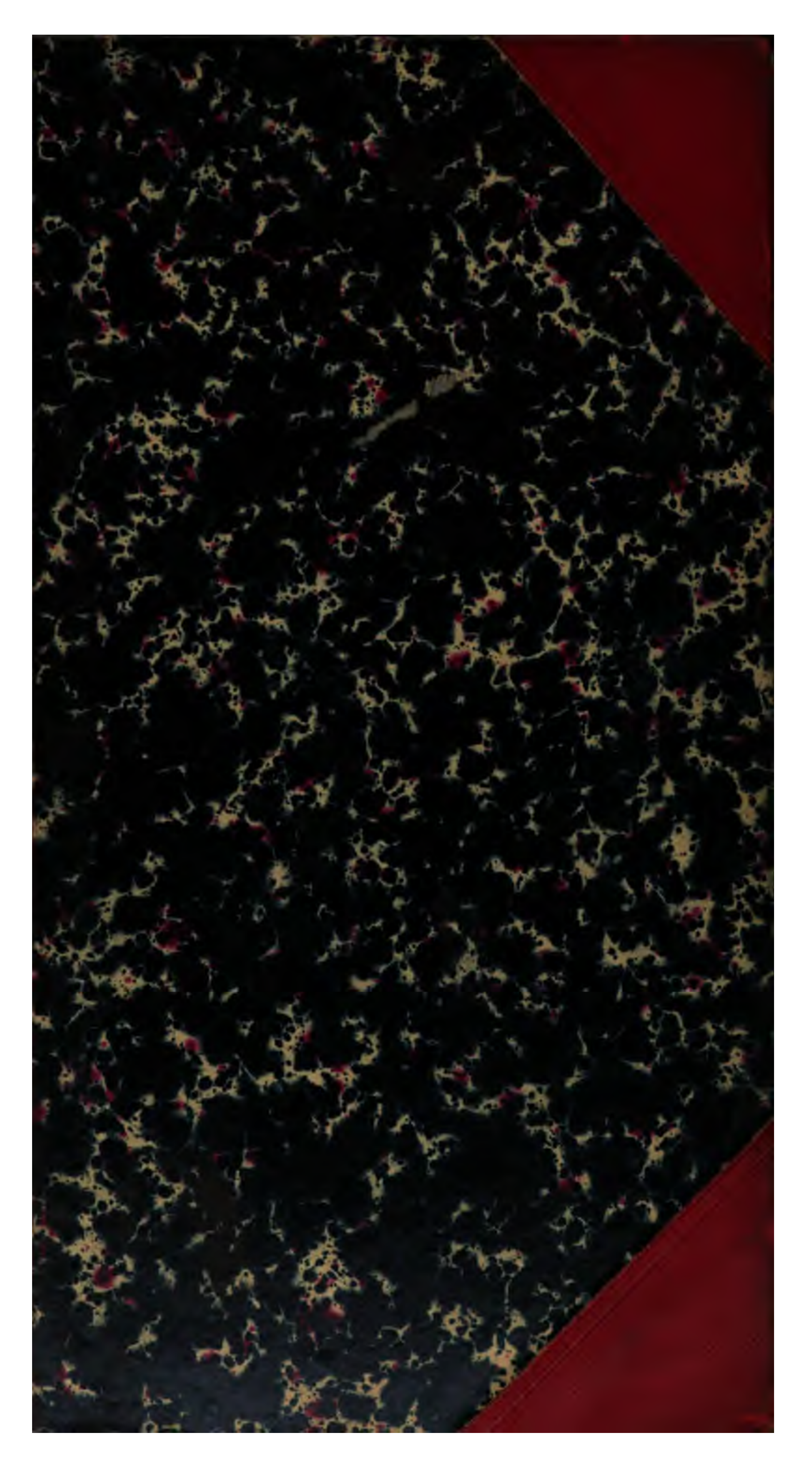
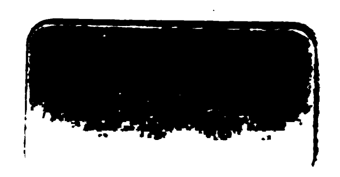



ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV. ANG.
SIGILLVM
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE
RI
TAS



REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

TOME CINQUANTE-UNIÈME

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

TOME CINQUANTE-UNIÈME

Janvier à Juillet 1906

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE

Ancienne Librairie Chevalier-Marescq et Cie et ancienne Librairie F. Pichon réunies

F. PICHON ET DURAND-AUZIAS, ADMINISTRATEURS

Librairie du Conseil d'État et de la Société de Législation comparée

20, RUE SOUFFLOT, (5e ARRt)

1906

1259-4½

Exposition Universelle (1900) — MÉDAILLE D'OR — Enseignement supérieur (Classe 3)

VINGT-SIXIÈME ANNÉE. — VOL. LI. — N° 1. 15 JANVIER 1906.

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef : FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE :

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE

Ancienne Librairie Chevalier-Marescq et Cie et ancienne Librairie F. Pichon réunies

F. PICHON et DURAND-AUZIAS, administrateurs

Librairie du Conseil d'État et de la Société de Législation comparée

20, rue Soufflot, (5e arr^t)

1906

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 h. 1/2 à 5 heures.

Pour l'administration et la rédaction, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL : France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2** fr. **50**

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 32 vol. de 1881 à 1896. . . **200** francs.

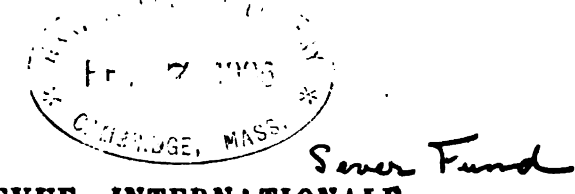
MM. les Collaborateurs qui désirent un tirage à part ou un extrait de leur article, sont priés d'en adresser la demande à la librairie, au moment où ils renvoient leurs épreuves. Il n'est pas fait de tirage pour moins de cent exemplaires.

PRIX DES TIRAGES A PART

8 PAGES AVEC COUVERTURE		16 PAGES AVEC COUVERTURE	
100 exemplaires........	**20** fr.	100 exemplaires...... ..	**25** fr.
Par 50, en plus,........	**5** fr.	Par 50, en plus........	**6** fr.

SIMPLES EXTRAITS

Feuilles de 16 pages sur le tirage sans pagination spéciale et avec la couverture de la Revue............ **6** fr. le 100



REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

MES DÉBUTS DANS L'ENSEIGNEMENT

SOUVENIR D'UN VIEUX PROFESSEUR

I

Au lendemain du jour où j'avais passé ma licence ès lettres — c'était, si je ne me trompe, en 1863 — j'avais songé à prendre le titre de docteur. Je n'avais pas encore découvert les peuples slaves ; mais j'avais le goût des langues et des littératures étrangères et je songeais vaguement à occuper un jour une chaire de faculté, en dépit de l'école normale qui m'avait repoussé non pas comme incapable, mais comme invalide. J'étais passionné pour la poésie grecque et pour la poésie italienne. J'allai trouver M. Victor Leclerc, qui était alors doyen de la Faculté des lettres de Paris, et je lui demandai son approbation pour les sujets que j'avais choisis. Il accepta une thèse sur Solon et refusa celle que je lui présentais sur Pétrarque : « J'ai dit à ce sujet dans l'*Histoire littéraire* tout ce qu'il y avait à dire ». Je ne pouvais pas entrer en discussion avec le vénérable doyen et je lui promis de découvrir un autre sujet.

Les événements politiques appelèrent mon attention sur les Slaves, notamment sur la lutte des Russes et des Polonais. Je me mis à suivre le cours professé au Collège de France par M. Alexandre Chodzko. J'appris en même temps avec une facilité dont je m'étonnai moi-même le polonais, le russe, le tchèque. Un voyage en

Bohême entrepris durant l'été de l'année 1864 fut ma première reconnaissance dans les pays slaves. Mes amis furent fort étonnés de l'objet de ce voyage. Les uns me demandèrent s'il était nécessaire d'aller si loin pour apprendre l'allemand ; d'autres imaginèrent que j'étais allé apprendre « l'autrichien ». On était dans ce temps-là fort ignorant de certaines questions, même dans le monde universitaire.

Dès 1864, mon parti était pris ; aux langues étrangères qui m'avaient intéressé jusqu'alors, l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol — j'avais même effleuré l'arabe et l'hébreu — je substituai résolument les langues slaves ; j'étudiai leur littérature autant que le permettaient les maigres ressources dont disposaient alors les bibliothèques de Paris et j'y cherchai des sujets dignes d'être soumis au sévère doyen de la Faculté des lettres de Paris.

Un matin, je me représentai chez lui. J'avais renoncé à Pétrarque, j'avais jeté à l'eau Solon et ses poèmes. J'avais passé aux barbares. Comme thèse latine, je proposais : *De Nestore rerum russicarum scriptore*, c'est-à-dire une étude sur l'une des plus anciennes chroniques du monde slave, chronique qui n'était connue chez nous que par une traduction détestable de Louis Paris. Comme thèse française, je proposais un travail sur les apôtres slaves Cyprille et Méthode, c'est-à-dire sur les origines de l'Eglise chrétienne, de l'alphabet et de la littérature sacrée des Slaves.

Je n'étais pas sans inquiétude. Comment le doyen recevrait-il des sujets aussi étrangers aux habitudes de la Faculté ? Je m'attendais à toute espèce d'objections. Je fus très agréablement surpris : « Ah ! Monsieur, me dit M. Leclerc de cette voix profonde et vibrante qui, au bout de quarante ans, résonne encore à mon oreille, vous faites du slave. Eh bien ! j'en suis fort aise. Moi, j'aime les Slaves, d'abord parce qu'ils parlent bien français, ensuite parce qu'ils n'aiment pas les Teutons, et moi je n'aime pas les Teutons. Il y a parmi les Slaves, je le sais, des savants fort distingués. Il y a en a eu un notamment qui s'appelait Schafarick ; je ne suis pas bien au courant de ce qu'il a fait, mais je sais que c'était un grand érudit (1). J'aurais voulu le faire nommer correspondant de notre Académie des inscriptions ; je n'ai pas pu y réussir ; je le regrette fort ».

L'excellent M. Leclerc ne vécut pas assez longtemps pour pren-

(1) Schafarik, auteur de nombreux travaux en allemand et en tchèque sur l'histoire et la littérature des Slaves. Ses *Antiquités slaves*, écrites en tchèque, ont été traduites en allemand.

dre connaissance des deux mémoires qu'il avait approuvés et qui ne furent publiés qu'en 1868. Son successeur, M. Patin, s'intéressait moins que lui à mes études. Il désigna pour lire mes thèses en manuscrit M. Geffroy, qui s'était occupé des peuples scandinaves et que la question des Varègues russes devait intéresser, et M. Wallon si versé dans l'histoire religieuse du moyen âge. Je trouvai chez mes deux juges les plus précieux encouragements. C'est au mois de juillet 1868 que j'eus l'honneur de soutenir mes thèses devant la Faculté. M. Patin avait laissé à M. Wallon le soin de présider la séance. A côté de lui figuraient MM. Mézières et Himly, dont j'ai le plaisir de saluer aujourd'hui la verte vieillesse, M. Geffroy et M. Egger. M. Egger était venu non par intérêt pour le sujet, mais par sympathie pour le candidat. Il y avait peu de grec dans mes thèses, sauf quelques textes byzantins. La nouveauté barbare des sujets que j'avais choisis ne laissait pas d'effaroucher un peu le savant helléniste : « La Faculté, me dit-il, en admettant des thèses si étrangères à ses études, a donné un rare exemple de tolérance... ».

S'il avait vécu quelques années de plus, l'excellent M. Egger en aurait vu bien d'autres ; il aurait frémi d'horreur en lisant le titre de thèses consacrées au *Style épistolaire des anciens Egyptiens*, à l'*Ordre lotiforme* et même à l'*Art japonais*. On n'en était pas encore là en 1868. Dans les cercles universitaires, j'étais considéré comme un iconoclaste. Un autre de mes juges — pourquoi ne le nommerais-je pas ? c'était l'excellent M. Himly — me reprochait non pas la nouveauté de mon sujet, mais ce qu'il croyait un manque de partialité vis-à-vis des Allemands. Il me cherchait querelle à propos de mes observations sur la mauvaise foi des Allemands vis-à-vis des Slaves, sur leur insatiable ambition. Il me reprochait d'avoir écrit ma thèse pour être agréable au grand évêque slave, Mgr Strossmayer, auquel le livre était dédié et désagréable à nos voisins d'outre-Rhin. En ce temps-là, les Vosges n'étaient pas encore la frontière de notre patrie ; cette discussion académique avait lieu dans les derniers jours de l'année 1868. Hélas ! deux années après, le savant historien — né à Strasbourg en 1823 — voyait son pays natal annexé par ces mêmes Allemands qu'il m'avait accusé de calomnier. Etais-je suffisamment armé pour lui répondre à ce moment ? je ne sais. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'année suivante, à la suite d'un voyage en Allemagne, j'écrivais dans la *Revue moderne* les lignes suivantes (1) :

(1) Cette revue avait succédé à la *Revue germanique*. Elle cessa sa publica-

« Au milieu du portail de la Frauenkirche à Nuremberg se dresse la statue de l'empereur Charles IV; sous cette statue est une horloge qui fut longtemps regardée comme une des merveilles de Nuremberg. Quand l'heure sonnait les sept électeurs du Saint-Empire venaient gravement défiler devant l'empereur. Ils ne sortent plus aujourd'hui de leur niche profonde. Le Saint-Empire est tombé; ils auraient honte de se montrer. Mais qui sait si, prochainement, ils n'auront pas l'occasion de recommencer leur promenade pour venir s'incliner devant la statue d'un Hohenzollern? »

M. Himly ne fut pas le seul à dénoncer mon esprit d'hostilité envers l'Allemagne sur laquelle beaucoup de bons esprits se faisaient encore des illusions. Un jeune romaniste allemand Brackelmann qui vivait alors à Paris et que j'avais rencontré en compagnie d'Eugène Müntz me demanda mon livre pour en rendre compte dans une revue de Leipzig, les *Grenzboten*. Dans ma conclusion j'exposais les avantages qu'aurait apportés à l'Europe l'unité religieuse de la race slave si elle avait pu se réaliser. J'écrivais ceci — en 1868 notez-le bien : « Si cette unité s'était produite les Slaves de la Baltique auraient échappé aux sanglantes conversions des missionnaires germains, des chevaliers porte-glaives et l'Etat prussien *germe fatal d'une Allemagne unitaire et militaire* ne se serait pas développé sur le tombeau de leur race » (1). Brackelmann me signalait dans les *Grenzboten* comme un homme à surveiller; il n'avait pas tout à fait tort (2). Il devait mourir pour la cause de cette unité allemande dont il était enthousiaste. Il était à Paris lors de la déclaration de guerre en juillet 1870. Il était officier de landwehr dans l'armée allemande; au grand scandale de ses amis parisiens il revêtit son uniforme pour aller leur faire ses adieux. Il ne devait pas le porter longtemps. Il fut tué à Sedan.

II

On avait en ce temps-là chez nous des idées fort vagues sur les

tion après la guerre. — Voir mon volume *Le Monde slave*, 2e édition, Paris, 1897, p. 193.

(1) *Cyrille et Méthode*, p. 226.

(2) Je n'ai pas conservé l'article mais je retrouve dans mes papiers une lettre de Brackelmann datée du 25 décembre 1868. « Je vous assure, mon cher ennemi, écrivait-il que vous n'avez jamais été éreinté comme ça. Cependant je dois vous dire qu'on a mutilé plusieurs passages de cet article sans doute parce qu'on trouvait que j'était bien trop clément avec vous et pas assez Allemand ou plutôt Autrichien ».

choses slaves. Tandis que l'Allemagne s'apprêtait à nous démembrer, d'excellents esprits étaient absolument hypnotisés par le spectre du panslavisme. Des publicistes, les uns illustres comme Henri Martin, les autres obscurs répétaient à l'envi les théories de certains ethnographes polonais qui prétendaient reconstituer leur patrie et par-dessus le marché sauver l'Europe en démontrant que les Russes n'étaient pas des Indo-Européens mais des Touraniens. Un certain C. D. rédigeait alors un grand journal politique officieux l'*Etendard* qui remboursait son abonnement en draps et serviettes et qui servait plus d'une fois de cible aux flèches d'Henri Rochefort dans les premières *Lanternes*. Ce publiciste qui ne soupçonnait pas le péril allemand crut voir dans ma thèse une publication panslaviste dangereuse pour l'avenir de l'équilibre européen. Il lui consacra un premier Paris que je ne pourrais relire aujourd'hui sans rire, mais que j'eus le tort de prendre au sérieux et auquel je crus devoir répondre. On est encore naïf à vingt-cinq ans. Pendant que ces fantaisies s'imprimaient a Paris, un savant russe des plus distingués, P. A. Lavrovsky me consacrait dans un des recueils les plus savants de Saint-Pétersbourg le Journal du ministère de l'Instruction publique (1) un article d'ailleurs fort bienveillant où il me reprochait d'avoir fait preuve de fanatisme polonais et catholique. Décidément le slavisme était une carrière épineuse et il était bien difficile de contenter tous ensemble les Français et les Allemands, les Russes et les Polonais.

Le sieur C. D. était inspiré par un publiciste polonais qui avait déjà réussi à entraîner le bon et naïf Henri Martin. Sous l'influence de cet ethnographe plus enthousiaste que scientifique C. D. entreprit une campagne qui dans tout autre pays eût échoué piteusement, mais qui dans le nôtre réussit. Malgré la récente visite d'Alexandre II à Napoléon III, la Russie était peu populaire chez nous ; lui jeter la pierre c'était faire preuve de libéralisme, ou même d'humanité. Au point de vue scientifique cet empire était absolument en dehors du droit des gens. Comment en eût-il été autrement ? Nous n'avions aucun moyen scientifique de l'étudier. Nous ignorions sa langue et — sauf les travaux de Schnitzler (2), presque tous les ouvrages publiés sur elle — y compris le célèbre voyage de M. de Custine n'étaient que des pamphlets d'amateur. La seule chaire qui eût pu nous fournir quelques lueurs scientifi-

(1) N° de janvier 1869.

(2) L'*Empire des Tzars au point actuel de la science* (4 vol., Paris, Strasbourg 1856-1869).

ques était depuis 1840 (1) aux mains de l'émigration polonaise. Le professeur actuel Alexandre Chodzko était loin d'être un fanatique ; mais il était en quelque sorte terrorisé par ses compatriotes de l'émigration ; d'ailleurs il n'était que chargé de cours. Il n'était point inamovible. Il redoutait pour son enseignement la destinée tragique de celui de Mickiewicz et il se tenait dans une réserve prudente. Cette chaire portait depuis sa fondation le titre de chaire de Langue et littérature slave au singulier. En lui donnant ce titre en 1840 le gouvernement de Louis-Philippe peu suspect de condescendance pour la Russie de Nicolas I[er] s'était tout simplement conformé aux précédents.

A cette époque, les Slaves d'Occident considéraient volontiers leurs idiomes comme les dialectes d'une seule langue slave. Ainsi Schafarik avait publié en 1826 à Ofen l'ouvrage intitulé : *Geschichte der Slawischen Sprache und Literatur nach allen Mundarten* (Histoire de la langue et de la littérature slave dans tous ses dialectes). En 1837, un Allemand qui signait E. O. (Olbrecht) avait fait paraître à Leipzig un volume intitulé : *Geschichtliche Ubersicht der slawischen Sprache in ihren verschiedenen Mundarten* (Histoire de la langue slave dans ses différents dialectes). Chez nous, Eichoff avait donné en 1839 une *Histoire de la langue et de la littérature des Slaves* rédigée d'après les Olbrecht et Schafarik. Le titre de la chaire du Collège de France — bien qu'il fût en réalité fort inexact — était donc fondé sur les précédents et sur une sorte de possession d'état.

Les Russes que l'on suspectait volontiers de panslavisme n'avaient point, eux, adopté cette terminologie inexacte. Ils proclamaient à l'envi la pluralité des langues slaves. J'ai dans ma bibliothèque la *Grammaire raisonnée de la langue russe* par Nicolas Gretsch, traduite par Ch.-Ph. Reiff et publiée à Saint-Pétersbourg en 1828. J'y vois exposée, page 4 et suivantes « la répartition des peuples d'origine slavonne et la répartition des idiomes slavons d'après Dobrowsky ». Gretsch en compte dix et ne parle nulle part d'une langue slave unique. Je possède du même Gretsch en russe l'*Essai sur l'histoire de la littérature russe*, édité à Pétersbourg en 1834. J'y vois les langues slaves énumérées et réparties d'après le système de Dobrowsky.

Un slaviste bien connu, feu Grégorovitch, professeur à l'Université de Kazan, avait publié dans cette ville en 1841 une *Histoire des littératures slaves*. Plus tard en 1865, un Russe et un Polonais associés, MM. Pypine et Spasovitch avaient fait paraître à Saint-Péters-

(1) Voir dans *Russes et Slaves* (2[e] série Hachette 1896), l'essai sur la *Chaire de littérature slave au collège de France*, p. 207-241.

bourg une *Histoire des littératures slaves* qui a été rééditée en 1879 et dont une partie a été traduite en français par M. Ernest Denis. Malheureusement, le publiciste de l'*Etendard*, suggestionné par un Polonais fanatique, ignorait absolument tout cela. Les deux associés crurent jouer un bon tour à la Russie en faisant publier sous la signature de C. D, une brochure intitulée : *Un pluriel pour un singulier et le panslavisme est détruit dans son principe* (Paris, 1868). Cette brochure peut se résumer en deux mots : Le Collège de France proclamant sur son affiche qu'il y a une langue et une littérature slave, la France reconnaît officiellement le panslavisme. Qu'elle mette un pluriel pour un singulier et le panslavisme est détruit « dans son principe ». En conséquence le publiciste invitait les Chambres à détruire le panslavisme en modifiant le titre de la chaire incriminée.

Ce raisonnement était absolument enfantin. La pétition attestait une ignorance absolue de l'histoire du slavisme. L'auteur responsable qui n'avait rien inventé et se contentait de servir de scribe à quelques détraqués de l'émigration polonaise, avait été banquier, député et journaliste, avait écrit sur les questions économiques, sur les eaux, sur les céréales, dirigé le journal la *Patrie* et le journal l'*Etendard*. A l'âge de soixante et onze ans, il s'était brusquement révélé slaviste. Il rédigea gravement sa pétition et fut fort étonné quand un jeune homme de vingt-cinq ans s'avisa de lui barrer le chemin et de lui démontrer qu'il ne savait pas le premier mot des questions dont il parlait. Dans la *Revue politique et littéraire* qui n'était pas encore devenue la *Revue Bleue*, revue qui, grâce à l'habile direction d'Eugène Yung, jouissait d'un assez grand crédit dans le monde intellectuel (n° du 6 juin 1868), je pris respectueusement à partie le vieux publiciste pour lui démontrer que d'une part il enfonçait une porte ouverte, que d'autre part il ignorait beaucoup de choses. Mais c'est perdre son temps que de faire l'éducation d'un vieux journaliste dont le siège était fait depuis longtemps. Un autre publiciste fort connu de ce temps-là, Adolphe Guéroult, raisonnait et déraisonnait sur l'Autriche dans l'*Opinion nationale*. Un jour, M. Rieger, le vaillant homme d'Etat tchèque, alla le voir pour lui recommander la cause de ses compatriotes, et après lui avoir expliqué ce que c'était que l'Autriche il lui mit sous les yeux la carte ethnographique de l'Allemand Kiepert. Guéroult regarda tout effaré ce manteau d'Arlequin. « Ma foi, dit-il à Rieger, je dois vous avouer que je n'avais pas la moindre idée de ça. »

Les théories ethnographiques de M. H. D. trouvèrent au Corps législatif un chaleureux défenseur dans la personne de M. Hyppo-

lite Carnot. Il nourrissait depuis longtemps pour les Polonais de généreuses sympathies ; il appartenait à cette vieille école libérale qui voyait dans le despotisme tsarien le grand ennemi des libertés européennes. La pétition H. D. aurait pu être rapportée et discutée en tant que pétition mais il eût été assez singulier de voir la Chambre s'ériger en arbitre de questions historiques ou ethnographiques qui n'étaient pas de son ressort. Hippolyte Carnot trouva un biais. Il prit la parole — c'était le 17 juillet 1868 — à propos du budget de l'Instruction publique. Il demandait que sous la rubrique Collège de France le gouvernement au lieu de *Langue et littérature slave* mît désormais sur l'affiche *Langues et littératures slaves*. Il prit la parole à ce sujet et entra dans d'étranges considérations :

« En établissant par la confusion des langues la confusion des peuples, disait-il, on légitimerait autant que faire se peut l'ambition de la Russie qui prétend couvrir de sa grande étiquette panslaviste tous les pays qui la séparent de la Turquie et aussi ceux qui la séparent de l'Autriche et de la Prusse. Mesurez Messieurs les conséquences d'une pareille déclaration.

« Si au contraire, par l'adoption de l'un des amendements qui vous sont proposés, vous reconnaissez — ce qui est avéré — la pluralité des nations slaves, chacune d'elles se sentira plus forte dans la résistance au système des annexions moscovites.

« Vous ne sauriez croire avec quelle impatience partisans ou adversaires du Panslavisme attendent votre décision. Vraiment ce serait à donner de l'orgueil que de voir attacher tant de prix au changement de quelques lettres uniquement parce que ce changement sera le fait des représentants de la France. »

Suit un petit cours d'ethnologie slave — d'après un émigré polonais — pour expliquer que les Russes ne sont pas des Slaves et que s'ils triomphaient la civilisation asiatique triompherait avec eux de la civilisation européenne.

« La France, ajoutait M. Carnot, est naturellement favorable à l'indépendance des Slaves. Aussi le parti national est-il chez eux un parti français. Mais c'est d'accord avec l'Allemagne que l'œuvre doit être accomplie ; car dans cette occasion l'intérêt de la France se confond avec celui de l'Allemagne. Il n'y a vraiment que deux grandes causes, celle de l'Europe et celle de la Moscovie. Si l'Autriche et la Prusse hésitaient dans leur ligne de conduite, elles feraient une grande faute ; l'Autriche n'en est pas à se repentir d'avoir appelé autrefois les Russes à son aide contre la Hongrie ; et la Prusse se repentira peut-être à son tour de l'influence anti-française qu'elle exerce aujourd'hui sur la Presse allemande. »

Hippolyte Carnot obtint satisfaction ; l'amendement qu'il proposait fut accepté et la chaire de *Langue et de littérature slave* devint une chaire de *Langues et de littératures d'origine slave.*

Helas ! ce n'était pas sur la Vistule, mais sur le Rhin qu'était le danger. Deux ans après l'adoption de cet amendement sauveur, la France avait perdu l'Alsace-Lorraine.

III

Le titre de docteur ès lettres n'était pas en ce temps-là si fréquent qu'aujourd'hui. Je n'étais si mes souvenirs sont exacts que le quatre cent onzième docteur reçu depuis l'institution du diplôme (1810). J'avais maintenant le droit de solliciter un poste dans l'enseignement supérieur ; évidemment j'aurais pu aspirer à quelque chaire de littérature étrangère dans une faculté de province. Mais je ne devais point y songer. Une vocation impérieuse me retenait à Paris; c'était la seule ville où je pouvais trouver les relations et les livres nécessaires pour m'entretenir dans la pratique des langues et des littératures slaves. Au lendemain même du jour où j'avais passé mon doctorat un ministre novateur, M. Duruy venait d'instituer l'École des hautes études. Il ne m'avait pas compris dans la promotion des maîtres de conférences. Je n'appartenais ni à l'École normale, ni à l'École des chartes, ni au groupe de la Société asiatique. J'étais un « sauvage » comme on dit dans les universités allemandes. Mes études étaient tenues en suspicion. Certains universitaires sceptiques ou rétrogrades se demandaient si elles constituaient une matière vraiment scientifique. Mais à côté de l'École des Hautes études M. Duruy avait créé auprès de la Sorbonne un certain nombre de cours dans lesquels mon enseignement pouvait peut-être trouver place. Nous n'avions pas en France l'institution des *docents* qui donne tant d'élasticité aux universités allemandes. Le ministre essayait de l'introduire en ouvrant à Paris seulement auprès de la Sorbonne des cours qu'il intitulait Cours annexes de la Sorbonne. Ils avaient lieu dans un bâtiment aujourd'hui disparu situé sur la place Gerson également disparue. On les appela cours Gerson. Parmi les jeunes professeurs qui firent leurs premières armes dans ces cours annexes, je citerai seulement Gaston Paris, Bossert, Hartwig Derenbourg, Girard de Rialles, Georges Pouchet, Ménant, Tournier, Auguste Brachet qui depuis ont fait une brillante carrière dans la science. A côté d'eux enseignaient quelques vétérans comme Eichhoff qui professait la grammaire

comparée. Hauvette Besnault qui fut recueilli ensuite par l'École des hautes études et qui fut le premier maître de l'indianiste Bergaigne. Le nouvel enseignement trouva bon accueil auprès du public : les dames qui n'étaient pas encore admises à la Sorbonne avaient afflué aux cours de la salle Gerson. La Sorbonne, je dois le dire, ne vit pas d'un fort bon œil cette concurrence inattendue. Elle fut choquée du mot *annexes*. Les *cours annexes* furent au bout d'un an transformés en *cours libres* et quand la guerre eut interrompu ces cours libres il ne se trouva personne pour demander leur réouverture. Duruy n'était plus au pouvoir.

Dès que parut la circulaire ministérielle qui instituait les nouveaux enseignement j'écrivis au ministre pour demander une de ces chaires nouvelles. Je savais d'avance que mon enseignement ne serait pas rétribué. Mais quand on se croit une vocation il faut savoir mettre à son service quelques années de misère. Je reçus quelques jours après une lettre qui m'invitait à passer au cabinet de M. Danton directeur du personnel au ministère de l'instruction publique. Ce poste qui fut brillamment occupé ensuite par M. Saint-René Taillandier a été, si mes souvenirs sont exacts, supprimé en 1872. M. Danton ancien normalien s'était consacré aux études philosophiques et avait publié quelques éditions fort oubliées aujourd'hui. Il représentait le type de l'ancien humaniste qui ne connaît rien en dehors de ses études, type qui, grâce à Dieu, tend de plus en plus à disparaître. En dehors des trois littératures classiques il ne savait rien. Son contemporain Désiré Nisard, lorsqu'il vit mon camarade Alfred Rambaud publier un gros volume sur la *Russie epique* fut aussi effaré qu'une poule qui voit les canetons qu'elle a couvés se précipiter en concanant dans la première mare venue. Je me promenais vers 1868 sur le boulevard Saint-Michel en compagnie de mon ami E. Sayous le futur historien des Hongrois. Nous rencontrâmes un de nos anciens professeurs de rhétorique : « Tiens, dit-il, voilà les deux Magyars! » Slaves, Magyars, Roumains, c'était tout un pour l'élégant humaniste. Je pourrais multiplier à l'infini ces exemples d'ignorance universitaire.

M. Danton m'accueillit avec beaucoup de bienveillance.

« Vous demandez, me dit-il à faire un cours sur l'histoire et les langues des peuples slaves. A quoi cela vous mènera-t-il ? »

Je ne pouvais pas répondre : au collège de France. C'eût été un peu impudent. Je répliquai que les cadres de l'enseignement supérieur étaient évidemment destinés à s'élargir et que mes connaissances spéciales y trouveraient peut-être à s'employer dans quel-

que chaire nouvelle. Mes prévisions se sont réalisées. Des chaires de russe ont été créées à l'École des langues orientales, à la Faculté des lettres de Lille, à celle de Paris.

M. Danton me fit remarquer que le cours que j'allais professer serait absolument gratuit : « Vous méritez mieux que cela, dit-il, et j'ai mieux à vous offrir. Vous venez d'être reçu docteur ès lettres à vingt-cinq ans. C'est très bien. Je vous offre une chaire de rhétorique dans un bon lycée de province ».

Je fis observer respectueusement à M. le Directeur du personnel qu'il me serait impossible de continuer mes études en province, sans livres, sans relations. M'en aller à Tours, à Toulouse, même à Lyon, c'était renoncer de gaieté de cœur à tous les travaux que je méditais.

— Mais je ne vous y laisserai que quatre ou cinq ans, reprit M. Danton.

— C'est encore beaucoup trop, Monsieur le Directeur !

— Et comptez-vous pour rien la salutaire influence qu'aura exercée sur vous pendant cette période, la forte discipline des études classiques ?

Je persistai à refuser. M. Danton me regarda d'un air effaré, l'air que durent avoir les messagers d'Artaxercès lorsqu'ils virent Hippocrate refuser leurs présents.

— Soit, me dit-il, d'un ton découragé ; allez enseigner votre slave, puisque vous y tenez tant. Mais vous me faites de la peine.

Le ministre de l'Instruction publique avait été le camarade de mon père à l'école normale ; ils avaient conservé de cordiales relations. Mon père crut devoir me présenter à lui. M. Duruy me fit l'accueil le plus bienveillant. Il m'entretint de mes études. Bien qu'il eût écrit l'*Histoire du moyen âge et des temps modernes* et qu'il fût par ses fonctions obligé de s'occuper de politique générale, il était fort peu au courant de certaines questions. Ainsi il ne comprenait rien à la lutte des Tchèques et des Slaves d'Autriche contre l'hégémonie allemande. Il se figurait l'Autriche comme une sorte de France dont la fonction était de ramener les diverses nations à l'unité. Il était hanté par l'idée de l'empire romain. *Urbem fecisti quod prius orbis erat.* Il n'admettait pas plus les prétentions tchèques qu'il n'eût admis chez nous celles des Normands ou des Bourguignons. Il m'écouta cependant avec beaucoup d'attention et de bienveillance et m'engagea à persévérer dans mes études. Quelques années après il m'invitait à écrire l'*Histoire de l'Autriche-Hongrie* pour la Collection qui porte son nom. Il fit mieux, l'année suivante, à la suite d'incidents que je raconterai ailleurs, il s'entremit

en personne pour mettre l'Empereur Napoléon III en rapports avec M. Rieger, le chef politique de la nation tchèque et du parti fédéraliste autrichien.

IV

Je me mis immédiatement à l'œuvre. J'étais tout frais émoulu d'un voyage chez les Slaves méridionaux (1); j'enseignai leur langue et leur littérature. A ma grande surprise cet enseignement qui ne décernait ni prix ni diplôme eut dès le début un public restreint mais choisi d'auditeurs très sérieux. L'année suivante j'exposai l'*Histoire de la Bohême au moyen âge* et la *Grammaire de la langue russe*. C'était là une innovation plus considérable que je ne l'imaginais moi-même. Jusque-là le russe n'avait été enseigné en France que lorsqu'il prenait fantaisie au professeur du Collège de France de lui consacrer un semestre et avec des professeurs polonais comme Mickiewicz et Chodzko ou russophobes comme Cyprien Robert, le russe avait peu de chances d'être enseigné avec beaucoup de zèle.

Je viens de prononcer le nom de Cyprien Robert. J'ai dit ailleurs comment ce publiciste qui n'était pas sans valeur avait brusquement disparu en 1856 sans que personne ait jamais su ce qu'il était devenu (2). J'ai fait allusion à une anecdote qui m'avait été racontée par M. Douhaire du *Correspondant*, mais je n'ai point raconté cette anecdote, la voici :

Dans une de ses leçons le professeur s'était montré comme d'habitude fort hostile à la Russie qu'il connaissait d'ailleurs assez peu et où il n'était jamais allé. Un Russe qui avait entendu la leçon n'y put tenir : il s'approcha du professeur et tirant de sa poche un fragment de manuscrit slavon il lui dit dans un français qui ne trahissait nullement sa nationalité :

— Monsieur, je viens d'acheter ceci sur le quai. Pourriez-vous me dire ce que c'est ?

Un professeur d'esprit un peu critique aurait demandé à examiner de près le corps du délit, à l'emporter chez lui. Cyprien Robert crut éblouir son interlocuteur en lui donnant *ex tempore* une interprétation qui se trouva être absolument inexacte.

— « Je vous demande bien pardon, Monsieur le professeur, répli-

(1) Voir dans le *Monde slave* (2e édition) les chapitres sur *Agram* et les *Croates*, *Belgrade et les Serbes*.

(2) *Russes et Slaves* (2e série). Paris, Hachette 1896, pp. 233-237.

qua le malencontreux interlocuteur. Je suis Russe : ce document est de telle date et voici ce qu'il dit...

Cyprien Robert était absolument abasourdi.

Et je m'étonne, ajouta le Russe, que quand on connaît si mal la littérature et même l'écriture d'un pays on se permette de porter sur lui des jugements aussi téméraires que ceux que je vous ai entendu exprimer tout à l'heure.

Ce serait à la suite de ce pénible incident que Cyprien Robert se serait décidé à quitter le Collège de France et la France elle-même.

Revenons à l'enseignement du russe. J'ai perdu de vue la plupart des élèves de ce cours professé il y a tantôt trente-six ans et je serais bien embarrassé de citer leurs noms. Mais il en est un qui était alors et qui est resté mon ami. C'est M. Alfred Rambaud J'ai eu depuis pour élève à l'Ecole des langues orientales M. Haumant qui est devenu son gendre et qui a inauguré en l'année scolaire 1902-1903 l'enseignement officiel de la littérature russe dans cette même Sorbonne qui se contentait alors de nous prêter une de ses salles, mais qui voyait en somme d'un œil assez peu sympathique se créer à côté d'elle un enseignement complémentaire ou concurrent qui, en somme, lui préparait deux de ses futurs professeurs. On sait quelle a été la carrière de M. Rambaud. Quant à M. Haumant, il a déjà fait à Lille d'excellents élèves; il a publié sur la Russie de bons travaux qui font honneur tout ensemble à son beau-père et à son vieux professeur. Ceux qui m'ont suivi dans la voie où j'étais entré le premier ont eu des carrières plus faciles au début que le maître qui leur avait frayé la voie Arrivé à une période de la vie où, suivant le mot de je ne sais plus quel humoriste, on n'a plus à espérer « qu'un bel enterrement », je ne regrette pas les années d'épreuve qu'il m'a fallu traverser en ces temps déjà lointains, et s'il m'était donné de vivre une nouvelle vie, je serais tout prêt à les recommencer, même au prix des mêmes sacrifices.

Louis Leger,
(de l'Institut).

QUELQUES

CHIFFRES RELATIFS A LA REPARTITION DES REVENUS

DE LA DONATION CARNEGIE AUX UNIVERSITÉS ÉCOSSAISES

On sait que la donation Carnegie rapporte chaque année aux Universités écossaises la somme de deux millions et demi de francs. Ces revenus sont administrés par un Conseil dont M. Carnegie lui-même a indiqué la composition. Chaque Université y a *un* représentant. La *Revue* a indiqué comment ce Conseil avait réparti, d'une façon générale, les revenus des cinq premières années entre les quatre Universités écossaises (Saint-Andrews, Glasgow, Aberdeen et Edimbourg). Nous donnons aujourd'hui quelques détails sur les allocations de la dernière année scolaire (1904-05).

I. Le nombre des étudiants dont le Conseil a payé les frais d'inscription est de 3.075. La moyenne de ces frais est supérieure à 300 francs, et la somme totale déboursée par le trésorier du Trust a été de 1.150.000 francs.

(Depuis que fonctionne le Trust, la tendance a été, dans les diverses Universités, d'élever le montant des frais d'inscription).

II. Le Conseil a institué des bourses d'études *dont le nombre est variable*, et qui sont attribuées, chaque année, à des étudiants ou à d'anciens étudiants, en vue de recherches scientifiques spéciales ou de travaux particuliers.

Durant 1904-05, le Conseil a attribué 10 bourses de 5 000 francs et 24 bourses de 2.500 francs. Les noms des boursiers et leur sujet

d'étude est indiqué dans le rapport annuel du trust. Nous y relevons les indications suivantes :

Pour la physique : 1 bourse de 5.000 fr. et 4 bourses de 2.500 fr.
Pour la chimie : 2 bourses de 5.000 fr. et 5 bourses de 2.500 fr.
Pour la biologie : 3 bourses de 5.000 fr. et 2 bourses de 2.500 fr.
Pour la pathologie : 3 bourses de 5.000 fr. et 4 bourses de 2.500 fr.
Pour l'histoire : 1 bourse de 5.000 fr. et 2 bourses de 2.500 fr.
Pour l'agriculture : 2 bourses de 2.500 fr.
Pour la physiologie : 1 bourse de 2.500 fr.
Pour l'économie politique : 2 bourses de 2.500 fr.
Pour les langues vivantes : 2 bourses de 2.500 fr.

Nous ne saurions indiquer tous les sujets d'études. Nous notons cependant les suivants pour les langues vivantes : la syntaxe de « que » en ancien français, et étude du rythme de l'alexandrin français. Les bourses sont accordées par le Conseil même ; les candidats ne sont pas officiellement présentés par les Universités, mais simplement recommandés par quelques-uns de leurs professeurs.

III. Le Conseil a également attribué des allocations, plus ou moins élevées, à des professeurs, chargés de cours et préparateurs afin de leur faciliter certaines expériences, certains essais, et même certains voyages lointains (Le professeur Ramsay de l'Université d'Aberdeen a fait une exploration en Asie mineure).

Le Conseil a accordé 5 allocations pour travaux de physique, 4 pour travaux de chimie, 10 pour travaux de biologie, 1 pour des travaux d'anatomie, 1 pour des travaux de pharmacie, 13 pour des travaux de pathologie, 2 pour des recherches d'archéologie ou d'histoire, 1 pour des travaux de linguistique.

IV. Le Conseil a contribué pour une très large part (environ 400.000 francs pour l'année) à l'érection de nouveaux bâtiments à Edimbourg, à Glasgow et à Saint-Andrews. A Saint-Andrews, et à Dundee où se trouve la Falculté de médecine, on a construit de nouveaux laboratoires de physique et de chimie. A Glasgow, on construit deux vastes bâtiments où seront installés sous peu les

laboratoires de physique, de physiologie et de médecine légale. A Edimbourg, on a acheté l'emplacement occupé par l'ancien hôpital municipal.

V. Chacune des bibliothèques universitaires a reçu 100.000 francs. C'est grâce à ce don *annuel* que des *collections* importantes d'ouvrages coûteux ont pu et pourront être acquises.

VI. Enfin le Conseil a pu fonder, ou collaborer à la fondation, de deux chaires (Celle d'histoire à l'Université d'Aberdeen et celle de géologie à l'Université de Glasgow) et d'un certain nombre de maîtrises de conférences (Dépenses de ce chef, environ 500.000 francs).

VI. En dehors des Universités, le Conseil a pu encore accorder environ 200.000 francs d'allocations diverses à un certain nombre d'établissements d'enseignement supérieur ou technique (Ecole de médecine libres, écoles d'agriculture, écoles d'art et métiers).

Le Conseil se préoccupe d'élever le plus possible le niveau des études universitaires. C'est ainsi qu'il exige des étudiants qui bénéficient de ses libéralités : 1° qu'ils aient subi avec succès les examens d'entrée les plus difficiles; 2° qu'ils suivent avec assiduité les cours, et passent régulièrement leurs examens. On sait, d'ailleurs, qu'aucune autre enquête n'est engagée pour s'assurer du manque de ressources des étudiants, et que c'est sous leur propre responsabilité que ceux-ci adressent leurs demandes au secrétaire du Trust, le Dr Mac Cormick, ancien professeur à l'Université de Saint-Andrews (1).

CHARLES MARTIN,
De l'Université de Glasgow.

(1) Ces exemples peuvent être rapprochés des indications fournies par nos précédents articles sur *Dons, Donations et Legs*. Mais les Universités d'Ecosse en sont à la pratique, alors que nous n'en sommes encore qu'à la théorie (*N. de la Réd.*)

LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE D'ALGER

Nous voudrions présenter de courtes observations sur la Bibliothèque universitaire d'Alger, à la veille du jour où les Ecoles supérieures d'Alger vont faire l'objet d'une inspection universitaire.

Depuis l'institution du budget spécial de l'Algérie, c'est-à-dire depuis la loi du 19 décembre 1900, les Ecoles supérieures ont été souvent, au sein des assemblées algériennes, l'objet de critiques, qui pour être vives, n'étaient pas toujours précises. On peut même affirmer, que si elles ont échappé, aux réductions de crédits, elles le doivent principalement à cette disposition législative, que classées au nombre des dépenses dites *obligatoires*, les assemblées algériennes n'avaient que des critiques à formuler sur elles, sans pouvoir réduire ou supprimer les crédits destinés à leur fonctionnement. A la dernière session de mars 1905, les délégations algériennes, chargées de voter le budget de l'Algérie, ont renouvelé leurs critiques sur les Ecoles supérieures : et pour donner une sanction à leurs observations, elles ont demandé l'inscription au budget de 1906, d'une somme de 2.000 francs pour couvrir les frais d'un délégué du ministère de l'Instruction publique qui viendrait à Alger étudier la question sur place et qui fournirait un rapport devant servir de bases aux futures délibérations des délégations financières.

Le Conseil supérieur de l'Algérie — la plus haute assemblée algérienne — qui examine à son tour le budget déjà voté par les délégations financières, sans pouvoir augmenter les chiffres votés, mais avec la possibilité de les diminuer, a dans sa session de mai 1905, fait sentir toute son autorité budgétaire, en réduisant les augmentations des crédits votés pour 1906. En effet, des crédits votés sans aucune discussion en séance plénière des délégations financières ont été supprimés par le Conseil supérieur. Celui-ci a demandé à son tour avec beaucoup d'insistance une inspection des Ecoles supérieures de manière à ramener les dépenses à de plus modestes chiffres et aussi de manière à donner une orientation plus pratique aux enseignements donnés par les dites Ecoles. Cette inspection, le Conseil supérieur paraît la vouloir très large : car si l'on s'en rapporte aux termes mêmes du rapporteur général du budget, l'enquête à laquelle vont être soumises les Ecoles supérieures ne doit pas être spéciale aux universitaires, mais elle doit s'appliquer à tous ceux qui auront quelques observations à présenter. D'une manière plus explicite, le rapporteur du budget, désire que l'envoyé spécial du ministère, fasse appel aux lumières de tous les Algériens qui auraient des données à lui faire connaître sur les Ecoles.

C'est presque vouloir dicter la manière de procéder à la personnalité universitaire chargée d'inspecter les Ecoles.

Nous n'avons pas ici à présenter une défense des Ecoles : mais nous voudrions tout au moins faire ressortir les services que rend aux Ecoles supérieures la bibliothèque universitaire d'Alger, c'est-à-dire la bibliothèque des Ecoles supérieures.

Les chiffres seront plus éloquents que toutes les considérations générales que l'on pourrait développer : mais avant de présenter ces résultats statistiques, deux mots sur la bibliothèque elle-même.

La bibliothèque a été créée en même temps que les Ecoles d'enseignement supérieur d'Alger, c'est-à-dire par la loi du 20 décembre 1879. Au point de vue du personnel, elle est soumise aux mêmes règles que les bibliothèques universitaires de la métropole. Au point de vue des instructions et des règlements elle est également soumise aux mêmes prescriptions que ses similaires de France.

Seul son régime financier la différencie des bibliothèques universitaires de la métropole, et cela depuis la loi du 10 juillet 1896, qui a institué des Universités en France.

Les bibliothèques universitaires de la métropole en dehors de l'ancienne allocation qui leur est faite sur le budget général, font recettes de leurs produits universitaires : elles ont toutes vu leur budget augmenter très sensiblement. La bibliothèque universitaire d'Alger, est restée soumise au régime financier antérieur à la loi du 10 juillet 1896, les Ecoles supérieures d'Alger en effet n'étant pas visées par la loi du 10 juillet 1896 (art. 1er).

Aussi son budget est-il stationnaire. C'est ici le régime de l'immobilité.

Le budget de la bibliothèque universitaire d'Alger est de 19.695 francs ainsi divisé :

Personnel......	7.625 fr.
Matériel.......	12.070 fr.

Le personnel est réduit à la plus simple expression : un bibliothécaire ; un garçon de salle. Il n'y a pas de ce chef gaspillage d'argent.

Le chiffre de 12.070 francs pour le matériel, est vraiment misérable : aussi lorsque nous lisons, que certaines bibliothèqués universitaires comme celle de Toulouse se plaint de n'avoir qu'un crédit de 35.000 fr., nous sommes disposé à envier son sort. Certes nous ne voulons nullement mettre en parallèle les deux centres universitaires de Toulouse et d'Alger : mais que l'on veuille tenir compte de ce simple fait : Alger, comme Toulouse est douée d'un enseignement complet. Droit, Médecine, Pharmacie, Sciences et Lettres. Au lieu de Facultés, il y a à Alger des Ecoles : mais l'enseignement est le même avec ceci en plus qu'à Alger l'Ecole des lettres à côté d'un enseignement littéraire général, a des enseignements spéciaux aux langues orientales et à l'archéologie, à l'histoire et à la géographie locales. Combien les pauvres 12.070 francs d'Alger font mauvaise figure à côté des 35.000 francs de Toulouse. Mais laissons cela de côté et revenons à Alger.

L'installation matérielle de la bibliothèque aujourd'hui malheureusement définitive parce qu'insuffisante et peu susceptible d'augmentation mérite quelque attention.

La bibliothèque occupe la partie centrale des bâtiments des écoles d'enseignement supérieur en façade sur la Rue Michelet.

Elle est au premier étage. On y accède par deux escaliers qui aboutissent à deux paliers assez vastes et très élégamment décorés par huit colonnes en stuc du meilleur effet.

La bibliothèque comprend :

1° Une grande salle au premier étage ;

2° Quatre salles annexes au deuxième étage.

La grande salle, qui sert de salle de travail et de salle de collections, mesure 43 mètres de longueur sur 9 mètres de largeur et 8 mètres de hauteur.

Sans supports apparents, elle offre un joli coup d'œil d'ensemble. Elle est éclairée d'une manière très satisfaisante, grâce à l'exposition Nord-Est et à 18 fenêtres de dimensions très grandes établies à 3 mètres du rez-de-chaussée. La lumière arrive directement des deux côtés de la salle.

La salle est coupée dans toute son étendue par une galerie posée à 2 m. 50 du rez-de-chaussée. Elle est garnie d'une manière continue de rayons, mesurant un mètre par rayon. Elle compte actuellement un développement de 1.500 mètres de rayons pouvant contenir 50.000 volumes. Cette salle est elle-même coupée en quatre compartiments par des meubles rayonnés à une hauteur de 2 m. 50.

Les quatre salles annexes du deuxième étage sont entièrement garnies de rayons et contiennent toutes les publications académiques et les thèses provenant des échanges universitaires avec les Universités nationales et les Universités échangeantes de l'étranger.

Cette installation d'allure grandiose est pourtant insuffisante pour abriter les collections qui viennent d'année en année s'ajouter aux collections antérieures. Les chiffres que nous allons maintenant fournir feront connaître la progression de ce service indispensable aux études supérieures, qu'elles soient pratiques ou théoriques.

Nous ne remonterons pas à l'origine de la bibliothèque. Les renseignements nous font défaut pour les deux premières années : mais les statistiques se précisent à partir de l'année 1882.

Nous allons ainsi dans deux tableaux faire connaître la marche de la bibliothèque en tant que volumes, thèses et écrits académiques et en tant que lecteurs, ouvrages communiqués au public dans la salle de travail et ouvrages prêtés au dehors aux personnes munies d'autorisations spéciales et à celles qui, comme les membres de l'enseignement supérieur et secondaire et les étudiants régulièrement inscrits à une des quatre écoles, peuvent, de droit, emprunter des ouvrages à la bibliothèque.

Voyons d'abord l'effectif de la bibliothèque.

Années	Volumes ordinaires	Volumes provenant des thèses et écrits académiques
1882	8.104	12.708
1883	11.105	13.809
1884	12.755	15.408
1885	13.195	17.604
1886	14.188	19.879

Années	Volumes ordinaires	Volumes provenant des thèses et écrits modernes
—	—	—
1887	17.990	22.410
1888	22.758	25.801
1889	23.797	28.506
1890	25.058	31.841
1891	26.400	35.538
1892	28.176	38.538
1893	28.850	42 267
1894	30.326	46.105
1895	31.456	49.962
1896	32.762	53.918
1897	34.187	58.456
1898	35.353	63.073
1899	36.505	67.961
1900	37.309	72.770
1901	41.719	77 510
1902	43.563	82.526
1903	45.474	88.241
1904	47.043	94.032
1905 *(janvier-juin)*	48.152	99.937

Ces chiffres parlent assez d'eux-mêmes sans que de longs commentaires soient nécessaires pour les mettre en évidence. Ainsi de 1882 à 1905 l'effectif de la bibliothèque est monté de 20.812 à 148.089 volumes.

Passons maintenant à une autre statistique.

Années	Lecteurs	Volumes communiqués dans la salle de travail	Volumes prêtés au dehors
—	—	—	—
1882	1.827	3.592	615
1883	2.955	5.109	1.367
1884	2.711	5.868	1.478
1885	2.483	6.968	1.500
1886	2.459	6.079	1.600
1887	2.716	6 943	2 071
1888	4.755	10.768	3.199
1889	6 348	11.939	2.284
1890	6.369	12.302	2.780
1891	6.205	15.781	2.296
1892	6.732	24 002	2.975
1893	9.019	23.792	3.617
1894	9.900	19.227	3.648
1895	11.742	22.501	4.062
1896	12.609	23.956	4.871
1897	13 994	23.294	4.406
1898	13.825	25 815	4.759

fection et à la revision des listes, en assurer la sincérité et en faciliter le contrôle.

Le **Manuel de droit électoral** a pour objet de présenter dans un ordre méthodique l'ensemble de ces règles ainsi posées par la jurisprudence et d'épargner aux intéressés des recherches difficiles et souvent infructueuses dans les recueils périodiques d'arrêts.

Il est donc indispensable aux **juges de paix**, qui y trouveront les principes dirigeants, la raison de décider dans chacune des espèces qui leur sont soumises et les formules mêmes adoptées par la Cour de cassation; **aux maires** qui sont constitués par la loi gardiens des listes électorales, et qui prennent une part si importante à la revision annuelle comme présidents des commissions administratives et municipales. Il intéresse enfin **la masse des électeurs**, en leur indiquant les conditions dans lesquelles peut s'exercer le droit de contrôle qui leur a été reconnu par la loi et qui a été si libéralement élargi par la jurisprudence. C'est à *ces derniers surtout* qu'il est appelé à rendre service et l'auteur s'est attaché, dans sa rédaction, à le mettre à la portée des personnes les moins familiarisées avec le style juridique.

Le livre comprend quatre parties :

La première, la plus importante, est consacrée aux élections législatives, départementales et municipales. Elle est divisée en six chapitres où sont traités : — 1° l'électorat, les incapacités et leur cessation ; — 2° les conditions exigées par l'inscription sur la liste électorale d'une commune ou d'une section ; — 3° la revision annuelle des listes par la commission administrative ; — 4° les réclamations, qui peut les former, dans quel délai, dans quelles formes, quelles sont les preuves à fournir et à qui en incombe la charge ; — 5° la procédure, en première instance, devant la commission municipale, et, en appel,

devant le juge de paix ; — 6° l'opposition et le pourvoi en cassation.

La deuxième partie traite des élections diverses, en tant que la connaissance en est réservée à la juridiction civile : tribunaux de commerce, Églises réformées, caisses des retraites des ouvriers mineurs, délégués mineurs, Sociétés de secours mutuels.

La troisième est un code des lois électorales, où les diverses dispositions législatives ont été groupées dans l'ordre chronologique des opérations.

La table des matières forme la quatrième partie ; c'est une table analytique où sont rappelées, sous forme de sommaire, les diverses questions traitées dans l'ouvrage.

On voit par ce résumé l'utilité pratique de ce livre, les services qu'il peut rendre, et combien il mérite d'être favorablement accueilli par le public.

LAVAL. — IMPRIMERIE L. BARNÉOUD ET Cie.

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE
Ancienne Librairie Chevalier-Marescq et Cie et ancienne Librairie F. Pichon réunies
F. PICHON ET DURAND-AUZIAS, ADMINISTRATEURS
Librairie du Conseil d'Etat et de la Société de Législation comparée
20, RUE SOUFFLOT (5e ARRt), PARIS

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je, soussigné, ...

domicilié à.. *rue*.. *n°*..........

déclare souscrire à .... *exemplaires du* **MANUEL DE DROIT ÉLECTORAL D'APRES LA JURISPRUDENCE DE LA COUR DE CASSATION,** par ERNEST FAYE, *conseiller à la Cour de Cassation, formant 1 volume in-18 du prix de* **6** *francs, que j'envoie en un mandat-poste ci-inclus.*

(SIGNATURE)

Années	Lecteurs	Volumes communiqués dans la salle de travail	Volumes prêtés en dehors
—	—	—	—
1899	15.670	28.602	5 228
1900	15.460	26.372	5.149
1901	9.618	18.780	4.859
1902	9.615	15.111	4.580
1903	9.015	15.576	5.298
1904	9.665	17.859	6.360
1905 (*janvier-juin*)	7.918	13.676	2.516

Ces chiffres demandent quelques explications. On remarquera que la progression commence à se faire sentir à partir de l'année 1888. Cela tient à ce simple fait, que dans le courant de l'année 1887, la bibliothèque universitaire, qui occupait antérieurement à la construction des Ecoles supérieures, un vaste local dans une maison privée, a été installée en 1887 au centre même des Ecoles. La fréquentation a été augmentée immédiatement dans de larges proportions à tous les points de vue. Il faut aussi ajouter ce détail que le prêt des livres au dehors fut organisé pour les étudiants en 1886, et que des personnes étrangères aux Ecoles obtinrent facilement l'autorisation de fréquenter la bibliothèque. Mais c'est surtout la période qui embrasse les années 1895 à 1900 qui a été la plus forte en tant que lecteurs, et ouvrages communiqués dans la salle de travail. Pour le premier chiffre, celui qui vise les lecteurs, cela tient à ce que le nombre des étudiants présents aux Ecoles était assez élevé. Quant au chiffre des ouvrages communiqués dans la salle de travail — chiffre qui va de 22.000 à 28.000 — cela est dû à ce fait que toutes les demandes de communication d'ouvrages étaient adressées au personnel de la bibliothèque. Le contrôle des communications était facile à établir. Depuis 1901, avec les transformations, que nous avons fait subir aux compartiments des collections, le nombre des ouvrages mis à l'entière disposition des lecteurs est devenu considérable. Il en résulte que les ouvrages sont aussi souvent et même plus consultés qu'auparavant : mais la statistique que nous en donnons ne peut viser que ceux qui sont délivrés directement par le personnel de la bibliothèque aux demandeurs. Les professeurs des Ecoles peuvent consulter les ouvrages et les *Revues* sans en faire la demande au personnel. La même liberté est accordée dans une mesure plus restreinte aux étudiants et aux personnes autorisées à fréquenter la bibliothèque. Une seule recommandation est faite aux professeurs et autres lecteurs, c'est de laisser sur les tables de travail les ouvrages qu'ils auraient librement retirés des rayons. Par mesure d'ordre, la mise en rayons de tous les ouvrages consultés est à la charge du personnel. C'est là le seul et le meilleur moyen, d'éviter le désordre dans le classement numérique qui est de rigueur dans les bibliothèques universitaires. Nous devons déclarer que nous n'avons pas à regretter cette liberté accordée aux travailleurs. La consultation des ouvrages se fait normalement sans aucun désordre volontaire. Quelques erreurs sont commises mais par le fait involontaire des lecteurs, qui croyant et voulant soulager le

personnel de la bibliothèque, veulent mettre eux-mêmes en place les ouvrages consultés par eux.

Les règlements universitaires veulent que la bibliothèque ne soit ouverte qu'aux professeurs des Ecoles supérieures et aux étudiants régulièrement inscrits : mais des autorisations de prêt sont libéralement accordées aux personnes qui en font la demande en vue de recherches scientifiques à poursuivre. Pour ce qui est de la fréquentation de la salle de travail, la porte est largement ouverte à tous ceux qui manifestent le désir de mettre à profit les ouvrages dont dispose la bibliothèque. De ce chef une trentaine d'autorisations sont accordées tous les ans pour toute la durée de l'année scolaire, qui va du mois d'octobre au mois de juillet.

Les plus grandes facilités sont accordées aux lecteurs pour consulter tout ce que la bibliothèque possède. C'est ainsi que toutes les revues sont groupées dans des casiers en établissant la grande distinction des écoles : Revues de l'école de médecine, de l'école de droit, de l'école des sciences et des lettres. Chaque revue est munie d'un carton, qui contient les derniers numéros. Les numéros ne sont envoyés à la reliure qu'à la fin de l'année et le volume relié va rejoindre la queue de la collection à laquelle il appartient.

Les catalogues alphabétique et méthodique sont mis à la disposition du public dans la salle de travail et tout lecteur peut lui-même compulser les fiches et se renseigner sur ce que la bibliothèque possède.

Certes, cette manipulation des fiches par tous les lecteurs, quelquefois peu adroits et peu soigneux, donne lieu à quelques abus : mais l'abus est vite corrigé ; il suffit de remplacer de temps en temps quelques fiches détériorées par une consultation trop fréquente.

Nous venons de résumer quelques-unes des considérations que nous a suggérées le fonctionnement de la bibliothèque universitaire d'Alger.

Certes, nous sommes ici réduits à la portion congrue, et comme personnel et comme matériel : mais nous avons essayé de nous rendre aussi utile que possible avec les moyens vraiment maigres dont nous disposons.

Communiquer une vingtaine de mille de volumes par an à Alger ; faciliter la consultation de plus de 800 périodiques aux professeurs et étudiants d'Alger, c'est rendre quelques services aux hautes études. Nous sommes convaincu d'avoir tout fait pour rapprocher le livre du lecteur. C'est là pour nous la meilleure défense de la bibliothèque universitaire qui est comme le point central des écoles supérieures d'Alger.

LOUIS PAOLI.

LA LICENCE ÈS LETTRES

ET

LE CERTIFICAT SECONDAIRE DES LANGUES VIVANTES

DANS

LES ÉCOLES MUNICIPALES SUPÉRIEURES DE PARIS

Les lecteurs de la *Revue* n'ignorent pas qu'il existe à Paris cinq écoles municipales supérieures, assez improprement appelées écoles primaires supérieures depuis que la loi du 19 juillet 1889 et les décrets du 3 août 1890 qui ont rattaché ces écoles au ministère de l'Instruction publique en ont changé le régime. Ces écoles sont : l'école Arago, place de la Nation ; l'école Colbert, rue Château-Landon ; l'école Lavoisier, au quartier Latin ; l'école J.-B. Say, à Auteuil ; l'école Turgot, la plus ancienne, rue Turbigo. Ces écoles, à l'exception de J.-B. Say où moyennant une rétribution peu élevée l'on reçoit des internes, sont des externats. Les élèves y sont admis après un examen écrit qui est le même pour toutes les écoles : ce concours a lieu tous les ans à la fin de juin. Les candidats à chacune des cinq écoles concourent entre eux ; les matières sur lesquelles portent l'examen sont : les mathématiques, l'orthographe, l'analyse grammaticale, l'analyse logique, la composition française, l'écriture et le dessin. Les copies des candidats sont corrigées par les professeurs de chaque école. Il n'y a pas d'examen oral. Les candidats doivent avoir douze ans révolus et être pourvus du certificat d'études primaires.

La vie intérieure de ces écoles ressemble beaucoup à celle des lycées et collèges parisiens : des maîtres répétiteurs sont chargés de la surveillance des élèves, auxquels l'instruction proprement dite est donnée par des professeurs spécialistes, tout comme dans les établissements d'instruction secondaire.

La durée normale des études est de trois ans, au bout desquels les élèves qui ont satisfait aux examens qui les attendent à la sortie de l'école sont aptes à entrer dans le commerce, l'industrie, les grandes administrations financières telles que Crédit Foncier et Crédit Lyonnais, ou de l'Etat telles que celles des Postes, du Mont-de-Piété, ou encore

dans les écoles d'Arts et Métiers. Une quatrième année d'études est faite par une élite, désireuse de pousser jusqu'au baccalauréat ou d'entrer à l'Ecole normale d'Auteuil, à l'Ecole de physique et chimie, ou même à l'Ecole centrale.

A la tête de chaque école est un directeur, assisté d'un surveillant, qui fait le plus souvent en outre fonction d'économe. Le personnel enseignant, et c'est en cela que consiste l'originalité de ces écoles, ce qui certainement leur a donné leur caractère particulier et bien parisien, ce qui a fait leur succès et a attiré vers elles la faveur de la population parisienne en même temps que l'intelligente et féconde bienveillance du Conseil municipal et peut-être aussi l'attention un peu inquiète du ministère, le personnel enseignant est recruté aussi bien dans le primaire que dans le secondaire. Des agrégés, quelques-uns sortis de l'Ecole normale supérieure, y voisinent avec des anciens élèves de l'Ecole normale de Saint-Cloud ; des instituteurs, qui ont conquis le professorat des écoles normales primaires, y sont les collègues de licenciés qui ont fréquenté les cours de la Sorbonne. Ainsi les élèves des écoles municipales y retrouvent les méthodes auxquelles les avait habitués l'école primaire, et y font connaissance avec celles de l'enseignement secondaire ; les unes comme les autres modifiées, améliorées par les échanges de vue, les discussions, les conseils entendus, donnés et reçus par des professeurs tous également désireux de bien faire. Une atmosphère spéciale s'est créée dans ces écoles, salutaire aux maîtres comme aux élèves, milieu de fusion et d'accord entre le secondaire et le primaire, les enfants recevant de l'un et de l'autre ce qu'ils ont de meilleur à donner, les maîtres apprenant à se mieux connaître et à s'estimer chaque jour davantage, atmosphère des plus saines, que ce serait folie de balayer, comme le désirent certains esprits simplistes, qui confondent uniformité avec progrès, et, méconnaissant les besoins spéciaux de Paris voudraient rendre ses écoles municipales de tous points semblables à telle école primaire supérieure de Gascogne ou d'Artois, comme si les futurs fermiers poitevins ou vignerons tourangeaux et les contremaîtres de mines à Anzin ou à Saint-Etienne avaient besoin du même enseignement que de futurs commis au Comptoir d'Escompte ou chefs de rayon au Bon Marché.

Les écoles primaires supérieures de Paris devraient en réalité porter un autre nom. Elles en ont d'ailleurs un tout trouvé et qui s'étale sur leurs frontons : Ecoles municipales supérieures. Mais quand, en vertu de la loi du 19 juillet 1889 et des décrets du 3 août 1890, ces écoles furent rattachées au ministère, celui-ci crut devoir les dénommer écoles primaires supérieures, ce qui ne l'empêcha pas toutefois d'en faire figurer le personnel à l'annuaire du personnel secondaire.

Le mal serait mince si l'on s'était contenté de donner un nouveau nom aux écoles municipales, mais les cadres du personnel enseignant, sous prétexte de réforme et de simplification, furent bouleversés et, on peut le dire, désorganisés. Avant la loi de 1889 tous les membres du personnel enseignant étaient considérés comme des professeurs, et, comme tels, versaient à la retraite. Il n'en est plus de même aujourd'hui, le personnel enseignant est divisé en professeurs titulaires, nommés par le ministre de l'Instruction publique, et en maîtres auxiliaires nommés par le préfet de la Seine, et ne versant pas à la retraite. Tel qui, avant la loi de 1889, était professeur et versait à la retraite s'est vu transformer

en maître auxiliaire bien qu'il enseignât une langue vivante, matière nullement accessoire dans des écoles qui préparent surtout, comme on l'a vu, les jeunes gens au commerce et à l'industrie ; et de ce fait, ces fonctionnaires ont perdu tous les droits qu'ils croyaient s'être justement acquis à la retraite.

C'est contre cet état de choses que proteste l'Association amicale du personnel enseignant des écoles municipales supérieures de Paris, par l'organe de son habile et énergique président, M. Toussaint, auquel les arguments certes ne manquent pas.

Actuellement en effet, pour être titulaire d'une chaire de lettres à Turgot, Say, Lavoisier, Colbert ou Arago, il faut faire de 14 à 16 heures de classes par semaine, et être pourvu soit du certificat d'aptitude au professorat des écoles normales primaires, soit d'une licence.

Les professeurs de langues sont des maitres auxiliaires rétribués au prorata du nombre d'heures de classes qu'ils font par semaine. Presque tous sont pourvus du certificat secondaire d'aptitude à l'enseignement de l'allemand ou de l'anglais ; les licenciés sont en nombre relativement petit ; un seul a le simple certificat primaire d'aptitude à l'enseignement de la langue qu'il enseigne.

Pour cesser d'être auxiliaires et être titulaires, les professeurs de langues vivantes doivent avoir, en outre de leur certificat spécial, soit le professorat, soit la licence.

Donc l'on demande aux professeurs de langues plus qu'aux professeurs de lettres, d'histoire, ou de morale, auxquels un seul parchemin suffit.

Encore cette interprétation des textes n'a-t-elle pas été établie sans de nombreux tâtonnements et de non moins nombreuses contradictions. L'exposé de quelques cas particuliers, en faisant connaître au lecteur l'inextricable complication dans laquelle se trouve le personnel enseignant, montrera qu'il est vraiment bien fondé à demander qu'on l'en tire.

Avant 1893, un professeur exerçait en qualité de titulaire dans une école municipale de garçons. Il était pourvu du certificat secondaire correspondant à la langue qu'il enseignait et aussi de la licence générale, celle d'avant les spécialisations. Il donnait par semaine 4 heures 1/2 de français et 12 heures 1/2 de langue, donc en tout, 17 heures, soit une heure supplémentaire, rétribuée comme telle ; mais ce professeur n'était titulaire que parce qu'il enseignait du français. En 1893, il quitta l'école où il enseignait pour aller au collège Chaptal, où il resta titulaire dans l'ordre primaire supérieur, quoiqu'il n'y enseignât plus un mot de français ; mais Chaptal est soumis à un régime particulier.

Ce fonctionnaire fut remplacé par un professeur pourvu de deux licences : la licence générale (celle d'avant les spécialisations) et la licence d'anglais. Grâce à ses 4 heures 1/2 de français, il fut titularisé et il l'est resté, tout comme son prédécesseur.

Cependant il y avait dans une autre école municipale un professeur d'anglais qui n'avait encore que 11 heures par semaine. Il exerçait donc en qualité de maître auxiliaire. En 1897, on lui confia de nouvelles heures, et il atteignit et dépassa même le quantum exigé pour la titularisation. Mais ce professeur était pourvu de la seule licence d'anglais, et il ne faisait pas la moindre classe de français. Cependant il se trouva

qu'en le rétribuant, comme maître auxiliaire, au prorata du nombre de ses heures subitement enflé, on lui aurait versé annuellement plus qu'en le titularisant ; alors un employé de la préfecture déclara qu'aucun texte ne s'opposait à la titularisation d'un licencié de langue, même non pourvu du certificat, et le professeur en question fut nommé titulaire de sa chaire d'anglais.

A la nouvelle qu'un professeur, pourvu de la seule licence d'anglais, avait été titularisé, sans donner une heure de français, un autre professeur qui lui, était pourvu du certificat secondaire d'allemand et de la licence ès lettres grammaire, demanda sa titularisation Lui non plus ne donnait pas une seule heure de français. Mais l'employé de la préfecture dont il vient d'être parlé, était mort dans l'intervalle, et l'on répondit au professeur que le précédent qu'il invoquait n'aurait pas de suite. Il s'inclina sans chercher à comprendre.

Mais deux ans plus tard, une enquête officielle provoquée par les démarches de l'Association du personnel enseignant des écoles municipales en vue d'obtenir la titularisation des professeurs de langues vivantes révéla que, en dépit des dénégations antérieures de l'administration, tous les maîtres auxiliaires ayant, outre le brevet spécial, un titre équivalant au professorat des écoles normales, pouvaient être titularisés. Le professeur débouté de sa demande de titularisation se trouvait dans ce cas et s'y trouvait seul. parce que par titre équivalent, on entendait et entend encore la licence ès lettres. Le professeur en question fut donc titularisé en 1902, quoique ne donnant aucune heure de français.

Et ses collègues de la veille sont restés maîtres auxiliaires ; ils ne versent pas à la retraite.

Ainsi voilà des écoles dans lesquelles des maîtres pourvus de certificats ailleurs équivalents (dans un lycée ou un collège un certifié secondaire de langues a les mêmes avantages qu'un licencié), ont des situations différentes, bien que donnant exactement le même enseignement.

D'autres sont titulaires parce qu'ils donnent, outre leurs heures d'anglais ou d'allemand, des heures de français. Ce n'est donc pas au mérite du fonctionnaire que l'on a eu égard, mais au hasard d'une distribution d'heures. Est-ce logique et juste ? Evidemment non.

Et puisqu'il semble qu'on soit en veine de simplifier voilà, n'est-il pas vrai, une belle occasion d'unifier ? L'Association du personnel enseignant l'a pensé. Elle demande que tous les professeurs de langues vivantes actuellement en exercice dans les écoles municipales et donnant au moins 14 heures de classes soient titularisés, sans tenir compte de leur origine, ni de la nature de leurs titres, parchemins ou papiers.

Voilà qui va bien et qui n'est que justice. Mais il faut songer à l'avenir.

Les esprits simplistes, mais volontiers réformateurs, auxquels il a été fait allusion, voyant les choses du haut de leur simplicité, conçoivent un remaniement complet de l'enseignement en France : ils voudraient qu'il n'y eût plus qu'un ordre d'enseignement national, dont les maîtres parcourraient un à un les échelons, les moins bien doués s'arrêtant en route, les plus forts parvenant aux grades supérieurs. L'idée après tout est défendable, mais ce qui l'est moins, c'est de considérer dès à présent les trois ordres d'enseignement comme abolis pour n'en voir plus qu'un, et de déclarer que tel brevet primaire est l'équivalent exact, sinon supé-

rieur, de tel parchemin secondaire. C'est une conception de ce genre qui a fait déclarer que désormais, il suffirait d'être pourvu du certificat primaire d'aptitude à l'enseignement d'une langue étrangère pour pouvoir se présenter à l'agrégation de ladite langue. Il est-à craindre que cette soi-disant conquête du primaire ne soit qu'un leurre. Combien d'appelés en effet et combien peu d'élus parmi tous les jeunes certifiés primaires convaincus dès à présent par la décision officielle que le certificat primaire les a préparés aux rudes épreuves de l'agrégation ? Combien parmi ces jeunes gens franchiront-ils le mur au pied duquel on les aura inconsidérément menés ? L'avenir nous l'apprendra. Puissent les leçons de cette hasardeuse expérience n'être pas trop amères !

Mais, en attendant que l'on puisse dégager ces leçons, il serait téméraire de proclamer une équivalence que la pratique n'a pas encore démontrée, et il est plus sage et en même temps plus modeste de s'en tenir aux équivalences déjà consacrées et acceptées, soit dans les lycées et collèges, soit dans les écoles municipales supérieures de Paris.

Dans les lycées et collèges, l'assimilation est depuis longtemps faite entre le certificat secondaire de langues et la licence lettres-langues, et cela à tous les points de vue : le certifié et le licencié ont le même traitement, les mêmes fonctions et peuvent l'un et l'autre se présenter au concours de l'agrégation.

Dans les écoles municipales supérieures le professorat des écoles normales primaires et la licence ès lettres, avec quelque mention que ce soit, qualifient également pour la titularisation dans l'enseignement de toutes les Facultés littéraires, à l'exception toutefois des langues.

Qu'est-ce qui empêche donc d'étendre aux langues vivantes le bénéfice de ces assimilations, qu'un déjà long usage a consacrées ? Poser la question, n'est-ce pas la résoudre ?

Dorénavant pour être professeur titulaire de lettres ou de langues dans les écoles municipales supérieures de Paris, il suffirait de faire 14 ou 16 heures de classes par semaine et d'être pourvu de l'un des trois diplômes suivants qui seraient égaux en droits :

1° Certificat au professorat des écoles normales primaires ;

2° Licence ès lettres (avec l'une quelconque des mentions : grammaire, philosophie, histoire, langues) ;

3° Certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes (allemand, anglais, espagnol, italien), de l'ordre secondaire.

La solution serait réellement simple et de plus, élégante, et l'unification serait faite entre les facultés enseignées et les fonctionnaires chargés de leur enseignement.

Georges Jamin,
Professeur à l'école Lavoisier.

LE CENTENAIRE

DU

LYCÉE DE BORDEAUX

Le Lycée de Bordeaux, créé par un arrêté des consuls le 4 vendémiaire an XI (6 octobre 1802), fut ouvert le 12 juillet 1803 et complètement installé le 1er décembre de la même année (9 frimaire an XII). C'est donc après un retard de deux ou trois ans — suivant que l'on se fonde sur la date de la création ou sur celle de l'inauguration — que la fête du centenaire a pu être célébrée, le 25 juin 1905, grâce au dévouement du bureau de l'Association des anciens élèves présidé par M. Guérin, vice-président du Tribunal civil de Bordeaux. D'ailleurs, à la fin de septembre, les résultats des concours d'admission aux grandes écoles devaient, en quelque sorte, justifier le retard du centenaire : trois mois après la fête du 25 juin, les anciens étaient heureux d'apprendre que, parmi ses nombreux élèves reçus, le Lycée de Bordeaux avait le premier à l'Ecole navale et le premier à l'Ecole militaire de Saint-Cyr. Nos jeunes camarades célébraient à leur manière — qui était excellente — le cent-deuxième ou cent troisième anniversaire du Lycée.

La fête du 25 juin fut très simple et des mieux ordonnées : de dix heures du matin à sept heures de l'après-midi, elle conserva un caractère essentiellement intime et familial. Tout d'abord, l'Association des anciens élèves avait réuni les principales autorités locales et le monde universitaire dans le parloir du grand Lycée du cours Victor-Hugo. Un membre de l'Association, M. Decrais, sénateur de la Gironde, présidait la cérémonie de la pose de la plaque commémorative du centenaire. M. Guérin prononçait un charmant discours, rempli de souvenirs amusants, animé parfois d'une profonde émotion, quand l'orateur rappelait les camarades disparus qui ont honoré leur Lycée et leur ville. Au nom du Lycée d'aujourd'hui, M. le proviseur Canivinq rendait ensuite un éloquent hommage aux professeurs qui ont fondé le succès de la maison.

On se retrouvait à midi au petit Lycée de Talence, dans la campagne de Bordeaux, où devait avoir lieu le banquet des membres de l'Association et des autorités universitaires, suivi d'une fête champêtre à laquelle étaient conviés les élèves d'autrefois et d'aujourd'hui et leurs familles.

Le repas, servi dans l'un des préaux couverts du petit Lycée où la lo

grande table accueillait cent trente convives, fut d'une intime et exquise cordialité. Le ministre n'avait délégué aucun *missus dominicus* porteur de rubans rouges ou de palmes d'or et d'argent à l'intention des membres du bureau de l'Association qui avaient utilement prodigué leur zèle pour le succès de cette manifestation de bonne camaraderie admirablement réussie. M. Decrais présidait, ayant à sa droite M. le recteur Thamin, à sa gauche, M. de la Ville de Mirmont, membre de l'Association, représentant le maire de Bordeaux au titre d'adjoint délégué à l'Instruction publique. En face de M. Decrais, M. Guérin avait à ses côtés deux membres de l'Association, M. Barckhausen, correspondant de l'Institut, professeur honoraire à la Faculté de droit et M. Chaumet, député de la Gironde. M. le recteur prit la parole en qualité de représentant du ministre de l'Instruction publique. M. Guérin convia tous les camarades à se grouper autour de l'Association, gardienne fidèle du loyalisme universitaire, et M. Decrais se félicita d'avoir été invité à présider cette fête de famille d'où toute préoccupation politique avait été soigneusement et heureusement exclue. L'ancien ambassadeur de la République française terminait son discours vibrant de patriotisme par ces paroles très applaudies : « C'est la gloire de l'Université de France d'avoir toujours défendu la liberté et exalté la patrie. Ce sera pour elle aussi un honneur d'avoir dénoncé avec clairvoyance et répudié ces doctrines internationalistes, ces utopies dangereuses que l'on a vu se faire jour dans le pays, à la veille des pires catastrophes. »

De deux heures à la nuit tombante, une foule empressée — dix mille personnes environ — envahissait les prairies, les allées et les clairières du parc de Talence. Séance de gymnastique, assaut d'armes, musique militaire, lâcher de pigeons, représentation théâtrale en plein air, bal d'enfants. A sept heures, la retraite, exécutée par la musique du 144e de ligne, la Fanfare de Talence et la Lyre Talençaise, donnait le signal du départ et l'on reprenait la route de Bordeaux.

Non content d'organiser la journée du 25 juin, le bureau de l'Association avait décidé qu'un souvenir durable s'attacherait à la célébration du centenaire : après l'*ἀγώνισμα ἐς τὸ παραχρῆμα*, le *κτῆμα ἐς ἀεί*. Il avait résolu de publier un volume destiné à rappeler aux nombreuses générations d'élèves les événements essentiels qui ont marqué au cours du XIXe siècle l'existence de leur Lycée.

Voici le sommaire du volume intitulé : *Le Centenaire du Lycée de Bordeaux* (1), achevé d'imprimer le 30 août 1905, œuvre collective de divers collaborateurs qui tous, à l'exception du recteur Thamin et du professeur Courteault, sont d'anciens élèves du Lycée :

Préface, par R. Thamin, recteur de l'Académie de Bordeaux, pp. XI-XIV.

PREMIÈRE PARTIE. — *Les origines du Lycée de Bordeaux. Le Lycée de l'an XI* (1802-1809), par P. Courteault, professeur de première au Lycée, pp. 1-174.

(1) LE CENTENAIRE DU LYCÉE DE BORDEAUX (1802-1902). Ouvrage orné de 48 similigravures dans le texte et hors texte et de 4 plans. Bordeaux, Feret et fils, 1905, XVI-462 pages, grand in-8o, prix : 10 francs.

DEUXIÈME PARTIE. — *Impressions et souvenirs.*

Le Collège Royal en 1830, par le Dr Garat, membre de l'Académie de Bordeaux, pp. 177-204.

Un collégien de 1837, par Gustave Labat, membre de l'Académie de Bordeaux, pp. 205-211.

Souvenirs d'un septuagénaire (1845-1852), par H. Barckhausen, membre correspondant de l'Institut, professeur honoraire à la Faculté de droit de Bordeaux, pp. 213-220.

Ernest Bersot à Bordeaux, par Anselme Léon, conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux, pp. 221-232.

Au Lycée (1858-1865), par Ernest Toulouze, rédacteur à la *Gironde*, pp. 233-242.

La Fanfare du Lycée de Bordeaux, par Maurice Grangeneuve, avoué au Tribunal civil, pp. 243-252.

L'hygiène au Lycée, par le Dr Rousseau-Saint-Philippe, pp. 253-264.

Le Lycée Impérial de Bordeaux sous le ministère Duruy (1863-1870), par l'abbé Ph. Roux, chapelain de la Primatiale, aumônier du Lycée de Bordeaux, pp. 265-292.

M. Fouillée, par E. Boirac, recteur de l'Académie de Dijon, pp. 293-295.

Quand j'étais externe au Lycée (1867-1875), par H. de la Ville de Mirmont, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, pp. 297-333.

Chronique de dix ans. Anecdotes-Portraits (1867-1877), par Georges Duprat, rédacteur au *Nouvelliste*, pp. 335-350.

Le petit Lycée de Talence (1859-1903), par Paul Berthelot, secrétaire de la rédaction de la *Gironde*, pp. 351-362.

Les dernières années du vieux Lycée (1875-1880), par P. Camena d'Almeida, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, pp. 363-374.

En rhétorique il y a vingt ans. Croquis de mon professeur, par G. Dalmeyda, professeur de rhétorique supérieure au Lycée Michelet, pp. 375-381,

L'enseignement secondaire spécial au Lycée de Bordeaux, par H. Loiseleur, professeur au Lycée de Bordeaux, pp. 383-391.

Souvenirs de Taupe (1892-1893), par Ch. Pérez, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, pp. 393-403.

Les Associations d'anciens élèves du Lycée de Bordeaux, par J. Guérin, vice-président du Tribunal civil, pp. 405-425.

La Fête du Centenaire, pp. 427-456.

La longue étude historique de M. Courteault est d'un intérêt très attachant; c'est un chapitre fortement documenté de l'histoire des résistances municipales contre l'absolutisme de Napoléon. Bordeaux avait eu son école gallo-romaine de rhétorique et de grammaire, au temps d'Ausone ; son Collège des Arts, fondé par le pape Eugène IV, en 1441, réorganisé par les jurats sous le nom de Collège de Guyenne, en 1533, agrandi, deux siècles plus tard, à la suite de l'expulsion des Jésuites, par l'annexion du Collège rival de la Madeleine. Bordeaux ne voulait pas du Lycée consu-

laire ou impérial ; cette création, pour laquelle la mairie n'avait pas été consultée, était un empiétement du pouvoir central sur les vieilles franchises municipales, une violation de ces privilèges de l'antique jurade toujours respectés par la Royauté et même par la Révolution. Sous l'Empire, le pouvoir conciliant et éclairé des recteurs n'existait pas ; les préfets étaient brutaux et maladroits. Pour faire réussir — et fort médiocrement — le Lycée impérial de Bordeaux, il fallut l'annexer, en quelque sorte, à l'école municipale de dessin, très populaire, dirigée par le peintre bordelais Lacour, qui jouissait à juste titre de la respectueuse affection de ses concitoyens. Les six chapitres où il est question de la création du Lycée, des bâtiments, du personnel, de l'enseignement, des élèves, du Lycée et de l'opinion, racontent toutes les périodes de la lutte sourde de la Municipalité contre la Préfecture, d'après des documents inédits qui abondent en anecdotes curieuses.

Dans sa *Préface*, M. le recteur Thamin, qui s'exagère peut-être « cet attachement des Girondins à leurs franchises et à leur esprit propre, attachement avec lequel quiconque administre quoi que ce soit ici doit compter », s'arrête à un nom cité incidemment par le travail de M. Courteault : « Je découvre, modestement caché dans une note, un nom à retenir, puisqu'il est devenu le nom patronymique des associations d'anciens élèves, depuis l'éclat de rire qui s'appelle *L'affaire de la rue de Lourcine*. « Labadens » est un nom qui fut porté, et porté par un maître de pension bordelais. Je livre cette joyeuse miette d'histoire aux commentateurs de Labiche. » Dans son article sur « Les Associations d'anciens élèves du Lycée de Bordeaux », M. Guérin écrit : « Supposez que, venu à Bordeaux, Labiche, au hasard d'une flânerie, soit tombé en arrêt devant ce nom peint sur une enseigne (les enseignes ont parfois la vie longue) et que frappé de l'euphonique originalité de cette appellation, il l'ait gravée dans sa mémoire ou recueillie sur son calepin, en disant en sa langue amusante : « Voilà un nom propre qui n'est pas commun ! » et vous aurez l'étymologie anecdotique du mot Labadens. » J'ignore si Labiche a jamais promené ses flâneries à Bordeaux où le nom de Labadens n'est pas rare. — Une épicerie voisine de chez moi est tenue par une veuve Labadens. — Mais nous savons que l'auteur de *L'affaire de la rue de Lourcine* a eu pour collaborateur de plusieurs de ses pièces — entre autres de *La Cagnotte* — le petit-fils du peintre Lacour, Alfred Lartigue, né à Bordeaux le 3 septembre 1817, connu au théâtre sous le nom de Delacour. Il se peut bien que Labiche soit redevable à Delacour du nom de Labadens, ce maître de pension de l'an XI, qui dirigeait son institution au temps où Lacour dirigeait l'école municipale de dessin à laquelle le Lycée impérial s'annexait.

Quoi qu'il en soit, grâce au maître de pension de l'an XI, les membres de notre association ont un droit spécial au titre de « Labadens bordelais », qui leur a été conféré par leur président. Et, au lieu de se dépenser à des banquets à la suite desquels l'abus d'un mauvais vin qui ne vient pas du Médoc inspire de funestes imaginations de charbonnières assassinées, les « Labadens bordelais » se sont plu à évoquer dans le livre du *Centenaire* le souvenir de leurs années d'écoliers.

On peut regretter qu'aucun d'eux n'ait continué l'histoire du Lycée magistralement conduite par M. Courteault jusqu'en 1809. Il aurait été

intéressant d'étudier toutes les vicissitudes de la vieille maison, depuis l'arrêté du 3 mars 1814, qui ordonnait de fuir devant l'invasion anglaise et d'évacuer les élèves sur Poitiers, jusqu'au transfert du Lycée, le 5 août 1880, dans les locaux jadis occupés par le Collège de la Madeleine et, depuis un demi-siècle, transformés en caserne. Sur l'emplacement du Lycée de l'an XI se trouvent aujourd'hui les Facultés des lettres et des sciences et une école de garçons, une école de filles, une école maternelle, qui forment le groupe scolaire Montaigne. L'enseignement secondaire a cédé la place à l'enseignement primaire et à l'enseignement supérieur.

A la manière de Montaigne, leur illustre ancien du Collège de Guyenne, ils ne se sont « proposé aucune fin que domestique et privée », tous les collaborateurs de ce « livre de bonne foy », depuis le doyen, le Dr Garat — petit-neveu du ministre de la Convention, neveu de l'illustre chanteur — qui nous raconte ses débuts dans la neuvième classe du Collège Royal, en 1829, jusqu'au plus jeune des camarades, Charles Pérez, qui nous introduit dans la classe de Mathématiques spéciales, en 1892-1893. Personne parmi eux n'a prétendu se recueillir,

Pour graver quelque page et dire en quelque livre
Comme son temps vivait et comment il sut vivre.

Dans les pages du livre viennent les noms, apparaissent les silhouettes falotes de gens de petite importance dont la légende s'est perpétuée : vers 1830, le professeur de danse Bonnecaze, « élève du célèbre Vestris », le tambour Pléneau, qui avait battu la charge à Marengo, le perruquier Trévit, « ainsi nommé puisqu'il vous rase *idem* » ; trente ou quarante ans plus tard, les divers portiers connus sous le nom de *Pithex*, le « dernier des pions », le réfugié polonais Smonienski, dit Moukey, et tant d'autres acteurs des drames et des comédies intimes du collège.

Ce sont aussi, à côté des hommages émus à la mémoire des professeurs modestes qui ont terminé leur carrière à Bordeaux, des souvenirs précieux sur d'autres, plus illustres, dont le Lycée ne fut qu'une étape : Lévêque, Bersot, Fouillée et Marion ; Desdevizes du Désert, Foncin et Zévort ; Garsonnet, Lebaigue et Hallberg.

Bien des pages dépassent le cadre étroit du volume et doivent intéresser d'autres lecteurs que les « Labadens bordelais » ; elles témoignent toutes de l'affection reconnaissante vouée par les anciens élèves du Lycée à la grande maison universitaire où ils ont fait l'apprentissage de la vie.

H. de la Ville de Mirmont.

RAPPORT DE LA COMMISSION DU BUDGET

SUR LE

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

par M. MASSÉ, député, pour 1906 (600 pages)

Le chapitre premier, *Traitement du Ministre et personnel de l'Administration centrale* était en 1905 de 1.016.450 francs. L'Administration demandait pour 1906 : 1.083.860 francs. La Commission du budget propose 1.073.860 francs, soit 10.000 francs de moins que l'administration demandait, mais 57.410 francs de plus qu'en 1905. 20.000 francs sont attribués au cabinet du Ministre et au secrétariat particulier. 9.300 francs figurent comme indemnités au personnel de l'Administration (un chef de bureau, un sous-chef, 4 rédacteurs, 9 expéditionnaires) qui est détaché au bureau du cabinet. Le rapporteur, M. Massé, appelle l'attention de l'Administration sur certaines modifications qui, dans l'intérêt du service, pourraient être apportées à la répartition du personnel par directions et par bureaux. 11.950 francs sont ajoutés pour donner au personnel (rédacteurs et expéditionnaires) les promotions régulières accordées dans toutes les autres administrations ; 6.000 francs sont supprimés pour indiquer que l'emploi de chef du service intérieur doit disparaître ; 1.000 fr. pour appeler l'attention sur ce fait que le nombre des garçons de bureau devrait être ramené de 53 à 33 ; 10.900 francs sont affectés à des indemnités et gratifications, 2.000 francs à des secours pour le petit personnel, etc.

Le chapitre 2, *Matériel de l'Administration* centrale, avait été ramené par l'Administration de 209.600 francs pour 1905 à 157.940 francs pour 1906 (la somme de 51.060 francs ayant été reportée au chapitre 1er). La Commission propose une diminution de 500 francs sur le chapitre 5, relatif à l'habillement des huissiers, gardiens de bureau et gens de service.

Sur le chapitre 3 (*Impressions*), il y a une augmentation de 4.000 fr. (112.700 francs au lieu de 108.700) provenant d'un transfert à ce chapitre d'un crédit égal qui figurait au chapitre 75 et représente les frais d'impression des lycées des jeunes filles.

Le chapitre 4 (*Musée pédagogique, bibliothèque. office et musée de l'enseignement public*) reste le même, 54.750 francs.

Il en est de même du chapitre 5 (*Encouragement aux savants et gens de lettres*) qui reste fixé à 172.000 francs ; du chapitre 6 (*Conseil supérieur et inspecteurs généraux de l'instruction publique*), montant à 338.000 francs. Pour les inspecteurs généraux, M. Massé présente un certain nombre d'observations : « Ils ont une situation telle que le directeur de l'enseignement secondaire ne peut guère, quand il parle de la façon dont ils accomplissent leur mission, que leur adresser des éloges... Beaucoup de professeurs bien notés se plaignent de la façon dont on procède à ces inspections, d'autres affirment... que si l'inspection dont ils ont été l'objet avait été faite dans d'autres conditions, elle eût été pour eux meilleure qu'elle n'a été... Les inspecteurs généraux ne peuvent, au cours d'une visite hâtive, se faire une opinion exacte de la valeur, des qualités ou des défauts du personnel. Force leur est de s'en rapporter aux appréciations des chefs d'établissement et ceux-ci manquent parfois quelque peu d'impartialité... L'inspecteur général agrégé des sciences mathématiques... n'accorde pas aux classes de physique, de chimie ou d'histoire naturelle toute l'attention et tout le temps qu'il donne aux classes de sa spécialité... Le ferait-il qu'il est parfois embarrassé pour juger de la valeur d'un maître ou des résultats obtenus... Fatalement l'inspection, lorsqu'elle porte sur des matières qui ne sont point de la spécialité de l'inspecteur, est faite hâtivement, parfois elle n'est point faite du tout, ce qui peut, dans un cas comme dans l'autre, être préjudiciable aux professeurs qui n'attendent leur avancement que des notes données par les inspecteurs généraux... Quand les frais de tournée de chaque inspecteur sont épuisés, il retourne à Paris. C'est ainsi que chaque année des établissements qui auraient dû être inspectés ne le sont pas... Le ministère de l'Instruction publique pourrait obtenir, pour ses inspecteurs, des carnets de voyage qui leur permettraient de circuler toute l'année sur toutes les lignes. Ils deviendraient ainsi plus mobilisables et pourraient à tout moment aller là où leur présence serait nécessaire... » Ne vaudrait-il pas mieux procéder à l'examen des mesures radicales, comme dit M. Massé, augmentation du nombre des inspecteurs, délégations temporaires données à des professeurs de Facultés ou à des membres de l'enseignement secondaire pourvus du doctorat, qui pourraient être prises en vue de la réorganisation de ce service ? Ne serait-il pas bon d'indiquer auparavant les conditions auxquelles devraient être soumises les inspections pour qu'elles soient réellement concluantes ?

Pour le conseil supérieur, M. Massé dit qu'il conviendrait d'y donner place aux chargés de cours des lycées, aux professeurs de collège du second et du troisième ordre, aux répétiteurs des lycées et collèges, aux professeurs des lycées et collèges de jeunes filles, aux membres de l'enseignement primaire qui n'y sont pas représentés et qui peuvent être soumis à sa juridiction.

Pour le chapitre 7 (*Traitements et indemnités aux fonctionnaires et agents sans emploi, indemnités pour frais de déplacement et interruption de traitement, enseignement supérieur*) la Commission propose 30.5000 francs pour 1906 au lieu de 32.000 francs en 1905. Elle augmente de 1.500 francs (81.150 au lieu de 80.650) le chapitre 8 (secours).

Enseignement supérieur

M. Massé fait remarquer que le développement des Universités régionales s'est accentué pendant l'année scolaire 1904-1905, que d'heureuses et fécondes initiatives ont été prises en ce qui concerne les applications pratiques de la science, l'établissement d'instituts, etc. Les Universités les moins importantes et les plus modestes ont fait un effort digne d'être remarqué et encouragé. « Il serait malheureux, dit-il, de priver certaines villes et certaines régions d'établissements pour lesquels départements et villes ont fait quelquefois d'importants sacrifices et à l'existence desquels semble liée dans bien des cas la prospérité d'industries locales jusque-là soumises exclusivement aux règles de la routine, mais qui, depuis quelque temps, grâce au concours qu'elles ont rencontré dans le personnel universitaire. sont en voie de se transformer d'après les règles et les procédés scientifiques ». Ainsi la faculté des sciences de Besançon. en disparaissant, porterait un coup terrible à l'industrie horlogère, il en serait de même pour Clermont-Ferrand où la Faculté des sciences s'est occupée de la vigne, du vin, des procédés nouveaux pour la fabrication du fromage, de Caen où elle s'est attachée à rendre plus fructueuse la fabrication du cidre et à combattre les maladies des pommiers, de toutes les régions agricoles où les professeurs de chimie font œuvre de vulgarisation scientifique pour les engrais, les fromages et les beurres. Puis les Facultés préparent des contre-maîtres, des chefs d'ateliers avec les jeunes gens qui sortent des écoles primaires et qui préfèrent aux écoles d'arts et métiers, l'enseignement des Universités, parce qu'ils savent « qu'ils trouveront, à côté des connaissances pratiques, tout ce qui est propre à développer leur intelligence et leur cœur ». Aussi M. Massé s'inquiète-t-il de la tendance qu'a le Ministère du Commerce à créer, comme à Lille, des écoles d'arts et métiers qui font double emploi avec les instituts de la Faculté des sciences. Et il signale la solution que la *Société d'enseignement supérieur* a plusieurs fois recommandée et qui consisterait à « donner au ministère de l'Instruction publique tous les établissements qui à un degré quelconque sont des établissements d'enseignement ». La Commission, ajoute t il, s'est formellement prononcée pour qu'on mette un terme à de pareilles pratiques, et pour que le gouvernement impose des efforts plus coordonnés aux divers services publics » (1).

Les Facultés des lettres, de leur côté, s'efforcent, en dehors des disciplines classiques, de s'adapter aux milieux où elles sont installées. Des cours de langues vivantes ont été institués, des enseignements ont été fondés à Grenoble, Nancy, Dijon, Caen pour les étudiants étrangers. Mais les Facultés des lettres sont installées dans des conditions déplorables : les locaux sont insuffisants, les bibliothèques manquent des ouvrages essentiels. Elles sont pauvres et c'est en raison même de la nature plus désintéressée des études qui s'y poursuivent que les pouvoirs publics doivent être plus soigneux de leur assurer les ressources indispensables.

(1) Voir plus loin, p. 43, ce qui est dit du Ministère du Commerce. Nous avons dans l'*Education*, demandé, dès 1895, la création d'un ministère d'éducation nationale qui comprendrait toutes les écoles publiques.

Pour les facultés de médecine, M. Massé rappelle qu'il avait réclamé, l'an dernier, la modification des programmes de doctorat et d'agrégation. L'initiative prise par le ministre de demander aux recteurs une enquête sur la réorganisation des études médicales, où il y aurait place pour une organisation plus complète, plus méthodique et plus efficace des travaux pratiques et du stage, lui paraît de bon augure.

Dans les Facultés de droit, M. Massé indique les réformes opérées pour la capacité et pour la licence, tout en insistant sur ce point qu'elles sont incomplètes : « Ce n'est pas, dit il, de législation industrielle, financière et coloniale qu'il devrait être question, mais d'économie industrielle, financière et coloniale. Et signalant la répercussion que peut avoir la loi militaire sur le budget des Universités et Facultés, il n'hésite pas à proclamer à nouveau l'obligation pour l'Etat « de combler le déficit qui pourrait se produire dans les caisses de certains établissements ». Ne serait-ce pas le cas de rappeler que le projet primitif de réorganisation des Facultés stipulait que les droits d'examen (baccalauréat, licence, doctorat) leur reviendraient au lieu d'être, comme ils le sont actuellement, réservés à l'Etat?

Sur le chapitre 9 (*Administration académique, personnel*), la Commission propose une augmentation de 8.000 francs, qui se joint à celle de 47.000 francs demandée par l'Administration; ce qui fait un crédit de 1.921.900 francs.

Sur le chapitre 10 (*Administration académique, matériel*), la Commission propose 158.000 francs au lieu de 161.370 francs, en raison même de la proposition faite par l'Administration d'inscrire dans la loi de finances une disposition établissant que « les réunions des conseils académiques ne sont obligatoires qu'autant que le rôle des affaires à soumettre au Conseil comprend des affaires contentieuses ou disciplinaires ».

Au chapitre 11 (*Université de Paris, personnel*), la Commission propose une augmentation de 3.500 francs (3.728.225 francs au lieu de 3.724.725 francs) pour la création de cours spéciaux en vue des étudiants capacitaires. M. Massé estime qu'avec l'application des nouveaux programmes le budget de la Faculté de droit de Paris pourra être diminué. De la Faculté de théologie protestante, destinée à deveuir un établissement libre en vertu de la séparation des Eglises et de l'Etat, M. Massé voudrait qu'on conservât, pour les placer à la section des sciences religieuses, les cours qui ont un caractère plus scientifique que dogmatique. Il réclame la présentation en temps utile d'un projet propre à faire cesser les appréhensions des agrégés d'ordre scientifique de la Faculté de médecine.

Au chapitre 12 (*Université des départements, personnel*), la Commission attribue 7.200.000 francs. 36 000 francs d'augmentation sur l'année précédente sont destinés à la création de cours nécessités par la réforme des programmes de la capacité en droit ; 4.050 francs pour la création d'un emploi de sous-bibliothécaire et d'un emploi de garçon à Clermont-Ferrand, où l'on a fait la fusion des deux bibliothèques, municipale et universitaire.

Les Universités ont organisé le stage pour les candidats à l'enseignement. Les stagiaires assistent à des conférences de pédagogie générale,

puis à des conférences spéciales sur les matières enseignées ; enfin pour chaque discipline, elles se sont assuré le concours d'un professeur du lycée. Les stagiaires ont d'abord assisté aux leçons sans y prendre part, puis ils ont fait la classe en présence d'un professeur et de leurs camarades. Parfois le professeur a critiqué la leçon en présence de tous les stagiaires. A Bordeaux et à Lille ils ont été conduits dans les écoles primaires.

Aix-Marseille. — M. Massé rappelle les chaires, d'un caractère régional, de nos collaborateurs, MM. Clerc (histoire de la Provence) et Masson (histoire et géographie économique). Il signale ce qui a été fait à la Faculté des sciences et indique que « les institutions nouvelles rendraient de plus grands services encore si Marseille était le siège de l'Université ». Mais il ne semble pas réclamer un transfert qui depuis longtemps est souhaité par tous ceux qui s'intéressent au progrès du haut enseignement dans la région.

Alger — M. Massé insiste sur les efforts qui ont été faits pour adapter l'enseignement supérieur aux intérêts de l'Algérie. M Fichour a fait connaître la géologie de l'Algérie et rendu de grands services à l'agriculture et à l'industrie ; M. Flamand, sa géographie physique. L'école des lettres est un foyer d'études arabes. Les écoles de droit et de médecine donnent une place au droit musulman, aux coutumes indigènes, à la législation algérienne, aux maladies des pays chauds.

Besançon. — L'Université contrôle la valeur des montres et des chronomètres fabriqués, par un service organisé à l'Observatoire ; elle donne un enseignement propre à former des horlogers techniciens. Elle a un enseignement de botanique agricole (botanique agricole, zootechnie, sciences forestières, génie rural, hygiène rurale), de chimie agricole. La station agronomique comprend une station d'essai des semences, des laboratoires de maladies des plantes agricoles, d'analyses agricoles, de bactériologie agricole.

Bordeaux. -- M. Massé insiste sur la création d'une école pratique de droit, sur le développement des études de médecine exotique et coloniale, sur l'état prospère de l'école de chimie, des études de résine. La société d'océanographie a mis un bateau à la disposition des professeurs de la Faculté des sciences. La société de géographie a organisé une mission : dirigée par M. le professeur Gruvel, elle a exploré les pêcheries de la baie d'Arguin, qui remplaceront peut-être pour les pêcheurs français les pêcheries de Terre-Neuve. M. Marchis a traité des aérostats, puis des frigorifiques dans des cours suivis par les ingénieurs de la ville.

Caen. — Sous l'impulsion de M. Louise, professeur de chimie, se sont formées et développées en Normandie les sociétés coopératives qui fabri-

quent les beurres avec les perfectionnements scientifiques les plus récents. Par le laboratoire départemental de la Manche et du Calvados, il a combattu les fraudes sur les engrais et le lait et il étudie avec le directeur de la station pomologique la fabrication du cidre. Au laboratoire maritime de Luc-sur-Mer se poursuivent des études zoologiques auxquelles se joignent à la Faculté des recherches botaniques.

Clermont. — Un cours de chimie agricole appliqué à l'industrie laitière, un laboratoire œnologique où l'on prépare des levains et où l'on fait des analyses des vins, des recueils de documents pour la fabrication du beurre et des fromages, voilà ce que M. Massé signale à Clermont.

Dijon. — M. Massé nous apprend que le projet de transfert et de reconstruction de la bibliothèque universitaire est en voie d'exécution ; que le projet de reconstruction de la Faculté des lettres semble près de se réaliser par suite de l'acquisition d'un immeuble rue Chabot-Charny, acheté 92.000 fr. ; que l'institut agronomique et œnologique de Bourgogne semble devoir donner des résultats excellents, que la clientèle étrangère de l'Université a dépensé la centaine en 1904-1905.

Grenoble. — M. Massé renvoie à son étude de l'an passé sur cette Université « particulièrement intéressante parce qu'elle est une des plus vivantes et des plus originales ».

Lille. — La Faculté de droit a créé des cours originaux, questions économiques de la région du Nord, méthodes et problèmes les plus généraux du droit, auxquels elle a joint un musée pénal. A la Faculté de médecine, l'institut dentaire est en pleine prospérité, l'enseignement d'hygiène de la première enfance a tenu ses promesses, celui de la médecine légale et de l'hygiène va être élargi. La Faculté des sciences a réorganisé l'enseignement de la chimie appliquée ; l'institut électrotechnique, avec M. Swinghedauw se développe (1) régulièrement ; M. Barrois a créé un musée minier. A la Faculté des lettres, M. Massé signale l'institut de l'histoire de l'art, l'institut de géographie, l'enseignement des langues vivantes, allemand, anglais, russe, l'initiative de M. Mis, sous-bibliothécaire qui enseigne aux étudiants à lire l'allemand technique et scientifique, le cours de papyrologie de M. Jacquet, les cours de littérature, d'histoire, d'histoire naturelle créés pour l'enseignement supérieur des jeunes filles.

Lyon — M. Massé appelle l'attention sur les instituts ou groupes d'enseignements chimique (avec l'école de tannerie), électro-technique (avec visites aux grandes usines d'électricité de la région lyonnaise et du Dauphiné), agronomique (chimie et géologie agricole, botanique appli-

(1) Voir dans la Revue du 15 décembre [illegible] l'analyse du cours libre professé par M. S[illegible], sur la télégraphie et la téléphonie.

quée à la culture, zoologie agricole, zootechnie); sur le riche musée de moulage et l'enseignement de la Faculté des lettres, sur l'institut de géographie, ouverts certains jours au grand public.

Montpellier. — L'enseignement de l'archéologie et de l'histoire de l'art avec un musée de moulage, comprend une section consacrée à l'antique, une autre à l'art du midi de la France. L'institut Bouisson-Bertrand a pour objet les recherches biologiques appliquées à l'hygiène et à la thérapeutique, l'hospitalisation des malades atteints des affections dont l'institut poursuit l'étude et la guérison ; l'institut d'électrothérapie et de radiographie, l'institut de physique, l'institut de chimie, l'institut de botanique avec les jardins de l'Aizoual, de la Fageole, de l'Hort de Dieu, l'institut de zoologie, avec la station de Cette sont en plein fonctionnement

Nancy. — M. Massé, qui avait longuement parlé de Nancy en 1904, se borne à signaler l'accroissement du nombre des étudiants (1.582 dont 270 pour la médecine, 75 pour la pharmacie, 204 pour les lettres, 437 pour le droit et 596 pour les sciences), la création prochaine d'un institut de physique, l'institution d'un certificat de droguerie générale et d'un diplôme d'industrie pharmaceutique, la fondation de la *Revue germanique* à Nancy, le projet d'institut commercial à propos duquel il fait les réflexions suivantes :

« Il s'agit de créer un institut commercial qui tout en faisant la part qui convient aux langues vivantes et surtout aux enseignements techniques tels que comptabilité commerciale, mathématiques, comporterait l'enseignement des sciences économiques et du droit commercial. Malheureusement ce projet n'a pu être encore réalisé par suite de la mauvaise volonté qu'apporte le ministre du commerce, qui ne voit pas sans jalousie l'Université entrer dans la voie où si longtemps il lui a reproché de ne pas vouloir s'engager. Nous avons eu déjà l'occasion de signaler cet état d'esprit déplorable qui ne tend à rien moins qu'à créer un ministère de l'instruction publique en dehors et en face de l'instruction publique. Déjà le commerce a pris une partie de nos écoles primaires supérieures, il veut aujourd'hui se constituer un embryon d'enseignement supérieur qu'il développera plus tard. Peut-on affirmer qu'un jour qui n'est peut-être pas éloigné il ne fera pas à nos établissements secondaires une concurrence aussi dangereuse, plus dangereuse même que celle des établissements libres, sous prétexte qu'on y fait des travaux manuels et qu'il a seul qualité pour diriger cet enseignement? Il y a là un très réel danger qui déjà a ému la Commission du budget, laquelle a donné mandat à son rapporteur de le signaler et qui ne peut manquer d'émouvoir également la Chambre et le Parlement tout entier. Elle invite donc formellement le gouvernement à mettre ordre à cet état de choses. Les services publics doivent unir leurs efforts et non se livrer à des luttes aussi dommageables pour le but commun. »

M. Massé aurait bien dû juger de même, comme on l'a fait à la *Société d'enseignement supérieur*, une initiative aussi dangereuse prise par le Ministère de la justice qui fonde des écoles de notariat, au moment

même où l'on réforme le certificat de capacité et où l'on crée dans les Facultés de droit des cours pour donner l'enseignement à ceux qui le préparent.

Poitiers. — M. Massé signale le cours de législation coloniale qui a provoqué de bonnes thèses, celui d'économie rurale qui a été suivi par les élèves maîtres de l'école normale d'instituteurs, le cours de notariat récemment créé, ceux de chimie agricole et d'électricité industrielle, celui de M. Boissonnade sur l'histoire du Poitou pendant la crise de la nationalité française (1409-1445), les conférences pédagogiques faites à l'usage des instituteurs.

Rennes. — La Faculté des sciences est très prospère. Celle des lettres a créé des cours spéciaux de français qui, à Saint-Servan, ont réuni 120 Anglais ou Anglaises, mais qui, à Rennes, n'ont été suivis que par six auditeurs. A ce sujet, M. Massé écrit fort justement : « Il est certains centres comme Grenoble, à cause de sa proximité de l'Italie, Nancy, par suite du voisinage de l'Allemagne, Rennes, en raison des relations fréquentes avec l'Angleterre, Paris, dont la situation est spéciale, qui se trouvent dans d'excellentes conditions pour voir prospérer cet enseignement. D'autres Universités ne seraient certainement pas aussi bien placées, aussi feront-elles bien de se défendre contre la tentation d'imiter ce qui ailleurs a si bien réussi. »

Toulouse. — L'école pratique du droit fréquentée par 110 élèves va s'annexer une école de notariat ; la Faculté de droit dirige un *Recueil de législation*. La Faculté des lettres a une chaire d'histoire de la France méridionale, une chaire de langue et littérature espagnoles, une chaire de langue et littérature méridionales ; un lecteur d'anglais, un lecteur d'espagnol. Le cours d'histoire du droit commun méridional est commun aux deux Facultés de droit et des lettres. La Faculté des sciences a une station agronomique, une station de pathologie végétale, une station de pisciculture.

Le chapitre 13 (*Universités, matériel*), s'élève à 2.575.705 francs (4.000 francs en moins qu'en 1905, parce que l'Etat a aménagé l'Observatoire de Clermont et n'a plus à garantir l'emprunt).

M. Massé donne la répartition pour 1904 de 2.016.054 francs entre les Universités auxquels se sont joints 116.800 francs de subventions allouées en cours d'exercice à titre extraordinaire.

A propos des dépenses occasionnées par le baccalauréat, M. Massé signale les heureux résultats obtenus par l'introduction de professeurs d'enseignement secondaires dans les jurys.

Sur ce chapitre sont prélevés les frais des excursions universitaires. Scientifiques, géologiques, géographiques, elles sont conduites par des professeurs de Faculté et composées d'étudiants des diverses Facultés. Les excursions géologiques ont été dirigées par M. Gosselet, 1895, dans

l'Ardenne ; par M. Bigot, 1896, en Normandie ; par M. Collot, 1897, ud Morvan au massif de la Serre ; par MM. Depéret et Riche, en 1898 ; dans les environs de Lyon ; en 1899, dans la vallée de la Meuse ; par M. Kilian, en 1901, dans les environs de Grenoble ; par M. Fournier, de Dijon, en 1902 dans les bassins de la Saône, de l'Oignon, les plateaux du Jura, la chaine du Doubs, les premiers contreforts des Vosges ; par M. Bertrand, en 1903, dans les Pyrénées ; par M. Kilian, en 1904, dans les environs de Grenoble : par M. Bigot, en 1905, dans les environs de Caen. La première excursion de géographie a été faite per M. de Martonne en Bretagne.

Le chapitre 14 (*Bourses de l'enseignement supérieur, Paris*), est de 124.000 francs. « La réforme, dit M. Massé, fait gagner à l'Université de Paris une quinzaine de boursiers pris sur le contingent jusque-là attribué à des Facultés qui, par le peu de succès qu'obtenaient leurs candidats, prouvaient qu'elles n'étaient point outillées pour préparer à l'agrégation. Néanmoins il y a lieu de se demander si ce nombre n'est pas exagéré et si la part faite à la province est suffisante. Votre rapporteur estime que celle-ci pourrait être augmentée en prenant sur le contingent de Paris. »

Le chapitre 15 (*Bourses de l'enseignement supérieur, départements*), est de 256.000 francs. Il a été calculé d'après le montant des bourses attribuées pour 1904-1905, avec une majoration de 6.000 francs environ. La répartition par Université et par Faculté est subordonnée aux options des candidats qui, d'après leur numéro de classement, choisissent les Universités auprès desquelles ils demandent à être envoyés en qualité de boursiers (200 bourses d'agrégation et de licence).

Le chapitre 16 (*Bourses de l'enseignement supérieur, Paris et départements, bourses d'études, de voyages, de médecine et de pharmacie*) est de 104.000 francs dont 60.900 francs pour bourses d'études, 27.600 fr. pour bourses de médecine et de pharmacie, 11.500 francs pour bourses de voyage, 4.000 francs pour allocations à des étudiants en droit (en 1905).

F. P.

(*A suivre*).

LA
RÉFORME DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
ET LES
UNIVERSITÉS DE PROVINCE

Le décret qui a rattaché l'Ecole normale supérieure à l'Université de Paris a déjà deux ans de date, et l'on peut aujourd'hui apprécier la réforme en toute connaissance de cause. Bien que ce décret ait surpris l'opinion publique et qu'il ait semblé hâtivement préparé, il n'était point inattendu de ceux qui suivaient, depuis une trentaine d'années, l'évolution de l'enseignement supérieur en France.

Dès l'année 1875, à l'occasion de la loi du 12 juillet qui instituait la liberté de l'enseignement supérieur, Renan constatait, dans une lettre adressée au *Journal des Débats*, que l'existence de l'Ecole normale était « difficilement compatible avec une Université véritable », puisqu'elle « soutirait » aux Facultés leurs auditeurs naturels.

A vrai dire, il s'agissait là des Facultés telles qu'on commençait à les concevoir plutôt que de celles qu'on avait connues jusqu'alors. Car à cette époque, les futurs professeurs de l'enseignement secondaire qui n'avaient pas réussi à entrer à l'Ecole normale se préparaient à peu près sans aide aux grades et aux concours.

Mais la loi du 12 juillet 1875 contenait un article 24, d'où sont sorties toutes les réformes ultérieures : « Le gouvernement présentera, dans le délai d'un an, un projet de loi ayant pour objet d'introduire dans l'enseignement supérieur de l'Etat les améliorations reconnues nécessaires ». Ce ne fut pas d'abord une loi nouvelle, mais deux arrêtés ministériels, datés l'un et l'autre du 5 novembre 1877, qui parèrent aux nécessités les plus urgentes en utilisant les crédits inscrits au budget, conformément au rapport de M. Bardoux, pour la création de maîtrises de conférences dans les Facultés et de bourses d'enseignement supérieur. « Les bourses, disait M. Bardoux, seront réparties par le gouvernement entre les établissements d'enseignement supérieur aujourd'hui existants. *Les Universités ou Facultés de province devront en avoir une large part...* Votre commmission insiste pour que les bourses *soient surtout attribuées aux Facultés des départements* ». Cette insistance marque bien nette-

ment l'esprit essentiellement décentralisateur qui animait le rapporteur et la Chambre.

Trois ans après, en 1880, une augmentation de crédits, votée par la Chambre sur le rapport de M. Duvaux, permit d'ajouter des bourses d'agrégation aux bourses de licence. Il avait été question, à ce moment, d'accroître le nombre des élèves de l'Ecole normale ; mais, bien qu'il ne s'agît que de quelques unités de plus, Bersot s'y était sagement opposé : « Dans nos conférences peu nombreuses, écrivait-il au Ministre, les élèves sont aisément actifs ; leur tour d'expliquer et de parler revient encore assez souvent ; s'ils se multiplient, les intervalles s'allongent d'autant, et le bénéfice de notre organisation est compromis ».

Il n'y avait, au contraire, que des avantages a placer dans les principaux centres universitaires des boursiers d'agrégation, c'est-à-dire à prolonger de deux ans, en vue de l'agrégation, les bourses accordées pour la licence, quand les titulaires en avaient fait un bon usage, et à constituer ainsi de véritables écoles normales régionales, comprenant chacune un nombre restreint d'élèves, de manière à réaliser dans la mesure du possible les conditions que Bersot jugeait excellentes — et il était bon juge — pour l'Ecole de la rue d'Ulm.

La préparation à l'agrégation fut ainsi répartie entre l'Ecole normale et les principales Universités. C'est cette œuvre décentralisatrice des Parlements de 1877 et de 1880, inspirée par Dumesnil et Albert Dumont, qui se trouverait détruite aujourd'hui, si le décret du 10 novembre 1903 avait pour effet de « *reconstituer*, comme l'écrivait M. Lanson, l'unité du recrutement des professeurs agrégés ».

Ainsi, antérieurement au décret du 10 novembre, il y avait en France : 1° une Ecole normale nationale ; 2° des écoles normales d'Universités. Et Paris possédait deux de ces écoles, la Nationale et celle de de l'Université de Paris.

Toutes ces écoles préparaient leurs élèves aux mêmes examens, d'après les mêmes programmes ; mais elles obtenaient des résultats divers d'après la diversité de leur recrutement. Un concours très recherché donnait à l'Eco le nationale les meilleurs élèves. Le plus grand nombre des meilleurs après ceux-là étaient réservés à l'Université de Paris (1) ; le reste allait en province, et les Facultés des départements se trouvaient réduites à préparer surtout des candidats qui n'avaient que fort peu de chances de succès. Dans son rapport, sur le budget de 1905, M. le député Massé constate que l'administration avait fait trop grande la part de Paris, « en dépit des décisions du Parlement, qui entendait réserver les bourses aux Facultés de province et n'en donner à Paris que par exception ».

Cette organisation appelait une réforme. Il fallait supprimer l'Ecole *nationale*, qui faisait double emploi avec les écoles universitaires, et compléter l'œuvre de décentralisation en assurant le bon recrutement des écoles de province.

Or, le décret du 10 novembre 1903 supprime bien l'école nationale,

(1) *Rapport de M. Simyan sur le budget de l'Instruction publique*, pour 1904. « Le concours de l'Ecole normale, c'est le plus formidable entraînement pour les meilleurs élèves de nos grands lycées. On reçoit vingt élèves de chaque section, mais il y a deux cents candidats, et ceux qui restent, pas toujours les moins bons — on connaît l'aléa des concours — ceux qui restent vont former l'élite des Facultés des lettres et des sciences de *l'Université de Paris* ».

mais il alloue toutes les ressources dont elle disposait à la seule école de l'Université de Paris, qui hérite aussi du titre d'*Ecole normale*. Et quand les Universités de province ont réclamé, on leur a répondu : « Mais votre situation ne sera pas plus mauvaise qu'auparavant ! » Ce dont elles se plaignent, précisément, c'est qu'on les laisse dans une situation que tout le monde s'accorde à reconnaître mauvaise, alors qu'on améliore considérablement celle de l'Université de Paris, qui était déjà fort bonne.

Comme le disait au Sénat M. Charles Dupuy, « comment voulez-vous que les malheureuses Facultés de province (1), qui avaient déjà tant de peine à lutter contre la Sorbonne et l'Ecole séparées, ne soient pas, dans les conditions nouvelles, en quelque sorte écrasées par la Sorbonne et l'Ecole réunies ? » Elles souffriraient même du concours commun institué par le décret du 10 mai 1904, en raison du trop grand nombre de places réservées à l'école sorbonsienne ; car les meilleurs, parmi les élèves que l'ancien régime laissait encore à la province, entreront certainement à l'école de Paris, avec le nouveau régime, grâce à l'accroissement du nombre des normaliens prélevés au concours.

Il n'y a donc plus que des écoles normales d'Universités, mais l'école de l'Université de Paris porte seule le nom d'*Ecole normale*, elle jouit de tous les avantages de l'ancienne école nationale, et elle a les meilleurs élèves sortis du concours dans une proportion tout à fait inadmissible. Et c'est l'Université la plus puissante, la plus riche, la plus favorisée par sa situation, qui reçoit de l'Etat, au détriment des autres, tous ces privilèges ! Après cela, comment ne pas reconnaître, avec M. Seignobos, professeur à l'Université de Paris, que les réclamations des Facultés de province sont légitimes ? Comment ne pas voir la justesse des observations de la *Revue universitaire* : « On peut dire qu'en général, pour les Facultés de province, la liste des concurrents commencera par le mauvais bout. Paris tiendra le bon. Dans ces conditions, avec des boursiers de seconde qualité, ces Facultés auront, c'est bien certain, *plus de peine que jamais* à lutter contre l'Université de Paris, qui aura mis d'avance pas mal d'atouts dans son jeu. Et n'est-il pas à craindre, par suite, que les divers concours d'agrégation ne deviennent de plus en plus des concours d'étudiants parisiens ? » Notez que pendant la dernière année scolaire, la Faculté des lettres de Paris comptait, tant en élèves libres qu'en normaliens et boursiers, 494 étudiants d'agrégation ; or on reçoit chaque année environ 65 agrégés.

Tous les professeurs de l'Université de Paris qui ont eu l'occasion d'étudier de près la question ont reconnu que les Facultés de province étaient gravement lésées. M. Gabriel Monod déclarait dans la *Revue historique* du 1er mars 1904 que les Universités de province seraient « réduites à néant » si l'Université de Paris (ce qui est le cas) préparait d'autres candidats à l'agrégation que les élèves de l'École normale. En signalant une proposition de centraliser seulement la préparation *professionnelle* des agrégés, M. Lanson remarquait qu'on « rendrait » ainsi leurs élèves aux Facultés de province. Le mot est caractéristique. On ne peut vous rendre

(1) Renan parlait déjà en 1875 (*Mélanges de littérature et de voyages*, p. 525) des « malheureuses Facultés de province », dont le sort lui paraissait, dans toutes les hypothèses, « bien compromis ».

que ce qu'on vous a pris. Nous citions tout à l'heure l'opinion de M. Seignobos. Dans un article tout récent, M. Faguet constate à son tour que la réforme confère à la Sorbonne un « quasi monopole ». Comme le disait au Ministre M. le professeur Bouglé, parlant au nom de la Faculté des lettres de Toulouse, cette réforme, « bien loin, comme on le faisait espérer naguère, de refouler en quelque sorte du sang et de la vie vers les Facultés de province », est au contraire destinée à « aspirer vers le centre le peu qui en reste ».

Par une contradiction singulière, les défenseurs du décret du 10 novembre, après avoir commencé par nier le tort fait à la province, essaient ensuite de le justifier en alléguant le petit nombre des agrégés qui se formaient en province. On apporte des statistiques comparées, sans se préoccuper de savoir si les données en sont comparables. Comme l'a dit le ministre, dans le rapport qui précède le décret du 10 mai 1904, « les Facultés des départements ne peuvent, malgré le mérite des maîtres, transformer les éléments médiocres qu'elles ont le plus souvent entre les mains ». Ces Facultés ont d'ailleurs le même succès que celle de Paris quand elles se trouvent avoir de bons élèves, et il est arrivé plus d'une fois que les candidats de province ont été reçus avant ceux de la Sorbonne et de l'ancienne Ecole normale. Ajoutons que plusieurs Facultés de province, comme l'a dit encore M. le ministre Chaumié, ont devancé Paris dans la voie des applications pédagogiques. Nos collègues de la Sorbonne ne font d'ailleurs pas difficulté de reconnaître qu'en raison du trop grand nombre d'étudiants la préparation parisienne est inévitablement superficielle. C'est ce que craignait Bersot. Il est évident que l'intérêt général commande de répartir équitablement les candidats entre es diverses Facultés outillées pour les former.

N'est-ce pas aussi reconnaître implicitement le tort fait aux Facultés de province que de leur recommander, comme on le fait, à titre de compensation, la préparation des professeurs de collège et le développement des enseignements d'intérêt local ? Mais c'est aussi le rôle de la Sorbonne ! Car l'Académie de Paris a, comme les autres, des collèges à pourvoir et des intérêts régionaux à satisfaire. Il y a donc là une besogne commune à toutes les Universités, et elle ne saurait constituer pour la province une compensation de l'avantage que, par ailleurs, on fait à Paris.

Les Facultés des lettres n'ont pas, comme les Facultés des sciences, la ressource des instituts industriels et la facilité de trouver quantité de bons élèves en dehors des candidats à l'enseignement. Assurément, la préparation professionnelle des licenciés et des agrégés n'est pas leur seule fonction ; il est souverainement injuste de leur rappeler — car elles ne l'ont jamais oublié — qu'elles doivent aussi contribuer aux progrès des sciences historiques et philologiques et des études d'intérêt local. Mais les meilleurs étudiants pour ces hauts enseignements, c'est précisément parmi les bons candidats au professorat qu'elles ont chance de les recruter. Quand elles n'en auront plus que de médiocres ou de pires, les élèves leur feront défaut pour les conférences « de hautes études », et du même coup seront taries toutes les sources de la prospérité naissante des Facultés de province.

Ne laissons pas dire sans protester que, si les Facultés conservent leurs « auditoires publics », il n'y aura rien de changé dans les Universités provinciales que « quelques diplômés de moins ». Il ne s'agit pas de dis-

tribuer des diplômes, mais de former des esprits, et nulle tâche n'est plus noble que la préparation des maîtres de l'enseignement public. C'est en devenant des « écoles normales » que les Facultés des lettres ont pu devenir, du même coup, des ateliers scientifiques, ce qu'elles n'étaient guère avant 1877. Consentir à un amoindrissement de ce double rôle serait de leur part une véritable abdication. Elles ont, vis-à-vis d'elles-mêmes et vis-à-vis du pays, le devoir strict de ne pas considérer comme close la question de la réforme de l'Ecole normale.

Nous ne pensons pas d'ailleurs que la réforme ait été dirigée, de parti pris, contre les Facultés de province. Nous avons essayé, dans un article du *Siècle* (12 septembre 1904) d'en étudier la genèse. Il y avait de sérieuses difficultés à vaincre ; et l'obligation de ménager des intérêts personnels très respectables ne permettait pas de faire table rase. Mais les mêmes difficultés n'existent plus aujourd'hui, ou sont bien amoindries, et, après avoir constaté le mal, il n'est pas difficile de voir où serait le remède.

Il faudrait commencer par ne pas dépasser les limites fixées par l'article 7 du décret, pour le nombre des élèves de l'Ecole normale de l'Université de Paris.

Les écoles universitaires ont des boursiers et des élèves libres, qui partout suivent les mêmes cours et participent aux mêmes exercices. Les Facultés de Paris disposant d'un double local, celui de la Faculté et celui de l'ancienne Ecole normale, il est naturel de répartir entre les deux les différents cours et exercices ; mais de même que les boursiers internes ou externes (les normaliens) reçoivent à la Sorbonne l'éducation scientifique conjointement avec les élèves libres, il est tout indiqué que les uns et les autres se rencontrent dans le local de la rue d'Ulm pour l'éducation professionnelle et pédagogique. Cette fusion offre des difficultés pratiques. Elle est inévitable cependant avec le nouveau régime ; car, ainsi que l'a déclaré M. Lavisse dans la séance du 20 novembre 1904, « l'avenir de l'Ecole normale de l'Université de Paris (et de toute Université) c'est d'être le groupe des étudiants de cette Université qui se destinent à la fonction de l'enseignement », sans distinction entre les élèves libres et les boursiers. On n'en a pas moins dû recourir à un troisième local, celui du Musée pédagogique, afin de pouvoir dès maintenant réaliser la fusion pour une partie au moins de l'enseignement qui avait été réservé au local de la rue d'Ulm. Quoi qu'il en soit, on ne peut raisonnablement concevoir que deux catégories d'étudiants se destinant aux fonctions de l'enseignement, les boursiers internes ou externes, reçus au concours, et qualifiés à Paris de normaliens — le nombre en est déterminé par l'article 7 — et les élèves libres. Or on vient encore de nommer des boursiers de Sorbonne en dehors du nombre des normaliens. Il est permis de se demander, avec M. Albert-Petit, « quelle différence subtile peut bien subsister entre un normalien externe et un boursier de Sorbonne ».

En ne nomment cette année à Paris que *deux* boursiers de licence en dehors des normaliens, un pour les lettres, l'autre pour les sciences, l'administration a reconnu elle-même en principe que l'attribution a la Sorbonne des boursiers de licence normaliens entraîne la suppression des autres. Mais cette règle n'a pas besoin d'être confirmée par une exception ; toute exception est contraire au décret. Si le boursier de licence-lettres nommé à Paris en plus des trente-deux normaliens, occupe le 33e rang, on augmente en réalité d'une unité le nombre légal des normaliens ;

s'il occupe un rang inférieur, le manquement au décret se complique d'une faveur qu'aucune considération ne devrait rendre possible. On m'a objecté l'étrange considération que voici : « Anciennement beaucoup de jeunes gens se présentaient à l'Ecole normale, étaient refusés, et venaient ensuite comme étudiants libres à la Sorbonne. Avec le nouveau concours, ils seront sur la liste des boursiers. Faut-il, *a priori*, les chasser de Paris ? » Assurément non, mais ils auront la même ressource qu'avant : rester à Paris comme étudiants libres, s'ils ne veulent pas accepter la bourse de province à laquelle leur rang dans le concours leur donnera droit. Transférer leur bourse à Paris, c'est leur faire, en violation du concours, une situation privilégiée et ouvrir la porte toute grande à l'arbitraire.

Quant aux bourses parisiennes d'agrégation, — et nous entendons par là les bourses de première année, aujourd'hui appelées bourses de diplôme, aussi bien que les bourses d'agrégation proprement dites, anciennement appelées bourses de seconde année, — elles peuvent d'autant moins subsister que le crédit qui y était affecté est converti par l'article 7 en bourses de normaliens externes.

La Sorbonne ne doit donc avoir dorénavant d'autres bourses que les pensions ou bourses de ses normaliens. Et c'est là le minimum des réclamations provinciales sur ce point ; car l'équité exigerait que le nombre des normaliens de Paris fût ramené au chiffre d'avant le décret, et qu'en compensation de l'attribution à la Sorbonne du crédit des pensions de l'ancienne Ecole, tout l'ancien crédit des bourses de licence et d'agrégation fût affecté aux Universités de province (1). C'est le vœu que la Facultés des lettres de Bordeaux exprimait à l'unanimité dans les termes suivants : « que l'Université de Paris n'ait désormais d'autres boursiers d'Etat que les élèves internes de l'Ecole normale, les élèves externes (c'est-à-dire tous les autres boursiers) étant affectés aux Universités de province ». Avec son bataillon assuré de bons étudiants libres et les soixante internes de l'Ecole, la Faculté des lettres de Paris n'aurait certainement pas à se plaindre. « Une Faculté qui compte deux mille étudiants, disait l'an dernier M. le doyen Croiset, n'a guère de motifs raisonnables d'en mendier quelques-uns de plus. » C'est tout à fait notre avis et il ne s'agit pas non plus pour la province d'en avoir quelques-uns de plus, mais d'en avoir de meilleurs en les prenant en rang utile sur la liste commune des boursiers. La question de quantité se résout en une question de qualité, qui seule importe.

Mais il ne suffit pas de ramener à de justes proportions le nombre des boursiers qui sont attribués à Paris. Encore faudrait-il que les choses ne fussent pas arrangées de façon à réserver à la seule université de Paris toute la tête de liste.

Il existe un organisme qui a été spécialement inventé pour attirer à l'ancienne Ecole nationale, de toutes les parties du territoire, l'élite des élèves de l'enseignement secondaire, ce sont les rhétoriques supérieures de Paris. Et cet organisme continue à fonctionner au bénéfice exclusif

(1) Il est bien certain qu'en 1877 et en 1880, si Dumesnil et Albert Dumont, en proposant la création des bourses d'enseignement supérieur, avaient aussi demandé le rattachement de l'Ecole normale à l'Université de Paris, ce n'est pas *surtout* mais *exclusivement* à la province qu'ils auraient fait attribuer par le Parlement le crédit des bourses.

de l'Université de Paris (1). Il est urgent de le supprimer. La préparation au concours, pourrait être transportée dans les différentes Facultés (2), où sa place est marquée d'avance, puisque la licence est un grade de Faculté et que le succès au concours des bourses confère dorénavant une demi-licence.

Nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de renoncer au concours commun, qui a l'avantage de maintenir le niveau général, exposé à fléchir dans les concours particuliers. Mais il y aura des chances pour que les candidats préparés dans une Faculté lui restent fidèles une fois reçus (3), surtout si l'on obtient, ce qui n'est pas moins urgent, l'abolition des privilèges de droit et de fait que l'École de l'Université de Paris a hérités de l'ancienne Ecole nationale. Dans l'article que nous rappelons plus haut, M. Faguet racontait l'histoire d'un élève d'une Université de province, reçu 1er à l'agrégation, — par dessus les élèves de l'Ecole de Paris, — qui s'étonnait de n'être pas placé, et à qui on répondait au ministère : Ah ! si vous étiez normalien ! « Je ne garantis pas la réponse, ajoutait M. Faguet, mais elle est furieusement vraisemblable ». Eh bien ! il faudrait qu'une pareille réponse cessât d'être vraisemblable. Le titre de normalien, avec les avantages qui y sont attachés, devrait être conféré à tous les candidats reçus au concours commun des bourses, et rien ne devrait prévaloir, au moment de la répartition des postes, contre le rang d'agrégation.

En supprimant les rhétoriques supérieures, en établissant entre les diverses écoles normales supérieures une parfaite égalité, on arrivera à assurer sans contrainte à ces écoles le recrutement régional qui leur convient, et à conjurer le danger de l'accaparement parisien, qui, tout compte fait, serait aussi funeste à Paris qu'à la province et nuisible aux intérêts généraux du pays.

Il est encore un autre dommage, causé par le rattachement de l'Ecole normale à la Sorbonne et qui n'est point irréparable. Tout le crédit du personnel enseignant de l'ancienne école a été transféré au compte de l'Université de Paris. Il eût été juste d'en allouer une bonne part aux Universités de province, dont les besoins sont si considérables et les ressources si aléatoires ; mais nous reconnaissons qu'il était difficile de le faire au moment du rattachement, parce qu'on ne pouvait imposer un déplacement aux professeurs de l'ancienne École. On les a donc nommés tous à la Sorbonne, sans souci des doubles emplois qui en résultaient. Mais au fur et à mesure des vacances, il devient facile de supprimer les doubles emplois et d'appliquer aux besoins des Facultés de province une partie au moins des crédits devenus disponibles. Il faut pour cela que la Sorbonne ne considère pas ces crédits comme lui appartenant en propre, et que le ministre veuille bien faire en ce sens des propositions aux Chambres. Il est nécessaire en effet que le Parlement intervienne

(1) Il y a aussi quelques rhétoriques supérieures en province, mais comme le disait le Ministre, citant le rapporteur du Conseil supérieur, les meilleurs des élèves qui les composent visent aussi le concours de l'Ecole normale, et « s'attardent dans ces rhétoriques au détriment de leur propre culture et des Facultés ».

(2) Rien n'empêcherait d'ailleurs, dans l'organisation nouvelle, de faire appel à la collaboration des professeurs actuels de rhétorique supérieure.

(3) Il est d'ailleurs excessif qu'un candidat reçu au concours commun ait le droit de se représenter encore deux ans de suite, après démission, pour gagner quelques rangs en vue de choisir l'Ecole de Paris.

parce que le crédit du personnel de l'enseignement supérieur a été divisé en deux chapitres distincts, un pour l'Université de Paris, l'autre pour les Universités des départements (1), et le crédit de l'École a été inscrit entièrement au compte de l'Université de Paris. Mais cette répartition n'est point intangible, une partie du crédit peut être, quand il y a lieu, transférée d'un chapitre à l'autre. Comme veut bien me l'écrire M. le rapporteur Massé : « La division des crédits en deux chapitres distincts a pour unique objet de permettre le contrôle du Parlement, et ne doit en aucun cas être un obstacle à des créations utiles. »

En résumé, nos desiderata sont les suivants :

1° Suppression de toutes les bourses parisiennes de non normaliens (c'est d'ailleurs l'application pure et simple de l'article 7 du décret) (2), en attendant la réduction du nombre des normaliens de Paris à l'ancien chiffre ;

2° Suppression des rhétoriques supérieures ;

3° Attribution à tous les boursiers reçus au concours, du titre de normalien et des avantages que peut conférer ce titre ;

4° Affectation à la province, au fur et à mesure des vacances, de la plus grande partie du crédit du personnel enseignant de l'ancienne Ecole normale. Il y aurait lieu de procéder de même si, à la suite d'un remaniement quelconque — tel que la suppression de l'internat — tout autre crédit de l'ancienne Ecole devenait disponible.

L. CLÉDAT.

APPENDICE

Vœux des Facultés des lettres en décembre 1903

La *Revue internationale de l'enseignement* a publié les vœux de Toulouse et de Dijon (Fascicule du 15 janvier 1904).

Vœux de Bordeaux

La Faculté des lettres de Bordeaux émettait de son côté les vœux suivants, le 14 décembre 1903 :

1° Que l'Université de Paris n'ait désormais d'autres boursiers d'Etat que les élèves internes de l'Ecole normale, les élèves externes étant affectés aux Universités de province, et qu'en conséquence soient abrogés les articles 6 et 7 du décret du 10 novembre 1903 ;

2° Que le diplôme de licencié soit exigé de tout candidat à l'Ecole normale ;

3° Que les boursiers de licence soient choisis sur une liste nationale, arrêtée, après concours, par une commission où les Universités régionales seraient équitablement représentées.

Enfin, considérant que le budget de l'Ecole normale supérieure, national jusqu'ici, a été incorporé à celui de l'Université de Paris, la Faculté des lettres de Bordeaux est d'avis :

4° Que les ressources des Universités régionales soient augmentées en vue de rendre la concurrence possible.

(1) C'est une anomalie, qu'il y ait deux chapitres ou qu'il n'y en ait que deux. Pourquoi mettre à part l'Université de Paris pour l'opposer à toutes les autres en bloc ?

(2) Nous ne parlons pas de l'article 6, qui était inconciliable avec l'article 7, et qui a été abrogé implicitement par le décret du 10 mai 1904.

Vœux de Lyon

Dans sa séance du 9 décembre 1903, l'Assemblée de la Faculté des lettres de Lyon a adopté à l'unanimité les vœux suivants :

Premier vœu

« La Faculté des lettres de l'Université de Lyon...
« Émet le vœu que les Facultés de province qui contitdueront ou entrepren « dront la préparation complète d'une ou plusieurs agrégations reçoivent de « l'Etat des facilités équivalentes, toutes proportions gardées, à celles qui sont « données à l'Université de Paris, notamment par l'attribution à ces Facultés « d'une partie du crédit actuel de l'Ecole normale. »

Deuxième vœu

« La Faculté des lettres de l'Université de Lyon,
« Considérant qu'il résulte du décret du 10 novembre 1903 et du rapport de « M. le Ministre de l'instruction publique, qu'une Ecole normale supérieure « doit être une école de préparation professionnelle et pédagogique à l'agré- « gation de l'enseignement secondaire ;
« Considérant qu'il n'est pas nécessaire, pour constituer une Ecole normale « supérieure, que l'enseignement se donne dans un bâtiment distinct des « établissements universitaires où se fait la préparation scientifique, et que, « si l'Université de Paris aura un avantage considérable — pour lequel on « doit bien aux Universités de province quelque compensation — celui de « posséder, pour cette partie de sa tâche, un établissement spécial avec toutes « les ressources qu'il comporte, il n'en est pas moins vrai que les Facultés de « province qui préparent ou prépareront complètement à une ou plusieurs « agrégations seront, dans la partie professionnelle et pédagogique de leur « enseignement, de véritables Ecoles normales supérieures ;
« Considérant qu'il importe que le recrutement des élèves des différentes « Ecoles normales supérieures, et non pas seulement de celle de l'Université « de Paris, soit assuré dans les meilleures conditions ;
« Émet le vœu :
« 1° Qu'il soit institué un concours commun pour l'entrée dans les Ecoles « normales supérieures des différentes Universités, avec des jurys où les « Universités seront représentées à tour de rôle :
« 2° Qu'il soit nommé autant d'élèves boursiers ou pensionnaires de ces « Ecoles qu'il y a actuellement d'élèves de l'Ecole normale supérieure à Paris « et de boursiers d'agrégation dans les Universités ;
« 3° Que les élèves de ces Ecoles normales soient répartis équitablement « entre les différentes Universités, et que si, par exemple, on attribue à la « Faculté des lettres de Paris autant de ***pensions*** qu'il y a actuellement « d'élèves dans la section lettres de l'Ecole de Paris (et ce nombre ne devrait « pas être dépassé), on réserve aux Facultés de province ***tous*** les boursiers « externes.
« La Faculté demande, en conséquence, que soient abrogés les articles 6 et 7 « du décret du 10 novembre 1903, qui en attribuant à l'Université de Paris « tous les pensionnaires de l'Ecole normale, lui donnent encore des boursiers « externes, et qui lui permettent de prélever par le concours et de se réserver « les meilleurs candidats à l'agrégation, un nombre au moins égal, dit l'arti- « cle 6, au nombre moyen des agrégés ».

Des vœux analogues ont été adoptés par la plupart des autres Facultés, notamment par celles de Grenoble et de Lille.

Vœux des Facultés des lettres en juin 1904

Vœux de Lyon

I

La Faculté des lettres de Lyon...

Emet le vœu qu'à tout le moins il ne soit plus attribué à la Sorbonne, dès cette année, d'autres boursiers que les élèves internes ou externes de l'Ecole normale, et que les crédits qui se trouveraient disponibles soient employés à augmenter le nombre des boursiers de province.

II

La Faculté des lettres de Lyon,

Considérant qu'il a été dit au Conseil supérieur de l'instruction publique que, dans le concours commun de l'Ecole normale et des bourses de Facultés, on prendrait pour la section lettres de l'Ecole 35 élèves internes ou externes, et qu'il n'est pas douteux que ces 35 élèves seront les premiers du concours ;

Considérant que, dans ces conditions, et alors même qu'il serait donné satisfaction au premier vœu ci-dessus, les quelques élèves vraiment bons que nous laissait l'ancien régime entreront presque nécessairement à l'école de l'Université de Paris, et que, si l'ensemble des boursiers doit se trouver amélioré par l'effet du concours commun, il nous sera encore plus difficile que par le passé d'en avoir de tout à fait bons ;

Considérant qu'il importe peu que le nombre actuel des boursiers de province soit maintenu ou même augmenté, s'ils doivent forcément être pris en queue de liste ;

Considérant enfin que, s'il pouvait être légitime d'attribuer chaque année les meilleurs élèves des lettres à une Ecole *Nationale* comme l'ancienne Ecole normale, il ne semble pas équitable de donner à une seule Université les 35 meilleurs candidats, alors qu'il y a seulement une soixantaine de postes d'agrégés à pourvoir ;

Emet le vœu :

1° Qu'il soit fixé un maximum, sensiblement inférieur à 35, pour le nombre des élèves qui seront affectés chaque année à l'Ecole normale de l'Université de Paris (section lettres) ;

2° Qu'on établisse, au moins pour les externes de l'Ecole normale et pour les boursiers de province, un mode de répartition qui permette aux Facultés des départements d'avoir une part des bons et de n'être pas réduites au monopole des médiocres.

Vœux de Bordeaux, Grenoble, Aix, Besançon, Dijon

Les deux parties du vœu II ci-dessus ont été adoptées à l'unanimité par la Faculté des lettres de Grenoble. Le vœu I a été adopté de même par la Faculté des lettres d'Aix. Unanimité pour les deux vœux dans les Facultés des lettres de Bordeaux et de Besançon. De son côté, M. Dorison nous a fait savoir que la Faculté des lettres de Dijon « appuierait le vœu de réduction du nombre des élèves qui seraient affectés, chaque année à l'Ecole normale de l'Université de Paris (section lettres), de telle façon qu'il fût entendu qu'on ne donnerait pas à Paris d'autres bourses de licence que celles fournies au titre de l'Ecole normale supérieure ». Les renseignements nous font défaut pour les autres Facultés.

Vœux des Facultés des lettres et des Conseils d'Universités en février 1905

Vœu de Lyon (2 février 1905)

Le Conseil de l'Université de Lyon.

Considérant qu'en vertu du décret du 10 novembre 1903, par suite du rattachement de l'Ecole normale supérieure à la Sorbonne, les élèves de cette Ecole deviennent des boursiers de l'Université de Paris (Facultés des lettres et des sciences) et que ces boursiers peuvent opter entre l'internat et l'externat ;

Considérant qu'en vertu du décret du 10 mai 1904, le recrutement des élèves de l'Ecole normale de l'Université de Paris et des boursiers des Facultés des lettres et des sciences de province s'opère par un seul et même concours et que les candidats reçus à ce concours peuvent opter entre les bourses de l'Ecole normale de l'Université de Paris et celles des Universités de province ;

Émet le vœu que l'option pour la province ne soit pas rendue tout à fait impossible par l'application d'un traitement de faveur aux élèves de l'Ecole de Paris au point de vue des obligations militaires, et que les dispositions de la nouvelle loi soient les mêmes *pour tous les candidats reçus au concours commun de l'Ecole normale de l'Université de Paris et des bourses des Universités de province.*

Sur ces entrefaites, l'article 23 du projet de loi militaire ayant été voté par le Sénat, le 3 février, le vœu fut modifié comme suit, dans la séance du Conseil du 23 février :

Le Conseil de l'Université de Lyon, se référant au vœu qu'il a émis le 2 février 1905, et dans le cas où la Chambre adopterait sans modification le projet de loi militaire tel qu'il est sorti des délibérations du Sénat,

Emet le vœu qu'il soit fait, avant le vote, une déclaration officielle aux termes de laquelle l'article 23 devra être interprété comme s'appliquant à tous les élèves reçus au concours de l'Ecole normale supérieure, quelle que soit l'Université à laquelle ils seront attachés pour leurs études.

Vœux des autres Conseils et Facultés

Le vœu de Lyon a été adopté, avec une légère modification de rédaction, par le Conseil de l'Université de Lille. Il a été également approuvé par l'Assemblée de la Faculté des lettres de Nancy. Le vote rapide de la loi a empêché les autres Facultés d'en délibérer.

La Chambre ayant adopté sans changement le texte du Sénat, le 17 mars 1905, pour ne pas retarder le vote de la loi, et M. le Ministre de la guerre ayant déclaré ne pas pouvoir nous donner satisfaction par voie d'interprétation, une proposition de loi a été déposée en novembre par MM. Mas, Cazeneuve, Ferdinand Buisson, Steeg et quatorze de leurs collègues ; cette proposition assimile les boursiers des Facultés de province aux normaliens de l'Université de Paris, au point de vue du service militaire.

Vœux des Facultés des lettres en mai 1905

Vœux de Lyon

Le 9 mai 1905, la Faculté des lettres de Lyon a adopté à l'unanimité les vœux suivants :

1° Qu'il soit décidé que le nombre des élèves de l'Ecole normale de l'Université de Paris ne pourra pas dépasser 32 par an, pour la section des lettres ;

2° Que, dès l'exercice 1906, le chapitre 14 du budget de l'instruction publi-

que soit diminué du total des bourses parisiennes de non normaliens qui arriveront à expiration en 1905, et que cette somme soit ajoutée au crédit du chapitre 14 *bis* (Universités de province).

Vœux des autres Facultés

Les mêmes vœux ont été adoptés à l'unanimité par la Faculté des lettres de Nancy (le 19 mai), par celle de Montpellier, par celle de Toulouse (le 20 mai), par celle d'Aix (le 30 mai), par celle de Bordeaux (le 6 juin) et par celle de Caen, le 24 mai.

Vœu du Conseil municipal de Lyon

Sur la proposition de M. Augagneur, maire de Lyon, et sur le rapport de M. Hoffherr, le Conseil municipal a adopté le 15 mars 1905 les deux vœux suivants :

1° Le Conseil municipal,

Considérant que la réforme de l'Ecole normale, telle qu'elle résulte du décret du 10 novembre 1903, aura inévitablement pour effet de porter atteinte à la prospérité de la Faculté des lettres et même de la Faculté des sciences de Lyon, pour lesquelles des sacrifices importants ont été consentis par la municipalité lyonnaise ;

Que l'Université de Lyon est une de celles dont M. le Ministre veut bien dire qu'elles ont devancé Paris dans la voie des applications pédagogiques ; rappelant qu'en effet, depuis plus de quinze ans, il existe à Lyon un enseignement, d'ailleurs non rétribué, de pédagogie générale à l'usage des futurs maîtres de l'enseignement secondaire, élèves de la Faculté des lettres ou de la Faculté des sciences, et que constamment les professeurs se sont chargés bénévolement de cet enseignement ;

Considérant, en outre, qu'elle réclame depuis longtemps l'organisation sérieuse, au Lycée, d'un stage pédagogique réparti sur plusieurs mois et se déclare prête à développer la préparation scientifique professionnelle et pédagogique des professeurs de l'enseignement secondaire.

Mais considérant, d'autre part, qu'il est impossible aux Universités provinciales de faire avec leurs seules ressources ce que l'Université de Paris, beaucoup plus riche, ne peut faire qu'avec les subventions nouvelles du Ministère et en absorbant le crédit tout entier de l'Ecole normale, jadis Ecole nationale, aujourd'hui établissement annexe de la seule Université de Paris ;

Emet le vœu que les Facultés de province qui continueront ou entreprendront la préparation complète d'une ou plusieurs agrégations, reçoivent de l'Etat des facilités équivalentes, toutes proportions gardées, à celles qui sont données à l'Université de Paris, notamment par l'attribution à ces Facultés d'une partie du crédit actuel de l'Ecole normale.

2° Le second vœu est identique au second des vœux adoptés par la Faculté des lettres de Lyon, le 9 décembre 1903.

Vœux des Conseils généraux

Dans sa séance du 16 avril 1904, sur la proposition de M. Coste-Labaume, le Conseil général du Rhône a adopté le vœu suivant :

Considérant que le décret du 10 novembre 1903, rattachant l'Ecole normale supérieure à l'Université de Paris, menacerait sérieusement les intérêts des Universités provinciales s'il établissait, au profit de la capitale, le monopole de la formation des agrégés ;

Que c'est dans cette préparation même que les Facultés provinciales trouvent les meilleurs éléments de leur action scientifique et aussi de leur action régionale, puisqu'il y a, dans une mesure appréciable, un recrutement régional des professeurs des lycées ;

Qu'en fait toute la préparation des agrégés serait concentrée dans la capi-

tale si l'Ecole normale supérieure, devenue un séminaire pédagogique pour l'élite des étudiants de Paris, recrutait tous les ans, par voie de concours, un nombre de candidats égal à la moyenne des agrégés à recevoir, etc. :

Que tous ces privilèges vont décourager les étudiants de province, faire le vide dans les Facultés et mettre en péril l'avenir de ces centres d'études.

Le Conseil général émet le vœu :

1° Qu'une égalité aussi complète que le permettront la justice et les circonstances matérielles soit établie entre les boursiers de Paris et ceux de province ;

2° Qu'à cet effet on étudie immédiatement les moyens de doter chaque Université de province de son école normale supérieure régionale ;

3° Qu'en attendant, le nombre des élèves de la Sorbonne admis à l'Ecole normale ne soit pas supérieur à celui des élèves reçus à l'Ecole avant sa transformation ;

4° Que les boursiers d'agrégation nommés au concours soient répartis équitablement entre toutes les Facultés de province et proportionnellement à l'importance de chacune d'elles ;

5° Enfin qu'on ait sans cesse présents à l'esprit les efforts admirables de ceux qui ont constitué les Universités régionales avant de rien faire qui puisse menacer la prospérité de ces centres d'études, c'est-à-dire compromettre l'intérêt de la science et de l'éducation nationale.

Un vœu analogue a été adopté, dans la même session, par les Conseils généraux de la Haute-Garonne, du Gers, du Tarn-et-Garonne, etc. (Voir la *Dépêche* du 22 avril 1904).

Le Conseil général du Rhône n'ayant reçu aucune réponse, a renouvelé son vœu le 6 mai 1905.

Interprétation officielle de l'article 7 du décret du 10 novembre 1903

M. Charles Bellet veut bien nous communiquer la note suivante, qui lui a été adressée le 24 novembre 1904 par la Direction de l'Enseignement supérieur :

« Les boursiers de licence et d'agrégation en cours d'études au *1er janvier 1904*, se répartissaient ainsi :

		Paris	Départements
Lettres	Licence	24	56
	Agrégation	59	67
Sciences	Licence	12	49
	Agrégation	6	9

« L'article 7 du décret du 10 novembre 1903 a mis à la disposition de l'Ecole normale « un nombre de bourses égal au nombre moyen des bourses d'agrégation attribuées aux Facultés des sciences et des lettres de Paris pendant les cinq dernières années ». Or il convient de remarquer :

« 1° Que les boursiers d'agrégation de la Sorbonne n'ont pas toujours été aussi nombreux qu'en 1904. En 1900, 1901, 1902, leur chiffre n'a guère dépassé 50.

« 2° Que les bourses d'agrégation près les Facultés sont concédées pour deux ans, tandis que les études de l'Ecole normale durent trois années.

« Pour effectuer le calcul prévu à l'article 7, le procédé qui a paru le plus équitable est celui qui consiste à prendre la moyenne des crédits affectés pendant les cinq dernières années aux bourses d'agrégation de la Sorbonne et à déduire le nombre de ces bourses par rapport au montant de la bourse entière, 1.500 francs. On obtient ainsi les chiffres suivants :

Lettres. . . .	45 bourses
Sciences . . .	6 —
Ensemble. . .	51 —

« En ajoutant ces 51 bourses aux 105 pensions inscrites au budget de l'Ecole, on arrive à un total de 156 places, soit par année 52 places.

« Le chiffre 52 n'est donc pas un chiffre de transition (1). Il résulte d'un calcul qui tient compte du passage à l'Ecole normale de *tous* les crédits précédemment affectés aux bourses d'agrégation de la Sorbonne. C'est dire qu'il n'y aura plus à Paris, lorsque les boursiers en cours d'étude seront arrivés à l'expiration de leur bourse, d'autres boursiers d'agrégation que les élèves de l'Ecole normale.

« Par dépêche du 30 septembre 1904, M. le vice-recteur a été informé qu'il ne serait plus attribué de nouvelles bourses d'agrégation de première année aux Facultés de Paris, et il a été invité à donner à cette décision la plus grande publicité ».

Bibliographie (2)

Premiers articles sur les conséquences de la réforme de l'Ecole normale et sur l'article 6 du décret du 10 novembre 1903. — 1er décembre 1903. *Revue de Paris* (G. Lanson). 10 décembre. *Revue politique et parlementaire* (L'auteur de cet article non signé est visiblement à la source des renseignements officiels. Réponse dans *Le Siècle* du 12 septembre 1904. Voir ci-dessous). — Lettre d'A. Waddington au journal *Le Temps*, et réponse de G. Monod. — 12 décembre. *Lyon républicain* (L. C.). — 2 et 7 janvier 1904. *L'Eclair* (Interview de M. Liard et réponses). — 22 janvier. *Petite Gironde* (Radet). — 15 janvier 1904. *Revue internationale de l'enseignement* (Rapports des Facultés de Toulouse et de Dijon). — 15 février, même Revue (correspondance : L. Clédat, Desdevizes du Désert. Grand article de F. Picavet, « d'après des renseignements recueillis de personnes autorisées »). Voir aussi le fascicule du 15 mars (p. 273).

A propos de la discussion au Sénat du budget de l'Instruction publique, 24 décembre 1903, et de l'intervention de M. Charles Dupuy. — 5 janvier 1904. *Les Débats* (L. C.). — 7, 12, 16 et 19 janvier. Même journal (Réponse de G. Monod à l'article précédent, et répliques). — 19 janvier et 16 février. *Le Siècle* (à propos de l'article des *Débats* du 5 janvier et des lettres de Gabriel Monod.

10 et 17 janvier 1904. *Petit Temps* (Lettre de G. Lefèvre, professeur à l'Université de Lille ; réponse de L. C. et lettre d'un anonyme rappelant l'avis de Renan sur la question de l'Ecole normale).

15 janvier 1904. *Revue historique* (G. Monod). 18 février. *Lyon républicain* (L. C. Réponse à l'article précédent). 27 et 28 janvier 1904. *La Dépêche*, de Toulouse (articles de Gabriel Ellen et d'A. Aulard).

2 mars 1904. *Le Siècle* (L. C. Historique de la question). — 3 mars. *Lyon républicain* (Brémont). 23 mars. *Le Progrès*, de Lyon (à propos du vœu du conseil municipal de Lyon). — 15 et 29 mars et 3 et 11 avril. *L'Univers* (Théodore Joran). — Février-mars 1904. *Bulletin de la Société des amis de l'Université de Lyon* (L. C. La préparation de l'agrégation en province). — 22 avril 1904. *La Dépêche* (Charles Ballet, à propos du vœu de plusieurs conseils généraux).

Après le décret du 10 mai 1904. — 14 mai. *Les Débats* (Albert-Petit). — Même date. *Lyon républicain* (L. C.). — 15 mai. *Revue historique* (G. Monod). — 18 mai. *Le Progrès* de Lyon. — 19 et 23 mai. *Les Débats* (Albert-Petit, à propos du décret et de l'article de la *Revue historique* du 1er mars). — 19 mai. *La Dépêche* (Charles Bellet). — 20 mai. *L'Humanité* (Gustave Lanson). — 24 mai.

(1) M. le ministre Bienvenu-Martin écrit de son côté à M. Charles Bellet (voir l'article de la *Dépêche*) : « L'article 7 va être dès cette année appliqué intégralement. En effet, par un arrêté en date du 11 mars, le nombre des élèves à admettre à l'Ecole en 1905 a été fixé à 52 (32 pour les lettres, 20 pour les sciences), chiffre *maximum* de chaque promotion. »

(2) Cette bibliographie n'a pas la prétention d'être complète ; j'y indique tous les articles qui sont venus à ma connaissance.

La Dépêche (Gabriel Ellen). — 27 mai. *Le Siècle* (L. C.). — 29 mai. *Lyon républicain* (à propos d'un article de la *Revue universitaire* sur le décret du 10 mai).

Les élections au Conseil supérieur de l'Instruction publique. — 15 mai 1904. *Revue internationale de l'enseignement* (p. 474. Candidatures dans les Facultés des lettres). Cf. la *Revue Internationale* du 15 juin. — 6 et 28 juin. *La Dépêche* (Ch. B.). — 18 juin. *Les Débats* (Albert-Petit).

4 juillet 1904. *L'Humanité* (G. Lanson, à propos du livre de M. Seignobos sur l'enseignement supérieur des lettres).

9 et 17 août 1904. *La Dépêche* (Ch. Bellet. Interviews de MM. Charles Dupuy, Thierry-Cazes, Massé, Bayet. Chaumié).

Les articles de M. Massé, rapporteur du budget de l'Instruction publique. — 28 août 1904. *Le Siècle* (1er article de M. Massé). — 2 septembre. Même journal (L. C. Réponse à l'article précédent). — 3 septembre. *Les Débats* (à propos des deux articles du *Siècle*). — 5 septembre. *La Dépêche* (Louis Braud. A propos des mêmes articles). — 14, 18 et 21 septembre. *Lyon républicain* (G. Brémont). — 19 septembre. *Le Siècle* (Nouvel article de M. Massé). — 23 septembre. *Le Siècle* (L. C. Réponse à l'article précédent). — 24 septembre. *Le Figaro* (André Beaunier).

12 septembre 1904. *Le Siècle* (L C. Réponse à la *Revue polititique et parlementaire* du 10 décembre 1903). — 15 septembre. *La Dépêche* (Louis Braud. A propos de l'article précédent).

Les rapports sur le budget de 1905. — 23 octobre 1904. *Le Siècle* (L. C. A propos du rapport général de M. Merlou). — 30 octobre. *Le Siècle* (L. C. A propos du rapport de M. Massé). — Même date. *Lyon républicain* (L. C. Même sujet).

4 novembre 1904. *Lyon universitaire* (L. C.) Cf. les articles de Louis Braud dans *la Dépêche* les 11 et 12 novembre.

5 novembre 1904. *Lyon républicain* (L. C. A propos de la nomination du directeur de l'Ecole normale de l'Université de Paris).

9 novembre 1904. *Le Temps* (Extrait du rapport de M. A. Croiset, Doyen de la Faculté des lettres de Paris). — 11 novembre. *Le Temps* (L. C. Réponse). — 13 novembre. *La Dépêche* (Louis Braud. A propos de l'article précédent).

Le budget de l'Instruction publique à la Chambre des Députés. — 19 novembre 1904. *Le Siècle* (L. C.). — 21 novembre. *Le Progrès*, de Lyon. — 25 novembre. *Le Siècle* (L. C. La question du nombre des normaliens).

26 janvier 1905. *L'Action* (Jean Mouguerre).

L'article 23 de la loi militaire. — 19 février 1905. *Le Siècle* (L. C.). — 8 mars. *Lyon républicain* (L. C.).

Janvier-mars 1905. *Revue des Pyrénées* (C. Bouglé).

12 mai 1905. *Lyon républicain* (L. C. A propos du nouveau vœu du Conseil général du Rhône).

26 mai 1905. *Le Siècle* (L. C. La représentation de l'Ecole normale au Conseil supérieur).

13 juin 1905. *La Dépêche* (Ch. B. A propos d'une lettre du Ministre sur le nombre des normaliens). — 18 juin. *Lyon républicain* (L. C. au sujet de l'article précédent).

Le premier concours commun de l'Ecole normale et des bourses de province. — 6 août 1905. *Le Siècle* (L. C.). — 11 août. *La Dépêche* (Louis Braud. A propos de l'article précédent). — 15 octobre. *Revue universitaire* (André Balz. Même sujet).

A propos des privilèges des normaliens de Paris. — 15 et 18 octobre 1905. *La Dépêche* (Louis Braud). — 19 octobre. *Le Gaulois* (Emile Faguet. Même sujet).

Les nominations de nouveaux boursiers. — 3 novembre 1905. *Le Siècle* (L. C.). — *La Dépêche* (L. C. Application de l'article 7 du décret du 10 novembre).

LE

NOUVEAU MINISTRE DE L'ÉDUCATION

POUR

L'ANGLETERRE ET LE PAYS DE GALLES

La désignation de M. Augustine Birrett comme président du bureau de l'Education dans le nouveau ministère libéral a été reçue favorablement. On salue en lui un homme de lettres distingué dont les écrits (spécialement *Obiter dicta* publié en 1884 et 1887) ont fait plaisir à un grand nombre de lecteurs, un jurisconsulte expérimenté et un homme d'esprit fin et de solide jugement. Dans un des romans de Peacock l'apparition d'un personnage contentieux qui s'occupe des réformes sociales est saluée par ces chuchottements en *aparté*. « *Voici le fâcheux du fâcheux : il parle de l'éducation* ». Bien qu'en ce moment l'éducation soit devenue officiellement le sujet du discours de M. Birrett, on peut tenir pour certain qu'il n'ennuiera pas le public par de longues platitudes sur cette question. En fait, la nation se prépare à prendre un intérêt très vif, bien que réfléchi, à son administration ainsi qu'aux projets de lois qu'il pourra présenter de concert avec le gouvernement.

M. Birrett est ancien élève de Cambridge et agrégé honoraire de Trinity Hall. Il est avocat, l'un des « *savants légistes du Conseil de Sa Majesté* », et auteur de plusieurs ouvrages de droit. Il est candidat à l'un des sièges de Bristol et âgé de cinquante-six ans. Il y a peu d'orateurs en Angleterre qu'on puisse lui comparer pour l'esprit et l'humour. Il a pris une part prépondérante à l'organisation du parti libéral, mais s'est principalement distingué en littérature. Il est excellent comme essayiste et biographe.

On se rappellera que l'Education écossaise est dans les attributions du secrétaire pour l'Ecosse (le capitaine Sinclair), et l'éducation irlandaise dans celles du secrétaire pour l'Irlande (M. Bryce) qui, tous deux, font

partie du Cabinet comme M. Birrett. Ce dernier est chargé de l'éducation en Angleterre et dans le Pays de Galles. Etant donné le caractère décentralisateur du système anglais, le ministre n'a qu'un contrôle relativement limité sur l'enseignement secondaire, et un contrôle encore plus limité sur les Universités. Mais ce qui reste est encore bien suffisant pour que M. Birrett en ait les mains pleines. De toutes parts dans le Royaume-Uni l'éducation est dans un certain état de tension et d'inquiétude. Un idéal est en conflit avec un autre idéal ; des intérêts opposés sont sur le qui-vive ; des différences qui tiennent aux conditions locales viennent encore compliquer une situation qui présente beaucoup d'autres signes d'une confusion affolante.

Chacun espère que, dans ces circonstances difficiles, M. Birrett réussira à faire faire le premier pas vers l'organisation d'un système plus nettement défini d'éducation nationale. Mais actuellement personne ne peut prédire avec confiance ce que sera ce premier pas. Cela dépendra beaucoup des résultats des élections générales de janvier. Si le gouvernement libéral revient au pouvoir avec une grande majorité à la Chambre des communes, il est certain que, d'une manière ou d'une autre, une tentative sera faite en vue d'améliorer l' « *Education Act* » de 1902 en admettant toutes les écoles publiques élémentaires à recevoir des subsides provenant des taxes locales (aussi bien que nationales), sous le contrôle d'assemblées locales électives. Une telle mesure tendra sans doute à faire disparaître les restrictions spéciales attachées en théorie sinon en fait à la situation de professeur d'école publique élémentaire. Selon toute probabilité on introduira des modifications importantes dans l'assiette des impôts d'éducation. Les taxes locales seront vraisemblablement diminuées grâce à l'augmentation des dons de la trésorerie. Les subsides accordés à l'enseignement secondaire seront probablement augmentés. L'éducation professionnelle des maîtres des écoles élémentaires peut être mise à la charge de la nation. Mais la glace n'est pas épaisse. Il peut s'élever aisément des oppositions sérieuses. Et il peut se faire que le gouvernement cherche à amener, par l'accord des deux grands partis plutôt que par des propositions bien sujettes à contestation, le grand progrès d'améliorer la *qualité* de l'enseignement élémentaire et secondaire (pour les basses classes), ce qui est bien nécessaire dans l'intérêt national.

(*Traduit par M. Louf*). M. S.

PROJET DE RÉORGANISATION

DE LA

MÉNAGERIE DU MUSÉUM

Dans une de nos revues annuelles d'Embryologie (*Revue générale des sciences*, 15 décembre 1902, p. 1141), en parlant d'une proposition que le professeur His, de Leipzig, venait de faire devant l'Association internationale des Académies, nous écrivions : « Nous souhaitons d'autant plus ardemment la réalisation de cette proposition que nous-même, dans notre cours libre à la Sorbonne, avons déjà montré, il y a deux ans, l'utilité et la nécessité de créer de nouvelles stations biologiques.

Notre idée visait cependant un but plus spécial. Nous regrettions de voir les zoologistes abandonner les anciennes méthodes d'observation de la Nature, nous constations combien il était difficile, dans nos laboratoires actuels, d'entreprendre une recherche suivie sur l'animal vivant, et nous demandions la création de stations zoologiques aménagées en *fermes d'élevage*. Installées dans des régions naturelles, ces fermes, disions-nous, permettraient d'aborder, par les seules méthodes véritablement scientifiques : l'observation et l'expérimentation, les grands problèmes fondamentaux de l'hérédité, de la variation, de l'adaptation, etc., ainsi que l'étude des habitudes, de l'instinct et de l'intelligence des animaux.

Nous fûmes heureux de voir notre appel entendu. Un généreux donateur nous offrit alors, en toute propriété, une petite partie de son parc, avec maison d'habitation et communs, parfaitement disposés pour établir une semblable ferme. Mous portâmes immédiatement ce don à l'Université de Paris. Le professeur Giard, auquel l'idée souriait tant, écrivit au Ministre pour lui montrer la grande importance d'un pareil établissement ; il fit d'autres démarches pressantes pour que ce don fût promptement accepté. Malheureusement, pour des raisons d'ordre extrascientifique, la proposition resta toujours en suspens.

Les circonstances sont telles aujourd'hui que l'idée d'une ferme d'élevage nous paraît pouvoir être reprise et appliquée, dans des conditions

encore plus avantageuses pour la science. La ménagerie du Muséum attend en ce moment un nouveau directeur et ce ne sera peut-être pas montrer trop de présomption de notre part que de dire, ici, comment on pourrait donner une nouvelle activité, dans un sens réellement instructif, à cette partie si importante de notre beau Jardin des Plantes.

La création de la Ménagerie fut demandée, en 1793, à la Convention, par Bernardin de Saint-Pierre, dans le but, disait l'Intendant du Jardin des Plantes (1), de servir à l'étude générale de la Nature, mais surtout d'y attirer des curieux, des dessinateurs, des peintres, des écrivains, toutes les personnes en somme, ajoutait-il naïvement, qui « ont à représenter des sites d'Asie, d'Afrique et d'Amérique ».

Bernardin de Saint-Pierre reprenait pour son compte, dit le professeur Hamy (2), une des conceptions les plus neuves de l'Assemblée législative, Et pourtant « ce n'est pas cette brochure, quoi qu'on en ait pu dire, qui provoqua la création de la ménagerie, réalisée vingt mois plus tard d'une façon bien étrange et bien inattendue. On sait que ce furent 10 mammifères et 3 oiseaux, saisis par la police au milieu de brumaire an II (novembre 1794), qui constituèrent le premier noyau de cet établissement et que les spécimens, qui survivaient à Versailles, n'ont été amenés au Muséum que vers la fin de germinal ». (Hamy, *id.*, p. 60). Plus tard, la ménagerie s'augmenta de deux dromadaires pris au prince de Ligny, des chevreuils et des daims chassés dans les parcs du Raincy et de Gonesse, d'un éléphant et d'un lion achetés par Geoffroy Saint-Hilaire à la foire de Rouen, et enfin des animaux du stathouder de Hollande, que nous livra la conquête.

En somme, la ménagerie fut créée de pièces et de morceaux dans un but essentiellement populaire. Et, si nous avons rappelé ces débuts, c'est parce que nous la voyons présenter encore aujourd'hui les mêmes caractères généraux. Nous n'avons pas à critiquer le caractère populaire de la ménagerie ; nous croyons même qu'il doit être conservé, mais il nous semble qu'à ce point de vue, on pourrait faire quelque chose de véritablement utile pour l'instruction du peuple.

Nous pensons, par exemple, que la mammalogie française devrait y être représentée, autant que possible, dans tous ses types. Il faudrait que ces animaux ne soient point distribués aux quatre coins du jardin, comme ils le sont actuellement, mais qu'ils se trouvassent rassemblés en un ordre donné, dans une région distincte telle que les parcs qui avoisinent le quai Saint-Bernard. Il faudrait aussi qu'une notice, avec plan explicatif, fût mise en vente dans les kiosques du jardin, de façon à ce que le le chef d'institution, ou que le père de famille puissent y venir instruire réellement des enfants, tout en s'instruisant eux-mêmes.

Nous savons certainement que l'entretien ou l'utilisation d'une faune,

(1) Mémoire sur la nécessité de joindre une ménagerie au Jardin national des plantes de Paris. Paris, 1792 (Bibl. Nat., S., 3472.).

(2) Les derniers jours du Jardin du Roi (*Volume conten. Muséum*, p. 59).

à peu près complète, comporte nombre de difficultés, même en ce qui concerne la faune française. Nous savons qu'il faudrait s'ingénier à construire par exemple, des sortes de jardins suspendus pour les tout petits mammifères, comme les musaraignes, les mulots et le rat des moissons. Des refuges vitrés, à volets mobiles, seraient nécessaires pour qu'on puisse utiliser les Chauve-souris et autres animaux nocturnes, dont l'alimentation en captivité serait sans doute à trouver. Il faudrait se mettre en rapports suivis avec les douaniers du bord de la mer, avec les gardes-forestiers, les lieutenants de louveterie et les directeurs des stations zoologiques, enfin avec les éleveurs ou les chasseurs, dont quelques-uns sont de véritables naturalistes.

Nous nous demandons même si le directeur de la ménagerie ne devrait pas organiser de grandes chasses avec l'aide des croisières de la *Revue générale des Sciences*, par exemple. Ce serait là, pour le Muséum, un moyen d'étendre son influence bienfaisante et d'obtenir, sans frais, certains des animaux qui lui manqueraient ; ce serait, d'autre part, pour nombre de personnes (dont plusieurs nous sont connues), l'occasion d'utiliser leurs loisirs et leur fortune dans une voie qui leur sourit, mais dans laquelle elles ne sont actuellement ni entraînées, ni guidées.

Il serait certes plus difficile de garder, à demeure, nos oiseaux de France, car beaucoup sont des espèces migratrices. Cependant, là encore, il y aurait beaucoup à faire, dans le sens éducatif qui est actuellement notre but. Nous voudrions, du reste, voir réunir quand ce serait possible, les oiseaux avec les mammifères, dans les mêmes parcs, non seulement pour la récréation des yeux du visiteur, mais pour les meilleures conditions d'élevage dans lesquelles seraient ainsi placés certains oiseaux.

Le reste de la ménagerie pourrait être distribué en régions semblables, ne répondant pas aux divisions de la systématique, ce qu'on paraît avoir essayé de faire à un certain moment, sans succès possible, mais comprenant uniquement la faune de nos grandes régions coloniales françaises. C'est ainsi que, dans notre idée, il faudrait diviser l'ensemble des parcs en six régions distinctes, d'importance et d'étendue tout à fait différentes :

1° Afrique septentrionale ;
2° Afrique occidentale et centrale ;
3° Madagascar et îles voisines ;
4° Inde et Indo-Chine ;
5° Antilles et Guyane ;
6° Océan pacifique.

Il n'y aurait peut-être pas lieu de publier une notice sur les animaux de ces régions, car il est évident que nous ne pourrions avoir ici la continuité, dans les espèces, qu'il serait relativement facile d'obtenir pour la faune française. Un plan d'ensemble, avec carte géographique correspondante, serait cependant indispensable pour guider le visiteur.

Du reste, nous voudrions voir, dans ces parcs, non pas des espèces

quelconques obtenues au hasard des dons, mais seulement les types les plus communs de chaque région, ceux qui vivent facilement et peuvent même se reproduire chez nous, enfin ceux qui pourraient avoir quelque intérêt pour le colon, au point de vue de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Des dons, certes, nous ne voudrions pas en faire fi, mais nous pensons que le rôle du professeur, chargé de la direction de la ménagerie, serait surtout de provoquer ces dons, en faisant connaître les types dont il a besoin et ceux qui lui manquent.

Ne pourrait-il pas utiliser dans ce sens, quelques-uns de nos voyageurs ou de nos riches amateurs de grandes chasses. Quant à nous, nous connaissons par exemple, un boursier de voyages, un de nos anciens élèves, qui est allé passer plusieurs années à la Nouvelle-Zélande et qui, sans doute, aurait été heureux de pouvoir rendre service au Muséum ; de même, nous faisons, en ce moment, des recherches sur la télégonie en collaboration avec un riche propriétaire, qui, sans aucun titre que les loisirs donnés par sa fortune, s'est passionné pour l'histoire naturelle et ne demande qu'à voyager pour la science.

Mais tout cela ne serait, dans notre idée, que la partie la moins importante de l'utilisation de la ménagerie. Dans les divisions que nous avons données plus haut, un certain nombre d'animaux, non moins intéressants à d'autres titres, ne pourraient prendre place. Les marsupiaux, par exemple, n'appartiennent ni à la faune de France, ni à aucune de nos colonies et, pourtant, il serait des plus intéressant d'en posséder, non seulement au point de vue représentatif d'un type zoologique tout particulier, mais encore parce que nombre d'entre eux vivent et se reproduisent parfaitement dans nos climats ; tels sont le kangourou rouge (*Macropus rufus*) et le pétrogale (*P. xanthropus*) de l'Australie ; le kangourou de Bennett (*Halmaturus Bennetti*), le kangourou rat (*Hypsiprymnus murinus*) et le kangourou lapin (*H. cuniculus*) de la Tasmanie. Ces espèces de mammifères et d'autres semblables, faciles à élever, seraient placées, non plus en une région distincte et agglomérée, ce qui, ici, ne serait pas indispensable, mais partout où ce serait possible, là où se trouveraient des vides à utiliser, formant en somme, dans leur ensemble, ce que l'on pourrait appeler la partie expérimentale de la ménagerie.

C'est avec ces types, en effet, de même qu'avec les doubles des autres espèces, que nous voudrions voir entreprendre toute une série de travaux qui auraient pour objets les mammifères et les oiseaux, mais qui en outre des connaissances nouvelles qu'ils nous donneraient sur ces animaux pris en particulier, devraient avoir pour but la zoologie générale.

Il n'est nullement dans notre idée de prétendre dicter, sur ce sujet, un programme d'études à personne. Nous voulons dire seulement que la ménagerie, ainsi comprise, permettrait d'envisager théoriquement et pratiquement :

1° Des questions d'Éthologie (habitudes, migrations, hivernations,

relations de parenté, relations sexuelles, relations sociales ; instincts et intelligence ; influence des milieux et des climats, adaptations).

2° Des questions de VARIATION et d'ÉTIOLOGIE (variations lentes, mutations, hérédité, croisements et hybrides, télégonie, ontogénie et phylogénie);

3° La ZOOLOGIE GÉOGRAPHIQUE (faunes de France et des colonies, surtout);

4° La ZOOLOGIE ÉCONOMIQUE (élevage, acclimatement, domestication, formation de races nouvelles, repeuplement des grandes chasses de France, etc.).

Chacun des points de ce programme demanderait un développement particulier, que nous ne pouvons donner ici. Nous voulons seulement attirer l'attention sur le dernier point, celui du repeuplement de nos grandes chasses, qui est réclamé déjà depuis longtemps et qui s'imposera certainement un jour ou l'autre.

Dans ce but, il faudrait élever et faire reproduire, non seulement nos espèces de cervidés indigènes, dont le nombre diminue de jour en jour, mais aussi les espèces exotiques, que l'on sait, dès maintenant, pouvoir parfaitement peupler nos forêts ; telles, par exemple, que l'antilope cervicapra et le cerf cochon (*rusa porcinus*) qui habite le continent indien ; le cerf sika (*cervus sika*) et le cerf Reeves (*cervulus Reevesi*) qui vivent en Chine ; le cerf du Mexique (*cariacus mexicanus*) ; le cerf de Virginie ou Cariacou (*cariacus virginianus*) et le cerf des bois ou guazou-bira (*coassus nemorivagus*) qui se trouve au Paraguay, au Pérou et dans le sud du Brésil.

Pour cela, il nous semble qu'on pourrait utiliser la partie du bois de Vincennes qui appartient au Muséum ; son organisation serait peu coûteuse, étant donné qu'on aurait à y faire vivre seulement des espèces parfaitement acclimatées, et l'on serait en droit d'espérer ici, une subvention particulière du ministère de l'agriculture ; cette partie de la ménagerie deviendrait, en effet, un centre producteur d'où l'on ferait rayonner, chaque année, dans les forêts de l'État, un certain nombre de couples d'animaux de chasse.

Quant à la ménagerie actuelle, l'application de notre programme en comporterait une véritable réorganisation qui nécessiterait sans doute une augmentation momentanée de crédits.

Nous croyons cependant que le fait même d'une organisation nouvelle viendrait apporter de lui-même tous les crédits nécessaires. En effet, si actuellement il y a beaucoup d'animaux dans les parcs de la ménagerie, une courte visite montre qu'en réalité, peu d'espèces différentes y sont représentées.

Or un ou deux couples pouvant parfaitement suffire pour représenter

une espèce donnée, il y aurait à vendre (en tenant compte des questions administratives et en s'arrangeant pour respecter certaines susceptibilités) tous les doubles emplois et, de cela, nous croyons que l'on pourrait retirer actuellement une trentaine de mille francs. Ainsi, à quoi bon nourrir à la ménagerie, et nous ne donnerons ici que quelques exemples : 8 lions d'Abyssinie, 6 panthères et 6 hyènes, 15 chacals, 14 mouflons, 5 chameaux, 5 éléphants d'Afrique, 17 vautours et condors ?

Quant à ce qui concerne nos animaux de France, alors que tant de types sont absents, nous trouvons par contre, dans les parcs : 14 cerfs communs, 3 loups communs, 16 sangliers et jusqu'à 2 ânes, au moins.

Nous savons que, l'hiver passé, cette quantité de double emploi sera quelque peu réduite ; nous savons qu'il faut compter avec les maladies et les intempéries et qu'à cause de cela, il faut garnir certains parcs avec quelque générosité. Certes, on doit essayer de réduire les pertes le plus possible, et ce devrait être encore là, selon nous, une des premières préoccupations du nouveau professeur. Cependant il ne faut pas trop s'effrayer non plus de ces pertes, car, dans un établissement tel que le Muséum d'histoire naturelle, les animaux malades ou morts peuvent devenir des sujets d'étude très importants pour la physiologie, l'anatomie comparée, l'anatomie pathologique et l'helminthologie. Aussi, et c'est sans doute ce qui existe actuellement, les différentes chaires du Muséum doivent-elles être en communication directe et régulière avec le service de la ménagerie, pour que chaque professeur soit prévenu, non pas seulement dès qu'un animal est mort, mais surtout dès qu'il paraît sur le point de mourir.

Enfin, nous nous demandons si la ménagerie ne pourrait pas encore étendre ses services, en mettant à la disposition des autres laboratoires de l'Université, ou même à celle des travailleurs libres, tous les objets d'études qui ne seraient pas utilisés par le Muséum. Cela existe peut-être également à la ménagerie actuelle, mais ce serait alors seulement en théorie, car nous nous souvenons des difficultés, à peu près insurmontables, que nous avons rencontrées, il y a quelques années, pour tâcher d'obtenir des œufs fécondés de palmipèdes.

Nous n'insisterons pas, d'autant plus que nous nous sommes laissés entraîner peut-être trop loin sur une question qui ne représente en somme qu'une des parties de la chaire actuellement vacante.

Ce que nous avons voulu seulement mettre en évidence ici, c'est que la création d'un vaste *Laboratoire de Zoologie générale et expérimentale* dont nous montrions la nécessité, il y a quelques années, doit être envisagée sérieusement aujourd'hui et que le Muséum peut en réaliser la création, en donnant une direction nouvelle à la ménagerie du Jardin des plantes. Il le peut sans opérer de grands changements dans l'état actuel et presque sans frais ; mais surtout il le doit à sa gloire et à celle de la zoologie française.

LOISEL.

CORRESPONDANCE

Clermont-Ferrand, 5 janvier 1906.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Vous savez qu'à la suite de la dernière élection partielle au Conseil supérieur de l'instruction publique, plusieurs professeurs de Facultés des sciences ont pris l'iniative de former une association amicale de professeurs, destinée à l'étude de questions intéressant spécialement les Facultés des sciences et, au besoin, à la défense des intérêts du personnel de ces Facultés.

Sans méconnaître l'utilité éventuelle d'une telle association, je voudrais soumettre, par l'intermédiaire de la *Revue Internationale*, une réflexion à nos collègues. Il existe une association, fondée depuis longtemps, *pour l'étude des questions d'enseignement supérieur*. Cette association ne se désintéresse nullement — elle l'a prouvé — de ce qui touche au recrutement et à l'avancement du personnel de nos Facultés. Pourquoi ne lui demanderait-on d'ouvrir une enquête spéciale sur les questions qui intéressent plus particulièrement le personnel des Facultés des sciences? et pourquoi nos collègues des Facultés des sciences qui, semble-t-il, y sont moins nombreux que les professeurs des autres Facultés, ne viendraient-ils pas à une association capable de défendre avec plus d'autorité leurs revendications reconnues légitimes, au lieu de fonder une association nouvelle ?

Recevez, monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

BERNARD BRUNHES.

On se rappelle la lettre de M. de Forcrand sur les élections au Conseil supérieur pour les Facultés des sciences (*Revue Internationale* du 15 décembre 1905, p. 536 et suivantes).

D. de Forcrand range sous trois catégories les questions que peut avoir à discuter un délégué des Facultés des sciences au Conseil supérieur de l'instruction publique : — A. Questions intéressant uniquement soit l'enseignement primaire, soit l'enseignement secondaire, soit des Facultés autres que les Facultés des sciences ; B. Questions générales ou intéressant plusieurs ordres de Facultés, y compris celles des sciences ; C. Questions intéressant les seules Facultés des sciences.

En ce qui concerne la première série, M. de Forcrand admet que les délégués doivent prendre avis de leurs collègues plus compétents (qui siègent au Conseil). Mais on comprend tout aussi bien qu'ils se renseignent auprès des professeurs de Facultés, leurs collègues, qui ne siègent pas au Conseil et qui font ou feraient partie de la Société d'enseignement supérieur (à laquelle appartiennent aussi des maîtres de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire).

Pour la seconde série, *Questions générales ou intéressant plusieurs ordres de Facultés, y compris celles des sciences*, l'énumération qu'en fait M. de Forcrand — conseils des Universités, conseils et assemblées des Facultés, professorats adjoints, maintien ou fusion des Facultés, rétablissement des inspecteurs généraux, groupement des enseignements

et services similaires de plusieurs Facultés d'un même centre, enseignement professionnel et des sciences appliquées, diplômes d'Université, avancement et situation des professeurs, etc., etc. — suffit à montrer quel avantage il y aurait à les examiner dans les groupes régionaux de la *Société d'Enseignement supérieur*, dont le fonctionnement pourrait être régulier à l'avenir et qui auraient toujours l'avantage sur les conseils d'Université, sur les conseils et assemblées de Facultés, de n'être pas un groupement officiel, de pouvoir par conséquent aborder toutes les questions ; de comprendre toutes les spécialités et par conséquent d'avoir sur toutes l'avis des personnes les plus compétentes.

Enfin, tout en admettant avec M. de Forcrand qu'il y a des questions spéciales aux Facultés des sciences, on ne saurait contester qu'il serait même en ce cas fort souvent utile à leurs professeurs de se concerter avec leurs collègues des autres Facultés. D'abord le P. C. N., cité par M. de Forcrand, intéresse les Facultés de médecine et aussi les Facultés des lettres, pour ce qui concerne tout au moins les étudiants en philosophie. Il en est de même de l'opinion relative à la valeur des thèses passées en Sorbonne et des thèses passées dans les Universités régionales ; de la question des bourses de licence et de l'Ecole normale supérieure examinée, dans ce numéro même de la *Revue*, par M. Clédat.

De même que la *Revue* a été très heureuse de donner l'hospitalité à la communication de M. de Forcrand, elle accepterait très volontiers de réunir les matériaux de l'enquête proposée par M. Brunhes. Et si les différents groupes régionaux, fortement reconstitués, de la Société d'enseignement supérieur, reprenaient leurs réunions et discutaient quelques-unes des questions posées par M. de Forcrand ou des questions analogues, la *Revue* pourrait faire connaître le résultat de leurs délibérations. Une assemblée générale de la Société, groupant non seulement tous les professeurs des Universités, des Facultés et des autres établissements d'enseignement supérieur, mais encore tous les amis du haut enseignement qui lui ont donné leur adhésion, constituerait ensuite une sorte de congrès national où seraient examinées, discutées, acceptées ou modifiées les résolutions proposées par les différents groupes.

Il serait même souhaitable que, dans la *Société d'enseignement supérieur*, il se reformât des groupements qui réuniraient à un moment donné des membres spécialement intéressés à l'examen de questions diverses et qui pourraient, au besoin, être immédiatement renseignés par leurs collègues d'autres groupes sur ce qui les intéresserait les uns et les autres. Ainsi se rassembleraient, par exemple, ceux qui s'occupent d'histoire des lettres, des arts, des sciences, des religions, des philosophies, des institutions ; ceux qui travaillent les sciences naturelles et psychologiques ; ceux qui sont adonnés aux recherches économiques et sociologiques, etc. Non pas qu'ils dussent ainsi faire double emploi avec les *Sociétés* qui discutent et enregistrent les résultats des travaux entrepris par les savants dans leurs domaines respectifs, mais parce qu'ils examineraient utilement de temps à autres les diverses méthodes de recherche et d'enseignement, d'une façon générale toutes les questions que se posait à l'origine la *Société d'enseignement supérieur* et qu'il importerait qu'à nouveau elle se pose, en raison même des transformations rapides et profondes qui se produisent dans notre vie individuelle et sociale.

LES CONFÉRENCES G. MICHONIS

Des conférences viennent d'être données au Collège de France par deux professeurs éminents dans la science internationale. La première série, qui a été faite par M. Edouard Naville, avait pour objet l'étude de la religion égyptienne, les autres ont eu pour auteur M. Cumont, de l'Université de Gand, qui avait pris pour sujet la pénétration des cultes orientaux dans la République et l'Empire romain.

Le nom et la réputation des conférenciers, tous deux correspondants de l'Institut de France, étaient un gage du succès qui ne leur a pas manqué devant les auditeurs du Collège de France. Le public s'était empressé autour d'eux ; l'attention soutenue qu'il leur a prêtée durant trois semaines, les applaudissements chaleureux qu'il leur a prodigués ont été à la hauteur de leur science et de leur talent d'exposition. M. Naville arrivait précédé de la très grande autorité que lui ont assurée ses remarquables travaux. M. Cumont, dont l'illustration a devancé l'âge, a su dès l'abord conquérir son auditoire par la sûreté de son érudition, l'élégance précise de sa parole, et la méthode d'un esprit généralisateur à la fois sagace et prudent. Chacun a été captivé par le tableau qu'il a tracé de la société romaine au point de vue économique, moral et religieux depuis le premier siècle avant l'ère chrétienne jusqu'au IIIe siècle après J.-C., au moment où les cultes orientaux s'y infiltrent, réagissent sur elle presque au point de la conquérir ou tout au moins de balancer la victoire finale du Christianisme.

Il n'est donc pas indigne d'intérêt de connaître les conditions dans lesquelles elles ont vu le jour, l'origine de la Fondation Michonis, celui qui en fut, par son testament, le promoteur. L'idée dont il s'inspira, sa physionomie très originale et son exemple rare méritent d'être signalés à l'attention du monde savant. En voici, en quelques mots rapides, les traits essentiels. Tout d'abord, rien ne serait plus erroné que d'attribuer la Fondation Michonis au mobile de la vanité, même posthume. L'existence entière de l'homme, son caractère dont ses amis peuvent témoigner, protesteraient contre une pareille interprétation. Né dans une vieille famille de riche bourgeoisie parisienne, G. Michonis fut dans toute l'acception que ce terme comportait aux siècles derniers, « un honnête homme » ; c'est-à-dire un caractère élevé et un cerveau curieux de toutes les manifestations de l'intelligence humaine. Au cours d'une vie trop brève et consacrée surtout à des études désintéressées, il ne cessait d'accroître sa culture vaste et raffinée, dont il jouissait en soi, sans souci des avantages ou des succès qu'il en aurait pu tirer; intellectuel dans le sens le plus large, en toute indépendance, loin des coteries et des snobs, il s'intéressait aux productions variées de la science, de l'art et de la philosophie. Dans ses dernières années, il s'était montré passionné de métaphysique et d'histoire religieuse. Si sa raison s'était libérée de tout dogmatisme étroit, et avait adopté les méthodes du rationalisme et de l'exégèse modernes sa sensibilité se laissait vivement impressionner par le mystère qui enveloppe l'homme et l'univers. Et parce qu'il aimait à communier

avec le plus grand nombre d'idées, d'objets et d'êtres divers, il affirmait son goût pour les grandes théodicées qui ont essayé d'ouvrir une fenêtre sur l'au delà ; qui, sous le nom de Bramahnisme, de Bouddhisme ou de Christianisme, ont agité les problèmes moraux à la fois notre noblesse et notre tourment.

Et en ce sens Michonis était profondément religieux. Une autre caractéristique de ce tempérament pourtant très original, entier et difficile, c'était une singulière et accueillante compréhension des génies autres que le génie national. Son hospitalité intellectuelle insoucieuse des frontières, s'ouvrait toute large à la pensée étrangère, à la condition qu'elle fût européenne.

Inébranlablement convaincu de la suprématie de la race blanche, de la pensée indo-germanique, bien que réfractaire aux rêves du pacifisme politique, il souhaitait le rapprochement intellectuel des grandes nations de l'Europe occidentale ; l'intérêt national et celui de la civilisation s'accordaient à ses yeux pour imposer non seulement l'échange régulier des comptes rendus des travaux et des recherches scientifiques, mais encore la mise en communication étroite et vivante des hommes et des savants eux-mêmes des pays latins et germaniques.

L'acte où il consigna ses volontés suprèmes porte la marque de cette double tendance. J'indiquais plus haut la première, à savoir le souci des études métaphysiques et historico-religieuses, et d'autre part cette conception, ce souhait d'une Europe savante, d'une Europe vivant par et pour la pensée, plus étroitement unie, plus solidaire ; issue et génératrice à la fois du progrès matériel et moral.

C'est pour atteindre ce but qu'il a distribué le meilleur de sa fortune entre le Collège de France et la Faculté des lettres de Paris. Ses deux legs se confirment et se complètent ; ils dérivent logiquement d'une opinion ancienne et chère à G. Michonis. Il estimait que le haut enseignement seul détermine l'étiage d'un peuple, et qu'il est surtout nécessaire aux démocraties.

Il commit donc à la Faculté des lettres le soin de désigner périodiquement deux ou trois jeunes gens et de les envoyer dans des Universités étrangères, à l'effet de se perfectionner dans les recherches philosophiques et religieuses auxquelles est assurée une place plus large que dans nos Facultés.

Il a confié au Collège de France la mission d'organiser la pénétration scientifique internationale en appelant du dehors des savants capables d'étendre le bienfait de leur savoir aux couches éclairées du grand public français; car c'est en définitive par ce public éclairé que s'effectue l'œuvre de haute vulgarisation dont le Collège de France n'est pas le moindre agent dans le monde.

C'est un devoir de féliciter son administrateur et le conseil de ses professeurs d'avoir employé le moyen le plus efficace pour populariser l'institution et l'exemple de générosité clairvoyante laissés par G. Michonis. Le Collège de France a brillamment et fidèlement rempli le vœu de son donateur. Il a révélé à son auditoire deux maîtres de la science contemporaine venus de pays amis, dont la communauté d'origine et d'idiome nous ont rendu plus sympathique encore l'éloquente érudition.

BERL.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Gaston Rouvier. — *L'enseignement public en France au début du XIXe siècle, avec une lettre-préface de M. Louis Liard.* — Stockholm, librairie Aktiébolaget Ljus, 1905, 1 vol. in-8, XI-130 pages.

M. Liard a bien montré l'intérêt du volume actuel de M. Gaston Rouvier : « Bonne fortune, écrit-il, à votre livre. D'abord à cause de la façon dont il est né. Un publiciste français va en Suède et expose à l'Université d'Upsal ce qu'est l'enseignement public en son pays. Ses auditeurs lui demandent de fixer par la plume la parole de ses leçons et lui offrent une imprimerie pour les publier. Voilà qui est rare et significatif. Et puis, à cause de ce qu'il contient. Ce que vous y avez mis, ce n'est pas le détail aride et fastidieux d'une organisation administrative, c'est, vivant et toujours chaud, l'admirable effort de la République française pour vivifier ses écoles, les petites comme les grandes, suivant son idéal de science et de liberté, et faire, à des degrés divers, des organes de culture intellectuelle et d'éducation morale et civique ; ce sont les vues d'ensemble et les idées directrices qui, depuis un quart de siècle, l'éclairent et la guident dans la refonte de notre enseignement national. Dire tout cela dans les termes où vous l'avez dit, c'est faire acte de bon Français, car c'est montrer aux étrangers qui ne la virent pas toujours, une France sérieuse et pensante, toujours éprise de hauts problèmes qui ne l'intéressent pas seule au monde. Donc, pour toutes ces raisons, bonne fortune à votre livre. Qu'il s'en aille en Suède, vers les amis qui l'ont adopté ; qu'il passe de là en d'autres pays et qu'il nous revienne en France, car c'est un livre auquel je souhaite autant de lecteurs français que de lecteurs étrangers ».

C'est le professeur J.-A. Lundell, président du Comité des cours populaires de l'Université d'Upsal, qui avait invité M. G. Rouvier à donner aux professeurs et aux instituteurs suédois une série de dix leçons sur l'enseignement public en France, tandis que M. Ernest Charles, le très distingué et très substantiel critique de la *Revue bleue*, et M. Lucien Maury, dont nos lecteurs ont eu l'occasion de lire un intéressant article, parlaient sur la littérature française.

En rédigeant ses conférences, M. G. Rouvier a pris le temps de les compléter, de les renouveler, d'y ajouter l'esprit des réformes d'hier : il a voulu faire le tableau de l'enseignement public dans la France de 1904.

Dans le chapitre I, *Les trois ordres d'enseignement, vers l'unité*, il y a lieu de noter l'insistance avec laquelle l'auteur réclame le rapproche-

ment de l'instituteur et du professeur, du collégien, de l'écolier et de l'étudiant. Convient-il, comme il le demande, de ne laisser entre l'enseignement de l'école, celui du lycée, celui de l'Université, que des différences de degré scientifique, de leur donner à tous les mêmes principes et comme le même souffle intérieur ? C'est une question que discutera prochainement la *Société d'enseignement supérieur* et sur laquelle nous aurons par conséquent à revenir.

Le chapitre II porte sur *l'enseignement primaire, de l'ancien régime à la troisième République* , le chapitre III. sur *l'enseignement primaire et les lois de la République*; le chapitre IV, sur *les tendances actuelles de l'enseignement primaire*, et le chapitre V, sur *l'enseignement primaire supérieur*, qui tend à devenir de plus en plus pratique.

Dans le chapitre VI, *Après l'Ecole*, M. Rouvier résume ce que l'on appelle l'œuvre post-scolaire.

Le chapitre VII expose la crise de l'enseignement secondaire (je crois que les jugements portés sur l'enseignement spécial et l'enseignement secondaire moderne, p. 61, soulèveront beaucoup de contradictions). Le chapitre VIII donne la réforme, l'état actuel, et le chapitre IX aborde « la question morale ». « L'enseignement secondaire, dit M. G. Rouvier, se préoccupe, comme le primaire, de la formation morale des jeunes gens qui lui sont confiés. A tous les futurs citoyens, ce sont les mêmes devoirs qui sont enseignés, le même idéal de dignité personnelle, de patriotisme, de solidarité humaine. L'Université est devenue l'éducatrice de la nation ». Les programmes sont concluants en ce sens, mais la réalité y est-elle identique ? C'est ce que nous n'oserions affirmer.

Le chapitre X traite de l'enseignement secondaire des jeunes filles. La cause est gagnée en France, dit M. G. Rouvier. Ne reste-t-il pas, comme l'a pensé la *Société d'enseignement supérieur*, à s'occuper de l'enseignement dans les Universités ?

Au chapitre XI, nous rencontrons l'enseignement technique ou professionnel. Nous avons signalé, à propos du rapport de M. Massé, la grosse difficulté que soulève l'extension des écoles créées par le Ministère du Commerce.

Les chapitres XII, XIII, XIV (p. 94-130) portent sur l'enseignement supérieur.

« La France, en vingt ans, dit M. G. Rouvier, a renouvelé son enseignement public à ses trois degrés.. Elle tente aujourd'hui une nouvelle et essentielle expérience, elle veut éprouver s'il est vraiment impossible de former la conscience du citoyen par le seul enseignement du devoir qu'a tout homme de respecter l'homme, dans sa propre personne et dans la personne d'autrui ». C'est là, en effet, une des questions les plus importantes qui se sont posées à la République. Est-ce la seule et faut-il tenir au second plan le « bagage scientifique et littéraire » ? Il en est qui en doutent.

F. P.

Paul Mellon, secrétaire général du Comité de patronage des étudiants étrangers. — *Rapport présenté à la séance du 3 avril 1905*. — Dôle, Girardi et Audebert, 1905.

Malgré l'ouverture du Bureau municipal de renseignements de la Sor-

bonne, le Comité de patronage des étudiants étrangers a reçu, de mai 1904 à avril 1905, la visite d'un millier de personnes qui sont venues lui demander des renseignements, faire des offres de service pour l'hospitalisation des étrangers, ou proposer des échanges de leçons et de conversations. Parmi les étudiants, les Allemands sont les plus nombreux, puis les Russes et les Polonais, ensuite les Ottomans, les Américains, les Anglais, les Hongrois, les Grecs. Le Comité rembourse aux étudiants qui lui sont recommandés tout ou partie de leurs frais d'inscription ou d'examen. L'Université tchèque de Prague lui envoie chaque année plusieurs boursiers. Un grand nombre de ces étudiants pauvres font des prodiges pour vivre tout en poursuivant leurs études. On se croirait, à lire certains détails du rapport de M. P. Mellon, transporté dans nos Universités du Moyen Age ou dans certaines Universités américaines, « *J'en connais*, dit-il, *qui ne dînent qu'une fois la semaine, et qui, plus habiles que la jument de Roland, s'astreignent au régime de l'abstinence complète et savent n'en pas mourir. Des étudiants en droit travaillent le jour comme clers d'avoués ou de notaires et étudient la nuit. D'autres se font inscrire à la Préfecture de police comme distributeurs de prospectus ou marchands ambulants, et à la fois à la Faculté des lettres, à la Faculté de médecine et à la Faculté des sciences* ». Le Comité s'occupe de recruter la section étrangère de l'Ecole d'Athènes : les Pays-Bas, la Suède, la Norvège, l'Espagne, la Belgique y envoient ou sont sur le point d'y envoyer des étudiants. C'est surtout dans ce dernier pays que le Comité a à lutter pour la défense de la langue et de la civilisation françaises contre les attaques des flamingants et des Allemands. Il est question de transformer l'Université de Gand en Université exclusivement flamande. Et, à ce propos, M. Mellon signale les pertes que subit le français dans le Piémont, dans les vallées vaudoises et dans la vallée d'Aoste. Dans le Luxembourg aussi, le développement de l'industrie métallurgique, en attirant de nombreux ouvriers étrangers, porte atteinte à notre influence : aussi tenterons-nous d'y faire rayonner l'extension de l'Université de Nancy. Le Comité s'est enfin intéressé à la création d'un enseignement médical à l'usage de jeunes Marocains que choisirait le gouvernement français de concert avec le gouvernement de Fez. Ils seraient logés à la medersa d'Alger : l'entretien d'un élève serait de 800 francs par an et le Comité compte pouvoir en entretenir quatre ou cinq.

E. Louf.

Bouché-Leclercq. — *Hitoire des Lagides*. Tome I, *Les cinq premiers Ptolémées*. — Paris, Leroux, 1903, p. III-401.

L'histoire de l'Egypte sous les Lagides n'avait guère tenté l'érudition française depuis Letronne. L'histoire de l'Hellénisme de Droysen, traduite par M. Bouché-Leclercq n'est qu'une narration, parfois confuse, des guerres d'Alexandre et de ses successeurs. Il restait à écrire l'histoire de l'établissement des Grecs et des Macédoniens au cœur de la plus ancienne des civilisations orientales et à étudier les réactions de tout genre qui résultèrent de ce contact. Dans ces trente dernières années les découvertes faites en Egypte n'ont pas seulement profité à l'histoire des pharaons : les papyrus grecs, les inscriptions bilingues, la découverte de véritables

archives de l'administration grecque ou romaine ont renouvelé l'histoire de l'Egypte sous la domination étrangère. On commence à s'apercevoir que l'étude de l'hellénisme oriental est d'une importance de premier ordre pour l'histoire de la civilisation ; c'est cette culture syncrétique bien plus que l'atticisme qui a pénétré en Occident. D'autre part le gouvernement hellénique des Ptolémées, appliqué à des peuples de civilisation très ancienne, a été une véritable expérience qui n'a pas été perdue pour les Romains ; non seulement ils conservèrent sans modification aucune le système de gouvernement qu'ils trouvèrent en Egypte, mais ils en transportèrent les procédés et l'esprit dans leurs institutions ; l'histoire des Ptolémées est donc la préface nécessaire à l'histoire de l'Empire romain. M. Bouché-Leclercq consacrera trois volumes à l'histoire de cet important problème. Le premier qui a pour objet l'étude du règne des cinq premiers Ptolémées est la première histoire véritablement critique que l'on possède de l'Egypte sous les Lagides. Toutes les difficultés qui résultent de l'insuffisance des sources sont exposées avec clarté et souvent résolues heureusement. La personnalité des différents Lagides qui se confond un peu dans le lointain nous apparaît comme aussi vivante que celle des premiers Césars ; l'action de chaque souverain est étudiée en détail, non seulement au point de vue militaire et diplomatique, mais aussi dans le domaine de la civilisation. Un chapitre entièrement nouveau est consacré à l'évolution qui se produit à la minorité de Ptolémée V et dont la pierre de Rosette est restée le curieux témoignage. C'est à ce moment que la dynastie, menacée par des révoltes indigènes, se rapproche du clergé égyptien et par le rétablissement des cérémonies du sacre de Memphis, affirme son désir d'identifier son pouvoir avec celui des pharaons nationaux.

Louis Bréhier.

Clément Huart. — *Histoire de Bagdad dans les temps modernes.* — Paris, 1901, 8° pp. XIV-230, 2 plans.

Au moment où l'on assiste en Orient au réveil de la nationalité arabe, le livre de M. Huart est une étude intéressante des rapports troublés que le gouvernement ottoman entretient depuis un temps immémorial avec ses sujets de l'Irâk. L'auteur prend l'histoire de Bagdad à la chute du califat renversé par les Mongols d'Houlagon (1258) et la mène jusqu'au renversement de la domination des Mamlouks par les troupes ottomanes (1831). Dans une introduction bibliographique il énumère les sources turques qui lui ont servi : elles ne commencent à avoir la valeur de documents originaux qu'à partir de la fin du xvii° siècle et offrent surtout un grand intérêt pour l'histoire des gouverneurs ottomans de Bagdad et de la domination des Mamlouks. L'histoire de Bagdad dans les temps modernes est en effet une contribution utile à l'histoire de la question d'Orient. Signalons en particulier le chapitre curieux consacré à Dâoud-pacha qui eut une armée instruite par un ancien aide de camp de Napoléon et qui faillit faire de l'Irâk ce que Méhémet-Ali avait réussi à faire de l'Egypte, un état indépendant.

L. Bréhier.

Emile Magne. — *Scarron et son milieu*, 1 vol. in-18, 3 fr. 50. — Paris, Librairie du *Mercure de France*. 26, rue de Condé.

Donner au document une allure pittoresque, allier l'originalité du style à la minutie de l'érudition, telle semble avoir été la tâche de l'auteur dans son nouveau volume. M. Emile Magne n'étudie pas, à la vérité, l'œuvre, mais l'homme. Les poésies diverses, le *Roman comique* lui servirent de matériaux. Avec leur aide, il campa devant nous un Scarron inconnu et curieux. On s'accorde trop souvent à n'envisager le cul-de-jatte que comme le mari facétieux de l'austère Mme de Maintenon. On laisse trop dans l'ombre ce spirituel et pathétique estropié qui amusa sa génération par la force de son œuvre et par la force de sa vie. On ignore son influence politique durant la Fronde. Il est resté le grotesque de Théophile Gautier et Dumas ne réussit pas à le réhabiliter.

M. Emile Magne prend Scarron dès sa jeunesse et nous le montre dans ses diverses étapes, d'abord sorti du collège et sémillant abbé, mêlé aux dissipations des libertins, habitué des cabarets, théâtres, foires, promenades et ruelles. A signaler, en cet endroit, la description de la foire Saint-Germain et la reconstitution d'un spectacle à l'hôtel de Bourgogne. Puis nous retrouvons l'abbé Scarron au Mans, domestique de l'évêque Beaumanoir. *Le Mans, patrie des chapons*, chapitre amusant au possible. Toute la fresque du *Roman comique* y est entrée avec ses personnages authentiques. Scarron quitte, malade, cette joyeuse ville. Le voici de nouveau à Paris, fréquentant la haute société du Marais. Il tente peu après, mais vainement, une cure à la station thermale de Bourbon l'Archambault à laquelle M. Emile Magne a rendu sa physionomie du XVII[e] siècle. Revenu en la capitale, il se lance, après des hésitations, dans la folle équipée frondeuse. Enfin il se marie, et, désormais assagi, organise son bureau d'esprit. *L'hôtel de l'Impie curiosite* nous paraît être le chapitre capital du volume par le nombre et le relief des personnages et des épisodes.

En résumé, *Scarron et son milieu* atteste que le cul-de-jatte fut plus et mieux qu'on ne le dit ordinairement. Balzac, à même de le juger, ne le considérait-il pas comme un prodige digne d'attirer l'attention des philosophes ?... M.

Albéric Cahuet, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, préface de M. **Frédéric Passy**, membre de l'Institut. — *La Question d'Orient dans l'histoire contemporaine* (*1821-1905*). 1 vol. in-18, prix : 5 francs. — Dujarric, éditeur, 50, rue des Saints-Pères, Paris.

L'étude de la question d'Orient comporte un ensemble de notions historiques d'où se dégagent des notions générales qu'il est indispensable de s'assimiler pour apprécier dans leurs diverses manifestations, toutes les crises orientales.

LaQ uestion d'Orient dans l'histoire contemporaine est un ouvrage d'ensemble net, précis et complet dans lequel l'auteur décrit l'œuvre des puissances européennes en Orient, depuis le début du dix-neuvième siècle jusqu'aux derniers événements de Macédoine. Ce n'est pas seulement un examen critique des négociations et des traités où, d'ailleurs, le document est présenté sous une forme fondue et attrayante. C'est encore et surtout une étude curieuse du développement des diverses nationalités

balkaniques et de leur premier pas dans la vie politique et sociale autonome. Et les pages consacrées aux zadrougas serbes et monténégrines, aux princes patriarches de Cettigne, à l'origine et à l'antagonisme des dynasties serbes, aux conspirations de Belgrade, d'Athènes et de Sofia ne sont pas les moins intéressantes de l'ouvrage.

Le livre de M. Cahuet a sa place dans la bibliothèque de tous les étudiants en histoire, en droit et en sciences politiques auxquels il évitera de longues et pénibles recherches ; il sera également le précieux auxiliaire des diplomates, des journalistes et de tous ceux qui s'intéressent à notre politique extérieure.

C.

Ferdinand Brunot. — *La réforme de l'orthographe, lettre ouverte à M. le Ministre de l'instruction publique.* — Paris, A. Colin, 1905, 72 p. in-8°.

M. B. défend le projet de réforme orthographique contre les conclusions de l'Académie française. Il démontre par d'excellentes raisons : 1° qu'une réforme est indispensable, dans l'intérêt de l'école primaire, et d'une façon générale pour favoriser la diffusion de notre langue ; 2° que le ministre, c'est-à-dire l'Etat a le droit de faire cette réforme, et que l'Académie, qui a le droit de donner son avis, n'a pas celui de juger en dernier ressort; 3° que les objections, de principe ou de détail, par lesquelles l'Académie a motivé sa fin de non-recevoir, sont d'une fragilité surprenante (Note à la p. 64 : ce n'est pas seulement La Fontaine qui deviendrait illisible, si la prononciation de *gageure* se réglait sur l'orthographe actuelle : Hugo, dans la pièce des *Châtiments* intitulée *Non*, fait rimer *gageure* et *parjure*).

ALBERTINI.

Paul Ghio. — *L'anarchisme aux États-Unis* (précédé d'une lettre de Louis Marle). — Paris, A. Colin, 1903, 19 p.

M. Paul Ghio a étudié sur place le mouvement anarchiste aux Etats-Unis, et il le considère comme une forme particulière de la révolte contre la dégénérescence d'une démocratie, où l'Etat se met au service d'une minorité qui monopolise le pouvoir politique, après avoir accaparé la puissance économique. M. P. G. constate le peu de succès de la propagande socialiste dans les milieux ouvriers américains et nous donne ensuite d'intéressants détails sur les anarchistes intellectuels, et sur Benjamin R. Tucker, en particulier, dont il résume les théories d'après des écrits et des conversations. Un dernier chapitre est consacré aux anarchistes insurrectionnels de New-York, de Paterson, et de Chicago. Les conclusions de M. P. G, sont favorables aux efforts de B. R. Tucker, dont il considère la doctrine comme un élément puissant de progrès, espérant que le problème de la liberté dans la démocratie se résoudra en Amérique par le renouvellement de la conscience individuelle.

C.-G. PICAVET.

Salomon Reinach. — *Répertoire de peintures du Moyen âge et de la Renaissance (1280-1580).* — Tome Ier contenant 1046 gravures (1). Paris, E. Leroux, 1905.

« ... L'étude de l'art moderne, si on la compare à celle de l'art antique, est ... fort arriérée, malgré la multiplicité et la bonne qualité des documents. Quand j'ai passé de l'une à l'autre, il m'a semblé que je sortais d'un pays civilisé, percé de bonnes routes, semé de bonnes auberges, pour m'engager dans une région pleine de fondrières, et où l'on couche à la belle étoile. C'est que l'art antique a été l'objet des travaux de nombreux philologues, tandis que l'art moderne a été livré aux amateurs. Je me suis astreint au long et pénible travail dont ce volume est le fruit pour introduire un peu de philologie dans l'étude de l'art moderne ». Les intentions de M. S. R. sont fort charitables, si ses jugements le sont moins. Il serait facile de lui répondre que le pays civilisé, dont il parle, fut relativement facile à défricher. C'était une campagne classique, où l'on pouvait compter les ruines. L art moderne est une forêt, mais d'autres que des amateurs s'y sont risqués. M. S. R. les connait, puisqu'il utilise leurs travaux. Berenson en Angleterre, Venturi et Corrado Ricci en Italie, sont de véritables historiens d'art : les exemples pourraient être multipliés, et quand M. S. R. s'est aventuré dans le maquis de l'histoire de la miniature au moyen âge, il a trouvé des sentiers tracés. Le temps des grandes routes viendra, mais je ne suis pas sûr que les ingénieurs seront tous des philologues.

La préface du livre de M. S. R. fait tort au reste de l'ouvrage, qui est excellent et rendra les mêmes services — et de plus grands peut-être — que les répertoires de statues ou de vases antiques publiés par lui précédemment. Se plaçant au point de vue iconographique — en ce premier volume, que d'autres suivront — M. S R. nous donne, en les accompagnant de notes explicatives ou bibliographiques 1046 gravures au trait de peintures peu connues, conservées dans des musées, des églises ou des collections particulières. En son introduction, il justifie avec beaucoup de vivacité le mode de reproduction, auquel il a eu recours, et les raisons qu'il donne sont intéressantes, si elles ne font pas disparaître toute objection. L'ordre par lui adopté est le suivant : ancien testament, vies de Jésus et de Marie, anges, saints et saintes, allégories, mythologie et histoire profane, sujets de genre, portraits. Comme il était naturel de le faire, M. S. R. a réservé à l'art religieux la plus grande part (630 p. sur 687). Les vides laissés au bas des pages par les reproductions principales, ont été utilisés pour des portraits ou de petites figures isolées. Si l'on ajoute que les compositions similaires (par exemple œuvres de maîtres et d'élèves) ont été rapprochées le plus possible, de manière à faciliter les comparaisons, on aura montré toute l'importance de ce livre, qui est pour l'art moderne un instrument de travail, tel que nous n'en possédions pas encore de pareil en France.

Le plan général du livre est donc fort bien compris, et nous ne risquerons que quelques observations de détail. Le relevé iconographique de M. S. R. est loin d'être complet, et sans doute d'autres tomes viendront à la rescousse. Pourtant quelques omissions ne s'expliquent guère. De nom-

(1) Les gravures au trait sont exécutées d'après des dessins de M. Placide Weber.

breuses nativités, des adorations des bergers, des flagellations, des crucifixions sont reproduites : mais aucune image de la Cène n'est donnée. Il ne peut s'agir de la cène de Vinci, si commentée et si connue, mais d'autres tableaux exécutés sur le même sujet par Fra Angelico, par Andra del Castagno, par Ghirlandajo — et combien d'autres ! La cène n'est-elle pas une des épisodes les plus considérables et les plus caractéristiques au point de vue chrétien de la vie de Jésus ? — On s'étonnera de même de ne trouver dans le répertoire de M. S. R. la reproduction d'aucun jugement dernier. Ce ne sont pas les tableaux qui manquent pourtant dans le moyen âge italien et même dans le moyen âge flamand. L'auteur controversé des fresques du Campo Santo de Pise, Fra Angelico, qui l'a imité, le peintre du Jugement dernier de Palerme, étudié par M. Müntz, etc., méritaient de ne pas être oubliés.

Telles nous paraissent être les deux lacunes essentielles — faciles à combler — de ce répertoire. D'autres reproches sont moins graves. Dans la partie du volume consacrée à la vie des saints, M. S. R. accorde quelques pages à saint Antoine, mais ne reproduit aucune des tentations si fréquentes et amusantes de l'art flamand. Peut-être eût il été intéressant de donner quelques exemplaires de saint Louis de l'art italien, récemment étudiés par M. Bertaux. Les allégories, que nous présente M. S. R., sont curieuses à tout point de vue : mais pourquoi n'y voit-on pas figurer le triomphe de saint Thomas de la chapelle des Espagnols à Sainte Marie Nouvelle de Florence. Mais peut-être les prochains volumes combleront-ils ces desiderata.

Le premier tome est riche surtout pour l'histoire de l'art italien, étudiée non seulement d'après les musées de Rome, Florence, etc., mais encore d'après les musées et galeries étrangères : on y trouve en particulier de très nombreuses reproductions de primitifs Italiens actuellement en Angleterre. M. S. R. n'a pas négligé les petites cités artistiques de l'Italie comme Spello, Montefalco, Arezzo, etc. : en revanche, il n'a fait que de très discrets emprunts au musée de Naples, en voie de réorganisation il est vrai, mais où dès maintenant les tableaux italiens antérieurs au XVII[e] siècle sont classés et identifiés (1). Les écoles allemande, hollandaise, flamande, espagnole même, ne sont pas sacrifiées dans ce recueil. On n'en saurait dire autant de l'école française, qui n'est guère représentée que par quelques portraits de Fouquet. M. S. R. a t-il cru que les tableaux français du XIV[e] et du XV[e] siècle avaient été suffisamment vulgarisés par la récente exposition des primitifs ? Question à laquelle répondront les prochains volumes, dont on ne peut que désirer pour cette raison comme pour les autres précédemment indiquées, la prochaine apparition.

CAMILLE-GEORGES-PICAVET.

I. Rouge. — *Fred. Schlegel et la genèse du romantisme allemand.*

Voici une thèse qui vaut par elle-même, indépendamment du plus ou

(1) Il y a en particulier au musée de Naples de très intéressants peintres primitifs, fort influencés par des Flamands. Cf. un S. Jérôme au lion de Spada.

moins de clarté qu'elle répand sur son objet. Elle intéresse, alors même qu'elle ne prouve pas : elle peut susciter des critiques, mais toutes les critiques du monde ne feraient pas qu'elle n'ait son attrait et que sa grâce ne soit la plus forte. Il faudrait en effet être bien dur pour ne point sympathiser avec cette pensée toujours noble et bienveillante, se mouvant avec une légère aisance, au milieu d'idées qui n'ont conservé des choses que de la lumière. C'est un charme que cette intellectualité élégante. Car il y a une élégance dans l'intellectualité la plus abstraite, comme il y en a une dans l'art ou dans la poésie, et le philosophe délicat, habitué à respirer dans une région très pure, donnera de la réalité à son insu une image de choix, tout comme l'artiste, qui n'aime à fixer des objets que ce que la brume dorée du soir en laisse transparaitre pour le plaisir de ses yeux.

Fr. Schlegel a été sinon le promoteur, du moins l'organisateur principal du romantisme. Cependant il n'a en général qu'une réputation assez boiteuse. On est sévère après coup pour ces chefs de parti, quand ils n'ont point laissé quelque œuvre forte qui justifie leur influence d'un temps. M. Rouge reprend donc pour le reviser le jugement trop dur dont Haym n'a relevé qu'en partie cette gloire contestée. Son étude porte sur les quelques années qui précèdent immédiatement le romantisme. Il cherche à reconstruire la doctrine qui s'ébauche alors dans l'esprit du jeune homme, car c'est d'un tout jeune homme qu'il s'agit : lorsque la thèse s'arrête, Fr. Schl. vient d'atteindre sa 25e année. Eh bien, ce jeune homme n'est point le brouillon que l'on s'imagine : il cherche la clarté. C'est plus qu'un commencement de bel esprit, c'est une forte intelligence qui s'essaie. Il n'y a pas que des aperçus ingénieux dans ses paradoxes aphoristiques ; il y a des vues profondes, qui tendent d'elles-mêmes à se former en système. Il ne s'est point borné à entasser lectures sur lectures, impressions sur impressions ; il a dégagé de son effort toute une esthétique, toute une poétique et toute une morale, très conséquentes et très solidement liées, dont M. Rouge explique avec beaucoup d'art le mécanisme ingénieux, qu'il complète au besoin. Il a même une méthode ; il a surtout un libéralisme intelligent qui répugne aux exclusions intolérantes, conciliant les extrêmes en des synthèses imprévues. Les choses ont beau être mêlées et confuses : sa perspicacité s'obstine et fouille, jusqu'à ce qu'elle ait rencontré les formules définitives, qui tranchent, parce qu'elles condensent et résument. Quel charmant avocat que M. Rouge ! et comme il est difficile de ne pas lui donner raison ! Notez qu'il ne dit point les choses aussi crûment que nous le faisons ici, mais il les insinue avec tant de mesure et de bonne grâce, qu'on ne sait comment s'y prendre pour contredire.

Et pourtant, il semble bien qu'il y ait lieu de contredire. Quand on a quelque peu hanté l'incorrigible bohême que fut Fr. Schl. on est tout d'abord surpris de l'air de distinction qu'il prend dans l'œuvre de M. Rouge. C'est une gracile statuette de penseur tout jeune encore, et qui rêve de futurs combats : l'attitude, les traits ennoblis par l'habitude de la réflexion ont une expression de rare délicatesse. On est charmé, parce que l'on aime Fr. Schl. et que c'est plaisir de lui voir cette aimable et grave figure. On est ensuite inquiet ; on est habitué à d'autres gestes, à d'autres jeux de physionomie ; on voudrait les retrouver parmi toute cette distinction ; on en vient même à regretter peu à peu l'effron-

terie et la turbulence qui allaient si bien à ce corpulent et à ce sanguin ; et l'on se demande, en regardant l'élégante figurine, si Fr. Schl. en somme n'a pas perdu au change : il s'est aminci, mais il s'est anémié.

C'est que M. Rouge qui doit être un philosophe et qui a certainement un sens très fin d'artiste l'a vu à travers cette brume dorée, dont nous parlions tout à l'heure. Ici la brume dorée, c'est la philosophie ! Or la philosophie de Fr. Schl., ce n'est pas Fr. Schlegel. Il l'a en partie empruntée et le mérite qu'elle peut avoir est à peine le sien. Schlegel n'est pas plus un philosophe qu'il n'est un poète; c'est tout au plus ce que nous appelons un penseur. Il n'a ni la passion de logique sévère, ni la foi aux abstractions, sans lesquelles il n'y a point de vraie philosophie; mais, comme le penseur, il est sensible aux idées philosophiques, leur beauté l'émeut. Il les aime pour leur miroitement, pour l'étendue d'horizon qu'elles ouvrent, partout où elles se posent. Son temps et son milieu lui imposaient d'ailleurs le tour d'esprit qui leur était propre. La philosophie était devenue une sorte de langage commun, l'expression obligée de toute pensée. Rien n'était digne d'accès en l'esprit, qui n'eût passé par ce miroir. Fr. Schl. fit donc comme tout le monde. Mais tout cet appareil lui est extérieur ; ce qui est réel en lui, ce qui est fort, ce qui fait source, c'est le littérateur, c'est le critique littéraire. C'est de ce côté qu'est son talent ; c'est de ce côté qu'il eût fallu l'envisager. Son image en eût été plus intéressante, plus complexe, plus vivante surtout. On eût vu l'étudiant problématique, échappé du commerce par ambition intellectuelle, mécontent de sa trop pauvre imagination, de sa vie plus pauvre encore, s'enfoncer dans les livres avec une rage passionnée, comme pour combler le vide qu'il sentait en lui et autour de lui. Il lit ceux du Nord et ceux du Midi, ceux du passé et ceux du présent ! ni les uns ni les autres ne lui insufflent l'âme féconde et sonore qui fait le poète ; ils ont pitié pourtant. Ils l'admettent en leurs secrets ; ils déploient devant ses yeux les spectacles interdits aux profanes. Il n'aura pas la possession ; il aura du moins la vision très nette de ce qui lui est refusé. Il pénètre jusqu'à l'âme d'Hamlet et au fond de l'âme d'Hamlet il découvre l'âme de Shakspeare. Gœthe avait vu moins loin et de sommets moins hauts. Dante est pour lui déjà plus qu'une ombre gigantesque. Herder avait parlé des Grecs avec une admiration grandiloquente : lui, il les a vus. Il lui a été donné de les contempler un instant dans leur réalité absolue : désormais ils sont et seront tels qu'ils lui apparurent un jour. La vision les a fixés. L'universelle poésie que voulut être le romantisme s'est fondée sur ces « Caractéristiques » qui sont l'essentiel de son œuvre et qui embrassent l'histoire entière de la poésie humaine. Ce qu'il y eut de positif, de viable, dans la doctrine vient de là, et non des théories branlantes ou des définitions louches. Quel relief inattendu prenait la figure de Gœthe au milieu de ces rayons que Fr. Schl. faisait converger vers lui : le grand homme était du coup ce qu'il fut pour de longues générations, ein Weltereignis. L'aurore de la poésie nouvelle se posait sur le front de l'olympien. Ces esquisses inspirées, ces synthèses puissantes, qui en quelques traits dressaient l'être entier d'un poète dans sa réalité vivante, rappellent les fameuses descriptions de Winckelmann : elles ont la même éloquence persuasive, elles ont eu la même influence bienfaisante. Car les peintures enthousiastes du Torso, de l'Apollon du Belvédère ont plus fait pour l'intelligence de la plastique grecque que toute la philosophie de l'histoire de

l'art. Pour qui a du goût et quelque culture une belle chose, sentie en son originalité, a plus d'importance qu'une théorie, si bien édifiée qu'elle soit ; on ne la discute plus, elle domine et éclaire.

Sainte-Beuve parle de ces lecteurs de poètes qui sont plus rares que les poètes eux-mêmes : Fr. Schl. fut un de ces lecteurs merveilleux et c'est ce que furent à son image les autres romantiques, à un moindre degré sans doute, moins exclusivement peut-être. On en rencontre en effet qui ont eu un assez joli talent d'amateur ; mais il n'y eut point parmi eux d'homme assez puissant pour s'imposer par une œuvre, et dont le génie fit date. Ce sont des esprits très délicats, dont toute l'originalité est dans le goût. Il y a à peine un style romantique, il n'y a qu'un goût romantique, un état d'âme très difficile à déterminer parce qu'il n'est fait que de rêves inachevés, et en même temps très facile à reconnaître, parce que ces imprécisions se fondent en une masse, qui a sa nuance. Jamais l'appellation d'école ne fut plus mal appliquée. L'école suppose le maître ; elle marque en quelque sorte l'étendue de son action. Où est le maître parmi nos romantiques ? Des amis se sont groupés dans une vague attente : ils forment des cénacles, des conventicules, où l'on prépare, où l'on appelle le Messie ; de temps en temps, un néophyte se lève, s'imaginant qu'il est l'élu ; hélas ! il n'est qu'un dilettante, comme les autres : il n'éclot point de parole nouvelle sur ses lèvres balbutiantes En somme les prétendus novateurs n'ont jamais été qu'un public, et c'est par là même qu'ils sont intéressants. Ces poètes imaginaires n'ont été que des âmes poétiques ; la poésie qui était en eux ne pouvait aboutir à une production, parce qu'elle n'était elle-même qu'un produit. Elle était une résonnance, le multiple écho qui répondait pour la première fois au génie. Ce n'était pas en pure perte ni pour les oiseaux du ciel que les Klopstock, les Herder, les Goethe avaient semé à pleines mains : la bonne graine avait germé sur ce sol qu'on disait infertile. Il y avait enfin en Allemagne un public qui avait conscience de soi, il y avait un peuple choisi de lecteurs capables de recevoir une impression, de vibrer sous une parole, et ces lecteurs avaient leurs préférences, leurs volontés, leurs aspirations. Fr. Schlegel eut le mérite de comprendre le premier qu'un public était né : il vit qu'il y avait là une force et il voulut l'organiser pour la rendre utile. Le génie isolé ne peut créer le beau absolu qui est le désir de tous : il faut qu'il soit soutenu, alimenté en quelque sorte de l'âme commune ; c'est ce qui eut lieu en Grèce, c'est ce qui doit aussi se produire en Allemagne : toutes les circonstances sont favorables. C'est presque un titre de gloire que d'avoir eu cette pénétration, et c'est un bonheur — s'il y en a un qui puisse consoler de la stérilité du génie — que d'avoir eu précisément toutes les qualités nécessaires pour mener à bonne fin pareille entreprise. Fr. Schl. n'a pas porté en vain le thyrse ni assisté en vain aux mystères du génie ; son impuissance à exprimer en de beaux vers le trop-plein de son cœur ému lui a fait un besoin des amitiés intellectuelles : il a cherché partout ceux qui pouvaient comprendre, et toutes les fois qu'il les a trouvés, il a eu les mots qui fécondent l'âme, le geste qui dessille les yeux. Ce n'est point pour Novalis seulement qu'il fut le prêtre d'Eleusis : elles revenaient souvent, les heures saintes où le cynique se transfigurait.

Ce Fr. Schlegel diffère de celui de M. Rouge. Lequel est le plus vrai des deux ? On est si facilement dupe de ses préférences instinctives, que je

n'oserais prononcer. L'action de Fr. Schlegel ayant été avant tout littéraire, il semble qu'il eût mieux valu mettre le littérateur au premier plan, et non le philosophe. M. Rouge a cru devoir procéder autrement ; mais quand on relit sa thèse, — et c'est ce que nous avons fait plusieurs fois avec un plaisir égal, parce qu'elle est pleine de teintes et de touches discrètes, — on s'aperçoit que le littérateur est à l'occasion très finement caractérisé, et l'on se prend à espérer que l'ouvrage actuel n'est que la préface d'une œuvre plus considérable où M. Rouge à son temps et à sa manière remettra toute chose au point. Nous en serons alors pour notre critique — à notre grande joie d'ailleurs.

G. Belouin.

Duprat. — *L'Ecole et la Démocratie au XXe siècle.* (Extrait du *Bulletin des Sciences économiques et sociales*). — Impr. nation. 1902).

Des tendances à la fois très actuelles et profondément françaises animent cette fort intéressante brochure : souci d'une éducation entièrement nationale comme chez Condorcet, besoin d'une unité organisatrice comme chez Auguste Comte. L'éducation en France doit être démocratique et sociale, et elle doit gouverner toute l'existence humaine ; la pédagogie qui vise enfants et adolescents, n'en est qu'une partie, la partie essentielle il est vrai.

Telle qu'elle s'exerce présentement, elle pourrait se définir l'organisation du chaos : les trois grandes branches de l'enseignement, primaire, secondaire, supérieur, étrangères l'une à l'autre ; à l'intérieur de chacune l'isolement et l'anarchie, par exemple les écoles primaires supérieures incertaines de leur objet ; dans les collèges et les lycées, le « classique » et le « moderne » également impuissants à s'entendre et à s'exclure ; dans les Universités, les Facultés qui s'ignorent ; partout les maîtres repliés sur eux-mêmes, absorbés dans leur tâche exclusive, indifférents à tout le reste ; partout enfin le néant d'éducation morale, le néant d'éducation sociale.

L'anarchie dans les rouages tient à l'anarchie dans les idées. Celle ci disparaitra si tous les esprits s'imprègnent de l'idéal démocratique et si l'Etat travaille à réaliser cet idéal Aussi l'éducation est-elle chose nationale, et la liberté d'enseignement n'est qu'une concession arrachée à la faiblesse d'une démocratie naissante. Le rôle de l'Etat n'est pas d'imposer des doctrines toutes faites ni de plier les consciences à l'unité d'obédience ; ce qu'il assure, c'est la culture scientifique avec l'esprit philosophique fait surtout de sereine impartialité, c'est aussi un rudiment de doctrine morale et sociale sans laquelle la nation ne serait pas possible. Bref c'est une harmonie de libres volontés. L'unité dans la liberté spirituelle, voilà ce qu'une démocratie, et une démocratie seulement, peut nous donner.

Mais aussi toute l'œuvre de l'éducation est à réédifier sur un plan nouveau : d'abord la formation des maîtres, tous pourvus d'une même culture, instituteurs, professeurs de collège ou de lycée, professeurs de Faculté, également dressés à la discipline des Universités, que suivrait un stage dans des écoles normales exclusivement professionnelles. Les maîtres façonnés, c'est l'éducation nationale assurée : à la base, l'ensei-

gnement primaire élargi et enrichi, donné à tous les enfants jusqu'à 14 ou 15 ans, orienté dans le sens d'une culture vraiment intégrale, suivant des fins tour à tour utilitaires, désintéressées, esthétiques, morales. De là les étapes successives à travers les leçons de choses et les techniques, plus tard les sciences et les arts, enfin l'histoire des doctrines. A partir de 15 ans une bifurcation aiguillera les uns, futurs ouvriers, industriels, négociants, vers les écoles pratiques pour y apprendre la technologie, les autres, destinés aux professions libérales, vers les collèges ou les lycées, transformés désormais en écoles préparatoires aux études d'Université. Aux uns comme aux autres l'éducation morale, rationnellement organisée, sera assurée et se couronnera de l'éducation philosophique. Loin de se réserver à une élite, celle-ci doit au contraire se répandre libéralement et se distribuer à tous. Les œuvres complémentaires, cours d'adultes, sociétés de conférences, trouveront là leur vrai rôle et s'assureront une action féconde.

« Unité d'enseignement », « unité de plan d'éducation », « mode unique d'éducation intellectuelle des maîtres », « système complet et unique de pédagogie », « œuvre d'éducation sociale également unie et systématique », toutes ces formules se trouvent ramassées à la fin, à la page 84; elles expriment en perfection l'esprit dans lequel M. Duprat conçoit ses réformes. Avions-nous tort au début de le rattacher à la famille intellectuelle des Condorcet et des Auguste Comte ? Tous les essais de réforme pédagogique n'ont pas mis leurs auteurs en aussi noble compagnie.

L. Gérard Varet.

I. **Edmond Pottier.** — *Douris et les peintres de vases grecs* (les grands artistes). — Paris, Laurens.

II. **Georges Perrot.** — *Praxitèle* (*id.*).

III. **Maxime Collignon.** — *Lysippe* (*id.*).

Il suffit de signaler très brièvement ces trois volumes pour en montrer l'intérêt : le nom de leurs auteurs est une garantie de leur excellence. Ils sont les trois premières monographies qui dans la collection des grands artistes aient été consacrées à l'art antique. Il ne peut plus s'agir pour Lysippe ou pour Praxitèle, comme pour Rembrandt ou pour Rubens, de donner une biographie critique, mais simplement une étude, dont la chronologie ne sera point nécessairement le fil conducteur. C'est ainsi que M. Perrot prend comme point de départ l'analyse de l'Hermès du musée d'Olympie, qui n'est pas une des premières œuvres du maître, mais qui a le mérite d'être un original. A plus forte raison, M. Pottier est-il obligé de se livrer — et le lecteur ne s'en plaint pas, puisque telle est la véritable conception du sujet — à propos de Douris à des considérations intéressantes, sur la condition sociale d'un peintre de vases à Athènes, sur la technique de la céramique ; et quand il arrive à l'œuvre même de Douris, c'est d'après le sujet traité qu'il classe les vases signés du maître athéniens. Signalons tout particulièrement ses conclusions, où avec beaucoup d'élégance et de justesse il marque la place exacte de Douris dans l'art grec, et détermine sa valeur représentative. Son livre — comme d'ailleurs ceux de MM. Perrot et Collignon — est illustré

de fort bonnes reproductions d'œuvres conservées dans des musées français et étrangers, ou même dans des collections particulières.

G. G. P.

G. Rodrigues. — *L'idée de relation. Essai de critique positive.* — Paris, Soc. nouvelle de Librairie et d'Edition, 1904, 317 p.

Le progrès des sciences, l'évolution des idées morales et sociales ont eu pour conséquence d'ébranler les notions philosophiques traditionnelles, ont amené de bons esprits à les contester, à les critiquer, à les adapter aux conditions nouvelles de la vie et de la connaissance. M. R. est un de ces bons esprits. Il a senti, éprouvé l'insuffisance des solutions métaphysiques et idéalistes du problème de la connaissance. Il a senti que le problème devait être posé à nouveau, résolu à la lumière des idées, de la science modernes. Le malheur est qu'il défend une idée vivante avec des armes vielllies, empruntées aux doctrines qu'il combat, en dialecticien ingénieux. De plus, si la dialectique de M. R. est subtile, sa conclusion est un peu massive. La voici à peu près. Il ne faut plus distinguer l'esprit et les choses : il y a des relations données objectivement. Il faut les prendre telles qu'elles sont. Solution trop simple. Pour résoudre de tels problèmes il faut une autre méthode, et l'application de cette méthode conduira à des résultats plus complexes. La méthode est de se mettre à l'école des savants, de ceux qui ont réfléchi sur la science, ou ce qui serait mieux, de réfléchir sur une science que l'on aurait soi même pratiquée. On se demandera alors par exemple ce qu'il y a dans les concepts savamment élaborés de la mécanique et de l'énergétique modernes de proprement objectif. C'est sous cette forme que se pose aujourd'hui le problème des relations de l'esprit et des choses. On ne le résout pas en réfutant Kant ou M. Lachelier. Il y a, il y aura de plus en plus, en philosophie comme en science, des choses à faire, à un certain moment historique ; et aussi des choses à ne plus faire. Tout le talent du monde ne supplée pas à ce sentiment de l'opportunité. M. R. a eu le sentiment juste d'une œuvre à faire. Il lui faut pour la tenter d'autres instruments de travail.

F. Rauh.

J. Sully. — *Essai sur le rire, ses formes, ses causes, son développement et sa valeur* (Trad. de l'anglais, par L. et A. Terrier). Alcan, éditeur, 1904, in-8°, II-408 p.

Y a-t-il quelque chose de commun, qu'y a-t-il de commun entre ces sentiments si divers qui s'expriment également par les mouvements du rire? Comment ces sentiments en sont-ils venus à se manifester d'une seule et unique manière? Pourquoi ce mode d'expression particulier et non un autre? Telles sont les questions psychologiques et physiologiques que M. S. tente d'abord de résoudre. Tous les sentiments qui provoquent le rire ont d'après M. Sully une origine unique et biologique. Le *sourire* est d'abord chez l'enfant l'expression d'un sentiment général d'aise, celui qui résulte de la réplétion. Ce sentiment s'accompagne naturellement de mouvements de phonation, car la position de la bouche par laquelle il s'exprime est particulièrement favorable à l'émission de certains sons,

par exemple du son « eh ». Supposons que ce son se produise pendant un état de plaisir, la bouche prendra, par une association naturelle, la position d'aise toutes les fois qu'il y aura plaisir, et l'enfant aura une tendance à reproduire les sons qui résultent de cette position. Quand la joie sera intense ou réitérée, *le rire* proprement dit s'ensuivra.

Mais la joie du rire n'est pas une joie quelconque, c'est une joie soudaine provoquée par un passage subit d'un état de conscience à l'autre. L'origine s'en trouve sans doute dans le sentiment de sécurité qui succède à l'étreinte de la peur ou à l'effort de la lutte. C'est ce qui se passe dans le chatouillement, dans le jeu de *coucou, ah ! le voilà*. A cette joie encore toute physique se surajoute ou succède une joie plus spirituelle, celle qui accompagne la *simulation* de la joie que nous venons de définir. L'enfant chatouillé *joue* la peur et le *soulagement qui suit la délivrance*; il jouit du spectacle de cette simulation.

Ce sentiment de soulagement réel ou feint s'exprime par des mouvements beaucoup plus violents que le sentiment général de joie exprimé par le sourire primitif. Ces mouvements expriment la détente de la tension nerveuse produite par le sentiment de peur ou d'insécurité. Le sourire d'abord signe d'un état général de joie a été complété *par le rire explosif* et sous cette forme complexe, le rire est devenu le signe spécialement affecté à la joie provoquée par la simulation d'un danger évité.

En étudiant l'animal, l'enfant, le sauvage, M. Sully nous montre comment par une complication et une différenciation successives, le sentiment primitif de contentement soudain a évolué, en passant par le sentiment du jeu joyeux, jusqu'aux formes supérieures du rire social ou individuel (l'humour). Le rire social conserve des coutumes utiles, réprime les vices, les folies, favorise la coopération sociale. Le spectateur de la comédie se donne le spectacle des oppositions qui provoquent le rire, l'humoriste présente le spectacle de l'action réciproque de deux tendances de force tout à fait disproportionnée.

Pourquoi toutes ces formes en arrivent-elles à s'exprimer par le même signe? En vertu de la loi d'analogie des sentiments qui fait que des sentiments analogues s'expriment par des gestes analogues en quelque sorte métaphoriques. C'est ainsi que l'inquiétude de la recherche s'exprime par le geste de se gratter la tête.

Pourquoi la joie du rire s'exprime-t-elle d'abord par tels mouvements de la face, puis par tels mouvements des muscles pectoraux et du diaphragme. L'explication de Spencer est vraie en partie : les muscles les plus minces sont mis en jeu par des joies d'intensité intérieure, puis au fur et à mesure que la joie augmente, les muscles les plus épais entrent en jeu. Mais cette théorie ne suffit pas : les muscles d'abord mis en jeu, ceux qui sont mis en action dans les mouvements de la bouche, et ceux qui sont exercés par la phonation, sont le plus fréquemment employés et offrent par suite une voie facile et naturelle à la décharge des centres nerveux connexes. Les autres suivent conformément à l'explication de Spencer.

M. J. Sully termine son livre par une jolie apologie sociale et philosophique du rire qui toujours plus ou moins manifeste la liberté critique de l'homme, appliquée par les uns aux incorrections sociales, par les autres à la réalité dans son contraste violent et grossier avec l'idéal : c'est l'humour philosophique.

On peut juger par notre exposé de la force de cet essai de synthèse.

Mais nous n'avons pu donner une idée de la masse d'analyses minutieuses et solides de faits et de documents précis sur lesquels cette synthèse repose. Si l'on voulait situer l'œuvre de M. Sully dans le mouvement psychologique contemporain, on la rattacherait aux tentatives de psychologie génétique et biologique. M. Sully voit l'origine du rire dans un acte de défense et il essaie d'en dater les différentes formes. Mais l'idée la plus nouvelle du livre nous paraît être celle de la relation du rire et du jeu. La partie la plus contestable, cela n'étonnera personne, est celle qui concerne l'explication des mouvements du rire. Je vois bien comment ces mouvements, une fois nés d'un sentiment élémentaire en viennent à exprimer des sentiments voisins. Mais pourquoi le sentiment de joie qui caractérise spécifiquement le rire, la simulation joyeuse du danger s'exprime-t-elle par ces mouvements ? M. Sully répond que ces mouvements sont plus fréquemment produits et à cause de cela manifestent plus aisément que tout autre mouvement cette joie. Mais certains mouvements aussi fréquents que ceux de la face, ceux des jambes des bras, par exemple, accompagnent bien le rire mais ne l'expriment pas spécifiquement. Il faudrait sans doute faire appel ici à des raisons sociales et non plus organiques. Les mouvements de la face ont pris dans l'évolution des relations humaines et en vue de les favoriser une importance de plus en plus grande. Le lecteur se rendra compte de ce qui peut être tenté dans le sens de cette explication en lisant les intéressantes études de M. le Dr Dumas parues récemment dans la *Revue philosophique*.

F. RAUH.

E. de Roberty. — *Nouveau programme de sociologie. Esquisse d'une introduction générale à l'étude des sciences du monde surorganique.* — Alcan, éditeur, 1904, in-8, 268 p.

Ce livre est d'un esprit vigoureusement systématique. Il contient comme tous ceux de M. deR. des idées intéressantes, profondes, et, dans une large mesure, vraies. Signalons l'idée fondamentale de la sociologie de l'auteur que le fait social est un fait spécifique, que les faits psychologiques dits supérieurs sont des faits sociaux individualisés par une conscience et un organisme. Signalons encore l'idée fondamentale de sa philosophie qu'il n'y a pas d'Inconnaissable, qu'il ne faut pas opposer la pensée et le réel, la nature pensant en nous quand nous pensons, pas plus que l'abstrait et le concret, tous deux étant également réels, celui-ci même plus que celui-là, s'il est vrai que le savoir ait une valeur, pas plus que la matière et l'esprit, qui s'identifient dans le réel. L'ensemble de ces propositions constitue un *monisme hyperpositiviste*, selon le mot de l'auteur, une doctrine du réel, sans dessous et sans arrière-plan.

Mais tout cela est-il aussi nouveau, aussi original que le croit M. de R.? M. Durkheim a, vers la même époque que M. de R., commencé à défendre en France l'idée de l'originalité du fait social; et il l'a patiemment, méthodiquement établie à l'aide non d'analyses abstraites, mais de recherches positives et minutieuses. Il a mis au service de cette idée une Revue, et toute une pléiade de travailleurs. De plus tout cela est-il également solide? M. de R. a le goût des généralités historiques. Mais le moment n'est-il pas venu plutôt de réviser ces généralités dont la plupart

sont fausses ou vagues et stériles? M. de R. croit avoir appris de l'histoire que la science est la mère de la philosophie, que l'une et l'autre se reflètent dans l'art et la vie. Combien de définitions de mots d'abord, puis de précisions historiques seraient nécessaires pour justifier cet aphorisme!

Quant aux idées philosophiques de M. de R. elles se distinguent de celles des positivistes en prenant ce mot au sens large, de celles de Spencer ou de Comte, sans doute, mais comme une variété de l'espèce, ou plutôt encore comme une doctrine syncrétique des doctrines qu'elle embrasse. Et son réalisme témoigne, à vrai dire, d'un sentiment très vif des problèmes nouveaux, mais la solution qu'il donne de ces problèmes est trop simple. L'analyse des résultats et des méthodes scientifiques amènerait à distinguer aujourd'hui encore dans la science les vues de l'esprit et l'apport des choses. On se convaincra de la difficulté et de la délicatesse d'une telle distinction en lisant les savants qui ont réfléchi sur la science : MM. Poincaré, Painlevé, Milhaud, Le Roy, etc. Comte avait déjà posé le problème dans la *Politique positive*, où il distingue les lois subjectives et objectives de l'entendement. Ajoutons que le style de M. de R. souvent vigoureux et savoureux, mais parfois aussi bien abscons et inutilement personnel ne facilite pas toujours la lecture de ses œuvres.

F. Rauh.

Marcel Renault. — *Epicure*. Paul Delaplane, éditeur, in-12, 134 pp.

Le livre de M. Renault fait partie d'une collection d'études sur les grands philosophes, destinées aux élèves des lycées et aux gens du monde. M. Renault dit sur Epicure le nécessaire, l'intéressant. et il le dit bien. C'est de la vulgarisation très probe. La bibliographie qui termine le volume peut servir à d'autres qu'aux profanes. Mais pourquoi terminer le livre par cette réfutation d'école aussi traditionnelle que grossière et fausse? « ...En réduisant l'univers à des atomes qui s'agrégent les uns aux autres au gré de la fortune, notre esprit à des sensations combinées ensemble sans règles ni principes, au hasard de l'expérience, Epicure décrète que l'individu existe seul, il tranche les liens qui nous unissent aux autres hommes... » Epicure n'a pas admis qu'il y eût uniquement du hasard; il admet aussi des coutumes de la nature, pour employer les mots de Leibnitz, un ordre de fait : ce n'est pas le hasard. De plus l'empirisme n'a pas pour conséquence nécessaire l'égoïsme, le mépris de la famille, de la société. Voyez les empiriques du xviii[e] siècle. Et les stoïciens dont la morale s'oppose à celle des épicuriens étaient-ils donc de bien rigoureux *a prioristes*? On a pu, d'autre part, soutenir avec quelque raison qu'un certain égotisme contemplatif dont il y a plus que des traces dans Platon et Aristote résultait assez ordinairement de la pensée métaphysique. Puisque ces livres s'adressent à de jeunes élèves, il faudrait leur donner l'impression que, dans le passé comme dans le présent, les préceptes moraux ou sociaux ont été plus ou moins indépendants des doctrines philosophiques. Il faut se garder d'une certaine apologétique métaphysique qui a remplacé, pour le service et la gloire de la morale, l'apologétique religieuse. La morale

se suffit, elle n'a pas besoin d'être défendue par de pieux sophismes. M. Renault, qui est à la fois un excellent historien et un excellent pédagogue, se doit à lui-même de renoncer à ces réfutations *tendancieuses*.

F. Rauh.

Fr. Paulhan. — *Analystes et esprits synthetiques.* — F. Alcan, éditeur, in 8, 196 pp.

On trouve dans ce livre comme dans tous ceux de M. Paulhan des analyses pénétrantes et fines. On y trouvera aussi de nouvelles confirmations de sa doctrine de l'esprit considéré comme un organisme agissant d'après des fins plus ou moins systématiques, composé lui-même de *sous-organismes*, tendances, passions, idées spéciales, ayant chacune leur vie, dans une certaine mesure, autonome. Quand il exprima pour la première fois cette idée, M. Paulhan réagissait heureusement contre la conception mécaniste ou plutôt atomistique de l'esprit, telle que la formulaient les psychologues associationistes. Mais comme tous les inventeurs, M. P. tient un peu trop à son invention, quoique à vrai dire dans un autre livre il semble en avoir senti les limites. Les *analystes* se distinguent d'après M. P. des esprits synthétiques en ceci que les synthèses des premiers sont mobiles, provisoires, au lieu que les synthèses des seconds sont *permanentes*. M. P. voit partout des systématisations à divers degrés. Généralisation contestable. Dans certains esprits les détails se fixent, sans plus, sans se relier à une idée centrale. Ils sont bien systématiques en ce sens très général qu'ils cherchent le détail. parfois tel détail. Mais ce détail ou le détail vaut pour eux par lui-même. Ces esprits sont très différents des esprits souples qui ne s'attardent pas à pousser jusqu'à ses dernières conséquences une hypothèse Un Maxwell ou un Thompson qui se joue au travers des systèmes physiques n'est pas un Regnault, un inventeur de procédés techniques. Il ne faut pas confondre davantage avec les habitudes d'action large et prompte (p. 161) résultant d'une synthèse rapide, les explosions confuses d'activité ou de passion. Le sens des mots de systématisation, de synthèse, a besoin d'être précisé. L'esprit n'est pas uniquement un être vivant au sens où l'entend M. P. Il est aussi, en un sens, un mécanisme, un système d'atomes, ou encore un système de *directions* sans vie. Nous reviendrons sur cette idée à propos d'un autre livre de M. P.

F. Rauh.

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Revue pédagogique (15 avril 1905). — **Ch. V. Langlois,** *Notes sur l'éducation aux Etats-Unis.* Décentralisation et liberté (L'administration scolaire aux Etats-Unis est très « décentralisée », mais cette décentralisation n'est pas l'équivalent d'un régime libéral. Les maitres sont trop à la merci des tyrannies locales. Les Américains aspirent à corriger les effets fâcheux de la décentralisation en unifiant et fortifiant leur système d'éducation. La liberté de l'enseignement est presque illimitée, peut-être excessive, aux Etat-Unis). — **E. Coutant,** *Rapport sur l'examen du certificat d'aptitude au professorat des Ecoles normales,* **1904.** *Ordres des lettres, aspirantes* (99 aspirantes, 25 admises définitivement, concours très satisfaisant dans son ensemble). — *Rapport présenté à l'Académie française sur les projets de la commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe* (L'Académie repousse le principe d'une orthographe phonétique, elle affirme son attachement à l'orthographe étymologique et à la physionomie des mots, elle redoute le bouleversement que les réformes proposées apporteraient dans les habitudes des Français et dans leur littérature : mais elle admet, avec réserve, la suppression de certaines lettres doublées, et reconnait qu'il y a quelques simplifications désirables, et possibles, à apporter dans l'orthographe française). — **M. P.,** *Le « nouveau savoir » et la Chine* (Résumé d'un article de la *Revue de Paris,* qui montre comment la Chine, docile à l'influence du Japon, se prépare à sortir de son immobilité). — **Gréard,** *L'instruction publique au Mexique* (1er article).

— (15 mai 1905). — **L. Dessaint,** *La préparation professionnelle des instituteurs* (Selon l'auteur, la meilleure des préparations professionnelles pour les futurs instituteurs, c'est une culture pédagogique donnée à l'Ecole normale et faisant suite à la culture générale de l'enseignement primaire supérieur). — **J. Bruneau,** *La fréquentation scolaire* (Etude approfondie des diverses solutions partielles que comporte le problème compliqué de la fréquentation scolaire). — **A. Darlu,** *La morale scientifique* (Extrait d'un article publié par la *Revue politique et parlementaire* du 10 avril 1905). — **H. Dietz,** *Le protestantisme de Racine* (A propos des articles de M. Schwalb sur le théâtre sacré de Racine). — **Gréard,** *L'instruction publique au Mexique.* 2e article (L'organisation de l'instruction nationale au Mexique, qui ne remonte guère à plus de

quarante ans, a pris dans ces vingt dernières années un développement remarquable). — **Dr Galtier-Boissière**, *Enquête sur les musées de l'enseignement en province.*

— (15 juin 1905). — **Charles Chabot**. *Le pacifisme et le patriotisme à l'école* (La crise du patriotisme à l'école a des causes économiques, sociales, intellectuelles et morales. L'auteur est d'avis que pour essayer de résoudre le grave problème de la vie morale et sociale, il faudrait surtout faire appel au bon sens). — **Félix Hémon**, *Les Ecoles normales de l'Afrique française* (Rapport très intéressant sur la situation matérielle et morale des écoles normales d'Algérie et de Tunisie). — **Georges Weulersse**, *Jules Verne éducateur* (Outre les descriptions géographiques exactes et les nombreux exemples de saine vulgarisation scientifique, les romans de Jules Verne renferment les éléments d'une morale simpliste, mais saine autant que discrète, enseignée aux enfants par un homme d'un grand bon sens). — **Maurice Pellisson**, *L'œuvre littéraire de M. Gréard* (Analyse des écrits purement littéraires laissés par M. Gréard : sa thèse sur la morale de Plutarque, ses études sur Prévost-Paradol et Edmond Schérer, ses discours, rapports et mémoires académiques. M. Gréard fut dans tous ses ouvrages un moraliste pratique. Les qualités de son esprit furent parfaitement servies par sa façon d'écrire pleine d'agrément et de distinction). — *Revue de l'étranger* : **A. Pinloche**, *Allemagne* (L'enseignement post-scolaire, le mouvement réformiste, le Kulturkampf, opinion d'un pédagogue anglais (M. Winch) sur les écoles allemandes, questions diverses). — *L'expansion française en Chine par les écoles* (Création d'une école française de médecine à Tchen-Tou, capitale du Sé-Tchouen).

M. PROCUREUR.

Hochschul-Nachrichten

N° 170, novembre 1904. — Professeur Dr FRANZ M. SCHINDLER (recteur de l'Université de Vienne). — *La Faculté de théologie dans l'organisme de l'Université.* La création d'une Faculté de théologie catholique à l'Université de Strasbourg a donné lieu à des discussions dans lesquelles deux ordres de considérations ont été développés par les adversaires de cette institution. Les uns estimaient que l'enseignement scientifique de la théologie et la préparation des candidats au sacerdoce catholique étaient mieux assurés que partout ailleurs dans les séminaires ; les autres prétendaient que la théologie catholique tout spécialement ne pouvait avoir aucune prétention à passer pour une science et à être représentée à ce titre à l'Université. Schindler s'efforce de démontrer qu'au point de vue historique comme au point de vue des principes la théologie catholique peut revendiquer une place dans l'organisme de l'Université.

W. LEXIS (Göttingen). — *L'offre et la demande dans les carrières libérales* (fin). — Le nombre des étudiants en médecine est en décroissance depuis un certain nombre d'années ; il existe néanmoins un encombrement *relatif* de la profession médicale. Au point de vue des besoins de la population, il y a pénurie de médecins dans des cercles comme

Gumbinnen, Marienwerder, Posen, Bromberg, Oppeln, où l'on trouve moins de trois médecins pour 10.000 habitants. Mais dans ces contrées à population clairsemée, le médecin a beaucoup de peine à gagner sa vie, et les jeunes médecins préfèrent s'établir dans les villes, où leur nombre est certainement excessif.

A Berlin, on comptait en 1902, 13 médecins pour 10.000 habitants, soit 765 habitants pour un médecin. D'après les calculs de l'auteur, le chiffre normal d'étudiants en médecine serait de 3.932. A cause de l'encombrement actuel de la carrière, il faut abaisser ce chiffre provisoirement à 3.270. Le nombre des étudiants en 1903-1904 ayant été seulement de 3.020, une augmentation de 250 inscriptions n'aurait pas d'inconvénient (Ces calculs ne semblent pas concorder avec les avertissements adressés par la Fédération des Associations de médecins aux bacheliers des gymnases et des réalgymnases. V. n° 166 des *H.-N.*).

Ce sont les Facultés philosophiques (y compris les Facultés spéciales de sciences naturelles et de sciences politiques qui ont fourni le plus gros contingent dans l'augmentation numérique des étudiants. Les étudiants en philologie, en histoire, dépassent d'environ 1.200 le chiffre répondant aux besoins normaux ; l'excédent en mathématiciens et en naturalistes est pour le moins aussi fort. Un grand nombre végèteront dans des situations médiocres, se contenteront de suppléances mal payées, ou même gratuites, en attendant une nomination. D'autres se placeront comme précepteurs ou comme professeurs d'écoles privées ou même d'écoles primaires. Bon nombre enfin, découragés, renonceront à l'enseignement et chercheront un autre gagne-pain.

Dr. Paul von Salvisberg. — *Université et politique des rues.* — L'installation provisoire d'une Faculté italienne à *Innsbruck* est devenue impossible par suite des troubles sanglants que les pangermanistes ont provoqués le 3 novembre. La fondation d'une Université italienne pour les 700.000 Italiens de la monarchie s'impose, et son siège doit être *Trieste*. Loin d'encourager par cette mesure libérale l'irrédentisme, on lui porterait un coup mortel et l'on ne verrait plus une foule de jeunes gens italiens venir chaque année d'Autriche en Italie, pour y faire, en même temps que leurs études, de la propagande irrédentiste.

Variétés (A signaler : *Le budget de l'enseignement supérieur en Autriche pour 1905*). — *Nouvelles personnelles et locales.* — *Etranger* (A signaler : *Etats-Unis, Le 150e anniversaire de la Columbia University*). — *Chronique littéraire.* — *Photographie.*

La Critica, rivista di litteratura, storia e filosofia (20 juillet 1904). — **G. Gentile.** *La philosophie en Italie depuis 1850. II. Les Platoniciens. I. Terenzio Mamiani.* Homme politique de nuance indécise et effacée, poète parmi les philosophes et philosophe parmi les poètes. Mamiani a voulu dans ses *Inni sacri* unir l'Ancien Testament et l'*Iliade*, les pensées et les sentiments du christianisme à toute la légèreté et la splendeur de la forme grecque, comme si la pensée et la forme ne faisaient pas un tout indivisible. D'ailleurs sa religion est une religion *civile*, ses saints sont des patriotes italiens. En philo-

sophie, il passa de l'empirisme au platonisme, sans réussir à fonder une école. — **B. Croce.** *Georges Dumesnil. L'âme et l'évolution de la littérature des origines à nos jours.* Selon M. Dumesnil l'esprit humain va de l'absolu au divers et au relatif pour revenir à l'absolu et ce rythme constitue les périodes de l'histoire de la pensée : à Thalès et à Pythagore ont succédé les sophistes et Protagoras ; puis la philosophie de l'absolu a triomphé avec l'école de Socrate, pour céder la place à l'empirisme et au pyrrhonisme. L'avènement du christianisme fut un retour à l'absolu, et le relativisme et le naturalisme modernes seront à leur tour suivis d'une philosophie de la transcendance. M. B. Croce, critique ce que cette thèse présente de trop rigide, mais reconnait avec M. Dumesnil que l'histoire est autre chose qu'un amas de faits, et qu'elle est intelligible par l'étude des forces intelligentes et intelligibles qui la font naitre, c'est-à-dire par l'étude de l'âme humaine. L'histoire n'est pas soumise à des lois rigoureuses, mais elle est intelligible aux hommes parce que ce sont les hommes qui la font — **A. Ganginolo** *G. Michaut. Sainte-Beuve avant les « Lundis ».* M. Ganginolo reproche à Sainte Beuve de s'être trop adonné à la critique historique et psychologique, et de n'avoir pas tenu compte, dans la mesure où il convenait, du point de vue purement esthétique ; de n'être pas un critique *de bonne volonté*, mais d'y avoir été amené par les circonstances antérieures, et par l'impossibilité où il s'est trouvé de se faire une place dans la *littérature créatrice*; d'avoir compris surtout la psychologie des personnages qui lui ressemblaient. Son goût est un mélange de considérations de sympathie, de convenances, de moralité, conforme au génie français. M. G. pense que M. Michaut a fait la part trop grande aux influences qu'aurait subies Sainte-Beuve : il était avant tout un esprit naturellement riche, pondéré, plein de réserve, sceptique et conservateur. L'ouvrage de M. Michaut est une précieuse contribution à une étude définitive des *Lundis*. — **B. Croce.** *Adolfo Rava. La classification des sciences et les études sociales.* M. B. C. reproche à M. Ad. Rava d'avoir donné une classification *a posteriori* ; pour lui la classification des sciences non seulement dépend d'un système philosophique, mais encore est ce système lui-même. — **G. Gentile** *Edmondo Solmi. Benoit Spinoza et le juif Léon.* La *Dialoghi di Amore* du médecin juif Léon (Judah Abarbanel) sont la source à laquelle Spinoza a puisé sa théorie de l'*Amor Dei intellectualis*. M. Solmi a rapproché de nombreux passages de Spinoza et de Léon. M. G. G. fait remarquer qu'il avait été précédé dans cette étude par M. Couchoud (B. Spinoza, Paris, Alcan, 1902), et qu'il faut remonter pour trouver l'*Amor dei intellectualis* bien au delà de Léon, jusqu'aux mystiques du moyen âge et jusqu'à Plotin. — **G. Gentile.** *Cesare Giarratano. La pensée de François Sanchez.* M. Giarratano croit pouvoir conclure de son étude sur Sanchez que l'auteur du *De multum nobili, prima et universali scientia, quod nihil scitur* n'est pas un sceptique à la manière de Montaigne et de Charron, mais que son doute est méthodique et provisoire : il veut changer les méthodes de la recherche scientifique pour reconstruire à nouveau une science plus facile et moins trompeuse.

E. Louf.

LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE

Alphée Motheau, *Œuvres d'Horaces traduites en vers français, avec Préface et Notes*, Paris, Fontemoing, 1 vol. in-16, xii-444 p. — **Th. Caradec**, *En famille, Etude sur les premières années de l'enfant*, Paris, Paulin et Cie, 1 vol. iv-154 p. — **H. Hayem**, *La renaissance des études juridiques sous le Consulat*, 110 p., Paris, Larose. — **Giorgio del Vecchio**, *L'Etica evoluzionista*, Roma, Scanzano, 12 p. ; *I presupposti Filosofici della Nozione del Diritto*, Bologna, Zanichelli, 192 p. — **Edmond Dreyfus-Brisac**, *Tartuffe annoté ou la Muse de Molière*, Paris, 206 p. — **E. Marguery**, *Le droit de propriété et le régime démocratique*, Paris, Alcan, 204 p. — **Firmin Maillard**, *La cité des intellectuels*, Paris, Daragon, 1 vol. in-18, 526 p. — **Desdevises du Dézert**, *Luis Vives, d'après un ouvrage récent*, 44 p. ; *Souvenirs d'Emmanuel-Frédéric Sprünglin*, 242 p. — **Henri Schœn**, *Hermann Sudermann, poète dramatique et romancier*, Paris, Didier, 334 p. — **A. Luchaire**, *Innocent III, Innocent III, Rome et l'Italie*, 1 vol. in-16, 262 p. ; *Innocent III, La croisade des Albigeois*, 1 vol. in-16, Paris. Hachette, 262 p. — **William R. Anson**, *Lois et pratiques constitutionnelles de l'Angleterre, La couronne*, Paris, Giard et Brière, xxvii-634 p. — **Querton**. *Assurance et assistance mutuelles au point de vue médical*, 146 p. ; *L'augmentation du rendement de la machine humaine*, 216 p. Misch et Thun, Giard et Brière. — *Republica oriental del Uruguay, Anales de Instruction Primaria*, Montevideo, 1904, 764 p. — **M. Roger**, *L'enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin*, 458 p. ; *Ars Malsachani, Traité du Verbe*, publié d'après le ms. lat. de la B. N. 84 p. — **Jules Richard**, *Notions de mécanique*, Paris, de Rudeval, 220 p. — **Dr Carlos Vaz Ferreira**, *Ideas y Observaciones*, Montevideo, 420 p. — **Lester F. Ward**, *Sociologie pure*, Paris, Giard et Brière, 302 p. — **K. Brugmann**, *Abrégé de grammaire comparée des langues indo-européennes*, Paris, Klincksieck xxii-856 p. — **Weulersse**, *Le Japon d'aujourd'hui*. Paris, Colin, ix-364 p. — Dr **Maurice de Fleury**, *Nos enfants au collège*, Paris, Colin, vii-216 p. — **Pietro Romano**, *La Psicologia pedagogica*, Torino, Bocca, xxviii-364 p. — **Gaston Paris**, *La littérature française au Moyen Age XIe-XIVe siècles*, 3e édit., Paris, Hachette, xvii 342 p.— **G. Grosjean**, *L'Ecole et la Patrie, La leçon*

de l'étranger, Paris, Perrin, 160 p. — **Théodore Joran**, *Le Mensonge du Féminisme*, Paris, Jouve, 460 p. ; *Le chapitre des Beaux-Arts du siècle de Louis XIV de Voltaire*, 104 p. Paris, Croville-Morant. — **Marcel Lecoq**, *L'Assistance par le travail et les jardins ouvriers en France*, Paris, Giard et Brière, 384 p. — *Les œuvres économiques de* **Sir William Petty**, trad. **Dussauze** et **Pasquier**, préface d'**Albert Schanz**, Paris, Giard et Brière, 2 vol. XVII-730 p. — **Maurice Boucher**, *Essai sur l'hyperespace, le temps, la matière et l'énergie*, 2ᵉ éd., Paris, Alcan, 210 p. — **Henry de Varigny**, *La Nature et la Vie*, Paris, Colin, 356 p. — **Henri Hauser**, *La Patrie, la Guerre et la Paix à l'École*, Paris, Cornély, 90 p. — **Général H. Frey**, *Les Egyptiens préhistoriques identifiés avec les Annamites d'après les inscriptions hiéroglyphiques*, Paris, Hachette, 106 p. — **M. Couailhac**, *Maine de Biran*, Paris, Alcan, 304 p. — **Louis Gockler**, *La Pédagogie de Herbart*, Paris, Hachette, 404 p. — **Jean Blaise**, *Récits à dire et comment les dire*, Paris, Colin, IX-424 p. — **Henri Hauser**, *L'impérialisme américain* (*Pages libres*), 124 p. — **G. Labadie-Lagrave**, *Dans le monde des animaux, scènes de la vie intellectuelle et morale des bêtes*, Paris, Paulin et Cⁱᵉ, VIII-300 p. **Adolf Damaschke**, *La réforme agraire*, Paris, Giard et Brière, 228 p. — **Cahen et Mathiez**, *Les lois françaises de 1815 à nos jours*, Paris, Alcan, XVI-312 p. — **Gabriel Monod**, *Jules Michelet, Etudes sur sa vie et ses œuvres*, Paris, Hachette, 384 p. **Gaston Boissier**, *La conjuration de Catilina*, Paris, Hachette, 260 p. — **Boucherie et Coudray**, *Guide pratie de chimie, 2ᵉ partie, chimie organique*, Paris. Rousset, 1450 p. — **L. Febvre**, *Les régions de la France, la Franche-Comté*, Paris, Cerf, 78 p. — **F. Belin**, *Histoire de l'ancienne Université de Provence, 2ᵉ période, 1ʳᵉ partie* 1679-1730, Paris, Picard, XXX-338 p. — **Gaston Rouvier**, *L'enseignement public en France au début du XXᵉ siècle*, Stockholm, XII-132 p. — **Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris**. *Quatrièmes mélanges d'histoire du moyen âge publiés sous la direction de M. le professeur Luchaire*, Paris, Alcan, 236 p. — **Jules Hirré**, *La genèse du monde, Essai de synthèse rationnelle*, Paris, 160 p. — **A. Thalamas**, *La Muselière, Mœurs universitaires*, Paris, 290 p. — **Eugène Manuel**, *Mélanges en prose, publiés avec une introduction* par **Albert Cahen**, Paris, Hachette, XLXIII-268 p. — **Watson**, *Animal Education*, Chicago, 122 p. **Annuaire de l'Université de Rennes**, 1905-1906.

(*A suivre*).

Le Gérant : F. PICHON.

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

...CROISET, doyen de la Faculté des Lettres, Président.
...ARBOUX, doyen honoraire de la Faculté des Sciences, vice-...résident.
...AVAGUE, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
...CETTE, maître de conférences à l'École Normale supérieure, séc.-gén.-adj.
...L, de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences de ...aris.
...ERT, professeur à la Faculté de droit de Paris.
...LARD, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
...ENES, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
...RTHELOT, de l'Institut, prof. au Collège de France.
...L, professeur à la Sorbonne.
...IEU, doyen de la faculté de médecine.
...LONDEL, docteur ès lettres.
...BOURGEOIS, professeur à la Sorbonne et à l'École ...des sciences politiques.
...UY, de l'Institut, directeur de l'École des sciences ...tiques.
...TROUX, de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.
...ARDEL, de l'Institut, professeur à la Faculté de ...decine.
...N, secrétaire-général de la Société de législation ...parée.
...EZ, professeur à la Faculté des Sciences
..., professeur-adjoint à la Faculté des lettres de ...is
...DIETZ, avocat à la Cour d'appel.
...DREYFUS-BRISAC.

EGGER, professeur à la Faculté des Lettres.
ESMEIN, de l'Institut, professeur à la Faculté de droit.
FLACH, professeur au Collège de France.
GARIEL, professeur à la Faculté de médecine.
GÉRARDIN, professeur à la Faculté de droit.
GIARD, de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences
GLASSON, de l'Institut, doyen de la Faculté de Droit.
C. JULLIAN, professeur au Collège de France.
LAVISSE, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres. Directeur de l'École Normale supérieure.
LOUIS LEGRAND, correspondant de l'Institut, cons. d'État.
A. LEROY-BEAULIEU, de l'Institut, professeur à l'École des sciences politiques.
LELONG, chargé de cours à l'École des Chartes.
LIPPMANN, de l'Institut, prof. à la Faculté des sciences
LUCHAIRE, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
LYON-CAEN, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
MOISSAN, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
G. MONOD, de l'Institut, président de la 4e section à l'École des Hautes Études.
PERROT, de l'Institut, directeur honoraire de l'École Normale supérieure.
PICAVET, directeur-adjoint à l'École des Htes Études.
POINCARÉ, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
RICHET, de l'Institut, prof. à la Faculté de médecine.
A. SOREL, de l'Académie française, professeur à l'École des sciences politiques.
TANNERY, maître de conférences à l'École Normale supérieure.

CORRESPONDANTS DÉPARTEMENTAUX ET ÉTRANGERS

...MIRA Y CREVEA, Professeur à l'Université d'*Oviédo*.
...ENDT, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
...ASCHERSON, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
...ERMANN, Privat-docent à la Faculté de philoso...e de *Berlin*.
...H. W. BENTON, Professeur à l'Université de *Minnesota* (États-Unis).
...CH, Directeur de Realschule à *Berlin*.
...ELINSKI, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
...OK, professeur à l'Université de *Groningue*.
...NG, professeur à King's College, à *Cambridge*.
...CHLER, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
...IER, Directeur du *musée de l'Art moderne* ...*iqué à l'industrie*, à *Vienne*.
...BRISSON, publiciste à *Londres* (Angleterre).
...AS-BRC, professeur à l'Université, Aix-Marseille.
...CHRIST, Professeur à l'Université de *Munich*.
...LAFS ANNERSTEDT, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
...BRZENACH, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
...L. CREMONA, Professeur, Sénateur du royaume d'Ita...e, à *Rome*.
...ATEAUX, professeur à l'Université de Dijon.
...Professeur à l'Université tchèque de *Prague*.
..., Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
...den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
...E. J. van EYK, Inspecteur de l'instruction secon...re à *La Haye*.
FORTIER, Professeur à Tulane University, *New-...leans*.
...ERNIER, Professeur à l'Université de *Prague*.
...EDLAENDER, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
...AUDENZI, Professeur à l'Université de *Bologne*.
...DERSLEEVE, Professeur à l'Université *Hopkins*.
...ermann GRIMM, Professeur d'histoire de l'art mo...e à l'Université de *Berlin*.
...NECT, Professeur à l'Université de *Vienne*.
...DE LOS RIOS, Professeur à l'Université de *Madrid*.
...vani, professeur à l'Université de *Groningue*
...W. HARTEL, Professeur à l'Université de *Vienne*.
...HARTOG, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
...ZEN, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
...ZIG, Professeur à l'Université de *Zurich*.
..., Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
...LENBERG, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
...HOLLAND, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
..., Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.

Dr KOHN, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
KONRAD MAURER, professeur à l'Université de *Munich*.
KRÜCK, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
Dr LAUNHARDT, recteur de l'École technique de *Hanovre*.
L. LECLÈRE, Professeur à l'Université libre de *Bruxelles*.
Dr A.-P. MARTIN, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. MICHAELIS, Professeur à l'Université de *Strasbourg*
MICHAUD, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
MOLENGRAAF, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr MUSTAPHA-BEY (J.), Professeur à l'École de médecine du *Caire*.
Dr NEUMANN, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr NÆLDEKE, Directeur de l'École supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr PAULSEN, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr RANDA, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr REBER, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
RITTER, Professeur à l'Université de *Genève*.
RIVIER, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
ROULAND HAMILTON, publiciste à *Londres*.
H. SCHILLER, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr SJOBERG, Lecteur à *Stockholm*.
Dr SIEBECK, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr STEENSTRUP, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. SACERCOTI, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr STINTZING, Professeur de médecine à l'Université d'*Iena*.
Dr STOERK, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh STORM, Prof. à l'Université de *Christiania*.
Dr THOMAN, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*.
Dr THOMAS, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr THOMSON, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr THORDEN, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
MANUEL TORRES CAMPOS, Professeur à l'Université de Grenade.
URECHIA (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr O. WILLMANN, Professeur à l'Université de *Prague*
Commandeur ZANFI, à *Rome*.
Dr J. WYCHGRAM, (Leipzig).
XÉNOPOL, recteur de l'Université de Jassy, correspondant de l'Institut

F. PICHON, imprimeur gérant, 20, rue Soufflot, Paris.

Exposition Universelle (1900) MÉDAILLE D'OR Enseignement supérieur (Classe 3)

VINGT-SIXIÈME ANNÉE. — VOL. LI. — N° 2. 15 FÉVRIER 1906.

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef : FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE :

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE

Ancienne Librairie Chevalier-Marescq et Cie et ancienne Librairie F. Pichon réunies

F. PICHON et DURAND-AUZIAS, administrateurs

Librairie du Conseil d'État et de la Société de Législation comparée

20, rue Soufflot, (5e arrt)

1906

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent-être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 h. 1/2 à 5 heures.

Pour l'administration et la rédaction, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL : France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2** fr. **50**

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 32 vol. de 1881 à 1896. . . **200** francs.

MM. les Collaborateurs qui désirent un tirage à part ou un extrait de leur article, sont priés d'en adresser la demande à la librairie, au moment où ils renvoient leurs épreuves. Il n'est pas fait de tirage pour moins de cent exemplaires.

PRIX DES TIRAGES A PART

8 PAGES AVEC COUVERTURE		16 PAGES AVEC COUVERTURE	
100 exemplaires........	**20** fr.	100 exemplaires...... ..	**25** fr.
Par 50, en plus,........	**5** fr.	Par 50, en plus........	**6** fr.

SIMPLES EXTRAITS

Feuilles de 16 pages sur le tirage sans pagination spéciale et avec la couverture de la Revue............ **6** fr. le 100

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

CHAIRE DE LANGUE ET DE LITTÉRATURE GRECQUES

Leçon d'ouverture

2 décembre 1905

LES ORIGINES DE L'ÉPOPÉE EN GRÈCE

Messieurs,

Permettez-moi, en deux mots, de vous présenter cette chaire, nouvelle venue parmi les chaires magistrales de la Faculté des lettres. Elle doit son existence à la récente mesure qui a réuni l'École normale supérieure à l'Université de Paris. Les maîtres qui enseignaient à l'École normale se sont trouvés, par suite de cette fusion, devenir, à des titres divers, membres du corps enseignant de l'Université ; le hasard de l'ancienneté a fait de quelques-uns d'entre eux des titulaires : c'est ainsi que la Sorbonne s'est vue doter d'une troisième chaire de grec, ou. pour parler plus exactement, d'une chaire de langue et de littérature grecques, qui a pris rang à côté de ses aînées, la chaire d'éloquence et la chaire de poésie. Vous ne serez pas surpris, au moment où j'ai l'honneur d'inaugurer cette chaire sans histoire et d'y affronter l'épreuve toujours redoutable du cours public, que ma pensée se reporte vers cette tranquille maison de la rue d'Ulm où j'ai vécu douze ans la vie familière et rude, inquiète, pleine de scrupules, de retours sur soi, d'examens de conscience, pleine aussi des satisfactions les plus vives, qu'ont connue tous ceux qui y ont enseigné longtemps. Si de précieux souvenirs m'accueillent ici, de précieuses amitiés, me rappelant le temps lointain où j'y étais jeune maître de conférences, si j'espère y retrouver ce laborieux auditoire d'étudiants dont j'ai pu jadis apprécier les qualités solides, n'ai-je pas le droit de ressentir un peu d'émotion en songeant que me voici probablement éloigné pour toujours de ce milieu si attachant, si passionnant qu'est l'École? Milieu tout à la fois compliqué et simple, où le scepticisme fait bon

ménage avec la crédulité, l'ironie avec l'enthousiasme, où la modestie et l'orgueil voisinent, où se combinent et s'amalgament chez les mêmes individus une suffisance insupportable et une défiance de soi infiniment sympathique ; milieu où l'on rit et où l'on travaille, où pétillent l'esprit et la bonne humeur, où se donnent carrière, sans frein, toutes les curiosités, et où l'on est timide, indifférent, nonchalant, rêveur, ambitieux aussi et entreprenant, où l'on refait en imagination l'édifice social, où l'on est, à ses heures, bourgeois, et très bourgeois ; mélange déconcertant, et ignoré du public, de défauts qui ne sont pas niables et de qualités charmantes, petit groupe fermé, qu'on ne connaît à peu près que lorsqu'on l'a beaucoup pratiqué, qui séduit, dans tous les cas, et qui retient par je ne sais quoi de vif, d'actif, d'aventureux, de téméraire, d'où se dégage une impression de marche et d'avant-garde, à laquelle les plus indolents ne peuvent résister. Voilà, Messieurs, ce qui me revient à la mémoire en paraissant devant vous pour la première fois, et nul de ceux qui sont ici ne m'en voudra, j'en suis sûr, de cette fidélité gardée à l'École normale, gage de l'attachement prêt pour l'illustre maison qui me reçoit aujourd'hui, quand je me serai, de nouveau, dévoué à son service.

Je voudrais, Messieurs, dans cette première leçon, vous exposer le sujet, vous faire connaître l'esprit du cours que je compte professer devant vous.

Quelles ont pu être, en Grèce, les origines de la poésie épique ? Voilà un problème qui n'a jamais tourmenté Fénelon, appréciateur si fin et si éclairé du génie grec, lui qui croyait à la naïveté d'Homère, considérait Homère comme tout proche encore de l'humanité primitive, et qui l'a loué d'avoir peint dans l'*Odyssée* « l'aimable simplicité du monde naissant » (1). Nous n'en sommes plus là ; nous savons aujourd'hui qu'Homère et la société qu'il a décrite, soit dans l'*Odyssée*, soit même dans l'*Iliade*, dont la rédaction est pourtant plus ancienne, sont déjà fort éloignés de la *naissance du monde*. A vrai dire, nous le soupçonnions depuis quelque temps, grâce à un examen plus critique des deux poèmes : aujourd'hui nous en sommes sûrs, grâce aux découvertes de l'archéologie.

C'est un grand fait de l'histoire de notre temps, Messieurs, que ces découvertes. Rien ne montre mieux cette soif de savoir, ce besoin de remonter à la source des choses, ce désir de percer les ténèbres du passé et d'en faire surgir les civilisations, les races disparues, qui caractérisent l'époque où nous vivons. Dans ce colossal travail

(1) *Lettre à la Motte*, du 4 mai 1714.

de résurrection, la part de la France est relativement petite. Elle est petite si l'on considère les fouilles, les mètres cubes de terre remués et passés au crible ; elle est grande, elle est féconde, si l'on considère l'interprétation des monuments exhumés. Beaucoup de ces monuments vous sont familiers ; on les projette sous vos yeux, sur l'écran blanc des salles de cours, ici même et à l'École du Louvre ; on vous les commente, on vous convainc de leur intérêt parfois capital, en dépit de leur aspect chétif ou de leur médiocre conservation, pour l'histoire de l'art ou pour celle des mœurs lointaines dont ils sont les humbles et précieux représentants. Je n'insisterai pas sur ces trouvailles faites un peu partout dans le bassin oriental de la Méditerranée, à Mycènes, à Tirynthe, à Troie, dans les îles, maintenant en Crète, dans cette Crète si longtemps inhospitalière, enfin ouverte aux chercheurs, et qui est — j'espère vous le prouver — une des clefs de l'énigme homérique. Qu'il me suffise de rappeler qu'elles nous ont révélé une architecture, une sculpture, une peinture, une céramique, une glyptique, surtout une orfèvrerie merveilleuse, dont un romancier, un dramaturge contemporain a pu faire dire à l'un de ses héros, qu'il représente explorant l'Agora de Mycènes : « .... Je ne sais pas dire ce que j'ai vu. Une succession de sépulcres, quinze cadavres intacts, l'un à côté de l'autre, sur un lit d'or, les visages couverts d'un masque d'or, les fronts couronnés d'or, les poitrines bardées d'or ; et partout, sur leurs corps, à leurs flancs, à leurs pieds, partout une profusion de choses d'or, innombrables comme les feuilles tombées d'une forêt fabuleuse ; une magnificence indescriptible, un éblouissement immense, le plus splendide trésor que la mort ait amassé dans l'obscurité de la terre, depuis des siècles, depuis des millénaires... » (1). L'imaginatif qui a écrit cela a sciemment faussé, amplifié la vérité ; mais, sans qu'il s'en doute, son mensonge répond à la stupeur de Schliemann découvrant, en 1876, les sépultures royales de Mycènes. Ce fut alors, à la cour de Grèce, dans le public, dans le peuple, un émoi tel, qu'aucune trouvaille archéologique n'en a jamais provoqué d'analogue, tant paraissait extraordinaire la magnificence de ces princes parés, jusque dans la mort, des plus riches produits de leur industrie nationale.

Voilà donc tout un monde dévoilé par les fouilles récentes, et un monde complet, car il a son écriture, encore indéchiffrable, mais qui ne peut, tôt ou tard, manquer de nous livrer son secret. Et ce

(1) G. d'Annunzio, *La ville morte*, p. 29.

monde, nous le datons, nous le situons dans une période déterminée du passé, antérieure de plusieurs siècles à celle où l'on s'accorde à placer la composition des poèmes homériques. Nous le datons grâce à ses affinités avec les civilisations égyptienne et asiatique, grâce surtout aux monuments égyptiens *datés* qui se sont rencontrés parmi les objets trouvés au cours de ces fouilles retentissantes, établissant des synchronismes indiscutables entre l'art égyptien d'une certaine époque et cet art nouveau, qui n'a pas encore de nom dans l'histoire, qu'on a successivement appelé carien, méditerranéen, égéen, crétois, auquel je demande la permission de conserver l'absurde dénomination d'art *mycénien*, qui a le mérite de ne préjuger aucune solution. Et comme les peuples qui ont créé cet art, si personnel malgré ses imitations, ont justement vécu en Thessalie, en Béotie, en Attique et dans le Péloponnèse, en Troade et dans les îles de la mer Égée, comme ils ont occupé pendant des siècles, pendant des milliers d'années peut-être, le vaste théâtre à travers lequel l'Épopée promène notre imagination, une question nous monte tout naturellement aux lèvres : Y a-t-il entre ces peuples et l'Épopée un rapport, et, si ce rapport existe, quel est-il ?

C'est ainsi que ce qu'on appelle la *question homérique*, a changé, dans ces dernières années, totalement d'aspect. Autrefois il n'y avait rien avant Homère ; il y avait la nuit. On supposait bien que cette poésie si parfaite ne s'était pas formée d'un seul coup ; on admettait qu'elle avait eu ses étapes, mais quelles étapes ? où les localiser ? quels progrès marquer entre elles ? On ne le savait pas. Aujourd'hui, si bien des incertitudes subsistent, on sait du moins qu'avant les poèmes homériques s'est déroulée, dans l'Orient grec, toute une histoire encore obscure, mais qui chaque jour s'éclaire et se précise, une histoire dont ces poèmes se sont inspirés, dont ils ont retracé d'innombrables traits épars et quelques grandes phases. Dès lors, nous découvrons à l'Épopée une matière, nous cessons de la regarder comme une œuvre de pure imagination, nous voyons, nous touchons presque, derrière elle, des réalités vivantes. Qu'en a-t-elle fait de ces réalités, et comment les a-t-elle amenées graduellement à ces formes et à ces couleurs sous lesquelles elle nous les présente ? Voilà le problème tel qu'il se pose à l'heure actuelle, et j'ajouterai, tel qu'il s'impose, car, en possession des éléments nouveaux d'appréciation et de jugement que nous devons à l'archéologie, nous ne pouvons passer outre ; bon gré mal gré, il nous faut en tenir compte, et leur réserver le rang qu'ils méritent dans l'assaut à livrer à la vérité qui se dérobe.

Et cependant, Messieurs, je veux faire bon marché de ces élé-

ments; je veux, pour un moment, partager la défiance qu'inspirent à beaucoup d'excellents esprits les archéologues. Vous allez voir que, sans eux, la recherche des origines de la poésie épique en Grèce est encore légitime, et qu'on peut atteindre, en s'y livrant, à des résultats assurément incomplets, mais qui ont leur valeur.

Il suffit, en effet, de considérer l'*Iliade*, le plus ancien des deux poèmes, avec un peu d'attention et un esprit exempt de préjugés, pour s'apercevoir qu'elle est, d'abord, d'une modernité relative, ensuite, d'un caractère essentiellement composite.

Que, sous la forme où nous l'avons reçue, elle donne une impression de modernité, c'est ce qu'ont mis en lumière différents critiques, notamment M. Michel Bréal dans un spirituel article de la *Revue de Paris* (1). Et de fait, les héros qui y figurent ne sont nullement des primitifs. Leur violence est tempérée de douceur, leur bravoure de mélancolie ; ils songent à la mort avec une vague tristesse; ils sont accessibles à l'amitié et à l'amour; ils ressentent profondément les affections de famille et trouvent, pour rendre les émotions qu'elles font naître en eux, des accents singulièrement pathétiques ; si hautains qu'ils apparaisssent dans leurs mutuels rapports, si soucieux de leur dignité personnelle, ils souffrent entre eux une certaine hiérarchie et se traitent les uns les autres avec des égards que traduisent les formules d'un protocole emphatique et fleuri ; ils sont passionnés de justice et d'honneur ; ils adorent la gloire, se battent et meurent pour elle; ils haïssent les lâches, méprisent les rusés, excepté ceux qui sont maîtres dans la ruse, et dont les mille ressources savent trouver les chemins qui conduisent sûrement au succès; ils ont le culte de l'intelligence; si haut qu'ils placent la vaillance dans les combats, ils lui préfèrent presque la sagesse dans les conseils ; ils vénèrent l'éloquence et mettent au nombre des qualités les plus enviables le don précieux, l'admirable don de persuader. Tout cela n'est-il pas très loin de la barbarie ?

Et si l'on regarde d'un peu près au style de l'*Iliade*, quelle surprise ! Comme il semble, par endroit, usé, émoussé, ayant perdu cette fleur de coin des notations neuves qui a, dans toutes les langues, tant de saveur ! J'insisterai sur ce point dans les premières de nos leçons; laissez-moi, dès aujourd'hui, vous citer un exemple.

Vous connaissez l'exclamation indignée par laquelle débutent, dans l'*Iliade*, beaucoup de discours de héros : « Quelle parole, s'écrient-ils, s'est échappée de la barrière de tes dents ! » Or on ne

(1) *Un problème de l'histoire littéraire* (*Revue de Paris* du 15 février 1903). Voyez aussi *L'Iliade d'Homère, ses origines* (*Revue de Paris* du 15 juin 1905), où la même question est traitée avec moins de développement.

peut nier que le premier qui conçut les éléments du langage comme autant d'êtres vivants emprisonnés dans la bouche, et franchissant tumultueusement, quand ils en sortent, la « barrière des dents », n'ait trouvé une image originale et vive. Mais fatalement il arriva que cette image s'affaiblit, et quand Homère prête aux personnages qu'il fait parler ce reproche à l'adresse de leurs interlocuteurs, il emploie une expression sans valeur à ses yeux; la facilité avec laquelle il la répète, quelles que soient les circonstances, en est la preuve. Ce n'est plus pour lui qu'une formule, la représentation conventionnelle de l'une des formes du mécontentement ou de la colère ; la couleur qui en faisait le charme primitif a disparu. C'est ainsi que la langue épique contient un grand nombre d'images que l'usage a pâlies et fanées, et lorsque, dans une traduction, nous essayons de leur rendre leur premier éclat, nous commettons une erreur ; nous trahissons celui qui s'en est servi en lui faisant dire plus qu'il n'a voulu dire : nous lui attribuons maladroitement des effets de style qu'il n'a cherchés en aucune façon, blasé qu'il était sur ces élégances défraîchies par le temps.

Il y a, Messieurs, une foule de remarques analogues à faire sur la langue et le style d'Homère. Plus on les étudie, plus on se persuade qu'ils ont été maniés par des générations de poètes, plus on y découvre de mots qui ont changé de sens, d'épithètes qui sont devenues inintelligibles, qu'on ne peut comprendre qu'en leur donnant une signification tout autre que celle que suggère leur étymologie. Cet instrument dont se sert le chantre d'Achille a donc fourni, avant lui, une très longue carrière, et rien ne ressemble moins à une poésie primitive que nous verrions sourdre de terre dans sa première fraîcheur.

Je disais tout à l'heure que l'*Iliade* actuelle est, non seulement moderne, mais composite. Ceci va nous retenir un peu davantage. Et d'abord, je demanderai, au nom du simple bon sens, si, *a priori*, un poème aussi long, qui a pour point de départ une donnée aussi futile, n'a pas les plus grandes chances d'être un pot pourri de toute sorte d'histoires. Car enfin toute l'*Iliade* naît de la querelle d'Achille et d'Agamemnon; sans cette querelle, il n'y aurait point d'*Iliade*. Qu'est-ce donc que cette querelle? Un général d'armée, après une altercation, oblige un autre général placé sous ses ordres à lui céder sa maîtresse, et là-dessus on nous bâtit une épopée de quinze mille six cent quatre-vingt-treize vers ! Avouez que c'est beaucoup pour un fait divers aussi mince. Je sais bien que nous sommes habitués à considérer les Grecs comme doués d'une mentalité très différente de la nôtre. C'est un effet de notre mauvaise

éducation. Dès l'enfance, on nous enseigne à voir en eux des hommes extraordinaires, qui ne pensaient pas comme nous, n'agissaient pas comme nous, de sorte que rien, venant d'eux, ne nous étonne, et qu'il ne nous coûte pas de leur prêter, dans maintes circonstances, la conduite la plus ridicule. Cependant, il est peu probable qu'un de leurs poètes, et le plus grand, ait été assez dépourvu de sens commun pour tomber dans une pareille faute de goût et de logique, et la disproportion entre la masse des récits qui remplissent l'*Iliade* et l'incident qui en est le prétexte, nous rend suspecte, dès l'abord, l'unité du poème. Mais voici qui va fortifier nos doutes, ou plutôt, les changer en certitude.

Vous savez que la durée n'existe pas pour le poète épique. Il se joue dans le temps avec une désinvolture charmante. J'entends par là que les héros, les héroïnes qu'il met en scène, sont hors des fâcheuses atteintes de la vieillesse. Ceux qui sont des vieillards restent des vieillards, que les années ne rendent pas plus débiles; Priam, l'antique roi de la Phrygie préhistorique, le père des innombrables fils qui tous, avec leurs femmes, habitent son immense palais, n'est pas plus vieux, après avoir subi dans sa bonne ville un siège de dix ans, qu'il ne semble l'avoir été au début des hostilités. Et les jeunes, hommes et femmes, demeurent parés d'une jeunesse inaltérable. Pénélope, dans l'*Odyssée*, non seulement, pendant vingt ans, — dix ans que dure le siège de Troie et dix ans que met Ulysse à regagner sa patrie,— reste fidèle à son époux, ce qui est déjà presque surnaturel, mais, quand il la retrouve, elle n'a pas changé ; elle est toujours aussi belle qu'au jour lointain où il l'emmenait de chez son père Icarios, et où, sollicitée par celui-ci de ne point le quitter, elle rabattait, pour toute réponse, son voile sur son visage et suivait silencieusement Ulysse vers la rocailleuse Ithaque. Et l'un de ceux qui convoitent sa main lui dit ces mots : « Fille d'Icarios, prudente Pénélope, s'ils te voyaient, tous les Achéens qui sont dans l'Argos d'Iasos, il y aurait dès l'aurore plus de prétendants à table dans votre maison, car tu l'emportes sur toutes les femmes par la beauté, la taille et les sages pensées qui t'animent » (1). Or, je le répète, il y a vingt ans qu'elle se morfond dans la solitude, et elle est mère d'un grand fils qui a déjà de la barbe au menton.

Quant à Hélène, c'est le type de l'éternelle jeunesse. Je ne sais plus quel indiscret critique a calculé que cette grande amoureuse, qui avait eu beaucoup d'aventures, devait être âgée de soixante-dix

(1) *Odyssée*, XVIII, v. 245 et suiv.

ans lorsqu'elle réintégra le domicile conjugal. Combien plus intelligente et plus vraie, d'une vérité plus conforme au génie de l'Épopée, est cette peinture d'un poète de nos jours qui représente Hélène descendant aux Enfers, où les morts qu'elle y a précipités l'attendent, prêts à se jeter sur elle, — et la laissent passer dans une muette extase :

La colère d'Ajax par son sang apaisé
Gronde encor en son geste et tord son poing robuste,
Et l'Amazone montre un sein cicatrisé
Et pose sur son arc la flèche qu'elle ajuste.

Et plus loin, derrière eux, l'innombrable troupeau
Des Ombres, pour mieux voir se bouscule et se rue,
Et s'augmente, et se hausse, et presse au bord de l'eau
Sa masse impatiente et sa poussée accrue

Sur celle qui descend à l'infernal séjour.
Vont-ils venger au fond de la nuit souterraine
Le cruel souvenir de leurs terrestres jours ?
Leur attente sans voix halète sans haleine...

Non. Tous, debout, les bras tendus vers la Beauté,
Au lieu de la maudire, eux qui sont morts par elle,
D'une bouche muette où nul cri n'est resté,
Acclament en silence Hélène toujours belle (1).

Voilà, Messieurs, le vrai sentiment homérique, celui qui transparaît dans ce délicieux tableau d'Hélène et des vieillards sur les remparts de Troie, lorsque ceux-ci, voyant l'Argienne s'avancer vers la tour avec ses suivantes, murmurent entre eux : « Il n'y a point de reproches à faire aux Troyens ni aux Achéens aux belles cnémides, pour les maux qu'ils endurent depuis si longtemps à cause d'une telle femme, car elle ressemble étonnamment de visage aux déesses immortelles » (2).

C'est donc une loi du récit épique que cette liberté prise avec la durée. Eh bien, je veux vous montrer une contradiction singulière entre ce mépris du temps et un souci de ce même temps très sensible d'un bout à l'autre de l'*Iliade*. Vous serez frappés de l'intérêt que présente cette contradiction pour la connaissance du caractère composite du poème.

Il y a dans l'*Iliade* des indications extrêmement précises de jours se succédant et formant une suite ininterrompue ; je veux dire que les journées entre lesquelles est répartie l'action contée, sont soigneusement numérotées par le poète. Cela permet, si l'on défalque les journées où il ne se passe rien, auxquelles, cependant, Homère fait allusion, et celles qu'il expédie, parce qu'il s'y passe peu de chose,

(1) Henri de Régnier, *Hélène de Sparte*.
(2) *Iliade*, III, v. 156 et suiv.

cela permet, dis-je, de constater que toute l'action de l'*Iliade* — l'action essentielle — tient en treize jours. C'est donc, dans la prodigieuse durée du siège de Troie, une très courte période qui est placée sous nos yeux, une tranche, une simple tranche de la vie militaire des Grecs chevelus.

Or il est remarquable que l'histoire de ces treize jours occupe quatorze mille trois cent trente-neuf vers, sur les quinze mille six cent quatre-vingt-treize qui représentent la totalité du poème ; et ce qui ne l'est pas moins, c'est que quelques-uns de ces jours sont bondés d'événements.... à en craquer, pour ainsi dire. Voyez plutôt celui dans lequel a lieu le deuxième grand combat. Ce combat commence à l'aurore, après un léger repas pris par les Achéens dans leurs tentes, et il dure, indécis, jusqu'au milieu du jour. A ce moment, Zeus, qui en suit les péripéties du haut de l'une des cimes du mont Ida, pèse les destinées des deux peuples : celle des Achéens est la plus lourde ; leurs revers se succèdent, malgré le secours que leur prête Héré, leur patronne. Les Troyens, un instant intimidés, reprennent l'avantage et le gardent jusqu'à la nuit. Ils campent alors dans la plaine du Scamandre et, après le repas du soir, veillent à la lueur d'innombrables feux.

Il semblerait que tout fût fini, que, de part et d'autre, on dût songer au repos. Pas le moins du monde. La nuit est encore chargée d'incidents. C'est dans cette nuit-là que, sur le conseil de Nestor, Agamemnon décide de se réconcilier avec Achille. Ulysse, Ajax, le vieux Phénix, sont choisis comme ambassadeurs. Accueil empressé dans les baraquements d'Achille, compliments, repas, discours, longs discours. Vous savez le reste. L'offensé ne veut rien entendre ; il parle même de reprendre la mer. Les délégués reviennent, et leur rapport plonge les chefs dans un morne désespoir. Quelle heure est-il ? Il serait temps d'aller dormir. C'est ce qu'on fait. Cependant, Agamemnon est dévoré d'inquiétude ; il se relève, convoque un nouveau conseil, où l'on tombe d'accord qu'il faut tâcher de connaître les projets de l'ennemi. Diomède est désigné pour pénétrer dans le camp troyen ; il s'adjoint pour compagnon Ulysse. Le poète, à cet instant, prend soin de nous avertir que plus des deux tiers de la nuit sont écoulés et que l'aurore est proche. Les deux amis se hâtent donc. Vous connaissez le détail de cette expédition nocturne, dans laquelle Ulysse et Diomède tuent l'espion Dolon, et d'où ils reviennent ayant fait parmi les Thraces un grand carnage. Après s'être baignés dans la mer, ils prennent l'un et l'autre un dernier repas. C'est, pour Ulysse, si mes calculs sont exacts, le quatrième *depuis la veille au soir*, et quelque robuste appétit que

possèdent les héros d'Homère, ce tout petit trait achève de nous confirmer dans l'opinion que nous avions déjà, que le récit de cette journée a été amplifié démesurément.

Le procédé, en effet, saute aux yeux. Il est plus apparent encore pour la journée suivante, dont le récit s'étend sur huit chants entiers et ne comprend pas moins de cinq mille quatre cent vingt vers, plus du tiers de l'*Iliade*. Mais l'exemple sur lequel j'ai appelé votre attention suffit. Ce procédé consiste, malgré les indications d'heures multipliées par le poète, à faire s'accomplir, entre le lever et le coucher du soleil, tant d'événements que le cadre éclate et qu'il faut empiéter sur la nuit. Encore la nuit est-elle à peine suffisante, comme vous l'avez vu. D'où vient cela ? Du peu d'importance de la donnée initiale. Quand on raconte un fait divers, on est amené à dire : A tel moment se passa telle chose, à tel autre, telle autre chose. Le récit d'un fait divers comporte, exige une sorte de minutie dans la notation du temps. Supposez maintenant qu'à ce fait insignifiant un narrateur à l'imagination féconde rattache d'autres faits plus considérables, tout en conservant cette notation minutieuse par heure et par moment : il est clair qu'il tombera dans l'invraisemblance, et que cette invraisemblance sera la preuve certaine des additions dont il aura surchargé le fait primitif.

C'est le phénomène qui s'est produit pour l'*Iliade*. C'est celui qui s'est produit pour beaucoup d'autres poèmes épiques moins célèbres et tout différents, qu'il y a profit à rapprocher de l'*Iliade*, parce que, sur bien des points, ils nous aident à la mieux comprendre. Nous userons, Messieurs, de ces rapprochements. Les lois qui président à la formation et au développement de l'épopée, malgré les différences d'époque, de mœurs, de civilisation, sont partout les mêmes, et l'on trouve à glaner dans les chansons de gestes, ou dans telle autre manifestation du génie épique des peuples d'Occident, bien des observations utiles à transporter dans l'étude de l'Épopée grecque. Je me contenterai, pour aujourd'hui, de vous citer un exemple fourni par l'épopée irlandaise. Voici ce que raconte un des récits légendaires qui servent de préface au grand poème épique intitulé *L'enlèvement des vaches de Cooley*, dont le taureau Donn est un des principaux personnages.

Il y avait en Ulster un riche cultivateur qui s'appelait Crunniuc, et dont la femme, venue on ne savait d'où, était une fée. Or un jour, dans la capitale de l'Ulster, cet homme assistait à une fête où devaient courir des chevaux attelés à des chars. Ce furent les chevaux du roi qui arrivèrent les premiers au but. Les spectateurs d'applaudir : « Rien ne va plus vite que ces chevaux », s'écrient-ils.

« Ma femme va plus vite », interrompt étourdiment Crunniuc. Aussitôt, le roi, voyant dans ces paroles une injure, fait appeler la femme et lui ordonne de prouver que son mari a dit vrai. Elle était grosse ; cependant elle se rend à l'appel du roi, mais supplie qu'on attende jusqu'à sa délivrance. Le roi refuse. « Venez-moi en aide », implore la malheureuse. s'adressant aux assistants. « Vous êtes tous nés d'une mère ! » Ils restent sourds à ses prières. Elle se résigne donc ; elle court et arrive avant les chevaux du roi. Mais tout de suite elle accouche en jetant un grand cri, et tous les hommes qui entendirent ce cri durent, une fois dans leur vie, pendant cinq jours et quatre nuits, se trouver dans l'état de faiblesse d'une femme en couches. Ces cinq jours et ces quatre nuits furent ce qu'on appela la *neuvaine des Ulates*.

Voilà, pour des guerriers, un terrible empêchement. La nouvelle en parvint aux oreilles de leurs ennemis, qui profitèrent, pour envahir l'Ulster, afin de s'emparer du taureau Donn, du moment où les Ulates souffraient du mal mystérieux, et singulièrement inopportun, suscité contre eux par la fée. Un homme, par bonheur, n'avait point entendu le cri : c'était Cûchulainn, qui n'assistait pas à la fête. Il marcha seul au-devant de l'armée envahissante, et l'arrêta par une série d'exploits qui, se multipliant d'âge en âge, grâce à la verve inventive des poètes, en vinrent à s'étendre bien au delà des cinq jours et des quatre nuits pendant lesquels les héros de l'Ulster étaient réduits à l'impuissance. En d'autres termes, les hauts faits de Cûchulainn exigeraient, pour se développer à l'aise, des mois, et, contre toute vraisemblance, ils sont ramassés en quelques jours (1). N'est-ce pas un peu ce que nous offre l'*Iliade*, avec ses journées si pleines, dont le contenu occuperait plus logiquement trois ou quatre journées ?

Concluons donc que le récit d'Homère a subi bien des retouches tendant à l'amplifier, à l'accroître, qu'il s'y est glissé bien des épisodes venus d'ailleurs, en un mot, que, sous une apparence d'unité, l'*Iliade* est formée d'éléments très divers, étrangers les uns aux autres.

Quelle sera, dès lors, la marche à suivre pour remonter aux origines du poème, pour dégager l'incident d'où il est sorti, pour isoler cet incident, le séparer des additions qui l'ont déformé, et aussi pour classer ces additions, pour établir entre elles une chronologie relative ? Procédera-t-on à une sorte de découpage de l'*Iliade*

(1) D'Arbois de Jubainville, *La civilisation des Celtes et celle de l'épopée homérique*, p. 29 et suiv.

actuelle ? Choisira-t-on tel morceau qui semble ne pas appartenir au dessin primitif de l'œuvre, et dira-t-on de lui : Celui-là doit être écarté ? Mais sur quoi se fonder pour prononcer cette condamnation ? Sur quelque défaut de suite, de logique dans le récit ? Mais qui nous dit que la logique d'un aède du IXe ou du VIIIe siècle avant notre ère était la nôtre, que ses habitudes de composition étaient les nôtres ? Sans remonter si haut, considérez la façon de conter des romanciers russes et, au théâtre, les drames d'Ibsen ; n'y a-t-il pas là, pour nous autres Français, façonnés surtout par le génie latin, imprégnés, pour ainsi dire, dès avant notre naissance, des principes de la poétique d'Horace, renforcés de ceux, plus impérieux encore, de la poétique de Boileau, n'y a-t-il pas là, je le demande, de quoi troubler profondément nos idées sur la composition ? Qui peut affirmer que telle partie de l'*Iliade*, qui nous paraît, à nous, être une digression, en était une pour son auteur ? Si l'on retranchait d'Hérodote toutes les digressions, toutes celles, du moins, qui ralentissent par trop son récit, que resterait-il de l'âme d'Hérodote, de cette âme curieuse, conteuse, discursive, charmante, qui ne peut se défendre, en parcourant le vaste monde, de laisser un peu d'elle-même à tous les buissons du chemin ?

Rejetons donc la logique ; elle ne nous conduirait qu'à faire, dans le poème d'Homère, un départ arbitraire et probablement erroné.

Nous fonderons-nous sur le style, sur le vocabulaire ? Vous n'ignorez pas, Messieurs, que l'Épopée homérique, et surtout l'*Iliade*, a revêtu, en quelque sorte, deux vêtements. Je crois même, pour ma part, qu'elle en a revêtu plus de deux ; mais les deux derniers en date sont la forme éolienne et la forme ionienne. Or la forme ionienne, celle qui nous est parvenue, conserve beaucoup de traces d'éolisme. Dirons-nous que les parties de l'*Iliade* où ces formes sont le plus nombreuses, sont les plus anciennes ? Mais il peut se faire que ces dosages inégaux d'éolisme tiennent tout simplement aux poètes. La langue homérique — c'est un fait aujourd'hui avéré — est une langue savante, que comprenait évidemment le public auquel elle s'adressait, mais qui avait ses arcanes, qu'il fallait apprendre pour en faire usage. Or nous ne savons pas dans quelle mesure cette langue savante était la même partout. Dans les écoles où se formaient les aèdes, peut-être variait-elle d'une école à l'autre ; peut-être les traditions de telle école plongeaient-elles plus profondément que celles de telle autre dans le passé de la race, et de là un vocabulaire plus archaïque, qui ne prouverait pas nécessairement l'antiquité des chants épiques qui l'employaient.

Enfin, s'autorisera-t-on, pour déterminer l'âge des diverses par-

ties de l'*Iliade*, des objets auxquels elles font allusion, des usages, des mœurs qu'elles décrivent ? Mais une loi, une grande loi interdit de fonder une opinion sur de pareils faits ; c'est la loi reconnue exacte pour la critique biblique, et qu'il faut également appliquer à la critique homérique, la loi d'après laquelle un texte de rédaction récente retrace parfois des souvenirs très anciens, tandis qu'un autre, rédigé antérieurement, peint à n'en pas douter des mœurs d'époque tardive. C'est là, Messieurs, une idée qu'on ne doit jamais perdre de vue, quand on cherche à décomposer les poèmes d'Homère dans leurs éléments constitutifs : l'indépendance du fond relativement à la forme y est absolue.

Dans ces conditions, le seul parti qui convienne est de rompre avec les procédés ordinaires de la critique, de ne plus regarder l'*Iliade* comme une espèce de mosaïque dont les petits cubes de pierre auraient été brouillés, ou réunis à d'autres n'ayant point parmi eux de place légitime, de ne plus considérer, dans ce long poème, la forme, mais la *matière*. Qu'est-ce donc qu'ils ont chanté, les poètes qui l'ont composé ? Sur quelles réalités s'est exercée leur imagination ? Et que nous apprennent ces réalités, si nous pouvons y atteindre ? Voilà les vraies origines intéressantes à scruter.

Messieurs, une opinion ancienne déjà, ou, tout au moins, qui date d'un certain nombre d'années, fait de la guerre de Troie un roman derrière lequel se cachent de grandes migrations de peuples. Ces migrations s'accomplissaient dans différentes directions, mais surtout d'Europe en Asie, et de préférence par les routes de terre, plus longues, mais moins périlleuses que la mer. On franchissait la mer aux endroits les plus resserrés ; un de ceux qui durent livrer le plus souvent passage était le détroit des Dardanelles. Ne soyons pas surpris de voir là, sur la côte d'Asie, la légende élire domicile : tout le territoire au delà des Dardanelles fut, pendant des générations, le champ de bataille où, en vertu de nécessités géographiques inéluctables, s'entre-choquèrent envahisseurs et envahis. C'est dans ce passé lointain, dans cette activité guerrière mise au service des intérêts les plus légitimes, — l'obligation d'acquérir des terres ou de fuir soi-même l'invasion qui refoulait hors de la Grèce d'Europe les premiers occupants, — qu'il faut aller chercher la matière de l'*Iliade*. Ces émigrants transportaient avec eux leurs souvenirs, leurs chants nationaux : c'est de là qu'est sorti l'immense poème que nous avons entre les mains. Et nous voyons dans cette genèse l'application du principe exposé avec tant de force par Gaston Paris au début de sa belle *Histoire poétique de Charlemagne* : « L'épopée, écrit-il, n'est autre chose que la poésie nationale développée, agrandie et

centralisée. Elle prend à celle-ci son inspiration, ses héros, ses recits même, mais elle les groupe et les coordonne dans un vaste ensemble où tous se rangent autour d'un point principal » (1). Oui, mais avant de se grouper autour de ce point, ces récits épars vivent longtemps d'une vie propre, et. sous leur forme rudimentaire, ils sont déjà de l'épopée. L'épopée naît dans de très petits centres; elle magnifie des faits locaux, importants seulement pour ceux qui les ont accomplis ou qui en ont été les témoins, chasses, démêlés entre peuplades voisines, razzias de troupeaux, combats singuliers entre les chefs de deux clans ou de deux tribus limitrophes. Des faits semblables ont laissé leur trace dans l'*Iliade*, et leur vitalité tenace nous est une preuve qu'ils ont été chantés, qu'ils faisaient partie du patrimoine poétique qui constituait le trésor intellectuel de clans minuscules, perdus depuis dans la grande masse de la nationalité hellène

Vous vous souvenez de l'épithète qu'Homère donne à certains de ses héros : *habile à pousser le cri de guerre*. Mais de quel cri de guerre peut-il donc être question dans cette cohue des assiégeants de Troie, venus de partout, sans cohésion entre eux, et qui forment l'armée fort peu disciplinée sur laquelle Agamemnon étend son autorité nominale plutôt qu'effective ? Evidemment ces gens n'avaient pas un cri de guerre unique. Le cri de guerre, ici, c'est donc le cri du *clan*, et qui n'était pas le même dans un clan que dans l'autre. Et si le blond Ménélas est particulièrement affublé, dans l'*Iliade*, de cette épithète qui lui convient si mal, lui qui nous apparaît surtout comme un mari malheureux, comme un héros inoffensif, dont la douceur contraste avec la hautaine raideur de son frère, c'est qu'avant de régner à Sparte, c'est-à-dire d'être une puissance de premier ordre, il n'était sans doute que le chef belliqueux — et célibataire – d'un clan assez humble qu'il conduisait à la bataille, et c'est ainsi probablement, qu'il avait fait son entrée dans la poésie épique.

La mention du cri de guerre est donc un des indices qui nous reportent sûrement à ces nationalités en miniature qu'il faut placer au commencement de l'Épopée. Et tenez, en voici encore une preuve. Il existe dans la langue d'Homère une expression toute faite, que je vous demande la permission de vous citer en grec : c'est φύλοπις αἰνή. On traduit généralement ces deux mots par « la mêlée affreuse », et l'on a raison, car ils signifiaient cela pour les aèdes

(1) G. Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, nouvelle édition, par Paul Meyer (Paris, 1905, p. 3).

qui les employaient. Il n'en est pas moins vrai que φύλοπις veut dire le *cri de la tribu*, le cri précurseur de la mêlée, qui a fini par glisser au sens de la mêlée elle-même, mais qui primitivement signifiait ce cri de guerre auquel le clan attachait une si grande importance.

Ce sont là, Messieurs, des faits indiscutables. Eh bien, ces groupes restreints d'hommes unis entre eux par les liens qui unissent les membres des sociétés primitives, ce sont eux qui ont émigré d'Europe en Asie. Ils ont émigré avec des fortunes diverses, les uns trouvant dans ces exodes l'occasion de grandir, de s'élever au rang d'agglomérations puissantes et menaçantes, d'autres perdant chaque jour un peu de leur nationalité, se fondant avec le voisin, absorbés par le plus fort. Vous devinez ce que devinrent, au milieu de ces changements, les chants nationaux. Il y eut — nous l'entrevoyons — des fusions de légendes, qui se firent au profit de certaines grandes figures, pendant que d'autres figures s'effaçaient, disparaissaient, ou se transformaient au point de devenir méconnaissables. Il faut aussi compter avec les altérations fatales que durent subir ces souvenirs, ces chants épiques apportés de loin, au contact des différents sols où ils séjournaient un temps. Un mythe qui circule ne peut rester pur ; il se déforme continuellement sous l'action des milieux qu'il traverse. Je m'imagine l'Épopée grecque, représentée par ces chants en nombre infini, offrant quelque ressemblance avec le pêcheur Glaucos, ce pêcheur d'Anthédon qui, rendu fou par une herbe magique dont il avait mangé, s'était de lui-même précipité dans la mer et y vivait d'une vie divine, le corps défiguré par les coquillages et par les algues. L'Épopée grecque, dans ses voyages, dut ramasser beaucoup de coquillages. Elle ramassa aussi des perles, et qui sait si nous ne devons pas à ces longues *erreurs* telle invention qui nous enchante dans l'*Iliade* actuelle ? La discrète et touchante figure de Briséis paraît être originaire de Lesbos, où Achille l'avait conquise dans la ville de Brisa, qu'il avait prise d'assaut ; et, de simple *femme de Brisa* qu'elle était d'abord, de captive anonyme ayant subi la loi du vainqueur, elle devint la Briséis aimée de son maître, la favorite du harem princier, dont la privation exaspère Achille, provoque sa retraite et cause la mort de tant d'Achéens.

A côté de cela, notons une fidélité singulière aux vieilles traditions. Les aèdes de ces premiers temps, — dont la poésie forme la trame de celle de l'*Iliade*, — ont le respect superstitieux des anciens usages, même abolis, des anciennes façons de combattre, même tombées en désuétude ; ils peignent toujours de la même manière les mêmes lieux, caractérisent toujours par les mêmes épithètes certaines

montagnes, certains fleuves, certaines îles. Si, pour les personnes, les adjectifs varient, et si chaque héros en a trois ou quatre à son service, qui reviennent à tour de rôle toutes les fois que reparaît son nom, il est de ces qualificatifs qui ne se rapportent à rien de ce que nous connaissons, et qui semblent, par conséquent, attester l'existence de légendes oubliées, dont le souvenir, cependant, survit, grâce à cet esprit conservateur qui est l'essence de la poésie épique. Ainsi Ulysse est quelquefois appelé par Homère *ravageur de villes*, soit dans l'*Iliade*, soit même dans l'*Odyssée*, où cette épithète s'accorde moins bien encore avec son caractère et ses aventures. C'est, selon toute vraisemblance, un débris de quelque aspect de sa légende qui surnage dans ce terme unique. Il est donc juste et profond, le mot qu'Arsène Darmesteter écrivait, il y a bien longtemps, à propos du livre de Rajna sur les origines de l'épopée française : « La poésie épique, le plus souvent, a fixé pour des siècles des types primitifs une fois saisis » (1). C'est l'exacte vérité ; ou, si elle les modifie, c'est par l'effet du temps, et à son insu, parce que la réalité ambiante pénètre en elle par d'imperceptibles fissures, parce qu'elle vit et que toute chose vivante se transforme, si lentement que ce soit. Mais, en principe, elle se laisse difficilement entamer par le présent. Elle reste confinée dans un monde imaginaire, qui a été réel autrefois, qu'elle embellit sans le savoir, en prenant ses embellissements pour la reproduction impartiale de la vérité. Et c'est ce qui fait que l'épopée, en dehors de sa beauté propre, est touchante : elle est un acte de foi dans le passé ; elle est tout ensemble la peinture exaltée, la religion et les archives de l'héroïsme.

C'est en vertu de cette disposition de nature qu'elle a conservé en Grèce, jusque dans la période de son plein épanouissement, beaucoup des données primitives d'où elle était née, et que parfois elle a passé du continent européen sur le continent asiatique avec son personnel ancien de héros. Nous aurons à étudier l'étonnante fortune d'Hector, qui commence par être un Béotien, dont Pausanias a vu le tombeau près de Thèbes, et qui finit comme vous savez, en étant le principal défenseur de Troie. Il a donc changé de parti ; il est devenu l'ennemi de ses anciens compatriotes. Voilà un grand changement. A quoi tient-il ? A des causes dont je ne puis ici exposer le détail ; mais l'esprit conservateur de l'Épopée a gardé en main, dans ce labyrinthe psychologique et ethnographique, un fil d'Ariane. Hector, en Béotie, défendait sa terre contre les envahisseurs du Nord ; en Troade, il la défend contre les envahisseurs de l'Ouest ;

(1) A. Darmesteter, *Reliques scientifiques*, t. II, p. 49.

ainsi subsiste, tout transfuge qu'il est, l'unité morale de son personnage, et sa renommée, timidement ébauchée en Grèce, s'amplifie, resplendit sur la terre d'Asie, se prolonge dans les temps chrétiens, s'épanouit au Moyen âge, s'atteste jusque sur nos cartes à jouer.

Peut-être, Messieurs, ai-je réussi, malgré l'insuffisance de ces aperçus, à vous donner une idée de ce que j'appelais tout à l'heure la *matière* de *l'Iliade*. Vous voyez combien cette matière est riche, comme elle prête à des observations variées, quelles barrières aussi se dressent entre elle et nous. Comment, par quel moyen parvenir jusqu'à elle? En essayant de nous rendre compte d'aussi près que possible du caractère et de l'histoire de ces populations primitives chez lesquelles il est certain que l'Épopée a pris naissance, en suivant ces populations dans leurs déplacements, en tâchant de reconnaître les apports de traditions héroïques qui reviennent à chacune dans le grand tout hétérogène que forme l'*Iliade*.

Arriverons-nous par là à nous faire une opinion sur l'âge relatif des différentes parties qu'on peut distinguer dans ce poème? Je n'ose l'affirmer. Mais nous nous ferons peut-être une opinion sur l'âge relatif des divers éléments qui en constituent le fond ; ce sera déjà n'être plus tout à fait ignorants des conditions de sa naissance et de son développement. Et j'ajoute : c'est ce fond qui est l'essentiel. parce que c'est lui qui nous met en contact avec l'histoire.— C'est lui aussi qui nous explique la mentalité et l'art de ces aèdes ioniens dont nous possédons l'œuvre. Mais l'intérêt principal n'est pas là ; il est dans cet immense passé épique, source nécessaire de leur génie; il est dans cette poussière d'hommes, dans cette poussière de peuples, dans cette poussière de souvenirs, qui ont fait l'*Iliade* actuelle.

Vous connaissez, Messieurs, la séduisante théorie développée par Renan dans son livre intitulé *L'avenir de la science*. Je voudrais, pour finir, vous la remettre en mémoire, parce qu'il me semble qu'elle trouve ici son application.

Il dit les réflexions que lui suggère un souvenir d'enfance, le souvenir d'un voyage fait avec sa mère en Bretagne, et pendant lequel, un jour, il s'est reposé dans un petit cimetière dont les humbles morts dormaient sous l'herbe verte, n'ayant vécu, à ce qu'il semble, que pour mourir. «... J'estimais heureux, écrit-il, ceux qui reposaient en ce lieu. Depuis j'ai transporté ma tente, et je m'explique autrement cette grande nuit. Ils ne sont pas morts ces obscurs enfants du hameau ; car la Bretagne vit encore, et ils ont contribué à faire la Bretagne ; ils n'ont pas eu de rôle dans le grand drame, mais ils ont fait partie de ce vaste chœur, sans lequel le drame

serait froid et dépourvu d'acteurs sympathiques. Et quand la Bretagne ne sera plus, la France sera ; et quand la France ne sera plus, l'humanité sera encore, et éternellement l'on dira : Autrefois il y eut un noble pays, sympathique à toutes les belles choses, dont la destinée fut de souffrir pour l'humanité et de combattre pour elle. Ce jour-là le plus humble paysan qui n'a eu que deux pas à faire de sa cabane au tombeau, vivra comme nous dans ce grand nom immortel; il aura fourni sa petite part à cette grande résultante » (1).

On peut dire, Messieurs, en s'inspirant de ce beau passage, que tous les anonymes qui sont allés, durant des siècles, combattant et chantant sur les routes d'Europe et d'Asie, participent de la gloire d'Homère. Et que de déchet dans ces courses prolongées! Que d'épopées ont dû joncher les chemins de l'exode ! que de traditions, de légendes ! que de grands noms, ayant brillé d'un éclat éphémère, que de chefs illustres, oubliés depuis, supplantés par d'autres, plus jeunes, patrons de clans plus nombreux, plus heureux! Et qu'importe, dès lors, qu'il y ait eu un Homère, qu'un homme ait recueilli la fleur de cette poésie vécue, pour en faire le joyau qui est venu jusqu'à nous! Ce qui importe, ce sont tous ces artisans obscurs du chef-d'œuvre, sans lesquels le chef-d'œuvre n'aurait jamais existé.

Ce qui importe aussi, — ce sera mon dernier mot, — ce sont les Grecs de l'histoire, qui ont fait d'Achille et d'Ulysse les types préférés de leur race, et qui ont par là même développé chez eux les qualités qu'ils leur prêtaient. Ils ont fait d'eux leur idéal parce que cet idéal était en eux, et, à son tour, cet idéal devenu concret, incarné dans ces étonnantes figures, si riches de vérité morale et humaine, a réagi sur les Hellènes de la façon la plus efficace. Voilà l'immense service que leur a rendu l'Épopée. Elle est sortie d'eux, et elle leur a servi de leçon. C'est eux qui l'ont faite, et c'est elle qui les a faits à son tour. Tel est le privilège des peuples qui ont longtemps vécu par l'imagination. Bienheureux ceux-là ! Ils gardent à jamais l'empreinte de leur enfance féconde. Le rêve est encore ce qu'il y a de plus instructif, parce qu'on y place ce qu'on a de meilleur, et que ce meilleur, une fois là, est un modèle sur lequel on se règle.

Les Grecs ont été les Grecs parce qu'ils ont fait Homère, et que, dans Homère, ils ont mis leur humanité idéale.

PAUL GIRARD.

(1) E. Renan, *L'avenir de la science*, p. 221.

RAPPORT SUR LE FONCTIONNEMENT
pendant l'année 1905
DU BUREAU MUNICIPAL DE RENSEIGNEMENTS
installé à la Sorbonne

par le Dr R. BLONDEL
Directeur du Bureau

Au cours de l'année 1905, le premier fait à constater, c'est l'augmentation régulière du nombre des visiteurs. Il faut rappeler d'ailleurs, que des affiches, faisant connaître l'existence et l'organisation du Bureau avaient été expédiées dès la fin de l'année dernière dans toutes les Universités et les grands établissements d'enseignement de l'étranger, — affiches en français, en anglais et en allemand. Des notes avaient été envoyées à tous les journaux parisiens ou reproduites par eux, relatives à la visite de la Commission mixte au Bureau dans le courant de janvier, et avaient rappelé au public l'existence de notre service. En outre, le rapport sur le fonctionnement du Bureau en 1904 a été publié intégralement par la *Revue internationale de l'enseignement* et, — tiré à part, — a été présenté à l'Académie de médecine par M. le Doyen Debove, envoyé ensuite aux journaux, qui l'ont analysé, et enfin adressé à un certain nombre de notabilités du monde savant à Paris et à l'étranger.

Cette publicité, nécessaire pour faire connaître l'œuvre et lui permettre d'étendre les services qu'elle est appelée à rendre, semble avoir porté ses fruits.

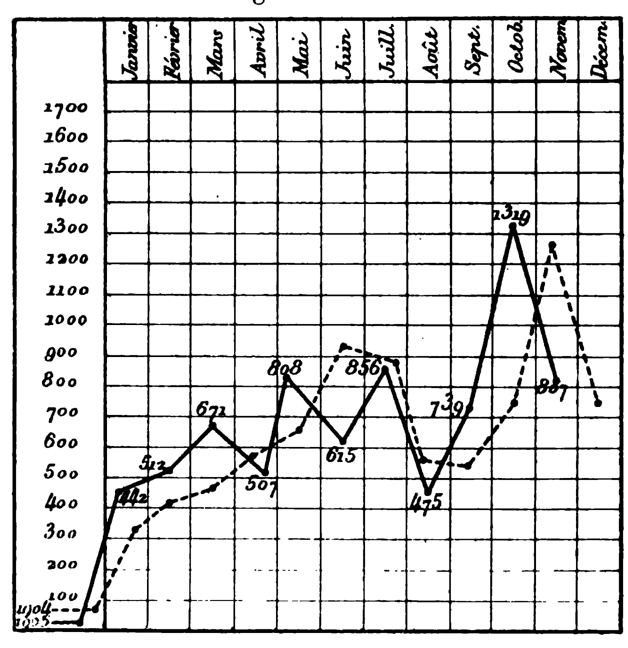
Au 1er décembre, le nombre des visiteurs ayant signé sur notre registre atteignait le chiffre de 7.925 : en imputant par avance au mois de décembre, le chiffre du mois correspondant de 1904, nous pouvons évaluer à 9.000 le total des visites pour cette année, en augmentation de 1.000 sur l'an dernier. Ce chiffre, qui résulte du relevé des signatures apposées sur notre registre, devrait être augmenté d'un bon tiers, pour représenter le nombre réel des visiteurs du Bureau. Beaucoup de personnes oublient de signer. A certains moments, le Bureau renferme à la fois 15 ou 20 personnes : il est

alors presque impossible de les solliciter indivividuellement pour l'apposition d'une signature que, malgré son intérêt statistique, nous n'avons pas le droit d'exiger. Je suis certain d'être dans la vérité en estimant à 12.000 le nombre des personnes qui sont venues cette année solliciter des renseignements au Bureau.

Le graphique ci-joint permet de suivre mois par mois, par comparaison avec l'an dernier, le nombre de ces visiteurs.

Relevé total de l'année 1905 (au 1er décembre) :

Janvier	442
Février	512
Mars	671
Avril	507
Mai.	808
Juin	615
Juillet	856
Août	475
Septembre.	739
Octobre.	1.319
Novembre.	807
Décembre	
Total général. . .	7.751



Les deux courbes, comme on le voit, affectent une marche très analogue. Mais les deux maxima se sont déplacés : celui qui précède les vacances se trouve cette année en juillet au lieu de juin, et celui qui correspond à la reprise des cours s'est au contraire avancé et se trouve en octobre au lieu de novembre. Le chiffre le plus élevé a été atteint en octobre avec 1.319 visiteurs et une moyenne journalière de 50 personnes. L'augmentation de notre personnel, demandée l'an dernier, et réalisée grâce à la générosité du Conseil municipal, était donc parfaitement justifiée.

Parmi ces visiteurs figurent, outre les étudiants, beaucoup de professeurs d'Universités françaises et étrangères, surtout américaines, des magistrats et un nombre croissant d'officiers, français et étrangers : il faut signaler une grande affluence d'officiers allemands. Enfin, le Bureau a reçu les visites collectives de délégations d'étudiants allemands, italiens et belges, et de médecins anglais, — la visite officielle du Maharajah de Baroda, celle du ministre de Chine S. E. Soueng-Pao-Ki, celle du secrétaire de l'ambassade allemande à Paris, etc.

Les visiteurs étrangers représentent deux cinquièmes du chiffre total. Cette année, les Russes ont été particulièrement nombreux (environ 10 0/0). Il faut noter une augmentation notable du nombre des Allemands et l'arrivée d'une proportion intéressante de Chinois.

La nécessité de la présence d'un interprète au bureau s'est trouvée largement démontrée. Beaucoup d'Allemands, d'Anglais et surtout d'Américains ont la plus grande peine à s'exprimer en français et ne pourraient vraisemblablement se faire renseigner avec fruit ailleurs qu'au Bureau.

Voici quels ont été les sujets sur lesquels des renseignements ont été le plus habituellement sollicités :

Enseignement universitaire à ses trois degrés, plus particulièrement l'enseignement supérieur et les cours de la Sorbonne, certificat d'études françaises, doctorat d'université, dispenses de baccalauréat pour les étrangers, langues vivantes, conditions d'admission dans les laboratoires, enseignement clinique des spécialités médicales, cours de vacances, enseignement technique et professionnel, universités populaires, cours de jeunes filles, ateliers d'enseignement des beaux-arts, installations sanitaires de la ville de Paris, hôpitaux, asiles, prisons, écoles d'électricité, bibliothèques, archives, collections particulières, congrès, sociétés savantes, adresses et jours de réception des professeurs.

Les renseignements demandés par correspondance et par télé-

phone ont pris un développement considérable et occupent une partie du temps du personnel. Plus de 400 demandes de programmes des cours de l'Université nous sont parvenues. 300 lettres étaient écrites en langues étrangères (anglais, allemand, italien, espagnol, russe, polonais, esperanto). Il nous est parvenu même d'Honolulu une demande de programmes des cours de la Sorbonne.

Des demandes nous sont transmises officiellement par le Ministère de l'Instruction publique, par l'Académie, les Facultés, les consulats, le comité franco-américain, etc.

Le travail quotidien du personnel, en dehors des réponses aux demandes de renseignements, a comporté la réfection complète des fiches de cours pour l'année 1905-1906 (3.000 fiches). Un registre spécial a été ouvert pour prendre note des demandes offrant un caractère un peu exceptionnel et auxquelles il n'était possible de répondre qu'après enquête auprès des services spéciaux, beaucoup comportant de véritables litiges administratifs, et l'ensemble des solutions obtenues constituera une sorte de répertoire de jurisprudence particulière réellement unique.

Enfin, le Bureau, remplissant sa mission qui est de coopérer à la propagation la plus large de l'enseignement français, a entrepris la publication d'une brochure de 100 pages de texte, dont une partie traduite en anglais, et intitulée : *l'Université de Paris et les établissements parisiens d'enseignement. Programmes et renseignements divers*. Cette brochure, qui reproduit la plus grande partie des documents contenus dans le livret officiel de l'étudiant, en insistant plus particulièrement sur les conditions d'admission des étrangers, a été tirée à 10.000 exemplaires.

Grâce à une entente avec un groupe d'éditeurs parisiens qui, dans un addendum, y ont publié le catalogue de leurs livres, cette brochure, éditée avec grand soin, et qui n'a pas coûté aux souscripteurs moins de 2.000 francs, a pu être donnée gratuitement à l'Université de Paris, laquelle n'a eu à sa charge que les frais d'envoi.

2.000 exemplaires ont été réservés pour être donnés en réponse aux demandes individuelles, 8.000 ont été envoyés à l'étranger et adressés aux présidents des comités de l'Alliance française dans tous les pays du monde. Voici la répartition de ces envois : Allemagne : 500 ; Angleterre : 800 ; République Argentine : 100 ; Australie : 100 ; Autriche-Hongrie : 200 ; Belgique : 200 ; Brésil : 50 ; Bulgarie : 100 ; Canada : 400 ; Chili : 50 ; Chine : 50 ; Cuba : 50 ; Danemark : 100 ; Egypte : 100 ; Espagne : 200 ; Etats-Unis : 2.800 ; Grèce : 100 ; Haïti : 50 ; Hollande : 150 ; Italie : 300 ; Inde Anglaise : 50 ; Japon : 50 ; Mexique : 50 ; Norvège : 100 ; Para-

guay : 50 ; Pérou : 50 ; Perse ; 50 : Portugal : 100 ; Roumanie : 200; Russie : 500 ; Serbie ; 50 ; Suède : 100 ; Suisse : 100 ; Turquie : 10 ; Uruguay : 50.

De tous côtés nous sont parvenues, en réponse, des lettres de remerciements, félicitant l'Université de cette heureuse mesure de propagande, destinée à contre-balancer utilement au profit de l'influence française les envois analogues de programmes des Universités étrangères. Beaucoup de nos correspondants réclament de nouveaux envois, et la plupart expriment le vœu que cette distribution si utile soit renouvelée chaque année.

Par suite des tâtonnements du début, cet envoi n'a pu quitter Paris qu'au mois d'août. Il serait à souhaiter, pour répondre au désir de la plupart de nos correspondants, qu'il soit désormais fait un peu plus tôt, de façon à arriver à destination vers le milieu de juin.

Un seul vœu nous reste à formuler, c'est que les secrétariats des Facultés et des grands établissements d'enseignement nous fassent parvenir plus tôt leurs affiches de cours avec les dates exactes d'ouverture et de clôture, pour nous permettre d'établir nos fiches dès le début de l'année scolaire, et qu'ils nous tiennent constamment au courant pendant l'année, de toutes les modifications survenues. Nous éviterions ainsi d'indiquer, ce qui est arrivé, à notre grand regret, des cours qui se trouvaient supprimés, suspendus ou terminés, sans que nous en ayons été informés. Ce desideratum serait facile à remplir au moyen d'une circulaire adressée aux secrétariats intéressés, ce qui nous permettrait de remplir plus efficacement notre rôle et de maintenir la bonne renommée du Bureau.

Annexe du Rapport

Voici quelques extraits des lettres les plus caractéristiques que nous avons reçues en réponse à notre envoi des programmes de l'Université.

« Nous vous prions de renouveler chaque année cet envoi et de nous tenir au courant de tout ce qui est organisé à Paris dans l'intérêt des étrangers » écrit la *Berlitz School* de Cologne.

Divers correspondants insistent sur l'intérêt particulier de ces renseignements et soumettent des propositions qui témoignent de leur dévouement à l'influence française et de l'importance de la publicité entreprise.

« Ces renseignements, dit le président Tournier, de Moscou, sont très précieux, et serviront à diriger sur Paris les nombreux étudiants et étudiantes qui, maintenant surtout, s'adressent à l'Alliance française pour terminer et parfaire leurs études ».

M. de la Croix, agent consulaire à Batoum, précise : « J'ai déjà eu

soin de distribuer les exemplaires de ce programme au maire de la ville, prince Androkinoff, au directeur du gymnase de garçons, au directeur de l'école municipale, à la directrice du gymnase de filles, et à la directrice de l'école Marie pour les jeunes filles. J'en ai transmis également un exemplaire à chacun des directeurs des deux journaux locaux : le *Messager de la Mer Noire* et le *Batoum*. Ils ne manqueront pas de mentionner cet envoi dans leurs prochains numéros ».

De Trébizonde, M. Camille Pourrière (de la Banque impériale Ottomane) réclame de nouveaux programmes. « Les brochures me font défaut, je les ai distribuées à l'école française, à l'école arménienne et à l'école grecque ». « Les opuscules ont été mis à la disposition des lecteurs de la bibliothèque royale et publique de mon pays », annonce de son côté le professeur von Stockmayer, conservateur à la Bibliothèque royale de Stuttgart.

De Manchester, M. Paul Gourmaud écrit : « Je vous ferai d'ailleurs connaître le résultat de mes démarches, et soyez sûr que je ne négligerai rien pour en assurer le succès. Me serait-il permis de suggérer que l'Université nommât dans les grandes villes d'Europe et d'Amérique un délégué français chargé de transmettre des rapports trimestriels sur l'enseignement dans sa région et de fournir aux étrangers désireux de venir à Paris tous les renseignements qu'ils pourraient désirer ».

Proposition intéressante adressée de Palerme par M. Clément : « Je profite de cette occasion pour vous informer que la création d'une école française aurait maintenant un plein succès. Il existe à Palerme une école allemande, subventionnée par le gouvernement allemand, et où l'on enseigne même le français, et il serait temps d'affirmer ici aussi notre influence maintenant que de bonnes relations ont été renouées entre notre pays et l'Italie ».

Lettre caractéristique enfin de Vancouver (Etats-Unis) : « J'ai distribué vos programmes, écrit M. Dongour-Jouty, secrétaire du consulat français, et les ai fait connaître dans les deux villes de Victoria et Vancouver.... Un grand nombre de dames et demoiselles sont allées étudier le français à Dresde, Bruxelles et Lausanne, — j'en pourrais citer plus de cinquante, — tandis que quatre ou cinq seulement sont allées étudier notre langue à Paris. Cette aversion tient à plusieurs raisons que je m'efforce de faire disparaître ».

Aussi bien, M. Picavet, rédacteur en chef de la *Revue internationale de l'Enseignement*, félicite le Bureau de l'initiative prise cette année pour la première fois d'une publication des programmes 1905-1906, menée à bien avant la fin de l'exercice scolaire 1904-1905, et exprime le vœu que cette initiative soit imitée par tous les grands établissements d'enseignement. « Rien n'est plus fâcheux pour notre influence auprès des étrangers que l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent de pouvoir se renseigner sur notre enseignement supérieur avant les mois d'octobre ou novembre, alors que les annuaires des Universités étrangères paraissent dès la fin du semestre d'été ».

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT EN ESPAGNE

Les conditions politiques de notre enseignement. La tutte contre l'enseignement congréganiste. Les dernières réformes. Le conflit scolaire. Le programme des étudiants. Améliorations promises par le nouveau ministre. L'Assemblée universitaire de Barcelone et les expositions pédagogiques de Bilbao et de Barcelone. Une nouvelle institution d'enseignement. L'extension universitaire.

Un des défauts les plus graves dont souffre notre enseignement public, est l'instabilité de nos gouvernements. Depuis ma dernière chronique se sont succédé au département de l'*Instruccion publica* plus de huit ministres, dont plusieurs l'ont été seulement pendant quelques jours. Il est impossible dans ces conditions de donner aux réformes et au développement régulier de l'enseignement, l'esprit de suite qui seul peut assurer le succès. Il n'y a rien, au département ministériel, de pareil aux bureaux techniques organisés dans d'autres pays plus riches, et dont l'indépendance des vicissitudes politiques rend l'œuvre durable et féconde. Moi-même, j'ai été victime de la mobilité des ministres. Plusieurs fois dans le courant de l'année qui va finir, j'ai eu la plume à la main, prêt à informer les lecteurs de la *Revue* des projets de tel ou tel homme nouvellement arrivé au ministère ; et toujours j'ai dû ajourner ma chronique, parce que tantôt les promesses n'arrivaient pas à se réaliser, tantôt les projets étaient immédiatement arrêtés par un autre ministre. Non seulement il ne reste rien ou presque rien des réformes projetées par des ministres très récents, tels que MM. Laiglesia, Cortezo, Mellado, etc., mais d'autres plus anciennes et qu'on eût pu croire affermies par le temps, sont tombées sous les coups de ceux qui n'aiment pas passer par le département de l'instruction publique sans montrer leur originalité en rejetant tout ce qui a été fait avant eux. D'autre part, les ministres ne sont pas d'habitude aussi fermes qu'ils devraient l'être en face du budget. Au lieu de s'imposer, de porter tous leurs efforts du côté de l'augmentation des crédits destinés à l'enseignement (ce en quoi ils auraient toujours l'appui de l'opinion publique), ils fléchissent facilement devant les refus des financiers et se laissent arracher les sommes par les budgets plus heureux de la guerre et du culte. C'est une erreur grosse de conséquences. Non seulement il est impossible de faire une

chose sérieuse de cette apparence d'enseignement que nous avons, sans une forte augmentation du budget, mais, aussi, la lutte engagée entre l'enseignement congréganiste et l'enseignement neutre, à tendances libérales, dont la base est la liberté de la chaire, se terminera au profit des congrégations si l'Etat ne se soucie pas de corriger les défauts de son enseignement, de lui procurer une vie plus robuste et de lui offrir tous les moyens dont il a besoin pour satisfaire aux demandes de l'opinion éclairée et de l'éducation nationale. Les hommes à opinions avancées ne peuvent pas espérer de l'aristocratie et de la bourgeoisie des secours, des fondations, pour créer l'enseignement laïque, libre. La conscience sociale, même de ceux qui se disent libéraux, ne s'est pas éveillée encore à ce sujet, tandis que les écoles et les collèges cléricaux trouvent toujours de l'argent. L'Etat est donc le seul appui auquel peuvent penser maintenant des partisans d'un enseignement non sectaire. Plus l'Etat affaiblira son enseignement, plus il le fera rester en arrière, quant aux expériences pédagogiques modernes, plus il donnera de forces aux congrégations enseignantes. Et que celles-ci profitent de toutes les occasions pour reprocher à l'Etat ses fautes en pareille matière, et pour vanter en même temps leurs écoles, on l'a vu il y a peu de temps dans un discours du député conservateur M. Andradà. L'avis sera-t-il mis à profit par nos ministres libéraux ? Non ; je le crains bien. Mais le péril n'est pas à dédaigner. Il faut en voir aussi des symptômes dans l'attitude de plusieurs pères d'étudiants dans le conflit dont je parlerai bientôt. A plusieurs reprises, à Madrid comme à Barcelone, ils n'ont fait que remarquer dans leur intervention, les fautes de l'Etat et des professeurs officiels, au lieu de se ranger du côté de ceux qui travaillent pour faire de l'enseignement une chose sérieuse, sans trouver jamais aucun appui chez les citoyens qui, en qualité de pères des élèves, leur font aujourd'hui de si injustes reproches.

J'ai dit plus haut que la mobilité ministérielle et le peu de respect que les ministres ont d'habitude pour l'œuvre de leurs prédécesseurs ont fait échouer beaucoup de réformes. Telles, l'augmentation du minimum des traitements des instituteurs primaires à 1000 pesetas (aujourd'hui ils s'élèvent à 500) ; l'organisation des écoles normales ; le projet de loi sur l'instruction primaire, de M. Cortezo ; la réforme des inspecteurs d'écoles ; les promesses concernant le développement des bourses d'études à l'étranger ; le projet de fonder à Paris un collège espagnol, etc. On est heureux de trouver, parmi ces débris, quelques initiatives qui survivent, toujours entravées, cela va sans dire, par le manque d'argent ; tel le décret du 28 avril dernier, concernant les édifices scolaires, qui est une ampliation de celui du 26 septembre 1904. L'un et l'autre ont pour but d'encourager la reconstruction de nos bâtiments scolaires avec l'appui de l'Etat, et de les ajuster toujours aux préceptes de l'hygiène et de la pédagogie.

Ce qui préoccupe maintenant nos politiciens et les professeurs, c'est le conflit universitaire auquel j'ai fait déjà allusion. Voici de quoi il s'agit. Il y a quelque temps, les élèves du cours de Droit pénal de l'Université de Madrid. ont eu une petite querelle avec leur professeur. Ils n'ont pas trouvé de procédé plus efficace pour faire valoir leurs exigences, que de se mettre en grève et d'obliger leurs camarades des autres cours à en faire autant.

On leur montra qu'ils n'avaient pas raison, et que leurs griefs envers le professeur n'étaient pas fondés. Cependant, ils demandèrent son remplacement, et le ministre, au lieu de se mettre résolument du côté de la discipline académique, sacrifia le professeur. Bientôt ils demandèrent d'autres choses, que le ministre se refusa à leur accorder. Les étudiants menacèrent de faire des démonstrations désagréables à l'occasion d'un voyage prochain du roi à Valence ; et alors, ce fut le gouvernement qui sacrifia le ministre. La question présente a eu son origine dans une grève tout à fait antiréglementaire des étudiants de Madrid. Un des professeurs — celui de la chaire de Finances, M. Piernas — leur fit application des sanctions édictées pour ces fautes-là. Et voilà un conflit ! Des tumultes dans l'Université, des insultes aux professeurs et une grève collective. provoqués par ceux qui avaient subi des corrections disciplinaires. Ils voulaient faire à quelques-uns de leurs maitres ce qu'on avait fait jadis au professeur de Droit pénal. Heureusement il s'agissait cette fois, d'hommes aussi prestigieux dans l'enseignement et dans la politique que MM. Azéarate, Piernas et autres qu'on ne pouvait sacrifier avec la même insouciance que n'importe quel autre moins renommé. Malgré l'inexplicable hésitation du ministre et l'intervention, plus inexplicable encore et parfaitement antiréglementaire, du préfet de Madrid, qui n'a pas la moindre juridiction en matière académique, le Conseil universitaire est resté ferme et a frappé les chefs de la grève des peines qui leur sont applicables. Mais la révolte ne s'est pas apaisée. Il reste à voir si, les vacances passées, le gouvernement se rangera du côté de la discipline ou bien s'il fléchira devant des considérations moins respectables. Ne pas appuyer le Conseil, c'est décider la mort de l'Université. Les étudiants — c'est-à dire certains étudiants — ont tâché de mêler la question de discipline à certaines pétitions qu'ils ont faites concernant des réformes dans l'enseignement. Excepté celle — dernièrement ajoutée — qui exige une augmentation considérable du budget de l'enseignement public, elles tendent à obtenir deux choses des plus nuisibles à l'enseignement universitaire : l'unification des programmes et leur immobilité, et la réduction du stage scolaire, moyennant l'augmentation du nombre de sessions d'examens, ce qui permettra de faire la licence avec une précipitation des moins recommandables pour le bon profit des études. Ils demandent aussi, et c'est tout naturel, la disparition des peines pour les grèves. Mais on ne trouve là rien qui vise le sérieux des études, l'augmentation des jours de travail, la division des classes en groupes de 50 élèves au minimum, la création de séminaires, etc. L'idéal de notre bourgeoisie est encore celui de gagner bien ou mal un certificat, un titre. pour arriver *le plus tôt possible* aux sinécures de l'Etat ou à l'exercice des professions libérales. Avec cet esprit, il est inutile de penser à un meilleur avenir de l'enseignement.

∴

Le nouveau ministre de l'Instruction publique, M. Santamaria de Paredes, est un professeur de l'Université de Madrid, publiciste bien connu par ses ouvrages de Droit politique et de Droit administratif, Un de ses premiers actes a été de reprendre au Sénat le projet de loi sur le

régime autonome des Universités qui resta, il y a quelques législatures, sans l'approbation définitive. J'ai déjà parlé aux lecteurs de la *Revue* de ce projet. Il n'est pas tout, mais il est assez ce qu'on désire. Souhaitons-lui bonne chance. M. Santamaria — et avec lui M. Moret, président du cabinet — ont fait aussi, en réponse aux propositions de loi présentées par le député républicain M. Morate, des déclarations favorables à l'augmentation du crédit concernant des bourses de voyage scolaires, et les traitements des professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur (4.500 pesetas au minimum pour ceux-ci) et des instituteurs primaires (minimum 1000 pesetas), et à la nomination facultative de professeurs étrangers spécialistes par les Universités. Ces réformes seraient accomplies dans le budget de 1907 que les Cortes doivent discuter au printemps de 1906.

⁂

Au mois de janvier 1905, une assemblée universitaire a eu lieu à Barcelone. Elle a ratifié le programme tracé par celle de Valence, que j'ai communiqué aux lecteurs de la *Revue*. Malgré la dissidence d'un groupe de professeurs, effarés devant un rapport du recteur de Salamanque concernant la liberté de l'enseignement en ce qui concerne toute espèce de contrôle ecclésiastique — liberté qui, dans la pratique, existe depuis plusieurs années — l'assemblée a travaillé avec le concours d'un nombre considérable de maîtres de l'enseignement universitaire, et sous la présidence de M. Sela, de l'Université d'Oviedo, et elle a pris des décisions très importantes. Voici les plus remarquables : autonomie des Universités ; enseignement réaliste et pratique à tous les degrés, fixation du caractère à la fois scientifique et professionnel des Universités ; adoption de toutes les formes de l'éducation post-scolaire (Extension universitaire, Universités populaires, etc.) ; demande d'un crédit au budget de l'Instruction publique, dédié aux publications scientifiques (revues, annuaires, bulletins) des Universités ; diminution des vacances scolaires pendant la période des cours et pendant l'été ; examen d'admission aux études des Facultés, et suppression des examens annuels des matières ou cours (*asignaturas*) dans la licence ; agrégation au département de l'Instruction publique du collège espagnol de Bologne (qui est maintenant sous la dépendance injustifiée du département des affaires étrangères) et de l'école des beaux arts, de Rome ; création de cours de droit catalan, et de droit maritime et industriel à l'Université de Barcelone et de ce dernier aussi aux Universités de Madrid et Oviedo ; réorganisation des études des instituteurs primaires ; augmentation des traitements des professeurs et employés administratifs des Universités. La prochaine réunion aura lieu à Madrid, en 1907. Il faut espérer qu'elle sera très nombreuse et que les membres de l'enseignement supérieur profiteront de l'occasion pour fixer d'une façon catégorique les termes de la juridiction privative en fait de discipline scolaire, en vue de ne pas permettre l'intrusion de n'importe quel fonctionnaire de l'administration générale de l'Etat ; pour éliminer avec énergie de l'Université tous les éléments, appartenant à la classe des étudiants ou des professeurs, dont l'action pourrait provoquer ou prolonger des grèves et des tumultes ; pour revendiquer l'absolue liberté de programmes et de livres d'études (qu'on voudrait enrayer

sous prétexte de la commodité des élèves, de leur choix facultatif, d'une prétendue et fausse unité de la science et de la méthode) et pour travailler à délivrer l'Université de tous ses membres qui se rendraient indignes d'elle par des abus commis dans la vente des manuels et dans les examens. Ce sont les conditions essentielles pour redresser et fortifier la vie universitaire et l'entente cordiale entre les professeurs et les élèves qui aiment à étudier.

La municipalité de Bilbao a organisé pendant les mois de l'été dernier, une exposition scolaire très intéressante. Elle était divisée en quatre sections : la première, comprenant des modèles, études, statistiques, etc. concernant l'état actuel de l'enseignement primaire en Espagne et à l'étranger (enseignement public et privé) ; la seconde dédiée aux édifices, aux instruments et au matériel scientifique ; la troisième aux travaux (devoirs, journaux, etc.) des élèves, et la quatrième aux rapports sur les résultats acquis dans l'enseignement par les instituteurs et pédagogues. A l'occasion de cette exposition on a fait à Bilbao des conférences pédagogiques dont quelques-unes (celles de M. Cossio, directeur du musée pédagogique national, de M. Posada, professeur à l'Université d'Oviedo, de M. Unamuno, recteur de l'Université de Salamanque) ont été très remarquables.

A Barcelone on travaille aussi pour créer l'année prochaine une exposition pédagogique universelle.

∴

Un groupe de professeurs, historiens et juristes, vient d'établir à Madrid sous le titre d'*Etudes juridiques*, une institution privée qui comprend des séminaires de droit, histoire, économie et pédagogie et des cours de méthodologie et de questions d'enseignement. Leur but est de remplir les lacunes inévitables dans l'organisation actuelle de nos Universités. Les séminaires sont très rares chez nous. Il y en a pour le droit privé, l'économie, le droit politique, le droit international et l'histoire juridique, à l'Université d'Oviédo ; pour l'histoire générale, à l'Université de Saragosse, et à Madrid il y a des cours (ceux de MM. Giner de los Rios, Azcarate et autres) qui sont menés à la façon des séminaires. Mais il fallait unir tous les efforts et en même temps, intéresser les élèves — qui dans l'avenir seront peut-être des professeurs, — aux problèmes de méthodologie et d'organisation de l'enseignement. C'est à cela que tend la nouvelle institution, dont le programme est signé par MM. Azcarate, Buylla, Cossio, Costa, De Diego, Giner de los Rios, Hinojosa, Oliver, Posada et Palacios.

∴

L'extension universitaire marche toujours. En Catalogne elle a abouti — malgré les entraves que des esprits réactionnaires lui ont opposées — d'une façon extraordinaire, sous la direction du professeur (recteur de l'Université pendant quelques années), M. Rodriguez Mendez. A Saragosse elle continue sous la forme de conférences à l'Université et dans les centres scientifiques et littéraires de la ville. A Madrid, l'Ateneo donne

des conférences hebdomadaires, spécialement dédiées aux ouvriers, et un groupe de personnes enthousiastes a organisé une Université populaire (dont le premier rapport vient de paraître) qui organise des conférences, des visites aux musées et des excursions artistiques et dont le public se compose surtout d'ouvriers. A Oviedo, l'Université, tout en continuant les conférences et cours publics, a mis la meilleure partie de ses forces au service des cours populaires fermés (et gratuits) pour les ouvriers et vient de publier à ce sujet avec le programme, un appel à ceux-ci, qui a été distribué à profusion dans les fabriques, et ateliers. Il est à remarquer l'importance qu'on donne à Oviedo à l'éducation artistique (musique, archéologie, etc.), à l'instruction civique et à la méthode intuitive et très familière (au moyen d'entretiens avec les élèves) de l'enseignement. A Avilès, Mieres, Sama et autres localités industrielles des Asturies, les groupes fédérés de l'extension ont recommencé leurs travaux. Dans d'autres provinces, on poursuit les projets dont j'ai parlé dans mes chroniques antérieures.

On se ferait une fausse idée des succès de l'extension parmi la classe sociale que l'on recherche le plus, si l'on pensait que les cours fermés ont abouti à se faire un public nombreux et que même, les conférences et les cours publics entrainent partout et toujours la majorité des ouvriers. Certainement, il y a — en Catalogne, à Oviedo, à Gijon, etc. — une grande affluence de travailleurs manuels à la plupart des conférences ; mais c'est toujours relativement à la masse, une minorité assez petite. Les cours fermés d'Oviedo parviennent à un maximum de trente ou trente-cinq élèves. A Madrid, les journaux ont dit quelquefois que les conférences manquaient de public ouvrier. A qui la faute ? Sont-ce les travailleurs qui ne s'intéressent pas beaucoup à leur instruction ? Sont-ce les professeurs qui ne voient pas bien le but de leur enseignement ? Est-ce qu'on néglige la propagande enthousiaste et continue ? Voilà des problèmes à étudier. Certainement, je crois qu'il y a dans notre bourgeoisie une majorité qui a besoin de l'extension universitaire autant que les ouvriers ; mais c'est ceux-ci surtout que doit atteindre l'extension. On ne saurait méconnaître que leur état général d'ignorance les rend peu perméables aux idées de culture intellectuelle et que, malgré les efforts des professeurs, le progrès des cours populaires sera pendant longtemps très lent. Mais il ne faut pas désespérer. La continuité de l'effort et l'étude approfondie des conditions du public ouvrier, aboutiront à la fin à une victoire solide et pleine de conséquences heureuses pour le développement intellectuel de notre peuple.

Oviédo, décembre 1905

Rafael Altamira,
Professeur à l'Université d'Oviedo.

ORGANISATION DANS LES FACULTÉS DES LETTRES

D'UNE

ANNÉE D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES

D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Ce projet a été adopté par la « Commission des réformes » instituée par la Faculté des lettres de Lyon. Avant de le discuter à fond, la Faculté des lettres de Lyon souhaitait de connaître les objections qu'y pourraient faire et les amendements qu'y pourraient proposer les autres Facultés des lettres, de façon à établir le texte d'un vœu qui serait émis, autant que possible dans les mêmes termes, par toutes les Facultés.

Rapport présenté à la Faculté des lettres de Lyon par sa « commission des réformes »

La pratique de l'enseignement supérieur des lettres fait apparaître de jour en jour davantage pour les étudiants qui se destinent à la licence, la nécessité d'une année d'études préparatoires, de « propédeutique ». Ils ignorent, en effet, en entrant à la Faculté, tout ou presque tout de la méthode dont ils ont à faire application dans leurs recherches, qu'elles soient philologiques, historiques, ou philosophiques. En second lieu, il leur manque le plus souvent la culture générale qui est l'introduction nécessaire aux études spéciales qu'ils entendent poursuivre.

Un tel état de choses a les plus fâcheuses conséquences. Faute de savoir ce qu'il faudrait pour continuer utilement à apprendre, faute de connaître les procédés par lesquels on s'instruit soi-même dans les diverses disciplines, nos étudiants, qui pourtant appartiennent en général à l'élite des classes de lycée, sont désorientés à leur arrivée à la Faculté, et ils le restent longtemps. Ils ne savent pas en général pour quelle besogne ils y sont entrés, et, quand ils commencent à s'en douter,

ils ne possèdent pas les moyens d'y satisfaire. Comme nous ne faisons aucune distinction entre eux et leurs aînés d'un an, que tous participent aux mêmes exercices, il arrive que les nouveaux venus perdent des mois en tâtonnements inutiles,cause de découragements durables Chacun de nous a pu constater le mal et les étudiants conscients ne le cachent pas. Dans l'état actuel de notre organisation, le seul remède, c'est celui que le professeur apporte, dans une conversation privée, par des conseils donnés en passant à la suite d'une confidence individuelle qui révèle le malaise et l'embarras de l'élève. L'insuffisance de ce remède est évidente. Il peut suppléer parfois au défaut de méthode, il ne remplace jamais le manque de culture générale. Les efforts dispersés qu'il demande gagneraient à être concentrés et combinés dans une année préparatoire où le futur philosophe, le futur philologue, le futur historien, commenceraient à regarder les grandes questions que posent les sciences vers lesquelles ils doivent se diriger, seraient mis au fait des difficultés propres à chacune d'elles, feraient la connaissance des instruments de travail qu'il leur faudra manier, apprendraient enfin la méthode par laquelle on arrive à voir par soi-même les idées et les faits, à construire une hypothèse, à donner une affirmation. Tous enfin, participant ensemble aux mêmes travaux, quelle que soit la branche de science spéciale à laquelle ils se destinent, apprendraient du même coup ce qu'il est indispensable de ne pas ignorer de l'ensemble des sciences historiques et psychologiques quand on veut en aborder une.

C'est dire que l'enseignement. dans cette année de propédeutique, doit s'inspirer, dans son esprit et dans son programme, de la constatation des deux lacunes de l'état actuel, donc :

1° ménager le passage de la méthode dogmatique que l'enseignement secondaire met (et légitimement) seule en pratique, à la méthode critique qui est le propre et la raison d'être de l'enseignement supérieur ;

2° assurer le minimum de culture générale nécessaire pour se spécialiser dans une branche particulière de la science.

Si ces principes sont justes, il conviendrait donc d'établir un mode d'enseignement où l'on pourrait prévoir deux séries parallèles d'initiation :

1° Les méthodes à employer dans la recherche historique, philologique, philosophique ; les instruments de travail, la bibliographie ; les procédés pratiques, etc.

2° L'évolution générale des idées et des événements en philosophie en histoire, en littérature ; c'est-à-dire la position et la définition des principales questions, les résultats acquis, les doutes, les résultats à acquérir. Ce seraient comme autant d'introductions à la philosophie à la philologie, à l'histoire.

Il va de soi que l'étude pratique d'une langue vivante au moins serait exigée en tant qu'instrument de travail.

La forme de l'enseignement tiendrait compte des nécessités auxquelles on prétend satisfaire. Elle doit marquer une transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Le professeur ne ferait plus une classe, et ne ferait pas encore une conférence. Les exercices seraient combinés de manière à s'assurer périodiquement du travail et des progrès de l'étudiant. Il semble qu'il y aurait lieu d'y rendre obligatoires, pour chaque discipline, un petit nombre de travaux écrits (1 par

trimestre en chaque matière) : ils constateraient la culture générale. Les exercices oraux, en plus grand nombre, auraient pour but de s'assurer que l'élève s'initie progressivement aux méthodes critiques La bibliographie d'une question à établir, le dépouillement d'un livre l'usage des grands recueils de textes, des ouvrages d'ensemble les plus importants semblent les exercices les plus indiqués. Il est clair que le professeur conserve dans l'un et l'autre cas, la liberté le plus complète du choix et de l'interprétation du programme. La mission qui lui serait ici confiée n'est et ne peut être qu'une mission de confiance.

On pourrait objecter à ce projet qu'il existe déjà une institution chargée de ménager cette transition entre les deux enseignements secondaire et supérieur C'est la *rhétorique supérieure*. En l'état actuel, elle nous rend évidemment un grand service, c'est de nous envoyer des élèves meilleurs que la moyenne des bacheliers, plus âgés, plus instruits, plus capables d'écrire et de composer correctement. C'est au point que les Facultés des lettres pourraient avantageusement — dans le cas où leur personnel actuel ne suffirait pas à assurer ce nouveau service — s'annexer tels professeurs très distingués de rhétorique supérieure, rompus à cette préparation indispensable et générale de l'esprit aux efforts scientifiques ultérieurs. Il faut noter aussi les avantages et les garanties matérielles qu'elle offre aux familles par ses bourses et son internat. Mais, outre que le recrutement des étudiants par cette voie est faible (c'est une infime minorité), la rhétorique supérieure ne peut rendre les services que nous attendons de cette année de propédeutique à la Faculté. Si la culture générale y gagne quelque chose, la méthode de recherches ne peut s'acquérir avec une discipline d'écoliers et en l'absence de l'outillage nécessaire. L'année préparatoire de la Faculté assurerait à tous les étudiants le bénéfice de la rhétorique supérieure dont très peu profitent, et substituerait avantageusement au chauffage en vue d'un concours le libre développement critique de l'esprit. Quant aux avantages matériels, ils pourraient être retrouvés sous une autre forme. Nous n'avons pas encore de « Maisons d'étudiants », ce qui est très regrettable. En attendant, ces élèves de première année, pourvus d'une bourse d'essai, ne pourraient-ils loger et être nourris au lycée ? Leur situation serait à peu de chose près l'équivalent de celle des anciens maîtres auxiliaires.

Il y a plus. Les rhétoriques supérieures constituent un danger puisqu'elles accaparent partiellement les besognes des Facultés, et, avec le nouveau régime, préparent normalement à une demi-licence. On y voit, paraît-il, des élèves déjà licenciés. Il arrive donc qu'on puisse être licencié ès lettres sans avoir effectivement fait un séjour dans les Facultés des lettres. Cet abus est grave, unique : il ne se rencontre dans aucune autre Faculté. Il cesserait, si une durée fixe de scolarité effective, de présence réelle à la Faculté était établie. La Faculté de Lyon s'est déjà prononcée sur ce point et a émis le vœu suivant, sur la proposition de M. Hannequin, le 11 janvier 1904 :

« La Faculté des lettres de Lyon,

« Considérant que la licence ès lettres exige une préparation qui ne saurait être faite comme elle doit l'être que dans une Faculté, avec la discipline, les méthodes, et l'initiative dans les études et dans l'effort scientifiques propres à l'enseignement supérieur;

« Qu'à ce point de vue la ligne de séparation ne saurait être trop mar-

quée entre les études des lycées, qui doivent rester des études secondaires, et celles des Facultés ;

« Qu'en fait il existe dans certains lycées de Paris, des classes dites de rhétorique supérieure, où accourent en foule les élèves des lycées et collèges de province, qui s'y préparent directement à la licence, ou qui même parfois y entrent licenciés ;

« Qu'ainsi ces lycées ajoutent à leurs classes normales de véritables cours d'enseignement supérieur, dans des conditions qui ne sont point celles de l'enseignement supérieur et qui tendent à ne faire de ce dernier, par une erreur profondément préjudiciable au développement de la haute culture dans notre pays, qu'une forme prolongée de l'enseignement secondaire ;

« Que dans ces conditions les Facultés de province, pour ne point parler de celle de Paris, abondamment pourvue d'étudiants, trouvent, par une anomalie singulière, des concurrents redoutables, dans les grands lycées de Paris où la meilleure partie de leur clientèle naturelle est attirée par des avantages considérables, par des bourses, et avant tout par l'espoir, qui ne peut qu'être accru par des mesures récentes, d'être reçus à l'Ecole normale supérieure, et que cette concurrence ne tend à rien moins qu'à diminuer, sinon à détruire entièrement la vie à peine renaissante de nos Facultés,

« Emet le vœu :

1° Que le règlement qui oblige tout candidat à la licence ès lettres à prendre au minimum quatre inscriptions régulières et à accomplir dans une Faculté des lettres au moins une année entière de scolarité effective soit appliqué dans toute sa rigueur ;

2° Qu'il soit en outre formellement interdit à tout élève en cours d'études dans un lycée de prendre des inscriptions dans une Faculté ;

3° Qu'on n'admette pas de licenciés parmi les boursiers des rhétoriques supérieures ».

Ce serait un progrès plus modeste, et pourtant appréciable, si, à défaut d'une réglementation plus rigide de la scolarité, cette première année était rendue obligatoire. Elle se terminerait par un examen qui serait la constatation des etudes faites. On pourrait lui donner la forme et l'appliquer au programme du concours des bourses et de l'Ecole normale. C'est seulement après y avoir réussi que l'étudiant serait autorisé à prendre les inscriptions de licence.

Il va de soi que les étudiants désintéressés n'y seraient en aucune façon astreints et que toutes les portes leur resteraient ouvertes comme par le passé.

Enfin, un autre avantage est à prévoir. Le temps n'est peut-être pas éloigné où les Facultés de droit comprendront qu'il est de leur intérêt d'avoir des élèves plus instruits et formés, eux aussi, aux méthodes critiques. Cette année préparatoire deviendrait alors commune aux étudiants des deux Facultés.

Il a été proposé de donner comme conclusion au rapport le projet suivant :

1. Nul ne pourra s'inscrire pour le concours de l'Ecole normale et des

bourses de licence, s'il n'a fait un an de scolarité effective dans une Faculté (C'est une conséquence nécessaire de l'article 15 du décret du 10 mai 1904 qui confère de droit une demi-licence aux candidats admis. Préparer ce concours, c'est donc préparer une partie de la licence, et la préparation des grades d'enseignement supérieur doit se faire dans les Facultés).

2. En conséquence, on organisera dans les Facultés des lettres, avant les études de licence proprement dites, une année d'études préparatoires.

3. Nul ne pourra prendre des inscriptions de licence dans une Faculté des lettres, s'il n'a suivi avec succès cet enseignement de première année.

4. L'enseignement de l'année préparatoire aura le caractère qui est indiqué dans le rapport préliminaire ci dessus, tout en s'appliquant au programme du concours des bourses de licence puisqu'il sera suivi par les candidats à ce concours. Il est d'ailleurs souhaitable que le programme soit réformé.

5. Pour les élèves qui ne se présenteront pas au concours des bourses de licence, il est indispensable d'instituer une sanction de cet enseignement préparatoire (qui sera peut-être imposé un jour à tous les étudiants en droit). Cette sanction consisterait dans un examen qui serait avant tout la constatation des progrès accomplis. On pourrait décider que les candidats ayant obtenu à cet examen une des mentions *très bien* ou *bien* seraient dispensés des parties communes de la licence. Ce ne serait donc pas pour eux un examen de plus, puisqu'il se substituerait purement et simplement, en ce qui les concerne, aux épreuves communes de la licence (1).

6. Il sera donné des bourses de première année d'études supérieures dans les conditions où sont données actuellement les bourses de rhétorique supérieure (2).

— En ce qui touche l'organisation de l'enseignement, un seul professeur, dans chaque ordre de connaissances, dirigerait les études des élèves de l'année préparatoire (3) :

Un pour le latin et le français (avec un nombre d'heures proportionné à l'importance de cet enseignement),

Un pour le grec,

Un pour l'histoire,

Un pour la philosophie,

Un pour chaque langue vivante.

Les étudiants de philosophie trouveraient à la Faculté des sciences les enseignements de mathématiques, physique et histoire naturelle qui leur sont utiles.

(1) Cet examen pourrait prendre le nom de *baccalauréat supérieur*. Il s'appellerait tout simplement *baccalauréat*, le jour où l'examen de fin d'études secondaires aurait cessé d'usurper ce titre. Il est permis d'espérer que le prestige du titre déciderait les parents à envoyer leurs enfants pendant un an dans nos Facultés, alors même qu'ils ne les destineraient pas à l'enseignement.

(2) Les étudiants non boursiers ne pourraient-ils pas aussi, pour cette année préparatoire, être logés et nourris au lycée, moyennant une indemnité à déterminer ?

(3) Il va sans dire, qu'à Paris, il faudrait répartir entre plusieurs « divisions » les étudiants de cette année préparatoire.

CHARLES BARON (1)

PROFESSEUR DE LITTÉRATURE ANCIENNE
A LA FACULTÉ DES LETTRES
DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

(1861-1903)

....Charles Baron naquit à Neuilly-sur-Seine, aux portes de Paris, le 8 juillet 1861, d'une de ces familles bourgeoises où les vertus s'imitent plus encore qu'elles ne s'enseignent. Il était le cinquième de six enfants dont trois seulement vécurent. Autour de lui, le dévouement se maintenait comme une tradition : il vit son père se dépenser pour sauvegarder une fortune compromise et pourvoir à l'éducation des siens ; il vit son frère ainé, suivi plus tard par le plus jeune, entrer dans l'armée et se consacrer à la défense du pays ; Mgr Forcade, son oncle, avant de devenir évêque de Nevers et de mourir, archevêque d'Aix, du choléra pris au chevet des malades, avait été missionnaire en Extrême-Orient. De ses premières études, je n'ai recueilli que des échos lointains. Sa mère, devenue veuve en 1870, s'était retirée à Versailles ; elle fit élever ses fils d'abord au petit séminaire, puis au lycée de cette ville. Charles y contracta de solides amitiés dont la fidélité ne se démentit jamais et qui se manifestèrent au moment de sa mort de la façon la plus touchante. Le baccalauréat passé avec succès, il se crut une vocation de polytechnicien, étudia les mathématiques élémentaires, puis spéciales. Mais bientôt, comprenant qu'il faisait fausse route, il revint aux lettres et prépara le concours de l'Ecole Normale. Au moment des examens, en juillet 1881, il eut la douleur de perdre sa mère : un échec s'ensuivit. Alors il abandonne cette voie d'accès à l'enseignement, obtient une bourse de licence et vient suivre les cours de la Sorbonne. C'est là que je l'aperçus pour la première fois. Cet étudiant sérieux, à l'allure grave, d'une impeccable correction, m'avait frappé dès l'abord. On ne le voyait guère se mêler aux conversations bruyantes, mais il participait activement à tous les exercices des conférences. Débutant aux études supérieu-

(1) Extrait du cours d'ouverture de M. Audollent à la Faculté des Lettres de l'Université de Clermont-Ferrand.

res et un peu dépaysé dans cette Sorbonne, plus calme cependant que celle d'aujourd'hui, j'éprouvais une sorte de respect instinctif pour ce camarade inconnu, dont j'ignorais même le nom, et que parait à mes yeux la double auréole de l'ancienneté et du succès. Il venait en effet d'obtenir la licence ès lettres et se préparait en qualité de boursier au difficile concours de l'agrégation de grammaire. Une année lui suffit pour atteindre au niveau de l'examen ; licencié au mois de juillet 1884, il conquérait dans un bon rang le titre d'agrégé en 1885. Dès lors sa carrière universitaire se déroule sans incidents notables. Il ne fait que passer dans l'enseignement secondaire : tour à tour professeur de rhétorique au lycée d'Auch (17 septembre 1885), puis au lycée de Chambéry (23 mars 1886), en même temps professeur de littérature à l'Ecole supérieure des lettres de cette ville (10 avril 1886), il est enfin nommé maître de conférences de langue et de littérature grecques à la Faculté des lettres de Clermont, le 20 juillet 1887, à l'âge de 26 ans, deux ans à peine après son agrégation. Ensuite il vous appartient tout à fait ; à ce moment, si je suis bien informé, il n'a encore rien publié : c'est à Clermont, où le fixera en 1889 un heureux mariage, que va s'élaborer toute sa production scientifique.

Avant tout, il songe au doctorat ; et, sans se laisser détourner par d'autres préoccupations, il s'applique avec ardeur à l'achèvement de ses thèses. Bientôt il sera en mesure de les soutenir en Sorbonne (1891). Feuilletons, si vous le voulez bien, pendant quelques instants, ces deux volumes où se reflètent à merveille l'esprit et les tendances de l'auteur.

Agrégé de grammaire, M. Baron choisit très logiquement pour faire ses preuves un sujet grammatical : *Le pronom relatif et la conjonction en grec et principalement dans la langue homérique. Essai de syntaxe historique*. Cette préférence n'étonnera que ceux qui, se faisant du grammairien une conception erronée, le considèrent comme enfermé dans un étroit horizon, étranger à tout ce qui dépasse sa science terre à terre. Ils ne sont pas rares, au contraire, les grammairiens qui ne bornent pas leur ambition à collectionner de menus faits, capables de conclure et de s'élever des constatations partielles aux idées générales, possédant des clartés de tout et sachant avec une égale aisance, après avoir épuisé une question de syntaxe ou de phonétique, parler littérature, peinture ou musique. M. Baron était de ceux-là, et l'espèce n'en a pas disparu avec lui de la Faculté des lettres de Clermont. Mais voyons-le à l'œuvre.

Dans les langues indo-européennes, la plus ancienne syntaxe, au lieu de lier intimement les propositions, se contentait de les juxtaposer. Il manquait à l'idiome primitif d'où elles sont issues les « articulations » du discours (1), les mots à l'aide desquels s'indique la subordination des idées. Ces mots, nous les rencontrons plus tard, quand des besoins intellectuels nouveaux et le développement de l'esprit humain eurent obligé les langues à s'assouplir, à varier leurs moyens d'expression. D'où sont-ils tirés? On n'inventa rien, on puisa simplement dans le trésor des mots déjà existants. Cette opération se fit d'ailleurs en toute liberté : chaque peuple de la grande famille, Indous, Grecs, Latins et les autres, s'accommoda de termes différents ; « d'où il faut conclure que l'évolution dont il s'agit n'a commencé qu'après la séparation de ces

(1) *Le pronom relatif*, p. 3.

peuples. On peut donc en présenter un tableau complet sans sortir des limites de chaque idiome » (1). C'est une des parties de cette intéressante histoire que M. Baron envisage : comment est né chez les Grecs le pronom relatif et par suite la conjonction. S'il traite du grec seul, ce n'est pas uniquement par préférence personnelle, c'est surtout qu'il offre à notre examen des conditions particulièrement favorables. Tandis qu'en sanscrit ou en latin, les étapes de cette évolution sont assez obscures, en grec, les mots qui vont indiquer la relation entre les propositions, après avoir joué jadis un autre rôle, subissent pour ainsi dire sous nos yeux cette transformation ; d'Homère à Hérodote, il nous est donné d'en suivre les progrès.

Habile à noter les mouvements les plus fins de la pensée, l'auteur explique comment les pronoms démonstratifs *anaphoriques* ὅς et ὅ, dont la fonction est, par définition, de rappeler un nom faisant partie d'une phrase précédente, créent par là-même « un lien entre celle-ci et celle où ils figurent ; ils deviennent le signe grammatical de leur union. C'est pourquoi on remarque une tendance à rapprocher le plus possible le pronom anaphorique du nom, que nous appellerons dès lors *antécédent*, et à le placer sur la limite des deux phrases » (2). De cette place du pronom résulte pour la seconde proposition un caractère nouveau, celui de proposition dépendante ; et ce caractère de relation, qui dérive de la construction même, passe ensuite au pronom qui est à la frontière des deux propositions ; la proposition est donc relative avant que le pronom ne le soit. Lui ne devient proprement tel, de démonstratif qu'il était, que par le « besoin de trouver une expression grammaticale à la subordination des idées » (3). Voilà le premier moment de l'évolution ; dans le second, la conjonction sort du pronom relatif. Pour vous faire saisir cette nouvelle métamorphose, je devrais avoir à ma disposition toute la rigueur d'analyse de notre collègue et toute la netteté de son style, ou plutôt je devrais reproduire la page lumineuse où il nous montre par quelles dégradations l'antécédent en arrive à disparaître, de sorte que le relatif, ne reportant plus notre pensée vers un objet déterminé, se réduit à l'état de copule, servant d'intermédiaire aux deux verbes, et se confond en fin de compte avec la conjonction. « La conjonction ὅ, qui n'est autre chose que l'accusatif immobilisé du neutre de ὅς, serait, d'après cela, la première en date » (4). Il est possible, mais M. Baron n'ose l'affirmer, que les autres aient été créées à l'imitation de cette première.

Telle est la théorie dans ses grandes lignes.....

Comme seconde thèse de doctorat, le jeune helléniste présentait une étude intitulée *De Platonis dicendi genere*. Elle tend à montrer ce que la littérature grecque doit à Platon. Pour comprendre quel fut l'apport spécial de ce grand homme dans le trésor commun, il faut savoir quels progrès avait déjà réalisés la prose grâce à Antiphon, Thucydide, Lysias, Isocrate et Xénophon. M. Baron caractérise donc d'abord en traits rapides le style de ces écrivains. Or, ajoute-t-il, toutes les qualités qui nous séduisent chez eux, Platon les réunissait en lui seul, les dépassant tous par sa merveilleuse imagination, génie vraiment hors ligne et par suite singu-

(1) *Le pronom relatif*, p. 4.
(2) *Ibid.*, p. 8.
(3) *Ibid.*, p. 10.
(4) *Ibid.*, p. 12.

lièrement difficile à définir. En y regardant de près néanmoins, on peut, dit M. Baron, rapporter à quelques chefs principaux les mérites du philosophe. N'est-il pas avant tout un dramaturge consommé, lui qui emploie presque toujours la forme du dialogue, met en scène ses personnages et trace des caractères vivants comme ferait un auteur tragique ou comique? Dans ses développements il semble s'avancer d'une allure très libre ; pourtant rien n'est abandonné au hasard, tout se rattache à un plan fort net qu'il a dans l'esprit ; son art se cache, mais il existe : et la rigueur de la composition sous les dehors du laisser-aller est un second trait que le critique relève avec complaisance. Cet ordre s'appelle la *dialectique* ; Platon en attend les effets les meilleurs, il l'oppose à l'art dissolvant et funeste des rhéteurs. Est-ce à dire qu'il réprouve tous les ornements ? Loin de là, car personne n'use plus volontiers des fictions et des mythes, des comparaisons et des métaphores, comme personne non plus ne sait opérer dans les mots une sélection plus judicieuse, les disposer plus artistement dans la phrase, et par un harmonieux assemblage de propositions édifier la période. Vous apercevez bien, Messieurs, dans ce pâle résumé, que l'auteur possède à fond les œuvres de Platon et qu'il domine son sujet ; vous le comprendriez mieux si j'avais le loisir d'étaler sous vos yeux les exemples au moyen desquels il étaye ses assertions ; vous le retrouveriez avec son intelligence très délicate des choses grecques que nous avons déjà constatée dans la thèse française. Enfin, un latiniste ne saurait demeurer insensible au latin plein d'élégance et de limpidité de M. Baron, qui semble se jouer au milieu de ces minutieuses discussions philologiques.....

Il consacra dans la suite la meilleure part de ses études au grand philosophe athénien.

C'est d'abord une note assez brève sur *L'unité de composition dans le « Phèdre »* (1), où reparaissent un certain nombre d'idées indiquées déjà dans la thèse latine. La diversité des opinions touchant le sens de ce dialogue étonne l'esprit lucide et habitué à la manière platonicienne de M. Baron. Oui, le *Phèdre* offre deux parties bien distinctes au premier abord : l'une qui traite de l'amour, l'autre de la rhétorique. Mais il y a entre elles un rapport nécessaire « qui fait de l'une des théories la contre-partie de l'autre » (2) Voici en conséquence la pensée dominante du dialogue : l'amour « qui ne peut naitre que dans une âme noble et bien douée, est la seule source vivifiante de l'éloquence, qu'on pourrait donc définir d'après Platon, l'art de mener au bien par l'amour » (3).

En cette même année 1891, il donne dans le *Bulletin mensuel de l'Académie de Clermont* (4) une *Etude sur le « Cratyle »*. Il ne s'agit pas de fonder une théorie nouvelle, ni d'élucider quelque système soulevé à propos de ce texte : proportionnant avec adresse ses efforts à ses lecteurs, M. Baron veut surtout faire comprendre aux étudiants le sens et l'esprit du dialogue. Après l'avoir analysé, il en poursuit l'interprétation détaillée comme il devait faire, j'imagine, devant les candidats à la licence ; il en discute l'authenticité, le revendique avec énergie pour

(1) *Revue des Etudes grecques*, IV, 1891, p. 58-62.
(2) *Ibid.*, p. 58.
(3) *Ibid.*, p. 62.
(4) P. 292-301, 323-332.

Platon et termine par d'utiles considérations grammaticales. Nous percevons donc ici l'écho direct de son enseignement, et les développements qu'il introduit sur l'étymologie, sur les conventions dont les arts ne sauraient se passer, nous font saisir tout ce qu'il avait d'attrayant, de vivant.

Le mémoire intitulé : *Contributions à la chronologie des dialogues de Platon* a paru dans la *Revue des Etudes grecques* (1) ; il vise un public habitué aux discussions savantes, le ton en est plus sévère, la question y est plus fouillée. Quatre méthodes principales sont en présence pour dater les œuvres de Platon. M. Baron estime que trois d'entre elles n'ont donné « rien ou presque rien de solide ni de positif. Au contraire l'étude des modifications du style paraît moins exposée à l'action inconsciente des opinions préconçues » (2) : il opte donc pour ce procédé d'investigation. Nous n'en serons pas surpris maintenant que nous connaissons bien la sûreté de son goût et sa dextérité à manier les balances sensibles de la critique grammaticale. Mais, avec sa modération habituelle, il se défend de « vouloir en tirer plus qu'il ne peut donner » (3). Assurément cette méthode, pour me servir encore de ses expressions, « ne peut prétendre atteindre à la vérité que par une série d'approximations » ; aussi, ajoute-t-il avec raison, « on ne saurait fournir trop de preuves en un pareil sujet ». C'est ce qui le décide à offrir, après d'autres, ce qu'il appelle sa « modeste contribution » (4) ; en réalité, c'est un apport considérable dans le débat. Car, il le dit lui-même, s'il est difficile, après tous ses devanciers, de découvrir dans Platon « quelque particule ou quelque formule qui n'ait pas été étudiée, il existe pourtant tout un ordre de faits, portant, non plus sur les mots eux-mêmes, mais sur leur disposition, et auquel je suis surpris que personne n'ait encore songé » (5). Prenant donc comme type l'inversion de la préposition πέρι, que Platon emprunte à la poésie, il en relève l'emploi de plus en plus fréquent à mesure qu'on avance dans l'œuvre du philosophe. Complètement absente des premiers écrits, cette tournure paraît vers la fin dans la proportion de 1/3 ou même de 1/2. Ces conclusions s'accordent presque de tous points avec celles que plusieurs savants avaient déjà fondées sur d'autres particularités de style. Pour y parvenir, il lui avait fallu faire un dénombrement complet des cas de περί ou πέρι dans Platon, vrai jeu de patience, mais aussi marque d'une honnêteté qui n'affirme rien sans l'avoir contrôlé. Ces procédés, écrivait-il, « ne manqueront pas d'exciter le sourire de ceux à qui ces sortes de recherches n'inspirent aucune confiance (6)..... Nous avons de la peine à admettre que d'aussi minces détails... puissent fournir des lumières sur le développement d'un grand esprit ; mais ceci n'est qu'une impression non raisonnée ; autant vaudrait dénier à un vulgaire instrument comme le baromètre le privilège de nous renseigner sur les phénomènes grandioses de l'atmosphère » (7). ...

Ses deux thèses n'avaient pas seulement valu à M. Baron le grade de

(1) X, 1897, p. 264-278.
(2) *Ibid.*, p. 265.
(3) *Ibid.*, p. 268.
(4) *Ibid.*, p. 266.
(5) *Ibid.*, p. 268.
(6) *Ibid.*, p. 277.
(7) *Ibid.*, p. 266.

docteur, puis, à la mort de M. Dosson, les fonctions de chargé de cours de langue et de littérature grecques (27 mars 1893), enfin, le 16 janvier 1894, le titre de professeur de littérature ancienne ; elles avaient aussi attiré sur lui l'attention des hellénistes. Il eut bientôt la preuve de l'estime en laquelle on le tenait, quand M. Alfred Croiset lui offrit de collaborer à la collection des classiques grecs publiés sous sa direction. C'est ainsi que notre collègue fut amené, en 1894, à éditer *Sept Philippiques* de Démosthène. « Je recommanderais volontiers la lecture de ce petit volume, a dit un bon juge, à ceux de nos professeurs de rhétorique qui protestent encore, au nom des humanités, contre l'invasion de la grammaire et de la syntaxe dans l'examen de la licence ès lettres, et en général dans les nouveaux programmes de notre enseignement classique. Ils seraient bien forcés de reconnaître que le commentaire grammatical de M. Baron, loin de nuire à l'intelligence des beautés littéraires, contribue à mieux faire comprendre l'éloquence de Démosthène....

Outre la préparation de son livre sur Platon, trois études assez diverses occupèrent ses dernières années. La première parut en 1898, dans la *Revue d'Auvergne* (1), sous ce titre : *La morale homérique*. Il est vraiment là tout entier, avec son talent de psychologue, avec son sérieux et, tout à la fois, çà et là, le ton dégagé d'un homme du monde qui a l'horreur du pédantisme, pour tout dire d'un mot avec son *humour*. Faut-il vous présenter l'analyse de ce morceau, et vous dépeindre à sa suite les Grecs des âges lointains étrangers à la notion de la responsabilité, subordonnant la morale à la religion et accordant à l'intelligence un rôle prépondérant dans la conduite de la vie ? Je risquerais de gâter ce qu'il a développé avec tant de bonheur. La belle page que voici vous fera du moins saisir sur le vif le charme pénétrant de cet exposé. Il s'agit de l'orgueil qui attire sur l'homme la *Némésis* des mortels et parfois la *Némésis* des dieux. « Être en butte aux attaques des choses et des êtres qui vous entourent, c'est terrible, mais on se défend ; être en proie à la maladie, c'est plus terrible, parce qu'on se sent envahi dans son propre corps, mais il reste l'esprit qui veille, qui avise aux remèdes et soutient la chair. Que dire, lorsque l'esprit, à son tour, est atteint, lorsque la raison n'est plus maîtresse d'elle-même, lorsqu'on se met à souhaiter ce qui vous sera funeste, à préparer sa perte de ses propres mains ! La personnalité en est, ce semble, anéantie, et la responsabilité aussi ; et pourtant, les fautes commises dans cette disposition d'esprit vous sont encore imputées. Il y a là un sentiment très fort de la misère de l'homme et du mystère de la conscience C'est déjà, en germe, la question de la grâce et du libre arbitre » (2).

Redescendons de ces hauteurs, Messieurs, pour nous occuper, avec M. Baron, de *La candidature politique chez les Athéniens* (3). Comment fut-il amené à traiter cette question assez éloignée de ses sujets ordinaires ? Je ne suis pas parvenu à l'élucider. Peut-être le germe en est il dans son édition des *Philippiques*, peut-être aussi des rapprochements avec des faits beaucoup plus voisins de nous la firent-ils éclore.

(1) XV, p. 422-440.
(2) *Revue critique*, p 434.
(3) *Revue des Etudes grecques*, XIV, 1901, p. 372-399.

Quoi qu'il en soit, il fut frappé de ce que les auteurs ne signalent pas la pratique, à Athènes, de la corruption électorale. Il est bien vrai que les magistratures ne s'y conféraient pas, comme à Rome, par l'élection ; elle fut « pourtant maintenue de tous temps pour la plus importante de toutes, la stratégie » (1). Et l'on sent assez avec quelle ardeur celle-là devait être convoitée. Seulement, il y avait dans les mœurs ou dans la constitution athénienne quantité de freins aux entreprises audacieuses pour s'en emparer. « Exigence de capacité, responsabilité, instabilité du pouvoir, docilité du peuple à suivre les suggestions de son chef, organisation des hétairies, voilà, dit M. Baron, bien des conditions défavorables au libre jeu de l'activité personnelle dans la recherche des fonctions publiques » (2). Pour ces motifs, et pour quelques autres qu'il indique ensuite, « on peut conclure que les faits de corruption saisissables et punissables ont dû être extrêmement rares à Athènes ; par là s'explique qu'il soit impossible d'en citer un seul d'absolument avéré » (3). Je n'insisterai pas une fois de plus sur ce que M. Baron déploie, ici comme partout, de souplesse et d'ingéniosité dans la discussion des témoignages, de prudence aussi, de malice même à l'occasion et d'énergie dans l'expression. Pourtant, je l'avoue sans détour, certain que ma franchise n'eût pas déplu à un homme dont la vérité était l'unique souci, je cherche dans ce travail la belle et simple ordonnance des précédents ; il ressemble trop, à mon gré, par sa méthode discursive, à une libre conversation, et la finesse risque parfois d'y dégénérer en subtilité. Pour tout dire, il ne me semble pas que cette excursion hors de son domaine ordinaire ait eu tout le succès qu'en pouvait attendre M. Baron. Il fit donc, je crois, très sagement en ne s'attardant pas dans cette direction.

Avec *L' « Hélène » d'Euripide* (4), la critique littéraire l'a reconquis....

AUDOLLENT.

(1) *Ibid.*, p. 372.
(2) *Ibid.*, p. 396.
(3) *Ibid.*, p. 399.
(4) *Revue d'Auvergne*, XIX, 1902, p. 11-45.

IN MEMORIAM

RICHARD CLAVERHOUSE JEBB

La mort de Sir Richard Jebb a fait perdre à la Grande-Bretagne son plus grand helléniste et le défenseur le plus convaincu des Humanités dans l'Enseignement supérieur. On peut dire aujourd'hui avec vérité ce qui fut dit à la mort de Vittorino da Feltre : « *Non uni civitati sed universae Graeciae mors haec acerba et lamentabilis* ».

Il enseigna la littérature grecque et analysa la structure subtile de cette langue avec des vues de génie, *μάντις καὶ κατὰ γνώμαν ἴδρις*. Dans ses études sur la langue grecque il eut, ce qu'il considérait comme l'une des qualités les plus nécessaires au savant, « un toucher très tendre et très délicat ». L'érudition, les méthodes et le goût de la critique scientifique, l'étude patiente des matériaux capables d'apporter la lumière, une intimité de toute une vie avec les classiques grecs et romains, il eut tout cela ; mais le mérite signalé de sa science consista en quelque chose de mi-moral, mi-artistique (*divinandi quaedam peritia et* μαντική) qu'il mit dans toutes ses œuvres, une imagination sympathique et le sentiment inné du style combinés avec un jugement délicatement pondéré et une respectueuse réserve. Et cependant en dehors même de ces qualités il eut quelque chose de plus rare encore, une sorte de parenté avec le génie grec. C'est ce δεινόν τι qui faisait dire à Tennyson que Jebb possédait en lui l'esprit de Pindare.

L'histoire de sa vie n'est pas longue à raconter. Il appartenait à une famille de savants. Son grand-oncle et son bisaïeul avaient été évêques, son grand'père, juge, son père, avocat. Il appartenait donc à ce qu'Oliver Wendell Holmes nommait plaisamment la caste des Brahmanes. Né en 1841 en Ecosse, à Dundee, il fut élevé en partie à St-Columbus College, à Rathfarnham près de Dublin, et en partie à la Charterhouse, l'école d'Addison, de Steele et de Thackeray. Puis il alla à Cambridge, à Trinity College, où il obtint de grands succès, et devint en temps voulu *Fellow* et maître de conférences de littérature classique. En 1869, à l'âge extraordinaire de 28 ans (le poète George Herbert avait été, plus de 250 ans auparavant, nommé à la même charge à l'âge de 26 ans) il devint

orateur public de l'Université de Cambridge. Dans une circonstance où il eut à proposer un archevêque grec pour la collation d'un grade honoraire, il innova en présentant cet hôte distingué dans un discours grec qu'il lut avec la prononciation moderne. En 1875, il fut nommé professeur de grec à l'Université de Glasgow et garda cette chaire pendant quatorze ans, période après laquelle il retourna à Cambridge avec le titre de *Regius Professor* de grec. Il remplit cette charge jusqu'à sa mort, en y ajoutant depuis 1891 les devoirs de représentant de cette Université à la Chambre des Communes. Pendant les quarante dernières années de sa vie, sa plume produisit beaucoup d'ouvrages scientifiques sur les classiques. En 1867, il publia une édition de l'*Electre* de Sophocle; en 1870, les *Caractères de Théophraste*; en 1873, des *Traductions en vers latins et grecs*; en 1876, les *Orateurs Attiques* (étude à laquelle il fut amené par la découverte des rapports étroits qui existent à certains points de vue entre le dialogue de la tragédie grecque et la prose des orateurs grecs); de 1883 à 1896 parut sa grande édition de Sophocle accompagnée de notes critiques, d'un commentaire et d'une traduction; en 1893, ses *Leçons sur la Poésie grecque*, et en 1895 une édition de Bacchylide dans laquelle il fit preuve d'une habileté consommée dans les corrections conjecturales. Parmi ses œuvres les plus étonnantes sont une traduction en vers Pindariques (faite pendant une longue promenade parmi les landes du Yorkshire) du poëme de Browning « Abt Vogler », et une ode Pindarique qu'il composa en 1888 en l'honneur de l'Université de Bologne, à l'occasion de son huitième centenaire. Cambridge est la seule Université du Royaume-Uni dont le plan ait été directement emprunté à celle de Bologne, et l'on fit un choix heureux en confiant à Jebb la mission de porter à l'ancienne institution les félicitations de la plus jeune.

Ses autres écrits comprennent une vie de Bentley, le grand savant de Cambridge (1882), beaucoup d'articles sur des questions classiques parus dans l'*Encyclopaedia Britannica*, parmi lesquels un remarquable essai sur la rhétorique, l'*Humanisme dans l'Education* (1899) et le discours sur l'*Education universitaire et la vie nationale* qu'il prononça l'été dernier à Cape Town et à Johannesburg, en qualité de président de la section de l'Education de l'Association Britannique. Il fut l'un des fondateurs de la Société pour l'avancement des Etudes grecques, et de l'Ecole anglaise d'Athènes. En 1892, il fit des conférences à l'Université John Hopkins, à Baltimore. Il fit partie de la Commission royale d'Enseignement secondaire (1894-95), de la Commission de l'Université de Londres (1898) et de la Commission royale d'enseignement supérieur irlandais (1901). Il reçut le titre de Chevalier en 1900, et du roi Edouard VII l'ordre du Mérite en 1905. En 1898 il fut nommé professeur honoraire d'Histoire ancienne à l'Académie royale, et en 1903 l'un des administrateurs du British Museum. Sir Richard avait épousé en 1874 une Américaine, la veuve du général Stemmer, de l'armée des Etats-Unis. Lady Jebb lui survit, mais ils n'eurent pas d'enfants.

Trois choses se détachent avec une importance capitale dans les services que Jebb a rendus à la science et à l'enseignement supérieur en Angleterre. Savant de génie, il contribua à mettre les études classiques en rapports plus étroits avec les conditions psychologiques de la vie moderne. Dans une période critique de modifications dans l'enseignement, il résista aux tendances d'un utilitarisme stérile, non par des

discours railleurs ou méprisants, mais par des arguments convaincants, en contribuant laborieusement à la réorganisation administrative et, par dessus tout, en montrant par sa vie, par son enseignement et par ses dehors personnels le charme et la dignité d'une meilleure manière de vivre. Convaincu par sa propre expérience que la science des humanités, bien loin d'être l'ennemie de la science moderne, en est la sœur et l'amie, il n'épargna aucun effort pour persuader aux anciennes Universités, gardiennes de la culture traditionnelle, qu'il est de leur devoir de faire connaître le sens esthétique et spirituel de la science antique à la nouvelle démocratie des grands centres industriels et commerciaux dans le pays tout entier.

Jebb croyait fermement à la valeur de l'héritage qu'ont laissé au monde moderne les poètes et les penseurs de l'antiquité classique. Pour lui, l'érudition n'avait pas sa fin en elle-même, elle n'était qu'un moyen inaperçu de rendre de grands services à l'humanité. Le pédantisme lui semblait impardonnable, parce qu'il y voyait une aberration du sens de la proportion, un manque de sensibilité artistique à l'égard des droits qu'a la vie humaine sur les talents et le savoir de l'homme de lettres. Il blâmait les inexactitudes et les exagérations parce qu'elles impliquent un manque de loyauté d'esprit à l'égard des vérités de la science. Un style grossier était pour lui une faute artistique et morale, regrettable surtout chez un savant classique, parce qu'elle éloigne de lui la sympathie de ceux à qui les humanités pourraient apporter un message de force vitale.

« J'espère » écrivait-il dans son édition de Sophocle, « à tort ou à raison, je ne sais, que la traduction anglaise placée en face du texte grec pourra amener quelques personnes à lire un chant de Sophocle comme elles liraient un grand poème moderne — sans voir se dresser entre elles et la poésie le cauchemar de τύπτω qui se présenta à Athènes entre Thackeray et son sentiment inné des beautés naturelles et artistiques qui l'entouraient — mais avec le libre exercice de l'esprit et du goût, et en ne pensant qu'au drame lui même et à ses qualités comme tel. C'est certainement cela qu'en ce moment nous devons désirer par-dessus tout relativement à la plus belle littérature qui soit au monde, que le peuple en connaisse une partie de première main et autrement que par les manuels d'histoire qu'il trouve dans les bibliothèques et par des articles de revues ».

Il ajoutait : « La renaissance de la science se montre sous des aspects différents selon les pays qui la reçurent de l'Italie, mais le don essentiel qu'elle leur apporta fut le même pour tous. Ce don fut une nouvelle mise en possession d'un héritage temporairement perdu, héritage si précieux par lui-même que sans lui la vie humaine eût été pour toujours appauvrie, et qui possédait en même temps une puissance éducatrice et stimulante telle que sa perte définitive eût été la suppression d'un agent inestimable pour le développement des facultés humaines. L'esprit créateur de la Grèce ancienne fut la force la plus productive que le monde ait connue. Il a laissé des modèles caractéristiques de forme en poésie et en prose, et de beauté plastique dans les arts. Les idées qui ont jailli de cette source ont fertilisé toutes les provinces de la science. L'ancien esprit latin qui, sans perdre son individualité, reçut les leçons de la Grèce, a enfanté lui aussi des chefs-d'œuvre qui portent sa marque et des pensées qui lui appartiennent en propre. Ces deux littératures classiques

renferment un trésor varié d'observations et d'expériences. Il fut un temps où les hommes laissèrent enfouir la meilleure part de ce trésor, et en oublièrent presque l'existence. Les Italiens le retrouvèrent et le transmirent à ceux des peuples d'Europe desquels dépendait surtout l'avenir de la civilisation » (1).

C'est à une ancienne et charmante période de la Renaissance italienne que Jebb nous ramène avec la douceur de son esprit, et l'équilibre délicat de ses sympathies. Vergerius à Padoue et à Florence, Vittorino da Feltre dans son école de Mantoue, tels sont ses ancêtres spirituels. Leur délicatesse et leur réserve furent les siennes, sienne aussi leur fidélité à l'ancienne foi et à la science nouvelle. Comme eux il pensait que la courtoisie, l'estime des autres, la constance dans l'effort, la fidélité à un service public, le courage dans la souffrance sont les fruits véritables d'une éducation libérale.

M. E. SADLER.

27 décembre 1905.

(*Traduit par E. Louf*).

∴

La Société d'enseignement supérieur *et la* Revue internationale de l'Enseignement *rappellent à leurs adhérents et à leurs lecteurs que Sir Richard Jebb fut un des membres les plus écoutés et les plus applaudis du* Congrès international d'enseignement supérieur *en 1900. Elles remercient leur distingué correspondant M. Michael E. Sadler d'avoir bien voulu résumer ici son œuvre et s'associent aux regrets que sa mort a provoqués en Angleterre.*

F. P.

(1) « La Renaissance classique » dans *Cambridge Modern History*. vol. 1, p 583.

DEUX DOCUMENTS SUR LA JEUNESSE RUSSE

(DU PRINCE E. TROUBETSKOY ET DE TOURGUENEV)

Le premier de ces documents présente un jugement sur les étudiants russes par un de leurs professeurs, de l'Université de Kiev, le frère du recteur (1) de l'Université de Moscou, dont on connait la mort si prématurée. Ce jugement a paru dans un livre véritablement d'actualité, publié à Francfort : *Russen über Russland* (chez Rütten und Löning) et qui comprend, entre autres, un article sur les étudiants russes. Nous en traduisons un extrait d'après le texte russe imprimé dans les *Rouskiia Viėdomosti*. L'auteur appartient au parti « constitutionnel-démocratique » et fut invité par le comte Witte, à son avènement au pouvoir, à diriger le ministère de l'instruction publique, mais il déclina cette offre et en fit connaitre les raisons dans une lettre publique. A plus d'un titre donc, dans les circonstances actuelles, nous estimons précieux un semblable document pour la psychologie de l'étudiant russe et pour l'histoire de l'instruction en Russie.

« Même dans ses erreurs la jeunesse russe est sympathique. Ses défauts sont le revers de ses grandes et estimables qualités Un premier trait qui la distingue, c'est son profond idéalisme pratique, qui la rend incapable de se prêter à des compromis indignes. L'étudiant russe se propose des fins sociales idéales avec un enthousiasme et une passion extraordinaires. Ainsi s'explique ce nouveau trait : un besoin irrésistible d'abnégation. Les troubles universitaires ont souvent produit des hécatombes de victimes, des arrestations en masse, l'exil dans les parties les plus éloignées de la Sibérie. Au lieu d'exercer la pacification, ces châtiments faisaient naître de nouveaux troubles.

Le radicalisme des convictions politiques va de pair avec le radicalisme du caractère de cette jeunesse. Approcher peu à peu de l'idéal politique ou social auquel elle croit, ne la satisfait pas ; elle veut en voir la réalisation immédiate, absolue. Ainsi, à l'heure actuelle, elle ne veut pas se contenter d'une constitution modérée ; il n'est pas rare que dans les réunions elle se prononce pour une république sociale démocratique. Par

(1) Voir la *Revue* du 15 octobre 1905.

leur structure mentale les étudiants russes rappellent les révolutionnaires français du XVIIIe siècle : c'est la même incapacité de comprendre le développement organique de l'histoire, la même tendance à penser *more geometrico*, le même dogmatisme, la même foi dans la possibilité de réorganiser ce qui existe selon les principes de la raison. Ce trait n'appartient d'ailleurs pas en propre aux étudiants, mais caractérise une importante fraction de la société russe, qui aime à planer volontiers dans la sphère des abstractions et dont les procédés logiques de penser ne correspondent pas à la réalité historique. La conséquence qui en résulte, c'est de nier cette réalité jusqu'à l'extrême. Considérant la vie du point de vue de l'idéal de la perfection absolue, ils n'ont aucun désir d'en reconnaître les valeurs relatives que leur présente l'université, même dans sa forme imparfaite d'à présent. Les réformes partielles n'ont pour effet que de les irriter. Ils n'admettent pas de transitions entre l'obscurité des ténèbres et la splendeur de la lumière. Aussi portent-ils sur les hommes des jugements extrêmement catégoriques : l'humanité se divise en héros et en lâches (podletsov). Le manque de tolérance et leurs jugements injustes, dont les professeurs sont souvent les victimes, sont de graves défauts. Mais il ne faut pas oublier qu'ils s'opposent à des qualités positives : une force rare et des convictions passionnées. On peut beaucoup pardonner à la jeunesse russe, parce qu'elle est capable de beaucoup d'amour. Désintéressement et honnêteté sont au fond de ses aspirations : c'est un dévouement sans bornes au peuple, l'amour de la liberté, pour laquelle elle est prête à tout sacrifier..... En somme, ce n'est pas pour la science que les étudiants ont une considération peu respectueuse, mais pour l'enseignement qui leur est donné. Les professeurs de talent ont toujours su dissiper le préjugé régnant contre les représentants officiels de la science : les étudiants s'entassent à leurs leçons. Ils prennent part aux séminaires avec une passion pleine de vie : c'est là une source de joies pour ceux qui les dirigent. Le désir ardent de savoir, que les étudiants manifestent en temps ordinaire, permet d'espérer que nos universités verront renaître la prospérité, quand sera passé le temps des luttes pour la liberté politique. »

*
* *

Après cette caractéristique pénétrante et généreuse voici un « poème en prose » de Tourgueniev, inspiré par les procès politiques des « années 70 » et que vient de publier, après une longue interdiction de la censure, la revue russe, *Rousskoïé Bogatstoo*. *Le Seuil* (*Porog*) illustre le fanatisme politique, l'obsession de l'idée dans une âme de femme, l'abnégation sublime de la vie.

« Devant mes yeux se dresse un énorme édifice. La porte de la muraille d'entrée est ouverte à deux battants. Derrière la porte le brouillard morne. Devant le seuil élevé une jeune fille russe se tient debout. Gelée est l'haleine du brouillard obscur, et le courant d'air glacé apporte des profondeurs de l'édifice les sons lents d'une voix :

Sais-tu ce qui t'attend, toi qui veux franchir ce seuil?

Je le sais, répond la jeune fille.

Ce qui t'attend, c'est le froid, la faim, la haine, les railleries, le mépris, les injures, la prison, les maladies, la mort même.

Je le sais. Me voilà prête à supporter toutes les rigueurs, toutes les souffrances.

Tu ne les supporteras pas seulement de tes ennemis, mais de tes parents, de tes amis mêmes.

Je les supporterai aussi.

C'est bien, tu es prête pour le sacrifice. Tu succomberas et aucun homme ne saura le nom de la victime dont il célèbre la mémoire.

Je ne demande ni reconnaissance, ni regrets. Je ne recherche pas la gloire.

Es-tu prête au crime ?

La jeune fille baissa la tête.....

Oui, je suis prête au crime....

La voix suspendit quelque temps ses questions, puis reprenant :

Sais-tu enfin que tu peux cesser de croire à la foi que tu possèdes maintenant, comprendre ton erreur, l'inutilité du sacrifice de ta vie ?

Je n'ignore pas cela non plus.

Entre !

La jeune fille franchit le seuil et le pesant rideau se baissa derrière elle.

Et quelqu'un, grinçant les dents, s'écria : Folle !

Sainte ! lui répondit une autre voix ».

∴

Pour justifier dans cet organe pédagogique la traduction de ce morceau, nous n'invoquons pas seulement la beauté, quoique singulièrement troublante, qu'il renferme, la bonne fortune d'en donner peut-être la première traduction française (1) (dont nous concevons l'impuissance à exprimer l'original), mais ce vœu formé par Vengerov, qui a fait paraître *Le Seuil*, de voir figurer un jour ce « poème » dans les morceaux choisis à l'usage des classes.

F. LANNES.

5/17 janvier 1706, Moscou.

(1) Dans le volume qui contient les " Poèmes en prose", traduits par Tourgeniev, (Hetzel), ne figure pas *Porog*. J'ignore s'il a été traduit ailleurs.

RAPPORT DE LA COMMISSION DU BUDGET

SUR LE

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

par M. MASSÉ, député, pour 1906 (*2e article*) (1)

Nous en sommes restés au chapitre 17, Ecole des Hautes-Etudes (323.000 fr.). Notons à propos de ce chapitre ce que le rapporteur propose pour les Facultés de théologie protestante : « Les cours qui ont un caractère dogmatique seront appelés à disparaître, mais il y aurait intérêt à conserver tous ceux qui ont soit un caractère historique, soit un caractère scientifique. Ceux-ci, pour l'Université de Paris, ont leur place toute marquée à l'Ecole des Hautes-Etudes ». On sait que la 5e section, celle des sciences religieuses, a été fondée au moment où disparaissait la Faculté de théologie catholique. Un certain nombre des cours de l'ancienne Faculté furent placés à la nouvelle Ecole, mais ils furent confiés à des titulaires nouveaux. En sera-t-il de même après la fermeture de la Faculté de théologie protestante ? Les cours actuels et leurs titulaires actuels seront-ils transportés à l'Ecole des Hautes-Etudes, ou se bornera-t-on à créer des cours correspondant à quelques-uns de ceux qui disparaitront avec la Faculté de théologie protestante, pour les confier à des personnes qui n'auront jamais fait œuvre de préparation au ministère évangélique ?

Le chapitre 18, 63.000 francs, porte sur l'Ecole normale supérieure, Personnel. Le rapporteur fait remarquer que les 3.000 francs restés disponibles par suite de la transformation ont été employés à augmenter de 1.000 francs le traitement du bibliothécaire, porté ainsi à 4.000 francs, à faire un traitement de 7.000 francs à l'ancien surveillant général, payé 5.000 francs, devenu secrétaire de l'Ecole. A propos du Musée pédagogique, dont on veut faire « un des instituts pédagogiques, sinon l'institut pédagogique de Paris », M. Massé écrit : « La Commission ne voudrait

(1) Voir *Revue* du 15 janvier 1906.

pas que le service que l'on se propose d'organiser au Musée fît double emploi avec les conférences qui ont dû être organisées à l'Ecole normale. Toutes nos administrations ont une tendance beaucoup trop marquée à étendre démesurement leurs services et à empiéter les unes sur les autres. Il en résulte souvent que la même chose est faite à la fois par deux ou plusieurs administrations, alors qu'une seule suffirait. Le département de l'Instruction publique devra choisir entre l'enseignement pédagogique, donné au Musée ou à l'Ecole normale, mais il devra également considérer que si, par l'importance de l'Université de Paris et par sa proximité, le Musée pédagogique est appelé à avoir avec elle des relations particulièrement étroites, il est destiné aussi à renseigner toutes les Universités et le personnel enseignant de la France entière et qu'il ne doit en aucun cas être considéré comme une annexe ou une dépendance de l'Université de Paris ».

Le chapitre 19, *Ecole normale supérieure*, *Matériel*, est de 204.000 fr.

Le chapitre 20, Collège de France, Personnel, est augmenté de 1.000 fr. pour parfaire le traitement de 3.000 francs du préparateur de la chaire de pathologie générale. « Notre chapitre, dit M. Massé (498.000 fr.) comporte sur les prévisions primitives du projet de budget une augmentatiou de 10.000 francs qui ne provient pas de l'initiative de la Commission. Celle-ci en effet a été saisie par le Gouvernement, au cours de ses travaux d'une demande de relèvement de crédit de 10.000 francs pour rétablissement au Collège de France du cours de droit, de la nature et des gens » (1).

Le chapitre 21, *Collège de France*, *Matériel*, reste fixé à 61.260 francs. Il n'y a pas non plus de changements pour le chapitre 22, *Ecole des Langues orientales vivantes*, *Personnel*, 143.000 francs; pour le chapitre 23, *Ecole des Langues orientales vivantes*, *Matériel*, 22.300 francs; pour les chapitres 24 et 25, *Ecole des Chartes*, *Personnel*, 60.000 francs, *Matériel*, 14.000 francs; pour les chapitres 26 et 27, *Ecole française d'Athènes*, *Personnel*, 45.000 francs, *Matériel*, 45.000 francs; pour les chapitres 28 et 29, *Ecole française de Rome*, *Personnel*, 38.500 francs; *Matériel*, 34.000 francs.

Il y a 1.800 francs d'augmentation au chapitre 30, *Museum d'histoire naturelle*, *Personnel* (679.800 fr. au lieu de 678.000) pour la création de deux emplois d'apprentis taxidermistes aux gages de 900 francs par an. Le chapitre 31, *Matériel*, est diminué d'une somme égale (329.200 fr. au lieu de 331.000 fr.).

Le chapitre 32, *Observatoire de Paris*, *Personnel*, reste à 181.000 fr.; le chapitre 33, *Matériel*, à 61.000 francs. Le chapitre 34, *Publication de la carte photographique du ciel*, reste à 90.000 francs; le chapitre 34, *Bulletin central météorologique*, *Personnel*, à 111.500 francs; le chapitre 36, *Matériel*, à 74.750 francs; les chapitres 37 et 38, *Observatoire d'astronomie physique de Meudon*, *Personnel* et *Matériel*, à 45.000 francs et 36.000 francs (La Commission serait heureuse de voir

(1) Dans la séance du 8 février 1906, après un discours de M. Charles Benoist sur lequel nous reviendrons et d'autres de M. Modeste Leroy, puis de M. Germain Périer, le chapitre a été réduit de 10.000 francs par la Chambre des députés.

le Gouvernement déposer un projet spécial demandant au Parlement les crédits pour l'achat, la construction et l'aménagement d'instruments indispensables). Les chapitres 39 et 40, *Bureau des Longitudes, Personnel, Matériel* sont sans changements, 126.120 francs et 24.000 fr. Il en est ainsi pour le chapitre 41, *Subvention d'entretien à l'Observatoire du Mont-Blanc*, 10.000 francs; pour les chapitres 42 et 43, *Institut national de France, Personnel*, 486.300 francs et *Matériel*, 199.000 fr.; pour les chapitres 44 et 45, *Académie de médecine, Personnel*, 54.000 francs, *Matériel*, 30.400 francs; pour le chapitre 46, *Sociétés savantes*, 93.000 francs; le chapitre 47, *Subvention au Collège libre des sciences sociales et à l'Ecole libre des Hautes-Etudes sociales*, 12.000 francs; le chapitre 48, *Voyages et missions scientifiques et littéraires*, 324.500 francs; le chapitre 49, *Revision de l'arc méridien de Quito* est ramené de 120.000 en 1905 à 46.000 en 1906 (40.000 pour l'achèvement des travaux de la mission et 6.000 pour le rapatriement de M. Gonnessiat, astronome adjoint de l'Observatoire de Lyon, en congé, actuellement directeur de l'Observatoire de Quito). Il y a une augmentation de 1.300 francs pour le Musée Guimet (73.300 au lieu de 72.000 francs) en vue d'augmenter d'une unité le nombre des gardiens. Le chapitre 51, *Institut français d'archéologie orientale au Caire*, reste à 107.860 francs; le chapitre 52, *Subvention à la mission scientifique du Maroc*, à 40.000 francs; le chapitre 53, *Publications diverses*, à 181.000 francs; le chapitre 54, *Subvention de l'Institut Marey*, à 25.000 francs; le chapitre 54 *bis*, *Travaux d'agrandissement à l'Observatoire météorologique du Puy-de-Dôme*, à 36.000 francs.

Les bibliothèques ont une place à part dans le rapport de M. Massé. Il réclame un règlement général pour les bibliothèques municipales. Les volumes, dit-il, s'y accumulent sans aucune sélection, suivant la fantaisie et le goût des bibliothécaires successifs; leurs salles sont trop souvent délaissées parce qu'on ne fait rien pour y attirer et y retenir le public, parce que les ouvrages qu'on aurait intérêt à y consulter y font défaut. L'État, de son côté, leur envoie des volumes sans s'occuper de ce qu'elles possèdent déjà et expédie dans le Nord des ouvrages qui ont trait à l'histoire locale du Midi. M. Massé demande aussi que les bibliothèques nationales soient spécialisées, qu'on décharge la Nationale en envoyant une partie de son stock à Sainte-Geneviève, à la Mazarine et à l'Arsenal.

La Commission demande 3.600 francs d'augmentation pour la *Nationale, Personnel* (chap. 55, 448.600 au lieu de 445.000) pour augmenter le nombre des hommes de service et gardiens. Le chapitre 56, *Matériel*, reste fixé à 274.150 francs; le chapitre 57, *Catalogues*, à 100.000 francs. Le chapitre 58, *Bibliothèques publiques, Personnel*, est augmenté de 1.500 francs, 33.200 pour la Mazarine, 36.000 pour l'Arsenal, 81.300 pour Sainte-Geneviève, en tout 147.500, l'augmentation de 1.500 francs résulte d'un transfert régularisant la situation du gardien-chauffeur de Sainte-Geneviève. Le chapitre 59, *Matériel*, est diminué de 1.500 francs (63.900 au lieu de 65.400 francs). Le chapitre 60, *Catalogue des manuscrits et incunables*, reste de 1.500 francs; le chapitre 61, *Services généraux des Bibliothèques et des Archives*, de 39.000 francs; le chapitre 62, *Souscriptions scientifiques et littéraires, Bibliothèques municipales et populaires, Echanges internationaux*, de 164.000 francs.

Le chapitre 63, *Archives nationales, Personnel*, 179.250 francs; le chapitre 64, *Matériel*, 44.250 francs, ne subissent aucun changement.

Pour l'enseignement secondaire, le rapporteur estime que l'expérience tentée en raison de la réforme de 1902 a réussi. Pour les classes, M. Massé demande qu'on réserve aux agrégés le second cycle, commençant désormais en troisième et les classes de préparation aux grandes écoles, que les agrégés de grammaire soient versés dans le second cycle et que l'agrégation de grammaire soit supprimée, que le premier cycle, 6e, 5e, 4e soit confié à des licenciés, c'est-à-dire aux anciens chargés de cours, aux meilleurs professeurs de collège du 1er ordre, aux répétiteurs licenciés des lycées qui désirent entrer dans l'enseignement. Cette solution qui peuplerait, en droit, les lycées de licenciés, soulève de très grosses difficultés. Au moment où l'on fait tout dans les Universités pour rendre plus fructueuse, plus aisée et plus solide, la préparation aux agrégations, on diminuerait le nombre des postes réservés aux agrégés. Aussi semble-t-il bien que la question doive être examinée de près, en tenant compte surtout des intérêts scientifiques et moraux du pays.

Il en est de même du *Lycée gratuit*. D'excellents esprits inclineraient bien plus à revenir sur la mesure qui a déclaré l'enseignement primaire absolument gratuit qu'à étendre la gratuité aux lycées et aux collèges. La discussion des Chambres nous permettra de revenir sur ce sujet.

M. Massé demande, pour l'enseignement des jeunes filles, que le diplôme de fin d'études secondaires soit purement et simplement assimilé au brevet supérieur de l'enseignement primaire, ce qui supposerait l'équivalence prononcée entre le brevet élémentaire et le certificat d'études secondaires de troisième année. Il se montre beaucoup moins affirmatif pour l'assimilation du diplôme de fin d'études secondaires et du baccalauréat.

Le chapitre 65, *Frais généraux de l'enseignement secondaire*, s'élève à 137.800 francs : 89.000 francs pour les frais des concours d'agrégation et des examens relatifs à l'enseignement secondaire, 20.000 pour rétribution des professeurs chargés des examens et conférences concernant le stage pédagogique, 2.800 pour indemnités éventuelles à des professeurs agrégés non employés, 20.000 francs pour traitement des deux inspecteurs de l'économat des lycées et collèges, 6.000 francs pour les frais de tournées de ces deux inspecteurs. « La Commission du budget estime que ces fonctions spéciales n'ont aucune raison d'être... Elles devraient être confiées à un économe d'un grand lycée ou à quelqu'un qui connaît la comptabilité si compliquée de nos lycées et collèges, non à un professeur d'histoire ou de philosophie ».

Le chapitre 66, *Lycées soumis au nouveau régime financier, subventions pour insuffisance des recettes des externats* comporte une augmentation de 2.414 000 francs (6.786.500 fr. au lieu de 4.372.500 fr) ; le chapitre 68, *Indemnités d'agrégation*, porte 678.000 francs au lieu de 658.000 francs en 1905 ; le chapitre 69, *Complément de traitement des fonctionnaires et professeurs des lycées de garçons*, 4.501.100 francs (39.400 fr. d'augmentation); le chapitre 70, *Collèges communaux de garçons*, 3.423.000 francs (10.000 fr. d'augmentation); le chapitre 71, *Complément de traitement des fonctionnaires et*

professeurs des collèges communaux de garçons, 1.923.200 francs (168.200 fr. d'augmentation); le chapitre 72, *frais généraux des collèges communaux de garçons*, 118.000 francs; les chapitres 73, *Ecole normale de Sèvres*, *Personnel*, 143.000 francs, *Matériel*, 77.000 francs, restent les mêmes. Il y a augmentation de 56.000 francs pour le chapitre 75, *Lycées nationaux de jeunes filles* (1.270.000 au lieu de 1.214.000), de 166.925 francs pour le chapitre 76, *Collèges communaux de jeunes filles* (514.925 au lieu de 348.000 francs) de 60.000 pour le chapitre 77, *Compléments de traitement des fonctionnaires et professeurs des lycées et collèges de jeunes filles* (490.000 fr. au lieu de 430.000 fr.), de 39.050 francs sur le chapitre 78, *cours secondaires de jeunes filles, frais généraux des lycées, collèges et cours secondaires* (331.050 fr. au lieu de 292.000 fr.); le chapitre 79, *Subventions aux collèges et cours secondaires de jeunes filles qui seront créés dans le courant de 1906*, 35.000 francs est un chapitre nouveau; le chapitre 80, *Bourses nationales et dégrèvements dans les lycées et collèges*, reste de 2.777.000 francs; le chapitre 81, *Bourses nationales aux élèves martiniquais*, de 81.100; le chapitre 82, *Exemptions des frais d'externat accordées dans les lycées et collèges de garçons et de jeunes filles aux enfants des fonctionnaires de l'enseignement secondaire*, de 1.625.000 francs; le chapitre 83, *subventions et bourses d'externat à l'Ecole alsacienne*, de 65.000 francs; le chapitre 84, *Traitements, indemnités d'allocations pour inactivité ou interruption d'emploi, enseignement secondaire*, de 247.900 francs; le chapitre 85, *Frais de déplacement aux fonctionnaires de l'enseignement secondaire*, est augmenté de 3.500 francs (41.500 au lieu 38.000); le chapitre 86, *Secours aux anciens fonctionnaires ou employés de l'enseignement secondaire, à leurs veuves et à leurs orphelins*, reste de 160.000 francs.

La partie du rapport qui traite de l'enseignement primaire mériterait d'être étudiée de près. Nous nous bornons à y signaler les pages relatives à la fréquentation scolaire (Si les prescriptions de la loi sont souvent éludées, cela ne tient-il pas en bonne partie à la gratuité?), aux œuvres post-scolaires, pour lesquelles il reste beaucoup à faire, sur l'enseignement primaire supérieur et professionnel où M. Massé revient (p. 366) sur la rivalité qui existe, au point de vue de l'enseignement professionnel, entre le ministère de l'Instruction publique et celui du Commerce, sur les écoles normales primaires (p. 366) que M. Massé voudrait supprimer pour demander aux lycées la formation des futurs maîtres des écoles primaires, sur l'admission d'auditrices aux cours de Fontenay (p. 377), d'auditeurs aux cours de Saint-Cloud (p. 379), sur l'organisation de l'enseignement de la dentelle à la main (p. 413) sur les dépenses résultant pour l'Etat de la loi du 20 juillet 1899 sur la responsabilité des membres de l'enseignement public (p. 430), etc., etc. La discussion devant les Chambres et les prochaines séances de la Société d'enseignement supérieur nous amèneront à examiner la plupart de ces questions.

F. P.

LES MÉTHODES DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE

DANS

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

La critique littéraire s'est depuis longtemps transformée. On a reconnu que pour bien goûter il fallait bien comprendre et que pour bien comprendre il fallait bien connaître. Le souci de l'histoire littéraire s'est précisé et avec lui le désir et la recherche de l'exacte vérité. Mais l'enseignement de la littérature dans les lycées ou collèges est-il aussi loin des complaisantes admirations de jadis que la critique contemporaine des jugements de Marmontel ou de la Harpe ?

Ce que nous apprenons à nos élèves peut être assurément méthodique et précis, soigneusement informé des réalités historiques. Les manuels, quelques-uns du moins, se sont transformés. Les programmes n'obligent plus au cours rapide et nécessairement maladroit de littérature. La qualité de l'enseignement est tout autre. Mais sa méthode apparente n'a pas nécessairement changé pour l'esprit de l'élève. Si le jeune homme se plie à des habitudes meilleures, c'est assez souvent sans qu'il s'en doute, et peut-être sans qu'il y gagne tout ce qu'il devrait. Jugements arbitraires de jadis ou résultats patients d'aujourd'hui, erreurs d'autrefois et vérités de maintenant peuvent sembler s'imposer par un même dogmatisme. C'est souvent une vérité sur parole qu'accepte l'élève, tout au moins l'élève moyen, sans qu'il sache ni ce qui l'appuie, ni le patient labeur qui l'assura. L'histoire de la littérature, mieux conduite, lui apparaît plus logique et plus vivante, mais il distingue mal toute la distance qui l'éloigne des méthodes passées. Il ne sait rien des principes qui guident l'esprit de son maître, rien des exigences auxquelles il se soumet, rien des méthodes rigoureuses et souples qui le soutiennent.

N'est-il pas cependant nécessaire qu'il sache un peu comment se forge un meilleur métal ? Certainement ce n'est pas là l'essentiel. Nous conviendrons, de peur qu'on ne s'y méprenne, que le maître a d'autres soucis. Il faut que l'élève puisse aimer et relire les chefs-d'œuvre vers lesquels son goût l'incline. Ce n'est pas un esprit d'érudit que nous for-

mons. L'enseignement de la littérature n'a pas d'autre but essentiel que d'associer les esprits moyens aux grands esprits qui survivent d'entre les siècles passés. Il ne s'agit donc pas de substituer à ce que l'on enseigne une science qui rivaliserait mal avec celles de la nature.

Mais peut-être y aurait il quelque profit accessoire à faire sortir de l'ombre où elles se cachent pour les élèves les méthodes de l'histoire littéraire. On y gagnerait sans doute d'inspirer à tous les élèves le respect du labeur désintéressé. Ils apprendraient que ceux qui s'occupent de faire comprendre l'histoire des lettres ne sont plus de vains artisans de mots. On y gagnerait surtout qu'une fois de plus ils sauraient ce qu'est la recherche impartiale du vrai. S'il y a là pour l'éducateur une tâche nécessaire et s'il n'y a pas de germe qui soit plus fécond que cette habitude du doute méthodique et ce désir du vrai, l'histoire littéraire y jouerait un rôle plus certain. Enfin on ne peut oublier que les programmes actuels orientent de bonne heure vers les sciences une majorité de jeunes gens. Tous ceux qui ont dû enseigner l'histoire littéraire aux élèves de *C.* et *D.* ont senti souvent que certains esprits plus dociles aux recherches des mathématiques ou de la physique ont parfois un dédain mal dissimulé pour ce qui leur semble un jeu ennuyeux de l'imagination. Ceux-là seront plus tard ingénieurs, industriels ou commerçants et se soucieront fort peu de ce qu'ils considèrent comme la tâche d'hommes naïfs, tranquilles et convaincus. C'est l'idée même de l'histoire et de la critique littéraire qu'on relèverait aux yeux de ces futurs hommes d'affaires.

Que serait ce très court enseignement ? Comment le conduire ? Que donnerait-il ? Il serait évidemment réservé aux élèves de Première ou tout au plus à ceux de Seconde et de Première. On nous permettra, non pas pour une réponse définitive, mais à titre d'indication, de résumer ce que nous avons tenté devant nos propres élèves. Nos causeries ne prétendent évidemment *à aucune valeur théorique*. Il nous importait peu qu'elles fussent complètes et profondes et personnelles. Il suffira qu'elles aient eu quelque intérêt pédagogique. On verra d'ailleurs que nous avons pu — exceptionnellement — leur donner une assez grande extension.

Il faut avant tout que le texte d'un écrivain soit correctement établi. La nécessité qui apparaît nettement pour les auteurs anciens n'est pas moins pressante pour un grand nombre d'auteurs modernes. Il est facile d'indiquer aux élèves comment on a pu déterminer les principes d'une édition critique des *Tragiques*, donner l'édition de l'*Entretien avec M. de Sacy*, prouver la nécessité d'une collation des textes de Bourdaloue, etc.... Presque tous les auteurs expliqués dans les classes peuvent fournir à l'occasion un exemple des questions de textes qui se posent. On sait que si l'application en est délicate, le principe de la critique des textes est simple. Nous avons dicté à nos élèves sur six colonnes le texte de six manuscrits de Villehardouin. Ils ont compris rapidement par quelles combinaisons théoriquement aisées on déterminait l'autorité de chaque manuscrit. Nous les avons priés d'étudier eux-mêmes les six leçons pour établir la plus sûre. Sur l'exemple élémentaire qui fut choisi, où les règles s'appliquaient clairement, il y avait un jeu de combinaisons qui

leur parut intéressant et sûr. Plus de la moitié s'y intéressa et huit jours plus tard nous avions presque autant de solutions justes (1).

Lorsque le texte d'un ouvrage est établi avec toute la précision possible, son attribution est parfois incertaine. Les élèves s'en doutent lorsqu'il s'agit des Grecs ou des Romains. Ils l'ignorent plus volontiers lorsqu'il s'agit de nos auteurs. Il est facile de leur montrer que la sagacité du critique doit parfois intervenir. Que l'on choisisse le cinquième livre de Rabelais ou le *Discours sur les passions de l'amour* ou tel opuscule de Voltaire, il faut peser des raisons pour et des raisons contre. Ici les principes du choix sont infiniment moins simples. Les règles changent avec les cas et souvent la certitude ne peut pas s'établir. Pourtant la précision des recherches et la balance des motifs donnent souvent une vérité définitive ou une probabilité presque absolue. Nous avions choisi les *Lettres* de Voltaire *sur la Nouvelle Héloïse* longtemps attribuées à Ximénès, les *Lettres du cardinal Ganganelli*, imaginées pour la plupart par Caraccioli, et le *Testament littéraire de J.-J. Rousseau*. Dans le premier cas nous avons montré que le témoignage de l'auteur directement recueilli par un bibliographe et appuyé sans conteste par le simple examen des écritures obligeait à n'attribuer à Ximénès que les premières et dernières lignes de l'opuscule. Aux témoignages contemporains et surtout à l'étude des écritures on peut substituer avec une certitude aussi précise l'examen des faits et des dates. Les résultats sont très souvent décisifs chaque fois qu'il s'agit des Lettres et Mémoires apocryphes qui furent si nombreux pendant cinquante ans. Nous avons montré, après les contemporains eux-mêmes, que le cardinal Ganganelli parlait dans ses lettres de ce qu'il ne pouvait matériellement pas connaître. Enfin le *Testament littéraire de J.-J. Rousseau* nous a fourni l'exemple d'un ouvrage pour lequel une conclusion irréfutable ne saurait pas s'imposer, mais dont on doit nier l'attribution pour un ensemble de très fortes présomptions. Il va sans dire qu'il n'y a jamais eu d'exposé direct de notre part. Poser le problème ; demander à la curiosité ingénieuse des élèves d'indiquer le principe des recherches et des solutions ; fournir un à un les faits nécessaires en demandant s'ils sont décisifs ; donner à l'auditeur l'illusion qu'il collabore sans cesse avec le professeur et que son raisonnement et son effort suffiraient pour le conduire aux mêmes fins, voilà ce que nous avons voulu tenter constamment.

Nous avons passé plus vite sur les questions de chronologie. La nécessité de les préciser s'impose sans conteste. Presque toujours il s'agit d'une question de fait où la discussion n'a point de part. Une erreur de La Harpe qui oublia en parlant de don Juan la date de la première représentation de Tartuffe nous servit suffisamment d'exemple.

Le texte établi, attribué et daté, il est nécessaire de le comprendre

(1) Nous reprenions simplement, en les abrégeant, deux leçons faites par M. Bédier à l'Ecole normale supérieure. On remarquera que nous n'avons tiré aucun parti des *Etudes critiques* du même auteur dont la valeur pédagogique nous semble égale à la valeur littéraire et scientifique. C'est que nos élèves les possédaient dans leur bibliothèque et pouvaient ainsi compléter et préciser par de nouveaux et décisifs exemples ce que nous leur enseignions.

exactement. Ici l'exercice est courant et toute explication faite en classe doit en montrer l'importance. Pourtant une explication scolaire reste nécessairement assez rapide ou du moins on y abrège l'appareil des preuves. Nous nous sommes efforcés, en n'étudiant en une heure qu'une dizaine de vers du *Misanthrope*, de montrer comment le sens exact se déterminait pour des raisons historiques, et quels secours les témoignages contemporains nous apportent. Les élèves se sont mieux rendu compte de l'importance et de la rigueur de pareilles recherches. Ils ont fait connaissance avec les traités et les dictionnaires du temps. Nous avons fait vivre pour eux quelques-uns de ces mots, affaiblis ou faussés aujourd'hui, avec les nuances exactes de sens que leur avaient peu à peu données en vingt-cinq ou trente ans le bon ton et la mode. Enfin à propos du vers « Franchement il est bon à mettre au cabinet » nous leur avons mis en présence tous les exemples accumulés par une longue et un peu puérile discussion pour justifier l'un ou l'autre sens. Huit jours plus tard un bon nombre avaient choisi la plus judicieuse explication.

Le texte compris, il ne s'ensuit pas qu'il appartienne absolument à l'auteur. Il a pu plagier. Surtout il a pu s'inspirer plus ou moins directement de ses lectures. La recherche des sources est souvent utile pour mieux comprendre et goûter ce que nous aimons. Il y a les sources évidentes ; ce sont celles d'un Corneille, d'un Racine, d'un La Fontaine. Il y a les sources moins manifestes mais que l'auteur aurait aisément avouées parce que l'imitation originale était un des principes de son art. Ce sont les sources de Rabelais, de la Pléïade, de Régnier, de Molière, de Chénier. Enfin il y a des sources plus secrètement dissimulées, par exemple celles de Rousseau dans l'*Emile*, de Victor Hugo dans ses drames, romans, poèmes. On rapproche communément dans les classes Corneille, Racine, Molière ou La Fontaine de leurs modèles, mais l'intérêt de cette comparaison ne s'impose pas toujours avec force à l'esprit de l'élève. Nos classiques ont été guidés dans leur imitation et dans leur choix par des raisons d'art et ce sont celles-là que la moyenne des jeunes intelligences perçoit le plus difficilement. L'étude des sources peut leur sembler seulement un jeu littéraire ingénieux. Nous avons étudié avec eux certaines imitations de Régnier dans ses satires. L'obscurité même de certains vers que nous leur avons demandé d'expliquer, et qui s'est éclairée sans effort par le rapprochement de la source italienne, leur a montré que le travail du critique était nécessaire simplement pour bien comprendre. La source d'une lettre de la Nouvelle Héloïse a pu leur faire voir comment un Rousseau, presque malgré lui, nous révélait plus clairement ses goûts profonds, les impulsions de son esprit et parfois la duplicité passionnée de ses convictions lorsqu'il ajuste le récit d'un voyageur anglais à la mesure de l'âme ardente d'un Saint-Preux.

Jusqu'ici l'histoire littéraire ne s'écarte pas de l'œuvre même qu'elle étudie. Elle garde l'appui du texte qu'elle prétend expliquer. Pourtant malgré son désir de limiter sa tâche pour la préciser elle n'oublie pas qu'une œuvre n'est pas isolée dans la vie de l'auteur. Il faut connaître son éducation, ses habitudes, sa vie, ses amis. La biographie, même minutieuse, devient une auxiliaire nécessaire. Ici encore les explications et leçons faites en classe doivent prouver couramment cette nécessité. Pour-

tant les exemples que l'on choisit et qu'imposent la succession du travail scolaire n'ont pas toujours une prise très profonde sur l'esprit de l'élève. Il se sent souvent trop près des manuels ; les indications du maître peuvent lui apparaître comme des connaissances traditionnelles, transmises de génération en génération. Nous leur avons fait lire une ou deux pièces de Leconte de Lisle que certains aiment et sentent, en leur demandant d'en expliquer le sens général. Il nous ont donné un sens d'apparente exactitude. Il fut alors facile de montrer comment ici encore l'histoire littéraire déterminait avec une grande rigueur la vraie signification. Il suffisait de suivre la vie du poète, ses crises intellectuelles et morales depuis son arrivée à Paris jusqu'aux Poèmes Antiques, en éclairant ces étapes par la lecture des formes premières de ces pièces lorsqu'elles parurent dans la *Phalange*. Il importe aussi de replacer l'auteur dans le milieu où son œuvre apparait. Cette étude des milieux est maintenant traditionnelle. Mais elle reste forcément dans les classes assez générale. Les élèves ne sentent pas toujours comment on peut ressusciter un moment d'une société disparue pour mieux saisir quelles influences un écrivain a subies. La lettre de J.-J. Rousseau à d'Alembert est-elle un paradoxe ? Peut-elle se comparer, pour la nouveauté soudaine de la thèse, aux premiers discours ? « Assurément, me fut-il répondu, car plus de cinquante années s'étaient écoulées depuis le temps où Nicole et Bossuet jetaient l'anathème religieux sur Molière et le théâtre tout entier ». Mais ce n'est là qu'une apparence, et de Bossuet jusqu'à Rousseau, il y a toute la trame des écrivains et des événements minimes, oubliée parce que le temps la ronge, les Lefranc de Pompignan, Gresset, Durey de Noinville et les folliculaires obscurs ou anonymes. Si bien que l'étude du milieu nous assure qu'en 1758 la protestation enflammée de Rousseau n'était que l'écho éloquent de toutes les voix qui parlaient autour de lui.

Enfin les élèves de la section *B*. surtout s'intéresseront à connaître quels liens rattachent les littératures entre elles. Influence de l'Italie, de l'Espagne, de l'Allemagne, de l'Angleterre, les manuels les plus élémentaires les signalent aujourd'hui. Mais ce sont les résultats que l'on donne, non le détail précis et complexe de l'enquête, non la vie même de l'histoire qui n'est souvent faite que de petites choses. L'étude de l'influence très active de Gessner au XVIII[e] siècle a montré quelle part une œuvre étrangère, même oubliée, avait pu prendre dans notre littérature.

Au cours de ce résumé sommaire nous avons indiqué plus ou moins explicitement quel fut l'esprit de l'exposé : placer l'élève en face d'un problème qui reste insoluble pour lui avec le seul secours de ses manuels ou du raisonnement imaginatif qui est celui de ses dissertations ; quand il se peut, le laisser spontanément aboutir à des conclusions qui lui semblent justes pour qu'elles soient brutalement et sûrement démenties. Ailleurs lui mettre en main toutes les données, tous les faits connus pour que, de lui-même, en se plaisant à une application facile des principes indiqués, il résolve la question. Dans tous les cas restreindre pour préciser et retenir la curiosité. En un mot lui montrer que l'histoire littéraire ainsi comprise fait appel aux mêmes facultés, dans un certain nombre de cas, que celles mises en jeu par les sciences ; lui prouver que pour enseigner ce qu'il étudie on a dû dépasser les habitudes

d'esprit et de jugement qui ne l'ont conduit qu'à l'incertitude ou à l'erreur. Toute expérience analogue à la nôtre montrera que les résultats sont féconds. Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée et la grande majorité des élèves d'une classe peut s'intéresser vivement à ces démonstrations dont la nouveauté fait le charme, dont la simplicité adroitement ménagée par le maître fixe les attentions les plus incertaines. L'esprit des élèves n'est paresseux que pour les tâches qui les ennuient, et ceux-là ne sont pas rares qui répètent machinalement, pour les nécessités de l'examen, les phrases toutes faites sur la psychologie de Racine ou la profondeur de Pascal : esprits trop jeunes ou qui ne sont pas nés pour les impressions littéraires. Mais il n'en est presque pas qui ne se laissent séduire par la curiosité d'un problème et par l'illusion qu'ils résolvent et qu'ils créent. L'élève se résigne sans enthousisme à parler de ce qu'il comprend mal ; il s'anime et s'intéresse dès qu'une question se pose qu'il a l'initiative et le pouvoir de résoudre, dès qu'il se sent maître de faits et arbitre de solution, dès qu'il touche des réalités plus précises que ce sentiment littéraire que certains auteurs ne lui ont pas donné, dès qu'il trouve une route précise et un but certain, là où il croyait marcher dans un pays obscur et mystérieux. Quel professeur ne connait pas ces classifications où les élèves se rangent eux-mêmes, avec je ne sais quelle coquetterie de leurs incapacités. Ils se disent « littéraires » ou « scientifiques » Et les scientifiques se persuadent délibérément qu'ils ne sauraient rien faire que de passable en « littérature ». Le moindre profit de nos causeries n'aura pas été de rattacher étroitement à notre enseignement ces fervents de la mécanique ou de l'algèbre. D'ailleurs aucune pédagogie ne peut prétendre à une valeur absolue. Que les élèves changent, que l'on change de province et de climat, et les imaginations s'éveillent, les sensibilités artistiques se précisent. Le seul attrait du beau et la seule émotion littéraire peuvent suffire à l'intérêt d'un enseignement de la littérature. Mais dans ce cas même l'esprit des élèves sera heureusement éclairé et dirigé par des indications analogues aux nôtres.

Pour donner une pareille extension à nos causeries nous avons dû demander à nos élèves de venir nous écouter en dehors des heures réglementaires. Mais il suffirait dans tous les cas de distraire deux ou trois heures dans l'année, pour faire entrevoir aux élèves ce que nous avons développé tout au long. Quelques exemples bien choisis préciseraient suffisamment la valeur d'un enseignement qui peut leur sembler parfois une convention arbitraire du goût. La tâche serait simple pour les maîtres. Beaucoup sont docteurs ou préparent une thèse qui leur fournit des développements personnels. Tous, s'intéressent à la critique historique contemporaine. Tous. au pis aller, ont préparé les auteurs d'agrégation avec toute la rigueur qu'il faut pour donner à l'élève le respect réfléchi de ce qu'on lui enseigne.

DANIEL MORNET.

ACTES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

4 janvier 1906. — Un arrêté du ministre de l'Instruction publique autorise la Faculté des sciences de l'Université de Grenoble à délivrer un treizième certificat d'études supérieures de sciences portant le titre de certificat de ***Mathématiques générales.***

9 janvier 1906. — Un arrêté du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes établit que des concours s'ouvriront à Paris pour sept places d'agrégés des Facultés de droit : le 1er octobre 1906, section de droit privé et de droit criminel (2 places), section de droit public (2 places) ; le 8 octobre 1906, section d'histoire du droit (2 places), section des sciences économiques (1 place). Les registres d'inscription seront clos deux mois avant l'ouverture desdits concours.

1er janvier 1906. — Il est créé une chaire d'histoire du droit (Fac. de Caen), une chaire de droit international public, remplaçant la chaire de droit international public et privé (Fac. de Poitiers).

10 janvier 1906. — La chaire de botanique agricole est déclarée vacante (Fac. des sciences, Marseille). Délai de 20 jours pour produire les titres. — Un concours s'ouvrira, le 10 janvier 1906, devant l'Ecole supérieure de pharmacie de Montpellier pour l'emploi de suppléant des chaires de pharmacie et de matière médicale à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie d'Alger. Clôture du registre d'inscription un mois avant l'ouverture du concours.

11 janvier 1906. — Arrêtés établissant : 1° que 100 médailles de vermeil avec prime de 100 francs, 150 médailles d'argent avec prime de 75 francs, 400 médailles de bronze avec primes de 50 francs aux instituteurs et institutrices (enseignement aux adultes et œuvres complémentaires de l'école) ; 2° que 25 médailles de vermeil, 75 médailles d'argent, 100 médailles de bronze aux personnes étrangères aux écoles primaires publiques (*id.*) ; 3° qu'un congé supplémentaire d'une ou deux semaines sera accordé aux instituteurs et institutrices qui auront fait un cours d'adultes, des conférences populaires ou contribué activement au fonctionnement des œuvres complémentaires de l'école ; 4° (***arrêté du 12 janvier***) que 100 lettres de félicitations, 60 diplômes, 30 médailles de bronze, 20 médailles d'argent, 10 médailles d'argent seront décernés aux officiers, sous-officiers et soldats qui ont collaboré avec le plus de zèle et de succès aux cours d'adultes et aux œuvres complémentaires de l'école institués dans les casernes et hôpitaux militaires.

18 janvier 1906. — Arrêté autorisant la Faculté des sciences de Montpellier à délivrer un treizième certificat d'études supérieures de sciences, portant le titre de certificat de ***chimie-physique.***

16 janvier 1906. — Circulaire relative à la licence ès lettres

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes
à Monsieur le Recteur de l'Académie d

A la date du 5 décembre 1901, les Facultés des lettres ont été officiellement consultées au sujet de la réforme de la licence ès lettres. Plusieurs d'entre elles avaient, d'ailleurs, émis le vœu que cette question fût mise à l'étude.

Les avis ont été fort partagés, et il a paru que, en raison de cette divergence de vues, il n'y avait point urgence à saisir de la question le Conseil supérieur de l'Instruction publique. Mais, depuis cette époque, diverses circonstances ont modifié, dans les Facultés des lettres, le régime des études. On a été amené à se demander si le type trop uniforme des diverses licences littéraires ne contribuait pas à écarter de ces Facultés des jeunes gens qui, au sortir de l'enseignement secondaire, seraient disposés à venir y chercher un complément de culture générale et un commencement de culture scientifique, et s'il ne conviendrait pas de leur laisser une plus grande liberté dans le choix des matières qu'ils voudraient étudier.

Je crois donc opportun d'inviter les Facultés à s'occuper de nouveau de cette question. Je désirerais que, dans chacune d'elles, un rapporteur fût désigné, qui se chargerait de résumer et de coordonner les idées exprimées au cours de la discussion. Ces rapports formeraient un ensemble de documents fort utile au point de vue des études ultérieures.

Je serais heureux que ces rapports pussent m'être transmis avant le 1er mars, avec votre avis motivé. BIENVENU-MARTIN.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos collaborateurs sur la circulaire précédente. L'article de M. Clédat, publié dans le présent numéro, montrera peut-être qu'il conviendrait d'étendre l'enquête proposée. Nous publierons ou nous résumerons les communications qui nous seraient adressées.

18 janvier 1906. — Décret fixant le taux des bourses nationales dans les lycées de jeunes filles de Paris :

LYCÉES	TAUX DES BOURSES					
	EXTERNAT				1/2 PENSION	
	simple		surveillé			
	1re période	2e période	1re période	2e période	1re période	2e période
	francs	francs	francs	francs	francs	francs
Fénelon	250	300	400	450	700	800
Lamartine	250	300	350	400	700	800
Molière	250	300	350	400	700	800
Racine	250	300	400	450	700	800
Victor-Hugo	250	300	350	400	700	800

15 janvier 1906. — Arrêté fixant pour 3 ans à partir de 1907, les auteurs à expliquer à l'examen du certificat d'aptitude à l'inspection primaire : **Montaigne,** *Essais* I, XXV ; **J.-J. Rousseau,** *Emile* II ; **Mme Necker de Saussure,** *L'Education progressive*, I, 4; **Pestalozzi,** *Comment Gertrude instruit ses enfants*, lettres 9 et 10 sur l'intuition ; **Fichte,** *Discours à la nation allemande,* traduction Philippe, IX, X, XI ; **Edgard Quinet,** *L'enseignement du peuple,* XIV, Quelle est la raison d'être de l'enseignement laïque ? **Herbert Spencer,** *De l'éducation,* édition populaire, ch. I et III ; **Pécaut,** *L'éducation publique et la vie nationale,* 1re partie, les 177 premières pages, n° I à XIV inclus ; **Guyau,** *Education et hérédité,* 2e partie ; **Fouillée,** *La France au point de vue moral,* l. IV.

26 janvier 1906. — Circulaire relative au diplôme d'études supérieures

Le Ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,
à Monsieur le Recteur de l'adémie d

L'arrêté du 18 juin 1904 a étendu à la philosophie, aux langues classiques, aux langues et littératures étrangères le régime du diplôme d'études supérieures qui avait été institué pour l'histoire et la géographie par l'arrêté du 28 juillet 1894. Une expérience de dix années a prouvé que ce régime, qui fait une plus large part au travail personnel, qui n'assujettit point les professeurs et les étudiants à un programme uniforme déterminé en dehors de leur choix, était conforme aux conceptions scientifiques dont s'inspire notre enseignement supérieur.

Les résultats en ont été excellents, et, au point de vue même de la préparation professionnelle des futurs maîtres de nos lycées, la valeur de l'agrégation d'histoire et de géographie s'est accrue.

Ce sont ces considérations qui m'ont décidé, après avis du Conseil supérieur, à généraliser la mesure qui avait été restreinte d'abord à l'histoire et à la géographie. Je suis convaincu que les conséquences en seront également heureuses pour les divers ordres d'études.

Ceux qui comptent se présenter ensuite à l'agrégation pourront mieux séparer, dans la série de leurs études, la préparation exclusivement scientifique de la préparation professionnelle. Mais, en dehors des candidats à l'agrégation, bien des étudiants chercheront certainement à obtenir ces diplômes, qui seront la constatation de leurs études scientifiques à l'Université. Il doit être entendu, en effet, qu'aucune condition d'âge, de grade ni de nationalité, ne sera exigée de ceux qui voudront s'y présenter.

Puisque ce régime nouveau va fonctionner cette année pour la première fois, je tiens à attirer votre attention et celle de vos collaborateurs sur un certain nombre de points.

Le temps que consacreront les étudiants à la préparation au diplôme d'études supérieures sera véritablement celui de leur apprentissage scientifique. Il importe qu'ils en aient le sentiment exact, qu'ils choisissent librement le sujet de mémoire qu'ils veulent traiter : mais il faut aussi que, dans l'exercice de cette liberté, ils soient guidés par les con-

seils de leurs maîtres. L'expérience qui s'est poursuivie pour l'histoire et la géographie a montré que, livrés à eux-mêmes, les étudiants inclinent souvent à choisir des sujets trop vastes, dont ils n'aperçoivent suffisamment ni l'étendue, ni les difficultés ; de là parfois des mémoires volumineux où les recherches risquent d'être incomplètes, mal coordonnées, ou présentées sous une forme hâtive.

Le sujet du mémoire de diplôme devra donc être restreint et bien délimité, proportionné aux forces de jeunes gens qui débutent dans le travail scientifique. Les candidats devront éviter d'accumuler des documents trop nombreux qu'ils seraient encore inaptes à bien mettre en œuvre. Il vaut mieux, au contraire, qu'ils puissent étudier de très près et à loisir les matériaux de leur mémoire, et qu'ils s'habituent ainsi à l'examen scrupuleux et précis des textes.

La circulaire du 17 novembre 1894 contenait des recommandations qui conservent toute leur valeur :

« Les sujets de mémoires ou d'explications pourront être groupés « autour d'un certain nombre de questions d'histoire et de géographie « qui formeront comme un programme d'études et de recherches, « lequel demeurera, jusqu'à ce qu'il soit épuisé, à l'ordre du jour de « la Faculté. Cette combinaison de liberté et de direction permettra « donc l'effort ordonné et continu en vue d'ajouter aux connaissances « acquises, ce qui est un des principaux offices de l'enseignement supé- « rieur ».

D'autre part, il faut veiller à ce que les candidats, absorbés par la préparation de leur mémoire, ne considèrent pas les autres épreuves (interrogations, explications), comme accessoires. Si ces épreuves étaient faibles, le jury ne devrait pas hésiter à ajourner même l'auteur d'un très bon mémoire. Toutes les parties d'un examen, et surtout d'un examen comme celui-ci, se tiennent, et le candidat qui serait incapable de faire une explication de texte sérieuse et approfondie ne saurait racheter son insuffisance par les bonnes notes qu'il aurait obtenues ailleurs.

L'arrêté du 18 juin 1904 n'a point fixé la date à laquelle doivent avoir lieu les épreuves pour l'obtention du diplôme. J'ai voulu laisser à cet égard aux Facultés une certaine latitude. Il est évident cependant qu'elles doivent se placer à la fin de l'année scolaire.

Je n'ai point fixé non plus la composition du jury chargé de juger les épreuves. Ici encore, j'ai cru qu'il y aurait inconvénient à introduire dans un arrêté des règles trop minutieuses. Le doyen composera le jury des professeurs, chargés de cours, maîtres de conférences les plus compétents ; le nombre n'en sera pas limité ; mais il ne saurait être inférieur à trois. Le doyen sera d'ailleurs libre de faire appel à un maître de l'enseignement supérieur étranger à la Faculté.

Le président du jury, après l'examen, en rendra compte dans un rapport détaillé auquel il joindra une analyse du mémoire, rédigée par le candidat. Je désire avoir, par vos soins, communication de ce rapport et de cette analyse. En raison même de l'importance que j'attache au diplôme d'études supérieures, je tiens beaucoup à pouvoir me rendre compte du fonctionnement de ce nouvel examen et du régime d'études qui en dépend.

BIENVENU MARTIN.

Nominations

5 janvier 1906. — M. **Hauvette** est nommé professeur de poésie grecque (lettres, Paris); M. **Strowski** est nommé professeur de littérature française (F. lettres, Bordeaux); M. **Glangeaud** est nommé professeur de géologie et minéralogie (F. sciences, Clermont); M. **Boulanger** est nommé professeur adjoint (F. sciences, mécanique, Lille); M. **Derocquigny** est nommé professeur adjoint (F. lettres, Lille anglais); M. **de Saint-Léger** est nommé professeur adjoint (F. lettres, Lille, histoire des provinces du nord de la France); M. **Thomas** est nommé professeur de langues et littératures anglaises (F. lettres, Lyon).

6 janvier 1906. — Les chaires de zoologie (mammifères et oiseaux) et de botanique (classification et familles naturelles) du Muséum d'histoire naturelle sont déclarées vacantes.

7 janvier 1906. — M. **Henri Lichtenberger** est nommé professeur honoraire (Nancy).

8 janvier 1906. — M. **Rouge** est chargé d'un cours de langue et de littérature allemandes; M. **Cazamian** est nommé maître de conférences de langue et littérature anglaises (F. lettres, Bordeaux).

10 janvier 1906. — M. **Perreau** est nommé professeur adjoint (F. droit Paris).

1er janvier 1906. — M. **Bonnecarrère** est nommé professeur de droit criminel (F. droit Aix); M. **Allix** est nommé professeur d'économie politique et d'histoire des doctrines économiques; M. **Genestal du Chaumeil**, professeur d'histoire du droit (F. droit, Caen); M. **Champeaux** est nommé professeur de droit romain (F. droit, Dijon); M. **Aftalion** est nommé professeur adjoint, M. **Pilon**, professeur de droit civil, M. **Jèze**, professeur de droit administratif (F. droit, Lille); M. **Gonnard**, est nommé professeur d'histoire des doctrines économiques et économie politique, M. **Lévy**, professeur de procédure civile (F. droit, Lyon); M. **Rist** est nommé professeur d'économie politique, M. **Porte**, professeur adjoint (F. droit, Montpellier); M. **Politis**, est nommé professeur de droit international public (F. droit, Poitiers).

12 janvier 1906. — M. **Lerebours-Pigeonnière** est nommé professeur adjoint (F. droit, Rennes).

13 janvier 1906. — M. **Platon** est chargé d'un cours complémentaire de clinique gynécologique, M. **Brun**, d'un cours complémentaire de clinique chirurgicale infantile (Ecole de plein exercice Marseille).

8 janvier 1906. — Sont nommés, pour 1906, au Bureau des longitudes, MM. **Darboux**, *président*, **vice-amiral Fournier**, *vice-président*, **Bigourdan**, secrétaire.

10 janvier 1906. — Notre collaborateur M. **Cestre** est nommé professeur d'anglais au lycée de Lyon.

19 janvier 1906. — MM. **Crouzon**, **Natan-Larrier** sont nommés chef et chef adjoint au laboratoire de clinique médicale, Hôtel-Dieu (F. médecine, Paris).

23 janaier 1906. — M. **Clément** est chargé d'un cours, M. **Potez** nommé maître de conférences de littérature française (F. lettres, Lille).

20 janvier 1906. — M. **Marguery** est institué pour 9 ans suppléant de la chaire de chimie (Ecole de plein exercice, Nantes, M. **David**, suppléant de la chaire d'histoire naturelle (Ecole préparatoire, Dijon).

4 janvier 1906. — Congé du 1er janvier au 31 mars 1906 à M. **Pitard** professeur d'histoire naturelle (Ecole préparatoire, Tours).

17 janvier 1906. — M. **Fossey** est nommé professeur de la chaire de philologie et archéologie assyriennes, M. **Meillet**, professeur de grammaire comparée (Collège de France).

11 janvier 1906. — M. **Buisson**, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite. est nommé professeur honoraire (F. lettres, Paris).

25 janvier 1906. — M. **Ducros** est nommé doyen pour 3 ans (F. lettres, Aix-Marseille); M. **Mathias** est nommé assesseur du doyen (F. sciences, Toulouse).

1er janvier 1906. — PROMOTIONS. — 1° Droit : MM. **Fournier** (3e à 2e, Grenoble), **Houques-Fourcade**, Toulouse, **Biville**, Caen, **Cheneaux**, Bordeaux (4e à 3e classe); 2° médecine: MM. **Testut** (Lyon, 3e à 2e). **Vialleton**, Montpellier, **Pollosson**, Lyon (4e à 3e classe); 3° sciences : MM. **Blondlot**, Nancy, **Moquin-Tandot**, Toulouse (2e à 1re classe), **Crié**, Rennes, **Depéret**, Lyon, **Schneider**, Poitiers (3e à 2e classe), **Moreau**, Rennes, **Curie**, Montpellier, **Vèzes**, Bordeaux (4e à 3e classe) ; 4° lettres : MM. **Pingaud**, Besançon, **Waltz**, Bordeaux (2e à 1re classe), **Regnaud**, Lyon, **Bertrand**, Lyon, **Droz**, Besançon, **Colsenet**, Besançon (3e à 2e classe), **Goblot**, Lyon, **Besson**, Grenoble, **Camena d'Almeida**, Bordeaux, **Piquet**, Lille, **Huguet**, Caen, **Bourdon**, Rennes, **Masqueray**, Bordeaux, **Waddington**, Lyon (4e à 3e classe), **Masson**, Aix-Marseille (4e à 3e).

Le tableau de classement publié par le *Bulletin administratif* du 3 février, fait regretter qu'en raison des titres de toute nature, scientifiques et pédagogiques, les promotions ne soient pas plus nombreuses.

Soutenance de thèses pour le doctorat ès sciences naturelles

Le samedi 30 décembre 1905, M. Borcea (Jean) a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

PREMIÈRE THÈSE. — *Recherches sur le système uro-génital des Elasmobranches.*

DEUXIÈME THÈSE. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Borcea (Jean) a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences, avec la mention *très honorable.*

Soutenance de thèses pour le doctorat ès lettres

M. Rivaud, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Rennes a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

THÈSE COMPLÉMENTAIRE. — *Les notions d'essence et d'existence dans la philosophie de Spinoza.*

THÈSE PRINCIPALE. — *Le problème du devenir et la notion de la matière dans la philosophie grecque, depuis les origines jusqu'à Théophraste*

M. Rivaud a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *très honorable.*

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Belgique

Universités populaires. — *Le Foyer intellectuel* de St-Gille (Bruxelles), la plus prospère des U. P. de Belgique, vient de réaliser, en l'élargissant, une conception émise récemment par le bulletin de la *Coopération des idées* (de Paris). A côté des conférences générales et des sections d'études, il a institué une nouvelle série de causeries dites d'*Orientation professionnelle*. Dans la pensée du comité du *Foyer*, ces conférences ne constituent pas une concurrence aux écoles d'art et métiers, aux cours techniques, etc., elles ont pour but de donner aux ouvriers et aux employés une culture générale *particulièrement adaptée à leurs besoins professionnels*, de les mettre à même d'apprécier exactement les rapports de leur profession avec toutes les autres, de connaître les conditions, les besoins, l'avenir de leurs métiers et de tous les métiers, de leur faciliter le choix entre deux professions ou entre deux spécialités d'une profession. Le programme comprend : des notions pratiques d'économie sociale, d'hygiène industrielle, de technologie des industries, professions et métiers, de sciences naturelles. Pour les auditeurs sont organisées des visites d'usines, de grands chantiers de travaux publics, d'écoles professionnelles, etc.

Le *Foyer intellectuel*, fondé en 1897, vient de célébrer en même temps deux événements heureux et dont la simultanéité est sans doute unique dans l'histoire des Universités populaires : l'inscription de son millième membre et l'organisation de sa millième conférence.

∴

Une *Ecole supérieure d'éducation physique* vient d'être créée à Bruxelles par l'initiative privée. Le grand industriel M. Ernest Solvay, M. Buls, président de la *Ligue de l'Enseignement*, les professeurs de physiologie MM. Heger et Demoos, le directeur de l'Institut de Sociologie M. Waxneilles font partie du comité directeur.

La durée des études a été fixée à deux ans. Les cours de l'Ecole (anatomie, physiologie, gymnastique pédagogique et analyse des mouvements), et les exercices pratiques (gymnastique pédagogiqne, natation, sports et jeux de plein air) sont fréquentés par des élèves réguliers : instituteurs et institutrices, étudiants, et des élèves libres. Aux élèves réguliers seront délivrés, après examen, des diplômes. Plusieurs administrations com-

munales ont officiellement délégué des membres de l'enseignement comme élèves de l'école. Le corps professoral a été choisi dans le personnel des écoles normales et de l'Université de Bruxelles. Trois de ses membres, le Dr Wettendorf, M. de Genst, Mlle Merckx chargés de la partie pratique de l'enseignement, ont fait ; avant l'ouverture des cours, un long séjour d'études en Suède pour s'y pénétrer des méthodes gymnastiques en usage dans le pays de Ling. Les cours de la première année (la seule qui soit organisée en 1905-06) sont suivis par une cinquantaine d'élèves, ce qui peut être considéré comme un succès réel.

∴

L'*Ecole nationale*. — Une excellente revue de pédagogie primaire, vient d'ouvrir une discussion sur un sujet qui intéresse à la fois l'enseignement élémentaire et l'enseignement supérieur. Convient-il de modifier la loi universitaire de manière à permettre aux instituteurs de suivre les cours et de passer les examens dans les Facultés de philosophie et lettres et de sciences? D'une manière plus générale, ne serait-il pas désirable de confier la préparation des instituteurs primaires aux Universités? Telles sont les deux questions posées.

La discussion n'a pas encore été poussée bien avant. Toutefois il est permis de noter dès maintenant que les professeurs des Universités semblent d'accord pour répondre négativement aux interrogations que je viens de reproduire, ou du moins à la seconde; tandis que les maîtres de l'enseignement primaire opinent pour l'affirmative. Attitudes assez naturelles d'ailleurs et qu'il y aura peut-être lieu d'étudier de plus près, si le débat prend quelque ampleur.

∴

La *Ligue belge de l'Enseignement* vient de lancer dans le pays une formule de pétitionnement en faveur de l'instruction primaire obligatoire. Elle est ainsi conçue : « Les soussignés prient les Chambres législatives de voter à bref délai une loi décrétant l'obligation pour les parents de donner ou de faire donner, dans la famille ou dans l'école de leur choix, l'instruction primaire à leurs enfants ». Cette rédaction — qui ne mentionne pas l'idée de laïcité de l'enseignement public et qui affirme le principe constitutionnel de la liberté d'enseignement — a pour but de rallier au pétitionnement les démocrates-chrétiens à côté des libéraux et des socialistes. Tout Belge, homme ou femme, âgé de 21 ans, au moins est admis à signer. Il me parait intéressant de rapprocher de ce pétitionnement — très bien organisé grâce au concours de la Fédération des instituteurs — les principales « thèses » proposées par M. Buls, président de la *Ligue de l'Enseignement* à cette association, comme des indications déterminant le sens de son action : « Le seul moyen de mettre en valeur les forces intellectuelles de la population belge est de décréter l'obligation légale, pour les parents, de donner l'instruction et l'éducation à leurs enfants. Une sanction pénale devra garantir l'accomplissement de ce devoir. L'éducation populaire doit être organisée en vue d'empêcher la formation de non valeurs, déchets de la population. — Le temps consacré

à l'enseignement primaire est insuffisant. L'éducation physique et intellectuelle doit être continuée dans les écoles d'adultes, industrielles, d'apprentissage, d'enseignement secondaire. Les œuvres post-scolaires forment le corollaire indispensable de ces enseignements spéciaux. L'enseignement supérieur doit avoir pour objet non seulement de conduire aux professions libérales mais encore de préparer une élite de savants et d'artistes. La question des langues doit être résolue au point de vue de la conservation de l'originalité de notre caractère national » Dans la pensée de M. Buls, il est nécessaire de développer dans les divers ordres d'enseignement l'étude de la langue flamande et de faire de celle-ci la langue « véhiculaire » dans les établissements d'instruction des provinces septentrionales de la Belgique. L. Leclère.

Nouvelle-Orléans

Université Tulane. — M. Alcée Fortier, professeur à l'Université Tulane, l'un de nos correspondants les plus appréciés, a prononcé à l'ouverture des cours de l'Ecole de médecine de cette Université un discours sur « *Les médecins dans l'histoire et dans la littérature de la Louisiane* ». Nous relevons dans cette spirituelle allocution quelques passages particulièrement intéressants pour l'histoire d'une de nos anciennes colonies.

Le premier médecin qui y fut envoyé fut le sieur Ballay, chirurgien, exilé par *lettre de cachet*. Il était à bord du *Saint-Louis*, de la marine royale. qui arriva à la Louisiane le 21 mars 1719. Pourquoi ne l'avait-on pas mis à la Bastille? était-ce un adoucissement de peine ou une aggravation? voulait-on imposer *de force* un médecin aux colons? L'Histoire est muette sur ces points. Quoi qu'il en soit, il n'eut pas de peine à faire mieux qu'un autre médecin qui s'y était trouvé quelques années avant lui, un certain Liotot qui n'est connu que pour avoir assassiné Cavelier de la Salle, à coups de fusil, il est vrai, et non à coup d'ordonnances. Les vaisseaux de guerre de ce temps ne possédaient pas toujours un médecin de bord, comme on le voit par les rôles d'équipages. En 1732, la Nouvelle-Orléans, pour une population de 883 habitants, avait quatre médecins, un apothicaire et un infirmier. Le docteur Brosset, ancien chirurgien de « la Seine » obtint du gouverneur la permission d'acheter deux nègres, parce qu'il était *rangé*. En 1738, le docteur Prat demanda des subsides pour la création d'un jardin de plantes médicinales, et un traitement de 2.000 livres, car l'usage était de soigner les habitants pour rien. En 1737 fut fondé l'hôpital Jean-Louis, qui devint l'hôpital actuel de la Charité. En 1802 nous voyons un dentiste, M. Lartigue, étendre l'exercice de sa profession aux chevaux et aux animaux de toute sorte qu'il reçoit dans une superbe savane au prix d'un dollar par tête.

Mais l'exercice de leur art n'empêcha pas les médecins de songer à leur pays : lorsqu'en 1862 Beauregard se mit à la tête des Louisianais pour défendre la vallée du Mississipi, il envoya à la Nouvelle-Orléans son médecin en chef, le docteur Samuel Choppin, qui enflamma ses compatriotes par *La Marseillaise*, et les conduisit sur l'héroïque champ de bataille de Shiloh.

La littérature à son tour a des droits sur plusieurs médecins louisianais. C'était autrefois l'usage d'envoyer les jeunes gens faire leurs études en France : après leurs années de collège, un certain nombre restait à Paris pour étudier la médecine, et à leur retour ils faisaient suivre leur nom des lettres D. M. P. (Doctor Medicus Parisiensis). Ils rapportaient de France l'amour des lettres grecques, latines et françaises, et plusieurs comptent parmi les écrivains de mérite. Car la littérature française en Louisiane n'est pas sans valeur, et possède des œuvres qui honoreraient toute littérature. Le docteur Deléry écrivit, outre de charmants poèmes lyriques, une satire contre le gouvernement de Butler à la Nouvelle-Orléans « *Les Némésiennes Confédérées* », une comédie en vers, également politique « *L'Ecole du Peuple* », et une intéressante étude de mœurs « *Les Chroniques Indiennes* ». Le docteur Testut a composé « *Les Echos* » (1849), scènes de la vie domestique, touchantes et tristes, « *Les Filles de Monte Cristo* » continuation du roman d'Alexandre Dumas, et un ouvrage de critique « *Portraits Littéraires* ». On doit au docteur Alfred Mercier, le fondateur de l'Athénée Louisianais, société créée pour le maintien de la langue française en Louisiane, des poésies et des nouvelles tantôt charmantes et gracieuses, tantôt pleines de force et de vie. « *L'Habitation Saint-Ybars* » donne une intéressante description de la vie des planteurs avant la guerre de Sécession. Un autre médecin, le docteur Durel fonda le « *Carillon* » journal littéraire et satirique qui ne fut pas sans influence sur la vie politique de la Louisiane. E. Louf.

« The George Washington University » de Washington

Cher monsieur Picavet,

Vous trouverez ci-joint la traduction d'un fragment d'une lettre que vient de m'écrire M. E. G. Lorenzen, mon collègue de la George Washington University de Washington. Les détails qu'il me donne intéresseront sans doute ceux de vos lecteurs, et ils sont nombreux, qui suivent de près le développement et les tendances des Universités américaines.

Veuillez toujours croire, cher monsieur, à mes sentiments bien vivement sympathiques. Caudel.

« ... De très importants changements ont été récemment apportés à « l'organisation et au but de notre travail universitaire. Le nom de notre « Université a été changé de *Columbian*, en *George Washington University*, car la similitude de noms avec la *Columbia University* de « New-York entraînait des confusions constantes dans la correspondance des deux institutions. La Charte de notre Université a été considérablement étendue. Nous sommes désormais autorisés par un acte « du Congrès de 1904 à organiser des *Colleges* séparés qui, tout en possédant une personnalité légale et une administration financière indépendantes, seront partie intégrante de l'Université quant à l'enseignement. Actuellement, les *Colleges* ou *departments* suivants sont

« constitués: le *Columbian College*, consacré aux lettres et aux sciences ; « le collège de mécanique ; la section de médecine et d'art dentaire ; la « section de droit et de jurisprudence ; la section de politique et de « diplomatie.

« Par la nature de ses travaux, notre section de politique et de diplo-« matie ressemble à une école des sciences politiques. Elle ne se « propose pas seulement de préparer les jeunes gens aux carrières diplo-« matique et consulaire et, en général, aux fonctions publiques ; elle a « encore pour but de donner aux étudiants la connaissance la plus « élevée et la plus complète qu'on puisse acquérir, par la théorie, dans « cette branche de la science. En vue de la préparation professionnelle, « qui exige au moins deux ans de scolarité, la section délivre le grade « de *Master of Diplomacy*. Les enseignements fondamentaux pour « l'obtention de ce grade sont prescrits par le règlement, les autres sont « laissés au choix du candidat. Les études pour le grade de docteur en « philosophie sont organisées sur le même plan que dans les sections de « sciences politiques de toutes les grandes Universités de ce pays. Le « minimum de la durée des études est de trois ans. L'étudiant organise « son travail à son gré. L'épreuve principale est la thèse qui doit cons-« tituer une contribution appréciable à la somme de savoir humain.

« La section de politique et de diplomatie fondée en 1898, avait été, « jusqu'aux changements récents, intimement unie à la section de « droit. D'après le plan de réorganisation, elle doit constituer une section « entièrement séparée, avec le but général signalé plus haut. Nous som-« mes certains que cette transformation donnera les meilleurs résultats « et qu'elle mettra en lumière l'importance croissante de l'étude des « sciences politiques dans ce pays et les avantages particuliers qu'offre « pour cette étude notre ville capitale.

« Le département d'Etat a, dans un arrêté récent, manifesté l'intention « d'introduire le mérite dans l'organisation de nos services consulaires « et diplomatiques. Toutes les positions de début dans ces services seront « désormais données à la suite d'un concours dont le règlement n'a pas « encore été élaboré. Nous devons organiser notre travail en consé-« quence... »

Angleterre

Université de Liverpool. — Le Sénat de l'Université de Liverpool a constaté, dans sa séance du 30 novembre 1905, la situation prospère dans laquelle se trouve l'Université, grâce au renouvellement de la subvention annuelle de 10 000 l. st. que lui sert la Corporation de Liverpool. Les encouragements que la nouvelle Université reçoit de la générosité privée ne sont pas moins remarquables. Elle vient de recevoir, en effet, de mistress James Barrow un don de 10.000 l. st. pour la fondation d'une chaire de français, et elle doit toucher prochainement des exécuteurs testamentaires de M. James L. Bowes, de Liverpool, une somme de 8.000 l. st. qui sera partagée entre les deux départements de langues modernes et de chimie.

L.

Paris

Musée pédagogique. — Le Ministère de l'Instruction publique, désireux de voir se créer un mouvement pour la décoration des écoles, avait demandé à un certain nombre d'artistes, MM. Adlen, Charpentier, Dabadie, Dauchez, Despagnat, Hanicotte, Henri Martin, René Ménard, Raffaeli, Lucien Simon et Véry, des maquettes qui furent exposées à l'exposition de Liège.

Ces maquettes sont exposées actuellement au Musée pédagagique, 41, rue Gay-Lussac, dans la salle de la décoration scolaire où le public est admis le jeudi de 10 heures à 5 heures.

Les Conférences du Musée pédagogique (41, rue Gay-Lussac) seront consacrées cette année à l'enseignement de la grammaire. C'est la troisième série de ces Conférences du jeudi, inaugurées en 1904. Les conférenciers pour 1906 sont MM. V. Henry, F. Brunot, H Goelzer, professeurs à la Sorbonne; L. Sudre, professeur au lycée Montaigne; Ch. Maquet, professeur au lycée Condorcet. On est admis aux conférences et aux discussions qui les suivront sur la présentation d'une carte délivrée au Musée pédagogique.

Collège de France

Annuaire. — L'Annuaire du Collège de France pour 1905-1906 s'ouvre par une notice de M. Maspéro sur la chaire qui a été illustrée par Champollion et de Rougé.

La chaire qui porte actuellement le nom de chaire d'Egyptologie fut créée pour Champollion sous le nom de chaire d'Archéologie, par ordonnance en date du 12 mars 1831. En la désignant ainsi on entendait exprimer le désir de voir ce savant étendre ses recherches non seulement à l'Egypte, mais à l'Orient tout entier. Le gouvernement avait fondé cette chaire sans avoir les ressources nécessaires pour le traitement du professeur. Champollion commença son cours le 23 mai, et dès la seconde leçon, le 26 mai il dut s'arrêter, épuisé par les fatigues qu'il avait éprouvées en Egypte. Il donna encore cinq leçons dans le mois de décembre de l'année suivante, et fut contraint de renoncer à son enseignement. Il mourut le 4 mars 1832. Personne n'osa assumer la lourde charge de lui succéder, et la chaire fut vacante pendant cinq ans. En 1837, l'assemblée des professeurs la confia à Letronne qui avait alors la chaire d'*Histoire et Morale.* Sans continuer les recherches hiéroglyphiques de Champollion, il fit connaître l'archéologie égyptienne avec beaucoup de science et d'autorité. Il mourut en 1848, et eut pour successeur Lenormant, qui continua, quoique le titre de la chaire n'eût pas été modifié, à s'occuper beaucoup de l'Egypte : mais il était plus artiste que savant. A sa mort en 1859 sa chaire passa à Emmanuel de Rougé sous le titre de chaire de Philologie et d'Archéologie égyptiennes : il l'occupa treize ans. Il fut le véritable continuateur de Champollion. En 1873, Mariette fut tenté de quitter

les fouilles qu'il dirigeait en Egypte pour recueillir son héritage, mais il se désista en déclarant que Maspero lui paraissait capable de remplir la place, bien qu'il ne fût âgé que de vingt-six ans. Ce dernier fut nommé chargé de cours et quelques mois plus tard professeur titulaire. Il a conservé ce titre jusqu'à ce jour, et a eu comme suppléants Grébaut de 1880 à 1884, Lefébure de 1884 à 1885, Guieysse de 1885 à 1886, Georges Bénédite de 1899 jusqu'au jour présent. Le professeur d'Egyptologie, recevant aujourd'hui ses élèves déjà formés par l'Ecole des Hautes Etudes, n'a pas à s'occuper des rudiments et peut, comme les autres professeurs du Collège de France, se consacrer aux progrès de la science. L.

Cours d'histoire générale et de méthode historique.— Notre collaborateur M. Gabriel Monod, nommé le 5 novembre chargé du cours complémentaire créé pour cinq ans à la suite de la donation Arconati-Visconti, née Peyrat, a ouvert son cours le 2 décembre. La leçon d'ouverture publiée par la *Revue Bleue* a été tirée à part. M. Monod a fait succinctement l'historique de la chaire d'histoire du Collège de France créée le 17 février 1769, occupée successivement par l'abbé Jean-Jacques Garnier jusqu'en 1778, par Pluquet (Histoire et philosophie morale) jusqu'en 1782, par l'abbé Jean-François Hugues, dit Du Tems, jusqu'en 1789, par Pierre-Charles Lévesque jusqu'en 1812, par Clavier de 1812 à 1817, par Daunou jusqu'en 1830, par Letronne jusqu'en 1837, par Michelet de 1838 à 1852, enfin par Guigniaut et Alfred Maury. A la mort de Maury, la chaire d'histoire et morale fut transformée pour M. Longnon en une chaire de géographie historique. M. Monod se propose d'examiner quelles sont les bases scientifiques de l'investigation historique, car les progrès de toutes les sciences auxiliaires de l'histoire et l'élargissement de son domaine ont donné à cette recherche une étendue, une précision et un intérêt qu'elle n'avait pas il y a un siècle. Il montrera ensuite par des exemples, les difficultés de la critique historique, les résultats qu'elle a obtenus, comment on doit poser les problèmes et comment on arrive, sinon à les résoudre, du moins à les circonscrire. Il étudiera l'évolution qui s'est produite pendant les derniers siècles dans la conception de l'histoire et la manière de l'écrire ; il exposera la méthode ou plutôt les méthodes proposées pour aborder et résoudre les questions de synthèse et de généralisation historiques. M. Monod commencera par étudier la vie, l'œuvre et l'enseignement de Michelet, qui sont en relation étroite avec toute l'histoire politique et sociale du XIXe siècle.

Chaire d'histoire et antiquités nationales. — M. Jullian a ouvert son cours le 7 décembre 1905 en traitant de *La vie et l'etude des monuments français* (*Revue bleue* des 6 et 13 janvier 1906) : « Le désir de faire revivre, dit-il, nous le voyons dans tous les siècles. Moyen Age, Renaissance, Temps modernes, toutes les époques ont eu des hommes qui ont réfléchi sur les vieux monuments, qui ont cherché à deviner leur nom et leur caractère, à leur épargner cette mort nouvelle et définitive qu'est l'oubli de l'existence antérieure. Ils ont souvent fait cette œuvre avec maladresse et partialité. Il a été besoin de quinze siècles et de révolutions de tout genre pour nous mettre à l'apprentissage de la vérité. Mais enfin, ignorants ou savants, sages ou passionnés, les hommes dont nous nous

sommes entretenus ont aimé et respecté l'histoire et ses monuments. Aussi bien Quicherat, diagnostiquant par une analyse impeccable l'âge d'un portique roman, que l'humble pèlerin, saluant du nom de Charlemagne la vieille route latine qui montait vers Roncevaux. Tous deux, à leur manière, ont été des chercheurs ; tous deux ont senti également l'âpre besoin de connaitre le passé de notre sol et la première vie de ses monuments Cette sainte curiosité sera désormais, Messieurs, le principal de nos devoirs ».

Pour la langue internationale. — L'idée de la langue internationale, qui ne cesse de faire des progrès en France (où elle a rallié la plupart des universitaires), en Angleterre, en Allemagne, etc., et qui avait déjà envahi la République Argentine, le Pérou, le Chili, le Mexique et le Canada, vient de s'implanter aux États-Unis, grâce au zèle du professeur Willstwald, de Leipzig. Appelé à faire des cours à l'Université Harvard pendant un semestre, l'illustre physicien-chimiste a profité de son séjour en Amérique pour propager l'idée dont il s'était déjà fait avec succès le champion en Allemagne ; il a gagné à la *Délégation pour l'adoption d'une langue internationale* l'approbation et la signature de 13 membres de l'*American Academy of Arts and Sciences* et de 19 membres de l'*Academy of Science* de Washington. Il a converti le *Verein alter deutschen Studenten* de New-York ; il a fondé à Cambridge (Mass.) et à New-York de nouveaux groupes espérantistes, et a donné une vive impulsion à ceux qui existaient déjà à Washington et à Philadelphie. En un mot, comme nous l'écrit un de nos collègues transatlantiques, à l'indifférence de naguère a succédé un véritable engouement. C.

Une association de bibliothécaires

A l'exemple de leurs confrères étrangers, notamment des Américains, nos bibliothécaires veulent se grouper. On nous annonce qu'une *Association des bibliothécaires français* est en voie de formation. Cette association aura pour but de donner plus d'efficacité aux efforts des bibliothécaires pour rendre leur travail professionnel plus aisé et plus fécond en résultats utiles, pour faire de plus en plus de nos bibliothèques de véritables rouages de la vie moderne. La constitution définitive de cette association, dont le comité provisoire a son siège, 6, place du Panthéon, aura lieu vers Pâques, dans une assemblée générale à laquelle seront convoqués les bibliothécaires. Nous ne pouvons que lui souhaiter bon succès.

Poitiers

Rentrée solennelle de l'Université. — M. Boissonnade, professeur de géographie à la Faculté des lettres, a présenté le compte rendu des travaux de l'Université. Après avoir salué ceux que la mort a fait disparaitre, M. Guibal, professeur d'histoire, M. E. Durrande, chef des travaux

pratiques à la Faculté des sciences, un homme que la limite d'âge a condamné à la retraite, M. Poirault, qui professait depuis 30 ans à l'Ecole de médecine, et deux maîtres qui vont momentanément enseigner à l'étranger, MM. Chérot, nommé professeur à l'Ecole de droit khédiviale au Caire, et Arnould, nommé professeur de littérature française à l'Université Laval, de Montréal, MM. Boissonnade souhaite la bienvenue à MM. Bodroux, Turpain, Nicouleanu, Blet à la Faculté des sciences, Pouliot, Barnsby, Léger, Sauvage à la Faculté de médecine.

L'Université de Poitiers a fait paraître plus de cent monographies, volumes, brochures, articles pendant l'année 1904-1905, parmi lesquels il faut citer les tomes VI et VII de la nouvelle édition du *Cours de droit administratif* de M. Th. Ducroq, un ouvrage de M. Arthuys sur les *Sociétés commerciales*, les *Leçons de physique* de M. Turpain, les recherches de M. Laumonier sur les lettrés de la Renaissance, le tableau de la vie en France sous Louis XV et Louis XVI tracé par M. Carré et qui paraîtra dans l'*Histoire de France* de M. Lavisse.

Le nombre des candidats au baccalauréat va diminuant : il a baissé de 800 unités en deux ans. Par contre les moyennes d'admission se relèvent.

Le nombre des auditeurs à l'Ecole de droit n'a jamais été aussi grand : 600 étudiants environ se sont fait inscrire. La Faculté organise une Ecole de notariat.

La Faculté des sciences a 125 étudiants immatriculés : elle a décerné 28 diplômes d'études supérieures. Deux nouveaux certificats d'électricité industrielle et de chimie agricole ont été créés. A la Faculté des lettres, le nombre des inscriptions est supérieur de 79 à celui de l'an passé, mais le nombre des élèves s'est abaissé de 137 à 122 unités. Le nombre des jeunes filles inscrites va en augmentant. Quatorze candidats ont été reçus à la licence, l'un d'eux en même temps à l'Ecole normale.

L'Ecole de médecine a reçu 316 inscriptions de doctorat et 148 inscriptions de pharmacie. Le nombre des étudiants est de 90.

Le Conseil municipal a voté 25.500 francs pour l'agrandissement de la bibliothèque. La Faculté des sciences a été dotée de laboratoires annexes de botanique et de chimie.

Le Conseil de l'Université a adopté un vœu tendant à obtenir que « les étudiants régulièrement inscrits à une Faculté ou école d'enseignement supérieur soient placés dans une ville d'Université pendant la durée de leur service militaire ».

A la Faculté des lettres, l'institution d'un certificat d'études pour les étrangers a donné peu de résultats. La Faculté se propose de préparer les candidats au concours d'admission aux bourses de licence et à l'Ecole normale supérieure.

M. Boissonnade termine en souhaitant, au lieu de la division en Facultés, la création d'*Instituts* qui s'occuperaient de science désintéressée et d'*Ecoles pratiques* qui en dépendraient, et en faisant des vœux en faveur de l'extension universitaire.

Lyon

A l'appel de la Faculté de Lyon pour l'organisation d'une année d'études préparatoires d'enseignement supérieur, que nous publions plus haut,

la Faculté des lettres de Rennes a répondu en votant à l'unanimité la suppression des rhétoriques supérieures et l'obligation d'une année de scolarité dans les Facultés pour les candidats au concours commun de l'Ecole et des Bourses. Le projet est repoussé par la Faculté de Caen, approuvé sans réserve par celle de Lille qui demande en outre que la géographie trouve place dans le programme de l'année d'études préparatoires. Le principe en est approuvé, avec des réserves de détail, par les Facultés d'Aix, Dijon, Besançon, Montpellier.

Dijon

Donation. — On annonce qu'une donation de 100.000 francs a été faite à la Faculté des lettres.

Institut géographique. — Le fonctionnement de cet Institut, organisé par M. Hauser, donne toute satisfaction aux maîtres et aux étudiants.

Cours d'antiquités hébraïques. — M. Louis Lévy, docteur ès lettres, a ouvert un cours libre le 13 décembre. La leçon d'ouverture était une introduction aux premiers chapitres de la Genèse. Le succès du cours, qui utilise les recherches des assyriologues paraît assuré.

Toulouse

Annuaire pour 1905-1906. — L'Annuaire donne en 200 pages : 1° la loi du 10 juillet 1896 relative à la constitution des Universités ; la loi de finances du 30 mai 1899 autorisant la perception de rétributions, les décrets relatifs à l'Observatoire ; 2° les dons, legs et subventions dont dispose l'Université ; 3° les revues et publications diverses ; 4° la liste des recteurs ; 5° le Conseil de l'Université ; 6° les enseignements et emplois créés par le Conseil de l'Université et rétribués sur les fonds universitaires ; 7° les titres universitaires ; 8° les dispenses de droits ; 9° la Faculté de théologie protestante de Montauban ; 10° la Faculté de droit ; 11° la Faculté mixte de médecine et de pharmacie ; 12° la Faculté des sciences ; 13° la Faculté des lettres ; 14° l'Observatoire de Toulouse ; 15° l'Observatoire du Pic du Midi de Bigorre ; 16° la Bibliothèque universitaire ; 17° nombre des étudiants pendant l'année scolaire 1903-1904 ; 18° Ecole pratique de droit ; 19° extraits de la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée ; 20° Association des étudiants ; 21° Comité de patronage des étudiants étrangers ; 22° adresses des professeurs.

NÉCROLOGIE

I. — Ernest Bichat

M. Bichat, doyen de la Faculté des sciences de Nancy, sorti de l'Ecole Normale en 1869, professa deux ans au lycée de Poitiers, puis revint à l'Ecole comme agrégé préparateur. Après avoir enseigné au lycée de Versailles il fut nommé à la Faculté de Nancy : « Il dépensa sans compter, dit M. le recteur Adam, son intelligence toujours si lumineuse, sa volonté qui était de fer pour le bien, et son cœur, surtout ce cœur d'or que nous connaissons tous, avec cette bonne humeur et cette joie qu'il apportait partout et ce verbe chaleureux qui gagnait chacun à sa cause ». — « Ton œuvre à Nancy, dit M. Floquet, est trop vaste pour que je songe à la retracer en ce moment. Elle sera détaillée dans d'autres circonstances avec toute l'ampleur qu'elle mérite. Qu'il me soit permis toutefois de dire que tu t'es multiplié partout, que que tu as été la cheville ouvrière de tout, que dans cent conseils ou comités tu as rendu mille services, mais que tu as su rester, avant tout, l'incomparable doyen de la Faculté des sciences ; tu l'as animée de cette prodigieuse activité qui t'animait toi-même et par là elle est devenue ce qu'elle est aujourd'hui. »

Nous reviendrons sur l'œuvre de notre regretté collaborateur quand l'Université de Nancy lui aura consacré la notice qui lui revient.

II. — Emile Boutmy

La mort de M. Boutmy a été un deuil pour la *Société d'enseignement supérieur* dont il avait été un des fondateurs. MM. Gebhart, Aucoc et Albert Sorel ont rappelé sommairement son œuvre : « Nous respections en lui, a dit M. Gebhart, un esprit d'élite, un historien de la grande famille philosophique dont Hippolyte Taine, son ami, avait été longtemps le chef admiré ; nous l'honorions pour l'œuvre qu'il avait créée, la noble

école qui pleure en lui le guide le plus éclairé, le conseiller le plus aimable et le plus paternel... Il nous laisse deux beaux livres où se révèlent la méthode intellectuelle et le large sentiment des réalités sociales qui firent de lui un grand fondateur, son *Essai d'une psychologie politique du peuple anglais au XVIII[e] siècle* et ses *Eléments d'une psychologie politique du peuple américain*. Pour M. Boutmy les manifestations de la vie publique d'une nation répondent à des tendances profondes dont l'histoire peut modifier, atténuer la force originelle, que les rivalités d'intérêts extérieurs peuvent exagérer et qui demeurent comme le fond dernier et permanent d'une race et le génie intime d'un gouvernement et d'une politique. Cette psychologie devient ainsi la première assise de l'histoire dont le devoir est de comprendre la figure morale des peuples, identique toujours à elle-même malgré l'altération que le temps, les révolutions, les progrès de la civilisation imposent à ses traits essentiels. L'historien pénétrera d'autant plus facilement dans cette conscience intime des sociétés politiques que lui-même sera plus attentif à sa propre vie intérieure ».

M. Aucoc a parlé de l'Ecole des sciences politiques : « M. Boutmy n'a pas seulement organisé l'enseignement avec les programmes qui lui paraissaient le mieux appropriés à la variété des connaissances qu'exige la bonne gestion des affaires publiques... Il a de plus, par le choix de ses professeurs, assuré la modération et l'impartialité de cet enseignement... Sans doute il a demandé et obtenu la collaboration d'un certain nombre de maitres éprouvés qui s'étaient distingués dans les grandes écoles de l'Etat. Mais il en a recruté beaucoup parmi des hommes que rien n'avait préparés à l'enseignement et qui, pour accomplir la tâche nouvelle qu'il leur confiait, devaient mettre en ordre à la hâte les connaissances qu'ils avaient acquises dans la pratique des affaires ».

M. Albert Sorel a parlé comme doyen du corps professoral : « Evoquons auprès de ce cercueil, dit-il, ces grandes ombres qui se penchèrent sur notre berceau, Guizot et Taine, tout un siècle de pensées françaises, d'histoire et de critique, d'éloquence et d'art, illustres témoins de la jeunesse de Boutmy, premiers patrons de son école balbutiante encore et parrains du navire qu'il lançait à la conquête des colonies nouvelles. Evoquons, avec leur souvenir, celui des maîtres en pleine possession d'autorité qui furent l'honneur de nos commencements et garantirent de leur signature consacrée, la signature de nos noms presque tous inconnus : Paul Janet, Camille Roussel et vous, mon cher collègue, confrère et ami Levasseur que nous étions fiers de voir à notre tête et que, pour notre consolation, nous trouvons ici parmi nous ».

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Edmond Pottier. — *Douris et les peintres de vases grecs*, dans la collection *Les grands artistes*. — Librairie Renouard, Paris, 1905, 1 vol. orné de 24 reproductions hors texte, 126 p. in-8.

C'est une opinion trop généralement admise dans l'enseignement de l'histoire de l'art, que la peinture grecque n'a laissé d'elle-même aucune trace, aucun souvenir, et que le génie d'un Polygnote, d'un Parrhasius, d'un Apelle, demeure à jamais lettre morte pour la postérité. Sans parler des fresques pré-helléniques de la période mycénienne ou crétoise, on peut affirmer que les populations ioniennes et doriennes qui occupèrent, dans l'âge suivant, les rivages de l'Asie Mineure et les vallées de la Grèce continentale cultivèrent, elles aussi, avec succès la peinture : de ces lointains essais témoignent encore aujourd'hui les innombrables vases grecs, ioniens, corinthiens ou autres, où se marque, à travers un archaïsme naïf, une intelligence pénétrante de la nature et de la vie. Plus tard, il est vrai, la grande peinture monumentale, contemporaine des œuvres les plus belles de l'architecture et de la plastique, n'a laissé que de rares fragments (pâles débris de statues et de stèles peintes, de triglyphes et d'architraves coloriés) ; mais la céramique de la même période atteste le degré de perfection où étaient alors parvenus les dessinateurs et les peintres grecs. La composition même d'un vaste tableau, comme celui dont Polygnote avait décoré la *Lesché* de Delphes, ne nous est pas complètement inconnue, grâce à l'ordonnance des scènes analogues que présente la série si riche des vases peints. Nous n'ignorons tout à fait ni les sujets familiers à la peinture antique ni la facture propre de tel ou tel artiste, et M. Pottier a pu tracer, dans le joli volume que nous avons sous les yeux, le portrait d'un maître dont le nom mérite d'être tiré de l'oubli. Les vases signés de Douris, joints à ceux qu'une critique sûre attribue au même atelier, permettent de caractériser l'œuvre et le talent de ce céramiste athénien. Mais M. Pottier a considéré surtout, dans la personne de Douris, le représentant typique de cette foule nombreuse d'ouvriers céramistes qui a si puissamment contribué à la diffusion de l'art attique dans le monde méditerranéen tout entier. Un pareil sujet, si neuf à tant d'égards, devait tenter l'érudition à la fois ingénieuse et solide de M. Edm. Pottier : le livre, écrit avec la sobriété élégante qui distingue tous les ouvrages de l'éminent archéologue, se recommande en outre par une illustration des plus soignées. Am. Hauvette.

Bresnitz von Sydacoff. — *Le Mystère russe* (Secrets d'Etat dans l'Empire du tsar Nicolas II). Paris, Paulin 1904, iv-256 p. in-16.

Singulier ouvrage accompagné de notes plus singulières encore du tra-

ducteur, une femme, Marcelle Somin. C'est un recueil d'anecdotes secrètes dont la source reste inconnue ; l'auteur déclare les publier pour faire connaître les « forces secrètes qui impriment leur sceau sur la vie de cour et d'Etat en Russie » et qui sont les causes de « la profonde corruption qui règne dans l'armée russe », des révoltes, « des attentats et de la mort mystérieuse de divers grands personnages russes ».

Le livre a été écrit en 1903, avant les désastres de la guerre et la Révolution de 1905 qui ont donné raison aux prévisions sinistres de l'auteur. Mais la prévention est pourtant évidente dans la complaisance avec laquelle il a accueilli toutes les interprétations les plus dramatiques des faits. Pour M. de Sydacoff non seulement Alexandre III est mort empoisonné et Nicolas II a failli être victime d'une tentative analogue ; mais c'est aussi par le poison que le parti absolutiste s'est débarrassé d'Ignatieff : l'espion qui a amené la disgrâce de Soubaroff a péri assassiné ; assassiné aussi le favori de Nicolas, le prince Imeretinsky.

L'auteur en 9 chapitres explique les ressorts secrets de la vie politique russe. D'abord c'est le tsar Nicolas, son éducation qui l'a brisé et en a fait un « doux et pâle mystique », sa faible santé affaiblie encore par sa blessure au Japon et sa maladie à Livadia, sa vie retirée, sa superstition qui l'a livré au Père Jean puis au spirite Philippe. Ce sont ensuite les conseillers du tsar le fanatique Pobiédonoteff, son instrument, Bogolépoff, les policiers Trépof et Sipiaguine (à l'occasion des meurtres de ces agents du despotisme est intercalé le récit des violences contre les étudiants).

Puis (chap. III) vient l'affaire d'espionnage du colonel Grimm, de Varsovie, convaincu d'avoir livré à l'Allemagne les plans des forteresses russes de Pologne. On l'a d'abord condamné à mort et on allait l'exécuter quand un ordre venu de St-Pétersbourg fit surseoir ; on découvrit alors que Grimm avait eu pour complices non seulement plusieurs officiers de la garnison, mais l'état-major tout entier ; à la suite de quoi il fut seulement condamné à la détention.

Le *Testament de Pierre le Grand* (ch. IV) expose la politique traditionnelle de conquêtes indéfinies du gouvernement russe, déguisée d'abord en panslavisme, récemment en « panasiatisme ». à laquelle l'auteur attribue la lutte contre la liberté et les réformes et même l'excommunication de Tolstoï (qu'il raconte en détail) et la mort mystérieuse des conseillers semi-libéraux du tsar, Mouravieff et Imeretinsky, victimes des réactionnaires orthodoxes.

Les chapitres V et VI décrivent la vie intime du tsar, de la cour et de la haute société russe. Nicolas n'a plus la confiance radieuse « que lui inspirait son rôle de bienfaiteur des peuples ». C'est un « personnage frêle et voûté », avec les allures d'un vieillard. Enfermé dans son palais il mène une vie réglée et affairée. Il avait essayé de se délivrer de sa garde de policiers, mais il est bientôt revenu aux craintes et aux précautions de son père ; il a laissé reconstituer la « Sainte Ligue » formée de dénonciateurs qui s'engagent à surveiller tous les personnages suspects. Le tsar ne voyage plus qu'entre des haies de soldats. Même quand il chasse, il emploie pour rabatteurs des soldats et il emmène sa cuisine particulière. Il n'a pas osé faire visite au roi d'Italie et son voyage en Allemagne, au lieu de le distraire, l'a rendu plus sombre et plus nerveux. La tsarine, troublée d'abord par cette vie de terreurs, a repris sa gaieté d'Allemande et s'absorbe dans son rôle de mère. Elle ne s'habitue pas

au faste oriental et ne se plaît qu'aux réunions intimes. Comme elle sait mal le russe et que le tsar parle mal l'allemand, les époux dans l'intimité parlent français. Elle n'a pas grande influence sur son mari. Du moins elle n'a pu empêcher la disgrâce du grand-duc Paul qui avait suivi en Europe la femme divorcée d'un ingénieur d'origine juive. (Ici l'auteur place quelques histoires scandaleuses de seigneurs et de généraux et explique comment la vie de plaisir très coûteuse des officiers russes les amène à emprunter, puis à voler.)

La « secrète conception de l'art de gouverner en Russie » (chap. VII) est l'histoire du chef de police Soubatoff, qui par ses provocations créait des mouvements pour avoir l'occasion de les réprimer et qui fut disgrâcié à la suite des révélations d'un agent subalterne qu'il avait fait mettre en prison au lieu de le payer. — On y a joint les scandales de la construction du transsibérien et de la colonie pénitentiaire de Sakhaline où les femmes sont enfermées dans les mêmes prisons que les hommes, et leurs enfants vendus par les fonctionnaires — Puis les mesures de Kouropatkine contre « l'Association révolutionnaire de l'armée » et l'histoire du grand-duc Nicolas exilé en 1881 comme nihiliste.

Le chapitre VIII (le Département asiatique et la diplomatie russe) donne des détails sur les intrigues des agents russes en Bulgarie, en Bosnie et en Serbie ; on leur attribue l'appui donné par le tsar à Draga Maschin que Nicolas lui retira quand il connut la vérité ; on les accuse même de complicité dans le meurtre d'Alexandre.

L'auteur résume son jugement (ch. IX) dans cette formule. « La Russie a suivi la voie de Gengis-Khan et Tamerlan ». Ce système d'agrandissement indéfini par la force vient de se manifester encore par l'occupation de la Mandchourie et la russification de la Pologne et de la Finlande.

Cette analyse suffit à montrer le décousu d'un ouvrage qui n'est guère qu'un amas de racontars liés artificiellement par des réflexions morales et des lambeaux d'exposition historique. Du moins quelques-unes de ces anecdotes servent à comprendre le caractère du gouvernement russe.

Mais que dire d'un traducteur qui traduit (1) un recueil d'anecdotes en déclarant qu'il ne saurait « s'associer à l'œuvre de l'auteur allemand » à qui il « laisse toute la responsabilité du texte » ? A quoi bon donner au lecteur français « l'opinion allemande exprimée par un Slave dissident devenu Allemand qui veut nous faire partager sa haine de tout ce qui est russe en général et de la vieille Moscovie orthodoxe en particulier » ? Puisque le traducteur a « l'ardent désir de mettre en garde la France et la Russie contre les manœuvres intéressées de nos ennemis héréditaires », il aurait pu s'y prendre autrement qu'en faisant connaître aux Français tant d'histoires scandaleuses. Car s'il les croit fausses, pourquoi les publier ? Et si elles sont vraies, suffira-t-il pour en combattre l'effet, d'y ajouter des notes, dont aucune n'est une rectification et qui servent tout au plus à faire connaître les préjugés personnels (2) du traducteur ?

Ch Seignobos.

(1) On se demande pourquoi cette traduction « de l'allemand » transcrit les déciatines en *acres* et emploie au lieu de spirite la forme anglaise « *spiritiste* ». Y aurait-il eu un intermédiaire anglais ?

(2) Voir p. 39 la note sur les étudiants russes. — Voir surtout p. 174 la note 2 sur « l'élan de patriotisme » du peuple russe « en apprenant les défaites faussement (!) annoncées par

Albéric Calmet. — *La question d'Orient dans l'histoire contemporaine* (1821-1905). préface de M. Fréd. Passy. — Paris Dujarric 1905, III-537 p. in-12.

M. Calmet, docteur en droit et publiciste, a écrit, pour le public cultivé qui n'a pas le temps de lire des ouvrages détaillés, une esquisse des principaux épisodes de la question d'Orient. Il n'a pas essayé de faire œuvre d'érudition, il a pris dans les ouvrages français d'usage courant les matériaux de son travail. Mais il les a choisis avec intelligence, et les a disposés dans un cadre commode et rationnel ; il a écrit dans une langue claire et alerte.

L'évolution de la question d'Orient est présentée dans un ordre chronologique, autant qu'il était possible en menant de front l'histoire du gouvernement ottoman et celle des petites nations chrétiennes qui se sont détachées de l'Empire. Les grandes divisions sont fournies par les deux grandes interventions diplomatiques, le Congrès de Paris de 1856, le Congrès de Berlin de 1878. — Dans la première partie jusqu'à 1856 l'auteur consacre trois chapitres aux trois séries d'affaires, la Grèce, l'Egypte, les Lieux saints (guerre de Crimée).— La deuxième partie (1856-1878) expose en sept chapitres : les essais de réforme, les massacres de Syrie, la formation de l'unité roumaine, la création de la Serbie, les affaires de Monténégro et d'Herzégovine, l'histoire intérieure du royaume de Grèce, le règlement de la mer Noire. — La troisième partie (depuis 1878) a pour titre le *traité de Berlin et les questions actuelles* et traite en 5 chapitres des négociations et de la guerre de 1877, des traités de Berlin, de l'Arménie, de la Crète, de la Macédoine.

Quelques indices révèlent l'étudiant en droit inexpérimenté en bibliographie et en critique historique, qui puise un peu au hasard tantôt dans des documents, tantôt dans de bons travaux de première main, tantôt dans des compilations sans valeur (telles que Sentupéry) et qui cite comme autorité le cours d'un professeur de droit. L'information est très inégale. Sur la période 1821 à 1829 l'auteur ne cite guère que la vieille histoire de Juchereau de Saint-Denys, M. Renault « à son cours » (*sic*), Lavallée, Vaulabelle et le recueil de Martens Il n'a pas connu la *Geschichte Europas* de Stern, pour l'histoire intérieure de l'Empire ottoman, il ne cite pas Le *Tanzsimat* d'Engelhardt. La bibliographie sur l'Egypte est très pauvre en ouvrages récents. L'histoire de la période de 1851 à 1856 ne paraît guère connue que par Thouvenel et Camille Rousset. Malgré quelques citations d'auteurs allemands, l'auteur paraît peu familier avec l'allemand, il suffit de voir ses transcriptions de titres (V. p. 434, note 1).

Peut-être M. Calmet n'était-il pas préparé par ses études antérieures à traiter des questions historiques. Le publiciste se retrouve au contraire, à son avantage, dans les chapitres sur les Arméniens (qu'il appelle improprement l'Arménie), la Crète et la Macédoine qui sont des questions d'actualité. Là il s'est servi directement des documents diplomatiques (Livres jaunes ou bleus) ; il a su se défier des prétentions exagérées des Grecs et ses conclusions sont celles d'un journaliste intelligent ; il a su voir que « la nationalité bulgare paraît appelée à jouer dans les Balkans, le rôle prépondérant ».

les dépêches anglo-allemandes » et p. 172 sur « les agents de l'Allemagne... qui mettent tout en œuvre pour corrompre et désorganiser l'armée russe, comme ils l'ont déjà fait dans l'armée française. »

Malgré ses défauts de méthode historique ce livre reste peut-être le plus juste et le plus agréable à lire des ouvrages de vulgarisation français sur la question d'Orient CH. SEIGNOBOS.

Ivan Strannik. — *La pensée russe contemporaine.* — Armand Colin, 1903.

Au moment où nous suivons avec une sympathie attristée la crise où se débattent nos amis les Russes, où nous essayons, au milieu de dépêches contradictoires ou tendancieuses, de deviner ce qui se passe là-bas, nous consultons volontiers, avec une curiosité inquiète, les livres où des Russes authentiques essayent de nous faire connaître ce peuple que nous ignorons encore, en somme. Voici, par exemple, de M. Ivan Strannik, *La pensée russe contemporaine*: ce livre a paru en 1903, c'est-à-dire à un moment où la façade du pays résistait encore, où nul, je crois, en France, n'était capable de soupçonner les événements qui allaient suivre; lisons donc. Sans doute ce livre ne se suffit pas à lui-même : le lecteur voudrait bien savoir ce qu'est au juste M. Strannik, car l'auteur en général explique le livre, le témoignage n'a de valeur que si on connaît le témoin.

Si une évidente sincérité anime cette déposition, si l'on est certain que M. Strannik ne nous dit que la vérité, on peut se demander s'il nous dit toute la vérité. Ainsi, lorsque dans son introduction il nous fait en deux pages la psychologie du paysan russe, nous constatons au moins une lacune, car rien là-dedans nè nous explique pourquoi en ce moment il y a un dissentiment violent entre le campagnard et l'étudiant, pourquoi le paysan est avec le tzar contre « l'intelligence ».

Mais c'est peut-être une mauvaise méthode que de chercher dans un livre ce qui n'y est pas. En prenant cette étude telle qu'elle est, nous constatons qu'il y a là des choses fort intéressantes, par exemple dans les deux chapitres consacrés à des écrivains connus de tous comme Tolstoï et Gorki ; et nous en inférons que les deux autres parties de l'ouvrage, sur Tchékhov et Korolenko, écrivains profondément inconnus du commun des lecteurs, doivent contenir également la vérité, objectivement rendue.

Je goûte moins le dernier chapitre sur les Doukhobors, parce qu'il manque de détails précis sur cette question qui intéresse un peu tout le monde, et non les seuls Russes ou les seuls Doukhobors. En laissant de côté certains points de leur doctrine religieuse qui ne relèvent que de la conscience, on voit que ces sectaires, essayant de réaliser l'idéal de la vie chrétienne tel qu'ils le comprenaient, prétendaient vivre en ce bas monde sans faire de mal à aucun être animé : repoussant le mal par le bien, la violence par la douceur, ils refusaient le service militaire et pratiquaient le régime végétarien. Traqués en Russie, incapables de vivre en Europe, ils avaient passé l'Océan : le Canada avait promis de les affranchir du service militaire : de plus ils recevaient, pour s'installer et pour vivre là, de fortes subventions d'Amérique et d'Europe. Quoique cet essai de colonisation ait donc été particulièrement favorisé, il ne semble pas avoir réussi. Nous aurions aimé que M. Strannik nous donnât les renseignements les plus circonstanciés sur les destinées de cette secte bizarre; qu'il nous dît si les Doukhobors formaient encore un groupement ou s'ils étaient réduits à l'état sporadique. On nous a vanté cette concep-

tion de la vie : encore faudrait-il savoir si elle n'aboutit pas tout simplement à l'anéantissement. C'est en général ainsi que se terminent les rêves d'amélioration sociale quand on pratique la méthode du tout ou rien.

MAURICE SOURIAU.

Louis Arnould. — *Petit traité de recommandation pour les examens.* — La Chapelle-Montligeon, 1903 (extrait de *La Quinzaine*).

M. Arnould, professeur à l'Université de Poitiers, a vu sa mince brochure atteindre très vite, je crois, sa deuxième édition : ce succès ne m'étonne pas, et augmentera même, puisqu'il n'y a point un Français sur cent qui ne soit ou examinateur ou examiné. Dans cette étude d'un travers qui est plus qu'un ridicule, de cette rage de se faire recommander, on trouve de l'esprit d'abord et de l'émotion ensuite : l'auteur s'égaye au début, puis s'attriste en songeant que quiconque adresse ou paraît accepter une recommandation fausse le cœur des enfants en leur laissant croire que tout le monde fraude et triche, les candidats et même leurs juges. Pour moi, je songe surtout au pauvre petit diable sans relations, qui n'a pas trouvé moyen de se faire recommander même à l'appariteur : il doit se croire refusé d'avance ; et si, en effet, il n'est pas reçu, quels sentiments peut-il rapporter chez lui ? — C'est très fâcheux, mais c'est bien humain, et je crois que M. Arnould retrouvera ce vice qu'il a étudié chez nous, même au Canada, même à l'Université-Laval où il va professer pendant un an.

MAURICE SOURIAU.

F. Allègre, professeur à l'Université de Lyon. — *Sophocle. Etude sur les ressorts dramatiques de son théâtre et la composition de ses tragédies.* — 1 vol. grand in-8°, p. IX et 476; 1895. — Paris, librairie A. Fontemoing, à Lyon; A. Rey, imprimeur-éditeur.

Ce savant ouvrage de l'éloquent et laborieux professeur de la Faculté des lettres de Lyon sera le bienvenu à beaucoup de titres. Signalons tout d'abord le nouveau témoignage qu'il fournit de l'activité actuelle des Universités de provinces et l'heureux contraste qu'elles présentent à cet égard avec l'état de choses d'autrefois. Il serait cruel d'insister, et des circonstances atténuantes plausibles, ne manqueraient pas d'être invoquées auprès de ceux qui mettraient en parallèle avec trop peu d'indulgence la stérilité de jadis avec l'ardeur studieuse des maitres que nous voyons à l'œuvre autour de nous. Tout manquait en effet il y a trente ans pour stimuler et faciliter la tâche qui se poursuit à l'heure qu'il est dans ces laboratoires de hautes études que sont devenues les Facultés provinciales. C'est dans leur sein que se jettent les fondements de travaux du genre de celui dont le livre de M. A. marque l'achèvement et les résultats. Il y en aurait long à dire sur les causes d'un progrès si fécond ; qu'il nous suffise pour aujourd'hui de constater que les libéralités de l'Etat et des administrations départementales et municipales en faveur de l'enseignement supérieur, ont porté les fruits qu'on était en droit d'en attendre. La lice a été ouverte, les prix ont été proposés et les champions n'ont pas fait défaut; c'est ce qu'on ne saurait célébrer avec trop de satisfaction et d'espérance dans les destinées scientifiques de la France !

Ceci est d'ordre général. Un intérêt tout particulier s'attache à d'autres considérations que provoque le sujet d'étude qu'a choisi M. A. Son but

n'a été rien moins que de restituer l'âme grecque dans le champ bien circonscrit par les personnages du théâtre de Sophocle. Le programme de cette psychologie en quelque sorte rétrospective nous est clairement indiqué par l'auteur dans les terme suivants : « Dans la tragédie d'Eschyle, le cours des choses humaines est représenté comme déterminé principalement par l'action de la fatalité. Sophocle n'exclut pas de son théâtre cette cause mystérieuse et divine ; mais en même temps qu'elle, il en fait intervenir une autre, l'homme lui-même, avec sa volonté libre, à laquelle il donne dans les événements une part beaucoup plus large que son prédécesseur. Et ainsi il renouvelle la tragédie en introduisant dans l'art dramatique un ressort nouveau : les caractères, »

Notons, sans aller plus loin, combien sont fécondes et intéressantes les recherches et les comparaisons qu'implique cette interprétation de l'œuvre des deux grands tragiques. Ne l'est pas moins la tâche de distinguer dans cette œuvre ce qui, dans la manière d'agir des principaux personnages mis en scène, est d'impulsion ou d'inspiration divines, de ce qui est d'initiative individuelle et intime. Tout n'est pas là. La méthode et le but auquel tendent ces travaux, est en dernière analyse (et je l'ai dit), de refaire la mentalité des Hellènes de la belle époque. Est-il besoin d'insister de nouveau sur la grandeur et l'intérêt de l'entreprise ? Aussi bien c'est une de celles qui donne toute sa raison d'être et toute son ampleur à l'archéologie classique de la Grèce et de Rome. Par là l'antiquité ainsi comprise reste à jamais un objet inépuisable et passionnant de délicates et profondes études. M. A. le sent ainsi, n'en doutons pas, et quand à propos de Sophocle il recherche d'une manière si fouillée les mobiles des faits et gestes d'Œdipe soyons sûrs qu'il a pour but de remettre sur pied. au point de vue moral, les contemporains de Socrate et d'Alcibiade ,ou plutôt de Sophocle même.

Mais s'agit-il seulement de ce qu'on pourrait appeler une analyse raisonnée des sentiments auxquels obéissait un Athénien du V[e] siècle, en matière quasi sacrée. Parmi les éléments qu'une semblable opération était de nature à dégager, une part (et une grande) était à faire à l'élément religieux sous la forme de croyances pieuses, et c'est à ce point de vue surtout que les résultats de l'expérience se généralisent et servent à répondre à des questions de ce genre : « Qu'était-ce au fond que la religion des Grecs » ? En d'autres termes et en se plaçant sur le terrain dramatique, quelle idée s'étaient-ils formée, par exemple, de l'Até et de la Némésis ? La reprise de ce problème reste d'autant plus actuelle et intéressante que le dernier mot à cet égard n'a été dit ni par Tournier (1), ni par J. Girard (2), ni même par Decharme (3). Aucun d'eux, y compris M. A., ne nous a donné l'étude théologique et psychologique que nécessite le sujet et que l'excellence même de leurs travaux nous autorise à réclamer de ceux qui sont encore là pour y vaquer. En ce qui concerne M. A., ce n'est, nous l'espérons bien, que partie remise. L'auteur de la *Tyché* est particulièrement qualifié pour reprendre la question *ab ovo* et nous montrer, par exemple, que l'Até est au début une pure allégorie personnifiant la Douleur ou le Malheur abstraction faite de ses causes,

(1) *Némésis et la jalousie des dieux* (1863).
(2) *Le sentiment religieux en Grèce*, 3e édition (1887).
(3) *La critique des traditions religieuses chez les Grecs* (1905).

comme le fait si bien voir la place qu'elle occupe chez Hésiode (*Théogonie*, 230) dans l'énumération des fléaux qu'engendre la Discorde (Ἔρις). Or l'Até d'Eschyle ne diffère pas essentiellement de celle d'Hésiode : de part et d'autre, la conception et l'évocation d'une entité fictive de ce genre sont choses purement verbales et desquelles, à l'origine du moins, la religion, au sens où nous l'entendons, est tout à fait absente. Le mysticisme ne s'y est introduit que petit à petit et tardivement pour constituer un semblant de culte qui n'a jamais eu de réalité (et quelle réalité ?) que dans l'imagination des poètes, ses inaugurateurs.

Les mêmes remarques s'appliquent à la Némésis, fille de « la nuit funeste » dans la mythologie hésiodique (*Théog.*, 223) et qui personnifie d'abord avec l'Αἶσα et la Μοῖρα la part, et surtout la mauvaise part, que le destin, c'est-à-dire les dieux, attribuent aux hommes dans la répartition des biens et des maux échéant à chacun d'eux (1). Ce n'est que plus tard que de cette conception primordiale s'est dégagée celle du mauvais vouloir, de la haine, de la jalousie et particulièrement de la jalousie manifestée par les dieux quand ils font de l'infortune le châtiment souvent immérité, à ce qu'il semble, des malheureux humains.

Faut-il insister en revenant à Eschyle sur ce qu'il y a d'illusoire dans sa prétendue piété qui ne repose en somme que sur des jeux de mots ? Dans quelle mesure le sentiment religieux peut-il s'allier à un mysticisme qui résulte de pareils procédés ? Nous voudrions que M. A., sollicité par ces questions, se remette à l'œuvre pour aboutir à une conclusion qui s'indique et qui touche à l'un des points les plus intéressants de sa brillante et substantielle étude. P. R.

André Fontaine. — *Essai sur le principe et les lois de la critique d'art*, 1 vol. in 8°. — Paris. Fontemoing, 1903.

M. F. s'est proposé un sujet qui, avant lui, avait séduit maint dialecticien délié : il a essayé de définir le beau artistique et de dégager les lois de la critique d'art; entreprise vaine, sans doute, tant d'essais infructueux en témoignent et M. F. ne l'ignorait pas, mais entreprise délicate, matière à déployer les ressources d'un esprit logique et subtil et M. F. s'est complu dans une aventure où se trouvait fort à l'aise son esprit ingénieux. Logicien intrépide il a enchaîné les propositions avec une admirable rigueur et l'on serait fort tenté d'être convaincu s'il ne nous donnait lui-même l'exemple des détours par lesquels on se dégage d'une impasse et évite les conséquences de ses propres déductions. Excellent avocat qui nous invite parfois — et ce n'est de sa part ni naïveté ni inadvertance — à ne pas trop le prendre au mot.

L'ouvrage de M. F. est divisé en deux parties. Dans la première il s'efforce de montrer qu'en face des beautés naturelles il y a un beau proprement artistique, il examine le rôle de la pensée créatrice, discute la moralité dans l'art, exalte l'individualité, définit les qualités essentielles de l'expression.

La seconde sur *les lois de la critique d'art* débute par un très vigou-

(1) L'idée première de la Némésis est marquée par le sens de « diviser, partager, prendre », qui est celui de νέμω et de l'allemand *nehmen*; Cf. le lat. *parca*, primitivement « celle qui sépare, met de côté, assigne, attribue, fait la part »; — la Parque est l'intermédiaire entre l'homme et les dieux dans la part que ceux-ci font à celui-là des peines inhérentes à sa condition d'ici-bas.

reux chapitre où M. F. essaye d'établir, contre M. Brunetière, qu'il n'est pas nécessaire, bien au contraire, de pratiquer un art pour en juger judicieusement. Il analyse les conférences de l'Académie royale de peinture qu'il montre dépourvues de toute valeur (1) et réhabilite la critique de Diderot, d'une façon peut-être un peu brève et incomplète. Entraîné par cette thèse, il semble même qu'il ne rende pas tout à fait justice à Fromentin et méconnaisse ce bréviaire exquis que sont *les maîtres d'autrefois*.

Nous arrivons ici à la partie capitale, la plus importante et nul ne s'en étonnera, la moins décisive aussi de cette dissertation ; c'est-à-dire à la définition des lois de la critique. M. F. explique, avec grande raison, qu'il faut se garder de faire état de la moralité, de la délectation et du respect des règles ; mais, ceci posé, il s'empresse de forger des règles nouvelles, lesquelles, à vrai dire, sont si larges, si générales qu'elles risquent à la fois d'emporter une adhésion générale et de se prêter à mille interprétations contradictoires. Est-il nécessaire d'affirmer que « la valeur d'une œuvre jolie est en raison directe de l'originalité avec laquelle la pensée interprète les objets agréables dans la nature et dans l'homme » ou d'énoncer ce théorème « le mérite de l'œuvre sublime est en raison directe de l'effort vers la compréhension réalisée par la pensée créatrice » ? Et pourtant ces règles anodines peuvent, elles-mêmes, devenir dangereuses puisque M F. qui, par ailleurs, prêche éloquemment le libéralisme, s'élève contre les proscriptions et donne l'exemple d'un esprit très compréhensif, d'en réclamer pour condamner l'art décadent ou symboliste.

Je ferais, pour terminer, une dernière chicane à M. F. Au cours d'une des plus délicates démonstrations il essaye d'expliquer le mérite de l'*Olympia* de Manet qu'il accuse, soit dit en passant, « d'avoir toujours donné à la personne humaine et aux formes naturelles un je ne sais quoi de caricatural ». « Cette femme couchée, écrit-il, n'est point plaisante à l'œil, le peintre par cela même ne peut être soupçonné d'obéir à un banal calcul d'immoralité ; le dessin en est sec et dur... n'est-il pas probable que l'auteur a voulu nous communiquer l'amertume que lui-même ressentait devant une vie voluptueuse, à peine, mercenaire et fermée ? En cela consiste son originalité ». J'en demande grand pardon à M. F. mais il me semble que sa subtilité l'a ici desservi : Manet n'était pas un philosophe et, si l'*Olympia* contient une pensée ingénieuse celle-ci est absente du *Bon bock*, du portrait de *Zola*, des vues d'Espagne, de tant d'œuvres d'une facture puissante et neuve, d'une facture que M. F. sacrifie, il me semble, trop volontiers, et qui fut, dans l'effort que Manet accomplit, l'essentiel.

Le livre de M. F. fourmille de souvenirs heureux et de vues suggestives et, si l'auteur n'a pas atteint l'objet qu'il poursuivait, il nous entraîne par des chemins si émaillés qu'on le suit toujours avec plaisir.

LÉON ROSENTHAL.

(1) M. F. a, depuis ce livre, édité quelques-unes de ces conférences jusque-là inédites (Cf. *Revue Internationale*,).

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Revue de l'Université de Bruxelles (*Février-mars 1905*) : **Kugener**, *Les Brimades aux IV° et V° siècles de notre ère* (345-356). Quelques textes intéressants ; **Em. Waxweiler**, *Notice biographique sur Quételet*, p. 412-424 ; *Manifestation Charles Duvivier* : « Jamais, dit M. Graux, il n'a exploité le travail ou ne s'est approprié l'œuvre d'autrui... Il a vécu de méditation, d'études et de travail utile, dans l'atmosphère pure où tout respire l'estime et l'honneur ». — *Octobre 1905* : **E. Kufferath**, *Discours rectoral ; Patriotisme et hérédité* : « Nous lutterons, disait le premier recteur magnifique de l'Université catholique fondée à Malines en 1834, de toutes nos forces, de toute notre âme, pour défendre la religion et les saintes doctrines, pour dévoiler les hérésies et les aberrations des novateurs, pour faire accueillir toute doctrine émanant du Saint-Siège apostolique, pour faire répudier tout ce qui ne découlerait pas de cette source auguste... » « La mission de l'Université libre de Bruxelles, disait Théodore Verhaegen, est de propager, par la voie de l'enseignement et de la publication, toutes les doctrines progressives qui se produisent dans la philosophie, dans la littérature, dans l'histoire, dans le droit, dans les sciences en général, afin de seconder, d'une part, les aspirations généreuses de notre époque et de combattre, de l'autre, toutes les tendances rétrogrades sur le terrain de la science. Son instrument est la raison, sa méthode est la libre discussion... ». « L'enseignement de l'Université libre, dit à son tour le recteur Kufferath, en stimulant les intelligences, en développant les capacités, remplit la mission la plus patriotique et la plus profondément humanitaire... Appliquez-vous à l'étude, dit-il aux étudiants ; travaillez par vous-mêmes ; affranchissez votre esprit de toutes les entraves que les préjugés apportent à son épanouissement. Que votre conscience soit libre, recherchez le vrai avec une bonne foi absolue et un esprit de complète sincérité. Ne vous laissez guider par aucun intérêt autre que la vérité. Elle seule doit être votre loi suprême. Ne soyez ni sectaires, ni intolérants. Formez vos convictions dans l'étude et le recueillement. Qu'elles soient sérieuses et raisonnées. Une fois établies, tenez-y comme au bien le plus sacré. Défendez-les avec ardeur et portez la bonne parole partout où l'occasion s'en présentera... Que vos cœurs confondent, dans un même élan d'affection, la Patrie et l'Humanité ». — **Jean Massart**, *Leo Errera* (1858-1905), notice fort intéressante sur le regretté professeur de botanique de l'Université libre. — *Novembre 1905* : *Un projet de création d'une Faculté commerciale au XVIII° siècle*. Nicolas Bacon, conseiller de commerce, a contribué pour

une large part au développement du grand commerce et de l'extension de l'industrie au XVIIIe siècle. Dans un Mémoire adressé au gouvernement, il proposait d'ériger une Faculté commerciale à l'Université de Louvain. Deux docteurs et quatre professeurs y auraient enseigné les diverses branches se rattachant au commerce et à la navigation. Pour avoir des professeurs, le gouvernement aurait encouragé un certain nombre de jeunes gens à s'appliquer à l'étude des choses du commerce. — Comment M. Pergameni peut-il écrire, à propos du livre de M. Elie Peyron, *Bazaine fut-il un traître?* la phrase suivante : « L'histoire impartiale sait bien que ce n'est pas Napoléon III, mais la France entière qui voulait la guerre ; que la dépêche d'Ems n'a pas été falsifiée par Bismarck et que si Bazaine a été un général incapable, c'est une affirmation toute gratuite que de l'accuser de trahison ». — La *Chronique universitaire* analyse l'article de la *Revue internationale de l'Enseignement* sur la réforme de Sainte-Barbe et reproduit l'article relatif à l'inauguration de l'Université de Sheffield. F. P.

Hochschul-Nachrischten

N° 171, décembre 1904. — Dr. Paul von Salvisberg. — *L'assurance d'étudiants contre les accidents et la Mensa academica.* — Sur une initiative partie de la Haute Ecole technique de Darmstadt, les Sénats académiques examinent en ce moment la proposition d'assurer contre les accidents dans une compagnie unique tout le corps des étudiants collectivement. S. combat ce projet. auquel il oppose celui que les « Hochschul-Nachrichten » ont déjà mis en avant dès 1896 et qu'elles ont exposé depuis lors à plusieurs reprises. Il consiste à créer une assurance mutuelle entre tous les étudiants des Hautes Ecoles techniques et des Universités, qui pourrait compter sur environ 33.000 assurés. Une prime de 3 m. donnerait annuellement 100.000 m., qui permettraient non seulement de distribuer les indemnités nécessaires, mais de créer un fonds de réserve à l'aide duquel on pourrait fonder par la suite des maisons d'étudiants (*Mensæ academicæ*)

Prof. Dr. R. Krönlein (Zürich). — *Le but principal des études médicales à l'Université.* — Article dirigé contre le projet de loi relatif à la « Liberté de l'exercice de la médecine » qui devait être soumis au referendum populaire dans le canton de Zurich et qui a été depuis lors repoussé à une forte majorité.

La nouvelle maison d'étudiants à Prague. — Le 20 novembre 1904, on a inauguré à Prague la magnifique maison fondée grâce à un don de 300.000 couronnes de M. l' « Oberbaurat *Josef Hlávka* », sur un terrain offert par la ville, qui a fourni en outre une subvention de 60.000 couronnes. Cet établissement est destiné à recevoir comme pensionnaires 215 étudiants sans fortune ; ils y reçoivent, moyennant 50 centimes par jour, outre le logement et la nourriture, l'enseignement des langues vivantes (anglais, français et russe). Pour être admis, les étudiants doivent avoir obtenu à l'examen de maturité (baccalauréat) la mention *très bien* (« *mit Auszeichnung* ») et, à l'Université, la dispense des frais d'inscription (« *Kollegiengeld* »), accordée au mérite.

VARIÉTÉS. — *L'enseignement dans l'empire allemand.* — L'ouvrage de *W. Lexis* sur *les Universités allemandes*, écrit pour l'exposition de Chicago (1893) traitait principalement de l'activité scientifique de ces établissements. Le nouvel ouvrage (*L'enseignement dans l'empire allemand, par W. Lexis*, Berlin, Asher et Cº, 1904, 4 vol.), traite surtout de l'organisation de l'enseignement et contient une notice historique et statistique sur chaque Université. En outre, les autres établissements académiques et corps savants, ainsi que les établissements privés et les institutions d'enseignement supérieur y sont étudiés ; les hautes écoles techniques et les écoles professionnelles font l'objet d'un double volume ; enfin deux autres volumes sont consacrés à tous les autres établissements d'instruction. Cette encyclopédie de l'enseignement allemand se décompose ainsi : Vol. I : *Les Universités dans l'empire allemand.* — Vol. II. *Les établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement des jeunes filles.* — Vol. III. 1re partie : *L'enseignement primaire et la préparation des maîtres* ; 2e partie : *Les institutions de bienfaisance dans leurs rapports avec l'école primaire.* — Vol. IV. 1re partie : *Les hautes écoles techniques* ; 2e partie : *Les hautes écoles professionnelles* ; 3e partie : *L'enseignement professionnel moyen et inférieur.*

L'instruction réale et les études en droit. — Le professeur Kübler, qui fait à l'Université de Berlin depuis cinq semestres les cours de langues pour l'étude des sources du droit romain, dit dans son rapport : « Les expériences faites dans mes cours semblent donner raison à ceux qui pensent que le genre d'école et les programmes importent moins que la qualité de l'école, l'esprit des maîtres et la discipline intellectuelle. Un bon élève d'un bon réalgymnase est mieux préparé aux études qu'un mauvais élève d'un mauvais gymnase. L'intelligence et l'ardeur au travail font plus que toute la préparation scolaire. Après s'être appliqués au latin pendant un an, des élèves d'Oberrealschulen, qui n'ont pas appris un mot de latin à l'école, comprennent quelquefois mieux les passages les plus difficiles des pandectes que beaucoup d'élèves de gymnases après neuf ans d'études latines à raison de six à huit heures par semaine. L'admission des élèves des trois types d'écoles secondaires aux études du droit ne peut donc être considérée que comme une mesure excellente. Puisqu'il fallait nécessairement faire tôt ou tard une concession aux adversaires nombreux du gymnase humaniste, on avait à choisir entre deux solutions : ou bien faire ce qu'on a fait, ou bien organiser toutes les écoles sur un type uniforme. La première solution était préférable L'uniformité n'est nulle part moins à sa place que dans l'enseignement. De même qu'on n'y saurait atteindre un but élévé, si on ne laisse le plus de jeu possible à l'individualité et au goût des maîtres, il n'est pas désirable d'autre part que dans la grande patrie allemande tous les hommes soient élevés d'après le même modèle ; il faut tenir compte aussi des aptitudes et des goûts des élèves. Tel préférera dans ses années d'école les branches scientifiques, tel autre les études grammaticales et historiques. L'un et l'autre cultiveront leur esprit et pourront devenir l'un et l'autre des juristes également capables ».

Les Universités suisses en détresse. — La Suisse a six Universités pour trois millions d'habitants ; Neuchâtel veut en fonder une septième.

Les cantons demandent des subsides à la Confédération pour trois de ces Universités. Il eût mieux valu ne fonder qu'une seule Université fédérale, comme le rêvaient les patriotes suisses dans la première moitié du XIXe siècle. On a laissé passer le moment favorable : l'esprit particulariste des cantons ne permet plus cette solution. — *Nouvelles personnelles et locales*. — *Bibliographie*. — *Photographie*.

Recueil pédagogique (**Pédagogitchesky Sbornik**). *Revue de l'administration centrale des institutions militaires d'enseignement*. — Saint-Pétersbourg, année 1904.

M. Flerow, *Essai d'une nouvelle méthode pour l'enseignement de l'orthographe russe* (juillet, pp. 37-59 ; août, pp. 102-129 ; septembre, pp. 178-189). Les exercices élémentaires destinés à donner à l'élève la mémoire mécanique de l'orthographe de chaque mot seront faits de la façon suivante : 1° le professeur s'assurera que le mot à écrire évoque une représentation exacte ; 2° le mot étant placé sous les yeux de l'élève, le professeur le lira, puis l'épèlera distinctement et le fera ensuite répéter à haute voix ; 3° l'élève reproduira alors le mot par écrit tout en l'épelant à son tour à demi-voix.

Les élèves plus avancés s'exerceront à distinguer les homonymes et à corriger des textes fautifs destinés à cet usage et dont le sens leur sera connu.

L'auteur ne s'avance-t-il pas beaucoup en affirmant que les procédés inintelligents de la dictée et de la copie deviennnent dès lors inutiles? En tout cas les exercices élémentaires constituent un effort intéressant pour réaliser les conditions les plus favorables au souvenir en provoquant à la fois des associations intellectuelles, visuelles, auditives, motrices du langage et motrices de la main (1). Il est peut-être utile de se souvenir à ce propos que l'orthographe des mots tient, dans l'enseignement de la grammaire russe, une place très importante, sous forme de longues séries de règles, accompagnées, comme on s'en doute, d'interminables listes d'exceptions. Il y a donc peu à perdre lorsqu'on cherche à expérimenter de nouvelles méthodes.

M. Grekov, *Sur l'enseignement rationnel de l'écriture dans les établissements d'enseignement élémentaire et secondaire* (septembre, pp. 196-211) développe les arguments connus en faveur de l'écriture droite.

A. Aksiouk, *A-t-on besoin d'un manuel de physique à l'école*? (février, pp. 166-185). Le manuel n'est nécessaire que pour les élèves en retard, pour ceux qui ne suivent pas les cours et pour les professeurs.

I. N. V., *L'histoire dans l'enseignement secondaire* (août, pp. 79-102 ; septembre, pp. 159-198). Cette étude contient l'exposé et la discussion d'un article de M. Nikolsky paru dans *Viestnik Vospitania* en janvier 1904. Les deux écrivains sont d'accord pour critiquer le système actuel qui consiste à charger sans profit la mémoire de faits et de dates. Mais là s'arrêtent entre eux les ressemblances. M. Nikolsky s'attache principalement dans ses cours à montrer les phénomènes historiques comme dépen-

(1) Comparer à des travaux analogues analysés par H. Piéron : *Les recherches de psychologie scolaire et pédagogique* (dans *Revue de Psychiatrie*, mars, 1905.

dant moins de quelques individus que des conditions géographiques, économiques, etc. Les élèves découvrent avec lui dans Homère la lutte des classes ; Hérodote leur évoque par contraste notre conception scientifique du monde...

I. N. V. s'en effraie et ne voit comme fruit de cet enseignement que le matérialisme et le scepticisme. Il est imprudent de développer prématurément le sens critique. L'histoire et tout particulièrement l'histoire des héros a comme rôle essentiel de donner à l'enfant un idéal en lui fournissant des exemples de patriotisme et de courage.

Ces préoccupations morales des éducateurs russes se retrouvent comme dans les années précédentes du Recueil, dans de nombreux articles. Citons : **P. Rojansky**, *La personnalité de l'éducateur et du professeur* (conférence faite par le plus ancien professeur du corps des cadets de Pskov, mai, pp. 285-296) ; **B. Fleischer**, *Imitation et suggestion* (février, pp. 189-197) ; **N. K-ov**, *Aide de l'éducateur dans la préparation des leçons par les élèves* (mai, pp. 439-442).

M. Virenius, *Les passions et les moyens de lutter contre elles au point de vue de l'hygiène et de la pédagogie* (novembre, pp. 409-425 ; décembre, pp. 469-486). Dans une classification sévère l'auteur passe en revue les vices en commençant par le goût des beaux meubles, de la bonne chère, des crus renommés et coûteux, du tabac et des allures démesurément rapides, pour continuer par l'amour sexuel (classe de transition entre les passions matérielles et les passions psychiques) et pour terminer par le goût de la musique, du théâtre, des jeux de cartes, des spéculations et du risque, de la chasse, des courses et des divers sports, des bals, des visites, des magasins, des villes d'eaux et des salons de peinture. Comment combattre ces séductions pernicieuses ? En donnant à l'enfant dès l'âge de 13 ou 14 ans des habitudes simples et saines et un idéal de travail.

N. M. I., *Antagonisme entre les éducateurs et les élèves* (avril, pp. 347-373). Pour l'amélioration morale des élèves, il existe dans les corps des cadets des feuilles imprimées où sont énumérés les divers délits qu'ils peuvent commettre : irréligion et impiété, appropriation du bien d'autrui, malpropreté, espiègleries inopportunes, usage clandestin du tabac, etc... Tous les deux mois les éducateurs expriment par des chiffres, après des calculs plus ou moins pénibles, le total des fautes commises qui sont sanctionnées alors par des punitions proportionnelles.

Ce n'est pas en procédant ainsi que l'on peut influer sur des habitudes souvent prises dès l'enfance. Si l'on veut amender les élèves il faut commencer par établir entre eux et les éducateurs des relations confiantes et amicales.

Sur l'appréciation des capacités chez les élèves (mars, pp. 296-301). Il serait bon de classer les élèves deux ou trois mois après la rentrée, suivant leur degré d'intelligence. Les plus faibles feraient en trois ans ce que les autres font en deux. On ménagerait ainsi leurs forces, sans retarder leurs camarades.

Docteur Medem, *Influence de l'hérédité, de la famille et de l'école sur l'état de la vue chez les enfants* (mai, pp. 453-475 ; juin, pp. 528-539 ; juillet, pp. 23-37 ; août, pp. 129-147). Les conclusions de l'auteur s'appuient sur seize années de recherches faites principalement sur les

élèves du corps des cadets de Poltava et de l'Institut des jeunes filles de la même ville. Les tableaux suivants résument près de 10.000 expériences.

1° Pour cent enfants qui entrent à l'école vers 10 ans on compte :

	Garçons	Filles
	—	—
a) Emmétropes.	70	65
b) Hypermétropes. . . .	12	18
c) Myopes	14	12
d) Amblyopes	4	5

2° Pour cent enfants qui quittent l'école à la fin des études :

	Garçons	Filles
	—	—
a) le nombre des emmétropes a *diminué* de	12,50	12,94
b) » hypermétropes »	6,30	10,04
c) » myopes a *augmenté* de	18,65	21,89
d) » amblyopes »	0,15	10,10

Ainsi, à la maison paternelle, où les enfants ne travaillent sérieusement que pendant deux ou trois ans, il y a déjà 30 enfants sur cent dont la vue est anormale. L'école, au contraire, après sept ans d'études, n'augmente la liste des malades que de 13 0/0.

En somme, dans un internat bien dirigé, si l'on a remédié à certaines conditions défavorables, mauvais éclairage, attitudes défectueuses, sorties trop peu fréquentes, la vue peut se corriger dans de très grandes proportions. Il est à remarquer que cette amélioration est de 19 0/0 plus sensible chez les garçons ce qui dénote sans doute un état général plus robuste et plus résistant que celui des filles.

A son tour, le **Docteur A. S.** se montre soucieux de l'hygiène scolaire, dans un article intitulé : *A propos des pieds mouillés chez les élèves des établissements militaires d'enseignement* (février, pp. 199-203).
E. LARAN-TAMARKINE.

Bulletin de l'Union des Associations des anciens élèves des Ecoles supérieures de commerce. — L'Union des Associations des anciens élèves des Ecoles de commerce réunit ses adhérents en un dîner-causerie mensuel. Elle comprend une commission des remises que consentent aux membres de l'Union certaines maisons de commerce, une caisse de prêts d'honneur, et une commission des places qui, du 1er janvier au 23 septembre 1904, a trouvé des emplois pour 65 candidats.
E. LOUF.

Bulletin de la Société générale d'éducation et d'enseignement (15 juin 1904-15 novembre 1905). — **Mgr Péchenard,** *L'Enseignement supérieur catholique.* L'enseignement supérieur catholique « qui a pour mission de cultiver toutes les sciences, sacrées et profanes, depuis leurs premiers principes jusqu'à leurs dernières conséquences ; de préparer les maîtres de l'enseignement secondaire, de former des hommes et des écrivains, et de fournir au pays une élite

dirigeante » n'est pas suffisamment compris ni apprécié de ceux-là même auxquels il s'adresse. La comparaison avec les pays étrangers est tout au désavantage de la France. Les familles hésitent à lui confier leurs enfants par crainte de compromettre leur avenir et les personnes fortunées ne lui font presque aucune libéralité. Mgr Péchenard, recteur de l'Institut catholique de Paris a fait adopter par le Congrès des correspondants de la Société d'enseignement plusieurs vœux tendant à remédier à cet état de choses. — **C. Huit**, *Mélanges et notes*. A propos d'ouvrages récemment parus (*Sortais. La crise du libéralisme ; M. Dreyfous. La loi Falloux*) M. Huit refuse à l'Etat, dénué de toute autorité doctrinale, une mission enseignante. L'Eglise, au contraire, tient de sa nature même un pouvoir direct sur la formation surnaturelle des chrétiens, c'est-à-dire sur leur instruction religieuse et leur éducation morale. L'Etat sera neutre, dit-on : paralysie intellectuelle répond M. Huit. On reproche au catholicisme de mettre la raison humaine en interdit : mais qui la défend mieux, des kantistes qui la déclarent incapable de découvrir la vérité, ou des métaphysiciens catholiques qui affirment que dans son domaine et à l'abri de l'influence des passions elle est un juge infaillible ? On lui reproche d'être l'ennemie de la liberté scientifique : mais quand les controverses de tout ordre ont-elles été plus ardentes que pendant le Moyen Age ? Quant à l'intolérance, l'auteur se demande de quel côté sont les victimes. La Belgique et la Suisse montrent d'ailleurs comment les catholiques savent user du pouvoir. — **H. Taudière**. *Conseils pratiques pour faciliter le maintien et le développement des écoles primaires libres*. Ces conseils portent sur les locaux et le personnel. Il faut présenter des immeubles dans des conditions telles qu'ils s'imposent à l'acceptation de l'administration. Le personnel pourra se composer de religieux sécularisés. mais à condition que leur sécularisation soit bien effective et réelle. M. Taudière demande la création dans chaque département d'un bureau qui recevrait les offres et demandes d'emplois, les offrandes, et qui donnerait des renseignements et des consultations juridiques. — **M. Gibon**. *La rétribution scolaire à Paris et en province*. L'auteur soutient, et les statistiques lui donnent raison, que les familles, à moins d'être dans le dénuement, aiment à payer une rétribution scolaire. A Paris les paroisses les plus pauvres sont celles où cette rétribution est le plus aisément perçue. Elle varie entre 1 et 3 francs par mois ; rarement elle s'élève au-dessus de cette somme, et produit pour certaines paroisses des totaux qui dépassent 15.000 francs. M. Gibon est d'avis d'établir dans toutes les écoles libres le principe de la rétribution, en n'admettant gratuitement que les indigents. Il cite un grand nombre d'exemples qui tendent à prouver que les écoles payantes sont celles dont le recrutement s'opère le plus facilement. — **J. T. de Noaillat**. *La conquête de la liberté de l'enseignement supérieur au XIXe siècle*. L'auteur attribue à la *Société d'éducation et d'enseignement* l'initiative de l'action politique qui a abouti à la création de l'enseignement supérieur libre. — **E.** *L'œuvre nécessaire : les écoles normales*. L'auteur préconise la fondation d'écoles normales pour l'enseignement libre : il en voudrait une dans chaque diocèse. A défaut d'école normale proprement dite, il faudrait établir dans certaines écoles un cours normal et complémentaire. — **P. Escard**. *L'enseignement public au Japon*. Du tableau peu flatteur que présente M. P. Escard de l'enseignement au Japon il

résulte que le souci du progrès y a moins de part qu' « une démangeaison pédante de rivaliser avec nous ». L'enseignement, dit M. E., est pitoyable et la discipline inconnue. Les langues étrangères sont professées par des Japonais, au grand détriment de l'idiome enseigné — **Ch. Claverie**. *Ce que devient l'école officielle*. M. Claverie signale dans cet article les tendances antireligieuses, antipatriotiques et anticapitalistes qui tendent, selon lui, à prévaloir dans l'enseignement. — **Abbés Leblond, Martel** *et* **de Ligonnès**. *Le cours normal de Malroy. Ecole spéciale de plein exercice de Mesnières. Création de cours nouveaux pour le recrutement des instituteurs libres en Lozère.* Les cours normaux sont insuffisants pour assurer le recrutement des instituteurs libres : la nécessité s'impose de créer des écoles normales régionales en attendant les écoles normales diocésaines. L'établissement de Malroy, près de Langres, date de 1842 : jusqu'en 1880 ses élèves étaient reçus dans l'enseignement officiel. Le programme est celui des écoles primaires supérieures ; la durée des cours est de quatre années : ils comprennent l'agriculture théorique et pratique, la comptabilité, la géographie commerciale et les langues étrangères. L'auteur propose d'en faire l'Ecole normale de la région de l'Est : pour cela il serait nécessaire d'y fonder des bourses. Une école normale d'instituteurs pour l'enseignement libre existe déjà à Mesnières (Seine-Inférieure) : elle donne l'enseignement à soixante élèves, pour lesquels il existe un certain nombre de bourses et de demi-bourses. Enfin l'abbé de Ligonnès propose d'établir une école semblable à Mende. — *Nécessité d'une revue pédagogique pour maintenir l'unité dans l'enseignement libre*. L'auteur fait connaître une revue qui a pour but de servir de trait d'union entre les membres de l'enseignement libre : c'est l'*Ecole française*, revue bimensuelle, dont les bureaux sont situés 14, rue de l'Abbaye, à Paris. — **L. de Crousaz-Cretet**. *Statistique de l'enseignement pour la période quinquennale 1896-97-1901-02*. Pendant cette période les écoles publiques (non compris les écoles maternelles) avaient augmenté de 258 unités et perdu 14.745 élèves, tandis que les écoles privées avaient augmenté de 1.310 unités et gagné 38.611 élèves. — **L. Adam**. *L'enseignement public au Canada français*. La part des contribuables dans les rétributions générales scolaires est pour l'année 1903-1904 de £ 3.347.115, tandis que celle du gouvernement ne s'élève qu'à £ 469.230. — **P. Bonnet et P. Escard**. *L'instruction en Suisse. Statistique de 1903*. Les écoles ou Universités ont 612.000 élèves, c'est-à-dire près du cinquième de la population totale de tous âges. Dans les Universités on compte 5.700 étudiants ou auditeurs, dont 1.500 jeunes filles et 2.540 étrangers ou étrangères (celles-ci au nombre de 1.024). On remarquera la proportion considérable d'étrangers. Le nombre des étudiants en droit, en médecine, en sciences et lettres a presque doublé en dix ans (de 1893 à 1903). L'enseignement agricole, industriel et professionnel n'a pas subi un moindre développement (43 établissements professionnels subventionnés en 1884, contre 298 en 1902). La proportion d'illettrés dans l'armée, c'est-à-dire de jeunes gens ayant mérité à leur entrée au service militaire la mention « très mal » dans plus d'une branche, n'est que de 0,65 0/0. L'Etat a consacré en 1902 24 millions et demi de francs, et les communes un peu plus de 28 millions aux dépenses de l'instruction publique.

E. Louf.

Revue universitaire (15 avril 1905). — **M. Augusta Moll-Weiss**, *La lutte contre la tuberculose dans le monde enseignant.* (Comment organiser cette lutte ? La question principale est de savoir où trouver les millions nécessaires ; la solution la plus pratique paraît être l'union de la coopération et d'une œuvre de prévoyance, mutualité ou assurance). — **Emile Hovelaque**, *La progression dans l'enseignement des langues vivantes* (suite). Conférence faite à la Sorbonne (Dans cette seconde partie, M. Hovelaque insiste sur la nécessité de donner aux élèves de la première période des habitudes physiologiques : éducation de l'oreille et des organes vocaux, et des habitudes d'esprit : mettre des réalités derrière les mots, penser par phrases entières. Il indique ensuite le but de l'enseignement dans la seconde période, qui est de donner aux élèves le goût et la curiosité du pays étranger et de la lecture étrangère ; puis il précise le rôle de la lecture expliquée, qui doit être complétée par la lecture cursive et la lecture spontanée ; il importe de constituer des bibliothèques de prêts). — **P. Crouzet**, *Dans la section Latin-Sciences* (Les trois heures accordées au latin sont insuffisantes). — **D. Mornet**, *L'influence de la « Nouvelle Héloïse » sur le roman français de 1761 à 1787* (L'auteur relève les traces de cette influence dans sept romans dont les titres rappellent la *Nouvelle Héloïse*)

— (*15 mai 1905*). — **R. Thamin**, *Agrégation de l'enseignement secondaire des jeunes filles. Concours de 1904.* (3 candidates, 17 admissibles, 9 reçues définitivement). — *Notes sur l'application de la Méthode directe* : 1° **Henry Massoul**, *Sur l'emploi de la « Méthode Carré » dans l'enseignement des langues vivantes étrangères* (Le principal avantage de cette méthode est de prendre pour base de ses leçons des objets *véritables* et des mouvements *actuels* : elle est heureusement complétée par des exercices d'assouplissement musculaire, destinés à créer de nouvelles capacités vocales). 2° **M. Alice Bérillon**, *La Méthode directe et les écoles de sourds-muets* (L'étude des procédés en usage dans ces écoles peut offrir plus d'une leçon instructive aux professeurs de langues vivantes).

— (*15 juin 1905*). — **Mme. A. Gonnet**, *Le diplôme de fin d'études dans les lycées et collèges des jeunes filles* (En général les familles attachent peu d'importance à ce diplôme tout honorifique, et un grand nombre d'élèves prévoyantes préparent l'examen du brevet supérieur ; pour répondre au vœu des familles, il faut chercher une forme nouvelle d'examen permettant aux jeunes filles d'ajouter, à la culture secondaire, la sécurité de l'avenir). — **Kozlowski** et **Renauld**, *La vie d'un lycée allemand* (La vie d'un lycée allemand est étalée au grand jour et expliquée avec force détails dans un *Programme* annuel. Analyse d'un de ces programmes et conclusions). —

M. PROCUREUR.

Le Gérant : F. PICHON

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

A. Croiset, doyen de la Faculté des Lettres, Président.
Darboux, doyen honoraire de la Faculté des Sciences, vice-président.
Larnaude, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
Hauvette, maître de conférences à l'École Normale supérieure, sec.-gén.-adj.
Appel, de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences de Paris.
Audibert, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Aulard, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Bernès, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
Berthelot, de l'Institut, prof. au Collège de France.
Bloch, professeur à la Sorbonne.
Debove, doyen de la faculté de médecine.
G. Blondel, docteur ès lettres.
Emile Bourgeois, professeur à la Sorbonne et à l'École libre des sciences politiques.
Boutmy, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
Boutroux, de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.
Brouardel de l'Institut, professeur à la Faculté de Médecine.
Daguin, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
Dastre, professeur à la Faculté des Sciences.
[illegible], professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Paris.
Jules Dietz, avocat à la Cour d'appel.
Edmond Dreyfus-Brisac
Roger, professeur à la Faculté des Lettres.
Esmein, de l'Institut, professeur à la Faculté de droit.
Flach, professeur au Collège de France.
Gariel, professeur à la Faculté de médecine.
Gérardin, professeur à la Faculté de droit.
Giard, de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences
Glasson, de l'Institut, doyen de la Faculté de Droit.
C. Jullian, professeur au Collège de France.
Lavisse, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres. Directeur de l'École Normale supérieure.
Louis Legrand, correspondant de l'Institut, cons. d'État.
A. Leroy-Beaulieu, de l'Institut, professeur à l'École des sciences politiques.
Lelong, chargé de cours à l'École des Chartes.
Lippmann, de l'Institut, prof. à la Faculté des sciences.
Luchaire, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
Lyon-Caen, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
Moissan, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
G. Monod, de l'Institut, président de la 4e section à l'École des Hautes Études.
Perrot, de l'Institut, directeur honoraire de l'École Normale supérieure.
Picavet, directeur-adjoint à l'École des Htes Études.
Poincaré, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
Richet, de l'Institut, prof. à la Faculté de médecine.
A. Sorel, de l'Académie française, professeur à l'École des sciences politiques.
Tannery, maître de conférences à l'École Normale supérieure.

CORRESPONDANTS DÉPARTEMENTAUX ET ÉTRANGERS

Altamira y Crevea, Professeur à l'Université d'*Oviédo*.
Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr P. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Ch. W. Benton, Professeur à l'Université de *Minnesota* (États-Unis).
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr Buchler, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Bézard-Brû, professeur à l'Université, Aix-Marseille.
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dessertebaux, professeur à l'Université de Dijon.
Drtina, Professeur à l'Université tchèque de *Prague*.
Darey, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Alcée Fortier, Professeur à Tulane University, *New-Orleans*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Gaudenzi, Professeur à l'Université de *Bologne*.
. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr Grünhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Gyner de los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Hamel (van), professeur à l'Université de *Groningue*
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
... de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. Holland, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
... Junod, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
Dr Launhardt, recteur de l'École technique de *Hanovre*.
L. Leclère, Professeur à l'Université libre de *Bruxelles*
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*
Michaud, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'École de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr Nældeké, Directeur de l'École supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
H. Schiller, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr Sjoberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Siebeck, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
A. Sacerdoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing, Professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr Stoerk, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Prof. à l'Université de *Christiania*.
Dr Thomas, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
Dr J. Wychgram, (Leipzig).
Xénopol, recteur de l'Université de Jassy, correspondant de l'Institut

BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉR

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M. FRANÇOIS PICAVET

I

L'UNIVERSITÉ DE PARIS

SOUS PHILIPPE-AUGUSTE

Par **Achille LUCHAIRE**

Professeur d'histoire du moyen âge à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, Membre de l'Institut.

Une brochure in-8 . . . . . . **2 fr.**

II

HISTOIRE DE L'ART

DANS

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Par **G. PERROT**

Membre de l'Institut, Professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, Directeur de l'École normale supérieure.

Un volume in-18. . . . . . . **3 fr.**

III

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

selon le vœu de la France

Par **E. BOURGEOIS**

Maître de conférences à l'École normale supérieure, Professeur à l'École libre des sciences politiques.

Un volume in-18. . . . . . . **3 fr.**

IV

NOTES

SUR LES

UNIVERSITÉS ITALIENNES

L'Université de Turin
Les Universités siciliennes. — L'enseignement public et les Catholiques
La question des Universités catholiques

Par **E. HAGUENIN**

Agrégé de l'Université.

Un volume in-18. . . . . . . **3 fr.**

V

L'UNIVERSITÉ DE PARIS

(1224-1244)

Par **DELÈGUE**

Licencié ès lettres, Diplômé d'études supérieures d'histoire et de géographie, Élève de l'École des Hautes-Études.

Une brochure in-8°. . . . . . **2 fr.**

VI

TROISIÈME CONGRÈS INTERNATI

D'ENSEIGNEMENT SUPÉRI

Tenu à Paris du 30 juillet au 4 août 1

Introduction, Rapports préparato
Communications et discussion

PUBLIÉS PAR

M. François PICAVET, secré

Avec Préface de MM. BROUARDEL, p
et LARNAUDE, secrétaire généra

Un volume in-8° raisin . . . **12**

VII

L'ENSEIGNEMENT

DES

SCIENCES SOCIALE

État actuel de cet enseignement da
divers pays du monde

Par **HAUSER**

Professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Dijon.

Un volume in-8° . . . . . .

VIII

UNE LACUNE

DANS NOTRE

RÉGIME DE TAXES UNIVERSIT

Par **J. DUQUESNE**

Professeur agrégé à la Faculté de d
de l'Université de Grenoble.

Un volume in-18 . . . . . . **2**

IX

UNE NOUVELLE CONCEPTI

des

ÉTUDES JURIDIQU

et de la CODIFICATION DU DROIT CIV

Par **Alexandre ALVAR**

Docteur en droit de la Faculté de Paris, Dip
l'École des Sciences politiques, Professeur de L
civile comparée à l'Université de Santiago du C

Avec une Préface de

M. Jacques FLACH, Professeur d'h
des Législations comparées au Collège de Fr
Professeur à l'École des Sciences politiques

Un volume in-8. . . . .

X

ÉTUDES

SUR

L'ÉDUCATION ET LA COLONISA

PAR

Maurice COURANT

Secrétaire interprète au ministère des affaires é
Professeur près la Chambre de commerce de
Maître de conférences à l'Université de Ly

Un volume in 18 . . .

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.

Exposition Universelle (1900) MÉDAILLE D'OR Enseignement supérieur (Classe 3)

VINGT-SIXIÈME ANNÉE. — VOL. LI. — N° 3. 15 MARS 1906.

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef : FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE :

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE

Ancienne Librairie Chevalier-Marescq et Cie et ancienne Librairie F. Pichon réunies

F. PICHON et DURAND-AUZIAS, administrateurs

Librairie du Conseil d'État et de la Société de Législation comparée

20, rue Soufflot, (5e arrt)

1906

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent-être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.
Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 h. 1/2 à 5 heures.
Pour l'administration et la rédaction, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL : France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2** fr. **50**

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 32 vol. de 1881 à 1896. . . **200** francs.

MM. les Collaborateurs qui désirent un tirage à part ou un extrait de leur article, sont priés d'en adresser la demande à la librairie, au moment où ils renvoient leurs épreuves. Il n'est pas fait de tirage pour moins de cent exemplaires.

PRIX DES TIRAGES A PART

8 PAGES AVEC COUVERTURE		16 PAGES AVEC COUVERTURE	
100 exemplaires........	**20** fr.	100 exemplaires........	**25** fr.
Par 50, en plus,........	**5** fr.	Par 50, en plus........	**6** fr.

SIMPLES EXTRAITS

Feuilles de 16 pages sur le tirage sans pagination spéciale et avec la couverture de la Revue............ **6** fr. le 100

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

DEUX PROFESSEURS DE POÉSIE GRECQUE

A LA SORBONNE (1)

Messieurs,

Ma pensée, comme la vôtre, au début de cette leçon d'ouverture, se reporte avec émotion vers l'homme qui occupait cette chaire il y a quelques mois à peine. Personne parmi nous, au mois de juillet dernier, ne pouvait prévoir que M. Decharme ne reprendrait pas, à cette place, ses leçons accoutumées : une crise douloureuse, il est vrai, l'avait arrêté en décembre 1904; mais il avait bientôt retrouvé assez de force pour entreprendre, aux vacances de Pâques, ce beau voyage de Grèce qu'il n'avait pas fait depuis près de quarante ans. Il en était revenu un peu fatigué sans doute, mais tout heureux d'avoir enfin réalisé sans encombre un rêve longtemps caressé. Puis, il avait donné tous ses soins, comme d'habitude, à ces conférences pratiques d'agrégation et de licence où excellait la précision de son esprit, la netteté sobre de sa parole. Quelques séances de baccalauréat le retinrent encore à Paris au commencement d'août, et aussi le désir de ranger lui-même, dans un nouvel appartement qu'il venait de prendre, sa chère bibliothèque. Il partit alors pour le village de la Haute-Marne où il avait coutume de passer en famille ses vacances : un an auparavant, il avait daté de là, de Vaudrémont, la préface de son dernier ouvrage ; il n'y vécut cette fois que quelques jours, et la nouvelle de sa mort vint douloureusement surprendre ses collègues dispersés.

La Faculté, dès la rentrée de novembre, rendit hommage, par la bouche de son Doyen, au maître distingué qu'elle venait de perdre,

(1) Leçon d'ouverture faite le mardi 20 février 1906 à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.

et bientôt après, consultée sur le maintien de la chaire, elle considéra, je le sais, en même temps que l'intérêt du grec, les titres que plusieurs d'entre nous, associés depuis de longues années à l'enseignement de la Sorbonne, pouvaient avoir au poste envié de professeur. Qu'il me soit donc permis d'adresser publiquement l'expression de ma reconnaissance à M. le Doyen et aux membres du Conseil de la Faculté des lettres, qui m'ont fait le grand honneur de m'accorder leurs suffrages; à M. le Vice-recteur, président du Conseil de l'Université de Paris, et à M. le Directeur de l'enseignement supérieur, qui m'ont donné en cette occasion un nouveau témoignage de leur estime ; à M. le Ministre de l'Instruction publique, enfin, à qui je dois d'être appelé aujourd'hui à la chaire de *Poésie grecque*.

Comment oublierais-je que le premier titulaire en a été M. Jules Girard ? Aucun homme. après mon père, n'a suivi de plus près mes études ; aucun n'a plus constamment favorisé ma carrière. Le souvenir de son fils, mon camarade d'enfance, a longtemps voilé de tristesse l'affection qu'il me portait ; mais cette affection, discrète et contenue, n'en a été, ce semble, que plus active. Témoin de mon agrégation et de mon doctorat, il m'a conduit comme par la main jusqu'à l'entrée de cette maison, il m'en a ouvert les portes en 1885, et depuis lors il n'a pas cessé de me prodiguer les encouragements et les conseils. Jusqu'à la veille de sa mort, il m'a traité en ami, et c'est pour moi une obligation bien douce que d'avoir à évoquer ici le souvenir de l'homme à qui je dois tant. Lorsque M. Decharme succéda à M. Jules Girard en 1891, le nouveau professeur n'eut pas à retracer la carrière du maître qui avait quitté sa chaire avant l'âge de la retraite, et qui devait vivre encore plus de dix ans. C'est à moi que l'honneur incombe aujourd'hui d'associer dans un commun hommage les deux hommes qui m'ont précédé à cette place : tâche redoutable, Messieurs, si je mesure mes faibles forces, mais bien digne de solliciter tout mon zèle, tout l'élan de mon esprit et de mon cœur.

I

M. Jules Girard, en prenant possession d'une chaire créée pour lui en 1874, y apportait l'autorité d'un professeur éminent et d'un écrivain déjà connu dans le monde de l'érudition et des lettres. Il y enseigna douze ans la poésie grecque, et continua encore dans sa retraite à écrire, pour la *Revue des Deux Mondes* ou le *Journal des Savants*, des articles qui mériteraient d'être réunis. Mais, si la liste

de ses publications est longue depuis 1874 (1), personne de ceux qui l'ont connu, ou qui ont lu seulement ses ouvrages, ne me démentira si j'affirme qu'il avait donné dès lors le meilleur de son enseignement, et traduit dans ses livres le sentiment le plus vif qu'il ait jamais eu de l'antiquité et des lettres grecques, de l'éloquence attique et de la poésie d'Homère ou d'Eschyle, de la religion et de la morale antiques. Admirablement préparé, par de fortes études classiques et par une éducation libérale dans une famille d'artistes, à comprendre et à aimer la Grèce, il avait recueilli, dans un séjour de trois ans à l'École d'Athènes, des impressions qui ne devaient jamais s'effacer; il y avait conçu le goût, la passion, d'une beauté qui réside dans la finesse des lignes, la pureté des contours, la douceur des nuances, la précision des détails et l'harmonie de l'ensemble. Tout plein de cette vision radieuse, il avait trouvé, de retour en France, après un stage rapide dans l'enseignement secondaire, le poste qui devait lui permettre de se livrer tout entier au culte du génie grec : ses conférences de l'École Normale lui avaient valu l'admiration sans réserve d'une jeunesse particulièrement sensible à la force de ses conceptions, à la fermeté de sa parole ; elles lui avaient donné surtout l'occasion de produire, sans hâte mais sans relâche, des œuvres vraiment achevées, mûries par une longue méditation, écrites d'une plume attentive et délicate. Son *Lysias*, son *Thucydide*, *Le Sentiment religieux en Grèce d'Homère à Eschyle*, voilà les ouvrages qui avaient fondé sa réputation, et qui l'avaient désigné dès 1869 pour une chaire de la Sorbonne.

De ces trois volumes, Messieurs, le *Lysias* et le *Thucydide* représentent assurément une finesse de goût et une sûreté de jugement peu communes ; mais je croirais ne pas répondre au vœu de M. Jules Girard, si je ne m'attachais à vous rappeler surtout les idées maîtresses de son œuvre la plus générale, de celle qui avait comme jailli du fond de ses pensées familières, de ses lectures favorites, de ses admirations intimes. Ce n'était pas un mérite médiocre que d'avoir compris, et fait comprendre, dans Lysias, l'originalité d'une éloquence si éloignée de nos mœurs, de nos habitudes littéraires ; et, pour mesurer le génie d'un écrivain comme Thucydide, il avait fallu un bel effort d'intelligence et de critique. Mais une plus haute ambition tenta M. Jules Girard, quand il entreprit de montrer, dans la tragédie d'Eschyle, à la fois le terme d'une évolution religieuse et

(1) Voir la bibliographie donnée par M. Noël Valois, à la suite de son excellente *Notice sur la vie et les travaux de M. Jules Girard* (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, séance du 21 novembre 1902).

le plein épanouissement d'une des qualités propres du génie grec. Il ne s'agissait plus alors d'apprécier seulement l'exquise délicatesse ou la mâle vigueur d'une œuvre d'art : dans l'épopée, la poésie lyrique et le drame, c'était l'état d'âme de tout un peuple qu'il fallait découvrir, caractériser et dépeindre. Vous connaissez, Messieurs, la doctrine de M. Jules Girard ; elle peut se résumer, ce semble, en quelques mots : d'une part, le polythéisme grec a eu, dès le temps d'Homère et d'Hésiode, une tendance naturelle à s'organiser en un monothéisme intelligent ; mais ce progrès du sentiment religieux ne devait aboutir à la conception grandiose d'Eschyle que par l'intervention d'idées nouvelles, nées des mystères et de l'Orphisme ; et, d'autre part, la race grecque a eu dès le principe un sentiment de la vie et de l'harmonie qui la prédisposait au drame ; mais l'éclosion de la tragédie ne s'est produite que sous l'influence des cultes enthousiastes de Déméter et de Dionysos, renouvelés au VIIe et au VIe siècle par des sectes philosophiques et religieuses.

Cette puissante synthèse, M. Jules Girard l'a développée avec une chaleur et une abondance qui montrent bien la profondeur de sa conviction. Que reste-t-il aujourd'hui, Messieurs, de ce vigoureux effort ? Et faut-il se résigner à croire que l'œuvre magistrale d'un esprit aussi pénétrant n'ait réussi à mettre en lumière aucune vérité durable ? On le dirait presque, à lire la plupart des ouvrages contemporains sur ce grand sujet : tant les points de vue ont changé depuis trente-cinq ans ! Il y a quelques semaines encore, je constatais avec surprise qu'une des idées fondamentales du livre, une de celles qui paraissaient le plus solides, venait d'être battue en brèche par un maître d'une science presque impeccable, et, qui plus est, par un disciple respectueux de M. Jules Girard. S'il est vrai, comme le veut M. Foucart (1), que le culte de Dionysos en Attique n'ait eu sur le caractère de la tragédie naissante aucune influence ; s'il faut admettre que les fêtes du dieu ont été tout au plus l'occasion, non la cause, du développement de la tragédie, alors que subsiste-t-il de toute la thèse ? Et combien, à plus forte raison, faut-il douter que l'auteur ait vu juste en découvrant jusque dans Homère et dans la religion de l'épopée le germe des dispositions morales d'où devait sortir le drame ! Mais, Messieurs, nous n'en sommes pas réduits à cette extrémité, et je ne pense pas que les faits positifs allégués par M. Foucart à l'appui de son opinion excluent la possibilité d'une interprétation différente. Le Dionysos d'Eleuthères,

(1) Foucart (P.), *Le culte de Dionysos en Attique*, Paris, 1904, p. 197 et suivantes.

nous dit-on, le dieu qui a présidé aux premiers essais de la tragédie attique, vers le temps de Pisistrate, et qui a grandi sans cesse depuis lors avec le développement successif des concours dramatiques à Athènes, est une divinité d'un caractère assez terne, dont la fête propre ne comporte aucun rite, ne révèle aucune légende qui soit de nature à exalter les âmes dans la contemplation d'une destinée pathétique : un tel dieu n'a donc eu par lui-même aucun rôle dans la formation de la tragédie. Cette assertion, vous le voyez, repose, il est vrai, sur une définition exacte des formes extérieures du culte dans les Grandes Dionysies ; mais elle suppose aussi une distinction complète, absolue, entre le dieu de cette fête et celui qui, sous le même nom, était honoré dans les Dionysies champêtres, les Lénéennes et les Anthestéries. Or, je veux bien que ces cultes, plus anciens à Athènes que les Dionysies de la ville, aient aussi une origine différente, et qu'ils aient possédé en propre certains éléments mystiques qui semblent manquer d'abord au dieu d'Eleuthères : peut-être y a-t-il excès pourtant à soutenir que le caractère du Dionysos d'Eleusis et de Limnæ n'a en aucune façon déteint, pour ainsi dire, sur son homonyme et son voisin de l'Académie et du théâtre. Pourquoi Pisistrate ou ses fils ont-ils ajouté aux fêtes dionysiaques des représentations dramatiques ? On répond : c'est pour combler les lacunes d'un cérémonial trop pauvre ; mais la raison dernière de ce choix reste à trouver, et rien ne prouve qu'elle ne consiste pas précisément dans un rapport naturel du dieu avec cette forme particulière de culte. Aussi bien n'a-t-on jamais prétendu, et M. Jules Girard moins que personne, que la tragédie grecque fût née en Attique, par un développement spontané de ces fêtes récentes : la tradition unanime de l'antiquité nous montre, au contraire, l'origine de la tragédie, à Corinthe, à Sicyone, dans l'institution de chœurs dithyrambiques et cycliques d'abord, puis de chœurs tragiques, qui célébraient, sous une forme dramatique déjà, les souffrances d'un héros ou d'un dieu. Et ce dieu, vous le savez, c'était Dionysos. N'avons-nous pas le droit de conclure que les fêtes athéniennes de Pisistrate ont reçu d'une tradition déjà formée cet élément dramatique, et que la nature du dieu est bien ce qui a déterminé dans le principe le caractère de cette poésie nouvelle ?

M. Jules Girard s'est-il davantage trompé, quand il a reconnu un sentiment d'harmonie dans la religion et dans la morale religieuse d'Homère et d'Hésiode ? Rien ne ressemble moins, je l'avoue, aux premiers chapitres de son livre que les tableaux qu'on nous présente volontiers aujourd'hui de la religion grecque à ses origines et du développement de la mythologie dans l'épopée. Tout d'abord, on

rejette, comme il convient en matière historique, toute vaine sentimentalité : on prend les Grecs pour ce qu'ils ont dû être, des sauvages, et on découvre, dans les monuments de la période classique ou des époques plus basses, les traces d'un fétichisme, d'un totémisme primitif. C'est la religion de l'âge où domine, dans les vallées étroites et dans les plaines fermées du continent grec, la vie des clans isolés. Mais voici que, dans ces régions montagneuses, se développent des familles puissantes, qui imposent autour d'elles leur domination, qui s'étendent et s'enrichissent : elles se construisent des demeures princières, des tombeaux majestueux, qui se dressent aujourd'hui encore au pied des fières acropoles. Durant cette période, et dans l'entourage de ces monarques, se propage le culte des âmes et des ancêtres ; mais, comme il n'est pas donné à tous de revendiquer un aïeul divin, le peuple se crée à son tour une multitude de protecteurs mystérieux ou d'invisibles ennemis ; à ces démons il prête d'abord, en souvenir du totémisme, des formes moitié animales moitié humaines, satyres, tritons, centaures, puis il se les représente toujours davantage comme des êtres dont la volonté active ressemble à la sienne, et il les voit enfin comme des hommes. A ce moment l'anthropomorphisme est né, mais un anthropomorphisme encore tout local : chaque dieu est indépendant de son voisin, et la foule de ces divinités particulières se multiplie à l'infini. De cet état religieux, pour ainsi dire, anarchique la Grèce ne sort que grâce à de vastes migrations de peuples : les tribus, en se déplaçant, n'emportent avec elles que leurs dieux les plus vivaces ; ainsi se forme un polythéisme réduit, et déjà une sorte de hiérarchie divine. Le dieu des puissantes dynasties thessaliennes, par exemple, le Zeus du mont Olympe, devient le maître du ciel pour les Eoliens d'Asie Mineure qui chantent les exploits d'Achille. L'épopée ionienne, à son tour, recueille, non pas tous les mythes de la Grèce continentale, mais ceux-là seuls qui cadrent avec la donnée et l'esprit de ses légendes. Ainsi la mythologie d'Homère porte la marque à la fois de ses lointaines origines locales et du caractère propre aux aèdes ioniens. Sous cette forme elle s'impose bientôt à toute la Grèce, par le prestige de la beauté. Elle constitue une sorte de religion officielle, comme les récits héroïques de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* composent le livre d'or des Etats grecs. Mais cette religion homérique n'a pas de racines profondes dans le cœur des hommes, et, le jour où un esprit vraiment religieux apparaît en Grèce, dans les œuvres d'un Pindare et d'un Eschyle, c'est sous l'influence de cultes étrangers à l'épopée, comme les mystères d'Eleusis.

Je ne sais si je me fais illusion, Messieurs; mais il me semble

que cette théorie même, que j'emprunte à un récent écrit de M. Otto Kern (1), et qui eût scandalisé, je n'en doute pas, M. Jules Girard, ne laisse pas cependant de lui donner en partie raison. Ecartons toutes les hypothèses que l'ethnologie comparée et l'archéologie préhistorique suggèrent à l'auteur, sur le fétichisme, le démonisme, l'anthropomorphisme des Grecs : quel a été, en définitive, selon M. Kern, le rôle de l'épopée ? C'est bien d'avoir organisé une religion, imparfaite sans doute, artificielle peut-être, mais enfin un système simple et clair, au lieu du désordre qui régnait auparavant. Cette religion, ajoute M. Kern, n'a pas suffi à satisfaire les âmes pieuses, et Eschyle ne s'est élevé si haut dans sa conception de Zeus que grâce à des croyances venues d'ailleurs. Telle est aussi la conviction de M. Jules Girard. Seulement, tandis que le savant contemporain, dans cette mythologie d'Homère, se plaît à découvrir la trace à peine effacée de réalités historiques, de mythes locaux, et à mettre en évidence les naïvetés, les incohérences, les absurdités du panthéon olympien, M. Jules Girard fait un effort contraire : il s'applique à rechercher pourquoi, comment cette religion imparfaite a pu dominer en Grèce pendant plusieurs siècles et s'imposer à de nobles esprits. C'est qu'elle portait en elle un germe fécond, le sentiment de la vie et de l'harmonie ; par là elle tenait bien au génie même de la race qui l'avait conçue, et c'est le mérite durable de M. Jules Girard que d'avoir mis en pleine lumière ce fait essentiel de l'histoire de la civilisation.

II

Nous retrouverons, Messieurs, avec M. Decharme, ces graves questions d'histoire religieuse ; mais, avant d'aborder l'œuvre littéraire de celui qui fut l'élève, le disciple et le successeur direct de M. Jules Girard, permettez-moi de retracer en quelques traits sa carrière de professeur et de savant. L'unité harmonieuse de sa vie, la belle continuité de ses efforts et de ses succès, nous préparera bien à comprendre la correction sévère de ses livres, l'exactitude élégante de son style, la sincérité parfaite et la haute modération de ses idées.

De ses premières années et de son éducation, je ne sais rien, sinon qu'il était fils de professeur, et, pour ainsi dire, universitaire de naissance : la carrière de l'enseignement s'offrait d'elle-même à lui ;

(1) Kern (Otto), *Ueber die Anfænge der hellenischen Religion*, Berlin, Weidmann, 1902.

il y entra brillamment, reçu le premier à l'École Normale en 1859. Le premier encore à l'agrégation des lettres en 1862, il enseigna un an dans un lycée de province, à Nevers, avant de partir pour l'École d'Athènes, et il eut la joie, pendant cette année, d'éveiller chez un de ses élèves une vocation qui lui fait honneur : Henri Marion, le futur professeur de *Science de l'éducation* à la Sorbonne, conçut alors pour son jeune maître une affection et une reconnaissance qu'il conserva toute sa vie. Ce que fut M. Decharme à l'École d'Athènes, M. Gebhart nous l'a dit naguère (1) : un dévot de la belle antiquité, un fervent admirateur des paysages et des monuments grecs ; mais chez lui cette ferveur et cette dévotion s'enfermaient volontiers, comme il convient à la véritable piété, dans une sorte de pudeur, de réserve silencieuse, qui contrastait avec l'humeur enjouée, l'enthousiasme débordant, la voix haute et claire de son camarade Petit de Julleville. Les deux amis, qui devaient plus tard se retrouver à la Faculté de Nancy et à la Sorbonne, firent ensemble des recherches et des voyages qui déterminèrent la vocation scientifique de M. Decharme. Le sanctuaire des Muses, au pied de l'Hélicon, fut pour lui l'objet d'une découverte intéressante, et le point de départ de ses travaux futurs sur la mythologie. A plusieurs reprises, dans les années 1865 et 1866, il parcourut la Boétie en tous sens, et en rapporta une ample moisson d'inscriptions inédites. Occupé en même temps à recueillir les textes littéraires sur l'art et le génie thébains, il préparait ainsi, dans les laborieux loisirs de l'existence athénienne, ses thèses de doctorat. Dès 1869, il les soumettait à la Sorbonne, et, deux ans après, il était nommé professeur à la Faculté des lettres de Nancy. Dans l'intervalle son passage rapide aux lycées de Marseille et de Montpellier n'avait pas même été perdu pour la science : de même qu'à Patmos, en 1866, il avait étudié les manuscrits d'auteurs anciens qui se trouvent à la bibliothèque du couvent de Saint-Jean, il fit à Montpellier, dans la bibliothèque de la Faculté de médecine, une fouille heureuse, qui lui permit de publier des extraits d'un lexique manuscrit grec ancien-grec moderne, dû à Georges Hermonyme de Sparte. Les quatorze années d'enseignement de M. Decharme à Nancy sont dominées par la publication de sa *Mythologie de la Grèce antique*, et par l'activité féconde des conférences de philologie grecque et latine qu'il dirigea successivement avec MM. Riemann et Thiaucourt. Cependant sa collaboration à plusieurs revues savantes, le succès de sa *Mythologie*, sa réputation de professeur, attiraient sur lui l'attention de l'Académie française, de l'Académie des inscrip-

(1) *Journal des Débats*, 15 février 1905.

tions, de la Faculté des lettres de Paris : présenté en seconde ligne pour la chaire d'éloquence grecque en novembre 1885, il était appelé, un an après, à suppléer M. Jules Girard. C'est à cette date que je l'ai connu; et nos relations, empreintes d'une courtoisie cordiale, ont duré pendant dix-huit ans. Je n'ai assisté à aucune de ses leçons; mais il était toujours, et en tout, si exactement semblable à lui-même, que je n'ai aucune peine à me le représenter dans sa chaire, et que je crois presque l'y entendre Aux soutenances de doctorat, l'autorité de sa parole se conciliait avec une extrême politesse, et son esprit d'équité le rendait plutôt indulgent pour les idées qu'il ne partageait pas. Il était plus terrible à la licence, et la sévérité de son regard, le froncement de son sourcil, ne laissait guère d'espoir au candidat menacé. Bienveillant d'ailleurs, c'était un juge impassible et froid, mais sûr : j'ai corrigé avec lui, pendant de longues séances, des copies du Concours général, et je me souviens de ses scrupules infinis, de sa science consommée, de son excellente méthode ; je me rappelle aussi l'étonnement que me causait parfois son extrême ponctualité, et ses habitudes de travail, où tout était réglé d'avance, comme l'heure de ses repas et de ses promenades. Une existence aussi régulière, qui ne laissait rien au hasard, ne pouvait manquer d'être bien remplie ; et le maître qui ne négligeait aucune des obligations de sa charge poursuivait en même temps, d'une marche pondérée, la composition de nouveaux ouvrages : à dix ans d'intervalle il donna son *Euripide* et la *Critique des traditions religieuses chez les Grecs*. Ce dernier volume lui valut l'hommage posthume de l'Académie française. M. Decharme, s'il avait vécu, aurait recueilli encore d'autres honneurs. Il avait attendu longtemps la croix, avec une patience exemplaire ; la rosette lui vint peu après, à l'occasion du centenaire de l'Académie de France à Rome, et ce jour-là je ne doute pas qu'un rayon de joie n'ait éclairé le front grave de notre collègue, au souvenir des années heureuses de sa jeunesse.

M. Decharme, en 1888, annonçant aux lecteurs de la *Revue critique* la 4e édition de la *Mythologie grecque* de Preller, écrivait avec sa modestie habituelle : « Si l'œuvre de Preller eût été traduite en français, peut-être l'auteur de cette note n'eût-il jamais songé à écrire une Mythologie grecque ». N'abusons pas, Messieurs, de cette confidence, et gardons-nous de croire que M. Decharme ait simplement adapté aux goûts et aux besoins du public français l'ouvrage qui lui avait servi de modèle. Vous avez vu par quelles études il s'était préparé à cette entreprise; sa connaissance profonde de la Grèce et de la poésie grecque devait en cette matière le préserver de rien écrire

qui n'eût un accent personnel. Ne nous hâtons pas non plus, parce qu'un livre se recommande par la clarté de l'exposition, l'agrément et l'élégance du style, de le ranger parmi les œuvres de vulgarisation : ces qualités précieuses conviennent bien aussi à des travaux scientifiques. Si l'ouvrage de M. Decharme a vieilli, depuis un quart de siècle, c'est que l'exposé des légendes divines y a trop souvent peut-être cédé la place à des essais d'interprétation qui nous semblent aujourd'hui défectueux. Contradiction singulière ! Personne plus que M. Decharme n'a senti le danger de ces systèmes d'exégèse qui ramènent à une cause unique et simple les mythes les plus différents et les plus complexes ; et personne aussi n'a plus souvent accepté les interprétations tirées des phénomènes célestes, de l'aurore et du soleil, de la tempête et de l'éclair. Lisez l'*Introduction* : après une critique très ferme des diverses théories proposées pour expliquer la naissance des mythes, M. Decharme y recommande une méthode qui condamne précisément les systèmes exclusifs de Max Müller et de Kuhn. Il rejette l'idée que les noms et les épithètes des dieux se rapportent tous à une seule catégorie de phénomènes ; il admet qu'un sentiment instinctif a fait pressentir à l'homme, derrière le monde visible, un monde caché, et que ce sentiment a produit une croyance, vague d'abord et mal définie, mais enfin une croyance à des êtres surnaturels, partout répandus et partout en action autour de l'homme. Admettre cette espèce de démonisme primitif, n'est-ce pas renoncer à trouver dans le ciel seul la révélation du divin ? Et, fondée sur ce principe, l'étude des noms et des épithètes de dieux, à plus forte raison l'étude des mythes, ne doit-elle pas aboutir à reconnaître des puissances chthoniennes, par exemple, aussi bien que célestes ? Telle est, en effet, l'opinion de M. Decharme, et, dans bien des cas, il abandonne avec raison les explications suspectes de Max Müller. L'Erinys, qui poursuit le crime, ne lui paraît pas être, en dépit d'une étymologie donnée pour certaine, une épithète de l'Aurore. Il se plaît même, non sans malice, à montrer combien artificielle est la liaison qu'on veut établir entre ces deux idées : « D'après M. Max Müller, écrit-il, quand les Grecs disaient qu'Erinys poursuivait un criminel, le sens originaire de cette locution, qu'ils ne comprenaient plus, était celui-ci : l'aurore, c'est-à-dire le lendemain, ou d'une façon générale, l'avenir, découvrira les crimes de la nuit. Au lieu de notre expression abstraite et morale « tout crime est découvert un jour ou l'autre », la vieille expression proverbiale et poétique était : l'Aurore, l'Erinys, le fera paraître à la lumière ». Plutôt que d'accepter ces interprétations subtiles, M. Decharme s'attache à la tradition qui fait d'Erinys une fille de

la nuit, une habitante des ténèbres de la terre. Mais, s'il résiste sur ce point à son ordinaire tendance, il y revient à propos d'autres divinités analogues, les Harpyes. Ces génies de la mort, qui dans l'*Odyssée* livrent aux sombres Erinyes les filles de Pandaréos, et que Virgile place à l'entrée de l'Orcus, M. Decharme les considère comme la personnification du souffle furieux de l'orage. Il est vrai que, déjà dans Hésiode, les noms grecs des Harpyes attestent la rapidité de leur vol tempêtueux ; mais leur signification chthonienne n'est-elle pas antérieure à toute autre? Représentés, sur le fameux monument de Lycie qui porte leur nom, sous la forme d'oiseaux de proie à tête humaine, ces monstres ravisseurs semblent bien être à l'origine les fantômes mêmes des morts, revenants blêmes et voraces, qui tourmentent les vivants. Sans doute M. Decharme eût fait au culte des âmes et des ancêtres une place plus large dans sa doctrine s'il eût pu connaître le livre fondamental de Rohde, *Psyché*. Les découvertes les plus récentes de l'archéologie préhellénique, mycénienne ou crétoise, auraient arrêté, elles aussi, son attention, en reculant bien loin au delà d'Homère les limites du passé mythologique de la Grèce. L'ethnologie comparée enfin fût entrée aisément dans le plan de M. Decharme ; lui-même, en 1878, conseillait de puiser, mais avec une extrême prudence, à ce qu'il appelait « cette source attrayante de la tradition populaire ».

Ces réserves faites, il faut rendre justice, dans la *Mythologie* de M. Decharme, à la sûreté et à l'ampleur de l'information, à l'enchaînement logique et à la succession naturelle des trente et un chapitres qui composent le livre. Chacun d'eux forme un tout, dont l'ordonnance offre une régularité, une symétrie parfaite : étymologie, interprétation mythologique, légendes propres à la poésie d'Homère ou d'Hésiode, formes ultérieures des mythes dans la littérature et dans le culte, répartition géographique, représentations figurées, telle est l'ample matière que M. Decharme résume, en quelques pages parfois, sans rien négliger d'essentiel. Assurément, c'est un peu court, et nous avons aujourd'hui sous la main, en France même, grâce au *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Daremberg, Saglio et Pottier, des mémoires plus complets et plus riches. Mais M. Decharme visait avant tout à exposer un ensemble de faits complexes : il a voulu les embrasser d'un large coup d'œil. A cet égard, pourtant, je me demande si ses fines analyses n'auraient pas pu l'amener à une sorte de synthèse, à une conclusion, qui eût du moins mis en relief quelques traits communs à certaines catégories de légendes. Je sais bien que la part de l'hypothèse est déjà forte dans chacun des chapitres du volume ; à plus forte raison, une conclusion

eût-elle paru plus conjecturale encore ; mais il aurait suffi peut-être de rapprocher les uns des autres des faits disséminés dans le corps de l'ouvrage ; et, par exemple, quand on a fini de parcourir avec M. Decharme tous ces récits mythologiques, on est frappé, à la réflexion, des redites qu'on y a rencontrées, des répliques, pour ainsi dire, d'un même type de fables. Si tous les phénomènes de la nature ont donné lieu dans le principe à des êtres divins et à des mythes, beaucoup de ces créations primitives de l'imagination populaire ont végété, dépéri, et disparu presque, tandis que d'autres, grandissant, provoquaient chaque jour davantage l'étonnement ou la terreur des hommes; celles-ci se développaient sans cesse, soit par le contact et la fusion avec des éléments similaires, soit par la fantaisie toujours renouvelée des aèdes, et ainsi certains thèmes mythiques arrivaient à offrir une variété presque innombrable de formes. Une conclusion qui n'eût pas été pour déplaire à M. Decharme s'imposerait peut-être, aujourd'hui encore, à l'esprit : c'est que, si les mythes d'origine chthonienne abondent chez les Grecs, aucun phénomène pourtant n'a plus souvent excité leur instinct religieux et leur verve créatrice que la lutte ou la succession de la lumière et de l'ombre, du jour et de la nuit, de l'été et de l'hiver. Que de fois le héros mythique de la lumière n'est-il pas représenté comme enchaîné au service d'un maître ! C'est Apollon chez Admète, Persée chez Polydectès, Bellérophon chez le roi de Lycie, Héraclès auprès d'Eurysthée. Ou bien c'est un combat contre des monstres, la Chimère, Méduse, Cerbère, Géryon, Typhoeus, et quelquefois c'est le rapt d'un trésor céleste, lequel se transforme suivant les cas en un troupeau de bœufs, en une toison d'or, en une femme comme Andromède, Médée ou Hélène. Et que de doublets semblables offrirait le thème mythique de la nuit succédant au jour ! C'est Phaéton précipité du ciel avec le char du Soleil, Bellérophon tombé des hauteurs où l'élevait son cheval Pégase, Icare et sa chute fameuse ! Tout cela est dit, et fort bien, çà et là dans le livre de M. Decharme ; mais une conclusion plus systématique eût donné sans doute plus de force aux mêmes idées. En revanche, il y a une pensée, indiquée en quelques pages dans l'*Introduction*, et qui anime en réalité toute l'œuvre : c'est que la mythologie d'Homère, malgré les défauts de son anthropomorphisme, a répondu pourtant à certains besoins religieux de l'esprit grec, et que, pour n'avoir pas le caractère d'une religion profonde, elle ne mérite point les accusations dont elle a été l'objet. « Jamais en Grèce, dit M Decharme, l'homme n'a songé à modeler sa conduite sur des exemples divins. Jupiter a souvent été invoqué comme le protecteur du droit et le vengeur du crime ; il

n'a jamais été invoqué pour justifier l'adultère ». En se prononçant avec fermeté sur ce point, M. Decharme suivait fidèlement les leçons de son maître M. Jules Girard, et j'ai déjà dit que cette conception de la mythologie homérique pouvait s'accommoder même des théories modernes les plus contraires à la tradition vieillie qui voyait dans Homère les premières formes de la pensée et de la religion grecques.

L'auteur de ce bel ouvrage avait honorablement marqué sa place dans les études de mythologie ancienne : c'est un domaine qu'il ne devait plus désormais quitter. Mais un esprit plus aventureux que le sien aurait cherché peut-être à poursuivre les mêmes études par d'autres voies, dans d'autres directions, à l'aide de documents nouveaux ou inexplorés. M. Decharme semble avoir été plutôt effrayé lui-même de la hardiesse des hypothèses qu'il avait risquées, et, loin de se lancer encore dans le champ des interprétations conjecturales, il s'enferma, plus sûrement, dans un sujet bien limité, sur un terrain plus solide : il entreprit d'étudier la mythologie grecque, non plus en elle-même, mais dans la critique que les Grecs, poètes, historiens et philosophes, en ont faite au cours des siècles. Dans cette recherche nouvelle il rencontra d'abord sur sa route Euripide, et c'est à déterminer l'opinion exacte d'Euripide sur les dieux et la religion qu'il s'appliqua dans une série de leçons faites à la Sorbonne dès 1887. Le livre qu'il publia sur ce sujet, en 1893, *Euripide et l'esprit de son théâtre*, devrait nous arrêter ici quelques instants, si je voulais suivre un ordre rigoureusement chronologique. Mais un tiers seulement de ce volume se rapporte aux questions de critique philosophique et religieuse ; le reste traite de l'art dramatique chez Euripide, et touche à des problèmes délicats, d'un caractère presque technique, dont je vous dirai tout à l'heure quelques mots, en terminant. Pour en revenir à la vaste enquête de M. Decharme sur les interprètes ou les détracteurs anciens de la mythologie, je vous rappellerai que la *Théogonie* d'Hésiode et la poésie religieuse ou philosophique du VII[e] et du VI[e] siècle lui fournirent à plusieurs reprises le sujet de ses cours à la Faculté : le résumé de ces leçons prit place, à côté d'une longue suite de savantes monographies, dans le dernier ouvrage qu'il ait publié : *La critique des traditions religieuses chez les Grecs, des origines à Plutarque*. Travail considérable, Messieurs, immense même, et traité par M. Decharme avec sa conscience ordinaire, mais avec une abondance de détails, un luxe d'analyses, de citations et de textes, qui ne se rencontrent pas au même degré peut-être dans ses autres écrits. Décidé à faire une œuvre utile et scientifique, il ne négligea aucun soin pour exposer avec clarté, non seulement les fortes ou nobles idées de Thucydide

ou de Platon, mais aussi les systèmes, plus ou moins ingénieux ou étranges, imaginés après Aristote dans les écoles de philosophie; et cette exposition, il la compléta par une table alphabétique des matières, qui permet de consulter son livre comme on ferait un manuel d'histoire religieuse. Et maintenant, dira-t-on que cette revue des opinions anciennes sur la religion manque d'une conclusion et d'une idée maîtresse? Tel n'est pas tout à fait, Messieurs, mon avis, et volontiers je signalerais dans ce livre le même esprit que j'ai déjà trouvé dans la *Mythologie* du même auteur et dans les écrits de M. Jules Girard. Si M. Decharme termine son livre par un beau chapitre sur Plutarque, et non par une étude amusante sur Lucien, c'est que, en réalité, cet historien consciencieux de la libre pensée grecque, ce témoin sympathique des efforts accumulés pour coordonner, épurer, corriger la mythologie, a été, à certains égards, un dévot de cette mythologie même : il n'a jamais eu envie d'en rire, comme le sophiste de Samosate, et, s'il a noté avec une patience inlassable les critiques dont elle a été l'objet, s'il les a dans une large mesure approuvées, il s'est plu surtout à reconnaître dans les conceptions religieuses des philosophes et des moralistes le développement d'une idée, d'un sentiment, qui était déjà en germe dans Homère et dans Hésiode. Et voilà aussi pourquoi les révoltes mêmes des premiers philosophes ioniens contre l'anthropomorphisme homérique ne sont pas, à ses yeux, le signal d'une rupture aussi complète qu'on pourrait le croire avec la religion traditionnelle. Ni Thalès ni Anaximandre n'ont nié l'existence des dieux; et Xénophane lui-même, loin de rejeter le polythéisme, déclare que parmi les dieux il y en a un plus grand que tous les autres. Ce souverain du ciel et de la terre, c'est bien le dieu d'Homère, θεῶν ὕπατος καὶ ἄριστος, c'est-à-dire Zeus, le père des dieux et des hommes. Avec sa profonde sincérité, M. Decharme n'a garde de négliger, à côté de ces ressemblances, les désaccords qui mettent Xénophane aux prises avec les conceptions grossières de la religion homérique; mais c'est toujours à celle-ci qu'il aime à reporter l'honneur des plus hautes spéculations religieuses, et telle est aussi la raison intime de sa complaisance pour le pieux éclectisme de Plutarque.

Dans ces dispositions d'esprit, on aurait pu craindre que M. Decharme ne s'appliquât à tracer le portrait moral d'Euripide avec une sorte d'instinctive réserve et de secrète résistance ; qu'il n'adoucît ou ne voilât quelques traits, fortement marqués, du modèle, et qu'il n'atténuât comme malgré lui les violences d'une critique dirigée à la fois contre les légendes mythologiques et contre les dieux. Il n'en a rien été, et le caractère du poète philosophe

apparaît bien, dans le volume de M. Decharme sur ***Euripide et l'esprit de son théâtre***, avec toute sa fougue et toute la force incisive de sa dialectique impie. En vain, pour excuser Euripide, cherche-t-on à distinguer sa pensée propre des hardiesses qu'il prête à ses personnages : c'est justement à l'aide de ces distinctions délicates que M. Decharme croit pouvoir pénétrer jusqu'à la pensée vraie du poète; il la dégage moins des mots ou des sentences, où elle s'enferme parfois, que des situations dramatiques elles-mêmes, dont l'effet moral ne saurait tromper. Le résultat de cette étude pénétrante est singulièrement favorable à la fermeté d'âme, à l'imperturbable opiniâtreté d'Euripide dans sa lutte contre les idées traditionnelles : ni la tragédie des *Bacchantes* ne marque, quoi qu'on ait pu dire, un fléchissement dans la rigueur des principes philosophiques du poète, ni tel passage d'*Hippolyte* ne doit s'interpréter comme un hommage rendu à des rites et à des croyances mystiques. S'il est vrai que Thésée dépeint son fils comme un adepte des Orphiques (v. 952 et suiv.), la suite même du morceau montre bien l'intention ironique d'Euripide à l'égard d'une secte qu'il accuse de mensonge et d'hypocrisie.

Mais je vous l'ai dit, Messieurs, le livre de M. Decharme n'a pas seulement pour objet de faire revivre à nos yeux la figure d'un des plus fiers représentants de la pensée grecque. L'œuvre entière du grand tragique y est étudiée à un point de vue que j'appellerais « littéraire » si je ne craignais que ce mot ne donnât une idée fausse du travail de M. Decharme : on n'y trouve ni une analyse continue des pièces d'Euripide, ni un examen général des caractères et du style; on n'y trouve pas davantage l'exposé archéologique des conditions matérielles et de la mise en scène qui s'imposaient à la représentation de chaque tragédie : l'effort du critique, après avoir cherché l'esprit de ce théâtre, s'est appliqué à en définir la matière et la forme, c'est-à-dire, d'une part, le choix des sujets, les situations dramatiques et l'action, de l'autre, le rôle du chœur et le lyrisme. Toute cette partie du livre est d'une précision qui n'avait guère été atteinte encore chez nous en ces matières; et la nouveauté n'en est pas moindre si l'on songe que, pour la première fois en France, tous les fragments des tragédies perdues d'Euripide, méthodiquement interrogés, servaient à des essais de restitution, propres à éclairer d'un nouveau jour la dramaturgie d'Euripide. J'ajoute que les questions de critique et d'histoire semblent avoir plus que jamais préoccupé ici M. Decharme : sans tomber dans des recherches vaines, ou du moins toutes conjecturales, il n'a jamais omis de discuter la chronologie des œuvres contemporaines d'Euripide et de Sophocle,

quand l'influence réciproque des deux tragiques était en jeu. Il a fait plus, et, prenant pour guide les savants travaux de notre maître à tous, M. Henri Weil, il n'a pas craint d'aborder des problèmes plus techniques encore, la constitution et le rôle du chœur, les formes du lyrisme considérées en elles-mêmes et dans leurs rapports avec le drame. Ainsi a-t-il pu interpréter et apprécier la critique d'Aristophane jusque dans ses intentions les plus subtiles, et porter enfin sur l'art d'Euripide, comme poète lyrique, un jugement autorisé. La valeur scientifique de ce beau livre, jointe au talent de l'écrivain, n'a pas été méconnue, et, quelques jours avant sa mort, M. Decharme recevait les premières *bonnes feuilles* d'une traduction anglaise de cette œuvre qui date déjà de douze ans, mais qui de longtemps ne vieillira pas.

III

Si j'ai fini, Messieurs, cette trop longue étude par l'éloge des qualités littéraires et philologiques d'un des meilleurs écrits de M. Decharme, ce n'est pas, vous l'avez vu, que je méconnaisse la valeur des recherches plus hautes, plus ambitieuses peut-être, qui visent à découvrir, dans les livres de l'antiquité, le fond de l'âme humaine, la pensée religieuse et morale. Les Grecs, dès la première éclosion de leur littérature, méritent d'être étudiés, admirés même de nous, quelles que soient nos convictions personnelles, pour la sérénité de leurs conceptions religieuses, comme plus tard pour le libre épanouissement de leur philosophie. Mais leur poésie nous offre encore un autre sujet d'étude, dans la variété, l'abondance de ses formes, dans les manifestations multiples d'un art sans cesse développé, dans les raffinements même d'une esthétique ingénieuse qui apparaît de bonne heure chez les plus grands poètes. Ce côté du génie grec n'a jamais été mieux saisi que de nos jours : depuis une trentaine d'années surtout, à l'étranger comme en France, d'importants travaux ont mis en lumière l'union indissoluble de la forme et du fond dans les chefs-d'œuvre de la poésie grecque, et il me suffira de vous rappeler ici, parmi les modèles de cette critique nouvelle, le *Pindare* de M. Alfred Croiset. Tous les mètres et tous les genres ont été l'objet de minutieuses et délicates analyses. Le vers épique, décomposé en ses éléments primordiaux, a été rapproché ainsi des formes les plus simples de toute poésie populaire. Le lyrisme, depuis l'élégie et l'ïambe d'Archiloque, jusqu'aux strophes les plus amples de Pindare, a été mesuré, pesé, scruté dans les moindres détails de

sa constitution technique et dans ses rapports avec la musique et la danse. Des trouvailles précieuses ont contribué à ces progrès : M. Weil a démontré tout ce que notre connaissance de la rythmique avait gagné à la découverte des hymnes déchiffrés à Delphes par M. Homolle. Et depuis lors, les poèmes de Bacchylide, les *Perses* de Timothée, rendus à la lumière par les fouilles d'Egypte, nous ont appris à connaître, entre autres nouveautés, une forme antistrophique du dithyrambe et un développement presque complet du nome. Le papyrus d'Hérondas a précisé nos idées sur le mime au temps de Théocrite, et les transformations ultérieures de cette poésie mimique nous sont apparues dans une curieuse découverte d'Oxyrrhyncus. Les genres tragique et comique n'ont pas donné lieu à des recherches moins fécondes, et vous connaissez les beaux livres de M. Masqueray sur les *Formes lyriques de la tragédie grecque*, de M. Mazon sur la *Composition des comédies d'Aristophane*. Des fragments de Cratinos, étudiés en 1904 par M. Maurice Croiset, permettent d'espérer, de ce côté encore, de l'inédit. N'exagérons pas, Messieurs, la valeur de ces découvertes partielles, et n'oublions pas pour cela les maîtres. Mais reconnaissons que ces nouveautés littéraires contribuent à renouveler notre goût des chefs-d'œuvre classiques, à rajeunir en quelque sorte notre admiration. Théocrite nous plaît davantage après la lecture d'Hérondas; Bacchylide nous aide à mieux comprendre la gravité sublime de Pindare; il n'est pas jusqu'à Timothée qui, par contraste souvent, mais aussi par d'imperceptibles ressemblances quelquefois, ne nous fasse mieux saisir certains traits de la langue et du génie poétique d'Eschyle. Voilà, Messieurs, tout un mouvement d'études que le nouveau professeur de poésie grecque s'efforcera de suivre, pour vous en exposer à l'occasion les résultats; mais il n'oubliera jamais que les Grecs ne nous ont pas laissé seulement des modèles d'habileté artistique, et, si j'ose dire, de virtuosité : l'enseignement de M. Jules Girard et celui de M. Decharme lui rappelleraient au besoin que les plus belles formes de la poésie grecque ont servi à l'expression de pensées fortes, et que ces créateurs d'images, de rythmes, de sonorités incomparables, sont aussi des maîtres dans le domaine de la morale, de la philosophie et de la science.

AMÉDÉE HAUVETTE.

LETTRE DE SUISSE

Voici longtemps que chôme ma correspondance. La raison suffisante de ce silence était la disette de nouvelles. Il ne s'est rien passé, il ne se passe rien, et peut-être ne se passera-t-il rien dans nos républiques universitaires, d'ici quelque temps, qui mérite de figurer dans les annales.

Ce n'est pas que tous les événements soient petits dans les petits pays, mais je ne vois pas de cause qui en doive produire de considérables. Les questions qui pourraient se poser ne sont pas nouvelles ; elles sont mêmes si vieilles qu'on les oublie. Nous pouvons juger, par le temps qu'on a mis à les discuter sans profit, de celui qu'on mettrait à les résoudre si elles paraissaient de nouveau. En ce pays, plus qu'ailleurs, les problèmes ont leur saison, et toute solution est prématurée quand le besoin n'en est pas généralement ressenti.

S'il y a des questions sur lesquelles, tôt ou tard, nous serons forcés de revenir, ce sont, je crois, celle de l'Université fédérale et celle du latin. Peut-être surgira-t-il une question des étudiants étrangers.

Ou je me trompe fort ou l'on reparlera de l'Université fédérale quand les Chambres auront voté le projet de Code civil qui va se substituer aux législations particulières. L'unification du droit sera chose à peu près faite. Nous avons déjà le code fédéral des obligations ; nous avons, au-dessus des juridictions cantonales, le Tribunal fédéral, cour suprême, chargée d'interpréter en dernier recours les lois des divers cantons, et qui, par la force des choses, a créé toute une jurisprudence Une école fédérale de droit serait le complément naturel des institutions judiciaires par lesquelles la confédération a déjà tant entrepris sur les attributions des Etats confédérés. Il en a été souvent question. Nul ne sait à quoi l'on aboutira, ni quand, ni comment.

Si l'on fait un jour l'Ecole fédérale de droit, il est probable qu'elle aura son siège dans la Suisse française, aux portes du Tribunal fédéral. Ce serait une extension de la Faculté de droit de l'Université de Lausanne. Le système qui prévaudrait ainsi, est tout à fait conforme aux traditions de la Suisse : la Confédération crée de toutes pièces quand il n'y a rien. Partout où il y a quelque chose elle soutient ce qui existe et le développe. De là résulte un chassé-croisé d'influences, une combinaison des pouvoirs qui rendent le ménage des cantons et de l'autorité centrale assez difficile à comprendre quand on ne le connaît pas de longue date. Mais cette complication est un des traits originaux de notre organisation et peut-être un des plus heureux.

Que l'Ecole de droit soit instituée dans la Suisse française, rien de

mieux. Le Code civil fédéral est une œuvre de conciliation, où l'on cherche à ménager les intérêts et les mœurs de la Suisse romande et de la Suisse allemande. Elle ne réussira qu'au prix de concessions réciproques et, pour quelques-unes, importantes. On voit combien il est utile que les juristes appelés à interpréter pareille loi, ayant appris à respecter la minorité, et la connaissant, l'ayant vue chez elle, se trouvent garantis — et nous avec eux — contre les dangers de l'esprit exclusif.

Proposera-t-on la création d'une université complète ? Bien que ce vœu n'ait jamais été exprimé avec beaucoup d'insistance, nous pouvons nous attendre à le voir émis soit par les Universités qui désireront posséder, elles aussi, une faculté fédérale, soit par les centralisateurs qui pousseront à l'unification de l'enseignement supérieur. Deux systèmes, celui des subventions et celui de l'appropriation se trouveront en présence une fois de plus.

Défrayée par la confédération, l'Université suisse disposerait de ressources incomparablement supérieures à celles des Universités cantonales, et cela, au plus grand profit des études et des étudiants. Mais elle porterait à ses rivales un coup mortel, et par là tout le profit se tournerait en perte. Nous comptons dans la Suisse allemande trois universités, Bâle, Zurich et Berne; dans la Suisse française, nous en avons trois aussi, Genève, Lausanne et Fribourg, plus une Académie, à Neufchâtel. Chacune de ces hautes écoles est un foyer dans le petit pays qui l'entretient. On en est fier ; on veille sur elles avec un soin jaloux. Les sacrifices qu'on s'impose pour elles, dans des régions agricoles ou industrielles, sont hors de proportion avec ceux qu'on fait dans de grands Etats. Elles ont un passé, parfois glorieux, comme celui de Bâle ou de Genève ; elles sont au cœur d'une histoire un peu étroite mais très vivante. Comment envisager de bon œil la création d'un établissement fédéral qui les ferait déchoir et nous rendrait à quelques égards de meilleurs services, mais non les mêmes ?

Entre ce parti et le *statu quo*, il y a le système des subventions. La Confédération peut élire une faculté dans chacune des hautes écoles de la Suisse allemande et de la Suisse romande, pour y créer des enseignements nouveaux, renforcer les autres, les relever tous à la mesure des exigences du temps et des progrès de la science. L'Université fédérale éparse ! Et pourquoi pas ? L'essentiel, c'est l'avancement des études et l'accroissement de la science. L'objection qu'on a faite c'est qu'il y aurait disproportion entre la Faculté fédérale et les facultés cantonales établies au même siège. On a dit aussi que le partage serait malaisé. Ni Genève, ni Lausanne, par exemple, ne consentiraient, après tant d'efforts, à sacrifier leur faculté de médecine. Mais il ne s'agit pas de rien abandonner. Fortifier l'un, moyennant compensation, ne revient pas tout à fait à ruiner l'autre.

Je ne donne pas cette solution pour impeccable. Et il est probable que les difficultés auxquelles se heurteront tous les projets retarderont la décision jusqu'au moment où elle sera devenue une nécessité inéluctable. Ce moment viendra, je crois, parce que les Universités sentiront le besoin de se concerter et parce que leur développement naturel entraîne des frais qui dépasseront bientôt les forces de petits Etats de quelques cent mille âmes à peine. Les chiffres parlent clair. On compte qu'une Université se recrute normalement dans une population de trois millions

d'âmes. Or la Suisse romande compte trois universités et une Académie pour sept ou huit cent mille habitants. Aucun de ces établissements ne peut demeurer stationnaire, sous peine de décliner. L'affluence des étudiants étrangers, dont je parlerai tout à l'heure, aggrave le danger au lieu de l'atténuer.

L'avenir est donc à l'entente, que sais-je, à une sorte de fédération des universités suisses. Mais nous sommes encore bien loin de cet idéal. Tout au plus aurais-je à noter quelques accords provisoires, à signaler quelques commencements d'organisation. Il y a, par exemple, une conférence annuelle ou semestrielle des recteurs des universités suisses. On y traite des intérêts communs. Récemment, la conférence a émis le vœu que les étudiants fussent inscrits auprès de leur faculté et non auprès de l'université, chaque faculté ayant à prononcer sur l'inscription après avoir examiné les titres du candidat. Cette mesure aura pour effet d'assurer un meilleur contrôle des inscriptions. On le voit, il s'agit là d'une entente, mais qui est tout le contraire d'une organisation commune. Faut-il un exemple de ces incohérences qui nous nuisent à l'étranger et même en Suisse ? Je le trouve dans cet entrefilet des journaux :

« Un mouvement a pris naissance parmis les 93 étudiants allemands immatriculés à la Faculté de philosophie de l'Université de Berne, contre la décision prise par les universités allemandes de ne pas reconnaître le diplôme de docteur ès philosophie des universités suisses lorsque le titulaire ne possède pas sa maturité (baccalauréat).

Les étudiants allemands demandent qu'il leur soit fait des concessions. Le directeur de l'instruction publique du canton de Berne a prié la légation suisse de Berlin de prendre des informations sur cette mesure, qui intéresse toutes les universités suisses.

Le nombre des étudiants allemands en Suisse diminuerait immédiatement dans de notables proportions si l'Allemagne persistait à refuser de reconnaitre le doctorat suisse ».

A la vérité, cette appréciation n'est pas tout à fait juste. Ce n'est pas refuser de reconnaitre un diplôme que d'exiger des attestations complémentaires. Dans certaines universités, à Lausanne notamment, aucun étudiant allemand n'obtient son inscription (immatriculation) sans avoir produit son certificat de maturité. On a prévenu les exigences des universités allemandes. Berne, parait-il, en use autrement. Voilà tout. Ce simple trait fait voir quelles différences il y a d'université à université. Il y en a même de faculté à faculté ; il y en a dans la règle des études ; il y en a dans la collation des grades. Les « facultés techniques », (école polytechnique fédérale, écoles d'ingénieurs) ont, sous le nom de règlement intérieur, un régime spécial, assez strict, qui comporte de fréquents examens partiels, un contrôle des absences, tandis que les autres facultés s'en tiennent au principe dit de la liberté des études, qui permet à l'étudiant de se préparer à sa guise, sauf à courir les chances de l'examen. Dans certaines facultés il n'y a même pas de scolarité obligatoire. Désordre ? Laisser aller ? Non pas. Cette manière a ses avantages. Beaucoup d'élèves perdent du temps, j'en conviens ; mais beaucoup d'autres échappent au laminoir, à la compression de cette redoutable machine intellectuelle que peut être une haute école armée d'une discipline uniforme.

Le peu d'uniformité qu'il y a en Suisse dans les études supérieures,

c'est la Confédération qui l'y a introduit. Elle possède en propre l'école polytechnique de Zurich ; de plus, elle a institué deux jurys d'examen, la commission des examens de médecine et la commission des examens de maturité. Par ces simples moyens elle exerce une action très sensible sur les études scientifiques. L'école polytechnique fédérale lie des concordats avec les établissements cantonaux d'enseignement secondaire. Elle s'engage à recevoir leurs élèves sans examens d'entrée, à la condition, toutefois, qu'un de ses délégués assiste aux examens de sortie de ces établissements. Elle s'assure par là un contrôle efficace sur les études préparatoires.

La commission fédérale des examens de médecine décerne un brevet qui permet l'exercice de l'art médical dans tout le territoire de la Confédération. Conséquence naturelle : presque tous les cantons ont aboli leurs examens médicaux. Enfin la commission dite « de Maturité » examine les candidats qui se proposent de faire des études de médecine mais ne possèdent pas le bienheureux baccalauréat (certificat de maturité). Et il est arrivé ceci, que beaucoup d'établissements d'enseignement secondaire ont pris pour norme le programme et les exigences de cette commission. Sans doute elle n'a pas la clef de toutes les portes. Elle n'ouvre d'accès qu'aux facultés de médecine. Mais en préparant selon ses vœux les futurs étudiants en médecine, on prépare de la même façon tous les élèves assis sur les mêmes bancs.

Or son programme n'est pas immuable. Il y a quelques années. elle avait proposé l'admission — à titre équivalent — des « scientifiques » (modernes) et des classiques. La puissante association des médecins s'émut, délibéra, fulmina, déclara le grec comme aussi le latin, indispensables aux successeurs d'Hippocrate et de Galien. Tant et si bien que le conseil fédéral maintint le *statu quo*, où nous sommes encore... provisoirement. On avait pris la question du latin par le petit bout, mais enfin on l'avait posée. La discussion s'était élargie ; l'encre avait coulé à fil. Elle coulera encore. Les « modernes » ne se tiennent pas pour battus.

Ce qui a causé leur échec momentané, ce n'est pas le seul respect des études classiques. C'est aussi la crainte de l'encombrement des professions libérales. Le latin obligatoire, c'est la diminution du nombre de candidats, c'est la sélection, sinon en qualité, du moins en quantité, sélection nécessaire si l'on veut éviter les inconvénients d'une concurrence excessive, aussi funeste dans certaines professions qu'elle peut être utile dans le commerce et dans l'industrie. Et comme tout établissement d'instruction supérieure devient un foyer d'appel, comme il faut aux maîtres des élèves, la menace de pléthore est d'autant plus grave que les centres universitaires sont plus rapprochés les uns des autres. Telle est notre situation. Evidemment, il y a une limite à la multiplication des universités et cette limite nous l'avons atteinte, sinon dépassée. Nous serions à plaindre si tous nos étudiants étaient Suisses, s'ils devaient tous, dans quatre ou cinq ans, se précipiter à travers les rangs déjà compacts des avocats, des médecins, des professeurs, des ingénieurs établis. Il n'en est rien. Le nombre des nationaux varie peu d'année en année. Il serait tout à fait insuffisant, je ne dis pas pour défrayer, mais pour peupler seulement nos hautes écoles. Veut-on des chiffres ? Ceux de Berne, de Zurich, de Genève, seraient significatifs. J'ai sous les yeux ceux de Lausanne, qui nous suffiront. Il y a en tout 976 étudiants régu-

liers et 212 auditeurs. Parmi les étudiants, 674 sont étrangers : 302 seulement sont Suisses. Parmi les étrangers, 466 Russes, 52 Allemands, 56 Bulgares, 21 Italiens, 16 Français. Le reste se compte par unités.

Que penser d'un pareil état de choses? Il a des avantages ; et tout d'abord il nous est imposé. J'en ai dit la raison, une raison. En voici d'autres. D'ancienne date. et, je crois, dans la meilleure acceptation du terme, le Suisse est cosmopolite. Répandu dans le monde entier, il a pris l'habitude de s'accommoder de toutes les races ; il a lui-même donné constamment asile à des réfugiés de toute couleur et de toute langue ; princes et sujets, seigneurs, conspirateurs, révolutionnaires, réactionnaires, utopistes, depuis les régicides anglais du XVII[e] siècle jusqu'au prince Napoléon et aux nihilistes russes. Pendant des siècles il a été hôte, avant d'être hôtelier ; la haine de l'étranger lui est inconnue et il trouve fort naturel d'ouvrir les portes de ses établissements d'instruction aux enfants de ceux qu'il accueille. Il est fier de cette tradition d'hospitalité, des sacrifices qu'elle lui a coûtés, des dangers extérieurs qu'il a bravés pour y demeurer fidèle.

De plus, la Suisse est, si je puis dire ainsi, un pays d'éducation, non seulement par Pestalozzi, Girard, Fellenberg et tant d'autres, sans oublier Rousseau, mais par toutes sortes d'institutions privées et par le nombreux personnel qu'elle fournit depuis longtemps à l'enseignement public et privé dans beaucoup de pays. Là encore, il y a une tradition. De nombreuses familles étrangères s'établissent chez nous pour l'éducation de leurs enfants, ou du moins les envoient en Suisse. Ainsi se sont formés toute sorte de liens, d'intérêt, de convenances d'ordre pratique.

Tels sont les avantages de cette situation, ou, si l'on veut, les raisons qui l'expliquent. En voici la contre-partie : il y a des inconvénients d'ordre matériel ; il y en a d'ordre moral ; il y en a aussi d'ordre scolaire.

La population étrangère de nos écoles nous coûte fort cher. On se méprend quand on n'y voit qu'un appoint, sans charges. Passé un certain nombre d'élèves force est bien de dédoubler les classes, d'augmenter le personnel. A l'Université, les locaux, l'outillage, deviennent bien vite insuffisants. Il est impossible de borner les inscriptions au nombre d'étudiants que l'on peut admettre sans s'obliger à des extensions dispendieuses. Tout le monde le sait, les finances d'études sont loin de couvrir les frais de l'enseignement. Chaque étudiant coûte à l'Etat une somme annuelle qui varie d'un lieu à l'autre et que je ne puis déterminer exactement. Peu importe le chiffre. L'opinion commune est que le coût moyen de l'étudiant diminue à proportion de l'accroissement de la population scolaire. Si l'on arrivait à un nombre assez considérable, l'étudiant ne coûterait plus rien : les Universités s'entretiendraient par elles-mêmes.

Là est l'erreur. Un auditoire ne peut augmenter indéfiniment. O'Connel se faisait entendre de cinquante mille personnes ; je n'y étais pas, mais enfin on le dit ; et on dit aussi qu'Abélard haranguait des milliers d'admirateurs. Essayez donc aujourd'hui ! Or, si vous dédoublez les cours, vous doublez les frais. Et dédoubler est trop peu dire. Demandez au chimiste, au physicien, combien d'élèves il peut suivre ensemble dans son laboratoire de façon à faire rendre à leur travail son maximum d'utilité? Et même aux conférences pratiques de lettres ou de droit ne sommes-nous pas obligés de limiter strictement le nombre des inscriptions, si nous voulons assurer à chacun son tour de parole, l'exercer réellement ?

S'élargir trop, c'est se heurter à des impossibilités. Plus nous renonçons au système exclusif des grands cours pour développer les travaux pratiques, plus aussi nous nous sentons forcés de borner l'accès de nos salles. Et cette transformation, n'est-ce pas l'esprit même de la réforme universitaire qui s'effectue graduellement au près et au loin ?

Encore s'il n'était question que des conférences pratiques, des travaux de laboratoire, de la dissection et des exercices de toute sorte. Mais il faut multiplier les salles si l'on multiplie les cours, car on ne saurait multiplier les heures de la journée. En d'autres termes, il faut bâtir. Et quand on a bâti à droite, il faut bâtir à gauche. A Paris, vous savez ce qu'il en coûte. Mais vous avez construit votre maison pour l'habiter vous-mêmes, vous avez fait très beau et très grand. Autre chose est d'immobiliser en pierre un capital énorme pour une clientèle de passage qui, tantôt débordera des auditoires, tantôt diminuera de moitié. Une clientèle étrangère, stable, voilà ce que les tableaux de scolarité ne nous montrent guère. Hier c'étaient les Bulgares, avant-hier les Roumains, aujourd'hui ce sont les Russes qui l'emportent. Pour combien de temps ? Les nations nouvelles venues à la vie intellectuelle s'efforcent de créer leurs propres diplômes et, pour les achalander, rejettent les diplômes étrangers.

J'ai parlé d'inconvénients moraux. Le sujet est délicat ; je me garderai de généraliser et même d'insister ; mais enfin la quantité ne se prend-elle point aux dépens de la qualité ? Quelques-uns des meilleurs parmi les étudiants que j'ai connus étaient des étrangers ; quelques-uns des plus laborieux, des mieux doués, des plus intéressants à tous égards. Sans parler de ceux-là, il en est de consciencieux qui travaillent avec fruit. Sont-ils la majorité ? Que font les autres ? On en a vu qui fabriquaient des bombes, à Zurich ou à Genève ; on en voit qui font de la propagande révolutionnaire, qui usent de notre hospitalité pour exciter notre peuple, heureux, en somme, contre des conditions d'existence qu'ils ne connaissent même pas, pour semer l'aigreur chez de simples gens dont la vie est médiocre, mais assurée, enfin pour faire servir leur sécurité, qu'ils nous doivent, à troubler la nôtre. Il serait injuste de généraliser, je le répète, et notre population a trop de bon sens pour envelopper les étudiants étrangers, indistinctement, dans une condamnation sommaire. Il y a aura peut-être des protestations ; de mouvement général de réaction, je n'en prévois guère. Mais qu'on en vienne à prendre des mesures d'ordre et de précaution, cela ne me paraît pas douteux.

En quoi consisteront-elles ? Comment opérer sans arbitraire une sélection efficace ? Les uns disent : accueillons tout le monde et soyons impitoyables à l'examen. Les autres répondent : rendons plus sévères les conditions d'admission : exigeons le baccalauréat.

De ces deux partis nous n'avons jamais choisi le premier ; les circonstances nouvelles ne sont pas pour nous le faire adopter, au contraire. Il laisse subsister tous les inconvénients du surpeuplement; les étudiants d'un réel mérite continueront à souffrir de la presse et du trouble causés par les autres ; les examens, au surplus, n'effraient point ceux qui ne se proposent pas de s'y présenter ou qui les remettent à lointaine échéance. Et puis, ce procédé a quelque chose de fâcheux. Ouvrir les portes toutes grandes à des jeunes gens qui se font illusion sur leur savoir et sur leurs capacités, les leur fermer après qu'ils auront perdu deux ou trois ans, une

telle façon d'agir, outre qu'elle ne remédierait à rien, ne rehausserait pas le prestige d'une Université.

D'autre part, est-il juste d'exiger le baccalauréat de ceux qui n'avaient aucun moyen de le conquérir, ou qui présentent des diplômes fort différents ? Un exemple : Les juifs forment un gros contingent parmi les étudiants russes qui accourent chez nous en rangs serrés. Pouvons-nous ne pas tenir compte de l'exclusion dont les israélites sont victimes en Russie, où les adeptes de leur religion ne sont admis dans les établissements d'enseignement secondaire qu'en une proportion dérisoire ? N'est-il pas cruel de les exclure de chez nous parce qu'ils sont exclus de chez eux ? Et va-t-on rétablir à leur préjudice la superstition du baccalauréat dans un temps où tout conspire pour la déraciner au profit des nationaux ?

Il convient, non seulement d'être plus sévères que nous ne le sommes, mais surtout de l'être autrement. Ce n'est pas tant la sélection du savoir qu'il faudrait faire, que celle des capacités et du zèle. Modifier les conditions actuelles de l'immatriculation ne sera équitable et utile que si l'inscription se fait auprès de chaque faculté et si l'on institue dans toutes les facultés un examen d'entrée analogue à l'examen fédéral dit de maturité ou à celui des écoles techniques. Dans certaines Universités, ce système est déjà en vigueur à la Faculté des lettres. On astreint à subir l'examen préalable les étudiants dont les diplômes ne paraissent pas équivalents au baccalauréat. Leur inscription demeure provisoire tant qu'ils n'ont pas réussi à cet examen, auquel ils sont tenus de se présenter dans un délai déterminé.

Etendre ces dispositions, fixer le programme de l'examen préalable dans chaque Faculté, le rendre assez difficile pour écarter ceux qui ne pourraient suivre avec fruit les cours universitaires ; maintenir pour les nationaux l'obligation de prouver qu'ils ont fait des études régulières, voilà peut-être le moyen le plus sage de prévenir les maux dont nous sommes menacés. Le pire danger serait de voir l'enseignement abaissé et mis à la portée des auditeurs mal préparés. Mieux vaut point de science que de la petite science. On a fait parfois et publiquement à quelques-unes de nos Universités le reproche de sacrifier l'austérité de la science au désir d'attirer un nombreux public. Autant que j'en puis juger, les auteurs de ces critiques ont été mal informés. Cependant il faut avouer qu'un professeur ne saurait se tenir constamment au-dessus de la portée de ses élèves. Nous ne serons pas en péril, tant que l'enseignement sera calculé à la mesure des étudiants du pays, qui ont une instruction secondaire complète. Le sera-t-il toujours ? N'y aurait-il pas lieu de corriger le régime de l'entière liberté, d'en revenir aux examens périodiques, d'instituer une surveillance des études libérale, mais ferme et attentive ? Je me borne à poser la question. Les événements en feront apprécier l'importance et dicteront la réponse.

MAURICE MILLIOUD.

LES

ÉCOLES DE CHARITÉ DU FAUBOURG S[T]-ANTOINE

École normale et groupes scolaires

(1713-1887)

Au premier rang des œuvres de charité ou de bienfaisance a toujours figuré l'éducation des enfants pauvres, et l'on sait quels miracles ont faits, au xvii[e] siècle et depuis, certains instituteurs de la jeunesse. Les Petites Écoles de Port-Royal furent quelque temps célèbres, mais l'autorité séculière se hâta de les fermer pour complaire à la puissante compagnie de Jésus, et sous Louis XIV il ne fut jamais possible de les rouvrir ou d'en organiser de semblables. Cependant l'esprit de prosélytisme qui animait les fondateurs de ces écoles subsistait toujours, et deux ans avant la mort du roi qui détruisit Port-Royal on constituait à Paris même, à deux pas de la Bastille, ce que nous appellerions aujourd'hui une École normale d'instituteurs et un groupe scolaire. Recrutés de tous côtés par un saint prêtre, des jeunes gens que n'attirait pas l'amour du gain se réunissaient pour vivre en communauté sous la direction d'un maître expérimenté ; ils se faisaient enseigner l'art difficile d'instruire les tout petits, et deux fois le jour ils donnaient aux enfants du peuple, soit à la maison-mère, soit dans les écoles voisines, une instruction gratuite, laïque et néanmoins religieuse, et nullement obligatoire.

C'est la curieuse histoire de cet établissement de bienfaisance, qui a subsisté près de deux siècles, que je voudrais conter avec quelques détails. Il s'agit de ce qu'on appelait officiellement les Écoles chrétiennes du faubourg Saint-Antoine ou Écoles des frères Tabourin, fondées en 1713, détruites par la Terreur en 1794, et reconstituées sous le Consulat en 1802. J'ai connu personnellement les trois derniers supérieurs de cette demi-congrégation duement autorisée; j'ai visité ses différents établissements, à Paris, dans la banlieue et en province ; j'ai recueilli ses archives à la mort du dernier de ses membres, et dans ces conditions il n'est pas malaisé de la faire connaître d'une manière exacte et complète depuis 1713 jusqu'en 1887. En lisant la biographie de Charles Tabourin, fondateur de ces écoles, et celle de ses modestes successeurs, en étudiant d'après les documents originaux le détail de leur organisation, on verra ce qu'il a fallu de zèle, de courage et d'ab-

négation pour mener à bien une œuvre pareille; et si mesquines que semblent parfois les idées de ces éducateurs, si arriérées que puissent paraître quelques-unes de leurs méthodes, on verra qu'il y a peut-être quelque chose à leur emprunter ; on conviendra du moins que c'étaient des hommes de cœur, des patriotes véritables, et d'utiles serviteurs de la démocratie.

C'est Charles Tabourin qui fonda les écoles du faubourg Saint-Antoine, et ce qu'on peut savoir de sa biographie montre que Tabourin n'était pas un homme vulgaire. Né en 1677 à Doulevant-le-Château, petit village de Champagne, il vint étudier à Paris dans la célèbre communauté de Sainte-Barbe. Il fut ordonné prêtre à trente ans, en 1707, et ses supérieurs, qui connaissaient ses aptitudes pédagogiques, le constituèrent maître des humanistes, puis supérieur des philosophes, et finalement supérieur des théologiens de Sainte-Barbe. Mais l'abbé Tabourin était de l'école de Port-Royal ; comme Rollin, comme l'Université presque tout entière, il appela de la bulle *Unigenitus*, et la vivacité de son opposition lui valut en 1721 une lettre de cachet qui l'exilait à Luçon. On l'accusait surtout d'avoir perverti, en le rendant janséniste, un chanoine de Saint-Honoré qui se nommait J.-B. Dubois et avait pour oncle le trop fameux cardinal ministre (1). De Luçon, Tabourin fut transféré à Condom, qui avait pour évêque un prélat tolérant, et il y demeura près de dix ans, soulageant les pauvres et distribuant de bons livres. Lui et son domestique cultivaient un petit jardin dont le produit les nourrissait, et ils ne dépensaient pas plus de quarante écus par an. C'était une vie trop douce; aussi les ennemis de Tabourin lui firent-ils expédier une troisième lettre de cachet qui l'envoyait au Mont-Saint-Michel (2 décembre 1730). Ce nouvel exil dura trois ans, et il fut bien dur ; logés sur le flanc de la montagne dans une grotte à deux compartiments, le maître et son fidèle domestique manquaient de tout. Pas de poisson depuis la Toussaint jusqu'en mai, écrivit un jour Tabourin ; pas d'œufs, pas de lait, à peine quelques écuellées de pois et de haricots achetés à Pontorson. On se nourrissait d'orge bouillie, de pain et de pimprenelle, le petit jardin de la montagne ne produisant rien. Cependant l'héroïque exilé ne voulait pas qu'on vînt à son secours ; il demandait qu'on ne fît pas agir en sa faveur Mme d'Orléans, abbesse de Chelles et fille du régent, une janséniste appelante (2), et il disait éloquemment en parlant de son exil : on voit mes croix, on ne voit pas mes consolations ; *vident cruces, consolationes non vident*. Il trouva moyen de satisfaire son goût pour la propagation des bons livres ; il en fit venir de Lyon et de Toulouse pour cent pistoles, et avec l'assentiment de l'évêque d'Avranches, qui lui témoignait beaucoup d'estime, il les distribua aux soixante-treize familles qui habitaient le Mont-Saint-Michel, et qui toutes savaient lire ; il en fit même passer dans les villages voisins, si bien que l'évêque de Dol s'en plaignit un jour au cardinal Fleury.

En 1733, une nouvelle lettre reléguait Tabourin à Auxerre dans le diocèse du janséniste Caylus ; mais en traversant Paris il tomba malade, et l'on obtint un sursis. Nouvelle et dernière lettre de cachet pour Troyes; mais l'abbesse de Chelles intervint pour faire révoquer ce cinquième ordre d'exil, et le courageux vieillard put ainsi consacrer ses trente dernières années (il

(1) Petit nécrologe III, 364. J.-B. Dubois est mort appelant et réappelant en 1756.
(2) Petit nécrologe III, 47 ; cette princesse mourut en 1743.

mourut octogénaire en 1762) (1) aux œuvres qui lui étaient si chères, la propagation des livres de piété et l'instruction des enfants pauvres.

C'est en 1709, et sur la paroisse Saint-Étienne-du-Mont, que l'abbé Tabourin fonda la première de ses écoles de charité. Un porte-Dieu de cette paroisse lui avait légué à cet effet une petite somme ; il loua une chambre et y installa en qualité de maître un étudiant en théologie de Sainte-Barbe qui s'appelait Bézin. Le succès ayant répondu à son attente, il résolut d'étendre le champ de ses opérations pieuses, et c'est alors qu'un généreux anonyme lui donna une maison sise à l'entrée du faubourg Saint-Antoine, dans la rue de Lappe. A ces premiers donateurs il s'en joignit d'autres, et parmi eux le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Un particulier, nommé Delêtre, offrit même alors cent mille francs, mais à condition que les frères se lieraient par des vœux, et qu'ils se rangeraient sous l'autorité du grand chantre de Notre-Dame. Noailles consulté ne fut pas de cet avis ; il déconseilla même tout ce qui pourrait mettre le nouvel institut dans la dépendance du clergé, et les cent mille francs du sieur Delêtre ne furent pas versés. Cependant les affaires de la petite communauté allaient assez bien, puisqu'en 1713 Charles Tabourin put installer dans les bâtiments de la rue de Lappe, aménagés à cet effet, six ou sept frères qu'il avait logés provisoirement sur la montagne Sainte-Geneviève, au collège de Reims.

A la tête de ce nouvel établissement fut placé un ecclésiastique nommé Adrien Potherie, homme très distingué, d'un caractère un peu rude, mais foncièrement bon. La rigidité de ses principes n'était pas moins grande que celle de l'abbé Tabourin, et quand il s'agit de l'administrer et de l'enterrer, ses amis et ses protecteurs eurent fort à faire pour combattre, avec l'aide du chapitre de Notre-Dame, le mauvais vouloir du clergé paroissial. Adrien Potherie ne fut pourtant pas exilé, et il dirigea la maison de la rue de Lappe durant quarante-quatre années consécutives, de 1713 à 1757. A sa mort, les frères de son institut dirigeaient de douze à quinze écoles dans le faubourg Saint-Antoine et dans les quartiers environnants. Il fallut agrandir la maison mère ; on acheta des terrains, on fit des constructions d'une certaine importance, et une sorte de société civile fut constituée dont les membres principaux étaient M. de Fays de la Chesnais, conseiller à la cour des aides, et M. Clément de Barville, avocat général à la même cour. En 1766, après un demi-siècle d'existence, la maison de la rue de Lappe était devenue un établissement considérable, le plus beau de cette espèce qu'il y eût alors à Paris (2). Tabourin mourant pouvait se dire qu'il avait réussi au delà de toute espérance ; grâce à lui, les enfants pauvres d'un quartier autrefois déshérité étaient évangélisés et arrachés à l'ignorance.

Mais ces écoles si florissantes, comment leur fondateur les avait-il organisées, et comment fonctionnaient-elles? Voilà ce qu'il faut voir avant de continuer leur histoire à travers le XVIII[e] siècle : et puisque nos contemporains se plaignent de ne pas bien connaître l'organisation de l'enseignement primaire

(1) Il fut enterré à Saint-Étienne-du-Mont, non loin de Pascal et de Racine, dans la chapelle dite des Dix mille martyrs.

(2) On peut voir en étudiant le plan de Turgot (feuille 5) quelle était l'importance de cette propriété. L'ancienne porte d'entrée subsiste encore au numéro 23 de la rue de Lappe, et si l'on pénètre dans la cour on peut voir encore quelques restes des anciennes constructions. Le jardin est aujourd'hui couvert d'usines.

sous l'Ancien régime il n'est pas hors de propos de puiser à pleines mains dans les archives de la fondation Tabourin. Les registres originaux ont dû être détruits comme tant d'autres documents précieux, en 1794 ; mais on a conservé une sorte de livre de raison rédigé en 1782 par le frère Grivel, cinquième supérieur des Écoles du faubourg Saint-Antoine. Il y a bien du fatras, bien des inutilités, bien des puérilités aussi dans ce gros manuscrit de treize cents pages petit in-folio. Règlements anciens et nouveaux, indications sur le régime économique et sur le prix des denrées, agendas, menus de carême, modèles de lettres, tableaux comparatifs des poids et mesures, notices biographiques, articles nécrologiques, programmes d'études, conseils médicaux, recettes diverses, prières et instructions religieuses, tout s'y trouve pêle-mêle. Mais à certains égards c'est un recueil infiniment précieux, unique peut-être en son genre, et en le dépouillant méthodiquement on arriverait à reconstituer la physionomie si curieuse de ces Petites écoles du XVIIIe siècle.

PREMIÈRE PARTIE

Organisation des écoles du faubourg Saint-Antoine

La première chose à laquelle doit songer un fondateur d'écoles, c'est évidemment le recrutement du personnel enseignant. Charles Tabourin ne paraît pas s'en être préoccupé un seul instant. Il comptait sur la Providence, sur le maître de la moisson, comme parle l'Évangile, pour lui envoyer des moissonneurs. Et de fait il ne semble pas que l'établissement de la rue de Lappe ait jamais manqué de sujets : novices et maîtres et frères de toute nature s'y trouvèrent toujours en nombre suffisant. Paris en fournit quelques-uns, mais c'est de la province que vinrent les plus anciens collaborateurs de Tabourin. Pour être admis, dit un premier règlement élaboré en 1710, il fallait avoir dix-neuf ou vingt ans, et être sans défauts corporels, « comme par exemple bossu, boiteux, vue faible. » Tout sujet qui se présentait était d'abord étudié pendant huit jours, et si l'on remarquait en lui du bon vouloir, un grand fonds de piété et des aptitudes pédagogiques, si d'autre part les renseignements recueillis sur sa conduite étaient bons, on l'admettait « à l'épreuve », c'est-à-dire au noviciat, qui devait commencer par une retraite de huit jours. Une fois admis, le novice ne se distinguait pas des frères proprement dits ; il faisait partie de la communauté, était soumis aux mêmes obligations que les autres, participait aux mêmes exercices et jouissait des mêmes avantages. Seulement le novice ne faisait pas la classe, puisqu'il ne savait pas la faire, et que bien souvent son instruction était par trop rudimentaire. On l'exerçait à lire, à écrire, à compter, on lui apprenait l'art d'enseigner, et chaque semaine il voyait à l'œuvre, dans l'une ou l'autre de leurs écoles, les maîtres ses aînés.

Frères et novices étaient soumis à une discipline assez sévère, car on voulait que ces instituteurs laïques exerçant une sorte de sacerdoce ressemblassent à des ecclésiastiques. Le costume consistait en une soutanelle de serge ou de gros drap, toujours boutonnée ; un collet pour les jours ouvriers, et un rabat ecclésiastique pour sortir ; un chapeau sans ganse, comme ceux des clercs, et modestement relevé ; jamais de poudre, ni de frisures, ni de man-

chettes. Les frères n'étaient pas cloitrés, mais ils devaient sortir rarement, après en avoir obtenu la permission, et jamais le dimanche. Il leur était défendu sous peine d'exclusion de « manger en ville », d'aller jouer à la paume ou au billard. La grande récréation, c'était une promenade en commun chaque semaine ; on allait à Saint-Mandé, où l'institut possédait une petite maison, et durant quelques heures on respirait le frais sous les ombrages du bois de Vincennes.

Voici maintenant l'emploi de la journée tel que l'avait réglé Tabourin et tel que l'ont maintenu les règlements ultérieurs. On se levait à cinq heures ; on déjeunait, sauf en carême et les jours de jeûne, à sept heures et quart ; on dinait à onze heures trois quarts ; on soupait à six heures et demie, et tout le monde devait être couché à neuf heures. Seize heures de veille et huit de sommeil, tel était le régime auquel était soumis tout le personnel, et l'on ne se tromperait pas si, réservant trois heures pour les soins de la toilette, les repas et les récréations, on admettait qu'il en restait treize chaque jour pour la prière, pour la lecture et pour le travail proprement dit. Les classes absorbaient naturellement la plus grande partie de la journée, car les maîtres devaient être à leur poste, quelquefois assez loin de la maison-mère, le matin de sept heures et demie à dix heures et demie, et l'après-midi de deux heures à quatre heures et demie. Pendant ce temps, les novices faisaient leur apprentissage, et lorsque les uns et les autres se trouvaient réunis, avant ou après la classe, ils s'adonnaient de concert aux occupations du service intérieur. La domesticité était en effet réduite, on peut le dire, à sa plus simple expression. Même lorsque trente ou quarante personnes furent ensemble sous le même toit, au temps de la plus grande prospérité, elle se composait d'un frère cuisinier et d'un frère portier. On ne voit pas qu'il y ait jamais eu ni jardinier, ni serviteur attitré d'aucune espèce. Maîtres et novices fendaient le bois, puisaient de l'eau, tiraient le vin, épluchaient les légumes, lavaient la vaisselle et balayaient la maison ; c'est tout au plus s'il y avait un frère tailleur et un frère cordonnier, choisis parmi les novices et aspirant à quitter l'aiguille ou l'alène pour la férule. C'était la vie la plus frugale et la plus simple qu'on pût imaginer, ces instituteurs-là ne pouvaient pas avoir la morgue et l'arrogance des magisters de La Fontaine. Les dimanches et jours de fêtes chômées, assez nombreux sous l'Ancien régime, sont des jours de labeur pour les ecclésiastiques ; les instituteurs de la rue de Lappe ne se reposaient donc guère ces jours-là : le matin, ils conduisaient à l'église les enfants des écoles, et dans l'après-midi on faisait venir ces mêmes enfants, non pas à la paroisse, mais à l'école ; ils y psalmodiaient les vêpres, et ensuite, pour les distraire, on leur faisait chanter des cantiques.

Tel était, dans ses grandes lignes, le règlement élaboré par Charles Tabourin pour les écoles de Paris ; mais dès l'origine il fallut songer à la province, car on dut envoyer des maîtres dans un certain nombre de localités, à Orléans, à Eu, à Auxerre enfin, où les frères Tabourin tinrent jusqu'à huit écoles. Un nouveau règlement fut donc établi ; il est curieux, et peut-être ne sera-t-on pas fâché d'en trouver ici les principaux articles :

« Règlement pour les frères placés hors de Paris.

« Quand il se présentera un poste à remplir, on s'assemblera pour faire choix des sujets propres à la place vacante. On fera faire l'école à Paris à ces sujets choisis au moins quinze jours, s'ils ne l'ont pas déjà faite. Autant qu'on le pourra, on en placera deux ensemble ; ils se contiendront mieux dans la

piété et s'animeront mutuellement ; un seul est plus exposé. On ne refusera pas cependant tous les postes qui ne peuvent nourrir qu'un sujet ; car c'est souvent dans ces lieux que le besoin d'instruction est plus pressant.

« On se contentera de deux cent cinquante livres pour chaque sujet quand ils seront plusieurs ensemble ; pour un seul, on demandera cent écus, et alors ils ne recevront ni argent pour les mois des enfants, ni aucun présent des écoliers ni de leurs parents...

« Les maîtres ne se mettront point en pension chez MM. les curés ni chez les habitants ; il leur est utile de vivre seuls. Il vaudrait mieux qu'ils eussent quelqu'un pour faire leur petit ordinaire s'ils ne le peuvent faire eux-mêmes.

« Ils ne prendront point de pensionnaires. Ils ne mangeront point chez les bourgeois ni habitants des lieux, ni ne donneront point à manger. Ils ne prendront point de servantes, quelque âge qu'elles puissent avoir...

« On leur paiera leur pension par quartiers, et d'avance, afin qu'ils puissent faire quelques provisions de blé, vin, légumes, etc. Si après avoir pris le nécessaire honnête sur leur pension il leur reste quelque chose, ils consulteront leur supérieur de la maison de Paris sur l'usage qu'ils en doivent faire. Si par quelque cherté extraordinaire il arrivait que leur pension ne suffit pas pour les nourrir et entretenir, la maison de Paris y suppléerait au défaut de ceux qui fondent les postes qu'ils occupent ou des paroisses. Ils s'adresseront pour cela avec confiance au supérieur, et regarderont le bien de la maison de Paris comme étant à eux depuis leur association. S'ils étaient malades, on les fera soulager... S'ils deviennent vieux ou habituellement infirmes, on ne les abandonnera point, et la charité qu'on exercera alors à leur égard sera la bénédiction de la maison...

« Ils suivront le règlement des frères qui font les écoles dans la maison de Paris pour l'heure du lever et du coucher, de même pour les prières et les oraisons, les lectures de piété et surtout du Nouveau Testament, etc. Tous ces saints exercices leur sont plus nécessaires à la campagne que lorsqu'ils étaient à la maison, soutenus par les instructions et le bon exemple des frères. Ils garderont la même forme d'habit simple et modeste, porteront les cheveux courts, etc.

« On leur fournira une petite bibliothèque qui sera composée du Nouveau Testament, des Figures de la Bible, Imitation de J.-C., Pensées chrétiennes, Histoires choisies, Vies des saints (si on peut en avoir à bon marché), Instructions de pénitence, Confessions abrégés de saint Augustin, Épitres et Évangiles expliqués par demandes et réponses ; un psautier latin et français, le Catéchisme de Nantes et celui de Montpellier...

« Ils s'acquitteront avec zèle de leur saint emploi de l'instruction des pauvres, s'estimant heureux d'imiter en cela J.-C. qui est venu pour leur annoncer l'Évangile. Ils donneront à l'école au moins deux heures et demie le matin et autant l'après-dîner...

« Les maîtres ne négligeront point l'écriture ni l'arithmétique.

« Ils ne montreront jamais aux filles, ni dans l'école ni dans des maisons particulières.

« Ils n'iront jamais aux jeux publics, beaucoup moins encore au cabaret, l'un et l'autre sous peine d'exclusion sur-le-champ...

« S'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise! qu'un frère se dérangeât dans son poste, il faudrait l'avertir selon que la faute l'exigerait. S'il ne profitait point de l'avertissement, le rappeler dans la maison de Paris et renvoyer un autre à la place. S'il refusait opiniâtrément d'obéir, ou si étant rendu il troublait la

paix de la maison et se conduisait mal, après plusieurs avertissements charitables et avoir tous prié pour lui, on s'assemblera pour l'exclure entièrement et le renvoyer du corps...

« Il est utile aux frères de prendre quelques exercices du corps ; ils s'en porteront mieux. Leur vie, surtout à la campagne, étant fort sédentaire, la culture d'un jardin pourra leur en fournir, et leur procurer en même temps quelques avantages. Ils peuvent y donner deux heures par jour... »

On voit par tout ce qui précède ce que pouvait être le personnel enseignant recruté par Charles Tabourin et par son premier successeur, une société de laïques très pieux, simples, naïfs, aimant passionnément leurs modestes fonctions. Ils avaient évidemment du goût pour la vie ascétique les gens qui se soumettaient à une règle si austère sans être liés par des vœux d'aucune sorte. Avec de pareils auxiliaires, on pouvait mener à bien l'œuvre toujours si difficile de l'éducation populaire.

Mais ce personnel de choix il fallait commencer par le faire vivre, et l'on avait pour principe absolu de ne rien recevoir des familles dont on instruisait les enfants, ni rétribution scolaire, ni présents d'aucune espèce, ni étrennes. Il y avait bien quelques écoles « fondées » comme on disait alors, et le curé de Sainte-Marguerite, ce vénérable Goy qui institua les pauvres ses légataires universels, en subventionna deux ou trois ; mais ce qui faisait subsister l'institut des frères Tabourin, c'étaient en somme les libéralités de quelques particuliers tels que MM. de Fays de la Chesnais et Clément de Barville, appartenant, cela va sans dire, à la société janséniste. Or ces hommes rigides n'auraient pas admis de dépenses inutiles ; ils accordaient le strict nécessaire et rien de plus, car on n'a pas le droit de gaspiller le patrimoine des malheureux. Le règlement de la maison recommandait de « ménager en tout le bien des pauvres, par reconnaissance de la bonté de Dieu qui veut bien le confier à notre économie. » Aussi faut-il voir par quels prodiges d'économie on parvenait à équilibrer les budgets. Le bon Grivel entre à ce sujet dans les détails les plus circonstanciés, les plus comiques parfois, et certainement le seigneur Harpagon eût été ravi de l'avoir pour intendant ; Grivel aurait appris à maître Jacques l'art de faire de la soupe sans beurre, de nourrir les gens avec des panais, et de fabriquer soi-même sa chandelle.

Il n'y avait pas à s'occuper du logement, et personne à la maison ne touchait d'honoraires, pas plus le supérieur que le portier ; mais la nourriture et l'entretien étaient l'objet d'une attention toute particulière ; on faisait en sorte de ne pas dépenser chaque année plus de trois cents francs par personne, environ dix mille francs pour les quarante frères qui occupaient ensemble, à la fin du XVIIIe siècle, les bâtiments de la rue de Lappe. On faisait en temps utile des provisions de toute sorte, on profitait des bonnes occasions, et l'on achetait jusqu'à treize cents œufs à la fois quand on en trouvait à bon compte ; on pesait soigneusement le pain et la viande ; on cherchait à savoir dans le dernier détail le prix des denrées et des ustensiles ; on s'adressait aux fournisseurs les plus accommodants et l'on marchandait à l'occasion, car il arrive parfois, dit Grivel, que l'on a pour quinze sous ce dont un marchand peu scrupuleux demandait trois livres. De même pour les étoffes, qu'on achetait en gros pour faire économiquement à la maison des soutanelles, des vestes, des chemises et des collets ; on poussait la précaution jusqu'à inviter la blanchisseuse à ne pas trop user le linge, à ne pas le « pulvériser » après trois

ou quatre lessives. Les médicaments étaient préparés avec les herbes du jardin ou achetés au plus juste prix dans la rue des Lombards ; les frais de funérailles enfin étaient réglés de telle sorte que l'enterrement d'un frère revenait à cinquante-six livres quatre sous, y compris vingt-deux livres pour le clergé, six livres pour la sonnerie, quatre livres pour une bière plate et dix sous pour le fossoyeur.

Sans entrer ici dans un détail qui peut-être intéresserait assez vivement les économistes, on pourra voir par la simple lecture du menu d'une semaine de carême la façon dont les frères Tabourin appliquaient, plus de cent ans après Molière, le célèbre principe : « On doit manger pour vivre, et non pas vivre pour manger. »

Règlement pour le carême de 1781

Matin	Soir
Dimanche : des haricots.	du riz.
Lundi : purée et œufs à la coque.	raisiné (7 livres pour 36 personnes).
Mardi : lentilles et farce.	fromage.
Mercredi : carpes et betteraves.	9 liv. de pruneaux pour 36 personnes.
Jeudi : du riz et des œufs.	raisiné ou salade.
Vendredi : haricots et betteraves.	du pain sec.
Samedi : œufs et lentilles.	9 livres de pruneaux.

Nota. — On a donné des œufs cette année un peu plus qu'à l'ordinaire, parce que la morue manquait et que la carpe était rare.

Le déjeuner du matin n'existait pas ; on avait à dîner avant les deux plats maigres un peu de soupe sans beurre, et le soir, à la collation, le pain était rationné de manière à en donner six onces par personne, et voilà comment se nourrissaient, à la veille de la Révolution, des hommes auxquels on demandait le travail très pénible d'une classe à diriger.

A suivre un pareil régime, on fait aisément des économies, aussi la communauté de la rue de Lappe se trouvait-elle avoir des réserves, et le manuscrit de Grivel va nous apprendre comment on les employait. On n'offrait aux frères, cela va sans dire, ni café, ni vins fins, ni liqueurs ; le tabac même était sinon proscrit — car chaque frère pouvait avoir son petit pécule — du moins déconseillé de la manière la plus formelle, « à cause de ses désagréments, de sa malpropreté et de ses dangers,... il conduit à l'apoplexie et à la léthargie ! » On employait les sommes disponibles à des emplettes d'un genre tout particulier. Chaque année, au commencement du carême, on achetait quatre septiers (plus de 620 litres) de haricots, et on les distribuait dans les écoles aux enfants les plus pauvres, aux fils de veuves de préférence. Les écoliers étaient avertis d'avoir à se munir de paniers, de serviettes ou de petits sacs, sans oublier les ficelles indispensables, et trois lundis de suite on les chargeait de porter à leurs parents cette petite provision. A certains jours c'était du pain que les écoliers emportaient. En novembre ou en décembre, on distribuait des habits, à raison de soixante cinq pour les treize écoles du faubourg, et quelquefois on y joignait des vestes, des bonnets ou des bas. Le frère tailleur fut quelque temps chargé de confectionner ces effets ; mais il était excédé, et finalement on eut recours aux fripiers, mais en prenant garde de se laisser tromper, parce que, dit

Grivel, la probité de ces gens-là n'est pas toujours à l'épreuve. On achetait aussi des sabots pour les enfants; en 1780, Grivel en fit venir du bois de Vincennes 640 paires qui coûtèrent 154 livres 17 sous, ce qui les mettait l'une dans l'autre à quatre sous dix deniers la paire. Enfin la communauté avait un fonds de réserve pour acheter chaque année trente lits tout montés. Les maitres étaient chargés de faire discrètement de petites enquêtes, et ces lits étaient donnés aux familles nombreuses, durant la semaine sainte, pour favoriser autant que possible la séparation des sexes, et éviter une promiscuité souvent funeste. Il est aisé de comprendre que la fondation Tabourin ait été populaire: les braves gens qui se privant de tout venaient ainsi en aide à leurs concitoyens avaient bien quelques titres à leur reconnaissance en un siècle où le gouvernement ne faisait absolument rien pour l'instruction du peuple.

Voyons maintenant, puisque nous connaissons le personnel de la fondation Tabourin, comment ces hommes du xviii° siècle faisaient la classe dans le faubourg Saint-Antoine, et ne craignons pas d'entrer à la suite du bon Grivel dans une foule de détails. Les questions de pédagogie appliquée sont plus que jamais à l'ordre du jour, et nos contemporains trouveront peut-être à s'instruire eux-mêmes en voyant de quelle façon des maîtres expérimentés et dévoués instruisaient jadis leurs élèves.

Au lieu de faire venir rue de Lappe tous les enfants du faubourg et de les entasser pêle-mêle dans des locaux étroits et malsains, Charles Tabourin et ses successeurs ne craignirent pas de multiplier les écoles. Pour éviter aux pauvres petits écoliers les fatigues d'une longue course et les dangers de la rue, ils imaginèrent de déplacer les maîtres eux-mêmes. Deux fois par jour on les voyait se rendre, isolément ou par groupes de deux ou trois, dans leurs écoles respectives dont ils avaient la clef. Ces écoles étaient au nombre de treize à la fin du xviii° siècle, les maitres en étaient quittes pour partir de la maison-mère plus tôt, et pour y rentrer plus tard.

Le local choisi était une salle ou une chambre que l'on s'efforçait de tenir toujours très propre, « sans araignées ni poussière »; les murailles étaient blanches, les vitres toujours nettes et lavées; on souhaitait que l'école pût être balayée deux fois par jour, à tout le moins une fois, après le départ des enfants, et c'était l'un d'entre eux, celui qui paraissait le plus digne de confiance, que l'on chargeait de ce soin. Si les écoliers étaient trop jeunes, le maître balayait la classe avant de retourner à la communauté. Le local étant tenu propre, on exigeait à plus forte raison que les enfants fussent, eux aussi, « toujours propres dans leur pauvreté ». Pour cela, on s'adressait aux familles, « on avertissait charitablement les parents de raccommoder les hardes, surtout dans les endroits où la modestie demande qu'ils soient extrêmement couverts »; on exigeait que les vêtements fussent toujours boutonnés; on forçait les enfants à se laver les mains tous les jours, été comme hiver, et à l'eau froide pour éviter les engelures; on les obligeait « à se peigner souvent à fond ».

Il y avait dans chaque classe « des tables pour les écrivains », et des bancs pour ceux qui n'écrivaient pas encore; tous devaient être assis commodément. Près de la porte se trouvait un bénitier, et au-dessus de la table du maitre un crucifix. On accrochait aux murs, lorsque la chose était possible, des pancartes sur lesquelles étaient écrites ou imprimées des sentences ins-

tructives ou de courtes prières ; le règlement de l'école était affiché de manière à pouvoir être lu par tous les intéressés. Ce règlement est trop important pour n'être pas transcrit ici tout de suite, au moins dans ses parties essentielles.

« On ouvrira en tout temps de l'année la porte des écoles à sept heures et demie. Les enfants auront cette première demie pour s'assembler et pour déjeuner....

« Lorsque huit heures sonneront, le déjeuner cessera, les grâces se diront, et la prière du matin commencera, et ensuite la leçon qui durera ordinairement jusqu'à neuf heures....

« L'écriture se continuera depuis neuf heures jusqu'à dix heures, et elle sera précédée d'une petite prière....

« Le catéchisme commencera tous les jours à 10 heures ; il se fera une demi-heure le matin et une demi-heure le soir ; on le finira par une prière qui sera courte....

« Les enfants sortiront de l'école à dix heures et demie, et même à dix heures les jours qu'on les conduira à la messe....

« L'après-midi on ouvrira l'école en été comme en hiver à une heure et demie... Il y aura comme le matin une demi-heure pour assembler les enfants....

« La leçon durera depuis deux heures jusqu'à trois ; l'écriture depuis trois jusqu'à quatre, étant précédée comme le matin d'une courte prière....

« Le catéchisme doit commencer à quatre heures....

« On renvoyera (*sic*) les enfants de l'école à quatre heures et demie, après que la prière du soir aura été faite.... »

Ainsi les maîtres consacraient à leurs élèves six heures par jour, ce qui fait trente heures par semaine si l'on tient compte des deux congés du mercredi et du samedi après-midi, et les programmes d'études n'étaient pas très chargés, puisqu'ils semblaient comporter exclusivement la lecture, l'écriture et le catéchisme. Mais à l'encontre de certains éducateurs dont les prospectus promettent la science universelle, les frères Tabourin donnaient plus que ne le disait leur programme, parce que cet emploi du temps était celui des petites écoles, alors qu'il y avait dans le faubourg Saint-Antoine des écoles dites moyennes, et même de grandes écoles. D'ailleurs beaucoup d'enfants les quittaient dès qu'ils savaient lire couramment et lorsqu'ils étaient capables d'écrire « en coulée ». C'était l'essentiel aux yeux de la plupart des familles, et l'immense majorité des prolétaires du temps jadis n'en savait pas tant. Pouvoir lire et pouvoir écrire constituait un privilège ; ils étaient presque des bourgeois ceux qui se distinguaient ainsi de la masse des illettrés incapables de signer un acte.

Avant tout il fallait enseigner aux jeunes enfants la lecture, et c'est encore aujourd'hui chose fort difficile. On sait au prix de quels efforts les conscrits apprennent à lire à la caserne, et quand il s'agit d'un ignorant de trente ou de quarante ans, c'est chose à peu près impossible. Les maîtres du faubourg Saint-Antoine ne se dissimulaient pas les difficultés d'une pareille tâche, et au lieu de suivre comme des routiniers les vieilles méthodes qu'ils jugeaient mauvaises, ils en imaginèrent de nouvelles. Faire des leçons générales et tâcher de fixer l'attention de cinquante ou soixante étourdis, il n'y fallait pas songer ; on commença donc par diviser les apprentis lecteurs en trois catégories distinctes ; il y eut les *abécédaires*, les plus jeunes qui apprenaient l'alphabet ; puis les *syllabaires* qui, sachant leurs lettres, cherchaient à les

assembler de manière à former des syllabes ; et enfin les plus avancés, ceux *de la grande leçon*. Pour les abécédaires, on avait recours à l'enseignement individuel, et les maîtres se faisaient aider par quelques-uns de leurs élèves. Il y avait dans chaque école des alphabets collés sur des planchettes ou sur des cartons, et c'était « un enfant sage du syllabaire ou de la grande leçon » qui avait mission d'apprendre les lettres à ses petits camarades, en commençant par les lettres minuscules pour finir par les capitales. Parfois on présentait aux enfants des cartes à jouer sur lesquelles étaient imprimés les différents caractères de l'alphabet ; on en jetait une ou plusieurs sur la table, et un écolier déterminé, ou même un groupe d'écoliers, devait nommer les lettres. Ou bien encore le maître dessinait à la craie sur une ardoise une ou deux lettres, et l'enfant, après avoir nommé ces lettres, devait essayer de les dessiner à son tour.

L'alphabet une fois connu, on en groupait les caractères de manière à former des syllabes, et de l'étude des syllabes on passait à l'étude des mots. C'est la méthode ordinaire, mais Grivel protestait avec énergie contre le vieux système de l'épellation, qui lui paraissait vicieux et absurde. Essayez-donc, disait-il, d'épeler un mot grec ; pourrez-vous dire que *bêta alpha* donnent *ba* ? De même en français *b-a* font *bea*, et non *ba* ; et si vous épelez à la manière ancienne le mot *invinciblement* vous le décomposez pour ainsi dire en trente trois parties au lieu de cinq que donne la méthode rationnelle. A l'épellation il substituait donc la syllabation, mais timidement, et en homme qui craignait de choquer les préjugés et la routine.

Il recommandait aussi pour les petites écoles l'usage de ce qu'il appelait le bureau typographique, inventé par un prêtre de Montpellier appelé Dumas, et employé avec grand succès pour apprendre à lire à quelques jeunes seigneurs. Le procédé imaginé par Dumas consistait à faire du jeune enfant qui commence à lire une sorte de compositeur d'imprimerie. Il a devant lui, en guise de jouet, un bureau avec des *casses* dans lesquelles se trouvent des lettres de l'alphabet, les accents et les différents signes de ponctuation. On place un livre sous les yeux de l'enfant, et l'on exige de lui qu'il compose, avec les lettres contenues dans les différentes casses de son bureau, soit un mot, soit une ligne ou même plusieurs lignes ; on l'invite à signer son nom, à marquer la date du mois ou de l'année, et finalement on l'oblige à remettre chacune des lettres employées dans sa casse respective. L'idée était fort ingénieuse, elle a été reprise de nos jours, et elle pourrait l'être encore avec succès.

Tels étaient les moyens que l'on employait au faubourg Saint-Antoine pour apprendre à lire à l'enfance, et l'on recommandait aux maîtres une grande patience, une douceur extrême ; on reconnaissait aussi que les résultats obtenus n'étaient pas merveilleux, et qu'en définitive, malgré les efforts des maîtres, bien peu d'enfants parvenaient à lire avec intelligence, à être « de bons lecteurs ». On faisait du moins le possible, car on leur apprenait à lire le français, et le latin, — ne fallait-il pas être à même de répondre à la messe et de chanter vêpres ? — et finalement on les exerçait à la lecture, on pourrait dire au déchiffrement des manuscrits ; ils parvenaient mieux que nous à lire l'affreux grimoire des notaires du XVII[e] et du XVIII[e] siècle ; ils n'étaient pas arrêtés comme nous le sommes par les absurdes fioritures des calligraphes de ce temps-là.

Savoir lire, c'est bien ; c'était même l'essentiel aux yeux de l'excellent Charles Tabourin qui avait à cœur de répandre à profusion les bons livres et de contribuer ainsi à l'instruction religieuse des masses. Mais il est utile que des écoliers apprennent autre chose encore : même s'ils lisent couramment, ils sont au rang des illettrés s'ils ne savent pas signer leur nom, s'ils n'ont pas appris à écrire. On apprenait donc à écrire dans les écoles de charité du faubourg Saint-Antoine, et à cet égard, les novices et les maîtres eux-mêmes étaient toujours considérés comme des écoliers. Voici en effet ce qu'on lit dans la Règle de la maison : « Comme l'écriture est un art dans lequel on ne se perfectionne qu'à force d'exercice, on laisse aussi un plus long temps pour celui-là que pour tout autre de la journée, comptant qu'on n'y omettra rien de l'assiduité, de la diligence, de l'exactitude, de la patience et du travail convenable pour réussir à écrire le mieux qu'on pourra, tant la grosse que la coulée. On proscrit absolument pendant les heures marquées dans la journée pour se former dans l'écriture toute absence, et généralement toute autre occupation. On sera toujours censé contrevenir à ce règlement, quand même on se donnerait à quelque chose d'utile, sitôt qu'on n'en aura pas eu une permission expresse. » Il est aisé de juger par là du soin que les maitres apportaient dans leurs classes à l'enseignement de la calligraphie. Cependant ils avaient trop de bon sens pour en exagérer l'importance ; ils prétendaient même qu'ils ne devaient pas faire de leurs écoliers des maîtres écrivains. « Si l'on se met trop en peine de la beauté du caractère, lisons-nous dans le manuscrit de Grivel, on perd un temps considérable qui peut être employé plus utilement. Il suffit donc qu'un jeune homme écrive légèrement et d'une manière lisible. Lorsqu'il sera arrivé à sa treizième ou quatorzième année, il en fera plus en quatre mois pour la beauté de la main qu'il n'en avait fait en quatre années consécutives dans un âge moins avancé. Il n'est donc pas dangereux de commencer de trop bonne heure, quand on a soin d'empêcher qu'ils ne prennent de mauvaises habitudes pour la situation du corps et pour la tenue de la plume et du papier. »

Ces réserves faites, on cherchait à enseigner l'art d'écrire en appliquant les méthodes les plus rationnelles, et l'emploi exclusif des plumes d'oie ou de cygne — les plumes métalliques, employées dès le XVIIe siècle aux Petites écoles de Port-Royal, étant trop coûteuses — compliquait les difficultés. C'était le maître qui taillait les plumes ; on lui donnait de bon papier, « ni trop rude, ni trop poli, ni trop spongieux », et de l'encre « bien coulante et pas trop noire ». Il devait en outre connaître une foule de détails techniques, énumérés complaisamment par Grivel, et dont voici les plus essentiels. « On commence d'abord par faire faire des *i* et des *u*, qui sont les lettres les plus aisées à former. Ensuite on fait faire des *t*, des *r*, des *m*, des *n*, des *a*, des *o*, etc. Lorsque les enfants savent former passablement toutes les lettres de l'alphabet, on leur fait faire une ligne de chacune, et on les tient à cet exercice jusqu'à ce qu'ils les sachent toutes former avec un peu d'assurance. On corrige leur écriture tous les jours deux fois au moins lorsqu'il est possible... Lorsqu'ils savent former toutes les lettres, on leur fait faire des mots, et à chaque occasion que l'on en a on leur apprend la manière de lier les lettres, de les mettre dans leur juste distance et de séparer les lignes. Dans les commencements, on leur fait faire des lettres de la grosseur de l'exemple qu'on leur donne, et ce n'est que lorsqu'ils ont la main formée qu'on leur permet de diminuer insensiblement leur caractère. Il faudra pour lors leur faire faire des lettres majuscules... Lorsqu'ils

savent faire avec assurance la lettre posée, on les applique à la lettre coulée, sans cependant leur laisser négliger la lettre posée, à laquelle il est bon de les faire revenir de temps en temps...

« L'assouplissement des doigts, l'affermissement de la main et la facilité d'exécuter légèrement les traits fondamentaux devront être l'ouvrage des premiers mois plutôt que la forme des lettres ; d'habiles maîtres sont d'avis qu'avant toute chose les jeunes gens prennent un bâton de la grosseur d'une plume sur lequel il y ait trois crans, deux à droite et un à gauche qui marquent les endroits où doivent être posés les trois doigts ; ils le tiendront par ces endroits en remuant souvent leur main en tous sens. Ensuite, pour les accoutumer à donner le tour qui convient aux lettres qu'ils forment, il est bon de leur faire passer leur plume sans encre sur des lettres bien faites, afin que la main en prenne l'habitude. Il en est qui par ce moyen ont appris à écrire sans maîtres. C'est pourquoi l'on conseille aux écoliers de pratiquer tous les jours cette méthode, sur les bons modèles qui leur sont donnés, avant de les copier... Après quoi on pourra faire usage d'un très bon moyen indiqué par un auteur moderne; c'est d'avoir des exemples gravés dont les lettres soient rouges. L'enfant n'aurait autre chose à faire que de passer sur ces caractères une plume bien taillée et trempée dans de l'encre noire. Au défaut d'exemples gravés, les maîtres peuvent en faire avec des crayons rouges ou mieux avec du cinabre ou vermillon délayé dans de l'eau gommée.... ».

Après l'écriture, l'orthographe, mais non pas celle que défendent avec un soin si jaloux les instituteurs modernes ; cette science aujourd'hui si compliquée et si absurde se réduisait alors à quelques règles fort simples, et elle ne faisait pas l'objet d'un enseignement particulier. Point de dictées ou d'exercices de cacographie ; on apprenait l'orthographe en lisant, ou en copiant une page de livre, et ce n'était pas un crime de la savoir mal ou même de l'ignorer. Le frère Aupé, maître des novices, éprouvait le besoin de plaider la cause de l'orthographe. « Il est, disait-il, plus important que plusieurs ne s'imaginent de la bien apprendre aux enfants », et pour cela il recommandait quoi ? les principes généraux de la grammaire française, c'est-à-dire la distinction des genres, des nombres, des verbes, etc. Novices et maîtres étaient invités à l'apprendre pour leur compte, et l'on exhortait les maîtres à l'enseigner aux enfants sages durant la demi-heure qui précédait l'entrée en classe le matin et le soir. Les résultats ne pouvaient pas être très brillants dans de telles conditions, et Grivel nous apprend que la règle de la maison, copiée et recopiée par des maîtres ou par des novices, fourmillait de fautes d'orthographe ; elle en était parfois, et ici il faut reproduire son orthographe à lui, « inentelligible ».

L'arithmétique n'était pas l'objet d'une faveur plus marquée ; elle avait aux yeux de ces pédagogues austères le tort de n'être pas « d'une grande utilité pour le salut ». Toutefois on l'enseignait aux novices, et l'on consacrait à cette étude une demi-heure tout juste, avant de se mettre à l'écriture qui prenait une heure et demie, c'est-à-dire trois fois plus de temps. Il fallait bien s'y ordonner, dit la Règle, car « il est nécessaire, pour être dans la suite utile au prochain, de s'instruire parfaitement des règles et des différentes manières de compter tant à la plume qu'avec des jetons, afin de profiter de l'ardeur et de l'envie que les parents ont d'instruire leurs enfants dans toutes les sciences humaines, et afin d'avoir par là plus de temps et plus de moyens de perfectionner leurs enfants dans la science de

la religion ». C'était donc pour faire plaisir aux familles et pour être à même de faire plus longtemps le catéchisme que les maîtres du faubourg Saint-Antoine enseignaient l'arithmétique, non pas à heures fixes, mais durant la demi-heure qui précédait l'ouverture des classes ; et encore cet exercice alternait-il avec l'étude de l'orthographe et la lecture des manuscrits. Pour récompenser les enfants sages, on leur apprenait à compter avec des jetons, à la façon du Malade imaginaire. Les quatre règles étaient l'objet d'un enseignement plus sérieux dans les grandes écoles où se trouvaient des enfants de treize ou quatorze ans, et certains maîtres, Grivel en particulier, semblaient avoir beaucoup de goût pour l'arithmétique. Au milieu du fatras qui encombre son précieux manuscrit, on trouve des opérations faites avec un soin minutieux ; il arrive ainsi à déterminer le prix de revient d'une paire de sabots et d'une pinte de vin, de bière ou de cidre ; il évalue avec la dernière exactitude la contenance d'une futaille ou la capacité de la grande fosse d'aisances de la rue de Lappe. On calculait volontiers chez les frères Tabourin, et somme toute ils enseignaient un peu d'arithmétique à leurs élèves.

Mais ce qu'on n'enseigna jamais dans les écoles du faubourg Saint-Antoine, pas plus que dans les collèges de l'ancienne Université, c'est l'histoire et la géographie de la France. Il n'en est jamais question dans le manuscrit de Grivel, bien que cet infatigable compilateur ait transcrit la chronologie de la Bible et fait un relevé des naissances de garçons ou de filles non seulement pour Paris en 1770, mais même pour Hambourg, Dresde et Varsovie. On n'a pas le temps d'étudier l'histoire de France au collège, disait en gémissant le bon Rollin, qui conseillait aux jeunes gens de l'apprendre plus tard. A plus forte raison n'avait-on pas le temps dans les écoles où se trouvaient entassés deux et trois cents élèves. Outre la lecture et l'écriture, il fallait leur enseigner le catéchisme, et nous avons vu que le règlement réservait à cet enseignement deux demi-heures par jour, de dix heures à dix heures et demie, de quatre heures à quatre heures et demie. Toutes les classes sans exception se terminaient par une instruction religieuse, et si les écoliers exerçaient leur mémoire, c'était uniquement pour réciter un chapitre du catéchisme, ou l'épître du dimanche occurrent, ou un certain nombre de versets du Nouveau Testament ; toute autre récitation leur était interdite. Les maîtres passaient de longues heures à préparer cette partie de leur enseignement qui conservait, chose curieuse, un caractère essentiellement laïque. Même lorsque les membres de la fondation Tabourin vivaient en parfaite intelligence avec le clergé de la paroisse Sainte-Marguerite, c'est-à-dire au temps du cardinal de Noailles et du curé Goy, ils n'eurent pas la pensée d'ouvrir aux prêtres l'accès de leurs maisons d'éducation. Le confesseur y venait parfois, à des heures réglées, le catéchiste jamais. On conduisait les élèves à la messe les dimanches et les jours de fêtes, et leurs maîtres se tenaient auprès d'eux pour les surveiller durant l'office ; mais on se gardait bien de transformer les écoliers en enfants de chœur qui manquent la classe pour assister à des mariages ou à des enterrements. L'école se chargeait de leur instruction religieuse, sous le contrôle des catéchistes de la paroisse quand il s'agissait de la première communion, et elle conservait si bien son indépendance qu'elle ne donnait pas la préférence au catéchisme de Paris. La base de l'enseignement religieux, c'était l'admirable catéchisme publié par l'évêque de Montpellier Colbert, et composé par le P. Pouget, ce prêtre qui jadis avait converti La Fontaine. C'est que les maîtres du faubourg Saint-

Antoine étaient des chrétiens à la façon de ceux de Port-Royal, et à ce titre ils n'admettaient pas la domination d'un clergé plus ou moins ami des Jésuites. Ces écoles si profondément chrétiennes étaient avant tout des écoles laïques. Toutefois les frères Tabourin n'étaient nullement des sectaires ; ils suivaient pieusement les processions, on les voyait communier assez souvent à la paroisse, et comme Rollin, comme Coffin et leurs autres amis de l'Université, ils se faisaient une loi de ne jamais parler en classe des questions qui divisaient alors l'église de France. Les parents de leurs nombreux élèves ne voyaient en eux que de parfaits chrétiens, des catholiques sans épithète.

A l'instruction religieuse, donnée dans les classes deux fois par jour, s'ajoutait le dimanche un catéchisme complémentaire. On faisait venir les enfants à l'école durant l'après-midi ; ils y psalmodiaient les vêpres, et après la conférence on les exerçait à chanter des cantiques et des hymnes. Ainsi l'étude de la musique, et en particulier celle du plain-chant, se trouvait jointe à la lecture, à l'écriture, à l'orthographe et à l'arithmétique ; on donnait de la sorte à la jeunesse du faubourg Saint-Antoine ce que maîtres et parents croyaient être la culture idéale ; l'organisation politique et sociale de l'Ancien régime ne demandait pas autre chose de l'enfant quand il était parvenu à l'âge d'homme.

Les écoliers que l'on instruisait de la sorte chez les frères Tabourin appartenaient exclusivement à la classe pauvre, et tout donne à penser que cette multitude devait être turbulente et indocile, sinon grossière. Comment donc s'y prenait-on pour dompter ces petits êtres sans éducation et pour rendre possible un enseignement donné simultanément par un seul maître à plus de cent élèves ? Quel était en un mot le régime disciplinaire de ces écoles de charité ? Voilà ce qu'il peut être intéressant d'étudier aussi avec quelque détail.

Pour couper court à toute velléité d'indiscipline, les maîtres étaient invités à surveiller très attentivement l'entrée des enfants dans les classes ; le règlement de la maison leur donnait à ce sujet les indications les plus précises, parfois même les plus méticuleuses. Le maître devait empêcher ses élèves de s'attrouper dans la rue « pour courir, pour jouer ou pour faire des huées. « Il fera en sorte, dit le règlement, qu'ils entrent modestement l'un après l'autre, sans se presser, qu'ils aient le chapeau bas jusqu'à ce qu'ils soient assis, qu'ils prennent de l'eau bénite avec respect et religion en entrant, qu'ils demeurent environ l'espace d'un *Pater* et d'un *Ave* à genoux devant le crucifix ; qu'ils se lèvent ensuite modestement et sans bruit après avoir fait le signe de la croix ; qu'ils fassent inclination au crucifix et au maître, et aillent ensuite à leur place. » Chose curieuse, la classe du matin commençait par un déjeuner évidemment facultatif. Ce premier repas était l'objet d'une surveillance spéciale, pour empêcher les convives de manger d'une manière indécente, en « rongeant leur morceau tout autour. » On leur défendait de faire entre eux des échanges, de se nourrir les uns les autres, sauf exception prévue, et surtout de jeter à terre « les noyaux, coquilles de noix et pelures de fruits, qu'ils devaient mettre dans leurs poches ou dans leur sac ».

Au déjeuner succédait la classe, et il faut ici laisser la parole au règlement, dont la précision réaliste n'a d'égale que sa candeur naïve. « Chaque maître veillera et aura un très grand soin de ses écoliers ; qu'ils ne soient point assis immodestement, mais chacun sur leur banc, et qu'ils aient tou-

jours un peu tourné le visage du côté du maître; qu'ils posent bien leurs pieds à terre sans les remuer, sans déchausser leurs sabots ni leurs souliers; sans croiser leurs jambes ou mettre leurs genoux l'un sur l'autre; sans mettre leurs bras sur la table qui est derrière eux ou sur l'épaule de leur compagnon; qu'ils ne soient pas tournés deux ensemble tête à tête; qu'ils n'aient pas leur chapeau sur les yeux; qu'ils n'aient point la tête baissée, mais droite; qu'ils n'aient pas le dos courbé; qu'ils ne s'étendent pas d'une manière malséante; qu'ils ne se mouchent pas sur la manche et d'une manière vilaine; qu'ils marchent sur les flegmes lorsqu'ils crachent; qu'ils ne crachent pas les uns sur les autres, etc. etc. ».

Ce que l'on recommandait avant tout, c'était le silence, et pour l'obtenir des enfants le maître devait demeurer lui-même aussi muet que possible. La plupart des commandements se faisaient par signes, et l'on devait se servir « de ceux qui sont en usage dans les écoles », sans prétendre innover à cet égard. Pour faire répéter les prières, le maître joignait les mains: pour faire répéter les répons de la messe, il se frappait la poitrine; pour faire répéter le catéchisme, il faisait le signe de la croix. Il avait sur sa table une règle ou une baguette appelée le *signal*, et suivant qu'il frappait sur son bureau un, deux ou trois coups, les écoliers savaient qu'ils devaient ou commencer à lire, ou cesser de lire, ou corriger une faute qui leur était signalée. Si l'enfant lit trop haut, le bout du signal est baissé vers la terre, et ce sera le contraire s'il lit trop bas. Pour avertir ceux qui font du bruit dans la classe, le maître « lèvera un peu la main comme s'il la voulait porter à l'oreille; si c'est du côté droit que se fait ce bruit, il lèvera la main droite; si c'est du côté gauche, il lèvera la main gauche, etc. ». C'était en définitive un système de télégraphie assez complet, et le grand mérite de Chappe consistera à reproduire en plein air et à grande distance ce que l'on faisait journellement dans les écoles. Grâce à ces procédés fort simples, que l'on devrait bien conserver ou reprendre, on ménageait la poitrine des instituteurs, on leur épargnait de grandes fatigues, et l'attention des enfants était tenue constamment en éveil.

Mais si parfait que fût le système, il est trop évident que les maîtres constataient souvent des infractions à la discipline, et qu'ils se voyaient obligés de sévir contre les délinquants. Or on sait que sous l'Ancien régime et jusque dans ces derniers temps les maîtres s'attribuaient le droit d'infliger aux enfants des punitions infamantes ou des corrections manuelles. Le bon Rollin lui-même a dû codifier dans son *Traité des études* cette partie de la pédagogie, et ce qu'un esprit si sage jugeait parfois nécessaire dans l'enseignement secondaire, à plus forte raison des maîtres d'école devaient le considérer comme indispensable. On châtiait donc à l'occasion les enfants du faubourg Saint-Antoine, mais rarement, dans des conditions déterminées, et avec des précautions infinies. Autant que possible, le maître se contentait d'une simple réprimande; il avait recours aux « corrections par paroles », en substituant le *vous* de politesse au tutoiement familier et affectueux. Parfois il mettait pour ainsi dire en quarantaine l'écolier indocile, ne daignant pas l'interroger sur le catéchisme, ou lui jetant sa plume sans le regarder lorsque celui-ci venait la faire tailler pour écrire. Si les réprimandes ne suffisaient pas, on avait recours aux pénitences, « pour éviter, dit le règlement, la fréquence des corrections, des férules et des verges ». Les pénitences que l'on préférait étaient celles qui peuvent avoir quelque utilité, une page d'écriture ou de copie, la récitation d'un chapitre

de l'Ancien ou du Nouveau Testament. « Les maîtres imposeront ces pénitences, ajoutait le règlement, avec gravité et modestie: ils éviteront toute légèreté et n'en imposeront point qui puissent exciter les écoliers à rire, comme de tenir ses souliers ou ses sabots dans les dents, de faire monter sur les bancs, de faire tourner la tète, etc. ».

Que s'il fallait en venir aux corrections manuelles, on s'y résignait, mais la règle voulait que les choses se fissent alors avec une certaine solennité. On pouvait être corrigé dans les écoles pour cinq raisons différentes :

1° pour ne pas avoir étudié ;
2° pour n'avoir point écrit;
3° pour s'être absenté de l'école ;
4° pour n'avoir point écouté le catéchisme ;
5° pour n'avoir point prié Dieu.

Il s'agissait évidemment d'un refus formel d'obéissance, et non d'un simple péché d'omission ; autrement les maîtres auraient passé la moitié du temps à corriger leurs élèves. La correction la plus ordinaire, c'était la férule, et voici les prescriptions du règlement au sujet de son emploi. « Les maîtres prendront garde de ne donner des férules que très rarement, et n'en donneront qu'un coup à la fois. Si quelquefois il est nécessaire d'en donner plus d'un, ils ne passeront cependant pas le nombre de deux. Ils ne les donneront pas dans une même main ; ils frapperont toujours dans la main gauche, à moins que l'écolier n'y ait quelque mal. Ils n'en donneront pas à ceux qui auront du mal dans les mains. Ils ne se serviront de la férule que pour frapper dans la main, et non pas sur le dos ou sur la tête; ils frapperont avec la paume et non pas avec le manche. Ils ne la jetteront pas aux écoliers afin qu'ils l'apportent ... Il ne frapperont pas trop fort, ni trop doucement ; ils frapperont toujours dans le milieu de la main ; ils prendront garde que l'écolier ne mette pas le pouce dans la main... Ils donneront les férules avec gravité et bienséance. »

Un supplice plus cruel que la férule, c'était le martinet, sorte de fouet à plusieurs cordelettes ; on recommandait de ne faire au bout du martinet qu'un petit nœud d'un simple brin, « pour ne pas blesser notablement les enfants et ne pas indisposer les parents. »

Enfin venait « la grande correction », la fessée, puisqu'il faut l'appeler par son nom, et voici comment il y était procédé. « On fera mettre à genoux les enfants, dit la règle, toute autre situation est indécente ; et on les y tiendra tournés de manière qu'ils ne soient ni découverts ni nus devant leurs compagnons. Si des lieux trop resserrés ne permettaient pas d'avoir un endroit où les enfants dans ces circonstances soient cachés avec la bienséance qu'on demande, le maître y remédiera en étendant une toile attachée d'un bout par un anneau à la muraille ou à quelque autre endroit, et de l'autre soutenue par la main du maître ou autrement. Cette toile sera suspendue comme un voile devant l'enfant qui subit la correction. »

Si les punitions étaient rares, et tout donne à penser qu'il en était ainsi. les encouragements et les récompenses ne l'étaient pas; on les prodiguait au contraire pour stimuler le zèle des enfants. On donnait aux bons des témoignages de confiance, en les chargeant de balayer la classe, de dresser la liste des absents, d'aller demander aux parents des nouvelles de leurs petits camarades malades, de faire lire leurs condisciples plus jeunes. Ils pouvaient être

élevés aux dignités très recherchées de *portier*, de *bibliothécaire*, de *censeur*, de *visiteur*, etc. On n'avait pas encore imaginé les décorations, mais on distribuait des bons points, des exemptions, des images, des prix à l'occasion, et ces distributions se faisaient avec une sorte de gravité religieuse, durant le catéchisme, et de préférence à propos du catéchisme. Grâce à ces divers procédés, les instituteurs du faubourg Saint-Antoine avaient beaucoup d'empire sur la jeunesse de leurs écoles, et je ne vois pas qu'ils aient jamais éprouvé de difficultés relativement à la discipline.

La discipline des écoles de la rue de Lappe pouvait être forte, car les maîtres qui y vivaient en communauté commençaient par se soumettre eux-mêmes à une discipline très sévère. Ceux qui les dirigeaient ne cessaient de leur rappeler leurs devoirs envers Dieu et envers leurs chers écoliers ; après cela seulement ils leur disaient ce qu'on pouvait exiger raisonnablement et de ces écoliers et de leurs familles. Les instructions que leur laissèrent quelques uns de leurs supérieurs, et en particulier le frère Aupé, directeur des novices en 1760, sont parfois admirables. Ne craignons pas d'y puiser ; pour avoir une idée précise de cette savante pédagogie, il faut analyser ces instructions et ces remarques, dont quelques-unes dénotent une grande intelligence et un grand cœur.

La première chose qu'on voulait inspirer aux maîtres de la jeunesse, c'était l'amour de leur état. Ils ne devenaient pas instituteurs pour se dérober aux rudes travaux de l'agriculture ou pour échapper à la milice ; ce n'était pas non plus l'appât du gain qui les attirait ; on pouvait donc leur vanter l'excellence, l'utilité, la nécessité des écoles chrétiennes, « dont l'Église et l'État peuvent tirer de si grands avantages. » Les écoles, disaient à satiété les successeurs de Tabourin, ce sont des pépinières où l'on cultive des plantes précieuses ; — ce sont des lieux de sûreté où l'innocence peut trouver un asile ; — ce sont des académies (1) saintes où l'on prépare l'enfance à lutter contre le mal ; — ce sont de véritables sanctuaires, comparables, à certains égards, aux églises elles-mêmes. On allait jusqu'à dire que l'œuvre de l'enseignement c'était l'œuvre des œuvres, l'œuvre par excellence, on aurait presque ajouté le grand œuvre d'une sorte d'alchimie spirituelle. « C'est de l'éducation chrétienne des enfants que vient tout le repos des familles, toute la tranquillité d'un état, toute la gloire et tout l'honneur de l'Église.... C'est l'éducation chrétienne qui remplit les cours des princes de sujets fidèles, généreux et désintéressés ; les parlements de magistrats et de juges fermes et inébranlables ; les maisons religieuses de saints et de saintes ; les maisons particulières de chefs prudents et étroitement unis par les liens de la charité, et de domestiques respectueux et soumis à leurs maîtres.... » En conséquence le maître d'école doit avoir une haute idée de ses nobles fonctions, et pour être digne de les exercer il tâchera d'acquérir les vertus et les qualités qui lui sont nécessaires, c'est à-dire « la générosité, la gravité, l'esprit de silence, la fermeté, la vigilance, la prudence, la douceur, la patience, le zèle, la constance, la docilité et la modération. » Il aura donc toutes les vertus ; on lui recommande même de faire une petite prière avant de réprimander ou de punir, « afin que l'impatience n'ait aucune part à son action. »

(1) Au sens ancien de ce mot, école d'escrime, d'équitation, etc.

Les maîtres du faubourg St-Antoine étaient en rapports constants avec les parents de leurs élèves ; aussi le frère Aupé leur défendait-il de laisser entrer les parents dans les classes, « particulièrement les femmes, qui n'y doivent pas absolument mettre les pieds... Les femmes ne font que déranger le bon ordre, parce qu'elles sont causeuses, curieuses, etc., c'est saint Paul qui le dit... La femme, dit Tertullien, est la première porte de la mort. »

Aupé recommandait aussi de bien étudier le caractère des enfants, « afin de les traiter chacun selon ce qui paraît le plus utile. Il faut, ajoutait cet admirable éducateur, s'accommoder à la portée de tous, en aidant avec adresse ceux qui commencent, en compatissant aux faibles avec une charité pleine de condescendance, et en encourageant les forts... Un maître ne doit jamais agir par passion ; il faut que les enfants le trouvent toujours tranquille, égal, et se possédant toujours également. Quand ils le voient comme hors de lui, embarrassé, et qui ne sait de quel côté donner de la tête, qui crie, qui menace, qui frappe à tort et à travers, ils causent, ils jouent, ils le méprisent... Il arrive souvent ou qu'on loue trop les enfants, ou qu'on ne les loue pas assez. Il faut les louer, non avec excès, mais seulement pour les animer ; mais il faut prendre garde de ne pas enfler leur amour-propre. On manque peut-être encore plus dans les blâmes ; on s'y livre quelquefois avec excès, et cela ne doit pas être... Il faut tenir la balance égale envers tous les enfants, ne pas faire ni plus ni moins pour l'un que pour l'autre. On ne manque que trop souvent à ce devoir. S'il y avait quelque prédilection à faire dans des occasions, il vaudrait mieux préférer le pauvre au riche, ou celui qui a quelque défaut corporel à celui qui est le plus favorisé de la nature. C'est une peste dans une école que de baiser un enfant, de le caresser avec affectation parce qu'il est beau, qu'il est poli, qu'il est bien habillé, qu'il appartient à des parents riches. Le préférer au pauvre qui est tout nu, mal constitué ou estropié, c'est une injustice, un caprice, une malhonnêteté et un défaut de religion qui ne peut que rendre le maître méprisable dans l'esprit des enfants, et même des parents, qui ne peuvent guère l'ignorer.... On pourrait réduire toutes ces règles à ces trois mots de M. de Saint-Cyran : parler peu, tolérer beaucoup, et prier encore davantage ; la prière est la clef des trésors de Dieu. »

A ces recommandations si sérieuses le frère Aupé en ajoute une qu'on ne s'attendrait pas à rencontrer sous sa plume ; il demande aux maîtres de savoir égayer leur enseignement, parfois même de dire quelque chose qui fasse rire les enfants, sans toutefois les dissiper. « C'est quelquefois, dit-il, le trait qui fait rire les enfants qui se retient le mieux, parce qu'il les a frappés davantage. Il faut pourtant éviter certains termes trivials. » C'est pour le lecteur une véritable satisfaction de trouver ainsi le mot de gaîté au milieu de recommandations si graves ; voilà bien ce qui distingue de toutes les autres une éducation vraiment française.

Ce que des maîtres si parfaits, des anges du ciel descendus sur la terre pouvaient exiger de la jeunesse, on le devine aisément, et les pages précédentes l'ont fait voir ; ils demandaient aux écoliers l'assiduité, une bonne conduite dans la rue, de l'attention en classe, les égards de la civilité puérile et honnête dans leurs rapports avec leurs camarades, et une sorte de respect religieux pour leurs maîtres. Pour obtenir ces résultats au milieu d'une population faubourienne (chacun sait ce qu'était le faubourg Saint-Antoine), il fal-

lait agir sur les familles, et ceci nous amène à voir ce que les frères Tabourin croyaient devoir exiger des parents de leurs élèves, des petits commerçants, des ouvriers, ou même des mendiants du faubourg. Ils avaient le droit de se montrer exigeants, puisqu'ils accordaient la gratuité absolue, qu'ils refusaient toute espèce de présents, et qu'ils poussaient la charité jusqu'à vêtir et à chausser les écoliers pauvres, jusqu'à leur envoyer des bouillons et des médicaments quand ils étaient malades, jusqu'à raccommoder à l'école, quand ils eurent parmi eux un maître ancien tailleur, les haillons des petits malheureux. Voici, d'après le manuscrit de Grivel, les principales obligations des pères et mères.

Ils doivent inspirer à leurs enfants de l'estime et de l'amour pour l'école, et du zèle pour la discipline qui doit s'y observer.

Les porter par tous les moyens imaginables à garder cette discipline, soit par le conseil ou par le commandement, soit par promesses ou par menaces, soit par les récompenses ou par les châtiments, etc.

Leur faire observer les règles de discipline qui dépendent d'eux, comme de les envoyer exactement à l'école, et de bonne heure, et de veiller à ce qu'ils ne se dérangent pas en chemin ; les y conduire ou faire conduire si cela se peut.

Quand ils ont retenu leurs enfants à la maison pour quelque cause raisonnable — ce doit être rare — aller ou envoyer les excuser au maître qui les instruit.

Avertir les maîtres des mauvaises inclinations et des dérèglements de leurs enfants, car ils ne peuvent bien les connaître que par le moyen des pères et des mères, et ils ne peuvent par conséquent leur représenter sur cela leurs devoirs ni les corriger.

Appuyer les maîtres lorsqu'ils prendront les mesures nécessaires pour corriger leurs enfants, et lors même qu'ils seront obligés d'en venir au châtiment.

Ne blâmer jamais en présence de leurs enfants ceux à qui ils en ont confié le soin, quand même ils auraient tort; et ne les pas flatter lorsque leurs maîtres sont mécontents d'eux. C'est ce qui gâte les enfants, ce qui les révolte et ce qui les rend incorrigibles. C'est ce qui fait perdre aux maîtres toute l'autorité qui leur est nécessaire pour se bien acquitter de leur emploi, et c'est pour les autres enfants un exemple très pernicieux, et un obstacle à leur instruction, à leur éducation, et à l'avancement des uns et des autres. Ce point est si important que si les pères et mères en usaient de cette manière, les maîtres seraient obligés de renvoyer leurs enfants après avoir tenté toutes les voies de la prudence et de la charité pour leur faire lever cet obstacle

Occuper leurs enfants à la maison à quelque chose du ménage ou aux ouvrages dont ils sont capables après avoir satisfait à tout le devoir de l'école. Il n'est pas croyable combien cela les garantit du mal, combien cela leur est salutaire pour l'âme et pour le corps, enfin combien cette conduite sert à les disposer à la pratique et à l'exercice de la discipline de l'école, et à en profiter.

Il serait bon qu'ils leur fissent répéter à la maison les demandes du catéchisme qu'ils doivent répéter à l'école, ainsi que les chapitres de l'Ancien et du Nouveau Testament, quelques leçons du Catéchisme historique, etc.

Ne les laisser jamais sortir sans permission, afin qu'ils sachent où ils vont, et leur faire éviter par ce moyen la compagnie des libertins, et même de tout autre enfant, à moins qu'il ne soit fort sage.

Les châtier quand ils sont indociles ou pour quelque autre cause qui le mérite ; le faire par raison et jamais avec emportement, mais toujours avec charité.

Ils ne doivent jamais les charger d'injures, ni encore moins de malédictions... Au contraire il est bon qu'ils les bénissent souvent...

Veiller tellement sur leurs enfants qu'ils ne les perdent point de vue autant qu'ils le peuvent.

Ne mettre jamais coucher ensemble des enfants de différents sexes, faire coucher seuls ceux du même sexe quand ils ont atteint l'âge de raison...

Il serait à souhaiter que les pères et mères eussent chez eux un livre qui a pour titre : *Avis aux pères et aux mères qui veulent se sauver par l'éducation chrétienne qu'ils doivent à leurs enfants.* Ils y apprendraient leurs devoirs.

Quelle sagesse dans ces recommandations, et comme on obtiendrait de beaux résultats si les instituteurs, au lieu de se considérer comme des fonctionnaires, comme des gens qui font un métier, avaient une vocation véritable ; s'ils aimaient les enfants qui leur sont confiés comme leurs propres enfants ; s'ils comprenaient qu'une entente cordiale avec les familles est la condition indispensable de toute bonne éducation ! Les écoles du faubourg Saint-Antoine pouvaient donc être considérées comme des spécimens de l'école idéale, et l'on se dit après avoir lu tous ces règlements que cette région du vieux Paris a dû être transformée par les frères Tabourin de la manière la plus heureuse. Ce devait être une nouvelle république de Salente, ou mieux encore un nouvel Eden. Mais de la théorie à l'application il y a souvent plus loin qu'on ne pense, et même quand les règlements sont parfaits, les hommes qui les appliquent ne le sont pas ; l'historique de nos écoles, qui fera l'objet du chapitre suivant, va nous permettre de porter un jugement équitable sur les maîtres du faubourg Saint-Antoine. Nous les suivrons, de 1713 à 1794, et nous étudierons ensuite, après les bouleversements et les destructions de la Révolution française, les hommes qui se sont proposé de continuer et de parachever, durant le XIXe siècle, la grande et belle œuvre de l'abbé Tabourin.

A. GAZIER.

à suivre.

RAPPORT DE M. PETIT-DUTAILLIS

SUR LA

SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

A LILLE EN 1904-1905

. . . . . Les affaires de notre Université ont plus que jamais besoin d'être conduites avec activité et méthode, et à la fois avec prudence et confiance dans l'avenir. L'année 1904-1905 a été féconde : une revision rapide va le prouver. Mais nous en sommes arrivés au moment où les ressources propres de l'Université, si elles s'en tiennent à leur chiffre actuel, ne vont plus permettre aucune espèce de création nouvelle ; or, en même temps, approche l'échéance où la modification de la loi militaire tarira une des sources du recrutement de nos étudiants. Il est impossible de réduire sérieusement nos dépenses, et l'on va montrer facilement qu'il est même nécessaire de les augmenter : trouver des ressources nouvelles est donc la seule solution.

Faculté de Droit. — La Faculté de Droit est prospère. Elle a conservé sans changement, en 1904-1905, le personnel qui assure cette prospérité par son dévouement professionnel et son activité scientifique. Le nombre des étudiants immatriculés, de 257 en 1903-1904, a passé au chiffre de 299. Le Conseil de l'Université a voté une somme de 1.200 fr. pour assurer la continuation du cours complémentaire d'Assurances : l'essai fait l'année précédente, sous forme de cours libre, par M. le professeur Pilon, avait été couronné d'un plein succès. Une somme globale de 500 francs a été allouée aux professeurs qui ont bien voulu se charger des conférences préparatoires à l'Agrégation.

La réforme de la Licence et la réorganisation de la Capacité, sans parler de la fondation possible, dans l'avenir, d'une Ecole de Notariat, vont donner à la Faculté de Droit un important surcroît de besogne. Le Conseil de l'Université s'associe pleinement au vœu exprimé par M. le Doyen dans son rapport : la création d'une nouvelle place d'agrégé lui paraît s'imposer...

Faculté de Médecine et de Pharmacie. — Le nombre des étudiants en médecine et pharmacie a diminué, il a passé de 457 (en 1903-1904) à 418, par suite surtout de la disparition du diplôme de pharmacien de seconde classe. Il ne serait nullement surprenant, d'ailleurs, que la génération qui achève actuellement ses études secondaires, recherchât moins que la précédente les professions de médecin et de pharmacien. Sauf dans les régions les plus pauvres de la France, il y a, comme on dit, encombrement. Aussi devons-nous grandement nous applaudir de l'heureuse initiative qu'a prise M. le doyen Combemale en organisant ici l'enseignement dentaire, pour le plus grand profit de ceux qui le suivront, du public et de l'Université. Cette fondation vient d'achever seulement sa deuxième année d'existence et promet, ou pour parler plus exactement, donne déjà à la Faculté de Médecine un notable supplément d'élèves.

M. le Doyen signale dans son rapport comment vous avez, Monsieur le Ministre, à la suite de la disparition du laboratoire des cliniques, accordé la création d'un enseignement de médecine mentale pour l'année 1905-1906. Pendant l'année scolaire 1904-1905 ont fonctionné pour la première fois les travaux pratiques de Médecine légale, dont l'absence était si regrettable, et un enseignement qui, pour des raisons différentes mais non moins pressantes, a aussi une importance sociale de premier ordre en cette région d'industrie intensive et de grandes villes : l'hygiène de la première enfance. L'Université a été heureuse de la distinction que vous avez accordée, Monsieur le Ministre, à l'éminent agrégé chargé de cet enseignement, M. le D[r] Oui, en l'attachant définitivement à nous par un titre trop rare jusqu'alors dans les Facultés de Médecine, celui de professeur-adjoint.

Facultés des sciences. — La Faculté des Sciences a vu décroître légèrement, cette année, le nombre de ses élèves (186 au lieu de 213 l'année précédente) : ...le nombre des étudiants du P. C. N. est tombé de 55 (en 1903-1904) à 38.

Les Facultés des sciences provinciales ne peuvent guère espérer actuellement voir grandir le nombre des étudiants en sciences pures. Des certificats tels que ceux de Mathématiques seront évidemment moins recherchés lorsque la nouvelle loi militaire aura produit tous ses effets. Les étrangers pourront constater avec stupéfaction que, par exemple, le nombre des étudiants en géologie a commencé à diminuer justement dans la période où les travaux de leur professeur auront reçu la plus glorieuse consécration que puissent obtenir les œuvres d'un savant (1).

Si regrettable que soit cette situation, il ne peut être question que le Conseil de l'Université refuse sa sollicitude à des enseignements qui sont la première raison d'être des Facultés des Sciences. Il a témoigné cette année de sa volonté de les soutenir et de les enrichir en rétablissant la conférence préparatoire à l'Agrégation de Mathématiques.

L'enseignement des sciences appliquées est en plein développement : c'est pour la Faculté une source de prospérité qui, en cette région du Nord, ne peut que jaillir plus puissamment chaque année, à mesure que les

(1) Allusion à l'élection de M. Charles Barrois comme membre ordinaire de l'Académie des sciences.

industriels comprendront mieux l'intérêt de leur union avec les savants. La création de la chaire de Physique industrielle, — due à la libéralité du Conseil général du Nord et aux démarches faites en ce sens par M. le conseiller général Delaune, président de la Société des Amis de l'Université, - est venue récompenser de longues années de labeur acharné et de consciencieux enseignement : M. le professeur Swyngedauw vient d'ailleurs d'être payé de ses peines d'une autre manière encore, et je veux empiéter sur les attributions du prochain rapporteur en signalant le considérable accroissement actuel des élèves de notre Institut Electro-technique. Nul doute que les conditions plus sévères imposées maintenant à l'entrée, que les efforts du professeur pour maintenir une communication étroite entre son enseignement et les besoins de l'industrie régionale, que le succès des conférences faites par des industriels mêmes tels que, cette année, MM. Louis Breguet, Lenain et Soulairol (1), ne permettent désormais à cet institut de produire les fruits que le Conseil de l'Université attendait de lui. Un jour prochain viendra où les locaux de la rue des Fleurs seront insuffisants : on peut dire déjà qu'ils le sont.

L'installation matérielle de l'Institut de Chimie est pour le moment sufsante, mais les progrès de cet établissement sont tellement rapides qu'il n'en sera pas longtemps ainsi. Depuis onze ans que le service de chimie appliquée est aux mains de M. le professeur Buisine, et surtout depuis l'époque récente (février 1903), où ce maître de premier mérite, dont le nom est connu de tous les industriels du Nord, a été investi de la direction générale de l'institut de Chimie, et a pu donner à l'enseignement une coordination plus parfaite, cette section de la Faculté des Sciences a pris un développement que la statistique suivante permettra d'apprécier suffisamment. M. Buisine a bien voulu me communiquer, sur ma demande, les chiffres des recettes apportées au laboratoise de chimie appliquée, par les élèves bénévoles, depuis l'année budgétaire 1894, jusqu'à l'année budgétaire 1905. Ces élèves sont des fils d'industriels, ou des jeunes gens se préparant aux fonctions de chimistes d'usines, places qui leur ont toujours été très facilement procurées.

Voici ces chiffres : 1894, 300 francs ; 1895, 1.675 francs ; 1896, 2.965 fr.; 1897, 3.233 francs ; 1898, 2.870 francs ; 1899, 3.420 francs ; 1900, 4.140 francs ; 1901, 4.590 francs ; 1902, 4.680 francs ; 1903, 4.950 francs ; 1904, 8.365 francs ; 1905, 13.755 francs.

Pendant l'année scolaire 1904-1905 a été inaugurée l'Ecole de Chimie, si je puis employer ce terme non officiel, mais commode et caractéristique, pour désigner les cours et travaux pratiques préparant au diplôme nouveau de chimiste de l'Université de Lille, en englobant la majorité des élèves bénévoles. Le contraste entre les deux derniers chiffres cités permet de constater que cette création a brillamment réussi. Seize élèves sont entrés en novembre 1904 dans la première des trois années d'études. Pour l'avenir, l'Institut peut compter au moins sur une quarantaine d'étudiants préparant le diplôme récemment institué, sans parler des autres élèves et des chercheurs qui viennent se livrer à des études spéciales dans ses laboratoires. Pour fortifier l'enseignement des industries agricoles, une modification vient d'être introduite, qui aura sans doute les plus

(1) Voir dans la *Revue* du 15 décembre, p. 550, le résumé des conférences faites par M. Soulairol (*N. de la Réd.*).

heureux résultats. Cet enseignement sera donné, cette année, sous forme de cours libre, par le chef du Laboratoire de Microbie agricole de l'Institut Pasteur de Lille, M. Boullanger. L'Université entretient en effet et doit entretenir des relations toutes confraternelles avec l'Institut Pasteur, établissement indépendant mais ami, il faut presque dire parent, lié à l'Université par la personne de son éminent directeur, le Dr Calmette, et par la communauté de l'esprit scientifique. Nous nous faisons un plaisir de pouvoir anticiper ici sur les paroles de bienvenue que le rapporteur de l'an prochain adressera à M. Boullanger : nous avons pu apprécier la valeur de ce spécialiste, qui dirige la section de Brasserie à l'Ecole supérieure de Commerce de Lille, et sommes en droit d'affirmer qu'en accueillant un maître si expérimenté l'Université s'est enrichie. Le rapporteur de l'an prochain dira aussi comment les ressources de l'Institut de Chimie lui ont permis, par une combinaison nouvelle, de créer une maîtrise de conférences devenue nécessaire, et qui a porté à six le nombre de nos professeurs de Chimie générale ou appliquée.

Faculté des Lettres. — Une indisposition de notre cher doyen, M. Dupont (1), m'enlève le moyen de me référer à son rapport particulier et m'oblige, Monsieur le Ministre, à exposer un peu plus longuement que de coutume l'histoire de la Faculté des Lettres pendant cette année scolaire....

Le départ de M. Ardaillon et le départ plus ancien de M. Chamard, titulaire de littérature française, laissaient vacantes deux chaires. Le Conseil de la Faculté désirait les voir attribuées aux deux docteurs les plus anciens. Il a eu la tâche, assez pénible, d'avoir à se prononcer entre trois candidatures de professeurs-adjoints. Il a paru d'abord que la seconde chaire de littérature française, qui avait été créée tout récemment pour permettre la titularisation de M. Chamard, pouvait être sans aucun inconvénient transformée en chaire d'Histoire de l'Art. Nous pouvions ainsi récompenser les services déjà longs et l'incontestable succès de M. le professeur-adjoint Benoît, que l'extrême rareté des chaires d'Histoire de l'Art n'autorisait pas à espérer sa titularisation dans une autre Faculté. Le Conseil de l'Université n'a pas hésité à admettre notre thèse. Ayant ensuite à décider si l'autre chaire resterait chaire de Géographie, ou se transformerait, soit pour devenir chaire d'Histoire moderne au profit éventuel de M. Sagnac, soit pour devenir seconde chaire de Littérature latine, au profit éventuel de M. Bornecque, le Conseil de la Faculté s'est décidé pour la reconstitution de la chaire d'Histoire moderne; M. Flammermont avait naguère occupé cette chaire, avec une grande distinction, et l'enseignement historico-géographique conservera ainsi le même nombre de titulaires, considération qui n'est pas sans importance ; cependant, le principal motif de la résolution impartiale et réfléchie prise par le Conseil de la Faculté, a été, non pas certes une différence quelconque d'appréciation sur les services comparés des deux professeurs concurrents, services qui lui ont paru sensiblement équivalents ; mais la nécessité de se décider d'après l'ancienneté d'âge, selon le principe même qui l'avait guidé lorsque M. Sagnac avait été nommé, le premier,

(1) M. le doyen Dupont est décédé peu de temps après la lecture de ce rapport.

professeur-adjoint. Ces deux ordres de considérations, et aussi le désir de ne point paraître mettre en doute l'impartialité de la Faculté des Lettres, ont décidé le Conseil de l'Université à ratifier sa décision, qui a finalement été approuvée en haut lieu.

Le nombre de nos étudiants s'est accru (162 au lieu de 150), et la rentrée actuelle permet d'affirmer que ce n'est pas là un accident. En ce qui concerne la section d'Histoire et de Géographie, le nombre des étudiants n'avait jamais été ce qu'il est actuellement : 5 candidats à la licence, 4 candidats au diplôme d'études supérieures, 1 candidat se présentant cette année à l'agrégation, 5 candidats ou candidates au professorat des Ecoles normales, 1 auditeur bénévole allemand, enfin 16 autres élèves, dont 4 officiers, faisant spécialement des études géographiques. Je parle d'élèves que nous voyons, non d'étudiants fictifs.

Les craintes provoquées par la réforme de l'Ecole Normale et par l'institution du Concours unique des Bourses de Licence n'étaient pas toutes justifiées, elles ne sont pas cependant toutes vaines Parmi les étudiants que je viens d'énumérer en exemple, un bon nombre ne feront pas des études historiques complètes, et sont des oiseaux de passage, un seul est boursier de l'Etat. Des provinciaux récalcitrants, à la lecture du décret de 1903, ont protesté que la province serait privée désormais de tous les meilleurs candidats à la licence ; et des Parisiens agressifs ont déclaré que la Sorbonne aurait le « quasi-monopole » de la préparation à l'agrégation. Les listes des boursiers des Facultés, publiées récemment par le *Journal officiel*, ont éclairci la situation, mais en montrant qu'elle n'était pas entièrement rassurante pour nous. La Sorbonne s'est vu attribuer d'autres boursiers de licence, de diplôme d'études supérieures et d'agrégation, que les élèves de son Ecole Normale, et l'on ne voit pas très clairement quel sera le principe administratif fixe auquel les Facultés de province devront leur garantie pour l'avenir. Nous sommes de ceux, cependant, qui doutent que l'Université de Paris ait une capacité indéfinie d'absorption : il y a un point où l'indigestion commence. La préparation pédagogique elle-même, qui s'organise à l'heure actuelle dans la capitale, avec un grand luxe de cours, n'est point pour nous effrayer. Lille, à cet égard, a devancé Paris, a devancé les instructions que nous devons bientôt, Monsieur le Ministre, recevoir de vous. La Faculté des lettres de Lille, en effet, a inauguré, à l'entière satisfaction de tous, en 1904-1905, la préparation professionnelle aux fonctions de l'Enseignement secondaire, prévue par les nouveaux statuts. Des élèves appartenant aux sections de Grammaire, d'Allemand, d'Anglais, d'Histoire et de Philosophie, ont pris part au stage et aux divers exercices que comporte cette préparation. Le stage s'est accompli au Lycée de Lille et au Collège d'Armentières, sous la direction immédiate des professeurs de l'Enseignement secondaire qui ont bien voulu nous prêter le concours précieux de leur expérience. Les directions pédagogiques spéciales ont été données, dans chaque groupe, par les membres de la Faculté auxquels ce soin revenait en raison de leurs fonctions. L'instruction pédagogique générale a été assurée par le dévoué professeur de Science de l'Education, M. Georges Lefèvre, qui a consacré plusieurs leçons à exposer dans ses grandes lignes l'organisation et l'objet de l'Enseignement secondaire. Plusieurs stagiaires ont également suivi son cours sur l'Education en Angleterre. Des visites d'écoles primaires des deux sexes et d'écoles maternelles,

faites sous sa conduite, ont complété la préparation pédagogique de nos étudiants. Soit pour cette préparation pédagogique, plus facile, en des lycées et collèges provinciaux comme notre région en possède en grand nombre, que dans les lycées de Paris, si encombrés et d'esprit souvent turbulent, soit même pour la préparation scientifique, les quatre ou cinq principales Facultés des Lettres de province peuvent certainement prétendre à continuer la lutte pour les diverses agrégations. Il est nécessaire seulement qu'elles complètent leur outillage. A Lille, deux armes nous font défaut. Il nous faudrait un maître de conférences d'Allemand et un professeur spécialiste d'Histoire ancienne. Le Conseil de l'Université a créé cette année une conférence d'institutions grecques et romaines, d'une heure par semaine. Cette fondation a été accueillie par la Faculté avec reconnaissance, mais elle est tout juste suffisante pour apprendre l'A B C des institutions antiques aux candidats à la licence ès lettres. L'accroissement du nombre des étudiants en Histoire nous autorise, Monsieur le Ministre, à attirer tout spécialement votre attention sur ce point. Pour ce qui concerne l'Allemand, le zèle infatigable de M. le professeur Piquet est vraiment mis à rude épreuve ; il a eu, en 1904-1905, 37 élèves, dont il a eu seul la responsabilité : 13 candidats à l'agrégation, 13 candidats à la licence, 11 candidats au difficile certificat d'aptitude ; au concours d'agrégation, deux de ces étudiants ont été admissibles, et au certificat sept ont été admissibles, cinq admis. La présence d'un assistant allemand de grand talent, M. Gommersbach, qui a reçu, ainsi que M. Daniels, assistant anglais, une légère indemnité du Conseil de l'Université, n'a pu donner suffisamment à M. Piquet l'aide à laquelle, par ses succès mêmes, il aurait vraiment droit. Une autre preuve de la facilité avec laquelle l'enseignement des langues vivantes peut se développer dans notre Université, est fournie par le succès des cours d'allemand pratique, professés aux étudiants des quatre Facultés par M. le sous-bibliothécaire Mis. Le Conseil a accordé une allocation de 500 francs à cette œuvre très intéressante.

Interpénétration des divers ordres d'enseignements, cours publics.— « A l'heure présente, disait récemment notre collègue, M. Lefèvre, à des instituteurs que la Section dunkerquoise de la *Société des Amis de l'Université* avait réunis pour entendre parler de notre enseignement, une Université n'est plus une juxtaposition de Facultés dont chacune s'enferme jalousement dans son domaine. C'est une grande association de forces intellectuelles et morales s'employant à la promotion et à la diffusion du savoir. Il faut bien l'avouer, cette belle définition, plutôt qu'elle ne décrit un résultat complètement obtenu, nous indique un idéal à poursuivre. C'est parce que, partout en France, il y a encore beaucoup de cloisons étanches et de portes fermées à clef entre les quatre Facultés des Universités, que des esprits hardis ont préconisé la destruction du système et la création de cadres nouveaux. Point n'est besoin d'une révolution de ce genre — les révolutions coûtent toujours très cher — si les maîtres et les étudiants (surtout les maîtres, car les étudiants suivront) s'appliquent à développer en eux l'esprit corporatif d'Université, et à considérer leur Faculté non pas comme un tout, mais comme un des quatre membres d'un tout. Il n'y a pas lieu de rechercher ici pourquoi, en de-

hors de l'organisation officielle du P. C. N., les Facultés des Sciences et de Médecine échangent relativement si peu d'étudiants ; pourquoi les étudiants en Philosophie ont si peu d'aspirations encyclopédiques ; pourquoi les étudiants en Droit n'ont pas la curiosité de connaître la Médecine légale, et vont si peu nombreux apprendre l'Histoire générale et les sciences auxiliaires de l'Histoire à la Faculté des Lettres ; et pourquoi nos étudiants en Histoire négligent l'histoire du Droit. Nous aurions tous à nous poser ces questions à nous-mêmes et à faire de profitables examens de conscience, en passant place Philippe-Lebon, devant le monument de Pasteur, qui fut le doyen de notre Faculté des Sciences et le père de la Médecine nouvelle. L'interpénétration des divers ordres d'enseignement est cependant en progrès à Lille, moins il est vrai par l'effet spontané des volontés particulières que par les efforts combinés de quelques organisateurs. Nous devons au vouloir des doyens des Sciences et des Lettres, et des professeurs de Géologie et de Géographie, la création d'un certificat d'études supérieures de Géographie physique, qui sera préparé à l'Institut de Géographie et à l'Institut de Géologie, et obtenu par un examen passé à la Faculté des Sciences devant des professeurs des deux Facultés. On ne verra pas là un gage nouveau donné à ceux qui rêvent du transfert de l'enseignement géographique des Facultés des Lettres aux Facultés des Sciences, mais au contraire la consolidation d'un enseignement mixte très heureusement combiné, qui unira aux mêmes tables de travail des étudiants en sciences, géologues et minéralogistes, des officiers, des candidats aux divers diplômes d'Histoire et Géographie. La Géographie doit rester attachée à l'Histoire : c'est précisément l'originalité et la force de notre jeune école géographique qu'elle soit, au contraire de ce qu'on voit en Belgique et en Allemagne, composée de savants ayant une forte culture historique. Mais l'étudiant en Géographie ne peut pas se confiner dans la Faculté des Lettres. C'est une des significations de la création qui vient d'être faite. Des cours publics d'un caractère largement synthétique, résumant de grandes théories scientifiques ou caractérisant les méthodes, des cours d' « introduction aux sciences »' seraient certainement très utiles pour donner à nos étudiants, et aussi aux maîtres de l'enseignement secondaire et primaire, les éléments d'une culture plus étendue, et un peu de ces « lumières sur toutes choses » que nos aïeux du XVIIIe siècle acquéraient, plus facilement à vrai dire que nous ne pouvons le faire. Les *Conférences d'introduction aux sciences juridiques*, qui ont été inaugurées cette année par cinq jeunes professeurs de la Faculté de Droit, ont montré qu'il pouvait y avoir un public, attentif et assidu, pour l'enseignement synthétique des phénomènes juridiques et économiques. Depuis plusieurs années, à la Faculté des Lettres, les conférences mensuelles organisées par M. Lefèvre attirent nombre d'instituteurs et d'institutrices, et les personnes qui ont suivi les débats du Congrès des Amicales tenu à Lille au mois d'août se sont peut-être aperçues que les collègues de M. Lefèvre n'avaient pas fait une vaine besogne en définissant devant le public primaire de la région, si sérieux et si plein de bon vouloir, les vrais principes directeurs de la science historique. — Le dernier rapport du Conseil de l'Université de Bordeaux nous apprend que des cours du même genre ont été faits à la Faculté des Sciences, et ont été suivis notamment avec le plus grand profit par les étudiants en philosophie. Ce sont ces cours publics d'Introduction aux sciences, destinés surtout aux étudiants

des quatre Facultés et aux professeurs des deux sexes, qui paraissent devoir réussir à Lille, bien plutôt que les cours publics d'apparat et d'éloquence, à la vieille mode, faits pour instruire à petite dose les gens de loisir. A Lille, il y a peu de gens de loisir. On ne s'y repose guère que le soir, et, pour nous fournir des auditeurs, la bourgeoisie industrielle et commerçante est trop fatiguée alors par son labeur de la journée, trop absorbée par les relations multiples que se créent des familles extrêmement nombreuses. Il faut nous y résigner, et, sans perdre de vue ce qui est utile, borner nos efforts à ce qui est possible.

Bibliothèque. -- La Bibliothèque universitaire s'achève.... Des modifications sensibles au plan primitif rendront spacieux et pratique le nouveau bâtiment, qui pourra sans doute être inauguré à la rentrée prochaine.... Le personnel actuel deviendra tout à fait insuffisant. S'il n'est pas accru, le service ne pourra être assuré, et la réfection du catalogue devra être arrêtée. De plus, les crédits affectés au chauffage et à l'éclairage devront être augmentés sensiblement.... Le Conseil, à la suite de réformes qu'il a votées sur la demande de la Commission des Publications, a décidé cette année d'affecter désormais au budget de la Bibliothèque le reliquat des crédits attribués aux publications de l'Université, afin d'acquérir des livres et des recueils périodiques de l'année écoulée. C'est tout ce qu'il a pu faire, et il faut bien dire que ce n'est pas assez ..

Publications de l'Université. — Jusqu'à cette année, ces publications se bornaient à une collection non périodique de *Travaux et Mémoires*, et à un *Bulletin de l'Université* qui était en même temps Bulletin de l'Académie de Lille.

Le Bulletin, qui n'avait jamais eu des allures suffisamment scientifiques pour recruter facilement des collaborateurs, a été réduit aux proportions d'une publication trimestrielle, presque exclusivement professionnelle et administrative. Grâce aux subventions fournies par le Conseil et par d'autres Universités, la *Revue Germanique* et les *Annales de l'Est et du Nord* viennent d'achever leur première année d'existence. Les *Annales de l'Est et du Nord*, dirigées en fait, pour ce qui concerne le Nord, par notre distingué professeur d'histoire locale, M. de Saint-Léger, fourniront sans aucun doute une carrière très honorable. Elles ont eu dès le début un caractère nettement scientifique, les méthodes de la plus rigoureuse critique y sont observées et les bulletins qui y paraissent concernant le mouvement historique régional constituent d'excellents guides pour les érudits locaux. J'ai moins de compétence pour parler de la *Revue Germanique*; j'exprime seulement le regret qu'elle ait pris au début — et surtout au début — le caractère d'un périodique mondain plutôt que d'un instrument de travail scientifique ; il appartiendra aux professeurs de langues vivantes de notre Université, qui en auront la direction en 1906-1907, de lui imprimer d'autres allures.

La Commission des Publications a fait adopter par le Conseil un nouveau règlement concernant les *Travaux et Mémoires*. Plusieurs Sociétés scientifiques, telles que la Société de l'Histoire de France et la Société de l'Ecole des Chartes, imposent à tout savant qui publie un ouvrage à

leurs frais le contrôle d'un autre savant, qui prend sa part de responsabilité dans l'œuvre : excellent moyen pour conserver le niveau élevé des publications de la Société. Le Conseil a estimé qu'il y avait tout à gagner à établir, pour les *Travaux et Mémoires*, une garantie du même genre. Quand un mémoire sera présenté en vue de l'impression dans cette collection, un commissaire responsable sera nommé spécialement par la Faculté à laquelle appartient l'auteur du mémoire ; il pourra être choisi en dehors de l'Université de Lille ; il fournira au Conseil de l'Université un rapport approuvant, s'il y a lieu, l'impression de l'ouvrage ; son nom et la formule de son approbation seront imprimés sur la première page qui suivra le titre.

Les étudiants de l'Université. La maison des étudiants. — M. le recteur Lyon, dès son arrivée ici, a témoigné sa sollicitude aux étudiants. Il s'est intéressé au projet formé jadis par les membres du Conseil, et notamment par MM. Bourguin et Haumant, d'élever aux frais de l'Université une maison où s'abriteraient ces jeunes gens, où ils viendraient travailler, causer, échanger des idées, reposer et rafraîchir leur esprit. Dès le début de cette année scolaire, le Conseil ne voyant point le moyen de réaliser encore ce plan, a émis le vœu que l'Association des Etudiants de Lille figurât du moins au tableau des subventions de l'Etat. A la somme de 50.000 francs offerte par M. Georges Lyon, des hommes généreux sont venus ajouter leurs dons : Léonard Danel (40.000 fr.) ; le professeur Charles Richet (10.000 fr.) ; M. Félix Coquelle (5.000 fr.) ; M. le consul Ledieu-Dupaix (5.000 fr.) ; M. Lucien Lévy et deux anonymes. Le Conseil général du Nord, dont le concours ne nous fait jamais défaut, a accordé de son côté 5.000 fr.

La Maison des Etudiants s'élèvera sur un terrain dépendant de la Faculté de Médecine. Déjà est terminé le gros œuvre du sous-sol (où seront aménagés un buffet, des salles d'escrime et de douche), du rez-de-chaussée et du premier étage. Le fonctionnement de la maison fera l'objet d'un règlement intérieur fixé par l'Université. Sous réserve de son indispensable contrôle, les étudiants seront chez eux. L'Association actuelle des étudiants, qui n'a pu se développer faute de logement convenable, et qui va bénéficier de la fondation Lyon, a su témoigner quelle était sa reconnaissance.

Etudiants étrangers. Extension universitaire. Cours de vacances. — L'Université de Lille avait depuis longtemps fait des tentatives pour attirer les étudiants étrangers. Un comité de patronage s'était institué. Des conférences de langue et de littérature française avaient été faites aux étrangers, assez rares, qui avaient entendu son appel. M. le recteur a pensé qu'il était temps de stimuler et de coordonner ces efforts. Sur son initiative, une Société d'extension universitaire s'est fondée, sous la présidence de M. Ledieu-Dupaix, et a fusionné avec le Comité de patronage des étudiants étrangers. La nouvelle Société a pour but de multiplier les cours et conférences d'extension universitaire dans la région du Nord, d'attirer et de patronner les étudiants étrangers, soit à Lille pen-

dant l'année scolaire, soit à Boulogne-sur-Mer pendant les vacances.

Les cours de vacances pour les étrangers, organisés par cette Société et subventionnés par le Conseil de l'Université et la Municipalité de Boulogne sur-Mer, ont eu lieu dans cette ville du 1er au 30 août. Depuis trois ans déjà, des cours étaient faits aux étrangers par les professeurs du Collège de Boulogne, sous le patronage de l'Alliance française. Nous ne pouvions songer à en établir d'autres en dehors de ceux-là : une combinaison de l'organisme déjà existant et de celui que pouvait créer l'Extension Universitaire, était la meilleure solution, d'autant plus que le concours des professeurs de l'Enseignement secondaire nous devait être extrêmement profitable. La fusion a donc eu lieu.

Pour une année de début, et étant donné la date forcément tardive à laquelle le Comité d'Action avait pu envoyer ses circulaires, les résultats ont été satisfaisants. Une bonne part de ce succès doit être attribuée aux efforts de M. le professeur Bornecque, qui avait accepté l'absorbante besogne d'organiser les cours élémentaires et supérieurs, les conférences extraordinaires, les séances de conversation française, les examens et les excursions. J'ai eu le plaisir de constater de mes yeux que, même à la fin du mois d'août, les locaux qu'on avait pu trouver étaient à peine suffisants pour contenir les auditeurs. Il y a eu soixante-six auditeurs ou auditrices; la plupart étaient des directeurs, sous-directeurs, maîtres ou maîtresses de l'enseignement secondaire ou primaire; quelques autres, des étudiants d'Université. L'Angleterre a fourni 51 auditeurs, l'Allemagne 9.

Boulogne-sur-Mer est très digne d'attirer les étudiants et les professeurs étrangers, et tout au moins une forte clientèle anglaise paraît assurée dans l'avénir à nos cours de vacances... Une combinaison nouvelle, qui permettra d'offrir aux étrangers de condition modeste le logement et la table à bon compte dans les deux vastes collèges inaugurés tout récemment, donnera dès l'an prochain un essor considérable, soyons-en sûrs, aux cours de vacances de notre Université.

L'Université et la région du Nord. — Bienfaiteurs de l'Université. — La Société d'Extension universitaire, dont je viens de retracer les débuts et l'œuvre déjà féconde, s'est juxtaposée, avec un but et des moyens différents, à notre *Société des amis de l'Université*, dont les encouragements nous sont si précieux. L'utilité particulière de la Société des amis de l'Université, dont le nom indique le programme, est de donner à l'Université des racines dans la région, de lui créer des soutiens moraux et matériels, d'éveiller à son profit les sympathies latentes, et enfin tout simplement de la faire connaître, car ce serait une naïveté de croire qu'elle est connue autant qu'elle doit l'être.

A l'assemblée générale annuelle de la Société des Amis, tenue le 28 mai 1905 à Valenciennes, sous la présidence de M. Delaune, le dévoué secrétaire général, M. Carpentier, a rappelé que la Société a accordé une subvention de 500 francs à la *Revue germanique* et aux *Annales de l'Est et du Nord*; une subvention de 300 francs à l'œuvre de l'« Enseignement supérieur des jeunes filles », à laquelle s'intéresse grandement notre Université; une subvention à l'Institut de papyrologie, fondée à la Faculté des Lettres par notre collègue M. Jouguet après ses belles

fouilles archéologiques en Egypte ; une subvention à l'Institut de Géographie ; enfin des sommes nécessaires à l'achat d'instruments de travail, livres ou bien outils chirurgicaux.

Plusieurs des grandes sociétés scientifiques ou économiques du Nord de la France ont donné cette année à l'Université la preuve qu'elles reconnaissaient son utilité sociale et ses mérites. La Société des Sciences de Lille a attribué le prix Kuhlmann aux travaux astronomiques et mathématiques de notre collègue M. Picart. La Société industrielle a récompensé de la grande médaille d'or Kuhlmann les services rendus à la région par l'œuvre géologique de M. Charles Barrois, et sa grande conférence publique de l'année a été faite par M. le professeur Lemoult, sur un sujet de bonne propagande universitaire : les rapports des savants et des industriels. La Société Dunkerquoise, présidée par M. le Dr Duriau, prépare, en collaboration avec les professeurs d'histoire de l'Université, un congrès d'histoire régionale, et vient de publier à ses frais les *Cahiers de la Flandre maritime en 1789*, édités par nos collègues MM. Sagnac et de Saint-Léger. Des Compagnies houillères du Nord et du Pas-de-Calais ont donné à notre Université les admirables modèles qu'elles avaient envoyés à l'exposition de Liège, et un Musée houiller va pouvoir être ainsi organisé dans le local encore vide que l'Institut des Sciences naturelles possède sur la rue de Bruxelles. Enfin le Musée commercial et industriel de Lille a sanctionné l'importance du Cours des Questions économiques intéressant la région du Nord, professé à la Faculté de Droit par M. Aftalion, en lui servant pendant sa seconde année d'existence, une allocation de 600 francs.

J'ai dit que le Conseil de l'Université avait accompagné à sa dernière demeure Léonard Danel. Chef d'une imprimerie qui remonte aux débuts de la typographie dans la région, possesseur d'une des plus grandes fortunes de France, M. Danel était un type achevé de philanthrope éclairé. Il donnait beaucoup et bien ; il ne suffisait pas de le solliciter, et il n'était pas toujours nécessaire de le solliciter. Dans la dernière année de sa vie, il a donné 40.000 fr. pour bâtir la Maison des Etudiants, et il a légué, nous dit-on, 50.000 fr. à notre Faculté de Médecine. Enfin il a contribué, pour une somme de 500 fr., à l'impression fort coûteuse d'un ouvrage que notre très distingué collègue du lycée Faidherbe, M. Raoul Blanchard, consacre à la géographie de la Flandre. Je suis autorisé à ajouter que, par l'entremise de la Société des Amis de l'Université, d'autres souscriptions facilitent la publication de cette thèse, qui est sortie d'études faites en partie à notre Institut de Géographie et sera soutenue devant notre Faculté des Lettres. M. Coquelle a souscrit pour 1.000 fr.; Mme Mathieu, filateur à Armentières, pour 1.000 fr.; M. Agache, filateur à Pérenchies, pour 500 fr.; M. le consul Ledieu-Dupaix, pour 200 fr; M. Deville, de Douai, pour 100 fr., etc. M. Coquelle, déjà plusieurs fois nommé, a donné une autre preuve de son intérêt pour les études géographiques en accordant une somme de 1.000 fr. à l'Institut fondé par M. Ardaillon.

Les pouvoirs locaux ne nous ménagent pas leurs encouragements. Les libéralités du Conseil général du Nord et la subvention de la Ville de Lille nous sont un appui qui, en l'état de notre budget, nous est devenu indispensable.

Le Conseil a pensé, Monsieur le Ministre, qu'il convenait de commémo-

rer les noms des bienfaiteurs, individuels ou collectifs, de l'Université de Lille, et il a décidé d'inscrire leurs noms sur des plaques de marbre qui seront érigées dans le vestibule du bâtiment où il siège.

Il sait bien d'ailleurs que ce que les bienfaiteurs de l'Université lui demandent en guise de remerciement, c'est d'accomplir toute sa tâche. L'exposé qui vient d'être fait prouvera, nous l'espérons, que l'année 1904-1905 a été bien remplie. La liste annexée à ce rapport, des publications des professeurs, renseigne suffisamment sur le travail scientifique fourni par l'Université. Le progrès de son enseignement est attesté par le nombre des étudiants, qui s'est maintenu à peu près le même en 1904-1905 (1.065 en tout) qu'en 1903-1904 (1 077), et qui à l'heure où j'écris, est en augmentation de 146 unités, bien que la rentrée de 1905-1906 ne soit pas encore complètement achevée. Seuls, les chiffres de la Faculté de Médecine fléchissent, parce que la profession de guérir subit une crise, qui n'est point d'ailleurs particulière à la région du Nord ni à la France.

L'Université de Lille et ses amis ont donc de sérieux motifs de satisfaction et de confiance dans l'avenir. La suppression des dispenses militaires, qui faisaient rechercher certains diplômes, reste, il est vrai, comme un point noir à l'horizon. Sans doute, le précédent régime avait été déconsidéré par des abus évidents Le fameux article 23 avait altéré le caractère de certains examens, et les rapports de plusieurs Conseils d'Université constatent que depuis 1889 le niveau du Doctorat en droit, notamment, avait singulièrement baissé. Quoi qu'il en soit, les hautes études attiraient ainsi une clientèle qui va nous échapper, et il serait puéril de nier l'élan que cet avantage extérieur avait donné au développement de nos Universités.

Mais ce que le Parlement a décousu, il lui appartient de le recoudre. Les Universités françaises ne peuvent pas voir diminuer leurs recettes, sous peine de déchoir. Pour maintenir et développer leur budget, elles comptent sur la place de plus en plus grande qu'elles occupent dans la vie intellectuelle et économique du pays, elles espèrent des donations et des legs de plus en plus nombreux, mais elles pensent aussi que les représentants du peuple ne se désintéresseront pas de leur sort. Elles sont un des organes essentiels de la prospérité nationale, et elles subissent le destin commun d'avoir besoin d'argent pour vivre (1).

(1) Nous ne saurions trop appeler l'attention sur les conclusions de ce remarquable rapport qui pourraient être celles de toutes nos Universités (*N. de la Red.*).

LES MÉTHODES DANS L'HISTOIRE DE L'ART (1)

L'histoire de l'art est un enseignement né d'hier. Deux voies en effet sont possibles, deux méthodes ont été tentées jusqu'ici dans l'enseignement de l'histoire de l'art.

La première est la méthode que nous appellerons archéologique. Elle consiste à étudier isolément l'une après l'autre toutes les écoles artistiques. Chacune de ces écoles est considérée comme un organisme dont on montre les origines, la croissance, l'âge mûr, la vieillesse et la décrépitude. L'historien de l'art du moyen âge examinera successivement l'art byzantin, l'art arabe, l'art carolingien, l'art roman, l'art gothique. Chacune de ces provinces sera étudiée en elle-même et pour elle-même : c'est à peine si les problèmes toujours si complexes des origines fourniront l'occasion d'apercevoir quelques points de contact entre les différents arts Ces problèmes une fois résolus, on exposera le développement de chaque école comme s'il s'était fait dans un domaine fermé à l'abri des influences extérieures. La préoccupation dominante sera de découvrir les procédés de construction ou de décoration, la technique et le style qui caractérisent une école. On montrera par exemple l'origine de la voûte romane, d'abord timide, appliquée à de petits espaces, puis couvrant de ses berceaux étayés solidement par des piliers ou des contreforts de vastes nefs ; puis plus élancée lorsqu'elle adopte l'arc brisé au XII[e] siècle et enfin atteignant dans les grandes églises des bords du Rhin ou de la Lombardie un degré de hardiesse digne de l'art gothique. On suivra de même l'évolution de chacun des membres de l'architecture, des supports, des baies, des chapiteaux, des clochers, etc. ; on fera le même travail pour la décoration en étudiant dans son développement la technique de la sculpture, de la mosaïque, de la peinture à fresque, de l'émail, des ivoires, etc... On arrivera ainsi à une classification rigoureuse de tous les procédés et de tous les motifs de l'art roman.

Telle est la méthode suivie dans la plupart de nos grands manuels d'archéologie, en France et à l'étranger. Cette méthode est tout à fait légitime : sa valeur est incontestable et elle est appliquée avec une science du meilleur aloi dans les grands ouvrages d'archéologie publiés dans ces dernières années, dans ceux de Choisy, d'Enlart, d'A. Michel par exemple. Ajoutons qu'elle est nécessaire. Il est indispensable que chacune des écoles d'art soit étudiée séparément et qu'il y ait en cette matière, comme en toute autre, des spécialistes qui choisissent un domaine déterminé et en fassent une étude approfondie. Le progrès de l'archéologie est à ce prix. L'habitude de considérer sans cesse les monuments d'un même ordre donne à l'archéologue une finesse de perception des détails, une sûreté de jugement qui ferait peut être défaut à ceux qui disperseraient leur attention sur des œuvres trop différentes. La méthode archéologique a donc une utilité de premier ordre, mais elle est surtout une méthode de recherches et convient avant tout à des spécialistes.

Une erreur commune en effet consiste à appliquer à l'enseignement ou à l'exposition en général, la même méthode qu'au travail, à confondre en d'autres termes la synthèse avec l'analyse. L'enseignement à tous les degrés consiste à exposer des résultats ; sans doute il est nécessaire que

(1) Extrait de la *Leçon d'ouverture. Les grands domaines artistiques du* XI[e] *siècle*, faite par M. Bréhier à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand

ces résultats aient été acquis à la suite de longues recherches et il peut être d'une importance capitale d'exposer parfois l'ordre et les détails de ces recherches. Ce serait pourtant s'arrêter à moitié chemin que de s'en tenir à analyser les procédés dont on s'est servi pour découvrir la vérité. Il ne suffit pas pour enseigner l'histoire de l'art d'étudier minutieusement l'histoire de chacun des motifs artistiques ; il faut montrer les monuments eux-mêmes et en donner une image vivante. Il ne suffit pas de démonter pour ainsi dire toutes les parties de toutes les églises romanes qui existent pour reconstruire un monument-type, une église idéale qui n'a jamais été réalisée : il faut montrer une église véritable, Notre-Dame-du Port ou St Sernin de Toulouse par exemple et s'attacher aux détails qui leur donnent une physionomie individuelle ; s'il est intéressant de savoir en quoi ces églises ressemblent à toutes les églises romanes, il est encore plus important, nous semble-t-il, de chercher par quels caractères elles s'en distinguent.

Enfin la méthode archéologique, si elle est appliquée d'une manière étroite, peut donner lieu à d'autres inconvénients plus graves encore. Elle semble considérer chacune des écoles artistiques comme un domaine bien clos séparé des autres par une sorte de muraille de Chine ; les points de contact entre les diverses écoles, les pénétrations réciproques si curieuses à constater, les régions si nombreuses où des influences diverses se sont entrecroisées pour produire un art dont la complexité est souvent si remarquable, ne peuvent rentrer dans ses cadres trop étroits. Il en résulte que les archéologues ont une tendance naturelle à éliminer ou à négliger certains faits. Si l'on veut par exemple attribuer à une école déterminée les monuments italiens du moyen âge, l'embarras est extrême. Les survivances de l'art roman, l'action de l'art byzantin, les influences des peuples du nord et même au XII[e] siècle des Arabes s'y entremêlent d'une manière inextricable. C'est ce qui explique peut-être, qu'avant le livre de M. Bertaux, on n'ait pas fait à ces monuments la place qu'ils méritent dans l'histoire de l'art.

Une autre pente sur laquelle glissent facilement les spécialistes consiste à affirmer avec intransigeance l'autonomie absolue des provinces artistiques qu'ils étudient. L'amour-propre local s'en mêle quelquefois bien à tort et l'on nie systématiquement des rapports trop visibles entre des monuments souvent éloignés dans l'espace et dans le temps. Plutôt que d'admettre par exemple les relations frappantes qui existent entre les sarcophages mérovingiens dits du sud-ouest et la sculpture copte ou syrienne de la même époque, on préfère supposer qu'en Occident et en Orient une même maladresse a conduit les sculpteurs à des résultats identiques ; on se refuse à voir que la Gaule ayant été véritablement inondée à cette époque de marchandises orientales, il est tout naturel que les sculpteurs gaulois ait copié les motifs des ivoires, des étoffes, des vases d'orfèvrerie qui leur arrivaient d'Orient.

Telles sont les raisons qui rendent désirable la substitution à la méthode archéologique dans l'enseignement d'une autre méthode que nous appellerons historique.

Au lieu de ces cadres reconnus trop étroits d'art byzantin, d'art roman, etc... pourquoi ne pas adopter ce qui fait l'essence même de l'enseignement de l'histoire, l'ordre chronologique ? La méthode archéologique correspond à celle qui consisterait à enseigner successivement l'histoire de France, l'histoire d'Angleterre, l'histoire d'Allemagne, etc...,

comme si chacun de ces pays avait pu vivre sans communication avec les autres. Ce serait, n'est-il pas vrai, donner une vue très fausse de la réalité. L'enseignement fécond au contraire est celui qui montre les rapports intimes que les grands mouvements politiques ou religieux établissent entre ces différents pays. Les hommes n'agissent pas pour la commodité des historiens futurs; ils ne restent pas comme des plantes cantonnées dans leur habitat; ils se mêlent au contraire les uns aux autres, réagissent les uns sur les autres et ce sont ces réactions, ces influences, ces imitations qui forment le principal intérêt de l'histoire.

De même qu'il existe une histoire générale des faits politiques et sociaux, il peut donc se constituer une histoire générale de l'art, dont l'objet sera de déterminer les grands courants d'idées, les échanges d'influences, les pénétrations réciproques qui servent à expliquer la genèse des œuvres d'art. Pas plus en effet qu'entre les sociétés, il n'existe de séparation absolue entre les écoles artistiques. Il y a d'abord des relations qui semblent dues au hasard et qui amènent des rapprochements inattendus, tels par exemple que l'existence de ces dragons chinois ou indous sculptés en plein XIIe siècle à l'intérieur de la cathédrale de Bayeux. Ce ne sont là que des rapports singuliers qu'on peut attribuer aux caprices du hasard : ce qui est plus important, c'est qu'à une époque donnée on voit une même influence s'exercer sur les écoles les plus diverses; on peut étudier le centre de sa formation et apprécier l'intensité de son rayonnement, plus faible à mesure qu'on s'éloigne de son point de départ. Nous avons pu ainsi étudier la tendance qui, du Ve au VIIIe siècle, poussait l'art européen à éliminer graduellement la forme humaine pour devenir purement décoratif; nous avons vu cette tendance née dans les pays d'Orient sous l'influence de causes religieuses se propager dans les pays barbares d'Occident et essayer même de s'emparer de l'art byzantin. Il y a là un mouvement qui dépasse les frontières des écoles; seule la méthode historique permet d'en apprécier l'importance.

Cette méthode a enfin l'avantage de rendre sensibles les différences de développement, de technique et de style qui séparent les écoles artistiques à une même époque. Il n'est pas indifférent par exemple de se rendre compte qu'au XIe siècle, au moment où on élevait en Grèce, à Venise et en Russie de merveilleuses églises à coupoles, les architectes occidentaux restaient fidèles à la forme de la vieille basilique ou cherchaient péniblement à couvrir de lourds berceaux les nefs de quelques églises. A St-Marc de Venise, à Ste-Sophie de Kiev répondent à la même époque en Occident les narthex de St-Benoit-sur-Loire ou de Tournus, les nefs de St-Savin ou de St-Ambroise de Milan. Il suffit de rapprocher des monuments si divers pour faire éclater la différence de culture des sociétés qui les ont élevés.

La méthode historique paraît donc, pour l'enseignement, plus claire et plus rationnelle que la méthode archéologique; elle rend mieux compte de la réalité et remplace l'étude abstraite des procédés artistiques par l'étude concrète des monuments eux-mêmes et du milieu qui les a produits. Elle ne peut sans doute se passer de la méthode archéologique qui est, encore une fois, son auxiliaire indispensable, mais elle la complète heureusement et, par les rapprochements qu'elle établit, elle fournit seule la solution de problèmes qui sans elle resteraient insolubles.

LE

BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour 1906 (1)

Annexes au rapport de M. Massé. — La réforme de la licence en droit amène une augmentation de 2.000 francs pour le personnel de l'Université de Paris, de 22.000 francs pour le personnel des Universités des départements. La Commission indique que des économies pourront et devront être réalisées dans l'avenir; que si des enseignements nouveaux ont été réclamés par les Facultés et par leur clientèle, il sera aisé de faire face à ces besoins sans demander au Parlement de nouveaux sacrifices, en transformant les chaires dont l'utilité ne serait pas manifeste. En outre elle fait remarquer que, par suite de la transformation de l'Ecole Normale, beaucoup de chaires créées à la Sorbonne font double emploi avec celles qui existent déjà. Lorsque certains professeurs viendront à disparaître par décès ou retraite, leur chaire pourra être transformée de manière à ce que des enseignements nouveaux qui ne sont pas encore représentés à la Sorbonne puissent y trouver droit de cité. Mais toutes ces chaires ne devront point rester à la Sorbonne, car les Facultés des départements réclament des enseignements nouveaux. Ne conviendrait-il pas plutôt, diront tous ceux qui connaissent les besoins croissants de l'enseignement supérieur, de faire les transformations pour l'Université de Paris et de consacrer des sommes nouvelles à la création des chaires ou cours nécessaires aux autres Universités ? Il faudra bien, quoi qu'on fasse, mettre nos Universités sur le même pied que les Universités étrangères, avec lesquelles on les compare en souhaitant qu'elles leur restent supérieures.

« Votre Commission s'est émue, dit M. Massé, d'un bruit venu jusqu'à elle et d'après lequel l'Administration serait en train de reconstituer l'Ecole Normale supérieure... L'Ecole Normale ne devait plus s'occuper que de la préparation pédagogique : tous les cours devaient être faits à la Sorbonne. Or actuellement un certain nombre de professeurs de la Sorbonne font

(1) Voir la *Revue* du 15 janvier et du 15 février 1906.

à l'Ecole même des conférences dont le caractère n'est nullement pédagogique.... Ces conférences créent aux élèves internes à l'Ecole Normale une situation privilégiée... qui ne saurait persister depuis que les boursiers de Paris sont dans la même situation ». Peut-être faudrait-il s'expliquer une bonne fois sur le caractère de ces conférences préparatoires à l'agrégation. L'objet en est de permettre à ceux qui les suivent de prendre fréquemment la parole, soit pour expliquer des textes, soit pour faire des leçons. Or supposez une conférence ainsi organisée du 1er novembre au 15 juin, date extrême, puisque l'écrit a lieu au début de juillet, Joignez-y, si vous le voulez, trois conférences en juillet, entre l'examen écrit et l'examen oral. Vous arriverez tout au plus à un total de 28 à 30 conférences. Il faut en réserver une dizaine au professeur pour expliquer quelques textes et traiter quelques questions. 20 conférences au plus pourront être employées aux exercices des étudiants, 10 pour les explications, 10 pour les leçons. S'il y a 5 étudiants, ils pourront prendre deux fois la parole dans l'année soit pour expliquer, soit pour faire une leçon. S'il y en a dix (je crois savoir qu'en philosophie l'Ecole en compte 9 cette année), ils feront chacun *une* explication et *une* leçon. S'ils sont plus, il y aura un nombre plus ou moins considérable d'auditeurs muets. De sorte que la conférence ne produira pas tout son effet utile pour les dix élèves supposés et qu'elle n'en produira pour ainsi dire aucun pour ceux qui resteront muets. Si l'on propose un tirage au sort, entre tous, on s'expose à fausser entièrement l'institution, qui ne produirait aucun des effets attendus.

Une augmentation de 7.700 est accordée à l'Ecole d'Athènes pour traitement d'un instituteur et d'un professeur adjoint d'école primaire supérieure, envoyés à Athènes où le gouvernement se propose de créer une école primaire supérieure, sans caractère confessionnel, chargée d'enseigner la langue française aux Français de la colonie et aux jeunes Hellènes désireux d'en acquérir une connaissance plus complète que celle que distribuent les professeurs de l'Etat grec.

Pour correspondre à cette augmentation de dépense, la Commission propose une diminution de 4.300 francs sur le chapitre 94 et de 3.400 sur le chapitre 96.

Une augmentation de 49.000 francs, pour rectifier une erreur purement matérielle, est proposée pour le chapitre 99 (*Allocations représentatives de l'indemnité de résidence, de l'indemnité de logement et des frais de déplacement des suppléants départementaux*).

A propos du chapitre 103, *Œuvres complémentaires de l'Ecole*, M. Massé indique que le traitement de 8.000 francs est touché par l'inspecteur d'académie spécialement chargé de l'organisation des œuvres complémentaires de l'Ecole, M. Pellisson, détaché au Musée pédagogique, non par M. Edouard Petit, inspecteur général, dont le rapport annuel est le document le plus complet qui puisse être consulté au sujet de ces œuvres.

43,000 fr. passent du ch. 94 (*enseignement primaire supérieur*) au

ch. 87 (*enseignement primaire, inspecteurs, inspectrices générales et départementales des écoles maternelles*).

La Discussion du Budget à la Chambre. — La discussion du budget de l'instruction publique débute par l'interpellation de M. **Paul Constans** (Allier) sur « les atteintes portées d'une façon continuelle à la liberté politique des membres de l'enseignement ». Le gouvernement a le droit, dit-il, de demander à ses fonctionnaires de s'acquitter de leurs fonctions en s'efforçant de satisfaire entièrement l'intérêt public. Il a le droit, si c'est un professeur, un instituteur, de lui demander de remplir les engagements qu'il a pris envers l'Etat du jour où après avoir fait preuve dans les examens ou concours des capacités nécessaires, il a accepté la charge de donner l'instruction. Il n'a pas le droit de lui demander de se faire les instruments d'une coterie ou d'un parti.

M. le Ministre de l'Instruction publique, après avoir répondu à l'argumentation de MM. Constans et Bouveri, relative à divers fonctionnaires déplacés, s'est exprimé de la façon suivante sur la question générale : « Les professeurs et les instituteurs sont des citoyens. Ils ont, comme tous les autres citoyens, le droit d'avoir des opinions et de les exprimer... Mais ils ont des devoirs comme fonctionnaires. Ils doivent s'abstenir, dans l'expression de leurs opinions politiques, de tout ce qui pourrait être considéré comme une méconnaissance de leurs devoirs professionnels ou comme étant de nature à compromettre leur autorité ».

L'ordre du jour suivant : « *La Chambre considérant que le fait d'être au service de l'Etat ne saurait entraîner, pour une catégorie de citoyens, la perte des droits reconnus à tous par les lois, affirme qu'en dehors de leur travail, les ouvriers, employés et fonctionnaires de l'Etat ont droit, comme les autres citoyens, à leur complète liberté politique* » est opposé à l'ordre du jour pur et simple. Celui-ci est accepté par 334 voix contre 104.

M. **Adrien Weber** interpelle sur les maitres répétiteurs des lycées et collèges. Il propose l'ordre du jour suivant : La Chambre invite M. le Ministre de l'Instruction publique : 1° à lui proposer, dans le budget de 1907, le crédit nécessaire pour allouer aux maîtres répétiteurs de Seine et Seine-et-Oise l'indemnité de résidence attribuée par le décret du 29 août 1891 ; 2° à déposer un projet de loi donnant aux maitres répétiteurs et professeurs adjoints une représentation légale dans les conseils académiques et le Conseil supérieur de l'instruction publique ; 3° à lui proposer, dans le budget de 1907, les crédits nécessaires au respect des décisions parlementaires et des décrets organiques sur l'assimilation des maitres répétiteurs des lycées aux professeurs des collèges ; 4° à lui proposer, dans le budget de 1907, les crédits suffisants pour relever de 600 à 1.000 fr. l'indemnité pour nourriture, entretien et logement des répétiteurs de collège, indemnité devant être incorporée au traitement soumis à la retenue et laissée à la libre disposition de chaque répétiteur et aussi les crédits nécessaires pour assurer l'application du décret du 24 décembre

1903, en élevant les répétiteurs de collège à la classe à laquelle ils ont droit ; 5° à préparer l'application aux répétiteurs de collège de la réforme du professorat adjoint expérimentée dans les lycées, et passe à l'ordre du jour ».

La Chambre adopte les divers paragraphes de cet ordre du jour et y joint la proposition suivante : « 6° à constituer une commission extra-parlementaire, chargée de coordonner les traitements du personnel enseignant et les règlements qui les régissent ».

M. **Félix Marot** demande que la Chambre invite M le Ministre de l'Instruction publique à saisir la commission extraparlementaire de la réforme du concours d'agrégation de toutes questions afférentes à la réforme des études médicales.

M. **Bonvalot** fait une vive critique de l'organisation des lycées en vue du baccalauréat et demande qu'on n'impose pas aux lycéens plus de 9 heures 1/2 de travail, en attendant qu'on puisse, comme le souhaitait M. Ribot, réduire la durée du travail à 6 heures pour les enfants moins âgés et à 8 heures pour les autres.

M. **Cazeneuve** demande qu'au budget de 1907 figure une somme de 25.000 francs environ pour maintenir en exercice les agrégés de médecine qui ont fini leurs neuf années de service. Il souhaite en outre la création d'un diplôme de chimiste expert que les pharmaciens de 1re classe pourraient préparer en une année et qui leur permettrait d'être experts dans les départements pour les denrées alimentaires, pour la toxicologie, pour l'analyse des médicaments.

M. **Octave Lauraine** parle sur les écoles normales primaires. M. Massé proposait de les supprimer pour renvoyer aux lycées l'éducation des élèves-maitres qui doivent devenir plus tard des instituteurs. M. Aulard veut qu'on crée, dans les grands centres, auprès des Universités, de nouvelles écoles normales dont les élèves-maîtres suivraient les cours des lycées et des facultés, mais resteraient sous l'égide pédagogique des maîtres primaires. M. Lauraine conserve les écoles normales, mais il les divise en deux catégories. Dans la première, écoles des départements non chefs-lieux de l'Académie, on donnerait l'instruction générale des deux années ; dans la seconde, écoles normales du chef-lieu de l'Académie, seraient réunis tous les élèves de troisième année de l'Académie, ceux de première et de deuxième année du département chef-lieu étant répartis dans les autres écoles de l'Académie. Les élèves de cet « Institut normal » se mêleraient, dans les Facultés, aux étudiants. aux jeunes gens sortis de l'enseignement secondaire, aux futurs médecins, aux futurs avocats, aux futurs professeurs. aux futurs magistrats. De même, au point de vue pédagogique, ils ne seraient plus limités aux écoles annexes ; ils pourraient aller dans les grandes écoles primaires dont les directeurs sont les meilleurs de tout le ressort puisqu'ils ont les postes les plus importants.

M. **Cloarec** demande que l'on porte à 10.000 francs le crédit du labo-

ratoire de Roscoff ; M. **Louis Hémon** dit que celui de Concarneau a autant de raison de se plaindre de l'insuffisance des subventions de l'Etat.

M. **Gabriel Baron** examine la réforme réalisée pour l'École Normale supérieure.

M. **Perroche** appelle l'attention sur l'application du décret du 18 janvier 1887 relatif au fonctionnement des commissions scolaires ; M. **Louis Martin** sur les dossiers de boursiers, sur la réforme de la licence en droit, sur certains étudiants en droit contre lesquels le Conseil Académique a prononcé l'interdiction pendant un an.

M. le Ministre de l'Instruction publique répond à M. Morlot qu'il a prescrit, il y a plus de six mois, une enquête auprès des Facultés de médecine en vue d'examiner sur quels points leur enseignement pourrait être réformé, à M. Bonvalot que la Chambre a adopté il y a quatre ans le nouveau plan d'études et qu'on en poursuit l'application. Il mettra à l'étude, comme le désire M. Cazeneuve, l'institution d'un diplôme d'expert-chimiste et demandera un crédit pour maintenir en fonction un certain nombre d'agrégés de médecine choisis parmi les plus méritants. L'Administration mettra le projet de M. Lauraine sur les Écoles normales à l'étude, mais la solution ne dépend pas exclusivement du Ministre, puisque, d'après la loi de 1879, elle a un caractère départemental. C'est à l'Université de Paris qu'il appartient d'augmenter les crédits du laboratoire de Roscoff. Le Ministère a alloué 10.000 francs sur les disponibilités en fin d'exercice pour la réfection des bassins. Le Ministre se refuse à augmenter, comme le demandait M. Baron, le nombre des places d'agrégés mises au concours, car ce nombre dépend des besoins de l'enseignement public (1). La proposition de M. Louis Martin sera examinée quand celle de M. Massé sur l'enseignement du droit (licence et doctorat) sera remise à l'étude. Il y a encore un cours qui n'a pas été rouvert à la Faculté de droit : le moment n'est donc pas encore venu de parler de mesures de clémence.

L'attention du Ministre est appelée sur le petit personnel du Ministère, sur les commis et secrétaires d'Académie, sur les commis de secrétariat des Facultés de Paris, sur la création à la Faculté de médecine de Paris d'un cours d'accouchement pour les sages-femmes, d'une chaire de médecine coloniale et d'un diplôme de médecin colonial (l'enseignement de la médecine coloniale fonctionne à Marseille et à Bordeaux, comme à Paris où 30.000 francs sont versés par le budget de l'Indo-Chine), sur la répartition des droits de robe, sur le petit personnel de la Faculté des sciences, sur le fonctionnement de la chaire de thérapeutique fondée par

(1) On devrait cependant remarquer que *cette année*, pour des raisons qui tiennent non aux candidats mais aux réformes votées par les Chambres et appliquées par le Ministère, les candidats à l'agrégation de philosophie sont dans une situation déplorable. Il y a neuf normaliens, sept ou huit anciens admissibles, ce qui fait un minimum d'une *vingtaine* d'étudiants ou de professeurs ayant tout ce qu'il faut pour être agrégés. Et il y a *sept* places !

le duc de Loubat, sur la création d'un troisième doctorat en droit (sciences juridiques et administratives) (1).

M. **Charles Benoist** propose un amendement tendant à diminuer le crédit du chapitre 20 (Collège de France), de 10.000 francs. Il y a une chaire de droit international « admirablement tenue à l'École de droit par M. Renault » et l'on ne voit pas ce que viendrait faire une « chaire du droit des gens » (2).

L'amendement est adopté. A la question de savoir pourquoi le Collège de France n'a pas été consulté, le Ministre a répondu : « Il arrive fréquemment qu'on crée sur l'initiative du Gouvernement ou sur la demande du Parlement, des chaires dans les Facultés des lettres, des sciences, de droit ou de médecine et, pour ces créations, il n'est pas d'usage de subordonner la décision à un vote préalable du Conseil de l'Université intéressée. Il en est de même pour le Collège de France ».

M. **Gayraud** demande pour quels motifs le Ministre a écarté le P. Scheil, présenté en première ligne par le Collège de France et l'Académie des Inscriptions, pour succéder à M. Oppert dans la chaire d'assyriologie : « Notre foi religieuse, dit-il, ne fait nullement obstacle à notre entière liberté scientifique en matière d'assyriologie ». M. **Denys Cochin** s'est joint à M. Gayraud. Le Ministre a répondu « qu'il avait nommé le second candidat présenté par le Collège de France, parce que, dans un établissement où chaque professeur, absolument maître de son enseignement, doit, pour remplir sa haute fonction, être en possession d'une indépendance absolue, ceux qui, à un moment donné, pour une raison supérieure à leur volonté, pourraient ne pas aller jusqu'au bout de leur pensée scientifique, risqueraient par cela même de se trouver un peu gênés dans leur chaire ».

F. P.

(A suivre).

(1) Notons, à propos du petit personnel, que la séparation des dépenses du matériel et du personnel a eu parfois un résultat tout opposé à celui qu'on cherche à obtenir. Voici un laboratoire, par exemple, où 1.200 fr. ont été attribués au personnel (garçon) et 4.800 fr. au matériel. Il faut l'intervention des deux Chambres pour que le garçon puisse obtenir une augmentation ! Au contraire, en voici un autre où 1.800 fr. ont été attribués au garçon déjà ancien, au moment de la séparation et 4.200 au matériel. Vient un nouveau garçon ! Il touchera 1.800 fr. tandis que son collègue du laboratoire voisin, avec 10 ans de service, restera à 1.200 francs.

(2) M. Charles Benoist a parlé du dernier titulaire de la chaire du droit des gens au Collège de France, M. Adolphe Franck, qui eut pour successeur M. Théodule Ribot, la chaire ayant été transformée en chaire de psychologie expérimentale. M. Adolphe Franck était, comme l'a dit M. Jaurès, un homme très distingué. Mais il « ne faisait pas son cours sur la Kabbale ». Son cours, fort interessant, était consacré surtout à l'histoire des théories relatives au droit des gens.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Circulaire relative à l'enseignement de notions de sylviculture et d'améliorations pastorales et à la création de sociétés scolaires forestières (Du 2 février).

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

à Monsieur le préfet d

Aux termes de l'arrêté du 30 janvier 1891, les instituteurs et les institutrices publics de votre département prennent part, tous les quatre ans, au concours institué pour récompenser ceux d'entre eux qui ont donné avec le plus de zèle et de succès, d'une manière théorique et pratique, l'enseignement agricole et horticole.

D'accord avec M. le Ministre de l'Agriculture, j'ai décidé qu'il serait tenu compte à l'avenir, aux candidats, des notions de sylviculture et d'améliorations pastorales qu'ils auraient données à leurs élèves. M. le Ministre de l'Agriculture a bien voulu me faire savoir qu'il a adressé des instructions à MM. les agents des Eaux et Forêts pour l'organisation de l'enseignement dont il s'agit, et que le personnel de l'enseignement pourrait être assuré de leur concours le plus dévoué.

J'estime, en outre, qu'il conviendrait de susciter la création de sociétés scolaires forestières. Les efforts que le personnel aurait faits pour réaliser la constitution de ces sociétés entreraient en ligne de compte dans l'appréciation des services rendus aux œuvres complémentaires de l'école pour l'obtention des récompenses décernées chaque année.

Je vous prie, en conséquence, de vous concerter avec M. l'inspecteur d'académie pour que, après entente avec MM. les agents des Eaux et Forêts, les instituteurs soient mis à même de donner ces notions nouvelles à leurs élèves et encouragés à fonder ces sociétés scolaires forestières qui ne manqueront pas de rendre d'utiles services à l'agriculture.

BIENVENU MARTIN.

On ne saurait trop applaudir à cette circulaire si elle est mise en pratique ; car elle contribuerait à faire acquérir dans nos campagnes bon nombre d'utiles connaissances à condition encore que cet enseignement se fasse en présence et en vue des réalités.

Lettre adressée au recteur de l'Académie d...., relative à l'application de la circulaire du 19 juillet 1902 en ce qui concerne la durée des classses.

Paris, le 30 janvier 1906.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes

à M. le Recteur de l'académie d

J'ai pris connaissance du procès-verbal de la séance de l'assemblée des professeurs du lycée de en date du 20 décembre.

L'assemblée des professeurs demande que la classe de deux heures soit rétablie dans le second cycle pour certains enseignements.

Il n'est pas certain, Monsieur le Recteur, que les raisons présentées à l'Assemblée des professeurs soient toutes également fondées. Il ne me

parait pas exact notamment que les classes d'une heure, bien comprises et pratiquées selon l'esprit de la circulaire du 10 juillet 1902, imposent aux élèves un réel surcroît de fatigue, sinon peut-être en raison de ce que les classes sont plus actives et comportent moins que les classes de deux heures des périodes de relâchement et de moindre effort. Mais ceci ne saurait être apparemment considéré comme une recommandation en faveur de l'ancien régime.

Toutefois, sans entrer dans l'examen détaillé de ces raisons, j'estime qu'en lui-même le vœu dont il s'agit est digne de considération et tout à fait conforme à l'esprit et à la lettre de la circulaire précitée.

Les professeurs du lycée de   demandent d'abord que, pour les cours de mathématiques, de physique et d'histoire du second cycle, les classes de deux heures coupées par un intervalle de cinq minutes soient rétablies. Or, la circulaire susvisée dit expressément :

« Dans le second cycle, des classes d'une heure s'imposent encore ; « d'après le plan d'études lui-même, pour beaucoup de matières du pro- « gramme. Toutefois, les cours sont ici plus approfondis et comportent « des développements plus étendus : d'autre part, à cet âge, l'attention « des jeunes gens peut déjà soutenir un effort plus prolongé ; les classes « d'une heure et demie ou de deux heures pourront, dès lors, si vous le « jugez bon, après avis de l'assemblée des professeurs, et sur la proposi- « tion du chef de l'établissement, être associées plus souvent aux classes « d'une heure. C'est sans doute pour les sciences, l'histoire, la philoso- « phie, et particulièrement dans les classes nombreuses, qu'une telle « mesure, en certain cas, vous semblera justifiée ».

Il va de soi, d'ailleurs, que les professeurs sauront faire en sorte que chacune des deux moitiés de classe forme en elle-même un tout complet Par exemple, l'exposé du professeur remplira toute la première heure, les explications supplémentaires, les interrogations, les corrections de devoirs occuperont la seconde. On évitera qu'une leçon commencée dans la première heure empiète pour dix minutes ou pour un quart d'heure sur la seconde

D'autre part, les professeurs demandent qu'en première et en seconde A, B, C, les classes de lettres soient faites à raison de deux heures consécutives dont une heure de latin et une heure de français (ou encore une heure de grec et une heure, soit de français, soit de latin).

Non seulement, Monsieur le Recteur, une telle combinaison n'est en aucune façon contraire aux instructions qui viennent d'être citées, mais cela est expressément recommandé. « On ne doit pas, dit la circulaire « organisant ce régime, se créer d'inutiles difficultés. Il ne faut pas en- « tendre, par exemple, que des classes faites par un même maître aux « mêmes élèves seront nécessairement séparées par un intervalle de « plusieurs heures ou d'une heure tout au moins. Un intervalle de quel- « ques minutes (soit cinq minutes entre la première classe et la seconde, « dix minutes entre la seconde et la troisième, si parfois on trouve avan- « tage à grouper trois classes dans la même matinée), suffit pour per- « mettre un moment de détente et une courte sortie pendant laquelle se « renouvelle l'air de la salle. Et dès lors, dans ces conditions, une classe « nouvelle, portant sur un autre objet, qu'elle soit faite ou non par le « même maître, bénéficie d'une attention plus fraiche et d'un esprit plus « dispos ».

« En même temps, on évite de la sorte aux professeurs un excessif « morcellement de service, qui les obligerait à venir au lycée plus sou- « vent qu'il n'est nécessaire ».

A titre d'exemples, la circulaire prévoit de tels groupements même pour les classes de lettres de premier cycle. A plus forte raison, n'y a-t il pas d'objection à faire à leur extension aux classes du second cycle. Loin de là, elles constituent, à vrai dire, le régime normal dont, autant que les nécessités de l'horaire général le comportent, les administrations collégiales doivent tenir à se rapprocher.

Je vous prie, Monsieur le Recteur, de porter cette réponse à la connaissance de l'assemblée des professeurs du lycée de

Je suis convaincu que la plupart des objections et des difficultés qu'a rencontrées dans cet établissement la réforme de 1902, en ce qui concerne la durée des classes, tiennent presque exclusivement à des erreurs d'interprétation et d'organisation imputables, soit aux administrations collégiales, soit aux professeurs, et très excusables chez tous, dans la première période d'application ; mais, ces erreurs ne sont pas réellement inhérentes au régime lui-même. En l'affranchissant, quand l'occasion se présente, de ces défauts et inadvertances accidentelles, on y ralliera, j'en ai l'assurance, l'adhésion complète des professeurs sans laquelle toute réforme pédagogique serait d'avance frappée de stérilité.

Bienvenu Martin.

On fera bon accueil à cette lettre du Ministre, dans bon nombre de lycées et collèges, surtout si elle supprime les morcellements de service qui faisaient venir les professeurs plus souvent qu'il n'est nécessaire.

Arrêté approuvant la délibération du Conseil de l'Université de Lyon, modifiant le règlement du certificat d'études d'hygiène de cette Université (Du 10 février).

Le Ministre de l'Instruction publique. Arrête : Est approuvée la délibération susvisée du Conseil de l'Université de Lyon, modifiant les articles 3 et 5 du règlement du certificat d'études d'hygiène de cette Université.

Délibération du Conseil de l'Université de Lyon (Du 11 janvier 1906)

Le Conseil de l'Université de Lyon : vu l'arrêté du 4 octobre 1905, approuvant la délibération en date du 8 juillet 1905, qui institue un certificat d'études d'hygiène de l'Université de Lyon, et en réglemente les conditions de scolarité ; vu les propositions de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie. Délibère : Les articles 3 et 5, § 1er, du règlement du certificat d'études d'hygiène institué à l'Université de Lyon, sont modifiés ainsi qu'il suit :

Article 3, § 1er. — L'enseignement préparatoire au certificat d'hygiène a lieu, tous les ans, d'octobre à décembre et de mars à juillet.

Article 5, § 1er. — Les sessions d'examens ont lieu, chaque année, en décembre et en juillet.

12 février. — Faculté de médecine et de pharmacie de l'Université de Lyon. La chaire de pathologie externe est supprimée. Il est créé une

chaire de clinique gynécologique. — *Faculté de médecine de l'Université de Nancy*. La chaire d'anatomie pathologique est supprimée. Il est créé une chaire de clinique des maladies des enfants.

Circulaire relative à la surveillance des récréations d'interclasse (Du 13 février)

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

à Monsieur le Recteur de l'académie d

Je viens d'être saisi d'un vœu émis par les professeurs d'un de nos lycées et tendant à ce que l'Administration veuille bien dispenser les professeurs de la surveillance des récréations d'interclasse.

Si, comme on me le fait remarquer, la circulaire du 28 août 1903, n'est pas rigoureusement impérative, elle n'en répond pas moins dans les cas qu'elle vise, à la fois à une réelle nécessité de service et à une convenance pédagogique non moins réelle.

Dans l'application, on tiendra compte, cela va de soi, de tous les intérêts litigieux des professeurs. Aussi bien, il ne s'agit pas de leur imposer une tâche impossible à remplir comme celle qui consisterait, pour un ou deux professeurs arbitrairement désignés, à exercer une surveillance effective sur toute une cour où une centaine d'élèves appartenant à sept ou huit divisions différentes, et dont la plupart leur sont inconnus, viennent prendre un quart d'heure ou dix minutes de récréation.

On demande à un professeur de surveiller quelques instants, dans le voisinage de sa classe, en empêchant les bousculades ou de trop bruyants ébats, le groupe d'élèves qui vient de recevoir et qui va, après ce court intermède, continuer de recevoir son enseignement. Ou bien encore, on lui demandera d'accompagner les élèves, auxquels il vient de faire classe, jusqu'à la porte, non pas d'une étude mais d'une classe voisine et de les remettre aux mains d'un de ses collègues. Il ne paraît pas, Monsieur le Recteur, que dans une tâche si simple, il y ait rien qui constitue une surcharge réelle, alors surtout que le temps de ces petites récréations est pris, en général, sur le temps de classe ; rien non plus qui puisse, en quoi que ce soit, porter atteinte à la dignité du professeur.

J'ajoute, pour dissiper quelques appréhensions qui se sont manifestées, qu'un service de ce genre ne crée pas aux professeurs une responsabilité bien grave, en cas d'accident, toujours possible, à tous les instants de la vie scolaire, à condition bien entendu qu'ils ne se désintéressent pas complètement de la tenue de leurs élèves pendant ces quelques minutes d'interclasse. A vrai dire, cette responsabilité est engagée bien davantage dans ces promenades et excursions pédagogiques, recommandées à si juste titre. Or, une crainte de ce genre n'a jamais été invoquée par les professeurs pour se refuser à ce service.

En réalité, Monsieur le Recteur, la vraie difficulté, il n'y en a pas d'autre, consiste à modifier quelques habitudes et à vaincre quelques préjugés. Mais l'intérêt qui est engagé dans cette modeste réforme est assez grand pour qu'il soit facile aux professeurs de consentir ces petits sacrifices et ces légers efforts avec la même bonne volonté qu'ils ont accueilli,

pour le bien de l'Université, beaucoup d'autres réformes qui leur demandaient plus de peine. BIENVENU MARTIN.

16 février. — *Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens*. Un concours s'ouvrira, le 11 octobre 1906, devant l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens, pour l'emploi de chef des travaux de physiologie à ladite Ecole. Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours. — *Legs Bondurand à l'Université de Montpellier*. Le Recteur de l'Université de Montpellier, au nom de ladite Université, est autorisé à accepter le legs fait par M. Etienne-Jules-Gabriel BONDURAND, dit *Jules Prunelle*, et consistant dans le produit de la vente des objets d'art, bronzes, porcelaines, faïences, mobilier, dépendant de sa succession, lequel produit sera placé en rentes 3 p. 0/0 sur l'Etat, pour les arrérages être affectés au Jardin des Plantes de l'Université de Montpellier.

Ce legs rentre dans ceux dont il faut encourager la multiplication, puisque l'Université disposera des arrérages, comme elle l'entendra, pour son Jardin des Plantes.

Soutenance de thèses pour le doctorat ès lettses

Le vendredi 26 janvier, M. l'abbé CAVALLÉRA a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants : Première thèse, *S. Eustathii episcopi Antiocheni in Lazarum, Marium et Martham homilia christologica* ; Deuxième thèse, *Le Schisme d'Antioche (IVe-Ve siècles)*. M. l'abbé Cavalléra a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *très honorable*.

Le 9 février 1906, M. MANTOUX, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé d'histoire et de géographie, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants : Thèse complémentaire, *Notes sur les comptes rendus des séances du Parlement anglais au XVIIIe siècle, conservés aux archives du Ministère des Affaires étrangères* ; Thèse principale, *La Révolution industrielle au XVIIIe siècle*. M. Mantoux a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *très honorable*.

Le 19 février 1906, M. CITOLEUX, agrégé des lettres, professeur au lycée de Rennes, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants : Thèse complémentaire, *La poésie philosophique au XIXe siècle, Mme Ackermann, d'après de nombreux documents inédits* ; Thèse principale, *La poésie philosophique au XIXe siècle, Lamartine*. M. Citoleux a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *très honorable*.

Nominations!

1er février. — Déclaration de vacance de la chaire d'histoire moderne et contemporaine de la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

5 février. — M BOMPARD est nommé inspecteur général de l'enseignement secondaire, en remplacement de M. Adrien Dupuy.

7 février. — M. GERVAIS DE ROUVILLE, agrégé, est chargé pour 9 ans, à dater du 1er février 1906, d'un cours complémentaire de clinique gynécologique (F. médecine, Montpellier).

1er février. — Congé du 1er février au 31 juillet 1906, à M. ANDOUARD, M. MARGUERY est chargé d'un cours de chimie médicale, du 1er février au 31 juillet (Ecole de plein exercice, Nantes).

4 février. — Sont nommés pour trois ans, membres du conseil du Bureau central météorologique : MM. BOUQUET DE LA GRYE, DARBOUX, BLANCHARD DES FORGES, BRUNOT, général BERTHAUT, capitaine de frégate ROULLIN, BERTHELOT, BAYET, JOZON, THÉVENIN, DAUBRÉE, docteur KERMORGANT, MASCART.

1er février. — M. CLAUDE est nommé membre adjoint au bureau des longitudes.

16 janvier. — M. BLOCH, professeur au lycée, est chargé jusqu'à la fin de l'année scolaire 1905-1906, d'un cours complémentaire de vieux français à la Faculté des lettres de Besançon.

10 février. — M. LEFÈVRE est nommé doyen pour 3 ans (F. lettres, Lille).

7 février — Congé à M. CHARVET, agrégé du 1er janvier au 30 juin 1906 ; M. JEAN LÉPINE est chargé des fonctions d'agrégé du 1er janvier au 30 juin 1906 (F. médecine, Lyon).

12 février. — M. HOCHE, agrégé, est chargé en outre jusqu'à la fin de l'année scolaire 1905-1906, d'un cours complémentaire d'anatomie pathologique (F. médecine, Nancy). — M. RUYSSEN est nommé professeur adjoint (F. lettres, Aix). — M. LEMERCIER, professeur de littérature et institutions grecques, est nommé, sur sa demande, professeur de littérature et institutions romaines (F. lettres, Caen). — M. POLLASSON, est nommé professeur de clinique gynécologique (F. médecine, Lyon). — M. BERTAUX est nommé professeur adjoint (F. lettres, Lyon). — M. HAUSHALTER est nommé professeur de clinique des maladies des enfants (F. médecine, Nancy).

15 février. — M. Bureau est maintenu pour 1905-1906, dans les fonctions de chargé d'un cours de thérapeutique (Ecole de plein exercice, Nantes).

16 février. — M. GERBER est nommé professeur de minéralogie et d'hydrologie (Ecole de plein exercice, Marseille). — M. GUILLET est nommé secrétaire des Facultés de médecine et des sciences (Lille).

20 février. — M. VENDRYÈS, maître de conférences à Clermont, est chargé du 12 février au 31 octobre 1906 d'un cours de littérature et institutions grecques (F. lettres, Caen). — M. BODIN est maintenu dans ses fonctions de chargé des fonctions de maître de conférences de langues et littérature grecques, jusqu'au 31 octobre 1906 (F. lettres, Clermont). — M. MONNIER, chef des travaux d'histologie, est prorogé dans ses fonctions pour 3 ans à dater du 6 novembre 1906 (Ecole de plein exercice, Nantes) —. M. TABOURY est institué, pour 9 ans, suppléant des chaires de physique et de chimie (Ecole préparatoire, Poitiers).

21 février. — Congé à M. CASTIAUX, du 1er mars 1906 au 28 février 1907 ; — M. PATOIR, agrégé, est chargé pour le même temps, d'un cours de médecine légale (F. médecine, Lille).

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ASSEMBLÉE DU DIMANCHE 25 FÉVRIER 1906

La Société pour l'étude des questions d'Enseignement supérieur s'est réunie le dimanche 25 février 1906 à 9 h. 1/2 du matin, à l'Ecole des Sciences Politiques, 27, rue St-Guillaume.

Excusés : MM. Alfred Croiset et Larnaude.

Présidence de M. Am. Hauvette, *Secrétaire Général adjoint*.

M. Picavet dépose sur le bureau de la Société le rapport imprimé, *Dons, Donations* et *Legs*, qui a été accepté, sur sa proposition, dans l'assemblée du 6 juillet 1905.

Il a été fait de ce Rapport, publié primitivement dans la *Revue* (1), un tirage à part, qui a été ou sera adressé, par les soins du Vice-Recteur, aux notaires de Paris. M. Picavet l'a également envoyé, avec une lettre explicative, aux recteurs ou aux correspondants de la Société.

L'assemblée approuve les mesures prises par le rapporteur.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'organisation d'*Universites féminines*.

M. Picavet résume les opinions émises à ce sujet par diverses personnalités dans des articles ou des correspondances qui ont été ou seront publiés par la *Revue* (2).

M. **Am. Hauvette** signale l'existence, à Paris, de l'Association pour l'Enseignement secondaire des jeunes filles, qui semble répondre, au moins en partie, au désir exprimé par les promoteurs de l'idée nouvelle.

L'Association est libre de toute attache administrative. Elle reçoit, à la Sorbonne, l'hospitalité de la Faculté des Sciences, et c'est encore le secrétariat de cette Faculté qui perçoit les droits d'inscription exigés des auditrices de l'Association. Celle-ci ne délivre pas de diplômes et ne prépare pas à des examens. Elle s'adresse à un public désintéressé qui ne lui demande qu'un supplément d'instruction.

La plupart des professeurs appartiennent à l'Enseignement supérieur

(1) Voir la *Revue* du 15 juin, 15 juillet, 15 août, 15 octobre 1905.
(2) Voir la *Revue* d'octobre, novembre, décembre 1903, janvier, février, avril, mai, juin, août 1905.

et les cours, orientés primitivement dans le sens des études secondaires ont constamment tendu, depuis la fondation, vers la forme supérieure.

M. **Picavet** voit, dans le sujet en discussion, deux questions :

1° La création d'un enseignement supérieur des jeunes filles est-elle désirable ?

2° Quels en seraient les programmes et l'organisation ?

M. **Favre** estime qu'il est impossible d'arrêter le programme d'un enseignement avant de savoir à quel public cet enseignement va s'adresser.

M. **Dietz**, jugeant d'après l'exemple de l'association citée plus haut, croit que la clientèle de l'enseignement nouveau sera constituée, surtout par des jeunes filles élevées dans leurs familles par des institutrices. Il ne faudra pas élever de barrières à l'entrée des cours. L'enseignement devra être absolument libre.

Sur l'observation de M. **Picavet** que la majorité des auditrices viendra des lycées de jeunes filles, M. **Hauvette** constate que, dans l'état actuel des choses, les jeunes filles, qui viennent du lycée pour demander à l'Enseignement supérieur des directions, vont à la Faculté, dans des cours fermés qui ne sont pas faits pour elles et qui répondent mal à leur désir. D'autre part, les cours ouverts ne leur donnent pas non plus ce qu'elles recherchent. Vingt années d'enseignement dans la sixième année des lycées de jeunes filles, préparatoire aux examens de l'Ecole de Sèvres, lui ont appris que les élèves sortent de la cinquième année avec des connaissances étendues et que celles qui voudront pousser leurs études plus loin ne demanderont pas à la nouvelle organisation un enseignement général ou de vulgarisation.

M. **Weill** voudrait qu'on étendît la discussion du programme dans le sens des études de médecine et de droit, qui doivent avoir leur place dans un enseignement supérieur féminin.

M. **Blondel** considère qu'il est indispensable d'organiser dans les nouveaux cours un enseignement des diverses méthodes d'investigation pratiquées par la science moderne.

M. **Dietz** ne croit pas que l'enseignement de la méthode doive tenir une place importante dans le projet à l'étude. Les cours supérieurs qu'il est question d'organiser devraient d'abord faire suite à ceux de l'enseignement secondaire, en étendant plus loin le champ d'observation des étudiantes.

M. **Caudel** voit un inconvénient dans l'usage du terme *Universités féminines*. Outre qu'il est bien ambitieux pour la chose dont il s'agit, il peut éveiller des susceptibilités légitimes. Il ne faut pas opposer le nouveau vocable aux anciens, ni l'institution nouvelle à celles qui l'environnent. Si le projet a quelques chances d'aboutir, ce sera par la collaboration des membres des trois enseignements. Il faut les grouper autour de la nouvelle œuvre à entreprendre.

M. **Blondel** propose le terme de cours d'Enseignement supérieur.

Au cours de la discussion qui suit, diverses questions sont successivement posées. Dans quels locaux les cours auront-ils lieu ? seront-ils payants ou gratuits ? professés par des membres de l'enseignement

secondaire ou du supérieur ? organisés officiellement ou par l'initiative privée ? sanctionnés ou non par des diplômes ? Y aura-t-il lieu de demander pour ces institutions la personnalité civile ? L'assemblée réserve l'examen général de ces divers points pour une discussion ultérieure et décide d'inscrire la question en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance. Elle admet : 1° que ces cours auront lieu, autant que possible, dans les locaux de l'Université et seront faits par ses maîtres : 2° qu'il pourra être délivré des certificats d'assiduité, mais non des diplômes ; 3° que les cours seront payants.

L'ordre du jour appelle la discussion des questions à traiter dans les réunions de la Société.

M. **Picavet** en signale trois :

1° Les rapports à établir entre l'enseignement technique agricole, commercial, industriel et l'enseignement primaire supérieur ;

2° La concurrence entre les écoles primaires supérieures et les collèges ;

3° La formation des maîtres de l'enseignement primaire doit-elle être confiée aux écoles normales primaires, à l'enseignement secondaire ou à l'enseignement supérieur ?

Il serait nécessaire d'élaborer, sur chacune de ces trois questions, des rapports sommaires qui fixent les bases des futures discussions.

Après une discussion animée, l'assemblée arrête ainsi qu'il suit la rédaction des trois questions dont elle poursuivra l'étude après celle des cours supérieurs féminins :

1re Question. — De la part qui pourrait être faite à l'enseignement supérieur dans la formation des instituteurs et institutrices.

2e Question. — L'enseignement technique doit-il rester distinct de l'enseignement universitaire sous ses trois formes et en particulier de l'enseignement supérieur ?

3e Question. — Convient-il de conserver les dénominations actuelles d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, et celles-ci répondent-elles bien à l'état réel des choses ?

Sont nommés rapporteurs :

Pour la question n° 1 : M. Picavet ;

Pour la question n° 2 : MM. Blondel et Caudel ;

Pour la question n° 3 : M. Weil.

La séance est levée à onze heures trois quarts.

La prochaine séance aura lieu le dimanche 18 mars.

Le secrétaire-trésorier,

CAUDEL.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Clermont-Ferrand

Conférences et lectures populaires (1). — « Il y a une dizaine d'années, nous dit M. Desdevises du Dézert, cinq professeurs de la Faculté des lettres essayèrent de fonder à Clermont des conférences populaires... Il ne tint pas à une très haute autorité locale que leur zèle ne fût récompensé par un blâme ministériel. Mais M. Liard déclara que l'initiative de ces cinq professeurs lui semblait plutôt digne d'éloges. Peu à peu la confiance s'établit entre les professeurs et leur public. La salle se garnit, les auditeurs se firent plus attentifs, le succès se dessina... Il arriva un moment où la salle ne suffit plus à contenir les auditeurs. »

On essaya alors de donner un enseignement complet et de constituer une Université populaire; mais au bout d'un an les divisions politiques avaient amené la ruine de l'institution.

C'est alors (en 1905) que les professeurs de l'Université ont songé à revenir à leur œuvre d'extension. M. Desdevises-du-Dézert a ouvert la série des conférences. Il a bien montré ce qui, pour l'éducation des peuples, se fait dans tous les pays civilisés. « A Stockholm, une association dont la reine de Suède est présidente d'honneur, met de vastes gymnases, de beaux salons, une bibliothèque déjà riche et un petit théâtre à la disposition des demoiselles de magasin qui, leur journée terminée, trouvent là le moyen de prendre un exercice salutaire, de causer avec leurs compagnes, de lire, de faire de la musique, d'achever en beauté une journée de travail.... En Norvège... des hommes gagnent leur vie à aller de village en village, transportant une petite bibliothèque roulante, louant leurs livres aux villageois et faisant des conférences sur les sujets les plus sérieux... Reykijawick possède une bibliothèque de 30.000 volumes, que viennent emprunter pour de longues semaines les habitants des villages de la côte... Un grand chocolatier de Birmingham a fondé un village ouvrier, dont l'aménagement ne lui a pas coûté moins de 4.500.000 francs. Bournville (c'est le nom du village), possède un grand parc réservé aux femmes avec jeux de tennis, de cricket et gymnases. Un vieux manoir, complètement remis à neuf, offre pour 7 shellings la semaine, le vivre et le couvert aux jeunes filles sans parents où venues du dehors. Chacune d'elles a sa chambre spéciale coquettement meublée; un salon tendu de cretonnes claires les rassemble chaque soir pour la lecture, ou la musique, ou la danse. Les hommes ont aussi leur parc où le cricket, le foot ball et le hockey font rage; ils ont une piscine et un gymnase perfectionné, dont l'installation a coûté à elle seule 75.000 francs. Ils ont un club, fourni de journaux et de revues; ils ont un musée de botanique et de zoologie. Hommes et femmes organisent l'été des promenades, des matches, des excursions et l'hiver des lectu-

(1) G. Desdevises du Dézert, Leçon d'ouverture, 18 janvier 1905, Clermont-Ferrand, G. Mont-Louis, 1905.

res, des conférences, des représentations dramatiques... L'infirmière anglaise... est astreinte à un certain nombre d'heures de service par jour, mais bien logée, sainement et proprement nourrie elle peut, aux heures de liberté, retrouver ses amis dans un vrai salon, où la lecture, le jeu, la causerie, la musique lui donneront, comme aux plus fortunées, sa part de joie et de beauté... A Berlin, siège la Société pour la propagation de l'instruction populaire, qui possède onze succursales dans l'Empire et avait, en 1900, dépensé depuis sa fondation, 1.345.000 marks pour les bibliothèques populaires... L'Académie Humboldt, qui remplit à Berlin le rôle d'Université populaire, donne aux ouvriers dix conférences pour le prix minime de 2 fr. 50. La science des religions est inscrite aux programmes de l'établissement... Les Universités d'Iéna, de Munich et de Leipzig ont fini par accepter le principe de l'extension universitaire... La Belgique (nous renvoyons aux articles de notre collaborateur L. Leclère)... La petite Université d'Oviédo, l'une des plus pauvres de l'Espagne, a à sa tête quelques hommes de tête et de cœur qui cherchent à acclimater là-bas les institutions qui font la force des grands pays du Nord (Notre collaborateur, le professeur Altamira y a consacré plusieurs chroniques)... A Melbourne, en Australie, la Bibliothèque municipale est un splendide édifice, dont les vastes salles ornées de marbres précieux, de statues et de peintures, reçoivent chaque jour des centaines de lecteurs, appartenant à toutes les classes sociales ; les moins riches se montrant souvent les plus attentifs, les plus sérieux et chose plus singulière encore, les plus soigneux des livres qu'on met entre leurs mains. »

La France ne possède, dit M. Desdevises du Dézert, aucune institution sérieuse et solide destinée à distribuer un enseignement populaire de bon aloi et désintéressé. Ses collègues et lui travaillent, non à fonder cette institution idéale que personne n'a encore vu fonctionner, mais « à essayer de planter en cette ville un petit arbre de liberté ». Ils se sont proposé en 1905, d'étudier un des plus grands siècles de notre histoire, le dix-huitième. M. Desdevises a résumé en deux leçons l'histoire sociale, M. Bréhier a fait la biographie de Marmontel et de Latour. M. le doyen des Essarts a parlé de la comédie, M. Joyau, de la philosophie française du xviiie siècle, M. Audollent de l'art, M. Vendryès, de la musique et de Rameau, M. Lamothe de l'histoire des sciences.

Avec M. Desdevises, nous souhaitons que « le petit arbre verdisse et fructifie, qu'il attire sous son ombre pacifique les hommes de bonne volonté de tous les partis, unis dans un même culte de la patrie, de la justice et de la liberté ». F. P.

Marseille

Congrès international et national des étudiants. — Du 30 août au 6 septembre, le Congrès examinera les questions suivantes : 1° Création d'une fédération internationale des étudiants (rapporteur, le président de l'Association de Paris) ; 2° Carrières coloniales (président, M. Heckel, professeur de la Faculté des sciences de Marseille) ; 3° Réforme des études dans un sens pratique (médecine, droit, lettres, création d'une licence coloniale).

Chambéry

Rentrée solennelle de l'Ecole préparatoire à l'Enseignement supérieur des sciences et des lettres. — M. le recteur Payol a fait un discours où il s'est élevé avec raison contre la conception de la vie d'après laquelle le travail a paru être un châtiment, une peine, un ennui. « Vos enfants, dit-il fort bien, n'ont pas assez la révélation de la joie profonde que donne l'activité créatrice, la joie saine qui vient de la difficulté vaincue, l'orgueil sain que donne le sentiment de l'énergie féconde ». « Les paysans et les ouvriers des métiers non routiniers, dit-il encore, nous donnent la même leçon que les vrais savants, les vrais artistes, les penseurs, à savoir que la joie la plus profonde, la plus durable de la vie nous est donnée par le sentiment de l'énergie créatrice ».

M. Antoine, professeur de mathématiques et d'astronomie a prononcé le dicours d'usage : « Il n'est presque plus de régions habitées aujourd'hui par des hommes civilisés, dit-il, où l'on n'assiste pas à des transformations variées du pittoresque en industries scientifiques, chose qui peut exciter les regrets des esprits poétiques, mais qui donne un réel soulagement aux cœurs généreux, enthousiasmés par les triomphes, même partiels de la moralité. Est-ce réellement être la dupe d'une illusion ou le jouet d'une utopie creuse que de se laisser aller à l'espoir de l'avènement d'une humanité chez laquelle la lutte ardente, générale et seule digne d'elle consistera à triompher des misères qui nous affligent ?... Plus la science s'enrichit de découvertes nouvelles, plus les relations entre les hommes se transforment... Aussi assistons-nous tous les jours, sous l'action de la science, à la découverte d'un lien nouveau entre les hommes qui ne les rattache pas brutalement par les dehors mais les fait se retrouver les uns dans les autres de manière à réaliser une harmonie vivante ».

M. le directeur Hollande a lu le rapport annuel. En histoire, M. Corcelle a pris pour sujet de son cours (1903-1904) la *Société française au* XVIII*e siècle*, puis (1904-1905) la *Société française au* XIX*e siècle, Etudes sur la Savoie*. En littérature, M. Michel a étudié *Les grandes questions morales, politiques et sociales dans le théâtre contemporain*. M. Antoine s'est occupé de trigonométrie rectiligne, d'arithmétique commerciale. d'algèbre Le premier cours a été suivi par des jeunes gens préparant des examens universitaires, le second par des employés de commerce et des jeunes gens se destinant à la banque, aux douanes, à l'enregistrement. M. Jay, en géométrie descriptive, a eu une quinzaine d'auditeurs, jeunes gens se préparant à divers examens, élèves des classes supérieures des lycées, employés des ponts et chaussées ou de la voirie aspirant à devenir conducteurs ou agents voyers. Trente élèves, inscrits au cours de dessin géométrique, ont exécuté des dessins professionnels. Trente-cinq élèves ont été inscrits au cours de dessin d'ornement et de modelage(Un a été reçu aux examens du certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin dans les écoles normales, deux au concours des ouvriers d'art).

Pour le cours de stéorotomie, il y a eu 55 élèves inscrits, appartenant tous à l'industrie du bâtiment. Le cours de physique a porté sur les applications de l'électricité à la maison, sur la chaleur et ses applications. Un cours d'électrotechnique, destiné à former des ouvriers électriciens, a eu

22 élèves réguliers. M. Hollande a longuement étudié les composés du soufre, de l'azote et du phosphore en insistant particulièrement sur leurs applications dans le commerce, l'industrie, les arts et l'agriculture. En géologie, M. Hollande s'est attaché à la faune primaire, secondaire et tertiaire. Il a dirigé pendant l'été des excursions en Maurienne et en Tarentaise. M. Laurent a traité des maladies et des insectes nuisibles à la vigne. Des militaires autorisés par leurs chefs de corps y ont assisté. Des exercices pratiques et des excursions ont eu lieu. On a commencé à utiliser le champ d'expériences, on a visité le jardin botanique agricole. Une ruche à cadres a été installée.

Des conférences sont faites aux adultes. Elles ont traité du chauffage par l'électricité, des eaux potables (M. Hollande a écrit un petit livre sur les sources), des forces en présence dans la guerre entre la Russie et le Japon, de la légende héroïque des quatre fils Aymon. « Par ses cours publics, dit M. Hollande, l'École encourage la haute culture scientifique, par ses cours techniques, elle forme des hommes aux métiers manuels ».

Paris

Assemblée générale de l'Université. — Depuis trois ans, l'Université de Paris, toutes facultés réunies, tient chaque année, dans les salons de la Sorbonne, une assemblée générale. L'assemblée de 1906 a eu lieu le 24 février. La partie officielle de la réunion comporte une allocution du recteur, qui rend compte de la situation morale et financière de l'Université. Cette année, le conseil de l'Université avait demandé à M. Liard d'exposer les résultats de la constitution des universités dans les départements. Le recteur l'a fait bien volontiers, « heureux, a-t-il dit, de se reporter ainsi vers une œuvre à laquelle il a consacré les meilleures années de sa vie, parce qu'elles étaient pleines de foi et d'espérance — et des suites de laquelle il ne se désintéressera jamais ».

Après avoir rappelé les principes de la constitution universitaire, franchises civiles et franchises scientifiques, M. Liard a montré d'abord les résultats généraux de la loi dans les centres d'enseignement supérieur des départements. Grâce à cette loi, les universités ont eu à leur disposition depuis 1898 des crédits extraordinaires s'élevant à 8 millions.

En 1904, le dernier exercice réglé, elles ont encaissé plus de 1.800.000 fr. de recettes ordinaires. Sur ces recettes, elles affectent chaque année environ 500.000 francs à des enseignements créés par elles-mêmes ; le total de ces enseignements est de 220 : 31 chaires, 127 cours, 21 conférences et 11 emplois de lecteurs pour les langues étrangères. Elles ont créé 96 titres universitaires, les uns de caractère purement scientifique, les autres de caractère pratique.

Dans la seconde partie de son exposé, M. Liard a présenté un tableau des caractères propres qu'ont su se donner quelques-unes de ces Universités et des institutions qu'elles ont fondées. Ne pouvant les représenter toutes, il a choisi des types : Besançon, Aix-Marseille, Rennes, Grenoble, Montpellier, Lyon et Nancy.

Après cette causerie, l'Université de Paris a bu au développement et à la prospérité des Universités des départements.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

I. **Joseph Fabre.** — *La pensée chrétienne, des Evangiles à l'Imitation de Jésus-Christ.* 1 vol. in-8 — Paris, Alcan, 656 pages.

II. **Joseph Fabre.** — *L'imitation de Jésus-Christ, Livre de la Consolation intérieure enseignant la vie spirituelle, traduction nouvelle précédée d'une introduction suivie d'une nomenclature des emprunts de l'Imitation, de la traduction du livre sur le sacrement de l'Eucharistie par le chancelier de Marillac, remaniée et amendée; d'un choix des principaux passages de la traduction paraphrasée de Corneille et d'un appendice sur les origines de l'Imitation.* 1 vol. in-8. — Paris, Alcan, XXVI-466 pages.

I. Dans un volume sur la pensée antique, M. Joseph Fabre avait célébré les penseurs et les doctrines du monde grec et latin. Dans le présent volume il s'occupe du christianisme « le fruit mûr de la sagesse antique » en s'efforçant « de montrer la pensée chrétienne élaborée dans le monde juif mis en contact avec l'Orient et la Grèce, élevée à sa forme la plus haute dans le monde gréco-romain, aboutissant au dogmatisme catholique avec les Pères de l'Eglise ; enfin alimentant et dominant toute la vitalité intellectuelle du moyen âge.

L'ouvrage comprend six livres qui portent sur l'éclectisme juif, sur l'éclectisme alexandrin, sur le christianisme primitif, sur le dogmatisme catholique, sur les scolastiques, sur les mystiques.

M. Joseph Fabre ne s'est pas proposé d'écrire une œuvre historique et impartiale : il a voulu exposer et vanter en beau langage les doctrines qui l'enthousiasment, critiquer sans ménagement celles qui lui semblent mauvaises : « La raison, écrit-il à propos de Jésus, telle que l'avait façonnée le travail des siècles, se retrouvait et se reconnaissait dans l'enseignement et dans la vie de ce juif, tout grâce, tout amour, qui allait faisant le bien, pardonnant le mal et semant sa parole simple et forte sur la bonne terre, c'est-à-dire parmi les petits et les humbles. Par cela même, tous les pouvoirs, tous les intérêts, tous les vices se liguèrent contre la foi nouvelle ; elle fut calomniée et persécutée ; mais aussi, par cela même, il se fit en sa faveur une conspiration des plus secrètes puissances de l'âme et lentement elle triomphait. Ce qu'ils savaient sans le savoir, Jésus l'avait rendu sensible aux hommes et il avait montré au monde l'exemplaire vivant d'un idéal qui était bien dans toutes les pensées, mais y était comme une belle statue enfouie et souillée ».

Il parle en termes émus de « l'acte de décès du paganisme » : « L'heure allait sonner où l'école alexandrine s'éteindrait naturellement. L'intolérance ne voulut pas attendre. L'an 529. Justinien écoutant les chrétiens persécutés de la veille qui maintenant devenaient des persécuteurs, fit fermer les dernières écoles des philosophes païens. La plus importante de ces écoles brutalement fermées était l'école établie à Athènes. Il entrait dans les destinées de la philosophie hellénique que la ville qui fut son berceau fût aussi son tombeau. Désormais vain sera tout effort des hommes du passé pour galvaniser les vieilles croyances. Le paganisme est mort et d'autant plus mort que sa part d'essence immortelle s'incorporera au culte nouveau avec de poétiques transfigurations. Fleuves et bois, foyers et cités portent le deuil des dieux ; et l'Olympe avec son Jupiter couronné de roses, a fait place au Calvaire où trône le Christ couronné d'épines. Le christianisme mâte l'orgueil des sens, de la beauté et de la vie ; mais il révèle aux cœurs le mystérieux infini des voluptés de la foi, de l'espérance et de la charité. Il y a un amour des âmes dont le christianisme est le créateur et qui convertit en ineffables délices douleurs et sacrifices ».

Voici quelques exemples de jugements sévères. D'abord sur les commentateurs qui déforment le texte des Ecritures : « L'historien Sulpice Sévère raconte que saint Martin avisa un jour des paysans tourangeaux dévotement prosternés devant des reliques et leur apprit que ces restes qu'ils prenaient pour les ossements d'un martyr n'étaient que les ossements d'un assassin. Que de commentateurs ingénus ressemblent aux braves paysans tourangeaux » ! Puis sur la confession et la théocratie catholique : « Qu'on ouvre donc les yeux et qu'on remarque le contraste entre la décadence des peuples dont la mentalité a été formée par le régime du confessionnal et le progrès des peuples dont la mentalité s'est développée à l'école de l'autonomie personnelle ». A propos de la proclamation, en 1870, du dogme de l'infaillibilité papale : « On n'en appellera jamais assez de la théologie à l'Evangile, lequel ne contient qu'un dogme, le dogme de la paternité divine. On ne répétera jamais assez que la tendance dernière du catholicisme romain est de faire une religion du Christ sans christianisme, où le clergé est tout et l'Evangile rien ». De même « la loi que Mahomet appelait une loi de vie, est devenue une loi de mort. C'était aussi une philosophie de mort que la philosophie du moyen âge... Durant cet âge de la pleine vitalité du catholicisme que fut le moyen âge, la science, ennemie des mystères, apparait comme une espèce de sacrilège ; au nom du surnaturel la nature est maudite ; ceux qui se font les investigateurs des secrets de la nature passent pour les suppôts du diable ; les jeunes intelligences sont repues de pieuses puérilités, de raisonnements creux, de visions chimériques ; le fléau des querelles scolastiques sévit de tous côtés ; et des docteurs, gonflés de mots, vides d'idées, élèvent tout un entassement de syllogismes pour en faire un piédestal aux superstitions établies ».

M. Fabre aura, lui aussi, des lecteurs enthousiastes et des critiques passionnés, parmi lesquels se rencontreront parfois des historiens comme des hommes religieux ou des incrédules.

II. « Il y a un livre, dit M. Fabre, qui sera avec Jeanne d'Arc la gloire éternelle du moyen âge : c'est l'*Imitation de J.-C.* Ce livre a des en-

droits admirables et on pourrait en extraire comme une quintescence de moralité merveilleusement propre à éclairer et à échauffer les âmes. Michelet disait qu'en lisant l'Imitation il avait senti Dieu ; et on sait qu'Auguste Comte, le fondateur de l'Ecole pontive, amené dans la dernière partie de sa vie à comprendre toute l'insuffisance du *positif* de la science, lisait et relisait ce livre d'amour. L'Imitation jointe aux psaumes, aux évangiles et aux épîtres apostoliques, forme le Manuel des chrétiens ».

De l'Imitation, M. Joseph Fabre a donné une traduction qu'on lira avec plaisir, car il a réussi, en plus d'un cas, à rendre « la savoureuse simplicité de l'original, son onction touchante, sa concision lumineuse, son mouvement rythmique, ses tours vifs et passionnés ». Estimera-t-on comme lui, que l'auteur est un moine français ? Je ne sais, car les gallicismes sur lesquels M. Fabre s'appuie surtout pour l'établir se retrouvent en nombre bien plus considérable chez l'anglais Roger Bacon. Partagera-t-on même son admiration pour l'*Imitation* ? C'est ce qui reste incertain. Mais on devra tenir compte de toutes ses affirmations et les examiner avec soin avant de s'arrêter à une décision définitive.

F. P.

I. **Emile Grapin.** — *Eusèbe, Histoire ecclésiastique*, livres I, IV, texte grec et traduction française, 1 vol. in-12-VIII, 524 p.

II. **Louis Pautigny.** — *Justin. Apologies*, texte grec, traduction française, introduction et index, XXXVI-200 p., 1 vol. in-12. — Paris, A. Picard.

I. Eusèbe de Césarée, né en Palestine vers 265, étudia à Antioche avec le prêtre Dorothée qu'il se félicitait d'avoir entendu interpréter les Ecritures, surtout avec Pamphile dont il prit le nom et avec qui il aurait, dit-on, écrit une *Apologie d'Origène*. Pamphile, emprisonné en 307, martyrisé en 309, avait constitué une bibliothèque où il avait rassemblé des manuscrits des Ecritures et de leurs commentateurs, spécialement d'Origène. Donnée par lui à l'église de Césarée, Eusèbe et S. Jérôme la consultèrent. Eusèbe fut évêque de Césarée de 313 à 340, l'année de sa mort. En grand crédit auprès de Constantin, il souscrivit au symbole de Nicée en 325, mais resta du parti de ceux qui avaient incliné, contre Athanase, à soutenir que le Fils n'est pas consubstantiel au Père. Mais ses écrits ne permettent pas de voir en lui un Arien. Ils sont nombreux. On y trouve une *Vie de Constantin* « éloge de la religion et de la politique religieuse de ce prince, écrit un auteur ecclésiastique de nos jours, où il passe la mesure de la louange et a des prétéritions peu honorables » ; un livre contre Hiéroclès où il réfute la comparaison instituée par celui-ci entre Jésus et Apollonios de Tyane ; des traités exégétiques, en grande partie perdus, où il suivait la méthode allégorique d'Origène, etc. Dans la *Préparation évangelique*, il s'était proposé de montrer que la raison commandait aux hommes de se détacher du paganisme et, pour le prouver, il passait en revue les théologies phéniciennes, égyptiennes, helléniques, les oracles et les philosophes. La *Démonstration évangélique* avait pour objet d'établir l'accord des faits évangéliques avec les prophéties.

Son *Histoire universelle* ou *Chronique* comprend deux parties : la première, la *Chronographie* établissait pour chaque peuple la succession chronologique des grands événements jusqu'à 325 après J.-C.; la seconde, *Règle du calcul des Temps*, était une suite de tableaux synchroniques. Nous y puisons encore, pour une bonne partie, la connaissance des dates pour l'histoire grecque et romaine.

Enfin l'*Histoire ecclésiastique*, en 10 livres, donne l'histoire du christianisme depuis la naissance du Christ jusqu'à la victoire de Constantin sur Licinius. C'est de cette œuvre que M. Grapin donne les livres I-IV, texte grec et traduction française. M. Grapin a reproduit le texte de Schwartz, qui a été publié en 1903, dans la collection de l'Académie des sciences de Berlin, *Die griechischen christlichen Schriftstellern der ersten drei Jahrhunderte*. La traduction est aussi littérale que possible : elle est placée en regard du texte et rend ainsi les vérifications faciles. M. Grapin a réuni dans un appendice quelques renseignements, soit sur le texte, d'après l'apparat de M. Schwartz et la traduction allemande que M. Nestle a donnée de la version syriaque, soit sur les principales particularités de langue qui peuvent causer des méprises, soit sur le fonds en redressant les erreurs les plus graves d'Eusèbe ou en renvoyant aux ouvrages modernes les plus autorisés. A l'occasion il a indiqué aussi pourquoi il s'écartait du texte de Schwartz.

Eusèbe nous dit lui-même quel but il s'est proposé en écrivant ce livre : « Les successions des saints apôtres et les temps écoulés depuis notre Sauveur jusqu'à nous, toutes les grandes choses que l'on raconte avoir été accomplies dans l'histoire ecclésiastique; les personnages de cette histoire qui ont présidé avec éclat au gouvernement des plus illustres sièges, ceux qui dans chaque génération ont été par leur parole ou dans leurs ouvrages les ambassadeurs de la parole divine ; les noms, la qualité et l'époque de ceux qui, emportés au loin par le charme et la nouveauté de l'erreur, se sont présentés comme les introducteurs d'une science mensongère et, ainsi que des loups cruels, ont ravagé sans pitié le troupeau du Christ ; ensuite les malheurs qui ont accablé toute la nation des juifs aussitôt après l'attentat contre notre Sauveur ; puis la nature, la variété et les temps des nombreux combats que la doctrine divine a soutenus contre les païens ; ceux qui, suivant les temps, ont pour elle engagé la lutte au prix de leur sang et de leurs supplices ; comme aussi les martyrs qui ont eu lieu de nos jours et enfin la délivrance qui nous est venue de la miséricordieuse bonté de notre Sauveur ; voilà ce que j'ai entrepris de transmettre par écrit. Le point de départ de mon traval ne sera autre que le commencement de l'économie de notre Sauveur et Seigneur Jésus, le Christ de Dieu ».

C'est donc au moment même du triomphe, entre l'édit de Milan et le concile de Nicée qu'a été écrite, par un de ceux qui en ont profité le plus, l'histoire antérieure de l'Eglise. Il ne faudra donc lui demander que peu de renseignements sur le monde hellénique et lorsqu'il en fournit, en vérifier avec soin l'exactitude.

Mais limitée à l'histoire ecclésiastique, l'œuvre d'Eusèbe comportait de grosses difficultés qu'il a fort nettement aperçues : « Je suis le premier actuellement qui tente une pareille œuvre et le chemin par où je dois passer est désert et n'a été foulé par personne... Il ne me sera pas possible de trouver les simples traces de ceux qui ont avant moi suivi la même

voie ; je ne rencontrerai que de faibles indications d'écrivains qui nous ont laissé, chacun sur les temps qu'il a traversés, des récits partiels... Je choisirai ce que je penserai convenir au but que je me propose, dans ce qu'ils rapportent çà et là, et je cueillerai chez ces écrivains antiques comme en des parterres d'éloquence les passages utiles et j'essaierai d'en faire un tout par mon récit. Heureux si je puis sauver de l'oubli les successions, sinon de tous les apôtres de notre Sauveur, du moins de ceux qui se sont le plus distingués dans les Eglises demeurées illustres jusqu'à nous. Je crois faire là un travail tout à fait nécessaire, car parmi les écrivains ecclésiastiques, personne jusqu'ici, à ma connaissance, ne s'est soucié d'entreprendre une pareille œuvre. J'espère aussi qu'il paraîtra de quelque profit à ceux qui recherchent les enseignements de l'histoire ».

Gibbon a reproché à Eusèbe des prétéritions, Batiffol lui trouve des lacunes énormes, par exemple il ignore les sources latines, son idée directrice est apologétique, il est un peu crédule et il a peu de discernement, mais il a usé de la Bibliothèque de Césarée, de l'Archive de Jérusalem, il dispose de livres et de pièces qui périront peu après. Sans lui nous saurions peu de choses des trois premiers siècles chrétiens.

Peut-être encore ce qu'il y a de plus intéressant, dans l'histoire ecclésiastique, c'est Eusèbe lui-même qui nous offre une des mentalités les plus curieuses et les plus typiques du monde nouveau. Personne en le lisant — et en le comparant à Thucydide par exemple, qui nous parle des origines de la Grèce antique — ne disconviendra qu'il faut le placer dans le moyen âge et non dans l'antiquité et faire commencer la période médiévale au V[e] siècle de l'ère chrétienne ou à la fin du siècle précédent.

II. M. Pautigny a donné dans la même collection le texte et la traduction des *Apologies* de Justin. Né à Flavia Neapolis, vers 100, plus d'un siècle et demi avant son compatriote Eusèbe, devenu chrétien à Ephèse, puis à Rome directeur laïque d'un διδασκαλεῖον, il mourut martyr entre 163 et 167. L'*Apologie* à l'empereur, Antonin le Pieux, est de 150 environ, l'*Apologie* au Sénat est postérieure. Dans la première, Justin établit l'innocence des chrétiens, l'injustice des lois qui les persécutent, la vérité du christianisme ; dans la seconde, il fait sortir de la persécution et de la constance des martyrs la preuve de la vérité du christianisme.

M. Pautigny reproduit le texte de la 3[e] édition G. Krueger, 1904, sauf sur quelques points. Dans son introduction, il donne quelques indications propres à guider le lecteur. Justin est le principal représentant de la littérature apologétique au II[e] siècle (VI). Trois des œuvres attribuées à Justin sont certainement authentiques, les deux Apologies et le Dialogue avec le juif Tryphon (VIII). Ses œuvres sont d'un philosophe autant que d'un théologien. Pour lui les philosophes et les chrétiens s'accordent dans leurs enseignements sur Dieu, l'âme, la vertu, l'immortalité ; ils ont les mêmes ennemis, les démons ; les écrivains de l'antiquité, postérieurs à Moïse, doivent aux livres saints la plupart des vérités qu'ils ont exprimées (IX). Les deux Apologies ont été conservées dans un seul manuscrit de la Bibliothèque nationale, daté de 1364, dont le texte est loin d'être toujours sûr (X). L'importance dogmatique des deux Apologies est considérable (XVII). Il en est de même au point de vue

exégétique (XXII), au point de vue des renseignements historiques sur la primitive Eglise (XXIII).

La collection des *textes et documents pour l'étude historique du christianisme* doit comprendre les œuvres les plus utiles pour l'histoire proprement dite du christianisme, pour celle de ses institutions et de son dogme. Tous les textes seront accompagnés d'une traduction française. Les directeurs de la collection, MM. Hemmer et Lejay, s'interdisent de faire un travail critique : « ils refusent de se mêler à aucune polémique religieuse, voulant se renfermer dans le rôle modeste qu'ils ont défini et ne présenter aux lecteurs que des textes sûrs et des traductions exactes, des faits et des documents ». En procédant ainsi, ils feront un travail utile pour tous. F. P.

C.-H. Page, professeur à l'Université Columbia N. Y. — *British Poets of the Nineteenth Century*, New-York, Sanborn and C°, 1905, 1 vol. in-8°, 923 pages, $ 2 ; et *The Chief American Poets*, Boston, Houghton, Mifflin et C°, 1905, 1. vol. in-8°, 713 pages, $ 1,75.

L'Amérique, à qui nous devons quelques-uns des meilleurs instruments de travail pour l'étude de la littérature anglaise, nous envoie deux volumes de morceaux choisis des poètes anglais et américains du xix° siècle, conçus sur un plan nouveau et compréhensif, et édités avec beaucoup de clarté et d'élégance.

M. C. H. Page ne s'est pas proposé, comme dans les anthologies ordinaires, de cueillir au jardin des poètes un petit nombre de fleurs délicates et rares. Il a voulu donner en un seul volume, sans diminutions ni coupures, tout ce que chacun des quinze grands poètes anglais et des neuf grands poètes américains du xix° siècle a produit de beau ou de caractéristique. Il a reproduit les poèmes en entier, quelle que soit leur longueur, et il n'a exclu aucun poème en raison de sa seule longueur. C'est ainsi que nous trouvons réunis pour la première fois, dans le volume consacré aux poètes anglais, des œuvres aussi étendues que *Manfred* et *The Vision of Judgment* de Byron, *Prometheus Unbound* et *Alastor* de Shelley, *Marmion* de W. Scott, *The Ancient Mariner* et *Christabel* de Coleridge, *Hyperion* et de Keats, *The Morte d'Arthur* et *In Memoriam* de Tennyson, *Pipa Passes* de R. Browning, *Sonnets from the Portuguese* de Mrs Browning, *Atalanta's Race* de W. Morris, etc., en même temps que les pièces plus courtes, dignes d'être lues des mêmes auteurs, et un ample choix des poèmes de Wordsworth, de Landor, de Clough, de Matthew Arnold, de Rossetti et de Swinburne. Dans le second volume, tous les poèmes de quelque importance de Bryant, Poe, Emerson, Longfellow, Whittier, Holmes, Lowel, Witman et Lanier sont donnés en entier.

L'emploi d'un papier à la fois mince et opaque, léger et résistant, et l'impression du texte sur deux colonnes, en caractères distincts quoique fins, ont permis de faire tenir dans un livre de maniement commode et de lecture facile une énorme matière. Ceux qui connaissent la *Cambridge Edition* des poètes, de Houghton, Mifflin et C°, ne s'étonneront pas que les imprimeurs américains aient réussi à faire un nouveau tour de force.

Le goût très personnel qui a présidé au choix des morceaux constitue, à lui seul, une critique objective des auteurs et une fine interprétation de leur pensée ou de leur art. M. P. a, de plus, fait précéder chaque groupe d'extraits d'une introduction où est rassemblée, en quelques pages, toute la somme des renseignements bibliographiques qu'une large érudition et une ferme méthode de recherche permettent d'atteindre. Pour les auteurs anglais (qui ont fait l'objet de nombreux ouvrages ou articles de critique) M. P. s'abstient de toute intervention personnelle, si ce n'est pour le classement et l'appréciation des matériaux bibliographiques, où, aussi bien, il apporte l'acquit d'immenses lectures et la sûreté d'un jugement éclairé. Il énumère pour chaque poète, sous des chefs différents : les meilleurs éditions, les documents biographiques contemporains, les études biographiques postérieures, et enfin les critiques groupées selon leur valeur et marquées d'un astérisque lorsqu'elles sont hors de pair. Dans le cas de Byron, il suit l'influence du poète sur le développement du romantisme en Europe, et apporte une contribution importante à l'histoire de la littérature comparée.

Pour les auteurs américains, dont la critique documentaire ou appréciative est dans beaucoup de cas incomplète, M. P. ne se contente pas de diriger le lecteur vers les meilleures sources. Il écrit de courtes biographies, appuyées sur de minutieuses investigations, qui corrigent des points importants ou des dates de la vie des poètes, et il caractérise brièvement le génie de chacun.

Les deux volumes — où se condensent les matériaux de conférences données depuis plusieurs années par M P. devant des clubs littéraires de la ville et de l'Etat de New-York — sont principalement destinés aux étudiants des Universités américaines, auxquels ils fournissent les textes nécessaires pour suivre les cours sur la poésie anglaise et américaine au XIXe siècle. A vrai dire, les deux recueils sont directement inspirés par l'esprit des cours littéraires donnés dans les Collèges des grandes Universités (aux jeunes gens de 18 à 22 ans, candidats au baccalauréat ès-arts, qui correspond à notre licence). Ils n'en seront que plus utiles aux anglicisants de l'étranger, et, en particulier, de France. Car, si les professeurs américains, dans la formation de la culture littéraire des jeunes gens, insistent moins que nous sur un petit nombre d'auteurs consacrés par le temps et la tradition, ils abordent audacieusement l'étude des grands noms du siècle présent et exigent de leurs élèves d'amples lectures, qui doivent donner naissance à une rapide appréciation personnelle. Ils remplacent l'enseignement en profondeur par la culture étendue ; ils cherchent moins à développer les facultés logiques, qu'à éveiller l'amour de la poésie, pour sa beauté, sa valeur morale et sa force d'idéal. De fait, l'Amérique (contrairement à ce qui se passe chez nous) est un pays où un très grand nombre de gens lisent, et lisent les poètes. Les recueils de M. P. répondent, aux Etats-Unis, à un besoin de l'enseignement, en même temps qu'à la demande du public.

Il n'est pas à craindre que nous autres Français, nous perdions, par le contact avec d'autres méthodes, ces qualités de finesse et de pénétration qui distinguent notre enseignement littéraire et notre critique. Aussi la tradition critique française, pourrait-elle, en ce qui concerne les grands génies poétiques qui ont dit au XIXe siècle leur message ou leur rêve en anglais, se compléter, en s'inspirant dans une certaine mesure de la

méthode américaine. Nous verrions, pour notre compte, avec la plus grande satisfaction, les excellents et originaux recueils de M. P. adoptés comme « auteurs » de licence ou d'agrégation dans nos Facultés et, par l'intermédiaire des étudiants et des professeurs, répandus parmi le public anglicisant.

C. Cestre.

L'année administrative (année 1904), publiée sous la direction de MM. **Hauriou, Jèze, Rabany**, in-8, 556 p. — Paris, Giard et Brière, 1905, 10 fr.

Dans ce second volume d'une publication dont j'ai déjà fait l'éloge (1), on trouvera bien des changements, mais la plupart sont des progrès.

Les articles de *doctrine*, mieux à leur place dans les Revues, ont presque disparu (26 pages au lieu de 200). Un seul a été publié cette fois, où M. Mestre et les étudiants de sa conférence à la Faculté de Toulouse (Doctorat politique, 2e année) étudient *les demandes en dégrèvement des petites cotes foncières* et en définissent la nature juridique.

La *chronique législative*, par une heureuse innovation, contient une analyse assez développée des textes les plus importants et des références aux commentaires plus complets. Elle donne même un aperçu d'ensemble du travail législatif, puisqu'on y trouve des rubriques consacrées à la législation civile et commerciale, criminelle, aux affaires étrangères, aux colonies et protectorats, cette dernière avec ce sous-titre prématuré : « Etablissement du protectorat de la France sur le Maroc ».

On connait le rôle considérable du Conseil d'Etat dans l'élaboration du droit administratif. On ne s'étonnera pas que la deuxième partie, *Jurisprudence*, où les décisions rapportées sont beaucoup plus nombreuses, où des arrêts de la Cour de cassation et des Cours d'appel permettent d'intéressantes comparaisons, ait presque doublé de volume. Grâce à un classement méthodique, à un exposé doctrinal complet, c'est un excellent tableau du contentieux administratif en son dernier état. C'est l'œuvre de M. Jèze, sauf la section consacrée aux impôts directs, due à M. Henri Ripert. Sans entrer ici dans des détails techniques, il n'est pas inutile de faire remarquer combien la jurisprudence du Conseil d'Etat, bien qu'il applique encore la théorie si discutée des actes de gouvernement, s'y révèle en général équitable et favorable aux administrés (2).

La *chronique administrative*, rédigée par M. André Mater, et, cette année, complète, reste un répertoire original et précieux des manifestations les plus variées de l'activité administrative Ainsi, sous le titre « Faits relatifs à la vie intellectuelle », une place très honorable est faite aux questions d'enseignement. Et, comme le droit n'est pas nécessairement science ennuyeuse, nul ne se plaindra de trouver dans cette chronique des détails souvent inattendus et parfois amusants.

La *bibliographie* est complètement transformée. Plus de comptes rendus, plus d'analyses ni de critiques, mais une longue liste de toutes

(1) *Revue*, nov. 1905, p. 449.

(2) V. par ex. : 18 mars 1904, *Sacary*, p. 163 (Recours pour excès de pouvoir) ; 1er juillet 1904, *Nivaggioni*, p. 257 (Responsabilité de l'Etat) et même, en matière d'actes de gouvernement, 23 décembre 1904, Poujade, p. 107. Le Conseil d'Etat fait également de louables efforts pour rappeler à l'observation de la loi les répartiteurs locaux qui, dans la majorité des communes, surtout rurales, transforment la contribution mobilière en un véritable impôt sur le revenu, déterminé par une évaluation directe et trop souvent arbitraire.

les publications parues, y compris les thèses. Est-il certain que ce procédé soit bien supérieur à celui de l'année précédente ? Le classement est quelquefois défectueux, puisqu'il faut chercher la thèse de M. Pulhy sur le monopole des pompes funèbres, sous la rubrique « chemins de fer, transports, postes ». Pour faire le tri d'ouvrages de valeur si inégale, il faut se fier au titre ou à l'indication du prix, souvent donnée, et qui révèle parfois qu'un titre impressionnant de six lignes est celui d'une brochure à cinquante centimes (1). Enfin, un dépouillement des articles de revues rendrait de bien grands services. Je ne doute pas que les auteurs n'apportent dans l'avenir à cette bibliographie, si importante pour les travailleurs, des perfectionnements satisfaisants. Mais, à l'heure actuelle, il est permis de préférer le système de la *Revue trimestrielle de droit civil* qui combine les comptes rendus et les simples indications d'ouvrages ou d'articles et surtout celui de la *Revue de synthèse historique* où des spécialistes indiquent, pour chaque partie de l'histoire, non seulement les travaux faits, mais ceux à entreprendre ou à recommencer. N'y aurait il pas, dans cet ordre d'idées, un essai à tenter pour les juristes ?

Je signale avec plaisir, parce qu'elle manquait au premier volume, une *table alphabétique générale* des tomes I et II.

Je voudrais, en terminant, attirer particulièrement l'attention des lecteurs de la *Revue*, puisqu'il s'agit d'une question qui mériterait d'être traitée et discutée dans ses colonnes, sur quelques pages (461-467) où M. André Mater a voulu « dire ouvertement ce que beaucoup de travailleurs pensent des thèses de droit ». Il est sévère pour ces œuvres qui se vendent « quatre sous sur les quais » et qu'une comparaison avec les thèses de lettres accable. Mais les raisons qu'il donne de cette évidente infériorité prouvent que les docteurs en droit n'en sont pas seuls responsables et qu'il faut s'en prendre au régime du doctorat en droit plus qu'à l'insuffisance des étudiants. E. Coquet.

Maurice Courant. — *Etudes sur l'éducation et la colonisation.* 1 vol. in-16, 178 p. (Bibliothèque Internationale de l'Enseignement supérieur). Librairie Pichon. — Paris, 1904.

Deux chapitres surtout dans ce livre intéressent l'enseignement supérieur : le deuxième, sur l'*Education asiatique de l'Européen* ; le quatrième, sur l'*Education européenne de l'Asiatique*. Dans l'un et dans l'autre on trouve un tableau très complet et une critique très judicieuse des différentes institutions qui permettent d'établir entre une élite du monde blanc et l'élite du monde jaune des relations intellectuelles plus suivies et plus intimes.

Parmi les représentants de l'Occident qui sont appelés à faire pénétrer dans l'Extrême-Orient la civilisation moderne, il faut naturellement distinguer, comme ayant besoin de recevoir une éducation, spéciale les fonctionnaires de tous ordres (administrateurs, magistrats, consuls, interprètes) d'une part ; et de l'autre, les commerçants. En ce qui concerne

(1) A quoi bon citer le *Livre du dispensé* ou le *Manuel de l'élève caporal*, ou sept grandes pages d'Annuaires et d'Almanachs, où l'*Annuaire de législation étrangère*, publié par la Société de législation comparée, voisine avec l'*Agenda de l'Epicerie* ou *Le Jean Bart, almanach des gens de mer pour* 1904, (1 *ex.* : 0 *fr.* 25, 12 *ex.* : 1 *fr.* 80) ?

les premiers, après avoir exposé les systèmes respectivement appliqués par les Anglais et par les Hollandais pour le recrutement de leurs fonctionnaires de l'Inde et de l'Insulinde; après en avoir hautement approuvé le double principe qui leur est aujourd'hui commun : « large base de recrutement préliminaire; spécialisation subséquente » ; l'auteur s'attache particulièrement à examiner le régime de notre école coloniale, d'où sortent, non pas tous, mais le plus grand nombre de nos fonctionnaires coloniaux. Des conditions d'admission trop étroites et une limite d'âge trop basse ; un cours d'études et une suite d'examens trop chargés, trop stricts, trop artificiels ; une trop grande importance accordée aux connaissances juridiques élémentaires abstraites, aux dépens notamment de l'histoire et de l'économie sociales; enfin une appropriation insuffisante des futurs agents aux régions et aux peuples divers de nos possessions : telle est la substance des critiques présentées par M. Courant. Incidemment il est amené à toucher la question du recrutement des magistrats coloniaux; il apprécie comme il le mérite le système actuel qui « leur fait passer une grande partie de leur vie sur mer », de l'Inde à la Nouvelle-Calédonie, de la Calédonie à l'Indo-Chine, de l'Indo-Chine à Madagascar, et de Madagascar à l'Inde (1); et il appelle de tous ses vœux la prompte création d'un certificat spécial suivant la colonie à laquelle le futur magistrat se destinerait. — Quant à l'éducation des coloniaux autres que les administrateurs et les magistrats (commerçants, industriels, agriculteurs, médecins, savants), l'auteur caractérise la plupart des établissements qui ont été fondés en France pour cet objet, et indique les principales institutions analogues existant à l'étranger : en Hollande, en Belgique, en Allemagne, en Angleteterre (2). Il expose les raisons décisives qui militent contre le projet spécieux plus d'une fois présenté de transférer dans les colonies mêmes ces écoles de pratique coloniale.

Les renseignements que nous apporte l'auteur et les réflexions qu'il développe sur l'*Education européenne des Chinois*, ne sont ni de moindre valeur ni de moindre portée. Passant en revue les différents ouvriers de cette grande œuvre d'ailleurs à peine commencée, il montre quelle part y ont prise au XIXe siècle les missionnaires catholiques; part considérable malgré la petitesse de leur nombre, les difficultés de leur situation, et la concurrence chaque jour plus vive et mieux organisée des missions protestantes. Et de même que les missionnaires protestants ont puissamment contribué à répondre l'influence anglo-saxonne, de même, l'auteur l'établit par des faits, les missionnaires catholiques ont été jusqu'ici, d'une manière générale, pour l'action française des auxiliaires précieux. « Par qui seront remplacés ces humbles serviteurs de la France ? On n'en trouvera pas de plus dévoués; personne d'ailleurs n'est prêt pour les remplacer » (3). Se plaçât-on encore à un point de vue exclusivement humain, absolument laïque et extra-national -- ou, si l'on veut, au point de vue des Chinois eux-mêmes — la haute valeur éducatrice des écoles catholiques est reconnue par les protestants eux-mêmes : « L'éducation y est tout à fait appropriée à la situation et aux besoins de la population chinoise; et si l'on apprend moins de psaumes et de passages de la Bible que chez les protestants, les élèves y sont bien mieux

(1) Cf. p. 67.
(2) Cf. p. 94-96.
(3) P. 128.

préparés » (1). Ce qui n'empêche pas d'ailleurs que, tout en continuant à soutenir les missions catholiques dans la mesure où elles servent notre politique nationale, il faut multiplier les écoles laïques : « Ce n'est pas trop de toutes les forces françaises pour nous conserver notre rang » (2). Il est en particulier une forme d'enseignement bien laïque, bien positive que les missions d'ailleurs de tous pays n'ont garde de négliger, et que la France devrait s'efforcer de développer en son nom et à son profit : c'est l'enseignement médical ; et l'auteur renouvelle avec insistance le vœu formulé par lui dès 1899 de voir se fonder à Changhaï une Faculté française de médecine.

En terminant l'auteur aborde une question de haute pédagogie coloniale, dans l'examen de laquelle nous ne saurions entrer ici. Il s'agit de savoir dans quelle mesure l'intérêt du peuple colonisateur et l'intérêt même du peuple colonisé commandent d'initier les indigènes à la vie intellectuelle et morale de la nation dominatrice. Dans la discussion de ce grave problème, M. Courant fait preuve d'une grande largeur d'esprit et d'un jugement très sûr ; de même que sur telle question technique, comme de déterminer ce que vaut cette transcription phonétique de l'annamite en caractères latins qu'on appelle le *quoc-ngu*, son appréciation se fonde sur une connaissance intime des langues idéographiques de l'Extrême-Orient.

Traitant de plusieurs sujets d'une actualité générale et permanente, écrit par un homme d'une compétence indiscutée dont l'information est très vaste et très fraîche, ce petit volume sans prétention est un bon livre.

GEORGES WEULERSSE.

Julien Vinson. — *L'Inde et le Mahométisme*, 24 pages.

M. Vinson, chargé de remplacer M. A. Le Chatelier dans sa chaire de sociologie et de sociographie musulmanes au Collège de France a pris, comme sujet de cours, ***Les Musulmans de l'Inde, leur vie sociale, leur évolution, leur histoire***. Sa première leçon a porté sur l'Inde et le Mahométisme. En voici la conclusion : « Je crois fermement aujourd'hui que sous l'influence des idées européennes, l'Inde, un jour, moins éloigné peut-être qu'on le suppose, arrivera à l'unité, non pas l'unité absolue et complète, mais l'unité de vues, de tendances et d'éducation. Les barrières des castes s'abaisseront, les passions religieuses feront place à une large tolérance, les inimitiés de race s'effaceront, les différences de mœurs et d'habitudes seront moins accusées ; en même temps, le lien qui rattache les colonies à la métropole s'affaiblira, se relâchera, se dénouera de lui-même. Et alors nous verrons sans doute se réaliser là-bas l'organisation politique idéale, cette République fédérative où toutes les individualités conservent leur indépendance dans l'effort commun, où la volonté générale n'est que la résultante des volontés particulières, où la marche en avant, continue et régulière, est assurée par ces trois facteurs irrésistibles : la justice, le travail, la liberté ». Nous souhaitons qu'il en soit ainsi, non seulement pour l'Inde, mais encore pour nos pays d'Occident.

(1) Citation de M. Von Braudt, 33 *Jahre in Ost-Asien*, t. III, p. 95.
(2) P. 138.

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Bulletin mensuel de la société des professeurs de langues vivantes de l'enseignement public. — Sous le titre d'*Observations expérimentales*, **M. Pinloche** donne des résultats curieux au point de vue de la réforme accomplie il y a trois ans. Dans une bonne classe de troisième composée de 24 élèves parfaitement entraînés aux procédés de la méthode directe, il a lu et expliqué à fond en classe jusqu'à parfaite assimilation un petit conte, puis il leur en a dicté un court passage — sous une forme déterminée — pour être reconstitué en narration au passé. Les fautes qu'il a relevées dans 16 copies l'amènent à avouer en toute franchise qu'il trouve insuffisants les résultats obtenus : « Je ne crois pas pas, dit-il, que ce soit se montrer trop ambitieux que de demander à des élèves de troisième de savoir écrire à peu près correctement des phrases aussi simples... Tant que nous n'aurons pas atteint ce résultat, nous risquerons fort de voir s'évanouir des notions acquises aussi superficiellement et avec elles le fruit de tant d'efforts énergiques et consciencieux. « M. Pinloche demande à ses collègues de communiquer les constatations de ce genre qu'ils auront pu faire, afin qu'on puisse en tirer des conclusions vraies qui auront la valeur d'un diagnostic bien posé et nous éclaireront mieux que quoi que ce soit sur ce qui reste à faire ou à éviter pour assurer le triomphe définitif de la réforme.

Bulletin semestriel pour l'amélioration du sort de la femme et la revendicaiton de ses droits (janvier 1906). — M. Fichou a fait le 2 avril 1905 une conférence sur les *Femmes et la politique* où il a soutenu que « le droit de vote, aspect politique du féminisme, qui est lui-même une des formes particulières de la question sociale, a été pris en considération par des esprits éminents. Ses adversaires, d'accord souvent en principe, lui sont surtout hostile en matière d'application et d'opportunité. La question a fait un pas. On n'encourt plus le ridicule par le seul fait de l'examiner. Avec des champions comme les philosophes Stuart Mill, Secrétan, Marion, avec des académiciens comme MM. Faguet et Lamy, des juristes et des économistes comme MM. Turgeon et Max Turmann, on est tenté de dire que la cause est entendue ».

L'éducation moderne, *hygiène scolaire, éducation physique, biologie et pédagogie, enfants anormaux.* — Nos collaborateurs, les docteurs Jean Philippe et G. Paul Boncour publient chez Paulin une Revue qui s'adresse « surtout aux parents, aux professeurs, aux médecins, aux instructeurs, aux magistrats à tous ceux qui s'occupent de l'enfant pour l'élever et le bien élever ». Outre le programme développé par MM. Philippe et Boucour, le premier numéro contient des articles de M. Maire sur l'hygiène du livre à l'école, de M. Pierreson sur les enfants menteurs, de M. Jean Tillier sur l'éducation physique au Japon, de M. Paul Boncour sur les illettrés dans l'armée, des documents, des bibliographies, des Varia. Nous souhaitons bon succès à nos nouveaux confrères.

La Quinzaine (16 janvier-16 décembre 1905). — **G. Goyau**, *Fébronianisme et Joséphisme.* — **Borgo Nuovo**, *Dix-sept mois de pontificat.* « Pie X n'est pas un simple continuateur de Léon XIII, mais un réalisateur des principes posés par son prédécesseur ; il n'est ni le pape des conservateurs, ni le pape des innovateurs, mais le chef de l'Eglise qui, appuyé sur le passé, organise l'avenir religieux de l'humanité ». — **V. de Clercq**, *Les trusts.* — **D. Meunier**, *Mécanique des exercices spirituels* de S. Ignace de Loyola. En raison de leur caractère machinal, les *Exercices* seraient bons à faire non seulement un jésuite ou un chrétien, mais tout aussi bien un homme habile dans n'importe quel genre de travail ou d'étude. — **A. Koszul**, *Etudes religieuses. Le cas de Gladstone.* — **V. Ermoni**, *Le dogme et la morale dans la conscience religieuse.* — **M. Beaufreton**, *L'enseignement ménager en France.* Article très intéressant, rempli de faits et qu'auront intérêt à lire tous ceux qui s'occupent de l'enseignement ménager. La principale lacune de cet enseignement se trouve dans le manque de maîtresses ; la tâche qui s'impose avant tout est la formation d'un personnel enseignant. Le Conseil municipal de Paris a adopté un vœu tendant à la création d'un cours normal. — **A. Marvaud**, *Savant, politique et poète : Don Jose Echegaray.* — **H. Dauvergne**, *La religion dans l'évolution humaine. M. G. Le Bon.* Les religions sont fondées sur le sentiment ; leur influence est indépendante de la part de vérité qu'elles peuvent renfermer : elles agissent comme principe d'action. — **J. Laurentie**, *Le Code civil étend-il trop loin le droit de succéder?* Non : aucune raison sociale ne justifierait une restriction nouvelle du droit de succéder. — **Ch. Maréchal**, *Lamennais et Béranger. Documents inédits.* — **Ed. Le Roy**, *Qu'est ce qu'un dogme ?* Au point de vue intellectuel, les dogmes n'ont qu'un sens négatif : aussi convient-il de les étudier historiquement, en tant que réaction contre des doctrines antérieures. Mais ils ont avant tout un sens pratique, et en ce sens ils sont immuables. — **Ed. Montier**, *La gymnastique. Son histoire. Ses résultats.* — **G. Fonsegrive**, *Catholicisme et libre pensée.* L'homme n'est pas seulement un savant, il doit agir, et agir en coopération avec les autres hommes. La libre pensée, c'est-à-dire la nécessité de douter de tout ce qui n'est pas évident pour l'individu, est en contradiction avec la nécessité de l'action sociale. Le catholicisme, au contraire, qui n'a presque

rien d'intellectuel, puisqu'il n'affirme que des faits, porte à l'action. Dès lors, le choix entre la libre pensée et le catholicisme n'est pas affaire de raison, mais de volonté. — **A. Macaigne,** *Le problème des races aux Etats-Unis.* — **H. Hemmer,** *Réflexions sur la situation de l'Eglise de France au début du XXe siècle.* L'auteur estime que le catholicisme puisera dans la liberté qui résultera de la séparation un renouveau de force et de vitalité. — **G. Goyau,** *Un théologien autodidacte : Moehler.* — **L. Devismes de Saint-Maurice,** *Les Rosati et le patois picard.* — **L. Arnould,** *De la patience féminine dans l'éducation.* — **Latreille,** *Les derniers jours de Joseph de Maistre racontés par sa fille, Constance de Maistre.* — **Henry Madeleine,** *L'évolution du militarisme aux Etats-Unis d'Amérique.* — **A. de Lair,** *Un coup d'Etat académique.* Il s'agit de l'élection d'Odilon Barrot à l'Académie des sciences morales en 1854. — **G. Fonsegrive,** *Le moral et le social.* — **M. Salomon,** *Philosophie d'aujourd'hui.* — **Comte du Plessis de Grenédan,** *Education et culture féminines au XVIIe siècle.* — **R. d'Adhémar,** *Trois maîtres : Ampère, Cauchy, Hermite.* Ampère était ardent, passionné : il avait l'âme d'un romantique. Cauchy, homme pondéré et correct, eût été, au XVIIe siècle, qualifié de parfait « honnête homme ». Hermite fut un « sage » de l'antiquité, avec un sentiment mystique de la science. — **A. Bellanger,** *Les théories modernes de la criminalité.* — **A. Macaigne,** *José-Maria de Hérédia.* — **J. de Coussanges,** *Extensions universitaires et universités populaires en Belgique.* — La première Université belge qui ait institué des cours d'extension universitaire est celle de Gand, sous l'impulsion de Paul Frédéricq, en 1892. Ils disparurent, mais en 1893 Em. Vandervelde et Léon Leclère, ce dernier notre collaborateur, organisèrent l'extension universitaire de Bruxelles : on donna vingt-cinq cours de sept leçons d'une heure : la leçon était suivie d'une classe pendant laquelle les auditeurs demandaient des explications : on y distribuait des *syllabus* ou résumés du cours. Pendant la première année on eut 4.000 auditeurs. Lors de la scission qui amena la création de l'Université nouvelle à côté de l'Université libre, la première s'adjoignit une extension qui prit le nom d'extension universitaire de Belgique. Les deux extensions n'ont rien d'officiel. En dix années, l'extension universitaire de Bruxelles a organisé dans 49 localités 355 cours formant un ensemble de 1.800 leçons qui ont groupé 55.000 auditeurs réguliers. Certains syllabus ont été vendus à 17.700 exemplaires. On a généralement constaté, avec regret, que les auditeurs appartenaient plutôt à la bourgeoisie qu'à la classe ouvrière. A côté des Universités, le *Vooruit,* fédération ouvrière de Gand, qui possède un million et demi d'immeubles, plus de 500.000 fr. en banque et environ 600.000 fr. de marchandises, donne des leçons d'allemand, d'anglais, de couture, des concerts, des représentations théâtrales à l'Eléphant, local ainsi nommé parce qu'il est toujours bondé. Il possède une bibliothèque de 4 à 5.000 volumes. Enfin, parmi les extensions catholiques, il faut citer celle de l'Institut supérieur de l'Université de Louvain. Elle est inspirée, comme l'Institut lui-même, par la philosophie thomiste. Le créateur de cette extension fut Mgr Mercier, aujourd'hui archevêque de Malines, et le directeur effectif l'abbé Deploige, docteur en philosophie, qui dirige en même temps un cercle d'études sociales, l'école Saint Thomas d'Aquin.

E. Loup.

La Révolution de 1848 (9 novembre-décembre 1905). — **Hantich**, *La Révolution de 1848 en Bohême*.— **Matagrin**, *Le Comité des cultes en 1848*. — **Guyon**, *Les élections et Ledru-Rollin dans la Sarthe en 1848*. — **Monin**, *Notes sur les papiers Quinet relatifs à la Révolution de 1848*.

Hochschul-Nachrichten. — **N° 272, janvier 1905.** — Dr. Paul von Salvisberg. — *Liberté académique et lois de mai.* — Le problème de la liberté académique se trouve remis en discussion depuis que des corps d'étudiants, cédant aux excitations des politiciens, confondent la liberté académique avec le droit de supprimer la liberté d'autrui. Des étudiants des Hautes Ecoles techniques interviennent dans la politique étrangère à Prague et à Innsbruck, ou, en Allemagne, prétendent faire interdire les associations d'étudiants catholiques ou restreindre l'admission des étrangers. S. conjure les étudiants allemands de rester fidèles aux traditions libérales et de ne pas demander des *lois de mai* (lois d'exception) qui seraient encore plus dangereuses dans le domaine intellectuel que sur le terrain politique ; aux autorités, il recommande une indulgence bienveillante pour la jeunesse, toujours prompte à juger, et difficile à apaiser par des mesures de rigueur.

Prof. Dr Ph. Woker (Berne). — *Le caractère national et l'importance internationale de l'Université de Berne.* Discours rectoral à l'occasion du 70e anniversaire de la fondation de l'Université de Berne. Après un retour intéressant sur le passé, l'orateur conclut en ces termes : « Votre Université est un institut national ; le maître de cette maison est le peuple, les enfants de la maison sont ses fils et ses filles, qui viennent se préparer ici aux hautes professions dont l'Etat a besoin. Mais ce maître de la maison pratique la plus libérale hospitalité, dans la mesure où l'étendue de sa demeure la lui permet. Et la science que l'on cultive ici n'est pas un bien particulier, mais le bien commun de l'humanité. Quiconque est attiré ici par l'amour de la vérité et de la science et apporte avec lui le fonds intellectuel et moral qui le rend apte aux études supérieures, mérite d'être notre compatriote académique et l'hôte de notre peuple et saura se conduire comme il sied à un hôte ».

Relations entre la science allemande et la science américaine. — L'idée de créer des rapports plus étroits entre les Universités allemandes et américaines a fait des progrès à la suite des conférences que des professeurs allemands ont faites en Amérique à l'occasion de la dernière Exposition universelle. Un projet intéressant surtout les Universités de *Berlin* et *Harvard* est appuyé par les professeurs *Harnack*, *Lamprecht*, etc. ; l'empereur y a fait une allusion sympathique lors de la réception diplomatique du 1er janvier. Jusqu'à présent, la réciprocité consistait en ce que des savants allemands allaient enseigner en Amérique et que des étudiants américains venaient s'instruire en Allemagne. On chercherait maintenant à rétablir l'équilibre en demandant à des savants américains de faire des cours dans des Universités allemandes et

en envoyant pour quelques semestres des étudiants allemands aux Universités américaines. L'Amérique est bien préparée à recevoir ces visiteurs. Dans une centaine d'Universités et de Collèges, qui ont tous une section allemande, le quart au moins sur 30.000 étudiants suivent des cours en allemand. — *Nouvelles locales et personnelles* (Conflit à la Haute Ecole technique de Brunswick entre les étudiants et le Sénat académique à propos de la question des étrangers. — Démonstration d'étudiants russes à Darmstadt devant l'ambassade russe pour protester contre la guerre russo-japonaise, contre les incidents de Pétersbourg et l'autocratie. — Conflit à Hanovre entre les étudiants hostiles aux corporations confessionnelles et l'administration de la Haute Ecole technique. — Protestation des étudiants de Marbourg contre l'atteinte à la liberté académique commise à Hanovre ; appel à tous les étudiants allemands en faveur d'une protestation unanime). — *Etranger.* — *Bibliographie.* — *Photographie* (Acétonsulfite Bayer pour le ralentissement des développements rapides). SIGWAL.

Revue pédagogique (15 juillet 1905). — **Gustave Scheid,** *La curiosité et l'interrogation.* Considérations sur les défauts des méthodes pédagogiques actuelles : l'interrogation du maitre à l'élève est artificielle, l'interrogation faite par l'élève qui désire satisfaire sa curiosité naturelle serait plus logique et plus fructueuse ; il faudrait donc enseigner à l'enfant l'art de bien interroger, le rôle de l'éducateur étant de répondre avec art. Cette méthode serait plus conforme à la marche naturelle de l'esprit des enfants. — **Maurice Pellisson,** *Les bibliothèques populaires en Allemagne* (L'origine des bibliothèques populaires remonte en Allemagne à l'époque de Luther, mais elles se sont surtout développées dans la seconde moitié du XIXe siècle. Depuis 10 ou 15 ans, elles tendent à devenir une institution de culture générale ; un groupe de réformateurs demande qu'elles soient confiées à des bibliothécaires spéciaux et complétées par des salles de lecture. A l'heure actuelle l'Allemagne présente le spectacle d'une véritable renaissance des bibliothèques populaires). — **V.-H. Friedel,** *La préparation professionnelle des instituteurs dans les Universités à l'étranger,* 1er article (La question de la préparation universitaire des Instituteurs est à l'ordre du jour dans un certain nombre de pays. Elle se présente en Allemagne comme une revendication professionnelle et sociale. Les Instituteurs allemands réclament une préparation professionnelle scientifique, c'est-à-dire, une initiation scientifique aux connaissances que seule l'Université peut leur donner, et une préparation pédagogique scientifique que les Universités allemandes ne paraissent pas disposées à leur donner. La préparation universitaire des instituteurs entrainerait un certain relèvement social de leur situation professionnelle. — **B. Jacob,** *La vraie religion selon Pascal* (Analyse de l'ouvrage publié sous ce même titre par M. Sully Prud'homme). — **J. Baudrillard,** *Les Fêtes de la mutualité* (des 17 et 18 juin 1905). — **J. T.,** *L'Enseignement du calcul.*

— (15 août 1905). — **Gasquet,** *Conseils à la jeunesse.* Discours prononcé à la distribution des prix du lycée Louis-le-Grand (Conclusion :

pour soutenir à travers la vie l'énergique effort que la patrie exige de nous, il faut se choisir un idéal élevé, composé des plus pures traditions de notre race, idéal qui, dans les moments d'épreuve, nous maintiendra au niveau des grands devoirs et des sacrifices nécessaires) — **G. Lefèvre,** *Oberlin* (Analyse critique de la « claire, solide et intéressante étude », une thèse de doctorat d'Université, que M. Ed. Parisot a consacrée au célèbre éducateur Oberlin) — **J. Baudrillard,** *L'enseignement professionnel en Suisse, Autriche-Hongrie et Allemagne* (Exposé des résultats généraux de l'enquête faite en octobre 1904 par une délégation qu'avait nommée le conseil municipal de Paris. L'enseignement professionnel suisse vise l'universalité des apprentis du commerce et de l'industrie. En Allemagne la question de l'enseignement professionnel est considérée comme capitale ; tous les pouvoirs, toutes les classes travaillent à la résoudre. En Autriche et surtout à Vienne, les cours professionnels offrent également une grande vitalité. La France devra faire un effort considérable si elle veut conserver son rang dans le concert des peuples civilisés). — **V.-H. Friedel**, *La préparation professionnelle des Instituteurs dans les Universités de l'étranger*, 2ᵉ article (En Angleterre, l'expérience semble avoir prouvé que les avantages de la préparation des instituteurs et institutrices par les Universités l'emportent largement sur les désavantages. Aux Etats-Unis, la préparation professionnelle du personnel primaire se fait sous le patronage des Universités ; la plupart ont leur chaire de pédagogie et quelques-unes de ces chaires ont pris un développement considérable). — **Georges Seure**, *Une excursion universitaire en Grèce* (Cette excursion fut faite à l'occasion du premier Congrès international d'archéologie qui s'est tenu à Athènes au mois d'avril 1905. En ce qui concerne les travaux du Congrès, l'auteur se borne à signaler l'accord complet des délégués internationaux sur l'introduction de l'étude de l'archéologie dans l'enseignement secondaire). — **C. Jeannot** et **J. Lescoffier,** *Revue de l'Etranger : l'Enseignement primaire en Danemark.*

M. Procureur

La Petite Revue. — Un groupe de jeunes gens se propose : 1° d'intéresser la jeunesse à la vie intellectuelle de notre époque, 2° de montrer la jeunesse sous son véritable aspect ; 3° de publier des œuvres de jeunes (52, boulevard Rochechouart). Nous leur souhaitons bon succès.

Le Gérant : F. PICHON

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

A. Croiset, doyen de la Faculté des Lettres, Président.
Darboux, doyen honoraire de la Faculté des Sciences, vice-président.
Larnaude, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
Hauvette, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure, séc.-gén.-adj.
Appel, de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences de Paris.
Audibert, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Aulard, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Bernès, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
Berthelot, de l'Institut, prof. au Collège de France.
Bloch, professeur à la Sorbonne.
Debove, doyen de la faculté de médecine.
G. Blondel, docteur ès lettres.
Emile Bourgeois, professeur à la Sorbonne et à l'Ecole libre des sciences politiques.
Boutmy, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
Boutroux, de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.
Brouardel de l'Institut, professeur à la Faculté de Médecine.
Daguin, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
Dastre, professeur à la Faculté des Sciences.
Dejob, professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Paris.
Jules Dietz, avocat à la Cour d'appel.
Edmond Dreyfus-Brisac
Egger, professeur à la Faculté des Lettres.
Esmein, de l'Institut, professeur à la Faculté de droit.
Flach, professeur au Collège de France.
Gariel, professeur à la Faculté de médecine.
Gérardin, professeur à la Faculté de droit.
Giard, de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences
Glasson, de l'Institut, doyen de la Faculté de Droit.
C. Jullian, professeur au Collège de France.
Lavisse, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres. Directeur de l'Ecole Normale supérieure.
Louis Legrand, correspondant de l'Institut, cons. d'Etat.
A. Leroy-Beaulieu, de l'Institut, professeur à l'Ecole des sciences politiques.
Lelong, chargé de cours à l'Ecole des Chartes.
Lippmann, de l'Institut, prof. à la Faculté des sciences.
Luchaire. de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
Lyon-Caen, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
Moissan, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
G. Monod, de l'Institut, président de la 4e section à l'Ecole des Hautes Etudes.
Perrot, de l'Institut, directeur honoraire de l'Ecole Normale supérieure.
Picavet, directeur-adjoint à l'Ecole des Htes Etudes.
Poincaré, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
Richet, de l'Institut, prof. à la Faculté de médecine.
A. Sorel, de l'Académie française, professeur à l'Ecole des sciences politiques.
Tannery, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure.

CORRESPONDANTS DÉPARTEMENTAUX ET ÉTRANGERS

Altamira y Crevea, Professeur à l'Université d'*Oviédo*.
Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Ch. W. Benton, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr Buchelem, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Cézar-Bru, professeur à l'Université, Aix-Marseille.
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dessertraux, professeur à l'Université de Dijon.
Drtina, Professeur à l'Université tchèque de *Prague*.
Darey, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Alcée Fortier, Professeur à Tulane University, *New-Orléans*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Gaudenzi, Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr Grünhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Giner de los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Hamel (van), professeur à l'Université de *Groningue*
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. Holland, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
R. Junod, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
Dr Launhardt, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.
L. Leclère, Professeur à l'Université libre de *Bruxelles*.
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr Nældeke, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
H. Schiller, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr Sjoberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Siebeck, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. Sacerdoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing, Professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr Stoerk, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Prof. à l'Université de *Christiania*.
Dr Thoman, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
Dr J. Wychgram, (Leipzig).
Xénopol, recteur de l'Université de Jassy, correspondant de l'Institut.

Exposition Universelle (1900) MÉDAILLE D'OR Enseignement supérieur (Classe 3)

VINGT-SIXIÈME ANNÉE. — VOL. LI. — N° 4. 15 AVRIL 1906.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef : FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE :

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE

Ancienne Librairie Chevalier-Marescq et Cie et ancienne Librairie F. Pichon réunies

F. PICHON et DURAND-AUZIAS, administrateurs

Librairie du Conseil d'État et de la Société de Législation comparée

20, rue Soufflot, (5e arrt)

1906

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent-être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.
Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 h. 1/2 à 5 heures.
Pour l'administration et la rédaction, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois
20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL : France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2** fr. **50**

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 32 vol. de 1881 à 1896. . . **200** francs.

MM. les Collaborateurs qui désirent un tirage à part ou un extrait de leur article, sont priés d'en adresser la demande à la librairie, au moment où ils renvoient leurs épreuves. Il n'est pas fait de tirage pour moins de cent exemplaires.

PRIX DES TIRAGES A PART

8 PAGES AVEC COUVERTURE		16 PAGES AVEC COUVERTURE	
100 exemplaires........	**20** fr.	100 exemplaires........	**25** fr.
Par 50, en plus,........	**5** fr.	Par 50, en plus	**6** fr.

SIMPLES EXTRAITS

Feuilles de 16 pages sur le tirage sans pagination spéciale et avec la couverture de la Revue............ **6** fr. le 100

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

EN GRANDE-BRETAGNE

L'ORGANISATION DE CET ENSEIGNEMENT A LIVERPOOL

La Grande-Bretagne fait actuellement un effort colossal pour mettre son enseignement technique, professionnel et commercial au niveau de celui de ses voisins du continent. Jusqu'à ces dernières années, il n'existait qu'à l'état embryonnaire, partagé entre quelques cours spéciaux dans les Universités (1), quelques écoles ou instituts, fondations privées (2), et quelques centres (3) d'enseignement peu nombreux et coûteux, à la portée seulement des classes riches.

Mais comment l'ingénieur, le chimiste, le commerçant, le banquier, etc., se préparent-ils à leurs professions? Pour les uns comme

(1) Les Universités les plus réputées sont : Oxford fondée en 1262, Saint-Andrews en 1411, Glascow en 1450, Cambridge en 1473, Aberdeen en 1494, Edimbourg en 1582, Dublin en 1591, Durham en 1831, Londres en 1836, Manchester en 1880, Birmingham en 1900, Liverpool en 1903.

Comme dans nos Universités on y peut suivre certains cours spéciaux, variant selon l'industrie de la région

(2) Les écoles ou instituts comme, par exemple, l'institut des Banquiers d'Ecosse fondé en 1876, ceux de Londres et de Liverpool, dus les uns comme les autres à l'initiative privée et faisant des cours élémentaires de Banque et des conférences dans tous les grands centres ; l'union des instituts de Lancashire et Cheshire fondée en 1839, fonctionnant dans ces deux provinces où elle a établi des cours de toutes sortes, etc., etc.

(3) Eton, Harrow, Cambridge, Oxford, etc.; on y peut suivre un enseignement technique supérieur, mais très coûteux. Les frais de scolarité y varient de 5 à 10.000 francs par an.



pour les autres la fréquentation de cours séparés, avant ou après l'entrée en apprentissage, voilà tout ce que nous trouvons. Puis l'apprentissage qui existe encore partout et par lequel passent les riches comme les pauvres.

Pour ces raisons beaucoup d'Anglais fréquentent les écoles spéciales de France, d'Allemagne et d'Amérique. Mais cette lacune avait frappé, depuis longtemps, de grands commerçants et de grands industriels. Sous leur impulsion énergique, quelques cours spéciaux furent fondés, dont les bons résultats furent vite appréciés : l'enseignement professionnel et technique était créé, mais ses débuts furent timides. Son existence ne remonte pas à plus d'une cinquantaine d'années. De 1852 à 1883, il fut aidé, subventionné chichement par le Département des Arts et des Sciences (grants to science and art classes), mais seulement pour des cours spéciaux et limités. Les souscriptions privées faisaient le reste.

The City and Guilds of London Institute fut la première organisation officielle.

Sorte d'institut commercial, elle doit son existence au « City of London Parochial Charities act » de 1883. Puis vint le « Technical Instruction act » de 1889 qui accorda aux County Councils le droit d'imposer une taxe de 10 centimes par livre sterling de revenu pour l'établissement et l'entretien de l'instruction technique. En 1890 une allocation du ministre des Finances, un Exchequer Grant. (customs and excise money) (1) fut employée, à la suite d'un changement de destination, à subventionner l'instruction technique.

Cette subvention, au début de 8.000.000 de francs, fut augmentée considérablement et en 1902 elle fut portée à 25.000.000 de francs environ. En 1902 un nouvel act étend encore l'action des councils de counties et de county Boroughs. Des comités d'éducation composés de membres de ces deux conseils et de quelques fonctionnaires de l'instruction publique réorganisent l'éducation technique. En matière de finance, ces comités peuvent lever presque toutes les taxes jugées nécessaires pour l'éducation secondaire et technique. Dans les county councils le montant des taxes est illimité ; dans les councils de county Boroughs la taxe ne peut dépasser 20 centimes par livre sterling de revenu, à moins d'une autorisation spéciale du Local government Board. L'enseignement technique a donc aujourd'hui son existence matérielle assurée. Son programme ? Toutes les connaissances humaines. Son application très large, très élastique

(1) Appelé aussi Whisky money, car à l'origine, cette somme était destinée à l'expropriation de public houses.

est laissée entièrement à l'initiative des comités locaux. Mais on est encore en pleine période d'essais.

Dans les différentes organisations que nous avons étudiées, nous avons été frappés par les mêmes caractéristiques excellentes selon nous :

α) Rien que des enseignements pratiques.

β) Gratuité de scolarité presque complète.

γ) Enseignement non pas centralisé dans un seul institut, un seul bâtiment, mais répandu dans tous les quartiers des villes, de façon à faciliter spécialement aux classes moyennes et ouvrières l'accès de ces cours.

δ) Heures intelligemment choisies, soit dans l'après-midi, soit dans la soirée.

ε) Personnel admirablement recruté et largement rétribué. En moyenne de 8 à 10 francs par heure. De toute la Grande-Bretagne, c'est le Lancashire, qui selon nous a obtenu les meilleurs résultats. Et dans ce comté, la ville de Liverpool, grâce à la vigoureuse impulsion qu'a donnée à cet enseignement son directeur actuel, qui fut aussi son créateur, M. W. Hewitt, peut être citée comme exemple.

Il y a trois enseignements parallèles.

1) Ecoles du soir d'études complémentaires.

Elles existent dans chaque quartier avec un personnel fixe d'un directeur, deux professeurs, et un professeur par chaque groupe de 25 élèves. La session dure du 18 septembre au 8 avril. Elle peut être prolongée jusque fin juin si un nombre suffisant d'étudiants le demande. Les élèves doivent avoir au moins 13 ans. Il y a un cycle d'études, qui durent 4 ans, à raison de 2 classes de 2 heures par semaine. Les frais de scolarité varient de 2 francs à 5 francs par session selon l'âge et le sexe. La gratuité complète est accordée facilement.

En effet les élèves pauvres ou travaillant particulièrement bien, sont dispensés de payer leurs frais de scolarité ou en sont remboursés. Les classes suivies par des femmes seules ne durent qu'une heure et demie. Le programme comprend 3 sortes d'études : littéraires, commerciales ou domestiques, et industrielles. Ce sont les matières de notre brevet élémentaire et en plus, la comptabilité, la sténographie, la couture, la coupe, la cuisine, la lessive, etc.

2) Instituts techniques.

Ils donnent un enseignement d'un degré supérieur. En général les étudiants doivent être âgés d'au moins 18 ans. La durée des cours est de 2 ans.

Le programme des études comprend la chimie, la physique, le



dessin, l'architecture, la comptabilité, les langues modernes, le latin, la musique, l'hygiène, les pansements, etc.

Les frais de scolarité ne sont pas élevés : 6 francs par session, pour deux heures par semaine pour les adultes de moins de 21 ans, et 9 francs pour ceux de plus de 21 ans. Quant aux dames elles paient 1 ou 2 francs de moins que les messieurs.

3) La troisième catégorie de cours comprend tous les cours spéciaux établis dans les différents centres d'instruction technique, tels que :

1° Cours pour sourds-muets ;
2° Cours de menuiserie ;
3° Cours de sculpture, polissage :
4° Travail des métaux ;
5° Constructions mécaniques ;
6° Electricité, etc.

Les frais de scolarité pour ces cours sont en général un peu plus élevés. Selon la matière ils varient entre 6 francs et 25 francs. Les directeurs de ces écoles, qui ne sont occupés que le soir, sont bien rémunérés : 1.000 francs à 1.500 francs par session pour les directeurs, 500 francs à 1.000 francs pour les directrices. Les titulaires de ces postes peuvent remplir d'autres fonctions durant le jour.

A Liverpool le centre technique le plus important est la central technical municipal School.

Chaque année le nombre et la variété des sujets enseignés augmentent. Il suffit qu'un cours soit demandé par une dizaine d'étudiants pour que le comité directeur en accorde la création. Actuellement les études de ce centre durent 3 ans. Elles comprennent les mathématiques, la physique, la chimie, la construction, la métallurgie, l'imprimerie et la reliure, la carrosserie, la meunerie, la boulangerie, la charronnerie, l'automobilisme, la fabrication du gaz d'éclairage, etc.

Nous terminerons notre énumération en citant l'école des langues modernes et de commerce, l'école des beaux-arts, le collège nautique, l'école de cuisine et celle d'hygiène, dépendant les uns et les autres de l'enseignement technique et professionnel.

Quels sont les résultats obtenus?

Liverpool est une ville de 700.000 habitants. Dans l'année 1904-1905, les écoles du soir d'études complémentaires au nombre de 35 pour hommes et de 23 pour femmes, ont été fréquentées par 10.411 étudiants, dont 6.455 garçons et 3.966 filles, soit une augmentation sensible sur l'année 1903-1904, pendant laquelle la fréquentation n'avait été que de 5.296 pour les garçons et 3.215 pour

les filles. Une analyse de l'âge des étudiants donne les résultats suivants :

	hommes	femmes	total
	—	—	—
au-dessous de 15 ans . . .	1.969	1.225	3.194
entre 15 et 21 ans	2.863	1.851	4.714
au-dessus de 21 ans . . .	431	343	774

Dans les instituts techniques il y eut en 1904-1905, 7.798 étudiants. Il y avait eu l'année 1903-1904. 6.836 étudiants. Une analyse de l'âge des étudiants nous donne les résultats suivants :

au-dessous de 15 ans, 163,
entre 15 et 21 ans, 2.513,
au-dessus de 21 ans, 1.826.

Quant à l'école technique municipale pendant la session 1904-1905, il y eut 2.320 étudiants, dont :

au-dessous de 15 ans, 15,
entre 15 et 21 ans, 1.128,
au-dessus de 21 ans, 1.177,

au total 2.320, et en y comprenant les auditeurs libres, 4.327.

En 1903-1904 le nombre des étudiants était à peu près analogue, 2.260, et en y comprenant les auditeurs libres, 4.695.

Par ce court résumé on voit qu'en Grande-Bretagne, les efforts les plus louables et les plus énergiques sont faits en faveur de l'enseignement professionnel et technique. Il y est né plus tard que dans les autres pays du continent, mais aujourd'hui établi partout et partout largement subventionné, il semble avoir rattrapé le temps perdu.

Comme dans presque toutes les branches de l'activité humaine. la France, là encore, a ouvert la voie et donné l'exemple. Pour ne nous laisser ni gagner ni dépasser, il faut redoubler d'efforts et ne pas nous endormir sur les résultats acquis.

VICTOR PARAF,
Avocat

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES JEUNES FILLES

La *Société d'enseignement supérieur*, dans ses séances du 11 et du 18 mars 1906 (1), a voté des résolutions qui nous paraissent mériter l'attention de nos lecteurs. Elles donnent satisfaction à nos correspondants qui avaient pris la peine d'étudier la question à tous ses points de vue ; elles répondent à tous leurs souhaits, elles résolvent toutes les difficultés et parent à tous les inconvénients théoriques, en laissant à chaque groupement universitaire le soin d'adapter l'institution au milieu même dans lequel elle doit fonctionner.

I

La première de ces résolutions est ainsi formulée :

« ***Pour l'enseignement supérieur proprement dit, les jeunes filles suivront, comme les jeunes gens, les cours et conférences ordinaires de l'Université : il n'y a pas lieu de créer des Universités féminines proprement dites*** ».

Mme Lampérière avait demandé, dans la *Revue* du 18 octobre 1903, la création d'un enseignement supérieur féminin qui se serait différencié par la méthode de l'enseignement supérieur masculin. En fait, une organisation de ce genre apparaît comme une concurrence à l'Université proprement dite et aux lycées de jeunes filles. Sans doute la Russie nous en présente un exemple, mais comme l'a bien montré M. Lannes, qui nous l'a fait connaître dans la *Revue* du 15 octobre 1904, c'est parce qu'on avait refusé aux jeunes filles l'entrée dans les Universités ordinaires, qu'on avait fini par créer, en leur faveur, des établissements similaires. Surtout on craignait qu'une Université féminine n'apparût, en bon nombre de centres régionaux, comme propre à ruiner l'enseignement secondaire créé avec tant de peines et d'efforts. « Nous avons voulu, écrivait un professeur d'Université, dans la *Revue* du 15 avril 1905, réaliser un projet analogue à celui de M. Souriau : certains cours déjà existants auraient été ouverts aux jeunes filles dont les études seraient terminées au lycée. D'autres cours spéciaux

(1) Voir dans les *Revues* du 15 mars et du 15 avril les comptes rendus de M. Caudel.

auraient été institués à leur usage personnel comme à celui des jeunes mères de famille qui auraient voulu compléter leur instruction. Nous avons rencontré une opposition irréductible, fondée sur ce que l'institution nouvelle porterait obstacle au recrutement du lycée ». C'est à ce point de vue que se plaçait M. Lemercier, dans la *Revue* du 15 avril 1905 : « Le personnel enseignant de nos lycées et collèges de jeunes filles peut donner une instruction et une éducation complètes ». C'est en ce sens que nous ont écrit beaucoup de professeurs d'Université et de représentants des lycées de jeunes filles.

Il fallait d'ailleurs, en droit, tenir compte d'une distinction nécessaire qui a été nettement faite par M. Croiset. S'il s'agit de donner une culture générale et d'exposer les grands résultats auxquels aboutissent les sciences mathématiques, physiques, naturelles, historiques et morales, on peut penser à une adaptation qui serait différente pour les jeunes filles de ce qu'elle est pour les jeunes gens, en raison même des fonctions différentes que les uns et les autres doivent remplir dans la vie. Au contraire, si l'on veut enseigner la théorie et la pratique des méthodes par lesquelles on poursuit la recherche de la vérité, il n'y a pas deux façons de procéder et de préparer des étudiants à faire à leur tour œuvre scientifique. C'est ce qu'avaient fort bien vu nos correspondants : « Si les jeunes filles et les jeunes femmes veulent un enseignement supérieur, écrivait M. Lemercier, elles n'ont qu'à s'adresser aux Universités et suivre ceux des cours qui leur agréent, ce qu'elles font déjà à Caen où 35 étudiantes, étrangères ou françaises, sont immatriculées à la Faculté des lettres. — Dans les villes où il y a une Université, écrivait C. Auclin dans la *Revue* du 15 août 1905, on enverra les jeunes filles qui auront terminé leurs études au lycée, suivre les cours de l'Université masculine. Dans les villes où il n'y a pas d'Université, on créera des cours d'enseignement supérieur qui satisfassent pleinement aux besoins modernes de culture scientifique, sans se préoccuper de répondre à un idéal suranné et irrationnel de l'éducation féminine ».

II

Donc il n'y aura pas d'Universités féminines au sens propre du mot. Mais il n'en résulte pas qu'il faille s'en tenir, pour l'enseignement supérieur des femmes, à ce que donnent les Universités actuelles. C'est ce qu'indique la seconde résolution adoptée par la Société.

« *Il serait désirable qu'un enseignement complémentaire de celui des*

lycées et visant surtout à donner la culture générale fût institué : les Universités, après entente avec l'enseignement secondaire des jeunes filles (professeurs et anciens élèves) utiliseraient certains cours qui existent déjà et créeraient les enseignements complémentaires qui seraient jugés nécessaires ».

En donnant cet enseignement comme portant sur la culture générale, par conséquent sur l'exposition des vérités acquises plus que sur la recherche des vérités encore cachées, on le distingue manifestement de ce qui se fait, sinon dans les cours publics, au moins dans les cours fermés et les conférences de nos Universités. En le présentant comme complétant celui des lycées, en demandant une entente des Universités avec les associations d'anciennes élèves et les maîtresses des lycées de jeunes filles, on écarte toute idée de concurrence et on répond ainsi, par avance, aux objections qui avaient été présentées au projet de M. Souriau et à tous ceux qui avaient voulu réaliser une œuvre analogue.

Selon les cas, on s'inspirera de ce qui s'est fait, depuis près de 40 ans, à l'Association pour l'enseignement secondaire des jeunes filles à la Sorbonne. Ou bien l'on tiendra compte de ce qui a été organisé à la Faculté des lettres de Lyon : « Pour être autorisé à établir un droit d'études, écrit M. Clédat dans la *Revue* du 15 novembre 1903, l'Université institua un certificat d'études supérieures réservé aux jeunes filles. Mais aucune des 22 jeunes filles qui suivirent les cours et qui étaient en état de se présenter à l'examen ne s'y présenta. Sur le conseil de pères de famille, l'enseignement fut limité au semestre d'hiver, avec 6 heures par semaine, le matin, de 9 heures 1/2 à 11 heures 1/2 les lundis, mercredis et vendredis. Des professeurs appartenant aux quatre Facultés furent chargés de le donner. Les cours portaient sur la philosophie morale et la pédagogie, sur le droit, sur les sciences, sur l'histoire et la géographie, sur la littérature, sur l'histoire de l'art et de la langue. Les sujets traités, rôle des femmes dans l'éducation, la famille, le droit de punir, les théories bactériennes et leur application à l'étude des maladies infectieuses et de l'hygiène, l'Europe contemporaine depuis 1870, le théâtre grec, les Provinces dans la littérature française, l'histoire des principaux genres musicaux, le mobilier, les grandes lois de la transformation des sons et de l'évolution des sens, etc., etc., montrent amplement qu'on s'est proposé de compléter, non de doubler ou de suppléer ce qui est bien fait dans les lycées ou collèges de jeunes filles.

De même on pourra, pour cette organisation, consulter le plan tracé par M. Maurice Souriau. Les frais, disait-il (*Revue internationale de l'enseignement* du 15 janvier et du 15 juin 1905), seraient sup-

portés uniquement par les élèves qui suivraient ces cours. Ceux-ci auraient lieu de décembre à Pâques, les matins de 9 à 11 heures, au Palais universitaire. Il y aurait une série de cours de culture générale, physique et chimie, avec instruments et appareils, histoire de tous les temps et de tous les pays, mais surtout histoire de la Normandie (M. Souriau parle pour Caen) et histoire contemporaine, géographie enseignée scientifiquement, littératures anciennes, étrangères et françaises, esthétique, cours pratique de cuisine, d'hygiène, surtout de la première enfance. Il n'y aurait ni examens ni diplômes.

III

Enfin la Société a formulé la proposition suivante :

« *Il serait désirable qu'un enseignement et des cours analogues fussent créés, quand cela est possible, dans les principales villes de la circonscription universitaire* ».

C'est la *Société des amis de l'Université* qui, avec l'aide de l'Université, a organisé à Lille des cours d'enseignement supérieur pour les jeunes filles sorties des lycées. De même que cette société a organisé pour toute la région du Nord, des conférences d'extension universitaire à l'usage de tous, elle pourrait, en raison même de la facilité des communications, instituer, pour les principales villes, des cours d'enseignement supérieur identiques à ceux qu'elle a créés au siège même de l'Université. Et il pourrait en être de même dans beaucoup d'autres Universités.

En résumé, l'enseignement féminin des lycées et des collèges serait complété de deux façons diverses. Les Universités, dans leurs cours fermés et leurs conférences, recevraient les jeunes filles comme les jeunes gens qui voudraient préparer des diplômes ou faire œuvre scientifique. Les cours actuels, complétés par certains cours reconnus nécessaires, donneraient une culture générale plus complète que celle des lycées aux jeunes filles de la ville universitaire et parfois des villes voisines. Toutes les institutions existantes seraient conservées et utilisées, de manière à obtenir de leur fonctionnement tous les résultats qu'on en peut espérer.

FRANÇOIS PICAVET.



Y A-T-IL UN “ ESPRIT PRIMAIRE ” ? (1)

Il y a un « Esprit primaire » de même qu'il y a un esprit universitaire, — de même qu'il y a un esprit militaire, de même qu'il y a un esprit judiciaire, de même qu'il y a un esprit commercial. Il y a un même esprit partout où une classe d'hommes se rencontre avec les mêmes habitudes, les mêmes desseins, les mêmes aspirations. C'est vrai des avocats, des médecins, qui, étudiants, jouissent d'une entière liberté. C'est vrai, à plus forte raison, des officiers préparés dans des écoles spéciales, des instituteurs façonnés par les Ecoles normales, dont les maîtres reçurent eux aussi la même éducation. Les professeurs de Saint-Cloud et de Fontenay peuvent entamer cet esprit, ils ne le détruisent pas : d'abord ils s'adressent à une partie seulement des futurs maîtres des Ecoles normales ; la grande masse des « Primaires » leur échappe. Et puis cette élite elle-même arrive déjà stylée, toute prête à se continuer. Une classe comprend l'action du maître, elle comprend aussi et surtout l'action des élèves les uns sur les autres, et celle-ci est la plus forte parce qu'elle est ancienne, collective et continue. Une classe résiste souvent à un maître, un élève ne résiste guère à sa classe. Un auditoire comme celui de Saint-Cloud est un prisme avec son indice propre de réfraction ; les écoles normales ont fourni le cristal et taillé les angles. Après cela, qu'on vienne dire : « Nous ne dogmatisons pas, nous développons le goût de la critique ! » — Qu'importe ! Il y a critique et critique : c'est *la manière* qui compte. Qu'est-ce donc que cette manière ? qu'est-ce enfin que « l'Esprit primaire » ?

I

C'est d'abord un ensemble de qualités qu'il serait inique de méconnaître. La plus caractéristique, celle où toutes les autres sem-

(1) Extrait du *Manuel général* du 3 février 1906.

blent se résumer, c'est *le sérieux*. L'instituteur sait de quel poids l'éducation pèse sur la nature humaine et ce qu'elle peut en bien et en mal. Dans le monde des théoriciens, les uns la croient impuissante à modifier le caractère natif; selon d'autres, au contraire, elle seule le façonnerait à son gré : les deux thèses sont extrêmes et toutes deux fausses, mais la seconde a plus de fécondité, et, s'il fallait choisir, c'est elle que l'instituteur choisirait. Il a d'autre part très vif le sentiment de sa mission sociale. L'éducation vise, par delà la formation individuelle, la formation de tous les enfants ensemble, de la nation de demain ; et là encore, il pèche par excès plus que par défaut. Volontiers, la génération sortie de ses mains, il la voit pénétrée de ses propres idées, pétrie à son image. Illusion, mais illusion féconde ! Une génération trompe toujours l'attente de ceux qui la préparèrent, et par là l'histoire s'ouvre à toutes les transformations. Mais l'éducation reste un des principaux facteurs de ce renouvellement. Si elle récolte autre chose que ce qu'elle a semé, elle ne récolte que parce qu'elle a semé.

L'instituteur a la foi, foi à la nature humaine et à la raison, foi au progrès, foi à la science, instrument souverain du progrès. Pénétré de son rôle, il prétend en rester digne. Educateur, il donne l'exemple de la probité et des mœurs. Les inimitiés toujours à l'affût de ses défaillances le surprennent rarement.

Souvent fils de paysan, il a la vigueur du paysan ; jeune, il a la gaieté robuste, l'insouciance rieuse de son âge : et pourtant il conserve le sérieux, le sérieux de l'homme de foi. De là son ardeur au travail, son zèle soutenu, son élan sans cesse renouvelé. Les six heures de classe quotidienne se grossissent des deux ou trois heures de besognes complémentaires, leçons préparées, devoirs corrigés (1) ; toutes à leur tour s'enflent d'autres heures consacrées aux œuvres post-scolaires : cours d'adultes, conférences du soir, sociétés d'anciens élèves, mutualités, etc. Pour lui, la journée de huit heures est trop souvent un minimum.

Il est modeste. Ceci peut surprendre : on parle tant de sa suffisance et de sa morgue ! Rien pourtant n'est plus vrai. l'Instituteur peut être tout ensemble orgueilleux et simple. Il a comme l'officier, comme le juge, comme le prêtre, l'orgueil collectif, impersonnel, de sa classe et de sa fonction ; mais individuellement c'est la modestie qui domine : il se juge petit, trop petit parfois, en regard de ceux qui le dépassent par les titres et par leur situation : il écoute, tout prêt à l'admirer, le professeur de Faculté qui s'adresse

(1) Sans compter les cantines scolaires.



à lui. Il est très sensible aux attentions et aux prévenances. Les attitudes hautaines le blessent, les dédains altiers le meurtrissent. En revanche les chefs à l'accueil aisé et cordial conquièrent d'emblée sa pleine confiance, et il enveloppe de sa gratitude les maîtres des Lycées ou des Universités qui s'intéressent à sa mission.

II

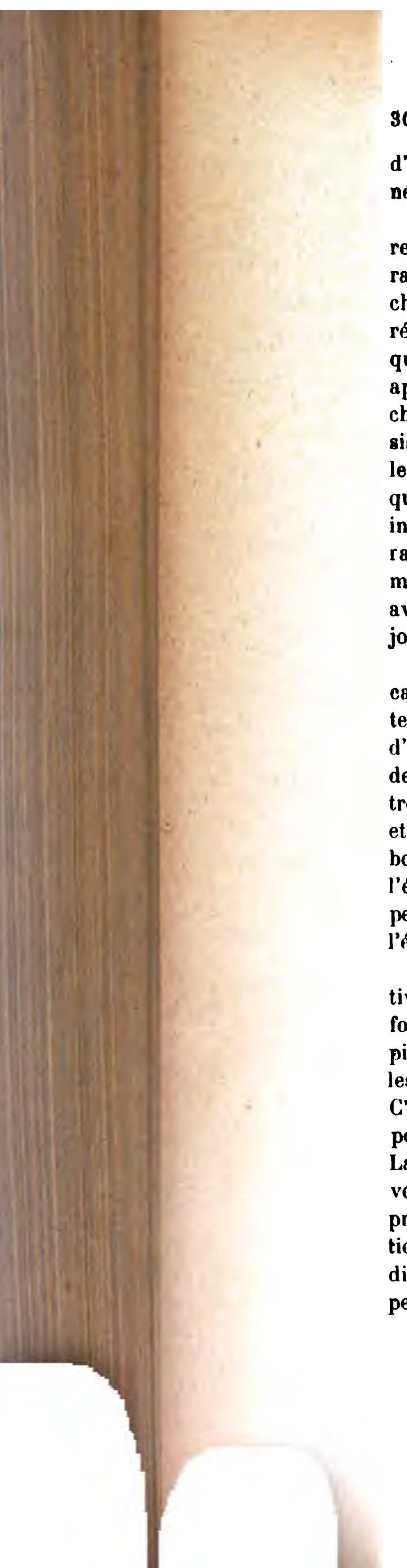
Ses qualités sont surtout des qualités de cœur, ses défauts sont plutôt des défauts d'esprit. Ils dérivent comme d'une même source d'une faiblesse professionnelle, que j'appellerais *le Despotisme du mot*. La diversité des matières enseignées n'empêche pas la prépondérance de l'enseignement de la Langue, constante à l'école primaire, persistante à l'école normale... occupation maîtresse de l'instituteur pendant toute sa vie. Or cet enseignement a pour conséquence essentielle de développer l'esprit absolu.

Le mot est un signe, mais un signe de choses diverses et changeantes ; pas un seul n'a un sens absolument unique. Au contraire, dans le français, et si l'on excepte le verbe qui d'ailleurs ne désigne aucun objet, le mot a une forme arrêtée, fixe, unique ; ses seules variations sont celles du masculin et du féminin, du singulier et du pluriel, insuffisantes le plus souvent à altérer l'aspect primitif, même la prononciation. De plus la syntaxe a ses règles non moins fixes, non moins arrêtées, et, dans la prose qui est le langage de la vie courante, elle assigne, à chaque mot, sujet, verbe, complément, sa place sévèrement déterminée : la phrase est un solide géométrique, immobile et rigide. Les habitudes du français sont tout autres que celles des langues anciennes : celles-ci avaient beaucoup plus de variété et de souplesse dans les formes des mots et dans leurs dispositions ; le grec est à ce point de vue incomparable. Ce contrepoids manque à l'enseignement primaire : là le français règne seul. Mais à l'étudier pour lui-même et sans cesse, on risque d'abord d'attribuer aux mots une importance excessive ; on calque sur eux, ou plutôt on leur identifie les idées qu'ils expriment, arrêtées ou fixées comme leurs propres termes, atteintes dans leur mouvante fécondité, figées en formules immobiles, appauvries et desséchées comme un dictionnaire. De là une tendance inconsciente tantôt à confondre des choses distinctes, tantôt à exagérer les différences secondaires. Par exemple, la science est une, puisque le mot qui la désigne est un ; elle se présente donc partout avec le même caractère de certitude illimitée. La religion est une pareillement, et elle

est partout, exclusivement, peur des châtiments, superstition. On oublie dans le premier cas qu'il y a, non une science, mais des sciences très différentes les unes des autres, et que, dans chacune, il y a, outre une part de vérités définitivement acquises, un ensemble d'hypothèses sans cesse revisées ; on oublie dans le second que la religion est, non seulement pratique rituelle et un peu égoïste, mais encore sentiment aigu de l'infinité mystérieuse des choses et de leurs rapports à nous. Inversement on remplace les différences de degré par des oppositions radicales : en philosophie, c'est le contraste de la foi, pure servilité d'esprit, avec la Raison, pure liberté ; en histoire, c'est l'ancien Régime, sombre tyrannie, en regard du Régime actuel, éclatante indépendance ; en littérature, c'est l'opposition du fond et de la forme, des idées et du style. Par là même, celui-ci tombe au rang d'artifice, il devient un arrangement de sons qui respectent la syntaxe et l'oreille, un laborieux ronron qui s'apprend comme la politesse courante, aussi fade que celle-ci. Séparer le style de l'idée, c'est le matérialiser; on matérialise de même la Pédagogie. La Pédagogie, « science de l'Education «, prétend être une science comme les autres, avec la même certitude, la même autorité, et ses règles s'apprennent et s'appliquent automatiquement. On oublie seulement que la Pédagogie est plutôt une Logique et que la Logique n'est rien sans l'art de l'exercer : il y a des règles dans l'éducation, comme dans la recherche scientifique, comme dans la poésie ; mais il n'y a pas de règles pour appliquer les règles.

La culture dominante de la grammaire incline donc à voir les choses plus simples et plus aisées qu'elles ne sont, à les embrasser d'un regard sommaire, et à préférer au sens du relatif soucieux des détails et des nuances, le besoin d'absolu qui appauvrit et déforme.

Despotisme du mot, obsession de l'absolu se tiennent : ceci dérive de cela, mais n'en épuise pas les effets. L'éducation primaire exalte la liberté intellectuelle, mais elle la confond volontiers avec ses signes extérieurs, elle voit en elle surtout une attitude, et de préférence une attitude extrême : quelle meilleure preuve d'affranchissement à l'égard des vieux dogmes que de les condamner en bloc ! Sa critique s'inspire du même esprit : elle s'entend moins à démêler dans les doctrines leurs éléments de vérité et d'erreur, leur sève vivante et leur bois mort, qu'à approuver ou à rejeter en masse. On lui reproche, non sans raison, un certain goût de dogmatisme et elle s'en défend mal. C'est que le dogmatisme n'est pas seulement proclamation d'une orthodoxie, il est davantage encore condamnation



d'opinions déplaisantes ; il est affirmation sans doute, il est surtout négation.

Il y a plus : la liberté intellectuelle se réduit parfois à une apparence, elle dégénère en illusion. Sans doute, instituteurs de tous rangs ont très vif le souci de l'exercer ; incessamment dans leur bouche, sous leur plume revient le prix de la raison affranchie, de la réflexion personnelle : c'est chez eux une coquetterie. Mais qu'est-ce qu'une prétention en face d'une habitude ? Une vérité impérieuse appelle des allures impérieuses ; les plus hardies et les plus tranchantes la font mieux reconnaître ; de là le prestige, souvent irrésistible chez les instituteurs, de ceux qui se posent en oracles et de leurs révélations retentissantes. Les plus sages parmi celles-ci, quand elles ont l'oreille du personnel enseignant, ont des fortunes inouïes ; la solidarité, par exemple, en quelques années élevée au rang de vérité souveraine, baguette magique, clef enchantée. Les mêmes hommes qui se piquent de juger par eux-mêmes, répètent avec une surprenante docilité comme un mot de passe la formule du jour.

Plus que toute autre, l'Education morale souffre de ces méprises, car nulle part le danger n'est plus grand de « prendre la paille des termes pour le grain des choses »... L'éducation morale manque d'âme parce qu'elle ignore l'âme ; emmaillotée dans sa scolastique de préceptes et de maximes, elle s'arrête au seuil de la vie intérieure, troublée, interdite devant les ruses inépuisables de l'amour-propre et les tempêtes des passions. L'avortement serait complet si par bonheur l'exemple n'était là pour porter fruit. Le salut ici, c'est l'éducateur lui-même, c'est sa vie digne et sûre, simple et haute, qui peu à peu, comme un modèle toujours présent, attire à elle l'enfant, l'élève lentement vers les cimes.

Le sérieux qui caractérise l'instituteur... n'a point les perspectives d'infinité ni les envolées vers l'invisible ; il manque de profondeur et de poésie ; il n'a pas davantage la fantaisie légère et piquante du disciple de La Rochefoucauld ou de Voltaire ; il n'a ni les ailes de l'ironie, ni les ailes du songe : il est éteint et il est lourd. C'est là peut-être le secret du réel éloignement que ressentent l'un pour l'autre l'Enseignement primaire et l'Enseignement secondaire. La culture classique de celui-ci le prépare à l'observation légère, volontiers impertinente, des choses. Elle aussi, elle a sa tentation propre mais inverse de l'Ecole primaire, c'est-à-dire la contemplation amusée, le détachement élégant, impuissant en revanche, le dilettantisme. Le scepticisme vain des uns répond au dogmatisme pesant des autres.

III

Entendons-nous bien : tous les maîtres de lycée ne sont point des dilettantes, tous les maîtres de l'Ecole ne sont point des pédants. J'en sais parmi ceux-ci qui ont leur grain de fantaisie, d'autres aussi dont la plume a ses éclairs : tel inspecteur primaire, que je connais, en remontrerait à bien d'autres par l'ouverture d'esprit et l'aisance de pensée. Il y a plus : le pur pédant de même que le pur dilettante sont rares; le bon sens naturel, l'expérience des hommes et des choses, la vie, redressent bien des erreurs et comblent bien des lacunes.

Nombreux sont les professeurs qui s'intéressent aux inquiétudes de la cité, nombreux les instituteurs qui s'arrachent à la scolastique de leur discipline. Il reste vraî cependant que des tendances, celles-là mêmes que nous avons démêlées, se dessinent comme des menaces perpétuelles au plein équilibre de la pensée, menaces que renforcent une commune origine et l'habitude de vivre entre soi. C'est ce qui explique le souci, général en ce moment, d'une réforme.

On a secoué l'idolâtrie de l'instruction scientifique. L'arithmétique, si précieuse au développement de l'attention, pourtant renforce les mêmes habitudes que la grammaire ; avec ses nombres écrits au tableau, elle identifie l'idée et le signe de l'idée. Le despotisme du chiffre complète le despotisme du mot.

L'histoire et la géographie ont plus de prix, mais rien ne vaut la littérature et la poésie, vraiment comprises, vraiment senties. Avec elles seules l'esprit s'ouvre aux choses de la vie morale et l'éducation intellectuelle s'achève : à une condition cependant. Des maîtres pénétrés de la culture classique grâce à un commerce intime et prolongé avec les grandes littératures, auront seuls qualité pour initier les instituteurs, tous les instituteurs de demain, aux beautés de la pensée antique ou de la pensée moderne. Charger de ce soin les professeurs d'Ecoles normales, qui superposeraient à leur éducation première la lecture hâtive et superficielle des traductions grecques ou latines, serait une énormité. Deux tendances opposées présentement se dégagent des discussions sur les projets de réformes : les uns veulent l'éducation professionnelle d'abord, et pour finir, une discipline générale : c'est l'opinion, semble-t-il, du Ministère, et le maintien des Ecoles normales en dérive. D'autres demandent l'éducation générale d'abord, par conséquent le passage au Lycée, puis une année seulement de préparation spéciale. Une troisième solution

peut-être serait possible : les Ecoles normales réduites à deux ans, puis toutes les troisièmes années centralisées dans chaque ressort à l'école chef-lieu et versées avec les élèves sortis des lycées à l'Université. Les instituteurs, après leur sortie du « séminaire », avant leur entrée en fonctions, seraient pendant un an des étudiants.

De toute manière, un résultat ressort clairement : la conception des primaires exclusivement dressés entre eux et par eux, sans échanges avec les autres ordres d'enseignement, a vécu.

Il y a vingt-cinq ans, elle s'imposa comme une nécessité, alors qu'il fallait à tout prix organiser un vaste réseau d'écoles : contemporaine des âges héroïques, elle doit disparaître avec eux. La coutume d'un personnel jalousement fermé aux influences du dehors, soigneusement parqué, muré, n'est plus qu'une coutume rétrograde. Le « Primaire » risquait de tourner à la caste, et nous faisons la guerre aux castes. Il conservera son esprit, mais élargi et assoupli, plus riche d'air et de lumière.

L. Gérard-Varet.

Nous avons tenu à reproduire ce remarquable article, dont bien des parties appelleraient la discussion. Tout d'abord on pourrait se demander s'il y a « un même esprit partout où une classe d'hommes se rencontre avec les mêmes habitudes, les mêmes desseins, les mêmes aspirations ». Car les rapports incessants, multiples entre tous ont pour résultat de diminuer, sinon de supprimer les caractères professionnels comme les caractères provinciaux et nationaux. Puis, en reconnaissant qu'il y a beaucoup de vrai dans ce que M. Gérard-Varet appelle le despotisme du mot, on hésiterait à en faire la cause principale de ce qu'il appelle « les défauts d'esprit des maîtres de l'enseignement primaire » comme à admettre d'une façon générale l'existence de ces défauts. Enfin on pourrait revendiquer, pour l'instruction scientifique, une part plus grande que ne le souhaite M. Gérard-Varet, dans la formation intellectuelle. Mais nous ne pouvons qu'approuver son énumération des qualités qui caractérisent l'instituteur (§ 1) et nous appelons l'attention de tous nos lecteurs sur le § 3 où il montre la nécessité de mettre, pendant un certain temps, les futurs instituteurs en rapport avec les professeurs d'enseignement supérieur. Notre *Société* a repris l'étude de la question relative à la formation des instituteurs et institutrices qu'elle avait déjà abordée en 1898 et en 1900. La plupart des solutions proposées aujourd'hui avaient été déjà admises par elle, comme on le verra, par la lecture du rapport que nous lui avons présenté et des discussions auxquelles il a donné lieu.

F. P.

NOTES SUR L'UNIVERSITÉ D'ATHÈNES

Historique. — Un des premiers soins du gouvernement provisoire de la Grèce affranchie fut l'organisation de l'enseignement public ; d'abord l'enseignement primaire, base du relèvement de la nation, puis l'enseignement secondaire. L'enseignement supérieur vint en dernier lieu ; il serait difficile de déterminer exactement à qui revient l'idée de la création d'une Université à Athènes ; c'était une de ces idées qui flottaient dans l'imagination encore enthousiaste des philhellènes comme dans les rêves de grandeur des Grecs enfin affranchis ; centre de la vie nationale et intellectuelle de la race grecque, l'Université devait exister. On voit, dès mars 1833, dans les actes officiels, une allusion à sa création possible ; l'idée simplement indiquée, se précise dès le mois suivant, lors de l'institution du Secrétariat d'Etat (*γραμματεία*) de l'Instruction publique : une des premières œuvres de cette administration, dit le décret constitutif, devra être de dresser un projet d'organisation d'une Université et d'une Académie (1).

En 1834 tout était prêt, et Maurer, le régent, se proposait d'ouvrir solennellement la nouvelle Université et l'Académie en octobre, lorsqu'il fut renversé. Son idée ne périt pas ; son successeur le comte Armansperg se préoccupa d'abord de former pour les petites villes et pour les campagnes un certain nombre de médecins dont la Grèce était entièrement dépourvue : il institua provisoirement, par décret de mai 1835, un établissement (*κατάστημα*) d'enseignement théorique et pratique de chirurgie, pharmacie et médecine.

Ayant paré au plus pressé, il eut tout le loisir de dresser le programme et le règlement de la future Université ; mais, sans souci des aspirations particulières de la nation, de ses goûts ou de ses besoins, il lui imposa en 1836 un système d'enseignement supérieur minutieusement calqué sur les Universités allemandes Le décret constitutif avait été rendu en l'absence du roi, qui trouva, à son arrivée, que son régent était allé un peu loin : il abrogea le décret et le remplaça par un règlement provisoire (mai 1837) définissant seulement les grandes lignes de l'organisa-

(1) Pour l'historique détaillé et la législation, cf. les ouvrages suivants :

Bamba (Ar.), *Οἱ νόμοι τοῦ ἐθνικοῦ Πανεπιστημίου*, *Athènes*, 1885, in-8° ;

Pantaridis (I.), *Χρονικὸν τῆς πρώτης πεντηκονταετίας τοῦ ἑλληνικοῦ Πανεπιστημίου*, *Athènes*, 1889, in-8° ;

Chassiotis (G.), L'instruction publique chez les Grecs, *Paris*, 1881, in-8° ;

Parisis (St.-M.), *Ἀνωτέρα καὶ μέση ἐκπαίδευσις*, *Athènes*, 1884, in-8° ;

Voir aussi les rapports annuels des recteurs : Ἐθνικὸν Πανεπιστήμιον. *Τὰ κατὰ τὴν πρυτανειάν* (ici le nom du recteur), *πρυτανεύοντος κατὰ τὸ ἀκαδημαϊκὸν ἔτος*....

tion de l'Université, et réservant l'avenir en ce qui concernait les détails. C'est ce règlement provisoire qui est encore en vigueur aujourd'hui.

Le roi donnait son nom à l'Université ; elle le garda jusqu'à l'exil du roi, en 1862, et devint alors l'Université nationale.

La nouvelle Université comprenait quatre Facultés : théologie, droit, médecine, philosophie, cette dernière comprenant deux sections distinctes : lettres et sciences. L'autorité académique était exercée par le recteur (πρύτανις) nommé d'abord par le roi, puis élu par l'Université, et, dans chaque Faculté, par un doyen (σχολάρχη, plus tard κοσμήτωρ). Un Conseil académique (Ἀκαδημαϊκὴ Σύγκλητος) composé du recteur, du pro-recteur (recteur de l'année précédente), des quatre doyens et de trois professeurs, était chargé de l'administration.

Le personnel enseignant se composait de professeurs titulaires (τακτικοὶ καθηγηταί) au traitement annuel de 4.200 drachmes, de professeurs honoraires (ἐπίτιμοι) au traitement de 1.200 drachmes et de professeurs extraordinaires (ἔκτακτοι) au traitement de 2.400. Il y avait aussi des agrégés (ἰδιαίτεροι διδάκτορες, puis ὑφηγηταί) sans traitement (1).

Les premiers professeurs furent : pour la Faculté de théologie, M. Apostolidis, Pharmakidis, Contogonis ; pour la Faculté de droit, Rallis, Probelleggios, Feder, Melas, Soutzos, Argyropoulos, Maurocordatos, etc. ; pour la Faculté de médecine, K. Maurocordatos, Vouros, Leukias, Costis, Traimber ; pour la Faculté des lettres et de philosophie, Bambas, Gennadios, Ulrich, Ross, Schinas, Negris, Landerer, Fraas, etc.

Il était assez difficile de trouver des professeurs ; la Grèce commençait à peine à renaître, Athènes n'était guère qu'une bourgade et la plupart des savants grecs habitaient l'étranger : attachés aux Univerités d'Europe par leurs travaux d'érudition et par leurs études, ils ne semblaient point trop soucieux de les abandonner pour un enseignement auquel ils n'étaient guère préparés. Une partie des professeurs nommés au début ne firent pas de cours ; Probelleggios, Melas, Soutzos, etc., n'ont jamais enseigné et ne figurent même pas psur les programmes de l'Université. C'est ainsi que l'on fut amené à s'adresser à des savants allemands comme Feder, Herzog, Traimber, Ulrich, Ross, Landerer, Frass, etc.

L'enseignement fut faible et hésitant au début, sauf à la Faculté de droit, où l'on put immédiatement nommer soit des Grecs, soit des étrangers occupant une situation politique ou judiciaire, et capables d'enseigner le droit. Les autres Facultés souffrirent quelque temps de malaise : celle de théologie, manquant de professeurs, ne pouvait admettre d'étrangers qui eussent été forcément d'une autre confession ; la Faculté des lettres voyait l'enseignement de la langue et de la philologie grecques négligées, les professeurs allemands ne s'occupant guère que de philologie latine et d'archéologie. La Faculté de médecine n'avait guère que des cours théoriques ; à peine pouvait-on faire quelques leçons de clinique à l'hôpital militaire.

Au bout de quelques années, des savants grecs venus de l'étranger et quelques docteurs de la nouvelle Université commencèrent à donner plus d'éclat à l'enseignement ; des agrégés firent des cours libres dans les di-

(1) Les traitements, par suite de difficultés budgétaires, furent abaissés en 1843 aux chiffres suivants : professeurs titulaires, 3.500 ; extraordinaires, 1.800 ; honoraires, 720. Ils furent ensuite rétablis au taux primitif.

verses Facultés. C'est de cette époque que date la publication de l'Ἐγκυκλοπαιδεία καὶ Μεθοδολογία destinée à venir en aide aux étudiants, à leur servir de guide dans le choix et la direction de leurs études. En 1842 fut fondé le séminaire philologique (φιλολογικὸν φροντιστήριον) destiné à la formation des professeurs de l'enseignement secondaire. La bibliothèque était organisée et des dons importants l'accroissaient tous les jours ; en trois années, elle avait 15.000 volumes.

La durée des études à l'Université avait été fixée à trois ans (1) ; on était admis sur production du certificat de sortie d'un gymnase grec ou étranger, et même, si on n'avait pas de certificat, après un examen d'entrée. Il n'y avait pas d'examen annuel ; les années d'études étaient couronnées par le diplôme de docteur.

Les étudiants furent assez nombreux dès le début : la première année, on en comptait 52, dont 8 pour la théologie, 22 pour le droit, 4 pour la médecine et 18 pour la Faculté de philosophie ; il y avait en outre 73 auditeurs bénévoles. Trois ans après, on comptait 155 étudiants ; les chiffres s'accroissent chaque année ; ils sont doublés en 1857-58, et décuplés (1.217) en 1867-68. En 1886-87, le rapport sur le cinquantenaire de l'Université accusait le chiffre total de 2.978 étudiants inscrits. A cette date, les quatre Facultés avaient délivré 4.393 diplômes de docteurs, ainsi répartis : théologie, 72 ; droit, 1.713 ; médecine, 2.336 ; philosophie, 272, et 364 diplômes de pharmaciens.

Le règlement provisoire fixait ainsi qu'il suit les sommes à payer par les étudiants : droits d'inscription et de bibliothèque, 10 drachmes ; pour les cours, une rétribution annuelle pouvant varier de 10 à 40 drachmes (pour les examens et les diplômes, le montant du droit n'était pas fixé). Dès le 19 mars, un décret royal interdisait la perception de ces droits jusqu'à publication du règlement définitif ; ce règlement ne parut jamais. On ne perçut aucun droit jusqu'en 1895, où la loi imposa aux étudiants un versement de 100 drachmes pour le premier semestre, 50 pour le second, et de 250 drachmes pour l'examen et le diplôme de docteur.

L'ouverture solennelle des cours de l'Université d'Athènes eut lieu le 15 mai 1838, et la plupart des leçons commencèrent immédiatement dans la maison Cleanthos, sur le versant nord-est de l'Acropole. C'était le seul bâtiment que l'on avait pu trouver, dans la pauvre Athènes, pour y loger l'espoir de la nation ; on y était fort à l'étroit et l'accès en était difficile ; on ne pouvait cependant demander à l'Etat, déjà surchargé de dépenses, de bâtir une Université. On eut recours, comme on l'a fait depuis tant de fois en Grèce, à la générosité des particuliers. En janvier 1839, le recteur Rallis fonda un Comité chargé de réunir les souscriptions qui affluèrent aussitôt ; en six mois, on recueillit 32.000 drachmes, et on acceptait bientôt le devis de l'architecte danois Hanssen, pour la somme de 176.000 drachmes. Les travaux commencèrent immédiatement dans un vaste emplacement désert au pied de la pente sud-ouest du Lycabète. Les dépenses dépassèrent de beaucoup les prévisions : en 1843, le bâtiment central était achevé au prix de 356.000 drachmes, couverts par des dons particuliers. Pour mener à bien la construction des ailes et les aménage-

(1) On avait toutefois si grand besoin de médecins que, dès la première année, on institua un cycle d'études médicales ne durant que deux ans. Les aspirants au grade de médecin dans les armées de terre et de mer pouvaient ainsi profiter de ces dispositions, qui n'étaient valables que pour deux années.

ments intérieurs, on dut dépenser à nouveau 240.000 drachmes dont 50.000 votées par la Chambre. L'Université achevée avait coûté la somme de 600.000 drachmes.

Ce n'étaient pas là les seules difficultés financières dans lesquelles l'Université naissante avait eu à se débattre. Le règlement provisoire décrétait que les dépenses seraient payées par l'Etat; or, le Trésor public était aux trois quarts vide, et une fois que l'on avait payé les professeurs, on chicanait sur les frais d'entretien des bâtiments et d'accroissement des collections. En 1838, sur 14.600 drachmes demandées par le Sénat académique, on en accorda 3.600; les deux années suivantes, l'Etat versa 8.800 drachmes. On fit encore appel à la générosité privée; peu à peu affluèrent des donations considérables de grecs riches habitant l'étranger et soucieux du développement intellectuel de leur patrie lointaine. En 1856-58, l'Université avait déjà un petit budget autonome de 18.000 drachmes; en 1874-75, sa fortune totale s'élevait à 3.447.629 francs, dont plus de deux millions en fortune immobilière. Aussi, dès cette époque, on la voit se contenter d'une mince contribution de l'Etat (1) et suffire par ses propres ressources à ses dépenses matérielles; en 1882-83 ses revenus étaient de 365.727 drachmes, et les dépenses de 201.318, soit un excédent de recettes de plus de 150 000 drachmes, qui furent employées à la construction de laboratoires, et à des subventions aux hôpitaux et musées. En 1901-1902, les dépenses atteignent le chiffre de 285.000 drachmes en chiffres ronds, sur un budget de recettes de plus de 300.000 francs.

La fortune actuelle de l'Université, mobilière et immobilière, est évaluée à plus de six millions.

Enseignement. — De nos jours, l'Université d'Athènes est encore régie par le règlement provisoire, modifié en quelques points de détail et complété par des lois et décrets successifs.

La division en quatre Facultés a été maintenue jusqu'en 1904, où la Faculté de philosophie s'est scindée en deux Facultés distinctes : celle des sciences (φυσικο-μαθηματικὴ σχολὴ) et celle des lettres νεα φιλοσοφικὴ σχολὴ).

La Faculté de théologie compte cinq professeurs titulaires qui donnent les enseignements suivants : histoire ecclésiastique, morale dogmatique et ecclésiastique, explication du Nouveau Testament et encyclopédie de la théologie, patrologie, omilétique. Cinq agrégés font des cours d'apologétique, archéologie chrétienne, histoire des dogmes, explication de l'Ancien Testament, langue hébraïque. La Faculté comporte en outre des conférences (φροντιστήρια) de dogmatique, patrologique, omilétique ; les conférences d'omilétique sont surtout des exercices pratiques; des sermons d'essai sont prononcés par les élèves dans les églises des environs d'Athènes (2). La Faculté de droit comprend neuf professeurs et seize

(1) Les traitements du personnel de l'Université sont à la charge de l'Etat; voici les sommes versées pour le matériel pour les derniers exercices :

Exercice 1899.	34.000	drachmes
» 1900.	34.000	»
» 1901.	24.000	»
» 1902.	18.500	»

(2) Les prêtres grecs sont formés dans des séminaires spéciaux et n'ont pas besoin de passer par l'Université.

agrégés. On y donne les enseignements suivants : philosophie du droit ; économie politique (un professeur et trois agrégés) ; histoire des sources du droit romain (un professeur et un agrégé); droit romain (deux professeurs et trois agrégés); droit civil romain et byzantin : droit général, pénal, administratif, constitutionnel, commercial; droit civil et privé; droit français; droit canon.

La Faculté des lettres comprend quatorze professeurs et quatre agrégés ; elle donne les enseignements suivants : philosophie grecque (trois chaires); philologie latine (deux chaires); linguistique ; histoire générale (deux chaires); histoire du peuple grec ; mythologie grecque ; histoire de l'art ancien et épigraphie (deux professeurs honoraires) ; philosophie et histoire de la philosophie.

Les agrégés font des cours de littérature grecque, latine et d'archéologie.

Le *séminaire philologique* de la Faculté des lettres, fondé en 1842, devait servir à la préparation des professeurs de l'enseignement secondaire ; on y faisait, dans les conférences, des explications d'auteurs grecs et latins, des exercices oraux et des traductions; les matières de l'enseignement étaient comprises dans le programme des examens du doctorat. Faute d'organisation ou de zèle, le séminaire ne paraît pas avoir rendu de grands services jusqu'en 1868, où il fut réorganisé. Il est maintenant très fréquenté, et produit exclusivement les professeurs d'enseignement secondaire. En 1902-1903 (1) 130 étudiants ont suivi les conférences dirigées par deux professeurs. On y a joint récemment des exercices de pédagogie pratique : leçons d'essai dans les écoles helléniques et les gymnases (2).

La Faculté des lettres a aussi des conférences de philologie latine, d'explications d'auteurs latins, d'histoire ; 78 étudiants, en 1902-1903, les ont suivies.

La Faculté des sciences a dix professeurs et sept agrégés. Elle donne les enseignements suivants : chimie générale et expérimentale (un professeur et trois agrégés): chimie pharmaceutique (un professeur et un agrégé); géologie et minéralogie; physique, botanique, zoologie; calcul différentiel et intégral; analyse. géométrie et algèbre ; astronomie.

Un Institut de chimie (Χημεῖον), créé depuis une trentaine d'années, a été installé en 1885 dans un bâtiment spécialement construit par l'Université. Il est fréquenté par les étudiants des Facultés de médecine et des sciences ; il dispose d'un budget autonome de 16.000 drachmes pour le matériel et possède une bibliothèque de laboratoire composée surtout de périodiques. En 1902-1903, l'Institut de chimie a été fréquenté par 495 étudiants.

La Faculté des sciences possède un jardin et un musée botanique, de riches collections d'histoire naturelle, de minéralogie, etc.

L'Observatoire est rattaché à la Faculté des sciences. Il a été fondé en 1846 par le baron Sina, et installé dans un bâtiment spécialement construit sur la colline des Muses ; il reçoit des subventions de l'Etat pour le

(1) Les rapports des recteurs sur les années 1903-1904 et 1904-1905 n'ayant pas encore paru, force nous est de nous en tenir aux chiffres de 1902-1903.

(2) Cf. *Revue pédagogique* (février et mars 1905) ; C. André, *L'instruction primaire en Grèce*. L'introduction de cette étude traite de l'organisation générale de l'enseignement public en Grèce.

personnel, et de l'Université, pour le matériel. Il comprend les sections suivantes : astronomie proprement dite ; météorologie ; sismographie ; magnétisme. Il possède une bibliothèque spéciale d'environ 8.000 volumes. Il publie, sous la direction de M. Aiginitis, les Annales de l'Observatoire d'Athènes.

La Faculté de médecine est la plus riche en enseignements de toute sorte; la plupart des médecins d'Athènes ont tenu à conquérir le titre d'agrégé et à faire des cours ; on compte en tout dix-huit professeurs et trente-sept agrégés qui donnent les enseignements suivants : anatomie générale; anatomie humaine; anatomie topographique et chirurgicale ; physiologie générale ; hygiène et microbiologie; pathologie générale, thérapeutique ; pharmaceutique et éléments de pharmacie ; médecine légale et toxicologie; clinique interne ; pathologie chirurgicale ; accouchements ; neurologie et maladies mentales; ophtalmologie ; gynécologie, otologie et laryngologie, etc.

Les premiers étudiants en médecine firent leur apprentissage à l'hôpital militaire. En 1848, l'Université fonda, de ses propres ressources et à l'aide de souscriptions, un hôpital, le Νοσοκομεῖον d'Athènes, où le stage des étudiants devint obligatoire. Le nombre des étudiants augmentant et les services du Νοσοκομεῖον étant encombrés, le ministère de l'Instruction publique créa en 1858 le dispensaire Αστυκλινική. Des hôpitaux et même des cliniques demi-privées, rattachées à l'Université, reçoivent aujourd'hui les étudiants; de nombreux laboratoires et collections ont été créés comme annexes de l'Université, sous sa dépendance immédiate : musée anatomique, musée pathologique; collection d'instruments de chirurgie ; laboratoire d'hygiène et de microbiologie; laboratoire pharmaceutique ; collection pharmaceutique, musée anthropologique, etc.

Chaque Faculté dresse, avant la fin de l'année scolaire, le programme des cours et conférences pour l'annee suivante et le soumet à l'approbation du ministre de l'Instruction publique. Le programme des cours de l'Université est publié et distribué au début de l'année scolaire.

Personnel enseignant. — Les premiers professeurs de l'Université furent nommés directement par le roi. Le règlement provisoire instituait, à chaque vacance de chaire, un concours entre les divers candidats, qui devaient tous produire le diplôme de docteur. Ces concours n'eurent presque jamais lieu. Aujourd'hui la Faculté compétente choisit deux candidats à la chaire vacante et les présente au ministre qui nomme le professeur; il peut aussi le révoquer de plein droit (1). Les professeurs ne peuvent s'absenter sans congé régulier ; depuis 1863 ils doivent être sujets grecs.

Les professeurs titulaires reçoivent un traitement de début de 4.200 drachmes ; ils peuvent avoir, à intervalles de cinq ans, deux promotions de 600 drachmes chacune, ce qui les amène à un traitement maximum de 5.400 ; les conférences dans les séminaires leur sont payées 1.200 francs pour trois heures par semaine.

(1) Le fait s'est produit quelquefois : un professeur faisant partie de l'opposition était révoqué par le gouvernement ; cette mesure est toujours considérée comme très grave. Il est à remarquer que les professeurs d'Université sont les seuls membres de l'enseignement public qui soient encore exposés aux atteintes de la politique : les instituteurs, depuis 1895, et les professeurs de gymnases, depuis cette année, en sont à l'abri.

Le budget de l'Etat pour l'exercice 1905 prévoyait pour l'Université :

28 professeurs titulaires	à 5.400	drachmes.	151.000	drachmes.
15 » »	4.800	» .	72.000	»
14 » »	4.200	» .	58.200	»
3 » honoraires	à 1.200	» .	3.600	»
Suppléments pour les conférences			400.000	»
			327.600	drachmes.

Ces émoluements sont peu élevés, comme d'ailleurs la plupart des traitements en Grèce ; aussi les professeurs de la Faculté de médecine et de la Faculté de droit se sont fait une clientèle en ville qui leur rapporte d'autant plus qu'ils sont prisés en tant que professeurs de l'Université.

Après quarante années de services, dont dix peuvent avoir été passées au service de l'Etat en dehors de l'Université, les professeurs ont droit à leur retraite ; ils continuent à toucher leur traitement entier. S'ils se retirent avant d'avoir les années de services voulues, ils ont une retraite proportionnelle. En cas de décès, la veuve et les orphelins ont droit aux trois quarts de la pension. La retenue pour la retraite est calculée à raison de 9 0/0 du traitement.

Les agrégés ne reçoivent pas de traitement ; ils doivent être docteurs de la Faculté où ils désirent enseigner, admis par cette Faculté et nommés par le ministre. Ils font en général une ou deux heures de cours par semaine; ils peuvent être nommés professeurs; ils sont tenus, sauf en cas de maladie ou pour une cause jugée valable par le Conseil académique, de faire les cours annoncés, sous peine de perdre leur titre.

Les assistants sont choisis parmi les docteurs, sur présentation de la Faculté : leur mission principale est d'aider le professeur dans la partie expérimentale de l'enseignement. Ils reçoivent un traitement moyen de 2.000 à 3.000 drachmes ; ils peuvent être nommés professeurs, mais le cas est rare.

Tous les fonctionnaires de l'Université prêtent, à leur entrée en fonctions, serment devant le ministre de l'Instruction publique. Aucun ne peut être élu à une fonction législative ou municipale, à moins d'avoir donné sa démission de professeur. Il peut ensuite, lorsque son mandat cesse, solliciter une nouvelle nomination. Lors de la Constitution de 1843, l'Université demanda et obtint, en qualité de corps constitué, d'être représentée à la Chambre par un de ses professeurs, élu par ses collègues. Ce droit lui a été retiré en 1863.

Administration. — Le recteur est le chef de l'Université ; il est élu chaque année, trois mois avant la fin de l'année scolaire, par le Corps universitaire ; il est nommé par le ministre pour la durée de l'année scolaire. Il a la charge de la police de l'Université ; il veille à l'inscription des étudiants et les éclaire sur leurs devoirs (1); il peut leur infliger la réprimande en particulier ou devant le Sénat académique ; les peines supérieures, exclusion temporaire ou définitive, sont prononcées par le Conseil académique.

L'administration intérieure de chaque Faculté est assurée par le doyen, élu par les professeurs et nommé par le ministre, pour une année. De

(1) Il n'y a pas de cérémonie d'immatriculation.

concert avec l'assemblée de professeurs, il dresse le programme des cours et transmet au Conseil académique les demandes de sa Faculté.

L'administration financière de l'Université relève directement du Conseil académique, composé du recteur, président, du pro-recteur (recteur de l'année précédente), des cinq doyens et de quatre professeurs, les Facultés des lettres et des sciences n'étant représentées que par un seul professeur. Le recteur convoque le Conseil tous les mois et plus souvent si c'est nécessaire. Le Conseil, assisté d'un trésorier, gère la fortune de l'Université et dresse chaque année, par dépenses et recettes, le budget qui doit être soumis à l'approbation du ministre ; celui-ci a le droit de supprimer ou de réduire les dépenses qu'il trouve exagérées, mais il ne peut en imposer de nouvelles.

Le personnel administratif se compose du secrétaire de l'Université et de trois sous-secrétaires, d'un trésorier, d'un caissier, d'un architecte et d'employés subalternes.

Le recteur représente dans les cérémonies publiques l'Université qui a rang après le Saint-Synode et l'Aréopage. Il porte comme insigne de sa dignité une chaine d'or qui a été donnée par le roi en 1904.

Etudiants. — Toute personne qui peut présenter le certificat de sortie d'un gymnase grec ou étranger a le droit de se faire inscrire aux cours qui sont entièrement gratuits. Seules les inscriptions en vue des examens sont payantes : 100 drachmes pour le premier semestre d'hiver, et 50 pour celui d'été ; on verse en outre 150 drachmes pour les droits d'examen de docteur et 100 pour le diplôme. Ces sommes sont versées entre les mains de l'Etat qui les affecte uniquement à la construction d'écoles primaires (1). Si l'on songe qu'en 1904-1905 les 2.598 étudiants inscrits pour le premier semestre ont versé environ 260.000 drachmes, que les 2 341 du second trimestre ont versé 198.000 drachmes, soit en tout plus de 375.000 francs, et qu'on y ajoute environ 150.000 drachmes de droits d'examen et de diplômes, on comprend les plaintes du Conseil académique, qui voudrait voir affecter à l'Université tout ou partie de ce gros revenu.

L'année académique dure 9 mois, du 1er septembre au 15 juin ; elle est divisée en deux semestres qui s'étendent du 1er septembre au 28 février, et du 1er mars au 15 juin. Les cours vaquent deux semaines à Pâques et pour toutes les fêtes légales.

C'est aux professeurs qu'appartient la police des cours : elle est quelquefois difficile, l'Université étant souvent troublée par des dissensions politiques ; la plupart des étudiants devant entrer plus tard dans la vie politique, y préludent par d'abondantes discussions. La discipline est d'ailleurs très large ; pas de contrôle de présence, et l'absence d'examens de fin d'année laisse une grande latitude aux flâneurs.

Les cours sont nombreux ; un étudiant qui voudrait suivre les leçons qui lui sont nécessaires entendrait de huit à dix cours par jour. Il n'y va naturellement pas et se contente d'entendre les professeurs les plus célèbres, tandis que les autres sont délaissés.

(1) Il en est de même pour toutes les rétributions scolaires : 4 drachmes par an pour les écoles helléniques ; 25 pour les gymnases ; l'ensemble produit environ 600.000 drachmes chaque année, dont 500.000 sont fournies par l'Université.

Grâce à la générosité des donateurs, l'Université dispose, pour aider les étudiants pauvres ou méritants de 27.000 drachmes par an, qu'elle répartit en 31 bourses dans les diverses Facultés.

Il y avait autrefois des concours littéraires et scientifiques ; les prix consistaient en sommes d'argent accordées par l'Etat. Cette institution n'existe plus, faute de fonds.

Le nombre total des étudiants inscrits par année se maintient de façon à peu près constante depuis une dizaine d'années ; il était en 1904-1905 de 2.553.

Bibliothèque. — La bibliothèque publique d'Athènes et celle de l'Université ont été réunies en 1887 sous le nom de Bibliothèque Nationale et sous une même administration ; les catalogues et les livres portent pourtant la mention du propriétaire.

Les fonds nécessaires à l'entretien de la Bibliothèque et à son accroissement sont fournis par l'Etat et par l'Université. Les traitements du personnel sont à la charge de l'Etat ; ils se décomposent ainsi qu'il suit :

Conservateur	5.760
Conservateur des manuscrits	3.840
Bibliothécaire	4.800
Deux sous-bibliothécaires	5.160
Quatre assistants.	4.680
Personnel de service.	6.240

L'Etat verse en outre une somme de 8.000 drachmes pour chauffage, éclairage, achèvement des catalogues, achats.

L'Université fournit environ 15.000 drachmes pour abonnements, achats de livres, reliures, achats de photographies de manuscrits, et pour le service de lecture du soir.

Ces crédits sont minimes à côté de ceux des bibliothèques d'Europe ; l'Etat en somme, laisse à l'Université le soin d'accroître les collections de la Bibliothèque, mais on ne peut faire que très peu d'achats. La Bibliothèque est surtout riche en ouvrages grecs de la première moitié du siècle. Elle comprend environ 250.000 volumes et 75.000 thèses et écrits académiques. Le catalogue alphabétique par fiches vient d'être achevé ; le catalogue méthodique est vieux, insuffisant et a besoin d'être complètement refondu.

Le prêt est organisé dans les mêmes conditions qu'en Europe ; la durée est d'un mois. Pour les achats, chaque Faculté communique au conservateur, par l'entremise de son doyen, la liste des livres dont elle demande l'achat sur le crédit de l'Université, qui est réparti entre les divers enseignements. Le conservateur fait immédiatement les achats.

La Bibliothèque est ouverte toute l'année : du 1er septembre au 28 février, de 9 hm. à 4 hs. : du 1er mars au 15 juillet, de 8 h. à 4 h. ; du 15 juillet à fin août, de 8 h à midi.

Une salle spéciale de lecture, contenant des ouvrages de références et des manuels, est ouverte aux étudiants aux heures sus-indiquées et le soir jusqu'à dix heures.

CH. ANDRÉ,
Bibliothécaire de l'Ecole Française d'Athènes.

LES

ÉCOLES DE CHARITÉ DU FAUBOURG S^T-ANTOINE

École normale et groupes scolaires

(1713-1887) (1)

DEUXIÈME PARTIE

Histoire particulière de la fondation Tabourin (1713-1794 ; 1802-1887)

L'histoire des écoles chrétiennes du faubourg Saint-Antoine n'est pas absolument inconnue du public, car elle a été contée, mais d'une manière incomplète et parfois inexacte, par un ancien frère, le citoyen L. Renaud, qui fit imprimer en 1804, le 1er germinal an XII, un curieux opuscule intitulé : *Mémoire historique sur la ci-devant communauté des écoles chrétiennes du faubourg Saint-Antoine* ; — Paris, chez l'auteur, rue de Lape (*sic*) nº 29. M. Ambroise Rendu, qui fut vers 1830 un des administrateurs de la Société Saint-Antoine reconstituée, lui a consacré quelques pages de son beau livre sur l'Instruction publique, et enfin le *Dictionnaire pédagogique*, visant à être complet, a résumé très brièvement les indications fournies par les deux ouvrages précédents, et il y a joint quelques renseignements donnés en 1882 par le dernier supérieur de cette société. Il n'en est pas moins nécessaire de reprendre les choses dès l'origine, d'après les documents du temps, et surtout d'après le gros manuscrit du frère Grivel. Pour la partie postérieure à la Révolution, les pièces d'archives et en particulier les registres originaux de la Société Saint-Antoine, parfois aussi les lettres autographes de quelques-uns de ses membres, nous permettront de faire connaître d'une manière pour ainsi dire scientifique une histoire si curieuse et si instructive.

(1) Voir la *Revue* du 15 mars 1906.

Si l'on en croyait l'ex-instituteur Renaud, le rôle de l'abbé Tabourin serait assez effacé ; mais Renaud se trompe, et c'est bien à Charles Tabourin que revient l'honneur d'avoir fondé en 1711, sur la paroisse Saint-Étienne-du-Mont, les écoles de charité qu'il transféra en 1713 dans une maison de la rue de Lappe, maison que lui avait donnée un riche bourgeois, jadis intendant de grands seigneurs. C'est Tabourin qui réunit à l'entrée du faubourg Saint-Antoine, à quelques pas de la Bastille, six ou sept jeunes maîtres qu'il mit sous la conduite d'un savant et vertueux ecclésiastique nommé Potherie. Ce premier supérieur, qui mourut octogénaire le 12 octobre 1757, gouverna la maison durant quarante-quatre ans avec beaucoup de prudence et de fermeté. Port-royaliste fervent, appelant et réappelant de la Bulle Unigenitus, il ne fut jamais persécuté. Il était protégé d'une manière très efficace par une des filles du Régent, par cette abbesse de Chelles qui avait appelé elle aussi de la fameuse bulle ; il avait l'estime et l'amitié du cardinal de Noailles, il était très bien vu de l'abbé Goury, inspecteur général des écoles de charité du diocèse, et il vivait en parfaite intelligence avec son pasteur, le vénérable Goy, premier curé de Sainte-Marguerite, bienfaiteur des pauvres du faubourg Saint-Antoine et fondateur de plusieurs écoles confiées aux frères de l'Institut Tabourin. Quand il mourut, le successeur de Goy et ses vicaires, tous fanatiques, prétendirent lui refuser premièrement les sacrements, et ensuite la sépulture ; mais le chapitre de Notre-Dame intervint avec vigueur, et bien secondé par les marguilliers de Sainte-Marguerite, il fit au premier supérieur des écoles paroissiales des obsèques solennelles. Tout le faubourg y assistait et pleurait le bienfaiteur du quartier.

Les écoles avaient prospéré sous la direction de Potherie, et parmi les frères qui enseignèrent alors et moururent avant leur supérieur je relève les noms de Savard, un ancien dragon devenu maître d'école, d'un Sicilien nommé Désidérat, ancien aumônier de la grande duchesse de Toscane, du jeune Hudes, mort à 18 ans, de Grégoire, qu'on envoya quelque temps faire la classe dans le village de Mongeron, de Huchet, de Petit, un ancien tailleur qui fit la classe durant trente-deux ans, et qui occupait ses loisirs en raccommodant les hardes de ses élèves, du cuisinier Chabot, et d'un ecclésiastique fort instruit nommé Edme Baudelair.

A Potherie succéda en 1757, toujours sous la haute direction de Tabourin qui mourut en 1762, un laïc appelé Suchet, homme de beaucoup d'esprit et excellent administrateur, qui sut mettre à profit, pour le plus grand bien de la société, le bon vouloir de quelques personnages appartenant comme lui au monde janséniste. Parmi eux se trouvaient MM. de Fays, conseiller à la cour des aides, et Clément de Barville, avocat-général à la même cour. Ces messieurs achetèrent en 1764, peut-être avec les fonds de la fameuse boîte à Perrette, un grand chantier contigu à la maison de la rue de Lappe : ils en transformèrent une partie en jardin potager, et sur l'autre partie ils élevèrent des bâtiments, écoles, dortoirs, communauté, logements et boutiques qu'on louait à des gens reconnus tranquilles et solvables. La dépense totale s'éleva, dit l'historien Renaud, à 250.000 francs, près d'un million de notre monnaie. Il y avait là de belles classes, dont une contenait 100 élèves, ce que nous appellerions aujourd'hui un groupe scolaire, et une école normale d'instituteurs qui, sans jamais abandonner la maison-mère, allaient deux fois par jour instruire tous les enfants du faubourg. La ruche trop pleine put alors essaimer ; il fut possible de déléguer des maîtres en province, à Orléans, sur

la paroisse de Notre-Dame de Recouvrance, à Auxerre où fleurirent les écoles Saint-Charles, à Eu et dans la banlieue de Rouen, au Mont-aux-malades. Le curieux règlement pour la province dont on a pu lire quelque extraits dans la première partie de ce travail est de 1759, et il est signé Tabourin, Suchet, de Fays, frère Duval, Clément de Barville, Grivel et Quentin. Mais au bout de douze ou treize ans, vers 1770, la tête du pauvre Suchet se dérangea, il sortit de la communauté en 1773 ; il se maria même, au grand scandale de ses subordonnés, congréganistes sans vœux, mais tous célibataires endurcis. A dater de ce jour, on perd si complètement sa trace que la date de sa mort est inconnue. Par bonheur pour la communauté Suchet fut secondé par deux subalternes d'une haute valeur intellectuelle, les frères Duval et Guillaume Aupé.

Duval était un ancien professeur de l'enseignement secondaire ; il avait régenté la philosophie au collège de Dormans-Beauvais ; il avait été le collègue et l'ami de Rollin, de Mésenguy et de Coffin. Son humilité lui fit abandonner les grands pour les tout petits, les philosophes pour les abécédaires, et quand le fougueux moliniste Bouettin, curé de Saint-Étienne-du-Mont, l'eût chassé en 1743 de ses écoles paroissiales qui furent données aux frères de la Salle, Duval se retira au faubourg Saint-Antoine, où on le fit directeur des novices. Accablé d'infirmités, il céda la place, en 1764 à Guillaume Aupé, qui tenait alors rue de Lappe une classe de cent élèves. Aux fonctions de maître des novices, Aupé joignait celles de procureur, ou comme nous dirions aujourd'hui d'économe de la maison. C'est de lui que sont tant de remarques judicieuses sur l'instruction et sur l'éducation, et jamais économe n'a mieux connu le prix des denrées. Aupé pensait à tout ; il indiquait l'art de jauger la fosse d'aisances et de faire quatre fois par an la chasse aux punaises ; il indiquait le prix des casseroles et l'adresse des bons fournisseurs. Gaspiller le bien des pauvres n'était pas chose facile sous son gouvernement, et son agenda, transcrit par le bon Grivel, mériterait d'être étudié de très près par ceux qui voudraient bien connaître la situation économique de Paris au siècle de Voltaire, au temps de l'homme aux quarante écus. Aupé mourut subitement le 31 mai 1770, la nuit même où tant de malheureux périrent étouffés sur la place Louis XV. Grâce à lui surtout la maison prospéra, les frères étaient nombreux à Paris et en province, et si le manuscrit de Grivel nous fait connaître les ravages qu'exerçait la phtisie pulmonaire, qui enleva très jeunes les frères Briquet, Rogemont, Pierre et Martin Moulin, Ponsin, Dameron, Lordot et quelques autres encore, on ne manquait pas de sujets pour les remplacer aussitôt.

A Suchet succéda en 1773 le frère Grivel, qui dirigeait alors les six écoles d'Auxerre, et cet excellent homme, dont la volumineuse compilation de 1782 est si précieuse, dirigea la Société tout entière d'une manière très heureuse, jusqu'au jour où ses infirmités le contraignirent à quitter le faubourg Saint-Antoine pour le quartier moins populeux de Saint-Étienne-du-Mont. C'était, dit le citoyen Renaud, qui l'avait bien connu et dont le témoignage a pour toute cette époque une grande valeur historique, un homme laborieux et d'une vertu très exemplaire, qui avait une mémoire des plus vastes et beaucoup de lecture, et qui remplit toujours tous ses devoirs avec la plus scrupuleuse exactitude. Sans avoir tout l'esprit et tous les talents de M. Suchet, il fit toujours tous ses efforts pour maintenir dans la communauté l'exactitude et la régularité. » En 1774 il s'adjoignit comme maître des novices le frère Fois-

sin, qui lui succéda comme supérieur en 1789, et qui à ce titre dut affronter les terribles orages de la Révolution.

La situation des écoles chrétiennes du faubourg Saint-Antoine était on ne peut plus florissante quand la Révolution française éclata, et telle était la popularité des « frères Tabourin » qu'on les demandait partout pour instruire et catéchiser les petits parisiens. Un règlement de 1781, transcrit par Grivel, porte la signature de vingt et un frères dont voici les noms ; il est bon de les citer, car plusieurs d'entre eux, chassés de leurs asiles par la tourmente révolutionnaire, entrèrent dans l'administration, et devinrent, dit Renaud, de très hauts fonctionnaires.

« Ont signé : Dubois, Fleury, Foissin, Thomas Beaugrand, Boidequin, Charles Gallois, Simon, Renaud, Henry, Gilbert, Delaire, Gouffé, Cantin, Joint, Gobert, François, Jérôme Beaugrand, Cartry, Huguenin, Prosper ».

Sans compter les deux écoles de la maison-mère, il y en avait rue Saint-Bernard, rue de Bercy, rue de Reuilly, à Picpus, rue de la Roquette, dans le quartier de la Grande-Pinte ; et non contents d'instruire les enfants du faubourg Saint-Antoine, les maitres rayonnaient au loin. Ils avaient quatre écoles sur la paroisse Saint-Merry, deux pour Saint-Louis-en-l'Ile, trois pour Saint-Étienne-du-Mont, deux pour Saint-Séverin. En comptant les six écoles Saint-Charles à Auxerre, cela faisait, dit Renaud, trente-deux écoles et un personnel d'environ soixante maîtres, de quoi instruire en même temps six ou sept mille écoliers, sans que l'État et les municipalités eussent à dépenser un liard pour le service de l'instruction publique.

Les maitres du faubourg Saint-Antoine étaient jansénistes, ou pour mieux dire augustiniens, cela va sans dire; mais ils l'étaient sans excès. On ne voit pas qu'ils aient jamais donné dans les convulsions, et si le manuscrit de Grivel parle longuement de sa voisine Mme Lafosse, la miraculée de la paroisse Sainte-Marguerite, en revanche il est muet sur le diacre Pâris et sur les événements du petit cimetière de Saint-Médard. Les frères ne faisaient point de polémique ; ils s'abstenaient même, comme le bon Rollin et ses amis, de toute espèce de propagande ; ils enseignaient à leurs élèves un catholicisme sans épithète. Le fanatique Beaumont lui-même ne put les attaquer. Ils envoyaient leurs enfants au confessionnal quatre fois par an ; ils accomplissaient eux-mêmes toutes les prescriptions de l'Église et parmi eux se trouvaient des hommes comme le frère Guigot, qui communiait tous les dimanches et jours de fête. Leur religion était douce, simple, et parfaitement tolérante, comme celle de leur illustre contemporain le janséniste et très janséniste Michel de l'Épée.

L'effet produit par une éducation si sage ne pouvait manquer d'être considérable, et il faut ici répéter ce que dit si justement le citoyen Renaud. Après avoir constaté que plus de vingt mille pères de famille avaient été élevés dans les écoles de la fondation Tabourin, il dit en note : « En moins de vingt ans les écoles du faubourg Saint-Antoine avaient tellement policé et adouci les mœurs qu'il n'était plus reconnaissable. M. Hérault, lieutenant de police, disait que la police de ce faubourg lui coûtait trente mille francs de moins par an qu'à ses prédécesseurs, et qu'il n'en voyait pas d'autre raison que l'établissement de ces écoles. »

La fondation Tabourin n'eut pas à souffrir durant les premières années de la Révolution française, et il est plus que probable que des maitres si raisonnables adoptèrent avec enthousiasme les principes de 1789. Comme ils étaient essentiellement laïcs, la désastreuse Constitution civile du clergé ne les atteignit pas, et ils n'eurent point à prêter ou à refuser le serment si impolitique qu'on exigea dès lors de tous les ecclésiastiques français. Ils ressentirent pourtant le contre-coup des scandales dont la paroisse Saint-Marguerite fut le théâtre, et le mépris qu'ils témoignèrent aux prêtres mariés Aubert et Bernard faillit leur coûter, en 1792 et plus tard, la liberté et même la vie. En 1792, le supérieur Foissin vit beaucoup de ses jeunes maitres s'enrôler pour repousser l'invasion et secourir la patrie en danger; il les remplaça comme il put, dit le citoyen Renaud. La réquisition en enleva d'autres en 1793, et l'impossibilité de leur trouver des remplaçants contraignit la Société à fermer quelques-unes de ses écoles. Toutes les autres durent être abandonnées par leurs maitres, sur l'ordre de la Convention, le 14 germinal an II (3 avril 1794). Les malheureux enfants du faubourg furent délaissés, à la grande désolation de leurs parents et de leurs maitres. M. de Fays, en homme très avisé, vendit aussitôt les immeubles de la rue de Lappe, et avant de se retirer, pour y mourir presque aussitôt, dans le petit village de Conges, dans l'Ardèche, il récompensa les maitres, c'est Renaud qui le dit, « autant qu'il put, et chacun en proportion du temps qu'il avait coopéré à l'œuvre commune. » On se sépara tristement et il ne resta plus dans la maison-mère que deux anciens frères, le supérieur Foissin et Renaud. Ces deux hommes, qui s'aimaient tendrement, occupèrent chacun un petit logement qui leur fut loué par les nouveaux propriétaires, et c'est là que les terroristes vinrent pour les arrêter l'un et l'autre, comme fanatiques et ennemis du mariage des prêtres, dans la matinée du 9 thermidor an II. Mais le bruit des tambours qui battaient la générale contre Robespierre fit peur aux agents du Comité révolutionnaire, et ils s'esquivèrent au plus vite ; Foissin et Renaud étaient sauvés. Ils demeurèrent quelque temps encore dans le quartier, s'occupant, dit un *Précis de la vie de M. Foissin* composé par Renaud et imprimé en 1804, « à montrer en ville », c'est-à-dire à donner des leçons particulières, non plus, hélas ! aux pauvres du quartier et pour l'amour de Dieu, mais pour « trouver dans cette utile occupation un moyen de subsistance. »

En 1795 Foissin quitta le faubourg Saint-Antoine pour le faubourg Saint-Marceau ; il fit à Saint-Médard, la première paroisse ouverte en vertu du décret de ventôse sur la liberté des cultes, les catéchismes que l'on faisait deux fois par jour dans les écoles de la fondation Tabourin, et il les fit si bien que le presbytère de Paris crut devoir, malgré son peu de connaissance du latin, l'élever en 1797 à la prêtrise. Il mourut vicaire à Saint-Médard le 1er décembre 1800. Quant à Renaud, il vivait encore en 1804, et il conservait pieusement le souvenir de l'institut Tabourin, puisqu'il fit imprimer cette année même, aux frais de quelques amis, et la vie de Foissin et le mémoire sur les écoles chrétiennes.

A la fin de ce curieux mémoire, Renaud déplorait la destruction de ces belles écoles, et il disait tristement : « Sur plus de vingt mille pères de famille qui se félicitent d'y avoir été élevés, il n'en est pas aujourd'hui un seul qui, chaque fois qu'il rencontre un de ses instituteurs, ne déplore le malheur de ses enfants. Combien de personnes zélées et charitables font des vœux pour

le rétablissement d'un avantage si précieux, et seraient même disposées à y contribuer selon leurs moyens. Mais ce rétablissement ne pourrait avoir lieu qu'autant que l'on pourrait former des instituteurs, et ces instituteurs ne peuvent être formés qu'à un âge qui ne permet pas de jouir du succès des soins qu'on en prendrait, puisque la réquisition viendrait les enlever à mesure qu'on les formerait... » Il souhaitait donc une résurrection, si toutefois les exigences du service militaire ne la rendaient pas impossible, et il demandait à Dieu de « susciter dans sa miséricorde quelque homme de bonne volonté, comme il en a suscité dans le siècle dernier, qui veuille rétablir quelque chose de semblable. » La prière du bon Renaud fut exaucée ; elle l'était même déjà, sans qu'il le sût, avant l'impression de son mémoire, et nous allons maintenant, pièces en main, étudier à travers le XIXe siècle la reconstitution de la Société des écoles chrétiennes du faubourg Saint-Antoine.

Une institution comme celle des frères Tabourin ne pouvait pas se relever d'elle-même, car ses membres, depuis le supérieur jusqu'au portier, ne possédaient absolument rien. N'ayant jamais eu ni traitement ni honoraires, ils n'avaient point fait d'économies ; ils étaient comme ces plantes parasites qui ne sauraient subsister sans l'appui d'un grand arbre. Il avait fallu jadis à Charles Tabourin de généreux donateurs, tels que le propriétaire anonyme de la rue de Lappe, le conseiller de Fays et l'avocat général Clément de Barville ; ces hommes admirables eurent des imitateurs dès le début du XIXe siècle, sitôt que la paix d'Amiens et le Concordat firent espérer à la France une longue suite d'années paisibles et prospères. Deux amis de Port-Royal, — car c'est toujours dans ce très petit cercle qu'il faut chercher pour arriver à bien connaître l'histoire de nos écoles, — le citoyen Laideguive et son gendre Camet de la Bonnardière, formèrent en 1802 « le projet d'établir une communauté de frères pour les écoles, *sur le modèle de l'ancienne communauté des frères Saint-Antoine* ». Voilà ce qu'on lit dans un très curieux cahier manuscrit daté de 1836 et signé *Potier ancien frère de Saint-Antoine*. « Une des principales difficultés, continue l'auteur du petit cahier, était de trouver des sujets qui eussent une véritable vocation, et surtout un supérieur qui eût les lumières et les talents nécessaires. Vers la fin de 1802, ces messieurs crurent trouver une occasion favorable à l'exécution de leur dessein en jetant leurs vues sur plusieurs personnes arrivées récemment du diocèse de Soissons. Ces personnes étaient MM. Patissier, Durand, Vincent et quelques autres.... » Ce passage exige quelques explications, car on a peine à comprendre que Patissier, ancien frère de la rue de Lappe, ait pu venir de Soissons à Paris ; mais on va voir comment tout s'enchaîne ici-bas, et comment le malheur des uns fait le bonheur des autres. Patissier et ses compagnons avaient été attirés à Soissons par l'évêque concordataire de cette ville, Le Blanc de Beaulieu, qui les connaissait de longue date et avait pour eux une estime toute particulière. Ancien génovéfain, puis curé constitutionnel de Saint Séverin et de Saint-Étienne du-Mont, et finalement évêque de Rouen, le nouveau prélat faisait partie, comme Grégoire, Saurine, Camus et bien d'autres de la petite société janséniste de Paris ; il refusait de souscrire le formulaire d'Alexandre VII et d'accepter la bulle *Unigenitus*. Mais à Soissons, la grâce efficace ayant sans doute opéré tout à coup sur le nouveau Saul, les écailles de ses yeux tombèrent ; il rétracta son serment de 1791,

reconnut qu'il avait été évêque intrus du département de la Seine-Inférieure, et rompit de la manière la plus éclatante avec ses amis stupéfaits. Il souscrivit le formulaire, accepta la bulle, et congédia les jansénistes, ecclésiastiques ou laïques, hommes ou femmes que son zèle avait amenés avec lui à Soissons. C'est ainsi que Patissier, supérieur des écoles chrétiennes de cette ville, dut revenir à Paris à la fin de 1802.

Grâce à la défection du prélat, les citoyens Laideguive et de la Bonnardière avaient ce qu'ils souhaitaient, un supérieur « rempli de piété, très instruit, dans un âge mûr, et consommé par l'expérience », et qui plus est un ancien frère de la rue de Lappe. Mais on ne sait pourquoi les négociations entamées n'aboutirent pas ; « M. Patissier ne fut point nommé ou n'accepta pas ». Il fallut se tourner d'un autre côté ; la Bonnardière, maire du XIe arrondissement (1), fit obtenir au frère Vincent, un des compagnons de Patissier, l'école gratuite du quartier de l'Odéon, et il manifesta le désir de le constituer supérieur d'une petite communauté. Mais Vincent, tout en exerçant provisoirement les fonctions de supérieur — ce provisoire dura jusqu'en 1811 — en refusa constamment le titre, « par modestie sans doute » dit Potier. L'ancienne communauté du faubourg Saint-Antoine était reconstituée de fait, et le même Potier dit en propres termes qu'elle avait un règlement, concerté entre M. Laideguive et les frères, et « rédigé sur le modèle de celui de la rue de Lappe. » Le siège de la petite communauté était rue Pavée-Saint-André-des-Arts, au domicile de Vincent, et deux écoles de Paris, tenues par ses subordonnés, étaient en relations suivies avec la communauté : l'école de Saint-Jacques et celle de Saint-Leu. Les maîtres de cette époque lointaine se nommaient Dellière, un catéchiste dont les instructions étaient fort goûtées, Durand, Deslions, directeur de l'école de la rue des Lombards, Gilbert, neveu d'un ancien frère de la rue de Lappe, Pourchut, Féret, et quelques autres encore, sans oublier Potier lui-même, le seul qui nous ait transmis ces curieux détails. Ce dernier était encore en 1809 le second de Vincent, le supérieur provisoire, et il fut alors appelé sur la paroisse Saint-Jacques par un riche propriétaire, affilié de longue date à la société janséniste et nommé Collette de Baudicour.

Le supérieur effectif était alors un maître nommé Durand, dont Potier son auxiliaire a parlé en termes véritablement touchants ; mais ce maître admirable mourut à 29 ans, Potier ne pouvait lui succéder, car il avait à peine 22 ans, et l'on nomma supérieur, en 1811, un instituteur plus expérimenté qui se nommait Leboucher.

Cette fois le vœu du citoyen Renaud était réalisé : la Société des frères Tabourin renaissait de ses cendres. Elle avait des écoles à Paris et à Auxerre ; sa maison-mère était non plus dans le faubourg Saint-Antoine, abandonné on ne sait pourquoi sans esprit de retour, mais sur la montagne Sainte-Geneviève, dans une maison louée par M. de Baudicour et portant le n° 280 de la rue Saint-Jacques. Les sujets affluaient ; le local occupé par la communauté ne tarda pas à être insuffisant, et l'on s'installa dans une maison à trois corps de bâtiments, rue Saint-Jacques 169. « On continua, dit Potier, de recevoir de nouveaux sujets... et après eux M. Hureau. » Avec l'entrée en scène de ce nouveau personnage commence une nouvelle phase

(1) C'est aujourd'hui le Ve.

des écoles Tabourin, devenues pour ainsi dire durant cinquante trois ans les écoles Hureau. Les dernières pages de cette rapide esquisse vont nous montrer la Societé Saint-Antoine d'abord heureuse et prospère, déclinant ensuite avec une grande rapidité, et vouée par la faute de son chef à une fin désastreuse.

Augustin Bonaventure Hureau naquit à Troyes le 3 décembre 1793 dans une de ces familles telles que les Babeau et les Guélon, que l'épiscopat de Bossuet et le long séjour des Oratoriens en Champagne avaient initiées aux doctrines religieuses et morales de Port-Royal-des-Champs. Après avoir fait de bonnes études secondaires dans sa ville natale, il fut envoyé à Paris, et il entra dans la Société Saint-Antoine en septembre 1812, à l'âge de dix-neuf ans, sous la direction du frère Leboucher. Mais Leboucher sortit de la communauté, ainsi que Potier, en 1814 ; je ne saurais dire pourquoi ni comment; et le nouveau supérieur, qui se nommait Henry, sortit également en 1816. C'est alors que les administrateurs associés à Camet de la Bonnardière — on disait depuis 1814 à M. le baron de la Bonnardière — donnèrent le titre de supérieur général à frère Bonaventure Hureau. Les statuts de 1812, publiés par Ambroise Rendu, un des administrateurs qui nommèrent Hureau, disaient en propres termes que le supérieur général devait avoir trente ans révolus, et Hureau n'avait pas encore vingt six ans. Que s'était-il passé? C'est un mystère que je n'ai pu éclaircir. Bonaventure Hureau était un homme long et maigre, d'un abord très froid et très autoritaire, parlant peu, mais écrivant beaucoup et d'une manière sentencieuse. S'il était en 1816 tel que je l'ai connu quarante-cinq ans plus tard, il pouvait se faire craindre de ses subordonnés, mais il n'inspirait pas la sympathie ; il ne paraissait pas embrasé, comme autrefois les Tabourin, les Potherie, les Aupé, les Grivel et les Foissin, du feu de l'amour divin. Les successeurs de la Bonnardière le jugeaient même avec une grande sévérité.

Hureau ne manqua pas d'habileté, au début du moins. Profitant de ce que les administrateurs, ses bailleurs de fonds et ses patrons, étaient au mieux avec le haut personnel de l'instruction publique, avec Sylvestre de Sacy, Royer-Collard, Ambroise Rendu et Guéneau de Mussy, il obtint par leur entremise que la Société des Écoles chrétiennes du faubourg Saint-Antoine fût autorisée, par ordonnance royale du 23 juin 1820, « comme association charitable en faveur de l'enseignement primaire », et admise à ce titre « à recevoir tous legs et donations qui seraient faits en sa faveur. » Des statuts et règlements avaient été préalablement rédigés par Hureau et son fidèle Achate Louis Victor Gilquin, plus jeune de quatre ans et entré dans la société en 1814. Gilquin fut, on peut le dire, le bon génie de la communauté reconstituée. C'était un homme très froid et très réservé, mais profondément honnête et d'une extrême bonté. Les vieux maîtres de Port-Royal auraient reconnu en lui un de leurs disciples; tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre ont apprécié sa grande intelligence, l'étendue et la variété de ses connaissances, sa loyauté parfaite. On ne lui a jamais reproché qu'une chose, son effacement complet durant cinquante ans. Il tremblait devant un supérieur qui était loin de le valoir, et il n'osait pas le contrecarrer alors même qu'il le voyait aller aux abîmes.

Autorisée par une ordonnance royale et protégée ouvertement par des ins-



pecteurs généraux et par des membres influents du Conseil de l'instruction publique, la Société Saint-Antoine, qui aurait pu s'appeler Société Saint-Jacques, prit un rapide essor. La ville de Paris lui confia la direction de plusieurs écoles communales ; Auxerre lui demanda jusqu'à cinq maîtres à la fois ; l'État enfin lui accorda des subventions de huit cents, douze cents, deux mille francs. D'autre part les administrateurs groupés autour du baron de la Bonnardière veillaient attentivement sur la communauté et soldaient toutes ses dépenses ; la petite nef voguait sur une mer tranquille, et un vent favorable enflait doucement ses voiles. Ainsi s'écoulèrent quinze ou vingt années qui furent des années de prospérité. Au 1er janvier 1830, suivant un état nominatif dressé par Gilquin, la Société Saint-Antoine comptait trente frères, et elle dirigeait une vingtaine d'écoles. Il y avait deux frères dans le quartier de l'Observatoire, deux dans le quartier des Lombards, deux dans le quartier de la Sorbonne. L'établissement de Saint-Mandé, où les frères Tabourin avaient jadis leur maison de campagne, était dirigé par deux frères, et il y en avait quatre dans la ville d'Auxerre. Le quartier de l'École de médecine et les écoles municipales du XIIe arrondissement occupaient six frères, et l'on en comptait trois dans l'établissement de Saint-Lambert près Chevreuse, fondé en 1829.

Cette situation prospère demeura sans changements notables de 1820 à 1840 ; les maîtres, les novices, les postulants et les aspirants qui constituaient la communauté vivaient en bonne intelligence ; les pouvoirs publics témoignaient à la Société Saint-Antoine beaucoup d'estime, et le clergé ne lui était pas hostile. La Société de son côté ne sortait pas de ses attributions ; elle donnait gratuitement l'instruction primaire aux enfants du peuple, et elle était vraiment digne de la confiance qui lui était accordée. Le zèle des frères était si grand que, non contents de donner aux tout petits sept ou huit heures de leur temps, ils revenaient chaque soir enseigner à une centaine d'adultes les éléments de la lecture, de l'écriture, de l'orthographe et du calcul. Le supérieur général entretenait avec les ministres de l'instruction publique une correspondance régulière, et il obtenait du ministère, outre les subventions déjà mentionnées, des dons en nature ; on lui envoyait pour ses écoles les histoires de France de Mme de Saint-Ouen ou de Ragon, les Maximes tirées de l'Écriture sainte de Rollin, et même Robinson dans son île.

Lorsque l'on expérimenta en France les méthodes d'enseignement mutuel de Bell et de Lancaster, la Société s'y prêta d'autant plus volontiers que le système prétendu nouveau était jadis en vigueur dans les admirables écoles de la rue de Lappe, où les écoliers les plus sages et les plus avancés servaient de répétiteurs à leurs petits camarades. On l'appliqua donc, particulièrement dans les écoles du quartier de la Sorbonne, mais avec mesure, et sans abandonner l'enseignement simultané, le seul possible dans la plupart des cas.

Les programmes d'étude et les méthodes étaient d'ailleurs en harmonie parfaite avec les exigences de la société moderne. Si l'instruction religieuse occupait la place d'honneur dans ces écoles éminemment chrétiennes, du moins elle ne portait pas préjudice aux autres branches de l'enseignement. Les enfants apprenaient le catéchisme et ils le savaient bien, mais cela ne les empêchait pas de savoir bien lire, écrire, compter, et de mettre passablement l'orthographe. Sans entrer ici dans les menus détail auxquels se com-

plaisait la verbosité de Hureau et de Gilquin, rédacteurs du règlement, on peut remarquer ce qui caractérise d'une manière toute particulière l'enseignement donné au xixe siècle par les successeurs de Tabourin, par ceux qui se faisaient gloire de suivre, suivant leurs propres expressions, « autant que les circonstances l'ont pu permettre, la méthode donnée par monsieur Tabourin, notre vénérable instituteur ». La règle des écoles suivait dans ses grandes lignes la méthode adoptée jadis rue de Lappe ; mais elle y joignait un peu d'histoire et de géographie, et elle introduisait le dessin linéaire. Somme toute il n'y a rien de bien neuf dans les nouveaux programmes de 1819, sinon ce que la règle appelle d'une façon bien prétentieuse « l'attaque à la lecture, à l'écriture, à l'arithmétique ». Il s'agit là tout simplement de ce qu'on appelle en style universitaire des *compositions*. Les écoliers luttaient entre eux à qui lirait, écrirait, calculerait le mieux, et le vainqueur obtenait une récompense, une exemption ou des bons points. Les prix de fin d'année n'étaient pourtant pas donnés à la suite de compositions spéciales, ils étaient la consécration des bons points obtenus. L'arithmétique paraît avoir été particulièrement en honneur chez les frères de Saint-Antoine ; il n'y a pas lieu de s'en étonner, car Victor Gilquin aimait passionnément les mathématiques ; il fut même un jour chargé par la librairie Hachette de revoir et de mettre au point avant leur publication des traités d'arithmétique devenus rapidement populaires.

La discipline des écoles était toute paternelle, beaucoup plus douce qu'elle ne l'avait été avant la Révolution dans les écoles Tabourin. On cherchait surtout à encourager les enfants ; on prodiguait les récompenses, et l'on était pour ainsi dire avare de punitions. L'affreux martinet avec lequel les frères du faubourg Saint-Antoine fouettaient jadis les écoliers culotte bas avait disparu à tout jamais; il ne restait plus comme instrument de supplice, là et dans toutes les écoles de France, que la férule, « une férule de cuir, dit le Règlement, sans manche, uniforme pour toutes les écoles de la Société, et fournie par le supérieur ». Toute autre punition corporelle était absolument interdite.

Ainsi organisée, la Société Saint-Antoine aurait dû prospérer, s'étendre de plus en plus, et être à même de lutter, sur tout le territoire français, contre la célèbre congrégation des frères Saint-Yon. A Paris, elle luttait victorieusement dans les quartiers où elle avait établi ses écoles, et on lui demandait ses maîtres pour la province. Elle dut en envoyer non seulement à Auxerre, mais à Troyes, à Pithiviers, à Étampes, à Linas, où le baron de la Bonnardière avait son château. Mais en 1840, par la faute du supérieur général, les affaires de la société Saint-Antoine commencèrent à prendre une mauvaise tournure. Bonaventure Hureau, dont la santé avait été longtemps robuste, fut atteint vers l'âge de quarante cinq ans d'une affection sérieuse qui exigea de fréquents voyages à Vichy. Son caractère naturellement peu affable s'assombrit chaque jour davantage, et il devint plus autoritaire, plus despote que jamais. Il s'efforça d'échapper à la tutelle des administrateurs temporels de sa Société, et ne pouvant y parvenir parce que ces messieurs tenaient, comme on dit, les cordons de la bourse, il eut recours à toutes sortes de ruses pour les amener à composition. Enfin le goût des spéculations financières s'em-

para de lui et l'entraîna de chute en chute, sans que Victor Gilquin, la sagesse et la droiture mêmes, pût l'arrêter sur cette pente fatale.

En 1840 éclata au sein de la petite Société une véritable révolution. La supériorité de Hureau commençait à peser à tout le monde, et Gilquin lui-même avait poussé un cri d'alarme. Prenant son courage à deux mains, il déclara en plein conseil, le 10 août 1837, qu'il était d'avis d'abandonner toutes les écoles publiques, et d'organiser simplement quelques petits pensionnats. Il était profondément découragé en constatant les résultats obtenus depuis vingt ans, depuis son entrée dans la communauté. Il défiait ses confrères de lui citer un seul écolier demeuré chrétien pratiquant au sortir de leurs écoles chrétiennes ! Hureau combattit vivement cette motion, et Gilquin, redevenu timide et pusillanime, retira sa proposition. Mais il était évident pour tous que la Société traversait une crise fâcheuse. Hureau, le supérieur autoritaire qui ne s'était même pas fait réélire de 1816 à 1834, faillit être mis en minorité le 10 novembre 1840, et l'on osa dire ce jour-là, en plein chapitre, que Gilquin était le seul frère digne de remplir la charge de supérieur. Cinq voix sur dix se portèrent sur Gilquin, et parmi les cinq électeurs de Hureau il y en avait trois qui n'avaient pas droit de voter, le quatrième était son frère, et le cinquième évidemment l'honnête Gilquin. Dans ces conditions, un supérieur délicat se serait retiré : mais Hureau tint bon, il fit déclarer par les administrateurs que le scrutin était nul, et qu'il restait en fonctions. Il y resta effectivement jusqu'à sa mort, survenue en 1868, et tous les six ans il se fit réélire à l'unanimité. Mais aussi les conséquences d'une pareille conduite furent désastreuses ; les meilleurs maîtres quittèrent successivement la Société ; il fallut abandonner l'une après l'autre toutes les écoles de Paris, et le nombre des frères, qui était de vingt-sept en 1841 n'était plus que de dix-sept le 1er janvier 1842. La Société Saint-Antoine était frappée au cœur, et depuis ce moment elle n'a fait que languir. Aux écoles publiques et gratuites furent substitués de petits pensionnats payants ; Hureau quitta la maison de la rue Saint-Jacques, occupée depuis 1812, et il établit le siège de sa communauté rue des Fossés-Saint-Victor (aujourd'hui rue du Cardinal Lemoine) dans un immeuble acheté par lui de ses deniers et à l'insu des administrateurs temporels. De tous les établissements que dirigeait la Société il ne resta plus que la maison-mère, où se trouvait une petite école normale primaire, la maison de Saint-Mandé, occupée par un pensionnat, l'école d'Auxerre tenue d'une manière intermittente par des frères Saint-Antoine, et enfin l'école-pensionnat de Saint-Lambert, dont il faut parler ici avec quelque détail, puisqu'elle subsiste encore aujourd'hui.

Saint-Lambert est un petit village bien connu de tous ceux qui passent par Saint-Rémy pour aller visiter Port-Royal. C'est dans le cimetière que furent jetés pêle-mêle, après la destruction du monastère, les corps des religieuses et des solitaires, et l'ancienne maison presbytérale, habitée quelque temps par l'illustre Tillemont, curé de Saint-Lambert, attire de loin le regard du voyageur. Cet ancien presbytère et les vastes jardins qui l'entourent furent achetés en 1796, comme biens nationaux provenant de l'ancienne abbaye de Port-Royal, par des amis de cette maison célèbre ; et M. Louis Silvy, ancien auditeur à la Chambre des comptes, en devint propriétaire après M. de Talmours en 1828. Il eut aussitôt l'idée d'y établir des écoles

chrétiennes sur le modèle des anciennes écoles Tabourin, et après entente avec les administrateurs temporels de la Société Saint-Antoine — Ambroise Rendu était du nombre — il fit don à cette Société du domaine de Saint-Lambert ; il y joignit en outre quelques maisons, des terres, et des rentes. Cinq administrateurs eurent mission de surveiller la gestion économique, et M. Silvy déclarait que si par malheur la Société Saint-Antoine venait à disparaître, il chargeait les cinq administrateurs ou les successeurs de leurs successeurs de perpétuer son œuvre dans la mesure où les circonstances le permettraient. Les intentions de M. Silvy furent exécutées ponctuellement, et ce bon vieillard, qui repose depuis 1847 dans le cimetière de Saint-Lambert, côte à côte avec les exhumés de Port-Royal, eut la satisfaction de voir prospérer l'école de garçons, l'école de filles et le pensionnat de garçons qu'il avait fondés dans la vallée sainte. La Société Saint-Antoine eut longtemps à cœur de placer à Saint-Lambert ses maîtres les plus vertueux et les plus capables, et la fondation Silvy fut pour quelques-uns d'entre eux un port de salut, à l'abri des tempêtes qui agitaient la communauté de Paris. Le noviciat des frères y fut transféré en 1837, mais pour être bientôt placé à Port-Royal même, devenu la propriété de Bonaventure Hureau, puis à Magny-les-Hameaux, d'où il revint à Paris. On fit entrer au pensionnat un certain nombre d'enfants dont quelques-uns étaient boursiers, et les écoles de Saint-Lambert reçurent gratuitement tous les enfants du village, garçons et filles, ainsi que ceux de Milon-la-Chapelle et des hameaux environnants.

Mais là aussi la détestable administration du supérieur autoritaire se fit sentir, et les administrateurs de la fondation Silvy eurent beaucoup à faire pour empêcher qu'elle ne fût engagée dans les spéculations hasardées où se complaisait le frère Hureau

La suite de cette histoire peut être contée brièvement, car elle ne présente plus le même intérêt que celle de la fondation Tabourin. N'ayant presque plus d'écoles à tenir, la Société Saint-Antoine pouvait en bonne logique se dispenser de former de nouveaux maîtres, mais il semble que le frère Hureau n'avait pas étudié particulièrement la logique. Il continua donc à vouloir former des maîtres, le plus de maîtres possible, en attirant à lui beaucoup d'adhérents. Il fit de son noviciat une sorte de petite école normale primaire qui préparait au brevet de capacité de futurs instituteurs. Parmi les jeunes gens qui furent ainsi élevés rue des Fossés Saint-Victor, puis à Port-Royal-des-Champs, et finalement, à dater de 1858, au numéro 70 du boulevard de l'Hôpital, quelques-uns entrèrent dans la Société, et ils y demeurèrent plus ou moins longtemps. On les employa comme maîtres à Auxerre et dans les pensionnats de Saint-Mandé et de Saint-Lambert. Quant aux autres, une fois brevetés ils sortaient de la maison pour n'y plus jamais revenir, et ils se plaçaient comme sous-maîtres dans les institutions de Paris, ou comme instituteurs communaux dans les villages. Quelques-uns d'entre eux liront peut-être ces lignes et pourront en constater la parfaite exactitude.

Ainsi la Société s'éloignait chaque jour davantage du but si élevé que lui avaient proposé ses pieux fondateurs, et ses statuts et règlements étaient véritablement lettre-morte. On lui avait défendu de rien posséder en propre, et elle avait des capitaux qu'elle faisait valoir, des immeubles qui étaient sa propriété. Établie pour instruire et catéchiser gratuitement les enfants du

peuple, elle ouvrait des pensionnats pour les fils de bourgeois, et elle n'avait plus d'écoles gratuites que celles d'Auxerre et de Saint-Lambert, dotées par de généreux donateurs. Elle n'avait donc plus sa raison d'être, comme le pressentait Gilquin dès 1837, et les administrateurs qui la soutenaient à contre-cœur auraient dû l'abandonner à son malheureux sort dès l'année 1842. Elle continua pourtant à vivre, ou pour mieux dire à végéter. Un vénérable ecclésiastique, le chanoine Morisot, curé de Saint-Marcel, prolongea même son existence en prenant quelques-uns de ses novices pour diriger la maîtrise de sa paroisse, et en protégeant l'espèce d'école normale qui s'établit au boulevard de l'Hôpital en 1858. C'est ainsi que Bonaventure Hureau put mourir le 22 août 1868 avec ce titre de supérieur-général qu'il avait depuis 1816 et dont il était si fier. Gilquin lui succéda, tout surpris d'un tel honneur, et il mourut le 14 mars 1873 ; puis un semblant de chapitre élut un vieux frère nommé Etienne Sannier, et quand ce bonhomme mourut en 1887, ce dernier supérieur n'avait plus un seul frère sous ses ordres. Avant même la mort de Hureau, on avait placé à Auxerre et à Saint-Lambert, non plus des célibataires astreints à la vie des congréganistes, mais des hommes mariés et pères de famille. C'est aujourd'hui un père de famille qui, à la suite de négociations entre l'État et les administrateurs de la fondation Silvy, dirige l'école et le pensionnat de Saint-Lambert.

A chaque siècle les institutions qui lui conviennent Le XVIIIe siècle, si mal connu et si mal jugé, pouvait avoir des écoles Tabourin, et l'on a vu si, même au temps de Voltaire et de Diderot, même à la veille de la Terreur, ces écoles chrétiennes étaient populaires dans tout le faubourg Saint-Antoine. Au XIXe siècle, après les commotions de la Révolution française, la chose n'était plus possible. Étant données la lutte des partis et les divergences de vues sur la politique et sur la religion, il fallait ou des écoles essentiellement laïques et pour ainsi dire neutres, ou des écoles franchement congréganistes dont tous les membres, depuis le supérieur jusqu'au cuisinier et au portier, fussent dans la main du clergé. C'est pour cette raison que les frères Saint-Yon, les Ignorantins, ont pris au XIXe siècle et jusque dans ces dernières années un si bel essor, tandis que les frères Tabourin, transportés sur la rive gauche, n'ont pas survécu longtemps à la monarchie de droit divin. Ils étaient trop dévots pour les trois quarts de leurs écoliers, et pas assez dévots pour les autres; aussi, quand ils cessèrent d'enseigner, une partie de leurs élèves alla chez les frères Saint-Yon, et la grande majorité se fit inscrire dans les écoles communales. Il n'en est pas moins vrai que les écoles de la rue de Lappe méritaient qu'on écrivît leur histoire; on peut dire sans exagération que ces admirables écoles, surtout celles du XVIIIe siècle, ont rendu les plus grands services à la France, et plus particulièrement à la Ville de Paris.

A. GAZIER.

NOTE SUR UNE ORGANISATION POSSIBLE

DE

L'ENSEIGNEMENT DU DROIT PUBLIC INTERNE

Dans le nouveau régime de la licence en droit

Dans la *Revue internationale de l'enseignement* du 15 juillet dernier, j'ai publié, en collaboration avec mon collègue M. Michoud, une note dans laquelle nous demandions que l'enseignement du droit public interne fût donné désormais dans deux cours annuels, l'un en première année, l'autre en seconde, chacun des professeurs suivant ses élèves pendant deux ans. La combinaison proposée par nous n'a pas été adoptée par le Conseil supérieur. Mais le décret du 1er août 1905, portant réorganisation de la licence en droit, a consacré un système qui permet d'arriver à peu près au même résultat. Nous nous proposons, M. Michoud et moi, de tirer parti du système adopté, au moyen de la combinaison suivante, que je viens signaler à ceux de nos collègues des diverses facultés qu'elle pourrait intéresser.

Aux termes du décret du 1er août 1905, l'enseignement du droit public interne en licence s'étend sur quatre semestres : un en première année, sous la rubrique *Eléments du droit constitutionnel et garanties des libertés individuelles*, — deux en seconde année, sous la rubrique *Droit administratif*, — une en troisième année, sous la rubrique *Droit public*, et ce dernier semestre n'est malheureusement qu'à option. Comme le décret ne fixe pas d'une manière impérative la partie de l'année pendant laquelle doivent être faits les deux cours semestriels de première et de troisième année, rien n'empèche de placer le cours de première année pendant le second semestre et le cours de troisième année pendant le premier.

Cela posé, dans toute faculté qui possède deux professeurs de droit public interne, un roulement peut être établi de la manière suivante.

L'un de ces professeurs, en 1905-1906, fera le droit constitutionnel de première année; en 1906-1907, il suivra ses élèves en deuxième année: en 1907-1908, il suivra en troisième année ceux d'entre eux qui opteront pour le droit public (1er semestre), en même temps qu'il reprendra le droit constitutionnel de première année (2e semestre) avec une nouvelle série d'élèves ; et ainsi de suite.

Cette combinaison peut être mise en œuvre sans aucune dépense nouvelle, par un simple jeu de délégations combinées à cet effet.

En ce qui concerne la répartition des matières du droit public interne entre les quatre semestres, il ne paraît guère possible d'arrêter dès maintenant un programme ferme. Il serait séduisant, au point de vue rationnel, de commencer par les principes du droit public, puis de passer au droit constitutionnel et à la garantie des libertés, et de garder pour la fin le droit administratif proprement dit. Mais il y aurait de grandes difficultés à exposer les principes du droit public à des élèves de première année, d'une part à cause du caractère abstrait de ces principes, d'autre part à raison de ce fait que les étudiants de première année n'ont aucune notion soit de l'organisation générale des autorités politiques et administratives, soit du droit pénal. Peut-être alors est-il plus sage de s'en tenir à une méthode plus terre-à-terre : le droit constitutionnel en première année, avec des indications *très* sommaires sur la garantie des libertés à propos des déclarations de droits, — le droit administratif en deuxième année, — enfin, en troisième année, les principes avec leur application aux grandes théories du droit public, comme celles de la personnalité civile, des associations, des cultes, de la liberté d'enseignement, etc.

C'est dans ces conditions que je vais inaugurer le nouveau régime à la date du 15 mars prochain. Il y aurait intérêt à ce que les professeurs de droit public qui feraient la même tentative voulussent bien indiquer dans la *Revue* comment ils procèdent quant à la méthode, afin que nous profitions tous des expériences faites par chacun de nous. Le décret du 1er août 1905 fournit le moyen d'organiser enfin l'enseignement du droit public interne. Il nous appartient d'en profiter.

R. Beudant,

Professeur de droit constitutionnel
à la Faculté de droit de l'Université de Grenoble.

LES MÉLANGES CHABANEAU

Le 4 mars 1906 M. Camille Chabaneau accomplira la 75e année d'une vie consacrée au travail et couronnée de succès. Depuis 1868, date où il se fit connaître par son Histoire de la Conjugaison française, suivie bientôt de sa Grammaire limousine (1871), jusqu'à son magistral examen critique du texte de Flamenca (1902), qui l'a placé définitivement à la tête des provençalistes, il a consacré toutes ses forces à l'étude de la langue et de la littérature du midi de la France. Mais tandis que ses collègues trouvaient dès leurs premiers pas le chemin de la science tout uni, le modeste employé des postes, devenu plus tard un si grand savant, dut chercher et se frayer péniblement son chemin. Le succès mérité devait arriver : il vint. En 1879 la vieille et célèbre Université de Montpellier l'appela à la chaire qui venait d'y être nouvellement fondée ; c'est ainsi qu'il initia à la méthode scientifique de nombreux disciples.

Pour honorer d'une manière digne de lui le savant maître, un certain nombre de ses amis, élèves et admirateurs, ont décidé de lui offrir à l'occasion de son jubilé un volume de *mélanges scientifiques* ; par les présentes ils vous demandent d'y apporter votre contribution. M. le professeur K. Vollmöller a mis à notre disposition pour ces *Mélanges Chabaneau,* un volume spécial de sa revue bien connue *Romanische Forschungen*. C'est à lui (9, Wienerstrasse, Dresde) que doivent être adressés les articles, dont la longueur, en règle générale, ne devra pas dépasser une feuille d'impression. L'impression du volume commencera dès les premiers jours de 1906 ; quelques articles sont déjà prêts, d'autres sont promis. Il y a urgence à savoir si vous collaborez au volume annoncé. Il ne sera pas terminé pour le jour anniversaire de la naissance de M. Chabaneau ; mais on offrira au maître la partie imprimée et la liste des collaborateurs, en même temps que celle de ses admirateurs et amis.

On est prié d'envoyer les manuscrits, le plus tôt possible, à M. le professeur K. Wollmöller, Dresde A³, Wienerstrasse 9. On est également prié de lui adresser dans le plus bref délai le titre exact du sujet traité, afin que la liste complète des articles puisse être offerte le 4 mars à M. Chabaneau. Les auteurs d'articles recevront gratuitement quinze tirages à part ; ils pourront s'en procurer à leurs frais un plus grand nombre:

s'adresser dans ce cas à l'imprimeur, M. Fr. Junge, à Erlangen (Bavière).

Les auteurs d'articles, ainsi que les personnes qui s'associeront à cette manifestation en souscrivant au volume des *Mélanges Chabaneau*, auront droit à une réduction de trente pour cent sur le prix du volume.

Les personnes qui, sans souscrire au volume des *Mélanges*, voudront prendre part à cette manifestation de sympathie, auront à verser une cotisation de cinq francs. Le nom de ces personnes sera imprimé en même temps que celui des collaborateurs et des souscripteurs en tête du volume. Les fonds provenant de ces cotisations serviront à couvrir les frais d'impression d'une adresse de félicitations, qui sera imprimée avec luxe et offerte à M. Chabaneau ; le texte en sera publié en tête du volume.

Enfin le volume des *Mélanges Chabaneau* sera orné d'un portrait du maître, gravé à l'eau forte.

Nous espérons, Monsieur, que vous voudrez bien vous associer, sous la forme qui vous conviendra le mieux, à notre manifestation.

Les souscriptions au volume et les adhésions sont reçues par M. J. Anglade (maître de conférences à la Faculté des Lettres de Nancy) pour la France, par M. K. Vollmöller, pour les autres pays. Adresser les cotisations à M. Vollmöller.

Les Sociétés savantes sont admises à souscrire.

Dr. H. Andresen, prof. a. d. Universität Münster i. W. — Dr. J. Anglade, maitre de conférences à l'Université de Nancy. — Dr. C. Appel, prof. a. d. Universität Breslau. — Dr. G. Baist, prof. a d. Universität Freiburg i. B. — Dr. J. Bédier, prof. au Collège de France, Paris. — Dr. D. Behrens. prof. a. d. Universität Giessen. — J. Berthelé, archiviste de l'Hérault, Montpellier. — Dr. M. Bonnet, prof. à l'Université de Montpellier. — Dr. F. Brunot, prof. à l'Université de Paris. — Dr. F. Castets, prof. à l'Université de Montpellier. — Dr. L. Cledat, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Lyon. — Dr. L. Constans, prof. à l'Université d'Aix. — Dr. J. Cornu, prof. a. d. Universität Graz. — Dott. V. Crescini, prof. nell' Università di Padova. — F. Desmoulin, peintre-graveur. Paris. — Dott. Fr. D'Ovidio, prof. nell' Università di Napoli. — Dr. W. Foerster, prof. a d. Universität Bonn. — Dr. M. Grammont, prof. à l'Université de Montpellier. — Dr. G Gröber, prof. a. d. Universität Strassburg i. E. — Dr. A. G. van Hamel, prof. a. d. Universität Groningen. — Dr. A. Jeanroy, prof. à l'Université de Toulouse. — Dr. E. Langlois, prof. à l'Université de Lille. — Dr. E. Levy, prof. a. d. Universität Freiburg i. B. — Fr. Mistral à Maillane. — Dott. E. Monaci, prof. nell' Università di Roma. — Dr. H. Morf, prof. a. d. Akademie für Social- und Handelswissenschaften Frankfurt a. M. — Dott. F. Novati, prof. nell' Accademia scientifico-letteraria di Milano. — Dott. E. G. Parodi, prof. nel R. Istituto di Studj superiori di Firenze. — Dr. L. G.

Pélissier, prof. à l'Université de Montpellier. — Dott. P. Rajna, prof. nel R. Istituto di Studj superiori di Firenze. — Dott. R. Renier, prof. nell' Università di Torino. — Dott. A. Restori, prof. nell' Università di Messina. — Dr. E. Rigal, prof. à l'Université de Montpellier. — Dott. C. Salvioni, prof. nell' Accademia scientifico-letteraria di Milano. — Dr. E. Stengel, prof. a. d. Universität Greifswald. — Dr. A. Stimming, prof. a. d. Universität Göttingen. — Dr. H. Suchier, prof. a. d. Universität Halle a. S. — H. Teulié, bibliothécaire de l'Université de Rennes. — Dr. A. Thomas, prof. à l'Université de Paris. — Dr. A. Tobler, prof. a. d. Universität Berlin. — Dr. K. Vollmöller, Universitäts professor a. D. in Dresden. — Dr. R Zenker, prof. a. d Universität Rostock i. M.

M. C. Chabaneau était contrôleur des postes quand il publia dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente* son premier travail de philologie romane : *Histoire et théorie de la conjugaison française*. Ce court essai éclairait d'une manière lumineuse l'histoire en apparence confuse de la conjugaison française et contenait une classification originale et ingénieuse ; une deuxième édition de ce livre parut en 1878 (Paris, Vieweg). En 1876, M. Chabaneau publia sa *Grammaire limousine*, ouvrage de premier ordre sur un des dialectes les plus importants de la langue d'oc. Appelé dans l'enseignement supérieur et nommé chargé de cours à l'Université de Montpellier, en même temps que son ami A. Boucherie, sur l'initiative de Littré, d'Egger et de M. Michel Bréal, M. Chabaneau collabora avec une infatigable activité à la *Revue des Langues romanes* : c'est là qu'ont été publiés pendant plus de trente ans ses plus importants travaux. Citons parmi les principaux : *La langue et la littérature provençales* (1879) leçon d'ouverture faite à l'Université de Montpellier; *Poésies inédites des troubadours du Périgord* (1885); *Notes sur quelques manuscrits provençaux perdus ou égarés* (1886); *Sainte Marie Madeleine dans la littérature provençale* (1888) ; *Le Roman de Saint Fanuel*, etc. Les innombrables comptes rendus critiques épars dans la *Revue des langues romanes* sont des modèles de critique courtoise et savante.

M. Chabaneau a publié, en collaboration avec le Dr Noulet, *Deux manuscrits provençaux du XIVe siècle* (1887) et il a écrit pour la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc* de Dom Vaissete (Toulouse, Privat) un travail capital pour l'histoire de la poésie provençale ; les *Biographies des Troubadours*. Une bibliographie complète de l'œuvre de M. Chabaneau, due à M E. Lefèvre, paraîtra dans les *Mélanges* composés en son honneur. Ajoutons que le savant romaniste a sacrifié, au moins une fois, aux Muses et qu'il a publié un recueil de *Poésies intimes* chez Lemerre.

J. ANGLADE.

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ASSEMBLÉE DU DIMANCHE 18 MARS 1906

La Société pour l'étude des questions d'Enseignement supérieur s'est réunie le dimanche 18 mars 1906, à l'Ecole des sciences politiques, 27, rue Saint-Guillaume, à 9 h. 1/2 du matin.

Présidence de M. Croiset, président, assisté de M. Larnaude, secrétaire général.

Excusés, MM. Dietz, Hauvette et Weill.

Avant d'aborder la discussion des questions inscrites à l'ordre du jour, M Croiset rappelle en quelques mots la large part qu'avait prise M. Boutmy à la fondation et aux travaux de la Société. En constituant, peu après 1870, la Société d'enseignement supérieur, M. Boutmy marqua le rôle éminent que la Science et l'Enseignement supérieur devaient jouer dans le relèvement matériel et moral de notre pays. Il n'avait jamais cessé de manifester, à l'égard de la Société, la plus constante sollicitude, et, si l'état de sa santé ne lui permit pas toujours de prendre une part active à ses travaux, il voulut du moins lui réserver, à l'Ecole des sciences politiques, la plus large hospitalité. La perte de M. Boutmy est cruellement ressentie par la Société d'enseignement supérieur.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'organisation des Universités féminines.

M. Picavet rappelle les différents articles et communications, relatifs à ce sujet, qui ont été publiés dans la *Revue* :

Dans le numéro du 15 octobre 1903, Mme Lampérière signalait la nécessité d'organiser un enseignement supérieur féminin. Le 15 novembre de la même année M. Clédat insistait sur le même point et, en décembre, M. Loisel retraçait l'œuvre accomplie à la Sorbonne, depuis 1867, par l'Association pour l'Enseignement secondaire des jeunes filles.

Dans le numéro du 15 janvier 1905, M. Souriau dressait le plan d'une Université féminine, et son article donnait lieu, dans les numéros suivants de la *Revue* (février, avril et juin) à une polémique très suggestive entre diverses personnalités.

Depuis la dernière réunion, M. Picavet a étudié de près l'organisation de l'Association pour l'enseignement secondaire des jeunes filles. Il constate que la pensée des fondateurs a été de constituer un couronnement à l'enseignement secondaire et non de faire un enseignement supérieur. M. Levasseur, qui fut l'un des promoteurs de l'idée et qui en a suivi le développement, croit que l'Association a généralement tendu vers l'enseignement secondaire. Elle a, du moins, fait une place de plus en plus grande, dans son corps professoral, aux représentants de cet enseignement.

M. Picavet estime que l'on peut, actuellement, distinguer, dans les divers projets proposés, les types suivants :

1° *Enseignement supérieur des jeunes filles indépendant de l'Université.* — La France ne possède pas de spécimen de ce type.

2° *Enseignement organisé par l'initiative individuelle, avec le concours de l'Université.* — C'est le système adopté à Lille.

3° *Enseignement organisé par l'Université.* — Système adopté à Lyon.

4° *Enseignement organisé par l'Université avec des cours spéciaux réservés aux jeunes filles.* — (Projet Souriau) ou en utilisant des cours déjà existants (Clermont, Poitiers).

5° *Enseignement identique à celui des jeunes gens.*

M. Croiset estime qu'il faut, dès l'abord, dissiper une confusion possible : le terme d'enseignement supérieur peut être pris dans deux sens : il signifie un enseignement fondé sur l'étude des méthodes par lesquelles on recherche la vérité scientifique. Il signifie encore un enseignement de haute vulgarisation, qui ne pratique plus les exercices d'entraînement de l'enseignement secondaire sans s'élever encore aux procédés méthodiques du supérieur. Que veut-on faire, en parlant d'Universités féminines ? Si l'on veut donner aux femmes une culture scientifique approfondie, il faut les conduire à l'Université. On ne peut songer à créer pour elles un nouvel organe. Si l'on veut faire de la vulgarisation, destinée à un large public féminin, il y a lieu de discuter les procédés d'application.

M. Loisel déclare que l'enseignement que l'on propose actuellement de fonder répond à la seconde idée. Il faut donner un couronnement à l'enseignement secondaire. Les cours fondés en 1867 à la Sorbonne n'avaient pas d'autre but, et ils n'ont pas rétrogradé, depuis ce temps, comme certains le pensent, vers la forme secondaire. Les cours professés dans le second trimestre de 1905-1906 le prouvent bien :

Histoire de la langue française : La langue française au XVII° siècle.

Littérature française: La femme française dans notre littérature aux XVIIIe et XIXe siècles : son génie, son rôle, son influence.

Littérature ancienne : Les poèmes homériques : l'Iliade, l'Odyssée.

Zoologie : Etude spéciale de l'homme.

Beaux-Arts : L'art en Europe au XVIIe siècle : Pays-Bas, etc., etc.

Ces cours présentent tout à fait l'aspect d'un enseignement supérieur ; les élèves prennent des notes s'il leur plait, les rédactions ne sont pas obligatoires et la seule sanction, à la fin des cours, est la délivrance d'une médaille à la suite d'un concours facultatif. Les sujets donnés en 1905 ont été les suivants.

Botanique : La notion d'espèce et ses anomalies.

Physique : L'ascenseur hydraulique.

Zoologie : Les rapports des êtres dans la nature.

Histoire de la langue française : Explication littéraire et grammaticale d'un sonnet de Du Bellay.

Histoire ancienne : L'idéal du stoïcisme.

Histoire : Causes de la Révolution de 1848 en France, etc., etc.

On cherche actuellement à compléter cet enseignement, déjà si souple et si vivant, en organisant un cours de puériculture et des travaux de laboratoires ou excursions géologiques.

Le nombre des auditrices est d'environ 250.

M. Croiset croit que la vérité est du côté d'une organisation de ce genre.

M. Picavet en conclut que l'on doit distinguer nettement deux cas : s'il s'agit d'enseignement supérieur, au sens réel du terme, les jeunes filles devront aller à l'Université. Il n'y a rien à changer à l'état actuel des choses. Pour les cours de vulgarisation, au contraire, la Société peut se demander quels sont les meilleurs modes d'organisation.

M. Bernès voudrait que, en cette affaire, on se préoccupât d'abord de l'opinion des intéressées. La Fédération des Associations des anciennes élèves des lycées de jeunes filles et diverses Sociétés de professeurs de ces lycées se montrent surtout préoccupées de faciliter aux jeunes filles l'accès des carrières lucratives et, dans ce but, elles les poussent vers l'obtention des diplômes d'Universités.

M. Larnaude signale l'intérêt social du problème. La femme française tend de plus en plus à entrer dans une voie où l'américaine l'a précédée depuis longtemps. Elle se dirige vers les carrières libérales, et pour y atteindre, recherche les diplômes des Universités. On peut, dès lors, se demander si l'enseignement secondaire, tel qu'il leur est donné actuellement, les prépare suffisamment aux études supérieures.

M. Croiset estime que cette question n'intéresse pas les facultés. Pendant longtemps, le grand obstacle à l'admission des femmes aux diplômes a été le maintien dans les programmes du grec et du latin. Cet obstacle a disparu maintenant, mais il reste une difficulté : les jeunes filles sor-

tent de l'enseignement secondaire avec des lacunes, et elles éprouvent de l'embarras à suivre les cours supérieurs.

M. Bernès déclare que, sous sa forme vulgarisatrice, le projet que la Société étudie actuellement revient à celui qu'elle a jadis discuté, sur l'extension universitaire. Ce à quoi l'on pense aujourd'hui serait une *Université Populaire pour gens du monde*. Pourquoi, alors, réserver l'institution aux jeunes filles ? Les jeunes garçons, les adultes des deux sexes en ressentent également le besoin. Et si l'on peut faire, à Paris, de semblables distinctions d'auditoires, la chose n'est pas possible en province. On devra, dans tous les cas, s'assurer le concours des membres de l'enseignement des jeunes filles. Il ne faut pas que la nouvelle institution se présente sous les apparences d'une concurrence à cet enseignement.

Après cet échange de vues, l'assemblée vote la résolution suivante :

« La Société d'Enseignement supérieur est d'avis qu'il n'y a pas lieu de « constituer, pour les jeunes filles, un enseignement supérieur spécial. « Elles devront suivre les cours des Universités.

« Elle déclare qu'il serait désirable que, pour l'organisation d'un enseignement de culture générale, complémentaire de l'enseignement secon« daire, les Universités s'entendissent avec les établissements d'enseigne« ment secondaire de jeunes filles pour assurer la meilleure utilisation et « le développement des ressources dont ces universités disposent actuel« lement.

« Elle déclare également désirable qu'un enseignement du même genre « soit organisé dans les villes du ressort Universitaire quand cela sera « possible ».

M. Picavet donnera lecture de son rapport sur « la part qui pourrait « être faite à l'Enseignement supérieur dans la formation des instituteurs « et des institutrices », dans la prochaine réunion de l'assemblée. Celle-ci est fixée au dimanche 1er avril (1).

La séance est levée à onze heures et demie.

Le Secrétaire-Trésorier,

Caudel.

(1) Cette réunion a eu lieu. La prochaine réunion a été fixée au 6 mai, à 9 heures et demie du matin.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

21 février. — La chaire de chimie générale et appliquée est supprimée ; une chaire de chimie générale est créée à la Faculté des sciences de l'Université de Lille. — Il est créé une chaire d'archéologie et histoire de l'art à la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier. — Est approuvée l'élection faite par l'Académie des sciences morales et politiques, de M. Paul Guiraud, pour remplir dans la section d'histoire générale et philosophique, la place de membre titulaire devenue vacante par suite du décès de M. Alfred Rambaud.

23 février. — Un concours s'ouvrira le 15 octobre 1906, devant la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Bordeaux, pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales, à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Limoges.

1er mars. — Circulaire et arrêté fixant au jeudi 5 juillet dans les départements l'ouverture de la session pour les examens des divers baccalauréats.

2 mars. — Un concours s'ouvrira le 15 octobre 1904, devant l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Poitiers, pour l'emploi de chef des travaux d'histoire naturelle à ladite école.

5 mars. — Arrêté fixant le commencement des épreuves écrites du concours d'admission à l'Ecole normale supérieure d'enseignement secondaire pour les jeunes filles (Sèvres), en 1906, au lundi 18 juin, au chef-lieu de chaque département.

14 mars. — M. Briand est nommé ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes (spécialement chargé de l'administration des Beaux-Arts).

4 mars. — Arrêté fixant le tarif des frais d'externat simple dus par les familles pour les élèves de la classe primaire, *dite* classe préparatoire du lycée de jeunes filles de Reims à 140 francs, à partir du 1er janvier 1906.

7 mars. — Un concours s'ouvrira le 12 novembre 1906, devant l'Ecole supérieure de pharmacie de l'Université de Montpellier, pour l'emploi de suppléant des chaires de pharmacie et de matière médicale à Marseille.

12 mars. — Circulaire aux recteurs prescrivant l'usage du lait bouilli dans les internats secondaires et primaires. — Circulaire relative au cours supérieur d'éducation physique en 1906.

13 mars. — Un concours s'ouvrira, le 12 novembre 1906, devant l'Ecole supérieure de pharmacie de l'Université de Paris, pour l'emploi de suppléant de la chaire de pharmacie et de matière médicale à Angers. Ce concours s'ouvrira le 12 novembre 1906, devant la Faculté mixte de l'Université de Bordeaux pour l'emploi de suppléant des chaires de physique et de chimie à l'Ecole de Limoges.

17 mars. — Arrêté établissant que le certificat d'études supérieures de mathématiques supérieures de l'Université de Lyon pour le nº 13 prendra le titre de « certificat de mathématiques supérieures » (géométrie supérieure et analyse supérieure).

— Des concours s'ouvriront, le 8 octobre 1906, devant l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes pour les emplois de chef des travaux de bactériologie et de chef des travaux de chimie à ladite Ecole.

19 mars. — Le concours qui devait s'ouvrir à Paris, le 12 novembre 1906, pour l'emploi de suppléant de la chaire de pharmacie et de matière médicale à l'Ecole d'Angers est reporté au 29 novembre 1906.

Soutenances de thèses pour le doctorat ès lettres

Le 6 mars 1906, M. Lévi (Marcel), licencié ès lettres, a soutenu, devant la Faculté de lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Thèse complémentaire. — *Inventaire des papiers manuscrits du cabinet de Robert de Cotte, premier architecte du roi (1656-1735) et de Jules-Robert de Cotte (1683-1767), conservés à la Bibliothèque nationale.*

Thèse principale. — *La peinture française, de la mort de Le Brun à la mort de Watteau (1690-1721).*

M. Lévi (Marcel) a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *très honorable*.

Le 7 mars 1906, M. Salone, ancien élève de la Faculté des lettres de l'Université de Paris, professeur agrégé d'histoire et de géographie au lycée Condorcet, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Thèse complémentaire. — *Guillaume Raynal, historien du Canada.*

Thèse principale. — *La colonisation de la Nouvelle-France. (Etude sur les origines de la nation canadienne française).*

M. Salone a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *très honorable*.

Soutenance de thèses pour le doctorat ès sciences mathématiques.

Le lundi 12 mars 1906, M. Carrus, lieutenant d'artillerie a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Familles de surfaces à trajectoires orthogonales planes.*

Deuxième thèse. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Carrus a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences, avec la mention *très honorable.*

Soutenance de thèses pour le doctorat ès sciences naturelles.

Le lundi 19 mars 1906, M. Fraysse a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Contribution à la biologie des plantes phanérogames parasites.*

Deuxième thèse. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Fraysse a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences, avec la mention *très honorable.*

Nominations

21 février. — M. Lamy, professeur agrégé au lycée Carnot, est nommé inspecteur général de l'instruction publique (enseignement primaire), spécialement chargé de l'économat dans les écoles normales, en remplacement de M. Durand ; M. Lemoult est nommé professeur de chimie générale à la faculté des sciences de l'Université de Lille ; M. Joubin est nommé professeur d'archéologie et histoire de l'art à la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier.

22 février. — M. Puech, agrégé libre, est chargé pour 1905-1906, d'un cours complémentaire d'accouchements à la Faculté de médecine de Montpellier. Congé du 1er mai 1906 au 30 avril 1907 à M. Gaulard, professeur de clinique obstétricale à Lille ; M. Bué, agrégé libre, est chargé du cours.

23 février. — Congé à M. Budin, professeur de clinique obstétricale, à Paris, du 1er février au 31 mars 1906 ; M. Brindeau, agrégé, est chargé

du cours. — M. Boquet est nommé astronome titulaire à l'Observatoire de Paris ; Mme Domer est nommée calculateur de 3e classe au bureau des longitudes.

24 février. — M. Vallas, agrégé libre, est chargé, du 1er mars au 31 octobre 1906, d'un cours supplémentaire de pathologie externe ; congé du 1er mars au 31 mai 1906, à M. Poncet, professeur de clinique chirurgicale, M. Bérardé, agrégé, étant chargé du cours ; congé du 1er mars au 30 avril 1906, à M. Bondet, professeur de clinique médicale, M. Chatin, agrégé étant chargé du cours (Lyon) ; M. Jouhaud est chargé du 1er mars au 31 octobre 1906, des fonctions de suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales. M. Cubertafon, du 15 mars au 31 octobre 1906, d'un cours de pathologie interne, à l'école de Limoges.

26 février. — Sont nommés, pour 3 ans membres du Conseil de l'Observatoire d'astronomie physique de Meudon : MM. Moissan, Henri Becquerel, Marcel Deprez, Lippmann, général Berthaut, contre-amiral Massé, Dubat, lieutenant-colonel en retraite, Hartmann, Darboux, Bayet, Janssen.

28 février. — Sont nommés pour un an au bureau central météorologique, MM. Bouquet de la Grye, président, Darboux, vice-président, Brunot, secrétaire.

Légion d'honneur. — 24 janvier ; M. Bouchard, grand officier ; 7 février, officiers : MM. Hémon, Bouty, Tissier, Finot-Finkelhaus, Bernheim ; chevaliers. MM. Ardaillon, Faivre-Dupaigre, Wabnitz, Lévy-Bruhl, Picot Emile, Boullet, Funck-Brentano, Maurel, Lagros, Chausson, Goulin, Girot, Billard, Minet, Girault, Verwaest, Willette, Valton, Cervoni, Galinier, Gérard, Roparz, Pierre, Poudrat ; 16 février, officier, M. Aulard ; chevaliers, M. Lemoine, Mme Lemaire, MM. Guillonnet, Paul Mounet, Ségoffin.

3 mars. — M. Henri Martin est nommé administrateur de la Bibliothèque de l'arsenal, en remplacement de M. de Heredia, décédé.

7 mars. — M. Abit est nommé inspecteur d'Académie à la Roche-sur-Yon ; Congé du 1er mars au 30 avril 1906 à M. Pierret, professeur de clinique des maladies mentales à Lyon, M. Jean Lépine étant chargé du cours.

12 mars. — M. Canoby, bibliothécaire du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite est nommé bibliothécaire honoraire, M. Steinhilber est nommé bibliothécaire.

13 mars. — Congé à M. Allard, professeur d'anatomie à Grenoble du 1er mars au 31 octobre 1906, M. Salva, étant chargé du cours.

14 mars. — M. Jules Gautier est nommé directeur du cabinet du ministre (services de l'Instruction publique et des Beaux-Arts), M. Tissier, directeur du cabinet (service des Cultes), M. Louis Méjan, chef du cabinet ; MM. Etienne Port et Léon Parsons, chefs adjoints, M. Sasias, chef du secrétariat particulier, M. Louis Bertrand, attaché.

16 février. — M. CAHEN est nommé inspecteur d'Académie en résidence à Paris.

12 mars. — M. DESTOUCHES est nommé secrétaire de la Faculté de médecine.

17 mars. — M. COLSENET est nommé doyen, pour 3 ans, à partir du 16 mars 1906, de la Faculté des lettres de Besançon; M. MEYNIER est chargé d'un cours d'électricité industrielle et d'un enseignement complémentaire de physique industrielle à l'école préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres de Rouen.

Légion d'honneur.— 9 mars.— Grand officier, M. PAVIE; commandeur, M. DE MORGAN : officiers, MM. GAUTHIER EMILE FÉLIX, LE CHATELIER ALFRED; chevaliers, MM. ALLUAND, BED, BRUMPT, BUCHET, DIGUET, DOUTTÉ, ETIENNOD, DE FLOTTE, DE ROQUEVAIRE, GAYET, GEAY, GENTIL, GONNESSIAT, GOURDON, HALÉVY JOSEPH, LE COMPASSEUR, LEGRAS, Mme Vve MASSIEU, née Bauche, MM. MÉHIER DE MATHUISIEULX, PLÉNEAU, RABOT, TERRIER, TURQUET, DE LA VAULX.

12 mars. — Officiers, MM. BERNARD, CROS, LENFANT, MAZERAN, ROLLET DE L'ISLE, SUPERVILLE ; chevaliers MM. CARPINETTY, DEVILLE, LE GOIFF, MATHA, NEUZILLET, DE PARSEVAL, REY, DE RICHARD D'IVRY, ROUSSEL, SORETTE, TÉRISSE, FASQUELLE.

6 mars. — M. DEBOUDACHIER est délégué dans les fonctions d'économie de l'école normale de Sèvres.

16 mars. — M. PORTIER est nommé directeur-adjoint du laboratoire de physiologie expérimentale de l'école pratique des hautes études.

22 mars. — M. DAUBRÉE est nommé membre du conseil de l'Observatoire d'astronomie physique de Meudon, en remplacement de M. Dabat.

24 mars. — M. DENIS est nommé professeur d'histoire moderne et contemporaine à la Faculté des lettres de Paris; M. JUMELLE est nommé professeur de botanique, M. DECROCK, professeur adjoint à la Faculté des sciences de Marseille ; M. DULAC est nommé professeur-adjoint à la Faculté des sciences de Grenoble; M. PETIT DUTAILLIS, assesseur du doyen à la Faculté des lettres de Lille ; M. DESCAZAL, suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie à Limoges est chargé, en outre, du 1er mars au 31 octobre 1906, d'un cours de physiologie.

26 mars. — M. ROCHET, agrégé, est chargé du 1er mars au 31 octobre 1906, d'un cours complémentaire de clinique des maladies des voies urinaires.

LA GÉOLOGIE LINGUISTIQUE

UNE ÉTUDE DE M. GILLIÉRON

L'étude des patois de France a été pendant longtemps réservée à une élite d'esprits curieux, qui prenaient, à cataloguer les spécimens recueillis, un plaisir d'herborisateur. Leur aimable manie n'était ni plus ni moins nuisible que toute autre manie; elle avait ses charmes; elle revêtait même je ne sais quelle poésie qui n'était pas sans saveur. Elle ne risquait d'être dangereuse que dans la mesure où, non contents de découvrir, nos collectionneurs s'avisaient de raisonner sur leurs découvertes: le plus grand nombre échouaient dans ce rôle, y étant mal préparés.

Nul n'ignore que « nous avons changé tout cela ». Les « patois », anoblis sous le nom de « parlers », ont été soumis au régime rigoureux de l'investigation scientifique; la « dialectologie » a revendiqué sa place dans le domaine philologique, elle y a dressé sa tente, elle en occupe un canton.

L'appareil sévère dont s'entoure cette science neuve n'a rien cependant qui doive en détourner ceux qui n'y sont pas initiés; car elle s'est trouvée conserver quelque chose du charme poétique dont était imprégné l'empirisme des patoisants de jadis. S'il est vrai que la métaphore soit l'âme de toute poésie, le dialectologue apparaît comme un poète mort né en qui le savant survit. Je ne sais pas de science qui fasse de la métaphore l'usage qu'en fait la dialectologie.

A l'origine, elle fut une histoire naturelle, — disons mieux — une botanique des termes de la langue paysanne; les échantillons de la flore linguistique, fanés et flétris, près de dépérir, venaient prendre leur place dans de vastes herbiers. Elle fut aussi une zoologie, car il importait d'arracher à ces organismes minuscules le secret de leur naissance, de leurs métamorphoses et de leur mort. Hier encore, elle était une géographie; est-il, en effet, rien de plus urgent que d'établir suivant quel déterminisme les mots se sont répartis sur l'étendue du territoire gallo-roman. A présent, elle devient une géologie, puisque la couche linguistique actuelle recouvre un ou plusieurs sous-sols qui n'échapperont pas aux yeux exercés du chercheur.

Sous la prestigieuse baguette des enchanteurs que sont nos dialectologues d'aujourd'hui, les mots soudain s'animent; ce sont autant d'indivi-

dus qui vont et viennent, qui s'accordent ou se gourment, contractent des alliances, voire dès mésalliances, sous l'œil intéressé du lecteur ; ils sont, dans leurs traverses et dans leurs luttes, assurés de sa sympathie. En voici qui se font la guerre « depuis près de deux mille ans. « Les deux camps ennemis sont encore sur le terrain, fortement amoin- « dris tous les deux, leurs avant-postes quelquefois aux prises .. ; autour « de ces deux camps, de vastes territoires, où la lutte s'est terminée par « la mort des deux ». Quel critique au cœur insensible ne se passionnerait pour ces « drames linguistiques » et n'assisterait, haletant, à « la « résistance de quelques îlots battus, mais non encore submergés par le « flot envahisseur », comme aussi « au spectacle » de cette « masse d'eau « qui se ramasse dans des limites de plus en plus étroites, mais laisse « çà et là autour d'elle comme une frange humide et les traces visibles « de sa retraite ? »

La dialectologie sait donc se rendre aimable et nous aurions mauvaise grâce à l'en blâmer, si ces fleurs de rhétorique recouvrent un fond d'observation solide, une documentation puissante, une méthode sévère. Or, nul ne nous contredira, sans doute, si nous affirmons que tous ces mérites réunis se rencontrent dans les travaux de M. Jules Gilliéron, et, notamment, dans l'essai qu'il vient de publier avec la collaboration de M. J. Mongin, son élève (1).

L'érudit maître de conférences à l'École des Hautes Études a voulu nous présenter le modèle des recherches auxquelles peut donner lieu l'examen attentif des cartes de son *Atlas linguistique de la France*.

Les trente pages de son étude de géographie, ou géologie linguistique sont consacrées à l'histoire des mots qui signifient « scier », ou de leurs représentants, sur le territoire méridional et oriental de la Gaule romane. Cinq cartes coloriées, à l'instar des cartes de géologues, viennent à point illustrer cet exposé. L'aridité foncière s'en trouve ainsi tempérée, comme la tempèrent aussi les agréments dont il a été fait mention plus haut.

Voici, le plus brièvement et le plus clairement possible, ce que nous apprennent cette histoire et ces cartes.

Le nord de la France ne nous occupera pas ; il se partage inégalement les formes « scier » et « soyer », toutes deux issues du latin *secare*. Le midi, lui, ne s'en contente pas, non plus que l'est. A côté de ce type *secare*, ils connaissent le type *resecare* (accentué sur — *áre*), le type *résecare* (accentué sur *re* —), le type *sectare*, enfin le type *serrare*.

On entend ici par types « de purs schèmes, chargés de représenter l'en- « semble des mots patois ayant même genèse, réductibles au même type ». Le latin, « éminemment figuratif », évite le souci « de reconstituer un type patois régional ». On dirait aussi bien « les types A, B, C. ». La dialectologie deviendrait ainsi de l'algèbre ; il est vrai qu'elle n'en est pas à une métaphore près.

(1) J. Gilliéron et Mongin. — *Etude de géographie linguistique : « Scier » dans la Gaule romane du sud et de l'est*, grand in-8°, et 5 cartes en couleurs. Paris, Champion, 1905.

Nous porterons d'abord toute notre attention sur le seul type *serrare*. Ses aires — les aires marron de la carte n° 1 — qui sont au nombre de cinq, se présentent comme autant d'îlots linguistiques qu'entame de toutes parts le flot menaçant des aires jaune et rouge (*résecare* et *resecáre*), verte (suctare) et bleue (secare).

En effet, *serrare* ne saurait être un type de formation moderne ; et, s'il est ancien, de l'existence des aires isolées de ce type, on induit l'existence antérieure d'une aire cohérente et homogène. Ces îlots surnageraient comme autant de vestiges d'un continent disparu. Les autres aires seraient de seconde couche. L'aire de *serrare* seule nous ferait toucher le sous-sol.

Quelle était donc, au nord et à l'ouest, l'extension réelle de cette aire? autrement dit, dans quelles limites *saré*, par exemple, ou *séré*, désignait-il l'action de scier? La répartition actuelle de deux mots de la même famille (qui sont « la scie » et « la sciure ») nous permettra de répondre. En effet, à la limite des aires, le type *serrare* a disparu, quand le type *serra* subsistait encore; ainsi, sur le point 889 de la carte, « scie » se dit toujours *saréta*, mais « scier » n'y est plus réprésenté que par *réséar*, issu du plus moderne *resecare*.

La présence de « sciure » est plus éloquente encore, puisque ce terme tient à *serrare* par un lien plus lâche que *serra*. Or, il a survécu « dans le naufrage de *serrare* ». Sur 17 points, nous retrouvons des « sciure » du radical de *serrare*, alors que soit *serrare*, soit *serra* n'y est plus vivant. Nous sommes autorisés ainsi à remonter la limite ancienne de l'aire *serrare* jusqu'à un point de la Haute-Saône.

Enfin, la présence de noms de lieu (scieries, crêtes de montagnes dentelées) désignés par un mot de la famille, justifie le tracé, comme limite d'aire, d'une ligne idéale qui relierait la Gironde aux Vosges. Ce serait la limite nord de l'ancienne aire homogène *serrare*, qui s'est, depuis lors, désagrégée.

Et pourquoi, demanderez-vous, cette désagrégation ? pourquoi *serrare* a-t-il disparu sur la plus grande partie de son domaine primitif, et cédé la place à des substituts ? Pour une raison, la plus étrange, la plus inattendue, la plus plaisante du monde, fort ingénieuse au demeurant.

Tandis que *serrare* (avec deux *r*) prospérait sur le territoire gallo-roman, à ses côtés se développait, sans penser à mal, son sosie *serare* (avec un seul *r*), au sens de « fermer », avec lequel il n'avait d'autres rapports que des rapports purement formels d'homonymie. Entre eux s'établit une concurrence désastreuse. Sans doute, ils s'efforcèrent de vivre d'abord en bonne intelligence; ils convinrent bien d'admettre un *modus vivendi*, au nom duquel *serrare*, qui avait deux *r*, passa l'un de ses *r* à *serare*, qui n'en avait qu'un. Mais la présence simultanée de ces deux frères jumeaux engendrait un tel malaise linguistique que, sur le plus grand nombre des points, on se débarrassa du couple incommode. C'est alors qu'apparurent, en nombre, les candidats à la succession : il y avait *sectare*; il y avait *résecare*, accentué sur le préfixe, et *resecáre*, accentué sur le radical ; il y avait aussi *secare* tout court.

Quoi qu'en disent les lexicologues, « secare » n'a jamais eu le sens

général qu'on lui prête communément, de « trancher » ou de « couper Pourquoi, en effet, s'il en était ainsi, *resecare* se serait-il substitué *serrare*? Quelle force le préfixe viendrait-il ajouter au simple *secar* serait-ce « recouper »? « réduire en morceaux »? « couper par va-vient »? mais alors nous attendrions *re-serrare*, et il n'existe pas! *resecare* n'apparaît que là où existait *serrare*.

Ici doit intervenir la notion de « faucille dentelée ». La faucille moissonneurs, avant d'être lisse, comme vous la voyez à cette heure, ét armée de dents. Tandis que *secare* désignait, non l'action vague « trancher », mais l'action bien précise de « couper les céréales et herbes », avec ladite faucille dentelée, *serrare* s'était restreint au s de « scier le bois », c'est-à-dire de « refauciller ». Quand *serrare* plier bagage, on ne trouva rien de mieux que de reprendre l'antic *secare* en y adjoignant le préfixe qui représentait au mieux l'idée de et-vient. D'où : *resecare*. Cette idée adventive prit même une telle for qu'elle en vint à provoquer un déplacement d'accent. D'où : *résecare*.

Il convient de ne pas abuser du lecteur. Aussi omettrai-je de lui ex ser quelles raisons fit valoir le candidat *sectare* à la succession du pito ble *serrare*.

Je me contenterai d'ajouter que si tels ou tels points du sud-ouest p sentent une aire du type *secare*, *secare* n'est pas, sur ces points, ce qu vain peuple pense, ce que nous le voyons être, notamment, par tout domaine du nord et de l'ouest de la France. C'est encore un *reseca* dépouillé de son préfixe, où le préfixe a cessé de désigner un mouvem de va-et-vient. En tout état de cause, ce souvenir d'une aire *resecare* une nouvelle preuve de l'extension effective, vers l'ouest, de l'aire pri tive *serrare*. Et la géologie linguistique retrouve deux sous-sols latin où la science phonétique n'atteint qu'un sol.

C'est la conclusion de l'étude de M. Gilliéron, et ce sera la nôtre.

Avec plus de précision documentaire que ne le put faire jadis, av l'apparition de l'*Atlas*, le regretté Gaston Paris, son élève nous met garde contre la médiocre valeur des patois, qui sont de pures enti des unités artificielles et suspectes, à l'étude desquelles il juge utile substituer l'étude des mots.

Cette étude a son attrait, ainsi qu'on a pu s'en convaincre ; et, s chemin que suivent les dialectologues est parfois hérissé d'épines, n savons avec quel art ils les dissimulent sous les roses ; si leurs hypoth n'apparaissent d'abord, à l'esprit prévenu, que comme d'ingénieuse brillantes et captivantes imaginations, elles s'étayent, par la suite, d tel appareil de preuves topiques, d'arguments péremptoires, de raison ments et de raison, qu'on s'avoue vaincu avec autant de bonne grâce l'on s'était laissé charmer.

Ch. Guerlin de Guer,
Lauréat de l'Institut, docteur ès lettres.
Professeur au Lycée du Puy

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Angleterre

Université de Leeds. — Le Conseil de l'Université de Leeds qui s'est réuni le 2 mars, sous la présidence de M A. G. Lupton, pro-chancelier de l'Université, a voté l'affiliation à l'Université du Collège technique de Huddersfield et déterminé quels grades juridiques (bachelier et docteur) pourrait conférer la Faculté de droit récemment organisée. Il a reçu avis de l'achèvement et de la prochaine ouverture de l'observatoire astronomique édifié à Woodhouse-moor.

Dans un banquet qui a eu lieu le même jour, le Maître des Rôles, sir Richard Henn Collins, hôte de l'Université, a célébré le remarquable mouvement universitaire qui, dans ces dernières années, a produit de si intéressant créations scientifiques dans les régions industrielles du Yorkshire et du Lancashire ; il a comparé ce mouvement à celui qui s'est manifesté, il y a quatre siècles, à l'époque de la Renaissance.

Université d'Oxford. — L'Université d'Oxford vient d'organiser l'enseignement de l'anthropologie avec la sanction d'un diplôme particulier. La création d'un enseignement spécial de cette science n'a pas passé sans opposition. Elle n'a été adoptée qu'après une très vive discussion, à laquelle ont pris part les membres les plus éminents du Conseil de l'Université, et par quarante voix seulement contre vingt-deux opposants. C'est un nouveau pas fait par les Universités anglaises dans la voie de la création de diplômes spéciaux.

Université de Londres. — Le Conseil de King's College a reçu de la corporation des drapiers de Londres un don de 500 l. st. pour l'aménagement du laboratoire de physique de cet établissement.

L'Université à reçu d'autre part, de la « Goldsmiths' Company » un don de 10.000 l. st. pour contribuer à l'établissement d'un institut des sciences médicales.

Université de Liverpool. — Le nouveau musée et les laboratoires de zoologie ont été inaugurés au commencement de l'année scolaire par lord Onslow.

L'intérêt que les habitants de Liverpool portent à leur jeune université s'est manifesté par un nouveau don de 18.000 l. st. qui vient de lui être fait par les notables industriels et négociants de la cité. A cette occasion, lord Derby a célébré, dans un meeting universitaire, l'union de la science et de l'industrie.

Ecosse

Université d'Edimbourg — Le nombre des étudiants immatriculés à l'Université d'Edimbourg s'est élevé, en 1905, à 3.165, dont 385 femmes, en augmentation de 165 sur l'année 1904 : c'est le nombre le plus élevé enregistré depuis douze ans. Ces 3.165 étudiants se répartissent ainsi :

Faculté des arts : 982, dont 336 femmes ;
Faculté des sciences : 290, dont 9 femmes ;
Faculté de théologie : 52 ;
Faculté de droit : 320 ;
Faculté de médecine : 1.500, dont 25 femmes ;
Faculté de musique : 21, dont 15 femmes.

En dehors des étudiants immatriculés, 89, dont 38 femmes, se sont fait inscrire pour certains cours, et notamment pour ceux de musique, de littérature française et de littérature allemande.

Le total des fondations universitaires (fellowships, scholarships, bourses et prix) s'élève à 18.270 l. st., dont 10.755 pour la Faculté des arts, 3.630 pour la Faculté de médecine, 1.680 pour la Faculté de théologie, 1.545 pour la Faculté des sciences, 540 pour la Faculté de droit et 120 pour la Faculté de musique. En outre, une somme annuelle de 600 l. st. a été mise par le comte de Moray à la disposition de l'Université pour l'encouragement des recherches originales.

Le département des Ingénieurs (*Engeenering Department*) est entré, au cours de l'année 1905, en possession de ses nouveaux bâtiments. De nouvelles constructions seront édifiées en 1906, notamment pour le département d'histoire naturelle.

Un nouveau catalogue de la bibliothèque a été poursuivi et à peu près achevé, sous la direction du docteur James Burgess Le nombre des volumes de la bibliothèque générale s'élève à 210.000, auxquels il convient de joindre les fonds de plusieurs bibliothèques spéciales (théologie, physiologie, etc.), qui ont été également cataloguées. On achève l'impression d'un catalogue de 25.000 volumes de livres usuels et d'ouvrages de référence mis à la libre disposition des lecteurs.

Allemagne

On sait que le gouvernement prussien a mis en train, en 1895, la préparation d'un grand catalogue collectif des ouvrages conservés tant à la bibliothèque royale de Berlin, que dans les dix grandes bibliothèques universitaires prussiennes (Berlin, Bonn, Breslau, Gœttingue, Greifs-

wald, Halle, Kiel, Kœnigsberg, Marbourg et Münster). L'élaboration de ce catalogue se poursuit activement sous la direction de M. Fr. Milkau, qui a fait connaître, dans un ouvrage spécial, le plan et la méthode adoptés. En attendant que l'œuvre du bureau du catalogue collectif puisse être livrée à l'impression, ce bureau a ouvert un Office de renseignements bibliographiques qui se charge de faire connaître aux travailleurs dans quelle bibliothèque ils trouveront tel ouvrage dont ils ont besoin. Si le livre ne se trouve dans aucune des bibliothèques de l'État prussien, une demande est adressée par l'Office aux bibliothèques étrangères qui paraissent devoir le posséder. La liste des ouvrages demeurés introuvables est imprimée et distribuée par les soins de l'Office.

LELONG.

Bavière

Un de nos collaborateurs nous informe que les archives de la maison royale de Bavière (*Königliches Geheimarchiv*) possèdent des documents inédits sur le conventionnel Alquier et sur les relations de la Cour de Bavière avec Napoléon Ier. Les personnes que ces questions pourraient intéresser n'ont qu'à s'adresser à M. Le Forestier, 9, rue des Arènes, qui leur indiquera la marche à suivre pour avoir communication des documents.

Association de bibliothécaires (1)

Monsieur et cher collègue,

Une assemblée générale, à l'effet de fonder une *Association de bibliothécaires français*, aura lieu le dimanche 22 avril prochain, au Musée social, 5, rue Las-Cases, à deux heures très précises.

Voici le programme de cette réunion :

Discussion et vote des statuts ;

Constitution du Comité.

Nous vous prions instamment d'assister à cette première assemblée générale. Au cas où vous en seriez empêché, vous pourrez déléguer par écrit vos pouvoirs à un de vos collègues, parisien ou provincial. Le vote par délégation pour la constitution du Comité sera admis.

Les personnes qui auraient quelque communication à faire à cette première assemblée générale sont priées d'en informer le secrétaire du Comité provisoire, 6 place du Panthéon.

Nous avons aussi l'honneur de vous informer qu'un banquet aura lieu le dimanche 22 avril, à sept heures et demie, au restaurant du Bœuf à la Mode, 8, rue de Valois. Le prix du banquet est fixé à 8 francs ; les adhésions devront être envoyées avant le 15 avril.

Nous espérons que vous voudrez bien prendre part à ce banquet qui sera une occasion pour les membres de l'Association de faire connais-

(1) La circulaire ci-jointe a été envoyée à tous les bibliothécaires de Paris et de province.

sance entre eux. Nous avons le plaisir de vous informer que les dames seront admises.

Veuillez agréer, Monsieur et cher collègue, l'assurance de mes meilleurs sentiments (1).

Le président provisoire :

DENIKER,
Bibliothécaire du Muséum d'Histoire naturelle.

Les examens et la loi militaire

Monsieur le Directeur,

On sait l'émotion qui a gagné les Universités à la nouvelle que la loi de deux ans, avec l'incorporation au 1er octobre, amènerait l'institution d'examens à la fin de septembre. Moins que personne, j'ignore combien des vacances prolongées importent à des maîtres qui chaque année renouvellent leur enseignement ; il y a là une nécessité vitale. D'autre part, cette raison, sensible et décisive en elle-même et pour nous-mêmes, a des chances de rester abstraite, verbale, insaisissable à la plupart de ceux qui n'enseignent pas dans les Facultés, et bon gré mal gré une revendication intraitable prendra couleur de privilège. Dans ces conditions, le ministère de la guerre éprouvera peut-être la tentation de nous opposer l'argument décisif : respect de la loi et application de la loi. Et alors pour avoir trop réclamé, nous n'obtiendrons rien. C'est là le danger à éviter. Ne pourrait-on pas tourner la difficulté ?

1o *Distinguer baccalauréat et licence*. — Pour le premier, la difficulté n'est pas très grande. *La seconde partie seule est en jeu*, et par elle un seul professeur de la Faculté. Celui-ci, grâce aux jurys mixtes, peut changer d'une année à l'autre, tantôt philosophe, tantôt historien. Comme chaque Faculté a plusieurs historiens, un roulement serait aisé sur une période de 3 ou 4 ans.

2o *Pour la licence*, ce qui choque c'est que toutes les Facultés de toute la France devraient bouleverser leurs méthodes de travail pour un nombre *tout à fait infime* de candidats. Combien s'en trouvera-t-il chaque année qui, refusés en juillet, entreront au régiment en octobre ? Dès lors ne pourrait-on pas organiser *un roulement des Facultés* réunies par groupes de trois ou quatre ? — Par exemple Nancy, Dijon et Besançon allant ensemble, chacune à tour de rôle serait désignée pour une session de **fin septembre** réservée exclusivement aux candidats appelés sous les drapeaux, — cinq ou six, moins peut-être. Cette session exceptionnelle n'empêcherait point l'autre normale de novembre dans toutes les Facultés. — Un groupement de trois, ce serait pour chacune une session de vacances tous les trois ans ; un *groupement de 4 ou de 5* allongerait d'autant l'intervalle. Les candidats admissibles en juillet dans leur Faculté obtiendraient naturellement qu'on transmît au jury de

(1) Prière d'adresser toute la correspondance à M. Sustrac, secrétaire du Comité provisoire, 6, place du Panthéon.

septembre leurs notes d'écrit. *Paris resterait à part*, ayant un personnel suffisant pour assurer de lui-même un roulement.

Les avantages sautent aux yeux : le dérangement réduit à des proportions modestes, nos conditions de travail au total respectées, nulle faveur, d'ailleurs improbable, à obtenir du ministère de la guerre. Seuls les candidats pourraient s'inquiéter d'avoir d'autres juges que leurs propres maîtres. Mais la licence est un examen, non un certificat d'assiduité.

Je présente cette idée pour ce qu'elle vaut. Il se peut qu'elle soulève des objections inaperçues d'abord. Je crois me rappeler qu'un professeur de sciences de la Sorbonne a dénoncé la multitude des certificats institués à la Faculté. Pourtant la question reste, moins du nombre des certificats, que du nombre à première vue infime des candidats qui satisferaient aux conditions d'âge exigées. C'est ce qu'une enquête et une statistique étendues permettraient seules d'établir.

Agréez, Monsieur le directeur, l'assurance de mon respectueux dévouement.

L. Gérard-Varet,
Professeur à l'Université de Dijon.

Université de Lille

Faculté des lettres. — Le Conseil de l'Université de Lille vient de créer, à la Faculté des lettres de Lille, une préparation complète au professorat des Ecoles normales et aux examens similaires.

L'ouverture des *cours spéciaux* aura lieu le **jeudi 15 mars 1906.**

Horaire des cours pour le 2e semestre 1905-1906

Premier et troisième jeudis de chaque mois : Histoire de 10 h. 1/2 à 11 h. 1/2, par MM. Sagnac et de Saint-Léger.

Deuxième et quatrième jeudis de chaque mois : Littérature française, de 3 h. à 4 h., par M. Clément.

Tous les jeudis, de 9 h. à 10 h. du matin : Psychologie et morale appliquées à l'éducation, par M. Lefèvre.

Tous les lundis de 5 h. à 6 h. et les mardis de 3 h. à 4 h. : Géographie, par M. Demangeon.

NÉCROLOGIE

M. ADRIEN DUPUY

Discours de M. Poincaré

Inspecteur général de l'Instruction publique

Messieurs,

Au nom de M. le Ministre de l'Instruction publique, au nom du Comité des inspecteurs généraux, je viens dire un suprême adieu et rendre un dernier hommage à l'un des fils les meilleurs de l'Université, à l'un de ses serviteurs les plus fidèles et les plus dévoués.

Depuis l'âge de dix-sept ans, Adrien Dupuy appartenait à l'enseignement public ; successivement répétiteur, professeur de collège, chargé de cours, professeur de lycée en province, professeur à Paris où il occupa d'abord des chaires importantes à Charlemagne et à Henri IV, puis une chaire de rhétorique à Lakanal et au collège Rollin, il devint, en 1895, inspecteur de l'Académie de Paris et fut enfin nommé, en 1899, inspecteur général pour l'enseignement secondaire. Il parvenait ainsi, jeune encore, au sommet de notre hiérarchie universitaire, après avoir passé par tous les degrés et conquis partout la respectueuse affection de ses élèves, la profonde sympathie de ses collègues, l'entière estime de ses chefs.

Pendant quelques mois seulement il nous avait quittés, lorsque répondant à l'amitié fraternelle qui faisait appel à son dévouement, il avait dû se mêler aux grandes affaires publiques ; mais encore sut-il utiliser les hautes situations qu'il occupa alors pour rendre de nouveaux services à la cause de l'enseignement et ne voulut-il même pas abandonner complètement ses fonctions de professeur.

Moins heureux que d'autres, Adrien Dupuy avait dû, presque enfant encore, à peine bachelier, accepter un poste modeste qui lui permit de ne pas être à charge à sa famille, il avait été empêché ainsi de se préparer aux grandes écoles ou d'aller suivre au loin les cours d'une Université. Dans ces conditions défavorables, son énergie parvint cependant à se

déployer, il abordait avec une bonne humeur les divers obstacles qui barrent l'entrée de notre carrière, et sa robuste intelligence, sa tranquille ténacité, venaient à bout de toutes les difficultés. Licencié à 18 ans, agrégé des lettres à 26, il atteignait le but presque aussi vite que les plus favorisés, et cette formation solitaire, cette culture personnelle si intense avaient donné à son caractère et à son esprit une très forte trempe et je ne sais qu'elle force singulière que l'on ne rencontre pas toujours chez les hommes qui, élèves de maîtres illustres, ont reçu de ces maîtres une profonde empreinte et qui ont acquis, par là, plus du dehors que d'eux-mêmes.

Ce qu'il fut comme professeur, plusieurs sans doute des personnes qui pleurent ici avec nous pourraient, beaucoup mieux que moi, le dire. Il en est certainement, parmi vous, Messieurs, qui ont gardé vivant au cœur le souvenir du jeune homme qui, après avoir été l'un des plus brillants élèves du Lycée du Puy, après y avoir remporté de véritables triomphes universitaires, devint, en quelques mois, un maître d'une précoce autorité, dont on goûtait le savoir solide, le jugement sûr, dont on louait la netteté d'esprit, dont on aimait la parole agréable, la chaleur communicative.

Alors qu'il venait d'être chargé de cours au Puy, il fut inspecté par M. l'inspecteur général Glachant qui écrivait : « Enfant de la maison, M. Dupuy y a fonctionné dès l'adolescence, on l'y a vu avec faveur revenir dans une chaire élevée » : et M. Glachant signalait déjà les rares qualités de fermeté et de vigueur du jeune professeur. Partout et toujours, on retrouve, le long de la carrière d'Adrien Dupuy, de pareils éloges sur sa conscience et son zèle, et, la dernière année où il enseignait, comme au début, son action entraînante provoquait les mêmes appréciations flatteuses. L'un des maîtres qui ont illustré l'Université, M. Manuel, à qui Adrien Dupuy devait précisément succéder dans l'inspection générale, venant d'assister à la classe de rhétorique de Lakanal, disait, en 1893 : « On est ravi de cette ardeur, de ce mouvement, de cette vie ».

Mais c'est dans les hautes fonctions qu'il occupait, hier encore, avec tant d'autorité qu'Adrien Dupuy devait donner toute sa mesure. Il arrivait à l'inspection générale dans la force de l'âge, admirablement préparé par ses occupations antérieures au rôle nouveau et important qu'il était appelé à jouer, ayant vécu de la vie des élèves, de celle des répétiteurs, de celle des professeurs, ayant étudié tous les problèmes pédagogiques et approfondi les questions administratives les plus complexes. Le contact qu'il avait eu avec les affaires publiques n'avait pas non plus été inutile il lui avait permis d'apercevoir des horizons, plus larges, d'exercer son bon sens, d'étendre avantageusement le champ de son activité.

Il eut de ses devoirs professionnels la conception la plus haute et la plus noble, et son zèle ne connut pas de limites. Souvent, dans ses inspections, il venait au lycée, de grand matin, assister au lever des élèves, il visitait toutes les classes, toutes les études, parcourait la maison en tout sens, et, le soir venu, examinait, très avant dans la nuit, les devoirs, les compositions des élèves et étudiait les divers rapports des administrateurs. S'il entrait ainsi profondément dans le détail, il ne s'y perdait pas cependant ; de son travail minutieux, il savait dégager une

idée générale et il s'élevait assez haut pour avoir une vue d'ensemble nette et claire.

Les jugements qu'il portait, appuyés ainsi sur une base solide, étaient d'une rare sûreté; il comprenait admirablement les hommes parce qu'il savait faire le grand effort nécessaire pour les comprendre et aussi parce qu'il les aimait profondément; il cachait, sous une légère brusquerie qui ne manquait pas de charme, une intime tendresse, et, si ses appréciations étaient justes, elles étaient toujours indulgentes; il n'ignorait pas, d'ailleurs, que l'indulgence est, à vrai dire, une partie de la justice.

Son affection pour le personnel si méritant qu'il avait à diriger était un amour vraiment actif, un désir de transformation et de progrès; à ceux qu'il inspectait il donnait quelque chose de sa santé morale et de sa force, il savait leur communiquer son énergie et les relever au besoin.

Dans nos réunions, dans toutes les commissions où il siégeait, il avait une autorité toute particulière, parce qu'il voyait rapidement et qu'il savait indiquer clairement une solution précise ; servi par une mémoire prodigieuse, il classait dans son esprit tous les faits utiles à retenir ; d'un coup d'œil, il apercevait bien toutes les conséquences que peut avoir une décision, mais il ne se laissait pas embarrasser par les objections que se font parfois les esprits trop critiques incapables de prendre une résolution et il ne se perdait pas dans les abstractions qui ne sont souvent que des ombres ne cachant que des vides.

Tous, nous avions la plus entière confiance en sa loyauté, la plus affectueuse estime pour son caractère ; nous écoutions ses avis parce que nous savions qu'ils n'étaient jamais dictés que par sa conscience et le juste souci de l'intérêt public ; ses conseils vont cruellement nous manquer, et, en le perdant nous avons tous senti cette douleur qui étreint les cœurs quand vient à disparaître, dans une famille très unie, un membre particulièrement cher qui savait, sans compter, se dépenser pour le bien général.

Mais, hélas ! on ne se donne pas ainsi impunément. Malgré sa vigueur, notre pauvre collègue a succombé à la tâche ; l'excès de travail qui n'avait altéré ni sa bonne humeur, ni son zèle, a eu raison de sa robuste santé. Après une longue et laborieuse inspection, il avait, comme toutes les années, assumé au mois d'août dernier, la lourde charge de présider le jury de l'agrégation de grammaire, et, une fois de plus, sacrifiant ses vacances, il avait dirigé le concours avec sa haute compétence et son impartiale autorité. A la rentrée, il entreprit, quoique déjà bien fatigué, une dernière tournée dont il revint il y a un mois à peine, frappé à mort : un mal insignifiant au premier abord, a terrassé tant de force et d'énergie.

Il est mort, bien jeune encore, mais si le prix de la vie dépend non de sa durée mais de son emploi, si le bien que l'on a fait est la véritable mesure d'une existence, Adrien Dupuy a beaucoup vécu, car il a parcouru une noble carrière et répandu de grands bienfaits : dans les fonctions publiques, il a été un serviteur passionné de la patrie, de la République, et comme homme privé (le long cortège qui l'accompagne aujourd'hui en témoigne hautement) il a été un ami très bon et très généreux.

Il y a des deuils sacrés auxquels il ne faut toucher que religieusement, j'ose cependant exprimer cet espoir, que sa mère désolée, que M. Charles Dupuy, doublement frappé puisqu'à la douleur du frère s'ajoute celle

de l'universitaire, de l'ancien Grand-Maître de l'Univerité. qui ressent, comme nous, la perte que nous déplorons que ses nièces orphelines qui, en le perdant, perdent un second père, trouveront quelques consolations dans l'expression touchante des regrets de toute une ville.

Et vous, jeunes gens qui m'écoutez, vous n'oublierez jamais celui qui a consacré sa vie entière à l'éducation de la jeunesse et vous serez les fidèles gardiens du souvenir de celui qui a tant honoré sa ville natale et qui a voulu y dormir son dernier sommeil !

Discours de M. Coville

Recteur de l'Université de Clermont

Messieurs,

Je voudrais joindre aux adieux éloquents que vous venez d'entendre l'adieu profondément ému de l'Académie de Clermont.

C'est dans cette Académie que l'éminent Inspecteur général a fait ses études ; c'est dans cette même académie qu'il a commencé sa belle carrière universitaire ; c'est parmi nous qu'il vient dormir bien avant l'heure hélas ! son dernier sommeil.

Je parcourais hier les feuillets jaunis par le temps où se marquent les étapes de sa jeunesse studieuse, où se conservent, véritables prophéties, les premiers éloges adressés au professeur. Plusieurs parmi vous, sans doute, ont été témoins dè ses modestes débuts qu'un travail vraiment viril fit si courts : entré au lycée du Puy, comme aspirant répétiteur à 17 ans, au sortir même de ses classes, qu'il y avait fait avec éclat, A. Dupuy en deux ans et demi, sans quitter le Puy, sans passer par aucune école ni Faculté, devenait licencié ès lettres et était nommé chargé de cours de seconde au Lycée de Tulle ; deux ans après il revenait au Lycée du Puy, comme professeur. Il y retrouvait, dans la chaire de philosophie son frère, qui comme lui, à quelques jours de distance, avait débuté dans ce Lycée bien aimé, et qui après un court et brillant détour dans deux collèges et un lycée, était bien vite rentré au bercail. Le souvenir est vivant encore de cet enseignement si ferme, si entraînant, si pénétrant qu'Adrien Dupuy donna successivement en 6e, en 3e, en 2e, en rhétorique. Les traditions qu'il créa resteront l'honneur du Lycée.

Bien des années après, comme Inspecteur général, il devait encore réserver une large part de son esprit et de son cœur à l'Académie de Clermont. Ses tournées le menèrent souvent, non pas au Lycée du Puy que, par délicatesse, il s'abstenait d'inspecter, mais partout ailleurs dans nos lycées et dans nos collèges. Je l'ai vu à l'œuvre l'an dernier et j'ai aussitôt admiré avec respect cette activité infatigable, cette mémoire merveilleuse, cette vivacité d'esprit qui s'assimilait tout en un instant, cette finesse à définir le bien et le mal, cette franchise pleine à la fois de verdeur et de bonté, surtout cette conscience sans défaillance qui faisait dire à tous qu'il était vraiment né pour ses fonctions. Un inspecteur d'Académie débutant m'écrivait, au mois de mai, que dans une tournée de quelques jours à travers deux lycées, A. Dupuy lui avait appris son métier d'un seul coup. Mais à se donner ainsi, il épuisait avec une

insouciante prodigalité les ressources d'une nature si riche qu'on la croyait inépuisable.

Nous comptions le revoir cette année, et c'était une joie pour nous. Et voici que ces liens que le passé avait depuis si longtemps noués, que le présent resserrait encore plus étroitement, viennent de se briser avec une brusquerie qui nous laisse confondus. Il nous reste de lui cependant un précieux héritage : c'est pour nos jeunes maîtres l'exemple de sa volonté sans faiblesse dans le travail et dans le devoir, c'est pour nous l'exemple de cette conscience si droite et si perspicace qui nous apparait comme un véritable modèle. Ce jour restera pour la ville du Puy, pour nous, pour la République à la fois un jour de deuil et un jour d'orgueil, jour de deuil parce que nous l'avons perdu à jamais ; jour d'orgueil parce que la foule qui l'accompagne à sa dernière demeure montre bien par sa douleur qu'il était un des hommes qui faisait le plus d'honneur à leur pays et à l'Université.

Discours de M. Léon Vibert

Substitut du procureur général à Riom

Messieurs,

Ma qualité de plus ancien élève et vieil ami d'Adrien Dupuy me fait revendiquer le douloureux honneur et privilège de vous parler de celui que nous pleurons.

Je ne vous retracerai pas sa carrière brillante, je ne vous parlerai pas de sa haute culture intellectuelle, de son labeur incessant qui permettait de dire de lui, à juste raison, qu'il était toujours au-dessus de ses fonctions. Je me bornerai simplement à vous entretenir de l'homme privé dont j'ai vécu la vie intime, de l'ami fidèle que j'affectionnais entre tous.

En remontant dans mes souvenirs, je revois mon premier maitre, à la figure si franche, si loyale et si bonne surveillant dans les cours de notre vieux lycée ses élèves qui sont tous restés ses amis. Il avait, en effet, un cœur profondément bon, et c'est toujours avec plaisir qu'il retrouvait ceux qu'il avait connus enfants et qui grâce à son viril enseignement étaient devenus des hommes. C'est d'ailleurs avec la même satisfaction, avec la même affectueuse cordialité, que tous ses anciens disciples, quelle que soit leur situation, serraient la main qu'il leur tendait toujours largement ouverte.

Doué d'une mémoire peu commune, malgré les années écoulées, il se les rappelait tous, les suivait dans la vie et tous, sans exception, lorsqu'ils ont fait appel à lui, ont éprouvé sa bienveillance. Aussi sa mort nous frappe-t-elle douloureusement, nous tous qui l'avons connu et par conséquent apprécié et aimé.

Mais ces inappréciables qualités du cœur qu'Adrien Dupuy mettait, sans compter, au service des étrangers se décuplaient encore pour les siens et ceux qui étaient admis dans son intimité.

Il plaçait, en effet, au-dessus de tout le culte et le respect de la famille et c'est à la sienne qu'il s'est toujours donné tout entier.

Travailler pour les siens, leur rendre la vie la plus heureuse possible, les entourer de prévenances, de soins constants et dévoués, telle a été toujours sa préoccupation et l'unique but de sa vie.

Je n'oublie pas que sa première et vraisemblablement l'une de ses plus grandes joies fut de se suffire à lui-même et de permettre ainsi à ses parents de se reposer.

Plus tard, à un âge où il aurait pu, comme beaucoup d'autres, songer à se créer un intérieur, il perd son beau-frère. Les enfants du défunt deviennent aussitôt les siens et il remplace auprès d'eux le père qu'ils n'ont plus.

De lui il n'est jamais question, son activité, son dévouement ont un but, il est satisfait.

Mais c'est surtout lorsqu'il s'agissait de sa chère mère, de sa sœur et de son frère bien-aimés que son affection se révélait avec son maximum d'acuité et l'on peut dire qu'il ne vivait que pour eux.

Grâce à ses brillantes et remarquables qualités, à des états de service exceptionnels, il ne tarda pas à rejoindre à Paris son frère qui venait d'être élu député, et qui quelques années plus tard, au pouvoir, devait avoir cette bonne fortune de trouver parmi les siens ses collaborateurs les plus distingués et les plus sûrs. Ce fut une grande joie pour tous les deux de voir de nouveau définitivement réunie la famille un moment dispersée.

Et ceux d'entre vous qui ont fréquenté son appartement du quai de Béthune n'ont pas oublié la chaude atmosphère d'affection et d'intimité que l'on y respirait.

Combien d'entre nous se sont assis à sa table hospitalière où il suffisait d'être de la petite patrie pour recevoir l'accueil le plus cordialement aimable.

C'est qu'Adrien Dupuy était resté avant tout, enfant du Velay, il aimait ses montagnes et particulièrement sa ville natale dont il connaissait toutes les beautés.

Aussi son bonheur était-il de venir, chaque année, après les fatigues de son absorbante profession se reposer au pays et se retremper l'âme dans la contemplation des sites merveilleux que nous avons tant de fois parcourus ensemble.

C'est dans sa chère cité, auprès de ses compatriotes qu'il affectionnait et qui lui ont, le 7 janvier dernier, procuré sa dernière joie qu'il reposera désormais.

C'est là que ses amis, toujours attristés, viendront s'entretenir avec lui et pleurer sur cette tombe, hélas ! trop prématurément ouverte.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Jose A. Alfonso. — *L'éducation de l'enfant, conférence faite à l'Université de Chili-Santiago de Chile 1906.*

M. J. A. Alfonso s'adresse aux pères et aux mères de famille, à celles-ci principalement dont le rôle est prépondérant dans la première éducation de l'enfant. L'éducation se fait surtout dans la famille, et on peut la considérer comme achevée quand l'enfant a atteint l'âge de sept ans : dès ce moment l'éducateur n'a plus qu'à surveiller le développement naturel de son œuvre. La religion ne doit pas être enseignée d'une manière machinale, comme un ensemble de pratiques extérieures. La mère doit savoir sacrifier ses devoirs religieux et mondains à l'éducation de ses enfants. L'autorité ne doit pas être compressive : elle doit respecter et même favoriser le libre développement de la spontanéité, ne pas exiger une immobilité contraire à la nature, savoir se plier dans une certaine mesure aux exigences de l'estomac et du goût de l'enfant, agir *suaviter in modo, fortiter in re* mais surtout *suaviter* de manière à faire naître la confiance et l'amour. Gouverner c'est céder. Il convient de dire *vous* (*usted*) aux enfants plutôt que *tu*. *Vous* est plus doux, plus poli, plus aimable : *tu* est dur, antipathique. M. J. Alfonso insiste sur l'importance des jouets. Les châtiments corporels ne doivent être donnés que rarement dans des cas très graves. Il ne faut jamais mentir aux enfants : M. J. Alfonso s'élève avec force contre ce défaut qu'il appelle un défaut national. La sincérité doit être le fondement de toute éducation. Il ne faut pas se décharger des devoirs paternels sur la domesticité, mais en faire sa principale affaire, et étudier l'éducation comme une science. En terminant le conférencier émet le vœu qu'elle soit enseignée dans tous les collèges au même titre que les autres sciences.

Telles sont les principales idées émises par M. J. Alfonso : elles ne sont pas nouvelles pour nos lecteurs, mais elles sont de celles que beaucoup connaissent, et que fort peu mettent en pratique.

E. Louf.

Un officier de l'instruction publique. — *Les Palmes académiques. Historique. Description.* — 1 plaquette in-8°, Paris, Reinwald, 1906.

Le décret du 17 mars 1808 en organisant l'Université instituait trois titres honorifiques : *titulaires, officiers de l'Université et officiers des Académies.* Ces distinctions étaient réservées aux membres de l'Uni-

versité. Etaient titulaires : le grand-maître, le chancelier, le trésorier et les conseillers à vie de l'Université. Cette distinction disparut en 1844, en même temps que les *officiers des Académies* devenaient *officiers d'Académie*. En 1850 les *officiers de l'Université* prirent le titre d'*officiers de l'Instruction publique*. En 1866 ces distinctions furent étendues aux personnes étrangères à l'Université, savants, littérateurs, personnes ayant bien mérité de l'instruction publique. Jusqu'à cette date elles consistaient en palmes brodées, en soie bleue et blanche, pour les officiers d'Académie, en argent pour les officiers de l'Instruction publique, et ne se portaient que sur le costume officiel. Un décret du 24 décembre 1885 fixa le nombre annuel de ces décorations à 300 palmes d'officiers de l'Instruction publique et 1.200 palmes d'officiers d'Académie, dont la moitié réservée au personnel enseignant. Ces limites ne tardèrent pas à être dépassées et un nouveau décret du 4 août 1898, toujours en vigueur, les fixe ainsi qu'il suit : fonctionnaires de l'instruction publique : 800 officiers d'Académie et 300 officiers de l'Instruction publique ; fonctionnaires des établissements d'enseignement ressortissant à d'autres ministères : 75 officiers d'Académie et 25 officiers de l'Instruction publique ; personnes étrangères à l'Université : 1.200 officiers d'Académie et 300 officiers de l'Instruction publique. Tel est, en quelques mots, l'historique de cette institution déjà ancienne et assez peu connue. On trouvera dans *Les Palmes académiques* d'autres renseignements qui pourront intéresser ceux qui possèdent cette distinction et ceux qui aspirent à l'obtenir. Terminons en nous associant au vœu de l'auteur « que cette décoration soit distribuée avec plus de libéralité aux instituteurs par l'abrogation de l'article 2 du décret du 4 août 1903 qui les met hors du droit commun, en exigeant d'eux au préalable l'obtention de la médaille de bronze ».

E. Louf.

Henry de Varigny. — *La Nature et la Vie*, un vol. in-18 jésus, (librairie Armand Colin, rue de Mézières, 5, Paris), broché 3 fr. 50.

Les plus intéressants problèmes de la biologie générale sont abordés dans cet ouvrage. Malgré l'élévation du sujet, la lecture en est facile et attachante, et ceux-là même auxquels les progrès des sciences naturelles sont le moins familiers y prendront le plus grand plaisir.

Une première énigme se pose, qui préoccupa dans tous les temps la curiosité humaine : d'où vient la vie ? A t-elle surgi, sur notre globe, du sein de la matière inanimée ? Aurait-elle émigré de quelque planète lointaine ? Certaines hypothèses, à cet égard, sont compatibles avec les données présentes de la science, et nous pouvons en discuter tout au moins le degré actuel de vraisemblance.

Où sont les limites de la vie ? Il est difficile, à la vérité, de les tracer d'un dessin ferme ; on doit avouer que les corps inanimés, les métaux eux-mêmes nous révèlent, à un certain degré, des propriétés par lesquelles nous définissons les corps doués de vie.

En quel lieu, ou plutôt dans quel milieu la vie s'est-elle manifestée à l'origine ? Tout paraît concourir, pour le règne animal du moins, à lui assigner une provenance exclusivement marine. Récemment, M. Quinton a soutenu cette thèse avec un grand luxe d'arguments. Il a montré

notamment à quel point la constitution minérale des animaux
douce, des animaux terrestres, se rapproche de celle de l'eau de
Immergés dans l'eau de mer des époques lointaines, les animaux p
tifs ont vécu dans ce milieu, qui les entourait et les pénétrait; plus
leurs descendants supérieurs se sont constitué, en se formant, un n
intérieur pareil ; et ainsi les cellules d'un vertébré terrestre contin
de vivre en réalité dans l'eau de mer, tout comme les individus rudi
taires des premiers âges zoologiques.

La vie est assujettie à des conditions physico-chimiques indispensa
les substances minérales, l'eau, l'azote, l'acide carbonique, rempli
des rôles particulièrement importants.

L'auteur examine ensuite comment la vie tend à se perpétuer,
quels procédés elle triomphe des résistances, moyennant quels accon
dements elle transige avec les difficultés que les milieux hostiles lui c
sent, à quel degré elle pâtit des déviations artificielles auxqu
l'astreint parfois le caprice de l'homme.

Les êtres vivants ont à lutter les uns contre les autres, mais il ne
pas méconnaître l'aide mutuelle que se prêtent beaucoup d'entre eu
dont il y a beaucoup de curieux exemples.

L'ouvrage se termine sur une dernière question : comment la
finit-elle ? En quoi consiste la sénescence ? Quelles en sont les ca
profondes ? Comment l'individu peut-il espérer de retarder la n
fatale échéance ? Qu'est-ce, enfin, que la mort ? Il n'en existe pas de
nition précise ; la notion que nous en avons est relative.

Que la lecture de l'ouvrage soit agréable et facile, on pouvait le
sumer d'après le talent bien connu avec lequel l'auteur sait présente
notions scientifiques ; qu'elle soit des plus instructives, et prop
intéresser vivement tous les esprits avides de culture, cela re
suffisamment de l'aperçu trop sommaire que nous avons donné de
semble du sujet traité.

Dr Hallion.

G. Bouglé. — *La Démocratie devant la Science* (Bibliothèque g
rale des sciences sociales). — Paris, F. Alcan, 1904.

Les conclusions de M. Bouglé sont aussi prudentes que les études
tiques, par lesquelles elles sont précédées. En un livre antérieur (1),
cédemment analysé, M. B. avait tenté de faire ressortir l'espèce de n
sité interne qui impose les idées égalitaires aux esprits dans n
civilisation. Continuant ses recherches, il s'attaque aujourd'hui
morale naturaliste ou pseudo-scientifique, dont se sont emparés co
d'une arme décisive les adversaires des idées démocratiques, et tent
démontrer que la science n'établit nullement le mal fondé des as
tions égalitaires. Successivement il examine les trois arguments d
thèse naturaliste. Sur l'*hérédité*, loi scientifique universellement re
nue, se base le système des castes, que tend à détruire tout effort démo
tique, brouillant et mêlant les castes. La *différenciation*, dans les soci
humaines comme dans les sociétés animales amène le perfectionnen
des êtres, mais aux dépens de la liberté, de l'égalité, de la souverai

(1) *Les idées égalitaires*, Paris, Alcan.

de leurs éléments constituants : elle est donc contraire à la démocratie. Enfin la *concurrence*, condition irrémissible dans le système darwinien du progrès universel, est sous toutes ses formes combattue par la démocratie. Donc la démocratie doit être condamnée au point de vue scientifique. C'est le jugement que portent sur elle des savants comme M. Vacher de Lapouge, des penseurs traditionnalistes comme Ch. Maurras ou Paul Bourget.

La méthode de discussion suivie par M. Bouglé désireux de reviser le procès de la démocratie est double. C'est d'abord une critique de l'hérédité, de la différenciation, de la concurrence considérées comme lois naturelles, où il a tenté de démontrer qu'elles étaient, sur bien des points moins inflexibles et moins impératives que ne le prétendaient leurs auteurs ou leurs partisans. Ensuite il s'est efforcé de préciser les rapports de l'esprit démocratique et de la nature, que tantôt celui-ci suit docilement et que tantôt il s'efforce de dépasser. Examinons par exemple le régime des castes : détruisant les barrières sociales, la démocratie tend à le faire disparaître ; mais elle ne contrarie pas la nature : elle favorise son œuvre en rendant plus aisé « ce processus de renouvellement anthropologique nécessaire à la santé de l'ensemble ». Par contre, la démocratie, par souci des droits essentiels de la personne humaine, sera amenée à reconnaître comme insuffisante la morale de la concurrence. Ce sont là des préoccupations nouvelles, étrangères à l'étude du monde physique et des sociétés animales. Et comment d'ailleurs s'étonner de cette duplicité d'attitude, si l'on remarque le caractère ambigu des sociétés humaines, vivant et évoluant entre deux règnes ? Ce serait oublier cette vérité essentielle que les sociétés humaines sont des formations intermédiaires entre celles de la nature et celles de l'esprit.

En conclusion, M. Bouglé considère la science (il entend par là plus spécialement la science biologique, celle sur laquelle s'appuient les thèses naturalistes) comme incapable de faire pour nos sociétés ce qui est désirable et même de délimiter ce qui est possible ». La science n'est ni favorable ni défavorable à la démocratie : elle est incompétente.

Il est vrai que cette incompétence ne peut être affirmée que pour la morale pseudoscientifique ou naturaliste. M. Bouglé réserve tous les droits de la science à venir, et en particulier de la morale scientifique renouvelée, que finiront par constituer les recherches combinées des historiens et des sociologues. Sa prudence est extrême : pour l'instant il considère même qu'il ne suffit pas pour savoir si nos sociétés font fausse route, d'avoir déterminé ce qui est *normal* pour les sociétés de leur type. Les démonstrations de M. Durkheim ne le satisfont pas complètement. « De ce qu'une tendance apparait comme normale, s'ensuit-il immédiatement qu'elle apparaîtra comme désirable ? L'indispensable condition de l'efficacité morale de ces inférences sociologiques, c'est l'existence préalable d'un esprit social ». Esprit social et sentiment individualiste rectifié, c'est-à-dire sentiment de la personnalité plutôt que de l'individualité, voilà les deux aspirations qui constituent la véritable essence de l'égalitarisme moderne, et que doit favoriser et alimenter notre démocratie. On ne peut que souscrire à la réserve de ces conclusions. Le livre de M. Bouglé est la meilleure vue d'ensemble que l'on ait écrite de nos jours contre la morale et la sociologie naturaliste. L'élégance et la fermeté de la forme, exempte de raideur et de pédantisme, y font

mieux valoir une pensée toujours maîtresse d'elle-même et de sa direction. C.-G. PICAVET.

Rodocanachi. — *Le Capitole romain antique et moderne.* — Paris, Hachette, 1905.

Le livre consacré par M. Rodocanachi au Capitole n'est pas conçu de la même manière que l'ouvrage précédemment analysé de M. Thédenat sur le Forum. Ce n'est pas un guide savant, un Baedeker au courant des dernières découvertes archéologiques ou des plus récentes dissertations scientifiques, Seules quelques pages rapides donnent une description de l'état actuel de la place et des trois palais qui l'entourent. L'essentiel du livre, c'est une histoire chronologique du Capitole. La première partie, qui est une monographie résumée du Capitole dans l'antiquité, est l'œuvre de M. Homo, ancien membre de l'Ecole française de Rome et professeur à l'Université de Lyon. Dans les chapitres qui suivent, M. Rodocanachi étudie le Capitole au moyen âge et dans les temps modernes : il a groupé habilement d'intéressantes indications sur les monuments et leur transformation du XIe siècle à nos jours, sur les légendes relatives au Capitole, sur les grands événements historiques ou littéraires qui s'y passèrent. C'est un résumé fort complet, où n'est pas oubliée la formation des musées antiques du Capitole et du palais des Conservateurs. Tout au plus pourrait on désirer quelques renseignements supplémentaires sur la décoration picturale du palais des Conservateurs : il est vrai que la plupart des attributions sont incertaines et demanderaient à être revisées. En appendice, les auteurs nous donnent une fort brève notice sur l'église de Santa Maria Aracœli. D'intéressantes illustrations (médailles, plans ou dessins anciens, photographies) commentent et éclairent le texte. C.-G. PICAVET.

M. Albert Collignon, professeur à l'Université de Nancy. — *Pétrone en France.* 1 vol. in-16, IX-196 pages. — Paris, 1905, Fontemoing.

C'est le troisième ouvrage que M. C. consacre à Pétrone. Il a voulu, ici, étudier « la fortune de Pétrone en France », en insistant surtout sur les travaux dont le *Satiricon* a été l'objet chez nous, en mentionnant les jugements énoncés sur l'auteur, en cherchant aussi à déterminer « l'influence que, soit directement, soit par l'intermédiaire des traducteurs, il a pu exercer sur nos écrivains, et à en relever les imitations dans notre littérature ». Il y avait là, ce semble, deux tâches, dont l'une demande plus de vigilante exactitude, l'autre plus de judicieuse sagacité : l'une et l'autre sont remplies. A mentionner les éditions, les commentaires, les discussions sur la personnalité de l'auteur (qui peut être le consul dont parle Tacite), sur l'authenticité, totale ou partielle, des fragments conservés ou transmis, sur le sens et le but de l'ouvrage (M. C. n'y voit pas une satire de Claude ou de Néron, ni, non plus, du christianisme) : à pointer, à enregistrer, depuis Vincent de Beauvais (XIIIe siècle) jusqu'à la dernière traduction (1904) du *Quo vadis* de Sienckiewicz, toutes les citations, imitations, réminiscences, traces, de Pétrone en France (sans compter les travaux étrangers « d'une réelle valeur »), M. C.

apporte une admirable diligence de collectionneur scrupuleux. Sans doute on voit que cette enquête n'est pas une perpétuelle contribution à l'étude (l'autre tâche) de l' « influence de Pétrone » ; car si Pascal a transcrit six mots du *Satiricon* (p. 50), dont d'ailleurs il modifie le sens, c'est, ici, un fait d'érudition, rien de plus, que signaler la citation. Au contraire, l'intérêt est autre à constater (p. 49) que Voiture goûtait Pétrone, ou (p. 51) qu'il était cher au chevalier de Méré. Aussi peut-être eût-on désiré que les deux desseins, l'un d'érudit enregistrement, l'autre d'analyse littéraire et psychologique, ne fussent pas, là et ailleurs, si strictement entrelacés. On est tenté, à voir peu à peu se présenter les noms des amis et admirateurs de Pétrone, à constater les ressemblances d'idées et de tendances qui les rapprochent (Méré, Gui Patin, Saint-Evremond, La Fontaine, etc.), de regretter que M. C. n'ait pas consacré une étude d'un mouvement plus soutenu, plus régulier, à rechercher les raisons qui ont fait de Pétrone, aux yeux des « libertins », quelque chose de plus, il semble, qu'un fruit défendu. Si M. Sogliano se trompe (v. pages 160-169) de trouver dans le *Satiricon* une attaque contre le christianisme naissant, une telle interprétation, fausse, soit, mais acceptable et attachante en des temps où le sous-entendu et le « secret » étaient les ressources de l'indépendance d'esprit, n'a-t-elle pu se glisser, comme sous le manteau de l'admiration littéraire, pour donner à Pétrone, aux yeux des penseurs libres et des moralistes plus libres, toute l'importance d'un défi voilé ?

Ch.-H. Boudhors.

H. de la Ville de Mirmont, professeur de poésie latine à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux. — *La Jeunesse d'Ovide*. — Paris, Fontemoing, collection Minerva, 291 pages, 1905.

Je m'excuse d'un retard involontaire : mais enfin le livre de M. de M. est de ceux dont l'usage dure et dont la grâce ne vieillit pas. Dès les premières lignes de la préface, l'auteur montre qu'il est attiré vers Ovide plutôt par curiosité psychologique que par admiration littéraire. « Déraciné », « Arriviste », « Rastignac » ou « Rubempré » de Sulmone, ambitieux qui prétend faire de l'homme de lettres un maître de l'opinion, et de la poésie une puissance publique, voilà comment Ovide se présente à l'esprit de l'auteur, et comment il entreprend de nous le présenter. Dans ce livre, qui n'est sans doute que le premier d'une série, nous suivons les débuts de cette carrière dont le terme sera l'irrévocable exil. Pour remplir sa tâche, l'auteur s'installe, si je puis dire, dans Ovide ; selon les nécessités chronologiques, il se porte successivement à tel vers des *Tristes*, à telle allusion des *Fastes* ; et de ce point il rayonne aux environs, s'étendant, par un commentaire érudit et alerte, sur les sujets que lui fournit l'étape où il s'est arrêté. C'est un voyage à travers Ovide en une série de promenades circulaires autour de quelques centres de séjour judicieusement choisis. La date de la naissance d'Ovide est l'occasion, d'abord d'un coup d'œil sur la situation politique en 43 (p. 11-15), puis d'une petite histoire des *Quinquatrus* (p. 16-21). Ainsi de suite : et l'on voit bien ce que les esprits attachés à bouder contre leur plaisir pourraient objecter : mais ce tourisme a trop d'agrément. D'ailleurs un rapprochement d'Ovide avec Hugo, Lamartine,

Brizeux, du Bellay, etc. (p. 36, sqq), fait mieux sentir l'exceptionnelle indifférence de ce poète pour son pays natal. Surtout (ch. II, III, IV), le caractère, le rôle, l'influence des écoles de grammaire, et plus encore des écoles de rhétorique, non seulement sur l'éloquence, mais aussi sur la poésie au temps de l'empire, et tout particulièrement sur la poésie d'Ovide, sont étudiés avec une clarté de textes et de discussion qui fait bien voir en lui un poète de *Suasoria* élégiaque (v. p. 117, l'analyse du deuxième livre des *Tristes*). Mais voici, peut-être, où l'auteur nous donne des motifs à nous figurer Ovide un peu autrement que nous n'avons coutume : tandis que d'ordinaire on ne voit dans ses goûts, son art, ses qualités et ses défauts, que les dons et l'habileté d'un génie nonchalant, délicat, frivole et prolixe, M. de M. nous montre en lui (après avoir suivi ses voyages, ch. VI, VII), un jeune écrivain habile, et obstiné, à se frayer un chemin, sans négliger amitiés, camaraderies, protections ; à choisir, après des essais tragiques et épiques (noter, p. 242-253, les conjectures sur la *Gigantomachie* projetée, et p. 256-263, ce qui peut en avoir passé dans les *Métamorphoses*) le genre où il pouvait trouver à déployer davantage toutes les ressources de son talent; à conquérir, non seulement l'immortalité, mais d'abord la popularité, la fortune, l'influence. Cette *Jeunesse d'Ovide*, qui nous amène au moment où Ovide devient décidément le poète élégiaque, nous laisse, comme un roman vrai, dans une attente impatiente de ce qui va suivre. Ch.-H. Boudhors.

H. de la Ville de Mirmont. — *Le poète Lygdamus.* — Etude critique suivie d'une édition et d'une traduction des Élégies. — Louvain, Ch. Peeters; et Paris, Fontemoing, 91 pages, 1905.

Dans cette étude, publiée d'abord par le *Musée belge* (1904, 15 juillet-15 octobre), M. de M. se demande, après tant d'autres, qui est Lygdamus, cet auteur, désormais incontesté, mais toujours inconnu, des six élégies du troisième livre du recueil qui nous est parvenu sous le nom de Tibulle. On ne peut résumer une discussion de ce genre; du moins je ne le peux. M. de M. conclut que « Lygdamus » est le pseudonyme d'un des lettrés qui firent partie de la société de Messalla. Que le recueil dit de Tibulle soit sorti de ce cénacle, voilà qui paraît indiscutable et est fortement démontré par M. de M. Je suis moins frappé, pour ma part, des raisons pour lesquelles M. de M. juge superflue, ou arbitraire, ou téméraire, l'hypothèse de Doncieux, qui voit dans Lygdamus le frère d'Ovide. Toute la question est ici : Lygdamus, El. V, v. 17-18 : *Natalem primo nostrum videre parentes Cum cecidit fato consul uterque pari*. — Ovide, *Tristes*, IV, X, v. 5 : *Editus hinc ego sum, nec non ut tempora noris, Cum cecidit fato consul uterque pari*). — L'identité des vers est évidente. Doncieux donne à *Natalem* ce sens : l'anniversaire de la naissance (c'est peut-être le plus fréquent). Or Ovide (*Tristes*, IV, X, v. 9-12) dit que son frère était né, jour pour jour, un an avant lui. Ainsi le premier anniversaire du frère d'Ovide (Lucius, dit Doncieux), c'est le jour de la naissance d'Ovide, en l'année 43. Et l'identité des vers s'explique : Ovide a emprunté à son frère mort sa trouvaille ; (ou tous deux, dans leurs premiers essais de versificateurs, ont adopté cette élégante façon de fixer une date particulièrement intéressante pour eux ; ce serait un vers

indivis). M. de M. doute du sens donné à « Natalis » par Doncieux, et ne voit rien d'étrange à ce qu'un poète soit né la même année qu'Ovide. En effet : mais qu'il ait déterminé la date de sa naissance exactement dans les mêmes termes qu'Ovide, voilà l'étrange. Il est impossible, absolument (à moins que tout le troisième livre ne soit l'œuvre d'un faussaire) que Lygdamus, mort jeune, ait emprunté son vers aux *Tristes* : au contraire « ne semble-t-il pas naturel que le vers sur l'année terrible de Rome, composé dans le cercle de Messalla, soit devenu comme la propriété de tous ceux dont il indiquait la date de naissance ?»... « Il devenait un vers formule ;... longtemps après (Lygdamus), Ovide l'a repris » (p. 66-67). L'hypothèse de Doncieux et celle de M. de M. se disputeront les appréciations. — L'édition critique suit cette discussion. Elle adopte le texte de l'édition Mueller, généralement ; (pourtant El. V, v. 11, *sacrilegos* ; Mueller, *sacrilegi* : El. VI, 32, *multas* ; Mueller, *multos*). Noter que l'Elégie I est ici, d'après Muret et Ehwald, un dialogue entre le poète et les Muses (1). La traduction est, si l'on peut dire, explicative. Elle vise plus à la complète et intime fidélité qu'à l'ingénieuse équivalence. CH.-H. BOUDHORS.

William et Georges Marçais. — *Les monuments arabes de Tlemcen.* — Paris, A. Fontemoing, 1903.

Le *Service des monuments historiques de l'Algérie* a entrepris une publication, qui est appelée à rendre les plus grands services. C'est la description des monuments de toute espèce qu'ont laissés dans l'Afrique du Nord les diverses civilisations qui ont marqué ce beau pays de leur empreinte. Déjà M. Stéphane Gsell a consacré deux volumes, pleins de faits et d'idées, aux monuments antiques, berbères, phéniciens, romains, vandales et byzantins. Avec le volume de MM W. et G. Marçais, c'est la période arabe que nous abordons. Les auteurs ont eu la main vraiment heureuse, en choisissant Tlemcen. Tlemcen est une des perles non seulement de l'Oranie, mais de toute l'Afrique du Nord. Tout y est intéressant, captivant : le paysage qui l'encadre, l'aspect de la ville, la pureté de l'art arabe; c'est enfin l'un des points de l'Algérie où se trouvent rassemblés le plus grand nombre de monuments.

MM. G. et W. Marçais ne se sont point contentés de donner dans leur livre une description précise sans sécheresse, minutieuse sans excès des édifices arabes de Tlemcen, de Mansourah, de Sidi bou Médine, etc. Dans une introduction historique, qui n'occupe pas moins de 104 pages, ils ont résumé ce que l'on sait aujourd'hui de l'histoire de Tlemcen, des destinées de la ville pendant le moyen âge ; ils se sont efforcés, non sans succès, de déterminer quels avaient été les caractères essentiels de l'art tlemcénien, quelles en avaient été les transformations et l'évolution ; les pages qu'ils ont écrites en particulier sur les arts décoratifs, sur leurs motifs et leurs méthodes, nous paraissent être d'un vif intérêt. « Tlemcen, concluent-ils avec raison, restera longtemps encore un pays d'élection pour les pèlerins d'art ».

L'exécution matérielle du volume est excellente. Trente planches hors

(1) Noter aussi, p. 82, *succineta*, p. *succincta*.

texte reproduisent les édifices les plus importants ; quatre-vingt-deux figures dans le texte en constituent un commentaire utile et agréable.

J. Toutain.

Roger, docteur ès lettres — *L'enseignement des Lettres classiques d'Ausone à Alcuin* (Introduction à l'histoire des écoles carolingiennes). — Alph. Picard, édit., Paris, 1905, XVIII-457 p.

« En remontant du xvie siècle au ive, de la Renaissance à l'époque d'Ausone, on constate, dit l'auteur dans son avant-propos, que les études classiques n'ont jamais complètement disparu. Elles ont traversé des crises dont la plus ancienne et la plus grave est celle qui s'étend du ive au viiie siècle ». C'est l'histoire de cette crise, dont l'importance ne saurait échapper à personne, qu'a écrite M. M. Roger, et qu'il a écrite excellemment. Le problème est le suivant : avec les invasions périrent les écoles publiques que les empereurs avaient soigneusement entretenues comme des séminaires où l'aristocratie était formée à la vie romaine, et pourtant, lorsque sous l'impulsion des Carolingiens les écoles furent restaurées, les lettres, même les disciplines employées dans les écoles romaines, eurent leur place dans le nouvel enseignement. Comment ont-elles été sauvegardées ? Pour quelles raisons les moines, d'abord hostiles à la lecture des profanes, en sont-ils venus à les recommander ? Avec quelles réserves l'Ecole d'Alcuin reproduit-elle l'Ecole d'Ausone ?

Pour M. M. R. si les lettres antiques ont été en partie sauvées, c'est que l'opinion des Pères de l'Eglise à leur sujet était devenue une tradition, une autorité. Ils avaient excepté, non sans regrets, certes, ni sans hésitations, mais enfin ils avaient excepté les lettres de la réprobation où ils enveloppaient toute la civilisation profane. Les chrétiens devaient fréquenter les écoles publiques, les seules qui existassent alors, d'abord pour n'être pas inférieurs aux païens, puis pour se préparer à l'interprétation de l'Ecriture. Après les invasions, quand il n'y eut plus de société païenne, le second motif subsista seul. Sans doute, comme le prouve l'histoire de l'exégèse biblique, la *lecture sacrée*, inscrite dans toutes les règles monastiques, ne suppose pas toujours une profonde culture. Mais lorsque, ne se contentant pas de réciter des Psaumes, des moines voudront ici ou là reprendre l'étude réfléchie du texte sacré, ils seront amenés à suivre les préceptes des Pères et à se livrer à l'étude de certaines parties, au moins, des arts libéraux ; et une fois cette étude commencée, ils se laisseront parfois entrainer par elle. Où ce mouvement s'est-il produit, et de quelle façon, c'est ce que nous expose M. M. R. avec une copieuse information, une critique avisée et un intérêt soutenu.

Dans les pays de domination romaine, ceux qui reprendront la tradition des Pères auront à lutter contre de justes appréhensions. N'était-il pas imprudent de laisser les esprits, à peine arrachés au paganisme, en contact avec les poètes et les philosophes qui en étaient pénétrés ? Grégoire le Grand l'a pensé, semble-t-il. Si la tentative de Cassiodore, l'un des « derniers Romains », n'a pas mieux réussi, ces craintes, autant que les troubles politiques, n'en sont-elles pas la cause ? Et n'est-ce point

pour dispenser les moines de remonter aux sources qu'Isidore de Séville, qui leur interdisait la lecture des poètes, leur a offert, dans son *Encyclopédie*, tout ce qu'il leur était utile de connaître ? Toujours est-il que pour trouver des écoles monastiques où l'enseignement des arts libéraux soit florissant, il faut aller ailleurs, dans des pays où la rhétorique n'était pas suspecte, où les dieux de l'Olympe n'effrayaient pas l'orthodoxie des fidèles.

Le rhéteur Gildas et l'Irlandais Columban, au milieu et à la fin du VI[e] siècle, connaissent Virgile. Obligés d'apprendre le latin, langue de l'Eglise d'Occident et langue étrangère pour eux, les moines bretons et irlandais apprennent le rudiment. Puis, *lisant* l'Ecriture avec assiduité, et s'inspirant pour la comprendre des enseignements donnés par les Pères, ils reconstituent peu à peu un plan d'études où trouvent place les lettres classiques. Ce programme, ils l'imposent aux Anglo-Saxons qu'ils convertissent, et, par contre-coup, à l'Eglise romaine qui leur dispute l'évangélisation de l'Angleterre et qui, pour avoir la supériorité dans les luttes théologiques avec un clergé relativement instruit, met à la tête de l'Eglise anglo-saxonne, Théodore et Hadrien. De cette collaboration naît le mouvement qui produit Aldhelm, Bède, Winfrid et Alcuin, appelé à devenir le « *premier ministre intellectuel* » de Charlemagne.

Ainsi s'est constitué le programme de l'enseignement monastique, qui va devenir l'enseignement de tous. Mais il s'en faut qu'il amène une restauration intégrale de l'antiquité, ou même qu'il réalise pleinement la pensée des Pères. Certaines parties de la grammaire y sont reprises, parce qu'elles sont ou semblent utiles à l'instruction religieuse ; mais les moines se défendent d'étudier les lettres pour elles-mêmes, et ce n'est en quelque sorte que par accident que des traces d'humanisme, de dilettantisme, se glissent dans leurs œuvres.

En traitant cette vaste synthèse, M. M. R. a nécessairement repris bien des faits et des textes connus. Pour beaucoup toutefois il s'est écarté de l'interprétation traditionnelle. Sur de nombreux points de détails, une lecture plus attentive et plus intelligente des textes lui a permis de réformer des jugements erronés : pour n'en citer qu'un exemple, M. M. R. a établi que la croyance qui faisait enseigner à Clermont au VI[e] siècle le rhéteur romain Securus Melior Felix reposait sur la mauvaise lecture d'un manuscrit, et il a ainsi effacé de l'histoire littéraire de la Gaule le nom du seul rhéteur qui fût mentionné pour l'époque. De plus au lieu de considérer en bloc l'histoire des écoles d'Irlande, il a su y distinguer des périodes, et par suite en déterminer et en expliquer avec plus de précision la culture : aussi a-t-il pu faire bon marché de la légende qui attribuait aux Irlandais du VI[e] siècle une connaissance approfondie du grec. Enfin, dans la partie la plus ingrate de sa tâche, celle qui concerne la grammaire et la versification, il a signalé plusieurs faits significatifs, qui permettent de discerner nettement la préoccupation du nouvel enseignement : entre autres, une théorie de Bède proposant, pour scander certains vers spondaïques, un procédé emprunté à l'exécution du chant grégorien. De tout cela, on ne saurait trop lui savoir gré. Il est à souhaiter que nous ayons bientôt la suite de cette scrupuleuse et savante enquête.

H. Lion.

Paul Desjardins. — *Poussin* (Les grands artistes). — Paris, Laurens.

M. Paul Desjardins a raison de ne pas s'exagérer la valeur des travaux qui ont été consacrés jusqu'ici à la vie et à l'œuvre de Poussin. En France nous n'avons sur notre grand peintre du xviie siècle rien, je ne dirai pas de sérieux, mais de définitif : on ne saurait davantage considérer comme tel le livre médiocre, paru en allemand, puis traduit en anglais, d'Elisabeth Denio. Dans la vie même de Poussin, beaucoup d'obscurités subsistent, et son séjour en Italie est relativement peu connu. Ce livre de critique biographique d'ensemble, qui nous manque, M. Desjardins, en une collection de vulgarisation, ne pouvait songer à nous le donner. Nous devons le remercier d'avoir résumé avec suffisamment de précision et de méthode les principaux événements de la vie de Poussin. Sur sa jeunesse, sur son établissement à Rome, M. Desjardins est fort bien informé. Peut-être y a-t-il quelque inexactitude dans le résumé qu'il donne (p. 40) de l'état de la peinture italienne, lorsqu'arrive Poussin. Caravage contre les Carrache : élèves du premier contre élèves des trois autres : la situation est moins simple et moins nette, et les peintres de transition ou de conciliation dominent. Quant à assurer (p. 47) que, « d'aucun autre Italien vivant que le Dominiquin, Poussin ne daigna rien apprendre », il me semble que c'est vouloir à tort grandir l'originalité de Poussin, qui n'en a pas besoin. Rubens lui-même a beaucoup appris en Italie, même des vivants. Pourquoi Poussin serait-il une exception ? Je regrette que le peu d'espace qui m'est réservé m'empêche de discuter cette « exception » qui me parait ne pas avoir existé. Page 55, M. Desjardins reproduit les affirmations d'El. Dehio, contestées avec raison par M. Victor Advielle, et d'après lesquelles Poussin eût *acheté* un logement au Pincio. Le dernier mot est d'ailleurs loin d'être dit sur les demeures que Poussin occupa successivement à Rome Peu d'indications également sur les amis de Poussin à Rome, sur ses relations avec les Français et les étrangers, sur la direction qu'il donna aux travaux de peintres comme Valentin, et plus tard comme Mignard ou Lebrun.

Reste à commenter l'œuvre du maître, et M. Desjardins n'y a pas manqué. Plus que toute autre, elle a besoin d'exégèse, parce qu'elle est très loin de nous, quoi qu'on en dise. La thèse de M. Desjardins est intéressante. Poussin peint comme Corneille fait des tragédies, c'est un cartésien : et voici les règles de sa méthode : 1° *se tenir au-dessus de son ouvrage, en pleine clarté et liberté d'esprit* ; 2° *retrouver la peinture des anciens, laquelle, étant perdue, ne nous est connue que par des descriptions écrites et quelques récits de ses effets pathétiques* ; 3° *traiter la nature non comme un modèle à interpréter, mais comme un langage par lequel s'exprimeront et se communiqueront les diverses émotions humaines* ; 4° *renforcer l'émotion par la subordination de tous les détails à l'effet unique que l'on veut produire.* Suit un commentaire fort ingénieux, où M. Desjardins développe subtilement ces quatre principes. Je ne suis pas bien sûr que Poussin, peintre raisonneur et conscient, eût accepté cette esthétique que M. Desjardins superpose à son art. Peut-être conviendrait-il à ce point de vue de le rattacher plus étroitement à son époque et aux théories émises en France au xviie siècle sur la peinture. Les idées de M. Desjardins sont

intéressantes, un peu trop abstraites pourtant. L'œuvre de Poussin disparaît un peu derrière ces « architectures » savantes. Il y aurait intérêt à aller plus avant dans l'étude de détail, en négligeant des généralités qu'il est difficile de réfuter ou d'établir. Mais ce livre d'analyse précise et un peu poussée, M. Desjardins n'avait pas à l'écrire, et on ne peut que le remercier de celui qu'il nous a donné et qui rendra des services.

CAMILLE-GEORGES PICAVET.

Maurice Bicking. — *Valeur et sociologie.* — Paris, Rousseau, in-8° 1904, 329 p.

L'auteur définit la sociologie : « la science des valeurs » par opposition aux autres sciences qui ont pour objet les « grandeurs » ; la sociologie traite spécialement des mesures par lesquelles on « numère d'après l'aiguille intime de nos sensibilités l'état nouveau et original, tout subjectif, mais réel pourtant, qu'imprime [aux corps] le voisinage moral de nos passions » (p. 15). Il ne saurait être question de phénomènes sociaux « inexistants, puisque tous le sont » (p. 18).

Or la valeur dépend de nos désirs et de nos besoins. Elle ne dépend pas de l'*utilité* qui ne peut être jugée objectivement et qui est conférée aux choses par nos raisonnements (p. 78), *a posteriori*. Le désir « transfigure » les choses ; il est une force sociale (p. 84-111) ; il est mesurable dans l'individu et dans la société. « La désirabilité des choses se fixe socialement. Elle est *admise à la cote* de la collectivité. Elle se fixe automatiquement et d'une façon identique pour tous les individus dans le *prix*, exprimé en *monnaie* des diverses marchandises » (p. 118-119).

Bien que fidèle au principe de la « psychologie économique », tel que Tarde l'a établi, l'auteur n'admet pas que l'on distingue le désir, la croyance et le goût. La croyance, le goût, le regret, l'admiration, l'envie, l'ambition, etc., se ramènent, au point de vue de la valeur, au désir qui se cache sous ces différents phénomènes (p. 122-130). Les termes employés d'ordinaire par les économistes : « valeur d'usage » et « valeur d'échange » sont également critiqués (p. 149-151). On distinguera simplement les « valeurs qualifiées » (selon la diversité des besoins), de la « valeur économique » mesurée d'après les sacrifices que l'on s'impose. L'ignorance, la peur et l'inertie constituent la base de la résistance opposée par l'homme à lui-même (p. 202). Les désirs opposés font concevoir les autres résistances que doivent vaincre successivement le producteur et le consommateur. Les droits, les libertés, les propriétés, sont les produits de « désirs épanchés ou réprimés », satisfaits ou inhibés, résistants ou sacrifiés (p. 297-298). Peser ces désirs, les mettre en harmonie, est l'objet de « l'art social », aboutissant de la sociologie. On voit combien la théorie économique contenue dans cet ouvrage s'oppose à la doctrine classique. L'étude psychologique des faits sociaux a de telles conséquences.

G.-L. DUPRAT.

Colajanni. — *Latins et Anglo-Saxons.* — Paris, Alcan, 1905, in-8°, 432 p.

Les Latins se dénigrent et les Anglo-Saxons se vantent lorsqu'ils affirment à l'envi la supériorité des races septentrionales sur les races méridionales, des dolichocéphales sur les brachycéphales. M. Colajanni s'efforce de le montrer et surtout de réduire à néant la croyance « anthropo-sociologique » à l'existence de races distinctes, ayant chacune ses qualités propres qui la prédestinent, soit à une irrémédiable décadence, soit à une hégémonie durable. Les prétendues « races » se présentent à nous sous l'aspect de nationalités qui toutes connaissent des périodes de progrès et des périodes de régression, dont aucune ne se montre radicalement incurable, mais dont quelques-unes offrent les mêmes signes d'arrêt ou de ralentissement dans la croissance numérique, ou l'acquisition continue d'une plus haute valeur intellectuelle et morale. Or ce ne sont pas les nations latines qui, quoi qu'en disent les « anthropo-sociologues » et les admirateurs des vertus anglo-saxonnes, souffrent le plus de la criminalité, du suicide, de l'émigration (plus ou moins parente du vagabondage), de la perversion des mœurs, du socialisme « grégaire », du défaut d'organisation sociale : ce sont les nations septentrionales, s'il faut en croire les statistiques. L'auteur fait une ingénieuse comparaison de l'Angleterre et de Venise ou de Rome; il montre les ressemblances frappantes qui font que l'on peut conclure à une similitude foncière de toutes les évolutions sociales. Une autre idée à retenir : c'est qu'au lieu du pangermanisme ou du panslavisme, inspiré par le préjugé des races, nous voyons se préparer une alliance des nationalités les plus diverses par leurs origines et leur génie : ce qui est d'ailleurs un gage de paix future. G.-L. DUPRAT.

Dr Paul Jacoby. — *Études sur la sélection chez l'homme.* — Paris, Alcan, in-8, 1904, 2e édit., 618 p.

Il semble au premier abord que ce livre soit composé de deux parties distinctes : dans l'une l'auteur montre avec une véritable profusion de documents, d'anecdotes, de récits historiques « l'influence dissolvante du pouvoir sur les dégénérés » (p. 25 à 33), influence d'autant plus redoutable que le pouvoir s'exerce davantage sans frein ou sans contrôle ; dans l'autre, il montre comment les hommes de talent sont particulièrement nombreux dans les régions où l'attraction urbaine exerce davantage son influence au détriment de la vie rurale, favorisant les crimes, les suicides, la dégénérescence (p. 615). Si l'on admet que le talent a pour condition une tare névropathique, un certain degré de « dissolution psychique », on admettra sans peine que les hommes de talent sont plus nombreux dans certains milieux à cause des « influences psycho-pathogéniques » (p. 454). Dès lors, on pourra attribuer au talent comme au pouvoir certains effets funestes à la race humaine. La sélection qui porte les hommes au pouvoir et celle qui permet la plus éclatante manifestation des grands talents, conduit à la stérilité et à l'extinction de certaines lignées et fréquemment, avant l'extinction, à la névrose ou à la folie. Voilà ce que tendent à établir tant de pages où l'on pourra puiser abondamment, car la « documentation » semble avoir été l'un des principaux soucis de l'auteur. G.-L. DUPRAT.

Marius Ary-Leblond. — *La Société française sous la troisième République.* — Paris, Alcan, 1905, in-8°, 314 p.

La littérature contemporaine est profondément sociologique : aussi M. Ary-Leblond n'a-t-il pas hésité à rechercher dans les romans les types de l'enfant, de l'officier, du financier, de l'aristocrate, de l'anarchiste et du socialiste, tels que le sociologue devra les concevoir pour expliquer, si possible, la vie collective en France à la fin du XIXe siècle. « Zola complète Daudet, Rosny corrige Bourget, Mirbeau s'oppose à Vogüé : chacun d'eux peut se tromper... Tous ensemble ils voient juste ». Et la peinture qu'ils nous font de la société est loin d'être gaie : l'*enfant* est un pauvre être « délicat, mièvre, indolent, déplorablement gâté ou tyrannisé » ; on sent bien ce qu'il devrait être, mais pour y parvenir il lui faudrait à la fois être plus près de la nature et mieux soigné par la société. L'*officier* n'est pas flatté d'ordinaire ; et cependant la sévérité de la plupart de nos romanciers ne paraît pas aussi dangereuse que la complaisance d'un petit nombre. Le *financier* est accablé de traits satiriques; il n'est pas sympathique ; on le sent utile, mais comme une bête ordinairement malfaisante qui par exception préserve d'un mal pire encore que celui qu'on peut redouter d'elle ; l'*anarchiste* est dépeint sans mauvaise humeur et parfois avec complaisance par des auteurs qui ont peur que la littérature ne s' « embourgeoise » à ne peindre que la modération et l'aisance ; le *socialiste* est représenté comme la force de l'avenir. Mais ce que le roman contemporain met bien en lumière, c'est l'irrémédiable décadence intellectuelle et morale de la noblesse. Même les auteurs les plus indulgents sont amenés à peindre des aristocrates vicieux ou incapables, blasés ou sans aptitudes naturelles à la vie normale.

Ce livre est donc plein d'intérêt, comme le sujet lui-même.

G.-L. DUPRAT.

Fred. Morgan Davenport. — *Primitive Traits in Religious Revivals.* — New-York, Macmillan, 1905, in-18.

On connaît ces grands mouvements d'enthousiasme religieux, ces « revivals » qui dans l'Etat de Kentucky en 1800, en Irlande en 1859, à diverses reprises en Amérique et en Angleterre, ont profondément troublé l'état social par des crises de mysticisme populaire. L'auteur a voulu montrer comment la psycho-sociologie de ces mouvements repose sur celle de la foule, sur les lois de la « contagion morale », de l'imitation ou de la sympathie spontanée, de la diffusion prompte et « l'intensification » correspondante des phénomènes affectifs et moteurs, en l'absence d'inhibitions normales. Les prétendus miracles relèvent de la psychopathologie de l'illusion et de l'hallucination. L'ignorance des foules les prédispose aux crises affectives, aux mouvements désordonnés, aux impulsions violentes. Les croyances mystiques attestent une vivacité d'imagination et une faiblesse de jugement caractéristiques des foules primitives, des hordes et des clans qui peuplèrent la nature d' « esprits » bons ou mauvais, de puissances occultes, de divinités. Les phénomènes de subconscience ou d'inconscience, d'automatisme et d'instabilité nerveuse ou mentale, si fréquents dans les milieux mystiques, accusent une

régression psychologique et morale. Le nouvel « évangélisme », en insistant sur « les impulsions religieuses naturelles chez les enfants et les jeunes gens « montre bien qu'il s'adresse plutôt à la sensibilité qu'à la raison. L'auteur souhaiterait une foi plus intelligente, qui n'exclurait pas le « self-control », l'ἐγκράτεια, indispensable à la moralité.

G.-L. Duprat.

A.-W. Small. — *General Sociology.* — Londres, Fisher Univers. 1905, in-8°, X, 727 p.

Ce gros volume n'a pas la prétention d'apporter une nouvelle doctrine sociologique ; il est avant tout l'exposé des théories de Spencer, Schäffle et Ratzenhofer sur l'objet et la nature de la sociologie, sur la structure et l'évolution sociales. Il est inutile d'analyser les 396 premières pages qui ne sont guère elles-mêmes qu'une série d'analyses, mais faites dans un dessein spécial : celui de montrer comment après Spencer qui avait bien décrit la structure du « corps social », après Schäffle qui avait analysé les fonctions de ce nouvel organisme, Ratzenhofer a eu le mérite de faire intervenir les mobiles de l'action sociale, les « intérêts » de toutes sortes qui, correspondant aux besoins ou désirs, amènent le conflit ou l'accord des « forces » collectives.

Le processus de développement social ne peut dès lors être expliqué que grâce à des recherches psycho-sociologiques. Après Baldwin et Lester Ward, M. Small estime que c'est dans l'individu qu'il faut chercher d'abord le fondement de la « psychologie sociale ». C'est un va-et-vient incessant dans la société de « généralisations » et de « particularisations » qui fait de la collectivité un seul être et de l'individu un être social, une véritable unité sociologique. Les vues de M. Tarde sont adoptées par l'auteur dans la mesure où elles sont favorables à la théorie des fins et moyens adoptés par l'individu devenant fins et moyens pour la collectivité ; mais la thèse fondamentale du sociologue français, celle qui ramène à l'imitation la relation sociale primordiale, est rejetée comme insuffisante et équivoque.

Fidèle à la tradition des sociologues américains qui recherchent volontiers le côté pratique dans leurs études, M. W. Small nous montre la sociologie, telle qu'il la conçoit (étude des processus sociaux, des fins de la civilisation en un temps et en un lieu donné) comme un moyen de mettre d'accord et de guider ceux qui cherchent à réaliser le plus grand bien-être possible en tenant compte des divers intérêts proprement humains. La sociologie fournit la notion objective d'une « échelle de valeurs » à laquelle doit se référer toute morale pratique.

G.-L. Duprat.

G.-L. Duprat. — *Le Mensonge, étude de psycho-sociologie pathologique et normale.* — Alcan, in-12, 190 p.

Cette monographie sur le mensonge se fonde, avant tout, sur des questionnaires concernant les altérations volontaires et involontaires de la vérité chez les élèves des écoles, et communiqués à l'auteur par la « Société libre pour l'étude psychologique de l'enfant ». Inductive en

apparence, la méthode de l'auteur consiste au fond à faire rentrer le mensonge dans les cadres du livre de M. Ribot sur l'*Imagination créatrice*. Le but est surtout pédagogique ; le mensonge, étant fondé sur des appétits et des tendances, sur son utilité pour l'enfant (p. 140), sur le plaisir qu'il trouve à inventer, ne peut être combattu que par la formation d'autres appétits et tendances. Le principe est excellent ; la solution pratique, à savoir « faire l'éducation morale en développant l'instruction scientifique, et en faisant naître le sens critique en même temps que les sentiments généreux » (p 185) est-elle suffisante ? Nous en doutons ; la science n'est pas par elle-même l'objet d'un appétit et l'esprit critique, s'il fournit la possibilité de dire la vérité, n'en donne pas nécessairement le désir.

EMILE BRÉHIER.

I. **Gustave Kahn.** — *Boucher* (les grands artistes). — Paris, Laurens.
II. **Camille Mauclair.** — *Fragonard* (*idem*).
III. **Gaston Schéfer.** — *Chardin* (*idem*).
IV. **Ch. Saunier.** — *David* (*idem*).
V. **Léon Rosenthal.** — *David* (les maîtres de l'art). — Paris, librairie de l'art ancien et moderne.
VI. **J. Momméja.** — *Ingres* (les grands artistes). — Paris, Laurens.

I. Essai intéressant, alerte et bien informé sur Boucher, pour qui M. Gustave Kahn éprouve une sympathie, qu'il justifie par d'excellentes raisons, défendant le peintre de pastorales et le merveilleux artiste décorateur contre les critiques véhémentes de Diderot, admirateur de Greuze et de l'art prétendu moral.

II. M. Mauclair admire beaucoup Fragonard « le plus délicieux des petits maîtres avec des dons de très grand artiste ». Il lui sait gré d'être allé à Rome, et d'en être revenu, sans s'être laissé gâter par l'académisme. Il voit en lui le défenseur du « nationalisme pictural français » contre l'italianisme, qui, triomphant au XVIᵉ et au XVIIᵉ siècles, remportera avec David, quelques années plus tard, une nouvelle, mais peu durable victoire. En Fragonard, il salue — comme en Watteau — un ancêtre de l'impressionnisme, cet art « que l'école a excommunié, et qui a ses références artistiques en plein Louvre ». Mais le développement de ces idées générales, que M. Mauclair semble avoir à cœur, ne l'empêche pas d'étudier Fragonard avec finesse et précision. Il signale en lui un représentant du XVIIIᵉ siècle, qui sut refléter son époque et ne pas forcer son propre tempérament.

III. M. Gaston Schéfer analyse simultanément dans l'ordre chronologique la vie et l'œuvre de Chardin : il nous montre l'homme plus encore que l'artiste ; tel qu'il est son livre rendra des services.

IV. M. Saunier reconstitue la biographie de David et donne d'intéressants détails sur son rôle pendant la période révolutionnaire. Un peu d'éloquence inutile par endroits. Est-il permis d'écrire, même en parlant de David : « *Un autre facteur* (*p. 39*) *va encore le pousser dans le parti de la Révolution* » ? En revanche beaucoup de mesure dans l'appréciation du caractère et du talent de David. Une exception pourtant. Pourquoi

dire que David retrouve le portrait intime et documentaire, dont la tradition était perdue depuis Clouet et Holbein? Je ne crois pas en effet que les pastels de Latour — et je ne prends qu'un exemple — aient une moins grande importance documentaire que les portraits de David.

V. Personne n'était plus désigné que M. Rosenthal, auteur d'une thèse très scientifique et très nouvelle sur la peinture romantique, pour faire dans la collection des maîtres de l'art un volume sur David. David est considéré par lui non seulement comme peintre, mais comme initiateur d'une réforme esthétique, et comme fondateur d'une école dont l'importance française et européenne fut considérable. M. Rosenthal raconte avec exactitude son « existence exceptionnelle », combattant en cours de route la légende qui fait de Vien un précurseur de David : il montre quelle influence eut sur David son séjour à Rome, insiste avec raison sur les affinités entre la Révolution et la réforme davidienne, nous donne de nombreux renseignements sur les disciples directs de David. Le chapitre VI est consacré à l'étude de l'esthétique davidienne, exposée et aussi critiquée avec impartialité. M. Rosenthal termine en mettant en lumière les deux côtés originaux de l'art de David, insistant d'une part sur ses tableaux des scènes révolutionnaires et impériales, de l'autre sur ses portraits. Il conclut en insistant sur le caractère rationnel de sa peinture qui fait de lui un artiste bien français.

VI. « On ne va point (1), n'est-ce pas, nous ramener aux idées d'Ingres. Car enfin Ingres, ce sont de très beaux portraits, mais la composition ingresque, les axiomes de Ingres, et sa conception de l'art qui révoltait déjà Chassériau, le grand passionné sincère, et l'absurde école de Ingres, qui se soutint avec peine avec Mottez le scrupuleux, Chenavard le probe, Amaury Duval le délicat, et autorisa tout de suite la poncivité redoutable de l'école, nous n'allons pas revenir à tout cela et déserter Manet pour découvrir Flandin? ». Il est entendu d'ailleurs qu'Ingres fut un précurseur de Manet, comme Fragonard était déjà un « ancêtre de l'impressionnisme » : et sans doute il y a quelque danger à partir de l'époque contemporaine pour faire l'histoire de l'art des siècles derniers. Ces réserves faites, il est impossible de ne pas reconnaitre que le livre de M. Momméjà si compétent sur Ingres, qu'il étudie depuis longtemps avec un soin jaloux, est excellent, et que quelques pages, notamment celles qui sont consacrées à l'analyse du « sens féminin de Ingres » sont tout à fait intéressantes (2). CAMILLE-GEORGES PICAVET.

Paul Bureau. — *Le paysan des fjords de Norvège*, in-8°., 340 pp. — Bureaux de la « Science Sociale ». 56, rue Jacob. Paris 1906.

Par son origine et par son texte, voici un livre intéressant : c'est la relation d'une exploration sociale; l'auteur, M. Paul Bureau, est le missionnaire de cette société internationale de science sociale, que les disciples d'Henri de Tourville fondèrent au lendemain de sa mort, en 1904.

(1) Camille Mauclair *de Watteau à Whistler*, p. 38.

(2) Quelques boutades sans valeur comme sans portée. M. Momméja n'aime pas plus les normaliens que les romantiques, surtout quand les premiers « se fourvoient » dans la critique d'art. Il semble pourtant que Taine fut de ceux là.

Quel intérêt spécial amenait l'explorateur à l'étude des fjords de Norvège ? — Le désir de vérifier cette affirmation de Frédéric Le Play, que « les fjords de la Norvège occidentale ont été un lieu privilégié où se sont accomplies dans les institutions sociales..., spécialement dans les institutions de famille, diverses transformations profondes dont les conséquences ont été incalculables pour l'avenir de l'humanité » (p. 7). De cette étude, M. Paul Bureau conclura que le fjord norvégien est le « *lieu* » par excellence de cette « *formation particulariste* » dont nous retrouvons les traces en Angleterre et aux Etats-Unis, et qui prouve une filiation directe des Anglo-Saxons par rapport aux Norvégiens. Cette parenté est évidente ; « *elle crève les yeux* », affirme M. Paul Bureau (p. 329 et sq.). A cette intention s'en ajoute une autre, où se révèle, avec, du reste, une forte originalité de pensée, le disciple de Le Play : de l'étude des fjords de Norvège, il résulte, selon notre auteur que le bonheur matériel et moral des gaardbruger est à la mesure de leur traditionalisme, d'où prétexte à généralisations de sens très net.

Il peut sembler légèrement audacieux de prouver l'origine norvégienne des Anglo-Saxons par simple similitude de goûts et d'institutions ; ce serait là le seul défaut de cet ouvrage, avec, peut-être, un optimisme un peu forcé, au seuil du gaard accueillant.

Cet optimisme peut-il suffisamment se justifier par une enquête de quarante-cinq jours, au cours de laquelle un pays — surtout un pays de population aussi parsemée que le pays des fjords — montre nécessairement ses qualités plutôt que ses défauts ? — Quoi qu'il en soit de cette faible réserve, il reste que cette étude, dont toutes les pages sont intéressantes, est riche d'observations profondes, d'idées fertiles, et constitue une ferme et fine application de la méthode monographique.

Certaines de ces observations offrent le double intérêt d'appuyer la thèse et de proposer à nos problèmes actuels des solutions pratiques : il suffit de citer les pages sur la lutte antialcoolique en Norvège, sur l'éducation professionnelle, sur la coéducation, sur l'Ecole norvégienne des sous-officiers, institution originale qui tient de l'Ecole militaire et de l'Ecole industrielle et, par là, évite à la Norvège le sacrifice des hommes les plus vigoureux à l'inaction des casernes. Parfois même, M. Paul Bureau, par inductions prudentes et pénétrantes, parvient à formuler des lois essentielles de géographie économique : celle-ci par exemple : « Dans tous les milieux où un produit, insuffisant pour assurer à lui seul toute la subsistance, se rencontre en très grande abondance, la vie sociale s'aménage, non pas en vue de la conquête de ce produit surabondant, mais en vue de la conquête des autres produits complètement indispensables, qui sont rares » (p. 50). Ajoutons à tant de mérites la bonne humeur et la variété des récits, l'intérêt des gravures et même, bien que l'auteur s'en défende, un pittoresque sobre, évocateur d'intérieurs coquets et de blancs paysages à la Thaulow.

C'est, en somme, un très bon livre que ce livre d'un explorateur sociologue ; disons mieux : c'est un livre-type, et cette mission fait bien augurer de la Société internationale de science sociale.

GEORGES HARDY

Faust. — *Tragédie de Gœthe. Traduction nouvelle complète* par **Ralph. Roderich Schropp.** — Paris, 1905.

La traduction de M. Schropp appartient à un genre tout nouveau. Les traducteurs français de *Faust*, nous dit l'auteur dans son avant-propos, « se sont trop souvent mépris en voulant adapter le texte allemand à leur texte français, tandis qu'il s'agissait de pratiquer tout le contraire ». « Afin de se rapprocher dans une traduction de la clarté, de l'énergie, de la concision du sentiment avec lesquels Gœthe s'exprime, il est nécessaire de calquer autant que possible ses vers ou sa prose en langue française avec un nombre de mots équivalents à ceux du texte ». Une traduction aussi précise ne paraîtra pas servile et sèche si le traducteur sent en artiste et en poète, s'il sait « transposer habilement les mots afin que par la place qu'ils occupent ils puissent transmettre à la phrase les tonalités, les rythmes et les cadences de style qui charment dans l'original ».

La tentative est hardie, mais M. Schropp, mal servi peut-être par une connaissance insuffisante de notre langue, n'a pas vu le succès récompenser son audace et la « saveur » du *Faust* « translaté » par lui est, pour employer ses expressions, vraiment un peu trop « étrangère ». M. Schropp, il est vrai, n'entend pas écrire pour la foule : néanmoins il est permis de se demander si un lecteur de ce côté-ci du Rhin, même appartenant à l'élite à laquelle s'adresse le traducteur, sentira toute la profondeur de la pensée de Gœthe et toute l'énergie de son style en entendant l'esprit dire à Faust : « Tu m'as puisamment altéré, tu as largement sucé à ma sphère », (p. 21) ou le directeur du théâtre déclarer au poète : « Est-il beaucoup dévidé devant les yeux, de sorte que la multitude puisse s'ébahir étonnée, alors vous avez aussitôt gagné en largeur, vous êtes un homme grandement aimé » (p 5). Et s'il est incontestable que le second *Faust* est souvent très obscur, est-il bien nécessaire de le rendre absolument incompréhensible en faisant par exemple chanter aux « anges plus accomplis » : « Quand une forte vigueur d'esprit a raflé à soi les éléments, aucun ange ne disjoindrait la double nature unie des deux intimes » (p. 502) ou aux « garçons bienheureux » : « Déjà en croissant il nous dépasse par ses membres puissants, il rendra abondamment la récompense d'un soin fidèle » (p. 505)? Il ne serait que trop facile de multiplier les citations de ce genre et comme d'autre part cette traduction « strictement conforme au texte original », à en croire la couverture, ne se pique pas toujours d'une grande fidélité et rend par exemple *die verderblichen schleichenden erblichen Maengel* par « les défectuosités fatales, latentes » (p. 29), il est assez malaisé de dire en quoi elle peut présenter quelque intérêt aux lecteurs français. R. Le Forestier.

M. Bréhier, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Clermont-Ferrand : *Les basiliques chrétiennes* ; *Les églises byzantines ; Les églises romanes*; *Les églises gothiques.* — Paris, Bloud.

Dans *Les basiliques chrétiennes*, M. B. distingue soigneusement la basilique gréco-romaine, inspirée, mais non servilement copiée sur la basilique civile des Romains — la basilique orientale, aux piliers massifs, aux nefs solidement voûtées, qui semble avoir fourni le proto-type de nos églises romanes — les églises à plan circulaire ou polygonal, qui

procèdent des ἡρῶα païens, et qui eurent grande vogue en Orient et en Occident même jusqu'à la fin du treizième siècle. M. B étudie ensuite la décoration des basiliques et leur mobilier. Une courte bibliographie permet au lecteur curieux de recourir aux ouvrages les plus autorisés et les plus récents.

Les églises byzantines, dérivées des églises polygonales de l'Orient, ont été la plus haute expression de l'art dans l'empire constantinopolitain. La Sainte-Sophie de Justinien en est le modèle le plus riche et le plus achevé. M. B. donne une excellente description de la célèbre église et indique ce qui reste et ce que l'on sait de sa décoration intérieure. Il consacre quelques pages aux monuments de Ravenne et de l'Italie méridionale et suit l'art byzantin dans ses principales transformations jusqu'au xv[e] siècle. Saint-Luc en Phocide, Daphni, les églises du Mont-Athos et de Mistra lui permettent de présenter au lecteur les spécimens caractéristiques des diverses renaissances byzantines. Il montre encore cet art se répandant en dehors des frontières de l'Empire et créant d'un côté Saint-Marc de Venise et de l'autre Sainte-Sophie de Kiev. Les arts décoratifs, où triomphe vraiment le goût byzantin, forment l'objet de chapitres très intéressants, dont tous les détails sont pris aux bonnes sources et témoignent de la compétence toute spéciale de l'auteur dans les choses byzantines.

Avec *Les églises romanes*, nous abordons l'histoire de l'art français, M. B. indique en quelques lignes les théories relatives aux origines de l'art roman et nous apprend tout ce que les explorations autrichiennes en Asie mineure, racontées par M. Strzygowski, ont ajouté de force à la théorie des origines orientales. L'art roman s'est développé autour de certains centres monastiques et a constitué des écoles régionales d'une puissante originalité. L'école normande est étudiée d'après les grandes abbayes de Caen, Jumièges et Boscherville, — l'école bourguignonne d'après Tournus et Cluny, — l'école auvergnate avec Notre-Dame-du-Port et les principales églises du Puy-de-Dôme et du Cantal, — l'école poitevine avec Saint-Savin, Notre-Dame-la-Grande, Saint-Hilaire et les églises à coupoles d'Angoulême, Périgueux et Cahors, — les écoles provençales avec Saint-Trophime et Saint-Gilles. M. B. a rattaché très ingénieusement Saint-Jacques-de-Compostelle à l'école auvergnate par Saint-Sauveur de Limoges (aujourd'hui détruit), l'église de Conques et Saint-Sernin de Toulouse. Les églises à coupoles lui paraissent inspirées des modèles byzantins, mais l'architecte occidental a modifié les données byzantines, les a perfectionnées et son imitation vaut une création. Quelques détails intéressants sur les régions de transition et sur les écoles étrangères terminent ce petit livre, si clair et si consciencieusement documenté.

M. B. a certainement regretté de ne disposer que de soixante pages pour son travail sur *Les églises gothiques*. Obligé de faire tenir dans un cadre aussi étroit l'histoire de notre grand art français, il en a retracé la genèse en s'appuyant sur de nombreux exemples empruntés aux églises de Picardie et de l'Ile-de-France. Il fixe entre 1100 et 1120 la naissance du nouveau style, qui ne fut d'abord qu'une école particulière du style roman. La reconstruction de Saint-Denys par Suger marque les débuts du grand style gothique. Tout un chapitre est consacré à la construction des cathédrales et aux conditions matérielles et morales du travail pen-

dant les derniers siècles du moyen âge. Puis viennent les grandes cathédrales du XIIe siècle, à voûte sexpartite : Sens, Paris, Noyon, Laon ; les cathédrales du XIIIe siècle : Chartres, Bourges, Reims et Amiens, « le Parthénon de l'art français », le dernier mot de la magnificence et de la hardiesse raisonnable. Les différentes écoles gothiques, nationales et étrangères, les styles rayonnant, fleuri et flamboyant sont esquissés à grands traits. Les arts auxiliaires de l'architecture : sculpture ornementale et iconographique, peinture à fresque, peinture sur verre, orfèvrerie, émaillerie, sont indiqués sommairement ; le sujet fait éclater le cadre, mais tout ce qui devait entrer dans le livre y entre, est mis à sa place, étiqueté avec soin et signalé à l'attention du lecteur, avec renvoi aux travaux plus étendus, toujours choisis parmi les plus nouveaux et les plus probants.

Ces quatre petits livres devront se trouver dans toutes les bibliothèques scolaires et dans la bibliothèque de tous les amis de l'art religieux.

G. Desdevises du Dézert.

G. Saint-Paul. — *Le langage intérieur et les paraphasies* (la fonction endophasique), 1 vol. in-8 de 316 p. (Bibliothèque de philosophie contemporaine). — Paris, Alcan.

L'ouvrage du Dr S.-P. est une intéressante tentative de systématisation de nos connaissances actuelles sur le langage intérieur. Il se divise en trois parties qui traitent respectivement : du mécanisme cérébral du langage intérieur, des formes normales de l'endophasie et de l'endophasie dans les états pathologiques.

S'appuyant sur les découvertes de Flechsig, S.-P. admet l'existence d'un territoire psychique distinct, qui ne reçoit pas des impressions comme les centres sensitifs, mais des *impressions d'impressions* transmises à ces derniers, et qui de même ne réagit pas par des actes moteurs mais par des *incitations productrices d'actes moteurs*. C'est là une idée qui lui est chère et sur laquelle il insiste à mainte reprise. Il en résulte, selon lui, que l'acte de penser échappe en grande partie tout à la fois à l'extrospection et à l'introspection : par la première nous ne saisissons que des manifestations extérieures d'autant plus difficiles à interpréter qu'il s'y mêle des réflexes infra-psychiques ; par la seconde nous ne percevons ni l'acte psychique lui-même, ni même d'une façon très précise la résultante complexe que forment les actes et les associations multiples dont la pensée est la synthèse. Et pourtant la pensée n'échappe pas complètement à l'introspection. De même, en effet, que les modifications produites dans un ou plusieurs centres de projection sont transmises aux centres psychiques, *ressenties* par ces derniers, et sont dès lors psychiquement conscientes, — de même les modifications qui se produisent dans les centres psychiques (et qui ne sont pas directement conscientes) déterminent dans les sphères de projection des modifications qui, à leur tour, sont *renvoyées*, *réfléchies* sur le territoire psychique : celui-ci reçoit ainsi une sorte de *reflet* de sa propre activité, dont il prend conscience indirectement. C'est la *fonction-miroir*, qui paraît caractéristique de l'espèce humaine. — Dès lors il y a lieu de distinguer entre le centre de mémoire verbale proprement dite et le centre d'idéation (centre

endophasique). C'est ainsi par exemple que la suppression des communications entre le centre de mémoire verbale et les appareils transmetteurs abolira le langage réflexe, et que la suppression des communications entre le centre de mémoire verbale et les centres psychiques abolira le langage conscient ; le langage réflexe peut donc subsister en l'absence du langage conscient. De même le centre de projection sensorielle est en relation d'une part avec le centre de mémoire verbale, et, d'autre part, avec le centre psychique ; selon que la communication sera supprimée ou viciée ici ou là, des troubles de nature différente se produiront. — Les centres de mémoire verbale sont, selon S.-P., très nettement localisés ; dans la zone de mémoire visuelle, il doit exister un centre de mémoire visuelle verbale bien individualisé ; et ainsi pour les images verbales auditives, motrices d'articulation, motrices graphiques. — Enfin il convient de distinguer nettement la mémoire verbale et l'endophasie : l'endophasie est constituée par les images verbales qui accompagnent spontanément l'exercice de la pensée, qui semblent faire corps avec elle, se développent parallèlement à elle, grâce auxquelles celle-ci prend conscience d'elle-même. On comprend donc que telle personne qui, en récitant un texte, revoit par l'imagination le texte imprimé, puisse se servir, pour penser, d'images auditives ou motrices : ce sera un verbo-auditif ou un verbo-moteur, bien que sa mémoire visuelle verbale soit particulièrement développée. « La conclusion est que tout sujet normal possède, outre les quatre centres de mémoire verbale, plus ou moins inégalement développés : mémoire visuelle verbale, mémoire auditive verbale, mémoire motrice verbale, mémoire graphique verbale, un centre du langage intérieur de même nom que les trois premiers, centre qui se trouve en relation étroite avec les centres psychiques où s'effectuent les opérations intellectuelles les plus élevées, et à l'unisson desquels il fonctionne » (p. 56).

L'auteur passe ensuite à l'examen des différents types endophasiques. Il étudie d'abord les types simples, ou purs, types monoeidiques, c'est-à-dire ceux dont les images endophasiques paraissent provenir du fonctionnement d'un centre unique ; nous retrouvons ici la division classique depuis Charcot en verbo-auditifs (type Egger), verbo-moteurs (type Stricker) et verbo-visuels (type Charma ou Galton). Mais ces types ne semblent pas être les plus communs, les types mixtes seraient de beaucoup les plus répandus. Les types mixtes se divisent en deux grands genres : types dueidiques et types trieidiques, comportant chacun deux espèces : types suneidiques (emploient constamment les diverses sortes d'images) et types parallaxeidiques (emploient, selon les cas, tantôt les unes, tantôt les autres). Les principaux types dueidiques sont : l'auditivo-moteur (qui s'entend parler mentalement), le visuelo-moteur (qui voit écrits les mots qu'il prononce mentalement), l'auditivo-visuel (qui voit écrits les mots qu'il entend). Les types trieidiques seraient l'équilibré (les trois sortes d'images endophasiques lui apparaissent quasi-simultanément) et l'indifférent (qui fait usage, suivant les circonstances, de l'une ou de l'autre des trois sortes d'images). L'existence de ces deux derniers types paraît douteuse à l'auteur. Chacun des types ainsi distingués est l'objet d'une étude attentive, appuyée sur un grand nombre d'observations minutieuses ; S.-P. examine avec soin l'état de la mémoire, de l'imago-évocation, la transposition des sensations verbales en images endophasiques,

la façon d'apprendre les textes par cœur, les procédés mnémotechniques, etc. Enfin d'une statistique portant sur 240 observations (si on laisse de côté 38 cas, représentant 15,8 0/0 du nombre total, et qui représentent des équilibrés, des indifférents ou des types indéterminés) il ressort que les 202 cas qui restent se répartissent de la manière suivante : auditivo-moteurs : 98, soit 48 0/0 ; visuelo-moteurs : 41 ou 20 0/0 ; verbo-auditifs : 31, ou 15 0/0 ; verbo-moteurs : 15 ou 7,4 0/0 ; verbo-visuels : 14 ou 6,9 0/0 ; auditivo-visuels : 3 ou 1,4 0/0.

La troisième partie de l'ouvrage est consacrée à l'étude de l'endophasie dans les états pathologiques et dans les états subnormaux. « Il est probable, dit S.-P., que mieux on connaîtra la pathologie des organes de l'idéation et du langage, plus on s'apercevra que le domaine des aphasies doit être restreint au profit de celui des paraphasies » (p. 205). L'aphasie résulte de la destruction d'un centre verbal, de la suppression de son fonctionnement ; la paraphasie consiste en une viciation du fonctionnement d'un centre et semble bien provenir d'une lésion des voies de communication qui relient les différents centres. Deux cas principaux sont dès lors à considérer : les *paraphasies* proprement dites (rupture ou altération des communications entre un centre verbal et les centres psychiques), et les *leitungsaphasies* (rupture ou viciation des communications entre deux centres verbaux). Dans leur étude il importe toujours de distinguer entre les projections sensorielles, les projections d'images verbales et les projections eudophasiques. L'auteur passe en revue les *paraphémies* (paraphémies aconscientes, conscientes et de subordination), les *paraphasies sensorielles* (paracécité et parasurdité verbales, l'une et l'autre pouvant être aprojective ou projective), les *leitungsaphasies* (auditivo-motrice, visuelo-motrice, auditivo-visuelle) et les *paraphasies de subordination*. Enfin l'ouvrage se termine par quelques pages sur l'endophasie dans les états subnormaux : rêve, hallucination, sommeil hypnotique, alcoolisme, délire, etc.

Ce résumé sec et incomplet ne peut donner une idée exacte de l'intérêt de ce livre plein d'observations minutieuses et d'analyses judicieuses. C'est un intéressant essai de mise au point et de systématisation. Je ne reprocherai pas à l'auteur ce qu'il y a d'un peu touffu et compliqué dans son ouvrage, le luxe des distinctions, des divisions et des subdivisions, car cela tient à l'extrême complexité du problème et à un souci très louable de ne rien omettre et de ne pas confondre des symptômes différents ; il faut avouer cependant que la lecture en est rendue parfois assez laborieuse. Je lui ferais plus volontiers grief de l'abus des néologismes, qui est vraiment excessif. Les objections les plus graves porteraient sur le caractère décidément trop théorique et trop schématique de sa conception générale de la *fonction-miroir* des centres psychiques, de son hypothèse de centres très strictement individualisés, de son interprétation des aphasies et des paraphasies. Mais je lui sais particulièrement gré d'avoir montré à quel point est trop étroite la conception et la division classique des aphasies d'après la trilogie de Charcot, et combien il est nécessaire de faire jouer un rôle important aux troubles associatifs. La masse des faits rapportés est considérable et c'est là une importante contribution à l'étude du langage intérieur et des maladies du langage.

P. Malapert.

P. Regnaud. — *L'origine des idées éclairée par la science du langage*, 1 vol. in 12, de VIII-118 p. — Paris, F. Alcan, 1904.

Le titre de ce petit livre est clair ; le contenu l'est moins. L'auteur nous avertit dans la préface qu'il se propose de montrer comment, grâce à l'étymologie, on peut dégager la raison des dénominations primitives et déterminer la façon dont étaient originairement conçues les choses dénommées. Les 40 premières pages contiennent en effet quelques indications, d'ailleurs bien générales et souvent fort vagues, à l'appui de cette conclusion — peu neuve au surplus — que les idées abstraites ont une origine concrète. M. R. consacre ensuite 17 pages à l'étude des « rapports de la logique et du langage ». Il part de cette définition assez inattendue : « La logique est l'art de représenter par des signes vocaux d'origine naturelle l'état de conscience qui résulte de la perception directe ou indirecte », et il aboutit à cette affirmation, dont je n'ai pas bien vu la justification : la succession à la fois logique et chronologique des parties du discours est la suivante : 1° pronom démonstratif ; 2° nom générique des objets ; 3° nom qualitatif ; 4° nom propre ; 5° verbe. J'avoue n'avoir pas compris le rapport qui unit à ces premières considérations les deux chapitres suivants, dans lesquels la philologie ne semble plus intervenir, et qui sont intitulés : *Observations critiques sur les théories kantiennes du temps et de l'espace*, *Notes sur l'ouvrage de M. de Freycinet, intitulé* : « *De l'expérience en géométrie* ». Enfin l'ouvrage se termine par un appendice : *Sur l'origine de la mythologie et des mythes*, où M. R. reprend une théorie qu'il a longuement défendue ailleurs et d'après laquelle tous les mythes de la religion védique dérivant de l'unique cérémonie primitive de cette religion et même de toute religion : l'allumage et l'entretien du feu sacré.

P. Malapert.

Georges Lechalas — *Etudes esthétiques*. — Paris Alcan.

Une haute culture scientifique jointe à un sens esthétique très fin, à beaucoup de hardiesse et à une curiosité singulièrement étendue donnent à ces études un intérêt particulier et font oublier ce qu'elles ont d'incomplet, de discursif et même parfois de confus. L'auteur se plaît moins à exposer ses propres sentiments qu'à discuter des doctrines et des thèses nouvelles ; il est surtout attiré par les efforts faits pour réduire les éléments esthétiques à des lois mathématiques, il sait le prix des tentatives les plus hasardeuses, mais il est assez maître de lui pour réserver son adhésion et marquer le point faible des hypothèses dont il a mis en lumière l'ingéniosité.

Parmi les discussions les plus attachantes, on peut signaler dans le chapitre premier *Qu'est-ce que l'art*, un examen des doctrines sur le beau musical (théorie de l'*arabesque* de Nanslick). Le chapitre deuxième (L'art et la nature) établit, d'après les travaux de Jamin, que le rapport des valeurs dans un tableau ne saurait être adéquat au rapport réel. Dans le chapitre sur l'*art et les mathématiques* sont successivement étudiées les analogies entre la parole et la musique et la doctrine singulière et fort précieuse de l'abbé de Lescluze sur les gammes chromatiques dans la peinture. A propos des *Affinités et associations des divers arts*

M. G. L. examine les rapports entre les couleurs et les sons. *L'art et la curiosité* donnent prétexte à discuter la valeur du sujet dans l'œuvre dramatique, le rôle de la couleur locale dans les arts et l'illustration des Evangiles par Tissot. Le livre se termine par un essai sur l'*art et la morale*.

Sans doute, en ce recueil, la curiosité est plus excitée que satisfaite; les problèmes loin de se résoudre apparaissent plus touffus et plus complexes. Mais n'est ce pas le meilleur rôle d'un exposé esthétique que de forcer à réfléchir. Celui-là est éminemment suggestif et nul ne se repentira de l'avoir feuilleté.

LÉON ROSENTHAL.

Coleccion de documentos para el estudio de la historia de Aragon, tomo I. Documentos correspondientes al reinado de Ramiro I desde MXXXIV hasta MLXIII años. Transcripcion, prologo y notas de **Eduardo Ibarra y Rodriguez**. *catedrático de historia en la Universidad de Zaragoza.* — Zaragoza. Uriarte, 1904. 273 pages in-4°.

Cette publication renferme cent cinquante documents, tous relatifs au règne de D. Ramire Ier (1034-1063): donations du roi à des monastères, à des particuliers, ou à des corporations, confirmations royales de donations et de contrats, sentences royales tranchant des questions de propriété. Cent trente de ces documents étaient entièrement inédits, sept avaient été publiés par différents auteurs, treize avaient été déjà mentionnés, analysés ou en partie reproduits. Peu d'entre eux sont parvenus jusqu'à nous dans l'original; quelques-uns sont des copies très anciennes; pour beaucoup, il est difficile d'indiquer avec certitude la date de rédaction de la copie. M. Ibarra les édite tels qu'ils sont, avec leur orthographe et leur lexique. Une note, placée en tête de chaque document, indique sa provenance. Dans une consciencieuse introduction, M. I. donne la liste des archives qu'il a visitées et des fonds qui lui ont fourni des documents: archives historiques nationales de Madrid; archives de l'Académie de l'histoire (collection de copies); archives de la Couronne d'Aragon; Archives de la cathédrale de Jaca; archives de Huesca; Archives de Roda (à la cathédrale de Lerida); archives de Barbastro. Un index donne l'indication de la provenance de tous les documents, un autre donne les noms propres, un troisième les noms géographiques cités dans les documents publiés.

Dans la pensée de M. Ibarra, ce volume n'est que le premier d'une série qui comprendra les documents relatifs aux conciles de Jaca et de San Juan de la Peña, célébrés sous Ramire Ier, et les documents répondant aux règnes de Sancho Ramirez, Pedro I, Alfonso I, et Ramiro II. Le volume relatif aux conciles de Jaca et de San Juan sera rédigé par D. Juan Moneva Puyol, professeur de droit canon à l'Université de Saragosse. Un glossaire, placé à la fin de la collection, facilitera l'intelligence des textes.

Nous nous trouvons ainsi en présence d'une collection méthodique entreprise par un médiéviste sérieux et qui n'a négligé aucun moyen d'information, ni de contrôle.

Si l'on songe à l'incertitude des premiers temps de l'histoire d'Aragon on comprendra tout l'intérêt que présente l'œuvre de M. Ibarra.

G. DESDEVISES DU DEZERT.

Germain Lefèvre Pontalis. — *Les sources allemandes de l'histoire de Jeanne d'Arc. Eberhard Windecke.* — Fontemoing. 1903, 228 p. in-8.

L'histoire merveilleuse de Jeanne d'Arc ne passionna pas seulement ses compatriotes, mais tous les peuples de l'Europe, de l'Ecosse à l'Italie et de l'Espagne à la Pologne. Cette sympathie universelle pour la vierge lorraine ne s'explique pas seulement, comme le croit M. Germain Lefèvre-Pontalis, par la grande place que tenait alors la France dans le monde ; je suis porté à croire qu'elle tient surtout à des raisons religieuses. Avant d'être une héroïne française, Jeanne d'Arc était une héroïne chrétienne et l'Europe chrétienne de ce temps-là était encore, jusqu'à un certain point, une grande famille vivant d'une vie commune. Il n'est donc pas surprenant que les chroniqueurs étrangers aient noté soigneusement tout ce qu'ils avaient pu apprendre des événements extraordinaires dont la France était le théâtre et que les mieux informés ne se soient pas fait faute de reproduire les pièces officielles parvenues à leur connaissance. M. L.-P. établit en effet, après M. Léopold Delisle, l'existence de véritables bulletins officiels que le gouvernement faisait circuler pour agir sur l'opinion publique. Ces feuilles éphémères, ces « livrets de nouvelles » passaient de France dans les pays voisins et tombaient entre les mains des chroniqueurs, qui les recueillaient. C'est ce qui explique pourquoi on trouve reproduites avec variantes légères les mêmes pièces officielles importantes dans presque toutes les langues de l'Europe (par exemple la lettre de Jeanne aux Anglais en date du 22 mars 1429, la lettre de Henry VI au duc de Bourgogne après l'exécution de la pucelle, etc.). A côté des pièces officielles, les chroniqueurs se faisaient l'écho de certaines traditions, plus ou moins flottantes, dont ils constituaient leur récit. Comparer entre eux ces récits étrangers, les comparer d'autre part avec les récits purement français, c'est une besogne qui devait tenter un critique, car elle permet de saisir à leurs sources les grands courants d'information qui circulaient dans monde chrétien, comme de suivre pas à pas les déformations de la vérité et la naissance de la légende. Le livre actuel de M. L.-P. est une très utile contribution à une recherche de ce genre. Après un résumé, bref mais nourri, de la vie et de l'œuvre du chroniqueur allemand Eberhard Windecke, marchand Mayençais qui voyagea dans toute l'Europe et à plusieurs reprises en France, il contient une étude critique très minutieuse des morceaux anciennement et récemment connus de son œuvre qui concernent Jeanne d'Arc. Chaque morceau est transcrit dans son texte allemand ancien et pourvu en regard d'une traduction en vieux français. M. L.-P. connaît à fond l'abondante littérature allemande de son sujet. Il a beaucoup profité des travaux du dernier et savant éditeur d'Eberhard Windecke, M. Altmann, mais il ne s'est pas astreint à reproduire toujours ses conclusions. Bien au contraire, il les réforme souvent et les complète d'une façon très heureuse. ALBERT MATHIEZ.

Hissard. — *Réflexions sur l'escrime*, 1 vol. 82 p. — Paris, Maloine, 1905.

Il y a deux façons de concevoir l'escrime : les uns en font un sport

intelligent, et qui doit *pouvoir* être utile ; les autres n'y voient qu'une façon vigoureuse de satisfaire à leur besoin de mouvement et de sudation. M. Hissard défend délibérément la première manière. L'escrime doit être à la fois une gymnastique qui développe l'organisme, et un véritable sport. On ne tire pas pour se mettre en mouvement, mais pour apprendre à adapter avec une précision absolue, des mouvements souvent fort délicats : l'escrime doit donc non seulement nous apprendre à réaliser très vite l'ensemble de coordinations nécessaires à chaque mouvement utile à chaque phase de l'assaut, mais elle doit encore nous entraîner à deviner très vite avant qu'il n'en profite, le jeu de l'adversaire. Ainsi comprise, l'escrime est une méthode d'éducation morale en même temps que physique.

A quoi M. Hissard ajoute que ce doit être aussi une méthode *pratique*. Sans viser jamais à satisfaire « la rage de se ruer l'épée à la main sur un adversaire » l'escrime doit cependant apprendre autre chose qu'un jeu de fantaisie, qui sacrifie volontiers toute prudence à l'effet de certains coups d'audace plus que dangereux sur le terrain en face d'une épée « dont les coups portent ».

M. H. ne parle ni des inconvénients ni des malformations auxquelles s'expose celui qui ne tire que d'une seule main, ni du danger qu'il y a, pour la bonne croissance de l'organisme, à tirer trop tôt; aussi bien son livre n'est pas un traité général sur le rôle éducatif de l'escrime : mais il en pourrait être la préface. Dr J. PHILIPPE.

G. Demeny. — *Physiologie des professions* : *le Violonniste*, 1 vol. 140 p. — Paris, Maloine, 1905.

L'éducation du musicien est un cas particulier de l'éducation physique : l'étude de sa formation professionnelle et artistique sera donc pour M. G. Demeny l'occasion d'examiner une application spéciale des principes d'éducation physique qu'il a formulés dans les *Bases scientifiques* et dans *Mécanisme et éducation des mouvements*. C'est un chapitre particulier d'un traité d'ensemble sur la *Physiologie des professions* : chapitre que l'auteur était depuis longtemps préparé à écrire, connaissant son violon en observateur et en artiste.

Dans toute éducation professionnelle, il y a deux côtés : le métier et l'intelligence. On peut apprendre à n'importe qui à promener un archet sur des cordes de violon : il faudra plus ou moins longtemps, mais à la fin, comme un automate, l'élève sera dressé aux mouvements. Est-ce de l'éducation professionnelle au vrai sens du mot? Ce n'est que de l'automatisme, de l'empirisme bon à former des manœuvres, et rien de plus. L'éducation professionnelle, dans un pays d'hommes libres, doit viser plus haut. Ce n'est pas dans la *quantité* du travail qu'il faut chercher le perfectionnement de l'individu, pas plus qu'il ne faut chercher dans le poids de son cerveau sa supériorité intellectuelle ; l'excellence, la satisfaction ne peut venir que de la *qualité* du travail : et pour obtenir cette qualité, il faut se conformer à la loi générale d'économie qui veut que l'organisme en voie de perfection exécute le travail le meilleur avec la fatigue la moindre, grâce à la perfection (c'est-à-dire à l'intelligence) de ses coordinations motrices. Voilà les premières conditions nécessaires pour former le véritable artiste.

Cela suppose que l'éducation professionnelle, même quand on l'a commencée très jeune, comme celle du violon, n'a pas fait oublier l'éducation générale. « L'art ne fait que grandir dans des cerveaux vigoureux et cultivés ». Il faut donc, tout en spécialisant déjà l'enfant, pour en faire un artiste, éviter le surmenage et tout ce qui nuirait au développement général, de son esprit et de son corps. « On a combattu avec raison dans l'industrie le surmenage des enfants : nous ne croyons pas qu'il y ait dans les ateliers beaucoups d'enfants aussi surmenés que les candidats aux prix du Conservatoire ».

C'est en partant de ces principes généraux, sur la nécessité desquels il a longuement insisté ailleurs, que M G. Demeny demande que les enfants que l'on spécialise au violon (où à tout autre instrument) soient journellement soumis à une gymnastique corrective et hygiénique qui préserve leur croissance des entraves apportées précisément par cette spécialisation ; que l'étude du mécanisme de l'instrument soit bien distinguée de celle, artistique, de la musique : et que ce mécanisme soit préparé par une gymnastique spéciale de la main et des doigts ; enfin que les heures consacrées à l'étude mécanique de l'instrument soient réduites autant que possible, l'élève étant averti que l'intelligence de son application lui permettra de compenser cette réduction. Il comprendra ainsi que dans sa profession, comme en toute autre, existe, au-dessus du métier mécanique le côté artistique, intelligent et agréable, à qui il lui faut faire une large place, la meilleure. Ainsi sera-t-il préparé à pratiquer son métier comme une occupation qu'il ait comprise et sache diriger ; ce ne sera plus pour lui du mouvement réduit à un gagne pain fastidieux et fatigant : au contraire, il aimera son travail, comme l'occasion chaque jour renouvelée de mieux connaître et de mettre en œuvre les ressources de son organisme et de son intelligence. Dr Jean Philippe.

N. G. Tchernichewski. — *La possession communale du sol.* Traduction et notice biographique de Mme E. Laran-Tamarkine. Bibliothèque d'études socialistes. 1 vol. in-16. 265 p. — Libourne, G. Jacques, Paris.

Traduction qui a le charme d'un original ; ouvrage russe où tout convient à l'esprit français ; collection d'articles qui datent de 1858, de 1859 et de 1862 et qui forment un livre d'une puissante actualité. Une œuvre si pleine d'idées et de faits ne s'analyse pas en quelques lignes ; et d'autre part les sujets qui y sont traités sont si vastes, si complexes et si variés que le plus bref des exposés en serait encore trop long à cette place. Qu'il nous suffise de signaler, comme particulièrement remarquables : les pages où l'écrivain réfute les deux arguments si souvent invoqués contre la possession communale du sol et contre les systèmes socialistes en général : l'argument de la « régression » (1) et l'argument des « transitions nécessaires » (2) — ; le deuxième article tout entier où, traitant de l'étendue des limites normales de l'intervention de l'État dans la vie économique, l'auteur exerce toute la puissance de sa dialectique habile et de son impi-

(1) Pages 40-41.
(2) Page. 65.

toyable ironie sur les conceptions étroites des « économistes arriérés » de France ; — dans le troisième article une pénétrante analyse de l'« Asiatisme russe » (1) ; — dans les *Lettres sans adresse* enfin, les passages où l'auteur retrace les destinées du peuple russe à travers l'histoire de la Russie (2), les conséquences de la guerre de Crimée pour l'évolution intérieure de l'Empire (3) le rôle de la noblesse dans le mouvement des réformes de 1860 (4), enfin les beautés du régime bureaucratique (5). Mais il faut tout lire si l'on veut apprécier comme il le mérite l'art avec lequel Tchernichewski sait allier dans la critique sociale ou dans la discussion philosophique la poésie à la familiarité, l'esprit à l'éloquence ; et il faut féliciter la traductrice d'avoir fait connaître au public français ce livre qui donne à la fois, en si peu de pages, une si haute idée des capacités de l'esprit russe, et une impression si vive, si impartiale des vices du régime tzariste.

G. Weulersе.

J. M Telleen. — *Milton dans la littérature française* (thèse de doctorat d'Université). 1 vol in-8°. — Paris, Hachette, 1904.

Si les écrits politiques de Milton trouvèrent, de son vivant même, quelques lecteurs en France, nul chez nous avant Bayle ne soupçonna que le secrétaire de Cromwell pût être en même temps un poète. La première mention du *Paradis Perdu* (qui se trouve dans le fameux dictionnaire), est de trente ans postérieur : la publication du poème, et encore celui-ci demeura-t-il à peu près ignoré du grand public jusqu'à l'*Essai* de Voltaire *sur la poésie épique* (1728). Traduit peu après, et retraduit à plusieurs reprises tant en vers qu'en prose, sujet d'étude et de débat pour les critiques, le chef-d'œuvre de Milton conquiert lentement une renommée et une faveur qui ne sont définitivement consacrées et portées à leur comble que par Chateaubriand. Dans le consciencieux travail que nous donne aujourd'ui M. Telleen, les étapes de la réputation de Milton en France sont relevées avec grand soin, et deux bons chapitres définissent également l'opinion que se sont faite du poète anglais son introducteur Voltaire et son panégyriste Chateaubriand. Quelques idées générales un peu plus nettes ne pouvaient-elles se dégager de cette histoire, et n'eût-elle pas gagné à être poussée plus loin, à comprendre le XIXe siècle ? On le pensera peut-être, mais cette légère réserve n'empêchera pas de bien accueillir une monographie intéressante qui éclaire un côté curieux des relations littéraires de l'Angleterre et de la France au XVIIIe siècle.

A Barbeau.

(1) Pages, 192-198.
(2) Page 213.
(3) Page 219.
(4) Page 233.
(5) Pages 238-256.

Le Gérant : F. PICHON

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.
A. Croiset, doyen de la Faculté des Lettres, Président.
Darboux, doyen honoraire de la Faculté des Sciences, vice-président.
Larnaude, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
Hauvette, maître de conférences à l'École Normale supérieure, séc.-gén.-adj.
Appel, de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences de Paris.
Audibert, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Aulard, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Bernès, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
Berthelot, de l'Institut, prof. au Collège de France.
Bloch, professeur à la Sorbonne.
Debove, doyen de la faculté de médecine.
G. Blondel, docteur ès lettres.
Emile Bourgeois, professeur à la Sorbonne et à l'Ecole libre des sciences politiques.
Boutmy, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
Boutroux, de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.
Brouardel de l'Institut, professeur à la Faculté de Médecine.
Daguin, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
Dastre, professeur à la Faculté des Sciences.
Dejob, professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Paris.
Jules Dietz, avocat à la Cour d'appel.
Edmond Dreyfus-Brisac
Egger, professeur à la Faculté des Lettres.
Esmein, de l'Institut, professeur à la Faculté de droit.
Flach, professeur au Collège de France.
Gariel, professeur à la Faculté de médecine.
Gérardin, professeur à la Faculté de droit.
Giard, de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences
Glasson, de l'Institut, doyen de la Faculté de Droit.
C. Jullian, professeur au Collège de France.
Lavisse, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres. Directeur de l'Ecole Normale supérieure.
Louis Legrand, correspondant de l'Institut, cons. d'Etat.
A. Leroy-Beaulieu, de l'Institut, professeur à l'Ecole des sciences politiques.
Lélong, chargé de cours à l'Ecole des Chartes.
Lippmann, de l'Institut, prof. à la Faculté des sciences.
Luchaire, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
Lyon-Caen, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
Moissan, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
G. Monod, de l'Institut, président de la 4e section à l'Ecole des Hautes Etudes.
Perrot, de l'Institut, directeur honoraire de l'Ecole Normale supérieure.
Picavet, directeur-adjoint à l'Ecole des Htes Etudes.
Poincaré, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
Richet, de l'Institut, prof. à la Faculté de médecine.
A. Sorel, de l'Académie française, professeur à l'Ecole des sciences politiques.
Tannery, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure.

CORRESPONDANTS DÉPARTEMENTAUX ET ÉTRANGERS

Altamira y Crevea, Professeur à l'Université d'*Oviédo*.
Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Ch. W. Benton, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr Buchbler, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Cézar-Bru, professeur à l'Université, Aix-Marseille.
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Clars Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Desserteaux, professeur à l'Université de Dijon.
Drtina, Professeur à l'Université tchèque de *Prague*.
Darey, Professeur à l'Université de Mt Gille (*Montréal*).
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Alcée Fortier, Professeur à Tulane University, *New-Orléans*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Gaudenzi, Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr Grünhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Giner de los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Hamel (van), professeur à l'Université de *Groningue*
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. Holland, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
F. Junod, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-Gymnasé de Würzbourg.
Dr Launhardt, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.
L. Leclère, Professeur à l'Université libre de *Bruxelles*.
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen, *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr Nældeke, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
H. Schiller, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr Sjoberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Sieberk, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. Sacercoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing, Professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr Stoerk, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Prof. à l'Université de *Christiania*.
Dr Thoman, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
Dr J. Wychgram, (Leipzig).
Xénopol, recteur de l'Université de Jassy, correspondant de l'Institut

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE
20, RUE SOUFFLOT, Ve ARRt, PARIS

BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M. FRANÇOIS PICAVET

I

L'UNIVERSITÉ DE PARIS

SOUS PHILIPPE-AUGUSTE

Par Achille **LUCHAIRE**
Professeur d'histoire du moyen âge à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, Membre de l'Institut.

Une brochure in-8 . . . . . . 2 fr.

II

HISTOIRE DE L'ART
DANS

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Par G. **PERROT**
Membre de l'Institut, Professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, Directeur de l'Ecole normale supérieure.

Un volume in-18. . . . . . . 3 fr.

III

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

selon le vœu de la France

Par E. **BOURGEOIS**
Maître de conférences à l'École normale supérieure, Professeur à l'Ecole libre des sciences politiques.

Un volume in-18. . . . . . . 3 fr.

IV

NOTES
SUR LES

UNIVERSITÉS ITALIENNES

L'Université de Turin
Les Universités siciliennes. — L'enseignement public et les Catholiques
La question des Universités catholiques

Par E. **HAGUENIN**
Agrégé de l'Université.

Un volume in-18. . . . . . . 3 fr.

V

L'UNIVERSITÉ DE PARIS

(1224-1244)

Par **DELÈGUE**
Licencié ès lettres, Diplômé d'études supérieures d'histoire et de géographie, Élève de l'Ecole des Hautes-Études.

Une brochure in-8°. . . . . . 2 fr.

VI

TROISIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL

D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tenu à Paris du 30 juillet au 4 août 1900

Introduction, Rapports préparatoires
Communications et discussions

PUBLIÉS PAR
M. **François PICAVET**, secrétaire
Avec Préface de MM. BROUARDEL, président et LARNAUDE, secrétaire général.

Un volume in-8° raisin . . . 12 fr. 50

VII

L'ENSEIGNEMENT
DES

SCIENCES SOCIALES

État actuel de cet enseignement dans les divers pays du monde

Par **HAUSER**
Professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Dijon.

Un volume in-8° . . . . 7 fr.

VIII

UNE LACUNE

DANS NOTRE

RÉGIME DE TAXES UNIVERSITAIRES

Par J. **DUQUESNE**
Professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université de Grenoble.

Un volume in-18 . . . . . 2 fr. 50

IX

UNE NOUVELLE CONCEPTION
des

ÉTUDES JURIDIQUES

et de la CODIFICATION DU DROIT CIVIL

Par Alexandre **ALVAREZ**
Docteur en droit de la Faculté de Paris, Diplômé de l'Ecole des Sciences politiques, Professeur de Législation civile comparée à l'Université de Santiago du Chili.
Avec une Préface de
M. Jacques FLACH, Professeur d'histoire des Législations comparées au Collège de France, Professeur à l'Ecole des Sciences politiques.

Un volume in-8. . . . . . . 5 fr.

X

ÉTUDES
SUR

L'ÉDUCATION ET LA COLONISATION

PAR
Maurice **COURANT**
Secrétaire interprète au ministère des affaires étrangères
Professeur près la Chambre de commerce de Lyon
Maître de conférences à l'Université de Lyon

Un volume in-18 . . . . . . 3 fr

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.

Exposition Universelle (1900) MÉDAILLE D'OR Enseignement supérieur (Classe 3)

VINGT-SIXIÈME ANNÉE. — VOL. LI. — N° 5. 15 MAI 1906.

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef : FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE :

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE

Ancienne Librairie Chevalier-Marescq et Cie et ancienne Librairie F. Pichon réunies

F. PICHON et DURAND-AUZIAS, administrateurs

Librairie du Conseil d'Etat et de la Société de Législation comparee

20, rue Soufflot, (5e arrt)

1906

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent-être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.
Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 h. 1/2 à 5 heures.
Pour l'administration et la rédaction, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Parait le 15 de chaque mois
20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL : France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2** fr. **50**

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 32 vol. de 1881 à 1896. . . **200** francs.

MM. les Collaborateurs qui désirent un tirage à part ou un extrait de leur article, sont priés d'en adresser la demande à la librairie, au moment où ils renvoient leurs épreuves. Il n'est pas fait de tirage pour moins de cent exemplaires.

PRIX DES TIRAGES A PART

8 PAGES AVEC COUVERTURE		16 PAGES AVEC COUVERTURE	
100 exemplaires........	**20** fr.	100 exemplaires........	**25** fr.
Par 50, en plus,........	**5** fr.	Par 50, en plus	**6** fr.

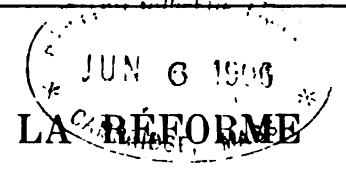
SIMPLES EXTRAITS

Feuilles de 16 pages sur le tirage sans pagination spéciale et avec la couverture de la Revue............ **6** fr. le 100

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT



LA RÉFORME

DES

ÉTUDES MÉDICALES (1)

Messieurs,

A la suite d'événements trop récents pour avoir besoin d'être rappelés, un mouvement très net de l'opinion obligea le Ministre de l'Instruction publique à s'inquiéter de la question des études médicales et des modifications qui pourraient leur être apportées. Le Ministre adressa donc aux recteurs des différentes Académies une circulaire les invitant à consulter la Faculté de médecine de leur ressort et leur indiquant à l'avance les points sur lesquels il désirait être renseigné.

Cette demande de renseignements était opportune, car, à vrai dire, le monde médical tout entier, aussi bien en province qu'à Paris, se passionnait pour cette question. De nombreux articles de journaux étaient publiés, des enquêtes faites, des pétitions recueillies. Dans ces conditions, il ne nous a pas semblé possible de rester indifférents au mouvement considérable d'opinion dont nous étions les témoins et il nous est apparu qu'il importait au groupement professionnel le plus considérable de notre pays d'examiner, bien

(1) Rapport présenté au nom d'une commission composée de MM. Louis Gourichon, J. Noir, Berthod, Jeanne et Millon, par M. R. Millon, secrétaire général adjoint.

que non consulté, s'il n'avait pas à manifester son opinion sur les points en discussion.

Il apparaîtra, en effet, aux gens désintéressés que les Syndicats de médecins sont des collectivités dont l'avis ne peut manquer d'être salutaire en la circonstance. Composés d'hommes ayant gravi les échelons de l'enseignement que l'on veut réformer, d'hommes dégagés d'esprit de caste ou de parti, ayant souffert et sans doute plus d'une fois, des lacunes que l'enseignement officiel laissa dans leur préparation à l'exercice d'une profession difficile, éclairés sur les besoins qui dominent la vie du véritable praticien, les Syndicats médicaux sont disposés d'une façon admirable pour refléter les besoins et les aspirations du corps médical exerçant. Les renseignements qu'ils ont à verser dans ce débat ne peuvent donc manquer d'être d'une sincérité et d'une précision telles qu'il peut sembler étonnant qu'on n'ait pas pensé à les leur demander tout d'abord.

Il est donc naturel et logique, tant pour éclairer nos cadets et chercher à leur être utile que dans l'intérêt de la santé publique, résultante partielle des capacités médicales, que l'Union des Syndicats médicaux de France fasse connaître son opinion sur la question de la réforme des études médicales. Elle y est d'ailleurs invitée par un ordre du jour que M. Berthod, ancien président du Syndicat de la Seine, membre du Conseil de l'Union, fit adopter à l'unanimité des membres de son Conseil.

Le système actuel des études médicales est-il satisfaisant ? A cette question, les événements et l'unanimité des opinions exprimées permettent de répondre. Non, le système actuel n'est pas bon ; les étudiants le proclament, les professeurs l'avouent, les praticiens le déplorent. Le Ministre de l'Instruction publique seul ne semble pas de cet avis. Dans sa circulaire aux recteurs, il juge que la préparation scientifique des étudiants en médecine a été assurée par des dispositions dont il estime le maintien nécessaire et « dont on appréciera, dit-il, mieux les résultats à mesure que l'application méthodique en aura été plus longtemps poursuivie ». Il est vrai que dans la phrase qui suit, le Ministre constate « qu'il semble que la formation professionnelle des futurs médecins ne soit pas encore aussi complète et aussi pratique qu'on serait en droit de l'exiger ». L'optimisme de la première phrase est, on le voit, infirmé singulièrement par la vérité contenue dans la seconde, de sorte que sans être taxé d'exagération, on peut admettre que tout le monde est d'accord sur ce point : le système actuel est défectueux ; il y a nécessité de le réformer.

Mais lorsque nous disons que le système actuel employé pour instruire les étudiants en médecine est défectueux, entendons-nous par là que c'est le programme seul des études qui demande une réforme ? Non, certainement non.

Nous voyons avec une certaine surprise les polémiques s'engager sur ce point : « Faut-il mettre les sciences accessoires avant la première année, faut-il les mettre pendant, faut-il les mettre après ? » Voilà une des principales questions que nous voyons débattre fréquemment. A notre avis, la réforme manquerait son but si elle se terminait à de si piètres modifications. Celles-ci auront leur intérêt, cela va sans dire ; mais elles ne constituent qu'un point secondaire de la question et nous ne le discuterons qu'incidemment. Nous désirons, en ce moment, voyant les choses d'une façon plus générale, avec le recul que nous procurent les années écoulées, avec l'expérience des choses médicales que nous donnent quelque dix ou vingt ans de pratique, émettre notre avis non sur une refonte éventuelle du programme des examens, mais sur les conditions qui font que les études médicales ne nous paraissent pas, en France, faites aussi bien qu'elles pourraient l'être et, nous reportant au texte même du Ministre, nous désirons voir pourquoi « la formation professionnelle des futurs médecins n'est pas encore aussi complète et aussi pratique qu'on serait en droit de l'exiger ».

Or, les raisons de cette formation professionnelle insuffisante tiennent, à notre avis, à trois ordres de causes :

I. Celles qui viennent des étudiants ;
II. Celles qui viennent des professeurs ;
III. Celles qui viennent du programme actuel de l'enseignement.

Nous les examinerons tour à tour.

I. *Causes qui viennent des étudiants.* — Les causes qui viennent des étudiants tiennent : 1° à leur nombre ; 2° à leur préparation insuffisante aux problèmes médicaux ; et 3° à la très grande liberté qui leur est laissée de diriger leurs études à leur guise.

Tout d'abord, ils sont trop et sont mal répartis entre les différentes Facultés françaises. C'est là une vérité qui n'a pas besoin d'être longtemps développée. Si nous avons des Facultés de province où les étudiants sont à leur aise, il n'en est pas de même partout et surtout à Paris. Là, les professeurs sont unanimes : on s'écrase aux cliniques et les cours complémentaires faits par les médecins des hôpitaux n'ont pas suffi à désencombrer l'enseignement au lit du

malade; on s'écrase à l'Ecole, où les travaux pratiques sont mal faits, parce que là où quatre élèves pourraient travailler aisément, on est obligé d'en mettre huit, voire même douze.

Les étudiants sont, en outre, mal préparés aux études qu'ils entreprennent. L'ardeur avec laquelle on discute sur la question du P. C. N. prouve que l'on n'est pas encore fixé sur son excellence et que la question de l'introduction aux études médicales n'est pas élucidée ; mais là n'est pas seulement le manque de préparation. Il est partout. Elle dépend surtout de la rapidité avec laquelle les jeunes gens se précipitent aux études médicales. Au peine sortis du collège, ils brûlent d'aller à l'hôpital, de voir des malades, de scruter leur mal, de le définir; de telle sorte que l'on commence en général beaucoup trop tôt des études pour lesquelles non seulement de la bonne volonté, mais encore une certaine maturité de l'esprit sont nécessaires. Les qualités futures du praticien souffrent souvent de cet empressement louable, mais préjudiciable pour l'avenir, et au moment où les deux années obligatoires de service militaire vont sectionner la vie intellectuelle de l'étudiant en deux tronçons distincts, nous ne formerons pas pour lui de meilleur vœu que de le voir ne commencer l'étude de la médecine proprement dite qu'après avoir fait ses deux années de service, lui réservant pour le temps qui les précède d'approfondir ces sciences dites à tort accessoires : chimie, physique, histoire naturelle, y compris la bactériologie, qui sont la véritable introduction aux études qu'il va entreprendre.

Enfin, nos étudiants perdent beaucoup de temps parce qu'ils sont mal guidés. Il serait plus juste même de dire qu'ils ne sont pas guidés du tout, ballottés perpétuellement qu'ils sont entre deux courants contraires : l'école et l'hôpital.

« Les élèves des écoles de médecine par un privilège bizarre agissent à leur guise, viennent ou ne viennent pas aux leçons selon leur bon plaisir ». Cette réflexion d'un professeur en exercice contient une critique avisée. La liberté a son bon côté, mais elle a aussi ses défauts et l'étudiant en médecine qui en est si fier, doit se méfier qu'elle ne le conduise souvent à de mauvais calculs. Nous voudrions prémunir, à ce sujet, nos jeunes camarades contre un dédain trop exclusif de l'enseignement didactique. L'étudiant en général est trop jeune pour savoir ce qu'il peut négliger dans le programme qu'on lui propose et si on lui laisse trop de facilités de le faire, il lui arrivera ce qui nous est arrivé à nous, qui avons joui nous aussi de ce régime de liberté à outrance : nous regrettons à présent ce que nous avons négligé autrefois à l'école.

Même réflexion peut être faite pour l'enseignement clinique, l'étu-

diant y est très souvent fort mal dirigé. Au gré des influences qui le mènent passagèrement, au gré souvent du hasard, on le voit s'enrôler dans des services de chirurgie ou de médecine qui ne sont pas adaptés au niveau actuel de son instruction. On le voit alors délaisser l'étude de la séméiologie vulgaire pour aborder d'un front soucieux les diagnostics les plus ardus de la neuropathologie, s'intéresser à la chirurgie abdominale la plus moderne et négliger la confection d'un appareil plâtré. On en voit beaucoup ainsi perdre leur temps, négliger l'enseignement de l'école, dédaigner les travaux pratiques et le laboratoire et finalement ne rien faire, parce qu'ils ont cru que la connaissance de la médecine était une simple affaire de pratique et qu'ils n'ont pas su proportionner l'instruction qu'ils recherchaient à l'état présent de leurs capacités.

Faute pour eux d'avoir été guidés, le temps qu'un bon nombre d'étudiants passe dans les Facultés ou dans les hôpitaux se trouve donc en partie inutilisé et ils le déplorent amèrement dès le lendemain de leur thèse, lorsqu'ils se trouvent aux prises avec les difficultés si diverses de la pratique.

II. Les imperfections du régime actuel des études médicales ne viennent pas que des élèves. Il nous a paru certain également qu'une part de responsabilité devait être assumée par le corps enseignant.

Si nous demandons en effet aux élèves beaucoup d'assiduité, si nous les engageons à ne pas se désintéresser de l'enseignement de l'école, il nous semble légitime de demander aux professeurs, en échange, des cours intéressants et pratiques. Or, de ce côté, plusieurs réflexions peuvent être faites.

Les professeurs de nos Facultés se divisent en deux catégories : ceux qui exercent la médecine et ceux qui ne l'exercent pas. Aux premiers, on reproche d'être trop des médecins ; aux seconds de ne point l'être assez.

Pour ceux-ci, à en croire les étudiants, leur enseignement manque souvent d'utilité pratique. La chose est certaine et regrettable. Une fois l'étudiant à la Faculté de médecine, toute l'instruction qu'on lui donne doit trouver son application dans la vie médicale ; sans cela elle est inutile. On doit tendre uniquement à faire de lui un médecin, et non un chimiste, un physicien ou un physiologiste.

Pour ce qui est des autres, des médecins professeurs, nous devons constater que, par la force des choses, ils sont conduits à une vie hybride et surmenée dans laquelle le côté médecin fait souvent tort

au côté professeur. Tant que l'on n'assurera pas à nos titulaires de chaire des appointements suffisants pour qu'ils soient ainsi indemnisés de ce que la clientèle leur rapporterait, nous ne pourrons pas, cela est certain, leur demander plus que ce qu'ils donnent aujourd'hui, c'est-à-dire peu de chose. Mettons de côté les chaires de clinique, maréchalats de tout repos qui, s'ils n'existaient pas, décourageraient plus d'un de la carrière professorale; imagine-t-on facilement la vie d'un professeur qui, en outre de 50 ou de 100.000 francs de consultations à gagner par an, a un cours à faire, un laboratoire à diriger, des examens à faire passer, des communications scientifiques à faire et sa clientèle à propager dans le monde. C'est là un travail fantastique et ce qui doit nous étonner le plus, c'est qu'il y puisse résister.

D'un autre côté, il ne nous semble pas que dans le choix des titulaires de chaire on s'occupe beaucoup de la valeur « pédagogique » de celui qui est élu. Cela est profondément regrettable, car il est bien connu que ce ne sont pas les plus savants qui sont les meilleurs démonstrateurs, et ce qu'il faut aux étudiants c'est surtout des maîtres qui leur *apprennent* quelque chose.

Enfin, il nous semble abusif que le professeur soit libre de n'enseigner qu'une partie du programme de son cours. L'enseignement moderne doit être avant tout utilitaire, et pour la masse des étudiants il n'est nullement profitable de faire porter l'enseignement sur des points qui ne peuvent intéresser qu'une infime partie de l'auditoire.

On nous répondra que si le professeur titulaire ne professe que ce qu'il veut, l'agrégé qui le supplée doit faire porter son enseignement sur la partie négligée par le maître. Mais alors, autant dire qu'à l'agrégé doit revenir l'enseignement en bloc de toutes les matières du programme.

D'ailleurs, les critiques que nous avons faites pour les médecins professeurs se retrouvent quand nous parlons des agrégés. Non seulement les premiers sont surchargés de besogne, mais leur suppléance ne l'est pas moins. La situation faite aux agrégés est si bizarre que même pour ceux qui présentent des dons spéciaux pour l'enseignement, la carrière ne s'ouvre pas d'une manière définitive. Forcés par la faiblesse de leurs appointements et par le caractère éminemment temporaire de leurs fonctions, de se tourner vers d'autres carrières (agrégés des sciences dites accessoires) ou vers la clientèle (agrégés de pathologie ou anatomistes), ils ne peuvent, en dépit de leur bonne volonté, trouver dans l'enseignement des sciences médicales un avenir assuré. Il en résulte dans leur enseigne-

ment une instabilité et partant aussi uue mollesse voisine du découragement.

Enfin, il est incontestable que le recrutement exclusif des professeurs dans le corps des agrégés a privé les Facultés d'un nombre considérable de talents qui n'eussent pas demandé mieux que de se produire. La possibilité de parvenir à une place de professeur-adjoint ou de chargé de cours eût, sans aucun doute, déterminé le zèle pédagogique de beaucoup d'hommes de bonne volonté qui n'eussent pas demandé mieux que de se consacrer pendant de longues années à l'enseignement libre dans l'espoir de voir leur dévouement récompensé un jour par l'accès à une situation officielle.

III. Reste la question de la réforme du programme actuel de l'enseignement dans les Facultés de médecine. Sur ce point, nous serons aussi brefs que possible, car nous ne voulons pas entrer, pour cette année tout au moins, dans la discussion des points de détail. Aussi bien, la question se présente-t-elle, dès qu'on la serre de près, avec une complexité inattendue. Les opinions exprimées présentent des divergences considérables suivant que ceux qui lés ont exprimées sont médecins ou chirurgiens, spécialistes ou praticiens de médecine générale, professeurs ou élèves, vieux ou jeunes, etc., etc.

Il est d'ailleurs naturel qu'il soit assez difficile de définir un programme capable de convenir à tant d'avenirs différents. Les formules absolues ne sont pas de mise en pareil moment. Celle qui consiste à dire que l'amélioration des études doit se faire par l'augmentation du temps passé à l'anatomie et à la clinique et par la diminution de celui consacré aux sciences accessoires, nous paraît aussi peu rationnelle que celle qui ne conçoit une Faculté de médecine qu'avec des hôpitaux et des laboratoires et qui veut faire disparaître tout enseignement théorique. Ces formules peuvent convenir à une fraction des élèves, non à leur ensemble. Or, il faut tenir compte des aptitudes individuelles et, s'il y a un nombre d'étudiants qui peut se contenter du livre et de la pratique, il y en a un autre certainement, et plus considérable, pour lequel un enseignement didactique, à condition bien entendu, qu'il soit différent des cours magistraux actuels, est nécessaire.

Si l'on envisage le programme, tel qu'il existe actuellement, il ne nous semble pas que l'une quelconque de ces parties puisse être sacrifiée à une autre.

Deux points nous paraissent cependant devoir retenir notre atten-

tion, car l'opinion des praticiens peut se manifester unanime à cette occasion : c'est la question du P. C. N. et celle de la durée des études en général.

C'est avec surprise que nous avons vu certains de nos confrères adopter vis-à-vis du certificat d'études physiques, chimiques et naturelles, une attitude intransigeante. Pour eux le P. C. N. doit disparaître et être remplacé par une année d'études faite à la Faculté de médecine et consacrée aux mêmes matières, enseignées plus médicalement. Nous pensons qu'il y a aux yeux de ces contempteurs du P. C. N. une confusion qu'il importe de dissiper.

Le P. C. N. n'est pas une année médicale. Cet examen n'a été institué que pour remplacer l'ancien baccalauréat ès sciences restreint, qui était manifestement insuffisant. Il ne faut donc pas dire que le P. C. N. remplace la première année des études de l'ancien régime. C'est au contraire parce que cette première année a semblé comprendre des élèves trop peu préparés à l'étude des sciences qu'une année supplémentaire, intercalaire entre les études secondaires et les études supérieures, a été imposée aux futurs médecins.

Comme les raisons qui ont semblé bonnes il y a quelque temps, lorsqu'on a institué le P. C. N., n'ont en aucune façon perdu de leur valeur, il nous semble équitable et nécessaire de souhaiter le maintien de cette année préparatoire *non médicale*.

Si, à présent, l'on vient nous dire que les élèves du P. C. N. se présentent à la Faculté de médecine avec des notions encore insuffisantes quant aux sciences dites accessoires, nous n'y contredisons point et nous pensons que le programme actuel du certificat d'études physiques, chimiques et naturelles, pourrait être remanié et mieux approprié à la carrière future des jeunes gens auxquels il est appliqué. D'autre part, il ne peut venir à l'esprit d'aucun de nous de faire compter l'année du P. C. N. comme une suffisante culture de la physique, de la chimie et de l'histoire naturelle médicales. Il nous apparaît au contraire que l'insuffisance de la préparation dont l'ancien régime d'études nous dota sur ces matières, pesa lourdement sur la fin de nos études. On peut dire également que cette insuffisance constitue une des conditions qui rendent la science médicale française, sur certains points, inférieure à la science médicale des pays de langue allemande.

Nous sommes donc résolument partisans du maintien du P. C. N., année de préparation extra-médicale et consacrée à l'étude des sciences en général, avec orientation vers leurs applications médicales.

Nous sommes aussi d'avis que cette annéc de préparation n'est

pas suffisante pour la connaissance des sciences dites accessoires, et nous souhaitons voir l'étude médicale de ces sciences se poursuivre durant la première année d'études passée à la Faculté, ce qui est d'ailleurs conforme au programme actuellement en vigueur, à moins qu'elle ne soit répartie sur les années ultérieures, ce qui, vu l'orientation moderne de la médecine, nous semblerait encore préférable.

Le second point que nous devons examiner est à présent celui de savoir si le temps consacré à l'étude de la médecine proprement dite est suffisant dans les programmes actuels ; sur ce point, nous le croyons, l'opinion est unanime. Non, le temps consacré aux études médicales proprement dites, à la clinique, est trop court, il est manifestement insuffisant.

Les études médicales se font à l'heure actuelle en quatre années. Le stage n'est obligatoire que dans les trois dernières. Il est à peine de six mois par an. Pendant les deux premières années de ce stage, les élèves sont attachés aux services généraux de médecine ou de chirurgie. Pendant la troisième, ils doivent être nécessairement attachés pendant un trimestre à un service d'accouchements; ils doivent en outre accomplir une partie du stage de cette troisième année dans l'un des services spéciaux affectés aux maladies de la peau, aux maladies mentales, aux maladies des enfants, aux maladies des yeux ou aux maladies des voies urinaires. Voilà le programme des études cliniques en 1905. N'est-il pas surprenant et ne croirait-on pas vraiment qu'il date du commencement du siècle dernier? Dix-huit mois de stage en tout; trois mois d'obstétrique, pas de stage obligatoire pour les maladies des enfants, pas de stage obligatoire pour la dermatologie et la syphiligraphie!

N'est-il pas absolument regrettable que des Facultés consentent à diplômer des docteurs avec aussi peu d'exigences. Quand on pense aux responsabilités qui peuvent, dès le premier jour, incomber au praticien nouvellement diplômé, on ne peut s'empêcher de frémir de l'anxiété qui ne manquera pas de l'assaillir, lorsqu'il se trouvera en présence de problèmes imprévus, surtout s'il exerce loin d'un centre où il puisse demander à un confrère plus expérimenté de lui venir en aide. Un bon nombre d'étudiants, il est vrai, ne se contentent pas des études classiques et passent plusieurs années supplémentaires dans les hôpitaux, mais ce supplément d'études ne leur est imposé que par leur ambition ou leur conscience, il n'est pas obligatoire ; il est l'exception. Le plus grand nombre se contente des études exigées par les programmes officiels. Eh bien ! il ne faut pas craindre de le dire, tout médecin consciencieux reconnaîtra qu'il

est impossible d'apprendre le métier de médecin en quatre ans. En le permettant, l'Etat commet une faute contre la santé publique, car il met le jeune docteur dans la nécessité de parfaire ses études après le temps qu'il a passé à l'école, et par conséquent d'acquérir de l'expérience sur le dos de ses clients.

Il nous paraît, en conséquence, nécessaire que le programme des études soit réformé et adapté aux nécessités de la pratique et aux progrès de la science. Nous demandons notamment que :

1° Le stage en médecine et en chirurgie soit prolongé notablement ;

2° Les stages de spécialités deviennent tous obligatoires.

La durée des études médicales nous paraît devoir en conséquence être prolongée d'une ou même de deux années.

Telles sont, Messieurs, les considérations rapidement exposées qui nous ont paru s'appliquer actuellement à la réforme des études médicales.

Nous plaçant à un point de vue parfaitement désintéressé, nous avons cherché à démontrer les causes qui font que « la formation professionnelle des futurs médecins n'est pas encore aussi complète ou aussi pratique qu'on serait en droit de l'exiger », et comme conclusion, nous vous proposons de voter les propositions suivantes :

« L'Union des Syndicats médicaux de France, réunie en Assemblée générale, le 18 novembre 1905, est d'avis que pour remédier à l'état actuel défectueux de la formation professionnelle des futurs médecins il est nécessaire de :

« 1° Dégager celles des Facultés qui sont encombrées par un trop grand nombre d'élèves ;

« 2° Demander que dans le recrutement des professeurs une plus grande place soit faite à l'examen des aptitudes pédagogiques ;

« Faciliter l'accès au professorat-adjoint ou à la charge de cours de toutes les individualités ayant fait leurs preuves de capacités supérieures dans l'art d'enseigner ;

« 3° Réformer le programme des études en l'allongeant proportionnellement aux matières nouvelles dont la connaissance est indispensable à un médecin ;

« Augmenter d'une ou même de deux le nombre des années d'études cliniques ».

Paris le 10 avril 1906.

A Monsieur le Ministre de l'Instruction publique et de Beaux-Arts (1).

Monsieur le Ministre,

Des événements récents avaient forcé l'attention bienveillante de votre prédécesseur à se porter vers l'organisation actuelle des études médicales et les réclamations retentissantes qu'il avait entendues, émanant du corps médical et des étudiants, l'avaient décidé à rechercher si cette organisation se présentait avec toute l'excellence que l'on peut exiger d'elle dans notre pays et à notre époque. En conséquence, il avait demandé aux recteurs des Facultés de médecine de lui adresser un rapport sur la question. Ces réponses ne vous sont pas encore parvenues dans leur ensemble. Nous ne doutons pas qu'elles contiendront le résumé sincère des critiques et des avis qui peuvent émaner du corps enseignant de ces Facultés.

Aussi, avant que tous ces documents vous soient parvenus, demandons-nous à apporter à votre enquête la contribution volontaire des syndicats médicaux, c'est-à-dire des groupements professionnels de médecins praticiens, du corps médical non enseignant.

Nous pénétrant de l'esprit et de la lettre de la circulaire adressée aux recteurs, il nous semble, en effet, que la « formation professionnelle des futurs médecins n'est pas encore aussi complète ni aussi pratique qu'on serait en droit de l'exiger » et sur ce sujet, qui intéresse de si près l'exercice de la profession médicale, il nous parait impossible que nous qui avons gravi pas à pas les échelons de cet enseignement qu'il s'agit d'améliorer, qui avons souffert, et plus d'une fois, des lacunes que l'enseignement officiel laissa dans notre préparation à une profession difficile, qui sommes des gens sans ambitions personnelles et dégagés absolument d'esprit de parti, il nous parait impossible que nous n'ayons pas de réflexions intéressantes à porter à votre connaissance.

Certes, il est assuré que les recteurs et professeurs des Facultés ont, sur le point que nous examinons, leur opinion, mais il se peut que celle-ci diffère sensiblement de celle que nous nous faisons un devoir de vous exprimer.

Le point de vue auquel se placent les syndicats médicaux et qu'ils désirent faire prévaloir en raison de leur situation légale n'est, en effet, pas le même que celui du haut duquel les professeurs jugent la question. En fait, on ne peut nier que personne mieux que le médecin lui-même, le médecin qui exerce et qui se trouve chaque jour en présence des difficultés de la profession, n'est renseigné sur les nécessités qui dominent l'exercice prudent et avisé de l'art de guérir et, par suite, la sauvegarde de la santé publique.

Eh bien, il nous apparait d'ores et déjà que la parole qui a été pro-

(1) Union des Syndicats médicaux de France, fondée en 1884. Siège social : Palais des Sociétés savantes, 28, rue Serpente (Adresser la correspondance au secrétaire général, M. le Dr Noir, 46, rue de la Clef, Paris).

noncée est exacte, que la formation des futurs médecins n'est pas aussi complète et aussi pratique qu'on est en droit de l'exiger, nous, aussi, nous demandons en conséquence des réformes.

Mais il s'en faut que ces réformes que nous demandons doivent seulement porter sur des questions de refonte générale ou partielle du programme des cours et des examens. C'est là un point de la question, sans doute, mais ce n'est qu'un point secondaire. A côté, nous en voyons bien d'autres, et de si importants, que si nous voulions d'un mot préciser nos aspirations, nous dirions que ce n'est pas le remaniement du programme des études médicales qu'il faut poursuivre, mais que c'est la réforme profonde de l'enseignement médical qu'il faut faire.

A considérer, en effet, les choses sans passion, que voit-on dans nos Facultés de médecine ? Partout la confusion et l'illogisme. Pour un professeur qui enseigne, combien ne font qu'un cours de parade et sans utilité. Pour un étudiant qui travaille bien et sans fatigue, combien se surmènent maladroitement, négligeant les parties utiles de l'enseignement pour se consacrer sans préparation suffisante aux détails difficultueux de la science. Résultat : des semaines, des mois perdus pour le futur médecin d'un temps qui lui est compté, de sorte qu'arrivé tout de même, grâce à l'indulgence bien connue des professeurs, à la possession de son diplôme, il s'aperçoit que pour soigner dignement ses malades il ne sait pas la moitié des choses qu'il lui serait indispensable de connaitre.

Cet état de choses n'est pas récent ; nous qui avons quinze, vingt ans et même plus d'exercice, nous nous souvenons de l'avoir enduré. Nous ne sommes donc pas des esprits chagrins, *laudatores temporis acti*, mais c'est précisément parce que nous voyons que l'état des choses dont nous avons souffert persiste encore aujourd'hui, que, tant dans l'intérêt de nos jeunes confrères que dans celui des malades qu'ils auront à soigner, nous dénonçons un état défectueux de l'enseignement médical, qui certainement est une entrave au développement pratique du corps médical français.

Il se peut même que de notre temps, l'enseignement médical ait été encore meilleur qu'il est aujourd'hui. La raison en est qu'il y a quelque dix ou vingt ans la matière médicale n'était pas encore aussi considérable qu'elle est aujourd'hui. Il faut bien le reconnaitre, la science s'est accrue en ces dernières années de tant de connaissances, que le travail de nos jeunes camarades est beaucoup plus considérable que celui que nous avions à fournir. Or, contrairement à ce qui serait la logique, le temps de scolarité que l'on demande aux étudiants de maintenant est moins considérable que celui qu'on nous demandait et il tend, encore à se réduire. A présent, voici des Facultés de province qui prétendent faire, elles devraient dire improviser, des docteurs en médecine avec une scolarité réduite à quatre années ! Répondre ainsi aux désirs que l'on manifeste d'améliorer la qualité scientifique et pratique des futurs médecins, c'est aller, dans un but qui nous échappe, à l'encontre du sentiment unanime. C'est alors que des branches entières de la science se sont développées depuis vingt ans, c'est alors que les stages dans les hôpitaux ont d'autant plus besoin d'être prolongés, que la pratique médicale s'accroît chaque jour des connaissances des multiples spécialités, que l'on vient vous proposer de rendre les études plus courtes et moins laborieuses. C'est surtout en médecine que l'on peut dire que ce que l'on sait souffre de ce

que l'on ne sait pas; c'est surtout dans notre art qu'il faut être prêt à résoudre, et le plus souvent seul, les difficultés les plus urgentes, il faut donc être très prudent en ce qui concerne la restriction des programmes à connaître et s'il est de l'intérêt de certaines Facultés de s'attirer des élèves par un accommodement avec la longueur et la sévérité des pragrammes, il est d'utilité publique au contraire de veiller à ce que la profession la plus périlleuse soit entourée des plus grandes garanties de savoir et d'habileté.

D'ailleurs, si certains professeurs souhaitent un racourcissement, qui nous semble inopportun, des études médicales, il en est d'autres qui, par contre, sentent impérieusement le besoin de voir celles-ci s'allonger. Ne pouvant y parvenir au cours de la scolarité régulière, ils ont obtenu de compléter les défectuosités de l'enseignement officiel, après la thèse, par des études supplémentaires couronnées par des diplômes spéciaux. Ici, c'est la psychiâtrie, là c'est l'hygiène. Les raisons qui ont milité pour la création de ces certificats d'études spéciales seraient bonnes également si l'on voulait les appliquer à la gynécologie, à la pédiatrie, à la dermatologie et en somme à toutes les branches de l'art médical dans lesquelles un médecin peut se spécialiser, de sorte que ces créations nouvelles diminuent progressivement la valeur du diplôme de docteur en médecine et le ravaleront d'ici peu au rang d'un vague officiat.

Enfin, il est un point qu'il nous est nécessaire d'aborder. Nous avons parlé des réformes de l'enseignement, il nous faut aussi parler d'une réforme nécessaire, celle des traditions et des mœurs de l'Ecole, de l'Ecole de Paris surtout. Nous avons dit déjà un mot de l'excessive indulgence avec laquelle la plupart des professeurs font passer les examens. Ce laisser-aller a pour résultat de permettre d'arriver jusqu'au doctorat à des jeunes gens peu doués pour une profession dans laquelle on doit rester étudiant toute la vie si l'on veut non seulement se tenir au courant des progrès de la science, mais encore s'entretenir dans une pratique judicieuse et véritablement utile. L'aimable désinvolture avec laquelle la plupart des examinateurs semblent dire : « *de minimis non curat...* » a pour effet que les incapacités sont reçues pêle-mêle avec les capacités véritables, et que pour l'étudiant amateur subsiste toujours la chance consacrée d'avoir un jour « un bon jury ». D'un autre côté, l'étudiant travailleur n'a pas toujours de garanties pour la peine qu'il se donne. Il est regrettable de le dire, le favoritisme est la monnaie courante de nos concours. Et pourquoi ne dirions-nous pas que le principal de tous ceux-ci, celui qui, demandant le plus d'efforts, devrait être entouré des plus grandes garanties, l'agrégation, est une épreuve souvent peu loyale qui a pu rebuter les meilleurs d'entre les bons et les décourager, dès la première épreuve, de ce qui ne leur apparaissait que comme un simulacre de concours. Pourquoi ne le dirions-nous pas, puisque c'est un sentiment unanime dans le monde médical, et puisque des professeurs, voire même un doyen, l'ont écrit récemment.

Et au moment où les questions d'hygiène et de prophylaxie individuelle sont au premier plan des préoccupations de notre pays, où le médecin à la campagne et dans les petites villes est appelé de plus en plus à être un instrument essentiel de progrès démocratique, n'est-il pas du devoir du Gouvernement de la République de porter une attention toute particulière aux réformes indispensables pour que les études médicales main-

tiennent au corps médical français la prééminence scientifique qu'il avait acquise et qu'il est menacé de perdre devant les progrès des autres nations, ainsi que la valeur professionnelle, garanties de la protection de la santé publique.

Vous le voyez, Monsieur le Ministre, les raisons que nous pouvons faire valoir pour souhaiter la réforme de l'enseignement médical sont sur bien des points différentes de celles que les Facultés ont pu vous apporter déjà. Tandis que ces corps constitués, dans les rapports qu'ils vous ont déjà fait parvenir ou qu'ils ont, en d'autres circonstances, fait parvenir à vos prédécesseurs, ont manifesté un réel contentement de l'état de choses actuel et le désir de le voir se perpétuer, à quelques modifications de programme près, les Syndicats médicaux apportent dans la discussion une tout autre manière de voir. Ils sont dénués d'optimisme et sont près de considérer la profession médicale comme en péril.

Il nous semble que, dans une matière aussi vaste, ce n'est que par un débat minutieux qu'une appréciation raisonnable peut se faire jour. Aussi venons-nous en matière de conclusion, vous demander que l'étude de la réforme de l'enseignement médical soit discutée dans un esprit démocratique, qu'elle soit faite non d'une manière arbitraire, en choisissant au hasard parmi les vœux émanés des Facultés, consultées séparément, mais qu'elles soient le fruit d'un travail prolongé, d'un effort considérable et synthétique émanant du corps médical dans son ensemble. Nous demandons que vous confiiez l'étude des réformes de l'enseignement médical à une Commission comprenant des membres du corps enseignant et, en nombre au moins égal, des membres désignés par les Syndicats médicaux. Nous ne savons ce qui résultera des travaux de cette Commission ; mais ce que nous savons bien, c'est que plus elle sera ouverte aux bonnes volontés, plus sérieux, plus prolongés seront ses efforts, plus vous aurez rendu service à la cause de l'enseignement national et aux intérêts de la santé publique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre profond respect.

Le Conseil d'Administration,

Signé : Dr **Gaival**, président; Dr **Dubuisson**, député, vice-président ; Dr **Louis Gourichon**, vice-président ; Dr **Noir**, secrétaire général ; Dr **Millon**, secrétaire général adjoint; Dr **Botillon**, président du Syndicat de la Seine ; Dr **Hamon**, délégué du Syndicat de la Seine ; Dr **de Grissac**, délégué du concours médical; Dr **Dignat**, président du conseil général des sociétés médicales d'arrondissement; Dr **Ducor**, président de la Société de médecine et de chirurgie pratiques ; Dr **Gillet**, vice-président de la Société médico-chirurgicale; Dr **Berthod** et Dr **Le-redde**, membres de la commission spéciale.

La Revue *sera ouverte à tous les collaborateurs qui désireraient présenter des observations sur les conclusions de ce rapport* (N. de la Réd.).

NOTE

SUR

L'Enseignement de M. le Professeur K. Krumbacher

A L'UNIVERSITÉ DE MUNICH

Ayant séjourné à Munich pendant le semestre d'hiver 1904-1905, il m'a été donné à plusieurs reprises d'assister aux séances du séminaire de philologie byzantine que dirige le professeur K. Krumbacher. L'éminente personnalité de ce maître, véritable père de la philologie byzantine, le grand renom de son enseignement, aussi bien que l'extrême rareté de chaires du même ordre m'ont fait penser qu'il pourrait être intéressant de fournir aux lecteurs de la *Revue internationale de l'Enseignement* quelques détails sur l'enseignement de M. Krumbacher. Je me hâte d'ajouter que, n'étant moi-même ni philologue ni byzantiniste, je me bornerai à dire quelques mots du fonctionnement de cet enseignement, en m'abstenant de tout commentaire sur le fond : la note qui suit n'a pas d'autre prétention.

Les exercices que dirige pendant ce semestre M. Krumbacher sont les suivants :

1° Le lundi et le jeudi, de midi (1) à une heure, il professe un cours intitulé : *L'Historiographie grecque depuis le II° siècle avant J.-C., jusqu'en 1453* (*Die griechische Geschichtsschreibung vom 2. Jahrh. v. Chr. bis zum Falle d. oströmischen Reiches*).

2° Le samedi, de midi à une heure, il dirige des exercices de paléographie grecque (*Uebungen in der griechischen Paläographie*), qui ont lieu dans le cabinet du directeur de la Bibliothèque nationale.

(1) Ou plus exactement de midi *et quart* à 1 heure, car l'habitude du « quart d'heure académique », générale en Allemagne, ne permet aux professeurs de commencer leurs leçons qu'un quart d'heure après l'heure indiquée par l'affiche.

3° Enfin, le mercredi, de 11 heures à 1 heure, ont lieu les exercices du *Seminar für mittel-und neugriechische Philologie*, sous la rubrique générale de : *Allgemeine Einführung in die mittel-und neugriechische Philologie* (*Uebersicht der neueren Litteraturerscheinungen, textkritische Uebungen, Besprechung wissenschaftlicher Arbeiten*).

Il est inutile d'insister sur les deux premiers ordres de travaux. Ni les exercices paléographiques, ni le cours d'historiographie grecque ne m'ont paru dépasser la moyenne d'une bonne vulgarisation. Au cours de paléographie, M. Krumbacher expose aujourd'hui, par exemple, les règles de la description des manuscrits : à ce propos, le professeur choisit un certain nombre de catalogues défectueux, dont il signale les erreurs avec beaucoup de verve et d'esprit. Un autre jour, c'est un étudiant qui est chargé de décrire tel précieux manuscrit de la bibliothèque nationale de Munich ; ou encore, c'est la correction d'un exercice recommandé aux étudiants, tel que la transcription d'une colonne d'un manuscrit grec, etc. Une vingtaine d'étudiants prennent part à ces exercices de paléographie.

Le cours d'historiographie, autant que j'ai pu en juger, est conçu également d'une façon toute pratique. Aujourd'hui, par exemple, il s'agit de Polybe : Krumbacher fournit quelques détails biographiques sur l'historien grec, dont il fait traduire par un étudiant un passage qu'il commente enfin. Puis d'autres historiens défilent rapidement : Apollodore, Castor, Cornelius Alexander Polyhistor, Posidonios, Diodore de Sicile, etc. Mais ce qu'il faut noter surtout, c'est le caractère extrêmement vivant de l'enseignement de Krumbacher : il ne reste pas dans sa chaire, debout devant un pupitre de « Kapellmeister », il ne lit pas son cours d'un bout à l'autre et sans lever les yeux comme font encore quelques-uns de ses collègues, au risque de supprimer tout contact entre le maître et les auditeurs. Il se promène de long en large, fait son cours à peu près sans notes, suscite la participation de ses élèves aux services qu'il dirige, pose des questions à tout propos : tout cela est très vivant et très familier, aussi peu pédant que possible et tout à fait l'opposé du cours magistral et solennel qu'on peut entendre encore quelquefois à Munich et ailleurs. — Ici également je note une vingtaine d'étudiants environ.

J'arrive maintenant à la partie vraiment originale de l'enseignement de M. Krumbacher, le séminaire philologique. Quelques mots tout d'abord sur son organisation.

Le séminaire n'est ouvert qu'aux membres ordinaires de l'année et à ceux des années précédentes ; les autres personnes ont besoin de l'autorisation de son directeur pour y travailler. Tout membre du séminaire reçoit une clef de la porte ; l'étudiant qui en sort le dernier doit la fermer à clef. Le séminaire est ouvert aux mêmes heures que l'Université elle-même, c'est-à-dire pratiquement de 8 heures du matin à 7 heures du soir. Les livres de la bibliothèque ne peuvent être emportés au dehors ; les étudiants s'engagent à observer toutes les décisions du bibliothécaire.

Le séminaire est assez mal installé. Il est logé dans une salle unique, mal chauffée et mal éclairée, et assez semblable, sauf sur ces derniers points, à notre école des Hautes-Études. L'ameublement est composé

d'une longue table, de bancs comme dans un corps de garde et de rayons formant bibliothèque. Chaque étudiant dispose, dans cette table, d'un tiroir personnel dont il a la clef. Cette installation a l'inconvénient de priver la moitié des étudiants de la vue du tableau noir, à moins de se livrer à de pénibles contorsions. J'ajoute que presque tous les autres séminaires que j'ai visités sont aussi mal installés et qu'on a formé le projet d'un vaste édifice, destiné spécialement à loger les différents instituts de cette espèce.

La bibliothèque du séminaire m'a paru bien organisée : elle est riche surtout en ouvrages de philologie proprement dite, mais contient également beaucoup d'ouvrages d'histoire, ceux par exemple de MM. Diehl, Schlumberger, etc. Parmis les périodiques que reçoit le séminaire, je note : la *Revue historique*, la *Revue des Etudes grecques*, la *Byzantinische Zeitschrift*, l'*Archiv für Papyrusforschungen*, la Νεα Ημερα, le Νεος Ελληνομνημων, les *Analecta Bollandiana*, la *Cultura*, les Modern language Notes (Baltimore), etc.

Le séminaire, pour le semestre d'hiver 1904-1905, est fréquenté par vingt étudiants. En ce qui concerne la nationalité de ces étudiants, notons ce fait qu'un grand nombre d'entre eux appartiennent à l'Europe orientale, ce qu'expliquent le renom personnel de Krumbacher et l'intérêt qui s'attache pour les peuples balkaniques aux questions d'histoire et de philologie byzantines. Le séminaire compte donc à peu près régulièrement des membres grecs, bulgares, roumains, serbes; en revanche, tout au moins pendant ce semestre, aucun Russe, aucun Français; le reste se compose d'Allemands. En général ces étudiants ne fréquentent pas le séminaire pendant plus de deux semestres. Seuls deux membres du séminaire sont attachés à l'enseignement de Krumbacher depuis plusieurs années : le Dr Paul Marc, le bibliothécaire du séminaire, qui a récemment publié, comme introduction aux Diplômes grecs de l'Association internationnale des Académies, un regeste des éditions de diplômes byzantins, et le Dr Paul Maas, qui a écrit dans la *Byzantinische Zeitschrift* quelques études de métrique appréciées. Enfin le séminaire est encore fréquenté par quelques ecclésiastiques, notamment des jésuites hollandais envoyés ici pour le compte des Bollandistes.

Pour décrire le fonctionnement du séminaire de Krumbacher durant ce semestre, le meilleur moyen, ce me semble, est d'en faire connaître la physionomie même, en rapportant simplement les notes que j'ai prises au cours de quelques-unes des séances auxquelles il m'a été possible d'assister.

1° *23 novembre 1904*. — Au début de la séance, Krumbacher examine et discute les desiderata concernant la bibliothèque et qui sont consignés sur un registre *adhoc*; on décide, entre autres, l'acquisition du t. III de l'*Epopée byzantine* de Schlumberger.

Présentement Krumbacher a mis à l'étude diverses questions se rapportant aux *Hymmes de Romanos*. La plus grande partie de la séance d'aujourd'hui est consacrée à une exposition de l'un des vétérans du séminaire sur la métrique dans les hymnes de Romanos ; le maître reprend ensuite, pour la préciser sur plusieurs points, l'exposition de

l'étudiant. Enfin les dernières minutes sont employées à lire un fragment de Romanos dont les membres du séminaire ont sous les yeux la reproduction en phototypie et que Krumbacher leur avait demandé de transcrire pour la séance d'aujourd'hui.

2° *30 novembre 1904*. — Un étudiant rend compte d'un mémoire du professeur Goejé, de Leyde, sur l'orignine de la composition du feu grégeois ; Krumbacher, dans le commentaire qui suit cette exposition, s'attache surtout à discuter et à réfuter les assertions de M. Berthelot dans un article de la *Revue des Deux Mondes* sur le même sujet et finit par se rallier aux conclusions du professeur hollandais.

Suit une communication de Krumbacher sur la musique dans les hymnes de Romanos ; il utilise, à cet égard, le tome III des *Neumenstudien* d'Oscar Fleischer (Berlin, 1904), qui est consacré à la notation musicale des Byzantins (*Spätgriechische Notenschift*) ; cet ouvrage permet de corriger quelques-unes des erreurs que l'on a longtemps propagées sur cette question, erreurs qui sont dues surtout, comme le remarque Krumbacher, à l'influence des livres d'Ambros et à l'ignorance du clergé grec moderne, trop souvent incapable de déchiffrer les notations byzantines.

On revient enfin à la métrique des hymnes de Romanos (les exemples choisis sont tirés du ms Patm. 212, f° 200 v°).

3° *7 décembre 1904*. — On reprend tout de suite le « Haùpthema » du séminaire, avec une communication sur la valeur relative des différents procédés permettant de reproduire par l'imprimerie une strophe de Romanos, en marquant les vers, les césures, etc. Comme on n'arrive pas à se mettre d'accord sur cette question qui ne peut d'ailleurs se trancher que par la pratique, Krumbacher décide de faire imprimer aux frais du séminaire un certain nombre de strophes de Romanos selon tous les procédés possibles, de façon à juger ainsi de l'effet produit. — Suite de l'exposition sur la métrique de Romanos : on finit par établir le schéma d'une strophe de cet auteur envisagée à ce point de vue.

Il est inutile, pensons-nous, de rendre compte d'un plus grand nombre de séances du même genre pour se faire une idée de l'activité du séminaire de philologie byzantine de l'Université de Munich.

Ajoutons que l'enseignement du professeur Krumbacher, dans son séminaire, plus encore que dans ses cours proprement dits, est aussi peu « magistral », aussi peu solennel que possible : sa parole est toujours alerte, spirituelle, familière et libre ; à chaque instant il donne carrière à son ironie mordante et lance un trait qui provoque le rire de son auditoire. Ce caractère extrêmement vivant de l'enseignement de Krumbacher a frappé tous ses auditeurs d'occasion et c'est sur cette impression que je veux terminer ces quelques notes sans prétention sur l'organisation et le fonctionnement de l'un des séminaires les plus réputés de l'Université de Munich.

S. Blum.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT

A LA

CONTRE-ASSURANCE UNIVERSITAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 AVRIL 1906

Conformément aux statuts, l'assemblée convoquée par des lettres envoyées vingt jours à l'avance est tenue le *vendredi 6 avril* dans les salons du ministère de l'Instruction publique sous la présidence de Mme Marion, vice-présidente, en l'absence de M. Brouardel, excusé.

Etaient présents : MM. Bourgeois, Depinay, Gallouedec, Sevin, Leblanc, Lieure, Douchez, Combette, Reynier, Roton, Delmas, Berget, Cornély; excusés, MM. Marcel Bernès, Cadillon, Picard, Kuhn, Fèvre, Carton, Belot et Brochet.

Il est procédé d'abord au dépouillement des votes pour l'élection de vingt membres du conseil d'administration, à la place des membres sortants de la première série désignés par le sort dans l'assemblée d'avril 1903. Le vote par correspondance étant admis, le bureau, après avoir constaté sur une liste d'émargements le nombre total des votants, 264, a décacheté les enveloppes et proclamé les résultats suivants :

Mme Kergomard, inspectrice générale de l'instruction publique,	262	voix.
M. Kuhn, professeur au collège Chaptal,	263	—
M. Larnaude, professeur à la Faculté de droit, Paris,	263	—
M. Leblanc, inspecteur général de l'enseig. primaire,	263	—
M. Liard, recteur de l'Académie de Paris,	262	—
M. Lechantre, secrétaire général de l'Association amicale de l'Aisne,	263	—
M. Lorel, président de l'Association amicale de l'Orne,	263	—
Mme Marion, directrice de l'Ecole normale de Sèvres,	263	—
M. Mathieu, professeur au lycée Louis-le-Grand,	264	—
M. G. Monod, membre de l'Institut,	262	—
M. Murgier, membre du Conseil supérieur, directeur d'école à Versailles,	260	—

M. Perrot, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscript. et belles-lettres,	263	voix.
M. Picavet, secrétaire du collège de France,	263	—
M. Reynier, maître de conférences à la Sorbonne,	263	—
M. Robineau, censeur au collège Rollin,	263	—
M. Lieure, sous-économe du lycée Hoche,	262	—
M. Boudier, proviseur du lycée de Nîmes,	262	—
M. Hauser, professeur à l'Université de Dijon,	262	—
M. Poincaré, inspecteur général de l'instruction publique,	262	—
M. Picard, professeur au collège Rollin,	263	—

Voix diverses : MM. Vion, 1 ; Hennequin, 1 ; Flandre, 1.

La présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux membres élus : il donne aussitôt la parole à M. Emile Bourgeois, secrétaire général, pour la lecture du *Compte rendu moral* de l'Association pendant l'année 1905 :

« L'année dernière, à pareille date, l'Association comptait exactement 445 membres, vraiment attachés à l'œuvre par les services qu'ils en attendent, ayant souscrit un contrat selon nos conseils. Elle avait enregistré en un an 133 adhésions nouvelles. Cette année, l'Association avait inscrit vers la fin mars 594 contrats, ce qui pour la période d'année correspondante, indiquait un progrès de 149 membres. Si nous joignons à ce chiffre ie nombre de nos membres honoraires qui malheureusement tend à diminuer chaque année, nous nous trouvons au bout de notre 4e année d'exercice, plus de 640 membres, ce qui commence à devenir un groupement solide et important.

C'est surtout à votre trésorier qu'il appartiendra de mettre en lumière les résultats de cet accroissement d'adhérents et les avantages qu'il promet ou procure à la mutualité.

Je constate que toujours parmi nous les défections sont très rares : en 1904, une seule démission ; une seule également en 1905. Et voilà pourtant la seconde année que nos membres inscrits en 1902 et 1903 ne sont plus tenus par nos statuts d'acquitter la prime annuelle. Tous, sauf deux, l'ont acquittée à première vue.

Le nombre des décès cette année s'est quelque peu accru ; c'était fatal, du moment que l'Association s'augmentait. Sur l'exercice 1905, nous avons perdu deux membres : un professeur de collège et un instituteur ; et depuis le début de cette année 1906, deux membres également. Les exercices 1902, 1903, 1904 ne nous avaient donné qu'une moyenne d'un décès par an. Mais nous n'étions alors que de 250 à 350 environ. Nous sommes près de 600 actuellement ; ce qui tendrait à donner une moyenne de 3 à 4 décès pour 1.000 au lieu de 10/000, primitivement établis ou prévus.

La meilleure preuve d'ailleurs que cette proportion est relativement faible, c'est que, comme vous le montrera notre trésorier, le rendement de la mutualité dépasse singulièrement, par un phénomène inverse, nos prévisions. Il se pouvait faire qu'il ne donnât pas toujours les résultats annoncés, et toutes nos mesures étaient prises pour que nos adhérents n'eussent pas à en souffrir. L'exercice 1905, au lieu de rester ainsi en dessous des prévisions, les dépasse, et de plus du double. Au lieu de

5.000 fr., promis ou prévus ; le rendement de la contre-assurance donnera plus de 10.000 fr.

J'énumérerai, comme les années précédentes, les différentes catégories de fonctionnaires dont se compose la Société.

Pour l'enseignement supérieur, 16 membres ; en progrès très lent de 3 sur l'an dernier : 16 au lieu de 13.

Pour l'administration, 7 membres, en progrès aussi.

La majorité appartient toujours au personnel de l'enseignement primaire qui comprend 428 membres sur 594 de l'ensemble, soit les 3/4 exactement comme l'année dernière, et se décompose ainsi :

76 institutrices.	12 inspecteurs primaires.
289 instituteurs.	2 directeurs d'Ecoles normales.
9 directeurs d'Ecoles prim. sup.	13 professeurs —
1 directrice —	1 professeur de l'Ecole normale de Saint-Cloud.
13 professeurs d'Ecoles prim. sup.	2 économes d'Ecoles normales.
1 professeur, femme.	4 directrices —
1 directeur d'Ecole pratique.	3 professeurs, femmes d'Ec. norm.
1 professeur d'Ecole normale.	

L'enseignement secondaire nous fournit très régulièrement des adhérents, 120 au lieu de 110 l'an dernier. Le gain, dans cette catégorie, avait été plus fort en 1904, du double environ. Les adhérents se décomposent ainsi :

Enseignement des hommes : 5 proviseurs de lycées ; 4 censeurs ; 8 économes et personnel ; 60 professeurs de lycées ; 1 surveillant général ; 15 répétiteurs ; 5 principaux de collèges ; 21 professeurs de collèges ; 1 répétiteur de collège.

Enseignement des filles : 4 professeurs, directrices ou économes.

Nous signalons cette répartition à l'attention de nos adhérents, pour les déterminer à nous donner le plus largement possible leur concours. Une mutualité comme la nôtre ne peut compter, pour se développer, que sur l'efficacité de ses résultats et la propagande de ses membres.

C'est ainsi que s'augmentent, dans les départements, où nous avons d'abord établi notre action, nos cadres primitifs. Paris, la Seine et la banlieue nous ont fourni tout près de 100 adhérents, le sixième de nos membres ; c'est une proportion qui se maintient.

Nous comptons 32 adhérents dans la Côte-d'Or, 22 dans le Nord, 16 dans la Somme, en progrès dans ces régions où nous avions réussi dès le début.

Mais ce qui cette année devient frappant, c'est le nombre des départements qui nous fournissent une moyenne de 10 adhérents, soit 9, soit 11 ou 12 : l'Ain, 8 ; l'Aisne, 9 ; l'Ardèche, 9 ; les Bouches-du-Rhône, 11 ; le Calvados, 10 ; la Charente-Inférieure, 11 ; le Cher, 9 ; la Corse, 8 ; la Dordogne, 10 ; le Doubs, 9 ; le Finistère, 11 ; le Gard, 11 ; la Gironde, 12 ; l'Hérault et l'Indre-et-Loire, 8 ; le Jura, 13 ; le Loir-et-Cher, 10 ; le Loiret, 8 ; le Lot, 8 ; le Maine-et-Loire, 9 ; la Marne, 10 ; le Pas-de-Calais, 9 ; le Puy-de-Dôme, 8 ; la Saône-et-Loire, 14 ; la Haute-Vienne, 10. Il y a là 25 départements qui nous fournissent un nombre d'adhérents déjà égal à celui que nous enregistrions en mars 1903, dans 2 ou 3 départements considérés alors comme les plus ouverts à notre action :

Maine-et-Loire, Gard et Nord. Voilà la marque de notre progrès en 3 ans.

En voici une autre : il ne restera bientôt plus de départements où notre action ne se fasse sentir. Il n'en reste plus que trois vraiment résistants : la Creuse, les Côtes-du-Nord et la Savoie, et en outre le territoire de Belfort. En revanche, notre influence va s'étendant en Algérie, en Cochinchine, en Tunisie, au Sénégal : tout cela est singulièrement encourageant.

Nous voudrions que nos collègues des Facultée et aussi des Lycées répondissent un peu plus nombreux à notre appel. Nous espérons que la publication des résultats de l'exercice 1905, dont notre trésorier veut bien nous donner lecture, fera leur conviction et multipliera les adhésions.

Rapport de M. Depinay, trésorier

Messieurs,

Pour se conformer aux dispositions de l'article 9 de nos statuts, votre trésorier a l'honneur de vous exposer la situation financière de la Société d'encouragement à la contre-assurance universitaire et de vous présenter ses comptes.

CHAPITRE PREMIER

Situation de la Société au 31 décembre 1905

Le 4e exercice de la Société a pris fin le 31 décembre 1905. Il a donné les résultats suivants :

§ 1er. — *Recettes*

Il existait en caisse au 31 décembre 1904 un solde en espèces de.	4.613f43
Du 1er janvier 1905 au 31 décembre 1905, votre trésorier a encaissé :	
1° Pour solde du minimum du produit des cotisations de 1904, garanti par le Conservateur.	990 50
2° Déboursés de propagande faits en 1903 et 1904, et remboursés par le Conservateur à titre gracieux.	677 30
3° Subvention allouée gracieusement par le Conservateur sur frais de personnel	1.200 00
4° Subvention du département de la Seine-Inférieure. . .	100 00
5° Cotisations individuelles	520 00
6° Dernier versement sur rachat d'une cotisation. . .	25 00
7° Commission à 3 0/0 sur 62.611 fr. 33 qui forment le total des capitaux souscrits en 1905, en vertu de 154 contrats : 1878 fr. 13, soit une commission moyenne de 12 fr. 196 par contrat	1.878 34
A reporter.	10.004f57

Report	10.004f57
8° Et 67 fr. 52 remboursés par deux adhérents sur avances de primes, ci.	67 52
Total ensemble. . .	10.072f09

§ 2. — *Dépenses*

Du 1er janvier 1905 au 31 décembre suivant, votre trésorier a payé :

1° Pour frais de bureau	71f25
2° Pour frais de personnel	2.369 40
3° Pour frais de correspondance	284 75
4° Pour frais d'encaissement.	16 50
5° Pour frais de propagande.	587 55
6° Pour primes avancées à deux de nos adhérents . . .	71 32
Total.	3.400f77

§ 3. — *Balance*

En 1905, les recettes se sont élevées à	10.072f09
Et les dépenses à	3.400 77
Le solde en caisse au 1er janvier 1906 était ainsi de. . .	6.671 32
Mais à cette somme il y a lieu d'ajouter :	
1° 1.182 fr. 70, montant de la somme promise par le Conservateur peur atteindre le minimum de 3.000 francs garanti pendant cinq ans pour commission.	1.182 70
2° 587 fr. 55 remboursés à titre gracieux par le Conservateur depuis le 1er janvier 1906 pour frais de propagande faits en 1905, ci.	587 55
3° Et 3 fr. 80 reçus depuis le 1er janvier 1906 pour remboursement de solde d'avance de primes consentis en 1905 à deux de nos adhérents.	3 80
Total de l'Actif au 1er janvier 1906. . .	8.445f37

Le rapport soumis par votre trésorier à l'assemblée générale du 7 avril 1905 vous laissait espérer que votre actif disponible serait de 7.000 francs environ à la fin de votre quatrième exercice. Nos prévisions se trouvent ainsi notablement dépassées.

CHAPITRE II

Etat de la caisse au 20 mars 1906

§ 1er *Recettes effectuées depuis le 31 janvier 1905*

1° Reliquat en recette de l'exercice 1905	6.671f32
2° Subvention du Conservateur pour assurer le minimum de cotisations garanti pendant cinq ans.	1.182 70
A reporter	7.854f02

Report	7.854f02
3° Frais de propagande de 1905, remboursés à titre gracieux par le Conservateur.	587 55
4° Subvention du Conservateur sur frais de personnel . .	100 00
5° Solde de remboursement des primes avancées en 1905 .	3 80
6° Cotisations individuelles	420 00
7° Commissions sur contrats réalisés	521 61
8° Et versement opéré par le Conservateur pour former avec 4.000 francs prélevés sur les fonds disponibles de la Société la somme de 5.885 francs avancée conformément à nos statuts, à la veuve d'un de nos adhérents décédé .	1.885 00
Total des recettes . . .	11.371f98

§ 2. — *Dépenses faites depuis le 31 décembre 1905*

1° Frais de bureau.	3f80
2° Frais de personnel.	333 40
3° Frais de correspondance	98 50
4° Frais d'encaissement	7 20
5° Frais de propagande	80 35
6° Avances de primes concédées à deux de nos adhérents .	52 25
7° Et à la veuve d'un de nos adhérents du montant de la somme assurée à son profit par son mari décédé . . .	5.885 00
Total des dépenses. . .	6.460f50

§ 3. — *Balance*

Recettes	11.371f98
Dépenses.	6.160 50
Le solde en caisse au 20 mars 1906 était donc de. . . .	4.911f48

CHAPITRE III

Le nombre des contrats réalisés qui avait été en 1903 de 146 pour un chiffre de capitaux souscrits de 55.992 fr. 49 et qui était tombé en 1904 à 99 pour une somme de 32.736 francs est remonté en 1905 à 154 pour un capital total de 62.611 fr. 63. Non seulement nous avons reconquis le terrain perdu, mais nous avons encore dépassé les résultats de l'année 1903 et ceux de l'exercice 1902 qui, pour 142 contrats, avaient présenté une somme de capitaux souscrits de 63.845 fr. 36. Le fléchissement constaté en 1904 n'a donc été que momentané, comme vous l'avait du reste fait pressentir le dernier rapport de votre trésorier. Grâce à une active propagande, notre société a repris la marche en avant et le nombre des affaires en cours nous permet de penser que l'exercice 1906 sera au moins aussi satisfaisant que l'exercice clos le 31 décembre dernier.

Malgré le relèvement du chiffre de nos commissions, qui, en 1904, de 982 fr. 08, est passé à 1.878 fr. 34 en 1905, nous ne devons pas perdre de vue la nécessité absolue de la constitution d'un fonds de réserve important.

Les cotisations de nos membres honoraires, les subventions départementales et nos commissions sur contrats réalisés forment les seules ressources sur lesquelles nous sommes légitimement en droit de compter. Le total en est encore bien inférieur au montant de nos dépenses, qui cependant sont restreintes au strict minimum. Les subventions que nous alloue le Conservateur pour garantir une somme déterminée de commissions, et à laquelle nous n'avons plus droit, d'après notre convention, que pour l'année 1906, et les subventions qu'il nous accorde à titre gracieux sur frais de personnel et pour remboursement de nos déboursés de propagande nous ont rendu les plus grands services. Mais il importe pour nous de parvenir à assurer le fonctionnement normal de la Société à l'aide de nos propres moyens, et nous ne pourrons y arriver que si le nombre des contrats réalisés augmente d'une manière sensible dans un avenir prochain.

Cette observation est d'autant plus essentielle que nous n'avons touché en 1905 que 100 francs pour une subvention départementale contre 400 francs encaissés en 1904, et que les cotisations individuelles qui étaient en 1905 de 580 francs, ne paraissent pas avoir dépassé 450 francs en 1906. Votre trésorier ne croit pas être importun en appelant votre attention sur ce point et en vous recommandant de recruter de nouveaux membres honoraires, et de prier les Conseils génereraux d'ouvrir aux budgets départementaux quelques crédits en notre faveur.

Nos dépenses pour frais de bureau, de personnel, de correspondance, d'encaissement et de propagande se sont élevés en 1905 à 3.329 fr. 45 contre 3.382 fr. 95 en 1904 et contre 3.158 fr. 47 en 1903, Il ne nous semble pas possible de les réduire.

CHAPITRE IV

Prévisions de recettes et de dépenses

Les chiffres qui précèdent permettent à votre trésorier d'établir de la manière suivante. mais seulement à titre d'indications et sous les plus expresses réserves, les prévisions de nos recettes et de nos dépenses pour l'année courante, c'est-à-dire de notre cinquième exercice.

§ 1er. — *Recettes*

1° Actif disponible au 1er janvier 1906	8.445f37
2° Subventions départementales et cotisations individuelles	550 00
3° Commissions et subventions de garantie du Conservateur	3.000 00
4° Contribution gracieuse du Conservateur aux frais du personnel	1.200 00
5° Et subvention du Conservateur pour frais de propagande.	700 00
Soit ensemble . . .	13.895f37

§ 2. — *Dépenses*

1° Frais de bureau.	200f00
2° Frais de personnel.	2.500 00
A reporter.	2.700f00

Report	2.700'00
3° Frais de correspondance	400 00
4° Frais d'encaissement	20 00
5° Frais de propagande	700 00
6° Intérêts d'avances par le Conservateur.	500 00
7° Avances pour primes aux adhérents.	300 00
8° Imprévu	275 37
Total	4 895'37

§ 3. — *Balance*

Prévisions de recettes	13.895'37
Prévisions de dépenses	4.895 37
Solde	9.000'00

Notre fonds de réserve s'élèvera donc vraisemblablement en janvier 1907 au capital de 9.000 francs environ. C'est un chiffre des plus encourageants qui doit nous rassurer sur la vitalité et sur l'avenir de notre société.

CHAPITRE V

Résultats de la mutualité

Du 1er janvier 1902 au 30 mars 1906, notre société a fait réaliser 590 contrats. Pendant ces quatre ans et trois mois, nous n'avons eu à déplorer parmi nos adhérents assurés que sept sinistres.

Pour vous permettre de vous rendre un compte exact des avantages merveilleux de la mutualité, notre trésorier vous demande la permission de résumer brièvement les résultats des contrats de nos adhérents décédés.

Un décès s'est produit en 1902, c'est-à-dire dans le courant de notre premier exercice. La veuve de l'assuré qui n'avait eu naturellement à acquitter qu'une prime, soit 20 fr. 52, a touché 1.900 francs.

En 1903, un autre de nos adhérents est décédé. Il avait payé pour une prime et demie 66 fr. 72. La somme assurée était de 3.540 francs; mais par suite du jeu de la mutualité, la veuve bénéficiaire a encaissé 5.424 fr. 58.

Un seul décès a eu lieu en 1904. Le souscripteur avait versé deux primes, s'élevant ensemble à 108 fr. 29. D'après le contrat, il revenait aux ayants droit 5.000 francs. Le rendement de la répartition a porté cette somme à 5.618 fr. 34.

Deux de nos adhérents sont décédés en 1906. Le premier avait payé une seule prime de 32 fr. 26 sur un contrat qui donnait au bénéficiaire droit à la somme de 3.060 francs, et le second avait versé pour deux primes et demie 22 fr. 60 sur un contrat en vertu duquel il revenait à la veuve 850 francs. Or, ces deux contrats font partie de la répartition de 1905 qui, d'après les prévisions actuelles, que l'on peut considérer comme très approximativement exactes, promet un rendement de plus de 10.000 francs par unité de mise, soit pour 5.000 francs, de sorte que le

bénéficiaire du premier contrat recevra environ 3.060 francs en plus des des 3.060 francs qu'il a déjà touchés, soit ensemble 6.120 francs et la veuve du second assuré environ 850 francs en plus des 850 francs qui lui ont déjà été remis, soit ensemble 1.700 francs.

Enfin deux décès nous ont été signalés pour le premier trimestre de 1906. Pour quatre primes payées et représentant ensemble 260 fr. 16, la veuve du premier assuré a déjà reçu, d'après les termes du contrat, 5.885 francs; et pour deux primes payées et formant ensemble 76 fr. 30 les ayants droit du second assuré bénéficient d'une somme de 3.500 francs. Ces deux derniers contrats seront compris seulement dans la répartitien de 1907, dont il est impossible aujourd'hui de prévoir même approximativement le taux.

Il peut être bon d'ajouter que, grâce aux avances consenties par la Société sur son fonds de réserve, conformément aux statuts, les bénéficiaires ont, dans un délai de quinze jours à trois semaines au plus après notification du décès à notre bureau, touché le montant de la somme assurée par leurs contrats à nos adhérents.

CHAPITRE VI

Résumé

En résumé, les résultats de la mutualité vous montrent avec évidence les avantages considérables que la Société d'Encouragement à la contre-assurance universitaire met à la disposition des membres des divers ordres de l'enseignement.

D'autre part, la situation financière de notre société est bonne. Mais nous ne devons rien négliger pour l'améliorer encore. L'augmentation des subventions départementales et des cotisations individuelles, et surtout l'accroissement rapide du nombre des contrats réalisés nous permettent de former le fonds de notre réserve nécessaire au fonctionnement durable et au développement progressif de l'association. Nous devons espérer qu'une propagande de plus en plus efficace, des conférences fréquentes et des publications répandues à profusion assureront d'une manière définitive notre avenir.

Après la lecture de cet exposé financier, la Présidente met aux voix l'approbation des comptes pour l'exercice 1905, qui sont approuvés à l'unanimité.

La parole est aux membres de l'assemblée pour l'échange d'observations utiles au développement de l'œuvre. M. Berget attribue le nombre relativement restreint des souscripteurs dans l'enseignement secondaire au ralentissement de l'avancement dans les classes. Il espère que la situation s'améliorera prochainement et pense qu'il serait alors très utile à cette époque de renouveler l'appel de la société. Il pense aussi qu'il y aurait lieu de faire appel aux universitaires qui font partie du Parlement et des Conseils généraux.

Enfin M. l'inspecteur général Leblanc propose de ne pas négliger les insertions dans la presse pédagogique, qui s'est toujours montrée dévouée à notre œuvre.

La séance est levée à six heures.

CHARTISTES ET ARCHIVISTES

On sait que le ministre de l'instruction publique a institué, l'an dernier, une commission extraparlementaire pour préparer une réforme des archives et des bibliothèques.

Cette commission a abouti à des projets fort intéressants.

Elle s'était divisée en deux sous-commissions, l'une des bibliothèques, présidée par M. Léopold Delisle, l'autre des archives, présidée par M. Cochery, député. Aux séances de chaque sous-commission, tous les membres de la commission étaient convoqués, et la plupart ont assisté en fait aux unes et aux autres, si bien que les projets des sous-commissions se trouvent être, en réalité, ceux de la commission, assez définitifs, par conséquent, pour qu'on puisse en parler au public.

Je laisse de côté pour l'instant la question des bibliothèques. Voici ce qu'il y a d'essentiel dans le projet sur les archives et les archivistes.

On a indiqué divers moyens d'assurer les versements, soit aux archives départementales des papiers des diverses administrations, soit aux archives nationales des papiers historiques des ministères, mais en laissant subsister, comme autonomes et ne versant pas, les archives spéciales des ministères des affaires étrangères, de la guerre, des colonies. Un quatrième ministère, celui de la marine, garde une situation mixte : il verse certains documents et il en garde d'autres.

Mais c'est surtout pour le personnel des archivistes départementaux que le projet de la commission innove.

Nommés aujourd'hui par les préfets, sur une liste de candidats dressée par le ministre de l'instruction publique, ou plutôt par le seul directeur des archives, sans même que les inspecteurs généraux soient appelés à faire valoir les droits des candidats, les archivistes départementaux seront désormais nommés, si le projet de la commission est adopté, par le ministre de l'instruction publique, après avis d'un comité consultatif siégeant à Paris et du préfet du département intéressé.

(1) Article de l'*Aurore* du 16 avril 1903. Nous avons reproduit cet article en raison même des communications qu'il a provoquées (*N. de la Réd.*).

Aujourd'hui, le traitement des archivistes, entièrement départemental, ne forme point une dépense obligatoire, et il y a des conseils généraux qui ne donnent même pas de quoi vivre à ces fonctionnaires d'élite, quoiqu'ils soient souvent de vrais savants. Ainsi, dans le département de la Haute-Marne, le traitement de l'archiviste n'est que de 2.000 francs.

Ayant eu l'honneur d'être nommé rapporteur de la sous-commission des archives, j'avais proposé de rendre la dépense obligatoire et d'assimiler, pour le traitement, les archivistes aux chefs de division de la préfecture.

La sous-commission a fait mieux encore. Elle a proposé au ministre un projet de loi où il y aurait cet article : « Le traitement de début des archivistes départementaux est inscrit au budget de l'Etat (ministère de l'instruction publique). Les départements concourent à la dépense par une contribution qui a le caractère de dépense obligatoire et qui ne peut être inférieure à 3.000 francs pour les préfectures de 3e classe ; 4.000 francs pour celles de 2e classe ; 5.000 francs pour celles de 1re classe. Cette contribution est inscrite parmi les recettes de l'Etat en atténuation des dépenses ».

Sur ces points, on s'est mis aisément d'accord, et MM. les députés Beauquier et Gabriel Deville, auteurs de projets de loi analogues, se sont ralliés sans difficulté aux décisions de la sous commission. Mais la discussion a été vive quand on a abordé la question du privilège ou monopole de l'Ecole des Chartes.

Actuellement, pour être nommé archiviste départemental, il faut être pourvu du diplôme d'archiviste-paléographe, et ce diplôme n'est délivré que par l'Ecole des Chartes. On ne peut donc être archiviste départemental, si l'on n'est ancien chartiste.

Or, l'Ecole des Chartes, fondée en 1821, pour honorer le moyen âge catholique par des recherches érudites, a toujours été, depuis sa fondation, un institut d'histoire du moyen âge, ou plutôt un institut des sciences auxiliaires de l'histoire du moyen âge.

Dans ce domaine restreint et spécial, l'Ecole des Chartes a rendu les plus grands services. L'érudition médiévale, ç'a a été la gloire et l'utilité de cette école. On y a enseigné à bien appliquer à une époque les procédés de la méthode historique.

Les jeunes gens qui sortent de là savent parfaitement classer les papiers du moyen âge ; ils savent mal classer les papiers du dix-neuvième siècle. La seule leçon par semaine qui leur est faite sur le « service des archives » est insuffisante pour cela, si distingué que soit le professeur. Quant au cours d'institutions, fait par un seul homme pour toute l'histoire de France, il est forcément superficiel pour les parties où ce professeur n'est pas spécialement compétent. Or, plus l'on va, plus les papiers modernes et contemporains s'accumulent dans les archives, et il arrive ainsi que les archivistes n'ont pas appris à s'acquitter de la partie la plus considérable de leur tâche. Chaque jour, je relève des preuves de l'ignorance

de plusieurs d'entre eux en histoire moderne et contemporaine. Ils sont obligés de passer les premières années de leur carrière à apprendre toute une partie de leur métier, et la plus vaste, et à l'apprendre loin des livres utiles et des instruments de travail.

J'ajoute qu'un enseignement qui est surtout médiéval est peu propre à former des hommes modernes, et tout le monde sait qu'il y a des chartistes qui ont l'esprit peu moderne.

La sous-commission a donc voté, après un débat très animé et très instructif, la suppression du monopole de l'Ecole des Chartes.

Elle a proposé d'instituer un « certificat d'aptitude aux fonctions d'archiviste », qu'on obtiendra en passant un examen devant un jury dont les membres seront nommés, pour chaque session, par le ministre de l'instruction publique.

Il sera nécessaire d'être pourvu de ce certificat pour être nommé à un poste d'archiviste, non seulement aux archives nationales ou départementales, mais encore dans les archives communales importantes et qui, par un accord avec les maires, auront été « classées », par décret, et aussi dans les archives des différents ministères.

C'est le vrai principe démocratique, de ne confier les fonctions qu'aux gens compétents. Le projet nouveau n'applique pas ce principe aux seuls archivistes proprement dits, mais au personnel supérieur des archives : dorénavant nul ne pourra être nommé inspecteur général des archives, s'il n'a exercé la fonction d'archiviste pendant dix années. Quant au directeur des archives nationales, qui continuera à avoir dans ses attributions le service des archives départementales et communales, il devra être choisi, à l'avenir, parmi les archivistes ayant au moins dix ans de service, soit dans les archives, soit dans l'enseignement supérieur.

Faire prévaloir les titres scientifiques sur la faveur et sur la fantaisie, garantir l'indépendance des archivistes, donner à l'Etat les moyens d'exciter leur zèle, concilier le double caractère départemental et national des archives de nos départements, conserver et illustrer les monuments des origines et du développement de notre démocratie, voilà quels desseins ont inspiré les travaux de la commission extraparlementaire.

M. Briand a maintenant des éléments utiles pour un projet de loi et pour des décrets. La question du traitement des archivistes, c'est l'affaire d'un projet de loi. Tout le reste, y compris la suppression du monopole de l'Ecole des Chartes, c'est l'affaire d'un décret, dont la formule est déjà toute prête, et qui sera accueilli avec faveur par toutes les personnes instruites que n'aveugle pas l'esprit de corps.

A. Aulard.

Réponse à M. Aulard

La sous-commission dont M. Aulard a été le rapporteur a entrepris de mener de front deux tâches différentes, n'ayant entre elles aucun rapport étroit, l'amélioration du sort des archivistes, la réforme de l'Ecole des Chartes.

Sur le premier point le projet de loi, à la fois prudent et efficace, qu'elle a préparé ne mérite que des éloges. Il rencontrera, il faut l'espérer, une approbation générale.

Il en va tout autrement de l'autre partie de ses travaux. La sous-commission, sans le vouloir expressément, aboutit en fait à la suppression, tout au moins à la déchéance de l'Ecole des Chartes. En faisant du diplôme d'archiviste-paléographe un morceau de parchemin dépourvu de sanction, en superposant à l'Ecole un concours auquel il est possible de se présenter sans avoir passé par son noviciat, elle rend impossible son fonctionnement normal.

Plaçons-nous en face de la réalité : le chartiste n'est admis qu'à la suite d'un concours (1) ; il est obligé de subir six examens semestriels dans lesquels chaque matière fait l'objet d'un double contrôle écrit et oral ; il est tenu à l'assiduité ; il doit exécuter les travaux écrits, faire les explications de textes que lui prescrivent ses professeurs.

Autre tableau : le licencié, puis diplômé d'histoire n'est soumis à aucune épreuve à l'entrée de la Faculté sinon à l'exhibition du nouveau baccalauréat passe-partout ; il ne subit en cours d'études que deux examens d'un caractère beaucoup moins probant que ceux de l'Ecole. Si les professeurs de la Faculté manifestent l'outrecuidante prétention d'obtenir des explications de texte et des travaux écrits, il est permis à l'étudiant de n'en rien faire. Il lui est même loisible, candidat à la licence, candidat au diplôme, de ne point mettre les pieds à la Faculté des lettres ; et il n'existe aucun moyen légal de l'y contraindre, car, par une anomalie unique au monde, nos Facultés des lettres n'ont point de « scolarité ». Enfin le diplômé, d'après le nouveau projet, n'est tenu de justifier que de trois années d'études (2). Les chartistes, au moment de soutenir leurs thèses à la fin du mois de janvier, ont derrière eux 3 1/2 années de travail, et même 4 1/2, car la plupart d'entre eux ont consacré une année à se préparer à l'examen d'entrée. Le diplômé d'histoire soutient sa thèse (2) en juin : il n'a derrière lui que 3 années d'études (3). Il a donc gagné sur la majorité des chartistes presque la durée du service militaire *à ne pas passer par l'Ecole des Chartes* (3).

(1) L'épreuve revêt la forme d'un examen éliminatoire plutôt que d'un véritable concours — et cela est louable.

(2) J'admets que la valeur des thèses présentées au diplôme d'études est égale à celle de l'Ecole des Chartes. Les chartistes le nient avec passion. Espérons qu'ils ont tort, car autrement leur désavantage s'accentuerait encore.

(3) La Commission a introduit cette exigence de trois années sur la proposition de

Supposons, enfin, que le diplômé d'histoire échoue au concours des archives. Il lui restera la consolation de demander un poste de professeur dans un collège. Le chartiste auquel le même malheur arrivera n'aura pas cette ressource. Lui faudra-t-il user une 5e, une 6e année, à se préparer au concours ? Lui sera-t-il même permis de s'y représenter ?

Ainsi, du côté « diplômé » tous les avantages, du côté « chartiste » toutes les charges. Dans ces conditions il y aurait conscience d'engager un jeune homme à se présenter à l'Ecole des Chartes. Pour ma part je m'y refuserais. Au surplus, le vieux chartiste qui n'aurait pas ce scrupule en serait pour ses frais d'exhortation. Les candidats ont un flair admirable qui les dirige vers la ligne du moindre effort.

L'Ecole sera fatalement désertée et très vite. On objectera qu'elle aura toujours un public parce que son enseignement sera profitable même pour le concours. Sans doute, mais comme ses cours sont publics il est inutile de se faire recevoir élève pour les suivre. Dès la rentrée qui suivra la promulgation du décret projeté, les professeurs se verront en présence uniquement d'auditeurs libres. Quel avantage retirera de leur enseignement ce public hétéroclite ?

Que sera le concours superposé au diplôme d'archiviste-paléographe ? Nul ne le sait. Si son programme est le même que celui de l'Ecole des Chartes il constituera une superfétation ; s'il est inférieur une niaiserie (inutile de dire pourquoi). S'il est autre, fatalement l'Ecole des Chartes sera amenée à y préparer et son caractère d'établissement de haute culture sera dénaturé : nous aurons une nouvelle boîte à concours, chose dont le besoin se faisait, sans doute, vivement sentir.

Mais l'Ecole des Chartes a un *monopole* pour fabriquer des archivistes ! N'est-ce pas une chose intolérable ?

Pas plus intolérable que le monopole des Facultés de médecine qui, seules, ont le droit de faire des docteurs en médecine. Pas plus intolérable que le monopole des Facultés des lettres qui, seules, ont le privilège de faire des licenciés et des docteurs ès-lettres, etc. Il ne faut pas avoir peur des mots. Quel est l'intérêt de l'Etat ? S'assurer d'archivistes et d'érudits lui donnant le plus de garanties possibles de savoir professionnel et scientifique.

Entre le système actuellement en usage qui constitue le mode de sélection le plus perfectionné qui existe et le procédé grossier du concours l'hésitation n'est pas permise. Il est probable que cette idée bizarre

M. Gabriel Monod qui fit observer qu'on peut être licencié au bout d'un an, diplômé au bout d'une autre année ; si bien qu'on mettait en concurrence avec les chartistes ayant 3 ans 1/2 et même, en pratique, 4 1/2 d'études, de jeunes étudiants de Faculté n'ayant étudié — s'ils ont étudié — que 2 ans. Le désavantage pour les chartistes était trop écrasant. La Commission le comprit sans difficulté. Je crains seulement que sa proposition ne soit illégale car, je le répète, aucune scolarité n'est juridiquement exigible des candidats à la licence et au diplôme. Un recours, toujours à craindre, au Conseil d'Etat, pourrait faire avorter l'œuvre de la Commission. Pour égaliser vraiment les chances il faudrait exiger non point le diplôme mais l'agrégation d'histoire.

n'a été émise par certains que pour faire un pendant au concours préconisé par l'autre sous-commission, celle des bibliothèques. On n'a pas réfléchi que le concours (un examen eût mieux valu) peut se justifier à l'entrée de la carrière des bibliothèques à laquelle aucune école ne prépare spécialement et pour laquelle il est inutile — en vérité — qu'une école soit à créée. L'institution d'un concours pour les archivistes serait due à la manie si française de la fausse symétrie.

Je viens de dire que le *monopole* de l'Ecole des Chartes n'a rien que de juste. Si on veut le supprimer, je ne vois, en bonne justice, aucune raison pour maintenir aux Facultés le *privilège* de la collation des grades. Il est cependant un monopole qui, lui, ne se justifie plus : le recrutement du corps professoral parmi les seuls chartistes — et celui-là on ne l'a pas attaqué. A tort me semble-t-il. Si ce privilège a été le salut de cet établissement, dont autrement les rhétoriciens auraient fait leur proie — il n'a plus raison d'être aujourd'hui que l'esprit des Facultés des lettres est rénové. Je trouverais bon que la fusion se fît peu à peu avec le personnel des Facultés des lettres de Paris et aussi des Facultés de province.

Au fond, le procédé du concours superposé à l'Ecole des Chartes n'est envisagé avec tant de complaisance que parce qu'on espère brider ainsi le personnel enseignant de l'Ecole et annihiler le Conseil de perfectionnement. On espère que ce jury forcera les candidats à délaisser le Moyen-Age et à s'occuper de l'époque moderne. On dit : « un enseignement qui « est surtout médiéval est peu propre à former des hommes modernes et « tout le monde sait qu'il y a des charistes qui ont l'esprit peu moderne ». Tout le monde sait aussi qu'il y a des professeurs de Faculté, même parmi les historiens, qui partagent ce travers. L'argument est faible : il surprendra, j'en suis certain, les quatre ou cinq collègues de M. Aulard qui sont ou ont été des médiévistes. Parmi les chartistes — je ne veux pas parler des vivants — il eût fort étonné mes chers maîtres et amis, Arthur Giry et Auguste Molinier qui, pour avoir consacré leur vie à la période la plus reculée du Moyen-Age, se croyaient, tout de même, des esprits « modernes ». M. Aulard jugerait-il de la « modernité » des esprits d'après la chronologie des matières enseignées ?

Un autre argument vaut mieux : « Plus l'on va, plus les papiers moder« nes et contemporains s'accumulent dans les archives et il arrive ainsi « que les archivistes n'ont pas appris à s'acquitter de la partie la plus con« sidérable de leur tâche. Chaque jour je relève des preuves d'ignorance de « plus d'un d'entre eux en histoire moderne et contemporaine » (1). Cette phrase n'est pas entièrement juste parce que le classement des papiers modernes présente moins de difficultés que celui des fonds anciens et qu'un archiviste rompu aux obstacles du Moyen-Age se mettra rapidement au courant en vertu de l'adage que, qui peut le plus peut le moins. Elle n'est pas non plus entièrement équitable car, tout de même, à qui sont

(1) M. A. n'en relève sans doute point chez les licenciés et même les diplômés et agrégés d'histoire.

dus les inventaires d'archives modernes — trop rares je le veux bien — sinon aux chartistes ?

Ces réserves faites, il faut accorder à l'auteur qu'il a raison quand il proteste contre le part trop exclusive accordée au Moyen-Age par certains érudits sortis de l'École des Chartes. En fait, cette Ecole est devenue (1), surtout pour les sciences auxiliaires, l'Institut de l'Histoire de France. Si elle veut justifier son existence, voilà ce qu'elle doit faire valoir. Elle doit protester qu'elle s'intéresse à *toute* l'histoire de notre pays (2). Elle doit demander que son enseignement ne soit pas mutilé (3), que le caractère encyclopédique qu'il revêt déjà soit au contraire accentué.

Pour adapter l'Ecole des Chartes aux besoins actuels point n'est besoin d'un concours qui, d'ailleurs, laisserait intacts les inconvénients du présent système ou même les aggraverait en semblant confiner de force l'Ecole dans le Moyen-Age. Il suffit de titulariser comme professeur d'archivistique et de droit administratif le chargé de cours et de dédoubler les chaires d'Institutions politiques et de Sources (4).

(1) La phrase « fondée en 1821 pour honorer le Moyen-Age catholique » est encore une injustice. L'Ecole des Chartes de 1906 ne ressemble pas plus, que dis-je, ressemble certes beaucoup moins, à l'École de 1821, que la Faculté des lettres de 1906 à celle de 1821.

(2) Pourquoi l'Ecole des Chartes ne fait-elle pas savoir qu'un grand nombre de ses thèses échappe totalement au Moyen-Age ? Je viens de faire le calcul pour les quinze dernières années (1892-1906). Sur un total de 213 thèses soutenues (histoire, archéologie, institutions), 51 traitent de l'époque « moderne », 117 portent sur le Moyen-Age, 45 s'étendent à la fois sur le Moyen-Age et l'époque moderne. Dans le tableau ci-dessous j'ai été partial, car j'ai compris dans le Moyen-Age les règnes de Louis XI, de Charles VIII, de Louis XII : j'ai donc prolongé d'un bon demi-siècle cette période. Si je l'avais terminée, comme c'est l'habitude, avec le règne de Charles VII, le nombre des thèses exclusivement médiévistes serait descendu au-dessous de 50 0/0 du total. On le voit, dire que l'Ecole des Chartes est exclusivement moyen-âgeuse constituerait une assertion surannée.

Promotions	Moyen-Age	Moderne	Mixte	Total
1892	8	2	2	12
1893	4	4	3	11
1894	7	3	1	11
1895	6	1	4	11
1896	6	1	1	8
1897	7	6	1	14
1898	10	2	4	16
1899	8	3	5	16
1900	5	6	6	17
1901	8	6	2	16
1902	6	4	2	12
1903	10	3	2	15
1904	10	4	5	19
1905	10	4	3	17
1906	12	2	4	18
	117	51	45	213

(3) Il ne faut pas oublier que dans les départements où il n'existe pas de Faculté l'archiviste est souvent le seul homme formé aux méthodes scientifiques qui puisse guider les travailleurs locaux. Il doit donc être paléographe, diplomatiste, mais aussi archéologue, mais aussi philologue, au moins un peu. Mutiler un ou plusieurs enseignements actuels ou faciliter l'examen d'entrée (par la suppression du latin par exemple) serait mettre l'archiviste en tel état d'infériorité que, forcément, toute la partie ancienne de notre histoire devrait être abandonnée au clergé. Est-ce cela que l'on veut ?

(4) M. A. a oublié l'enseignement des sources de l'Histoire de France, qui, pour la for-

Cette réforme se heurte à un double obstacle : 1° l'entêtement aveugle d'un groupe de chartistes férus du Moyen-Age et qui sont peut-être les pires ennemis de leur Ecole ; 2° le manque de fonds.

Ni l'un ni l'autre de ces obstacles n'est sérieux. On viendra facilement à bout du premier en montrant à l'ensemble des professeurs, élèves et anciens élèves de l'Ecole des Chartes, qu'on ne veut que du bien à cet établissement et en le prouvant sincèrement en abandonnant l'incohérent projet de concours. Du second — en supprimant un ou deux des nombreux doubles emplois de la Faculté des lettres aussitôt que l'occasion s'en présentera. Avec le coût d'une seule chaire de la Faculté on peut parfaitement créer deux postes « modernes » à l'Ecole des Chartes et, en outre, transformer en chaire un des cours auxiliaires.

D'autres mesures, moins importantes, louables cependant, devraient être prises : diminuer le nombre excessif des membres de l'Institut faisant partie du Conseil de perfectionnement et les remplacer par autant de professeurs de la Faculté des lettres, chartistes ou non, — obliger les élèves à suivre à la Faculté des lettres des cours généraux d'histoire médiévale et d'histoire moderne, quand cette Faculté se décidera à organiser un enseignement de ce genre. Ce jour viendra peut-être. Un des promoteurs les plus zélés de la rénovation de la Faculté des lettres de Paris, sincèrement désireux de la tirer de l'état d'anarchie où elle se débat, me disait dernièrement qu'il ne désespérait pas qu'on pût réussir à y organiser l'enseignement « sur le modèle de l'Ecole des Chartes ». Laissons-nous aller à ce bel espoir.

Je viens de raisonner dans l'hypothèse qu'on voulait sincèrement le maintien de l'École des Chartes, tout en prenant involontairement les mesures les plus efficaces pour la ruiner. Je crois bien vraiment qu'on n'ose prendre une décision radicale, qu'on hésite à étouffer une chose qui vit, une Ecole, qui, en somme, nous fait honneur, une des trop rares institutions françaises qui soient connues et admirées à l'étranger (1). Mais, si pour baillonner des protestations justifiées, on obtenait de l'incompétence d'un homme politique un décret brutal et hâtif, on donnerait lieu de croire que les raisons que nous venons de discuter ne sont que des prétextes. Mieux vaudrait alors déchirer les voiles et endosser bravement la responsabilité de la seule mesure à prendre en bonne logique : la suppression de l'Ecole des Chartes (2). Pour l'hon-

mation de la critique historique, est capital. Il est clair qu'un seul homme ne peut suffire à la tâche d'indiquer et de critiquer même les principales sources depuis les origines jusqu'à 1900.

(1) Admirée à un point qu'on ne saurait croire et sans doute avec exagération. Un de mes collègues d'Amérique bien au courant du haut enseignement de l'Europe et de l'Allemagne en particulier, me disait l'année dernière qu'il estimait que l'Ecole des Chartes était en son genre le premier Institut du monde. C'est beaucoup dire, trop peut-être. Toutefois, il est bien certain que, si on la supprimait ou si on l'avilissait, ce serait dans le monde de l'érudition en Europe et aux Etats-Unis un cri de douleur et de réprobation.

(2) L'ennui c'est que cette mesure coûterait au budget. Il faudrait, en effet, verser les professeurs de l'Ecole à la Faculté et donner, au moins à ceux d'entre eux qui sont membres de l'Institut, le traitement d'un professeur titulaire, soit le double et davantage de ce qu'ils reçoivent à l'Ecole. On pourrait, il est vrai, les fusiller pour faire des économies.

neur de cet Institut la mort subite serait préférable à une longue et ignominieuse agonie.

Paris, le 20 avril 1906.

FERDINAND LOT.

*
* *

Monsieur le rédacteur en chef,

J'ai lu avec grand plaisir l'article de M. Aulard, parce qu'il annonce la suppression d'un des monopoles dont la *Société d'enseignement supérieur* n'a cessé, depuis sa fondation, de réclamer la disparition. S'inspirant de l'exemple de l'Ecole normale supérieure, dont les élèves, spécialement préparés à l'agrégation, se rencontrent au concours avec des jeunes gens qui ont suivi les cours d'une Faculté ou qui se sont formés seuls, elle a demandé qu'il en fût de même pour toutes les grandes Ecoles, en particulier pour l'Ecole polytechnique et les services civils réservés jusqu'ici aux premiers élèves de chacune de ses promotions. Je n'ai pas à examiner si le programme du nouveau concours favorisera les chartistes ou leurs concurrents (1). Je me borne à espérer que ce qui est proposé pour les archivistes se fera bientôt aussi pour toutes les fonctions, ingénieurs des ponts et chaussées, ingénieurs des mines, etc., départies actuellement après une série d'examens où ne peuvent figurer les jeunes gens qui, ayant fait les études requises, n'ont pas voulu se présenter à une école dont l'objet est surtout de préparer des officiers.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, les remerciements anticipés d'un vieux sociétaire qui vous prie de faire connaître sa lettre à nos confrères.

(1) C'est ce qu'examine M. Lot (*N. de la Réd.*).

COURS DE VACANCES

à l'Université d'Edimbourg

Comme instruments auxiliaires de l'enseignement supérieur, les cours de vacances qui se sont établis dans plusieurs centres en France, en Allemagne, en Suisse et en Angleterre deviennent de plus en plus importants. Je me propose de parler, un peu plus loin, des cours qu'on a établis à l'université d'Edimbourg, mais je voudrais noter tout d'abord quelques différences importantes qui existent entre les divers cours de vacances en général.

Tous ces cours dépendent plus ou moins du *genius loci*; il y en a qui sont de très courte durée, d'autres de durée plus longue. Il y en a qui visent surtout l'enseignement des sciences ; d'autres, même parmi les plus courts, qui effleurent aussi les langues mortes, l'histoire, la philosophie, la théologie et presque toutes les branches des connaissances humaines. Sans mépriser ces cours, on peut affirmer que les plus utiles de tous sont ceux dont le but spécial est l'enseignement des langues vivantes. Pourquoi cela ? N'y a-t-il pas mille autres matières aussi importantes? Sans doute. mais ce sont des matières qu'on peut étudier presque toutes dans les livres, dans les laboratoires ou chez soi, tandis que, pour bien apprendre une langue vivante, l'enseignement oral et un milieu vivant nous sont indispensables. Un seul professeur, quelque bon qu'il soit, ne nous suffit nullement. Pour être en état de bien comprendre la langue parlée et de la parler bien nous-mêmes, nous avons absolument besoin d'entrer en relation directe avec beaucoup de personnes instruites et d'entendre beaucoup de voix différentes. C'est là un besoin que ni l'école, ni l'Université, ni l'enseignement privé ne peut satisfaire. Erreur commune, mais très grave, c'est que beaucoup de personnes pensent apprendre une langue rien qu'en voyageant dans le pays où on la parle. Qu'est ce qu'on peut apprendre des hôteliers, des garçons, des cochers, des conducteurs de chemin de fer? Est-ce qu'on ne voit pas presque partout, comme des épouvantails, les écriteaux, « ici on parle français, hier spricht man deutsch, English spoken here ? »

Ce sont là des vérités très rebattues, des truismes, diraient les experts dans l'enseignement supérieur ; mais elles n'en méritent pas moins d'être réitérées, car les erreurs dont il a été question sont très répandues. Autre erreur, on ne distingue pas toujours assez nettement entre l'étude gram-

maticale, littéraire et philologique de la langue et l'étude de la langue comme on la parle et écrit actuellement, c'est-à-dire entre le côté historique et théorique et le côté pratique de la langue. Ces études sont toutes les deux de haute importance et au fond inséparables; mais la dernière est peut-être la plus difficile et la plus exigeante. On parle souvent des langues mortes et des langues vivantes comme si c'étaient deux êtres séparés, n'ayant aucun rapport l'un avec l'autre. La langue vivante est, pour ainsi dire, l'arbre vivant et visible qui s'élève au-dessus du sol ; mais on oublie trop souvent que les racines, quoique sous sol et invisibles, n'en sont pas moins vivantes. Comme l'arbre, chaque langue est en réalité un organisme vivant et indivisible, quoique par convention nous appelions ses racines mortes et sa partie supérieure vivante. Naturellement ce sont deux parties qu'on étudie dans des conditions et pour des buts différents.

L'étudiant de cette partie de la langue qu'on appelle par excellence vivante, étant muni bien entendu, d'un bon enseignement préalable, doit exercer surtout l'oreille, la voix et la plume, pour l'entrainement desquelles il n'existe pas de meilleur instrument qu'un cours de vacances, organisé spécialement dans ce but. L'organisateur d'un tel cours mettra à l'arrière-plan, mais sans les négliger, les questions littéraires et philologiques, que l'on étudie dans les écoles, dans les universités ou dans les livres, et il mettra au premier plan l'artiste qui doit jouer le rôle principal. Cette artiste est la voix humaine. Il se rendra compte aussi des diverses catégories des étudiants qui passeront entre ses mains : ceux qui comprennent la langue écrite ; ceux qui en ont étudié la grammaire, l'étymologie et la littérature ; ceux qui en outre écrivent et parlent déjà un peu, mais qui saisissent mal les ἔπεα πτερόεντα d'une conversation ou d'un discours : ceux enfin qui entendent, qui parlent et qui écrivent bien la langue. Ces derniers forment comme le sommet d'une pyramide, sommet presque microscopique ; mais le bon organisateur s'efforcera d'y faire monter les étudiants des classes inférieures. Voilà l'œuvre inestimable que seul un bon cours de vacances saurait accomplir ; car ailleurs on ne trouve jamais, réunis dans ce but spécial, autant de professeurs capables ni l'occasion d'entendre autant de voix cultivées.

La voix humaine, don merveilleux et divin, trop souvent négligée ou mal employée, que c'est difficile de la bien entendre quand elle parle une langue étrangère, que c'est difficile de parler cette langue nous-mêmes ! Que de malentendus, pitoyables ou ridicules, ne découlent pas d'une mauvaise prononciation ! En voici quelques exemples authentiques. « A l'occasion d'une grande fête universitaire, un de mes collègues anglais débitait un discours en latin. « Che peccato », me dit un professeur italien, « che parla inglese ! » — L'autre jour, dans une réunion, un Anglais récitait un poème français, qui fut vivement applaudi. Un Français, de mes amis, qui y assistait, m'assura qu'il n'en avait pas compris un seul mot ! — Il y a quelques années j'étais en train de montrer à une dame française les curiosités d'une bibliothèque. Soudain elle me débite une assez longue histoire ; si elle parlait chinois ou japonais, je l'ignore. N'en saisissant pas la moindre syllabe, je lui demande pardon. Elle répète la chose. Pas moyen d'y rien comprendre. Pour ne pas la lui faire raconter une troisième fois, je lui dis : « Oh, parfaitement, Madame » ; je change vite de sujet et reprends la conversation en français. — Un Alle-

mand, docteur en philosophie, se vantait de savoir fort bien l'anglais. Passant chez lui un jour, un Anglais de ses amis trouve ouvert sur sa table un livre anglais et se met à en lire une page, omettant une ligne sur deux. « Avez-vous compris? » « Oh, oui ; tous les mots peut-être non, mais le sens parfaitement ! »

Les cours de vacances en langues vivantes, dont il est surtout question ici, sont de deux espèces, l'une à l'usage des étrangers, l'autre pour les étudiants du pays. De la première espèce il y en a d'excellents à Paris, à Londres et dans beaucoup d'autres centres, notamment à Grenoble, où ces cours durent quatre mois. De la seconde espèce il y en a peu et il y en a moins encore qui combinent les deux espèces. Des deux espèces réunies sont les cours qu'on a établis l'an passé, au mois d'août, à l'Université d'Edimbourg, et qui furent couronnés d'un succès très remarquable. Il y avait 353 étudiants d'inscrits et 200 environ d'autres auditeurs, un tiers du chiffre total étant étrangers, étudiants surtout d'anglais, et deux tiers Anglais et Ecossais, étudiants de français et d'allemand. Parmi les quarante professeurs, conférenciers et instituteurs on avait le bonheur d'entendre MM. Paul Passy, Henri Sweet et Wilhelm Viëtor, phonéticiens des plus distingués. Les fondateurs de ces cours, au nombre d'une centaine, y compris plusieurs membres de la Société franco-écossaise, ont essayé de réaliser l'idéal indiqué plus haut, c'est-à-dire d'offrir à leurs étudiants (dont la grande majorité étaient des professeurs et institutrices) un enseignement très pratique, propre à exercer surtout l'oreille, la voix et la plume. Pour chaque étudiant, en chaque langue, le cours complet se composait de vingt-deux leçons de littérature moderne, de vingt-deux leçons de langue, de grammaire et de phonétique et de quinze leçons pratiques, comportant la lecture, la composition, la conversation, etc. A part les autres cours excellents, il est certain que les leçons de MM. Passy, Morillot, Jeanroy et Henri Guy, suivies par deux cents auditeurs environ, éveillaient un véritable enthousiasme. On peut se demander si les fondateurs de ces cours ont réussi à établir un juste équilibre entre l'enseignement théorique et l'enseignement pratique. Dans tous les cas les étudiants de chaque langue avaient l'occasion d'y consacrer trois ou quatre heures par jour, d'entendre beaucoup de voix différentes, de parler et d'écrire beaucoup et d'assister aux récitations, aux soirées récréatives et aux excursions dans les environs historiques et pittoresques.

Le programme du mois d'août prochain sera semblable à celui de l'an passé, mais, sans augmenter les droits d'inscription, on renforcera le cours d'anglais d'une vingtaine de leçons pratiques. La phonétique anglaise sera de nouveau enseignée par M. Henri Sweet, la phonétique française par M. Paul Passy et l'allemande par M. Wilhelm Viëtor. Parmi les éminents professeurs de français nous sommes heureux de compter cette année MM. Legouis et Rancès, de Paris, et MM. Besson et Hauvette, de Grenoble, et parmi les professeurs d'allemand M. Dörr, de Francfort, M. Elster de Malbourg et M. Freund de St-Andrews. Il y aura de plus treize leçons, théoriques et pratiques, d'italien. Les cours d'anglais seront faits par cinq professeurs (d'Oxford, de Cambridge, de Liverpool et d'Edimbourg) et une douzaine de conférenciers, de licenciés ès lettres et d'institutrices diplômées. Il ne nous sied pas de louer ces cours ; du moins nous est-il permis d'assurer les Français, amis séculaires de notre petite Ecosse, qu'ils trouveront à Edimbourg un enseignement très

solide, qu'ils verront le pays pittoresque de Marie Stuart, de Robert Burns et de Walter Scott et qu'ils recevront un accueil très cordial. Ils auront aussi l'occasion de rencontrer des personnes instruites et sympathiques, venant de plusieurs autres pays, d'échanger des idées ou des leçons avec elles et d'élargir ainsi leur horizon intellectuel.

Peut-être n'ai-je pas besoin d'ajouter qu'aucun membre de notre Comité, ni secrétaire, ni trésorier, n'y a le moindre intérêt pécuniaire et que plusieurs conférenciers et artistes nous prêtent aussi leur concours à titre gratuit. On ne songe qu'à contribuer un peu aux grandes causes de la culture, de la paix et de la bonne volonté parmi toutes les nations.

J. KIPKPATRICK.

*
* *

Extraits du rapport pour l'année passée (1905)

Cours de vacances d'Edimbourg, août 1905. — Nombre des étudiants 353, y compris 194 étudiantes : 182 Ecossais, 48 Anglais, 89 Allemands, 34 Français, Suisses, etc. En outre, environ 200 auditeurs bénévoles. Recettes, 23.625 fr. ; dépenses, 21.525 fr. ; boni pour l'année prochaine, 2.100 fr. ; mais à ce résultat favorable ont contribué surtout l'œuvre gratuite du secrétaire, du trésorier et de plusieurs conférenciers et professeurs et le concours généreux de l'Université, dont les salles de conférences, la bibliothèque, etc., étaient placées gratuitement à la disposition du corps enseignant et des étudiants. En chaque langue (anglaise, française, allemande) chaque étudiant a reçu, en moyenne, trois heures d'enseignement théorique et pratique par jour, sans compter les conférences supplémentaires, les récitations, les excursions, etc. Parmi les professeurs, M. Paul Passy, M. Henry Sweet et M. Wilhelm Viëtor ont représenté la phonétique ; MM. Jeanroy et Guy, de l'Université de Toulouse, M. Morillot, de l'Université de Grenoble, la langue et la littérature françaises ; tandis que pour les langues anglaise et allemande il y avait aussi un corps enseignant distingué. Parmi les étudiants et les auditeurs, d'une douzaine de nationalités différentes, régnaient une entente parfaite, une harmonie charmante. Le conseil des cours de vacances exprime sa vive reconnaissance à tous ses étudiants et à tous ses amis, dont il espère avoir le concours généreux et sympathique pour l'année prochaine.

J. K.

CONGRÈS INTERNATIONAL DES ÉTUDIANTS

subventionné par l'Etat et l'Exposition coloniale, Marseille, 30 août-5 septembre 1906.

Comité de patronage

Présidents : M. le Ministre de l'Instruction publique ; M. le Ministre des Colonies ; M. le Recteur de l'Université d'Aix-Marseille.

Vice-Présidents : M. Charve, doyen de la Faculté des sciences de Marseille ; M. Bry, doyen de la Faculté de droit d'Aix ; M. Ducros, doyen de la Faculté des lettres d'Aix ; M. Queirel, directeur de l'École de plein exercice de médecine et de pharmacie ; M. J. Charles-Roux, commissaire général de l'Exposition coloniale ; Dr E. Heckel, commissaire adjoint de l'Exposition coloniale, professeur à la Faculté des sciences et à l'École de médecine et de pharmacie.

Membres : M. Combes, directeur de l'École supérieure de commerce ; M. Marguery, directeur de l'École d'ingénieurs ; M. Moutte, directeur de l'école des Beaux-Arts ; M. Vallerey, directeur de l'École d'hydrographie ; MM. les sénateurs et députés des Bouches-du-Rhône ; le préfet des Bouches-du-Rhône ; le président du conseil général ; le maire de Marseille : le président de la Chambre de commerce ; M. Boirac, recteur de l'Université de Dijon ; M. Causeret, inspecteur d'Académie ; M. Daux, proviseur du lycée de Marseille ; M. Debove, membre de l'Institut, doyen de la Faculté de médecine de Paris ; M. Dubois, professeur à la Sorbonne ; M. D'Estournelles de Constant ; M Gide, professeur à la Faculté de droit de Paris ; M. Ledieu-Dupaix, président de la Société d'extension universitaire, Lille ; M. Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut, professeur au Collège de France ; M. Liard, membre de l'Institut vice-recteur de l'Université de Paris ; M. Lyon, recteur de l'Université de Lille ; M. F. Mistral, Maillane ; M. Pitre, doyen de la Faculté de médecine de Bordeaux : Dr Richet, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de médecine de Paris.

Comité d'organisation

Président : J. Laurans, président de l'A. G. des Etudiants, étudiant en droit et en médecine. Vice-Présidents : Masini, interne en médecine ;

MONGES (Beaux-Arts) ; TERRAS, interne en médecine. Secrétaire général : LAURENT (pharmacie). Secrétaires : DU CHAFFAUT (droit) ; BROWNE (commerce) ; NATALINI (droit). Trésorier général : VIGNARD (médecine). Trésorier adjoint : MULLA-ZADÉ, (sciences-ingénieurs). Conseillers : MICHELON (B.-A.) ; DE GAUDEMAR (commerce) ; LIANDRAT (droit) TEKEIAN (droit); MOLARET ; ROCHU ; PERRUCHE (médecine) ; BERNARD ; RELU (P. C. N.) ; CROCCICHIA ; LOTA (pharmacie) ; BOERI (sciences-ingénieurs) ; BERAUD : LABAT, délégués de l'A. d'Aix.

Règlement du Congrès

Article Ier. — Le Congrès international des étudiants se tiendra à Marseille du 30 août au 6 septembre.

Article II. — Ne pourront prendre part au Congrès que les personnes ayant envoyé au comité leur adhésion. Les quotités sont de 6 francs pour les étudiants, 20 francs pour les membres donateurs qui peuvent cependant fixer eux-mêmes le montant de leur cotisation.

Article III. — Les membres du Congrès recevront une carte strictement personnelle, qui leur sera délivrée par les soins du Comité d'organisation.

Article IV. — Le programme du Congrès est fixé par le Comité d'organisation. Aucune question étrangère à ce programme ne poura être soulevée.

Article V. — Le Congrès comprend : des séances générales, des séances de sections (par nation), ou même de Facultés.

Première division (*Assemblée générale*), création d'une Fédération internationale des étudiants : Président, M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT, ancien ambassadeur, député. — Rapporteur, M. CAMPINCHI, président du comité de l'Association générale des étudiants de Paris.

Deuxième division (*Réunion nationale*), carrières coloniales: Président, Dr E. HECKEL, directeur de l'Institut colonial, professeur à la Faculté des sciences et à l'École de médecine et de pharmacie. — Rapporteur, M. TERRAS, interne en médecine à Marseille.

Troisième division (*Réunion nationale*), Réforme des études : *1re Section*. — Licence en droit : Président, M. G. LYON, directeur de l'Université de Lille. — Rrpporteur, M. BOUISSOUD, président de l'A. générale des étudiants de Dijon. *2e Section*. — Réforme des études médicales : Président, M X... — Rapporteurs, le président de l'A. générale des étudiants de Bordeaux; le secrétaire général de l'Association corporative des étudiants en médecine, Paris. *3e Section*. — Réforme de la licence ès lettres : Président, M. P. GAFFAREL, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Dijon, professeur à la Faculté d'Aix-Marseille. — Rapporteur, M. MAUREL, président de l'A. de Toulouse, licencié en droit, étudiant ès lettres.

Article VI. — Les personnes qui désireraient soumettre une question

au Congrès devront en faire parvenir, avant le 15 août, l'indication sommaire au Comité qui les répartira dans ses séances supplémentaires.

Article VII. — Les rapporteurs désignés seront chargés : 1° de préparer les rapports qui serviront de base aux discussions ; 2° de présenter le compte rendu des travaux.

Article VIII. — Chaque section devra émettre des vœux sur la partie du programme à l'ordre du jour. Ces vœux seront votés à la majorité des membres présents.

Programme (*Varietur*)

Jeudi 30 août. — Arrivée des étudiants. A 5 h. 1/2, apéritif d'honneur offert par l'A.

Vendredi 31 août. — 9 h. 1/2, séance solennelle d'ouverture dans la grande salle des fêtes de l'Exposition coloniale. Vin d'honneur. — 2 heures, visite aux autorités. Promenade à Longchamp et à Notre-Dame-de-la-Garde par tramways spéciaux.— 9 heures, soirée de gala à l'Exposition Théâtre annamite, etc.).

Samedi 1er septembre. — Séances nationales (réformes). — 2 heures, visite des ports, quais et outillage de la Chambre de commerce. Ascension au pont transbordeur. Rentrée par la grande rade, descente au Casino-Palace, apéritif-concert.

Dimanche 2 septembre. — 6 h. 1/2, assemblée générale. — 2 heures, fêtes sportives. Banquet offert aux participants. Punch offert à l'A. et concert intime.

Lundi 3 septembre. — Séances nationales (réformes). — 2 heures, visites industrielles (chantiers de construction, huileries, savonneries, minoteries) — 9 heures, soirée de gala.

Mardi 4 septembre. — Assemblée générale. — 2 heures, visite de l'Exposition. — 5 h. 1/2, rentrée par la Corniche. — 9 heures, grande soirée de gala.

Mercredi 5 septembre. — Séances nationales (1). 2 heures, séance de clôture. — 4 heures, Cathédrale. Visites industrielles (2). — 7 heures, banquet.

Jeudi et vendredi : Excursions à la Côte d'Azur (voir le programme spécial).

(1) Pour les Français : carrières coloniales. Les étudiants d'autres nations qui auraient épuisé les questions à discuter auront un programme spécial pour cette journée.

(2) A 4 h. 1/2, il y aurait séance supplémentaire pour les sections de réforme qui n'auraient pas encore conclu définitivement.

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ASSEMBLÉE DU DIMANCHE 1er AVRIL 1906

La Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur s'est réunie le dimanche 1er avril 1906, à l'Ecole des Sciences Politiques, 27, rue Saint-Guillaume, à 9 h. 1/2 du matin.

Présidence de M. Alfred Croiset, président, assisté de M. Larnaude, secrétaire général.

Excusés : MM. Dietz, Leforestier et Rauh.

Le procès-verbal de la séance du 18 mars est lu et adopté.

M. Caudel transmet à l'assemblée les regrets de M. A. Leroy-Beaulieu de ne pouvoir assister à la séance. Le directeur de l'Ecole des Sciences Politiques aurait voulu remercier lui-même M. Croiset du souvenir qu'il a donné à la mémoire de M. Boutmy dans la dernière assemblée. Il aurait également voulu dire aux membres de la Société, ses collègues, combien il souhaitait de les voir, pendant de longues années, poursuivre leurs travaux, à l'Ecole des Sciences Politiques.

Depuis la dernière réunion, M. Picavet a reçu diverses communications relativement à la formation des instituteurs et institutrices. M. Lefebvre, doyen de la Faculté des sciences de Lille, lui a signalé l'organisation, par celle-ci, d'un enseignement destiné aux futurs maîtres du Primaire. M. Rauh lui a écrit, en lui soumettant quelques observations dont la Société pourra tirer profit au cours de la discussion qui va s'ouvrir et en proposant à l'attention de ses collègues la question de l'organisation de cours publics et gratuits de médecine et de droit. L'Assemblée décide de réserver cette question pour une discussion ultérieure.

L'ordre du jour appelle la lecture et la discussion du rapport élaboré par M. Picavet sur « la part qui pourrait être faite à l'enseignement supérieur dans la formation des instituteurs et institutrices ».

Après lecture du rapport par son auteur, la discussion générale est ouverte.

M. Larnaude distingue dans le sujet deux questions : 1° l'enseignement supérieur et, subsidiairement, l'enseignement secondaire, doivent-ils intervenir dans la formation des maîtres du primaire ?

2° Par quels procédés les deux enseignements exerceront-ils l'action qu'on se propose de leur réserver ?

Pour ne considérer que la première question, on constate, actuellement,

dans l'enseignement primaire, une tendance trop évidente à l'autonomie. Il y a là un danger réel. L'enseignement primaire, puissamment organisé, comme il l'est aujourd'hui, et jouissant d'une complète indépendance, pourrait soumettre les masses profondes de la nation à une éducation intellectuelle et morale tout à fait différente de celle que les classes moyennes et supérieures reçoivent des deux autres enseignements. Ce qui ne tendrait à rien moins qu'à introduire dans la nation deux esprits différents. L'orateur se prononce nettement en faveur de la pénétration réciproque des divers enseignements, ce qui n'implique, du reste, aucune suprématie exercée par l'un d'eux sur les autres.

M. Lippmann appuie l'observation de M. Larnaude. Indépendamment de toute question d'enseignement, on doit beaucoup attendre de l'influence du milieu et de la puissante action du contact. L'orateur a bien souvent observé la transformation rapide et décisive opérée par l'enseignement de la Faculté des sciences sur les jeunes gens que lui livrait l'enseignement secondaire. Il n'est pas douteux que les élèves des écoles normales ne subissent une action du même genre.

Après un échange de vues entre divers membres de la Société, la première question est résolue à l'unanimité dans le sens de l'affirmative.

Sur la seconde question (du mode de relations à établir entre les enseignements), M. Croiset observe que le jeune homme qui entre, vers seize ou dix-sept ans, à l'école normale primaire, y apporte un bagage de connaissances très léger. L'enseignement supérieur n'aurait, à ce moment, rien à lui apprendre. Ce qu'il faut lui enseigner, ce dont ses maîtres cherchent à le munir, ce sont les habitudes d'analyse et les procédés d'exposition qui facilitent l'expression de l'idée. Ce sont là des qualités qu'ont peut dire d'enseignement secondaire. L'Université ne peut contribuer à les développer. Dès lors, le procédé le plus simple ne serait-il pas, puisque les études à l'école normale durent trois ans, de soumettre, pendant les deux premières années, leurs élèves aux méthodes de l'enseignement secondaire, et, pendant la troisième, à celles du supérieur? Un pareil système impliquant, naturellement, le maintien des écoles normales.

M. Bernès approuve le projet, tout en observant qu'il serait difficile de charger la troisième année, déjà remplie par la préparation professionnelle, d'enseignements complémentaires. Peut-être faudra-t-il organiser une quatrième année.

M. Croiset observe que, dans le système actuellement à l'étude devant le Conseil supérieur de l'Instruction publique, l'élève-maitre passerait son brevet supérieur à la fin de la seconde année d'école, la troisième année étant réservée pour une préparation pédagogique plus libre. C'est à ce moment que l'on pourrait chercher le contact.

Les élèves ont alors dix-neuf ou vingt ans, dit M. Lippmann. Ils sont encore un peu jeunes pour les études d'Université.

M. Larnaude croit pouvoir concilier les vues de MM. Croiset et Bernès en constatant que l'utilité de la pénétration n'est pas également nécessaire dans tous les ordres d'études. Elle se fait peu sentir dans les sciences. Elle semble, au contraire, s'imposer pour l'histoire, la morale et l'instruction civique.

M. Bernès croit également que la lacune est surtout sensible du côté littéraire.

M. WEILL demande si le nouvel enseignement sera obligatoire ou facultatif.

M. CROISET répond que, quant aux modes d'application, on a le choix entre plusieurs systèmes :

1° Constituer des cours réguliers, faits par des professeurs des deux ordres supérieurs d'enseignements :

2° Envoyer les élèves aux cours des lycées :

3° Assurer, à l'aide d'un certain nombre de conférences, faites par des maîtres des deux enseignements supérieurs, l'éducation des élèves des écoles normales. Ce dernier système semble être le meilleur.

M. BERNÈS y voit un pis aller.

M. PICAVET estime que ce serait déjà beaucoup si les futurs instituteurs avaient appris, en suivant une série de conférences sur un sujet déterminé, comment la science se fait et ce qu'il y a au delà des manuels.

M. LIPPMANN : il faudrait, pour cela, les mettre en contact avec la science de première main.

Dans une lettre dont M. PICAVET donne lecture, M. RAUH se prononce contre le maintien des écoles normales. Selon lui, les lycées et les Universités doivent suffire à la préparation des maîtres de tous les enseignements

M. LARNAUDE, en se prononçant en faveur du troisième système, préconisé par M. CROISET, estime qu'il faudrait organiser un enseignement continu, de plusieurs séries de conférences, à raison d'une au moins par semaine.

L'Assemblée adopte les résolutions suivantes :

« La Société d'enseignement supérieur juge désirable pour la formation des maîtres de l'Enseignement primaire, d'établir des relations « dont le détail serait à régler, entre les différents ordres d'enseignements.

« 2° Il serait utile que l'enseignement des écoles normales primaires « comportât quelques séries de conférences faites par les professeurs de « l'enseignement secondaire ou supérieur, pour initier les futurs instituteurs aux procédés propres aux autres ordres d'enseignements.

« 3° Il serait désirable qu'en troisième année les élèves-maîtres puissent « assister à quelques cours et conférences de l'Enseignement supérieur ».

La prochaine réunion est fixée au dimanche 13 mai. L'Assemblée décide d'inscrire en tête de son ordre du jour la deuxième question :

« Comment les Universités interviendront-elles dans la formation des « maîtres de l'enseignement primaire entrés en exercice ? »

La séance est levée à onze heures dix.

Le Secrétaire-Trésorier.

CAUDEL.

LA

RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

EN HONGRIE

La Hongrie vient de traverser une des crises les plus longues et les plus dangereuses pour sa Constitution. Depuis le pacte conclu avec l'Autriche en 1867 la vie nationale n'avait pas été troublée à tel point. Nous ne voulons considérer cette crise que dans la répercussion qu'elle a eue sur la vie scolaire du pays. Le projet de loi sur l'enseignement primaire que M. Albert Berzeviczy avait deposé sur le bureau de la Chambre et que nous avons fait connaître en détail (1), n'a pu venir en discussion, le Parlement ayant été continuellement ajourné. Cependant pour que « l'œuvre de la civilisation magyare ne soit pas interrompue », comme l'a dit le successeur de M. Berzeviczy, les bureaux ministériels ont tâché de remédier à la situation politique par un zèle redoublé. M. Georges Lukács qui était chargé du portefeuille de l'Instruction publique pendant la crise, ne pouvant faire voter la loi sur l'enseignement primaire — la loi scolaire la plus importante qu'on ait soumise au Parlement depuis la Charte de l'enseignement primaire de 1868, œuvre immortelle de Joseph Eötvös — en a détaché les principaux articles et les a fait entrer en vigueur par voie de décret. Quoique la crise n'ait pas permis d'augmenter les crédits, aucune branche de l'instruction, des cultes et des beaux-arts n'est restée en souffrance.

La question la plus importante que le ministère ait fait étudier et pour laquelle il a convoqué les pédagogues, les professeurs et les administrateurs les plus éminents, est celle de l'enseignement secondaire pris dans son ensemble. L'opinion publique qui s'était manifestée dans les discussions si pénétrantes de la *Société d'études sociales* de Budapest, a dévoilé tous les défauts d'un système suranné, nullement en rapport avec les besoins du peuple magyar, d'un système qui au lieu d'avancer l'œuvre de l'unité nationale, la retarde, crée des castes qui, politiquement, n'existent plus depuis la Révolution de 1848. Mais il y avait encore d'autres raisons pour justifier l'enquête et demander aux hommes les plus compétents si,

(1) Voy. la *Revue* du 15 janvier 1905.

pour obtenir une culture nationale unifiée, il ne vaudrait pas mieux *unifier l'enseignement secondaire*, c'est-à-dire fondre les deux types : *gymnase* et *école réale*, en un seul et donner aux élèves, après le premier cycle de quatre ans, une certaine latitude de choisir les matières qui leur conviennent le mieux.

Il ne faut pas oublier que la Hongrie, jusqu'en 1848, n'a connu qu'un seul type d'enseignement secondaire, celui du gymnase où la langue de l'enseignement était en général, le latin. Sous la réaction autrichienne qui suivit l'avortement de la révolution, le ministre Thun introduisit pour tout l'empire, donc pour la Hongrie aussi, les écoles *réales* (1850). Après le dualisme, la Hongrie, maîtresse de ses destinées, a maintenu les deux types ; elle a perfectionné « l'enseignement moderne » en portant de six à huit années les études et en y introduisant des cours facultatifs de latin. Malgré ces réformes, les écoles *réales* n'ont jamais eu la faveur des parents. Certes, celles de la capitale et des grands centres ont toujours eu des élèves en nombre suffisant, mais dans les autres il n'en était pas de même. La grande majorité des gymnases (162, contre 32 écoles *réales*) (1) prouve suffisamment que l'école *réale* joue en Hongrie à peu près le rôle que « l'enseignement spécial » créé par Duruy a joué longtemps en France. Pourtant dans les deux sortes d'établissements — ils ont en Hongrie leurs bâtiments spéciaux — on demande une scolarité de huit ans, dans les deux, l'examen final, l'examen de *maturité*, offre des garanties sérieuses. Cependant la sanction n'était pas la même. Les élèves des écoles *réales* trouvaient à leur sortie les portes de l'Université fermée. Ils ne pouvaient devenir ni médecins, ni avocats, ni professeurs, sans subir un examen complémentaire de latin. A vrai dire, il ne leur restait le choix qu'entre « l'Ecole polytechnique » équivalant à l'Ecole centrale, et les écoles des arts et métiers, l'Ecole des mines et des forêts. Pour faire disparaître cette anomalie choquante, on a tenté de faciliter le passage d'un enseignement à l'autre en introduisant dans les écoles réales des cours facultatifs de latin et en rendant le grec facultatif dans les gymnases (loi de Csáky de 1890). Le rapprochement entre les deux types se manifeste également dans la réforme du plan d'études de 1899 (2). On reste cependant toujours en face de la différence de sanction des deux grades acquis au bout de huit années d'études; d'autre part, chaque type d'enseignement voulant répondre aux exigences du public en matière de langues vivantes et de sciences a vu ses programmes trop chargés et avait l'inconvénient d'imposer un choix trop prématuré de la carrière des élèves.

C'est pourquoi M. Lukács au début de l'enquête a dit avec raison : « L'enseignement secondaire ramené à un seul type donne une unité complète à l'instruction des classes dirigeantes. Nous n'avons aucune raison de créer des distinctions artificielles dans la manière de penser et de sentir des hommes cultivés. Appelés à la direction des affaires, ces

(1) Voy. *L'enseignement en Hongrie*, Budapest, 1900, page 260.

(2) Le plan d'études de 1899 avec les instructions de 1903 pour les gymnases a été publié dans un volume intitulé : *A gymnáziumi tanitás terve s a reá vonatkozo utasitások*. Budapest, s. d. XX. et 313 pages 8°.

hommes doivent s'entendre et puisque le but de l'enseignement secondaire est avant tout d'habituer les élèves à penser d'un façon intelligente et disciplinée, le chemin qui y conduit ne peut être qu'*un*, de même que la pensée juste n'est qu'*une*.

Même au point de vue de l'unité nationale le lycée est préférable. Il ne faut pas oublier que la Hongrie est loin de cette unité ethnique qui caractérise la France, l'Angleterre, l'Allemagne ou l'Italie. Il y a des races qu'il faut gagner à l'idée nationale magyare, en simplifiant l'instruction, surtout au début, pour les élèves qui ne comprennent qu'imparfaitement l'idiome national, en sacrifiant, s'il en est besoin, un peu de latin pour mieux enseigner et faire aimer la langue nationale. Il ne faut pas effaroucher les enfants dont la langue maternelle n'est pas le hongrois, par un système d'éducation trop compliqué (1).

Telles sont les idées qui ont présidé à l'enquête à laquelle le Ministère a soumis un projet de loi élaboré par l'éminent pédagogue de l'Université de Budapest, M. Fináczy, auquel nous devons un livre très utile sur l'enseignement secondaire en France. Ce projet de loi est ainsi conçu : 1° Les gymnases et les écoles *réales* seront remplacés par les écoles d'enseignement secondaire où l'on enseignera des matières obligatoires pour chaque élève et des matières à option; 2° les matières obligatoires seront : *a*) l'instruction religieuse et la morale, *b*) langue et littérature hongroises, *c*) langue et littérature latines, *d*) langue et littérature allemandes, *e*) histoire de Hongrie, *f*) histoire universelle, *g*) géographie, *h*) histoire naturelle, *i*) mathématiques, *k*) physique, *l*) dessin à main levée, *m*) philosophie, *n*) gymnastique. Dans les établissements dont la langue de l'enseignement n'est pas le hongrois, on ajoutera la langue et la littérature de la nationalité (roumain, allemand, slave) (2); 3° outre ces matières obligatoires chaque établissement qui a plus de quatre classes, doit enseigner au moins deux matières à option. Ces matière sont : *a*) langue et littérature grecques, *b*) langue et littérature françaises, *c*) langue et littérature anglaises, *d*) langue et littérature italiennes, *e*) géométrie descriptive, *f*) chimie; 4° chaque élève doit choisir *une* de ces matières pendant le second cycle de ses études (de la 5e à la 8e classe), cependant cette matière ne fera pas partie de l'examen de maturité; 5° le nombre des heures est fixé, pour le premier cycle (de la 1re à la 4e classe) à 26 au maximum, dans le second cycle à 28 au maximum, non comprises les heures consacrées à la gymnastique et aux jeux; 6° chaque élève qui veut passer d'un établissement à l'autre doit prouver qu'il a obtenu au moins la note *passable* pour toutes les matières obligatoires; 7° le nombre des professeurs ordinaires est fixé à un minimum de onze pour les établissements de huit classes, au nombre de huit pour ceux de six classes et au nombre de cinq pour ceux de quatre classes; 8° l'examen de maturité, quelle que soit la matière à option choisie par l'élève, *donne droit d'accès à toutes les écoles d'enseignement supérieur* (3).

(1) Voy à ce sujet une série d'articles très judicieux de M. Ernest Krcbsz dans le *Magyar Tanügy*, janvier et février 1906.

(2) Cette addition prouve suffisamment que le nouveau projet ne vise nullement à léser les droits des nationalités.

(3) Voy. *Magyar Paedagogia*, janvier 1906.

On voit que si la récente réforme de l'enseignement secondaire en France a pu donner l'idée d'une sanction égale de tous les baccalauréats, c'était la seule dont on pût s'inspirer avec raison.

Lors de la discussion de ce projet, la réforme était jugée nécessaire par tous, cependant plusieurs membres de l'enquête regrettaient la disparition des écoles *réales* qui, dans les trente dernières années, ont rendu de réels services. Le projet impose, en somme, à toute la jeunesse la direction classique, celle de l'humanisme. Mais il donne aussi satisfaction aux scientifiques. Les difficultés commenceront quand il s'agira de fixer le nombre d'heures pour chaque matière. Mais M. Lukács n'a fait que préparer le terrain ; il abandonne à son successeur, le comte Albert Apponyi, le soin de transformer en loi le projet Finaczy.

*
* *

Une autre réforme partielle qui touche la sanction finale de l'enseignement secondaire, l'examen de *maturité* a pu être introduite dès cette année par voie de décret. Les plaintes sur le surmenage, sur l'extrême sévérité des examinateurs étaient nombreuses. On avait accumulé les difficultés, surtout aux épreuves écrites. Le Ministre a donc allégé un peu le fardeau en décidant que, dans les gymnases, il n'y aura que trois compositions au lieu de de *cinq* et, dans les école *réales*, trois au lieu de *quatre*. La suppression porte, dans les gymnases, sur la composition allemande et sur la version grecque ou la composition qui remplaçait le grec pour ceux qui ne l'apprenaient pas ; dans les écoles *réales*, sur la composition française. Mais si on a ainsi réduit les épreuves écrites, la durée des épreuves orales sera plus longue, une heure environ pour chaque candidat, ce qui n'est pas exagéré, l'examen de maturité qui donne accès dans les Facultés se passant en une seule session. Grâce aux épreuves orales, les examinateurs qui, d'ailleurs, sont les professeurs des candidats, doivent se rendre compte si ceux-ci se sont vraiment assimilé les principales matières de l'enseignement, s'ils montrent une certaine indépendance d'esprit. La dernière loi qui réglait l'examen de maturité, datait de 1884 et attachait plus d'importance aux épreuves écrites, à tel point qu'une seule composition insuffisante sur cinq, ajournait l'élève pour une année. D'après le nouveau décret, cette élimination ne pourra avoir lieu que si deux compositions sur trois sont jugées insuffisantes. Ainsi M. Lukács a admis l'examin final des gymnases et des écoles *réales*, a écarté, en partie, le cauchemar qui pesait sur les candidats et, par la suppression de certaines épreuves écrites, a fait un pas vers l'école d'enseignement secondaire unifié.

J. Kont.

LE BUDGET

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR 1906

Rapport de M. Lintilhac au Sénat (1)

« Plus concis, comme il est d'usage au Luxembourg, le rapport de M. Lintilhac, dans la partie consacrée au détail des chapitres, se borne à un bref et net exposé de chiffres. Dans une introduction, l'auteur a condensé des observations générales qui tirent une double importance du fait — si rare en pareil cas — de sa compétence personnelle directe en la matière qu'il traite, et de cet autre fait, que le texte tout entier du rapport, et non pas seulement, comme c'est le cas au Palais-Bourbon, les chiffres qu'il contient, a été approuvé par la Commission des finances ». M. Henri Bernès, qui présente ainsi le rapport de M. Lintilhac aux lecteurs de l'Enseignement secondaire, aurait pu ajouter que M. Lintilhac, nommé rapporteur de l'Instruction publique pour remplacer M. Poincaré, devenu rapporteur général avant d'être ministre, n'avait eu que quelques semaines pour le rédiger.

L'introduction comprend 42 pages : « A défaut des résultats d'une enquête aussi détaillée qu'il l'eût voulue, votre rapporteur vous apporte du moins ceux de son expérience et de ses réflexions sur les points essentiels ».

Pour l'enseignement supérieur, M. Lintilhac constate avec raison que « rien n'est plus remarquable que le vaste effort fait par les Facultés des sciences et des lettres, pour adapter leur enseignement aux intérêts matériels et moraux, à tous les modes d'activité et de pensée des diverses régions dont elles sont les capitales intellectuelles. « Il regrette que l'affluence des disciples ne réponde pas autant qu'il le faudrait, « à l'ampleur et à la diligence de cet effort des maîtres ». Mais il n'en tire pas argument pour prôner le projet qui « consistait à concentrer tous les éta-

(1) Voir 15 janvier et 15 février 1906, le rapport de M. Massé ; 15 mars, le budget de l'Instruction publique.

blissements d'enseignement supérieur en une demi-douzaine du grandes Universités ». Car non seulement ce projet dans plusieurs régions léserait cruellement et armerait, comme par le passé, d'énergiques défenseurs dans le Parlement, mais encore on aurait scrupule de le proposer en présence des efforts d'ensemble déployés par toutes ces Universités, y compris les moins riches en auditeurs, pour approprier les hautes leçons de la science et de la culture générale au génie indigène du sol et de la race, en chaque région de la France. « Le moins qu'on puisse accorder à une si intéressante tentative, dit M. Lintilhac, c'est de lui faire crédit pour l'effet ». Ajoutons qu'il faut tenir compte aussi du travail personnel des maîtres, de leurs recherches et de leurs publications qui peuvent répandre par toute la France et à l'étranger le bon renom de l'Université et parfois même conduire à des découvertes d'une importance capitale.

Une seconde remarque est suggérée au rapporteur par le développement actuel de l'enseignement supérieur : « Nous craignons, dit-il, qu'il n'y ait déjà quelque trompe-l'œil dans ces spécialisations de certains enseignements plus ou moins annexes, qui vont de l'électrotechnique à la fabrication des boissons ou du beurre, en passant par celle des montres.. Mais il suffira pour rendre vaine cette appréhension, de veiller à ce que l'enseignement pratique ne se donne pas aux dépens de celui des hautes vérités et surtout de leur recherche qui manquerait de laboratoires, si un utilitarisme mal compris l'exilait de ceux de nos Universités. Il y a là une question de mesure. Elle sera indiquée par les conseils de Facultés et d'Université, ou au besoin, par la direction centrale, puisqu'elle a à diriger — dût-on sacrifier ici ou là un peu de la popularité plus facile qu'utile de tel ou tel enseignement ; car au bout du compte, c'est la science pure, source unique de tout progrès décisif qui en serait la première dupe ».

Sans réserve M. Lintilhac applaudit à la préoccupation, enfin dominante, de mettre les études juridiques en harmonie avec les nécessités de la pratique moderne (décret du 1er août 1905, réformant la licence en droit, décret du 14 février 1905, réformant les cours et examens relatifs à la capacité en droit, délibération du Conseil de l'Université de Paris instituant un certificat de sciences pénales propre à amener la fusion des étudiants en droit et en médecine, etc.).

De même M. Lintilhac signale la circulaire du 16 juin 1905, relative à la réorganisation des études médicales : « Nous engagerons vivement, dit-il, le successeur du consciencieux ministre qui a pris l'initiative de cette circulaire à procéder à la réforme qu'elle implique, notamment dans le sens de l'amélioration des travaux pratiques et du stage hospitalier dès qu'il aura reçu les avis motivés des Facultés de médecine (1) ».

Il applaudit encore à l'organisation du stage pédagogique des futurs professeurs. Après avoir signalé ce fait qu'à Bordeaux et à Lille, les futurs agrégés de l'enseignement secondaire ont été conduits par les professeurs de la Faculté dans les écoles primaires, M. Lintilhac ajoute : « A la pratique de méthodes, si libres de préjugés, si avides d'observations, la pédagogie ne trouvera pas seule son profit, et la pénétration réciproque et si souhaitable des trois ordres d'enseignement, sur le terrain commun de l'éducation nationale, fera un grand pas de plus ».

(1) Voir dans ce numéro la *Réforme des études médicales.*

Sur la réforme de l'Ecole normale supérieure et la question des bourses de Facultés, M. Lintilhac estime d'un côté « que la direction qui préside à la réforme de l'école est si qualifiée, si clairvoyante sur les voies et moyens propres à atteindre le but marqué, qu'il suffit de songer à elle pour suspendre les critiques et accorder tout le crédit de temps nécessaire à la transformation en cours ». De l'autre, la réponse de M. Bayet, qu'il publie, aux critiques de M. Clédat dont se souviennent nos lecteurs (1) lui paraît devoir calmer les alarmes des Universités des départements.

M. Lintilhac estime excellente l'adaptation de l'enseignement dans les Facultés des lettres au milieu régional et aux nécessités modernes, parce qu'elles sont préservées contre tout excès en ce sens « par le bon goût qui reste l'âme de leurs disciplines, quelque juste part que celles-ci aient faite à l'esprit scientifique, leur meilleur ami,... parce que nos Facultés des lettres savent que ce goût, hérité des deux antiquités, nos aïeules, est l'essence même de l'esprit français, son titre de noblesse le plus incontesté dans le monde, qu'elles en ont la garde officielle et qu'elles ne le laisseront altérer par aucune mode ».

En résumé, dit il, « dans toutes ses branches et dans l'ensemble de ses établissements, notre enseignement supérieur témoigne de cette prospérité dont l'ère s'est ouverte depuis trente ans... Grâce à son personnel d'élite, nos Universités, — celle de Paris en tête et depuis six siècles — sont largement ouvertes à toutes les idées-forces du temps présent, scientifiques et littéraires ou morales, qui y trouvent, comme par le passé, l'aide puissante et désintéressée d'une information scrupuleuse et d'une interprétation zélée, souvent éloquente, avec une ardeur de vulgarisation pratique qui est grosse de promesses ».

A l'enseignement secondaire, M. Lintilhac consacre les pages 10 à 33, avec les titres suivants. Le problème de l'enseignement secondaire ; la réforme de 1902 ; les matières à option, leur jeu et leurs avantages ; le nouveau baccalauréat ; l'accessibilité de l'enseignement secondaire pour le primaire ; économies de la réforme ; le certificat d'études secondaires; la réforme de 1902 et les obstacles ; le double malaise du professorat et du répétitorat ; le malaise du professorat ; la classe d'une heure (celle de deux heures est le plus souvent préférable dans les classes de lettres du second cycle ; les heures de service doivent être distribuées non seulement sans esprit tracassier, mais avec une bienveillance attentive à ne pas multiplier sans nécessité les va-et-vient du domicile à la maison d'enseignement) ; la stagnation des traitements ; le déplacement d'office ; le malaise du répétitorat ; la mesure d'externement (sur 1.217 répétiteurs de lycées, les 745 des lycées autonomes sont tous externés, 236 sur 472 des lycées non autonomes le sont aussi et 41 sont demi-externés ; en 1907, il n'en restera plus que 17 hors de ce régime, le nombre de leurs répétiteurs tombera à 275 environ, ce qui fera un personnel de 745 + 275 = 1020 unités) ; les surveillants d'internat ; ce qui reste à faire pour les répétiteurs ; la question de l'assimilation ; l'assimilation d'après les textes officiels ; conséquences budgétaires des textes sur l'assimilation ; le prochain débouché vers les chaires de collège ; la question du professorat adjoint ; imprécision des textes officiels sur le professorat adjoint ; l'alarme des professeurs titulaires et ses

(1) Revue du 15 janvier 1906.

excuses ; la récréation d'interclasse ; excellence en principe du professorat adjoint et son fonctionnement actuel ; l'accord désirable entre professeurs et répétiteurs ; les répétiteurs et les collèges ; l'inspection des collèges ; les répétiteurs des collèges ; leur vocation universitaire et notre statistique (sur 391, 321 ont répondu qu'ils veulent faire leur carrière dans l'enseignement) ; amélioration du sort des répétiteurs de collège ; desiderata du personnel (les délégués censeurs demandent que leur traitement soit assimilé à celui des professeurs titulaires non agrégés, les docteurs non agrégés demandent une indemnité analogue, sinon équivalente, à celle des agrégés et la titularisation de droit apèrs 15 ou 20 ans de services) ; la question des retraites ; le lycée gratuit (la commission approuve le principe de cette réforme) ; la loi sur l'enseignement secondaire privé.

Nous ne pouvons que recommander la lecture de ces pages brèves et sobres où l'on trouvera des solutions et des observations qui doivent être prises en considération.

En ce qui concerne l'enseignement primaire, M. Lintilhac se prononce contre la suppression des écoles normales primaires. Sur le conflit des deux directions (enseignement primaire à l'Instruction publique et enseignement technique au ministère du Commerce), M. Lintilhac pense que « celle-ci paraît bien se donner tort par ses empiètements injustifiés... I faut que ce dualisme funeste prenne fin, et si le gouvernement n'en prend pas l'initiative, elle incombera à brève échéance aux Chambres dans l'intérêt public ».

En signalant le nombre des illetrés (12.774 sur 322.875 conscrits en 1903), le rapporteur demande, avant qu'on recoure à la contrainte scolaire, comme en Prusse, qu'on appelle l'opinion publique au secours des commissions scolaires, qu'on remontre aux familles qu'elles n'ont pas plus le droit de laisser leurs enfants sans culture que de les rendre infirmes en les mutilant, qu'on joigne, en un mot, l'œuvre pré-scolaire à l'œuvre post-scolaire. Enfin il conseille aux instituteurs qui peuvent avoir tous les avantages de l'association avec les Amicales, « à ne pas s'obstiner après le mot (syndicat d'instituteurs) que présentement sa définition légale leur interdit et dont elle fait dans leur bouche une menace ».

Dans l'examen des chapitres, il convient de signaler d'abord le chapitre 11 relatif à l'Université de Paris (Personnel). La commission du Sénat a augmenté de 2.000 francs le crédit voté par la Chambre, ainsi porté à 3.730.225 francs pour créer des cours spéciaux à l'usage des étudiants capacitaires. Elle a décidé de laisser jusqu'au 1er novembre 1906 fonctionner la Faculté de théologie protestante, puis d'affecter alors une partie de ces crédits à servir les pensions réglementaires ou de liquidation aux anciens professeurs de la Faculté. L'autre partie serait employée à créer des chaires, cours et conférences d'un haut intérêt scientifique. L'enseignement de l'histoire du christianisme au moyen âge, des langue et littérature hébraïques, de la littérature chrétienne, du haut allemand resterait confié à d'anciens professeurs de la Faculté de théologie protestante. D'autres enseignements, histoire du christianisme dans les temps modernes, histoire des philosophies du moyen âge, histoire de l'art

chrétien seraient créés en même temps. Tous seraient installés à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

De même, à propos du chapitre 12, Universités des départements (Personnel), la commission du budget du Sénat acceptait les propositions de l'administration qui proposait d'employer les crédits devenus disponibles par la suppression de la Faculté de théologie protestante de Montauban au service des pensions des anciens professeurs, puis à la création de maîtrises de conférences et de cours complémentaires pour l'enseignement de la géographie ou de l'histoire de l'art dans plusieurs Facultés.

A propos du chapitre 53, *Publications diverses*, le rapporteur dit fort justement : « La commission invite les éditeurs de ces documents (documents économiques relatifs à la Révolution française) à ne pas publier tout, en prenant au tas dans les archives locales. Il faut choisir ce qui est d'une utilité appréciable et ne pas noyer les ressources et aussi la curiosité des historiens et des économistes dans un amas de documents édités pêle-mêle, sans autre règle que l'initiative souvent démesurée de leurs détenteurs ou gardiens. L'œuvre serait sans fin, la dépense vite exagérée et le vrai but manqué ».

Des annexes donnent : 1° la statistique des étudiants au 15 janvier 1905 ; 2° la réforme de la licence en droit (rapports du ministre, de M. Esmein, décret et arrêté) ; 3° la réforme de la capacité en droit (rapport du ministre, décret et arrêté) ; 4° l'institution du certificat de sciences pénales ; 5° lettre de M. Leveillé sur la réforme des programmes et des grades des Facultés de droit ; 6° la circulaire relative à la réorganisation des études médicales ; 7° la formation professionnelle des futurs professeurs (avec note de M. Liard) ; 8° la question des bourses et les universités de province (article de M. Clédat et réponse de M. Bayet) ; 9° une note concernant les traitements du personnel de l'enseignement supérieur ; 10° le nombre et la répartition des élèves des lycées de garçons par classes au 5 novembre 1905 ; 11° la population scolaire des collèges et lycées de garçons et de jeunes filles ; 12° les circulaires relatives à la classe d'une heure, à la surveillance des récréations d'interclasse ; 13° la comparaison entre les traitements des professeurs de collège et ceux des répétiteurs de lycées ; 14° le nombre des répétiteurs de lycée licenciés qui demandent une chaire de professeur de collège ; 15° la circulaire relative aux professeurs-adjoints des lycées ; 16° la statistique du professorat-adjoint (fonctionnement actuel) ; 17° les obligations des inspecteurs généraux ; 18° les vœux exprimés par les diverses catégories de fonctionnaires des lycées et collèges ; 19° les pensions des professeurs de l'enseignement secondaire ; 20° le nombre d'élèves présents dans les écoles normales primaires pendant l'année scolaire 1905-1906 ; 21° l'historique de la question de l'enseignement professionnel dans les écoles primaires supérieures et les écoles pratiques du ministère du Commerce ; 22° la statistique des laïcisations ; 23° une note sur la situation du muséum d'histoire naturelle durant l'année 1904-1905.

Discussion du budget au Sénat

M. Halgan demande à M. le Ministre s'il est bien décidé à s'opposer aux syndicats d'instituteurs. « Je suis convaincu, répond M. Briand, que,

lorsque les instituteurs sauront que le gouvernement de la République est disposé à les défendre contre l'arbitraire, ils n'auront plus aucun prétexte pour recourir au syndicat alors que des associations légalement constituées se trouveront suffisantes pour garantir leurs intérêts ».

A propos du chapitre 11 (Université de Paris, Personnel), M. le rapporteur Lintilhac dit : « La commission en faisant état de la disponibilité que crée la suppression des Facultés de théologie protestante... n'a voulu qu'indiquer le réemploi de ces sommes, au mieux des besoins de l'enseignement supérieur. Par conséquent la liste des chaires de mon rapport n'est qu'une liste indicative ; elle ne lie pas l'administration à un texte intangible. Elle ne constitue qu'une indication des espèces d'enseignement à créer. Ni pour la rubrique définitive de ces chaires, ni pour le lieu où elles devront être créées, Faculté des lettres ou Ecole des hautes études, il n'y a rien là de définitif dans la lettre. L'esprit seul de ce réemploi des fonds disponibles importe et il consiste à doter l'Université de Paris d'enseignements nouveaux plus ou moins relatifs à la science des religions, philosophie et art compris. Votre commission estime que, pour la constitution et la localisation définitives de ces chaires, vous voudrez bien laisser s'exercer pleinement le droit traditionnel du ministre ».

M. Halgan se plaint : 1° qu'on paie les traitements des professeurs de la Faculté de théologie protestante jusqu'au 1er novembre ; 2° qu'au lieu d'économiser les 62.900 francs disponibles par la suppression de la Faculté de théologie protestante, on crée des chaires pour les anciens professeurs.

M. le rapporteur Lintilhac répond : 1° qu'en laissant commencer l'année scolaire, on avait pris l'engagement moral de donner aux étudiants l'enseignement qui les conduirait aux grades ; 2° que les titulaires des chaires nouvelles, purement laïques « feront entendre au grand public, à portes ouvertes, sans autre dogmatisme que celui de la raison raisonnante, du rationalisme le plus pur, tout ce qu'il peut y avoir de scientifique dans l'enseignement de l'histoire et des manifestations littéraires ou artistiques des religions bibliques ».

A son tour, M. le Ministre de l'Instruction publique déclare que « la disparition pure et simple de ces Facultés aurait produit une lacune dans l'enseignement de l'Université. Le ministre de l'Instruction publique ne pouvait pas se désintéresser de cette situation sans manquer à son devoir. Et c'est parce qu'il en a eu conscience qu'il a proposé à la commission des finances l'emploi que vous savez des crédits disponibles. Mais permettez-moi de m'associer à l'affirmation de l'honorable rapporteur du budget de l'Instruction publique, qui disait tout à l'heure : Les indications qui figurent au budget ne sont pas absolument limitatives ; je demande au Sénat la permission de les considérer comme donnant seulement au ministre une orientation générale. Nous avons dû indiquer très rapidement, à la commission des finances, l'emploi que, d'une façon générale, nous entendions faire de ces crédits ; mais il est bien entendu que le parlement comprendra que nous ayons le désir de nous mouvoir dans les limites de ces crédits, pour le mieux des intérêts de l'Université ».

Le chapitre 11 et le chapitre 12 sont adoptés par le Sénat.

Le *Bulletin administratif* du 28 avril 1906 donne, page 430, l'Extrait de l'état A, budget des dépenses de l'exercice 1906. Nous y trouvons, pour

les 64 chapitres relatifs à l'administration centrale et à l'enseignement supérieur, les chiffres suivants :

		francs
1	Traitement du Ministre et personnel de l'Administration centrale	1.073.860
2	Matériel de l'Administration centrale	157.440
3	Impressions	112.000
4	Office d'informations et d'études	54.750
5	Encouragements aux savants et gens de lettres	172.000
6	Conseil supérieur et inspecteurs généraux de l'Instruction publique	338.000
7	Traitements et indemnités aux fonctionnaires et agents sans emploi. — Indemnités pour frais de déplacement et interruption de traitement. — Enseignement supérieur	30.500
8	Secours aux anciens fonctionnaires ou employés de l'enseignement supérieur et à leurs veuves	82 150
9	Administration académique. (Personnel)	1.921.900
10	Administration académique. (Matériel)	158.000
11	Université de Paris. (Personnel)	3.730.225
12	Universités des départements. (Personnel)	7.222.000
13	Universités. (Matériel)	2.575.705
14	Bourses de l'enseignement supérieur. — Université de Paris. Bourses de licence, de diplômes d'études supérieures, d'agrégation, et bourses près l'Ecole normale supérieure	124.000
15	Bourses de l'enseignement supérieur. — Universités des départements. — Bourses de licence, de diplômes d'études supérieures et d'agrégation	256.000
16	Bourses de l'enseignement supérieur. — Universités de Paris et des départements. — Bourses d'études, de voyages, de médecine et de pharmacie, et subsides à des étudiants en droit	104.000
17	Ecole des Hautes-Etudes	323.000
18	Ecole normale supérieure. (Personnel)	63.000
19	Ecole normale supérieure. (Matériel)	204.000
20	Collège de France. (Personnel)	486.240
21	Collège de France. (Matériel)	61.260
22	Ecole des langues orientales vivantes. (Personnel)	143.000
23	Ecole des langues orientales vivantes. (Matériel)	22.300
24	Ecole des chartes. (Personnel)	60.000
25	Ecole des chartes. (Matériel)	14.000
26	Ecole française d'Athènes. (Personnel)	52.700
27	Ecole française d'Athènes. (Matériel)	65.000
28	Ecole française de Rome. (Personnel)	38.500
29	Ecole française de Rome. (Matériel)	34.000
30	Muséum d'histoire naturelle. (Personnel)	683.050
31	Muséum d'histoire naturelle. (Matériel)	329.200
32	Observatoire de Paris. (Personnel)	181.000
33	Observatoire de Paris. (Matériel)	61.000
34	Publication de la carte photographique du ciel	90.000

35	Bureau central météorologique. (Personnel)	111.500
36	Bureau central météorologique. (Matériel)	74.750
37	Observatoire d'astronomie physique de Meudon. (Personnel)	45.000
38	Observatoire d'astronomie physique de Meudon. (Matériel)	36.000
39	Bureau des longitudes. (Personnel)	126.120
40	Bureau des longitudes. (Matériel)	24.000
41	Subvention à l'observatoire du mont Blanc.	10.000
42	Institut national de France. (Personnel)	486.300
43	Institut national de France. (Matériel).	199.700
44	Académie de médecine. (Personnel)	54.100
45	Académie de médecine. (Matériel)	30.400
46	Sociétés savantes.	93.000
47	Subvention au collège libre des sciences sociales, à l'école libre des hautes études sociales	12.000
48	Voyages et missions scientifiques et littéraires.	324.500
49	Revision de l'arc méridien de Quito	46.000
50	Musée ethnographique. — Musée Guimet	72.000
51	Institut français d'archéologie orientale au Caire . . .	107.860
52	Subvention à la mission scientifique du Maroc	40.000
53	Publications diverses.	191.000
54	Subvention à l'Institut Marey	25.000
55	Bibliothèque nationale. (Personnel)	448.600
56	Bibliothèque nationale. (Matériel)	274.150
57	Bibliothèque nationale. (Catalogues)	100.000
58	Bibliothèques publiques. (Personnel)	147.500
59	Bibliothèques publiques. (Matériel).	63.900
60	Catalogues des manuscrits et incunables	15.000
61	Services généraux des bibliothèques et des archives . .	39.000
62	Souscriptions scientifiques et littéraires. — Bibliothèques municipales et populaires. — Echanges internationaux	164.000
63	Archives nationales. (Personnel)	179.250
64	Archives nationales. (Matériel)	44.250

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Circulaire aux présidents des comités départementaux, relative à la publication des documents d'archives se rapportant à la vie économique de la Révolution française (du 2 avril).

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes à M. le président du comité départemental d

Si importants que soient les cahiers de paroisses et les dossiers de la vente des biens nationaux, dont les 4e et 5e circulaires ont déterminé le mode de publication, ils ne représentent qu'une faible partie de la masse des pièces d'archives que la commission est chargée de rechercher et d'éditer. Les autres documents, ceux qui concernent l'agriculture et les subsistances, le commerce l'industrie, etc., sont de beaucoup les plus nombreux et les plus variés. Ils sont même si nombreux qu'on ne peut songer à les publier *in extenso* ; d'abord cette publication nécessiterait d'énormes dépenses, ensuite elle formerait des recueils si volumineux qu'il serait difficile de les utiliser, et les documents importants y seraient comme perdus parmi les documents secondaires ou sans valeur.

Voici ce que propose la commission :

Puisque l'édition *in extenso* est impossible et que, d'autre part, de simples inventaires analytiques s'écartent trop sensiblement du genre de publications que la commission a pour tâche de procurer, les volumes de cette nouvelle série seront établis par combinaison des deux procédés : édition *in extenso* et analyse.

En principe tout document, et, le cas échéant, tout groupe de documents formant un ensemble, doivent être représentés, ne serait-ce que par une ligne ou par quelques mots. Entre l'édition *in extenso*, qui sera exceptionnelle et réservée aux pièces importantes, et l'analyse, qui pourrait conduire à des omissions par souci de concision excessive, l'on admettra le souci intermédiaire de l'analyse avec incorporation, entre guillemets, de tels passage, de telle phrase, de tel mot même qui paraîtraient caractéristiques. Les auteurs de recueils s'attacheront à faire tenir le plus possible de matière utile en le moins de pages possible, à débarrasser les documents de leurs parties verbeuses, à en extraire les éléments essentiels.

Ainsi entendu, le travail d'édition des textes devient assez délicat ; mais

un apprentissage bien conduit permet de s'y livrer avec succès. Les recueils d'analyses de pièces, les catalogues d'actes ont rendu de très grands services aux érudits qui ont refait dans le courant du dix-neuvième siècle, l'histoire du moyen âge. Déjà le procédé de l'analyse avec citations textuelles a été employé, et avec succès, dans le domaine de l'histoire moderne : il doit y devenir usuel.

Les publications de ce type se feront par départements, c'est-à-dire que les comités départementaux en assureront l'exécution ; mais en raison du nombre des documents, elles devront sans doute avoir presque toujours un cadre territorial plus restreint et être limitées à un ou plusieurs districts, à un ou plusieurs cantons, à une ou plusieurs communes.

Le cadre territorial une fois déterminé, d'après quels principes les documents seront-ils choisis ? Il y a deux procédés possibles :

1° Ou bien prendre, dans la région choisie, les documents d'après leur communauté d'origine : par exemple relever, dans les registres des délibérations municipales de toutes les communes (toutes celles qui les ont conservés, s'entend) de tel ou tel district, les délibérations concernant l'histoire économique de la Révolution entre deux dates données ;

2° Ou bien prendre, dans les différents dépôts d'archives, régionaux ou non, les documents d'après leur communauté d'objet : par exemple rechercher, dans les archives départementales et municipales, et accessoirement aux archives nationales, voire même dans d'autres dépôts publics, les documents relatifs à l'histoire de l'industrie, des subsistances ou de l'assistance dans tel ou tel district, entre deux dates données.

Quel que soit le procédé adopté, les auteurs de recueils auront à appliquer des règles invariables, relatives au fond et à la forme.

A. En ce qui concerne le fond, les auteurs n'oublieront jamais qu'il s'agit de constituer des recueils de documents et non d'écrire un récit ; par conséquent, il ne saurait être question, en aucun cas, de relier les documents par des transitions : qu'elle soit reproduite en entier, citée par extraits, analysée ou mentionnée, chaque pièce devra garder nettement son individualité ; l'éditeur ne devra intervenir en son nom propre que dans l'introduction, qui sera sobre et exclusivement consacrée à donner des renseignements sur les sources utilisées et le plan du recueil, ou, dans de courtes notices, en tête des subdivisions et chapitres, et enfin dans l'annotation qui sera réduite au strict nécessaire ;

B. En ce qui concerne la forme, les pièces devront porter une numérotation continue ; les analyses seront imprimées en caractères plus petits que les pièces reproduites *in extenso* ; les titres courants seront libellés de manière à rendre aisée la consultation des volumes ; chaque publication sera terminée par un index alphabétique détaillé des noms de personnes, des noms de lieux et des matières, et par une table générale des matières.

Les subdivisions des recueils seront variables : pour les recueils d'après la communauté d'origine, elles seront à la fois géographiques et méthodiques; pour les recueils d'après la communauté d'objet, elles seront à la fois chronologiques et méthodiques.

La présente circulaire sera complétée ultérieurement par des circulaires spéciales sur la publication des documents concernant les subsis-

tances, des documents concernant l'industrie, etc. Elle est néanmoins assez explicite pour que les comités départementaux puissent dès maintenant établir en connaissance de cause des propositions de publications.

Ces propositions doivent préciser, autant que faire se pourra, l'étendue des recueils projetés, étendue calculée, comme pour les publications de cahiers, à raison de quarante lignes en moyenne à la page et de cinquante lettres à la ligne. Elles doivent être munies d'indications détaillées sur les sources à explorer. ARISTIDE BRIAND.

Arrêté approuvant la délibération du Conseil de l'Université de Dijon, instituant : 1° un brevet de langue française ; 2° un diplôme d'études françaises (du 29 mars).

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vu la loi du 10 juillet 1896 ; vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897, portant règlement pour les Conseils des Universités ; vu la délibération du Conseil de l'Université de Dijon, en date du 25 novembre 1905 ; vu l'avis de la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, Arrête :

Est approuvée la délibération susvisée du Conseil de l'Université de Dijon, instituant près la Faculté des lettres, à l'usage des étudiants de nationalité étrangère, au lieu et place du certificat d'études françaises établi par arrêté du 27 mai 1903 : 1° un brevet de langue française ; 2° un diplôme d'études françaises. ARISTIDE BRIAND.

Annexe à l'arrêté qui précède : Délibération du Conseil de l'Université de Dijon (du 25 novembre 1905).

Le Conseil de l'Université de Dijon ; vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897 ; vu les propositions du Conseil de la Faculté des lettres, Délibère :

Art. Ier. Il est institué près la Faculté des lettres de l'Université de Dijon, à l'usage des étudiants de nationalité étrangère, au lieu et place du certificat d'études françaises établi par arrêté du 27 mai 1903 ; 1° un brevet de langue française ; 2° un diplôme d'études françaises.

Art. 2. Les candidats au brevet de langue française doivent se faire immatriculer à la Faculté des lettres et en suivre les cours pendant au moins un semestre. La dispense d'un semestre peut être accordée aux candidats s'ils justifient qu'ils ont suivi pendant trois mois au moins, les cours de vacances de l'Université de Dijon. Dans ces deux cas, l'immatriculation est nécessaire.

Nul n'est admis à subir l'examen s'il n'est étranger.

L'examen du brevet de langue française qui est subi devant la Faculté des lettres de l'Université de Dijon comprend une épreuve écrite et des épreuves orales.

Épreuve écrite

Développement en français d'un thème facile.

Épreuves orales

I. Lecture d'un texte français au point de vue de la diction et de la prononciation.

II. Explication grammaticale d'un texte français.

III. Épreuve de conversation au sujet d'un texte lu.

La durée de l'épreuve écrite est de trois heures; celle de chaque interrogation d'environ un quart d'heure.

La composition écrite doit être faite sans le secours d'aucun livre ou manuscrit.

Le jury nommé par le doyen est de trois membres au moins. Les épreuves sont publiques.

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour être admis à subir les épreuves orales, il faut avoir obtenu à l'écrit un total minimun de 10 points. Pour être admis définitivement, un minimum de 40 points est nécessaire.

Le certificat est signé par le doyen et les membres du jury. Il est délivré sous le sceau et au nom de l'Université de Dijon par le Recteur, président du Conseil de l'Université.

Il y a quatre sessions d'examens par an : en janvier, mars, juin, octobre.

Art. 3. Les candidats au diplôme d'études françaises doivent se faire immatriculer à la Faculté des lettres et en suivre les cours pendant deux semestres.

Une dispense d'un semestre peut être accordée au candidat s'il justifie qu'il a déjà passé un semestre dans une autre Université française ou qu'il a suivi, pendant trois mois au moins, les cours de vacances de l'Université de Dijon. Dans ces deux cas, l'immatriculation est nécessaire.

Nul n'est admis à subir l'examen s'il n'est étranger.

L'examen du diplôme d'études françaises qui est subi devant la Faculté des Lettres de l'Université de Dijon comprend des épreuves écrites et des épreuves orales.

Épreuves écrites

1° Traduction en français d'un passage tiré d'un auteur allemand, anglais, espagnol, italien, russe, tchèque, hongrois, suivant le choix du candidat.

L'examen pourra porter sur une autre langue étrangère, mais par autorisation spéciale qui doit être demandée à M. le doyen.

Trois heures sont accordées pour cette épreuve de traduction. Un dictionnaire est autorisé ;

2° Résumé par écrit, en français, d'une lecture ou d'une leçon, faite devant le candidat.

Deux heures sont accordées pour cette épreuve.

Les deux épreuves ci-dessus sont éliminatoires.

Épreuves orales

1° Interrogation sur trois cours ou conférences suivis à la Faculté et choisis dans la liste suivante : philosophie, pédagogie, histoire, géographie, histoire de l'art, littératures, philologie ;

3° Une interrogation portant, au choix du candidat, sur un cours de la Faculté des lettres autre que ceux qui auront servi pour les trois premiè-

res interrogations ou sur un cours suivi dans une autre Faculté de l'Université.

Les candidats indiqueront :

1° La langue de l'auteur qu'ils désirent mettre en français (première épreuve écrite);

2° Les cours ou conférences sur lesquels ils demandent à être interrogés ;

3° Les titres scolaires qu'ils ont obtenus dans leur pays.

Il y a quatre sessions d'examens par an : en janvier, mars, juin et novembre.

Ces épreuves seront publiques.

Le jury se compose de trois membres au moins, désignés par le doyen.

Les notes sont données de 0 à 20. Pour être admis à subir les épreuves orales, il faut avoir obtenu à l'écrit un total minimum de 20 points. Pour être admis définitivement, il faut avoir obtenu un total minimum de 60 points.

Le diplôme est signé par les membres du jury et par le doyen de la Faculté. Il est délivré sous le sceau et au nom de l'Université de Dijon par le Recteur, président du Conseil de l'Université.

Arrêté approuvant la délibération du Conseil de l'Université de Rennes, instituant : 1° un diplôme de langue française ; 2° un diplôme de langue et littérature françaises (degré supérieur du 29 mars).

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vu la loi du 10 juillet 1896 ; vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897, portant règlement pour les Conseils des Universités ; vu la délibération du Conseil de l'Université de Rennes, en date du 12 décembre 1905 ; Vu l'avis de la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, Arrête :

Est approuvée la délibération susvisée du Conseil de l'Université de Rennes, instituant près la Faculté des lettres, à l'usage des étudiants de nationalité étrangère, au lieu et place du certificat d'études françaises établi par arrêté du 26 juin 1902 : 1° un diplôme de langue française ; 2° un diplôme de langue et littérature françaises (degré supérieur).

ARISTIDE BRIAND.

Annexe à l'arrêté qui précède. Délibération du Conseil de l'Université de Rennes (du 12 décembre 1905).

Le Conseil de l'Université de Rennes, vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897 ; vu les propositions de la Faculté des lettres. Délibère :

Art. 1er. Il est institué près la Faculté des lettres de l'Université de Rennes, à l'usage des étudiants de nationalité étrangère, au lieu et place du certificat d'études françaises établi par arrêté du 26 juin 1902 : 1° un diplôme de langue française ; 2° un diplôme de langue et littérature françaises (degré supérieur).

Art. 2. L'examen en vue du diplôme de langue française comprend des épreuves écrites et des épreuves orales.

Epreuves écrites

1° Une composition française (narration, description ou lettre). Deux heures sont accordées pour cette épreuve ; 2° une dictée.

Epreuves orales

1° Lecture et résumé en français d'un texte français ; 2° commentaire grammatical d'un deuxième texte français.

Art. 3. La liste des textes sur lesquels portent les interrogations sera publiée chaque année.

Ces textes seront pris de préférence parmi les auteurs désignés pour les examens des grandes Universités anglaises.

Art. 4. Nul ne sera admis à subir l'examen s'il n'a été régulièrement immatriculé à la Faculté des lettres pendant un trimestre.

Art. 5. L'examen en vue du diplôme de langue et littérature françaises (degré supérieur) comprend des épreuves écrites et des épreuves orales.

Epreuves écrites

1° Traduction en français d'un passage tiré d'un auteur étranger dans la langue du candidat. Trois heures sont accordées pour cette épreuve (le dictionnaire est autorisé) ;

2° Résumé par écrit d'une lecture d'un quart d'heure d'un auteur français ou d'une leçon faite devant le candidat. Deux heures sont accordées pour cette épreuve.

Epreuves orales

1° Interrogation sur deux conférences suivies par le candidat et faisant partie de l'enseignement général de la Faculté des lettres. L'une de ces conférences devra porter sur la littérature et la philologie françaises; l'autre est laissée au choix du candidat :

2° Explication ou commentaire en français d'un des textes français étudiés pendant l'année scolaire dans un cours ou une conférence suivie par le candidat.

Art. 6. Nul ne sera admis à subir l'examen s'il n'a été régulièrement immatriculé à la Faculté pendant deux trimestres.

Art. 7. Le jury se compose de trois membres.

Art. 8. Le diplôme, délivré par le président du Conseil de l'Université, sera revêtu de la signature du doyen et de celle des professeurs membres du jury.

Arrêté fixant la date d'ouverture de la session du baccalauréat de juin-juillet 1906 dans l'académie de Paris (du 30 mars)

Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vu les décret et arrêté eu 8 août 1890; vu les décret et arrêté du 5 juin 1891 ; Vu les décret et arrêté du 31 mai 1902 ; vu l'arrêté du 28 juillet 1902, Arrête : Art. 1er. La première session pour les divers baccalauréats

s'ouvrira, dans le ressort de l'académie de Paris, aux dates ci-après, savoir : 1° à la Faculté des sciences, le samedi 30 juin 1906 ; 2° à la Faculté des lettres, le jeudi 28 juin 1906.

Circulaire relative à la lecture des mandements épiscopaux dans les lycées et collèges (du 31 mars).

Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes

à Monsieur le Recteur de l'académie d

Il résulte de rapports qui m'ont été récemment adressés par les chefs de plusieurs académies que les aumôniers de quelques lycés ou collèges ont donné lecture dans les chapelles de ces établissements de mandements ou lettres pastorales où les lois de l'Etat et les actes du Gouvernement sont critiqués en termes parfois violents ou même injurieux.

A la suite d'un incident du même genre, un de mes prédécesseurs adressait le 15 avril 1903 au Recteur d'une académie les instructions suivantes :

« .... En vue de prévenir le retour de pareils incidents, j'ai l'hon-
« neur de vous faire connaître que, à l'avenir, dans les chapelles des
« lycées et collèges ne doivent être lus ou commentés, soit dans leur
« entier, soit par fragments, aucun mandement ni aucune lettre pas-
« torale. »

Dans le cas, Monsieur le Recteur, où les documents de ce genre ne traitent que de questions de morale ou de dogme, je ne verrais aucun inconvénient à ce qu'ils soient lus et commentés en présence des élèves qui, par la volonté de leurs parents, suivent les exercices religieux.

Mais l'interdiction rappelée plus haut est au contraire absolument justifiée quand ces mêmes documents ont un caractère nettement politique et se proposent comme principal ou unique objet d'instruire le procès du Gouvernement ou de prononcer la condamnation de lois de l'Etat.

Ce n'est pas, en effet, à des auditoires d'enfants et d'adolescents que des instructions de ce genre peuvent s'adresser. Les questions qu'elles traitent ne répondent ni à leur âge, ni à l'ordre de préoccupations qui convient au milieu scolaire : il y a abus à les en saisir.

Les lois et règlements scolaires ont toujours écarté de l'enseignement primaire ou secondaire, public ou privé, les questions de politique actuelle, et la loi même du 15 mars 1850, si favorable pourtant aux établissements libres, n'admet pas qu'il y soit enseigné quoi que ce soit de contraire aux lois. Ces prescriptions sont fondées aujourd'hui comme hier. Nous demandons à tous les maîtres qui ont charge de l'éducation de la jeunesse de les respecter ; elles doivent êtra également respectées des aumôniers de nos collèges et de nos lycées.

Je vous prie de vouloir bien les leur rappeler.

ARISTIDE BRIAND.

Du 4 avril. — Est approuvée l'élection, faite par l'Académie des sciences morales et politiques, de M. Anatole Leroy-Beaulieu, pour remplir, dans la section de morale, la place de membre titulaire, devenue vacante par suite du décès de M. Emile Boutmy. (*Décret*).

Loi approuvant une convention entre l'Etat, la ville de Paris et l'Université de Paris, pour la construction d'un institut chimique, et autorisant le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes à attribuer à l'Université de Paris une subvention de 750.000 francs (du 3 avril).

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. Sont approuvés la convention et l'avenant annexés à la présente loi, passés entre l'Etat, la ville de Paris et l'Université de Paris, pour la construction d'un institut chimique à Paris, dépendant de la Faculté des sciences.

Ladite convention sera enregistrée au droit fixe de trois francs soixante-quinze centimes (3 fr. 75).

Art. 2. Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes est autorisé à attribuer à l'Université de Paris une subvention de sept cent cinquante mille francs (750.000 francs) pour contribuer à l'acquisition par elle de terrains, entre la rue d'Ulm et la rue Saint-Jacques, nécessaires à son extension ; une partie de cette subvention, égale au prix de la vente du terrain sis rue d'Ulm, no 3, ne devant être versée qu'après la vente dudit terrain.

Art. 3. Les crédits nécessaires seront ouverts, en temps opportun, au ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes (1re section. — Instruction publique), et feront l'objet de chapitres spéciaux ainsi libellés : « Participation de l'Etat dans les dépenses d'acquisition et de construction concernant l'institut chimique de la Faculté des sciences de Paris » et « Subvention à l'Université de Paris pour acquisition de terrains nécessaires à son extension ».

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Convention entre l'Etat, l'Université et la ville de Paris, pour la construction d'un institut chimique à Paris, dépendant de la Faculté des sciences (du 1er mars).

Entre :

1o M. Bienvenu Martin, ministre de l'Instruction publique et des Cultes ;

2o M. J. de Selves, préfet de la Seine, agissant au nom de la ville de Paris, en vertu d'une délibération du conseil municipal, en date du 28 décembre 1905 ;

Et 3o M. Liard, vice-recteur de l'académie de Paris, président du Conseil de l'Université, agissant au nom de l'Université,

Il a été convenu ce qui suit :

Art. 1er. 1o Pour compléter les agrandissements de la Sorbonne, tels qu'ils ont été prévus par la convention, en date du 30 juin 1881, il sera procédé à frais communs entre l'Etat et la ville de Paris, à la construction d'un institut chimique à Paris, dépendant de la Faculté des sciences ;

2o Cette construction sera élevée sur un terrain à acquérir et d'une superficie d'environ 9.000 mètres, ledit terrain faisant partie d'un immeuble situé entre les rues d'Ulm, Saint-Jacques et Gay-Lussac et appartenant actuellement à la congrégation des dames de Saint-Michel.

Art. 2. La dépense de l'opération comprend : 1° Les frais d'acquisition du terrain ; 2° Les dépenses de construction de l'institut chimique ; 3° Les dépenses de branchements d'égouts, d'eau et de gaz ou d'électricité devant desservir l'établissement.

Art. 3. 1° Cette dépense, évaluée approximativement à 3 millions, sera partagée par moitié entre l'Etat et la ville de Paris ; 2° La part contributive de l'Etat sera composée : *a*) Du boni revenant à l'Etat après la liquidation des recettes et des dépenses afférentes à l'école pratique de la Faculté de médecine et à la clinique d'accouchements (214.977 fr.), *b*) Du reliquat dû par la ville sur les subventions reçues de l'Etat pour la construction du lycée Voltaire et du lycée Buffon (669.737 fr.) sommes que l'Etat affecte à la présente opération ; *c*) D'un capital de 615.286 francs, qui sera payé à la ville dans les six mois qui suivront l'achèvement des constructions ; 3° La part contributive de la ville, fixée à 1.500.000 francs, sera prélevée sur les fonds à provenir d'un emprunt de 10 millions voté par le conseil municipal de Paris dans sa séance du 12 juillet 1905, et affecté aux grosses opérations de constructions scolaires ; 4° Si, au règlement de compte, la part contributive de l'Etat dépasse 1.500.000 francs, l'Université de Paris sera substituée à l'Etat pour le payement de sa part dans l'excédent.

Art. 4. La ville de Paris est chargée de l'opération ; celle-ci étant une suite de la reconstruction de la Sorbonne, la direction des travaux sera confiée à l'architecte de la Sorbonne.

Art. 5. Les travaux de construction ne seront commencés qu'après approbation définitive des plans par l'Etat, l'Université de Paris et la ville. Ils seront exécutés en se conformant aux lois, ordonnances, décrets, règlements et cahiers des charges qui sont applicables aux opérations de même nature que la ville exécute pour son compte exclusif.

Art. 6. A partir de la livraison de l'institut chimique à l'Université de Paris, l'entretien en sera effectué dans les conditions prévues par l'ordonnance royale du 6 novembre 1839 qui règle l'entretien des bâtiments universitaires.

Art. 7. La présente convention sera enregistrée au droit fixe de 3 fr. 75.

Vu et approuvé :
Le ministre de l'Instruction publique,
des Beaux-Arts et des Cultes,
BIENVENU MARTIN.

Vu et approuvé :
Le Vice-Recteur de l'académie de Paris,
Président du Conseil de l'Université de
Paris, agissant au nom de l'Université,
L. LIARD.

Vu et approuvé :
Le Préfet de la Seine,
J. DE SELVES.

Avenant à la convention du 1er mars 1906, entre l'Etat, la ville de Paris et l'Université de Paris, pour la construction d'un institut chimique à Paris, dépendant de la Faculté des sciences (du 12 mars).

Entre : 1° M. Bienvenu Martin, ministre de l'Instruction publique et des Cultes ; 2° M. J. de Selves, préfet de la Seine, agissant au nom de la

ville de Paris, en vertu d'une délibération du conseil municipal, en date du 12 mars 1906 ; et 3° M. Liard, vice-recteur de l'académie de Paris, président du conseil de l'Université de Paris, agissant au nom de cette Université,

Il a été convenu ce qui suit :

Article unique. Le paragraphe 2 de l'article 3 de la convention du 1er mars 1906 est modifié ainsi qu'il suit :

L'Etat s'acquittera en deux versements ;

Le premier sera égal à la différence des sommes que l'Etat et la ville de Paris se doivent réciproquement à l'occasion de la reconstruction des bâtiments de la Faculté de droit de Paris, de l'école pratique de la Faculté de médecine, de la clinique d'accouchements, et de la construction des lycées Voltaire et Buffon. Le jour de ce versement, l'Etat recevra de la ville le montant des sommes dues par elle en ce qui concerne l'école pratique de la Faculté de médecine, la clinique d'accouchements et les lycées Voltaire et Buffon, et versera le montant des des sommes qu'il lui doit en ce qui concerne la Faculté de droit.

Le second versement, égal au complément de la part de l'Etat dans les dépenses de l'institut chimique, sera effectué dans les six mois qui suivront l'achèvement des constructions.

Vu et approuvé :
Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,
BIENVENU MARTIN.

Vu et approuvé :
Le Préfet de la Seine,
J. DE SELVES.

Vu et approuvé :
Le Vice-Recteur de l'académie, président du Conseil de l'Université de Paris,
L. LIARD.

Décret portant modification au décret du 20 novembre 1893, relatif au stage hospitalier et aux cliniques annexes de la Faculté de médecine de Paris (du 6 avril).

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, et du Ministre de l'Intérieur ; vu le décret du 20 novembre 1893, réglant les conditions de stage dans les hôpitaux et cliniques annexes de la Faculté de médecine de Paris ; vu la délibération du conseil de la Faculté de médecine de l'Université de Paris, en date du 9 novembre 1905 ; vu la délibération du conseil de surveillance de l'Administration de l'Assistance publique, en date du 15 février 1906, décrète :

Art. Ier. L'article 1er, § 4, et l'article 7, §§ 1 et 2, du décret du 20 novembre 1893, ci-dessus visé, sont modifiés ainsi qu'il suit :

Art 1er. § 4. Pendant la troisième année, les élèves seront nécessairement attachés pendant quatre mois aux services d'accouchement. Ils devront accomplir les quatre autres mois de cette troisième année de stage dans l'un des services spéciaux affectés aux maladies de la peau et de la syphilis, aux maladies des enfants, aux maladies des yeux, aux maladies des voies urinaires.

Art. 7, § 1er. L'enseignement durera du 1er novembre au 30 juin.

§ 2. Les élèves seront répartis de façon qu'ils passent quatre mois dans un service de médecine et quatre mois dans un service de chirurgie.

Art. 2. Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, et le Ministre de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui aura son effet à partir du 1er novembre 1906.

ARMAND FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,
ARISTIDE BRIAND.

Le Ministre de l'Intérieur,
G. CLEMENCEAU.

6 avril. École de plein exercice de médecine et de pharmacie d'Alger. — Un concours s'ouvrira, le 22 octobre 1906, devant la Faculté de médecine de l'Université de Montpellier, pour l'emploi de suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie à l'École de plein exercice de médecine et de pharmacie d'Alger.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

Circulaire aux préfets sur les déplacements d'instituteurs (du 6 avril)

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, à Monsieur le Préfet du département d

A plusieurs reprises, le Parlement s'est ému des doléances des instituteurs au sujet du préjudice qui leur est causé par la fréquence et la multiplicité des « déplacements d'office » prononcés par l'administration départementale. Il s'est préoccupé de rechercher les remèdes que comporte une situation digne de toute sa sollicitude ; il lui a paru qu'il était nécessaire de donner des garanties solides à un personnel soucieux de sa dignité professionnelle, et que l'inquiétude d'un arbitraire possible, en l'absence d'un recours régulier, prive du calme d'esprit indispensable à l'exercice de ses fonctions.

En attendant que ces bienveillantes intentions aient le temps de se traduire en un texte législatif, j'ai pensé qu'il était possible, dès à présent, de parer, sans désarmer l'Administration, aux plus graves des inconvénients dont se plaignent les instituteurs, et qu'il vous suffira, pour y parvenir, d'appliquer strictement les instructions que j'ai l'honneur de vous adresser.

Le déplacement d'office, par mesure de disgrâce, peut être prononcé par le préfet, sur la proposition de l'inspecteur d'académie, pour les motifs suivants :

Pour insuffisance professionnelle et manquements de conduite graves de l'instituteur ;

Parce que son maintien dans une commune risquerait de compromettre, au regard des familles, les intérêts de l'école laïque.

Toutes les fois que vous jugerez nécessaire un déplacement d'office, vous aurez soin de prévenir par écrit l'intéressé de la mesure que l'on se propose de prendre à son égard, en lui faisant connaître les motifs qui vous paraissent exiger son changement. Cinq jours lui seront laissés pour

présenter par écrit sa justification ; sur sa demande, et conformément aux prescriptions de l'article 65 de la loi de finances de 1905, communication lui sera donnée des pièces de son dossier. Cette communication aura lieu par l'intermédiaire de l'inspecteur d'académie, soit au chef-lieu du département dans les bureaux de l'inspection académique, soit dans le bureau de l'inspecteur primaire de la circonscription, de façon à éviter aux intéressés des déplacements trop lointains. Tout en rappelant que la loi a prévu, une communication « personnelle et confidentielle », vous prescrirez que le loisir nécessaire soit laissé aux instituteurs et institutrices pour prendre connaissance complète de leurs dossiers. Il vous sera remis par chaque intéressé un récépissé de cette communication.

Il est bien entendu que vous ne tiendrez aucun compte des dénonciations qui visent le fonctionnaire, à moins qu'elles ne soient signées ; dans ce cas, elles seront jointes au dossier de l'intéressé, pour qu'il puisse en prendre connaissance.

C'est seulement quand vous serez en possession de ces renseignements, et après enquête, s'ils sont contradictoires, que, d'accord avec l'inspecteur d'académie, vous vous prononcerez dans un large esprit d'équité et de bienveillance, avec le double souci de concilier l'intérêt particulier de l'instituteur et les intérêts généraux dont vous avez la charge.

Si l'instituteur se juge lésé par la mesure que vous aurez prise, la faculté lui reste ouverte d'un recours au Ministre de l'Instruction publique. Vous lui donnerez les moyens pratiques d'en user. Ce recours n'aura pas le caractère suspensif. Vous me le transmettrez le plus rapidement possible en y joignant tous les documents qui seront de nature à m'éclairer sur l'affaire.

Vous devez prévoir que l'instituteur, après vous avoir transmis régulièrement par écrit ses explications, croira, s'il est membre d'une association amicale d'instituteurs de son département, devoir charger le bureau de cette association d'intervenir auprès de vous, pour présenter plus efficacement sa défense. Plusieurs de vos collègues m'ont demandé dans ce cas la ligne de conduite à suivre.

Les associations d'instituteurs ont une existence légale : vous ne devez ni les ignorer, ni négliger le parti que vous pouvez retirer de cette organisation. Il ne s'agit pas de créer un rouage administratif nouveau, de permettre entre l'autorité et le fonctionnaire l'interposition d'un pouvoir non prévu par la loi et qui prétende s'imposer. Il s'agit plus simplement de rendre l'autorité accessible à tous ceux qui ont besoin de recourir à elle et qui le font avec les sentiments de déférence que vous êtes en droit d'attendre ; il s'agit surtout de mettre à profit une source précieuse d'information, qui pourra confirmer ou rectifier votre opinion et servir à la manifestation de la vérité et de la justice. C'est dans ces sentiments que vous accueillerez les délégués de l'association, que vous vous entretiendrez avec eux et que vous parviendrez souvent à dissiper les malentendus que des points de vue très différents peuvent faire naitre entre les fonctionnaires et l'administration.

Dans le même ordre d'idées, j'attacherais un grand prix à ce que, toutes les fois qu'il vous paraît que la situation d'un instituteur ou d'une institutrice risque de devenir difficile dans une commune, vous mettiez l'inspecteur d'académie au courant des renseignements que vous aurez recueillis et que vous l'invitiez à s'entretenir de la question avec les inté-

ressés. Cette intervention, qui n'aura aucun caractère officiel et où les instituteurs verront seulement la preuve de l'intérêt vigilant qu'on leur porte, permettra de leur faire, s'il y a lieu, les observations nécessaires, de leur donner d'utiles conseils, et aussi de recevoir d'eux des éclaircissements qui vous mettront à même d'apprécier justement les faits. Vous pourriez ainsi prévenir des conflits regrettables, en même temps que cette manière d'agir fortifiera certainement la confiance du personnel à l'égard de ses chefs.

J'appelle enfin votre attention toute particulière sur le préjudice grave qui résulte pour le personnel du retard apporté trop souvent à la publication du mouvement. Le moment le plus opportun pour y procéder est la fin de l'année scolaire, c'est-à-dire le commencement du mois d'août. C'est celui que vous choisirez. Il importe que dans les huit jours qui suivront l'ouverture des vacances, au plus tard, les instituteurs et les institutrices qui doivent être déplacés soient fixés avec précision sur le poste qui leur est attribué. Ils auront ainsi tout le temps nécessaire pour s'informer des avantages ou des inconvénients de la résidence que vous leur avez assignée, pour solliciter les permutations possibles, pour s'installer sans hâte et en ménageant leurs modestes ressources, pour faire connaissance avec un milieu nouveau et préparer la rentrée scolaire. D'autre part, les études des enfants ne seront pas interrompues et troublées par un changement de maîtres en cours d'année.

J'ai lieu de croire, Monsieur le Préfet, que, si mes instructions sont suivies point par point et dans l'esprit de sincère sympathie pour les instituteurs qui les a inspirées, vous donnerez dès maintenant satisfaction à la plupart des vœux dont mon Administration a été saisie, et vous calmerez les légitimes inquiétudes qu'a fait naître dans le personnel l'irritante question du déplacement d'office. ARISTIDE BRIAND.

Arrêté fixant le nombre des élèves à admettre à l'École normale supérieure à la suite du concoues de 1906 (du 11 avril).

Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vu le décret du 10 novembre 1903; vu le décret du 10 mai 1904, arrête : le nombre des élèves à admettre à l'Ecole normale supérieure à la suite du concours de 1906 est fixé à 57, dont 35 pour la section des lettres et 22 pour la section des sciences (1). ARISTIDE BRIAND.

Loi organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique (du 21 avril).

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté, le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. Il sera constitué dans chaque département une commission des sites et monuments naturels de caractère artistique.

Cette commission sera composée : du préfet, président ; de l'ingénieur

(1) Il ne sera fait aucune nomination de boursiers de licence auprès des Facultés des sciences et des lettres de Paris en plus des 57 nominations d'élèves de l'Ecole normale fixées dans l'arrêté ci-dessus.

Aucune demande de ce genre ne pourra être examinée.

en chef des ponts et chaussées et de l'agent voyer en chef; du chef de service des eaux et forêts; de deux conseillers généraux élus par leurs collègues, et de cinq membres choisis par le conseil général parmi les notabilités des arts, des sciences et de la littérature.

Art. 2. Cette commission dressera une liste des propriétés foncières dont la conservation peut avoir, au point de vue artistique ou pittoresque, un intérêt général.

Art. 3. Les propriétaires des immeubles désignés par la commission seront invités à prendre l'engagement de ne détruire ni modifier l'état des lieux ou leur aspect, sauf autorisation spéciale de la commission et approbation du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Si cet engagement est donné, la propriété sera classée par arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Si l'engagement est refusé, la commission notifiera le refus au département et aux communes sur le territoire desquels la propriété est située.

Le déclassement pourra avoir lieu dans les mêmes formes et sous les mêmes conditions que le classement.

Art. 4. Le préfet, au nom du département, ou le maire, au nom de la commune, pourra, en se conformant aux prescriptions de la loi du 3 mai 1841, poursuivre l'expropriation des propriétés désignées par la commission comme susceptibles de classement.

Art. 5. Après l'établissement de la servitude, toute modification des lieux, sans l'autorisation prévue à l'article 3, sera punie d'une amende de cent francs (100 fr.) à trois mille francs (3.000 fr.). L'article 463 du Code pénal est applicable. La poursuite sera exercée sur la plainte de la commission.

Art. 6. La présente loi est applicable à l'Algérie.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Décret autorisant exceptionnellement l'engagement volontaire spécial prévu par l'article 59 de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée (du 13 avril).

Le Président de la République française, vu l'article 59 de la loi du 15 juillet 1889, relatif aux engagements volontaires; considérant que la faculté de s'engager pour trois ans doit être accordée aux jeunes gens qui, avant la mise en vigueur de la loi du 21 mars 1905, remplissaient les conditions prévues par l'avant-dernier alinéa de l'article 59 précité; sur le rapport du ministre de la Guerre, décrète :

Art. 1er. Les jeunes gens qui remplissaient, avant la mise en vigueur de la loi du 21 mars 1905, les conditions requises pour contracter l'engagement volontaire spécial prévu par l'avant-dernier alinéa de l'article 59 de la loi du 15 juillet 1889, pourront exceptionnellement contracter cet engagement du 10 au 31 mai 1906.

Art. 2. Le ministre de la Guerre est chargé de l'exécution du présent décret qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Arrêté du ministre de la Guerre relatif à l'application du décret du 13 avril 1906, portant réouverture des engagements prévus par l'avant-dernier alinéa de l'article 59 de la loi du 15 juillet 1889 (du 18 avril).

Aux termes d'un décret en date du 13 de ce mois, les jeunes gens qui remplissaient avant la mise en vigueur de la loi du 21 mars 1905, les conditions requises pour contracter l'engagement spécial prévu par l'avant dernier alinéa de l'article 59 de la loi du 15 juillet 1889, pourront exceptionnellement contracter cet engagement, du 10 au 31 mai 1906.

Seront seuls admis à bénéficier de cette disposition :

1° Les jeunes gens qui ont atteint l'âge de 18 ans, du 9 octobre 1905 à la date de la mise en vigueur de la loi du 21 mars 1905 ;

2° Ceux qui s'étant présentés pour s'engager, avant le 9 octobre, ont été ajournés pour inaptitude physique par les commandants des bureaux de recrutement, et qui seraient reconnus propres au service, après nouvelle visite.

Les commandants des bureaux de recrutement ne devront délivrer les certificats d'aptitude qu'aux jeunes gens ayant toute la vigueur nécessaire pour faire un bon service actif.

Les intéressés seront admis à contracter leurs engagements au titre de l'un des régiments d'infanterie désignés par la circulaire de répartition du 31 août 1905, pour recevoir les hommes de la subdivision dans laquelle leur famille est domiciliée, appelés pour trois ans.

Ils devront être répartis entre ces régiments de manière que chaque corps n'en reçoive que quatre au plus.

L'acte d'engagement sera conforme au modèle n° 2 annexé au décret du 28 septembre 1889.

Les préfets sont priés de donner au présent arrêté toute la publicité nécessaire, et d'appeler sur les dispositions qu'il contient l'attention des maires des chefs-lieux de canton, chargés de recevoir les engagements.

Le ministre de la Guerre,
EUG. ETIENNE.

Loi autorisant le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes à engager une somme de 300.000 francs nécessaires pour la construction d'un institut de physique à l'Université de Nancy (du 18 avril).

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté, le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes est autorisé à engager, pour la construction d'un institut de physique à l'Université de Nancy, des dépenses qui ne pourront excéder trois cent mille francs (300.000 francs).

Art. 2. Les crédits seront ouverts en temps opportun au ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes (1re section. — Instruction publique) et feront l'objet de chapitres spéciaux intitulés : « Construction de l'institut de physique de l'Université de Nancy. »

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Loi autorisant le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes à engager une somme de 90.000 francs pour l'achat et l'installation de divers instruments à l'Observatoire d'astronomie physique de Meudon (du 18 avril).

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté, le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art 1er. Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes est autorisé à engager, pour l'achat et l'installation de divers instruments à l'Observatoire d'astronomie physique de Meudon, des dépenses qui ne devront pas excéder quatre-vingt-dix mille francs (90.000 francs).

Art. 2. Les crédits nécessaires seront ouverts en temps opportun au ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes (1re section. — Instruction publique) et feront l'objet d'un chapitre spécial ainsi libellé : « Observatoire d'astronomie de Meudon. — Achat et installation d'instruments. »

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Armand Fallières.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,
Aristide Briand.

Le ministre des Finances,
R. Poincaré.

Circulaire relative au diplôme d'études supérieures de sciences (du 12 avril)

Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes à Monsieur le Recteur de l'académie d

L'arrêté du 18 juin 1904 a institué dans les Facultés des sciences et des lettres le diplômes d'études supérieures. Ce diplôme avait été créé, par arrêté du 28 juillet 1894, en vue de l'histoire et de la géographie. Une expérience de dix années a prouvé que ce régime, qui fait une plus large part au travail personnel, qui n'assujettit point les professeurs et les étudiants à un programme uniforme déterminé en dehors de leur choix, était conforme aux conceptions scientifiques dont s'inspire notre enseignement supérieur.

Les résultats en ont été excellents, et, au point de vue même de la préparation professionnelle des futurs maitres de nos lycées, la valeur de l'agrégation d'histoire et de géographie s'est accrue.

Ce sont ces considérations qui m'ont décidé, après avis du Conseil supérieur, à généraliser la mesure qui avait été restreinte d'abord à l'histoire et à la géographie. Je suis convaincu que les conséquences en seront également heureuses pour les divers ordres d'études.

Ceux qui comptent se présenter ensuite à l'agrégation pourront mieux séparer, dans la série de leurs études, la préparation exclusivement scientifique de la préparation professionnelle. Mais, en dehors des candidats à l'agrégation, bien des étudiants chercheront certainement à obtenir ces diplômes, qui seront certainement la constatation de leurs études scientifiques à l'Université. Il doit être entendu, en effet, *qu'aucune condition*

d'âge, de grade ni de nationalité, ne sera exigée de ceux qui voudront s'y présenter.

Puisque ce régime nouveau fonctionne cette année pour la première fois, je tiens à attirer votre attention et celle de vos collaborateurs sur un certain nombre de points.

Le temps que consacreront les étudiants à la préparation au diplôme d'études supérieures sera véritablement celui de leur apprentissage scientifique. Il importe qu'ils en aient le sentiment exact, qu'ils choisissent librement le sujet qu'ils veulent traiter, quand même celui-ci ne rentrerait pas directement dans l'un des enseignements donnés par la Faculté ; mais il faut aussi que, dans l'exercice de cette liberté, ils soient guidés par les conseils de leurs maîtres.

Pour les sciences mathématiques, le candidat devra composer un travail, présentant un caractère scientifique, sur un sujet choisi au-dessus des programmes des certificats fondamentaux de calcul infinitésimal, de mécanique rationnelle et d'astronomie. Si le candidat traite un sujet se rapportant à un cours d'ordre supérieur, un simple exposé ou un résumé du cours ne saurait suffire : il faudra que le candidat y ajoute quelques développements originaux ou quelques applications nouvelles. S'il choisit l'étude et l'exposé d'un mémoire, il devra montrer une connaissance approfondie des théories de l'auteur et être capable d'en faire des applications particulières. S'il s'occupe de mécanique physique et expérimentale ou de mécanique appliquée, il devra se conformer aux règles suivantes relatives aux sciences expérimentales.

C'est surtout dans cet ordre de sciences que l'institution des nouveaux diplômes rendra des services : elle a pour but d'obliger les candidats à vivre de la vie de laboratoire, au contact des maîtres de la science, pour s'initier aux méthodes de recherche et de mesure, pour apprendre à se tirer d'affaire avec les ressources, même modestes, d'un laboratoire, et à monter eux-mêmes les appareils dont ils pourront avoir besoin. On demande aujourd'hui, avec raison, aux professeurs, de développer dans les lycées et collèges le côté expérimental de l'enseignement et d'habituer les élèves à faire des manipulations démonstratives avec des moyens simples et improvisés. Ce n'est que par la vie libre dans le laboratoire, telle que l'exigera la préparation du diplôme, que les futurs maîtres acquerront les qualités nécessaires pour remplir cette tâche. Cette initiation à la vie de laboratoire sera également très utile à ceux de nos étudiants, et leur nombre croît chaque jour, qui se destinent à l'industrie Enfin elle constitue évidemment une préparation nécessaire pour tous ceux qui veulent poursuivre des recherches scientifiques.

Afin que cette initiation porte tous ses fruits, un séjour de deux semestres au moins dans les laboratoires paraît indispensable ; dans des cas tout à fait exceptionnels, ce délai pourra être abrégé, par voie de dispense, sur autorisation du doyen, après avis des professeurs compétents, pour des étudiants *étrangers* déjà familiarisés avec les laboratoires ; mais les travaux et les expériences préparatoires au diplôme devront être faits entièrement dans les laboratoires de l'Université, sous la direction et le contrôle d'un de ses maîtres (1).

(1) A Paris, les travaux pourront être effectués dans des établissements d'enseignement supérieur de l'Etat, tels que le Collège de France et le Muséum d'histoire naturelle.

Lorque le travail sera terminé, le candidat devra en exposer la théorie et les résultats dans un mémoire détaillé, accompagné des cahiers d'expériences et d'observations et d'un court résumé indiquant les méthodes suivies et les résultats obtenus. Tous ces documents devront être déposés au secrétariat de la Faculté qui les communiquera au jury d'examen désigné par le doyen. La question s'est posée de savoir s'il ne conviendrait pas d'imprimer le résumé, en limitant l'impression à trois pages au plus du format des comptes rendus de l'Académie des sciences ; sans rendre cette impression obligatoire, je crois devoir la recommander aux Facultés, elle aurait pour effet de définir et de maintenir le niveau du diplôme d'études, d'établir une émulation entre les différents candidats et de faire bénéficier chaque Faculté des travaux effectués dans les autres.

L'arrêté du 18 juin 1904 n'a point fixé la date à laquelle doivent avoir lieu les épreuves pour l'obtention du diplôme. J'ai voulu laisser à cet égard aux Facultés une certaine latitude. Il est évident cependant qu'elles doivent, autant que possible, se placer à la fin de l'année scolaire.

Je n'ai point fixé non plus la composition du jury chargé de juger les épreuves. Ici encore, j'ai cru qu'il y aurait inconvénient à introduire dans un arrêté des règles trop minutieuses. Le doyen composera le jury des professeurs, chargés de cours, maitres de conférences les plus compétents ; le nombre n'en sera pas limité ; mais il ne saurait être inférieur à trois. Le doyen sera d'ailleurs libre de faire appel à des maîtres de l'enseignement supérieur étrangers à la Faculté.

Le président du jury après l'examen rendra compte de la valeur des expériences, des travaux écrits et des épreuves orales dans un rapport détaillé auquel il joindra le résumé du travail, rédigé par le candidat. Je désire avoir, par vos soins, communication de ce rapport et de ce résumé. En raison même de l'importance que j'attache au diplôme d'études supérieures, je tiens beaucoup à pouvoir me rendre compte du fonctionnement de ce nouvel examen et du régime d'études qui en dépend.

Du 19 avril. — Un concours s'ouvrira, le 12 novembre 1906, devant la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Toulouse pour l'emploi de suppléant de la chaire d'histoire naturelle, à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Clermont.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

(*à suivre*).

DONS, DONATIONS ET LEGS

Sous cette rubrique la Revue *indiquera, d'un côté, les donations de toute espèce à des établissements d'enseignement supérieur, de l'autre, parfois, les besoins de ces établissements qui justifieraient et provoqueraient des libéralités nouvelles.*

3 avril. — LEGS LESPIAULT. Le doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Bordeaux, au nom de ladite Faculté, est autorisé à accepter le legs d'un capital de 40 000 fr. et de livres de sciences jugés utiles à la bibliothèque universitaire, fait par M. Frédéric-Gaston LESPIAULT, doyen honoraire de cette Faculté.

3 avril. — La VILLE DE PARIS s'engage à contribuer, pour 1.500.000 francs à la construction d'un Institut chimique (p. 451).

Le PRINCE ROLAND BONAPARTE a donné une subvention de 100.000 francs, pour la revision de l'arc méridien de Quito (Rapport de M. Lintilhacs p. 84).

Le PRINCE DE MONACO a fait don du Musée océanographique de Monaco, de ses laboratoires, de ses collections, de ses aquariums et il a assuré pour le fonctionnement du futur Institut océanographique un capital de 4 millions. L'Institut s'élèvera sur les terrains que l'Université de Paris, avec le concours du Prince, a acquis rue Saint-Jacques et rue d'Ulm. Les administrateurs du nouvel Institut sont MM. Casimir-Périer, Regnard, Cailletet, Becquerel, Georges Kohn et Louis Mayer. La direction scientifique de l'Institut appartiendra à un comité de perfectionnement international composé des savants les plus qualifiés en océanographie.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Belgique

La formation des instituteurs par les Universités. — Dans la *Revue* du 15 février 1906 (p. 164), j'ai signalé les tendances qui se font jour actuellement dans les milieux primaires belges. On y préconise une réforme de l'enseignement normal et la formation universitaire des instituteurs.

M. Mirguet, directeur honoraire d'école normale, vient, dans sa revue pédagogique l'*Ecole Nationale*, de préciser ces tendances en formulant un projet complet relatif à la préparation professionnelle des instituteurs ou pour mieux dire des maîtres et des maîtresses des divers ordres d'enseignement.

Après avoir rappelé que la question est à l'ordre du jour en France comme en Belgique et indiqué le sens des propositions de MM. Massé, Aulard et Lauraine il expose un système qui, selon lui, amènerait : 1° une intégration plus intime des trois degrés de l'enseignement au triple point de vue des programmes, des méthodes et de la hiérarchie ; 2° une culture scientifique plus étendue et plus solide chez les maîtres primaires ; 3° une préparation pédagogique plus rationnelle chez les professeurs de l'enseignement moyen. Voici en substance, le plan de M. Mirguet.

Pour être autorisé à commencer, à l'Université, des études préparatoires aux fonctions de maître ou de maîtresse de l'enseignement primaire ou moyen (= secondaire), les jeunes gens devraient être porteurs du certificat d'études moyennes complètes ou avoir subi avec succès un examen d'admission à l'Université. La durée de leurs études universitaires serait de deux années. M. Mirguet n'énumère pas les cours, actuels ou à créer, qui devraient être suivis par les futurs maîtres ; mais il estime qu'en tout cas les sciences psychiques et pédagogiques, l'histoire de la pédagogie devraient faire partie du programme. Après ces deux années d'études, les aspirants-professeurs pourraient obtenir le grade de *candidat en pédagogie* ou de *candidat-instituteur*. Ceux à qui aurait été conféré ce grade passeraient ensuite une année — quel que soit l'ordre d'enseignement auquel ils se destinent — dans une école normale professionnelle, institut pédagogique d'application composé de toutes les classes primaires, de toutes les institutions scolaires et post-scolaires que

compte actuellement une organisation complète de l'enseignement populaire. A la fin de cette année d'exercice exclusivement pratique, les candidats en pédagogie subiraient l'examen du *certificat d'aptitude pédagogique*, ou *diplôme d'instituteur*. Ils pourraient dès lors être pourvus d'un emploi dans l'enseignement primaire. Ceux qui aspireraient à un poste professoral dans l'enseignement moyen rentreraient à l'Université après leur année d'exercices pratiques. Au bout de la première année de cette seconde série d'études supérieures, ils pourraient obtenir le grade de *licencié en pédagogie et lettres* ou de *licencié en pédagogie et sciences* qui leur donnerait accès au professorat dans les écoles moyennes (correspondant à peu près aux classes inférieures des lycées français) ; au bout de la deuxième année ils pourraient acquérir le diplôme de *docteur en pédagogie et lettres*, ou de *docteur en pédagogie et sciences* qui leur permettrait d'occuper les chaires des athénées (lycées). Nul ne pourrait exercer les fonctions de professeur dans les écoles moyennes ou les athénées sans être possesseur du *diplôme d'instituteur primaire* ; et d'autre part les licenciés et les docteurs en pédagogie auraient le droit de prétendre à des emplois dans l'enseignement primaire. « Par ce système, conclut M. Mirguet, seraient réalisés l'enchaînement coordonné, la pénétration intime et réciproque, hiérarchique et administrative, intellectuelle et morale, tant souhaités et si désirables, des divers degrés de l'enseignement primaire. Ainsi, tout au moins, l'enseignement primaire cesserait d'être un organisme en soi, de catégorie inférieure et peu apprécié, sans attaches et sans raccords avec les autres ordres d'enseignement, pour devenir, en même temps que la base fondamentale de toute éducation, un cycle élémentaire préparatoire, mais partie nettement intégrante de l'édifice scolaire national ».

Ce n'est pas ici le lieu de discuter ce projet. Je me borne à constater qu'il paraît résumer d'une manière fidèle les vœux et les aspirations des membres de l'enseignement primaire qui préconisent la formation des instituteurs par les Universités. C'est assurément autour de lui que s'engageraient les discussions.

*
* *

La culture et l'extension de la langue française en Belgique. — Le congrès de la langue française réuni à Liège au mois de septembre 1905 a décidé la création d'une « association internationale pour la culture et l'extension » de notre langue. Elle n'est pas encore définitivement fondée. Mais dès maintenant la Belgique possède trois groupements qui se sont assigné ce but. L'un s'est constitué à Liège, sous la direction de M. Wilmotte, professeur de philosophie romane à l'Université de cette ville et président du Congrès de 1905 ; l'autre existe depuis plusieurs années à Gand où il a organisé des cours populaires de français fort suivis et où il déploie une grande activité, malgré l'hostilité des « flamingants » ; le troisième vient de se former à Bruxelles. M. Le Jeune, ancien ministre de la justice, en a accepté la présidence. MM. Vautier, prorecteur de l'Université de Bruxelles et Wittmann, secrétaire général de la Fédération des professeurs de l'enseignement moyen officiel en sont les vice-présidents. D'autres associations seront bientôt créées dans les principales villes de la Wallonie.

L. Leclère.

Le troisième centenaire de Pierre Corneille

Les fêtes parisiennes pour la célébration du troisième centenaire de Corneille commenceront le dimanche 27 mai prochain.

Ce jour-là, dans l'après-midi, aura lieu, à 2 heures, l'inauguration de la statue de Corneille élevée par souscription nationale sur la place du Panthéon. Cette statue, œuvre du sculpteur H. Allouard, est en bronze; elle représente Corneille debout, la main gauche pendante, la main droite ramassant les plis d'un manteau à la romaine. L'auteur a donné à son modèle les traits perpétués par le portrait de Le Brun, dont une copie se trouve à la Comédie-Française.

Le socle de la statue est ceint de degrés de pierre. Sur le devant, la muse tragique dans une attitude dramatique. Au revers, les écussons accolés des villes de Rouen, où naquit le poète, et de Paris, où il remporta tant de triomphes.

D'allure sévère, le monument sera l'occasion d'une solennité à laquelle participeront le monde officiel et la jeunesse des Ecoles et des Facultés. M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts présidera la cérémonie.

Après une allocution de M. Camille Le Senne, président du comité d'exécution de ces fêtes, qui remettra le monument à l'Etat et à la Ville de Paris, des discours seront prononcés par M. Jules Claretie, administrateur de la Comédie-Française, au nom de l'illustre maison, par M. Victor Margueritte, comme président de la Société des gens de lettres, par M. Alfred Capus, en qualité de président de la Société des auteurs dramatiques, par M. Campinchi, président de l'Association des étudiants, chargé de prendre la parole, au nom de la jeunesse universitaire, par le Préfet de la Seine, et enfin par le ministre de l'Instruction publique, qui parlera comme grand maître de l'Université de France.

Les sociétaires de la Comédie-Française diront des poèmes à la gloire de Corneille et la musique de la Garde-Républicaine exécutera *la Marseillaise* et divers morceaux empruntés au *Cid* de Massenet.

E. A.

Fondation universitaire de Belleville

Cette année la Fondation universitaire de Belleville a poursuivi — sous l'impulsion active de son nouveau secrétaire général, M. Georges Alfassa — ses efforts en vue de l'organisation rationnelle de ses études.

Plus que jamais on sent aujourd'hui dans l'enseignement populaire la nécessité d'approfondir méthodiquement les sujets traités. Cette idée fondamentale a guidé précédemment le Comité de la Fondation dans l'organisation de ses groupes, et nous continuons à croire que c'est de sa compréhension et de son application intelligente que peut sortir un enseignement populaire de quelque fécondité.

Nos soirées sont consacrées à trois ordres d'occupations : enseignement pratique, enseignement théorique et distractions.

Aux oreilles de beaucoup ce mot d'enseignement théorique sonnera mal. C'est cependant ce que les U. P. offrent de plus caractéristique. Seulement ce nom a été décrié : c'est études de formation de l'esprit qu'il faudrait dire. Et si l'enseignement pratique peut être suppléé par d'autres institutions, il semble que les études de formation de l'esprit ne peuvent être faites que dans les U P. où l'on a pu juger de l'excellence des résultats.

L'enseignement théorique comprend sept groupes :

Groupe scientifique ; groupe philosophique ; groupe médical ; groupe diplomatique ; groupe économique ; groupe littéraire ; groupe artistique.

Chacun de ces groupes possède un directeur appartenant au corps enseignant de la fondation et un secrétaire ouvrier, désigné parmi eux par les auditeurs assidus.

Cette année le groupe scientifique a poursuivi des études sur les applications pratiques de la chimie, sous la direction de M. Jean Herbette, assisté de M. Jacques de Kap-Herr, tous deux préparateurs à la Faculté des sciences.

Le groupe philosophique, avec le concours de plusieurs professeurs, entre autres MM. Bayet, Cantecor, Parodi, Landry, a étudié les divers Fondements de la Morale (1).

Les groupes d'enseignement pratique sont :

Médecine pratique, par M. Mazet, externe des hôpitaux. — Economie ménagère, par Mme Moll-Weiss. — Anglais, par M. Maurice Alfassa. — Sténographie, par M. Rémond.

Il y a lieu de consacrer une mention spéciale au cours d'anglais : M. Maurice Alfassa qui commença avec trois élèves, en a aujourd'hui groupé plus de quinze ; résultat d'autant plus intéressant que c'est la première fois que cet enseignement réussit à Belleville.

La Fondation possède une bibliothèque de près de 3.500 volumes, dont l'enrichissement, par voie d'achat, lorsqu'il est possible, est laissé au désir des membres et dont les éléments servent à compléter l'enseignement donné par les conférences.

Les soirées de distractions sont normalement consacrées à des représentations théâtrales, précédées de conférences littéraires, à des soirées musicales, à la danse. Une place est faite aux sports, un cours d'escrime est assez fréquenté.

S'il y avait, en terminant cette notice, à indiquer un desideratum, ce serait le suivant : que du côté des ouvriers et du côté des amis de l'enseignement populaire on prête attention à la méthode que l'expérience a conduit la Fondation universitaire de Belleville à adopter et à continuer dans la conception de cet enseignement ; les uns pour le suivre, les autres pour y participer, et ne pas rééditer contre le mouvement des U. P. des critiques que beaucoup ne méritent plus, à tel point que bientôt ces critiques ne paraîtront que de mauvais prétextes pour se refuser à travailler à étendre ce mouvement ; ce dont les U. P. ont besoin aujourd'hui c'est d'apports d'hommes nouveaux des deux côtés. Quand on saura que leur

(1) Les résumés de ces conférences, établis par le secrétaire du groupe seront bientôt publiés, grâce à la vaillante « Copération des Idées ».

enseignement est rationnel et adéquat au but poursuivi, cet apport nous sera donné ; mais il faut qu'on le sache. Du côté ouvrier, la propagande peut beaucoup, mais il faut aussi compter avec les catégories trop nombreuses de ceux auxquels la durée du travail ne permet pas matériellement la fréquentation des U. P. et que l'on n'atteindra qu'après la réduction de ces heures de travail.

Correspondance

Nous avons reçu la lettre suivante :

Lyon 30 avril 1906.

Monsieur le Directeur,

Voudriez-vous me permettre de développer en quelques lignes, à propos de l'article du 15 avril de la *Revue* sur mon opuscule intitulé *L'origine des idées*, etc., une remarque relative à ce que j'appellerais volontiers la moralisation de la critique ? En deux mots, le code que j'ai en vue me semble réclamer de la part de tout critique sérieux la connaissance complète et précise des données qui se rattachent étroitement aux questions soulevées par l'œuvre qu'il s'est arrogé le droit de juger. Cette règle a-t-elle été observée en ce qui concerne mon livre ? Force m'est faite de répondre par la négative. Votre collaborateur m'y oblige en qualifiant ingénieusement d' « *inattendue* » la définition par laquelle j'assimile la logique (la chose du λόγος) à un système de signes naturels exprimés par la voix On ne saurait mieux reconnaître en effet qu'on ignore non seulement mon *Origine et philosophie du langage* (1), mais aussi et surtout mon *Précis de logique évolutionniste* (2) dans lequel la raison d'être de la définition « *inattendue* » est établie tout au long. Je n'insiste pas, mais je crois avoir le droit de conclure que mon critique m'a critiqué sans m'avoir lu, ou du moins sans avoir tenu compte de l'ensemble de mes théories sur l'objet en question, et que je suis autorisé à voir dans ce procédé une grave infraction tant aux convenances de la discussion qu'aux exigences de la science.

J'aurais tort pourtant, je l'avoue, de viser une seule personne : légion sont ceux qui jugent les livres à simple vue de la table des matières, ou mieux encore auxquels il suffit de flairer une idée neuve pour crier haro sur l'audacieux qui l'a émise. Raison de plus pour souhaiter une réforme de ces mauvaises mœurs indignes de la science et de la critique de bon aloi.

Veuillez agréer, etc.

REGNAUD.

(1) Un vol. in-12, Paris, Fisbracher, éditeur, 1888 (Prix Bordin décerné par l'Académie des sciences morales et politiques).

(2) Un vol. in-12, F. Alcan, éditeur, Paris, 1897.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Durand-Auzias. — *L'Epoque de la Terreur à Roquemaure (Gard)* d'après des documents officiels. — Paris, Plon, 124 p.

C'est dans les archives d'hommes de loi, avocats au Parlement, notaires de père en fils que M. Durand-Auzias a trouvé les pièces dont il nous donne une édition faite avec grand soin.

Voici la liste des documents publiés : Cahier contenant le nom des personnes arrêtées et les motifs de leurs arrestations ; Table des détenus de l'arrondissement du canton de Rocquemaure ; Liste des suspects détenus ou à détenir ; Mandats d'arrêt ; Certificats d'écrou et d'élargissement ; Procès-verbaux divers, inventaires, ventes, saisies, etc. ; Pétitions, protestations, réclamations ; Délibération du Conseil municipal d'Albi ; Etat de la consistance des biens des détenus.

Tous ces documents seront consultés utilement par les historiens de la période révolutionnaire. La liste des suspects comprend : Isnard Vve Fraisse, bourjoyse, femme d'un ci-devant, Isnard femme Dauphin, femme d'un soi-disant ; la Michel Vte Hébraye, femme de bourgeois ; Hébraye et fils aîné, commissionnaire en vin ; Rodolphe Hébraye, ci-devant abbé ; Louis Granet, bourgeois ; François Chabert, négociant ; Françoise Qualtery, ci-devant religieuse ; Qualtery, ci-devant mousquetaire ; Louis Mathieu Hugues, joyeur de vin et directeur de poste ; Jeanne Rouvière, fille converse ; Joseph Barthélemi, négociant et ci-devant officier ; Etienne Margerid, négociant et marchand détaillé en draprie, toilerie et mousseline : Jean Guigne, marchand drapier et sa femme Anne Gazet ; Rodet aîné, négociant ; André Aubaret, droguiste ; Joseph Aubaret, droguiste ; Maurice Durand, sans profession ; Marie Baculard, cultivateur et Marc Rigonet, son mari, etc. Les motifs de l'arrestation sont les suivants : abonnement à des journaux contre-révolutionnaires, tenue d'assemblées d'émigrés, insultes aux patriotes par gestes et propos ; correspondance avec des émigrés ; avoir fait partie de la force départementale dirigée contre la Convention ; refusé de prêter le serment civique ; attaque contre des prêtres constitutionnels, et asile donné à des prêtres réfractaires ; arrestation de nuit des patriotes ; dépréciation des assignations ; excitations au massacre des patriotes ; parenté avec des émigrés, etc.

Les inventaires, ventes, saisies, etc., constituent des documents infiniment curieux au point de vue économique et nous donnent une idée de l'intérêt que présentera la publication générale décidée par les Chambres. Il serait à désirer que tous ceux qui possèdent des papiers de ce genre les

publiassent, comme a fait M. Durand-Auzias, ou les missent à la disposition de ceux qui seraient disposés à les publier P.

Maurice Souriau. — *Bernardin de Saint-Pierre d'après ses manuscrits*. — Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, LIX-424 pages.

Ce livre est dédié à M. L. Liard.

M. Souriau a dépouillé méthodiquement l'immense collection des manuscrits de Bernardin qui figure à la bibliothèque de la ville du Havre et il est arrivé à formuler de la façon suivante les résultats de ses recherches : « Bernardin de Saint-Pierre est, depuis sa mort, la victime d'un véritable méfait littéraire : depuis près d'un siècle, Aimé Martin se substitue à Bernardin de Saint-Pierre ; dans les différentes biographies qu'il a écrites sur celui dont il se dit le fidèle disciple, il en fait un Aimé Martin. Dans les œuvres posthumes de Bernardin, il introduit de l'Aimé Martin ; par réciproque, il emprunte à Bernardin, qui ne peut plus protester, quelques-unes de ses meilleuaes pages inédites et les fait passer pour de l'Aimé Martin. Ayant épousé la veuve de son maître, il s'est installé paisiblement dans l'œuvre de Bernardin comme dans une succession. Il s'est reconnu sur les manuscrits inédits de son prédécesseur tous les droits, y compris celui de correction, et jamais professeur, épluchant une copie en classe, ne s'est montré plus irrespectueux pour la prose d'un élève qu'Aimé Martin pour le style de l'auteur de *Paul et Virginie*. Après un examen minutieux des manuscrits de Bernardin, je crois pouvoir affirmer qu'il faut : 1° considérer la biographie de Saint-Pierre comme apocryphe, parce qu'elle est incomplète d'une part, et, de l'autre, additionnée de légendes de toutes sortes; 2° ne reconnaître comme étant vraiment de Bernardin que les œuvres qu'il a publiées lui-même, et ne les lire que dans des éditions publiées de son vivant ; 3° faire table rase des œuvres posthumes, de sa correspondance, et surtout des *Harmonies de la Nature* qui n'ont pas été publiées, mais véritablement travesties par un faussaire : Aimé Martin ».

Outre une introduction destinée à justifier ce jugement sévère — qui est exact à notre avis – le livre comprend cinq parties : I. Les années d'épreuves ; II. A Paris, Les temps difficiles ; III. Le succès ; IV. La Révolution ; V. L'Empire.

Voici la conclusion à laquelle aboutit M. Souriau : « Bernardin a eu des défauts, certes ; il a été dur pour les femmes qui l'aimaient ; il était grand solliciteur, trop strict sur ses intérêts financiers, très retors en affaires ; il était orgueilleux, voire même vaniteux ; il était susceptible, irritable, porté à la rancune ; mais une bonne partie de ces défauts s'expliquent par ses troubles nerveux héréditaires, et leur ensemble est amplement compensé par ses qualités, par ses vertus. Pendant de longues années de misère, il a eu le respect de sa pauvreté ; il a sauvegardé, sans défaillances, sa dignité dans les circonstances les plus défavorables : il a mené une vie d'aventures, il n'a pas été un aventurier. Il a été d'une scrupuleuse probité sur les questions d'argent : il a fait des dettes, il les a toutes payées ; il est resté reconnaissant à ses anciens créanciers. Le malheur l'a grandi, épuré ; il aurait pu être méchant ; il est devenu bon. Il a poussé le dévouement pour les siens jusqu'à l'héroïsme. Il a eu des amis enthousiastes... Sa doctrine est souvent contestable, surtout dans

sa partie scientifique. Il s'est trompé, mais de bonne foi : il a toujours cherché la vérité : il ne s'est jamais opiniâtreté sciemment dans l'erreur. Il a cherché à augmenter un peu la somme du bonheur général : ses livres ont fait plutôt du bien. Ils ont eu une influence littéraire considérable et c'était justice, car Bernardin a été un grand écrivain. Il a été un précurseur et non un copiste. Il me semble qu'après avoir lu les pages qui précèdent on comprend mieux la genèse des œuvres qu'il a publiées lui-même. Surtout je crois avoir prouvé ceci : l'indigeste in-quarto des œuvres posthumes qu'Aimé Martin lui a attribuées, ne doit plus peser sur sa mémoire. En résumé, chez Bernardin de Saint-Pierre, l'homme vaut mieux que sa réputation, et l'artiste est encore supérieur à l'opinion qu'on s'en faisait jusqu'ici. »

J'ai lu et relu avec le plus grand soin le livre, écrit d'une plume alerte et composé avec grand soin, de M. Maurice Souriau. Je ne saurais, malgré toute ma bonne volonté, lui accorder que « l'homme vaut mieux que sa réputation ». Mais je suis tout à fait de son avis sur Aimé Martin (1), le faussaire, sur l'artiste supérieur chez Bernardin de Saint-Pierre à l'opinion qu'on s'en faisait jusqu'ici. Et puis il n'y a pas un chapitre, dans le livre, qui ne présente des renseignements intéressants. F. P.

Samuel Rocheblave. — *George Sand et sa fille d'après leur correspondance inédite,* 3e édition. — Paris, Calman-Lévy, II, 300 p.

La première partie de ce livre conduit Solange de l'enfance au mariage (1828-1847) ; la deuxième, du mariage de Solange à la mort de Jeanne Clésinger (1847-1855) ; la troisième nous donne Après le deuil, Voyages, Essais littéraires, Dernières lettres (1855-1873).

C'est une singulière personne que Solange, la fille de George Sand. Rien de plus curieux — pour le psychologue et aussi pour tout lecteur désintéressé — que le récit de son enfance, de son éducation, de son séjour à l'institution Bascans, de sa rentrée à Nohant, de ses fiançailles subitement rompues, puis du mariage, après enlèvement, avec le sculpteur Clésinger, de leur séparation et de la mort de Jeanne Clésinger, des essais littéraires de Solange et de sa vie jusqu'à la disparition de George Sand le 8 juin 1876. M. Rocheblave, dont l'œuvre est toute de délicatesse, de charme, de sobriété et de finesse, l'a fort bien caractérisée : « La contradiction était le fond même de cette nature. Tête très artiste, cœur naturellement froid... Son esprit était la chose la plus unique et la plus hétérogène : caustique, drôle, supérieur et gavroche, très viril et pourtant très féminin, impétueux en saillies et pourtant capable de profondeur, il donnait l'idée la plus avantageuse de ce que la nature l'avait fait ; et surtout de ce que l'étude en aurait pu faire... Au fond, elle était toute passion, mais passion de tête. Une romantique forcenée, doublée d'une mondaine du second Empire et compliquée d'une Berrichonne impénitente, formaient un amalgame de haut goût. L'impossibilité de réaliser l'unité logique de son moi en fit, de tout temps, une nature à part, et une femme malheureuse... Trop lionne pour être uniquement écrivain ; trop écrivain pour n'être que lionne ; trop coquette pour se prendre à l'amour ;

(1) M. Souriau a justifié par des textes nouveaux ce que nous avions dit (*Idéologues*, p. 214-216) sur Aimé Martin, faisant après coup de Bernardin de Saint-Piere un adversaire des philosophes et en particulier de Cabanis.

trop femme pour ne pas le regretter ; trop fille de George Sand et trop esprit supérieur pour ne pas mépriser les divertissements de sa vie mondaine et soi-même par-dessus le marché... Solange devait trainer jusqu'à la fin son incurable ennui, approfondi et envenimé par surcroit d'un deuil inconsolable... Vouée au spleen par une sorte d'hérédité, elle songea plus d'une fois au suicide et même un jour elle faillit le réaliser. . Certes nul ne contestera à Solange Clésinger le titre de mère très douloureuse... Nous savons aujourd'hui qu'il faut ajouter à ce titre celui de fille très aimante et très aimée de George Sand. »

Par ce que fut la fille de George Sand comme par la manière dont celle-ci se conduisit à l'égard de Solange, nous apprenons à mieux connaître la femme écrivain, que M. Rocheblave, par ses *Trois Etudes sur George Sand*, par son *Introduction aux lettres de Georges Sand à Alfred de Musset et à Sainte-Beuve* avait déjà éclairée d'une lumière nouvelle. P.

Mission scientifique du Bourg de Bozas. — *De la Mer Rouge à l'Atlantique à travers l'Afrique tropicale (octobre 1900-mai 1903), Carnets de route, Préface de M. R. de Saint-Arroman*, ouvrage accompagné de 172 illustrations d'après les photographies originales de la mission et de trois cartes de l'itinéraire parcouru, VIII-430 p. — Paris, F.-R. de Rudeval.

« Ce livre est, dit M. R. de Saint-Arroman, l'expression fidèle des pensées et des actes du chef de la mission, consignés au jour le jour sur ses carnets de route que M. Fernand Maurette, agrégé d'histoire et de géographie, a fidèlement et éloquemment mis en œuvre. Il sera prochainement suivi de quatre fascicules exclusivement consacrés à la géologie et à la botanique, à la zoologie, à l'ethnographie, à la pathologie et à la parasitologie des pays explorés par la mission. »

Les chapitres indiquent la marche suivie par l'expédition : I. La première étape, de Djibouti à Harar (2 février-21 avril); II. Harar (21 avril-2 juin 1001); III. Vers l'Ogaden occidental (2 juin-2 juillet 1901); IV. Le pays de Ouari-Chébéli (2 juillet-6 août 1901); V. Chez les Djébertis : Imi (6 août-12 septembre 1901); VI. d'Imi à Goba (12 septembre-17 octobre 1901); VII. Deux mois chez les Gallas : Goba (17 octobre-7 décembre 1901); VIII. Les Gallas ; IX. Vers le Choa (7-28 décembre 1901) ; X. Addis-Ababa (28 décembre 1901-4 mars 1902) ; XI. Addis-Ababa (suite); XII. Dans la Brousse : Goubagué et Sidamo (4-22 mars 1902) ; XIII. Autour des lacs de l'Afrique orientale (22 mars-20 avril 1902); XIV. Les montagnes de l'Ethiopie méridionale (20 avril-17 mai 1902) ; XV. Vers l'Omo (17 mai-6 juin 1902) ; XVI. Au long de l'Omo (3-21 juin 1902) ; XVII. A l'ouest du lac Rodolphe (22 juin-1er août 1902) ; XVIII. Vers le Nil (1er août-9 septembre 1902); XIX. Sur le Haut Nil (9 septembre-15 octobre 1902); XX De Doufilé à Dongou (16 octobre-15 décembre 1902) ; XXI. Mort de M. le Vicomte Robert du Bourg de Bozas (15-24 décembre 1902); Epilogue (26 décembre 1902-2 mars 1903).

La mission conduite par le vicomte Robert du Bourg de Bozas a été, en 27 mois, de la mer Rouge au Congo, par la Somalie, l'Ethiopie et les plateaux du Haut-Nil. Elle allait atteindre l'Atlantique, après avoir traversé l'Afrique de part en part, quand son chef est mort sur l'Ouellé. Elle a lentement exploré l'Afrique orientale. Stationnant en des points

déterminés, elle a étudié par voie de rayonnement les régions, leurs aspets, leurs ressources, les mœurs de leurs habitants. Elle a traversé l'Ethiopie, longé le lac Rodolphe et affronté le farouche Tourkouana. Pendant plus de deux ans, elle a donné des preuves quotidiennes d'endurance et d'énergie. « Le principal auxiliaire de l'explorateur, disait son chef, c'est la force, mais à la condition qu'il en fasse usage le plus rarement possible et seulument pour appuyer la diplomatie et les négociations par lesquelles il doit assurer au préalable chaque pas qu'il fait en avant ». Aussi a-t-il toujours été soucieux de ne pas verser le sang, de ne pas abuser de sa force, d'économiser la vie de ses hommes plus que la sienne propre. Son exploration, par les résultats scientifiques qu'elle assure et par l'humanité avec laquelle elle a été conduite, rappelle celles de Brazza et du lieutenant Hourst.

Les savants et les Français conserveront le souvenir de ce vaillant et généreux voyageur dont la mort est une perte considérable pour la science et pour notre pays.

A son nom il convient de joindre celui de ses collaborateurs scientifiques, le docteur Brumpt actuellement chef de travaux pratiques à l'Institut de médecine coloniale, le lieutenant Burthe d'Annelet, M. de Zeltner, M. Golliez et M. Didier qui a été, sous la dictée du vicomte Robert du Bourg de Bozas, l'historiographe de la mission et en a rédigé seul les derniers feuillets.

Ajoutons que M. de Rudeval a édité le volume avec un soin particulier. 172 gravures, d'après les photographies originales de la mission, trois cartes de l'itinéraire accompli contribuent à rendre le récit plus varié, plus pittoresque et plus instructif. P.

Actes du IIIe Congrès international du Christianisme libéral et progressif, Genève, 1905, publiés par les soins du professeur **Edouard Montet**, président du Congrès. — Genève, Georg et Cie, 1906, XXXI-276-68 pages.

Pour ceux qui s'intéressent à la propagande religieuse ou uniquement à l'histoire des religions actuelles, voici un document de premier ordre. Le Congrès présidé par M. Montet a réuni des représentants de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, des Etats-Unis, de la France, de la Hollande, de la Hongrie, des Indes, de la Suisse, de la Belgique, de l'Italie, du Japon, de la Russie, du Maroc. Outre les discours du professeur Chantre, du professeur Montet, qui rappelle les congrès antérieurs de Boston, d'Amsterdam, comme les deux penseurs religieux, Auguste Bouvier et Auguste Sabatier, qui faisaient appel à la méthode scientifique, à l'esprit chrétien libéral, à la religion de Jésus, le volume contient les communications suivantes : Rapport de la Commission exécutive présenté par le Rév. Wendté (en anglais); Le libéralisme religieux dans la Suisse allemande, par Altherr (all.); Le libéralisme religieux dans la Suisse romande par Mayor (fr.) ; Eglises unitariennes en Grande-Bretagne et en Irlande par le Rév. Copeland Bowie (angl.) ; L'Affranchissement de la pensée religieuse parmi les prêtres par Bourdier (fr.) ; Le libéralisme religieux en Belgique par Hocart (fr.) ; La théologie libérale et la religion en Hollande par Eerdmans (all.) ; Position et avenir du libéralisme religieux en Hongrie par Boros (angl.) ; Pourquoi le protestantisme a fait peu de progrès en Italie, par André (fr.) ; L'état et l'avenir de la religion libérale dans les

Etats-Unis par le Rév. SOUTHWORTH (angl.); Le problème de la religion dans l'Inde moderne par NATH SEN (angl.); La condition religieuse des femmes de l'Orient par Mme H. LOYSON (angl.); Essai de déduction méthodique des principes fondamentaux du Judaïsme, par LÉVY (fr); Thèses sur les sources de la croyance chrétienne à la rédemption (croyances judéo-persanes au Messie et à une délivrance à la fin des temps, conceptions judéo païennes concernant les sacrifices expiatoires, mythes et rites des mystères de l'Asie antérieure, de l'Egypte et de la Grèce) par PFLEIDERER (all.); Etudes anglaises récentes sur les origines du christianisme par CARPENTER (angl); Le caractère distinctif de la religion (la religion est la discipline de l'activité intensive provoquée par l'incoordonnable, ou le hors la loi) par GOURD (fr.); L'influence des idées humanitaires sur les doctrines théologiques par BARROWS (fr), Jésus de Nazareth et le Monothéisme par H. LOYSON (fr.); La sainteté de Jésus, quelques réflexions sur l'histoire d'un problème, par BERTRAND (fr.); L'Eglise et les communautés libres par HUGENHOLTZ (fr.); Les relations de la religion libérale avec les réformes sociales par le Rév. TARRANT (angl.); La séparation des Eglises et de l'Etat en France, par J. RÉVILLE (fr.); De l'opportunité de formuler une déclaration de foi du christianisme libéral, par REY (fr.); Le mouvement libéral en religion, par J. WOOD (ang.), etc., etc.

Paul Monceaux. — *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe. Tome troisième : le IVe siècle, d'Arnobe à Victorin.* — Paris E. Leroux, 1905.

J'ai déjà dit, en annonçant les deux premiers volumes de cette *Histoire littéraire*, quelle œuvre considérable M. Monceaux avait entreprise et combien on le sentait maître de son sujet. Ces deux premiers volumes ont reçu, à l'étranger comme en France, l'accueil reconnaissant qui leur était dû. Le troisième a suivi, rapidement, et l'on y retrouve le même savoir uni aux mêmes qualités d'exposition.

Nous ne rencontrerons point ici d'écrivains aussi originaux que *Tertullien* et *Cyprien*; car M. Monceaux, pour ne pas couper en deux l'étude de l'œuvre de saint Augustin, l'a réservée tout entière pour la période suivante. Mais, si l'on excepte *Lactance*, que, dans ces dernières années, l'édition de *Brandt* et la thèse de M. *Pichon* nous ont fait très bien connaître, la plupart de ceux que comprend ce nouveau volume avaient été au contraire plutôt négligés. Je signalerai particulièrement le chapitre consacré à *Arnobe*; les sept livres *Adversus nationes* n'avaient pas été soumis encore à une analyse aussi précise. Un personnage intéressant, et trop longtemps demeuré dans la pénombre, *Victorin*, prend cette fois la place qu'il mérite. Il est vrai qu'il a vécu et enseigné à Rome: mais il était d'origine africaine; saint Augustin a dans quelque mesure subi son influence; ce sont là deux raisons qui ne permettaient pas de l'oublier. S'il n'a peut-être pas été tout à fait, selon le mot de M. Harnack, « un Augustin avant Augustin », son rôle n'a pas été sans importance et sa figure est sympathique; M. Monceaux lui a rendu justice, sans rien exagérer. Sur *Commodien*, ce ne sont pas les recherches et les hypothèses qui manquent; mais ni sur le temps où il a écrit, ni sur le pays d'où il est sorti, ni sur le véritable caractère de sa poésie, il n'est facile de s'entendre. On a été longtemps presque d'accord pour le placer, avec Ebert, vers le milieu du IIIe siècle. La

tendance générale est maintenant de le restituer au IVe, et il semble bien qu'on doive l'approuver. Plus on renonce à le considérer comme très ancien, moins on doit être tenté aussi de regarder sa versification comme celle d'un novateur hardi et d'un précurseur conscient. Je suis convaincu que M. Monceaux a grand'raison de ne pas en surfaire l'importance, et de s'appliquer surtout à la rapprocher de celle de ces inscriptions métriques incorrectes et barbares qui abondent en Afrique.

Dans ce volume, comme dans les précédents, l'auteur ne se limite pas à l'examen des textes proprement littéraires. Documents ecclésiastiques de toutes sortes, relations de martyres, actes des conciles, inscriptions, il n'a rien voulu négliger, et le grand mérite de son livre est précisément de nous présenter un tableau d'ensemble, aussi complet que possible, de la vie chrétienne en Afrique. Cette *Histoire littéraire* est en réalité une histoire du christianisme africain, et, dans les chapitres d'introduction si nourris par lesquels commence chacun de ces trois tomes, M. Monceaux a rempli, grâce à sa connaissance de l'épigraphie jointe à sa connaissance des textes, les cadres que Harnack avait magistralement tracés dans son livre sur la *Mission et l'Expansion du Christianisme*.

A. Puech.

Oscar Pyfferoen. — *L'électorat politique et administratif en Europe, Etude de législation comparée.* — Giard et E. Brière, 1903, 370 p., in-18.

Il est peu de matières qui présentent dans les législations modernes plus de complexité que l'organisation du système électoral. Pour s'en rendre un compte exact et pour en connaître la véritable valeur théorique et pratique, il ne suffit pas de recourir aux textes nombreux et souvent touffus des lois et des règlements, il faut en outre rechercher les raisons et les circonstances qui en ont déterminé la promulgation et savoir la manière dont ils sont appliqués dans la pratique politique et administrative. Tel système qui, à la lecture des textes, apparaît libéral et plein d'avantages ne donne souvent, dans la pratique, que des résultats médiocres ou nuls. M. Pyfferoen a voulu condenser dans un petit volume tous les renseignements nécessaires pour la connaissance de la valeur théorique et pratique des systèmes électoraux des principaux pays de l'Europe. Et il ne s'est pas borné à l'étude de l'électorat politique, il s'est en outre occupé de l'électorat administratif. Son programme était vaste, trop vaste même pour un volume de dimensions si réduites. Aussi ne doit-on pas s'étonner s'il n'a pas été rempli de manière absolument satisfaisante. Bien des points sont laissés dans l'ombre, d'autres sont insuffisamment traités. Souvent l'analyse d'un système électoral ne porte que sur les traits généraux et en néglige tous les détails : on connaît par là l'étendue théorique du droit de suffrage, mais on en ignore l'exercice pratique. Tout le système électoral de la France, par exemple, est expliqué en douze pages. Les lacunes sont trop nombreuses et trop importantes pour qu'on puisse considérer le livre de M. Pyfferoen comme autre chose qu'un guide pour l'étude du droit électoral. Mais comme tel, il est précieux par la variété des renseignements qu'il donne sur la législation de certains pays, notamment sur les législations allemandes, par ses nombreuses références bibliographiques et par sa table méthodique qui permet de trouver facilement, à propos d'un point, les dispositions contenues dans les différentes législations.

N. Politis.

Woodrow Wilson. — *L'Etat. Éléments d'histoire et de pratique politique*, trad. franç., 2 vol. in-8°, 473 et 468 p (Préface de M. Léon Duguit, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux). — Giard et Brière, Paris, 1902.

L'ouvrage de M. Woodrow Wilson est une œuvre de grand mérite et de haute valeur scientifique qui méritait les honneurs de la traduction et avait sa place toute marquée dans la précieuse *Bibliothèque internationale de droit public*. Il comprend deux parties distinctes, l'une descriptive et l'autre dogmatique. La première, qui occupe plus des trois quarts de l'ouvrage, est remplie par l'analyse des institutions politiques de la Grèce, de Rome, de la France, de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Autriche-Hongrie, de la Suède et de la Norvège, de la Grande-Bretagne et enfin des Etats-Unis, analyse d'une très grande précision, encore qu'elle ne soit pas exempte de quelques petites erreurs de détail. Dans la partie dogmatique, qui forme la fin du second volume de la traduction française, l'auteur s'attache à montrer l'enseignement général qui ressort des nombreux faits rapportés dans les chapitres précédents. Il établit que la société n'est en aucun sens artificielle : elle est aussi naturelle et organique que l'homme individuel lui-même ; que les institutions d'un pays ne sont pas dues à des idées préconçues : elles sont le produit de la coutume, « elles ont grandi avec le lent accroissement des relations sociales ; elles se sont transformées non d'après de nouvelles théories, mais d'après de nouvelles circonstances » (n° 1352) ; et il arrive à cette conclusion que « le gouvernement doit servir la société ; par aucun moyen, il ne doit la régir ni la dominer ; il n'est pas une fin en soi, il est seulement un moyen, un moyen d'assurer les meilleurs intérêts de l'organisme social. L'Etat existe pour le but de la société et non la société pour le but de l'Etat » (n° 1528).

Par son double caractère descriptif et dogmatique, l'ouvrage de M. Woodrow Wilson constitue un traité de sociologie politique qui tient le milieu entre l'observation réaliste des Anglais et des Américains et les conceptions métaphysiques et abstraites des Allemands. Il se rapproche comme méthode des ouvrages de droit public et de science politique de la nouvelle école française. M. Duguit, qui est un des maîtres les plus éminents de cette école, était tout désigné pour présenter au public français la traduction du livre du publiciste américain. Il l'a fait en écrivant une préface magistrale dans laquelle, tout en louant comme il convient la haute valeur scientifique de l'ouvrage, il a su en montrer avec netteté les imperfections et les lacunes. Il a indiqué notamment que la doctrine de M. Woodrow Wilson ne précise pas suffisamment les limites du pouvoir politique et ne définit qu'imparfaitement la mission du gouvernement : elle assigne aux gouvernants le devoir de se conformer aux besoins de la société à la tête de laquelle ils sont placés. « La coutume de la nation, écrit notre auteur (n° 1442), est la matière sur laquelle travaille le législateur, et son caractère constitue la limite de son pouvoir ». M. Duguit observe très justement que cette limite, toute de fait, est illusoire, puisque l'acte des gouvernants qui viole la coutume a cependant des conséquences sociales, et que si la formule de M. Wilson indique où l'intervention du gouvernement doit s'arrêter, elle ne définit pas quelle doit être son action : « il ne suffit pas de marquer ce que l'homme d'Etat ne peut pas faire, il faut préciser ce qu'il est obligé de faire » (p. xxiii). Il

est nécessaire, dit M. Duguit, de formuler une règle qui soit la norme de l'action gouvernementale, qui la commande, la limite et la dirige et qui soit le critérium de sa légitimité. Trop modeste, M. Duguit n'a pas voulu ajouter que la règle, qu'il réclame ici comme nécessaire, il l'a définie, sous le nom de *règle de droit*, dans ses magistrales *études de droit public* (*L'Etat, le droit objectif et la loi positive*, Fontemoing, 1901 ; *L'Etat, les gouvernants et les agents*, Fontemoing, 1903).

Ces réserves ne diminuent pas le mérite du livre de M. Woodrow Wilson, qui sera d'un réel profit pour ses nouveaux lecteurs. MM, Boucard et Jèze ont été bien inspirés en le comprenant dans leur *Bibliothèque internationale de droit public*, à côté des grands ouvrages étrangers dont ils nous ont déjà donné la traduction. Ils ont par là acquis un nouveau titre à la gratitude des étudiants, des publicistes et des professeurs français qui, pour leurs études et leurs travaux, recourent sans cesse, depuis sept ans, aux trésors de leur belle collection. N. Politis.

H. Hauser. — *Ouvriers du temps passe* (*XVe et XVIe siècles*) (Bibliothèque générale des sciences sociales), 2e édition revue, corrigée et augmentée. — Paris, F. Alcan, 1906.

Ce livre fut analysé ici même lors de son apparition. Une des idées essentielles mises en lumière par M. Hauser, critiquant des affirmations trop rapides et trop peu scientifiques, avait été que le régime commun en matière d'organisation du travail n'était pas au xve et au xvie siècles la corporation privée, mais que dès cette époque le régime corporatif était en décadence. Aujourd'hui que cette thèse est confirmée par de récentes et de nombreuses recherches, en une deuxième édition de son livre rendue nécessaire après quelques années par l'accueil favorable du public, M. Hauser reconnait volontiers qu'il eût pu procéder à une refonte complète et peut-être même diriger son attention vers d'autres problèmes plus inexplorés. Il a préféré n'apporter que quelques transformations. Il a d'abord remplacé un appendice un peu étranger au livre lui-même sur « l'assistance publique il y a trois cents ans » par quelques notes sur les questions industrielles et commerciales aux états de 1560 ». Puis, utilisant un certain nombre d'articles écrit. par lui depuis 1898, il a ajouté une fort intéressante conclusion, où il déclare que la condition des ouvriers d'industrie au xve et au xvie siècles n'était guère enviable : il insiste sur les raisons de cet état fâcheux, corroborant les affirmations de Marx qui fait dater du milieu du xvie siècle la forme caractéristique du système de production capitaliste : « avec le machinisme et l'extension des marchés commence l'ère capitaliste », se développe le prolétariat ouvrier, et commence la lutte des classes, se manifestant dans la lente expulsion de l'ouvrier du gouvernement des corps de métier. Dès le xvie siècle il y a une question sociale, dont les grèves lyonnaises et parisiennes racontées par M. Hauser en son dernier chapitre ne sont que des épisodes.

Telles sont les principales modifications apportées par M. Hauser à son livre, sur l'importance duquel il est inutile d'insister, puisque nos lecteurs le connaissent, mais qui a le mérite d'exposer avec élégance et vivacité d'incontestables résultats scientifiques. C.-G. Picavet.

Brière et Caron. — *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France* (année 1903). — Paris, Cornély, 1905.

Tous les travailleurs connaissent le précieux répertoire que publient depuis six ans, avec le patronage éminemment scientifique de la Société d'histoire moderne, MM. Brière et Caron. Indiquons sommairement le plan qui sert à classer les livres et les articles énumérés : *Généralités*, *Histoire politique intérieure* avec les subdivisions suivantes : *Histoire des faits*, *Histoire des institutions*, *biographies* : *Histoire diplomatique*, *Histoire militaire*, *Histoire religieuse*. *Histoire économique et sociale*, *Histoire coloniale*, *Histoire des sciences*, *Histoire littéraire*, *Histoire de l'art*, *Histoire locale*, *Biographie et histoire généalogique*. Le volume précédent n'avait pu faire place ni à l'histoire des sciences, ni à l'histoire littéraire, ni à l'histoire de l'art. Le présent volume répare cette triple lacune pour les années 1902 et 1903. Le dépouillement des livres et des revues pour une période de notre histoire qui s'étend de 1500 à nos jours est fort complet. A l'indication très détaillée et très précise des livres est jointe celle des analyses parues en 1904 dans les principales revues de critique historique. On ne peut que désirer la continuation de ce recueil, chaque jour plus utile aux historiens et qui en France du moins comble une grave lacune (1).

Paul Guiraud, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris. — *Etudes économiques sur l'antiquité*. — Paris, Hachette, 1905.

Un livre de M. Paul Guiraud n'a pas besoin d'être recommandé, sans quoi nous regretterions trop vivement d'être si fort en retard avec celui-ci. On lit à la première page : « Les questions économiques avaient, dans les sociétés antiques, comme dans la nôtre, une importance prépondérante. On est tenté de croire que, si le souci des intérêts matériels est de tous les temps, c'est dans les siècles modernes, notamment de nos jours, qu'il en est arrivé à primer tous les autres. A cet égard les Grecs et les Romains ne diffèrent en rien de nous, et même chez eux la politique était très souvent conduite par l'économie politique ». C'est en ces termes que M. Guiraud expose le point de vue où il se place au cours de ces études, soit qu'en Grèce il nous fasse saisir et pour ainsi dire toucher du doigt le rapport nécessaire entre les modes successifs de la production et la transformation des institutions politiques, soit qu'il nous montre dans les convoitises des capitalistes la cause déterminante de la conquête, de « l'impérialisme » romain, soit qu'il nous retrace la carrière aventureuse du financier Rabirius, un de ces spéculateurs à vaste envergure, dont les entreprises pesaient d'un poids si lourd dans la direction des affaires publiques. On aura plaisir à trouver réunis ces morceaux, au lieu d'en être réduit à les chercher dans les Revues où ils étaient dispersés. Comme ils s'adressent en général au grand public, ils ne comportent ni références ni discussions critiques. Ils n'en paraîtront que plus frappants, plus décisifs. L'idée, condensée et simplifiée, s'y détache avec une vigueur singulière. Il faut signaler pourtant, comme étant de nature à intéresser plus spécialement les érudits, les deux articles intitulés « L'impôt sur le capital à Athènes » et « L'impôt sur le capital sous la République romaine ». Dans

(1) MM. Brière et Caron se sont adjoint de nombreux collaborateurs. M. Emile Bourgeois, commissaire responsable de la Société d'histoire moderne, a surveillé la publication

le premier l'auteur soumet à un nouvel examen la fameuse théorie de Boeckh avec les rectifications qu'y a apportées Julius Beloch. Dans le second il définit la nature et analyse le mécanisme du *tributum*. On ne peut que souscrire à ses conclusions sur ces deux points, et sur les autres. Il n'en est qu'un sur lequel nous ferons d'expresses réserves. Nous les avons formulées déjà ici même, en rendant compte de l'ouvrage sur « *La main-d'œuvre en Grèce* », et nous ne pouvons nous empêcher d'y revenir, car la chose est d'importance. En fidèle disciple de Fustel de Coulanges, M. Guiraud n'admet pas volontiers que les sociétés évoluent autrement que par une sorte de *processus* interne, indépendant de tout agent extérieur. Il ne veut pas, en conséquence, que le servage ait été importé en Grèce par les Doriens. Il croit qu'il s'est développé naturellement, en même temps que la puissance des aristocraties, en raison et en fonction de cette puissance. Comment donc se fait-il que les seuls pays où il le signale soient des pays plus ou moins dorisés (p. 43)? Et comment se fait-il que le seul où il ne le rencontre pas, l'Attique (p. 44), soit aussi le seul qui ait été soustrait à cette influence. Est-ce que l'Attique n'a pas eu son aristocratie, aussi puissante qu'ailleurs? La question mériterait d'être reprise à fond et dans son ensemble. Par réaction contre les exagérations d'Ottfried Müller et de son école, on est disposé aujourd'hui à éliminer ce grand facteur historique de l'invasion dorienne. C'est une grave erreur à notre sens, mais ce n'est pas le lieu de le démontrer.

G. Bloch.

Dr. Ernesto Quesada. — *La proprietad intelectual en el derecho argentino*. — Buenos-Ayres, 1904.

Tous ceux qui s'intéressent à la question de la protection internationale de la propriété intellectuelle liront avec profit ce livre et rendront hommage au talent et au savoir du Dr Quesada, auquel la République Argentine est redevable d'un important progrès de sa jurisprudence en la matière.

En l'absence de loi protectrice de la propriété intellectuelle, les tribunaux argentins, en se fondant sur l'article 17 de la Constitution de 1853, arrivaient à assurer le respect des œuvres littéraires lorsque les auteurs étaient des Argentins; mais la Constitution n'étant faite, selon eux, que pour les sujets de leur pays, le bénéfice de l'article 17 ne pouvait être invoqué par les auteurs étrangers. Le Dr Quesada, juge de première instance au civil à Buenos-Ayres, a, le 3 février 1902, inauguré une nouvelle jurisprudence fondée principalement sur cette idée que le droit garanti par la constitution de 1854 appartient au droit naturel et non au droit strictement civil et étend par suite aux auteurs étrangers la protection de la propriété intellectuelle.

L'objet du livre est de rapporter la sentence longuement et fortement motivée du Dr Quesada et d'y joindre tous les renseignements législatifs, judiciaires et autres qui permettent d'apprécier la valeur de la sentence et l'importance de la nouvelle jurisprudence.

J. Duquesne.

J. Perrinjaquet. — *Des cessions temporaires de territoires. Etude de Droit International.* — **Paris,** Giard et Brière, **1904.**

Dans ces dernières années une diplomatie de plus en plus ingénieuse et subtile a multiplié les modalités et les atténuations de l'annexion. Après la conquête pure et simple, nous avons eu le vasselage ; après le vasselage, le protectorat ; après le protectorat, la prise à gage comme à Chypre ; le mandat d'administration, comme en Bosnie Herzégovine ; la prise à bail comme à Kiao-Tchéou. Plus les ambitions politiques augmentent, plus elles mettent de discrétion à s'exprimer. Tandis que le vasselage et le protectorat ne précisent pas leur terme, le gage, l'administration, le bail sont accompagnés d'une clause de restitution à telle date ou à la date de tel événement qui fait de ces concessions adoucies des « cessions temporaires » de territoires. Dans quelle mesure de telles clauses sont-elles sincères ? Et de quels effets sont-elles susceptibles ? Tel est le délicat problème que M. P. a eu le mérite d'être le premier à embrasser dans son ensemble.

L'auteur fait d'abord un double relevé de ces formes de concessions : l'un historique, dans le passé, l'autre géographique dans le présent. Très juridiquement l'auteur écarte les concessions temporaires ayant le caractère d'une location privée et ne retient que les aliénations temporaires proprement dites. Toute cette première partie de l'étude de M. P. est variée, vivante et intéressante, c'est un excellent travail historique que M. Nys a apprécié à sa juste valeur par les nombreux et élogieux emprunts qu'il a faits à l'ouvrage de M. P. dans le tome II de son *Droit international* (1905).

Dans la seconde partie de son étude, M. P. fait œuvre de construction et de synthèse. Rejetant l'idée trop simple que ce sont des anomalies et que l'anomalie ne s'explique pas, il cherche l'explication de faits qu'il a rapportés soit par la servitude internationale, soit par l'aliénation sous condition résolutoire, soit par le condominium inégal ; puis, non satisfait, il se demande si ces procédés (gage, bail, administration), bien que de noms divers, ne sont pas identiques, et, cette identification faite (sauf pour la Bosnie-Herzégovine qui, du même coup, sort de son système), il précise ainsi sa conclusion : « L'existence de cessions temporaires de territoires cadre parfaitement avec le caractère juridique du territoire de l'Etat. Au lieu de renoncer définitivement à son autorité sur ceux de ses sujets qui résident dans une certaine étendue territoriale, l'Etat y renonce seulement pour une durée fixe ou indéterminée » Cette conception une fois dégagée, M. P. en déduit les conséquences avec autant de finesse juridique que de doute averti sur la sincérité d'un procédé qui n'en est pas moins « le dernier perfectionnement des procédés de pénétration coloniale et de conquête pacifique déguisée ».

Tous ceux qui s'occupent de droit international consulteront avec fruit cette étude neuve et intéressante où se révèlent tant de finesse et d'élégance juridiques. J Duquesne.

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Revue de Philologie Française et de Littérature (*Tome XVIII, fascicules 3, 4; tome XIX, fascicule 1*).

La *Revue de Philologie Française et de Littérature* contient, comme d'ordinaire, dans les numéros indiqués ci-dessus, à côté d'études dialectales, un certain nombre d'articles d'intérêt général qu'il est bon de ne pas laisser inaperçus. Signalons notamment un des *Essais de Sémantique* de son directeur, M. Clédat, consacré cette fois *à la familledu verbe « dire »*. On serait surpris si la question toujours brûlante de la réforme de l'orthographe était oubliée; elle est traitée à plusieurs reprises, dans la chronique, et dans un article de M. Paul Meyer. Je me garderai bien d'intervenir dans la querelle sans y être obligé. J'avouerai toutefois que, parmi les arguments que je retrouve ici mis en avant par les réformateurs, il en est un surtout qui ne semble digne d'être pris en très sérieuse considération : je veux parler de l'influence que les lettres parasites exercent de plus en plus sur la prononciation, et je ne regretterai certes pas le *p* de *dompter*, le jour où, tout le monde l'ayant supprimé, personne ne le prononcera plus.

Bulletin de la Société d'histoire de la Révolution de 1848 (nº X, septembse-octobre 1905). — Directeur M. Georges Renard : *Un projet d'assistance sociale en 1849*, par M. Ferdinand Dreyfus expose les idées du vicomte Armand de Melun, première forme des théories sociales du parti catholique ; — M. Matagrin, le *Comité des Cultes en 1848*, donne de précieuses indications sur les opinions des différents partis relativement à la question cléricale ; — Une étude de M. Hantich raconte les débuts de la *Révolution de 1848 en Bohême* ; — M. A. Barbès publie une intéressante *Notice sur Armand Barbès* et la fait suivre de deux lettres inédites. — Une abondante chronique bibliographique termine ce numéro.

Hochul-Nachrichten. — Nº 173, février 1905. — Dr von Salvisberg : *La liberté académique et le comte de Hœnsbrœch. Réponse d'un étudiant suisse refusant de prendre part au mouvement anti-ultramontain.* Le comte Hœnsbrœch a écrit un livre sur « le syllabus, son autorité et sa portée », que l'éditeur offre gratuitement à toutes les

associations d'étudiants, pour leur signaler les dangers de l'ultramontanisme. S. blâme cette propagande destinée à encourager les étudiants qui se sont engagés dans une mauvaise voie en réclamant, au nom de la liberté académique, la dissolution des associations confessionnelles. Il oppose à ces tendances intolérantes la lettre d'un étudiant suisse, le candidat en droit *J. Brodbeck*, qui motive par des considérations historiques et philosophiques son refus de participer au mouvement antiultramontain.

Cours complémentaires pour les professeurs de l'enseignement secondaire en Autriche. — Le ministère de l'Instruction publique se préoccupe d'assurer aux professeurs de l'enseignement secondaire le moyen de se tenir au courant des progrès de la science. Il a résolu de créer des cours complémentaires (*Fortbildungskurse*) d'enseignement supérieur à leur intention. Cette décision s'inspire d'un bon sentiment ; mais les cours de vacances qu'on veut instituer sont un palliatif insuffisant. Si le projet imaginé par l'administration avait été soumis à l'examen des professeurs compétents, ceux ci auraient sans doute fait observer qu'il était impossible, en deux ou trois semaines de cours complémentaires, d'exposer scientifiquement, avec le développement indispensable, les progrès réalisés dans un grand domaine des connaissances humaines dans une période de cinq à dix années. Les 15.000 couronnes qu'on veut consacrer à ces cours, afin de contraindre 50 ou 100 auditeurs à sacrifier 15 jours de vacances pour étouffer dans des amphithéâtres surchauffés, seraient plus utilement employées si on les répartissait par bourses de 1.000 couronnes entre 15 professeurs, auxquels on donnerait six mois de congé. Ces boursiers passeraient un semestre d'hiver dans une Université en travaillant sous la direction de professeurs de Facultés qui s'intéresseraient à leurs travaux, les aideraient de leurs conseils et élèveraient réellement leur niveau intellectuel.

Variétés. — *La lutte pour la liberté académique.* — *Les institutions et les études universitaires dans la Hesse* (Refus du Landtag d'adhérer au programme du Congrès de Kœnigsberg). — *L'Université catholique de Salzbourg* (La société pour la fondation d'une Université catholique à Salzbourg n'a réuni en 20 ans que la somme de 2 millions de couronnes, alors qu'il en faut 16 millions avant de pouvoir fonder la première Faculté ; malgré ces résultats décourageants le projet ne paraît pas devoir être abandonné). — *La question de la Faculté de droit italienne* (On parle de la transférer d'Innsbruck à Capo d'Istria). — *Nouvelles personnelles et locales.* — *Bibliographie.* — *Photographie* (Révélateur au métol-hydroquinone).

Le Gérant : F. PICHON

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.

Exposition Universelle (1900) MÉDAILLE D'OR Enseignement supérieur (Classe 3)

VINGT-SIXIÈME ANNÉE. — VOL. LI. — N° 6. 15 Juin 1906.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef : FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE :

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE

Ancienne Librairie Chevalier-Marescq et Cie et ancienne Librairie F. Pichon réunies

F. PICHON et DURAND-AUZIAS, administrateurs

Librairie du Conseil d'État et de la Société de Législation comparée

20, rue Soufflot, (5e arr^{t})

1906

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent-être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.
Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 h. 1/2 à 5 heures.
Pour l'administration et la rédaction, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois
20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL : France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2** fr. **50**

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 32 vol. de 1881 à 1896. . . **200** francs.

MM. les Collaborateurs qui désirent un tirage à part ou un extrait de leur article, sont priés d'en adresser la demande à la librairie, au moment où ils renvoient leurs épreuves. Il n'est pas fait de tirage pour moins de cent exemplaires.

PRIX DES TIRAGES A PART

8 PAGES AVEC COUVERTURE		16 PAGES AVEC COUVERTURE	
100 exemplaires........	**20** fr.	100 exemplaires........	**25** fr.
Par 50, en plus,........	**5** fr.	Par 50, en plus........	**6** fr.

SIMPLES EXTRAITS

Feuilles de 16 pages sur le tirage sans pagination spéciale et avec la couverture de la Revue........... **6** fr. le 100

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

LES
RÉFORMES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC
EN ROUMANIE

La Roumanie a vécu longtemps sous l'empire de la loi de l'instruction publique promulguée en 1864, du temps du prince Alexandre Couza, la première loi qui organisa d'une façon plus complète l'enseignement public dans ce pays. Cette loi ne fut abrogée et remplacée par une autre loi organique qu'en 1896-98. La réforme a été faite par deux lois : celle sur l'enseignement primaire de 1896, et celle sur l'enseignement secondaire et supérieur de 1898, après bien des études et des tâtonnements que différents ministres qui s'étaient succédé au pouvoir avaient essayés. Mais comme la loi de 1896-98, introduite par les libéraux, n'était pas agréée en tout par les conservateurs, elle fut partiellement modifiée en 1900 lors de l'arrivée de ces derniers au pouvoir, par le ministre conservateur, Take Jonesco. Elle fut de nouveau partiellement rétablie en 1901 lors du retour des libéraux au pouvoir. Maintenant que les conservateurs ont de nouveau entre leurs mains la conduite du pays, ils veulent modifier dans le sens de leurs principes les dispositions de la loi sur l'instruction publique. L'opposition libérale, en tête avec M. Haret, son ministre désigné de l'instruction publique, menace de défaire tout ce que reformera l'actuel ministre conservateur,

M. Vladesco, de sorte que cette branche de l'administration publique en Roumanie risque d'être exposée à une oscillation continuelle qui n'est pas de nature à assurer le progrès de l'enseignement public en Roumanie.

Il est bien temps que ce mouvement de va-et-vient finisse, et que les deux partis se mettent d'accord quant aux réformes à introduire dans l'enseignement; car on comprend que cette instabilité dans les principes sur lesquels doit reposer cette branche si importante de l'administration nuit gravement au développement intellectuel du pays. Et nous pensons que cet accord pourrait se faire, si on s'entendait sur certaines questions, en vertu de l'expérience faite par les deux partis politiques.

Examinons les intérêts intellectuels de la population roumaine, et mettons en présence les principes préconisés par les libéraux d'une part, par les conservateurs de l'autre, pour voir de quel côté doit incliner la balance d'une législation qui s'inquiéterait sérieusement du bien de tout le monde.

D'abord quant à l'instruction primaire, comme le principe de l'obligativité est admis par les deux partis, il s'entend de soi qu'il ne saurait y avoir d'autre divergence, concernant l'extension de cette instruction dans les campagnes, où elle n'est pas encore suffisamment répandue, que celle qui peut provenir de considérations budgétaires. Mais ce n'est là qu'une question d'opportunité et non de principes. Cette dernière se pose à un autre point de vue.

Il s'agit de savoir quelles connaissances on doit donner aux paysans. Sont-ce les mêmes qu'aux enfants des citadins, afin qu'ils puissent aussi passer dans les écoles supérieures, les lycées et les universités, sans autre préparation nécessaire ; ou bien l'enseignement à donner aux paysans doit-il posséder surtout un caractère pratique, agricole, dans un pays où la culture de la terre est encore très arriérée, et dans ce cas le programme des écoles primaires rurales ne pouvant être identique à celui des écoles primaires urbaines, les enfants des paysans seraient empêchés d'entrer *de plano* dans les écoles secondaires et supérieures, au détriment de la nation, qui verrait tarir la source où s'alimente la vie intellectuelle du pays, le contingent d'esprits que lui fournit le bas peuple ?

Le premier de ces principes, celui du programme identique est

patronné par les libéraux; le second, celui des programmes différents, mais avec des correctifs qui permettent *aux talents* de la classe rurale de percer et de monter dans l'échelle sociale, est défendu par les conservateurs. Il faut pourtant observer que M. Haret, ministre libéral, qui a détenu, dans ses deux ministères pendant 6 ans le pouvoir, a été forcé par les circonstances, de restreindre la poussée trop forte des classes inférieures vers les études théoriques, poussée qui a donné jusqu'à présent naissance en Roumanie à un prolétariat intellectuel qui devient un véritable danger pour l'Etat. Aussi a-t-il pris des mesures pour supprimer plusieurs gymnases, séminaires, écoles normales, pour transformer les écoles secondaires de jeunes filles en écoles professionnelles. Puis le gouvernement libéral en entier a étendu l'inamovibilité aussi aux fonctions administratives, pour restreindre le nombre des places qui déterminent toujours davantage les parents à faire faire à leurs enfants des études théoriques. M. Haret a reconnu aussi la nécessité impérieuse d'organiser un enseignement rural, dans lequel l'agriculture ne soit pas négligée, et nécessairement les connaissances agricoles élémentaires doivent y avoir un caractère plutôt pratique que théorique. Mais dans ce cas, le programme de l'école rurale identique avec celui de l'école urbaine devient impossible. Aussi M. Haret fut-il forcé de n'employer que *2 jours par mois* aux travaux pratiques et agricoles, ce qui équivalait presque à rien.

Nous pensons que sous ce rapport les conservateurs ont raison, et qu'il faut absolument séparer les programmes, quitte à prendre des mesures pour ne pas étouffer *les talents* qui s'élèveraient des couches de la population rurale : c'est cette question, très grave aussi, que la nouvelle modification doit avoir en vue.

Par rapport à l'instruction secondaire, les deux partis semblent être d'accord : réduction des écoles de pure théorie ; refus absolu de créer des gymnases et de transformer les gymnases en lycées, comme ne cessent de le demander les conseils des districts et les conseils communaux ; limitation du nombre maximum d'élèves dans les classes des écoles secondaires, limitation qui n'est pourtant presque jamais strictement respectée ; concours pour l'admission des élèves de l'école primaire dans le cours secondaire ; taxes à payer par les élèves de ce cours, qui jusqu'à la loi de 1898 était absolument gratuit, comme l'était en général — chose assez extraordinaire — l'instruction à tous les degrés en Roumanie. Toutes ces mesures et d'autres encore, prises par les libéraux, prouvent qu'ils

se sont rendu compte que l'instruction répandue à tort et à travers dans le pays, sans aucune distinction, sans aucune restriction, peut devenir un danger national.

Notons encore quelques innovations introduites par la loi des libéraux de 1898, innovations auxquelles il n'a pas été touché jusqu'à ce jour. C'est d'abord la *trifurcation* des cours secondaires en *classique,* avec grec et latin comme études principales; *réel* sans langues anciennes, mais avec un programme très chargé de mathématiques (algèbre supérieure, trigonométrie sphérique, géométrie analytique et descriptive, cosmographie et physique mathématiques). La troisième branche du cours secondaire, intitulée *cours moderne,* tient le milieu entre le classique et le réel, par l'étude du latin seulement et celle des sciences physique et chimique, mais tout le poids de l'instruction repose sur les langues modernes: français et allemand obligatoires, anglais et italien facultatifs.

N'est-ce pas trop diviser l'ensemble des connaissances que chaque citoyen qui désire obtenir une culture générale doit posséder, et peut-on même parler de culture générale pour la division *réelle*, avec le programme vraiment exorbitant des mathématiques? Ne devrait-on pas revenir à la bifurcation admise dans tous les autres pays: lettres et sciences, et donner plus de notions scientifiques à la section classique qui en est presque complètement privée chez nous, et plus de notions littéraires à la section réelle qui n'en reçoit que très peu?

Une autre innovation très grave c'est la suppression des examens annuels aux écoles secondaires et leur remplacement par un seul examen à la fin du cours entier. On comprendrait cette réforme, si les classes étaient peuplées convenablement, de façon que les professeurs puissent interroger plus souvent leurs élèves et se convaincre de leur zèle et de leur capacité. Mais quand on possède des classes avec 90 élèves, le contrôle de la diligence et de l'aptitude pendant l'année devient illusoire et si l'élève n'a pas au moins à la fin de chaque année le souci de l'examen, il n'apprend presque rien et arrive à la fin du cours, à l'examen définitif, mal préparé. D'ailleurs, si cette mesure a été prise en connaissance de cause, pourquoi ne l'a-t-on pas étendue aussi à l'école primaire, où les élèves sont bien moins nombreux dans les classes, le chiffre des écoles de cette catégorie étant bien plus grand, et où un seul professeur proposant tous les objets, il vient plus souvent en contact avec ses

élèves et connaît à la fin de l'année parfaitement ce que peut chacun d'eux? Pourquoi a-t-on maintenu les examens de fin d'année dans les facultés, où les étudiants sont des hommes formés qui ne devraient pas avoir besoin d'être contrôlés et stimulés? Pourquoi n'a-t-on supprimé les examens qu'aux écoles secondaires ? Nous ne voyons pas le motif rationnel, ni le motif pédagogique qui a dicté cette mesure.

Une des questions principales qui, en matière d'instruction publique, divise les libéraux et les conservateurs, c'est le système de nomination des professeurs universitaires. L'ancienne loi admettait le concours à tous les degrés de l'enseignement, donc aussi pour les universités. La loi de M. Haret de 1898 remplaça, pour ces dernières, le concours, par la recommandation de la part du sénat universitaire réuni aux membres de la faculté respective. La recommandation a lieu à la suite de l'examen des publications présentées par les candidats. Le concours est réservé seulement pour le cas où une recommandation ne pourrait être faite sur la base des publications. Ce système qui peut être excellent pour les pays où il existe une opinion publique littéraire et scientifique, qui empêche de trouver bon ce qui est mauvais ou médiocre, et de dénigrer ce qui est excellent, est absolument déplacé en Roumanie, où la culture supérieure n'est pas encore assez forte ni assez répandue pour consacrer les mérites des savants avant qu'ils se présentent pour l'obtention des chaires. La loi de M. Haret a poussé même les choses si loin, qu'un de ses articles prévoit la recommandation sur la base de publications de *grande valeur*, même si le candidat ne possédait aucun titre académique. Cet article ouvrit la porte, la politique aidant, à des nominations qui n'auraient jamais eu lieu sous le régime du concours. Les candidats, au lieu de remplacer le titre académique par des ouvrages dont le mérite aurait été consacré par l'opinion publique, aussitôt la chaire déclarée vacante, s'empressent de publier quelque chose, et souvent un opuscule insignifiant, le premier qui est sorti de sa plume, fait faire au candidat d'une pierre deux coups : Il remplace son titre académique et lui procure la chaire demandée. C'est ainsi que sur 25 nominations opérées sous l'empire de cette loi, il n'en est pas la moitié qui soient méritoires ; les autres sont toutes obtenues par faveur. Il est indispensable de modifier la loi sur ce point et d'admettre pour la nomination des professeurs universitaires et les publications et le concours. Dans l'état actuel des choses, il est bien plus facile d'arriver à l'Université qu'à occuper une chaire secondaire, voire même primaire !

Une autre question d'une gravité exceptionnelle pour l'avenir cultural d'une partie du pays, de l'ancienne Moldavie, qui par sa réunion à la Valachie en 1861, sous le règne de Couza, donna naissance à l'Etat roumain, c'est celle de l'existence des deux Universités de Bucarest et Jassy ou d'une seule, celle de la capitale, et de la suppression de celle de Jassy.

La question de la suppression de l'Université de Jassy a germé déjà plusieurs fois dans le cerveau de nos hommes politiques. Les libéraux et leurs alliés, les junimistes, fraction dissidente des conservateurs, ont cherché plusieurs fois — sinon à proposer la suppression totale de l'Université, ce qu'aucun parti n'oserait faire, pour ne pas trop blesser les sentiments des Moldaves qui ont fait le sacrifice de leur capitale pour fonder l'Etat roumain — mais du moins à l'affaiblir et à la désorganiser petit à petit, pour la faire périr d'inanition, C'est ainsi que l'on a voulu plusieurs fois supprimer la faculté de médecine et celle de droit de Jassy et les remplacer par la faculté de théologie qui y serait transférée de Bucarest, Les chaires inoccupées par des titulaires n'étaient pas déclarées vacantes pour provoquer des nominations ; mais elles étaient confiées par les ministres, contre la loi, à des jeunes gens sans aucune qualité, comme remplaçants, jusqu'à la publication de la vacance qui était ajournée aux calendes grecques. Les dotations des laboratoires étaient toujours du tiers ou de la moitié plus petites qu'à l'Université de Bucarest; des chaires absolument nécessaires à l'enseignement étaient tout bonnement supprimées. C'est ainsi que — ce qui paraîtra bien étrange — il n'existait pas de chaire de *littérature roumaine* à la faculté *des lettres de l'Université de Jassy*, comme il n'existait pas de chaire de bactériologie à sa faculté de médecine.

Les Jassyotes durent lutter et protester bruyamment, menacer même d'une révolution pour empêcher ces attentats dirigés contre leur Université. Ils ne défendent pas seulement l'intérêt de leur ville, mais ceux d'une partie entière de la Roumanie, la Moldavie qui, presque submergée par le grand nombre d'étrangers qui y vivent et qui, enserrés entre la Russie et l'Autriche-Hongrie, a besoin d'un centre cultural plus élevé, pour défendre sa nationalité menacée. Puis ce centre rayonne aussi sur les Roumains subjugués qui vivent en dehors du royaume, en Bessarabie sous l'oppression russe, en Bucovine sous celle des Ruthènes et des Allemands. Or la Roumanie a tout intérêt à ne pas abandonner et à maintenir l'élément roumain qui existe au delà de ses frontières, pour ne pas

rétrécir la base ethnique sur laquelle s'élève l'Etat roumain indépendant, base qui l'alimente souvent de ses forces et de ses talents.

On objecte que deux universités sont de trop pour les sept millions d'habitants de la Roumanie. Mais tous les pays européens, en dehors de la Russie et de la Turquie, en possèdent davantage par rapport au chiffre de leur population.

Les conservateurs se montrent au contraire mieux disposés que les libéraux au sujet de l'Université de Jassy. Le ministère actuel, avec M. Vladesco comme ministre de l'instruction publique, a complété les chaires qui manquaient, a augmenté les dotations, a reconnu aussi à l'Université de Jassy le droit de présider aux examens de capacité des professeurs secondaires, attributions que M. Haret réservait seulement pour Bucarest, et a complètement abandonné l'idée de transfert de certaines facultés de l'Université de Jassy à Bucarest. La prochaine session parlementaire nous fera connaître les modifications que M. Vladesco veut faire subir à la législation sur l'instruction publique.

A. D. XÉNOPOL.
Professeur à l'Université de Jassy.

UN
PROGRAMME D'HISTOIRE GÉNÉRALE DES SCIENCES (1)

Nous avons rappelé brièvement (août 1905, p. 169) ce qu'a été l'œuvre et la vie trop courte d'un de nos plus distingués professeurs. Nous croyons utile de publier la lettre qu'il avait adressée aux professeurs du Collège de France et qui résume d'une façon magistrale, comment il concevait l'histoire des sciences (Note de la Réd.).

Monsieur,

Candidat à la chaire d'histoire générale des sciences actuellement vacante au Collège de France, je me fais un devoir de vous exposer les idées principales dont je m'inspirerais dans mon enseignement, si j'avais l'honneur d'être nommé titulaire de cette chaire.

Il est d'abord utile de remarquer qu'avant l'année 1891, l'histoire des sciences n'avait jamais été enseignée en France dans aucun établissement d'enseignement supérieur : en 1891, deux enseignements furent créés presque simultanément, l'un, au commencement de l'année, à la Faculté de médecine de Lyon, qui me fit l'honneur de m'en charger, l'autre à la fin de cette même année, au Collège de France, par la création d'une chaire qui fut confiée à M. Pierre Laffitte. Et tandis que l'histoire de l'art, par exemple, était depuis longtemps constituée par une foule de travaux considérables, l'his-

(1) Paul Tannery, dont la *Revue* du 15 janvier 1905, p. 75, résume les travaux, auquel nous avons en outre consacré un article dans l'*Archiv für Geschichte der Philosophie* (1905) a publié dans la *Revue* du 15 septembre 1903, un article sur l'*histoire des sciences au Congrès de Rome* (p. 202-207) qu'on rapproéhera utilement de la lettre d'Arthur Hannequin. La lecture de l'un et de l'autre montrera combien l'histoire des sciences a perdu à leur mort prématurée *(N. de la Réd.)*.

toire des sciences préoccupait à peine les historiens et les savants, et, sauf les travaux d'ailleurs très méritoires et très importants de quelques savants isolés, n'avait pour ainsi dire, dans notre pays, aucune existence réelle. Cet état de choses est d'autant plus étrange que l'histoire, qui trouve son objet dans les œuvres des hommes, non seulement dans l'ordre des choses politiques et sociales, mais aussi et peut-être surtout dans l'ordre des productions de son esprit et de son génie, dès qu'elles ont une vitalité suffisante pour constituer une tradition, n'a sans doute jamais rencontré d'objet plus digne de ses recherches que l'œuvre continue de la science, soit dans l'antiquité qui élève aux mathématiques un édifice admirable, et jette les fondements de l'astronomie et des sciences naturelles, soit surtout dans les temps modernes, depuis le XVI[e] siècle, où la naissance et, si l'on osait dire, la révélation de la physique galiléienne coordonne et entraîne dans tous les sens un effort d'investigation et d'invention d'une merveilleuse puissance, qui compte maintenant plus de trois siècles de durée et de fécondité. L'histoire des sciences ne dût-elle être que le récit fidèle des efforts du passé, ne dût-elle aboutir en quelque sorte qu'à constituer les « Annales » de la science, et à sauver de l'oubli les circonstances historiques de ses origines les plus anciennes, ou celles de sa renaissance au XVI[e] et au XVII[e] siècles, les noms de ses inventeurs, les théories multiples et les concepts périmés ou vivants qui eurent une importance parfois capitale dans sa genèse, ses développements et son évolution, ou qui survivent dans l'état actuel de nos connaissances acquises, ne dût-elle être en un mot qu'une *histoire*, au sens quelque peu diminué du terme, histoire de la science en général ou histoire érudite et fidèle des sciences particulières, mathématiques, physiques, biologiques ou naturelles, qu'elle mériterait encore et l'attention des hommes de science, et celle des hommes qui s'intéressent à ce qu'il y a eu peut-être de plus haut et de plus admirable dans l'histoire de la civilisation. Mais elle peut et doit être quelque chose de plus. Subordonnée à la science, assurément elle l'est, puisque son premier devoir est d'en suivre scrupuleusement tous les développements observables dans la durée, et de les soumettre, pour les juger avec exactitude, à tous les procédés de la critique historique. Mais elle n'est pas plus la servante de la science (*ancilla scientiæ*), que l'histoire proprement dite n'est celle de la politique, par exemple, dont elle enregistre cependant avec soin tous les actes. L'histoire des sciences est à l'heure présente une discipline aussi indépendante, aussi parfaitement autonome que la science elle-même, et il suffit de réfléchir un instant

sur l'opinion à peu près unanime que les savants ont de la science pour le comprendre et s'en convaincre.

La science en effet n'est plus pour eux ce trésor de vérités immuables, conquises péniblement et une à une sur l'ignorance primitive, puis recueillies et transmises à de nouvelles générations qui en augmentaient le nombre, et abandonnaient d'âge en âge l'inévitable déchet des erreurs ou des vérités incomplètes. A ces vues singulièrement étroites et radicalement fausses correspondait ailleurs la croyance à une vérité éternelle, sorte d'énigme à déchiffrer ici bas, mais entièrement résolue dans un monde transcendant. Trop de difficultés s'élevaient contre cette manière de voir pour qu'on fût longtemps sans s'apercevoir qu'elle était inadmissible. D'abord, il n'est pas vrai que parmi les acquisitions successives de la connaissance scientifique, les unes soient vraies et les autres fausses ; et ce n'est pas être sceptique que de faire cette constatation Dans le système de Ptolémée par exemple, tout, à coup sur, n'était pas faux, et tout non plus n'était pas vrai ; mais qui voudrait se charger de dire quelle proposition en a survécu qui était absolument vraie, ou quelle autre a sombré dans l'oubli qui était absolument fausse ? La vérité est que l'astronomie de Ptolémée était un *système*, et que, dans un système, la subordination mutuelle et la corrélation des éléments constitutifs est telle que tous s'y élèvent ou s'y abaissent avec l'ensemble, toute proportion gardée et tout compte tenu de l'importance de leur rang dans cet ensemble. Et une seconde remarque tout aussi saisissante s'ajoute à la première : rien n'est plus faux, ni plus antihistorique que de condamner dédaigneusement, comme le vulgaire, l'erreur de Ptolémée. La vérité est que Copernic, en déplaçant le point de vue de Ptolémée, créa un système nouveau incomparablement supérieur à l'ancien ; mais il n'abolit point la science de Ptolémée et de ses successeurs, et tout au contraire, il lui rendit dans son propre système, en l'élevant à une unité supérieure, une vitalité nouvelle. Ainsi s'explique ce mot si juste de « Renaissance » par lequel l'histoire a désigné la réviviscence de l'esprit de la science antique, au moment même où, pour un regard sans pénétration, cette science semble détruite à tout jamais par les premières victoires de la science moderne. Peut-être dira-t-on que, du système de Ptolémée, ce qui a survécu, ce sont les données positives, les observations bien faites, les calculs vérifiés et contrôlés par l'expérience, mais que du système proprement dit, tout a été détruit par l'hypothèse copernicienne du double mouvement de la terre. Encore une fois qui donc se ferait fort d'établir rigoureusement dans un système le départ des données positives, en quelque sorte à l'état

pur, et de ce qui s'y ajoute presque nécessairement de théorique et d'idéal, par le seul fait qu'elles occupent une place dans ce système et qu'elles y sont soumises aux conditions d'une perspective spéciale ? Il n'est pas jusqu'aux théorèmes de la géométrie qui n'apparaissent de nos jours comme les parties d'un tout, et qui ne dépendent, comme disent les géomètres, de *conventions* premières d'où partent nos déductions : disons, si nous voulons, *postulats*, là où ils disent *conventions* ou parfois *axiomes* en un sens très spécial. Toujours est-il que l'ensemble des propositions théorématiques acquises et démontrées, pour un âge et une époque déterminés, même en mathématiques, constitue un système et comme un tout organique et vivant, où l'ensemble à coup sûr vit de la vie des éléments, mais où il réagit sur eux et les marque en quelque sorte de son caractère propre.

Et c'est ce qu'au sens très élevé du mot, les plus grands philosophes ont compris et affirmé sous le nom de relativité de la connaissance. La connaissance scientifique, en effet, n'est jamais qu'un système de relations, relations des phénomènes, même les plus positifs, à nos concepts de mesure, à nos unités strictement définies, mais choisies et conventionnelles ; relations de nos instruments de mesure à ces définitions ; relations des faits aux lois, qui, si elles dérivent des faits, réagissent par leur forme même de concepts universels sur les faits qu'elles érigent en concepts scientifiques ; relations enfin du système organique de ces lois, et des « principes » qui les inspirent et les font vivre, sur l'ensemble du savoir à un moment déterminé de son développement.

De quelque manière qu'on entende cette relativité fondamentale, laquelle d'ailleurs s'étend au cycle tout entier de nos connaissances, depuis l'analyse la plus haute jusqu'à la science naturelle la plus voisine des faits et la plus descriptive, elle nous donne de la science cette idée singulièrement profonde qu'elle est exclusivement un système de concepts, concepts dont pas un, fût-il le plus humble et le plus empirique, n'est proprement et simplement la copie d'une chose brute, qui serait indépendante on ne sait comment de notre manière de la percevoir et tout au moins de la mesurer, dont pas un non plus, fût-il le plus théorique et le plus hypothétique, n'est purement arbitraire ni purement inventé par un caprice de l'esprit, mais dont l'*objectivité* apparaît beaucoup plus comme une fonction des relations de l'ensemble, de l'ordre fondamental du système et des principes qui l'organisent que comme une dépendance d'un savoir en quelque sorte extérieur à l'esprit, et passant en lui du dehors avec sa part, accidentelle et fatale à la fois, de vérité et

d'erreur. Et cela est si vrai, que la science progresse, en ce qui regarde du moins ses grands mouvements historiques, par le réarrangement incessant d'un savoir, qui, à coup sûr, progresse aussi par les voies de la déduction, de l'observation et de l'expérience, mais qui, sous la double influence des faits nouveaux et des réflexions qu'ils provoquent de la part de l'esprit, réordonne ou pour mieux dire réorganise sans cesse, comme un véritable être vivant, ses états intérieurs, ses synthèses partielles, ou sa synthèse totale, pour les rendre plus parfaites, ce qui, sur le terrain de la science, signifie plus compréhensives, plus universelles, ou, d'un seul mot, plus objectives. Telles, de nos jours, la transformation qui s'accomplit sous nos yeux en physique, grâce à la découverte des rayons de Rœntgen et de la radio-activité de la matière, ou cette autre transformation, aux causes multiples et profondes, qu'on peut définir d'un mot comme résultant de l'extension à toute la physique et même à la chimie des principes essentiels de la thermo-dynamique. Et ici le procédé, toujours le même, qu'emploie l'esprit dans cette réorganisation du savoir, se laisse surprendre d'une manière saisissante : c'est l'analogie, c'est cette méthode souveraine, que les logiciens ont d'ordinaire abaissée à l'excès en n'y voyant qu'une toute petite partie ou qu'un tout petit accident de l'induction, et qui résume peut-être au contraire toute la puissance inventive de l'esprit, méthode, qui d'une relation une fois trouvée et formulée tend à faire une relation universelle, attendu qu'elle serait fausse si elle restait particulière, qui en conséquence l'essaye et l'étend en tous sens, méthode d'économie et d'ordre qui, d'un système de concepts même restreint à un ensemble partiel de phénomènes, s'efforce de faire un système valable pour tous, en affirmant à la fois la puissance de l'esprit et sa croyance à l'unité et à l'ordre des choses. Et tout système de concepts, voire même tout concept, engage ainsi sa lutte pour la vie, d'où résulte cette tendance qui, autrement, serait inexplicable, de la science à s'unifier en même temps qu'à multiplier ses acquisitions en tous sens. Le premier pas de la science moderne s'est fait le jour où le génie de Galilée a étendu des relations dynamiques très simples d'abord à l'étude de la pesanteur, puis à la plupart des phénomènes naturels ; le second, ce serait une ingratitude de l'oublier, fut accompli par Descartes le jour où il proclama la nécessité philosophique d'étendre les lois du mouvement à l'explication de tous les phénomènes : la théorie mécanique de la chaleur fut, vers le milieu du XIXe siècle, une illustration éclatante du mécanisme cartésien. Puis des difficultés s'élevèrent, et des corrections au système devinrent nécessaires.

Mais ces corrections mêmes, qui se firent sur des concepts en quelque sorte élémentaires, témoignent de la puissance singulière de l'analogie : on corrigea d'abord les concepts de force, de travail et d'énergie ; on introduisit les concepts nouveaux de potentiel, de réversibilité et d'entropie ; on reprit ainsi un à un les éléments de la science de la chaleur, et à la thermo-mécanique on substitua, en la transformant, la thermo-dynamique. Et le spectacle le plus instructif auquel nous assistions à l'heure présente nous est donné par ce merveilleux effort de la physique moderne qui, d'une science presque parfaite en son domaine restreint, tend à faire par analogie l'unique science physique, en transportant à la science de l'électricité, de l'électro-magnétisme et par conséquent de l'optique, ainsi qu'à la chimie tout entière, ce système de concepts érigé pour ainsi dire en méthode universelle, que résume le mot de thermo-dynamique.

De ce point de vue l'histoire des sciences prend, si nous ne nous trompons, une importance capitale, et mérite qu'on lui reconnaisse, à côté de la science, une place indépendante : car ce développement organique de la science, que nous venons d'esquisser à grands traits, au fond la science, en tant que science, s'en désintéresse ; là en effet n'est pas son objet propre : son rôle à elle est de déterminer progressivement, et d'une manière de plus en plus parfaite, une nature, et elle ne s'inquiète que médiocrement des efforts du passé, tout absorbée qu'elle est dans ceux qu'exigent d'elle le présent et l'avenir. Cependant ces efforts ont en eux-mêmes une valeur singulière : d'abord ils sont les efforts de l'esprit, et l'esprit, qui le nierait ? est, au moins pour lui-même, un objet aussi digne d'étude que la nature. Puis tandis que d'autres disciplines, telles que la logique et surtout la théorie de la connaissance, l'étudient dans ses lois générales, *a priori*, et dans ses formes, c'est dans la richesse presque infinie de sa puissance et de ses ressources, telles qu'il les a manifestées dans la suite des temps, que l'historien voudrait le saisir et le comprendre. Nulle fantaisie ni nulle dialectique, si puissantes fussent-elles, n'imagineraient jamais la plus petite partie de ce que l'esprit humain, à travers les siècles, a inventé de moyens et déployé de ressources pour résoudre à mesure les problèmes qui successivement se posaient devant lui. Or de tous ces moyens, l'historien nous semble avoir aujourd'hui le droit de soutenir qu'aucun ne fut absolument vain, qu'aucun ne fut absolument perdu. Tout concept ayant vécu a laissé après lui des traces de sa vie, grâce à cette force d'organisation par laquelle il tend à propager autour de lui le groupe de relations qu'il représente. Il n'est pas de concept

ayant occupé, ne fût-ce qu'un instant, une place dans la science, qui n'ait eu à quelque degré cette force d'expansion et de propagation ; et si, dans la science, les plus vigoureux et les plus féconds d'entre eux ont survécu, comme dans la nature les espèces les mieux douées et les mieux armées pour l'existence, n'oublions pas qu'ici, comme chez les vivants, les survivants ne sont pas seulement les témoins, mais qu'ils sont aussi les héritiers des espèces disparues. Enfin, si les formes inventées par l'esprit, pour l'explication de la nature, offrent une variété presque infinie, ce qui donne à ces formes une valeur qui les rend dignes d'être retenues, alors même qu'elles ont disparu au profit de celles qui constituent notre science d'aujourd'hui, j'allais dire notre science d'un moment, c'est qu'elles accusent le plan toujours le même, suivi par notre esprit, la méthode d'analogie ou d'ordre, toujours la même, qu'il applique sans relâche et qui explique seule, s'il s'agit d'un temps déterminé, entre toutes les parties du savoir scientifique, ou, s'il s'agit de l'histoire, entre toutes les époques de la science, ces relations toujours assignables et cette continuité qui sont si remarquables dans l'œuvre de l'esprit.

Si ces idées sont justes, les devoirs principaux de l'historien des sciences me semblent faciles à déterminer Je vais les indiquer en quelques mots, tels qu'ils m'apparaissent, après les réflexions qui précèdent.

Le premier et le plus important de tous résulte de la loi même de l'évolution de la science : c'est une vérité à la fois théorique et historique que nulle science n'évolue seule ; même la géométrie, dans l'antiquité grecque, ne s'est point développée isolément et à part : elle a été en action et en réaction perpétuelle avec l'astronomie, cette forme pour ainsi dire unique de la physique ancienne. La même affirmation est plus vraie encore de la science moderne, dont on peut dire qu'elle a vu sortir tous ses premiers progrès d'un effort continu appliqué au développement de la physique et de la mécanique de Galilée. Et la raison en est que tout concept est un groupe de relations, et qu'un groupe de relations est, par définition, susceptible d'une expansion infinie, à la condition qu'on lui donne, d'une part, par la spéculation mathématique, toutes les formes et tous les développements qu'il comporte, et qu'on le mette, d'autre part, par l'expérimentation, à l'épreuve des faits. Le mérite suprême de Galilée est d'avoir indissolublement uni ces deux parties maîtresses de toute méthode scientifique féconde, l'exploration mathématique d'un concept, et la vérification expérimentale de ses conséquences, en même temps qu'il concevait le phénomène naturel sous la forme qui se

prêtait le mieux à l'application rigoureuse de ces deux procédés. Toujours est-il que, de la science du XVIIe siècle et même du XVIIIe, on peut dire qu'elle s'est développée en subissant l'entraînement de la physique galiléienne et qu'il est à peu près impossible d'étudier une époque de la science, surtout une époque de formation ou de transformation, sans étudier le développement contemporain de toutes les autres sciences et sans dégager les idées directrices de ce mouvement d'ensemble.

L'histoire des sciences doit donc être avant tout une ***histoire générale*** des sciences ; elle n'a pas le droit de s'absorber, sous peine de se confondre avec une spécialité, dans l'histoire et presque dans la chronique des événements ayant marqué depuis son origine le cours d'une science unique à travers la durée. Ainsi de l'***histoire*** pourra se dégager, au meilleur sens du mot, une ***philosophie*** des sciences : il n'est pas défendu à une théorie de la connaissance de rechercher *a priori* les conditions universelles de la science ; mais il est d'un intérêt capital, et c'est une des idées les plus hautes et les plus justes de la philosophie d'Auguste Comte, de demander à l'histoire celles qui se dégagent, *a posteriori*, des manifestations réelles, concrètes, et d'ailleurs infiniment riches en nombre et en précision, de l'entendement humain s'appliquant à penser la nature.

Au reste l'histoire ainsi comprise n'exclut pas, et tout au contraire appelle la connaissance précise du développement des sciences particulières. L'érudition ici est de rigueur, autant que lorsqu'il s'agit de l'histoire des faits politiques et sociaux. Et il faut ajouter qu'elle y est particulièrement difficile, puisqu'elle exige de l'historien, s'il veut être compétent, les connaissances techniques du savant. Un autre devoir de l'historien est donc de suivre, avec le plus de précision possible, l'évolution de chaque science particulière, s'il veut se rendre compte de l'évolution vraie de l'ensemble. Mais comme chaque science obéit, dans ses développements propres, aux lois de l'analogie, qui fait produire à toute méthode nouvelle, avant d'en mettre une autre à l'épreuve, tous les fruits dont elle est capable, et qui ainsi prépare, par la découverte du détail, la coordination de l'ensemble, l'histoire des sciences particulières est tout à la fois la source où l'historien est tenu de puiser ses matériaux, et où déjà il découvre la loi dont il retrouvera l'application continue dans toutes les formes du savoir.

Entre l'érudition proprement dite et l'histoire générale des sciences, bien loin qu'il existe un conflit ou une opposition quelconque il semble donc qu'au contraire l'harmonie et un juste équilibre doivent facilement s'établir. Dans un enseignement organisé comme il

l'est au Collège de France, l'érudition, c'est-à-dire l'étude approfondie de l'histoire des sciences particulières, semble pouvoir trouver sa place dans la leçon plus spécialement destinée à un public restreint d'auditeurs compétents et plus particulièrement préparés à recevoir un enseignement technique. L'autre leçon, en revanche, tout en mettant en œuvre les matériaux ainsi préparés, ferait la part plus large à l'étude des grands développements de la science, synthétiserait, à chaque époque marquante, les multiples efforts des génies de tout ordre, philosophes ou savants, ayant eu une influence directe ou indirecte sur son évolution, et s'attacherait, en reconstituant par la méthode historique la science dont nous vivons, à établir les bases d'une histoire des sciences, qui serait tout à la fois une histoire de l'esprit, et l'une des formes les plus hautes de l'histoire de la civilisation.

J'ai indiqué ailleurs, dans une leçon d'ouverture du cours d'histoire des sciences que j'ai professé à Lyon depuis 1891, les services plus particuliers que l'histoire des sciences me paraît propre à rendre, sinon à la science elle-même, du moins à la formation de l'esprit scientifique chez les jeunes gens qui suivent les cours de nos Facultés ; je me permets de renvoyer à cette leçon le lecteur de cette trop longue dissertation ; mais, si longue soit-elle, j'ai cru utile de l'écrire pour indiquer quelques-unes des vues qui domineraient mon enseignement de l'histoire des sciences, si le Collège de France me jugeait digne du très grand honneur, dont je sens tout le prix, mais aussi tous les périls, de le donner dans une chaire voisine de celles où enseignent quelques-uns des plus grands maîtres de la science française.

Pargny-sur-Saulx, le 18 octobre 1903.

A. Hannequin,
Correspondant de l'Institut,
Professeur d'histoire de la philosophie et des sciences
à la Faculté des lettres de Lyon.

UN PRÉTENDU PROFESSEUR

DE

l'Université de Paris au XIIe siècle

DIDIER LE LOMBARD

Peut-être s'est-il rencontré, lors de l'apparition du *Chartularium* de MM. Denifle et Châtelain, quelques lecteurs pour s'étonner de n'y trouver nulle trace d'un maître de Paris, nommé Didier le Lombard. Du Boulay l'avait pourtant cité (1) comme l'un des *academicorum athletæ* qui, aux environs de 1255, luttèrent dans l'Université de Paris pour la cause séculière contre les empiètements des ordres mendiants et furent condamnés par la papauté en la personne de Guillaume de St-Amour ; et Du Boulay le citait d'après saint Thomas d'Aquin qui, en quelques lignes du traité *Contra impugnantes religionem*, dénonce en termes formels l'hérésie de Didier le Lombard touchant la pauvreté évangélique.

Or, il est nécessaire de relire ce texte de saint Thomas. Il vient de parler des hérétiques qui, dans les premiers siècles chrétiens, se sont refusés à voir dans la pauvreté un *opus perfectionis*, et passant à l'âge contemporain, il dit :

Hic error per successiones errantium usque ad hodierna tempora pervenit et in haereticis quibusdam qui Cathari nominantur permansit et adhuc permanet, sicut patet in quodam tractatu cujusdam Desiderii hæresiarchæ longobardi nostri temporis, quem edidit contra catholicam veritatem in quo inter cetera condemnat statum eorum, qui relictis omnibus egere volunt cum Christo (*op. cit.* cap. 6).

Où trouver quelque ambiguité dans cette phrase ? Saint Thomas

(1) *Historia Universitatis Parisiensis* (1666), t. III, p. 678.

y parle d'un certain hérésiarque cathare, un lombard, nommé Didier, auteur d'un traité comme en écrivirent la plupart des docteurs de la secte, au rapport de Luc de Tuy, de Rainier Sacchoni, des autres controversistes catholiques. D'ailleurs, lorsque saint Thomas en vient ensuite à parler de Guillaume de St-Amour, il marque bien qu'il passe d'un hétérodoxe avéré à un prétendu maître d'orthodoxie.

« Nuper autem, quod est horribilius, antiquus error renovatus est, ab his qui fidem defendere videbantur », etc.

Les hérésiographes du XVI[e] siècle ne s'y trompèrent pas. Bernard de Luxembourg (2) qui ne consacre qu'une ligne à Didier l'appelle *hæresiarcha* et cite, sans plus, le texte du *Contra impugnantes*. Alphonse de Castro (3), prolixe à son ordinaire, amplifie la phrase de saint Thomas, précise assez arbitrairement la date d'apparition de l'hérésie « *tempore Alexandri papæ hujus nominis quarti* », mais se montre on ne peut plus prudent en ce qui regarde la personnalité de son auteur. « *Hujus erroris autor fuit quidam Desiderius Longobardus* ».

Après eux, le second et le troisième éditeur de la *Bibliotheca* de Conrad Gesner (1574 et 1583) (4), Gilbert Génébrard, dans sa *Chronographia* (1580) (5), Gabriel Dupréau (Prateolus) dans son *De vitis, sectis et dogmatibus omnium hæreticorum* (1583) (6) utilisent, pour leurs notices sur Didier, le passage de saint Thomas et aussi (Prateolus surtout) la paraphrase d'Alphonse de Castro. Ils ont d'ailleurs une tendance marquée à suivre ce dernier dans la voie des hasardeuses précisions chronologiques. Pour les continuateurs de Gesner, Didier *claruit anno 1260*. Pour Génébrard, sa mention se place *ad ann. 1266*; et Dupréau établit ce synchronisme :

« Desiderius suam hœresim instituit Conradi Quarti Germani Cœsaris et Alexandri Quarti summi Romanorum pontificis temporibus, circa annum Domini 1250 ».

Notons aussi que dans aucune de ces notices Didier n'est taxé de catharisme : seul Dupréau cite textuellement saint Thomas, et sa citation commence au mot : *Desiderii Langobardi*.

On s'expliquerait donc qu'avec le temps l'identité doctrinale de

(2) *Catalogus hæreticorum*, Paris, 1524, f. XXXIV,*.
(3) *Adversus omnes hæreses libri XII*. Paris, fol. CLXXVII *.
(4) *Bibliotheca* ed. *recognita et aucta* a *Jos. Simlero*, Tiguri, 1574, p. 165 et ed. amplificata a J. J. Frisio, Tiguri, 1583, p. 194. La première édition (Tiguri, 1545) ne contient pas d'article *Desiderius Longobardus*.
(5) *Chronographia*, Paris, 1580, p. 389.
(6) Cologne, 1583, pp. 141-142.

Didier eût perdu de sa netteté, qu'il eût cessé, pour l'histoire, d'être hérétique dualiste pour ne plus apparaître que comme l'auteur d'une théorie erronée sur la pauvreté. Mais de là à le prendre pour un maître de théologie en l'Université de Paris, il y a une distance qu'on s'étonne de voir franchir aussi délibérément par le consciencieux Du Boulay.

Son erreur a d'ailleurs une forme presque paradoxale : seul depuis Bernard de Luxembourg, il cite *in extenso* le passage de saint Thomas et l'encadre ainsi :

Desiderius Longobardus unus est e quatuor Athletis Academicis qui contra Mendicantes scripserunt : quemque proinde ipsi inter hœreticos reponunt ; Thomas Aquin., Opuscul. contra impugnantes religionem c. 6, eum vocat Hæresiarcham sui temporis, eo quod paupertatem voluntariam impugnaret : aitque hanc opinionem a Joviniano et Virgilantio ortam, a Desiderio fuisse propugnatam : Hic error, inquit, etc. (suit le texte de saint Thomas). Verum neque iste neque alii qui cum Guilelmo de S. Amore mendicantibus adversati sunt, ab Alexandro IV licet impense his contra Academicos addicto, inter Hæreticos unquam annumerati sunt » (1).

Peut-être n'est-il pas impossible d'expliquer cette faute de critique. Les controversistes catholiques du xvie siècle ou tout au moins de la période antérieure au concile de Trente, avaient puisé dans les manuels de Bernard de Luxembourg, de Guy de Perpignan, d'Alphonse de Castro, le plus clair de leurs connaissances en matière d'histoire des sectes médiévales. Leurs successeurs, quel que fut par ailleurs leur sentiment sur la doctrine intrinsèque du célèbre théologien jésuite, empruntèrent à Bellarmin les arguments de polémique érudite dont son œuvre est si riche De tous ses traités, il est vraisemblable que le *De monachis* ait été, par l'usage constant qu'avait à en faire la controverse antiprotestante, l'un des plus pratiqués et des mieux connus dans la science catholique. Or, ce traité, au chapitre XLV, résume en ces termes l'histoire de la lutte contre les ordres mendiants au xiiie siècle :

Oppugnaverunt acerrime ordinis mendicantium primo Cuilielmus de S. Amore, apud Antonin. par. 4, tit. II, c. 7, § 5. Summæ Theologiæ. Secundo, Desiderius Langobardus, apud Beat. Thomam in Opusc. 19. Tertio, Gyraldus de Abbatisvilla, apud Bonavent. initio Apol. Pauperum, etc. (2).

Trouvant ici le nom de Didier précédé et suivi de ceux des plus notoires parmi les maîtres séculiers engagés dans le conflit, Du

(1) *L. cit.*
(2) *Opera omnia*, Cologne, 1617-1620, t. II, p. 502.

Boulay ne s'est-il pas laissé aller à le considérer tout uniment comme leur collègue ? C'est ce que semblerait prouver cet autre passage de l'*Historia Universitatis* qui n'est pas sans présenter un air de famille avec celui de Bellarmin :

Academicorum Athletae praecipui extiterunt magistri Guilielmus de Sancto Amore, Laurentius Anglicus, Desiderius Langobardus, Giraldus de Abbatisvilla, qui suam sibi singuli materiam tractandam susceperunt » (1).

Mais Du Boulay méritait trop d'être suivi avec confiance pour que son erreur ait été un instant soupçonnée par ceux qui le copièrent. Et l'on sait qu'ils sont innombrables (2). Citons seulement Moreri :

Didier surnommé Lombard, parce qu'il était de Lombardie, était docteur de Sorbonne. Il a vécu dans le XIII[e] siècle, et il fut un des grands hommes de l'Université, qui écrivirent contre les mendiants. C'est pour cette raison que ces derniers l'ont mis, à leur ordinaire, au rang des hérétiques, avec Guillaume de St-Amour et les autres. Il est pourtant sûr que le pape Alexandre IV ne le mit jamais en ce nombre (Références indiquées plus haut, plus Sandere, *Her.* 156 (?) (3).

Tiraboschi :

Un autre (lombard) du nom de Didier est cité par Du Boulay (III, p.678) parmi les professeurs de l'Université de Paris qui, à l'occasion du conflit entre eux et les Mendiants, écrivirent contre ces derniers. C'est pour ce fait que Didier est nommé par saint Thomas qui le traite d'hérésiarque (Contra impugnant. relig. c. 6). Gesner dit un mot de son livre sur ce sujet (in Bibl.) ; mais nous ne savons pas qu'il ait été mis au jour ou qu'il soit conservé en manuscrit dans quelque bibliothèque (4).

Daunou :

On a vu que dès le douzième siècle les écoles de Paris attiraient un grand concours d'étudiants et de professeurs étrangers. Deux lombards y occupaient, sous Philippe-Auguste, des chaires de théologie. L'un, nommé Didier, ayant pris parti contre les moines, fut traité par eux d'hérésiarque : c'est ainsi que le qualifie saint Thomas d'Aquin ; l'autre qui s'appelait Prœpositivus », etc. (Références : Du Boulay, *l. cit.* ; Tiraboschi, *l. cit.*, et le « Contra impugnantes ») (5).

Et comme point d'aboutissement de ce processus d'une légende, cet article anonyme de la Biographie Didot :

(1) *Op. cit.*, t. III, p. 640.

(2) Fabricius (*Bibliotheca latina mediæ et infimæ œtatis*, 1734, 36, t. I, p. 65) semble cependant avoir échappé à cette influence : il dit simplement : « Desiderius Longobardus circa annum 1260 scripsit contra fratres mendicantes statumque monachorum, cujus disputationes a Thoma Aquinate explosas tanquam hæreticas, pridem Gesnerus in appendice Bibliothecæ suæ annotavit ».

(3) *Le grand dictionnaire historique*, éd. Lyon, 1684, t. I, p. 1096.

(4) *Storia della letteratura italiana*, Modène, 1787-94, t. IV[a], p. 140.

(5) *Hist. littér. de la France*, t. XVI, p. 22, dans le *Discours sur l'état des lettres en France au XIII[e] siècle.*

Didier, surnommé Lombard, théologien et controversiste italien, vivait en 1200. Il tirait son surnom de son pays natal, et vint en France sous le règne de Philippe-Auguste. Il fut reçu docteur en Sorbonne, et occupa une chaire de théologie à Paris. Il était considéré comme un des plus savants professeurs de l'Université qui écrivirent contre les moines mendiants. C'est pour cette raison que ces derniers l'ont mis au rang des hérétiques : c'est ainsi du moins que le qualifie saint Thomas d'Aquin. « Il est pourtant sûr, remarque l'abbé Moreri, que le pape Alexandre IV ne le comprit jamais dans ce nombre, non plus que Guillaume de St-Amour et les autres » (Références : Contra impugnantes ; Du Boulay, *l. cit.*; Moreri, *l. cit.*; Hist. litt., *l. cit.*) (1).

Cette naïve amplification n'est d'ailleurs pas la dernière en date des articles que comporte notre « bibliographie désidérienne ». En 1878 encore, M. Budinszki, auteur d'un livre ingénieux et par ailleurs estimable sur les étrangers dans l'Université de Paris au moyen âge, écrivait docilement :

Desiderius Longobardus était, vers le milieu du treizième siècle, un des maîtres de Paris qui écrivirent contre les progrès des ordres mendiants : il s'attira par là la haine de Thomas d'Aquin qui le traite d'hérésiarque (Références : Du Boulay, *l. cit.*; Tiraboschi, *l. cit.*; Fabricius, *l. cit.* (2):

Il est à peine besoin d'ajouter que les grandes études critiques qui dans ces vingt dernières années ont transformé l'histoire des écoles de Paris au moyen âge, ont porté un coup mortel à la renommée universitaire de Didier le Lombard (3). On chercherait en vain dans les beaux travaux de MM. Denifle et Hastings Rashdall la moindre mention de cet hérétique promu par une sorte d'ironie anonyme à la dignité de professeur de théologie.

PAUL ALPHANDÉRY.

(1) *Nouvelle Biographie générale*, Paris, 1858, t. XIV, p 105

(2) *Die Universitat Paris und die Fremden an derselben im Mittelalter*, Berlin, 1876, p. 186.

(3) Tout au plus M Chevalier, dans son *Répertoire des sources historiques du moyen âge (Bio-Bibliographie)* éd. 1905, col. 1189, l'appelle-t-il : « *Didier*, lombard, théologien à Paris v. 1220 ».

LES

UNIVERSITÉS FRANÇAISES EN ANGLETERRE

Les représentants de notre enseignement supérieur ont reçu un admirable accueil en Angleterre.

Pour faire comprendre à nos lecteurs ce qui s'est passé du 4 au 9 juin il importe d'indiquer sommairement ce qu'est l'Université de Londres.

I

En 1825, le poète Thomas Campbell réclama dans une lettre adressée à M. Brougham la fondation d'une grande Université à Londres. Un capital de 160.000 livres était réuni dès 1827 et le duc de Sussex posa dans Gower Street la première pierre de l'Institution connue maintenant comme University College. En 1828, des classes furent ouvertes dans diverses facultés des arts, des lois et de médecine : 557 étudiants y furent admis. Une Charte constituant l'Université fut octroyée par le roi Guillaume IV, le 28 novembre 1836 et, le même jour, une charte d'incorporation fut octroyée à University College. La Charte universitaire déclarait que les étudiants des deux grands collèges, University College et King's College, avaient le droit de se présenter aux grades de l'Université.

De 1836 à 1900 l'œuvre de l'Université de Londres fut bornée à l'examen des étudiants. En 1854 un acte spécial du Parlement reconnut le baccalauréat en médecine de l'Université comme un grade autorisant l'exercice de la profession (*as a license to practice*). En 1867 l'Université obtint le privilège d'être représentée au Parlement : le Rev. Hon. Robert Lowe fut en 1868 son premier représentant. En 1878 une Charte supplémentaire établit que tout grade, honneur et prix délivrés par l'Université, seraient également accessibles aux étudiants des deux sexes.

Deux commissions royales, l'une en 1888, présidée par lord Selborne, l'autre en 1892, par le comte Cowper furent chargées de discuter les questions relatives à l'Université. Un acte de 1898, des statuts approuvés par le Parlement le 29 juin 1900 la réorganisèrent. Le but poursuivi était de rattacher à l'Université les institutions de haut enseignement, situées dans un cercle d'un rayon de 30 milles, à partir de son office central. C'est pourquoi certains établissements publics d'éducation ont été approuvés comme « Ecoles, *Schools* » de l'Université. Les étudiants immatriculés de ces écoles, les étudiants immatriculés qui travaillent avec certains maîtres « reconnus, *recognised* » par l'Université dans d'autres institutions sont des « internes, *Internal Students* ». Après avoir satisfait aux règles concernant l'assiduité aux cours d'études approuvés, ils sont admis à prendre part aux « examens intérieurs, *Internal Examinations* », de l'Université. Ces examens sont distincts des « examens extérieurs, *External Examinations* », qui, sauf pour la médecine, peuvent être subis par des étudiants qui ne remplissent aucune des conditions de présence aux cours approuvés. Mais les grades (*degrees*) conférés aux deux classes d'étudiants représentent autant que possible le même ensemble de connaissances.

Depuis 1900, de grands progrès ont été faits dans l'organisation du haut enseignement et des recherches scientifiques. Un acte du 11 juillet 1905 a incorporé University College à l'Université. Le gouvernement s'occupe actuellement de réorganiser l'éducation scientifique et technique avec le Royal College de science, à South Kensington, de créer dans le même district un centre additionnel pour les études médicales, préliminaires et intermédiaires. Le 29 septembre 1905, lord Rosebery, chancelier de l'Université a ouvert le Goldsmiths' College à New Cross, pour former des maîtres (*as a Trasning College for Teachers*) : les bâtiments d'une valeur d'au moins 100.000 livres ont été transférés à l'Université par la Goldsmiths' Company. La même compagnie a offert à l'Université la bibliothèque de littérature économique formée par le professeur Foxwell et évaluée à 10.000 livres. Grâce à la générosité de sir Walter et de MM. Alfred et George Palmer, un laboratoire bien outillé a été établi dans les bâtiments de l'Université à South Kensington, pour les recherches physiologiques.

L'Université de Londres comprend le chancelier, les fellows (agrégés) existant à l'époque de la reconstitution, le Sénat, les gradués et les étudiants.

Le roi en conseil est le « Visitor » de l'Université. Le Sénat en est le gouvernement suprême et le corps exécutif. Il comprend

le chancelier, le président de la Convocation et 54 autres membres dont 16 sont nommés par la Convocation et 16 par les Facultés. Le chancelier est élu par la Convocation, le vice-chancelier est choisi annuellement par le Sénat parmi ses membres. Les assemblées du Sénat ont lieu régulièrement tous les mois, excepté en août et septembre.

Le chancelier actuel est le comte de Rosebery, le vice-chancelier et président de la Convocation, sir Edward H. Busk.

Les membres du Sénat nommés par la couronne sont sir Francis Mowatt, l'honorable W. P. Reeves, sir Henry E. Roscoe, sir John W. Wolfe Barry.

La Convocation a nommé, pour les arts, J. B. Benson, prof. S. L. Loney, T. L. Mears, Rt. Honor Lord Justice Moulton, sir Albert K. Rollit. Hon. Mr. Justice Walton ; pour les lois, Rt. Hon. Lord Justice Cozens Hardy ; pour la musique, C. B. Edgar ; pour la médecine, prof. Sir Thomas Barlow, J. F. Payne; pour les sciences, Mrs Bryant, C. W. Kimmins, sir Philip Magnus, sir Walter Palmer, R. M. Walmsley, S. R. Wells.

Les corporations diverses ont choisi W. H. Allchin, P. H. Pye-Smith (*Royal College of Pysicians*) ; H. T. Butlin, A. P. Gould (*Royal College of Surgeons*) ; T. Gregory Foster, Rt. Hon. Lord Reay (*University College*) ; T. Burzard, Rev. A. C. Hendlam (*King's College*) ; Rt. Hon. Lord Macnaghten (*Lincoln's Inn*) ; Rt. Hon. A. Cohen (*Inner Temple*) ; C. M. Warmingtom (*Middle Temple*) ; C. A. Russel (*Gray's Inn*) ; W. Godden, R. Pennington (*Law Society*) ; Alderman T. B. Crosby (*Corporation of London*) ; Sir William J. Collins, S. J. Webb (*London County Council*) ; Sir Owen Koberts (*City and Guilds of London Institute*).

Les Facultés sont représentées par Rev. R. Vaughan Pryce (*Théologie*); prof. M. J M. Hill, Rev. prof. A. Caldecott, prof. W. P. Ker, Miss Penrose (*Arts*) ; Rt. Hon. Lord Davey nommé par la couronne (*Lois*) ; prof. Sir Frederick Bridge (*Musique*) : prof. J. R. Bradford, J K. Fowler. L. E. Schaw (*Médecine*) ; prof. J. B. Farmer, J. L. S. Hatton, Prof. Sir William Ramsay, A. D. Waller (*Sciences*) ; prof. D. S. Capper (*Engineering*) ; H. J. Mackinder (*Economics*).

Il y a trois Comités : 1° le Conseil académique (*Academic Council*) qui renseigne le Sénat sur toutes les questions relatives à l'œuvre intérieure (*Internal Work*) de l'Université ; 2° le Conseil pour les étudiants extérieurs (*External Students*) qui renseigne (*advises*) le Sénat sur toutes les questions relatives à ces étudians ; 3° le Conseil de l'Extension universitaire (*Board to Promote the Extension of University teaching*) qui renseigne le Sénat sur les matières relatives à l'œuvre de l'extension universitaire, sur des matières analogues, en particulier l'examen et l'inspection des écoles secondaires.

La *Convocation* comprend les gradués (depuis 3 ans) de l'Université, les membres des trois comités du Sénat qui ont payé les droits prescrits. Elle élit le représentant de l'Université au Parlement et en outre 16 membres du Sénat, à ajouter à son président, qui, de droit,

ex officio, en fait partie. La Convocation se réunit en mai, en octobre, en janvier, à l'Université. Ses membres paient annuellement une redevance de 5 schellings ou, pour toute la vie, une livre. Au 13 janvier 1906 elle comptait 6.169 membres dont 5.250 hommes et 919 femmes.

Il y a huit facultés dans l'Université : théologie, arts, lois, musique, médecine, science, engineering (préparation des ingénieurs), science économique et politique (comprenant le commerce et l'industrie). La qualité de membre des Facultés (*membership*) est réservée aux maîtres de l'Université qui sont élus comme l'exigent les statuts. Chaque faculté choisit un ou plusieurs membres du Sénat, et son doyen, qui est nommé pour deux ans.

Les conseils d'études (*Board of studies*) ont été constitués pour les diverses matières enseignées à l'Université. Ils comprennent des professeurs choisis par le Sénat et d'autres personnes (un quart au plus du nombre total des membres du Board). Il y a en ce moment 31 *Boards of studies*, dont le rôle principal est de fournir des renseignements au Sénat par l'intermédiaire du Conseil académique et du Conseil pour les étudiants extérieurs, sur les matières du cours d'études et sur les examens.

L'administration de l'Université comprend : le *chancelier*, comte de Rosebery ; le *vice-chancelier et président de la Convocation*, sir Edward H. Busk ; le *principal*, sir Arthur W. Rücker ; l'*Academic registrar*, P. J. Hartog ; l'*external registrar*, A. Milnes ; le *registrar of the University extension Board*, R. D. Roberts : le *secrétaire pour le Sénat*, P. M. Wallace ; le *secrétaire financier*, W. K. Hill ; le *superintendant pour les examens*, W. H. Sampson ; le *secrétaire* (*clerk*) *des comités*, C. F. Trenerry ; les *secrétaires pour les registrars*, A. Watson, K. Menzies, T. L. Humberstone (pour l'*academic registrar*) ; A. Welch (*External registrar*); R. Roscoe (*Univesity extension*).

Les officiers de la Convocation sont sir Edward H. Busk, *président* ; T. L. Mears, *vice-président* ; H. E. Allen, *secrétaire* (*clerk*).

Les doyens des facultés sont, pour la théologie, Rev. A. C. Headlam ; pour les arts, prof. E. A. Gardner ; pour les lois, prof. sir John Macdonell ; pour la musique, sir Walter Parratt ; pour la médecine, J. K. Fowler ; pour les sciences, A. D. Waller ; pour l'Engineering, prof. J. D. Cormack : pour l'economics, G. Armitage-Smith.

On peut remarquer que seul le doyen de la Faculté de médecine fait partie du Sénat.

Le représentant de l'Université au Parlement est sir Philip Magnus, élu en 1906.

Il y a 754 professeurs reconnus (dont 25 nommés, *appointed*), 2.795 étudiants intérieurs (à la date du 28 février 1906).

L'Université ouvre en octobre et ferme en juin ou juillet ; il y a des vacances de deux semaines ou plus à Noël et à Pâques. L'année scolaire, pour la médecine, est divisée en deux parties, d'octobre à fin de mars, d'avril à juillet.

L'Université confère les grades de bachelier et de docteur en théologie (*bachelor of Divinity, B. D., et doctor of Divinity, D. D.*). On peut suivre les cours de théologie à King's College ; Hackney College, Hampstead ; New College, Hampstead ; Regent's Park College ; Wesleyan College, Richmond ; St John's Hall, Highbury.

Elle confère les grades de bachelier of arts (*B. A.*), de maître of arts (*M. A.*), de docteur en littérature (*D. Lit.*), elle décerne un diplôme de pédagogie (*Teacher's Diploma*). Le doctorat de littérature n'est accessible qu'aux maîtres ès arts. Il est conféré pour une œuvre originale. Les droits sont de 10 livres. Des cours complets, pour les arts, peuvent être suivis à l'Université King's Royal Holloway, Bedford et Westfield Colleges, et dans les institutions de Birkbek College et East London College. Le cours de pédagogie n'est ouvert qu'aux gradués des Universités agréées et à ceux qui ont les mêmes titres. D'ordinaire il dure une année et porte sur les sujets suivants : principes scientifiques de l'éducation ; développements pratiques de ces principes ; histoire de l'éducation ; formation pratique (*Practical Training*). L'examen a lieu deux fois par an, en juillet et en décembre. On paie 5 livres pour les droits. Le cours complet est fait à King's College ; à Bedford College pour les femmes ; à London Day Training College ; à Maria Grey Training College ; à St Mary's College Paddington ; à Datchelor Training College.

L'Université confère les grades de bachelier et de docteur ès lois (LL. B. ; LL. D.). Des examens préliminaires, qui ont lieu en septembre, portent sur l'histoire anglaise, la logique, la morale, le latin et le français ou l'allemand. Les cours que l'on est admis ensuite à suivre portent sur les lois constitutionnelles de l'Angleterre, les lois romaines et anglaises (*Intermediate Course*), sur les lois anglaises, romaines et la jurisprudence (*Final Course*). Des cours approuvés pour les lois peuvent être suivis à University College, à King's College, à Birkbeck College.

Pour la musique, l'Université a les grades de bachelier (*B. Mus*) et de docteur (*D. Mus*) Les professeurs traitent de l'harmonie, du contrepoint, de l'histoire de la musique, de la composition libre et de l'analyse musicale. Il y a des cours approuvés au Collège royal de musique, à l'Académie royale de musique, à Trinity College.

L'Université confère les grades de bachelier de médecine (*M. B.*), de bachelier en chirurgie (*of Surgery, B. S.*), de docteur en médecine

(*M. D.*) et de maître en chirurgie (*M. S.*). Les cours de médecine durent cinq ans.

Pour les sciences, l'Université fait des bacheliers et des docteurs (B. Sc , D. Sc.). Il y a aussi des bacheliers pour l'agriculture et la science vétérinaire. Des cours complets pour les sciences sont donnés à University, King's, Royal et Bedford Colleges, au Royal College des sciences. A South-Eastern Agricultural College, Wye, on trouve un cours complet d'agriculture; au Royal Veterinary College, des cours approuvés pour la science vétérinaire.

L'Université confère les grades de bachelier et de docteur pour la science de l'ingénieur, pour les mines, pour la métallurgie. University College, King's College, le Central Technical College ont des cours complets pour le baccalauréat des ingénieurs. Pour le baccalauréat relatif aux mines ou à la métallurgie, il y a des cours au Royal College of science.

Dans la Faculté of Economics, il y a des bacheliers et des docteurs. Pour le baccalauréat on trouve des cours complets à University College et à la London School of Economics. Des cours approuvés ont lieu à Birkbeck et à City of London Colleges.

Les statuts de l'Université lui permettaient de reconnaître comme ses écoles, dans une ou plusieurs des Facultés, les établissements d'éducation publique qui étaient dans un rayon de 30 milles. Le Sénat a le pouvoir d'y admettre d'autres institutions, situées en dehors du comté de Londres. Pour qu'une institution soit admise, il faut qu'elle puisse donner l'éducation spécifiée par l'Université, qu'elle n'ait pas en vue le gain ou le profit du corps ou des personnes à qui elle appartient.

Voici quelles sont actuellement les écoles de l'Université :

1° University College, à Londres, qui date de 1826. Elle est pour les Facultés des arts, des lois, de médecine, de science, des ingénieurs et des sciences économiques et politiques. Elle est ouverte, sauf l'Ecole de médecine qui est réservée aux hommes, aux étudiants des deux sexes. Des facilités sont assurées pour les recherches dans tous les départements du Collège ; des laboratoires spéciaux sont, pour atteindre ce résultat, attachés à quelques départements. Le principal est T. Gregory Foster; le secrétaire, W. W. Seton ;

2° King's College, à Londres, de 1829. Il appartient aux Facultés de théologie, des arts, des lois, de médecine, de science, des ingénieurs et des sciences économiques et politiques. Le principal est le rév. A. C Headlam ; le secrétaire, Walter-Smith. Miss L.-M. Faithfull est vice-principal et secrétaire du département des femmes ;

3° Royal College of Science, de 1851. Il rentre dans la Faculté

des sciences, donne des cours approuvés dans la Faculté des ingénieurs en chimie, mathématiques, géologie, métallurgie, science des mines, en physique. Il a été établi et il est maintenu par le gouvernement. L'Ecole royale des mines est incorporée à ce collège, qui est ouvert aux étudiants des deux sexes. Il a pour doyen le prof. W.-A. Tilden, pour registrar F. Fladgate ;

4° Central Technical College de la Cité et des corporations de l'Institut de Londres, de 1878. Il rentre dans la Faculté des ingénieurs, donne des cours approuvés en chimie, dans la Faculté des sciences, et il est ouvert aux étudiants des deux sexes. Le doyen est le prof. W.-E. Ayrton ; le registrar, John Jones ;

5° South-Eastern Agricultural College, de 1894. C'est une école de l'Université dans la Faculté des sciences pour l'agriculture. Il n'est ouvert qu'aux hommes. M. J.-R. Dunstan en est le doyen; H.-W. Kersey, le secrétaire ;

6° London School of Economics and Political Science, de 1895. L'école rentre dans la Faculté des sciences économiques et politiques ; elle a des cours approuvés dans la Faculté des arts pour les sciences économiques et la sociologie. Elle reçoit des étudiants et des étudiantes. Le directeur est H.-J. Mackinder, le secrétaire financier, J. Mc Killop, le secrétaire académique, Miss Mactaggart ;

7° Royal Holloway College, de 1883. C'est une école rattachée aux Facultés des arts et des sciences avec des cours préliminaires et approuvés en physique. Elle n'est ouverte qu'aux femmes. Miss Emily Penrose en est le principal, Miss E.-M. Boyd, le secrétaire ;

8° Bedford College, de 1849, est pour les femmes seulement. Rattachée aux Facultés des arts et des sciences, elle a des cours préliminaires et approuvés en biologie, en chimie, en physique. Le principal est Miss Ethel Hurlbatt ; le secrétaire, Miss Hilda Walton ;

9° Westfield College, de 1882, a été admis dans la Faculté des arts de l'Université en 1902. Destinée seulement aux femmes, l'école a des cours approuvés pour la Faculté des sciences en mathématiques et en psychologie. Miss C.-L. Maynard en est Mistress ; Miss S.-M. Smee, secrétaire ;

10° Les collèges théologiques, King's College (voir plus haut) ; Hackney College, Hampstead, de 1803, qui prépare des ministres (of the Congregational denomination) et qui a pour principal, Rev. P.-T. Forsyth, pour secrétaires, rev. J. Nunn, rev. H.-E. Arkell ; New College, Hampstead, de 1696, reconstitué en 1850, qui prépare des candidats au ministère chrétien et qui a comme principal, Rev. R. Vaughan Pryce, comme secrétaire Rev. Howard Staines; Regent's Park College, de 1810, qui prépare des ministres ana-

baptistes, avec Rev. G.-P. Could pour principal et Rev. W.-W. Sidey pour secrétaire ; Wesleyan College, Richmond, de 1843, qui prépare des ministres pour l'église méthodiste Wesleyenne et qui a pour gouverneur (*House Governor*) Rev. George Fletcher, pour secrétaire du comité, Rev. J. Banham; St John's Hall, Highbury, de 1863, qui prépare au ministère de l'Eglise d'Angleterre avec Rev. A.-W. Greenup pour principal et Rev. G.-F. Whidborne, pour secrétaire du Conseil.

11° Ecoles médicales ; University College et King's College (cités plus haut); St Batholomew's Hospital Medical School. L'hôpital date de 1123, l'école, de 1662. Rattachée à la Faculté de médecine, elle a des cours approuvés pour la Faculté des sciences en anatomie, botanique, zoologie, chimie, physique et physiologie. Elle a 43 maîtres et lecteurs pour la clinique, 20 démonstrateurs et aides-démonstrateurs, 33 maîtres reconnus. Le nombre total des étudiants est de 453, celui des étudiants intérieurs enregistrés 150 On donne annuellement 27 scholarships (places d'agrégés) et prix, d'une valeur qui va de 150 livres à 5 livres, dont le total est de 900 livres, soit 22.500 francs. Le doyen est T.-W. Shore, le warden ou directeur, G.-E. Gask. London Hospital Medical College, de 1785, rattaché à la Faculté de médecine, a des cours approuvés pour la Faculté des sciences en anatomie et en physiologie, 400 étudiants dont 122 intérieurs enregistrés. Le doyen est H.-L. Eason, le clerc du doyen, S.-H. Croucher. St Thomas's Hospital Medical School, dont l'école a été réorganisée en 1842. Elle se rattache à la Faculté de médecine et a des cours approuvés pour la Faculté des sciences en anatomie et physiologie. 58 étudiants sont intérieurs et enregistrés, il y en a en tout 241. St Georges's Hospital Medical School, où le registre des étudiants existe depuis 1755, est rattaché à la Faculté de médecine, avec 95 étudiants dont 15 intérieurs enregistrés. Le doyen est Francis Jaffrey, le warden, R. S. Trevor. Middlesex Hospital Medical School, de 1835, est rattaché à la Faculté de médecine avec cours approuvés pour la Faculté des sciences en anatomie et physiologie. Il y a 140 étudiants dont 29 intérieurs enregistrés. Le doyen est John Murray, le secrétaire, F. Clare Melhado. St Mary's Hospital Medical School, de 1852, est rattaché à la Faculté de médecine, avec des cours approuvés pour la Faculté des sciences en anatomie, physique et physiologie. L'école a 40 maîtres dont 12 démonstrateurs et tuteurs (1), en science 3 lecteurs et 4 démonstrateurs. 26 de ces maîtres sont reconnus par l'Université. Il y a 231 étudiants dont

(1) Sur le sens de ce mot voir, dans la *Revue internationale de l'Enseignement*, les articles de M. Minssen sur Harrow (1905-1906).

104 intérieurs enregistrés. Le doyen est H.-A. Caley, le secrétaire B.-E. Matthews, Charing Cross Hospital Medical School, de 1834, est rattaché à la Faculté de médecine, avec des cours approuvés pour la Faculté des sciences en anatomie et physiologie. Il y a 127 étudiants dont 23 intérieurs enregistrés. Le doyen est Christopher Addison, le secrétaire, J. Francis Pink. Westminster Hospital Medical School, de 1834, a 74 étudiants dont 27 intérieurs enregistrés, Le doyen est E. Percy Paton, le secrétaire, W. Fryer. London Royal Free Hospital, école de médecine pour les femmes, date de 1874. Rattachée à la Faculté de médecine, elle a des cours approuvés pour la Faculté des sciences en anatomie et physiologie, 25 lecteurs, 17 tuteurs et démonstrateurs dont 28 sont des maîtres reconnus, 183 étudiantes dont 146 intérieures et enregistrées. Le doyen est Miss Julia Cock, le secrétaire, Miss M.-B. Donie. London School of tropical Medicine, de 1899, a été admise dans l'Université en 1905. Elle est ouverte aux étudiants des deux sexes. Elle a 13 maîtres dont 7 reconnus, environ 100 étudiants par an (33 par session de trois mois). Les laboratoires sont organisés avec le plus grand soin pour l'étude moderne des maladies tropicales. Le voisinage du Branch Hospital de la Seamen Hospital Société, où il y a toujours de nombreux cas, permet d'observer le développement de ces maladies et d'apprécier la thérapeutique qui leur est appliquée. Le doyen est sir Francis Lowell, le secrétaire, P. Michelli. Lister Institute of Preventive Medicine, de 1901, autrefois Jenner Institute of Preventive Medicine, a été rattaché à l'Université en 1905. On y fait des recherches pour l'hygiène et la pathologie. L'Institut est ouvert aux étudiants des deux sexes. Il compte un directeur et 11 autres investigateurs dont six sont chargés d'un laboratoire pour les branches diverses de la bactériologie, de la pathologie, de la pharmacie. Le directeur est C.-J. Martin, le secrétaire, George C. Nooth Cooper.

Il convient de noter cette division de l'enseignement médical qui groupe autour d'un hôpital et d'une école un nombre relativement peu élevé d'étudiants. Il faudrait encore relever les redevances qui sont réclamées des étudiants, les avantages qui leur sont assurés en logements, en prix, en scholarships, etc. Il faudrait surtout suivre de près le fonctionnement de ces diverses écoles, examiner le mode de recrutement des maîtres, l'enseignement qu'ils donnent, la manière dont les étudiants travaillent et passent leurs examens, etc.

A côté des collèges rattachés à l'Université, il faut placer de nombreuses institutions :

1° Goldsmiths' College, autrefois Goldsmiths' Company's Technical and Recreative Institute. ouvert comme institution de l'Université.

Cours du soir approuvés *pour la Faculté des arts*, mathématiques pures, chimie, physique, science de l'ingénieur, des constructions, etc. Le nombre total des étudiants et étudiantes est de 1.193 dont 250 dans le Training Department (formation des maîtres élémentaires) et 26 étudiants intérieurs enregistrés. Le warden est William Loring.

2° Battersea Polytechnic, 1894. Cours approuvés du jour et du soir en chimie, botanique, mathématiques, physique, science de l'ingénieur. 100 professeurs dont 8 reconnus, 3.044 étudiants. Les classes du soir traitent toute espèce de sujets, technologie, science pure et appliquée, art, commerce, économie domestique, et musique. L'Institut a un collège technique pour le jour, des écoles secondaires pour les garçons et les filles, une école d'économie domestique, etc. Le principal est S.-H. Wells, le secrétaire J. Harwood.

3° Birkbeck College, de 1823, a des cours du jour et du soir approuvés pour les sciences économiques, le grec, le latin, le français, l'italien, les mathématiques, la philosophie (arts); pour les lois communes (coutumes), relatives aux transports, au commerce, à la banqueroute (lois); pour la biologie, la pharmacie, la médecine (médecine); pour la botanique, la zoologie, la chimie, la géologie, les mathématiques et la physique (sciences); pour la géographie commerciale, la logique, l'économie politique (Economics). Il y a 2.350 étudiants. Le principal est G. Armitage-Smith, le secrétaire, W.-H. Congreve.

4° City of London College, 1848, a des cours du soir approuvés pour le français et l'italien, pour l'histoire économique. Le collège comprend, pour le jour, une école commerciale ecclésiastique, une haute école commerciale qui donne une éducation théorique et pratique, qui prépare aux grades de la Faculté des sciences économiques et politiques. Il y a 2.384 étudiants pour le soir, 106 pour le jour. Le principal est Sidney Humphries, le secrétaire, David Savage.

5° East London College, fondé en 1841, réorganisé en 1882 et 1892, a des cours approuvés, du jour et du soir, en latin, en grec, pour les mathématiques pures et appliquées, l'anglais, le français, l'allemand, l'histoire, la logique, la philosophie; la botanique, la chimie, la physique, l'électricité et la mécanique nécessaires pour les ingénieurs. Le directeur des études est John L.-S. Hatton, le registrar, T.-C. Hodson :

6° Finsbury Technical College, de 1883, a 3 professeurs, 21 assistants (deux maîtres reconnus), 221 étudiants. Le principal est le prof. Silvanus P. Thompson, le registrar, K. Dove ;

7° Jews' College, de 1855, a des cours approuvés en hébreu, arabe, araméen (comprenant la littérature syriaque, talmudique et

rabbinique), trois maîtres reconnus, 20 étudiants, une bibliothèque de 25.000 volumes et environ 600 manuscrits portant surtout sur la théologie et les langues orientales. Le principal est Michaël Friedländer, le secrétaire, A.-M. Hyamson ;

8° Northampton Institute, de 1897, a des cours approuvés, de jour et du soir, pour l'électricité et la mécanique (Engineering), les mathématiques pures et appliquées, la physique et la chimie. Les cours du jour qui préparent au baccalauréat des ingénieurs s'étendent sur quatre ans et comportent 12 mois passés dans les ateliers commerciaux (in commercial workshops). Le principal est R. M. Walmsley, le secrétaire, Sidney Axford ;

9° Northern Polytechnic Institute, fondé par la Cité de Londres en 1892, ouvert en 1896, a des cours approuvés, du jour et du soir, pour le latin, le grec, les mathématiques, la langue et la littérature anglaises; la chimie, les mathématiques, la physique, la mécanique à l'usage des ingénieurs. Elle a 2.385 étudiants, 72 lecteurs et 9 assistants (11 maîtres reconnus). Le principal est R. S. Clay, le secrétaire W. S. Macbeth ;

10° Royal Veterinary College, de 1791, a des cours approuvés pour la Faculté des sciences (in Veterinary Science), 9 professeurs et 4 assistants (6 maîtres reconnus), 230 étudiants. Le principal est prof. Sir John McFaydeau, le secrétaire, R.-A.-N. Powis.

11° Sir John Cass Technical Institute, de 1902, a des cours approuvés du soir en chimie, en mathématiques, en physique, 4 chefs de départements et 21 autres maîtres (5 maîtres reconnus), 550 étudiants. Le principal est Charles A Keane, le secrétaire, W. H. Davison.

12° South Western Polytechnic, de 1891, a des cours approuvés pour l'allemand, l'italien, la botanique, la chimie, la géologie, les mathématiques, la physique, l'électricité et la mécanique pour les ingénieurs, un principal, 16 maîtres reconnus, 62 autres maîtres, 511 étudiants de jour, 1844 du soir. Le Principal est S. Skinner, le secrétaire, H. B. Harper.

13° West Ham Municipal Technical Institute, de 1898, a des cours approuvés, du jour et du soir, pour la chimie et la physique, pour le lever des plans, l'architecture navale, les mathématiques appliquées, la mécanique et l'électricité pour les ingénieurs. L'Institut compte un principal et 9 maîtres reconnus, 50 assistants et autres maîtres, 100 étudiants de jour, 2000, pour le soir. Le principal est A. F. Hogg.

13° *Pédagogie.* — Des cours approuvés pour le diplôme de maître (Teacher) sont faits à King's College et à Bedford College, pour les

femmes (voir plus haut). London Day Training College, de 1902, a des cours approuvés de pédagogie, 5 maîtres reconnus, 3 autres maîtres, 276 étudiants dont 20 gradués préparant le Teacher's Diploma. Le principal est le professeur J. Adams, le secrétaire, H. J. Mordaunt. Maria Grey Training College, de 1878, a des cours approuvés de pédagogie pour les femmes seulement, un principal, 4 maîtres réguliers, 3 lecteurs inspecteurs (6 maîtres reconnus), 30 étudiants. Le principal est Miss Alice Woods, le secrétaire, Miss Hodge. St Mary's College, Paddington, de 1874, a des cours approuvés de pédagogie pour les femmes seulement, un principal, huit lecteurs et maîtres (deux maîtres reconnus), 40 étudiantes. Le principal est Miss J. L. Latham, le secrétaire, Miss K. P. Hammond. Datchelor Training College, de 1889, a des cours approuvés de pédagogie, un principal et neuf autres maîtres (deux reconnus), 42 étudiants. L'école de Datchelor (400 élèves) et les écoles voisines fournissent la préparation pratique. Le principal est Miss C. E. Rigg, le secrétaire, Miss E. Morse. Borough Road College, Isleworth, de 1798, donne des cours approuvés de mathématiques, qui forment des maîtres élémentaires. On y compte 12 lecteurs (un maître reconnu), 115 étudiants résidant. Le principal est A. Burrell, l'Official correspondent, Alfred Bourne. St-John's College, Battersea, de 1840, forme aussi des maîtres élémentaires, avec 12 maîtres (un reconnu) et 140 étudiants. Le principal est Rev. H. Wesley Dennis. St Mark's College, Chelsea, a le même but. Il a un maître reconnu. Le principal est Rev. R. Hudson.

12° *Musique*. — Le Royal College of Music, de 1883, a des cours approuvés pour la composition, le contre-point, l'harmonie, l'histoire de la musique, analyse de la musique, théorie de la musique, 60 professeurs (9 maîtres reconnus), 430 étudiants. Le directeur est sir Charles H.-H. Parry, le registrar, Franck Pownald. Royal Academy of Music, de 1822, a des cours approuvés pour la composition, le contre-point et l'harmonie, 92 professeurs, 22 sous-professeurs (5 maîtres reconnus), 532 étudiants. Le principal est Sir Alexander C. Mackenzie, le secrétaire, F.-W. Renaut. Trinity College of Music, de 1872, a 6 maîtres reconnus, 250 étudiants. Le warden est E. H. Turpin, le secrétaire Shelley Fisher.

13° *Médecine*. — Bethlem Royal Hospital a des cours approuvés pour les maladies mentales, 3 maîtres reconnus, 260 étudiants. Le Medical Superintendant est T. B. Hyslop, le secrétaire, A.-H. Martin. Hospital for consumption and Diseases of the Chest. Brompton, de 1841, a des cours approuvés de médecine, 6 médecins, 1 chirurgien, 6 assistants médecins (15 maîtres reconnus). Le doyen est

J.-J. Perkins, le secrétaire, Frédéric Wood. Hospital for Sick Children (enfants malades), de 1852, a des cours approuvés de médecine et de pharmacie, 4 médecins, 5 assistants médecins, 3 chirurgiens, 3 assistants chirurgiens (15 maîtres reconnus), 270 étudiants. Le doyen est A.-F. Voelker, le superintendant, Oswald Addison, le secrétaire Stewart Johnson. London School of Dental Surgery (chirurgie dentaire), de 1858, a des cours approuvés pour l'anatomie, la bactériologie, la mécanique dentaires, 5 lecteurs, 8 démonstrateurs, 11 chirurgiens dentaires (3 maîtres reconnus), 74 étudiants. Le doyen est J.-F. Colyer, le secrétaire J. Francis Pinck. National Dental College, de 1877, a les mêmes cours approuvés, 17 maîtres dont 6 reconnus, 30 étudiants. Le doyen est P. S. Spokes, le secrétaire, M. P. Collings. National Hospital for the Paralysed and Epileptic, de 1859, a des cours approuvés de maladies nerveuses et de chirurgie, 13 médecins, 3 chirurgiens (17 maîtres reconnus) et 60 étudiants. Le doyen est C.-E Beevor, le secrétaire, G. Hamilton. Royal London Ophthalmic Hospital, de 1804, a 6 chirurgiens et 6 assistants (10 maîtres reconnus), 67 étudiants. Le doyen est W. T. Holmes Spicer, le secrétaire, Robert J. Bland. School of Pharmacy of the Pharmaceutical Society of Great Britain, de 1842, a des cours approuvés de matière médicale, de botanique et de chimie, avec trois professeurs, 1 assistant lecteur et 4 démonstrateurs (3 maîtres reconnus), 70 étudiants. Le doyen est A.-W. Crossley.

Pour les gradués, l'Université, qui se propose surtout de travailler à l'avancement des sciences, a beaucoup fait depuis 1900.

Le Laboratoire physiologique, exclusivement consacré aux recherches, dirigé par le docteur Waller, a des salles où l'on s'occupe de la physiologie des sens et de psychologie physiologique.

Le Brown Aninal-Sanatory Institute, fondé par Thomas Brown et dirigé par l'Université, fait porter ses recherches scientifiques sur les maladies des animaux. L'Institut Lister de médecine préventive, l'Ecole de médecine tropicale, sont surtout à l'usage des gradués.

Les facultés accordées aux post-gradués par les écoles et les institutions de l'Université ne sont pas restreintes aux gradués intérieurs de l'Université de Londres. Les gradués extérieurs, les gradués des autres Universités approuvées, les personnes qui ont subi des examens analogues à ceux de l'Université peuvent, sous certaines conditions, entrer comme étudiants intérieurs pour le grade de docteur dans les Facultés et pour le grade de maître ès arts.

Enfin les examinateurs sont choisis chaque année par le Sénat. Pour 1905-1906, il a désigné les maîtres qui suivent:

Pour l'histoire de la théologie, comprenant l'histoire de l'église et la patristique, la philosophie du théisme et l'histoire comparée des religions, Rev. prof. A. Caldecott et Rev. C. Anderson Scott.

Pour le texte hébraïque de l'*Ancien Testament*, le texte grec du *Nouveau Testament*, Rev. prof. S. R. Driver, Rev. prof. R. J. Knowling.

Pour l'hébreu et l'araméen, Stanley Arthur Cook.

Pour le latin, G.-S. Roberston et E.-S. Schuckburgh.

Pour le grec, T.-W. Allen et R.-D Archer-Hind.

Pour la langue et la littérature anglaises, prof. Charles Harold Herford et prof. John Lawrence.

Pour l'histoire, Arthur Hassall et prof. J.-K. Laughton.

Pour la langue et la littérature françaises, prof. Louis M. Brandin et prof. Victor Kastner (le premier professeur à University College).

Pour la langue et la littérature allemandes, prof. Kuno Meyer et prof. John G. Robertson.

Pour la jurisprudence, le droit romain, les principes de la législation et du droit international, prof. W. Jethro Brown et Chàrles Maturin.

Pour l'équité, la propriété immobilière et personnelle, C.-A Montague Barlow, J. Andrew Straban.

Pour le droit coutumier, les lois et les principes du témoignage, G.-H.-B. Henrick et Theobald Mathew.

Pour l'histoire de la constitution anglaise, J. Knight Fotheringham et A. Pearce Higgins.

Pour la musique, John Bennet et Joseph C. Bridge.

Pour la pratique de la médecine, Thomas-Robert Bradshaw, Hubert-Montague Murray, Nestor-Isidore Charles Tirard, William Hale White.

Pour la chirurgie, Charles-Alfred Ballance, Arthur-Edward Barker, Walter-George Spencer, Charters-James Symonds.

Pour la pathologie, Sidney-Harris-Cox Martin, S.-G. Shattock.

Pour l'anatomie, F. G. Parsons, prof. Arthur Thompson.

Pour la physiologie, Leonard-Erskine Hill, prof. Charles-Scott Sherrington.

Pour la thérapeutique, John Phillips, Herbert-Ritchie Spencer.

Pour la pharmacologie, Raymond-Henry-Payne Crawford, prof. Charles Robertshaw Marshall.

Pour la médecine légale et l'hygiène, Louis Coltman Parkes, Augustus-Joseph Pepper.

Pour la médecine d'état, Sydney-Monckton Copeman, W. Williams.

Pour les maladies du cerveau et la psychologie, W. Mc Dougel. R. Percy Smith.

Pour les mathématiques, prof. F.-S. Carey, prof. Horace Lamb, prof. George-M. Minchin, W.-H. Young.

Pour l'astronomie, prof. H.-H. Turner.

Pour la physique expérimentale, prof. Frederick-Thomas Tronton, W.-C.-D. Wetham.

Pour la chimie, prof. W.-H. Perkin, Alexander Scott.

Pour la botanique et la physiologie des plantes, prof. Joseph Reynolds Green, Dukinfield Henry Scott.

Pour l'anatomie comparée et la zoologie, prof. E.-A. Minchin, P. Chalmers Mitchell.

Pour la géologie et la géographie physique, prof. H.-G. Seeley, prof. William Whitehead Watts.

Pour la philosophie, prof. George Dawes Hicks, Sydney-Herbert Mellone.

Pour la psychologie expérimentale, William Halse Rivers Rivers.

Pour la science de l'ingénieur, prof. T. Hudson Beare, prof. S. Dunkerley.

Pour l'électrochimie, W.-E. Sumpner.

Pour les marques de machines, prof. H.-T. Davidge.

Pour l'économie, prof. C.-F. Bastable, prof. J.-S. Nicholson.

Pour la constitution britannique, prof. W. Jethro Brown Edward Jenks.

Pour la géographie, George Gondie Chisholm, A.-J. Herbertson.

Pour la statistique, prof. F.-V. Edgeworth.

Pour la pédagogie, prof. John-William Adamson et prof. Foster Watson.

Nous avons donné des renseignements aussi sommaires que possible sur l'Université de Londres. Il resterait beaucoup de questions à poser et à résoudre. L'Université est en voie de transformation. Elle continue à faire les examens. Mais elle enseigne, elle pratique les recherches d'ordre scientifique. Elle s'agrège des établissements et des professeurs de plus en plus nombreux. On entrevoit le temps où elle sera une véritable institution d'enseignement supérieur, théorique et pratique, où elle aura groupé autour d'elle toutes les forces vives qui, dans un rayon fort étendu, se consacrent à l'éducation, où elle deviendra l'émule et la rivale des anciennes Universités d'Oxford et de Cambridge, des nouvelles Universités de Birmingham, de Manchester et de Leeds.

II

L'Association des professeurs français de langues vivantes se préparait à rendre à Londres la visite qu'elle avait reçue de ses collègues d'Angleterre. L'Université de Londres pensa qu'il convenait d'organiser, à cette occasion, une grande réunion où assisteraient un certain nombre de représentants de nos Universités. Notre collaborateur, P.-J. Hartog, Academical Registrar de l'Université, vint à Paris où il vit MM. Liard, Levasseur, Croiset, Appell. Des invitations furent ensuite adressées aux professeurs des Facultés des sciences et des lettres de l'Université de Paris, du Collège de France,

des Facultés des sciences et des lettres des Universités régionales. Les dames étaient instamment priées de se joindre à l'excursion.

Les adhésions furent nombreuses. Le ministère de l'Instruction publique se fit représenter par MM. Bayet, Rabier, Firmery, Hémon, Hovelaque, qu'accompagnaient Mme Firmery, Mme et Mlle Hémon.

L'Université de Paris a envoyé MM. Liard, Appell, Croiset, Baret, G. Bertrand, Léon Bertrand, Borel, Emile Bourgeois, Boutroux, Bouty, Bouveault, Brunot, Chamard, Courbaud, Dastre, Delage, Diehl, Fernbach, Fougères, Hérouard, Houssay, Joannis, Lanson, Lapicque, Leduc, Legouis, Lippmann, Matignon, Matruchot, Painlevé, Pellat, Perrin, Pruvot, Puiseux, Revon, Vidal de la Blache. Avec eux vinrent à Londres, Mlles Liard, Joannis, Lamy, Puiseux. Mesdames Appell, Bertrand, Borel, Bourgeois, Boutroux, Courbaud, Delage, Diehl, Fougères, Lanson, Lapicque, Leduc, Lippmann, Matruchot, Pellat, Revon.

Du Collège de France, l'Université de Londres eut les adhésions de MM. Louis Leger, Chavannes, Sylvain Lévi, Longnon, de M. et de Mlles Henneguy, de M. et Mme Lefranc, de M. et Mme Janet, de M. Combarieu chargé de cours, M. Levasseur, administrateur, fut empêché de s'y rendre, en raison d'un deuil récent. M. Picavet, secrétaire, fut invité comme rédacteur en chef de la *Revue internationale de l'Enseignement*.

De Bordeaux vinrent M. Mme et Mlle Thamin, MM. Radet, Cazamian, Le Breton, Lorin, Rouge ; de Caen, M. Guinchant ; de Dijon, M. Boirac ; de Lille, MM. Lyon, Angellier, Ponsot, Sagnac, MM. et Mme Derocquigny et Petit-Dutaillis ; de Lyon, MM. Cestre et Walter Thomas ; de Montpellier, MM. Benoist, Boutroux, Martinenche, Pellissier ; de Nancy, M. et Mme Cuénot ; de Rennes, M. Feuillerat.

La Société des professeurs de langues vivantes avait délégué, pour la représenter à l'Université, MM. Laudenbach (qui, souffrant, n'a pu se rendre à l'invitation). Morel, Garnier, Breuil, Delobel, Duval, Sigwalt, Mme Landolphe ; la Guilde internationale, Miss E. Williams, Paul Gautier et Mme Gautier, Mlle Roland.

La plupart des délégués ont quitté Paris le lundi 4 juin à 9 h. 50. Un train spécial devait les conduire à Calais. Il y avait en effet un train spécial à la gare du Nord, mais les places n'ayant pas été retenues, les compartiments se trouvèrent remplis de voyageurs étrangers au « French University Party » et plusieurs de ceux pour qui le train avait été organisé eurent grand'peine à s'y installer.

Le voyage de Calais à Douvres fut favorisé par une température exceptionnelle. Le soleil, qui nous avait accueillis au moment où nous montions sur le bateau, ne nous a plus abandonnés pendant

notre séjour en Angleterre. Aussi les descriptions les plus enthousiastes de Taine et de Bourget se sont-elles trouvées absolument exactes pour nous, soit pour la campagne de Douvres à Londres, soit pour Londres et ses environs, pour Oxford et Cambridge.

De Douvres, des wagons réservés nous emmenèrent rapidement à Londres. A la gare de Victoria étaient des représentants de l'Université (1) qui nous souhaitèrent la bienvenue et nous firent monter dans les landaus qui nous conduisirent au Royal-Palace-Hôtel, où des chambres avaient été retenues pour les adhérents. Chacun d'eux fut immédiatement mis en possession de sa chambre où quelques instants plus tard étaient transportés les bagages.

A huit heures tous les adhérents étaient dans la salle de correspondance et le bureau spécial où M. Shapiro et Miss Mac Taggart ont été pendant tout notre séjour à notre dispositon pour nous fournir, avec une bonne grâce alerte et avisée, les renseignements les plus minutieux, les plus variés, les plus complets. On fit connaissance avec les représentants de l'Université de Londres et on passa dans la salle où celle-ci offrait à dîner à ses hôtes. Les places marquées d'avance, dans tous les dîners ou lunchs, ont toujours été indiquées sur des papiers imprimés et distribués à tous les assistants, de sorte que l'installation a été constamment aisée et rapide. Cent cinquante personnes environ assistaient à ce premier dîner. Le vice-chancelier de l'Université, Sir Edward H. Busk, porta les premiers toasts en l'honneur du Roi et du Président de la République française. Sir Walter Palmer, président du comité d'organisation de l'Université de Londres, porta en français, la santé des « hôtes » de l'Université. Il leur présenta les cordiales salutations du Sénat et leur dit le plaisir qu'ils éprouvaient tous à recevoir dans la métropole de l'Empire, leurs distingués collègues des Universités françaises et du Collège de France, comme les représentants de la Société des professeurs des langues vivantes et de la Guilde internationale. Cette visite, dit-il, est un fait unique dans les annales de la vie universitaire; il aura un long retentissement et commencera une phase nouvelle dans le développement scientifique et littéraire des deux nations. Il y a 3 ans les députés et les sénateurs visitaient Londres. Sir Walter Palmer eut l'honneur de participer au voyage que firent ensuite à Paris les membres du Parlement anglais. C'était alors l'*entente cordiale* des hommes politiques. Plus récemment on a eu l'*entente cordiale* des

(1) Sir Edward Busk et lady Busk, sir Arthur Rücker, sir Walter Palmer, Dr Waller, prof. Cormack et Gardner, Dr. Mears, Hartog, W.-K. Hill, Mackinder, A.-E. Twentyman, F. Storr, H.-W. Eve, R.-H Allpress, O. Brigstocke, miss V. Partington, Eve, Councillor Granville-Smith, Cloudesley Brereton.

municipalités. Aujourd'hui, c'est l'*entente cordiale* intellectuelle, celle des Universités. Cette entente, à dire vrai, existe depuis longtemps. Sir Walter Palmer rappelle qu'il a lui-même étudié la physique et la chimie à la Sorbonne, et qu'il ne l'a jamais regretté. Il espère que les hôtes de l'Université seront à Londres comme chez eux, qu'ils emporteront de la jeune Université une impression favorable et que les souvenirs de la vie intellectuelle et sociale de l'Angleterre contribueront à augmenter l'amitié des deux nations.

M. Bayet répond à Sir Walter Palmer au nom du ministère de l'Instruction publique. Puis M. Lippmann prend la parole en anglais au nom de la Faculté des sciences : Londres, dit-il, apprendra chaque année à apprécier davantage le privilège et l'honneur de posséder une Université digne de sa puissance. M. Boutroux parle ensuite au nom de la Faculté des lettres de l'Université de Paris. M. Chavannes présente les remerciements du Collège de France, au nom des délégués présents et « des morts illustres qui furent des porte-lumières sur la terre et qui éclairent aujourd'hui encore de leur rayonnement les hautes régions de la pensée ». Puis, au nom des Universités de province, M. Thamin porte la santé de l'Université de Londres et des Universités sœurs, les aînées, les voisines augustes d'Oxford et de Cambridge ; M. Angellier prononce, en anglais, un discours fort applaudi comme l'ont été tous ceux que nous avons entendus pendant toute cette semaine. M. Morel, au nom des professeurs de langues vivantes, a montré en eux des collaborateurs des Universités et exprimé le vœu que « bientôt tous les Français sachent l'anglais et tous les Anglais le français. Car alors l'union sera trop forte entre les deux nations pour que les aventures de la politique la puissent compromettre et ce jour-là sera pleinement réalisée la prédiction de Victor Hugo :

Le passé s'appelait la Haine
L'avenir se nomme l'Amour.

M. Gautier a parlé au nom de la Guilde internationale. M. Liard a remercié vivement le vice-chancelier, sir Edward Busk, qui a tant fait pour la préparation et l'organisation de la réception. Enfin M. Hartog a donné quelques explications sur l'emploi de chacune de nos journées et rappelé ses études à la Sorbonne et au Collège de France.

Le mardi 5 juin à 11 heures, les voitures venaient chercher au Royal Palace Hôtel les délégués qu'elles conduisaient au Foreign

Office. Sir Edward Busk présenta les professeurs des Universités et du Collège de France, notre collaborateur, le prof. Sadler, les membres de l'Association des professeurs de langues modernes et de la Guilde internationale.

Lord Fitzmaurice nous souhaita la bienvenue au nom du premier ministre et du secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères ; M. Lough, au nom de M. Birrel, président du Board of Education. M. Rabier remercia lord Fitzmaurice et M. Lough de leur cordial accueil. M. Bayet et M. Gautier dirent ensuite quelques mots. Puis les voitures nous reprirent pour nous conduire à l'Université où un lunch était servi. Plus de 300 personnes y prirent part, nos professeurs et ceux de l'Université de Londres, en robes avec décorations. La salle, où flottaient les drapeaux des deux pays, était fort bien décorée, comme les tables autour desquelles se plaçaient les invités. Les toilettes des dames mêlées aux robes jaunes et violettes de nos universitaires, aux robes plus sombres des professeurs anglais, aux habits noirs du Collège de France et d'autres invités formaient un ensemble fort agréable à voir (1).

(1) La réunion était présidée par le vice-chancelier. Tous les hôtes français de l'Université étaient présents. L'ambassadeur de France, M. Paul Cambon, était entre lady Busk et Mme Appell, placée à droite du vice-chancelier. Du côté anglais étaient présents prof. et Mrs Adams, M. et Mrs Allpress, M. Armitage-Smith, Mrs Bailey, sir T. et Lady Barclay, sir T. et lady Barlow, D[r] et Mrs Benson, M. Blair, D[r] et Mrs Bradford, prof. Brandin, M. et Mrs Brereton, D[r] Breul, M Bridge, M. et MrsBrigstocke, Mrs Bryant, sir Edward et lady Busk, M. et Mrs Butlin, D[r] Buzzard et Mrs Buzzard, D[r] et Mrs Caldecott, prof. Capper, D[r] et Mrs Chattaway, M. Coats, Miss Coleridge, prof et Mrs Cormack, M. et Mrs Edgar, M. Edwards, M. et Mrs Eve, Miss Faithful, lord Fitzmaurice, D[r] et Miss Forman, D[r] et Mrs Foster, M. et Mrs Fowke, M. Galbon, M. et Mrs Gardner, M. et Mrs Gomme, Rev. D[r] Gow, prof et Mrs Gowland, M. et Mrs Granville-Smith, Mrs Green, Miss Guiness, M. et Mrs Hall, M. et Miss Hartog, D[r] et Mrs Hill, Miss Hurbatt, D[r] Kimmins, M. Kekman, prof. et Mrs Laughton, M. et Mrs Léon, M. Le Sage, M. Lipscomb, prof. et Mrs Loney, M. Loring, M. Lough, M. et Mrs Lowndes, M. Mackinder, Miss Mactagart, Miss Maynard, D[r] et Mrs Mears, M. et Mrs Milnes, M. J. Moore, M. Moriarty, M. et Mrs Mullins, M. Palmic, sir Walter et lady Palmer, Miss Partington, M. de V. Payen-Payne, D[r] et Mrs Payne, Miss Piéchinet, Miss Penrose, D[r] et et Mrs Pye-Smith, sir William et lady Ramsay, prof. Rippmann, M. Robbins, D[r] et Mrs Roberts, sir Albert Rollit, sir Henry Roscoe, sir Arthur et lady Rücker, M. et Mrs Ruf, prof. et Mrs Sadler, M. Savory, D[r] et Mrs Seaton, M. Shapiro, M. et Miss Shepheard, M. Siepmann, M. Smith, M. et Mrs Spicer, prof. et Mrs Spiers, M. Stopford, M. et Mrs Storr, M. et Mrs Wallace, M. et Mrs Graham, D[r] Waller, D[r] et Mrs Walmsley, M. Watson, D[r] et Mrs Wells, M. et Mrs Martin, sir William et lady White. Notre collaborateur Minssen, du collège de Harrow et Miss Minssen assistaient au lunch. Y étaient représentés : *la Chronique, la Liberté, l'Echo de Paris, le Figaro, le Journal, le Journal des Débats, le Matin, le Petit Journal et le Voltaire, le Petit Parisien, the Central News, the Daily Chronicle, the Daily Express, the Daily Graphic,*

Le vice-chancelier proposa les toast au Roi et au Président de la République. Comme dans toutes les circonstances analogues, les Anglais entonnèrent un couplet du ***God save the King***, les Français, la première strophe de la ***Marseillaise***, dont les paroles paraissaient bien peu en harmonie avec la réunion. Mais ils se dédommagèrent dans les autres toasts, par des bans qui, malgré leur dispersion dans la salle, furent souvent bien réussis et toujours bien accueillis. M. Cambon répondit à sir Edward Busk, qu'il était sûr d'être l'interprète de tous les Français présents, en exprimant leur gratitude pour la cordialité de leur accueil, pour leurs sentiments de sympathie à l'égard de la France. Cette visite marque une nouvelle étape dans la voie du rapprochement entre les deux pays ; elle créera des relations plus solides encore, parce que les hommes qu'elle rassemble sont les représentants de la plus haute culture des deux pays, des représentants des sciences et des lettres, illustrés par des œuvres qui sont à l'honneur de l'esprit humain. M. Cambon, qui est un vieil élève de l'Université de Paris, a éprouvé une profonde satisfaction en voyant les maîtres de l'éducation française s'associer au mouvement de rapprochement qui existe entre les deux grandes nations libérales de l'Europe, prendre une part à cette entente cordiale qui s'accentue de plus en plus, qui est le désir des deux pays, l'aspiration des deux peuples.

Le vice-chancelier propose un toast aux « hôtes » de l'Université. M. Croiset y répond. Puis M. Evan Spicer, président du London County Council boit à leur « bienvenue à Londres ». Il espère que les deux choses qui séparent les deux contrées, le canal et la nécessité de se servir d'interprètes, seront bientôt supprimées. Du canal on fera un tunnel ; dans toutes les écoles, depuis les écoles primaires jusqu'aux Universités on saura parler français.

M. Hovelaque remercie, en anglais, l'Université de Londres de sa cordiale hospitalité et souhaite qu'elle devienne le centre non seulement du pays, mais de l'Empire, qu'elle contribue à faire une lumière plus grande, à atteindre des connaissances plus hautes.

Après le lunch, nous passons dans le grand hall de l'Université où Sir Edward Busk prend d'abord la parole. M. Liard traite ensuite de l'éducation en France, Sir Arthur Rücker, de l'éducation universitaire en Angleterre, le professeur M. E. Sadler, ancien président de la Modern Language Association, de l'influence française sur

the Daily Mail, the Daily News, the Daily Telegraph, the London News Agency, the Morning Post, the Press Association, the Standard, the Times, the Tribune.

l'éducation anglaise. Puis avec le principal de l'Université, les professeurs du Royal College et l'architecte, sir Aston Webb, nous avons visité les nouveaux laboratoires qu'on a construits et qui vont être organisés selon les nécessités modernes. On prit ensuite le thé et les voitures nous reconduisirent à l'hôtel.

Le soir eurent lieu différentes réceptions. Chez sir Edward Busk, se rendirent les professeurs de littérature et de philologie ; chez sir William Ramsay, les professeurs de mathématiques, physique et chimie; chez le professeurs Gardner, les professeurs de philosophie, de littérature classique, d'archéologie, des langues orientales ; chez le Dr doyen Waller et les professeurs Farmer, Halliburton et Starling, au laboratoire de physiologie de l'Université, les professeurs de botanique, de zoologie, de géologie et de physiologie ; chez le directeur de la London School of Economics, les professeurs d'histoire et de géographie. Un certain nombre de dames accompagnaient leurs maris. D'autres furent invitées à dîner au Lyceum Club.

Le même soir la Modern Language Association réunit à dîner au Trocadero Restaurant, les membres de la Société des professeurs de langues vivantes et de la Guilde internationale. La table était présidée par le professeur E. Sadler. MM. Liard, Bayet, Rabier, Firmery, Hovelaque, Morel, Brereton, lord Fitzmaurice, Miss Williams, Mme Landolphe, M. et Mme Brereton, Mlle Rolland, le principal Gregory Foster, W.-O. Brigstocke, etc., étaient présents. Le président annonça qu'il avait reçu un télégramme du président pour la Propagation des langues étrangères en France qui envoyait ses cordiales félicitations et émettait l'espoir que la Société recevrait à Paris la Modern Language Association. Après les toats au Roi et au Président de la République française; le principal Gregory Foster proposa de boire aux Universités françaises et à M. Liard ; M. Liard répondit qu'il avait peu fait pour mériter cet honneur, mais qu'il avait été favorisé exceptionnellement en obtenant la confiance de 10 ou 12 ministres successifs et qu'il avait acquis quelque expérience sur les matières relatives aux Universités et à l'éducation. Puis après avoir rappelé que l'Université de Paris n'avait rien fait aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, avait disparu à la Révolution et n'avait en réalité que quelques années de plus que l'Université de Londres, il a bu à la santé, au progrès et à la prospérité de celle-ci.

Lord Fitzmaurice a proposé, en français, le toast « aux visiteurs français ». Nous sommes tous heureux, dit-il, que nos visiteurs aient franchi le canal. Le plus grand poète de la France aux temps modernes, Victor Hugo, a chanté le canal en vers délicieux, mais

il entendait surtout ainsi manifester ce qui lui déplaisait. M. Spicer a exprimé l'espoir que nos hôtes pourraient bientôt revenir dans le calme et l'obscurité d'un tunnel. Il y a un grand obstacle à la réalisation de ce projet. Chaque nation a son fantôme, le nôtre est un fantôme militaire. Autrefois on craignait qu'une armée française n'envahît l'Angleterre par le tunnel, puis on craignit une invasion germanique ou russe. Aujourd'hui c'est une armée chinoise. Les journaux assurent — et ils ne mentent jamais — qu'une armée mongole, ayant traversé l'Asie, détruit Saint-Pétersbourg, Berlin et l'Université de Paris, passerait par le tunnel, de Douvres à Calais. Mais ceux qui ont évoqué cette dramatique peinture oublient que l'armée française, battrait cette armée d'envahisseurs dans les vastes plaines entre Tours et Poitiers et nous délivrerait des Tartares.

M. Rabier répondit à Lord Fitzmaurice. M. F. Storr porta un toast aux Ecoles auquel il fut répondu par MM. Hovelaque et A. T. Pollard. M. Cloudesley Breton but à la Société des professeurs de langues vivantes et à la Guilde internationale. MM. Garnier et Gautier lui répondirent.

Le mercredi 6 juin les landaus nous prenaient à 9 heures au Royal Palace Hôtel pour nous conduire au County-Hall dans Spring-gardens. Après un court moment d'arrêt on partait pour Westminster où nous recevait le chanoine Hensley Henson. La visite de l'abbaye, des tombes royales, des tombeaux des grands hommes, du coin des poètes, des chapelles nous permit d'entrevoir des choses merveilleuses qu'on regrettait de ne pouvoir admirer à loisir. Puis on passa à l'école de Westminster dont le docteur Gow et quelques-uns de ses assistants nous firent les honneurs. On vit une classe où l'on expliquait Horace et où l'un des élèves venait de remettre une pièce de vers grecs, une autre où figurait une carte de Meissas et Michelot, une autre où se trouvaient les verges, soigneusement liées et conservées, dont on n'use plus guère que dans les cas de mensonge, une autre où des élèves dessinaient. Puis on parcourut les études ou plutôt les « turnes », pour employer un mot bien connu en France, plus commodes que celles de nos normaliens de la rue d'Ulm, où chaque élève s'installe seul pour travailler. On passa ensuite au réfectoire, au dortoir composé de petites chambres analogues à celles où chacun des élèves du collège Rollin trouve une petite couchette en fer et ce qui est indispensable pour sa toilette, comme pour loger son linge et ses vêtements. De là on se rendit à la Camberwell School of Arts and Crafts, à Peckham Road. Etablie par le London County Councyl, elle a pour objet l'étude des arts appliqués à l'industrie. Nous

avons visité des classes où l'on reproduisait, en couleur ou au crayon, des dessins de tout pays et de toute époque, des fleurs ou des plantes ; nous avons vu des ateliers de typographie artistique, de sculpture sur bois, de moulage, de construction, de lithographie d'enluminures et d'illustrations, de modelage, de peinture et décoration, etc., etc. On ne peut que recommander la visite d'une semblable école, dont tous les élèves entrent dans divers établissements d'industrie ou de commerce, à ceux qui veulent doter notre pays d'un enseignement vraiment technique. Quelques-uns d'entre nous ont ensuite visité l'école primaire Olivier Goldsmith, placée également sous le contrôle du County Council. Au rez-de-chaussée, nous avons vu les enfants de l'asile qui, sous la direction d'une maîtresse que M. Liard a fait complimenter et que nous aurions volontiers applaudie, se livraient, en chantant, à des exercices qui avaient pour objet de cultiver leurs sens et de rendre leurs membres plus souples ou plus agiles. Nous avons regardé leurs essais d'écriture et les petits livres — où il n'y a que des mots monosyllabiques — dont on se sert pour leur apprendre à lire. Au premier étage, des fillettes se livraient à des exercices rythmés et fort gracieux qui rompent avec les habitudes de la vieille gymnastique. Au second, les garçons chantaient d'anciennes chansons anglaises. Le président du County Council, M. Spicer, le président du Comité d'éducation, M. Shepheard, l'executiv Officer, M. Blair, tous les maîtres et toutes les maîtresses des deux écoles nous ont guidés et aidé à voir, trop rapidement, comme en bien d'autres cas, tout ce qui méritait d'être examiné.

Puis les voitures nous transportèrent chez M. et Mrs Spicer à Belair où nous attendait une réception qui, à quelques-uns d'entre nous, a rappelé celle qui nous fut faite à Bâle par M. et Mme Burckhardt (1). Après une promenade dans un parc dont les vieux arbres, le vert gazon et les eaux tranquilles étaient admirablement propres à nous reposer de notre course en voiture, on se mit à table (2) sous une marquise fort bien disposée. Pendant le repas une section du Parks Band of the London County Council joua la *Marseillaise*, le *God save the King*, le *God bless the prince of Walle*, d'autres morceaux de musique anglaise et française. M. Spicer proposa les toasts, au

(1) Voir *Revue internationale de l'Enseignement* du 15 octobre 1904.

(2) Outre les hôtes français, il y avait : sir E. Busk, sir Arthur Rücker, sir Walter Palmer, sir P. Magnus, sir W. J. Collins, chanoine Duckworth, (sous-doyen de Westminster, M. et Mrs. Spicer, Dr John Spicer, M. G. L. Gomme, M. Shepheard, Dr Kimmins, M. W. K. Hill, M. Hartog, M. Cloudesly Brereton, Dr Benson, le Master of Dulwich College, M. F. Storr, M. Mackinder, le conseiller Granville-Smith.

roi, au Président de la République, puis à la reine Alexandra, au prince et à la princesse de Galles, aux autres membres de la famille royale, enfin à ses « Hôtes ». Il souhaite, dit-il, que l'entente cordiale produise tous ses fruits au point de vue pratique et introduit, dans son toast, le nom de M. Liard. Celui-ci répond et rappelant nos visites de la journée, insiste sur l'habileté avec laquelle l'Angleterre sait unir l'esprit de conservation et l'esprit d'initiative. Il souhaite que le County Council de Londres ait une part aussi large dans le développement de l'Université que dans celui des écoles primaires et des écoles techniques. M. Louis Leger proposa de boire à la santé de M, de Mme Spicer, de toute leur famille et des dames anglaises qui, par leur présence, avaient ajouté au charme et à l'agrément de cette fête. On visita ensuite la maison de M. Spicer et un photographe prit, devant la maison, tout le monde en groupe. Puis les voitures se remirent en route. On s'arrêta devant Dulwich College qu'on n'avait plus le temps de visiter, puis à travers le Dulwich-Park, tout rempli de rhododendrons, on arriva à la Picture Gallery, où l'on trouve un merveilleux Reynolds, des Murillo et des Velasquez, des Cuyp, des Boths, des Wouverman, des Rembrandt, des Van Dyck, des Teniers, des Van Ostade, des Watteau, etc. Et tout cela est la propriété du college fondé à Dulwich par un ami de Shakespeare !

La soirée fut prise par des dîners privés chez le vice-chancelier et lady Busk, chez le principal et lady Rücker, chez le professeur et Mrs Bradford, chez sir William Collins, chez Mrs J.-B. Green, chez le Rev. D. Headlam, chez sir Philip et lady Magnus, chez le Dr. et Mrs Mears, chez sir Walter et lady Palmer, chez le Dr. et Mrs Pye-Smith, chez le principal, les professeurs et les lecteurs d'University College. Tous ces dîners ont été empreints d'une grande cordialité. En particulier à University College où nous étions au réfectoire 28 Français et 47 Anglais, des toasts ont été portés par le principal Gregory Foster, par M. W.-P. Ker, par M. Croiset, par M. Dastre, par M. Bouty. Tous ont rappelé que, depuis longtemps des relations fréquentes et cordiales existent entre les professeurs français et les professeurs anglais. Ils auraient pu ajouter que M. Sadler, lorsqu'il était au Board of Education, a beaucoup contribué à les rapprocher par la façon aimable dont il accueillait étudiants et professeurs qui venaient travailler en Angleterre. Puis on a entonné le chant des étudiants, *it is a very good fellow*, on s'est pris par les bras à la manière dont les étudiants forment ce qu'ils appellent la scie, en chantant une chanson de circonstance. Pendant le repas, on avait causé et nous avons beaucoup appris sur University College

et l'enseignement en Angleterre. Des omnibus automobiles nous ont transportés à l'ambassade de France où nous avons été reçus par M. Cambon, assisté de Mmes Geoffray, de Manneville, de Lastours, Clauzel, etc., du personnel de l'ambassade. A 11 h. 1/2 les voitures de l'Université nous remettaient à Royal Palace Hôtel.

Le jeudi 7 juin, dès 9 heures, les voitures conduisirent en robes les professeurs au Grand Hall de l'Université. Le vice-chancelier présidait. M. le professeur Gardner a souhaité la bienvenue en latin aux hôtes de l'Université. M. Croiset a traité de philologie et de littérature ; M. le Dr Waller a parlé, en français, de ce que doit être une faculté des sciences ; sir William Ramsay a parlé, également en français, d'University College ; M. Appell, des sciences dans l'Université de Paris. M. Louis Leger remercia l'Université au nom du Collège de France et lui offrit une série des annuaires, l'histoire du Collège et la reproduction d'un diplôme délivré à Nicolas Goulu, signé de Pierre de Ronsard, Remi Belleau et Jean Antoine Baïf. Le vice-chancelier le pria de transmettre au Collège de France les remerciements de l'Université.

M. Benoist recteur de l'Université de Montpellier lut une adresse au nom des Universités provinciales. Puis M. Morel lut en anglais un travail sur Thomas Campbell et Lord Bougham, fondateurs de l'Université de Londres, amis de la France et de la littérature française.

Les professeurs français furent, après les remerciements du vice-chancelier, ramenés à Royal Palace Hôtel, d'où ils furent conduits à Paddington.

Un train spécial avait été préparé par ordre du Roi, pour Windsor, sous la direction de M. W.-A. Hard, superintendant divisionnaire de la ligne. Avec les Français et les Françaises étaient sir E et lady Busk, sir Arthur et lady Rücker, sir Henry Boscoe, sir Walter Palmer, sir Thomas Barlow, sir William Ramsay et sir Philip Magnus. Lord Rosebery, chancelier de l'Université, gagna Windsor en automobile. A la gare, les invités furent reçus par lord Granard, qui leur souhaita la bienvenue au nom du roi. Les voitures royales les conduisirent d'abord à Frogmore, au Mausolée royal où M. Liard déposa, en leur nom, une couronne de lis blancs et d'orchidées rouges, portant cette inscription : « A la mémoire de Sa Majesté la Reine Victoria, les Universités françaises ». Du Mausolée, les voitures se rendirent au palais que leur fit visiter lord Esher, député, gouverneur et constable du château : la bibliothèque, les salles où figurent des Rubens et des Van Dyck, des Hollandais, des Italiens et des Français, en raison même du soleil éclatant qui illuminait le

parc et le château, nous apparurent dans toute leur beauté. Puis on se rendit aux jardins particuliers où le roi et la reine en grand deuil, vinrent avec les enfants du prince de Galles. Lord Rosebery présenta sir Edward Busk qui présenta les représentants de l'Université de Londres, puis MM. Liard, Bayet, Rabier, Morel, Appell et Croiset, ensuite chacun des invités et chacune des invitées. A tous, le Roi et la Reine serrèrent la main. Avec M. Liard, le Roi s'entretint plusieurs minutes. La musique des Gardes joua les hymnes nationaux des deux pays, des morceaux anglais et français. Un lunch fut servi dans l'orangerie, puis on visita la chapelle Saint-Georges, la chapelle Albert, on reprit le train royal et l'on rentra à Londres. A 8 heures 30, les voitures venaient reprendre les invités au Royal Palace Hôtel pour les conduire en grand costume à l'Université où avait lieu une « Conversazione ». Il y eut concert et musique. L'assistance était nombreuse et remplissait tout le Grand Hall. A 11 heures et demie, les voitures nous ramenaient à l'hôtel. Les réceptions organisées par l'Université de Londres avaient pris fin.

Réception à Oxford et à Cambridge

Un comité de réception s'était organisé à Oxford et à Cambridge. Entre les deux Universités, on était obligé de choisir, puisque la réception avait lieu le même jour, alors qu'on aurait vivement souhaité voir l'une et l'autre. L'invitation envoyée par le Comité d'Oxford comportait une visite de la Bodléienne, du Muséum des sciences naturelles, un déjeuner à Magdalen College, la visite des collèges, un garden party dans les jardins de Worcester College (1).

(1) Le Comité gnéral de réception comprenait le warden de Merton, le recteur d'Exeter, le provost d'Oriel, le provost de Queen's, le warden de New College, le warden de All Souls, le président de Magdalen, le principal de Brasenose, le doyen de Christ Church, le président de Trinity, le principal de Jesus, le warden de Wadham, le provost de Worcester, prof. Bywater, prof. Firth, prof. Keatinge, prof. Macdonnel, prof. Miers, prof. Morfill, prof. Napier, prof. Odling, prof. Oman, prof. Osler, prof. Poulton, prof. Raleigh, prof. Robinson Ellis, prof. Turner, p. J. Wright, Dr F. W. Bussel, Dr J. Williams, M. M. Allgore, M. L. Armitage, M. E. Armstrong, M. P. V. M. Benecke, M. H. Berthon, M. H. Bradley, le Rév. A. J. Corlyle, M. A. W. Cave, M. F. C. Conybeare, M. A. E. Cowley, M. L Dyer, M. H. A. L. Fisher, M. H. T. Gerrans, M. W. H. Hadow, M. H. Hart, C. T. Kemshead, M. P. E. Matheson, M. J. A. Smith, M. F. F. Urquhard, M. P. Willert, Mrs Berthon, Miss Jourdain, Miss Pope, Miss Rogers, Miss Wardale, Mrs Arthur Johnson, Miss Rhys, Miss O. Rhys.

Les voitures de l'Université de Londres nous transportèrent le matin de l'hôtel à la grande Western Station et le soir de cette gare à l'hôtel. Un train spécial nous conduisit à Oxford, où nous étions vers onze heures et demie. Le président de Magdalen College, M. T. H. Warren, M. C. T. Kemshead, secrétaire du Comité exécutif, M. Henri Berthon, professeur de français à Wadham College nous reçurent à la gare où l'on nous distribua « Quelques mots sur l'Université » écrits par M. Berthon et M. A. E. Cowley, imprimés par la Clarendon Press. Les auteurs y rappelaient les traits caractéristiques qui distinguent Oxford (et aussi Cambridge) des Universités continentales comme des Universités de Londres, Birmingham, Edimbourg : 1° Oxford est une fédération de 21 collèges, administrée par un chancelier, un vice-chancelier, un conseil supérieur (Hebdomadal Council) et deux assemblées périodiques, la *Congregation* comprenant les professeurs et les gradués en résidence à Oxford, la *Convocation*, comprenant tous les gradués résidents ou non. Deux *Proctors* sont chargés de la discipline universitaire ; 2° le *College* n'est pas un établissement d'enseignement secondaire, mais d'origine monastique, c'est une sorte de couvent laïque où les étudiants vivent en commun et poursuivent leurs études sous la direction de *Tutors* ; 3° chaque collège comprend des *Fellows*, qui administrent et gouvernent le collège sous la présidence d'un directeur (master, principal, president, provost, warden, etc. ; des *scholars* ou *boursiers* (les bourses étant données au concours, sans qu'on tienne compte de la fortune des candidats) ; des *Commoners* ou étudiants ; 4° l'étudiant reste soumis à une certaine discipline (alors que nos étudiants français, jouissant d'une liberté absolue après la discipline en partie militaire du lycée, perdent souvent leur temps, leur santé et l'argent de leur famille) ; 5° l'enseignement comprend les cours publics des professeurs d'université, les cours des *tutors* de collège, l'aide et les conseils donnés personnellement à chaque étudiant par son *tutor*.

Des voitures nous transportèrent à la Bodléienne. Nos professeurs revêtirent leurs robes qu'ils ne devaient quitter qu'au départ et l'on commença la visite de la bibliothèque. Quelques-uns d'entre nous regardèrent, avec le bibliothécaire M. E. W. B. Nicholson et le sous-bibliothécaire, M. A. E. Cowley, le *Mirouer historial*, le *Roman d'Alexandre*, la *Chanson de Roland*, l'*Ormulum*, la carte d'Angleterre du XIVe siècle ; mais le temps nous était mesuré et nous ne pûmes même pas songer, là et ailleurs, à examiner les manuscrits si curieux de Roger Bacon. Puis on se rendit à New College où l'on vit les vitraux exécutés d'après les dessins de Reynolds, l'ancien cloître, et les anciennes murailles d'Oxford. De là les uns se rendirent au

Muséum, qui a des laboratoires remarquables (1) à côté de ses collections et de sa bibiothèque. D'autres allèrent à Wadham College, où la Royal Society tint ses premières réunions et qui n'a subi aucun changement architectural. Taine et Bourget ont parlé des jardins, des arbres, des collèges dont les murs sont recouverts de lierre. C'est à Wadham College que s'appliquent le mieux peut-être quelques-unes de leurs descriptions. A une heure, un déjeûner nous était offert à Magdalen College. C'est au sommet de la grande tour que la maîtrise de la chapelle chante le 1er mai à 5 heures du matin une hymne latine. Dans son parc les daims sont en liberté. Près du parc est la célèbre *promenade d'Addison*.

Le Président de Magdalen, parlant en français, porta les toasts au Roi, au Président de la République et souhaita la bienvenue à ses hôtes. Le vice-chancelier but à la santé des hôtes français. Il dit combien il est heureux de recevoir un ensemble de personnes aussi distinguées. Giraldus Cambrensis, Robert Grossetête, Stephen Langton, Roger Bacon lui rappellent leur dette envers l'Université de Paris et il est impossible d'oublier les foules qui couraient à Paris pour entendre l'enseignement d'Abélard. Il y a d'autres Universités représentées dans cette réunion, avec leurs souvenirs et traditions. Bordeaux a possédé une école fameuse depuis qu'elle a été le lieu de naissance d'Ausone. Le vice-chancelier rappela comment dans une adresse présentée à l'Université de Lille, il y a 11 ans — M. Bayet en était recteur et bon nombre d'entre nous y assistaient — l'Université d'Oxford s'était réjouie de trouver une Université florissante dans une ville vouée aux industries textiles et mécaniques, de voir côte à côte l'Athénée d'Athènes et la « Minerva operosa ». Il rappela encore qu'il avait présenté une adresse, au nom de l'Université d'Oxford, à l'Université de Montpellier, lors de son sixième centenaire. Puis il parla des Universités de Lyon et de Nancy. En terminant il porta un toast « à M. Liard, vice-recteur de l'Université de Paris, véritable savant, écrivain éminent en logique, en métaphysique, en éducation, en littérature, administrateur et organisateur unique, dont les efforts ont puissamment contribué à restaurer l'indépendance des Universités provinciales » (2).

M. Berthon, dans un discours français, regretta que nous n'ayons

(1) M. Dastre nous a promis une note pour nos lecteurs.

(2) Au déjeuner assistaient le président de Magdalen, le vice-chancelier, recteur de Lincoln, le warden de All Souls, le recteur d'Exeter, le provost d'Oriel et celui de Queen's, le président de Trinity, le warden de New College, celui de Wadham, les prof. Odling, Gardner, Miers, Poulton, Raleigh, Napier, Wright, Ellis, Oman et Firth, M. Cowley, Dr Bussell, Dr Bradley, M. Benecke, M. et Mrs Berthon, M. Kemshead, Dr J. Williams, Mrs Warren, Mrs Johnson,

que quelques heures à rester à Oxford. M. Liard remercia l'Université de la réception qui nous était faite. Il insista sur la continuité de l'histoire d'Oxford et des études qu'on y fait, sur l'esprit de tradition qui, en admettant les sciences comme un élément de plus en plus important de la vie moderne, ne perd jamais le contact avec le passé, sur les hommes d'Etat et les hommes d'affaires qu'elle produit. Dans une comparaison fort applaudie entre la Tamise telle qu'elle est à Oxford et telle qu'elle est à Londres, il montra comment l'activité si intense du commerce et de l'industrie telle qu'elle apparaît à Londres permet le maintien des *templa serena* d'Oxford. Et il leva son verre en l'honneur de « l'immortelle Université ».

Sir William Anson répondit au nom de l'Université. Oxford étant Université et Collège, dit-il, il a été difficile de montrer l'Université comme telle aux visiteurs. On les a conduits à la Bodléienne qui représente le savoir du passé, mais on aurait dû les conduire à la *Clarendon Press*, qui assure la diffusion du savoir dans l'avenir, aux écoles d'examens où se répand — non sans mélange de matières étrangères — la science du présent. Ils auraient vu ainsi peut-être ce qui constitue la partie la plus appréciable des travaux de l'Université ; celle-ci d'ailleurs ne peut qu'être fière de l'éloquent hommage que lui a rendu M. Liard.

Après le déjeuner on visita le Collège et son parc. Puis on se rendit à Merton College, dont le warden, le prof. Napier et d'autres, nous firent les honneurs : on vit la chapelle gothique du XIII[e] siècle, le réfectoire où l'on montre un portrait de Duns Scot ; on nous rappela le souvenir de l'ancien warden, Harvey qui découvrit la circulation du sang. A Christ Church, nous fûmes reçus par M. Vere Bayne, « senior student and keeper of the archives » : on visita la chapelle qui est la cathédrale du diocèse anglican d'Oxford, avec ses vitraux de Sir E. Burne Jones ; le réfectoire, qui est « le plus vaste Hall médiéval de l'Angleterre ». De là on gagna Worcester College où un « garden party » eut lieu de 4 à 6 heures dans les jardins célèbres par leurs beaux arbres comme par l'étang, célébré dans les vers de Bourget et où l'on aperçoit des cygnes. Plus de 400 personnes étaient présentes. La musique du 52[e] « Oxfordshire Light Infantry » se fit entendre. On s'entretint cordialement en prenant des rafraîchissements fort nécessaires en raison de la chaleur. Dans

Miss Rhys, Miss O. Rhys, D[r] H. F. Heath et M. A. E. Twentyman, de l'Education Department, M. Osborne Brigstocke, M. Willers, Miss Pope, Miss Rogers, M. Urquhart, Miss Bruce, M. Fisher, M. Hadow, M J. A. Smith, M Armitage, M. Conybeare, Miss Jourdain, M. H. Hart, M. L. Dyer, M. Keatinge, M. Carlyle.

un groupe, on parla, par exemple, de Roger Bacon, de documents manichéens nouvellement découverts, du Congrès d'histoire des religions qui aura lieu à Oxford dans deux ans ; des chambres d'étudiants où les canapés et les fauteuils rendent le travail bien difficile ; des après-midis passés par eux à dormir dans un canot ; des facilités qu'il y avait à faire des recherches dans les bibliothèques ; des changements qui s'étaient introduits dans la vieille Université par l'addition de laboratoires tout modernes. Un de nos jeunes amis, élève de l'Ecole normale supérieure, qui prépare l'agrégation d'anglais à Oxford où il a été fort bien accueilli, nous racontait son séjour, ses relations avec les étudiants et avec les maîtres. Les robes de nos professeurs produisaient sur les habitants plus d'effet que celles des maîtres d'Oxford auxquelles ils sont d'ailleurs habitués. A 6 heures, nous reprenions le train pour Londres.

L'accueil ne fut pas moins cordial à Cambridge. A la gare, les invités furent reçus par M. Roberts représentant le vice-chancelier, le Dr. Breul, le Rev. C. J. Rust, notre compatriote et ami Gabriel Monod, etc.. Des voitures les conduisirent à Senate-House, où le Rev. E. S. Roberts, maître de Cains et vice-chancelier élu, leur souhaita la bienvenue. Des lunchs leur furent offerts, en groupes, par le vice-chancelier, M. Beck, le maître de Trinity, et autres chefs de maisons. La Mistress de Girton reçut une partie des dames. Puis ce fut le tour du Master de Peterhouse, qui accueillit tous les invités. Tous se montrèrent, au retour, enchantés de leur visite (1).

Le samedi matin, bon nombre d'entre nous quittaient Londres et revenaient en France, profondément touchés de l'accueil qui partout leur a été fait. Il faudrait adresser des remerciements à tous ceux dont nous avons rappelé les noms. La *Revue* a pu, en particulier, se procurer, grâce à l'obligeance de tous, les renseignements qui lui étaient nécessaires pour montrer, au moins dans les grandes lignes, le mouvement de réforme et de progrès qui se produit dans toutes les écoles anglaises. Elle continuera l'œuvre depuis longtemps commencée par elle. Ses correspondants feront connaître à ses lecteurs tout ce qui se produira de nouveau, tout ce qui change le mode d'éducation anglaise, tout ce qui est de nature à mieux adapter

(1) Nous espérons donner dans un prochain numéro, des renseignements plus complets sur Cambridge où nous n'avons pu aller.

l'homme au milieu et tout ce qui peut, par suite, nous aider à atteindre le même but.

François Picavet.

I. — TOAST DE M. BAYET

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

En France, lorsque quelqu'un se lève pour prendre la parole dans une circonstance aussi solennelle et devant un si brillant auditoire, il commence ordinairement par déclarer qu'il est très ému. C'est, de sa part, une marque de politesse envers ceux qui l'écoutent, et c'est aussi une excuse qu'il se réserve pour le cas où, par disgrâce, il s'acquitterait trop mal de sa tâche. Je ne sais si le même usage existe en Angleterre ; en tout cas, je vous demande la permission de me conformer à l'usage français. Ce ne sera pas, cette fois, une formule de tradition. Je suis sincèrement ému parce que l'honneur m'a été attribué d'être le premier à répondre à vos souhaits de bienvenue et que je voudrais être très éloquent pour exprimer les sentiments qui sont au fond du cœur de vos invités français. Vos souhaits de bienvenue, sir Walter Palmer, avec une exquise amabilité, a tenu à les dire dans notre langue ; combien je suis confus de ne pouvoir vous remercier dans la vôtre ! Me voilà obligé de reconnaître que, dès la première rencontre, vous nous dépassez en courtoisie. Mais je le fais bien volontiers, et c'est un hommage de plus que je vous rends.

Cette courtoisie, je n'en suis d'ailleurs point surpris. Je m'y attendais, en ayant fait déjà l'expérience. La première fois que je suis venu dans votre ville, il y a près de trente ans, j'étais un modeste débutant dans l'enseignement des Universités, je n'avais point de lettres d'introduction, et cependant, dans vos musées, dans vos bibliothèques, je voyais les conservateurs, les hommes les plus savants et les plus éminents, se mettre aussitôt à ma disposition et me prodiguer les renseignements ; au Kensington Museum, tout près d'ici, les vitrines s'ouvraient devant moi afin qu'il me fût permis d'examiner et d'étudier à loisir les objets. De ce premier voyage j'ai emporté une idée très haute de l'hospitalité anglaise, si franche, si loyale, si cordiale !

Cette fois je reviens le cœur plein de joie, parce que j'ai l'honneur d'être délégué à ces fêtes pour y représenter, avec mon collègue et ami, M. Rabier, directeur de l'enseignement secondaire, avec MM. Firmery, Hémon, Hovelaque, inspecteurs généraux, le ministre de l'Instruction publique de la République française, et parce que nous avons pour compagnons les représentants les plus autorisés de l'enseignement français. Et nous avons tous conscience que ces fêtes, si merveilleusement organisées par vos soins, ont une très haute et très noble signification.

Sir Walter Palmer a tenu, à trois reprises, à employer le mot d'en-

tente cordiale. Vous me permettrez de le reprendre après lui. C'est un mot qu'on a souvent prononcé depuis quelques mois, mot nouveau dans les relations internationales. Il aurait fait sourire sans doute les diplomates de la vieille école ; nous lui souhaitons fortune en ce monde, nous le prononçons bien haut, avec confiance et avec espoir, parce qu'il est pour nous plein de promesses de paix, d'amitié, de travail fécond et prospère.

Et d'ailleurs, nulle part l'entente cordiale n'est plus facile que dans le domaine des lettres, des sciences et des arts ; si loin que nous remontions dans l'histoire de nos deux patries, cette forme de l'entente cordiale a existé entre l'Angleterre et la France. Je sais que les historiens racontent que la Manche a vu passer parfois des armées, et il faut bien les en croire, par respect pour l'histoire; mais ce que nous savons mieux encore, ce que nous voulons avant tout nous rappeler, c'est que, d'une rive à l'autre, il y a eu un échange incessant d'idées généreuses et de nobles sentiments. Vis-à-vis l'une de l'autre, l'Angleterre et la France sont réciproquement créancières et débitrices. Il ne m'appartient pas de dire aujourd'hui ce que l'Angleterre pourrait devoir à la France ; si, en quelque chose, nous sommes vos créanciers, nous devons avoir la discrétion de n'en point parler ici. Mais je tiens à dire bien haut que nous nous reconnaissons vos débiteurs, que sans cesse, dans notre littérature philosophique et politique, dans notre poésie, dans nos sciences, dans nos arts nous retrouvons l'action profonde de l'Angleterre. Vos penseurs, vos écrivains, vos poètes, vos savants, vos artistes, nous les admirons, nous les aimons, nous nous en sommes pénétrés, et, dans ce sanctuaire intime de l'intelligence, où chacun de nous groupe les grands hommes qui lui sont chers, nous les plaçons pieusement à côté des penseurs, des écrivains, des poètes, des savants, des artistes dont la France est le plus fière. Je m'excuse de ne point prononcer de noms ; je sais d'avance que je les écorcherais, vous ne les reconnaîtriez pas au passage et j'aurais commis un crime de lèse-Angleterre que je ne me pardonnerais pas.

De nos jours, les Universités sont de plus en plus les agents naturels de ces relations intellectuelles et scientifiques entre les nations. L'Angleterre en possède qui ont derrière elles un long et glorieux passé. Si, au XIIIe siècle, l'Université de Paris comptait déjà, parmi ses groupes d'étudiants, et ses *nations*, selon le terme historique, une *nation* anglaise, des documents authentiques apprennent qu'on voyait à Oxford, à Cambridge des étudiants venus du continent. L'Université de Londres, déjà si vivace et si puissante, est plus jeune. Il n'y a guère que six ans qu'elle a pris sa forme définitive et qu'elle est devenue une Université d'enseignement. Mais, par une coïncidence qui est entre nous une raison nouvelle de sympathie, elle a pris cette forme au moment même où en France nos Universités, anciennes ou jeunes, recevaient une constitution plus forte et plus indépendante. Vous le voyez, Messieurs, nous pouvons mettre fraternellement nos mains dans les vôtres, car tout nous rapproche et tout nous unit, nous pouvons associer nos efforts et travailler à introduire dans le monde plus de vérité et plus de lumière, et avec plus de vérité et plus de lumière, nous y introduirons en même temps plus de justice et plus de bonté.

Je me sens vraiment impuissant à vous dire tout ce que nous

avons dans le cœur. A chaque instant, nous constatons avec quelle affection ingénieuse ont été arrêtés tous les détails de ces fêtes. Vous avez même pris soin d'y inviter le soleil. Avant même de mettre le pied sur le sol anglais, nous sentions déjà que votre sollicitude veillait sur nous. Hier et aujourd'hui, la mer, souvent chagrine ou grondeuse, qui nous sépare était si calme et si accueillante qu'elle semblait avoir emprunté à la Méditerranée son azur et ses sourires; à l'horizon, le vieux château de Douvres lui-même, malgré ses remparts, avait pris une physionomie aimable. Dès l'arrivée à la gare de Victoria, nous étions enveloppés de sympathies, nous étions entourés de collègues, dont quelques-uns nous étaient déjà connus, dont d'autres nous étaient encore inconnus, mais que nous sentions cependant amis. Cet après midi, plusieurs d'entre nous avaient voulu lier commerce avec la campagne de Londres et étaient allés jusqu'à Richmond. Du haut de la terrasse, ils voyaient se développer les pelouses du parc et la Tamise serpenter dans la plaine, tandis qu'au loin une lumière douce, mêlée de cette brume ensoleillée qui annonce une suite de beaux jours, caressait les bois et estompait les contours des collines. Oui vraiment, il semble que la nature elle-même sourie à cette entente cordiale entre l'Université de Londres et les Universités de France, et que la mer, le ciel, les arbres s'associent à vous pour nous faire fête. Nous en emporterons au cœur un souvenir inoubliable.

Au nom du ministre de l'Instruction publique je lève mon verre en l'honneur de l'Université sœur et amie, l'Université de Londres, du fond du cœur tous les Français ici présents forment les vœux les plus sincères, les plus affectueux pour sa prospérité toujours croissante.

II. — TOAST DE M. E. BOUTROUX

Monsieur le Vice-Chancelier,
Monsieur le Principal,
Sir Walter Palmer,
Mesdames, Messieurs,

Au nom de la Faculté des lettres de l'Université de Paris j'ai l'honneur de remercier l'Université de Londres de sa cordiale invitation, et je remercie ses éminents représentants des termes si gracieux dont ils se sont servis pour nous souhaiter la bienvenue. Dirai-je que, comme une antique aïeule, notre Université aime à saluer votre gloire naissante? L'antiquité, de nos jours, n'est pas, à elle seule, un titre que le monde admire; et j'ai lu chez plus d'un de vos auteurs que les meilleures choses ont besoin de mourir et de renaître, pour posséder cette force de développement et d'expansion sans laquelle la vie n'est qu'une apparence. *The best things have to die and be reborn.* C'est d'ailleurs précisément ce que nous avons fait nous-mêmes. Nos Universités sont mortes en 1794, pour pouvoir ressusciter en 1896. Ainsi c'est bien comme une sœur, et non comme une aïeule, que notre Faculté des Arts salue la vôtre, ainsi que votre Université tout entière.

Le jeunesse, c'est non seulement la fleur de la vie, mais la vie elle-même. La jeunesse, c'est l'ardeur, c'est la force, c'est l'ambition, c'est l'espoir lointain et les vastes pensées. C'est la liberté, que n'enchaine aucune routine, aucun parti pris, aucune servitude ; c'est la joie de pouvoir régler ses actions exclusivement sur la vue de l'avenir et sur l'idéal. Quelle vitalité jeune et féconde distingue ce grand corps qui s'appelle l'Université de Londres, c'est ce que j'ai observé avec admiration en lisant entre autres choses le récit de la visite du lord chancelier et du vice-chancelier, au laboratoire de physiologie, en novembre 1902. Le lord chancelier prononça ces paroles : *Here we have, so to speak, a Temple of silence dedicated to research*. Et le Dr Waller de répondre : Nous nous sentons placés à un poste d'honneur ; et, dans l'espace de dix années, nous espérons que l'Université de Londres deviendra la principale Université de l'Empire, *the capital University of the Empire.*

Noble émulation, dont les effets sont chaque jour plus éclatants. Dans toutes les directions, sans parti pris, sans gêne imposée par des cadres rigides, des centaines de travailleurs poussent leurs recherches, cultivant, avec une égale ardeur, et les sciences faites : histoire naturelle, médecine, mathématiques, mécanique, et les sciences naissantes, telles que la sociologie, la pédagogie, la philologie orientale, ou encore développant, de toutes parts, l'extension de l'enseignement universitaire. Votre méthode, selon les paroles du Dr Waller, est d'imiter ces dévoués artisans du moyen âge qui donnaient toutes leurs forces et toutes leurs pensées à la tâche, si restreinte fût-elle, qui leur était confiée, et qui, par la perfection de toutes les parties, assuraient la magnificence de l'ensemble.

Dans ce vaste et riche domaine, les lettres, au nom desquelles je dois plus spécialement parler, ne courent pas risque d'être négligées. Nulle part plus pertinemment que sur ce sol britannique on ne sait que, pour produire de grandes choses, il faut, outre des connaissances et des outils, des hommes capables d'en faire un bon usage. Et, pour former l'esprit, l'âme et le caractère de l'homme, les humanités, expression directe de la vie, sont une école nécessaire, à côté des sciences de la nature. Aussi voyons-nous que, dans vos cours et vos examens, les matières ressortissant à la Faculté des arts sont largement et fortement représentées. En lisant les discours auxquels je faisais allusion tout à l'heure, prononcés par votre chancelier et votre vice-chancelier en novembre 1902, j'ai vu comment de fervents élèves d'Oxford, ce merveilleux foyer d'humanisme, se sentent chez eux dans cette Université moderne.

C'est de tout cœur que nous applaudissons à une prospérité qui est un bienfait, non seulement pour l'Angleterre, mais pour le monde, et en particulier pour nous, car nous sommes appelés à en jouir excellemment, grâce aux liens d'amitié noués entre nos deux nations, liens que nos relations universitaires, rendront plus étroits encore, et plus intimes. Très honorés et chers collègues, nous vous demandons la permission de boire, dans un sentiment de solidarité, au brillant avenir de l'Université de Londres, et, spécialement, à l'heureuse et féconde alliance, dans ses travaux, de la culture scientifique et de la culture littéraire.

III. — TOAST DE M. HARTOG

« Je ne puis terminer ce que j'ai à dire sans exprimer la joie que j'éprouve en prenant part à cette réception. C'est à la Sorbonne et au Collège de France que j'ai reçu la majeure partie de ces impressions de jeune homme qui façonnent la vie intellectuelle. Je garde un souvenir inoubliable des leçons si originales, si pleines de suggestions, de mon cher maître et ami, M Lippmann. sur l'électricité et sur la thermodynamique, qui n'étaient pas seulement des leçons de physique. mais des leçons dans la philosophie des sciences tout entière ; des leçons de M. Bouty sur l'optique physique, données avec cette clarté et cette chaleur du midi que nous ne connaissons point sous le ciel du nord — puis, plus tard, les leçons de Mécanique rationnelle de M. Appell, où mes collègues français considéraient l'excès de clarté comme un véritable défaut. M. Appell, avec sa parole magique, faisait croire aux étudiants en effet que cette science était une science facile — et ils enrageaient, quand l'examen de la licence s'approchait, de découvrir qu'il fallait « potasser le cours d' « Appell » comme ils disaient, tout comme un autre.

A la Sorbonne, je me rappelle aussi avec gratitude les noms de M. Wurtz, de M. Troost, de M. Riban et bien d'autres encore.

Après la Sorbonne, j'ai eu pendant longtemps dans les laboratoires du Collège de France l'hospitalité du doyen vénéré de la science française, du chimiste peut-être le plus fertile de ce siècle. M. Berthelot, auquel le monde entier a rendu hommage.

A tous ces souvenirs, s'attache le tendre souvenir des deux frères Darmesteter, avec lesquels j'ai été allié si étroitement, et qui en dehors des classes me faisaient entrer dans la vie et dans les traditions de l'Université de Paris.

Messieurs, Mesdames, ceux qui ont joui pendant des années de cette splendide hospitalité de Paris ne pourront jamais l'oublier. Il y a encore une chose qu'ils ne pourront jamais — c'est la rendre ».

IV. — DISCOURS DE SIR EDWARD BUSK (1er)

Lord Fitzmaurice, M. Lough,

C'est pour moi un devoir agréable de vous présenter aujourd'hui les représentants de quelques-unes des Universités de France et du Collège de France qui, sur l'invitation de l'Université de Londres, nous font l'honneur de visiter notre Métropole.

Ces grands corps sont, comme vous le savez, sous l'égide du gouvernement français, et les délégués sont accompagnés des plus hauts fonctionnaires du ministère français de l'Instruction publique,

MM. Rabier et Bayet, directeurs au ministère et de MM. Hémon, Firmery et Hovelaque, inspecteurs généraux. Aussi est-il convenable qu'à la bienvenue que nous souhaitons, comme membres d'une Université sœur, à nos collègues français, le gouvernement britannique ajoute par votre bouche sa bienvenue aux serviteurs civils d'une nation unie à la nôtre par les liens les plus étroits de la pensée et de l'amitié.

Cette visite qui rapproche pour la première fois la vieille Université de Paris et l'une des plus fermes de ses filles est, je le crois, sans précédent dans l'histoire des universités, et Paris, en choisissant les représentants de ses facultés de lettres et des sciences, a fait de son mieux pour rendre l'évènement remarquable. A la tête de ses délégués nous voyons M. Liard, qui, par ses écrits, son enseignement à Bordeaux et son administration a exercé une influence prépondérante et bienfaisante sur l'enseignement supérieur en France, MM. Croiset, doyen de la Faculté des lettres et Appell, doyen de la Faculté des sciences. Cette députation se compose encore d'un grand nombre de professeurs et de maîtres de conférences bien connus, que le temps ne me permet pas de vous nommer avec leurs titres : je dois me borner à mentionner brièvement ceux qui sont membres de l'Institut de France, MM. les professeurs Boutroux, Dastre, Delage, Lippmann et Painlevé.

Le Collège de France, fondé par François Ier il y a près de cinq cents ans, au temps de la Renaissance, pour développer le haut enseignement et les recherches scientifiques sans aucune préoccupation d'examens et de grades, nous envoie des représentants non moins distingués que ceux de l'Université. Je nommerai parmi eux M. le professeur Leger qui est le chef de la députation en l'absence de M. Levasseur, administrateur du Collège, retenu à Paris par son mauvais état de santé. Il m'est impossible de mentionner à cette occasion tous leurs noms, mais je ne puis m'empêcher de nommer M. Longnon, un vétéran des recherches historiques et géographiques et M. Chavannes qui sont tous deux membres de l'Institut de France.

Si Paris reste toujours le premier centre intellectuel de la France, la politique conséquente et habile de ce pays, telle qu'elle s'est manifestée par l'accord de 1875 et par les modifications matérielles qu'a introduites la loi de 1880, a fait revivre la gloire de ses vieilles Universités provinciales, dont quelques-unes, comme celle de Montpellier, sont presque aussi anciennes que l'Université de Paris elle-même, et a fait de chacune d'elles une partie intégrante et vivante de la région dans laquelle elle est située. La constitution de ces Uni-

versités fut remaniée et le développement de leur enseignement assuré finalement par une loi de 1896 et trois décrets complémentaires de 1897. Parmi nos hôtes des Universités provinciales se trouvent les recteurs des Universités de Bordeaux, de Dijon, de Lille et de Montpellier : les Universités de Caen, de Lyon, de Nancy et de Rennes ont aussi envoyé des représentants.

L'invitation de l'Université de Londres aux universités françaises et au Collège de France coïncidait avec les invitations adressées par l'Association des langues modernes aux représentants des professeurs de langues modernes des écoles secondaires françaises, et le professeur Sadler vous présentera au nom de l'Association des langues modernes ces hôtes dont un certain nombre sont aussi les hôtes de l'Université. A ce propos je me bornerai à indiquer comme l'un des meilleurs traits de l'organisation de l'enseignement en France cette union intime de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire, union qui malheureusement fait encore défaut en Angleterre.

V. — DISCOURS DE LORD FITZMAURICE

Mesdames et Messieurs,

Au nom du premier ministre Sir H. Campbell Bannerman et du ministre des Affaires étrangères, j'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue. Sir Edward Grey m'a chargé de vous dire qu'il aurait été heureux de saluer en vous les représentants des différents corps académiques de France. Je salue aussi ces dignes représentants des sociétés vouées à l'étude des langues vivantes, de ces langues modernes dont la connaissance constitue un des liens les plus précieux entre les civilisations des nations de l'Europe, et qui forme en elle-même une des meilleures garanties de la paix. Ici, au Foreign Office, nous serons toujours redevables aux travaux de la Société des professeurs de langues vivantes et de la Guilde internationale. Mon collègue, M. Lough, secrétaire parlementaire de l'Instruction publique, vous dira également combien M. Birrell, ministre de l'Instruction publique, regrette d'être absent aujourd'hui. C'est la nécessité absolue de prendre quelques jours de repos avant la rentrée des Chambres qui seule retient loin de nous ces ministres. Vous n'ignorez pas que la Chambre des Communes discute actuellement un projet de loi sur l'enseignement primaire. Les ministres chargés de défendre cette loi dans la Chambre et de soutenir les idées du

gouvernement sur cette question si importante, auront à fournir une somme de travail qui leur impose à l'heure actuelle le devoir de prendre des vacances. Je crois répondre aux sentiments de l'assistance en exprimant le souhait que Sir H. Campbell Bannerman, Sir Edward Grey et M. Birrell reviennent prêts à continuer leurs œuvres avec la vigueur et la force nécessaires à leur accomplissement.

Je viens de dire que le Parlement s'occupe actuellement de la question de l'enseignement primaire. Je pourrais ajouter que vous arrivez chez nous au moment où la question de l'enseignement sous toutes ses formes prend une très grande importance, je pourrais même dire un nouvel essor. Nous savons que, dans ce domaine, nous avons ici de grandes réformes à réaliser; réorganisation de l'enseignement primaire; réforme de l'enseignement secondaire ; amélioration du système universitaire: autant de questions qui sont devenues d'une actualité brûlante; et c'est ainsi que vous nous trouvez, pour ainsi dire, à la besogne. On vient récemment d'ajouter par la loi de 1899, au seul droit d'examen que possédait l'Université de Londres, le droit plus important de l'enseignement. Cette Université deviendra également dans le courant de l'année propriétaire des bâtiments du « University College », le plus ancien siège de l'enseignement supérieur à Londres. Quant à nos écoles normales, nous avons devant nous le bel exemple de l'Ecole normale supérieure, c'est elle que nous voulons prendre pour modèle, nous désirerions calquer sur son exemple un institut supérieur pour l'instruction de ceux qui doivent eux-mêmes devenir les maîtres et les instituteurs des générations futures, et, si nous sommes encore loin de réaliser notre idéal, c'est que nous n'en sommes encore qu'au commencement.

La présence dans cette réunion de M. Liard, vice-recteur de l'Université de Paris, ainsi que de M. Bayet et M. Rabier, les directeurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire, nous encourage à espérer que quelque jour peut-être nous pourrons réaliser les rêves qu'en France ils ont su traduire en action. Nous reconnaissons dans M. Liard le savant auteur d'un livre sur la théorie et l'organisation de l'instruction supérieure, qui jouit d'une réputation acquise C'est lui qui a remanié l'enseignement supérieur en France, et qui a greffé sur les Universités des instituts techniques étroitement liés à la contrée et répondant à ses besoins. C'est lui aussi qui par son livre sur les *Logiciens anglais contemporains*, a bien voulu montrer qu'il appréciait les œuvres des écrivains d'outre-Manche.

Tandis que vous, Mesdames et Messieurs, constatant des lacunes dans votre système très centralisé, avez cherché le remède dans une certaine mesure de décentralisation universitaire, nous, dans cette grande ville de Londres, avons été obligés au contraire de reconnaître que ce qui manquait surtout chez nous était l'esprit d'ordre et de système, et nous avons érigé l'Université de Londres en Université enseignante par la loi de 1899, parce que nous avons pensé qu'une certaine mesure de centralisation était nécessaire dans notre métropole.

D'autre part la question des Universités de province a été résolue dernièrement dans les deux pays d'après le même ordre d'idées. La loi en date du 10 juillet 1896 a constitué en Universités les quinze groupes de facultés qui existaient sur le territoire de la République française : Paris, Bordeaux, Lille, Lyon. Montpellier, Nancy, Toulouse, Marseille, Dijon, Grenoble, Poitiers, Rennes. Besançon et Clermont. Ici il y a quelques années il n'existait encore en fait d'Universités de province que les deux anciennes corporations d'Oxford et de Cambridge, anciennes républiques des lettres et des sciences, autonomes et richement dotées, et l'Université moderne de Durham, qui ne jouissait que d'une santé assez précaire. A l'heure actuelle le nombre des Universités se monte jusqu'à neuf sans compter dans ce nombre les Universités de l'Irlande et de l'Ecosse. Et ici je pourrais pour un instant rappeler à votre souvenir combien étroits étaient autrefois les liens qui unissaient les collèges de l'Ecosse et de la France. M. Lough pourra vous dire que dans les cinq dernières années non moins de cinq collèges ont été érigés en Universités, et que le jour est proche où chaque province de l'Angleterre aura son université à elle.

Le Collège de France, si dignement représenté aujourd'hui par M. Leger et d'autres éminents professeurs, est pour nous en Angleterre un objet d'admiration et d'envie : rien d'exactement pareil n'existe chez nous. Nous en voyons un commencement dans le projet mis en avant par le Chancelier de l'Université de Londres, lord Rosebery, ayant pour but de fonder une institution dans le genre de celle qui existe à Charlottembourg, mais nous sommes encore loin d'avoir chez nous ce que nous désirons, un collège entièrement et uniquement dévoué aux études et recherches scientifiques et littéraires. Mesdames et Messieurs, je crois que c'est Boileau qui a dit :

« Etudiez la cour et connaissez la ville,
« L'une et l'autre est toujours en modèles fertile ».

C'est vrai ; mais nous espérons aussi que dans nos Universités et

dans nos collèges vous trouverez un système digne de votre attention et même de vos éloges. Nous savons pourtant que vous êtes nos maîtres et précurseurs dans l'enseignement, et que nous sommes vos élèves et vos émules : pour s'en convaincre il suffit de constater que l'Université de Paris a été fondée en 1200 de l'ère chrétienne, tandis que l'Université de Londres ne date que de 1828. Pour nous consoler on a raconté que quand l'Université de Paris fut constituée par Philippe Auguste, ses statuts furent rédigés par Robert de Courçon, anglais. Toutefois nous avons le ferme espoir que votre visite ne sera dépourvue ni d'agrément ni d'intérêt. En venant ici vous aurez ainsi contribué à asseoir sur des bases solides cette entente cordiale des lettres et des sciences qui, j'en suis convaincu, ne sera pas moins durable que l'amitié fraternelle qui unit si heureusement nos deux nations.

VI. — DISCOURS DE M. LOUGH

En l'absence de M. Birrell, président du bureau de l'Education, on m'a demandé de prononcer quelques paroles de bienvenue aux distingués représentants de l'Enseignement français qui sont aujourd'hui nos hôtes.

Cette visite est l'une des conséquences les plus frappantes de l'entente cordiale, et il n'est pas sans intérêt de rappeler à cette occasion l'échange de visites qui eut lieu il y a quarante ans entre les ouvriers de Londres et de Paris appartenant à une société connue sous le nom d'internationale. Ces visites anciennes furent vues d'un mauvais œil par la police, et néanmoins elles posèrent les fondements sur lesquels s'éleva un grand édifice. Après la disparition de cette société sa place fut prise, il y a quelque vingt ans, par une autre société qui eut pour but de cimenter des amitiés, l'Union interparlementaire pour la Paix, dont la première assemblée se tint à Paris. A cette occasion des parlementaires non seulement d'Angleterre, mais de tous les autres pays d'Europe et d'Amérique visitèrent la France, furent reçus par votre Sénat et jouirent de votre hospitalité.

On vit bientôt de grands événements naître de cet échange de politesses internationales. Elles appelèrent l'attention du Tsar et l'amenèrent à réunir le Congrès de la Paix à la Haye Le Roi d'Angleterre et votre Président encouragèrent de toutes manières tout ce qui pouvait augmenter nos sentiments d'amitié, et sous cette

heureuse influence des traités furent signés et d'anciennes plaies cicatrisées. Les parlementaires français ont visité notre Chambre des Communes, et reçu en France les membres de la Chambre anglaise, les principaux membres de la municipalité de Paris vinrent à Londres et notre *County Council* leur rendit leur visite, les commerçants vinrent aussi et il y eut un échange d'amitiés entre les Chambres de commerce de Londres et de Paris. Maintenant les savants, les hommes d'enseignement et de science pensent qu'ils peuvent entrer dans la voie qui leur a été ouverte.

Ainsi l'entente cordiale s'est développée comme la civilisation en partant d'un commencement dans lequel les révolutionnaires jouèrent le principal rôle, puis par le moyen de parlementaires, d'administrateurs, de commerçants, d'hommes de science, jusqu'à ce que la société s'aperçoive de l'existence d'un état de choses que l'on peut avec raison regarder comme permanent. Il n'est pas exagéré de dire que votre visite réalise plus pleinement qu'aucune de celles qui l'ont précédée l'objet de l'entente, qui est tout simplement d'élever le niveau de la science en Angleterre et en France à tel point que chacun de ces pays puisse apprendre tout ce que l'autre peut lui enseigner.

Depuis le temps de la conquête normande les relations entre l'Angleterre et la France ont toujours été pleines d'intérêt et de romanesque (*romance*). Le côté de ces relations que l'on a vu le moins clairement est le secours que chacun de ces deux pays prêta à l'autre dans la création de sa langue, de sa littérature, de son commerce, de ses arts et de ses sciences. Les causes de querelles se montrent généralement, quand nous jetons les regards en arrière, comme mesquines, vagues, nébuleuses, tandis que l'apport que chaque pays a fait au progrès spirituel et matériel de l'autre est vaste, solide, presque infini. L'entente cordiale nous donne des raisons de penser que ces vieux temps de suspicion et de luttes ont pour toujours fait place à une ère nouvelle de paix et d'assistance fraternelle. Afin de faire grandir cette ère vous êtes venus de vos établissements d'instruction voir ce qui peut être digne d'intérêt dans les nôtres. Dans quelle direction dois-je tourner vos regards? Tandis que Lord Fitzmaurice parlait de vos Universités, je ne pouvais m'empêcher de penser à la différence des génies de nos pays. Vos méthodes et votre but forment avec les nôtres le plus piquant contraste.

Vous avez deux systèmes d'écoles publiques entretenues par l'Etat absolument différents les uns des autres. D'un côté les écoles primaires, primaires supérieures et normales qui forment un système

complet par lui-même et entièrement séparé de vos institutions d'un ordre plus élevé, Collèges municipaux, Lycées, Universités. En Angleterre nous travaillons à unir ces deux systèmes et à établir ce que nous appelons l'échelle de l'éducation de manière à permettre au professeur intelligent de la plus humble de nos écoles de tirer profit de toutes les écoles que l'Etat peut lui offrir, y compris l'Université.

En France les dépenses consacrées à l'entretien des écoles prennent la forme de traitements donnés aux professeurs. De cette manière le professeur d'une école primaire occupe une situation tout autre que chez nous, il est fonctionnaire et traité comme tel, non seulement payé mais encore retraité et parfois décoré par le Gouvernement. Votre système de formation des maîtres est aussi bien différent de celui que nous essayons de développer. Vos écoles normales ne sont pas des marchepieds pour arriver à l'Université. Ses grades ne sont pas des titres pour l'instituteur primaire, et il lui est rarement possible de les obtenir. Votre idéal est de rendre pratique l'enseignement des écoles élémentaires, et non d'élever l'ambition de l'élève et du maître au-dessus de la sphère où vous vous attendez à le voir vivre. Rien ne peut être plus utile aux deux pays que d'étudier et de discuter les mérites de méthodes si diverses.

Je dois reconnaître pleinement la facilité que votre gouvernement accorde à nos professeurs pour comprendre votre système, et pour se perfectionner en même temps dans votre langue. Grâce à ces dispositions les maîtres anglais sont admis dans les écoles normales de presque tous les départements de France. Ils n'ont qu'à dépenser une somme modique d'environ 16 livres sterling par an et en retour ils ont toute la facilité pour étudier votre système et compléter leur propre éducation. Leur seul devoir est de donner environ deux heures de leçons d'anglais par jour. De la même manière des hommes et des femmes qui sont, ou qui espèrent être professeurs de nos écoles d'enseignement secondaire, sont admis dans les lycées et collèges français. Le Bureau de l'éducation se préoccupe beaucoup de trouver des situations analogues pour tous les professeurs français qui s'offrent à venir en Angleterre, mais certaines difficultés se présentent à cause du contrôle moins direct que nous exerçons sur nos écoles, et aussi pour d'autres raisons. Nous espérons pouvoir les vaincre et réussir à donner un grand développement à ce système admirablement imaginé pour augmenter les bonnes relations entre nos pays.

Je dois mentionner à ce propos la Guilde Internationale de la

rue de la Sorbonne à Paris qui fait œuvre excellente eu augmentant le bien-être des étudiants étrangers en France. La présidente Miss Williams a reçu du ministère français de l'Instruction publique et du Bureau de l'éducation la mission de les seconder dans le choix des candidats qui se présentent pour les postes dont je viens de parler. C'est à l'action continue d'institutions semblables, soutenues avec zèle, que nous devons songer pour recueillir les informations plus exactes et faire naître les jugements plus sympathiques qui seuls pourront donner à nos bonnes relations un fondement durable.

Il y a, je le sais, quelques hommes parmi vous qui pensent que les rapports entre les divers pays seraient facilités par l'usage de l'espéranto, cette nouvelle langue inventée par un Russe et qui se propage si rapidement. J'entends dire qu'elle a des professeurs et des journaux dans tous les pays, et que 300.000 personnes au bas mot sont capables de s'en servir. On me dit qu'il est le meilleur langage artificiel qu'on ait jamais inventé, parce qu'il est fondé sur les idées et sur les mots qui sont les plus répandus chez tous les peuples, qu'on peut en apprendre l'alphabet en une heure et la grammaire en une semaine. On voit combien l'espéranto serait utile dans ces congrès internationaux qui deviennent aujourd'hui si fréquents. Il l'a bien fait voir à son dernier congrès où les délégués des pays les plus divers purent tous s'entretenir dans la même langue. L'espéranto pourrait prendre la place que le latin occupait au moyen âge. Cependant la proximité de la France et de l'Angleterre et leurs longues relations historiques pourraient faire que ces deux pays au moins n'aient pas besoin de recourir à ses services.

Rien ne contribue davantage à améliorer encore de bonnes relations que de sentir que l'on en retire des avantages communs et de voir par les faits que le bonheur complet d'une nation ne peut jamais être obtenu par ses propres efforts et sans la bonne volonté et le concours amical de l'autre. Laissez-moi vous donner un exemple ou deux tirés de notre expérience récente. L'attention de vos Chambres et de notre Parlement a été récemment appelée sur la plus importante de vos exportations chez nous, celle d'un article d'usage journalier, le sucre. Il n'y a pas longtemps que les deux pays considéraient le sucre comme un produit des pays chauds qui ne pouvait pas croître en Europe. Mais votre science française s'occupa de ce problème. Elle découvrit qu'un légume que l'on sert souvent sur nos tables contient du sucre, en petite quantité, elle augmenta cette proportion par une culture scientifique, inventa des machines ingénieuses pour le travailler, et vous produisîtes du sucre dans les meilleures conditions, au point de faire honte au soleil d'Orient et d'exciter

l'admiration. sinon l'envie de l'humanité. L'Angleterre resta indifférente à la lutte que vous aviez entreprise contre la nature et le climat, et aux difficultés que votre génie industriel vous permit de surmonter; mais quand le sucre apparut en quantité marchandė, elle vit que son temps était venu. Elle découvrit alors qu'elle possédait, elle aussi, un secret aussi utile à l'humanité que les vôtres, le secret du libre-échange. Ce que vous produisez nous le répandons par le monde, et cela avec des résultats si merveilleux que l'Anglais consomme en moyenne trois fois plus de sucre français que le Français. Votre sucre est meilleur marché ici qu'à Paris. Ce n'est pas un exemple isolé. En ce qui concerne l'industrie motrice, les noms des Français nous sont familiers. Lenoir qui inventa les moteurs à explosion, Pouchain qui appliqua le premier l'électricité aux automobiles, Panhard, de Dion, Serpolet, sont tous aussi connus ici qu'en France. Nous ne les voyons pas avec envie, nous sommes leurs meilleurs clients, nous utilisons leur génie et répandons leur renommée.

Permettez-moi maintenant de vous donner un conseil. Il peut y avoir parmi vous un homme qui ait une idée, un plan scientifique entièrement élaboré, pour faciliter le travail de l'homme, et qui n'ait pas pu tirer de cette idée un parti avantageux. Il peut se faire que, malgré son génie, il soit logé à l'étroit et n'ait que la maigre chère qui est trop souvent le partage du savant. Eh bien! durant votre voyage en Angleterre vous pouvez rencontrer un homme d'aspect vulgaire, sur le front duquel la nature n'aura pas mis la marque d'une intelligence d'élite; exposez-lui votre plan, et, avant que vous ayez fini, il saura comment en tirer parti. Il peut même arriver qu'il en tire une fortune, et qu'il possède pour le reste de ses jours l'une de vos plus belles Panhard. Je vous conseille de ne pas lui porter envie. Vous avez votre idéal, nous avons le nôtre. Vos dons ne vous appauvrissent pas tout en nous enrichissant. Si nous pouvions nous figurer une chose aussi cruelle et aussi éloignée que la disparition de l'un de ces deux peuples, l'autre serait à tout le moins plus pauvre pour toujours.

Je suis heureux de constater que les grands progrès scientifiquest ne sont pas tous de votre côté. L'Angleterre a posé en 1850 le premier câble électrique qui la relia à la France, et peut-être aurais-je bien fait de faire remonter à cette œuvre puissante le commencement de l'entente cordiale. Mais ne discutons pas la question de savoir quels sont ceux qui contribuent le plus au bien commun. C'est une plus grande bénédiction de donner que de recevoir. Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à tous nos visiteurs de France.

Nous nous réjouissons à chaque nouvelle phase qui fortifie l'entente cordiale. L'avenir lui appartient. L'Angleterre et la France sont les premières nations du monde par leur richesse, par leurs progrès artistiques, scientifiques et industriels. Chacune d'elles ressent pour l'autre l'affection la plus profonde, chacune d'elles a les plus grandes obligations envers l'autre, et aussi longtemps qu'elles maintiendront ces heureuses relations d'amitié elles pourront, pleines d'espoir et de courage, affronter le destin.

VII. — DISCOURS DE M. BAYET

Mylord,

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous présenter les hommages respectueux des Universités françaises et du Collège de France.

Nos collègues, et, ils me permettront de le dire, nos amis de l'Université de Londres nous ont adressé une invitation dont nous avons été touchés au fond du cœur; d'heure en heure, nous goûtons mieux tout le charme de leur hospitalité. Mais la joie que nous en éprouvons est doublée puisque vous nous faites l'honneur de nous recevoir ce matin et que, dans la bienveillance de votre accueil, nous avons la preuve que le gouvernement anglais s'intéresse à ce rapprochement affectueux entre l'Université de Londres et les Universités francaises.

Vous venez de rappeler, Mylord, que les problèmes de l'éducation sont une des préoccupations constantes de l'Angleterre contemporaine. Nous savons aussi que vous voulez que cette éducation soit nationale, que, dans vos Universités comme dans vos écoles, les maîtres s'attachent à former de bons et loyaux Anglais, pénétrés du sentiment de la grandeur de l'Angleterre, conscients des responsabilités que cette grandeur leur impose. Nous aussi, de l'autre côté du détroit, nous voulons que notre éducation soit nationale, nous avons le droit de nous souvenir que la France, comme l'Angleterre a derrière elle un passé souvent glorieux, nous estimons que nos enfants doivent le connaître et l'aimer et, par là, se préparer à continuer l'œuvre des ancêtres. Mais nous sommes, d'autre part, profondément convaincus que, tout en respectant et en fortifiant ces traditions nationales, il est des idées, il est des sentiments qui ne connaissent ni les frontières, ni les détroits et qui forment le patrimoine commun des peuples civilisés. Vous parliez, il y a un

instant, de l'esperanto, Monsieur le Secrétaire, c'est là le véritable esperanto que parlent et que comprennent sans peine nos intelligences et nos cœurs.

Dans la formation de ce patrimoine commun la part de l'Angleterre a été grande. Bien des idées politiques et philosophiques circulent à travers le vaste monde qui portent, en caractères indélébiles, la marque d'origine anglaise. Permettez-moi de rappeler, avec quelque fierté, qu'il s'en trouve aussi qui portent la marque d'origine française. Nos deux civilisations sont ainsi comme deux grands fleuves qui, grossis sans cesse de nouveaux affluents, s'écoulent vers un même océan et peuvent y mêler fraternellement et pacifiquement leurs flots.

Il appartient aux Universités, dans la société moderne, d'enrichir ce patrimoine commun de nobles idées et de généreux sentiments amassés au cours des siècles. A cette tâche les Universités françaises seront heureuses de collaborer avec les Universités anglaises; en ce faisant, les unes et les autres auront conscience de travailler pour l'humanité tout entière. Et ce sera une des formes fécondes de l'entente cordiale.

Messieurs, en terminant comme en commençant, je tiens à vous remercier de votre bienveillant accueil dans ce Foreign office auquel se rattachent tant de glorieux souvenirs.

VIII. — DISCOURS DE M. RABIER

C'est pour la Société des professeurs qui enseignent les langues vivantes dans les établissements de garçons et de jeunes filles de l'Université de France un honneur, dont ils sont très fiers, de vous être présentés. Excusez-moi de ne pas vous exprimer, comme il conviendrait, les remerciements du ministre de l'Instruction publique et les leurs dans votre langue. J'en suis d'autant plus confus que beaucoup de ceux dont je suis l'interprète sauraient, pour le faire, s'en servir presque comme de la leur.

Ils n'ont pas comme moi le tort d'être à Londres pour la première fois ; ils ont fait, pour la plupart, d'assez fréquents et assez longs séjours dans votre pays. Aussi l'invitation qui leur a été adressée par leurs confrères de la Société des langues modernes a-t-elle été acceptée par eux avec d'autant plus d'empressement qu'elle leur fournissait l'occasion de renouveler connaissance avec des choses déjà vues

et d'en connaître d'autres, de retrouver d'anciens amis et d'en faire, ils l'espèrent, de nouveaux.

Pour ceux même d'entre nous qui, comme moi, n'avaient pas reçu jusqu'à ce jour l'hospitalité de la terre anglaise, votre enseignement secondaire n'était point chose ignorée. Après MM. Demogeot et Montucci, dont l'ample et consciencieuse étude, faite en 1866 d'après les instructions du ministre Victor Duruy, est encore aujourd'hui pleine d'intérêt, il serait trop long de citer seulement les noms de ceux qui ont comme tenu cette étude à jour, nous remettant sans cesse sous les yeux les traits de votre institution secondaire, à titre de document et de stimulant pour les réformes que la nôtre leur paraissait réclamer. Qu'il me suffise de rappeler ici, parmi ceux qui nous ont rendu ce signalé service, Taine, Henri Marion qui, le premier en France enseigna officiellement la science de l'éducation dans une chaire magistrale, Edouard Maneuvrier son ami, Félix Pécaut, André Laurie, Pierre de Coubertin, Dreyfus-Brisac, Max-Leclerc, le regretté Boutmy. On dirait qu'ils se soient donné le mot pour nous rendre plus insupportables certaines imperfections de nos écoles secondaires, par la vive et sympathique peinture des mérites opposés qu'ils rencontraient dans les vôtres. Eton, Rugby, Harrow..., ces noms et bien d'autres que vous honorez, qui vous sont chers, sont aussi chez nous des noms prestigieux. Ils ont hanté l'imagination de tous ceux qui, en ces derniers quarante ans, ont eu à cœur de promouvoir l'enseignement secondaire français, entretenant surtout chez eux le vif sentiment que, dans un genre de culture qui prend l'élève depuis sa sortie de l'enfance jusqu'à son entrée dans l'âge viril, l'instruction proprement dite n'est ni le tout ni peut-être le principal devoir de l'éducation.

Et, sans doute, nous savions bien que tout n'était pas à condamner dans nos établissements, non plus que tout, dans les vôtres, ne pouvait être approuvé sans réserve. Et nous n'avons pas méconnu que rien de ce qui était ici le plus digne d'admiration ne pouvait être purement et simplement transplanté sur notre sol, en dépit de tant de différences du terrain et du milieu. Mais, en somme, dans beaucoup des réformes que nous avons réalisées, dans celle notamment de 1890 qui eut pour promoteur M. Léon Bourgeois, aujourd'hui notre ministre des affaires étrangères, alors ministre de l'Instruction publique, réforme à laquelle j'ai eu, comme plusieurs de ceux qui sont ici, l'honneur de collaborer, vous nous avez fourni — j'en trouverais aisément la preuve dans le rapport de Marion sur la discipline qui en constitue peut-être la partie la plus originale, et dans l'instruction générale de M. Léon Bourgeois qui la commente en toutes

ses parties — vous nous avez fourni des inspirations et des modèles. Et donc, si aujourd'hui, dans nos lycées et collèges, le souci de l'éducation générale de l'élève est plus pressant, si l'enfant moins surmené a plus de temps à lui, s'il a été arraché à l'oisiveté corporelle et mis en goût d'exercices physiques et de jeux, s'il a aussi plus de liberté, s'il en use mieux, s'il n'est plus que rarement en conflit avec une règle dont la rigidité s'est heureusement assouplie, s'il entretient avec ses maîtres des rapports plus confiants, s'il est plus heureux, s'il est meilleur, incontestablement, pour une bonne part, c'est à vos éducateurs qu'il est redevable de ces bienfaits. Pour n'en citer qu'un dont le nom, il m'en souvient, fut souvent invoqué dans les travaux préparatoires de ces réformes, l'énergique principal de Rugby, Thomas Arnold, fut alors comme un allié inappréciabte pour notre jeunesse dont le sort était en jeu, et dans nos collèges il mène encore avec nos maîtres, pour l'honneur de nos maisons, le bon combat contre le mensonge qu'il avait si bien réussi à exterminer de celle qu'il dirigeait.

Les représentants ici présents de notre enseignement secondaire sont à peu près tous des professeurs de langues modernes. Ceux-là ont la charge spéciale de mettre leurs élèves en possession effective de votre langue et de faire en sorte, autant que possible, que rien de ce qui se fait et s'écrit en cette langue ne leur demeure tout à fait étranger. C'est donc tout un monde qu'il s'agit de leur ouvrir.

Grande tâche ! Elle ne les effraie pas. Pour la mener à bien ont-ils trouvé beaucoup de lumière dans vos méthodes ? je l'ignore et je crois plutôt qu'ils ont cherché les bonnes méthodes de concert avec vos maîtres. Mais, dans la grandeur même de cette tâche, que de motifs puissants d'encouragement !

Ils savent à quelle bonne cause ils travaillent et que l'inintelligence des langues, par toutes les ignorances qu'elle comporte, par tous les préjugés qu'elle entretient, a sa bonne part de responsabilité dans la mésintelligence des cœurs.

Ils savent aussi que la réciproque n'est pas moins vraie, c'est-à-dire que les dispositions bienveillantes des esprits et des cœurs sont d'un singulier secours pour la pleine intelligence des langues et de tout ce que les langues révèlent de la vie, des mœurs, de l'histoire, des œuvres de l'étranger. Ils savent que, dans l'effort que les peuples font pour se comprendre, la défiance préventive constitue un contresens primordial qui fausse d'avance toute interprétation, tandis que la sympathie éclaire nos jugements d'une lumière de vérité et de justice. Une prévention qui disparaît c'est un brouillard qui se dissipe! Une défiance qui meurt c'est un

voile qui tombe ! Voilà pourquoi l'on dirait qu'une clarté nouvelle, douce aux yeux, douce au cœur, illumine les salles de classes où nos maîtres de langue anglaise donnent leurs leçons.

On n'en conclura pas, je m'assure, qu'avant que leur fût venu du dehors ce jour meilleur, aide et joie de leur travail, des dispositions hostiles fussent présentes chez nos maîtres et cultivées par eux au cœur de leurs élèves. En fait de contresens sur l'interprétation des caractères, celui-là serait complet : un trait pareil n'est pas du caractère français.

Il me revient en ce moment à l'esprit un passage de Michelet, lointain souvenir de mes lectures d'écolier. Articulant les griefs que son patriotisme toujours frémissant croit avoir contre votre nation, tout à coup l'impartial historien s'arrête et laisse échapper ce cri : « Elle est pourtant bien grande cette Angleterre ! » Et sa colère tombe vaincue par le respect et l'admiration.

Tel est bien le maître vraiment français. Ce n'est pas lui qui cultive l'art de raviver, de peur qu'il cicatrise jamais, le souvenir cuisant des anciennes blessures. Il s'entend mal à amasser dans les âmes de la génération qu'il élève une solide provision de patientes rancunes, trésor de guerre éventuel de futures revanches. Avec un de nos poètes les plus humains, les plus aimés, il estime, il enseigne au contraire que

« L'aveugle hérédité des haines humilie ! »

C'est pourquoi, même aux jours troublés d'alarmes, vous auriez pu entrer dans nos classes, fouiller livres et cahiers, assister aux leçons de nos professeurs, interroger leurs élèves, vous n'auriez rien surpris, j'ose le dire, qui ressemblât de loin à une injure, rien qui fût une offense à l'adversaire d'autrefois, même au moment où il apparaissait comme l'adversaire possible du lendemain. Pas un mot ne leur est échappé, dont le souvenir, à cette heure-ci, serait comme une brûlure sur leurs lèvres et c'est sans aucune inquiétude rétrospective de conscience qu'ils peuvent goûter la douceur d'une hospitalité si loyalement offerte.

De ces sentiments de justice et d'équité, s'appliquant à une nation comme la vôtre, devait naître nécessairement une haute et sympathique estime, et de là à l'amitié il n'y avait qu'un pas. C'est pourquoi, empressée, cordiale, chaleureuse fut l'adhésion donnée par eux aux accords officiels de nos gouvernements. — Et qui serait mieux à même d'apporter à cette entente le concours de motifs puissants et persuasifs ? D'autres feront justement valoir les intérêts économiques et politiques. Eux, par privilège professionnel, ils mettront en

évidence des raisons d'un autre ordre, encore plus sensibles à la généreuse jeunesse. Ils les lui feront saisir ces raisons, comme on l'indiquait hier soir, dans les analogies des âmes, réelles en dépit de toutes les différences ; dans des traits communs de l'idéal national ; dans la collaboration, inconsciente ou voulue, des philosophes, des savants, des poètes et des artistes ; dans la parenté éminente des génies ; dans l'indivise et indiscernable paternité de tant de vérités découvertes ; dans l'orientation parallèle de siècles d'histoire vers l'affranchissement du citoyen et la reconnaissance du droit ; dans l'égal attachement à la liberté définitivement conquise ; dans les services rendus et les services à rendre à l'humanité ; dans le devoir commun d'aider tous les progrès à naître ; dans l'appel impérieux à nous adressé par toutes les causes éternelles. Dégager par leur enseignement toutes ces raisons, les assembler, en former aux mains de la jeunesse qui s'élève comme un faisceau qui résiste à tout effort contraire, voilà leur tâche. Ils mettront, n'en doutez pas, leur honneur à la remplir.

Heureuse jeunesse de nos deux pays ! Ce sont vraiment des temps nouveaux que leur a ouverts le geste auguste de votre roi, offrant une main amie à l'antique adversaire. Le grain qui fut alors semé, si à propos, dans un sol heureusement préparé, ne périra pas. Les jours passeront : il jettera de profondes racines par des hivers durs en épreuves comme le dernier, des pousses vigoureuses par des jours de printemps sereins et doux comme ceux qui nous font fête. C'est notre joie de voir déjà la bonne semence grandir et verdoyer sous le ciel. C'est notre rêve et notre espoir que ceux qui reçoivent nos leçons en recueilleront les fruits en des messidors radieux, dont l'abondance leur permettra de convier toute la terre.

IX. — DISCOURS DE SIR EDWARD BUSK (2e)

Dans une autre salle et devant un auditoire plus restreint j'ai eu aujourd'hui le plaisir de saluer cordialement, au nom de l'Université de Londres, les représentants distingués du ministre français de l'Instruction publique, de l'Université de Paris, du Collège de France, des Universités provinciales de France, de la société des professeurs de langues vivantes et de la Guilde internationale qui nous ont fait le grand honneur d'accepter notre invitation, et que nous sommes heureux de voir parmi nous. Mais je ne puis m'empêcher de leur dire de nouveau combien nous apprécions la grande bonté qu'ils ont

eue de venir ici et combien nous sommes convaincus que nos rapports avec les autorités d'institutions aussi anciennes que les Universités françaises ne pourront manquer de nous être d'une grande utilité et de nous aider beaucoup dans nos efforts pour rendre notre jeune Université digne d'être une de leurs sœurs.

Pour rendre justice aux mérites éminents de nos hôtes français, il serait nécessaire de lire la liste entière de leurs noms et d'insister sur le talent de chacun, Ce serait un véritable plaisir, mais le temps est si court que nous devons nous contenter de mentionner quelques-uns d'entre eux. Les représentants du ministre de l'Instruction publique sont M. Rabier et M. Bayet, directeurs de l'enseignement secondaire et supérieur, les inspecteurs généraux Firmery, Hémon et Hovelaque. Parmi les 36 délégués des Facultés des lettres et des sciences de l'Université de Paris, huit sont membres de l'Institut de France, ce grand corps fondé en 1795 qui, par la réunion de toutes les académies royales, concentra l'étude de tous les arts et de toutes les sciences à une époque où l'on tendait à isoler et à spécialiser les institutions scientifiques. Parmi ces délégués nous sommes heureux de trouver M. Liard, vice-recteur de l'Université et président du Conseil académique, ancien directeur de l'Enseignement supérieur, M. Croiset, doyen de la Faculté des lettres, et M. Appell, doyen de la Faculté des sciences.

Il y a peu de temps nous pouvions espérer trouver sur la liste des délégués le nom du Dr Pierre Curie, professeur de physique, dont la visite dans notre pays il y a quelques années est encore présente à notre mémoire. Il n'y a, j'en suis certain, personne ici qui ne souffre en pensant à l'accident soudain et fatal des rues de Paris qui, en mettant prématurément un terme à sa vie à l'âge de 46 ans, priva l'Université de Paris de l'un de ses professeurs les plus distingués, et le monde civilisé tout entier d'un des savants les plus dévoués à la science. Nous adressons nos sentiments de chaleureuse sympathie à ses collègues, et en particulier à Mme Curie à qui est échue, en sa qualité de successeur dans sa chaire, la tâche de continuer son œuvre, comme celle de continuer seule les recherches qu'ils avaient commencées en commun, recherches dont le mérite fut reconnu en 1903, par l'attribution qui leur fut faite, conjointement à M. Henri Becquerel, du prix Nobel pour la chimie.

M. Levasseur, administrateur du Collège de France, est malheureusement retenu à Paris par son état de santé, et ne peut se trouver parmi nous. En son absence, M. le professeur Leger, secrétaire de l'Assemblée des professeurs, est à la tête de la députation de ce

Collège. Il est lui-même membre de l'Institut comme deux des autres représentants du Collège.

Les Universités provinciales de France ont envoyé parmi leurs délégués les recteurs des Universités de Bordeaux, de Dijon, de Lille et de Montpellier, des représentants des Universités de Caen, de Lyon, de Nancy et de Rennes. Parmi nos autres hôtes je note M. Morel, vice-président de la Société des professeurs de langues vivantes et miss Williams, directrice de la Guilde internationale.

Nous souhaitons la bienvenue à nos hôtes non seulement pour eux-mêmes, mais aussi parce que leur visite nous fournit l'occasion d'exprimer à l'Université de Paris notre gratitude pour la grande influence qu'elle a exercée depuis des siècles sur le développement de l'enseignement universitaire dans ce pays. A part l'Université de Salerne (qui se bornait à l'enseignement de la médecine), les Universités de Paris et de Bologne sont les plus anciennes. Elles grandirent peu à peu, mais elles étaient certainement bien établies dans la dernière moitié du XII[e] siècle. Depuis cette époque jusqu'à nos jours — c'est-à-dire pendant plus de sept siècles — il n'y a jamais eu aucune visite officielle de l'Université de Paris ni des autres Universités étrangères dans ce pays. Aussi l'occasion est-elle unique pour rappeler en quelques mots la grande dette que l'éducation universitaire anglaise a contractée envers l'Université de Paris.

Au moyen âge l'Université de Paris surpassait toutes les autres en influence, et était le siège ordinaire de l'enseignement supérieur pour les ecclésiastiques anglais, mais la querelle de notre Henry II avec Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, amena une émigration de Paris. Dans une lettre écrite en 1167 par Jean de Salisbury (qui étudia lui-même à Paris de 1137 à 1149), à Peter the Winter, nous lisons : « La France, la plus aimable et la plus polie de toutes les nations, a chassé de son territoire les étudiants étrangers ». Etait-ce une mesure d'hostilité prise par le roi de France contre l'oppresseur de l'Eglise et les ecclésiastiques anglais qui avaient pris parti pour lui ? Notre roi Henri II prit des mesures semblables contre les partisans de Becket. Par des ordonnances promulguées entre 1165 et 1169, défense fut faite à tous les clercs d'aller sur le Continent ou d'en venir sans l'autorisation du roi ou de son justicier en Angleterre ; tous les clercs qui possédaient des revenus en Angleterre reçurent l'ordre d'y revenir « s'ils tenaient à leurs revenus ». Les étudiants qui, par l'effet de cette mesure, quittèrent Paris, vinrent à Oxford où probablement il existait déjà une Université et où le roi résidait dans son palais de

Beaumont. De ce jour, la célébrité de l'Université d'Oxford augmenta rapidement

Plus tard, au carnaval de 1228, vieux style, plusieurs étudiants de l'Université furent tués par le prévôt de Paris et ses archers. Notre roi Henri III tira parti de cette bagarre, et invita « les maîtres et l'Université des étudiants de Paris » à venir étudier en Angleterre où ils trouveraient pleine liberté et nombreux privilèges. Cette invitation fut grandement appréciée, non seulement par les Anglais qui étudiaient à Paris, mais encore par beaucoup d'étrangers, car les maîtres et les étudiants n'avaient pas réussi à obtenir satisfaction et il y eut par suite une grande émigration de Paris à Oxford et à Cambridge. Ces Universités se développèrent toutes deux dans une direction différente de celle de l'Université de Paris, mais on suivit l'exemple de Paris dans le système des collèges, en plaçant l'autorité chez les maîtres et non dans la guilde des étudiants comme à Bologne, et dans le mode de graduation.

Les privilèges et coutumes de Paris furent le type de ceux de toutes les Universités qui furent fondées en Europe pendant le XIIIe siècle, et ils furent confirmés par des bulles et des chartes. En 1246 le pape Innocent IV enjoignit à Grossetête de veiller à ce qu'à Oxford personne ne remplît la charge de maître « sans avoir été examiné et approuvé selon la coutume de Paris par vous ou par ceux à qui vous confierez ce soin en votre place ».

Aussi est-il impossible de douter de la grande dette que nos universités anglaises ont contractée envers l'Université de Paris. Nous aussi nous continuons la tradition et, sous certains rapports, reproduisons plus exactement l'université archétype. Car nous sommes comme elle placés dans une grande capitale où d'autres préoccupations dominent les préoccupations universitaires, tandis que les autres universités absorbent la ville où elles sont situées. De plus, nous avons un rôle impérial à jouer, analogue au rôle international que jouait Paris.

Après la Révolution française et au commencement du XIXe siècle, il y eut dans notre pays une grande poussée d'idées nouvelles et libérales. Le commerce des esclaves fut aboli dans nos colonies en 1807 et l'esclavage lui-même en 1833 ; notre constitution subit une modification importante par l'adoption de l'acte de réforme de 1832, et, au point de vue religieux, on reconnut que l'église d'Angleterre ne comprenait pas toute la nation et que, par conséquent, Oxford et Cambridge, qui refusaient alors de conférer les grades à ceux qui n'étaient pas membres de cette église, ne pouvaient être considérées comme des « Studia generalia », puisqu'elles n'étaient pas accessibles

à tous. Ce fut sur la crête de cette vague de pensée que s'éleva notre Université, et elle reçut en 1836 sa première charte d'incorporation.

Je laisserai à d'autres orateurs le soin de narrer par le détail son histoire et ses progrès. Cependant il vous sera intéressant d'apprendre que, depuis sa reconstitution en 1900, l'Université est une université enseignante pour Londres et ses environs aussi bien qu'une université impériale qui confère des grades aux étudiants venus de tous les points de la Grande Bretagne et de l'Irlande, des possessions britanniques au delà des mers et de l'Empire des Indes. Les étudiants de Londres qui suivent des cours approuvés par l'université sont appelés étudiants internes, et sont déjà au nombre de près de 3.000. Les autres étudiants portent le nom d'étudiants externes, et pendant les cinq dernières années plus de 10 000 personnes ont été immatriculées à ce titre. Ces deux classes d'étudiants prennent des grades en Arts, Science, Droit, Médecine, Musique, Théologie, Génie civil et Sciences économiques.

L'Université reconnaît que l'une de ses fonctions les plus importantes consiste, outre l'enseignement des connaissances acquises, à aider à les vérifier, à provoquer des recherches et à favoriser le progrès des sciences et du savoir, en faisant tous ses efforts pour encourager les études et les recherches de ceux qui ont conquis leurs grades.

Nous sentons que les efforts que nous faisons à l'intérieur ne réussiront pas à produire des résultats satisfaisants aussi longtemps que le pays ne demandera pas l'éducation universitaire, et l'Université s'efforce de beaucoup de manières de faire naître cette demande. Au moyen de l'inspection des écoles secondaires et de l'examen d'entrée de leurs élèves, examen qui a lieu à l'Université ou dans les écoles elles-mêmes, l'Université exerce une influence considérable sur l'enseignement secondaire, et au moyen de son système de conférences locales de l'extension universitaire, elle procure, dans toute l'étendue de la métropole, à ceux qui pour diverses raisons ne peuvent pas suivre un cours universitaire tout entier, le moyen d'achever leur éducation dans quelque direction particulière que ce soit et elle encourage des études sérieuses de leur part en délivrant des certificats à ceux qui ont assisté avec fruit à ces conférences pendant des périodes diverses qui peuvent aller jusqu'à comprendre un cours suivi de quatre années.

Par ces moyens et par d'autres, on espère qu'un grand progrès sera réalisé et que le nombre des personnes qui ont la possibilité et le désir de devenir étudiants d'Université augmentera dans

une grande proportion, dût ce pays ne pas arriver à l'enthousiasme que manifestèrent au XVIe siècle les habitants de Leyde. On se rappellera qu'en 1575 les Etats désirant leur donner une certaine compensation pour les rigueurs et les horreurs des deux sièges qu'ils avaient subis en 1573 et 1574, leur offrirent, soit de les exempter des impôts, soit de fonder une université dans leur ville. A leur éternel honneur, les habitants de Leyde préférèrent avoir une Université et de lourds impôts. C'est ainsi que fut fondée leur célèbre Université.

X. — DISCOURS DE M. LIARD

Messieurs,

Ma première parole ici doit être et sera une parole de gratitude envers l'Université de Londres. Je l'adresse, d'un cœur sincère, à son Chancelier, dont le nom n'est pas moins illustre dans les lettres que dans la politique, à son vice-chancelier, qui a travaillé si longtemps pour donner un lien juridique à ses établissements, à son savant Principal, dont les travaux sont tenus en si haute estime par nos savants, à son Sénat, où se réunissent en un faisceau puissant, tant de forces diverses, à tous ses professeurs enfin, qui nous accueillent avec des sentiments où il nous semble sentir quelque chose de plus chaud que la pure confraternité scientifique.

Votre invitation, Messieurs, a été la bienvenue, et nous l'avons accueillie avec empressement. L' « entente cordiale » entre nos deux pays, proclamée d'abord par les chefs, acclamée ensuite par les peuples, consacrée tout récemment encore par les faits, n'est pas un simple mot, comme il en vole parfois dans l'atmosphère des nations pour s'évanouir le lendemain. Elle résulte, nous l'espérons, de sentiments durables. Votre invitation, notre visite sont une manifestation nouvelle de ces sentiments, une manifestation particulière, puisqu'elle se produit sur un terrain particulier, celui de l'éducation et de la science, où tous les peuples peuvent se rencontrer sans autre rivalité que celle de servir au mieux les intérêts permanents de l'humanité, où les conquêtes réalisées par chacun d'eux profitent immédiatement à tous les autres.

Nous l'avons acceptée, cette invitation, pour d'autres motifs encore. D'abord, parce que c'était pour nous une occasion de rendre, au cœur même de la Grande-Bretagne, dans un de ses plus lumineux foyers scientifiques, un hommage reconnaissant à la

science britannique. Que ne lui doit-on pas depuis le jour où, sous le souffle de Bacon chez vous, de Descartes chez nous, se sont évanouies de l'esprit humain les idoles du Moyen-Age ? Newton, Priestley, Cavendish, Davy, Faraday, Hamilton, Maxwell, Darwin, pour ne citer que les plus grands parmi les morts, et combien d'autres je pourrais citer encore parmi les vivants dans cette assemblée même — tous classés parmi les initiateurs de la pensée moderne, tous génies de première grandeur, dont les intuitions ont projeté la lumière, tantôt sur les étendues des infiniment grands, tantôt dans les profondeurs des infiniment petits.

Nous l'avons acceptée pour saluer aussi chez vous vos littérateurs, vos romanciers, vos historiens, vos philosophes, et surtout vos poètes. Car si vous êtes la nation positive et pratique, vous êtes aussi la nation poétique par excellence, et c'est de votre race que sont écloses les plus belles fleurs de poésie qu'ait respirées l'humanité depuis les temps de la Grèce ; et il a dit vrai, celui des nôtres qui a écrit de votre Shakespeare : « le plus grand de tous les artistes qui avec des mots ont représenté des âmes ».

Nous l'avons acceptée encore, parce que nous savions que, chez vous et de vous, nous avons beaucoup à apprendre. Nous connaissons quelques-unes des supériorités de votre race, faite de la greffe normande sur le sauvageon saxon : la virilité de votre éducation, la vigueur de vos muscles et celle de vos caractères, la solidité de votre esprit public, sa façon calme et réfléchie de procéder par volontés patientes, inébranlables, à longues portées ; votre amour séculaire de la liberté, votre fécondité en initiatives particulières, naissant, poussant et fructifiant un peu au hasard, semble-t-il tout d'abord, comme des graines variées jetées sur le sol sans dessein préconçu, mais finissant toujours par se rencontrer et se coordonner, au mieux des intérêts publics ; — telle cette Université de Londres, si jeune et déjà si puissante, qui fut d'abord un corps d'examinateurs, et que voilà devenue un corps enseignant, d'une forme si originale, qui réunit dans le vaste et souple réseau de ses huit facultés plus de vingt établissements divers, presque tous nés avant elle, et dans lesquels elle fait circuler tous les sucs des sciences modernes.

Enfin — pourquoi ne pas le dire ? — nous l'avons acceptée avec l'espoir de nous faire mieux connaître de vous. Depuis quarante ans, il s'est accompli chez nous un grand effort pour le progrès et pour la diffusion de la science, pour un meilleur aménagement de l'enseignement national. Dans quelle mesure y avons-nous réussi ? Ce n'est pas à nous de le dire. D'ailleurs nous en serions mauvais juges. Mais depuis quelque temps, il nous semble que, plus qu'au-

trefois, on vient chez nous voir ce que nous avons fait en ces matières. Sans présomption, nous pouvons y reconnaître un indice que tout n'est pas à dédaigner dans ce que nous avons fait.

Et me voici conduit au sujet que je dois vous exposer.

C'est la seconde fois que j'ai à le traiter à Londres, et je voudrais que la solennité de cette assemblée ne m'interdît pas de le traiter de la même façon que la première fois. Il y a vingt-cinq ans, à deux pas d'ici, dans un congrès d'éducation présidé par lord Reay, j'étais un des délégués du gouvernement français. Nous venions d'opérer une refonte de notre enseignement secondaire. Elle excitait quelque curiosité. Pour y satisfaire, je fus mis sur la sellette — je ne dis pas au supplice — et, plus de deux heures durant, je fus questionné, feuilleté comme un livre de renseignements, par le Président. Qui le voulait posait des questions. Le Président me les transmettait en français ; j'y répondais en français ; il traduisait mes réponses ; aujourd'hui cette façon pratique de se renseigner ne serait pas de mise. Il me faut donc procéder d'autre manière, au risque de laisser sans réponses, dans vos esprits, des questions qui vous intéressent, mais je ne puis y lire.

On m'a demandé de vous dire quelles étaient à l'heure présente, les « idées directrices » et les « tendances générales » de l'enseignement français, secondaire et supérieur. « Idées directrices », « tendances générales », je crains bien que ces mots ne vous paraissent sentir l'idéologue. Nous avons, de ce chef, mauvaise réputation chez vous. Nous y passons pour être des métaphysiciens, des philosophes, des systématiques. Alors que, dans l'ordre de la pensée, vous dérivez de Bacon, le doctrinaire de l'observation et de l'expérience, nous, nous sommes censés relever de Descartes, l'idéaliste, le mathématicien, le constructeur. C'est entendu ; mais ne l'entendez pas, je vous prie, sans correctifs.

Idéalistes, certes nous le sommes et le serons probablement toujours. C'est un trait de race. Mais nous ne cherchons plus à construire le monde *a priori*. Nous avons même eu au XIX[e] siècle un philosophe que Stuart Mill connaissait bien, Auguste Comte, qui a proclamé la déchéance définitive de la métaphysique et le règne universel de la science positive. Ce que nous conservons d'idéalisme, c'est la dose nécessaire au mouvement de l'esprit en avant, vers le mieux. Désormais, nous nous efforçons d'y joindre la large dose de réalisme qui empêche de perdre pied et d'être dupe, qui facilite et assure le progrès, en écartant de la tentative humaine ce qui échappe à la prise de l'homme. C'est à ce dosage et à cette combinaison que nous tendons, d'un effort soutenu, dans notre éducation nationale.

De l'enseignement primaire qui chez nous est universel et obligatoire, comme il convient dans une démocratie moderne, je n'ai pas à parler ici, mais seulement de ce que nous appelons l'enseignement secondaire, et de l'enseignement supérieur ; — et encore, sur ce dernier serai-je fort bref, puisque jeudi MM. Appell et Croiset vous en parleront davantage.

En France, l'enseignement secondaire se donne dans les lycées et collèges de l'Etat, et dans des établissements privés ; l'enseignement supérieur se donne dans les Universités, et en outre à Paris, dans quelques grands établissements scientifiques, comme le Collège de France.

Les écoles secondaires gardent l'enfant de 10 ou 11 ans à 18 ou 19. L'enseignement supérieur le reçoit au sortir de ces écoles, avec le grade de bachelier.

Pays de vieille centralisation, nous avons des programmes communs pour tous nos établissements publics d'enseignement secondaire. Les écoles privées peuvent en avoir d'autres. Mais comme leurs élèves veulent, eux aussi, obtenir le baccalauréat qui est un grade d'Etat, et que les programmes du baccalauréat sont les programmes mêmes de l'enseignement secondaire public, les écoles privées sont conduites, par la force des choses, à les adopter elles aussi. De fait, il y a donc, en France, dans toutes les écoles secondaires, identité de programmes.

Mais cette identité n'est pas l'unité. Au cours du XIXe siècle, aux matières classiques inscrites primitivement dans ses programmes par l'Université de Napoléon Ier, le grec, le latin, le français, les mathématiques et la philosophie, s'étaient ajoutées successivement, sous la poussée des besoins sociaux, et par suite du développement des diverses branches du savoir humain, d'autres matières : l'histoire, la géographie, les langues vivantes, les sciences physiques et les sciences naturelles, chacune réclamant légitimement sa place dans le système de l'éducation nationale. Et fatalement, sous la pression irrésistible de ces choses nouvelles, les choses anciennes, surtout le grec et le latin, avaient reculé. Mais comme, fortes de leur passé et de leurs services, tout en reconnaissant aux autres droit de cité, elles n'entendaient pas abandonner la place, il en était résulté, aux programmes, des additions continues, sans suppressions corrélatives, et la masse allait s'accroissant démesurément, menaçant d'écraser les intelligences.

Plus d'une fois, au cours du XIXe siècle, on avait essayé d'accomplir des disciplines anciennes et des disciplines modernes, des mélanges divers adaptés à la capacité moyenne et à la variété des

intelligences. On avait même constitué de toutes pièces, en dehors de l'enseignement *classique*, un enseignement *moderne*. A l'usage, ces tentatives avaient paru insuffisantes. La rivalité entre l'enseignement moderne et l'enseignement classique avait tourné au conflit, et cette querelle des *anciens* et des *modernes*, que vous aussi vous connaissez, m'assure-t-on, avait quelque chose de plus aigu qu'une querelle littéraire.

Il y a quatre ans, après une longue enquête parlementaire, on a pris un parti décisif : supprimer les différentielles *classique* et *moderne* et n'avoir qu'un enseignement secondaire, sans autre épithète.

Mais dans ce *genre* unique on a constitué des *espèces*, formant ensemble un système complet, entre lesquelles on peut choisir suivant les aptitudes, les goûts et la destination des élèves.

Dès le début, de la classe de sixième à celle de troisième, deux types : le premier, avec latin ; le second, sans latin ; tous deux avec des langues vivantes, enseignées, en vue de la pratique, par les méthodes directes.

Plus haut, de la troisième à la première inclusivement — j'ai dit la première et non pas comme autrefois la *rhétorique*, car nous avons supprimé ce vocable vieilli, pour bien marquer que la fin de nos études secondaires n'était pas, comme ce mot pouvait induire à le penser, l'art de bien parler — la variété s'accroît. Les deux types antérieurs donnent naissance à quatre types, caractérisés par les dominantes suivantes : grec-latin, latin-sciences, latin-langues vivantes, sciences-langues vivantes, qui, au sommet, se rapprochent et se fondent en deux classes d'un ordre plus élevé, entre lesquelles les élèves peuvent choisir, par quelque canal qu'ils y parviennent : notre vieille classe de philosophie à laquelle nous tenons, parce qu'elle invite le grand élève de dix-sept à dix-huit ans à mettre quelque ordre et quelque coordination dans ses connaissances, à se rendre compte des méthodes par lesquelles s'acquiert et se prouve la vérité, à réfléchir enfin sur ses devoirs et sur sa destinée d'homme et de citoyen, chose indispensable dans un pays où les religions sont d'ordre privé ; en face et au même niveau, une classe de *mathématiques*, d'où la philosophie n'est pas absente, mais où dominent les études scientifiques.

Voilà en quelques traits l'aspect extérieur de notre plan d'études. Je ne puis vous en faire parcourir les différents canaux, ni vous montrer les anastomoses qui permettent de passer de l'un à l'autre. Il me faut pourtant, sous peine de ne vous en donner qu'une idée par trop incomplète, et de nature à prêter aux malentendus, vous

faire pénétrer au dedans, et vous en présenter, s'il se peut, sans détails inutiles, par grandes masses, le contenu et l'esprit.

Vu du dedans, notre plan d'études peut être défini : un enseignement secondaire à forme classique sur une matière moderne.

Toute éducation nous semble être à la fois culture et provision. Il s'agit à la fois de former les esprits et de les munir. Il faut donc traiter en elles-mêmes les facultés de l'enfant et de l'adolescent, et les traiter aussi en fonction d'un milieu donné, car ce n'est pas dans le vide, dans un pays d'idéaux et de chimères, c'est dans un milieu réel, dans un milieu donné, que nos enfants auront à vivre et à agir.

Pour y réussir, nous recourons à trois groupes principaux de disciplines : des études grammaticales, des études littéraires, et des études scientifiques.

Les études grammaticales durent longtemps chez nous, et sont poussées très loin, trop longtemps et trop loin peut-être. Il y a là certainement une survivance du moyen âge et un résidu de scolastique. Mais il y a autre chose. Nous sommes le peuple des idées *distinctes* et *claires*, et notre Descartes a fait de la *clarté* et de la *distinction* le critérium de la vérité. Nous ne connaissons guère la fermentation et le trouble des idées confuses. Nous concevons les choses plus que nous ne les imaginons. Nous procédons par analyses, beaucoup plus que par synthèses. Les claires ordonnances nous agréent davantage que les végétations touffues et désordonnées. Voilà pourquoi, ce me semble, d'instinct comme de réflexion, nous tenons pour nos enfants aux études grammaticales, jusqu'à en abuser. Nous y tenons, parce qu'elles sont des méthodes d'analyse, c'est-à-dire de clarté ; parce qu'elles permettent de pousser la distinction entre les idées jusqu'aux différentielles les plus subtiles. Les mots sont des sons. Ils ont une valeur propre. Ils sonnent bien ou mal, rudement ou doucement. Ils forment des mélodies, ils se succèdent selon des rythmes. Ils ont une autre valeur, une valeur de fonction, autrement grande. Ils sont des signes. Dans les nébuleuses diffuses des pensées naissantes, ils fixent les idées et leurs nuances. Aussi les études grammaticales nous semblent-elles de bonnes initiatrices à l'étude des idées, et de bonnes institutrices des facultés de raisonnement.

Les études littéraires : en cela, nos écoles ont toujours excellé, depuis les jours lointains de la Renaissance, où, en face de la scolastique et de la théologie, l'antiquité retrouvée n'excitait pas moins d'enthousiasme par la liberté de ses idées que par la beauté de sa forme, et nous ne renonçons pas à y exceller encore, parce que nous

ne voulons renoncer à rien de ce qui a été un des honneurs de notre génie national, ni au goût, ni à la clarté, ni aux logiques et belles ordonnances, ni, comme l'a dit le ministre qui a fait aboutir cette réforme (1), « au culte de la raison libre et claire, ni à la recherche de la beauté harmonieuse et simple dans toutes les manifestations de la pensée ». Mais nous convenons que de la Renaissance à la fin du XIXe siècle notre humanisme s'était appauvri, refroidi, desséché. Nous n'y renonçons pas parce qu'il nous semble toujours qu'une des fins de l'éducation est la connaissance de l'homme et que les œuvres littéraires nous apparaissent comme l'expression la plus parfaite de l'homme intérieur, de ses idées, de ses passions, de ses sentiments, en toutes leurs combinaisons, en toutes leurs nuances. Mais, à cause de cela précisément, nous nous efforçons de renouveler, de revivifier notre humanisme, en l'appuyant sur une connaissance exacte et scientifique de ce que fut l'homme de l'antiquité ; nous nous efforçons de l'élargir en ouvrant nos écoles aux littératures modernes, à la littérature anglaise, à la littérature allemande, aussi bien qu'à notre littérature nationale. Car l'homme que nous cherchons à enseigner, ce n'est plus l'homme abstrait, l'homme en général des Jésuites du XVIIe siècle. C'est vraiment l'homme réel, celui qui vécut, et qui a laissé l'expression durable de sa vie, de ses passions, de ses joies, de ses douleurs, de tout son être enfin, dans les œuvres littéraires, lesquelles ne naissent pas seulement pour le charme des hommes, mais pour transmettre aux générations de demain l'image exacte et toujours chaude des générations d'hier.

Les études littéraires de nos lycéens ne sont donc pas une pure esthétique, un apprentissage de l'art d'arranger les mots, et d'en faire des constructions lucides et élégantes. Outre cette valeur, elles ont une valeur positive. Elles sont une initiation à la connaissance réelle de l'homme, telle qu'elle apparaît, en une forme immortelle, dans les chefs-d'œuvre des littératures.

La nature est, avec l'homme, le grand objet de la connaissance humaine. La connaissance de la nature nous est fournie par les sciences. Pendant tout le XIXe siècle, les sciences n'eurent pas, dans nos études secondaires, une place, une fonction et une dignité en rapport avec leur importance. Non pas qu'elles en fussent bannies. Elles s'y trouvaient, souvent même à larges doses. Mais elles s'y trouvaient un peu comme des étrangères ou des servantes. On les y admettait, parce qu'il le fallait bien, pour certaines carrières et certaines écoles spéciales à l'entrée desquelles elles étaient requises. On

(1) M. Georges Leygues.

ne consentait pas à voir en elles des instruments de culture. Tout cela est changé. Avec l'étude pratique des langues vivantes, notre façon actuelle d'entendre l'enseignement des sciences, est le trait saillant de la nouvelle direction de nos études secondaires. Aujourd'hui, nous enseignons les sciences pour elles-mêmes et pour leur utilité pratique, parce que désormais elles sont indispensables à la vie des hommes et à la vie des peuples, parce que, chaque jour, de leurs découvertes sortent des conséquences et des applications qui modifient les conditions de l'existence humaine, parce que de ce qu'elles ont donné déjà, on peut concevoir l'espérance qu'à bref délai peut-être, et sans secousses sociales, elles diminueront le labeur de l'homme et accroîtront son bien-être, parce que dans les luttes de la vie moderne les nations les mieux armées de science seront les mieux nanties. Nous les enseignons aussi, parce qu'elles sont, à un autre titre, mais non moins efficacement que les littératures, des instruments de culture des esprits. Au degré secondaire, les adaptant à l'âge des intelligences à former, nous les débarrassons de toute subtilité, de toute dialectique inutile. Nous leur demandons d'apprendre aux enfants et aux adolescents à observer les choses, à les voir telles qu'elles sont, à les mesurer et à les décrire, à comprendre comment se produisent les phénomènes naturels, à en saisir l'enchaînement et nous pensons que ces méthodes sont bonnes pour former des esprits judicieux et justes, soumis aux choses, et ne rêvant pas de les modifier là où, par nature, elles ne peuvent être modifiées, mais pénétrés de cette conviction que, partout où l'homme peut forcer la nature à lui livrer ses secrets et à mettre ses forces à son service, il doit le faire. Après notre idéalisme, voilà notre réalisme.

Nous sommes donc fidèles à notre passé, même le plus lointain, et nous en gardons ce qui mérite d'être conservé, tout ce qui peut s'accorder avec les exigences impérieuses, inéluctables de la vie moderne.

J'arrive à notre enseignement supérieur. Je n'en dirai que quelques mots, laissant à M. Croiset et à M. Appell le soin de vous en entretenir spécialement jeudi.

A la Révolution, nos vieilles Universités disparurent. C'étaient vraiment des corps agonisants. Elles avaient dépéri, faute de s'ouvrir à l'afflux du jeune sang de la science. Le Collège de France survécut. Le Muséum d'histoire naturelle naquit. Il surgit, sous la pression des besoins, des écoles spéciales, comme l'Ecole Polytechnique et l'Ecole Normale. Napoléon créa des Facultés, mais il les

voulut isolées les unes des autres ; il ne consentit pas à en faire des Universités, c'est-à-dire des corps vivant d'une vie propre. Elles durèrent sous cette forme pendant près d'un siècle, avec des fortunes diverses. Les Facultés de droit et de médecine, qui ne furent jamais médiocres, formèrent avec succès des hommes de loi, des médecins, des chirurgiens, dont bon nombre furent grands. Les Facultés des sciences eurent parfois pour maîtres des savants de génie ; les Facultés des lettres eurent souvent des professeurs éloquents. Mais, durant cette période, elles furent surtout des écoles de vulgarisation. Ce qui leur manqua, ce furent l'esprit et les méthodes de la science.

Il y a une quarantaine d'années, les choses commencèrent à changer; et, sans renier, là non plus, ce qui est une marque de l'esprit français, je veux dire la clarté, l'ordonnance lucide, et, quand il se peut, l'agrément des expositions orales, nos établissements d'enseignement supérieur se sont transformés. Nous les avons rebâtis et agrandis ; nous en avons renouvelé de fond en comble l'outillage. Sauf illusion de notre part, ce sont maintenant des écoles de science : écoles de philologie, écoles d'historiens de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes, écoles de toutes les littératures, écoles de philosophes, écoles de physiciens, de chimistes, de physiologistes, de naturalistes, écoles médicales, écoles juridiques, écoles de mathématiques enfin, où toutes les parties de cet ordre de sciences sont cultivées, depuis les mathématiques pratiques, qui règlent le mouvement des machines, jusqu'à ces constructions transcendantes qui flottent, toujours logiques et rigoureuses, entre ciel et terre, si haut, si haut, qu'elles perdent de vue la terre pour la mesure de laquelle fut inventée la géométrie. Et comme vous, dans tous ces compartiments de la recherche, nous nous efforçons d'unir la science pure et les applications.

Enfin après un long effort, nous sommes parvenus, il y a quelques années, à reconstituer, sous la forme et avec le degré d'indépendance que permettaient nos lois, avec une pleine liberté scientifique, nos Universités disparues, rapprochant les unes des autres les Facultés diverses, pour que, des unes aux autres, se communiquât, par une circulation d'exosmose et d'endosmose, ce qui d'un ordre de sciences peut servir au progrès des autres, pour qu'elles fussent toutes, avec les différences nécessaires, les organes d'une fin commune : la recherche de la vérité dans tous les champs de la réalité.

XI. — DISCOURS DU DOCTEUR WALLER

C'est en ma qualité de doyen de la Faculté des sciences que je suis chargé de vous exprimer un peu du sentiment de satisfaction ou plutôt d'émulation que nous ressentons au contact de nos collègues de France.

Nous sommes en un temps d'évolution à l'Université de Londres, un temps qui contient beaucoup de possibilités pour l'avenir. Je parle au nom de la Faculté — j'eusse préféré dire des Facultés. Qu'est-ce que la Faculté ? De l'autre côté de la Manche — Tout; à Paris — Tout; à Londres — Rien. Que devrait être la Faculté de l'Université de Londres lorsqu'elle prendra sous sa tutelle tous les collèges, si elle doit créer une organisation digne de la métropole de l'Angleterre. La Faculté devra être quelque chose — je ne dis pas tout — mais seulement quelque chose, puisque le collège devra continuer à fournir à l'Université l'élément principal de sa vie. Mais ce n'est pas là la thèse que je désire poursuivre aujourd'hui. Je désire plutôt vous exposer en très peu de mots un phénomène qui se produit actuellement dans la masse embryonnaire presque amorphe, qui s'appelle « Faculté des sciences de l'Université de Londres ». Il s'est formé au sein de cette masse une congrégation de cellules, une collection spontanée d'individus qui, au sens primitif du mot, est un véritable collège. Ce collège n'est pas un bâtiment, c'est un organe collectif formé par l'association de tous les physiologistes de Londres faisant œuvre commune. Nous divisons le travail — je dis « nous » parce que j'ai l'honneur d'appartenir à ce collège — de façon à ce que chaque professeur fasse la partie d'enseignement à laquelle ses études personnelles l'ont spécialement préparé et c'est là je crois le grand avantage de l'enseignement fait par le Collège de France et par l'école pratique des Hautes Etudes. Nous nous sommes réunis pour fonder à Londres une école de physiologie ayant pour but que chaque professeur soit plutôt étudiant que savant. Tous mes amis français me comprendront lorsque je parle non de professeurs qui enseignent mais de professeurs qui apprennent. Nous avons beaucoup de respect pour la Faculté des lettres et pour le passé. Mais nous, professeurs de la Faculté des sciences, qui regardons l'avenir, nous croyons que l'avenir et sa découverte doit être notre objectif principal. Nous pensons que notre devise doit être : « Venez, voyez, jugez », plutôt que « le maître l'a

dit ». Nous avons besoin de laboratoires dans lesquels nous pouvons dire : « Venez, voyez, jugez », et nous désirons que cette devise soit celle de toutes les sciences qui forment notre Faculté.

Nous avons formé une association, un collège primitif de professeurs — professeurs-étudiants — qui tous cherchent à découvrir de nouvelles parcelles de connaissances. Louis XIV se comparait au soleil, Magendie se comparait à un chiffonnier qui, son crochet à la main et sa hotte sur le dos, parcourait le domaine de la science et ramassait ce qu'il trouvait. Je ne désire pas médire de l'esprit d'imitation — que serions-nous si nous n'imitions pas nos ancêtres ? Mais je crois qu'il est de notre devoir d'insister sur la qualité de l'initiation. Nous avons le devoir de faire notre portion de labeur d'initiation pour nos descendants et c'est en travaillant dans un laboratoire de recherches que cet esprit d'initiation est le plus favorisé. Je ne veux pas vous retenir longtemps ; je me suis éloigné tout à fait du sujet sur lequel c'était mon intention de vous parler, mais je veux vous dire encore en concluant deux mots. Quelle doit être la fonction d'un collège développé suivant l'idée que mon esprit conçoit ? Quel sera le sort de notre jeune école ? L'avenir ne me le laisse pas voir. Je ne sais pas si ce collège disparaîtra dès son origine ; je ne sais pas s'il languira ou aura une existence utile et forte. Je termine donc en disant que je nourris l'espoir que cette maison dans laquelle nous sommes réunis deviendra la demeure de la science, *That the Imperial Institute of Great Britain will become an Imperial Institute of Learning worthy of the Capital of the Empire.*

La situation à Londres de l'Institut Impérial au centre d'un groupe important d'édifices consacrés à l'enseignement — le Musée Britannique, le Collège Royal des Sciences, le Collège Technique Central, le Collège Royal de Musique — est celle que devrait occuper un Institut Impérial d'Enseignement. Un Institut Impérial d'Enseignement dans lequel le premier devoir est l'acquisition du savoir, est d'une importance capitale pour la nation, et cette importance est d'autant plus grande que les résultats apparaissent d'une manière moins immédiate que dans le cas d'Instituts de science technique avec applications pratiques à l'industrie, où ils peuvent être vus, touchés et, dans une certaine mesure, compris.

Un premier pas vers cette culture de la science pure fut fait par le Sénat de l'Université de Londres en février 1902 ; il établit un laboratoire de physiologie dans le but : 1° de faciliter les travaux originaux en Physiologie et en Psychologie expérimentale ; 2° de faire connaître aux étudiants les plus avancés, par le moyen de leçons, les résultats des travaux récents. Ce laboratoire se trouve

dans l'aile orientale de l'Institut Impérial : une trentaine de professeurs, au nombre desquels se trouvent tous les professeurs de physiologie et de psychologie expérimentale de Londres, sont attachés à ce laboratoire. Quelques-unes de leurs leçons sont publiées dans un recueil universitaire. Les laboratoires sont toujours ouverts pour les travailleurs qui se livrent à des recherches, et tous les ans une douzaine de publications relatives aux travaux qui y sont effectués paraissent dans les journaux scientifiques. Le laboratoire de recherches physiologiques est un modèle qui sera, nous l'espérons, adopté un jour ou l'autre pour les autres matières enseignées à la Faculté des sciences ; on formera ainsi un Institut Impérial d'enseignement qui comprendra deux grandes divisions, les sciences mathématiques et physiques et les sciences biologiques (y compris la Médecine) avec leurs laboratoires et leurs professeurs qui seront les principaux maîtres et savants de la métropole, du Royaume-Uni et de l'Empire Britannique.

XII. — DISCOURS DE SIR ARTHUR RÜCKER

Les admirateurs les plus enthousiastes des Universités anglaises ne peuvent pas soutenir qu'elles font partie d'un système d'enseignement simple et logique. Elles furent fondées à des époques différentes. Elles diffèrent quant aux conditions auxquelles est subordonnée la collation de leurs grades. Derrière une certaine ressemblance extérieure dans leur constitution (elles ont toutes un chancelier, un vice-chancelier, une *convocation* ou assemblée générale des gradués) se cache une variété embarrassante dans leur organisation, leur administration et même dans le but qu'elles poursuivent.

Les Universités d'Oxford et de Cambridge, comme leur sœur aînée l'Université de Paris, sont filles de cette période de vitalité intellectuelle qui suivit les âges sombres. A l'encontre de l'Université de Paris elles sont situées, non dans la métropole, mais dans de riches villes de province. Il s'est écoulé près des trois quarts d'une période de mille ans entre leur fondation et la création à Londres en 1900 d'une Université enseignante.

Il est impossible de retracer en détail dans un discours aussi bref l'histoire de ces grands centres d'enseignement : elle est mêlée aux événements les plus critiques de l'histoire d'Angleterre, et associée

aux mouvements intellectuels qui ont affecté non seulement l'Angleterre, mais l'Europe. Cependant il est nécessaire pour le but que je me propose d'attirer l'attention sur ces points.

D'abord, Oxford et Cambridge furent dans les premiers temps de leur développement des institutions ecclésiastiques, et elles gardèrent si longtemps ce caractère que, jusqu'en 1871, il fallait appartenir à l'Eglise d'Angleterre pour obtenir, dans toute sa plénitude, le grade de maître ès arts.

En second lieu, la réunion d'un grand nombre d'étudiants dans des villes relativement petites amena la création d'hôtels ou *halls* à leur usage. Cette création fut suivie, au treizième siècle et dans les siècles suivants, de la fondation de collèges. Ils furent dotés par les rois, les évêques, les grands nobles et les riches bourgeois, de bâtiments qui comptent parmi les trésors de l'architecture anglaise, et de fondations pour l'entretien des pauvres écoliers et de leurs maîtres. A part quelques exceptions sur lesquelles il est inutile d'insister, les sous gradués doivent, à Oxford et à Cambridge, résider à l'Université, c'est-à-dire presque toujours dans un collège, pendant une période minima de 24 semaines par an et cela pendant trois ans. L'influence affinante de ce séjour au milieu de souvenirs historiques d'une beauté incomparable compte parmi les bienfaits les plus appréciables que les élèves reçoivent de ces vénérables Universités, et jusqu'à une époque relativement récente la plupart des Anglais considéraient comme une condition nécessaire pour l'obtention des grades la résidence dans une ville d'Université, sous la direction de professeurs d'Université.

Le troisième point sur lequel je dois appeler votre attention est qu'au XVIII[e] siècle de vives discussions s'élevèrent sur les meilleures conditions de l'éducation universitaire. A cette époque les Universités passaient par une période de torpeur. L'économiste Adam Smith s'éleva contre elles avec amertume. « Dans les Universités, dit-il, la jeunesse n'apprend pas, et ne peut même pas toujours trouver le moyen d'apprendre les sciences que ces corps officiels ont pour devoir de leur enseigner ». Il en vint ainsi à croire que les fondations sont plus nuisibles qu'utiles à l'éducation, et que les maîtres qui arrivent aux meilleurs résultats sont ceux qui sont directement rétribués par leurs élèves. Il condamnait aussi les « privilèges exclusifs » qui résultaient pour les Universités du fait que la résidence était obligatoire pour tous ceux qui aspiraient aux grades.

Il faut remarquer que le D[r] Samuel Johnson était d'un avis diamétralement opposé. Loin de penser que les Universités étaient trop riches, il tenait qu'elles étaient insuffisamment dotées. « Elles ne

sont pas assez riches, disait-il, pour pouvoir garder pendant toute sa vie un homme d'une science éminente.... Nos Universités sont pauvres de science à cause de la pénurie de leurs ressources. Je voudrais qu'il y eût à Oxford beaucoup de chaires de mille livres sterling par an pour empêcher les hommes d'un savoir hors ligne de quitter l'Université ». Il ne pensait pas non plus que l'endroit où l'on acquiert la science soit indifférent. Il tenait « que le grand avantage d'une Université est que l'on vit dans un endroit où la réputation dépend du savoir ».

Dans la terminologie de la théorie darwinienne on peut dire que Johnson insistait sur l'influence du milieu, et Adam Smith sur les effets fortifiants de la lutte pour la vie. L'un voulait adoucir cette lutte en plaçant l'étudiant dans un milieu favorable, dans lequel le savoir est estimé et assure un modeste revenu ; l'autre, « sans se soucier d'une seule vie », voulait la rendre plus ardente en soumettant le professeur à la nécessité de se créer un auditoire, sans faire entrer en ligne de compte l'autorité que lui donnait le titre de membre d'une grande institution, et en rendant l'étudiant responsable du choix de ses maîtres, sans qu'il y eût aucune garantie officielle de la qualité de leur enseignement.

Il y avait donc déjà au XVIIIe siècle deux écoles en présence sur la question de l'éducation universitaire, l'une attachant une grande importance à la liberté absolue pour le savant d'acquérir la science où et comment il voudrait, et dépréciant par conséquent la valeur de la résidence en même temps qu'elle vantait les examens comme capables d'attester les progrès ; l'autre insistant sur l'importance de l'atmosphère dans laquelle le savoir s'acquiert, et exigeant, par conséquent, la résidence sous une forme quelconque. On peut dire avec raison qu'au XIXe siècle les controverses sur l'enseignement universitaire en Angleterre ont porté principalement sur les trois problèmes que j'ai brièvement indiqués : les rapports entre les Universités et l'Eglise, la nature et la durée de la résidence requise, et la part qui doit revenir aux examens dans le *curriculum* universitaire.

Avant de montrer la part que ces controverses ont prise dans la formation des Universités anglaises telles que nous les voyons aujourd'hui, il est nécessaire, dans l'intérêt de l'exactitude historique, de faire remarquer que plusieurs tentatives furent faites pour augmenter le nombre de nos Universités, au cours de cette longue période pendant laquelle les grades n'étaient conférés que par les Universités d'Oxford et de Cambridge.

En 1334 la discorde régnait à Oxford et un certain nombre de

professeurs et d'étudiants se retirèrent à Stamford, mais ces émigrés eurent peu de succès, et leur tentative de former un centre d'études indépendant échoua. Nous avons entendu il y a quelque temps un écho affaibli de ce schisme lointain. Mon collège — King's Hall et College de Brasenose — reçut en 1509 le titre de collège, mais prenait la place, comme son nom l'indique, d'une institution plus ancienne appelée Brasenose Hall. Les membres de cette institution étaient au nombre de ceux qui émigrèrent à Stamford, où il existe encore de nos jours une maison qui porte le nom de Brasenose. Le collège vient de l'acheter. Elle était ornée d'une grotesque figure de bronze qui portait un nez monstrueux à l'extrémité duquel passait un anneau qui servait de marteau. Les antiquaires affirment que cette relique remonte à une époque anterieure à l'émigration d'Oxford. On l'a remise à son ancienne place à Oxford au milieu de fêtes et de réjouissances, et elle est maintenant convenablement enchassée et conservée dans le *hall* de Brasenose.

Sir Thomas Gresham dota une institution qui, dans sa pensée, devait être l'Université de Londres, et qui subsiste encore de nos jours. Cromwell fonda à Durham une Université qui ne survécut pas à la Restauration.

Ce n'est qu'après le premier quart du XIXe siècle que les tentatives faites pour établir en Angleterre une troisième Université furent couronnées de succès. L'Université de Durham fut fondée en 1832 exactement sur le plan d'Oxford et de Cambridge. Ses rapports avec l'Eglise d'Angleterre étaient des plus étroits, et, en fait, elle reçut une dotation supérieure aux revenus de l'évêché de Durham. Le doyen du chapitre de la cathédrale est *Warden* de l'Université. Des *halls* furent fondés pour tenir lieu des collèges d'Oxford. La nature et les monuments qui entourent l'Université sont magnifiques. La grande cathédrale normande et le château, qui se trouvent sur un rocher pittoresque qui surplombe la Wear, forment l'une des plus belles vues que l'on puisse avoir en Angleterre.

Durham fut fondée pour les étudiants du nord de l'Angleterre qui sont relativement éloignés d'Oxford et de Cambridge, mais, depuis le développement des chemins de fer, le choix ne dépend plus d'une distance qui se résout en quelques heures ou en quelques schellings. Une question nouvelle et plus importante s'est élevée : c'est celle de savoir si la résidence universitaire doit nécessairement comporter le séjour dans une ville dont l'Université est la caractéristique dominante, ou si on peut le remplacer par un autre système, de manière à permettre à l'étudiant d'obtenir ses grades tout en habitant la maison paternelle.

Pour savoir si un étudiant a une résidence suffisante à Oxford ou à Cambridge, on se demande s'il a passé la nuit pendant la période prescrite dans la ville d'Université. Un reste de la résidence se retrouve aussi dans les *Inns of Court*, dont les étudiants doivent prendre un certain nombre de repas dans le *hall* de leur *Inn*. Dans nos Universités modernes on a séparé la résidence «*a mensa et thoro*» et on a dispensé les étudiants de l'un et de l'autre ou bien on a remplacé ces obligations par la nécessité d'étudier pendant trois ans sous la direction de professeurs de l'Université. L'étudiant habite où il veut, mais l'assistance aux cours de l'Université implique la nécessité de vivre à une distance peu éloignée des salles de cours et des laboratoires.

La création de l'*University College*, à Londres en 1828, quelques années avant la fondation de l'Université de Durham, fit progresser cette idée de la résidence entendue dans le sens de l'assistance aux cours.

L'*University College* de Londres devait être l'Université de Londres et porta d'abord ce nom. Il fut fondé par un groupe d'hommes remarquables. Il ne relevait d'aucune religion, semblable en cela à toutes nos Universités actuelles. L'enseignement universitaire était mis à la portée d'un grand centre de population, et ce fait que toutes nos Universités modernes sont dans de grandes villes était la justification de ce système. Il en résulta nécessairement que les conditions de résidence de fait dans un collège universitaire imposées aux sous-gradués furent, dans la plupart des cas, remplacées par des conditions d'assistance aux cours.

La fondation de l'*University College* fait donc époque dans l'histoire de l'éducation en ce pays, quoique la route par laquelle on parvint enfin à reconnaître les principes énoncés plus haut ait été longue et tortueuse. Pour contrebalancer *University College*, *King's College* fut presque immédiatement fondé : il était en rapports étroits avec l'Eglise d'Angleterre. Puis on décida que ces deux institutions, comme toutes celles que l'Université pourrait s'affilier, deviendraient les collèges enseignants d'une Université de Londres, qui ne serait elle-même qu'un corps examinant et conférant des grades. La Charte qui établissait l'Université sur ces bases est de 1836.

Mais, sans compter les autres difficultés, l'Université de Londres était alors la seule qui ne relevât d'aucune religion, et l'on ne pouvait restreindre le droit de prendre des grades dans cette Université aux seuls étudiants des collèges de la capitale. Les institutions affiliées devinrent si nombreuses et elles étaient si éloignées de Londres que, l'Université n'ayant aucun contrôle sur elles, on pensa

qu'il était préférable d'ouvrir l'accès de ses examens à tout venant et de renoncer au système des collèges affiliés. Une Charte légalisa ces dispositions en 1858, et pendant quarante-deux ans, de 1858 à 1900, l'Université de Londres fut un corps d'examinateurs qui n'avait aucun rapport avec telle ou telle institution. Ses *degrees* étaient très estimés, ses *pass degrees* et son doctorat étaient les plus appréciés de tout le pays. L'examen d'immatriculation fut subi par beaucoup de jeunes gens qui ne se proposaient pas de suivre des cours d'Université, et le succès dans cet examen fut considéré comme le terme honorable d'une carrière d'élève.

Il y aurait beaucoup de choses à dire sur le développement graduel de cette Université pendant ces quarante-deux ans : je me bornerai à dire qu'elle fut la première Université anglaise qui conférât des grades à des femmes, la première qui établît une faculté séparée pour les sciences, la première qui fît d'un examen sur la langue maternelle la condition d'admission aux examens de sous-gradué. L'Université grandit rapidement. Le nombre des candidats à l'immatriculation passa de 299 en 1858 à 4.341 en 1900 et, durant la même période, le nombre des candidats aux grades passa de 72 à 890.

Cependant le développement de la vie universitaire en Angleterre durant cette période se fit sentir ailleurs qu'à Londres. D'autres grandes villes désirèrent voir les jeunes gens et les jeunes filles mis à même d'assister à des cours de l'enseignement supérieur. On établit dans les provinces un certain nombre d'institutions dont le prototype fut l'*Owens College*, fondé à Manchester en 1851, et qui furent connus sous le nom de collèges d'Université. L'histoire de ces collèges est pleine d'intérêt, mais le temps me fait défaut pour la retracer : je dirai seulement qu'après des débuts modestes, ils devinrent rapidement des institutions puissantes et influentes, et qu'ils comptèrent parmi leurs professeurs Roscoe, Adolphus Ward, James Bryce, Oliver Lodge, Glazebrook, Thorpe. Leurs élèves n'avaient pas d'autres accès à l'enseignement supérieur que les examens de l'Université de Londres. Mais en 1880, une Université d'un type nouveau, l'Université Victoria fut fondée.

Cette Université, dans les premières années de son existence, était une confédération de trois collèges situés dans trois villes différentes, l'*Owens College*, de Manchester, l'*University College*, de Liverpool et le *Yorkshire College* de Leeds. Le Conseil supérieur était composé de membres nommés par la Couronne ou par de hauts fonctionnaires, ou élus par les collèges et les gradués. Parmi ces derniers quelques-uns étaient des professeurs : la majorité se com-

posait de personnes qui, par leurs bienfaits, par la part active qu'elles avaient prise à l'organisation d'un collège, par leur titre d'ancien professeur, étaient considérées par l'administration de l'un ou de l'autre de ces collèges comme capables de soutenir convenablement leurs intérêts.

C'était une conséquence nécessaire de l'établissement récent de ces collèges. Leurs fondateurs, leurs bienfaiteurs ne dormaient pas sous des monuments sculpturaux dans nos cathédrales et dans nos abbayes qui ressemblent tellement, quoiqu'elles en diffèrent beaucoup, aux temples plus grandioses de la France. C'étaient des hommes de l'époque, vivants, agissants, capables et désireux de surveiller l'usage des fonds qu'ils avaient donnés avec tant de libéralité. Leur présence au Conseil de l'Université était le signe d'une ère nouvelle dans l'expansion de l'enseignement; elle faisait voir que les habitants des moindres cités voulaient que le savoir que désiraient leurs enfants ou leurs voisins leur fût apporté de loin, s'il le fallait, jusqu'à leur porte.

On crut d'abord que l'Université fédérale ne serait qu'une forme passagère, mais elle se reproduisit quand l'Université du Pays de Galles fut établie par la réunion des collèges d'Aberystwith, de Bangor et de Cardiff.

Cependant lorsqu'une nouvelle Université, celle de Birmingham, fut fondée sans qu'on eût songé à y faire entrer les collèges des villes voisines, on vit clairement que les liens qui unissaient à l'Université Victoria les collèges confédérés se briseraient à la première tension. L'*University College* de Liverpool ouvrit la voie et, quoique le *Yorkshire College* considérât la rupture comme prématurée, le résultat de la tension fut la création de trois Universités indépendantes, l'une à Manchester, qui conserva le nom d'Université Victoria et les autres à Liverpool et à Leeds. L'Université de Sheffield fut créée depuis.

Mais retournons des provinces à Londres. A la fin des quarante-deux ans dont nous avons parlé, le nombre des élèves de la capitale avait augmenté dans une grande proportion. *University College* et *King's College* étaient toujours les seules institutions qui eussent pour but de donner aux hommes et aux femmes l'instruction sur toutes les matières de l'enseignement universitaire. Trois collèges de premier ordre, ceux de Bedford, d'Holloway et de Westfield, avaient été fondés pour les femmes seulement. Le Collège Royal de Sciences combiné avec l'Ecole Royale des Mines, après avoir plusieurs fois changé de nom et de situation, avait formé un centre important d'enseignement des Sciences, de Minéralogie et de Métallurgie.

Les anciennes guildes et corporations de la Cité de Londres s'étaient réunies pour former un Collège Technique Central qui donnait un enseignement approfondi en génie civil, en mécanique et en électricité. En d'autres termes, tous les éléments d'une grande Université enseignante existaient sans avoir aucun rapport entre eux, sans avoir aucune direction commune.

Indépendamment de ces systèmes un autre fut adopté dans le but de réaliser un plan logique et prévoyant. Un certain nombre d'institutions appelées Polytechniques furent établies dans les environs de Londres. Deux d'entre elles furent subventionnées l'une par la Compagnie des Orfèvres, l'autre par celle des Drapiers, et les autres reçurent du Conseil du Comté des subsides abondants. Elles s'adressaient surtout aux élèves des cours du soir et leur enseignement portait, et porte maintenant encore principalement sur les questions scientifiques et techniques. La plupart des cours étaient consacrés au commerce et à l'enseignement manuel, études qui ne conviennent guère à une Université, mais les élèves les plus avancés des cours de science et de génie pouvaient affronter les grades universitaires.

Il n'était guère probable que Londres, avec ce nombre toujours croissant de professeurs et les facilités qu'elle offrait pour l'étude, continuât à se passer d'une Université enseignante. Après un quart de siècle de discussions, après que les Commissions Royales eurent fait des enquêtes et des rapports volumineux, on arriva enfin à un accord qui prit, en 1898, la forme d'un Acte du Parlement, et dont le résultat fut la réunion en octobre 1900 du Sénat de l'Université réorganisée.

La tâche entreprise par la nouvelle Université est unique, et je pense que tous ceux qui s'en sont occupés conviendront qu'elle est difficile. Elle a à « organiser, perfectionner et étendre l'enseignement supérieur » dans un district qui comprend environ 7.000.000 d'habitants et qui s'étend à une distance de trente milles de l'endroit où nous sommes, et aussi à « adresser aux hommes de toute classe et de toute religion dans le Royaume-Uni comme ailleurs... des encouragements à poursuivre des études régulières et libérales ». Ainsi donc, réaliser deux systèmes universitaires qui répondraient plus ou moins l'un à l'idéal d'Adam Smith et l'autre à celui de Samuel Johnson ; unir autant que possible les forces des Collèges et des Institutions qui jusqu'alors s'étaient combattus quand ils donnaient le même enseignement, et étaient restés complètement séparés quand ils donnaient des enseignements différents ; créer des cours pour des sous-gradués qui disposent de tout leur temps pen-

dant trois années pour préparer leurs examens universitaires, et faire en sorte que ces cours soient utiles aussi aux étudiants qui ne peuvent distraire du temps qu'ils consacrent à gagner leur vie que quelques heures dans la soirée. La méthode à suivre était partiellement exposée dans l'Acte du Parlement qui légalisa l'accord dont nous avons déjà parlé, et elle était partiellement aussi le résultat des efforts des commissaires. Le Sénat académique la développa et en régla les détails. On peut les diviser en deux grandes parties relatives aux rapports de l'Université d'un côté avec les étudiants et de l'autre avec les maîtres. Les sous-gradués forment deux classes, l'une d'externes, l'autre d'internes. Les premiers étudient où ils veulent et comme ils veulent, et obtiennent leurs grades s'ils passent les examens nécessaires. Les étudiants internes doivent suivre, pendant une période qui n'est pas inférieure à trois années, un cours d'études approuvé par l'Université et sous la direction de maîtres reconnus par l'Université. Ils doivent subir des examens aussi difficiles, quoiqu'ils ne soient pas nécessairement les mêmes, que ceux auxquels sont soumis les étudiants externes. Les professeurs de l'Université forment le jury d'examen des internes avec des examinateurs externes auxquels est confié exclusivement l'examen des externes, Ainsi nous sommes peut-être la seule Université du monde qui ait deux examens différents pour le même grade.

Les rapports des grands corps enseignants de Londres avec l'Université consistent en partie dans la reconnaissance d'institutions, en partie dans la reconnaissance de professeurs.

Les principaux collèges qui enseignent les Arts, les Sciences, la Technologie et la Science économique, six collèges théologiques et 10 écoles de médecine attachées à nos grands hôpitaux portent le titre d'Ecoles de l'Université. Ils sont soumis à l'inspection de l'Université et possédent certains privilèges en ce qui regarde la direction des examens. Dans d'autres établissements d'instruction publique le Sénat peut reconnaître individuellement des professeurs et approuver leurs cours. Toutes ces écoles et institutions reçoivent des élèves qui ne sont pas immatriculés et ne font, par conséquent, pas partie de l'Université. Il y a en tout 27 écoles, 31 institutions et 750 de leurs maîtres reconnus. Onze cents étudiants immatriculés ou non assistent aux cours de ces maîtres approuvés par l'Université. Parmi eux 2.900 sont immatriculés et sont, par conséquent, étudiants internes au sens légal du mot. Outre les étudiants internes 1.400 étudiants externes environ se présentent chaque année en vue de l'examen intermédiaire, manifestant ainsi l'intention d'étudier en vue des grades. En chiffres ronds 1.000 candidats se présentent

chaque année aux examens du premier grade, parmi lesquels 600 sont admis.

Cependant on s'était aperçu même avant la récente réorganisation qu'on ne réaliserait pas le véritable idéal d'une Université enseignante aussi longtemps que l'Université de Londres se bornerait à surveiller un certain nombre d'institutions enseignantes sans prendre part elle-même à l'œuvre de l'enseignement. Nous sommes arrivés à cette fin par différents moyens. Le Conseil du comté de Londres alloue annuellement une somme de 10.000 livres sterling à l'Université : cette somme est consacrée à la rétribution d'un certain nombre de professeurs et de maîtres de conférences. Les possesseurs de ces charges sont sous le contrôle direct de l'Université. Quelques-uns d'entre eux ont été, pour ainsi dire, transplantés dans les diverses écoles, d'autres donnent leur enseignement dans différentes institutions selon les besoins du service. Un laboratoire de physiologie a été établi dans les bâtiments de l'Université et placé sous la direction du Dr Waller, F. R. S. On recueille des fonds pour donner dans une institution centrale l'enseignement des matières scientifiques accessoires à la médecine. Mais, ce qui est peut-être le plus important de tout, *University College* offrit de se mettre lui-même ainsi que tous ses biens sous le contrôle direct de l'Université. Un acte du Parlement légalisa en 1905 cet abandon qui mettait sous le contrôle de l'Université des propriétés estimées à 500.000 livres sterling et la date du transfert de ces biens fut fixée au 1er septembre 1906. Des négociations entreprises dans le même but avec d'autres institutions sont en bonne voie de réussite. La puissante Compagnie des Orfèvres a donné à l'Université un édifice et du terrain qui ont coûté 110.000 livres sterling, et, grâce à la coopération des conseils des comtés de Londres, de Middlesex, de Kent, de Surrey et de Croydon, on y a installé une école normale qui possède 500 étudiants.

Il est donc clair que l'Université ne se borne plus à surveiller des institutions enseignantes, mais qu'elle enseigne elle-même sur une grande échelle.

Il m'est impossible d'entrer dans le détail de tout ce qu'elle fait encore. Les Universités anglaises ont assumé la tâche de faire passer des examens, d'inspecter les écoles, et de distribuer, par l'extension universitaire, l'enseignement à ceux qui ne suivent pas la carrière universitaire. En accomplissant ces deux tâches l'Université de Londres a introduit dans la routine ancienne des modifications nouvelles et heureuses. On s'occupe en ce moment, grâce à une donation de 100.000 livres sterling faite par miss Wember Beit de réunir

tous les principaux collèges de génie civil, ou au moins quelques-uns d'entre eux.

Il serait invraisemblable qu'une Université et des Collèges qui ont subi l'influence d'hommes tels que Frankland, Williamson, Tyndall, Huxley, Hofmann, de Morgan, Jevons et Grote, pour ne citer que les morts, aient négligé de contribuer aux progrès de la science. Il y a quatre ans j'ai fait le compte des mémoires, grands et petits, publiés dans le cours d'une année par les professeurs reconnus de l'Université et par leurs élèves : ils étaient au nombre de 600.

Mais je dois terminer ce rapide exposé de la tâche qui incombe à l'Université réorganisée et des efforts que nous faisons pour la remplir. Le fait que les collèges cherchent d'eux-mêmes à resserrer les liens qui les unissent à l'Université, que la liste de nos étudiants internes augmente chaque année de 10 0/0 environ, et que nos revenus ont passé en cinq ans de 29.000 livres sterling à 94.000 livres, montre que nous avons réussi dans une certaine mesure.

Si quelque chose a été fait, nous savons que beaucoup reste à faire. Il y a eu des crises dans l'histoire de l'Université, et peu d'hommes seraient autorisés à affirmer que nous n'en subirons pas d'autres dans l'avenir. Mais, quoi que l'avenir puisse nous apporter, nous n'oublierons jamais que dans les premières années de notre existence comme Université enseignante, au moment où nous faisons des expériences, où nous posons les premières pierres de l'édifice, où nous rassemblons nos forces, les Universités d'une grande nation sœur sont venues nous tendre une main amie, nous encourager dans notre tâche et demander pour nous la protection de Dieu.

Quels que soient les points sur lesquels nos hôtes distingués pourront trouver à blâmer ou à applaudir, je voudrais les prier de songer qu'ils visitent notre pays au milieu d'une période de création de l'enseignement. Pendant les six années qui viennent de s'écouler nous n'avons pas fondé moins de six Universités. A Londres nous sommes encore dans ce que la postérité considérera comme un travail d'organisation préliminaire. Et parmi tous ces changements je ne crains pas que nos hôtes disent qu'ils ont vu :

« La Routine mettre à mort la vérité,
Et l'Autorité aveugle frapper de son bâton
L'enfant qui aurait pu la conduire ».

Mais je suis persuadé qu'ils auront vu dans la variété de notre système d'Universités et dans la nouveauté de quelques-unes d'entre elles non le caprice du désordre, mais une tentative intelligente

pour répondre à des besoins qui ne sont pas les mêmes dans les villes et dans les campagnes, dans le nord et dans le sud, dans les provinces et à Londres.

(*Traduit par M. Louf*).

XIII. — DISCOURS DE M. LE PROF. GARDNER

Veniam vix mihi petendam puto, si latine Universitatis Parisiensis professores hospitesque alios nomine facultatis artium nostratis salutem. Linguæ enim eruditorum hominum communis si usus nostro tempore aliquantulum obsoleverit, præcipue tamen convenire videtur hospitibus e vetere universitate profectis, et nos decere humanioribus literis in recenti universitate addictos. Cum autem mihi tam fausta occasio contigerit, id quoque valde opportunum videtur, hospites nostros ex ea natione esse et ex ea academia quæ plurimum novæ atque universæ iam humanorum studiorum disciplinæ contribuerunt. Mitto enim, ut rem consentaneam et ab aliis iam disserte tractatam, quantum universitates nostrates antiquiores, quarum plerique nostrum inter alumnos numeramur, universitati Parisiensi debeant. Illis enim vita contigit umbratilis, qualem, quamvis et iucunda sit et nostris studiis idonea, vix in urbe frequentissima et summæ rei publicæ dedita assequi possumus. Sed nobis qui studia artium liberalium Londini profitemur, semper et exemplo erunt et adiumento quæ collegæ nostri Galli, universitati nobis potentissimæ atque præclarissimæ ascripti, tam feliciter effecerunt.

Nova enim humanorum studiorum ratione et præsertim antiquitatis Græcæ atque Latinæ disciplina viginti fere abhinc lustri inaugurata, inter primos Galli institutum eruditis cuiusvis nationis commune Romæ statuendum, annalesque edendos et monumenta publicanda curaverunt; primi autem Galli scholam Athenis quoque condiderunt, cuius socii studia artium atque monumentorum antiquitatis Græcæ a fontibus potius haurirent quam rivulos consectarentur qui in alias regiones atque in nostra sæcula defluxerunt. Exemplum tam utile tamque honestum aliæ quoque nationes secutæ effecerunt ut scholæ externæ Athenis constitutæ universitatem ut ita dicam toti terrarum orbi communem illi urbi redderent, qualem antea florente adhuc Græcorum philosophia possederat. Gallicam illam apud Athenienses scholam nuper decimum lustrum celebrantem universi salutavimus.

Priore autem anno, Gallicæ scholæ auguriis, congressi sunt Athenis qui Græcarum literarum artium, humanitatis studio incitantur, ut faces quasi a communi harum disciplinarum foco adepti, ignem ex antiquis Athenis ortum, a Gallis denuo præcipue inflatum, novo impetu in diversas regiones traderent atque foverent. In opere tam insigni tamque liberali Gallos Britannis maxime aut consociari expedivit aut alterum alteri æmulari, ex quo tempore communis doctorum virorum Spon atque Wheeler peregrinatio prima Græcæ antiquitatis monumenta adhuc in propria terra conservaat populis versus orientem habitantibus ceperint. Nam si Britanno apud Turcos legato contigit pleraque artis Phidiacæ monumenta in Britannicum Museum transferre, eadem neque recte comprehendere neque in ordinem revocare possemus, nisi olim Gallus apud Turcos legatus notanda atque lineis designanda monuisset. Cum vero contemplamur qualem nostra memoria, immo sub oculis nostris Gallica apud Athenienses schola scientia contulerit, tum demum apparet quantum expediat illis qui in Græcis studiis versantur Academiæ subiungi quæ tantum in civitate valeat, cui tot tantaque subsidia publica tribuantur. Testis est Delos, vetusto honori reddito ; testes sunt Delphi, ubi Apollo, Gallis olim templum suum aggredientibus infestus, eosdem pia manu vestigia delubri explorantes laurea sua coronavit. Equidem cum Athenis degerem, nihil memini mihi iucundius evenisse quam directori atque sociorum Galliæ scholæ amicitiam. Juvat inter hospites nostros hodie complures numerari qui in hac memoria consociantur, qui partes in tanta scientiæ liberalis progressu obtinuerunt. Juvat et concordes conciones habitas Athenis recordari, et societatem illam academicam, e multis nationibus ortam, sed eodem scientiæ atque literarum amore concitatam cuius, quasi unius universitatis alumni, memoriam domi iam non sine desiderio quodam fovemus. Coelum enim credo, non animum mutavimus. Jam vero vobis literarum, nobis artium liberalium — quod idem apud nos valet — facultati addictis, officium proponitur ut et ipsi plura investigemus et aliis huius disciplinæ vias aperiamus. Sed in hoc opere nobis omnia inexplorata ; vos longæ experientiæ atque multorum sæculorum felici eventui potestis inniti. Quare nos maxime delectat atque adhortatur humanitas vestra, cum nascentem adhuc universitatem salutare sitis dignati. Si brevi tantum memoria frui possumus, hoc tamen exemplum iam vestræ benevolentiæ amplectitur cui nullum universitatum antiquarum decus anteponendum existimamus.

XIV. — DISCOURS DE M. CROISET

Messieurs,

Dans le peu d'instants où la discrétion m'oblige à me renfermer, je ne saurais ni vous donner une idée même sommaire des cent cinquante leçons qui sont faites chaque semaine à la Faculté des lettres, ni traiter à fond un des sujets particuliers de nos études. J'aime mieux, si vous le permettez, vous présenter quelques réflexions générales sur une question de méthode qui intéresse la plupart de nos disciplines.

Les études relatives aux monuments de la littérature, ont pris, vous le savez, un caractère de plus en plus philologique, c'est-à-dire scientifique. Aux impressions spontanées et aux jugements décisifs, suggérés par le goût, ont succédé les enquêtes minutieuses et patientes, conduites par une érudition méthodique. Quelques personnes ne sont pas sans en éprouver des regrets ou de l'inquiétude. Elles se demandent si les inconvénients de cet esprit nouveau n'en surpassent pas les avantages, et si l'acquisition d'un savoir précis ne s'achète pas parfois trop cher, par la perte de cette émotion du beau, de cette sensibilité délicate à l'égard des chefs-d'œuvre qui était jadis considérée comme le fruit le plus exquis de l'humanisme.

Je conviens volontiers que certains excès particuliers paraissent justifier cette crainte et que l'intempérance de quelques philologues a pu sembler dangereuse, non sans raison. Je ne saurais croire, par exemple, avec tels d'entre eux (et non des moins autorisés), que le texte le plus plat, le plus insignifiant littérairement, ait, aux yeux du vrai philologue, le même intérêt qu'un chef-d'œuvre, s'il nous apporte un renseignement utile sur la vie du passé. Il me semble que le chef-d'œuvre, tout aussi instructif, a, malgré tout, l'avantage d'être plus beau, et que cette beauté même, outre qu'elle nous apprend sur les âmes de ceux qui l'ont créée beaucoup plus qu'une plate compilation, possède une valeur propre qu'on ne saurait considérer comme négligeable.

Mais laissons de côté ces exagérations. Il n'en est pas moins vrai que la philologie, avec son érudition, avec ses méthodes rigoureuses, avec son sens historique, s'impose désormais aux études littéraires. Il est vain de récriminer contre un mouvement qui a son

origine dans les instincts les plus profonds et les plus légitimes de l'esprit moderne. Nous ne reviendrons plus à l'humanisme d'autrefois. La philologie scientifique d'aujourd'hui est une partie de cet esprit scientifique général qui domine dorénavant la pensée contemporaine. Le besoin de l'observation attentive des faits, de la critique incessante, du contrôle exercé par la raison sur l'imagination, la méfiance à l'égard des jugements *a priori*, les efforts pour substituer de plus en plus la connaissance objective et solide à l'impression subjective et changeante, sont des tendances aujourd'hui universelles parmi ceux qui sont vraiment de leur temps, et rien ne saurait prévaloir contre une évolution intellectuelle à laquelle la civilisation moderne doit ses conquêtes les plus précieuses.

Est-ce à dire que l'esprit littéraire n'ait plus d'objet et que le goût, pour l'appeler par son nom, soit désormais hors d'usage ? En aucune façon. Je crois que le goût a un rôle aussi considérable que par le passé à jouer dans nos études, mais un rôle différent. Je crois qu'il doit se transformer, mais que, bien loin d'y perdre, il ne peut qu'y gagner.

Notez d'abord, messieurs, combien il serait paradoxal que le sentiment du beau fût exilé de l'étude historique des littératures au moment où l'histoire de l'art, sous toutes ses formes, est en train de prendre une place de plus en plus grande dans l'histoire générale de la civilisation. Pendant longtemps, presque jusqu'à nos jours, les œuvres d'architecture, de sculpture, de peinture, de musique, semblaient n'avoir d'autre objet que la jouissance immédiate et le plaisir des connaisseurs. On les étudiait par dilettantisme, et les beaux-arts s'appelaient quelquefois les arts d'agrément. Il n'en est plus ainsi. Nous avons fini par nous apercevoir qu'une partie notable de l'âme du passé vivait dans ces œuvres d'art ; qu'un temple, une statue, un tableau, un opéra ou une sonate avaient beaucoup à nous apprendre sur les générations disparues. On s'est mis alors à les interroger sur leur secret. On les a étudiés historiquement, dans un esprit fort analogue à celui de la philologie. L'érudition et la critique se sont appliquées à ces matières comme aux œuvres de la littérature. Mais ni l'érudition ni la critique n'y pouvaient évidemment suffire si elles n'étaient accompagnées de cette aptitude spéciale qui permet de saisir avec finesse le caractère esthétique des œuvres, leurs qualités techniques et spécifiques. Or cette aptitude s'appelle le goût. Il ne s'agit pas ici de ce goût dogmatique et tranchant qui ne songe qu'à condamner ou à absoudre en confrontant les œuvres avec un idéal immuable et qui remplit son office comme un juge sans appel; il s'agit d'un goût élargi, assoupli, pénétré de

sens historique, éclairé par de nombreuses observations, amené progressivement à l'intelligence du relatif. Ce goût plus fin, qui est le goût moderne est évidemment indispensable au critique d'art. Le meilleur historien de l'art est celui qui joint aux qualités indispensables d'érudition et de critique le goût le plus sûr et le plus délicat.

Or toutes ces réflexions s'appliquent exactement à l'étude des œuvres littéraires, et ce qui est vrai d'une statue ou d'un tableau l'est aussi d'une tragédie ou d'un discours. Quand les hommes du XVII[e] et du XVIII[e] siècle lisaient un chef-d'œuvre de la littérature, ils y cherchaient avant tout ce qui était conforme à leur propre idéal esthétique ou moral. Et ils le jugeaient en conséquence : selon que cette conformité était plus ou moins parfaite, ils exaltaient l'œuvre ou la blâmaient. Dans les deux cas, ils prononçaient d'une manière absolue, au nom de leurs préférences érigées en principes, et ne se rendaient pas compte que leur plaisir était, en somme, la règle suprême de leur appréciation. On condamnait Eschyle au nom de Sophocle, Corneille au nom de Racine, Shakespeare au nom des règles classiques, et tout était dit. L'intérêt de l'œuvre était épuisé quand on l'avait classée à son rang, ou à ce qu'on croyait être son rang. Cette préoccupation de donner des rangs aux grands écrivains n'est plus la nôtre. D'abord, nous ne croyons plus qu'il soit aussi facile d'en décider. Ensuite, il nous paraît beaucoup moins intéressant de savoir si Corneille est supérieur à Racine ou Racine à Corneille que d'essayer de comprendre, dans chacun d'eux, un type supérieur d'humanité, un type à la fois original et représentatif, et de déterminer avec toute la précision possible ce qu'il doit à son pays ou à son temps et ce qu'il ne doit qu'à lui-même, ce qu'il nous apprend sur ses contemporains et ce qu'il nous apprend sur sa nature personnelle, sur les origines et sur la qualité propre de son génie. De là, pour l'historien moderne de la littérature, la nécessité des recherches érudites et philologiques. La moindre étude littéraire exige beaucoup de labeur et beaucoup de méthode, et par là elle se rattache aux conditions générales du travail scientifique moderne. Mais elle exige encore autre chose, tout comme l'histoire de l'art. Le labeur et la méthode ne vont pas loin si l'historien de la littérature n'est capable de saisir dans leurs nuances les plus fines les particularités de l'art littéraire, qui est un art comme la peinture ou la musique. En d'autres termes, il faut qu'il ait du goût, ce mot étant pris dans le sens que j'indiquais tout à l'heure, celui d'un tact très délicat, sensible aux plus légères variations de l'expression littéraire. Ce n'est pas là le

goût de Voltaire ou de La Harpe, mais c'est toujours le goût, sous sa forme moderne et assouplie.

L'érudition, qui effraie ou rebute certaines personnes, est indispensable à l'éducation de ce goût, et, à son tour, elle peut lui devoir beaucoup. Le goût, sans érudition philologique, n'est qu'un caprice individuel. Mais, en revanche, l'érudition sans goût risque de commettre de graves erreurs, même dans les matières où il peut sembler qu'elle soit tout à fait chez elle. La critique verbale, par exemple, a des règles parfaitement précises et très justes en principe. Mais qui ne sait que l'application de ces règles aboutit toujours, en dernière analyse, à une appréciation qui relève du tact littéraire, c'est-à-dire du goût ? La leçon la mieux autorisée paléographiquement n'est acceptable que si elle est conforme au génie de la langue et aux habitudes de l'écrivain. Or, sur ce point, qui prononcera, sinon le goût du critique, formé par une étude profonde de la langue et par la familiarité la plus intime avec la manière de penser et de dire de chaque écrivain ?

Je conclurai, messieurs, ces observations trop longues peut-être, et cependant insuffisantes, en disant que la philologie n'est l'ennemie de l'esprit littéraire que si elle est incomplète et volontairement étroite. Si elle remplit toute sa tâche, bien loin d'affaiblir l'émotion esthétique, elle doit la fortifier et l'affiner. Le philologue qui étudie les textes scientifiquement, pour y trouver une image aussi vraie que possible de la pensée des âges disparus, me paraît avoir, sur le simple dilettante d'autrefois, deux avantages considérables : le premier, qu'on ne lui contestera guère, est de posséder une connaissance des choses plus exacte et plus solide ; le second, moins généralement admis, mais tout aussi incontestable, est d'avoir singulièrement accru sa faculté de jouissance et d'admiration : car, tandis que le simple humaniste ne peut goûter véritablement que ce qui est conforme à son propre idéal, c'est-à-dire à une conception de la vie et de la beauté assez étroite et limitée, le philologue, plus heureux, se fait une âme assez large pour goûter à la fois ce qui répond à ses propres tendances ou à celles de son temps, et ce qui a fait la joie, le rêve idéal des hommes qui ne sont plus. Philologie ne veut pas dire sécheresse de cœur et d'imagination. Donner à ses lectures l'appui d'une information précise, étendue, méthodique, ce n'est pas étouffer en soi l'aptitude à aimer la beauté : c'est plutôt, si l'on sait s'y prendre, se rendre capable de la mieux sentir en sachant la mieux reconnaître sous ses formes éternellement changeantes.

XV. - DISCOURS DE SIR WILLIAM RAMSAY

Messieurs,

Au nom des professeurs de l'Université de Londres, je vous souhaite la bienvenue !

Vous aurez sans doute déjà remarqué que notre organisation, que nos méthodes, qu'enfin, notre manière de voir présentent d'assez grandes différences avec les vôtres. Vous avez une histoire universitaire qui se déroule sur une durée de plusieurs siècles ; nous, au contraire, nous sommes encore jeunes. Il est vrai qu'au XVIe siècle, sir Thomas Gresham fonda un embryon d'Université à Londres, le « Gresham College » ; mais la fortune de cette institution, qui s'élèverait aujourd'hui à quatre millions de livres sterling, semble avoir profité davantage à ceux qui étaient chargés de la gérer qu'à l'œuvre même. Ce n'est que beaucoup plus tard, en 1826, que « University College » fut fondé ; pendant plusieurs années il fut connu sous le nom « University of London » ; à cette époque-là, il était impossible pour un jeune homme n'appartenant pas à l'église nationale d'entrer dans les Universités d'Oxford et de Cambridge ; et en Angleterre, il n'y en avait pas d'autres. Il est vrai qu'en Ecosse on n'était pas soumis à de telles restrictions ; et grâce aux efforts d'éminents Ecossais, notamment de lord Brongham et du poète Thomas Campbell, véritables apôtres de la rénovation du haut enseignement, un comité fut constitué, formé exclusivement de personnes en dehors de l'église nationale ; c'étaient des Ecossais demeurant à Londres, des Juifs, et d'autres encore.

Comme couronnement de leurs efforts, l'Université de Londres fut ouverte le 1er octobre 1828. Mais les adhérents de l'église établie en Angleterre, redoutant une influence contraire à la religion, ne tardèrent pas à établir un Collège, semblable en quelques points aux « Collèges » d'Oxford et de Cambridge, dont les professeurs étaient forcés de souscrire aux doctrines de l'église nationale. Les espérances des fondateurs de University College étaient en conséquence à peine réalisées ; il est vrai que, grâce à leurs efforts il existait enfin une institution libre pour l'enseignement supérieur ; mais à côté d'elle, on en avait créé une autre, qui cherchait à conserver l'esprit dogmatique, heureusement disparu aujourd'hui.

Ces deux Collèges furent réunis en 1836, sous le nom « Univer-

sity of London »; et le Parlement anglais leur octroya le droit de conférer les grades.

Mais malheureusement, des institutions de rang inférieur s'associaient bientôt aux deux collèges, de telle sorte que les jeunes gens qui se présentaient aux examens n'avaient pas une préparation d'un niveau suffisamment élevé; aussi en 1858 le rôle de l'Université fut restreint à la seule fonction de faire passer les examens, sans tenir aucun compte des cours préparatoires suivis dans les institutions, avec lesquelles toute relation était supprimée. Il en est résulté que, malgré le talent et la compétence reconnue de la plupart des examinateurs, et les exigences des programmes, au moins aussi élevées que dans les anciennes Universités, les grades ainsi délivrés ne possèdent pas une grande valeur. Je sais bien que ce jugement sera peut-être contesté ; mais après mûr examen je persiste dans cette opinion pour les raisons suivantes :

D'abord on fut obligé de faire un programme d'examen contenant la liste des sujets sur lesquels devaient rouler les examens. Or la science est progressive; elle change sans cesse. Par équité vis-à-vis des candidats on en vint à ignorer dans la rédaction de ces programmes les découvertes les plus récentes, remontant à dix ou vingt ans en arrière. En second lieu, dans les établissements d'instruction, les professeurs furent peu à peu empêchés par les programmes de faire abstraction des examens, ce qui ne plaisait pas à la majorité de leurs élèves; ou de se borner à n'enseigner que les sujets ayant rapport à ces examens. J'ai une vive satisfaction à dire que ni à « University College » ni à « King's College » les professeurs ne se sont jamais soumis à cette tyrannie; mais en revanche on a vu se développer de véritables « boîtes à bachot », dont les méthodes sont déplorables. Par exemple, pour l'examen de bachelier-ès-sciences, qui correspond mieux à votre licence qu'à votre grade du même nom, la connaissance de la physique est exigée. La physique est cependant un sujet assez vaste, comprenant diverses parties — mécanique, lumière, accoustique, électricité, magnétisme. Les chefs habiles des « boîtes à bachot » ont fait un calcul bien simple. En admettant que l'on pose douze questions, il est évident que sur les douze questions deux ou trois au plus concerneront la lumière. On peut donc risquer l'omission de cette importante branche de la physique ; car même si le candidat néglige de répondre à ces trois questions, il peut tout de même satisfaire les examinateurs sur les autres. Tel était notre système jusqu'à ces dernières années.

En troisième lieu, les examens passés devant des examinateurs

auxquels les candidats sont inconnus, sauf par des numéros, sont injustes. J'ai été examinateur pendant cinq ans à l'Université de Londres. Avec la meilleure volonté du monde, on ne peut que séparer les réponses en trois catégories. Sur cent élèves examinés, vingt sont admis sans qu'il y ait le moindre doute sur leur capacité; vingt autres tombent dans les mêmes conditions. Mais il en reste encore soixante dont le sort ne dépend que du hasard. Il m'est arrivé souvent de voir un jeune homme de véritable talent succomber à l'examen, et d'en voir d'autres, d'un esprit médiocre sortir avec un très bon rang. Néanmoins ces résultats n'ont généralement pas paru choquants, ce qui est peut-être en rapport avec le goût du jeu, assez répandu chez nous. Quoiqu'il en soit, cette méthode certainement paralyse le goût d'enseigner. Dans ces conditions il était impossible, ou du moins très difficile de fonder une grande école; aussi en 1880 les professeurs de « University College » et ceux de « King's College » se sont unis pour essayer de fonder une Université réelle, semblable aux Universités d'Ecosse, de France, d'Allemagne, et d'autres pays continentaux.

Il serait inutile de relater en détail tous les efforts tentés dans ce but; il suffira de noter qu'en 1898 l'Université fut réorganisée de telle sorte que, tout en maintenant l'ancien ordre de choses (permettant à tout le monde de se présenter pour les examens dits « externes ») les « colleger » ont acquis le droit de faire passer des examens à leurs propres élèves. Il est vrai que des examinateurs externes sans relation avec l'Université sont alors adjoints aux professeurs. Dans la pratique ce système ne présente pas d'inconvénient.

Les professeurs d'University College ont pensé dès le début des négociations qui nous ont donné « a teaching university » (une Université pour l'enseignement) qu'il était très important d'unifier l'Université; ce n'était pas chose facile en raison du manque absolu de relations entre les divers établissements d'enseignement supérieur à Londres, ce qui explique pourquoi l'Université d'aujourd'hui ne comprend pas moins de 24 « Schools of the University » (Ecoles de l'Université), sans compter plus d'une douzaine d'autres institutions, la plupart appelées « Polytechnics » terme dont je serais moi-même fort embarrassé de vous expliquer la signification qu'il a chez nous; on ne peut se faire une idée du rôle et des fonctions de ces « polytechnics » qu'après une étude minutieuse de chacun d'eux.

C'est au mois d'octobre prochain que (nous l'epérons au moins), commencera à fonctionner l'union de « University College » à

l'Université de Londres. On pourrait presque l'appeler une fusion : tout en conservant son nom, et tout en gardant ses traditions, notre « College » deviendra une partie intégrante de l'Université. Ce n'est plus un secret que « King's College » suivra prochainement notre exemple ; et sans doute d'autres unifications du même genre se produiront encore. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, la voie est tracée ; je joins donc mes vœux, Messieurs, à ceux de mes collègues de l'Université pour que vous vouliez bien revenir de temps en temps constater les progrès que nous espérons faire, et nous donner ainsi le plaisir de vous tendre une main amie.

XVI. — DISCOURS DE M. APPELL

Mes premières paroles seront pour remercier, au nom de la Faculté des sciences de l'Université de Paris, l'Université de Londres, de sa gracieuse invitation et de sa magnifique hospitalité. Tous mes collègues, présents et absents, ceux qui ont été assez heureux pour pouvoir accepter votre invitation, comme ceux que leur état de santé ou leur devoir professionnel ont retenus à Paris, me chargent d'exprimer de leur part leurs sentiments de vive admiration pour la science anglaise, de profonde et cordiale sympathie pour leurs collègues anglais.

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de vous entretenir pendant quelques instants de notre Faculté, de ce que nous y faisons, de ce que nous voudrions y faire. Je ne m'arrêterai pas à vous parler de la situation matérielle de notre établissement, je m'attacherai à montrer comment nous comprenons notre devoir vis-à-vis de nos deux mille trois cents étudiants.

Nous estimons que les Facultés des sciences ont une double mission à remplir. Elles doivent d'abord donner un enseignement scientifique général, en vue de la haute culture des esprits, en vue de la préparation à certaines carrières, comme les carrières de médecin, de professeur, d'ingénieur, dans lesquelles des connaissances scientifiques supérieures sont indispensables. Elles doivent ensuite, et c'est la plus noble partie de leur tâche, faire progresser la Science elle-même par les travaux de leurs maîtres, à tous les degrés, et initier une élite d'étudiants aux méthodes d'invention et de découverte. Nous considérons cette fonction comme la fonction vitale de l'enseignement supérieur. Un établissement scientifique

dont les professeurs se consacreraient uniquement à l'exposé de la science que d'autres ont faite serait voué à une décadence rapide. Seuls les maîtres qui ont fait et qui font des travaux personnels, des recherches originales, comprennent et connaissent à fond les méthodes propres à chaque science, peuvent donner la vie à un enseignement, même élémentaire, et communiquer à leurs élèves cet esprit de curiosité scientifique, de recherche passionnée de la vérité, en dehors de tout profit et de toute application, qui constitue le véritable savant.

Pour répondre à cette double tâche, il s'est établi chez nous deux espèces de cours et de laboratoires. Dans les premiers, consacrés à l'enseignement général, les mêmes questions fondamentales doivent être traitées chaque année : il est évident en effet que, pour le professeur de calcul infinitésimal, de chimie générale, de géologie... il existe un certain nombre d'idées fondamentales qui doivent être développées soigneusement, il existe un certain nombre d'observations, d'expériences, de calculs que les étudiants doivent savoir faire et comprendre à fond. Ces cours sont donc, pour leur partie essentielle, à programme fixe.

Au contraire, dans les cours et les laboratoires institués en vue de la recherche scientifique, règne la liberté la plus complète : là plus de programmes, plus de procédés réguliers d'enseignement. Le professeur choisit librement son sujet, il le développe jusqu'au point où l'ont amené les recherches les plus récentes : il indique les faits acquis, les faits douteux, les directions dans lesquelles il estime qu'on doit conduire les recherches futures avec quelque espérance de succès.

Bien entendu, cette division des cours et des laboratoires en deux catégories, suivant qu'ils sont affectés à l'enseignement général ou aux recherches ne peut être rigoureusement réalisée qu'en mathématique où les parties élémentaires sont très étendues, nettement délimitées. Elle est beaucoup plus vague dans les sciences expérimentales, où des questions en apparence classiques peuvent donner lieu à des découvertes de premier ordre : un exemple, entre bien d'autres, nous est fourni par les beaux travaux sur la composition de l'air dus à votre collègue sir William Ramsay que nous sommes heureux de saluer ici. Aussi tenons-nous à ce que les enseignements généraux, même les plus élémentaires, soient donnés par les maîtres de la science, qui ont seuls l'autorité nécessaire pour supprimer les détails inutiles et présenter les éléments de façon à préparer les recherches futures.

Pendant longtemps, surtout avant la création des Universités,

l'enseignement des Facultés des sciences a été trop théorique, trop verbal : il comprenait trop de cours *ex cathedra* précieusement recueillis et appris par l'étudiant pour l'examen. Nous l'avons tourné et le tournons de plus en plus vers les réalités, en réduisant l'enseignement oral au strict nécessaire, et en développant au contraire la vie dans le laboratoire, le contact avec les objets eux-mêmes dans leur réalité et leur complexité. A cet égard, l'idéal que nous poursuivons et que nous espérons atteindre un jour, serait d'avoir des laboratoires d'enseignement assez grands pour que tous les étudiants puissent, à toute heure, y travailler librement.

Voici maintenant quelques détails sur les diverses sciences, le degré de préparation des élèves qui nous viennent des lycées et les mesures que nous avons prises pour assurer la transition entre les études du lycée et celles de la Faculté.

Les étudiants en mathématiques arrivent à l'Université très bien préparés : cela tient à l'existence de certaines écoles, l'Ecole Polytechnique dépendant du ministère de la Guerre, l'Ecole centrale des arts et manufactures dépendant du ministère du Commerce et de l'Industrie, l'Ecole Normale supérieure qui fait partie de l'Université et qui doit former des professeurs pour les lycées. Ces trois écoles ne sont pas ouvertes comme les Universités : on y admet un nombre déterminé d'élèves à la suite d'un concours dont le programme comprend beaucoup de mathématiques, un peu de sciences physiques et pas du tout de sciences naturelles. Chaque année, il se présente à ces écoles plus de 2.000 candidats pour 500 places environ ; la lutte est difficile : pour être admis les jeunes gens travaillent beaucoup, travaillent souvent avec excès pendant deux années en moyenne. Les élèves reçus à l'Ecole Normale, une vingtaine à peu près, deviennent d'excellents étudiants pour la Faculté. A côté d'eux, parmi les candidats qui, s'étant préparés aux trois écoles, n'ont pas réussi, il s'en trouve un grand nombre qui viennent à l'Université continuer des études scientifiques. Ces jeunes gens très entraînés au raisonnement et au calcul mathématique se portent en majorité vers les cours de mathématiques : ils suivent avec facilité les enseignements généraux de calcul infinitésimal et de mécanique rationnelle : ils se spécialisent ensuite, les uns pour aborder les parties élevées des mathématiques, les autres pour s'occuper de mathématiques appliquées, comme l'astronomie ou la mécanique expérimentale.

L'enseignement des parties élevées des mathématiques, en vue des recherches, est très fortement organisé : il comprend les cours

de géométrie supérieure, de mécanique céleste, d'analyse supérieure, de théorie des fonctions, de physique mathématique et de calcul des probabilités. Dans ces cours, comme je l'ai dit, le professeur est entièrement libre et conduit ses auditeurs vers les travaux de recherches : il est puissamment secondé par les maîtres de conférences de l'Ecole Normale qui, surveillant chacun les progrès d'un petit groupe de quatre ou cinq élèves, ont une action directe sur eux, les connaissent personnellement et les dirigent suivant leurs aptitudes particulières. Cette méthode de travail est déjà ancienne : elle nous a valu, il y a une trentaine d'années, un précieux encouragement de la part de vos grands mathématiciens Cayley et Sylvester qui s'étaient informés auprès de leur collègue Hermite des détails d'une organisation dont ils jugeaient favorablement les résultats.

Quant aux mathématiciens qui se tournent vers les applications, nous nous efforçons de les assujettir à des exercices pratiques, à des applications et des observations réelles]. Pour l'astronomie, nous avons trouvé une solution satisfaisante. en envoyant les étudiants dans un observatoire très pratique ayant servi autrefois à former des officiers de marine en vue de missions scientifiques. Pour la mécanique appliquée, nous sommes encore loin du but ; à l'époque où le général Poncelet occupait la chaire, il n'existait aucun laboratoire : on se bornait à montrer aux élèves une collection de modèles. Depuis dix ans nous avons un laboratoire avec quelques bonnes machines : nous l'agrandirons sous peu de façon à pouvoir y installer de véritables machines industrielles, à faire étudier aux élèves la résistance des matériaux et à leur permettre de poursuivre des expériences sur les questions si délicates et encore si obscures relatives au frottement, à la résistance des milieux, à l'hydrodynamique et à l'aérodynamique.

Dans les sciences physiques, les étudiants, sauf ceux qui viennent de la préparation aux grandes écoles, ne connaissent pas assez de mathématiques pour suivre avec fruit un enseignement élevé de la physique. Nous avons, pour ces élèves, créé à la Faculté un enseignement préparatoire portant sur l'analyse infinitésimale, la géométrie analytique, la mécanique rationnelle : cet enseignement qui remonte à trois ans seulement répond à un besoin si urgent qu'il est suivi par plus de deux cents élèves. Je ne veux pas entrer ici dans le détail des cours de physique et de chimie : je rappelle seulement qu'en 1904 une chaire et un laboratoire de recherches physiques ont été créés pour le physicien Curie qui vient de nous être enlevé si tragiquement par un affreux accident : Mme Curie, qui a secondé

son mari dans ses dernières recherches a été, sur la proposition unanime de la Faculté, appelée à sa succession, pour qu'elle puisse, autant qu'il est possible, continuer l'œuvre entreprise en commun : elle me rappelait récemment avec émotion et reconnaissance, que les premiers encouragements, les premiers appuis scientifiques reçus par Curie, il y a vingt ans, après ses découvertes initiales, quand il était un modeste préparateur, lui étaient venus de votre illustre compatriote, le grand physicien lord Kelvin.

Les étudiants en sciences naturelles nous viennent du lycée avec une préparation bien insuffisante, et il ne peut pas en être autrement si l'on ne veut pas charger davantage les programmes du baccalauréat, déjà beaucoup trop lourds : nous avons institué pour eux une année d'études préparatoires pendant laquelle ils entendent chaque matin des cours de physique, de chimie et de sciences naturelles et exécutent chaque après-midi des manipulations, des dissections, des exercices pratiques très nombreux, très variés et surveillés avec soin. Ces études préparatoires sont obligatoires pour les futurs étudiants en médecine qui y trouvent un enseignement scientifique élevé d'un caractère très expérimental. Elles ont été suivies cette année par 500 élèves. Pour les travaux de recherches en sciences naturelles, une grande ville comme Paris ne peut pas offrir de ressources suffisantes : aussi, la Faculté possède-t-elle, outre les laboratoires de Paris, un laboratoire de botanique dans la forêt de Fontainebleau, et trois laboratoires de zoologie maritime, l'un à Wimereux, près Boulogne, l'autre à Roscoff, en Bretagne, le troisième à Banyuls, sur la Méditerranée, près de l'Espagne.

Mais je dois me borner à cette vue d'ensemble, ayant déjà retenu bien longtemps votre attention. J'ai à m'excuser d'avoir employé à votre égard la méthode que je critiquais tout à l'heure et que nous cherchons à faire disparaître : je vous ai décrit *in abstracto*, d'une façon purement verbale, les divers organes de notre Faculté. Je ne demande pas mieux que de réparer cette faute et de compléter ma démonstration. Il suffit pour cela que vous vouliez bien venir à Paris visiter notre Faculté qui sera très heureuse et très honorée de vous recevoir.

Le prochain numéro donnera les discours de MM. Sadler, Louis Leger, Morel, Berthon, etc., qui n'ont pu trouver place dans celui-ci.

Les prochains numéros donneront des articles sur les Universités américaines, sur les livres que viennent de publier MM. Paulsen et Sigwalt, sur la *Réforme de l'Enseignement* que nous envoie de Belgique, M. Cyr. Van Overbergh, sur les résultats obtenus par l'institution récente des diplômes de philosophie et des langues anciennes, sur le Collège de Harrow. Ils feront connaître les résultats des discussions qui ont eu lieu à la Société d'enseignement supérieur sur la part que peuvent prendre les Universités à la formation des maîtres de l'enseignement primaire, sur les rapports de l'enseignement technique et de l'enseignement universitaire. Notre rubrique *Dons, Donations* et *Legs* fonctionnera d'une manière régulière, pour la France et pour l'étranger. Nous prions nos collaborateurs et nos correspondants de nous transmettre tous les renseignements utiles.

La *Revue* n'a jamais cessé de s'intéresser aux choses d'Angleterre. De 1878 à 1880, le *Bulletin* qui l'a précédée a donné des études sur Oxford et Cambridge, sur les Universités anglaises (Villetard, Buisson, Angellier). La *Revue* a publié : La question du latin en Angleterre, La question du grec à Cambridge et à Oxford, Les écoles en Angleterre (5 ou 6 articles), Un collège de jeunes filles en Angleterre, Le collège de Harrow, La préparation aux fonctions coloniales en Angleterre et en France, L'extension des Universités en Angleterre, en Ecosse et aux Etats-Unis, puis l'extension universitaire à Cambridge (sir Richard Jebbe), Les études systématiques dans l'extension universitaire (Prof. Roberts), La position du Summer Meeting dans l'extension universitaire (J. A. R. Marriott), L'extension universitaire dans ses rapports avec les Ecoles primaires (P. J. Hartog), L'incorporation de l'extension universitaire aux Universités (Kimmins), L'influence éducative exercée par l'extension universitaire en Angleterre (Sadler), L'Université d'Edimbourg, Le rôle dans l'enseignement historique des sciences auxiliaires de l'histoire, archéologie, épigraphie, numismatique (Haverfield), L'Université de Leeds, L'Université de Manchester, etc., etc.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME I DE LA VINGT-SIXIÈME ANNÉE

(LI DE LA COLLECTION)

ARTICLES DE FOND

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

DONS, DONATIONS ET LEGS

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

CORRESPONDANCE

NÉCROLOGIE

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Le Gérant : F. PICHON

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.


DUE

